Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/revuedestudeslat1213maro

REVUE
DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

12e ANNÉE — 1934 — TOME XII

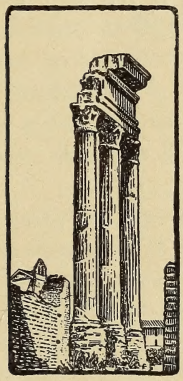

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)
1934

638435
11.7.56

PA
2002
R4
année 12-13

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

La *Société des Études latines*, fondée en 1923 sur l'initiative de M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1934 :

Président : D. Barbelenet, docteur ès lettres, professeur honoraire.

Vice-présidents : E. Albertini, professeur au Collège de France.
J. Bayet, professeur à la Sorbonne.

Administrateur de la Société et directeur de la Revue : J. Marouzeau, professeur à la Sorbonne, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : Mlle Jeanne Wuilleumier, agrégée des lettres.

Les membres de la Suisse romande ont constitué en 1932 un *Groupe romand de la Société des Études latines*, avec pour président M. A. Oltramare, professeur à l'Université de Genève, pour secrétaire M. Ch. Favez, privat-docent à l'Université de Lausanne.

Les **séances** de la Société sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à tel domaine ou à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des

sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le 2e samedi de chaque mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société l'occasion de conversations particulières.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, qui paraît chaque année en deux fascicules, publie, outre les *Comptes-rendus des séances* et le résumé des communications, des articles scientifiques rangés sous les titres *Mémoires*, *Notes et communications*, *Questions et réponses*, d'autre part une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin bibliographique* consacré alternativement à diverses disciplines, et un *Bulletin critique* où sont recensés les ouvrages notables récemment parus. La Revue est ouverte à la collaboration des membres de la Société que leur éloignement de Paris empêche de participer aux séances, et accueille libéralement les offres de publication des étrangers, sans distinction de pays.

Une **Collection d'études latines,** dont treize volumes ont été publiés jusqu'à ce jour, est réservée aux publications dont l'importance dépasse le cadre de la *Revue*.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 40 francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année. Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 1,000 francs.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la Revue, et à une réduction sur le prix des volumes antérieurs à leur adhésion.

Les collectivités : Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., peuvent s'abonner à la Revue, par l'intermédiaire de l'éditeur dépositaire, au prix de 60 francs l'année pour la France, 75 francs pour l'étranger.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société et directeur de la Revue,
4, rue Schœlcher, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal Paris, n° 550.54, ou chèque en banque) à :

Mlle Jeanne Wuilleumier, trésorière,
46, rue Lepic, Paris, XVIIIe,

les demandes d'abonnement et commandes de publications à l'éditeur :

Société des Belles Lettres,
95, boulevard Raspail, Paris, VIe.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ[1]

Anciens présidents

L. Havet. — E. Chatelain. — H. Goelzer. — A. Meillet. — J. Carcopino. — A. Ernout.

Membres donateurs

P. Collinet. — D. Dias de Moraes. — Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria. — G. Fredet. — L. Laurand. — H. Philippart. — J. F. Roxburgh. — J. Schrijnen.

Membres inscrits au 1er juin 1934

Albertini (E.), professeur au Collège de France — 86, avenue de la République, Montrouge, Seine.

Andurand (Mlle), professeur au Collège de jeunes filles d'Oudjda — villa India, boulevard de l'Yser, Maroc.

Ansermoz (P.), professeur au Collège classique — villa Cornélia, avenue Cécil, Lausanne, Suisse.

Arnoux (G.) — 127, avenue Jean-Jaurès, Paris, xixe.

5 Audollent (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut — Manoir de Beaulieu, Chamalières, Puy-de-Dôme.

Badois (Mlle), professeur au lycée de jeunes filles — 5, rue Edmond-Rabat, Sainte-Savine, Aube.

Bailleux (R.), professeur au collège de Châlons-sur-Marne, Marne.

Balcells (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — 49, Calle Bruck, 3er 1a, Barcelone, Catalogne.

Balmus (C. J.), maître de conférences à l'Université de Jasi — 20, strada L. Calargiu, Jasi, Roumanie.

10 Baran (N. V.) — 1, rue Placerilor, Jasi. satul Goruni, Roumanie.

Barbelenet (D.), docteur ès lettres, professeur honoraire — villa Jeanne d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

Barrera (Emilio de la), capitan veterinario — 7, calle de Tacna, Chorrillos, Lima, Pérou.

Bassol (Marian), professeur à l'Université de Grenade, Espagne.

Baxter (J. H.), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de St Andrews, S. Mary's College, Écosse.

15 Bayard (Chanoine L.), professeur à l'Institut catholique — 60, boulevard Vauban, Lille, Nord.

Bayet (J.), professeur à la Faculté des lettres — 135, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

Bazouin (A.), professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de la Pompe, Paris, xvie.

Beek (C. J. M. J. van), professeur au Séminaire « Beekvliet », St Michiels-Gestel, Hollande.

Béguin, licencié ès lettres — 41, rue des Vieux-Patriotes, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

20 Béluel (E.), professeur à la Faculté des lettres — 21, rue Roquelaine, Toulouse.

Benveniste (E.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 11, square de Port-Royal, Paris, xiiie.

Béranger (J.), professeur au Collège — Bex, canton de Vaud, Suisse.

Bernès (H.,) professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

BIANCANI (Mme A.), licenciée ès lettres — 88, boulevard de Saint-Cloud, Garches, Seine-et-Oise.

25 BILLIAND (J.), archiviste-paléographe, directeur de la Bibliothèque municipale de Marseille, Bouches-du-Rhône.

BINET (L.), professeur au lycée Lakanal, Sceaux, Seine.

BLANC (A.), professeur au lycée de Tarbes, Hautes-Pyrénées.

BLANCHARD (G.) — 135, rue Ordener, Paris, XVIIIe.

BLÉRY (H.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 13, rue Guy-de-la-Brosse, Paris, Ve.

30 BLOCH (Jules), professeur à l'École des Hautes Études et à l'École des langues orientales — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

BLOCH (Oscar), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 79, avenue de Breteuil, Paris.

BONAMY (Mlle A.), licenciée ès lettres — École militaire de Saint-Cyr, Seine-et-Oise.

BONNAMI (J. P.), étudiant en philologie classique — 269, rue du Noyer, Bruxelles, Belgique.

BORD (B.), docteur en médecine, directeur de la Revue « Æsculape » — 69, rue de Rome, Paris.

35 BORDENAVE (J.-M.) — Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

BORLE (H.), professeur au Collège — Côte 25, Neuchâtel, Suisse.

BORNECQUE (H.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 164, rue de Vaugirard, Paris, XVe.

BOSSU (Abbé C.), professeur à l'Institution Victor-de-Laprade — 12, rue du Collège, Montbrison, Loire.

BOUFFAULT (Mlle E.), professeur de cours secondaire — 61, rue de la Colonie, Paris, XIIIe.

40 BOULANGER (A.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

BOULFARD (F.), professeur de lettres — 55, rue Nau, Marseille.

BOURGERY (A.), professeur au lycée Henri IV — 14, rue Malher, Paris, IVe.

BOUSSINEAU (abbé G. DE), élève de l'École des Hautes Études — 26, rue de Béthune, Versailles, Seine-et-Oise.

BOUSSINEAU (L. DE), professeur à l'Externat des Enfants nantais — 18, rue de Gigant, Nantes, Loire-Inférieure.

45 BOYANCÉ (F.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.

BOYER (P.), administrateur de l'École des langues orientales — 1, rue de Lille, Paris.

BRÉGUET (Mlle E.) — 2, avenue des Vollandes, Genève, Suisse.

BREITMEYER (J. H.), docteur ès lettres de l'Université de Genève — La Capite de Vésenaz, Collonge-Bellerive, Genève, Suisse.

BROCHE (G. E.), chargé de cours à l'Université de Gênes — 32, boulevard Joachim, vieille chapelle de Montredon, Marseille, Bouches-du-Rhône.

50 BRÖNDAL (V.), docteur ès lettres de l'Université de Copenhague — Charlottenlund, Danemark.

BROUWER (P. DE), professeur au lycée catholique — Nieuwe Govilescheweg, Tilburg, Hollande.

BROYE (Mlle M.), professeur à l'École supérieure et au gymnase de jeunes filles de Lausanne — 4, Préfleuri, Ouchy, Suisse.

BRUHL (A.), ancien membre de l'École de Rome — 18, rue Théodule Ribot, Paris, XVIIe.

BRUN (L.), professeur au lycée Montaigne — 1, avenue de la Porte-de-Montrouge, Paris.

55 BRUNEL (Cl.), directeur de l'École des chartes, professeur à l'École des Hautes Études — 11, rue Cassatte, Paris, VIe.

BRUNOT (F.), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, XIVe.

BRUTSCH (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève.

BUDRY (M.), professeur au Collège de Montreux — La Flondine, Territet, Suisse.

Buescu (V.), licencié ès lettres, élève de l'École des Hautes Études — 1 *bis*, rue Lacépède, Paris, v^e^.

60 Bulard (M.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy — 2, rue de l'Église, Malzéville, Meurthe-et-Moselle.

Burger (A.), chargé de cours à l'Université de Neuchâtel — Grandchamp par Areuse, Suisse.

Burke (Francis), professeur à Woodstock College — Woodstock, Maryland, États-Unis.

Burnier (E.), professeur à l'École supérieure et au gymnase de jeunes filles — 30, avenue du Léman, Lausanne, Suisse.

Buscaroli (C.), Preside Liceo classico comunale — Imola, Italie.

65 Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur honoraire au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, vi^e^.

Cahen (J. G.), professeur au lycée de Poitiers, Vienne.

Calle (P. Urbano de la), professeur à l'Université — 42, via Blasco Ibañez, Madrid, Espagne.

Camelot (abbé P.), maître de conférences aux Facultés catholiques — 17 *bis*, rue Marais, Lille, Nord.

70 Camus de Vycastel — 34 *bis*, boulevard Saint-Marcel, Paris, xiiie.

Capron (P.), professeur au Collège du Christ-Roi — Sirault, Hainaut, Belgique.

Capua (Fr. P. di), preside del liceo pareggiato — 8, via Alvino, Castellamare di Stabia, Napoli, Italie.

Carcopino (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 3, rue Marié-Davy, Paris, xive.

Carraz (P.), professeur au collège Saint-Louis — 14, rue de l'École-de-Médecine, Genève, Suisse.

75 Cassart (J.), professeur au petit séminaire, Bonne-Espérance, Belgique.

Cayrou (G.), secrétaire de la rédaction de la Revue Universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

Celle (Mario G.), segretario civico, Ufficio stampa del Municipio — 9-12, via Paolo Giacometti, Genova, Italie.

Champendal (E.), professeur au collège de Vallorbe, Vaud, Suisse.

Chantraine (P.), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études — 3, allée Claude-Debussy, Le Vésinet, Seine-et-Oise.

80 Chantre (abbé A.), professeur de littérature latine au Séminaire des Missions — Iseure, Allier.

Chennevelle (O.), licencié ès lettres — Cité universitaire, Maison de l'Argentine, 17, boulevard Jourdan, Paris, xive.

Chevalier (Paul), docteur en médecine — 3, place Jean-Jaurès, Marseille, Bouches-du-Rhône.

Chevalier (P.), principal de collège honoraire — villa Les On-dit, rue Jeansoulin, Menton.

Chevallier (M.), professeur à l'École secondaire de jeunes filles — 20, route de Chêne, Genève, Suisse.

85 Cohen (G.), professeur à la Faculté des lettres — 16, rue Gay-Lussac, Paris.

Colin (J.), conservateur de la bibliothèque universitaire — 43, rue Stanislas, Nancy, Meurthe-et-Moselle.

Collart (P.), ancien membre étranger de l'École française d'Athènes — La Vigie, Cologny, Genève, Suisse.

Collinet (P.), professeur à la Faculté de droit — 26, rue Vavin, Paris, vi^e^. — Membre donateur.

Collomp (P.), professeur à la Faculté des lettres — 38, rue Bautain, Strasbourg.

90 Comeau (Mlle M.), directrice d'École normale — Meung-sur-Loire, Loiret.

CONSTANS (L.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 45, rue Saint-Ferdinand, Paris, XVIIe.

CONSTANTINESCO (E.), inspecteur général de l'instruction publique — Ramniku Valcea, Roumanie.

CORDIER (A.), professeur au lycée Condorcet — 42, rue de Dantzig, Paris, XVe.

CORVISY (H.), rédacteur principal au Ministère de la Justice — 84, rue Saint-Louis en l'Ile, Paris, XIVe.

95 COTARD (R.), rédacteur en chef de la Revue Humanités (Grammaire), professeur au lycée Montaigne, 9, rue du Sommerard, Paris, V^e.

COUSIN (J.), professeur de première supérieure au lycée — 23, rue Saint-Louis, Poitiers, Vienne.

CRAIG (J.-D.), professeur à l'Université de Sheffield, Angleterre.

CROQUISON (dom J.) — abbaye de Saint-André, par Lophem-lez-Bruges, Belgique.

CROSS (Ephraïm), professeur au City College — 1847, University Avenue, Bronx, New-York.

100 CROUZET (P.), inspecteur d'Académie — 15, rue de Tocqueville, Paris, XIIIe.

CUENDET (G.), privat-docent à l'Université de Genève — La Morache, Nyon, Suisse.

CUNY (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux.

CYPRIANI (J.), professeur au lycée — 21, rue Thérèse, Montpellier, Hérault.

DAGUERRE (Mlle S.), étudiante — 37, boulevard de la Chapelle, Paris.

105 DAICOVICIU (C.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 2, rue Gherescu, Cluj, Roumanie.

DAIN (A.), professeur à l'Institut catholique, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 42, rue de Dantzig, Paris, XVIe.

DAM VAN ISSELT (Mlle L. VAN), professeur au gymnase — 1 *bis*, van Wychskade, Utrecht, Hollande.

DAMAS (P.), licencié ès lettres, agréé au Tribunal de commerce — 3, place du Parlement, Bordeaux, Gironde.

DAUPELEY (P.), imprimeur de la Revue des Études latines — Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir.

110 DEBOUXHTAY (P.), docteur en philosophie et lettres, membre de l'Institut archéologique de Liége — 35, rue Laoureux, Verviers, Belgique.

DÉCRÉAU (J.), directeur de l'École Saint-Hughes, Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

DELACROIX (abbé S.), professeur au Séminaire de N.-D. de Consolation — Fuans, Doubs.

DE LAET (Mlle Chr.), professeur à l'Institut du Sacré-Cœur — 393, chaussée de Namur, Héverlé, Belgique.

DELAIGUE (abbé J.-C.), professeur à l'Institution du Sacré-Cœur — 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Yssingeaux, Haute-Loire.

115 DELARUE (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire — 3, avenue des Vollandes, Genève.

DELARUELLE (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 22, rue du Printemps, Toulouse.

DELAUNAY (abbé L.), professeur à la Faculté libre des lettres — 22, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers, Maine-et-Loire.

DELÉTRA (D.), pasteur à Dardagny, Genève.

DELGADO (J. A.), catedratico en el Instituto nacional de sec. enseñanza, Pablo Igresias 5, Santa Cruz de la Palma, Canaries.

120 DELHOUSIÈRE (O.) — Manage, Belgique.

DELISLE (E.), professeur au collège — Maison Berney, Rolle, Vaud, Suisse.

DENÉRÉAZ (Mme V.) — 2, Longeraie, Lausanne, Suisse.

DERATANI (N.), professeur à Moscou — Grand Koslovsky, 12, 23, Moscou, U. R. S. S.

DESJARDINS (J.), professeur de première supérieure au lycée Lakanal — 10, rue Daubigny, Paris, XVIIe.

125 DESROUSSEAUX (A.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 14, rue Paul-Appell, Paris, XIVe.

DEUBEL (L.), professeur au collège — 16, ruelle Pontrouge, Sarrebourg, Moselle.

Dias de Moraes (D.), professeur au gymnase d'État, membre de l'Académie des lettres de Bahia — 68, Larga de S. Raymunda, Bahia, Brésil. — Membre donateur.

Dovado (Mlle M. L. Garcia), professeur à l'Instituto Escuela, Valencia, Espagne.

Ducel (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

130 Ducournau (C.), professeur au lycée de Meknès (Maroc) — 5, rue Adèle, Villemomble, Seine.

Dufresne (G.) — 1, rue Dumenge, Lyon.

Dumoulin (J.), archiviste-paléographe — 5, rue des Grands-Augustins, Paris, vie.

Durand (R.), professeur honoraire de la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

Durban (J.-R.-M.), professeur au lycée — 4, rue de Bellegarde, Toulouse, Haute-Garonne.

135 Durry (M.), professeur à la Faculté des lettres — 40, rue Guillaume-le-Conquérant, Caen, Calvados.

Dutoit (Abbé E.), professeur au collège Saint-Michel, Fribourg, Suisse.

Duval (P.), professeur au lycée — 16, rue Dieutre, Rouen, Seine-Inférieure.

Ernout (A.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 5, rue Vauquelin, Paris, ve.

Ernst (Mlle J.), licenciée ès lettres — Foyer international des étudiantes, 93, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

140 Espinosa Pólit (A.), préfet des études au collège de Cotocollao, Quito, Équateur.

Estelrich (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Catalogne.

Evolceanu (D.), professeur à la Faculté des lettres — 10, Strada General Erimia Grigorescu, Bucarest, Roumanie.

Fabre (P.), professeur à l'Université de Fribourg — 40, Schoenberg, Fribourg, Suisse.

Fabry — Villerot, par Hautrage, Belgique.

145 Faider (P.), professeur à la Faculté des lettres — 4, boulevard de Kerchove, Gand, Belgique.

Fairclough (H. Rushton), professeur à Stanford University, Californie, États-Unis.

Faivre (J.), proviseur du lycée Wallon, Valenciennes, Nord.

Faral (E.), professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études — 28, rue du Général-Foy, Paris, viiie.

Fargues (P.), professeur à la Faculté des lettres — Clos Cangina, Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône.

150 Favez (Ch.), privat-docent à l'Université — 39, boulevard de Grancy, Lausanne, Suisse.

Fécherolle (abbé P.), professeur au Séminaire de Bastogne, Belgique.

Fedel (A.), professeur au lycée Henri IV, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, xive.

Fehr (A. J.), professeur au lycée classique — 245, Valeriusstraat, Amsterdam, Hollande.

Félix (Abbé), professeur à l'Institut libre de Villedieu, Manche.

155 Ferrero (G.), professeur à l'Université — 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

Ferté (L.), docteur en médecine — 204, boulevard Raspail, Paris, vie.

Fischer (C.), directeur de l'École secondaire de Châtel-Saint-Denis, Fribourg, Suisse.

Fitz Gerald (W. E.), professeur au Boston College — 9, rue Raynouard, Paris, xvie.

Flandin (M.), professeur au lycée Carnot — 6, boulevard de Clichy, Paris.

160 Florian (J.) — Stará Říše, Morava, Tchécoslovaquie.

Fohalle (R.), chargé de cours à l'Université — 6, rue de Fauvettes-Bressous, Liége, Belgique.

Fontan (A.), docteur en droit, juge au Tribunal civil — Guelma, Algérie.

Fordyce (G. J.), fellow of the University, Jesus College, Oxford, Angleterre.

FOURNIER (Mlle R.), professeur au lycée — Hôtel de la Tour-Hassan, rue de Chellah, Rabat, Maroc.

165 FRACCARO (P.), professeur à l'Université de Pavie, directeur de l'Athenaeum — 4, piazza Municipio, Pavia, Italie.

FRANCK — 18, rue Demours, Paris.

FRANKFURTER (E.), libraire-éditeur — 8, rue du Grand-Chêne, Lausanne, Suisse.

FREDET (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, VIIIe. — Membre donateur.

FRÈRE (H.), professeur à la Faculté des lettres — 23, rue Saint-Michel, Nancy.

170 FRETÉ (Mlle A.), licenciée ès lettres, diplômée de l'École des Hautes Études, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris.

FROIDEVAUX (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, XIVe.

GAGÉ (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 73, boulevard d'Anvers, Strasbourg.

GAIFFIER D'HESTROY (Beaudoin DE), de la Société des Bollandistes — 24, boulevard Saint-Michel, Bruxelles, Belgique.

GALINDO (Pascual), professeur à l'Université de Saragosse, Espagne.

175 GALLAY (Abbé P.), professeur à l'Institution Saint-Joseph, Roanne, Loire.

GALLETIER (E.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Anatole-le-Braz, Rennes.

GALTIER (E.), professeur de première au lycée — 5, rue Saint-Cyrice, Rodez, Aveyron.

GANSZYNIEC (R.), professeur à l'Université — 20, ul. Potockiego, Lwow, Pologne.

GARCIA (J. Feo), professeur à l'Université — 9, Nicolas Salmeron, Valencia, Espagne.

180 GARNIER-DUQUESNE (Mme G.), licenciée ès lettres — 6, chemin Eug. Grasset, Lausanne, Suisse.

GARREAU (E.), élève de l'École des Hautes Études — villa Saint-Marcel, 118, boulevard de l'Hôpital, Paris, XIIIe.

GAUDU (F.), professeur au lycée — 41, rue Haldot, Caen, Calvados.

GAUTREAU (M.), professeur au lycée Henri IV — 9, square Charles-Laurent, Paris, XVe.

GEUTHNER (P.), libraire-éditeur — 13, rue Jacob, Paris.

185 GHELLINCK (le P. DE), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

GIFFARD, professeur à la Faculté de droit de Paris — 10 *bis*, rue Gambetta, Versailles, Seine-et-Oise.

GILLART (Mlle O.), professeur au lycée de jeunes filles — 35, rue Saint-Christophe, Avignon, Vaucluse.

GINNEL (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

GIRAUD (C.), licencié ès lettres, sous-directeur du Contrôle financier de l'Indo-Chine, Hanoï, Tonkin.

190 GLARDON (Mlle Y.), professeur à l'École Vinet — 17, avenue Druey, Lausanne, Suisse.

GONÇALVES (F. Rebêlo), professeur à la Faculté des lettres — 18, 2e l., avenue Marquês de Tomar, Lisbonne, Portugal.

GOUGENHEIM (G.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

GOUTTESOULARD (abbé), professeur à l'Institution Saint-Joseph, Roanne, Loire.

GRANDJEAN (F.), professeur à l'Université — 29 *bis*, avenue de Miremont, Genève, Suisse.

195 GRAT (F.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy, chargé d'enseignement auxiliaire à la Faculté des lettres de Paris — 43, avenue Foch, Vincennes, Seine.

GRELLET (P.), rédacteur à la « Gazette de Lausanne » — Les Charmettes, Chailly, par Clarens, Vaud, Suisse.

GRENIER (A.), professeur à la Faculté des lettres, correspondant de l'Institut — 4, rue de Turenne, Strasbourg.

GRISART (A.), docteur en philosophie et lettres — 33, avenue Bouvier, Virton, Belgique.

GRIVEL (B.), professeur au Collège classique — 5, avenue Davel, Lausanne, Suisse.

200 Groot (A. W. de), doyen de la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

Guichard (G.), éditeur des Chartes du Forez. — 19, avenue de la Gare, Feurs, Loire.

Guignebert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 226, rue Lecourbe, Paris, xve.

Guilland (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de Poissy, Paris.

Guillemin (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

205 Guillet (E.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, rue Silhac, Hautes-Pyrénées.

Guiñez (Abbé J. Benedicto) — Quillón, Chili.

Gunz (C. A.), professeur — 8, rue de la Caroline, Lausanne, Suisse.

Guyader (Mme S.), étudiante à la Faculté des lettres — Immeuble Michaël Bishara, near Malek-el-Saleh bridge, Island of Roda, Old Cairo, Égypte.

Halberstadt (M.), docteur en philologie de l'Université de Francfort — 11 *bis*, rue Jules-Chaplain, Paris, vi^e^.

210 Haliste, séminaire de philologie classique de l'Université de Tartu, Esthonie.

Halkin (L.), professeur à l'Université — 59, boulevard de Laveleye, Liége, Belgique.

Handrick (Fr.), administrateur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, Suisse.

Haussaire — 38, boulevard Gambetta, Alès, Gard.

Heeckeren (G. de) — 60, rue Pierre-Charron, Paris.

215 Hélin (M.), professeur à l'Athénée de Seraing, Belgique.

Hendricksen (A. W.), St Joseph's Seminary, Nyenga-Jinga P. O., Uganda, East Africa.

Henné (H.), professeur à l'Université — 9, rue Aug. Angelier, Lille, Nord.

Herbecq (A.), professeur à l'Athénée de Virton, Belgique.

Herescu (N. J.), maître de conférences à l'Université, directeur de la « Revista clasica » — 87 *bis*, rue Stirbey-Vodă, Bucarest, Roumanie.

220 Hermies (R. d'), professeur au lycée — 9, rue de Maubeuge, Lille, Nord.

Hernando (Cl.), professeur à l'Instituto de Jovellanos, Ezcurdia, 86, Gijón, Espagne.

Herrmann (L.), professeur à l'Université de Bruxelles — 33, rue Léon-Frédéric, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

Herrouet (J.-M.), professeur à Saint-Michaels College — Winowski Park, Vermont, U. S. A.

Hersch (Mlle J.), licenciée ès lettres — 18, avenue P. Odier, Genève, Suisse.

225 Heurgon (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 220, rue Michelet, Alger.

Heyde (K. van der), professeur au gymnase de Haarlem — 29, Tuinwijklaan, Haarlem, Hollande.

Hierche (R.), élève de la Faculté des lettres — 9, place de Vaugirard, Paris, xve.

Hoogterp, docteur ès lettres — 8, Rosengracht, Harlingen, Hollande.

Hubaux (J.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 42, rue du Batty, Cointes, près Liége, Belgique.

230 Hubert (E.), directeur du pensionnat de Bertigny — Fribourg, Suisse.

Hubert (Ph.), étudiant à la Faculté des lettres — 8, rue du Rouvray, Neuilly-sur-Seine, Seine.

Humbert (J.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

Ilc (J.), professeur au lycée, 2/1 Novi trg, Ljubljana, Yougoslavie.

Jalinoux, licencié ès lettres — 31, rue du Chemin de fer, Vincennes, Seine.

235 Jamault — 35, rue Faidherbe, Paris, xie.

Jannot (H.), licencié ès lettres — 43, rue Lamartine, Le Creusot, Saône-et-Loire

Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria (E.), avocat, docteur en droit [membre donateur en son nom et en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille.

JEANMAIRE (H.), chargé de conférences à la Faculté des lettres de Lille — 216, rue Nationale, Viroflay, Seine-et-Oise.

JEANNERET (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

240 JOHANNET (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

JOLIVET (E.), agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert — 3, rue Bausset, Paris, XVIe.

JORDANESCU (F.), professeur au lycée de Focsani, Roumanie.

JORON (M.) — 75, boulevard Voltaire, Paris, XIe.

JOUGUET (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études, directeur de l'Institut français du Caire, Égypte.

245 JOURDAN (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

JOVÉ (E.), directeur de « Palestra Latina » — Universidad, Cervera (Lérida), Espagne.

JULLION (Mlle M.-A.), professeur au Collège Sévigné — 22 *bis*, rue Norvins, Paris, XVIIIe.

JURET (A.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Granddidier, Strasbourg.

KADEN (H.), professeur à la Faculté de droit — 35, avenue de Miremont, Genève, Suisse.

250 KENT (Roland G.), professor of comparative philology, Bennett Hall, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

KERSBERGEN (Mlle A. W.), Buy's Jacoblaan, 19, Bussum, Hollande.

KLINCKSIECK (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, VIIe.

KRIER (A.), professeur au gymnase de Diekirch — Ettelbruck, Luxembourg.

KUGENER (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

255 LABHARDT (A.), licencié ès lettres — 14, rue de l'Est, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

LABORDERIE (R.), professeur au lycée — 29, rue Capdeville, Bordeaux, Gironde.

LABRIOLLE (P. DE), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 50 *bis*, rue Boileau, Paris, XVIe.

LACROIX (M.), professeur au lycée Henri IV — 6, rue Quatrefages, Paris, Ve.

LAFAIX (Dr) — 76, rue de la Voie-Verte, Paris, XIVe.

260 LA FLIZE (G.), agrégé de l'Université — 3, rue des Arènes, Paris, Ve.

LAFORGUE (F.), professeur au lycée de Tunis — Maxula-Radès, Tunisie.

LAHERRE (J.-A.), professeur au grand lycée — 11, rue Auber, Alger.

LAINEY (abbé P.), professeur à l'Institut libre de Saint-Lô, Manche.

LAMBERT (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Viollet-le-Duc, Dijon, Côte-d'Or.

265 LAMBRINO (S.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bucarest, Roumanie.

LATIL, avocat — La Ravinière, Grasse, Alpes-Maritimes.

LAURAND (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

LAURENT (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, XIVe.

LAURENT-SCHWOB (Mme P.), diplômée d'études supérieures — 5, rue Amyot, Paris, Ve.

270 LAVARENNE (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée — 81, boulevard H. Vasnier, Reims, Marne.

LEBÈGUE (H.), directeur d'études honoraire à l'École pratique des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

LE BRAS (G.), professeur à la Faculté de droit — 12, avenue Ernest-Reyer, Paris, XIVe.

LE CAM — 164, rue Jeanne d'Arc prolongée, Paris.

LÉGER (J.), professeur au lycée de Lonchamps, Bordeaux, Gironde.

275 LEIDENBACH (Mlle M.), licenciée ès lettres — Corseaux, près Vevey, Suisse.

LEJEUNE (M.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 86, Chemin haut-des-sables, Poitiers.

LEMAIRE (Abbé H.), professeur au Petit-Séminaire de Séez (Orne).

LEMMENS (Mlle M.) — Les Filles de la Croix, 121, rue de Namur, Louvain, Belgique.

Lenchantin de Gubernatis (M.), professeur à l'Université — 63, corso Vittorio Emanuele, Italie.

280 Leneveu — rue Amiral-Lhermite, Coutances, Manche.

Leroy (Maxime), assistant à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 19, rue de Chênée, Angleur, Belgique.

Leroy (Maurice), professeur — 89, avenue des Rogations, Bruxelles, Belgique.

Leschi (M.-L.), directeur des antiquités d'Algérie — 87, boulevard Camille Saint-Saens, Alger.

Levet (A.), professeur à la Faculté de droit — 6, rue Clot-Bey, Grenoble, Isère.

285 Lévy-Bruhl (H.), professeur à la Faculté de droit — 276, boulevard Raspail, Paris, xive.

Lieberman (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City, États-Unis.

Liebeskind (W.), professeur à l'Université — 44, quai G. Ador, Genève, Suisse.

Lindsay (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Écosse.

Lipscomb, professeur à Randolph Macon Womans' College — Lynchburg, Virginia, États-Unis.

290 Liscu (M.), professeur au lycée — 11, strada Lazareanu, Bucarest, Roumanie.

Löfstedt (E.), professeur à l'Université de Lund, Suède.

Lot (Mlle I.), étudiante ès lettres — 53, rue Boucicaut, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Loyen (A.), professeur au lycée — 9, rue Jules-Lemaître, Orléans, Loiret.

Luchaire (J.), docteur ès lettres, directeur honoraire de l'Institut international de coopération intellectuelle — 96, avenue des Ternes, Paris.

295 Lucot (R.), professeur au lycée — 6, rue Clemenceau, Toulouse, Haute-Garonne.

Lyer (St.), docteur ès lettres de l'Université de Prague, professeur au lycée Carnot, Dijon, Côte-d'Or.

Lyon (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

Magos (Mme H.), professeur à l'Institut Paridaens, Louvain, Belgique.

Maille (E.), professeur au lycée Montaigne — 13, rue de Tournon, Paris, vi^e^.

300 Mallein, licencié ès lettres — 21, rue des Moines, Paris, xvie.

Maréchal (A.-Ch.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 12, avenue de l'École d'agriculture, Montpellier, Hérault.

Marin (A.), professeur au Collège national Saint-Sava, 4, str. D. Lister, Parcul Principesa Elina, Bucarest, Roumanie.

Marouzeau (J.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, xive.

Marrou (H.), professeur à l'Institut français de Naples — 86, via Francesco-Crispi, Napoli, Italie.

305 Massiéra (P.), principal du Collège de Condom, Gers.

Massinon (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, xxe.

Masson (Mlle), directrice de l'École normale libre de Neuilly, Seine — Villa Sainte-Marie, Font-Romeu, Pyrénées-Orientales.

Mauger (G.), professeur au lycée de Reims — 24, rue de Pétrograd, Paris, viiie.

Mauris (L.) — 10, avenue Dickens, Lausanne, Suisse.

310 Mayol de Lupé (Mgr. J. de) — 2, avenue Émile Acollas, Paris, viie.

McCormick (J. P.), professeur à la Catholic University, Caldwell Hall, Washington, États-Unis.

McCracken (G.), professeur au Grove City College, Pennsylvania, États-Unis.

McDaniel (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, États-Unis.

Meillet (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 24, rue de Verneuil, Paris, viie.

315 Mercanton (J.), licencié ès lettres — Campagne Primerose, Cour, Lausanne.

Merckaert (L. R.), docteur en philosophie et lettres — 5, rue Verhas, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

MERLIN (A.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — 5, villa de Villiers, Neuilly-sur-Seine, Seine.

MERTZ (L.), professeur honoraire — 10, rue Joseph-Gaillard, Vincennes, Seine.

MEYLAN (L.), directeur du gymnase de jeunes filles de Lausanne — Le Tournesol, Chailly-de-Lausanne, Suisse.

320 MEYLAN (Ph.), professeur à la Faculté de droit — 14, avenue de Florimont, Lausanne, Suisse.

MICHEL (Georges) — 2, rue Doudart de Lagrée, Grenoble, Isère.

MICHEL (Pierre), professeur au Collège d'Épernay, Marne.

MICHELLAND (E.), élève de l'École des Hautes Études — 1, rue Royer-Collard, Paris, v^e^.

MICHON (E.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

325 MINARD (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.

MONCEAUX (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 47, rue de Verrières, Antony, Seine.

MONFLEUR (Mlle J.) — 26, rue Delambre, Paris, XIVe.

MONNIER-BATTUT (Mme J.), libraire — 17, rue Bréa, Paris, VIe.

MONSUEZ (R.), professeur au lycée de Tourcoing — 19, rue Saint-Henri, La Madeleine, Nord.

330 MOUNTFORD (J. F.) — 42, Park Road West, Birkenhead, Angleterre.

MULLER (F.) Jzn, professeur à l'Université — 9, Fruinstraat, Leiden, Hollande.

MULLER (H. F.), chef du département des langues romanes à l'Université Columbia, New-York, U. S. A.

NAIRN (J. A.), proviseur honoraire de Merchant Taylors School — Stubbings Vicarage, Maidenhead, Berks, Angleterre.

NAUM (Th. G.), professeur à la Faculté des lettres — 2, rue Gherescu, Cluj, Roumanie.

335 NAVRÁTIL (A.), professeur au lycée de jeunes filles — Trávníky 21, Brno, Tchécoslovaquie.

NELSON (A. W.), docteur ès lettres, bibliothécaire de l'Université d'Upsala, Suède.

NICOLAU (M. G.), professeur au lycée de Bucarest — 75, rue Saint-Jacques, Paris, v^e^.

NIEDERMANN (M.), recteur de l'Université — 15, chemin des Pavés, Neuchâtel, Suisse.

NITTI (Mlle L.), élève de l'École des Hautes Études — 26, rue Vavin, Paris, VIe.

340 NOAILLES (P.), professeur à la Faculté de droit — 14, rue Guynemer, Paris, VIe.

NOBLOT (H.), professeur au lycée Saint-Louis — 3, rue des Boers, Fontenay-aux-Roses, Seine.

NOIVILLE (R.), professeur au lycée Charlemagne — 60, rue Monge, Paris, v^e^.

NOLHAC (P. DE), membre de l'Institut, conservateur du musée Jacquemart-André — 158, boulevard Haussmann, Paris, VIIIe.

NOUGARET (L.), professeur au lycée Rollin — 174, avenue de Clichy, Paris, XVIIe.

345 NOVOTNÝ (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchécoslovaquie.

NUSSBAUM (J.), professeur au gymnase — 63, rue A.-M. Piaget, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

OLTRAMARE (A.), doyen de la Faculté des lettres — 30, rue Carteret, Genève, Suisse.

OOTEGHEM (J. VAN), S. J., professeur aux Facultés N.-D.-de-la-Paix, secrétaire de la revue « Les Études classiques » — 59, rue de Bruxelles, Namur, Belgique.

PABON S. DE URBINA (J. M.), catedratico, Université de Salamanque — Plaza de Jaime Vera 2, Salamanque, Espagne.

350 PAGIS (M.), élève de l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris, v^e^.

PAGOT (Ch.), directeur de cours secondaire — 7, rue Vital, Paris, XVIe.

PALANQUE (J.-R.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 23, faubourg Saint-Jaumes, Montpellier.

PARAIN (Ch.), professeur au lycée Buffon — 39, rue Claude Bernard, Paris, v^e^.

Parvu (L.), licencié ès lettres — 7, rue Vornicul Sturza, Berlad (Roumanie).

355 Pasoli (A.), professeur au r. liceo-ginnasio — 21, via S. Paolo, Verona, Italie.

Patois (Ch.), professeur au Collège — 92, rue du Rhône, Genève, Suisse.

Peeters (F.), docteur en philosophie et lettres, aspirant à l'Université de Bruxelles — 3a, Treurenberg, Bruxelles, Belgique.

Pegon (P.), professeur de première supérieure au lycée — 34, rue Philippe-le-Hardi, Dijon, Côte-d'Or.

Péguy (P.), agrégé des lettres — 71, rue Carnot, Gap, Hautes-Alpes.

360 Pepin-Lehalleur — 7, rue Nitot, Paris, xvi^e^

Perelmann (Mlle M.), professeur à l'École supérieure de jeunes filles — La Villette, Yverdon, canton de Vaud, Suisse.

Perrenoud (A.), professeur au Collège classique — 13, Maillefer, Neuchâtel.

Perrenoud (J.-L.), professeur au gymnase — 11, rue des Tourelles, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Perret (Jacques), maître de conférences à la Faculté des lettres — 5, rue Hippolyte, Montpellier, Hérault.

365 Perret (Jean), professeur au lycée de Bourg, Ain.

Perret (V.), directeur de l'École Jawetz-Bel-Air, Métropole, Lausanne, Suisse.

Perrochat (P.), professeur à la Faculté des lettres — 3, place Saint-Claire, Grenoble, Isère.

Perrotin — 50, rue Naujac, Bordeaux.

Petit (Joan) — 79, Rambla de Catalunya, Barcelone, Espagne.

370 Petot (F.) — Bonnefontaine, par Mirebel, Jura.

Petré (Mlle H.), professeur à l'Université libre de jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Philippart (H.), professeur à l'Université — 26, rue Victor-Greyson, Bruxelles. — Membre donateur.

Picard (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres — 16, avenue de l'Observatoire, Paris, vi^e^.

Pichard (L.), professeur à l'Institut catholique — 74, rue de Vaugirard, Paris, vi^e^.

375 Pidoux — 64, rue Gimelli, Toulon, Var.

Piganiol (A.), professeur à l'Université de Strasbourg — 40, rue de la Voie-Verte, Paris, xvie.

Pighi (G. B.), assistente nella Seccola orientale dell'Università cattolica, incaricato di lingua e letteratura latina nell'Istituto di magistero — 17, via Ennio, Milano, Italie.

Piguet (D.), professeur au Collège — 12, rue des Jordils, Yverdon, Suisse.

Pinaud (A.) — 4, rue Mortinat, Asnières, Seine.

380 Pippidi (D. M.), licencié ès lettres et en droit — 17, boulevard Catargiu, Craïova, Roumanie.

Pittet (Abbé A.), professeur au collège Saint-Michel, Fribourg, Suisse.

Plinval (G. de), professeur au lycée Voltaire, maître de conférences auxiliaire à la Faculté des lettres — 15, rue Ernest-Cresson, Paris, xive.

Pokrowski (M.), professeur à l'Université — place des Khamovnikis, 2, log. 121, Moscou, U. R. S. S.

Polge, contrôle financier de l'Indo-Chine — 27, boulevard Rollandes, Hanoï, Tonkin.

385 Ponchont (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand et à l'École normale de Sèvres — 22, rue Friant, Paris, xive.

Popescu-Zimnicea (G.), professeur au lycée Anastasescu, Rosiori-de-Vede, Roumanie.

Porcher (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, viie.

Portaz (Abbé) — Petit Séminaire, Voreppe, Isère.

Préchac (F.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 1, rue Alain Gervais, Versailles, Seine-et-Oise.

390 Przychocki (G.), professeur à l'Université — 12, rue Brzozowa, Varsovie, Pologne.

Quentin (Dom H.), professeur à l'Institut pontifical d'Archéologie chrétienne — Palazzo San Calisto, 24, Piazza S. Maria in Trastevere, Roma, xiv.

Rabouam (R.), licencié ès lettres, élève de l'École des Hautes Études — 59, boulevard Jourdan, Paris, xive.

Ramain (G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, Hérault.

Rand (E. K.), professeur à l'Université Harvard, Cambridge, Massachusetts, États-Unis.

395 Regard (P.), docteur ès lettres — 43, rue Madame, Paris, vi^e^.

Reiring (abbé W.) — Collège Saint-Alphonse, Berg Nebo, Nimègue, Hollande.

Remy (E.) — 22, rue de Ligne, Heverle près Louvain, Belgique.

Renou (L.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 3, rue Pierre Cherest, Neuilly-sur-Seine.

Respino (A. Diaz), cathedratico d. Instituto nacional de sec. enseñanza, Lugo, Espagne.

400 Reymond (Mlle A.), licenciée ès lettres — 10, avenue des Cerisiers, Pully près Lausanne, Suisse.

Reymond (E.), directeur de l'École nouvelle de Chailly-sur-Lausanne, Suisse.

Reynold (G. de), doyen de la Faculté de philosophie de Berne — 72, rue de Greyerz, Berne, Suisse.

Ribas Bassa (I.), professeur adjoint à l'Université de Barcelone — 79, 1 Rambla Catalunya, Barcelone.

Riedlinger (A.), professeur au collège de Genève — Collonge-Bellerive, près Genève, Suisse.

405 Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

Rocca (J.), licencié ès lettres — 30, rue Edouard Delanglade, Marseille.

Rodriguez (P. I.) — 12, St Annastrasse, München, Allemagne.

Roman (O.) — Service commercial des mines domaniales de la Sarre, 4, Trierer-strasse, Sarrebrück, II, Sarre.

Romano (B.), libero-docente à l'Université de Turin, directeur du lycée de Susa — 17, via Palazzo di città, Susa (Torino), Italie.

410 Roques (M.), membre de l'Institut, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études et secrétaire de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, v^e^.

Rouault (J.), professeur au lycée de Bourges — 7, place Jussieu, Paris, v^e^.

Roux (A.), licencié ès lettres — Wesleyan College, Richmond, Surrey, Angleterre.

Roux (R.) — 26, rue Lafayette, Versailles, Seine-et-Oise.

Roxburgh (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster of Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

415 Ruffel (P.), professeur au lycée de Montauban, Tarn-et-Garonne.

Rumpf (P.), professeur au collège — 27, rue de Lausanne, Morges, Vaud, Suisse.

Ryba (B.), privat-docent à l'Université, Filosofická Fakulta, Smetanovo nám., Praha I, Tchécoslovaquie.

Safarewicz (J.), docteur ès lettres de l'Université de Vilna — 14, Portowa, Wilno, Pologne.

Saint-Denis (E. de), professeur au lycée du Parc, Lyon, Rhône.

420 Samaran (Ch.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, avenue Gourgaud, Paris, xviie.

Sance (Mlle Th.), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 26, rue Pierre-Nicole, Paris, v^e^.

Sausy (L.), maître de conférences auxiliaire à la Sorbonne — 39, rue des Écoles, Paris, v^e^.

Schillings (Th.), docteur en philologie et lettres, bibliothécaire à l'Université — place du Peuple, Louvain, Belgique.

Schmidt (dom Ph.), directeur de la Revue Bénédictine — abbaye de Maredsous, province de Namur, Belgique.

425 Schouterden (G.) — 28, rue Hippolyte-Fenoux, Le Havre.

Schrijnen (Mgr J.), professeur à l'Université — 17, Saint-Annastraat, Nimègue, Hollande. — Membre donateur.

Ségalen (A. P.), professeur au lycée — 4, rue du Bac, Périgueux, Dordogne.

Seston (W.), maître de conférences à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg.

Simonet, professeur au lycée — 24, rue Abel-Ferry, Épinal, Vosges.

430 Sindou (R.), diplômé d'études supérieures — 14, Hameau Boileau, Paris, xvie.

Slijper (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Utrecht, Hollande.

Sneyders de Vogel, professeur à l'Université de Groningen, Hollande.

Socorro Pérez (M.), cathedratico del Instituto nacional de sec. enseñanza, Las Palmas, Canaries.

Sommerfelt (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université — Oestre-Aker, Oslo, Norvège.

435 Soria y Hernandez (T. D.), professeur à l'Université — 15 duplic., Calle de Ruiz, Madrid, Espagne.

Soustre (Mlle M.-L.), professeur au Collège de jeunes filles de Périgueux, Dordogne.

Stavro-Stavri (Mme A. Brenot-), docteur ès lettres — Légation royale d'Albanie, 12, rue de Presbourg, Paris, xvie.

Stchoupak (Mme N.), diplômée de l'École des Hautes Études, secrétaire de l'Institut d'indianisme — 7, rue Leclerc, Paris, xive.

Stehlé (H.), professeur au Collège — 5, rue E. Jung, Genève, Suisse.

440 Strycker (E. de), Ancienne Abbaye, Tronchiennes, Belgique.

Stubbe (L.), professeur au Collège de Montreux — 47, avenue Ruchonnet, Lausanne, Suisse.

Svoboda (Ch.), professeur à l'Université de Brno, Tchécoslovaquie.

Tachauer (Mlle A.), élève de l'école des Hautes Études — Banque Hoskier et Cie, 15, rue des Mathurins, Paris.

Terracher (A.), recteur de l'Académie de Bordeaux — 29, cour d'Albret, Bordeaux.

445 Thomas (François), agrégé de l'Université — 35, boulevard Jourdan, Paris, xive.

Thomas (Paul), professeur émérite de l'Université de Bruxelles — 37, rue Champ-du-Roi, Etterbeck, Bruxelles, Belgique.

Toberer (Mlle A.), étudiante — Les Moulins, 84, Yverdon, Suisse.

Toussaint (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.

Toutain (J.), directeur d'études et secrétaire de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes Études, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques — 25, rue du Four, Paris, vi^e^.

450 Treyvaud (J.), professeur au gymnase classique — Sur-Lac, Mont-Choisi, Lausanne.

Twietmeyer — 14, Gellerstrasse, Leipzig, Allemagne.

Twombly (P. Nell) — 9, rue Raynouard, Paris, xvie.

Vaganay — 151, Belle Rade, Malo-les-Bains, Nord.

Valentin (Abbé) — Séminaire universitaire, 39 *ter*, rue des Farges, Lyon, 5e.

455 Vallette (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 61, rue de Jouy, Chaville, Seine-et-Oise.

Vendryes (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes Études — 85, rue d'Assas, Paris, vi^e^.

Villeneuve (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres — villa Courteline, avenue Lepic, Montpellier.

Visscher (F. de), professeur à la Faculté de droit — 14, avenue du Jardin zoologique, Gand, Belgique.

Vreede (F.), directeur du Centre d'Études néerlandaises — Cité universitaire, 63, boulevard Jourdan, Paris, xive.

460 Waltz (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.

Weibel, directeur du pensionnat de Bertigny, Fribourg, Suisse.

Wiblé (E.), professeur à l'École secondaire de jeunes filles — 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève, Suisse.

Wiblé-Gaillard (R.), professeur au collège — 1, rue d'Ermenonville, Genève, Suisse.

Woltjer (R. H.), professeur à l'Université réformée — 62, Oranje-Nassaulaan, Amsterdam, Hollande.

465 Wuilleumier (J.-P.), professeur à la Faculté des lettres — 33, rue Constant, Lyon.
Wuilleumier (Mlle J.), agrégée des lettres — 46, rue Lepic, Paris, XVIIIe.

Yon (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.
Yvon (H.), professeur au lycée Henri IV — 11, rue Gay-Lussac, Paris, Ve.

Zbinden (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 9, Florissant, Genève.
470 Zeiller (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, VIe.
Zeppa de Nolva (C.), professeur à l'Université de Madrid — Hilarion Eslava, 28, Madrid, Espagne.

Salle de travail de l'École des Hautes Études — Sorbonne, escalier E, Paris, Ve.
Institut d'études latines — Sorbonne, escalier E, Paris, Ve.
Groupe d'études anciennes — Sorbonne, escalier E, Paris, Ve.
475 Association des étudiantes — 1, rue du Vieux-Temple, Grenoble, Isère.
Section de latin de la Faculté des lettres de Grenoble, Isère.
Institut de latin de la Faculté des lettres de Caen, Calvados.
Conseil de la Caisse des recherches scientifiques — 110, rue de Grenelle, Paris.

BIBLIOTHÈQUES ET INSTITUTS ABONNÉS

France et Colonies.

Aix, Université.
480 — Bibliothèque publique.
Alger, Université.
Angers, Lycée David-d'Angers.
Beauvais, Lycée Jeanne-Hachette.
Besançon, Université.
485 Bordeaux, Université.
Casablanca, Lycée Lyautey.
Cette, Collège.
Dijon, Université.
Fontainebleau, Collège Carnot.
490 Grenoble, Bibliothèque universitaire.
Hazebrouck, Collège.
La Flèche, Prytanée.
Lille, Université.
— Facultés catholiques.
495 Lyon, Université.
Mâcon, Lycée de jeunes filles.
Marseille, Bibliothèque municipale.
Nancy, Université.
Orléans, Bibliothèque municipale.
500 Paris, Université.
— École pratique des Hautes Études.
— École normale supérieure.
— Institut catholique.
— Association Guillaume Budé.
505 — École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, Neuilly.
Poitiers, Université.
Rabat, Lycée Gouraud.
Strasbourg, Bibliothèque universitaire.
Tunis, Bibliothèque publique.
510 Verneuil, École des Roches.

Étranger.

Aberdeen, Université.
Abo, Académie.
Amsterdam, Université.
— Université libre.
515 Ann Arbor (Michigan), Université.
Austin (Texas), Université.
Bâle, Université.
Baltimore, Université Johns Hopkins.
Barcelone, Institut d'estudis catalans.
520 Beirout, Université.
Bristol, Université.
Brno, Séminaire philologique.
Bruxelles, Université libre.
— Ministère des Sciences et Arts.
525 Bucarest, Séminaire pédagogique.
Caceres, Institut national d'enseignement secondaire.
Cagliari, Faculté des lettres.

Cambridge (Angleterre), Philological Society.
Cambridge (États-Unis), Université Harvard.
530 Chapel-Hill, University of North Carolina.
Cincinnati (Ohio), Université.
Cleveland, Western Reserve University Libraries.
Cluj, Institut d'études classiques.
Coïmbre, Institut français.
535 Copenhague, Bibliothèque royale.
Cracovie, Université.
Dublin, Bibliothèque nationale d'Irlande.
Florence, Bibliothèque nationale.
Fribourg (Allemagne), Literarische Anstalt.
540 Fribourg (Suisse), Bibliothèque cantonale.
— Pensionnat de Bertigny.
Gand, Université.
Genève, Bibliothèque publique et universitaire.
Gênes, Université.
545 Glasgow, Université.
Göttingen, Université.
Greifswald, Faculté de philosophie et lettres.
Graz, Université.
Haarlem, Gymnase.
550 Hamburg, Université.
Hanover, Darmouth College.
Helsingfors, Université.
La Havane, Bibliothèque nationale.
Lausanne, Collège classique cantonal.
555 Le Caire, Université.
Leningrad, Université.
Leningrad, Bibliothèque publique.
Lisbonne, Institut français.
Ljubljana, Séminaire de philologie classique.
560 Los Angeles, Université de Californie.
Louvain, Bibliothèque de l'Université.
Lund, Université.
Madrid, Institut d'enseignement secondaire.
— Bibliothèque nationale.
565 — Faculté de philosophie.
Marburg, Université.
Milan, Université.
Montcassin, Abbaye.
Moscou, Académie des sciences.
570 — Bibliothèque publique.
Munich, Bibliothèque nationale.
Neuchâtel, Université.
Newcastle, Armstrong College.
New Haven (Connecticut), Yale University.
575 Oslo, Institutet for sammenlignende kulturforskning.
Oxford, Taylor Institution.
Philadelphie, American philosophical Society.
Princeton (New Jersey), Université.
580 Québec, Université Laval.
— École normale supérieure.
Rome, Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque Vaticane.
— École française.
Saint-Laurent, Collège Saint-Laurent.
585 Salamanque, Faculté de philosophie et lettres.
Santiago, Université.
Séville, Faculté de philosophie.
Swansea, University College.
Swarthmore College, Pensylvanie.
590 Tartu, Institut d'antiquités classiques.
Tokio, Université.
Upsala, Université.
Utrecht, Université.
Venise, Istituto di scienze e lettere.
595 Washington, Université.
Wellington (Nouvelle-Zélande), Université.
Zurich, Bibliothèque nationale.

N. B. — La présente liste accuse une réduction par rapport à la liste de l'année précédente, du fait qu'elle a été établie après radiation des membres qui ne s'étaient pas mis au courant de leur cotisation.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1934.

Président : M. D. Barbelenet.

Membres présents. — MM. E. Albertini, D. Barbelenet, J. Bayet, H. Bernès, G. de Boussineau, V. Buescu, J. Carcopino, A. Cordier, A. Dain, M. Depaigne, R. Durand, P. Duval, A. Ernout, Mlle J. Ernst, MM. L. Ferté, J. François, Mlle A. Freté, MM. J. Gagé, E. Garreau, Mlle A. Guillemin, MM. Halberstadt, Jamault, E. Jolivet, S. Lambrino, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, Michelland, Hussein Negm, M.-G. Nicolau, Pépin-Lehalleur, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, A. Pinaud, E.-K. Rand, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. P. Vallette, A. Wadler, Mlle J. Wuilleumier, M. H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. D. Barbelenet remercie la Société du vote par lequel elle l'a désigné cette année pour la présidence et évoque le souvenir des latinistes illustres qui l'ont précédé dans cette fonction.

Il présente les excuses de M. Marouzeau, qui, appelé à Genève pour une conférence à l'Université et une soutenance de thèse, a dû renoncer à assister à cette séance, qu'il a pu organiser avant de partir.

Il souhaite la bienvenue aux deux membres étrangers qui sont venus présenter des communications à la séance : MM. E. K. Rand, de l'Université Harvard, professeur d'échange à la Sorbonne, et S. Lambrino, de l'Université de Bucarest.

Il rend hommage à la mémoire de l'un de nos plus illustres membres, récemment décédé, Camille Jullian, dont les travaux historiques, en particulier sur le haut moyen âge, contiennent tant de vues originales et profondes sur le développement de l'empire romain.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. E. K. Rand étudie *le texte et la tradition du Pervigilium Veneris.*

1° Le chiffre qui figure en tête du texte manuscrit se réfère non pas,

comme le pensent encore les éditeurs récents, à l'arrangement strophique du poème, mais, comme l'avait déjà montré Riese, au nombre des pièces contenues dans une division de l'*Anthologia latina*.

2° La comparaison des deux manuscrits, *Codex Salmasianus*, du VIIIe siècle, et *Thuaneus*, du IXe, conduit à reconnaître diverses omissions et transpositions de vers et de refrains, et à poser un ensemble de quatorze strophes inégales.

3° Dans la mention de Romulus, aux vers 69-75, il faut peut-être reconnaître une allusion à Trajan, dont le petit-fils, suivant la succession par adoption, serait Antonin le Pieux, ce qui permettrait de situer la composition du poème entre 138 et 161.

M. D. Barbelenet exprime à M. Rand ses vives félicitations pour son interprétation aux aspects ingénieux.

Suit un échange de vues animé entre MM. Rand, Carcopino, Albertini, sur la personnalité d'Hadrien, le sens à donner à « nepos » et la valeur de datation qu'on peut attribuer à certains faits : en particulier, M. Carcopino attire l'attention sur l'allusion faite au culte de Vénus dans l'épigramme d'Hadrien, l'alliance de Vénus et Diane dans les vers du poème et l'inauguration du temple de Vénus et Rome en 128, sur le nom de l'impératrice Sabina et la formule « Romulus et Sabinis ».

II. — M. S. Lambrino, se référant à une communication antérieure (cf. cette *Revue*, 1933, p. 25), examine le sens de la formule *ciues Romani et Lai* employée pour désigner la population du *vicus Secundini* sur le territoire d'Histria en Scythie Mineure. Ce nom curieux a été expliqué par V. Pârvan (*Dacia*, t. II, p. 243 et 244) comme désignant les descendants des Λαιαιοί qui habitaient en Péonie au temps de Thucydide (II, 56, 3). Suivant l'intéressante suggestion que M. J. Carcopino a présentée à la séance de janvier 1933, les *Lai* semblent être plutôt des Celtes descendant des Λάοι, que Polybe (10, 17, 4) place aux sources du Pô. Pour éclaircir ce problème, M. Lambrino apporte le témoignage des inscriptions d'Histria.

Sur les monuments élevés par le *vicus Secundini* en l'honneur des empereurs figurent souvent les noms des magistrats qui le gouvernaient. Il y en a un, par exemple, qui s'appelle *Bonosus Bonunis*, un autre *Cosenis*. Le nom de *Bonunis* a été considéré par V. Pârvan (*Ibid.*, p. 247) comme étant thrace. *Cosenis*, d'autre part, s'il peut s'expliquer par une racine thrace (Κόσων), peut aussi bien être mis en rapport avec le vocabulaire celtique (*cosenacus*). *Bonosus*, de même, semble bien être celtique. Il y a , en outre, contre la thèse de V. Pârvan, des difficultés qu'il a entrevues et tenté de résoudre (*Ibid.*, p. 243 et 244). Mais il y a surtout la difficulté que présente la transcription en latin du nom de ce peuple : Λαιαιοί > *Lai*. Tout porte à croire que les *Lai* ont été plutôt des Celtes que des Thraces.

MM. J. Carcopino et E. Albertini présentent diverses observations qui viennent à l'appui de cette interprétation.

II.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1934.

Président : M. D. Barbelenet.

Membres présents. — MM. E. Albertini, H. Bernès, H. Bléry, Mlle A. Bonamy, MM. G. de Boussineau, A. Bruhl, V. Buescu, J. Carcopino, A. Cordier, M. Durry, Mlle J. Ernst, MM. Halberstadt, M. Gautreau, H. Girone, P. Lavedan, H. Lebègue, A. Maréchal, J. Marouzeau, E. Michelland, Pépin-Lehalleur, G. de Plinval, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

Communications du Bureau.

M. Marouzeau fait observer que, la fermeture de la Sorbonne ayant été annoncée par les journaux, un certain nombre de membres de la Société ont pensé que la séance n'aurait pas lieu. L'assistance se trouve un peu réduite de ce fait. En outre, plusieurs des latinistes de la Faculté ont dû s'excuser, retenus par la soutenance de doctorat de M. Lavarenne.

M. Marouzeau soumet aux personnes présentes un projet d'excursion archéologique à Alésia, en liaison avec la *Société romande des études latines*. L'excursion aura lieu les 26 et 27 mai ; une circulaire explicative sera adressée en temps utile aux membres de la Société.

Communications à l'ordre du jour.

Vu les conditions exceptionnelles qui ont retardé l'heure de la réunion, il est décidé qu'une communication de M. de Plinval inscrite à l'ordre du jour sera remise à la prochaine séance.

M. P. Lavedan apporte son adhésion à une communication écrite de M. J.-L. Perrenoud, membre du Groupe romand de la Société, en réponse à une question posée par M. J. Marouzeau dans la *Revue* (1933, p. 64) : comment interpréter le mot *tornus*, employé par Virgile (*Buc.* 3, 36) pour désigner un outil de sculpteur qui ne saurait être le tour, puisqu'il sert à sculpter un motif irrégulier en relief sur une coupe?

M. Perrenoud ayant proposé d'y voir un outil du type « trépan » ou « drille », qui permet de forer dans une masse, M. Lavedan estime que c'est en effet là l'explication correcte, et donne à l'appui quelques références empruntées à la technique de la sculpture grecque.

Confirmation est apportée, en ce qui concerne la technique romaine, par MM. Albertini et Carcopino.

M. H. Girone, présent à la séance, signale que dans la région de Naples le mot « tuorno » désigne aujourd'hui précisément le vilebrequin ou trépan tel qu'il vient d'être décrit.

III.

SÉANCE DU 10 MARS 1934.

Président : M. D. Barbelenet.

Membres présents. — MM. E. Albertini, A. Audollent, D. Barbelenet, J. Bayet, A. Bourgery, G. de Boussineau, V. Buescu, Mlle F. Calvert, MM. P. Collinet, A. Cordier, A. Dain, Mlle M. Dienesch, M. R. Durand, Mlle J. Ernst, M. L. Ferté, Mlle A. Freté, MM. J. Gagé, E. Garreau, P. Giffard, Mlle A. Guillemin, MM. Halberstadt, E. Jolivet, P. de Labriolle, J. de Lapéran, H. Lebègue, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, É. Michon, M.-G. Nicolau, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, Pinaud, G. de Plinval, E.-K. Rand, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. F. Thomas, J. Toutain, N. J. Twombly, F. de Visscher, Mlle J. Wuilleumier.

Communications du Bureau.

M. D. Barbelenet, président, souhaite la bienvenue à M. A. Audollent, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, et à M. F. de Visscher, professeur à l'Université de Gand, qui ont profité d'un passage à Paris pour assister à cette séance.

M. J. Toutain, qui revient d'un voyage à Alésia, fournit quelques indications sur l'excursion projetée pour le mois de mai, et M. J. Marouzeau donne connaissance d'une communication de M. Oltramare, qui prévoit une vingtaine de participants du côté suisse.

M. Marouzeau présente un nouveau volume de la *Collection d'études latines*, que constituent les articles réunis de M. J. Gagé sur les Jeux séculaires.

Il présente aussi le premier numéro d'une nouvelle revue, *Emerita*, destinée à jouer un rôle heureux dans la renaissance des études classiques en Espagne.

Enfin, il signale une démarche de notre confrère de Philadelphie, M. Roland G. Kent, qui nous demande, au nom de la Société américaine « The friends of Horace », de nous associer en 1935 à une célébration du *bimillénaire horatien.*

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. de Plinval, maître de conférences auxiliaire à la Sorbonne, examine *s'il convient d'attribuer à un seul auteur les écrits incontestés*

de Pélage (*Commentaire sur saint Paul* et *Lettre à Démétriade*) et le groupe jusqu'ici négligé des écrits attribués à Sixtus ou à Fastidius.

Il s'attache, en particulier, à l'examen du *De induratione cordis Pharaonis*, retrouvé par Dom Morin en 1903 et analysé par celui-ci dans la *Revue bénédictine* (1909, p. 167-188).

M. de Plinval, entré, grâce à l'obligeance de D. Morin, en possession de ce qui reste des épreuves d'une édition préparée en 1914, donne d'abord une vue d'ensemble du traité. L'auteur est un esprit synthétique qui, au lieu de se perdre dans des détails, domine la question, pose des principes, ramène à l'unité les différents cas envisagés et étudie, surtout en fonction du chapitre IX de l'*Épître aux Romains*, le problème de la prédestination.

Pour le fond, l'œuvre est très supérieure à la plupart des traités d'exégèse des IVe et Ve siècles. Par contre, la forme est entièrement négligée ; à défaut de tournures barbares imputables aux copistes, il subsiste des incorrections multiples et déconcertantes. Convient-il d'attribuer à l'auteur du *Traité de la Virginité* et de la *Lettre à Démétriade* ces pages frustes et embroussaillées, *agresti et hispido sermone sordentes*? La confrontation avec le *Commentaire sur saint Paul* donne un résultat négatif ; cependant, M. de Plinval ne pense pas que ce soit une raison décisive pour nier l'authenticité du traité. Utilisant une réponse de saint Jérôme (*Ép.* 85, 2-3), il croit pouvoir fixer, en tout cas, la date de composition de l'ouvrage en 399 : le *De induratione* aurait été improvisé par Pélage sur la demande de saint Paulin de Nole, qui n'avait pu obtenir de saint Jérôme une solution satisfaisante.

M. de Labriolle marque d'un mot l'importance des recherches dont M. de Plinval vient de donner un spécimen si intéressant. Jusqu'à ces dernières années, on ne connaissait guère de Pélage — deux ou trois opuscules mis à part — que ce que les polémistes catholiques nous disent de lui. M. de Plinval pense avoir trouvé tout un *Corpus* d'œuvres pélagiennes, faussement attribuées à saint Jérôme, et qui, apparentées entre elles, s'apparentent aussi aux opuscules de l'adversaire d'Augustin. Si son hypothèse résiste aux investigations de la critique, comme cela paraît probable, le nom de M. de Plinval restera attaché à une découverte sensationnelle.

M. Marouzeau demande si, en présence des étrangetés de forme, on ne pourrait pas croire à l'œuvre d'un faussaire ou, du moins, d'un disciple malavisé. Mgr Mayol de Lupé signale que Dom Morin, qu'il a vu depuis peu à Munich, avait aussi envisagé cette hypothèse. M. de Plinval formule quelques objections, fondées en particulier sur la date présumable du traité.

II. — M. P. Collinet, professeur à la Faculté de droit, entretient la

Société des *nouveaux fragments des « Institutes » de Gaïus* (*P. S. I.*, 182). Découverts en février 1933 chez un collectionneur du Caire, ils viennent d'être publiés par M. V. Arangio-Ruiz ; ils couvrent dix pages de parchemin d'une belle écriture onciale du IVe siècle et comportent quelques gloses grecques. M. P. Collinet qui donne d'autre part, dans la *Revue historique de droit* (1934, n° 1), une étude sur ces fragments, tient à faire connaître l'intérêt considérable que présente la découverte. Les passages inédits les plus intéressants concernent : 1° l'*anticum consortium ;* 2° la *judicis arbitrive postulatio ;* 3° la *condictio.*

M. Collinet examine la question de l'*anticum consortium*, presque inconnue jusqu'à ce jour. Gaïus nous révèle que cette communauté pouvait se former, non seulement entre cohéritiers, mais encore entre des *alii ;* M. P. Collinet croit pouvoir tirer d'un passage de Varron (De l. l. 6, 64) la preuve qu'un acte de *conserere manu* était nécessaire pour l'établir. Entre *alii*, il fallait une *legis actio*, dont la nature est inconnue. Peut-être le fait que le *consortium* pouvait exister entre *alii* donnerait-il l'origine historique de la *societas omnium bonorum.* Le temps ne permet pas à l'auteur d'insister sur les droits des *consortes* ni sur le sens de l'expression *ercto non cito societas* qui désigne le *consortium.*

M. Giffard, sans méconnaître l'intérêt des renseignements que nous apporte le « nouveau Gaïus » sur le *consortium* et les formules de la *judicis postulatio* et de la *condictio*, voit ailleurs l'importance capitale de la découverte de M. Arangio-Ruiz.

Le texte nouveau met hors de discussion l'existence, dès les origines du droit romain, d'un mode de contracter, la *sponsio*, et de sa sanction par une procédure arbitrale sans garants et sans *poena*, donc très différente de la procédure des *lites* (*sacramenta*). Du même coup se trouvent repoussées dans la préhistoire romaine, donc autant dire condamnées, les théories des romanistes qui font sortir du débat et de la vengeance tout le système romain de la procédure et des obligations. La vérité, entrevue par les sociologues (Davy, Mauss, Maunier) et par les historiens (Piganiol), réside dans la dualité — ou la pluralité — fondamentale des institutions primitives romaines. Le nouveau texte de Gaïus nous invite à chercher la base de cette dualité dans l'organisation sociale primitive. Les *stlites* sont les procès entre hommes de castes (patriciens et plébéiens) ou de *gentes* différentes (*inter inimicos*) ; les *jurgia* sont des procès entre voisins, habitants du même *vicus*, membres de la même gens (*vicini proximi propinqui*). Le *nexum* est le prêt usuraire d'argent consenti par le patricien au plébéien. Le *mutuum* est l'avance gratuite, à charge de revanche, de denrées ou de semences faite à un *amicus.*

M. Mathieu Nicolau, s'attachant au texte des nouveaux fragments, montre que les différences profondes qui existent entre ce texte et celui

du palimpseste de Vérone ne peuvent être le résultat de simples fautes de copiste. La comparaison des deux textes révèle une très grande instabilité de la tradition manuscrite des *Institutes*. Il y a eu notamment des suppressions, puis des arrangements pour masquer les lacunes. Pour expliquer ce fait, il n'est pas nécessaire de supposer l'existence d'une traduction manuscrite bifide, dont les textes conservés représenteraient les deux branches, car il y a des fautes communes qui supposent que les deux textes dérivent d'un même archétype. L'instabilité de la tradition manuscrite s'explique par la nature du texte : les textes techniques sont des « textes vivants », selon l'expression de Dom Quentin. L'intérêt de la découverte des nouveaux fragments consiste dans le fait qu'elle nous permet de connaître l'état des textes juridiques à la veille de la codification de Justinien.

IV.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1934.

Président : M. D. Barbelenet.

Membres présents. — MM. E. Albertini, J. Bayet, A. Bazouin, Mme A. Biancani, MM. G. de Boussineau, V. Buescu, A. Cordier, G. Cohen, R. Durand, P. Duval, A. Ernout, P. Fabre, G. Faure, L. Ferté, Mlle A. Freté, M. E. Garreau, Mlles A. Guillemin, I. Lot, S. Luthinger, MM. J. Marouzeau, J. de Mayol de Lupé, L. Mertz, E. Michelland, M.-G. Nicolau, Pépin-Lehalleur, Ch. Picard, L. Pichard, A. Pinaud, G. de Plinval, Ch. Samaran, L. Sausy, Mlle A. Tachauer, MM. P. Thomas, J. Vendryes, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller, et plusieurs étudiants du Groupe d'études anciennes de la Faculté.

Communications du Bureau.

M. Barbelenet, président, souhaite la bienvenue à M. P. Fabre, professeur à l'Université de Fribourg, qui assiste à la séance.

M. Marouzeau met la Société au courant de l'état des publications de la Société : pour la *Collection d'études latines*, trois volumes sont en préparation, mais ne pourront être publiés que grâce à un appoint financier venu du dehors, les ressources de la Société étant à peine suffisantes pour assurer la publication de la *Revue*.

M. Marouzeau fait ensuite connaître aux membres présents le détail de l'organisation de l'excursion archéologique d'Alésia projetée pour le mois de mai.

Communications à l'ordre du jour.

M. Marouzeau fait un exposé de la *théorie de la Schallanalyse*, telle

qu'elle a été constituée en Allemagne, à la suite de Rutz, par Sievers, et rend compte des expériences effectuées par MM. Ipsen et Karg, élèves de ce dernier, sur un texte de Tacite.

Partant de ce principe que à un sens donné répond une forme donnée, que la forme phonique de l'énoncé se définit, d'une part, par des courbes de hauteur et d'intensité, d'autre part, par la disposition et la longueur comparative des membres composants, les expérimentateurs sont arrivés à une analyse si rigoureuse d'un passage des *Annales* qu'ils ont pu déceler des altérations préalablement pratiquées sur le texte à leur insu.

M. Marouzeau se demande si, plus ou moins consciemment, les expérimentateurs n'ont pas été aidés dans la découverte des altérations par des considérations de sens, dont il donne une idée par l'examen de deux passages, et il présente une critique générale de la méthode appliquée par les « schallanalystes ».

Cette méthode se fonde d'abord sur la considération des accents mélodiques ; mais, en dehors de l'accent de mot, dont le caractère mélodique est contesté justement par les phonéticiens allemands, que pouvons-nous savoir de l'accent de phrase latin, dont les anciens ne nous disent rien et dont le jeu, même dans les langues vivantes où nous pouvons l'observer, ne se laisse ramener jusqu'ici qu'à des lois très générales et très élémentaires?

En second lieu, qu'est-ce que l'intensité dans le développement de la phrase latine? Si elle est indépendante du sens, rien ne nous permet de la déceler ; si elle est fonction de la valeur des termes, les lois jusqu'ici reconnues de l'ordre des mots en latin nous font reconnaître des reliefs à des places souvent très différentes de celles que leur assignent les schallanalystes.

Enfin, si l'on évoque la configuration et la disposition des membres, il est difficile de faire plus en latin que de reconnaître trois tendances : *a)* à égaliser les membres ; *b)* à réaliser normalement la phrase *ouvrante*, dans laquelle les membres les plus courts précèdent les plus longs ; *c)* à réaliser par exception la phrase *fermante*, dans laquelle le membre le plus court est réservé pour la fin. Le choix entre ces trois dispositions est affaire de style autant que de rythme, et il est lié à trop de facteurs divers pour qu'on puisse à priori considérer toute liberté comme une infraction.

En tout cas, l'expérimentation faite sur le latin, langue morte, est sujette à caution, puisque tout contrôle véritable est impossible. L'analyse phonique de la phrase est riche de possibilités et de promesses, mais à condition de l'appliquer à des langues que nous pouvons à volonté entendre et enregistrer.

M. G. Cohen, évoquant le temps où il a suivi en Allemagne les leçons

de Sievers, raconte quelques-unes des expériences étonnantes de ce génial phonéticien. L'étrange exactitude de ses « divinations » nous donne à penser au moins qu'il y a là un domaine d'investigations non négligeable.

M. Marouzeau confirme qu'il n'a garde de mettre en doute la parfaite loyauté des expériences, pas plus que la valeur de la théorie en général. Il estime même qu'il y a là toute une science nouvelle à constituer, en liaison avec les recherches et les travaux de phonéticiens et de linguistes comme MM. Abas, de Groot, Jousse, Servien, Weingart, Karcevskij, Troubetzkoj, Steinmayr, Lindholm... Mais il ne faut pas mêler l'examen de langues mortes, pour lesquelles toute observation phonique est incontrôlable, avec celui des langues vivantes, et, d'autre part, il faut s'imposer de partir des faits pour établir les lois, au lieu de suivre la marche inverse.

M. Marouzeau termine en signalant un cas curieux de Schallanalyse pratiquée par Quintilien sur une phrase latine (IX, 119), où, du reste, l'auteur ancien se borne à enregistrer l'impression de son oreille, et pour l'interprétation déclare prudemment : « ignorabo ».

V.

SÉANCE DU 12 MAI 1934.

Président : M. D. Barbelenet.

Membres présents. — MM. E. Albertini, J. Bayet, H. Bernès, A. Bourgery, G. de Boussineau, P. Boyer, A. Bruhl, V. Buescu, A. Cordier, A. Ernout, L. Ferté, Mlle A. Freté, MM. E. Garreau, Giffard, F. Grat, Mlle A. Guillemin, MM. Jamault, E. Jolivet, Lafaix, H. Lebègue, A. Loyen, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, R. Noiville, Ch. Picard, Pinaud, G. de Plinval, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. F. Thomas, P. Vallette, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

Communications du Bureau.

M. Barbelenet, président, annonce l'élection à l'Institut de M. A. Ernout et se réjouit de l'honneur qui rejaillit sur la Société de cette distinction attribuée à son ancien président.

M. Marouzeau se félicite de voir, par cette élection, reconnue et honorée une forme de science et une conception du latin à laquelle on sait que, par ses travaux et son enseignement, M. Ernout a imprimé sa marque.

M. Marouzeau donne quelques renseignements complémentaires sur l'excursion projetée à Alésia, pour laquelle sont inscrits dès maintenant

quarante-quatre participants de notre Société et vingt-six du Groupe romand.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. A. Loyen étudie le *Traité de fédération imposé aux Wisigoths par l'Empire.* Le passage de l'état de fédération à l'état d'indépendance s'est-il fait insensiblement? A-t-il été voulu par les Barbares? A-t-il été sanctionné officiellement par des traités?

L. Schmidt pense que l'indépendance du royaume de Toulouse a été reconnue par l'Empire dès 425. M. Loyen montre que le texte de Sidoine Apollinaire (*Carm.*, VII, 215), sur lequel est fondé le principal argument de l'érudit allemand, est mal daté : il se rapporte au traité de 418 et non aux événements de 425. E. Stein reporte à la date de 439 la reconnaissance officielle par l'Empire de l'indépendance du royaume wisigoth. M. Loyen essaie de détruire les arguments invoqués en se fondant sur des textes de Prosper, de Mérobaudes et de Sidoine Apollinaire.

Le traité de fédération a été dénoncé, au plus tôt, par le roi Euric ; encore a-t-on pu soutenir (Ferdinand Lot) que les arguments présentés à l'appui de cette thèse n'étaient pas décisifs et que l'existence au moins idéale de l'Empire continua, même après la mort d'Euric, à être reconnue dans les pays occupés par les Wisigoths.

MM. Barbelenet, Albertini, Mgr Mayol de Lupé, M. de Plinval prennent part à la discussion qui suit cet exposé.

M. Barbelenet remercie M. Loyen d'être venu d'Orléans pour présenter cette intéressante communication, nouvel apport à la collaboration si appréciée de nos confrères de province.

II. — M. F. Grat expose les résultats de l'enquête qu'il a menée en 1933 en Espagne en vue de rechercher les *manuscrits des auteurs latins classiques.* Il indique les manuscrits les plus intéressants qu'il a découverts, exemplaires du XIe au XIIIe siècle, qui, par conséquent, sont antérieurs au mouvement de la Renaissance. Il insiste particulièrement sur ce fait que la plupart des manuscrits des classiques que le moyen âge nous a laissés sont des exemplaires destinés à l'enseignement, ce qui explique le caractère de la plupart de ces manuscrits, couverts de gloses et corrigés au besoin pour les rendre plus compréhensibles. Parmi les « codices » indiqués par M. Grat, et qui contiennent diverses œuvres de Cicéron, Ovide, Lucain, il y a lieu de signaler le manuscrit 10039 de la Bibliothèque nationale de Madrid qui, provenant de la cathédrale de Tolède, serait le meilleur manuscrit de la *Thébaïde* de Stace.

M. Grat expose également comment il a mené son enquête en Espagne et les travaux préliminaires qu'un travail de ce genre comporte ; il montre aussi que le relevé des manuscrits des classiques latins ne doit

pas se limiter à l'Espagne, mais comprendre aussi les autres pays. La trouvaille récemment faite par M. Grat d'un manuscrit fragmentaire du XIe siècle contenant 130 vers de l'*Amphitryon* de Plaute, manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, montre que les bibliothèques pourtant bien connues réservent encore des surprises aux chercheurs.

Le relevé complet des manuscrits des classiques latins, comprenant non seulement l'indication des « codices », mais les photographies totales ou partielles des plus importants, est appelé, d'ailleurs, à rendre les plus grands services à la cause des études latines.

M. Barbelenet félicite très vivement M. Grat du succès de son enquête, dû à son esprit d'initiative, à son sens de l'organisation et à la préparation minutieuse de ses recherches.

Des observations de MM. Samaran et Marouzeau donnent l'occasion à M. Grat de fournir diverses précisions sur ses découvertes et aussi sur les particularités de certains manuscrits, ainsi les gloses, accents, qui parfois semblent attester des exemplaires de travail et de lecture.

COMPTE-RENDU D'UNE RENCONTRE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES ET DU GROUPE ROMAND

Au moment même où paraissait ce fascicule de la *Revue* a eu lieu, les 26 et 27 mai, au site archéologique d'Alésia, une rencontre entre la *Société des Études latines* et le *Groupe romand*, organisée par M. Marouzeau sur l'initiative de M. A. Oltramare.

Y ont participé vingt-cinq membres du côté suisse, cinquante-deux du côté français, dont une douzaine d'étudiants du *Groupe d'études anciennes* de la Faculté des lettres.

La visite des fouilles et du musée a été faite en commun sous la direction de M. J. Toutain, et des excursions ont eu lieu à Bussy-Rabutin et Flavigny, Vézelay, Semur, Avallon et Fontenay.

Un déjeuner en commun aux Laumes a été l'occasion de toasts cordiaux et de conversations propres à resserrer les liens entre savants, professeurs et étudiants des deux pays voisins.

Un compte-rendu détaillé de cette rencontre sera publié ultérieurement.

CHRONIQUE
DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

I. — VIE DE LA SOCIÉTÉ.

Dans la nouvelle édition, récemment parue, du recueil intitulé *La science française* (Larousse), M. R. Durand (p. 316) a marqué la place de notre Société dans le développement des études latines qui s'est dessiné depuis la guerre ; il y note le rôle joué par nos publications (*Revue* et *Collection*) parmi celles qui représentent l'apport de la France : « Un trait, dit-il, caractérise cette période d'après-guerre : le travail scientifique, poursuivi jusque-là en ordre un peu dispersé, tend à s'organiser. Trois faits, trois dates : création, dès 1917, de l'*Association Guillaume Budé;* création, en 1922, de la *Société de bibliographie classique* ; création, en 1923, de la *Société des études latines.* » Tel est, en effet, le sens que nous voudrions donner à l'effort poursuivi depuis une dizaine d'années et qui a été mis en lumière lors de la célébration de notre anniversaire de fondation : coordonner les efforts et les travaux, assurer la collaboration entre les disciplines, organiser la documentation et orienter les recherches. Il nous plaît de voir apprécier notre œuvre par celui dont l'enseignement a préparé à leur tâche la plupart des latinistes d'aujourd'hui.

— Sur l'initiative de M. A. Oltramare, président du *Groupe romand* de notre Société, une rencontre a été ménagée tout récemment entre les membres de ce Groupe et les membres français de la Société. Il a paru que le site d'Alésia fournirait un point de jonction commode, et nous avons pu organiser, avec le concours cordialement offert de M. J. Toutain, spécialiste d'Alésia, une excursion archéologique qui a eu lieu les 26 et 27 mai, et dont le compte-rendu détaillé sera publié ultérieurement. L'accueil qui a été réservé à cette initiative fait prévoir qu'elle pourra être un précédent, et déjà de nouveaux projets nous sont suggérés pour l'année prochaine.

Ainsi j'ai reçu de notre excellent confrère le professeur Roland G. Kent, de l'Université de Philadelphie, la communication suivante :

« L'organisation américaine des *Friends of Horace* projette de com-

mémorer en 1935 le bimillénaire de la naissance d'Horace. Elle a désigné un Comité, que préside M. R. C. Flinkinger, professeur à la State University of Iowa, pour organiser cette célébration, à laquelle il désirerait donner un caractère international. Me trouvant délégué pour communiquer avec les amis d'Horace en France et dans les autres pays de langue française, je vous prie de m'accorder votre participation à ces projets. »

Il nous sera agréable de nous concerter avec nos collègues américains. Parmi les suggestions qu'ils présentent figure celle de publications consacrées à Horace. En présence de l'énorme masse que représente déjà la littérature horatienne et vu la débauche de productions que nous ont values ces dernières années les célébrations de Virgile et de saint Augustin, je proposerais volontiers qu'on publie tout simplement une bonne bibliographie d'Horace, sur le modèle de celle que M. F. Peeters vient de consacrer à Virgile, et j'ajoute que j'ai déjà amorcé la réalisation de ce projet (cf. ci-dessous, p. 36).

Par ailleurs, je suis informé que les organisateurs américains projettent pour l'année prochaine « un pèlerinage horatien en Italie et en Grèce, ainsi qu'une croisière horatienne dans la Méditerranée orientale ».

J'ajoute que la proposition transmise par M. Kent de s'entendre entre les divers pays de tradition classique pour célébrer Horace vient au-devant d'un vœu qu'ont déjà formulé nos confrères suisses du *Groupe romand*, désireux de fêter l'anniversaire horatien en commun avec nous.

Enfin, il se trouve que l'*Association Guillaume Budé* organise pour Pâques 1935 un Congrès analogue à celui qui a connu le plus vif succès à Nîmes en 1932. Ce Congrès aura lieu à Nice et fournira aux participants toutes facilités pour achever la visite de la « Provincia », si heureusement commencée à la faveur du Congrès précédent. Ainsi vont se présenter aux latinistes plusieurs occasions de se rencontrer au cours de la prochaine année ; les lecteurs de cette *Revue* auront sans doute des suggestions à faire à ce sujet.

II. — Périodiques nouveaux.

La Faculté des lettres de Lille reprend la publication de ses *Annales*, sous le titre *Revue d'histoire de la philosophie et d'histoire générale de la civilisation*, titre un peu vaste et un peu vague, qui ne saurait faire préjuger du contenu. On trouvera dans les cinq premiers fascicules des articles de M. Jeanmaire sur le livre II de Lucrèce, de M. J.-G. Février sur la genèse de l'alphabet d'après les découvertes récentes, de M. F. Préchac sur Sénèque et Rutilius Namatianus, de M. H. Bornecque sur les *suasoriae*, et le texte de conférences faites à la Faculté.

— La Section classique du *Centro de estudios históricos* de Madrid, dont j'ai, dans une précédente Chronique, signalé l'activité (cf. cette *Revue*,

1933, p. 300), et que M. J. Pabon, dans l'article publié ci-dessous (cf. p. 45), recommande à l'attention du public savant, tient déjà une des promesses qu'elle a faites en publiant une Revue dont le premier numéro vient de paraître : *Emerita, Boletin de linguistica y filologia clasica.* Les rédacteurs, MM. G. Bonfante, V. Garcia de Diego, C. Hernando Balmori, J. M. Pabon, appartiennent à cette pléiade de savants qui se proposent d'assurer une renaissance des études classiques en Espagne. Le premier numéro de la Revue, de près de 200 pages, contient, outre des comptes-rendus et des résumés de Revues destinés à tenir le public espagnol au courant des travaux étrangers, d'intéressantes contributions originales sur les verbes déponents, le texte de Salluste, le présent osque et le présent grec, des cas de « nivellation flexionnelle » en latin, une étude des mots *sus*, *porcus*, *porca*, *aper*, et des notes de syntaxe latine.

Rédaction et administration : 4, Medinaceli, Madrid. Prix de l'abonnement pour l'étranger : 27 pesetas.

— En même temps que ce Bulletin nous en parvient un autre du même pays : le *Boletin del Seminario de estudios de arte y arqueologia* de la Faculté d'histoire de l'Université de Valladolid. Ce périodique, qui en est à son quatrième fascicule (1934), est richement étudié, pourvu d'illustrations, et fait une large part à l'archéologie romaine, avec la double préoccupation de recueillir tous les témoignages relatifs à l'occupation de l'Espagne et de mettre les savants espagnols au courant des travaux étrangers. Il contient le plan de travail du Séminaire, des articles originaux et une bibliographie avec Revue des Revues.

Ces deux Revues nous apportent le témoignage que la renaissance des études classiques en Espagne, signalée ici plusieurs fois, n'est pas un vain mot.

III. — Travaux en cours et en projet.

L'*Académie royale d'Italie* commence la publication de relevés architectoniques des monuments italiens, afin de constituer une collection documentaire, à laquelle la fidélité de la traduction graphique et la précision des observations doivent conférer un caractère strictement scientifique. Cette publication aura pour objet de faire connaître les monuments italiques de toute époque élevés ou sur le sol d'Italie ou dans les régions étrangères, le terme de monument étant entendu au sens le plus large. Chaque fascicule, du format de $0^{m}34$ sur $0^{m}49$, contiendra environ 25 à 30 planches. On trouvera, dans les quelques pages réservées au texte (d'ordinaire quatre), un aperçu synthétique, au point de vue de l'histoire et de l'art, des monuments illustrés graphiquement, qui n'aura que la prétention de résumer à grands traits tout ce qui a été publié jusqu'ici sur le monument.

La disposition adoptée, qui consiste à maintenir les planches indé-

pendantes les unes des autres, permettra, après la publication de quelques fascicules, les regroupements et classements que chaque lecteur, selon les buts qu'il poursuit, jugera les plus opportuns.

On publiera trois fascicules par an ; prix de l'abonnement : 36 lire ; prix du fascicule : 15 lire. Administration : 5, via Bellini, Roma.

— Mlle A. Guillemin, signalant dans cette Revue l'intérêt de la *Bibliographie de Virgile* récemment publiée par M. Peeters (cf. cette *Revue*, 1933, p. 511), ajoutait : « Des petits volumes de ce genre concernant les principaux écrivains de l'antiquité et mettant immédiatement sous les yeux du lecteur ce qu'il doit aujourd'hui chercher laborieusement dans les bibliographies générales seraient des intermédiaires appréciés entre celles-ci et le travailleur individuel qui y puiserait des inspirations et des encouragements. » Cette suggestion vient rejoindre le projet, que j'ai signalé plus haut, d'une bibliographie horatienne, et je l'ai soumise à M. Halberstadt, docteur de l'Université de Francfort, qui en étudie la réalisation, d'accord avec M. Ch. Knapp, professeur à l'Université de Columbia, chargé spécialement, dans l'organisation du bimillénaire horatien, des projets relatifs à la bibliographie.

— Dans une Chronique précédente, j'avais signalé l'intérêt et la difficulté tout à la fois d'une étude d'ensemble sur le texte de Salluste. M. J. M. Pabon, dont on lira ci-dessous un Rapport sur les études latines en Espagne, vient d'aborder cette étude dans un article de la nouvelle Revue espagnole *Emerita*. Sans vouloir, pour le moment, envisager la totalité du problème, M. Pabon se propose de développer la thèse de M. Zimmermann sur l'importance des *integri recentiores*, en démontrant que l'influence de la source de ces *integri* sur les anciens *mutili* n'est pas sporadique, comme M. Zimmermann le pense, mais que c'est à elle que l'on doit l'ensemble des variantes qui sont à la base de la classification de Ahlberg. En tout cas, avant d'aller plus loin, M. Pabon fait appel aux observations et aux suggestions de ceux qui se sont appliqués à l'étude du texte de Salluste.

— Le P. Paul Henry, dont on a lu dans cette *Revue* une curieuse étude sur Macrobe et Lydus, et qui publie dans la Bibliothèque de l'École des hautes études (sciences religieuses) un gros travail sur *Les états du texte de Plotin dans l'antiquité*, vient d'achever en manuscrit une étude importante sur *Plotin et l'Occident*, qui pose la question des sources de Firmicus Maternus, Marius Victorinus, saint Augustin et Macrobe.

— M. R. Lucot, professeur au lycée de Toulouse, a entrepris une thèse de doctorat sur l'*histoire du subjonctif latin*, qui rencontre un projet semblable de M. F. Thomas, boursier de doctorat à l'Université de Paris. Les deux jeunes auteurs auront à se mettre d'accord pour délimiter leurs sujets respectifs.

— M. R. Jumeau, professeur au lycée de Strasbourg, étudie, également en vue d'une thèse de doctorat, *la technique littéraire de Tite-Live dans les décades polybiennes.*

— M. E. de Saint-Denis, professeur au lycée de Lyon, achève ses thèses sur *le rôle de la mer dans la poésie latine* et sur *la technique de la navigation chez les Romains.*

— M. V. Buescu, élève roumain de l'École des hautes études, étudie le projet d'une enquête sur *le vocabulaire de la langue scientifique*, et en particulier sur *la terminologie des notions météorologiques et astronomiques.*

— M. M.-G. Nicolau, en même temps qu'il poursuit la préparation de sa thèse de doctorat et d'une édition de fragments de Gaius, travaille à une monographie sur la *critique verbale des textes juridiques*, où il exposera une méthode fondée sur la considération des textes « vivants », c'est-à-dire exposés aux altérations des usagers et commentateurs, et projette, en outre, répondant à une suggestion de M. H. Lévy-Bruhl, de donner au public des juristes, et spécialement aux étudiants, un *Cours de latin juridique*, étude théorique et pratique de la langue et des formules.

IV. — Suggestions de travaux.

M. J. Bayet, dans un article de *Scientia* (octobre 1933), nous invite à réfléchir « sur les moyens de mettre en œuvre la masse des légendes que nous a transmises l'antiquité gréco-latine », et nous propose, en même temps qu'un champ de recherches, une méthode de travail. « Si le travail sur chaque légende est incertain, d'un ensemble de recherches d'origines différentes peut sortir la lumière. Car la dispersion et la diversité des documents tiennent non à une incohérence originelle, mais aux hasards de leur transmission ; en eux s'est reflétée une histoire continue et de chacun d'eux on doit pouvoir y accéder... Des hypothèses prudemment formulées sur des cas particuliers trouveront un appui réciproque et se prouveront l'une l'autre quand l'état des recherches spéciales permettra une synthèse claire... Pour l'instant, ce genre de recherches... semble pouvoir être mis au point, surtout dans le domaine italique » (p. 272-273). M. Bayet lui-même nous a fourni une illustration de sa méthode et un exemple de ce qu'elle peut donner dans un article des *Recherches philosophiques* (I, 1932, p. 262-297) : *Réflexions sur la méthodologie de la plus ancienne histoire classique* (*à propos de Tite-Live*, II, 6-15).

— L'étude de l'obscure et riche période qui embrasse les IVe et Ve siècles de notre ère est à l'ordre du jour. Elle offre un ample champ de recherches aux travailleurs.

Dans son ouvrage mentionné ci-dessus sur *Plotin et l'Occident*, le P. Paul Henry, après avoir établi l'influence de Plotin sur divers écri-

vains latins, présente dans sa conclusion la suggestion suivante : « En étudiant les procédés littéraires et la psychologie d'écrivains soit contemporains, soit influencés par le même milieu, on arriverait à formuler certaines lois et peut-être une théorie sur la manière dont au IVe (et au Ve) siècle les écrivains latins utilisaient leurs sources. » Cette théorie pourrait se dégager d'une enquête minutieuse fondée sur ce que le P. Paul Henry appelle « la méthode des dénombrements complets ». On trouvera sur ce sujet mainte indication dans les études qui viennent d'être publiées (cf. ci-dessous, *Bulletin critique*) par MM. Palanque sur saint Ambroise, Lavarenne sur Prudence, Fargues sur Claudien.

— Mlle M. Comeau, au cours d'un compte-rendu de l'ouvrage de M. K. Svoboda, *L'esthétique de saint Augustin et ses sources* (cf. cette *Revue*, 1933, p. 515), écrit : « L'esthétique de saint Augustin n'est devenue qu'assez tard objet de recherches scientifiques, les principaux commentateurs anciens d'Augustin s'intéressant plus à sa philosophie et à sa théologie qu'à ses opinions sur l'art et le beau. Depuis 1891, quelques auteurs se sont occupés des doctrines esthétiques du grand docteur africain, mais ces ouvrages laissent encore matière à beaucoup d'autres travaux. Les sources de l'esthétique augustinienne n'ont pas été suffisamment étudiées, l'évolution possible de la doctrine est restée négligée. Le travail de M. Svoboda fournit dans cet ordre d'idées une base pour des recherches futures, et les matériaux qu'il a amassés aideront ses successeurs à nous donner une image exacte du système augustinien. M. Svoboda a su caractériser ce tempérament d'artiste aux sens si déliés, aux impressions si fortes, à l'imagination si vive, et l'intime désaccord entre cette nature ardente et une doctrine si spiritualisée de l'art, alors que les exigences de l'ascèse chrétienne creusaient encore le fossé. Il y aurait là matière à d'intéressantes études. L'ouvrage de M. Svoboda laisse le champ libre à qui veut encore explorer dans cette direction l'œuvre augustinienne, et se présente comme un guide indispensable et sûr. »

— Dans une récente communication à la Société, M. G. de Plinval a attiré l'attention sur Pélage, auquel il a consacré une étude très importante dans la *Revue de philologie*, 1934, p. 9 et suiv. : « L'intérêt, dit-il, qui pendant des siècles s'est porté sur les conséquences théologiques des idées pélagiennes a fait négliger d'ordinaire la physionomie réelle de leur auteur. Il semble que, si l'on remontait à l'examen direct de ses écrits, on se ferait de l'ensemble de son action une idée moins arbitraire... Son œuvre, restée en partie méconnue, réserve un champ insoupçonné aux recherches des historiens et des littérateurs. » Cette indication vient rejoindre des observations de M. Dain qu'on trouvera dans une Chronique antérieure (cf. cette *Revue*, t. XIII, p. 306).

— Dans le deuxième volume de ses *Syntactica* (p. 212), M. Löfstedt

revient sur une remarque qu'il avait présentée déjà dans son étude *Zur Sprache Tertullians*, à propos du *De pallio* de Tertullien : « Dans ce traité, l'auteur emploie un style étrange, précieux, à prétentions poétiques, tantôt archaïsant, tantôt de couleur satirique ; ce petit ouvrage, d'interprétation difficile, demanderait une étude détaillée tant au point de vue de la langue qu'au point de vue littéraire et stylistique. Une indication de J. Geffcken permet d'orienter les recherches dans le sens d'une influence exercée par la Satire de Varron. »

— Cette seconde partie de l'ouvrage si considérable de M. Löfstedt nous oriente à chaque instant vers des recherches relatives à l'histoire de la langue et du style. M. Fraenkel, dans son ouvrage *Iktus und Akzent*, avait signalé la « tâche utile qui consisterait à marquer chez Plaute les différences de style entre les textes en sénaires et les textes en vers longs ; elle n'a pas encore été abordée. On verrait souvent apparaître d'un côté l'ἀφέλεια, de l'autre l'ὕψος, même quand il y a identité d'inspiration. » M. Löfstedt (p. 307 et suiv.) fournit des indications précieuses à qui voudra étudier cette question délicate. J'ajoute que certains aspects du problème ont été déjà abordés dans un article que j'ai publié moi-même (*Revue de philologie*, 1921, p. 176 et suiv.).

— Parlant des mots courts du type *auris* suppléés par des dérivés (type *auricula*), M. Löfstedt encore (*Syntactica*, t. II, p. 52-53) observe que la forme courte est plus résistante à l'accusatif du singulier (*aurem*) et du pluriel (*aures*) qu'aux autres cas. E. Wölfflin avait déjà attiré l'attention sur les écarts de fréquence que l'usage révèle entre les différents cas d'un même mot, mais sans apporter d'explication satisfaisante. M. Löfstedt fait remarquer que le problème attend encore une solution.

— « Nous n'avons pas encore, observe enfin M. Löfstedt (p. 359), un relevé d'ensemble des faits qu'on peut ranger sous le titre de latin vulgaire. Mais il faut dire que cette collection de matériaux ne pourra être réalisée que lorsqu'on disposera de relevés partiels suffisants et même d'éditions de textes correctes qui, pour beaucoup d'auteurs, restent à faire. » Et M. Löfstedt de fournir à qui voudrait entreprendre cette tâche des indications fondées sur ses recherches personnelles ou empruntées à l'article si suggestif de M. Niedermann : *Ueber einige Quellen unserer Kenntnis des späteren Vulgärlateinischen* (*Neue Jahrb. f. Philol.*, 1912, p. 313-342).

Mais je n'en finirais pas si je voulais signaler toutes les suggestions utiles que contient l'œuvre de M. Löfstedt, car elle est de celles dont la lecture tient en arrêt , et n'est pas moins profitable par les enseignements qu'elle donne explicitement que par ceux qu'elle recèle en puissance.

J. Marouzeau.

LES ÉTUDES LATINES DANS LE MONDE[1]

EN ESPAGNE

La crise subie par les études latines au début du dernier tiers du XVIIIe siècle semble avoir été spécialement funeste au sort de ces études en Espagne. Ailleurs, on a bientôt trouvé des principes de restauration : chez nous, ils ont longtemps manqué.

Le latin était encore considéré à cette époque comme « la clef de toutes les sciences ». En conséquence, les écoliers, avant d'entrer à l'Université, passaient plusieurs années aux *Collegia minora*, où ils étudiaient le latin du matin jusqu'au soir. Bientôt « l'ennui du latin » gagna peu à peu les élèves et leurs parents. Ajoutons l'influence des luttes philosophiques et même politiques : les conservateurs s'en tenaient toujours aux points de vue traditionnels, tandis que les progressistes, éblouis par les nouveaux systèmes et les grandes découvertes des sciences physiques et naturelles, confondaient dans une même condamnation la défectuosité des méthodes employées pour apprendre le latin aux élèves et l'enseignement même de cette langue. Tout cela créa de bonne heure une atmosphère hostile au latin, qui a empêché pendant un siècle tout enseignement sérieux dans les lycées comme à l'Université.

Les réformes de l'enseignement secondaire ont été très fréquentes. En général, les ministres de l'Instruction publique étant hors d'état de juger par eux-mêmes, ces réformes n'étaient que des compromis entre les opinions en lutte, selon la force et la popularité de ces opinions. Il n'est donc pas étrange que la place accordée au latin dans notre baccalauréat ait été en diminution constante.

C'est seulement en 1899 que le ministre conservateur marquis de Pidal, voulant rebrousser chemin, établit un plan avec cinq années de latin, à la fin desquelles on étudiait la rhétorique, comme l'exigeait la tradition depuis l'époque romaine. La réaction de l'opinion publique fut vive, mais les détracteurs n'eurent que peu de temps pour protester : en 1901, un autre ministre imposait un nouveau plan dans lequel l'étude du latin était réduite à six heures par semaine (trois seulement pendant

1. Suite. Cf. cette *Revue* : 1924, p. 266; 1925, p. 65 et 220; 1928, p. 127; 1929, p. 34; 1932, p. 315; 1933, p. 308.

la troisième année et trois pendant la quatrième ; depuis 1903, trois pendant la seconde et trois pendant la troisième). Cette réforme a été en vigueur jusqu'en 1926, et c'est l'état de choses de cette période, dont les effets durent encore, qu'il faut considérer attentivement pour se rendre compte de ce qu'on a fait et de ce qu'il reste à faire.

D'abord, la sélection du professorat était opérée par des procédés très imparfaits. Il y avait les concours (*oposiciones*) : pour pouvoir aspirer à une chaire de lycée, il suffisait d'être licencié ès lettres (section de langues, d'histoire, ou même de philosophie) ; pour les universités, on exigeait naturellement le doctorat. Il n'y avait pas de différence entre les épreuves dans l'un et dans l'autre cas : huit jours avant le concours, on distribuait aux candidats un questionnaire de 150 ou 200 numéros. La première épreuve consistait en une exposition écrite de deux de ces questions tirées au sort, les mêmes pour tous les candidats ; la deuxième était orale ; les candidats devaient répondre à cinq questions — tirées également au sort et différentes pour chacun d'eux — dans l'espace d'une heure ; la troisième épreuve consistait en une traduction accompagnée d'une étude grammaticale d'un texte en prose et d'un texte en vers et presque toujours aussi en un thème tiré d'un auteur classique espagnol. On terminait par deux autres épreuves de nature pédagogique ; mais les deux premières, qui étaient affaire de mémoire, étaient les plus importantes aux yeux des juges et des concurrents. Le jury était composé d'un conseiller de l'Instruction publique, comme président, d'un académicien (qui n'était pas toujours un spécialiste), de deux professeurs et, enfin, d'un avocat ou d'un journaliste. On tâchait de les éblouir par des citations de mots sanscrits, gotiques... qu'on comparait à tort et à travers avec des mots latins, par des listes d'exceptions à telle règle de phonétique ou de morphologie, par des centaines d'exemples de syntaxe où l'on citait pêle-mêle Plaute, Cicéron, Tacite et les auteurs de basse époque, par des statistiques compliquées portant sur les combinaisons métriques. On cherchait à donner l'impression de savoir par cœur les manuels classiques, le *Sommer* ou le *Stolz*, le *Meillet* ou le *Brugmann*.

Avec une telle préparation, le jeune professeur allait occuper son poste dans une ville de province : généralement, il écrivait sa *Grammaire*, surchargée, comme l'auteur lui-même, de connaissances linguistiques de seconde main, entièrement inadaptée à l'âge et à la préparation des élèves.

Avec ceux-ci il n'était en contact, comme nous l'avons dit, que trois heures par semaine. Dans les grandes villes, on avait cent, cent cinquante, et même (à Madrid et à Barcelone) cinq cents élèves. Par où commencer et que faire? Les plus modestes tâchaient d'apprendre à ces élèves les déclinaisons, les conjugaisons et quelques règles élémentaires de syntaxe, de leur faire traduire l'*Histoire sacrée* de Lhomond, quelques fables de

Phèdre ou une biographie de Cornélius Népos, une ode d'Horace ou le début de l'*Énéide*. Il va sans dire qu'après quelques mois la plupart des élèves avaient oublié jusqu'au paradigme de *rosa*, *-ae*, et qu'on ne gardait des études latines que le souvenir d'un cauchemar.

L'enseignement privé ne valait guère mieux : on y trouvait presque tous les inconvénients de l'enseignement officiel et, en outre, une plus grande incompétence des professeurs.

Quelques-uns de ces élèves venaient plus tard à la Faculté des lettres où, après les trois années finales du baccalauréat[1] consacrées aux sciences naturelles et à la philosophie et une autre année préparatoire à l'Université, où ils étudiaient la logique, l'histoire d'Espagne et la littérature espagnole, ils suivaient un cours de langue et littérature latines, cours unique pour les sections de philosophie et d'histoire, complété par deux autres dans la section de langues.

Et alors commençait la tragédie des professeurs d'Université : que pouvaient-ils faire avec des élèves qui ne connaissaient même pas les premiers rudiments de la grammaire?

Le cas a été décrit par Menéndez Pelayo (*Ensayos de critica filosófica*, I) dans l'éloge funèbre du professeur Camus, titulaire pendant de longues années d'une chaire de littérature ancienne à l'Université de Madrid : « Il eut le malheur — dit Menéndez Pelayo — de venir trop tard et de naître en Espagne à une époque où les études classiques étaient dans une extrême décadence ; il eut à lutter pendant toute sa vie contre le manque de préparation de ses auditeurs, contre le goût dépravé que beaucoup d'entre eux apportaient des écoles inférieures, contre des habitudes de répétition insensée et mécanique qui semblent incompatibles avec tout enseignement esthétique ou même rationnel. Ce qu'il a fait et ce qu'il a obtenu dans de telles circonstances est presque admirable. Mais nul n'est tenu à l'impossible. Faire sentir les beautés d'un texte à celui qui ne peut pas le lire surpasse toutes les forces humaines et c'est cependant ce miracle que l'on demande à notre Faculté depuis qu'elle existe, sans que nous voyions nulle part espoir de guérison. Que faire alors, sinon ce que Camus a fait à sa grande douleur? Renoncer à la collaboration directe des élèves qui ne pouvaient nullement la lui apporter, donner à ses explications la forme d'une délicieuse causerie avec des traits d'esprit ou de superbe éloquence en se délectant lui-même de la pompe de ses souvenirs et de la magie de ses évocations, faire pénétrer jusqu'au plus lourd et au plus distrait de ses auditeurs non pas la connaissance positive, mais le parfum de la fleur de l'antiquité... »

1. On appelle en Espagne baccalauréat (*bachillerato*) la sanction des études secondaires dont la durée est de six ans (sept, en y comprenant une année préparatoire). Les examens de fin d'année confèrent automatiquement au bout de six ans le titre de bachelier.

On peut dire qu'à cette époque les études latines n'ont pas existé en Espagne. Nous avons eu des latinistes distingués, au courant de la science française et allemande, mais leurs efforts isolés n'ont pas suffi pour relever le niveau général des études. A plus forte raison, on ne pouvait pas songer à un travail de recherche scientifique.

En septembre 1926, un décret du ministère de l'Instruction publique réformait de nouveau l'enseignement secondaire. Le plan établi par ce décret a été très critiqué, avec raison d'ailleurs, il faut l'avouer. Mais, si nous nous bornons à la place accordée au latin, nous avons tout lieu de nous féliciter : le baccalauréat était divisé en élémentaire et en supérieur, avec une période de trois années pour chacun d'eux. Le degré supérieur se subdivisait en deux sections : sciences et lettres. Pas de latin à l'élémentaire, presque pas dans la section de sciences du supérieur. Mais les élèves de la section de lettres avaient pour chaque année six heures de langue latine par semaine, en plus des classes de répétition l'après-midi ; au total, bien que le nombre et la durée des classes de répétition ne fussent pas rigoureusement fixés, on peut calculer comme minimum vingt-quatre heures de latin par semaine au lieu des six de la réforme antérieure. On doit encore ajouter deux grands avantages : on travaillait avec des élèves de treize à seize ans (et non pas de onze à treize) et leur nombre avait considérablement diminué : beaucoup d'écoliers, en effet, ne dépassaient pas l'élémentaire et, parmi ceux qui arrivaient au supérieur, une bonne moitié allait à la section des sciences. Enfin, l'examen final avait lieu non au lycée comme auparavant, mais à l'Université, où le contrôle était fait avec un peu plus de rigueur. Les facultés des lettres étaient simultanément réformées, et les études de langue et littérature latines commençaient dès la première année. Les professeurs d'Universités étaient charmés d'avoir dès le début des élèves qui lisaient les textes sans faire une faute à chaque mot et qui traduisaient même couramment C. Nepos, César et Phèdre, les trois auteurs exigés au baccalauréat.

Après les six années, trois au lycée et trois à l'université, les élèves de la faculté des lettres (section de langues) pouvaient avancer d'eux-mêmes dans l'étude des auteurs. Mais la réforme de 1926 avait été trop bruyamment et trop justement critiquée pour qu'elle pût survivre au ministre qui l'avait édictée. Et, pendant qu'on en préparait une autre, on crut bien faire en retournant au plan de 1901-1903.

Dans la suite, les circonstances politiques n'ont laissé mûrir aucune réforme sérieuse et complète, et, après 1926, il n'y a eu que des essais et des projets. On a d'abord discuté un nouveau plan de caractère cyclique où le latin devait être enseigné tout le long du baccalauréat ; puis on a renoncé à cette réforme et on s'est contenté de prescrire chaque année ce que devaient étudier les élèves entrés au lycée depuis 1931.

C'est donc un plan provisoire qui est en vigueur depuis deux ans. On peut espérer, cependant, que le latin ne perdra rien du terrain gagné.

La situation actuelle des études latines par rapport à celle qu'elles occupaient au début de ce siècle peut être résumée comme suit :

1° Composition des jurys pour les concours. — Le système a été déjà modifié en 1921 : les jurys devaient être formés par quatre professeurs du même degré et de la même discipline que celle qui faisait l'objet du concours et, comme président, d'un conseiller de l'Instruction publique. Actuellement, il y a un conseiller, deux professeurs et deux spécialistes élus parmi des candidats proposés par les universités, les facultés et d'autres organismes.

2° Forme des concours. — Depuis 1931 (règlement du 4 septembre), les concours pour les chaires de latin des lycées doivent commencer par les épreuves éliminatoires de traduction, étude grammaticale et commentaire des textes. Dans les épreuves théoriques finales, on a tâché de restreindre le rôle de l'improvisation et de la mémoire. On ne saurait exagérer l'importance d'un tel changement pour la formation du professorat. A la base des concours universitaires, il y a les travaux personnels de nature scientifique et pédagogique.

3° La création d'un grand nombre de centres d'enseignement secondaire a singulièrement simplifié le problème des classes surchargées. En 1926, on a établi des lycées dans beaucoup de petites villes qui n'en possédaient pas encore : maintenant, c'est sur les grandes villes qu'on fait porter tous les efforts. Madrid (environ un million d'habitants), qui n'avait il y a quelques années que deux lycées, en a maintenant treize ; la province de Salamanque, qui n'en avait qu'un, en compte aujourd'hui quatre : l'ancien lycée du chef-lieu, qui a vu s'accroître son contingent de professeurs, et trois nouveaux dans de petites villes de la province.

4° Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il faut rappeler que les facultés des lettres de Madrid et de Barcelone ont été autorisées, depuis 1932, à s'organiser d'une manière autonome : elles tâchent de réaliser le type universitaire moderne : des cours ont été organisés sous la direction de professeurs espagnols, mais aussi étrangers, comme M. Cl. Zeppa de Nolva, qui nous a été envoyé par la France ; des cours plus élémentaires sont destinés à compléter la préparation des élèves venus des lycées. La Faculté des lettres de Madrid possède même un séminaire de philologie latine et un autre de philologie grecque. On travaille en ce moment à constituer la bibliothèque du premier. Et, en attendant que se soit formé un noyau d'étudiants suffisamment avancés pour y faire des recherches scientifiques sous la direction de leurs maîtres, le séminaire sera sous peu inauguré par une série de conférences d'initiation à la philologie, à la linguistique, à la paléographie, faites entre

autres par les distingués professeurs de l'Université de Madrid, MM. González de la Calle, Alemany Selfa et Millares[1].

Malheureusement, dans les universités de province, qui n'ont pas les mêmes ressources que celles de Madrid et de Barcelone, l'organisation des études n'a guère varié et on continue à étudier en même temps le latin et le grec, l'arabe et l'hébreu, comme on le faisait il y a quatre siècles.

5° Enfin, il faut dire quelques mots des efforts qu'on fait pour acclimater chez nous la recherche scientifique dans le domaine de la philologie classique. On a vu les difficultés de toute sorte qui s'opposaient à l'entreprise. Les professeurs les mieux doués et les mieux renseignés devaient se contenter d'un travail de vulgarisation ou s'enfermer dans l'étude de la Renaissance espagnole.

L'impulsion pour élargir le champ de cette activité est venue de M. Menéndez Pidal, notre grand romaniste, qui a longtemps caressé cette idée. J'en parlerai brièvement, puisque j'ai eu moi-même l'honneur d'être appelé à collaborer à sa réalisation.

Une section d'études classiques a été créée au « Centro de Estudios Históricos » de Madrid. M. Bonfante, professeur à l'Université de Naples, connu par ses travaux linguistiques, et M. Hernando, professeur espagnol, ancien élève de Schulze et d'autres grands maîtres allemands, dirigent la section : avec eux travaillent un certain nombre de jeunes gens récemment sortis des Universités de Madrid et de Salamanque. La première entreprise de la section a été la publication d'un « Boletin de Lingüistica y Filología clásicas », dont le premier fascicule a paru au début de cette année. On projette aussi une Collection de classiques latins avec texte, apparat critique et traduction espagnole : cette collection sera doublée d'une autre série scolaire[2]. Des travaux lexicographiques occuperont aussi l'activité de la section.

Nous n'aspirons pas à une réussite totale et immédiate : nous savons que notre tâche est aventureuse et ardue, mais nous avons confiance surtout dans l'enthousiasme et la volonté des jeunes qui nous secondent et nous espérons que par eux l'Espagne viendra se ranger parmi les pays où les études classiques sont cultivées avec honneur.

José M. Pabón.

Salamanque, janvier 1934.

1. On peut citer aussi comme preuve de l'intérêt qu'on accorde à l'étude de l'antiquité la croisière organisée l'été dernier par la Faculté des Lettres de Madrid, sous le patronage de l'État, et qui a été un plein succès. Les excursionnistes, parmi lesquels figuraient une grande partie des étudiants de Madrid et les plus distingués de ceux des Universités de province, ont parcouru presque tous les lieux célèbres des côtes de la Méditerranée.

2. Notre enseignement universitaire s'est nourri jusqu'à présent des textes des collections françaises Hachette, Budé et Hatier.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I

QU'EST-CE QUE LE « TORNVS » DE VIRGILE?

J'ai signalé dans cette *Revue* (t. XIII, 1933, p. 64), la difficulté d'expliquer le passage où Virgile (*Buc.* 3, 36 et suiv.), décrivant une coupe ciselée où s'entrelacent en relief des pampres et des rameaux de lierre, emploie le mot *tornus* pour désigner l'instrument qui a servi à l'artiste :

« ... pocula ponam
Fagina, caelatum diuini opus Alcimedontis,
Lenta quibus torno facili superaddita uitis
Diffusos hedera uestit pallente corymbos. »

Les traducteurs s'expriment d'ordinaire de telle sorte que cette ciselure paraît avoir été faite « au tour » ! Quelques commentateurs, reculant devant cette étrangeté, pensent que Virgile « nomme par périphrase le tour au lieu du ciseau » ! Il n'y a pas là une question de style, mais de technique : quel est l'instrument qui peut permettre de dégager dans une masse un ornement de feuillages?

M. J.-L. Perrenoud, professeur au gymnase de La Chaux-de-Fonds, membre du Groupe romand de la Société des Études latines, répond à cette question : « Il ne peut s'agir, en effet, du tour de tourneur, et je me demande si Virgile ne désigne pas l'outil appelé *drille* ou *trépan*. Je l'ai vu autrefois employé par les raccommodeurs de vaisselle pour percer les trous où ils placent ensuite les agrafes de métal qui relient les morceaux de la pièce brisée. C'est pourquoi cet instrument est représenté parfois sur la couverture des ouvrages édités « A l'enseigne du Pot « cassé », par exemple sur celle de l'*Éloge de la folie*, d'Érasme. Je ne puis me souvenir si je l'ai vu représenté sur un monument figuré de l'antiquité, mais il me semble probable qu'il était déjà employé à l'époque latine ou même grecque. Le directeur de notre École des arts et métiers, que j'ai interrogé à ce sujet, me dit que cet instrument est très employé encore aujourd'hui par les bijoutiers, et qu'en Orient et en Afrique les Arabes le manient avec une grande dextérité ; il peut servir non seulement à percer des trous, mais à ébaucher et dégager une ciselure. Ainsi

s'expliquerait le texte de Virgile. Cet outil se compose essentiellement d'une tige munie d'un foret ou d'une fraise à son extrémité et que l'on fait pivoter au moyen de deux courroies enroulées à l'extrémité supérieure du pivot, tandis que leurs bouts sont fixés à un manche transversal, sur lequel tour à tour on pèse et que l'on relâche pour imprimer à la tige un mouvement de rotation. L'impulsion est accrue et maintenue par un volant, formé d'un disque de métal ou parfois d'un simple caillou rond. Il doit être possible de trouver une peinture de vase ou un bas-relief où l'outil soit figuré. »

Cette suggestion a été soumise à M. P. Lavedan, professeur à la Sorbonne, auteur du *Dictionnaire illustré de la mythologie et des antiquités*. M. Lavedan remarque que le *Dictionnaire* de Rich propose déjà de voir dans le *tornus* de Virgile « un instrument à pointe aiguë pour sculpter ou graver, adapté à un tour ». Cette interprétation, qui paraît avoir été méconnue par tous les commentateurs de Virgile, mérite d'être reprise, et elle se trouve éclairée par les explications qu'apporte M. Perrenoud. « En effet », dit M. Lavedan, « le trépan a été utilisé de tous temps par les sculpteurs ; c'est un instrument du type *vilebrequin*, donc animé d'un mouvement de rotation rapide et qui, muni d'une pointe, peut creuser des trous profonds dans une masse dure (marbre ou métal). Les sculpteurs byzantins en ont fait un emploi constant, qui est une des caractéristiques de leur art. Les Grecs ont utilisé le trépan dès le VIe siècle (cf. Lechat, *Sculpture attique avant Phidias*). M. Ch. Picard (*Sculpture antique*, t. I, p. 250) indique que, même à l'époque classique, le sculpteur fixait les contours par des trous de foret qu'il réunissait les uns aux autres. Il reste à découvrir des représentations figurées qui nous feraient connaître exactement comment on maniait l'instrument désigné par ce mot *tornus*, dont le sens n'est désormais pas douteux. »

Enfin à ces explications vient s'ajouter fort à propos une confirmation fournie par un correspondant italien, M. H. Girone, qui signale que dans le sud de l'Italie on appelle aujourd'hui « tuorno » (donc latin *tornus*) précisément le type de vilebrequin décrit par M. Perrenoud.

J. Marouzeau.

II

TERTIVS DIES

Le sens des expressions *altero die*, *tertio die* a été longuement discuté à la Société des Études latines, en 1929, lors d'une communication de

M. J. Toutain (cf. cette *Revue*, t. VII, p. 256-259). Le débat a été clos sur cette remarque de M. Meillet que toute la question se réduit à déterminer si le jour initial compte ou non dans le délai.

Quand il y a une énumération, c'est le contexte même qui indique quel est le point de départ du délai ; aussi cette hypothèse ne peut-elle guère entrer en ligne de compte pour déterminer quel est le sens des expressions *altero die*, *tertio die*, lorsqu'elles sont employées isolément. C'est même la raison pour laquelle il a été possible de citer des exemples d'énumération où *altero die* signifiait le surlendemain (c'est l'opinion soutenue notamment par M. Toutain) et d'autres exemples — signalés par M. R. Durand, *loc. cit.*, et dans un article des *Mélanges P. Thomas* — où *altero die* signifiait le lendemain et *tertio die* le surlendemain.

Il s'agit de savoir ce que signifient ces expressions lorsqu'on les trouve isolées. Or, depuis la plus haute antiquité, l'expression *tertio die* a été glosée par des jurisconsultes qui, on le sait, se souciaient fort de la propriété des termes : *iurisconsulti, quorum summus circa uerborum proprietatem labor est*, dira plus tard Quintilien (*Inst. or.*, 5, 14, 34). *Tertius dies* a été expliqué par le mot *perendinus*, et cette expression a passé dans le formulaire des plus anciennes Actions de la loi : voir Valerius Probus, *Notae iuris*, IV (*in legis actionibus*), § 8 : *diem tertium siue perendinum ;* Gaius, 4, 15 ; Festus, v° *Res comperendinata*. La *comperendinatio*, c'est le rendez-vous que se donnaient réciproquement les parties en promettant de comparaître le surlendemain devant le juge. Cicéron montre bien que la *comperendinatio* était une remise de l'affaire pour le surlendemain : *Unum quasi comperendinatus medium diem fuisse, quem totum Galba in consideranda causa componendaque posuisse* (*Brutus*, 22, § 87). Ainsi, après la *comperendinatio*, il n'y avait qu'un seul jour libre au milieu. Le *dies perendinus* est donc nécessairement le surlendemain. Or, *dies perendinus* est synonyme de *dies tertius*, officiellement, si bien que Cicéron se plaindra (*Pro Murena*, 12, 27) que les jurisconsultes aient maintenu ensemble les deux expressions, sans se décider à choisir : « ... *tot homines* (les jurisconsultes) *tam ingeniosos... statuere non potuisse utrum* diem tertium *an* perendinum... *dici oporteret* ». Et Festus (p. 283) remarque que *res comperendinata significat iudicium in tertium diem constitutum.* Ainsi, le sens de l'expression *tertius dies* était, peut-on dire, légalement fixé, et le jour initial comptait dans le délai de par la loi. Employer cette expression dans un autre sens, c'était risquer de se rendre incompréhensible.

M.-G. Nicolau.

NOTES ET COMMUNICATIONS

NOTES DE CRITIQUE TÉRENTIENNE

I

FAUTES COMMUNES A TOUTES LES SOURCES

Dans une étude importante intitulée *Die Geschichte des Terenztextes im Altertum* (Basel, Reinhardt, 1924), M. G. Jachmann tire parti des fautes communes à toutes nos sources pour établir l'unité de la tradition térentienne pendant une certaine période. Il reconnaît que les traces de cette unité sont relativement peu nombreuses (cf. en particulier p. 74). Je crois qu'il convient de réduire encore la liste des exemples allégués.

Assez souvent, ces fautes communes étaient des « fautes à faire », inévitables pour ainsi dire. Ainsi, parmi celles qui sont relevées p. 83-84, il était naturel que *Eun.* 98 *exclusti*, forme syncopée, fût lu *exclusit*, comme *Eun.* 241 *amisti* a été lu *amisit* par le copiste *C* de Donat ou *Eun.* 376 *dixti* a été glosé en *dixisti* par un lecteur de *D* (cf. *Eun.* 241, *amisti* corrigé en *amisisti* par *A*). De même *Eun.* 95, on pouvait s'attendre à ce que le groupe *anime mi mi*, écrit en capitales sans séparation de mots, fût réduit, même dans plusieurs copies indépendantes, à *anime mi*, etc.

D'autre part, les leçons qu'interprètent les éditeurs comme des fautes communes ne sont même pas toujours des fautes. *Eun.* 79, *ecca*, leçon unanime des manuscrits, est corrigé unanimement par les éditeurs en *eccam*, sous prétexte que le mot n'a pas de nominatif. Or, dans Plaute, *Cas.* 163, *ecca* est le texte du palimpseste ; *Men.* 180, il est donné par les manuscrits palatins (le passage n'est pas lisible dans *A*) ; *Rud.* 1174, il est la leçon de tous les manuscrits. Aucune raison ne s'oppose à reconnaître l'existence d'une forme de nominatif singulier féminin, quitte à l'interpréter comme une création analogique, si elle ne s'explique pas étymologiquement. Et ainsi nous aurions un mot de plus dans le vocabulaire de Térence, mais une faute de moins dans son texte traditionnel.

II

MONOSYLLABES FINAUX

Une des particularités de la versification de Térence est de marquer la liaison entre deux vers par un monosyllabe qui, métriquement, appartient au premier et, pour le sens, au second (cf. les exemples relevés dans A. G. Harkness, *The final monosyllable in latin prose and poetry* (*American Journal of philology*, XXXI, p. 154 et suiv.).

Ce monosyllabe peut être une préposition :

Eun. 631 : Aliam rem ex alia cogitare et ea omnia *in*
Peiorem partem

— une conjonction :

Eun. 217 : ... censen posse me obfirmare *et*
Perpeti ne redeam interea?
Eun. 260 : Ille ubi... uidet me esse tanto honore *et*
Tam facile uictum quaerere

— une interjection :

Eun. 237 : ... quoniam miser quod habui perdidi, *em*
Quo redactus sum !

Quand il s'agit d'une interjection, il est fréquent qu'elle introduise une réplique :

Eun. 236 : Video... pannis annisque obsitum. — « *Oh*
Quid istuc, inquam, ornatist? »
Eun. 208 : ... Satine hoc mandatumst tibi? — *Ah*
Rogitare, quasi difficile siet !
Eun. 223 : ... non ego illam caream... uel totum triduom? — *Hui*
Vniuorsum triduom !

Les copistes sont souvent déroutés par cette disposition singulière (cf. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, § 1044) et ont une tendance à la corriger en supprimant le monosyllabe. Comme le monosyllabe est d'ordinaire à initiale vocalique et précédé d'un mot à finale élidée, sa disparition est sans dommage pour le vers et, comme il est un terme de remplissage, sa disparition est sans dommage pour le sens, si bien que le texte altéré peut ne porter aucune trace de la faute. C'est ainsi qu'au vers *Eun.* 217, *et* a été omis par le copiste *C* de Donat ; à *Phorm.* 210, *em* est omis par *GFEL; Heaut.* 1010, *oh* est omis par *A ; Heaut.* 521, *et* est omis par *F ; Eun.* 236, *oh* est omis par les manuscrits calliopiens.

Parfois, nous surprenons les réviseurs en flagrant délit de supprimer le monosyllabe : à *Phorm.* 210, *em*, conservé par le copiste de *P* et de *C*, a été exponctué dans ces deux manuscrits par un correcteur ; à *Eun.* 236, le réviseur de *A*, Joviales, a exponctué le *oh* de la première main.

Il est vraisemblable que plus d'une fois ont disparu ainsi des monosyllabes dont rien ne nous conserve le souvenir. Aussi, quand il en subsiste la moindre trace, il est d'une bonne méthode d'en tirer parti. C'est ainsi que je rétablirais, contre tous les éditeurs, un monosyllabe final dans :

Eun. 215 : Quod poteris, ab ea pellito. — PARM. *Au* !
Memini, tam etsi nullus moneas.

Le *au* est, dans *PEV*, au début du vers 216 ; dans *C*, il a été maladroitement corrigé en *aut*, qui a évincé la syllabe initiale de *memini*, de sorte que le texte actuel de *C* est *autmini*. Le monosyllabe est donc, altéré ou hors de sa place, dans tout un groupe de manuscrits calliopiens ; c'est assez, à mon avis, pour qu'on doive le conserver, et cet exemple vient s'ajouter à maint autre qui recommande à l'attention des critiques cette source trop discréditée.

J. Marouzeau.

MÉMOIRES

I

LE PUBLIC ET LA VIE LITTÉRAIRE A ROME AU TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE

PAR Mlle A. GUILLEMIN
Professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly

Une anecdote, reproduite avec beaucoup de variantes et dont on trouve deux versions dans le *Brutus* de Cicéron, symbolisait pour les écrivains anciens la composition du public auquel ils avaient affaire. Le joueur de flûte Antigenidas, voyant les spectateurs accueillir froidement un de ses élèves, lui dit : « Joue pour moi et pour les Muses », *mihi cane et Musis*[1]. Antimaque avait convoqué des auditeurs pour entendre la lecture d'un de ses ouvrages; un à un ils s'étaient retirés, le laissant seul en présence de Platon : « Je lirai malgré tout, dit-il, le seul Platon vaut pour moi mille auditeurs[2]. » Ces traits avaient l'avantage de donner naissance à l'un des schémas antithétiques qui plaisaient tant à l'antiquité. Les Grecs[3] opposaient πεπαιδευμένος, « l'homme cultivé », à φορτικός, « l'homme grossier »[4], ἔμφρων, « l'homme qui a du goût », à ἄφρων, « celui qui n'en a pas »[5], etc...; les Latins jouaient sur les couples *unus-mille*, *doctus-indoctus*, etc..., dont le souvenir flotte devant les yeux de Cicéron lorsqu'il écrit à Atticus : *Cato ille noster*, *qui mihi est pro centum millibus*[6]...

L'antithèse, si piquante qu'elle soit, ne nous donne cependant

1. *Brut.* 187.
2. *Id.* 191.
3. Plat. *Gorg.* 476 *a*; *Crit.* 47 *a*; ce passage contient un long parallèle, traité du point de vue moral, entre les opinions de la foule et celles du sage (φρόνιμος).
4. Arist. *Pol.* 1342 *a*, 21.
5. Plat. *Symp.* 194 *b*.
6. *Att.* 2, 5, 1.

qu'une idée incomplète du public ancien et surtout du public latin, mieux connu que celui de la Grèce. Si l'on tient absolument à le répartir en classes, il faut en déterminer non pas deux, mais au moins trois : le peuple qui, pris dans son ensemble, peut être considéré comme dépourvu de toute culture littéraire, les demi-cultivés, et enfin les hommes instruits et formés par l'étude. Nous allons envisager successivement ces trois parties du public antique.

*
* *

Le peuple forme à Rome comme dans tous les pays une masse peu distincte. Son niveau intellectuel et artistique n'est donné que par ses réactions collectives. Les livres circulaient à Rome en petit nombre. Plusieurs passages de la correspondance de Cicéron prouvent qu'ils étaient rares et précieux et, pour suppléer à leur insuffisance, les *recitationes* furent inventées de bonne heure, mais elles ne s'adressaient qu'à des auditoires réduits. Le peuple n'entrait donc guère en contact avec ses prosateurs et ses poètes qu'au théâtre et à l'assemblée : c'est là qu'il nous faut aller le chercher.

Il serait intéressant de connaître la composition de ces grands auditoires. Malheureusement les documents sont rares et épars sur une très longue période. Tels quels, ils nous donnent à entendre qu'au théâtre au moins le public n'a guère changé au cours de l'histoire romaine. Toutes les classes semblent y avoir été représentées, depuis les sénateurs, auxquels furent réservées, à partir d'une certaine époque, les places privilégiées de l'orchestre, jusqu'aux esclaves, que les hommes libres trouvent, encombrant les passages[1]. Il y a là, au temps de Plaute[2], des femmes, matrones, courtisanes, nourrices avec leurs marmots. Tous sont encore présents à l'époque où Auguste met l'ordre dans cette foule, assigne des places à part aux soldats, aux hommes mariés, aux enfants accompagnés de leurs pédagogues et ferme le théâtre aux femmes à certaines heures[3]. Ces dernières continuent cependant à assister aux représentations à Rome[4] et aussi en province[5].

1. Pl. *Poen.* 23.
2. Prologue du *Poenulus.*
3. Suet. *Aug.* 44, 2 et suiv.
4. Ov. *Am.* 2, 7, 3-4; Prop. 5, 8, 77.
5. Juv. 3, 175.

A l'assemblée du peuple, la foule est naturellement plus homogène; mais aux tribunaux elle apparaît aussi très bigarrée : on y trouve des femmes[1], de petites gens, négociants ou ouvriers[2]. Il va de soi que les esprits les plus cultivés de Rome n'étaient pas exclus de ces auditoires. Mais, comme il arrive dans toutes les foules, ils n'en représentaient qu'une partie infime et le ton était donné par la masse, c'est-à-dire par les gens sans culture.

Les critiques s'accordent en général à blâmer la grossièreté et l'inintelligence du public romain. O. Ribbek croit qu'au temps de Plaute il était incapable de prendre un plaisir délicat à la comédie moyenne transportée à Rome; son « goût n'était pas encore assez formé et son intelligence n'était pas encore assez affinée pour apprécier pleinement un tel art; le poète cherchait surtout à plaire par la peinture des caractères, par les situations, les scènes et les discours[3]. » On a souvent invoqué, à l'appui de ce jugement sévère, quelques traits fournis par les prologues des comiques. Celui du Poenulus nous met en présence d'un public bien peu attentif : des spectateurs dorment; les matrones babillent bruyamment; les femmes de mauvaise vie cherchent à attirer les regards; les esclaves encombrent les espaces vides et gênent la circulation; les nourrices ont apporté leurs poupons qui vagissent; et, brochant sur le tout, le *dissignator* — l'ouvreuse du temps — circule bruyamment, cherchant des places pour les visiteurs attardés[4]. Cependant plusieurs traits donnent à réfléchir : d'abord le ton général des prologues de Plaute, visiblement destinés à mettre le spectateur en joie par tous les moyens, fût-ce à ses dépens — les clowns de nos cirques ont retenu le procédé —; puis l'apparition de deux des thèmes comiques qui avaient le plus de succès au théâtre : le bavardage des femmes et les étrivières données à l'esclave. Nous avons dans ces vers une caricature de la réalité que nous aurions tort de prendre trop au sérieux.

Les deux prologues de l'Hécyre témoignent que la pièce eut des malheurs, la foule lui ayant préféré une première fois des funam-

1. Pl. *Ep.* 6, 33, 4.
2. *Sordidos pullatosque,* Pl. *Ep.* 2, 17, 9.
3. *Histoire de la poésie latine jusqu'à la fin de la république,* traduction Droz et Kontz, Paris, 1891, p. 130.
4. Pl. *Poen.* 17 et suiv.

bules, une seconde fois des gladiateurs[1]; elle ne réussit qu'à la troisième représentation. C'était la seconde pièce du poète; l'Andrienne, jouée l'année précédente aux Jeux Mégalésiens de 166, lui avait concilié du premier coup l'admiration du vieux poète Cécilius, chargé par les édiles de l'accepter ou de la refuser[2], et vraisemblablement du même coup la sympathie du public dont Cécilius était le favori; l'Eunuque, joué quatre ans après, eut un succès de gloire et de profit qui fit époque dans l'histoire du théâtre. Les trois autres pièces furent bien accueillies. L'échec de l'Hécyre est donc une exception dans la carrière de Térence. Aussi bien, même à nous, modernes, cette pièce semble-t-elle plus agréable qu'émouvante, dépourvue de relief à la scène, bonne surtout à la lecture, et peut-être lui aurions-nous fait, lors de son apparition, le même sort que le public romain.

Ces griefs, offerts par les prologues des deux comiques, ne sont donc pas un fondement suffisant pour les jugements durs de la critique[3]. Le procès semble à reprendre : c'est ce que nous allons faire.

Si l'on veut à toute force que le public romain — pure hypothèse d'ailleurs — soit parti d'un état marqué de grossièreté, il faut avouer que dès le temps de Plaute son éducation était commencée. On fait parfois honneur à Térence d'avoir renoncé à utiliser le prologue pour l'exposition et créé des pièces se suffisant à elles-mêmes, procédé qui demande un effort plus savant à l'auteur et aussi au spectateur et représente un progrès artistique. « N'attendez pas, dit-il dans le prologue des Adelphes, que je vous explique l'intrigue; les deux vieillards qui vont venir vous renseigneront à ce sujet, puis continueront à vous instruire en jouant[4]. » Plaute avait déjà adopté cette méthode dans le Trinummus et c'est visiblement de lui que s'est inspiré Térence : « N'attendez pas d'explication sur l'intrigue; c'est par les vieillards qui vont venir que vous serez renseignés[5]. »

1. *Hec.* 4-5; 39-40; sur l'authenticité des prologues de Térence, cf. Ph. Fabia, *Les prologues de Térence*, Paris, 1881, p. 1 et suiv.

2. *Vit. Ter.* 28 et suiv.

3. Cf., en particulier, G. Boissier, art. *Comoedia*, *Dict. ant.*, Daremberg et Sag., lettre C, col. 1424 *b* et suiv.

4. *Ad.* 22 et suiv.

5. *Trin.* 16-17.

Il serait aisé de montrer que Plaute a été raffinant ses procédés et demandant au public un effort d'attention et une pureté de goût croissants. Il l'a amené, du gros rire soulevé par les quiproquos des Ménechmes, à goûter les intrigues austères des Captifs et du Trinummus, où la plaisanterie voisine avec des considérations morales et des sentiments quasi cornéliens.

On estime que le talent de Cécilius, placé par Volcatius Sedigitus en tête de son canon[1], préparait le théâtre à apprécier Térence. Un second pas en avant avait donc été fait après la disparition de Plaute, et le succès du théâtre de Térence le prouve, mais le genre même de ses prologues le prouve plus encore. Il est surprenant que des philologues aient préféré à ces morceaux, pour appuyer leur appréciation sur le public romain, deux faits isolés et par conséquent sans portée.

Ces prologues nous introduisent dans une véritable atmosphère de critique littéraire. Il les a consacrés à se défendre contre les attaques d'un vieux poète, Luscius Lanuvinus, sur lequel nous ne sommes pas autrement renseignés. A l'heure où il nous apparaît, il est clair que c'est un écrivain à son déclin assistant à l'avènement d'un jeune rival et lui suscitant de mauvaises querelles; il ne recule même pas devant le scandale, et à la première représentation de l'Eunuque — d'aucuns disent à la répétition générale — il éleva la voix, interrompant les acteurs, pour accuser le poète de plagiat[2].

Il n'entre pas dans mon sujet d'étudier les griefs du vieux Luscius et la défense de son rival. M. Fabia l'a fait d'une façon très complète dans son étude sur les prologues de Térence citée plus haut. Je veux seulement recueillir les lueurs jetées par cette querelle sur le niveau du public qui était pris pour arbitre. « Térence, dit M. Fabia, parle toujours *à ses spectateurs* d'un ton simple et sérieux; il fait appel à leur intelligence et à leur impartialité; il vise à conquérir leur estime[3]. » Il se voyait attaqué dans son originalité et même dans son honnêteté, car le plagiat était pour les anciens un *furtum;* dans son savoir-faire, car Luscius blâmait le procédé essentiellement latin de la contamination[4]; dans son

1. Gell. 15, 24.
2. *Eun.* 22 et suiv.
3. *Les prologues...*, p. 113.
4. *Andr.* 18; *Heaut.* 20.

style : *tenui esse oratione et scriptura leui*[1]. Il se défend sur tous ces points, et de tels thèmes ne semblent pas être les plus propres à réjouir une foule qu'on nous représente comme éprise avant tout de gros rire et de pirouettes de funambule. Le poète lui proposait même ces thèmes dans des conditions particulièrement dangereuses, avant une pièce dont le succès dépendait des bonnes dispositions de ce public. Pour risquer une telle entreprise, il fallait qu'il fût bien sûr de ne pas l'ennuyer. L'événement prouve qu'il ne s'est pas trompé : ce peuple s'intéressait au succès de son poète, à supposer même qu'il ne comprît pas tout le détail du procès porté à son tribunal; il nous fait penser au public que le théâtre vit un jour se lever d'un seul élan pour saluer le grand Virgile[2].

La considération des auditoires de l'éloquence romaine ne modifiera guère notre jugement sur lui : en sa faveur plaide par avance la confiance qu'il inspire à Cicéron et le rôle que lui prête l'orateur dans l'avènement de l'éloquence. « De même, dit-il, que le joueur de flûte ne peut faire de musique sans son instrument, de même l'orateur ne peut être éloquent sans une foule qui l'écoute...; pour l'orateur, les oreilles du peuple sont comme l'instrument du joueur de flûte[3]. » Aussi est-ce sur l'attitude de l'auditoire qu'un critique, venant à passer sur le forum, peut juger de la valeur de celui qui parle[4].

L'assemblée du peuple est la plus splendide des tribunes, le théâtre par excellence de l'éloquence : *fit autem ut... maxima quasi oratoris scena uideatur contionis*[5]. Là tous les grands effets sont à leur place et le public est déçu de ne pas les trouver. Si nous nous défions sur ce point de Cicéron, dont les tendances aux *tragoediae* oratoires sont connues, croyons-en les récits de Tite-Live et le pathétique violent des discours qu'il prête à ses personnages. Des scènes comme le procès de Q. Fabius[6] ou l'accusation portée par C. Sempronius Blésus contre Cn. Fulvius Flaccus[7], pour n'en pas citer d'autres, en donnent le ton. Peut-être

1. *Phorm.* 5.
2. Tac. *Dial.* 13.
3. *De or.* 2, 338.
4. *Brut.* 200.
5. *Pro leg. Man.* 1.
6. Liv. 8, 31 et suiv.
7. *Id.* 26, 2, 7 et suiv.

ne reflètent-elles pas exactement les habitudes du temps dans lequel elles eurent lieu; Cicéron, qui se vante dans le *Brutus* d'avoir épuisé jusqu'à la lie le détail des orateurs romains, ne cite ni Cn. Fulvius, ni C. Sempronius, contemporains des C. Flaminius, des Cornélius Céthégus, des Cécilius Métellus qui figurent dans son traité[1]. Il est donc vraisemblable que, selon la coutume de l'historien, le récit a été accommodé aux mœurs d'une époque postérieure. Mais il n'en reste pas moins indicateur d'une tendance générale de l'assemblée. Cette tendance se dégage aussi d'un passage du *Brutus*[2] dans lequel l'auteur, après avoir rappelé les grands mouvements de la *Suasio legis Seruiliae* de Crassus, la violence des discussions auxquelles donna lieu son discours contre Cn. Domitius, et, d'une façon générale, la vigueur de son éloquence, affirme par deux fois que cette éloquence était exactement telle qu'il la fallait pour agir sur le peuple : *populariter tum dicendum fuit... fuit in hoc etiam popularis dictio excellens; Antonii genus dicendi multo aptius iudiciis quam contionibus.*

Le pathétique n'était cependant pas l'ornement continu des *contiones;* dans certaines, une tout autre allure domine et ne plaît pas moins au public. A l'ornement du *Pro lege Manilia*, discours splendide et lumineux, ont contribué tous les artifices de la rhétorique. Il semble que sa destination au grand public soit indiquée par la netteté de la composition, la délimitation brutale des parties, l'absence de transitions, l'emploi presque constant de la grande période tripartite. Il fallait faire gros pour un public qui n'y chercherait pas finesse. Nous verrons que tout autre est la technique des discours judiciaires.

Cependant, même dans ceux-là il y a à distinguer. Les juges étaient de culture fort inégale et plusieurs anecdotes rapportées par Cicéron montrent qu'il était souvent dangereux de ne pas chercher à faire violence à leur sensibilité. Lélius, l'ami du stoïcien Panétius, plaida deux fois sans la gagner la cause des publicains dans l'affaire des assassinats de la forêt de Sila. Se rendant compte que son éloquence, élégante et calme, ne viendrait pas à bout du tribunal, il renvoya ses clients à Servius Galba, un professionnel des « tragédies » émouvantes. Le discours de Galba,

1. *Brut.* 57 et suiv.
2. 164-165.

haché d'applaudissements, enleva la sentence que n'avait pu obtenir la distinction d'esprit et de cœur de Lélius[1]. Un autre stoïcien, Rutilius, accusé alors que son innocence ne faisait doute pour personne, fut condamné à l'exil pour l'avoir « préféré, selon son expression, aux bassesses de la *miseratio* » et avoir « plaidé sa cause comme elle l'aurait été dans la république imaginaire de Platon[2] ». Le peuple n'avait que du dédain pour cette éloquence réservée et discrète : *abhorrens ab auribus uulgi... nec satis populari adsensioni accommodatam*[3], dit Cicéron. Accordons quelques instants d'attention à ces dires du grand orateur qui sentait au fond de lui une secrète indulgence pour les prédilections de la foule à laquelle il devait tant. Lélius, Rutilius, dans le passé, ce sont les ancêtres des Brutus, des Curion, des Asinius Pollion, dont les jugements sévères, depuis le *De oratore*, troublaient le sommeil de Cicéron. Sans doute ne leur donne-t-il pas pleinement tort : « Je veux, dit-il, que sur le forum comme au théâtre on admire non seulement ceux dont l'éloquence est fougueuse et irrésistible, mais aussi ceux qu'on appelle *statarii*, dont la sincérité se révèle par la simplicité de leur action[4]. » Le *Brutus*, on le sait, est l'un des trois ouvrages de Cicéron qui ont servi à son apologie contre les atticistes, et les textes cités plus haut sont fortement tendancieux. Ils nous permettent de reconnaître dans cette querelle ce qu'elle a été vraiment, un débat dont l'enjeu était l'existence d'une grande littérature de plein air et de plein jour. Les écrivains s'adresseront-ils au grand public ou aux initiés des cercles littéraires que nous allons bientôt rencontrer? Cicéron travaille pour le premier avec des égards pour les seconds; cette position équivoque, aggravée par l'inintelligence des critiques postérieurs, l'a perdu. Ce sont les initiés qui ont triomphé et du même coup a changé complètement l'orientation et le caractère de la littérature.

Le tort de ces dilettantes a été de ne pas voir que sans la foule il n'existe pas de littérature vraiment nationale. Ils n'ont remarqué d'elle que ses insuffisances et ses puérilités, qu'il nous reste à rechercher maintenant pour la connaître tout à fait.

1. *Brut.* 85 et suiv.
2. *De or.* 1, 228 et suiv.
3. *Brut.* 114.
4. *Brut.* 116.

Il faut avouer que chez elle, comme il arrive souvent dans les milieux peu cultivés, les préférences prenaient souvent la forme de questions de personnes et non de questions de principes ou de goûts esthétiques. Il existait à Rome des prix attribués lors des jeux comportant un élément scénique. Le détail et le caractère exact n'en est pas connu. Nous savons seulement que certains étaient destinés à récompenser le talent des acteurs[1]. Autour de ces prix s'agitaient des ambitions et se nouaient des intrigues dignes du forum. « Il faut, dit Plaute, surveiller soigneusement la *cauea* tout entière, pour qu'il ne s'y glisse pas quelque tenant des partis en présence, des distributeurs d'écrits, des intermédiaires chargés de faire prévaloir un concurrent... C'est par leur propre mérite que les comédiens doivent réussir et non par les intrigues[2]. » Si nous sommes tentés de croire que Plaute cède au goût de la parodie, si naturel au genre comique, et s'amuse à rappeler les manœuvres électorales, Cicéron nous le déconseille en nous apprenant comment étaient traités les acteurs. Le comédien Éros[3] provoqua, lors de sa première entrée en scène, un concert de huées et de sifflets; il se mit à l'école du grand Roscius et ne tarda pas à arriver au premier rang : *ad primos peruenit comoedos*. C'est que pour les élèves du favori l'admiration était toujours prête : *quem fauorem secum in scenam attulit Panurgus, quod Rosci fuit discipulus*[4]. Un élève de Statilius, fût-il supérieur à Roscius lui-même, se heurtait à l'indifférence[5]. Les derniers rangs du théâtre (*in ultima cauea*)[6] faisaient leurs délices (*delectatur*) du fameux Ambivius Turpio : chacun plaisait par quelque don, l'un par la sonorité de sa voix, l'autre par la grâce de son geste[7], et les applaudissements jaillissaient aussi aisément que les sifflets. Ce public républicain cède déjà à l'entraînement qui, au temps de l'empire, introduira les pantomimes en vogue dans l'intimité des plus grandes dames romaines et mettra plus d'une fois le trône impérial à la merci d'une course de chars.

1. Pl. *Amph.* 69, etc...
2. *Id.* 64 et suiv.
3. Cic. *Pro Rosc. com.* 30.
4. *Id.* 29.
5. *Id.* 30.
6. Cic. *De sen.* 48.
7. Cic. *De off.* 1, 114.

Le goût du spectacle n'est pas moins naturel à cette foule que les préférences personnelles. Elle l'aime sur la scène, où, pour lui plaire, défilent au théâtre de Pompée les milliers de mulets qui écœurent Cicéron[1], et c'est pour charmer ses regards que les magistrats vident les armoires et les vitrines de leurs amis afin d'orner la scène d'un plus grand nombre d'*insignia*. Elle l'aime sur les rostres, où, pour la séduire, Saturninus drape sa toge[2]; dans l'orateur, elle apprécie les attitudes viriles, le bras étendu, le visage expressif[3]; dans les statues, le costume militaire[4]. Cette curiosité d'un public enfant ressemble à celle des lecteurs de Lucilius, qui réclamaient qu'on les entretînt de monstres et de dragons volants et emplumés[5]. Elle recherche l'imprévu et le nouveau; on la prive de tout son plaisir en lui apportant une pièce déjà représentée, et le plagiat, grave faute à ses yeux, ne consiste pas à transporter en latin une comédie grecque, mais à traduire du grec une seconde fois une pièce déjà empruntée par les comiques latins[6].

Les jugements des spectateurs s'adressaient aussi avec une parfaite unanimité à la partie musicale de la comédie et particulièrement au rythme. Doués en ces matières d'aptitudes si médiocres, les Français ont grand'peine à comprendre les réactions et les exigences du public ancien; elles nous sont cependant attestées par des textes clairs et nombreux. « La foule, dit Cicéron, s'aperçoit de toute faute de rythme[7]. » « Au théâtre, toute l'assemblée s'écrie, si le vers est trop court ou trop long d'une syllabe[8]. » Il ajoute que la science n'y est pour rien : *nec uero multitudo pedes nouit, nec ullos numeros tenet, nec illud quod offendit aut cur aut in quo offendat intellegit;* il s'agit seulement d'une sorte de jugement naturel de l'oreille : *omnium longitudinum et breuitatum in sonis... iudicium ipsa natura in auribus nostris collocauit.* Ce jugement s'exerçait dans un domaine plus délicat encore que celui du vers : Cicéron a entendu des assemblées populaires entières (*contiones*)

1. *Fam.* 7, 1, 2.
2. *Brut.* 224.
3. *De or.* 3, 220.
4. Cic. *De off.* 1, 61.
5. Lucil. ed. Marx, 587 et suiv.
6. Ter. *Eun.* 23 et suiv.
7. *De or.* 3, 198.
8. *Or.* 173.

pousser des cris d'admiration à une clausule réussie[1]. L'importance de cet élément musical explique la comparaison que font souvent les écrivains latins d'un discours avec une danse[2]. Et encore la variété des rythmes était-elle impérieusement exigée : « Non seulement les juges austères, dit Cicéron, mais la foule ne supportent pas une série de modulations molles et de dissonances[3]. »

Au goût de l'art, ce public joint celui de la morale. Il aime les belles vertus, une conduite désintéressée, l'héroïsme. « Je ne sais pourquoi, dit Cicéron, nous louons plus volontiers (*pleniore ore*) que tous les autres les actes dans lesquels resplendit la grandeur d'âme, le courage, la supériorité du cœur[4]. » Et il ajoute que c'est la raison pour laquelle un orateur est toujours le bienvenu lorsqu'il entonne l'un des couplets traditionnels (*rhetorum campus*) sur Marathon, Salamine, Platées, les Thermopyles, Leuctres, Coclès, les Décius, etc... Ce goût du beau moral, on le voit, l'emporte encore sur celui de la nouveauté, puisque depuis 400 ans l'antiquité chantait sans se lasser les mêmes vertus des ancêtres. De plus anciennes traditions n'étaient pas encore déflorées. Un passage du *De amicitia*[5] nous fait entendre les cris et les applaudissements par lesquels le public accueillait une tragédie de Pacuvius dans laquelle Oreste et Pylade se disputaient la joie de mourir l'un pour l'autre : *stantes plaudebant*, « tout le théâtre applaudissait debout ». Les sentiments religieux étaient aussi les bienvenus et l'orateur était sûr de plaire en les évoquant dans les *contiones*[6].

Cependant, ni l'art, ni la morale, ni l'attendrissement n'arrivaient à faire oublier ses intérêts à ce public. Dans le Latin vivait toujours le paysan pour lequel écrivait Caton, soigneux de l'utile, prudent dans ses calculs, d'une défiance éveillée à l'égard d'une tromperie éventuelle. Cicéron rend hommage à la clarté d'esprit des *imperiti*, des *clientes* expliquant leur cas à l'avocat chargé de les défendre. Ces petites gens, si impropres à discuter des idées,

1. *Or.* 168.
2. Cic. *Brut.* 225, etc...; il est vrai qu'il s'agit d'une sorte de danse plastique analogue aux mouvements des pantomimes.
3. *De or.* 3, 98.
4. *De off.* 1, 61.
5. 24.
6. *Pro leg. Man.* 70; *In Cat.* 3, 18 et suiv., etc...

parlent lumineusement de leurs affaires, *ut non desideres planius dici*[1]. Une telle disposition a imposé aux rhéteurs, dès leur plus ancienne apparition en Grèce, la précaution qui s'exprime par le précepte de « cacher l'art[2] ». Dès que le public voyait l'orateur s'efforcer, pour lui être agréable, de trop bien faire, de balancer ses périodes, d'harmoniser sa phrase, il flairait un piège et se mettait sur la défensive. Seul le genre épidictique, où n'était en jeu que le plaisir esthétique, pouvait s'abandonner ouvertement à la recherche de la beauté. « C'est là seulement, dit Cicéron, que le public jouit sans retour d'une phrase bien composée... et sait gré à l'orateur du soin qu'il prend pour le plaisir de son oreille[3]. »

Ce trait existait, avons-nous dit, dans la Grèce antique. Mais ce qui est nouveau à Rome, c'est la forme nationaliste que revêt cette défiance de l'art : elle devient excellemment la défiance de l'art grec[4]. On sait comment les influences et la langue helléniques pénétrèrent à Rome par les couches populaires[5], donnant naissance à une sorte d'argot, dont Plaute tire des effets comiques. Nous les verrons accueillies plus tard par la meilleure société romaine : elles s'exerçaient donc aux deux extrémités de la population. En bas, elles se heurtaient au dédain, et les Romains n'ont jamais varié dans leur jugement sur le caractère et l'honnêteté des Grecs, ces demi-Orientaux prêts, dira Juvénal, à toutes les besognes. En haut, on admirait leur culture et leur art. Mais pour l'entre-deux ces nuances étaient trop subtiles. Les idées patriotiques et l'orgueil de race s'en mêlant, la cause de l'art grec mit de longues années à triompher. Le nationalisme qui lui barrait la route sévissait surtout parmi les militaires et les politiques. Les magistrats affectaient de ne répondre aux Grecs qu'en langue latine[6] et, dès 173 av. J.-C., les philosophes Alcios et Philiscos avaient été expulsés[7], plus encore à titre de Grecs qu'à titre d'épicuriens. Quant aux centurions, ils ne furent pas les moins décidés à la résistance, comme le montre un passage de Lucilius rap-

1. *De or.* 3, 50.
2. λανθάνειν, Ar. *Rhet.* 1404 *b*, 18; κλέπτεται, *Id.* 24, etc...; cf. Cic. *Or.* 145-146.
3. *Or.* 208; cf. 145 et *De or.* 2, 153.
4. *De or.* 2, 153.
5. A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, Paris, 1928, p. 109.
6. Val. Max. 2, 2, 2.
7. Athen. 547 *a*.

porté par Cicéron[1]. Marius, devenu consul par le rang, mais resté centurion de culture et de goût, mériterait mieux encore que Caton de symboliser la résistance à l'humanisme grec[2]. Il est aisé de constater, par l'espèce même des opposants, que l'opposition était d'ordre plutôt moral qu'esthétique. Ce genre d'obstination, doublé d'ignorance et d'étroitesse d'esprit, est le plus difficile à briser, et à l'époque de Cicéron, pour plaire à la foule, l'orateur devait encore lui laisser entendre qu'il ne savait pas le grec[3].

Avant de nous séparer de cette partie du public dont nous avons essayé de reconnaître les sentiments, il nous reste à nous demander comment il les exprimait, car la marque d'une insuffisante formation intellectuelle est une sorte d'hiatus entre l'émotion éprouvée et l'expression que lui donne le sujet. Comme tous les publics, celui de Rome sentait avant tout, et se livrait sans résistance aux réflexes du sentiment : jeu des acteurs, rythme de la phrase, somptuosité du spectacle, belles clausules, pensées sublimes excitaient ses murmures et ses applaudissements, au delà desquels Cicéron attendait peu de ces auditoires populaires, dont il mettait cependant à si haut prix la sûreté de goût. Ils classaient très exactement les orateurs d'après leur talent; mais les éléments de cette σύγκρισις spontanée se trouvant à leur manquer, ils perdaient pied : « Ayant admiré un orateur, si un autre vient à prendre la parole, le public s'aperçoit de son erreur; celui qu'il a jugé le premier de tous peut être dépassé, il doit revenir de son appréciation. Le connaisseur, au contraire, sent, en écoutant l'orateur, même excellent, que certaines de ses qualités peuvent être amenées à un degré plus éminent[4]. » Effet d'une psychologie élémentaire qui perçoit moins les réalités que leurs différences. Il s'égare aussi lorsque, ayant jugé juste, il a à formuler son jugement. Rien n'est pauvre comme l'expression du sentiment littéraire chez les gens sans culture; de nos jours, elle ne s'est pas enrichie, et des formules comme : « Il écrit bien », ou : « Il parle bien », marquent seulement, sous une forme conventionnelle, une vague satisfaction qui ne sait à quel élément de l'art se prendre. La

1. *De fin.* 1, 9; cf. F. Marx, *C. Lucilii carminum reliquiae,* vol. I, sur II, 89.
2. Cf. Sall. *Jug.* 63, 3; 85, 22, etc...; Val. Max. 2, 2, 3.
3. *De or.* 2, 4 et 153.
4. *Brut.* 198 et suiv.

foule que Cicéron avait sous les yeux émettait les mêmes jugements élémentaires : *bonis is uerbis, aliquis non bonis utitur*[1].

Que le public romain n'ait pas possédé la culture dont d'heureux dons naturels, des années d'étude et la fréquentation des classes éclairées ouvrent l'accès aux privilégiés, on ne saurait s'en étonner; s'il l'eût eue, il eût cessé d'être le grand public. Mais, même en regardant de près, il faut avouer que nous n'avons pas aperçu les traces de la grossièreté qu'on lui a si libéralement et si aveuglément prêtée. C'est avec raison que M. A. Grenier[2] a terminé par cette remarque son étude sur la période précicéronienne : « Pour que le théâtre pût former un tel auteur — il s'agit de Plaute — il fallait qu'il fût déjà fort littéraire; pour que de la foule pût sortir un tel écrivain, il fallait que cette foule elle-même ne fût pas sans culture. »

*
* *

Mieux que tout autre auteur latin, Lucilius nous apprend clairement que dans le public romain il existait différentes classes, en nous disant pour laquelle il a décidé d'écrire :

Persium non curo legere, Laelium Decimum uolo,

et plus loin :

nec doctissimis ⟨nec scribo indoctis nimis⟩[3]...

Ce passage a été commenté par Cicéron dans le *De oratore* (II, 25) : « Lucilius, homme de goût et d'esprit (*homo doctus et perurbanus*), disait qu'il ne s'adressait ni aux lecteurs dépourvus de toute culture (*ab indoctissimis*), ni à ceux qui en avaient trop (*a doctissimis*), car les uns n'auraient pas compris sa pensée et les autres y auraient ajouté; aussi écrit-il : je ne me soucie pas d'être lu par Persius — ce fut, nous le savons, l'un des plus cultivés d'entre nous —, mais je m'adresse à Lélius Décimus — excellent homme et non dépourvu d'instruction, mais qui n'était rien auprès de Persius. »

1. *De or.* 3, 150; Cicéron interprète ces mots de son point de vue à lui en voulant y trouver une appréciation du vocabulaire.
2. *Le génie romain dans la religion, la pensée et l'art*, Paris, 1925, p. 156.
3. Lucil. ed. Marx, 593; 595.

Le public se divise donc pour Lucilius en trois classes. Les *indoctissimi*, c'est la foule, le gros public. Qui sont les *doctissimi*, c'est-à-dire Persius? Cicéron parle de lui en trois endroits : dans le passage cité précédemment du *De oratore;* dans le *De finibus*[1], où il souhaite de l'avoir pour lecteur ou d'avoir des lecteurs semblables à lui; dans le *Brutus*[2], où il rapporte qu'on lui attribuait la paternité du discours de Fannius contre la concession du droit de cité aux Italiens. F. Marx[3] suppose que si le satirique tient Persius à distance, c'est que la XXVIe satire est écrite dans la langue parlée par les soldats de Scipion, ramassés dans les municipes italiens, à Tarente, à Cosenza, en Sicile[4]. Mais cette supposition est en désaccord avec ce que Cicéron pense du poète, *homo doctus et perurbanus*. Bien plutôt faut-il prendre le vers comme une boutade à l'adresse de Scipion. La suite du passage du *De finibus* indique, en effet, qu'il interdit son livre non seulement à Persius, mais à Scipion et à Rutilius, le stoïcien que nous avons vu préférer l'exil aux bassesses de la *miseratio*. C'est Scipion, par ailleurs, si nous en croyons les grammairiens[5], qui est attaqué dans les vers 963-964 : « Pour paraître plus savant que les autres, vous dites *pertisum* au lieu de *pertaesum*[6]. » Lucilius en veut aux recherches de purisme du grand Africain, qu'atteste aussi Quintilien[7]. L'intention du poète semble pouvoir être ainsi résumée : je n'écris pas pour la foule ; mais mon livre n'est pas destiné non plus à ceux qui, dédaignant le latin courant, ne veulent que la quintessence de la langue de la ville. Mon lecteur de choix est le lettré moyen, content d'une culture sans recherche.

Ces lettrés moyens, les uns plus proches de la science, les autres plus voisins de l'ignorance, ont été plus d'une fois esquissés par Cicéron; voici Curion, le père du fameux partisan de César, célèbre dans son temps par ses mésaventures; un jour, l'assemblée lui tourna le dos, le laissant achever seul son discours[8];

1. 1, 7.
2. 99.
3. Lucil. ed. Marx. Vol. I, p. 221.
4. *Id.*
5. Cf. Marx, *op. cit.*, p. 314, et Quint. 1, 7, 25.
6. Lucil. ed. Marx, 963-964; ce qui prouve que ce mouvement de mauvaise humeur ou de taquinerie dura peu, c'est que le XXVIIe livre, 688 et suiv., est dédié à Scipion.
7. 1, 7, 25.
8. *Brut.* 192.

il se donnait sur les rostres un mouvement de balancement que le caustique Julius César Strabo tourna en ridicule par plusieurs bons mots qui firent fortune[1]; une autre fois il s'assit subitement au milieu d'un plaidoyer en disant qu'un philtre lui avait fait perdre la mémoire[2]; à ces bizarreries il associait une absence de culture qui peut-être était cause de quelques-unes d'entre elles et dont Cicéron parle plus d'une fois dans le *Brutus;* il était en tout genre de discipline sans instruction ni connaissances; il n'avait lu ni les poètes, ni les orateurs, ni les historiens; il ne savait ni droit public ni droit privé et civil[3]. Malgré tout, il fut l'un des hommes de son temps les plus puissants par la parole; mais, signe de leur infériorité, ses discours une fois écrits ne supportaient pas la lecture[4]. Sulpicius associa le même tempérament oratoire à la même négligence des études[5]. Il en fut ainsi du triumvir Crassus[6] et du fameux Ser. Galba, célèbre par ses succès dans le pathétique. Tous, comme Curion, avaient une parole puissante, mais n'en pouvaient laisser aucun monument écrit[7].

Si cette classe des demi-cultivés tient une bien modeste place dans l'histoire de la littérature, elle forme un élément intéressant du public littéraire, et Cicéron, dans le *De oratore*, confie à l'un de ses représentants, l'orateur Antoine, la charge d'exposer, au nom de ses pareils, leur conception de l'étude et du travail intellectuel : « Je veux, lui fait-il dire, que l'orateur ait une teinture des lettres (*tinctus litteris*), qu'il ait assisté à des leçons, fait des lectures, reçu les préceptes d'un maître[8]. » Ce programme, non sans rapport avec celui d'Isocrate, est le programme de l'enseignement secondaire (*litteris*, la grammaire) et supérieur (*ista praecepta,* renvoyant avec une nuance dédaigneuse aux maîtres de rhétorique cités plus haut). Antoine tient à passer pour ignorer la littérature grecque[9], prétention fondée au moins en partie, comme le montre la déclaration suivante : « Je ne comprends

1. *Brut.* 216-217.
2. *Or.* 129.
3. *Brut.* 214.
4. *Id.* 220.
5. *Id.* 214.
6. *Id.* 233.
7. *Id.* 92.
8. *De or.* 2, 85.
9. *Id.* 2, 4.

chez les Grecs que ce qu'ils ont voulu écrire pour le gros public, *uolgo*. Les philosophes me déçoivent, chaque fois que j'ouvre un de leurs traités, par l'étroitesse et les vaines subtilités de leurs discussions. Quant aux poètes, ils s'expriment pour moi en langue étrangère et je n'essaye pas de m'élever à leur hauteur. J'aime les écrivains qui se sont mis au niveau des gens de mon espèce, dépourvus de toute érudition[1]. » Antoine n'en fut pas moins l'un des grands orateurs de son époque. Son succès, comme celui des Curion, des Sulpicius, des Galba, etc..., tendrait à nous rendre sceptique à l'égard de la nécessité de la formation approfondie réclamée par Cicéron comme préparation à l'éloquence.

Au public des demi-cultivés se rattache l'ensemble des provinciaux. Non que l'étude fût négligée dans les municipes : Cicéron déclare même le zèle des Latins en cette matière supérieur à celui des Romains[2]; les moindres cités italiennes avaient leur théâtre et leurs représentations[3]; des aèdes consacrés au culte d'Ennius, les *Ennianistae*, les parcouraient, donnant des lectures du grand poète national[4]. Mais il leur manqua toujours l'*urbanitas*, le poli que donne aux esprits le contact d'autres esprits cultivés, l'émulation qui élargit et éveille. Après avoir énuméré des orateurs appartenant au pays des Marses, à Bononia, à Asculum, à Frégelles, le *Brutus* constate à regret qu'un certain provincialisme les dépare tous : *non est eorum urbanitate quadam quasi colorata oratio*[5].

Ce coup d'œil sur le public moyen nous montre donc qu'il correspond à peu près parmi les modernes à la classe des hommes qui « ont fait leurs études ». Ces études, il est vrai, ont été plus ou moins poussées, plus ou moins réussies; mais elles n'en représentent pas moins un niveau très honorable et une ouverture d'esprit qui a stimulé la production littéraire et piqué au jeu l'écrivain et l'orateur, comme nous allons le voir en examinant la réponse que Cicéron a cru devoir donner à l'attente de ce public.

Dans un passage curieux[6], Aulu-Gelle fait justice d'une critique adressée par Tiron, l'affranchi de Cicéron, au discours prononcé

1. *De or.* 2, 60.
2. *Id.* 3, 43.
3. Juv. 3, 172 et suiv.
4. Gell. 18, 5, 2 et suiv.
5. *Brut.* 169-170.
6. Gell. 7, 3.

par Caton dans le sénat en faveur des Rhodiens : « Tiron, dit-il, se trompe en exigeant d'un sénateur consulaire, ancien censeur, l'éloquence pathétique, l'appel aux larmes, qui sont à leur place dans le discours d'un patron défendant son client. » C'est un tout autre genre qui convient à la *sententia* sénatoriale. Ce que Tiron semble ignorer, Cicéron le savait bien et précisément, dans le *Brutus*[1], il juge l'éloquence de Scaurus, qu'accompagne un calme attestant la prudence et le désintéressement, comme excellente pour opiner dans le sénat. Le niveau de la culture de l'ensemble des sénateurs, quelque varié qu'il fût, dépassait donc celui de la masse populaire qui votait dans les *comitia* et ne tolérait pas les procédés un peu gros de l'*oratio popularis*.

La même supériorité existait dans l'auditoire des grands procès. Aussi Cicéron y déployait-il, pour charmer la *corona*, avec plus d'aisance naturelle encore que de coquetterie artistique, toutes les grâces de son esprit. Cependant on n'a pas toujours consenti à voir le sourire qui éclaire les plus sérieux de ses plaidoyers. Si j'y insiste, c'est que ce sourire de l'orateur reflète celui du public, qui le comprenait si bien et dont les mouvements et sentiments peuvent encore être saisis à travers le texte des discours judiciaires.

Cicéron nous décrit lui-même l'empressement avec lequel on se rendait aux fêtes de la parole. Un orateur en vue est-il annoncé[2], les *subsellia* sont combles[3], les scribes se font des amis en procurant des places aux arrivés tardifs, la *corona* est formée de rangs nombreux (*multiplex*), le juge est éveillé et attentif, les auditeurs se chargent de la police du silence ; ils approuvent, admirent, rient aux bons endroits, comme s'ils assistaient à une représentation de Roscius.

On riait donc au tribunal et nous pouvons en croire le chapitre traditionnel des rhétoriques sur le *ridiculum*. Mais, en cette matière comme en bien d'autres, la théorie ne nous donne qu'un schéma pauvre et grossier, dans lequel nous ne pouvons prendre l'idée du véritable caractère de cette gaieté. On riait ou on sou-

1. *Brut.* 112 ; d'ailleurs le pathétique était dès longtemps déconseillé dans la *sententia* (Quint. 3, 8, 62).

2. *Brut.* 290.

3. Pline nous donne une idée des foules que ces grands procès mettaient en mouvement en racontant (*Ep.* 4, 16, 1) comment, pour gagner sa place d'avocat, il a dû passer par la partie réservée aux juges.

riait d'une finesse, d'une allusion littéraire ou poétique, d'une plaisanterie érudite. Quelques discours ont bénéficié plus que les autres de cette εὐτραπελία que possédait si parfaitement Cicéron et qui, au dire de Denys d'Halicarnasse, a totalement fait défaut à Démosthène[1].

Lors du *Pro Caelio*, la *corona* est formée par le cercle mondain de Clodia-Lesbie, les jeunes gens raffinés du cercle poétique de Catulle, un public qui veut être amusé et qui est venu sachant qu'il le serait. Il faut un père de comédie pour gourmander le jeune Célius : l'orateur fait comparaître ceux que lui offre le théâtre, se décide pour le plus indulgent et refait une scène des Adelphes en y donnant le beau rôle à son client[2]. Arrive le moment de la traditionnelle « évocation des Mânes ». Qui fera-t-il sortir des Enfers pour tancer l'amante de Catulle? Il se décide pour l'illustre aveugle, le chef de la race, auquel son infirmité épargnera du moins la honte de contempler sa descendante dégénérée dans des atours et parmi une société indigne de lui[3].

Si le *Pro Murena* pétille d'esprit d'un bout à l'autre, l'orateur lui-même nous en apprend la raison; c'est la composition de l'auditoire : « Puisque nous ne prononçons pas ce discours devant une foule inculte ni dans quelque assemblée de paysans, je vais parler un peu plus hardiment de la culture, qui n'est pour vous ni un sujet inconnu, ni un sujet sans agrément[4]. » Et les allusions littéraires, philosophiques, historiques vont leur train. A Caton, le stoïcien obstiné, l'orateur rappelle le ridicule dont s'est couvert Q. Tubero en solennisant la mort de Scipion l'Africain comme il aurait fait celle de Diogène, avec des lits de festin tapissés de mauvaises peaux de bouc et, sur les tables, de la grosse poterie de Samos[5]; à Sulpicius, il déclare que sa noblesse, tombée en désuétude, n'intéresse plus que les professionnels du blason[6]. Faut-il rappeler les plaisanteries adressées aux subtilités des procédures judiciaires[7]? la caricature des proclamations de Catilina faisant envisager à sa bande qu'un homme parfaitement ruiné

1. Dion. Hal. *De Dem.* 1122.
2. *Pro Cael.* 37.
3. *Id.* 33.
4. *Pro Mur.* 61.
5. *Id.* 75.
6. *Id.* 16.
7. *Id.* 30 et suiv.

comme lui est le porte-enseigne né de l'armée des besogneux[1]? et surtout l'amusant parallèle des travaux du général d'armée et de ceux du jurisconsulte : « Tu te réveillais, toi, Sulpicius, au chant du coq; lui, Muréna, à celui du buccin; tu dressais une action civile ou criminelle, lui, une ligne de bataille; tu barrais le chemin aux eaux pluviales, lui aux ennemis de la patrie[2]. »

Ces aimables railleries suffiraient à nous montrer que nous sommes en présence d'une élite. Le plaidoyer pour Archias nous introduit plus avant encore, dans un véritable cercle littéraire[3], et donne l'occasion à Cicéron de remplacer la vérification des registres de l'état civil par l'éloge de la poésie.

Il avait lui-même pleine conscience de la différence des auditoires et des éloquences, lorsqu'il parlait d'orateurs indignes de plaire aux réunions élégantes et tout à fait à la mesure des assemblées désordonnées : *minime dignos elegantis conuentus auribus, aptissimos... turbulentis contionibus*[4], et c'est en faisant retour sur lui-même qu'il dit ailleurs : *uolo... habeat orator rem de qua dicat, dignam auribus eruditis*[5]; il se sentait l'orateur fait pour être agréable à ce public de choix.

*
* *

Bien que nous nous soyons élevés d'un degré dans l'échelle de la culture, nous n'avons pas encore rencontré le véritable public raffiné de Rome. Il conviendra de l'aborder et d'en approfondir l'étude pour deux raisons principales : d'abord parce qu'il est très différent du public grec et représente l'une des plus grandes originalités de la vie littéraire romaine; ensuite parce qu'en raison même des relations et des tendances qui s'y sont développées, il a eu une influence essentielle sur les formes ultérieures de la littérature latine. C'est ce que fera apparaître la suite de cette étude.

A. Guillemin.

1. *Pro Mur.* 50.
2. *Id.* 22.
3. *Pro Arch.* 3.
4. *Brut.* 231.
5. *Or.* 119.

II

NOTES SUR LE VOCABULAIRE PHILOSOPHIQUE DE SÉNÈQUE

PAR L'ABBÉ A. PITTET
Professeur au collège Saint-Michel, Fribourg (Suisse)

« Le rôle de Sénèque, écrit M. Oltramare, dans ses *Origines de la diatribe romaine*[1], fut d'avoir introduit toute la philosophie populaire dans les cadres du stoïcisme traditionnel. La doctrine du Portique, dont il se réclamait, a été renouvelée par cette intégration de tous les éléments diatribiques qui pouvaient y être admis. » Ainsi le néo-stoïcisme était né, philosophie non plus spéculative et systématique, mais éminemment pratique et populaire. Sénèque est stoïcien, oui; mais à l'école d'Attale il n'a pas appris à connaître un système un et cohérent. On était en plein dans la période d'éclectisme et de syncrétisme qui commence avec Posidonius, vers 150 av. J.-C., et va jusqu'à Marc-Aurèle[2]. Il s'était formé une matière philosophique commune, un corps de doctrines empruntées aux diverses écoles, d'où les maîtres tiraient leur enseignement. Grâce au développement de la prédication populaire, on tendait de plus en plus à unifier les systèmes entre eux[3] et les philosophes aux idées les plus opposées avaient du crédit. Ainsi, platonisme, péripatétisme, hédonisme se sont infiltrés dans le stoïcisme, qui devint, avec Panaetius déjà, et surtout avec Posidonius, une doctrine complexe et une philosophie pratique. « Panaetius et Posidonius, écrit M. Robin, dans sa *Pensée grecque*, ont sacrifié complètement la moralité absolue de l'ancien stoïcisme à la recherche du convenable, à travers tous les détours d'une subtile casuistique[4]. » Et l'on connaît l'éloge que Posidonius fait de la philosophie; c'est un véritable manifeste[5] : « Philosophie, tu es

1. André Oltramare, *Les origines de la diatribe romaine*, Payot, 1925, p. 295.
2. Cf. Edwyn Bevan, *Stoïciens et sceptiques*, Les Belles-Lettres, 1927, p. 88.
3. Cf. A. Oltramare, *op. cit.*, p. 10.
4. L. Robin, *La pensée grecque*. Bibliothèque de synthèse historique, la Renaissance du livre, 1928, p. 436.
5. Hans Meyer, *Geschichte der alten Philosophie*, München, Pustet, 1925, p. 422.

notre guide sur le chemin de la vie, tu nous conduis à la vertu, tu bannis de nous les vices; que serions-nous sans toi? » Le philosophe poursuit en attribuant à la philosophie la fondation des cités et l'organisation de la société humaine. C'est en elle qu'il trouvera refuge, à elle qu'il aura recours, à elle qu'il va se livrer.

Un stoïcisme éclectique et pratique, telle est la doctrine que Sénèque a connue et aimée[1] et qu'il a enrichie des divers éléments de la diatribe. La diatribe, en effet, lui était familière. Dès sa jeunesse, il a été en contact avec elle. Fabianus, le maître qu'il vénère entre tous et qu'il voudrait mettre au-dessus de Cicéron, comme philosophe, lui fit connaître « les thèmes moraux développés ordinairement dans les écoles de rhétorique[2] ». Il fit aussi remonter son élève jusqu'aux sources de la diatribe romaine, à Sextius (10 à 15 av. J.-C.). Lui-même, Sénèque, s'est familiarisé avec la diatribe grecque. Dans la fréquentation des philosophes et des prédicateurs, il s'est découvert une vocation de pédagogue[3] : la philosophie étant pour lui la loi de la vie[4], l'éducatrice de l'humanité[5], le refuge assuré pour tous, comme Posidonius le lui a appris[6], il a résolu d'engager les hommes à son service, pour les faire jouir de la vraie liberté[7]. Et, pour les gagner, il va se débarrasser des inepties de la sagesse grecque — ce qui lui sera difficile — se libérer du langage des philosophes, se dégager de l'étroitesse de leur argumentation[8].

Or, voici la question qui se pose. Ce philosophe qui prêche a-t-il à sa disposition, pour mener à bonne fin son entreprise, une langue suffisamment adaptée? Le vocabulaire latin est-il assez riche pour lui permettre d'exprimer toute sa pensée et d'en rendre toutes les nuances? Il semble que la réponse doive être affirma-

1. *Ep.* 52, 1 : « Quid est hoc, Lucili, quod nos alio tendentes alio trahit et eo, unde recedere cupimus, impellit?... fluctuamur inter varia consilia. »

2. A. Oltramare, *op. cit.*, p. 258. Sur cette question de la formation intellectuelle de Sénèque à l'école des « diatribistes », on lira les pages lumineuses de M. Oltramare, dans son ouvrage, p. 257 et suiv.

3. *Ep.* 89, 14.

4. *Ep.* 94, 39.

5. *Ep.* 16, 3.

6. *Ep.* 14, 11.

7. *Ep.* 8, 7. Sénèque a un scrupule de citer Épicure.

8. *Ep.* 82, 2. Il recourt à des expressions populaires : « quemadmodum a populo solet dici ». — *Ep.* 117, 18. — *Ep.* 13, 4 : « Non loquor tecum stoica lingua. » — *Ep.* 102, 20 : « Non debet... philosophiam in has angustias ex sua maiestate detrahere. »

tive. Sénèque est un aboutissant. Au moment où il écrit, Rome est depuis longtemps en possession de la sagesse antique et plusieurs écrivains ont fait effort pour donner à la philosophie grecque une forme latine.

Avec quelle fierté Lucrèce déclare être le premier à traiter de la nature en sa langue maternelle. « Ce système de la nature que j'expose est une découverte récente et moi-même, aujourd'hui, je me trouve être le premier, avant tout autre, qui puisse le traduire dans notre langue maternelle[1]. » Cette revendication, à vrai dire, ne tient pas compte des premiers traducteurs d'Épicure, Amafinius, Rabius, Catius[2]. Mais quel parti Lucrèce pouvait-il tirer d'auteurs que Cicéron appelle « mali interpretes verborum[3] »? Toujours est-il, selon lui, que la pauvreté de la langue latine le met dans l'embarras[4] et, pour dire des choses nouvelles, force lui est de créer des mots nouveaux ou de donner à des mots existants des acceptions nouvelles. Il le fait avec modération et dans la mesure où l'exigent la clarté et son désir passionné de convaincre[5]. Lucrèce a démontré que la langue latine n'était pas irrémédiablement inapte à l'expression des idées abstraites, et quand Cicéron s'efforcera de donner un tour latin à la pensée d'Épicure il n'utilisera guère d'autres mots que ceux du poète philosophe[6].

Cependant, la réussite de Lucrèce n'a pas eu, sur la langue philosophique latine, l'effet qu'on en pouvait attendre. Il demeure un isolé. Après lui, Cicéron peine comme s'il n'avait pas existé ou comme si la tentative du poète avait échoué. Il sait que dans ce domaine il a une mission à remplir, et il met quelque vanité à la faire connaître. « Jusqu'ici la philosophie a été négligée et n'a eu aucun éclat dans les lettres latines. Il m'appartient de la mettre en lumière, de la faire sortir de l'ombre... et je le dois d'autant plus que plusieurs écrivains ont publié en latin des livres écrits à la légère; de braves gens, oui, mais trop peu instruits. Il arrive, en effet, qu'on pense bien, mais qu'on ne sache pas s'exprimer

1. *De rerum natura*, 5, 335 et suiv. Traduction Ernout, Les Belles-Lettres, 1924.
2. Cicéron, *Ac. post.* 1, 5.6.
3. *Ad fam.* 15, 19.2.
4. *De rerum natura*, 1, 137, 831; 3, 260.
5. Cf. Ernout et Robin, *Lucrèce. De la nature.* Commentaire, introd. p. xxx et suiv., Les Belles-Lettres, 1925.
6. Cf. F. Peters, *T. Lucretius et M. Cicero quomodo vocabula graeca Epicuri disciplinae propria latine verterint.* Diss. Münster, 1926.

avec art. Aussi ces auteurs n'ont-ils pour lecteurs que leurs partisans. Si donc, par nos efforts, nous avons ajouté quelque chose à la gloire de notre éloquence, nous ne mettrons que plus de zèle à vous ouvrir les sources de la philosophie[1]. » Ce qu'il veut avant tout, c'est faire œuvre romaine. « Nous devons nous servir de la langue qui nous est naturelle et non pas introduire, comme d'aucuns le font, des mots grecs; on se moquerait de nous, et à bon droit[2]. » Son dessein ne semble pas lui avoir imposé trop de peine[3]. Pour lui, le latin a plus de ressources que le grec[4], et il utilise ces ressources. Si c'est nécessaire, il force le sens des termes latins pour obtenir des équivalences avec les termes grecs. M. Meillet donne des exemples très intéressants de ce procédé : *ars* finit par signifier tout ce que le grec désigne par le mot τεχνή; *ratio*, le compte, traduit le mot grec λόγος au sens de « raison »; *putare*, compter, prend le sens de « penser »; *disputare* a la même fortune[5]. Il lui arrive de détourner le sens d'un mot pour le charger d'une acception nouvelle : *decreta* équivaut à δόγματα[6]. Il recourt à la périphrase[7] et, quand la philosophie, qui est pour lui, comme pour Sénèque, l'art de la vie, ne peut se satisfaire des mots du forum[8], Cicéron se résigne à créer des mots nouveaux. Mais c'est toujours la crainte de n'être pas assez romain qui le guide. Il se plaint d'avoir à utiliser *beatitas* ou *beatitudo :* les deux mots ont quelque chose de dur[9]. Il s'excuse par un « quasi » ou encore par une précaution comme « ut ita appellem », « vix audeo[10] », et il n'emploie avec tranquillité des mots comme *philosophia*, *philosophus*, que parce qu'ils sont consacrés par l'usage[11]. Précaution, prudence qui ne l'empêchent pas de former, en toute vérité, le

1. Cic., *Tusc.* 1, 5-6.
2. *De off.* 1, 111.
3. *Ad Att.* 12, 52.3.
4. Cic., *Tusc.* 3, 10.
5. Cf. A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, Hachette, 1928, p. 214-215.
6. *Ac. post.* 2, 27.
7. *De fin.* 3, 15.
8. *De fin.* 3, 4-5.
9. *Nat. deorum* 1, 95.
10. *Tusc.* 4, 11. On lira avec intérêt les pages que M. Meillet consacre à la question dans son *Esquisse*, p. 215-216. Cf. aussi J. Marouzeau, *Essai sur la stylistique du mot* (*Rev. Ét. lat.*, 1932, p. 341).
11. *De fin.* 3, 5. — Cf. M. O. Lişcu, *Étude sur la langue de la philosophie morale chez Cicéron*. Collection d'Études anciennes, Les Belles-Lettres, 1930.

vocabulaire philosophique latin. Il n'a point failli à sa tâche : l'édifice est dressé, authentiquement romain; les matériaux grecs ont pris vraiment une forme latine. Saint Augustin rend à Cicéron ce magnifique témoignage : « La philosophie en latin a commencé avec Cicéron, elle a atteint avec lui sa perfection[1]. »

Sénèque, par contre, ne lui exprime pas la même admiration. C'est moins le philosophe qu'il admire en lui que l'orateur. Pour lui, Cicéron parle à merveille : il est la source de l'éloquence latine[2]. Le philosophe-prédicateur veut-il avoir du succès? il recourra à une éloquence cicéronienne[3]. Cependant il faut bien respecter, en Cicéron, le philosophe : tant d'autres l'ont respecté; encore Sénèque ne lui donne-t-il la première place qu'à contre-cœur. Que fera-t-on de Fabianus[4]? En pratique, il ne cite que rarement Cicéron, et au nombre des citations une seule a trait à la philosophie. Il reproduit une traduction faite par Cicéron de vers de Cléanthe sur le *fatum* et prend même la précaution — quel manque de confiance! — de nous avertir que, si la traduction est défectueuse, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre[5].

Il suffit toutefois d'étudier un peu l'œuvre de Sénèque pour se rendre compte qu'il fait à son prédécesseur de larges emprunts; plusieurs passages ne sont guère qu'une servile adaptation[6]. Dans son ensemble, la terminologie philosophique de Sénèque ne diffère pas essentiellement de celle de Cicéron. Cependant, on a l'impression qu'il tient à affirmer son indépendance. S'il reconnaît à Cicéron une autorité incontestée sur un point, celui de la formation des néologismes, il veut garder pour lui l'honneur de donner à la langue latine une terminologie philosophique satisfaisante[7]. Dans sa pensée, en effet, il reste beaucoup à faire : les lacunes sont nombreuses et graves; le vocabulaire latin ne suffit pas à exprimer certaines idées de Platon. « Je n'ai jamais senti, écrit-il à Lucilius, comme aujourd'hui, la pauvreté de notre langue. Nous

1. *Contra Acad.* 1, 8.
2. *Ep.* 40, 11; 118, 1.
3. *Ep.* 40 *passim.*
4. *Ep.* 100, 9.
5. *Ep.* 107, 10 : « Si displicuerint » — il s'agit des vers de Cléanthe traduits par Cicéron — « scies me in hoc secutum Ciceronis exemplum. »
6. Cf. *M. Tullii Ciceronis scripta quae manserunt omnia*, fasc. 48, recognovit C. Atzert, Teubner, 1923, introd. p. XXVI-XXIX.
7. *Ep.* 17, 2; 58, 6; 111, 1.

parlions de Platon ; mille idées se sont offertes pour lesquelles il fallait des mots, et nous n'en avions pas ; pour d'autres idées, au contraire, les mots qui servaient à les exprimer ont disparu par suite de notre fausse délicatesse[1]. Combien de mots d'Ennius et d'Accius sont tombés en désuétude[2], combien même de Virgile, qu'on a pourtant tous les jours sous la main[3] ». Sénèque cite ainsi quelques-unes de ses sources diatribiques[4]. Le latin n'a pas de substantif pour rendre l'idée du ὄν platonicien[5] ni pour exprimer le concept d'ἀπαθεία et d'ἀνυπαρξία[6]. Veut-on qualifier l'homme qui méprise raisonnablement les risques de la fortune et celui qui, sans réfléchir, se lance dans les dangers, une seule épithète s'offre à nous : *fortis*[7]. Quoi! dès qu'on veut leur faire rendre un concept de la philosophie grecque, il faut mettre les mots latins à la torture[8].

Sénèque, il est vrai, a besoin de beaucoup de mots : il lui faut renouveler continuellement ses expressions pour satisfaire ses goûts d'artiste. « Il se plaît, dit M. Bourgery, dans son étude si précieuse sur la prose de Sénèque, à faire briller toutes les facettes d'une même idée[9]. » A quoi va-t-il recourir pour combler les lacunes de sa langue! A des hellénismes? En principe, non. « Le concept à exprimer, dit-il, doit être désigné par un mot qui ait la valeur et non l'aspect du grec[10] ». C'est en somme l'attitude d'Horace[11]. Qu'en est-il de la pratique? Le principe subit quelques exceptions, imposées par la nécessité, mais, au total, Sénèque se montre plus rigoureux, en tout cas, que Cicéron. Il tient tellement à éviter les hellénismes qu'il rapporte en latin des paroles prononcées en grec par Volesus, proconsul d'Asie, sous Auguste[12], qu'il dépouille de sa forme grecque le *Léthé* pour en faire

1. *Ep.* 58, 1.
2. *Ep.* 58, 5.
3. *Ep.* 58, 2 et 4.
4. Cf. A. Oltramare, *op. cit.*, p. 74-79, 196-199, 206-208.
5. *Ep.* 58, 7.
6. *Ep.* 9, 2; 87, 40.
7. *De ben.* 2, 34.4.
8. *Ep.* 117, 5 : « coguntur nostri verba torquere... ».
9. Cf. A. Bourgery, *Sénèque prosateur*, Les Belles-Lettres, 1922, p. 114. Nous avons recouru plusieurs fois à cet ouvrage.
10. *De tranq. an.* 2, 3.
11. *A. P.* 131 et suiv.
12. *De ir.* 2, 5-5.

l'*Oblivio amnis*[1], alors qu'Horace, Virgile, Ovide ont déjà naturalisé le mot. Il prend la peine de traduire un passage — et la traduction est bien fidèle — d'une lettre de Métrodore à sa sœur, tout en reproduisant le texte grec[2]; il fait d'une maxime grecque une sentence latine[3]. Les lettres à Lucilius contiennent, il est vrai, un certain nombre de mots grecs, mais régulièrement Sénèque met en regard l'équivalent latin, sorte de gloses introduites dans le texte : ainsi ἀπαθεία et *invulnerabilis animus*[4], οὐσία et *essentia*[5], τὸ ὄν et *quod est*[6], ἀδιάφορα et *indifferentia*[7]. Comme le latin n'avait décidément pas de mot pour désigner la rhétorique et la dialectique, Sénèque s'est résigné à écrire en grec ῥητορική, διαλεκτική[8]. Par contre, il se garde bien de désigner la physique et la logique par *physica* et *logica*, mots utilisés pourtant par Cicéron[9]; il dit « pars naturalis philosophiae et rationalis[10] »; *sophisma* n'est admis qu'à défaut d'équivalent adéquat; le terme de Cicéron, *cavillatio*, est de bonne venue, mais encore imparfait[11]; *analogia*, sans être reçu dans la langue, a pour excuse l'usage[12]. Sans doute, Sénèque ne va pas jusqu'à donner une leçon de purisme à Cicéron en rejetant des termes comme *philosophia*, *philosophus*[13]. Mais, tout considéré, il reste que Sénèque n'a introduit quelques hellénismes dans son vocabulaire philosophique que de mauvais gré.

Osera-t-il alors créer des mots, se ranger, comme novateur, aux côtés de Lucrèce et de Cicéron? Non. Les néologismes sont pour lui le signe d'un mépris de la tradition, d'une soif maladive

1. *Ad Marc.* 19, 4. Cf. A. Bourgery, *op. cit.*, p. 125-127; Charles Favez, *Ad Marciam de consolatione*, Paris, De Boccard, 1928, p. 70.
2. *Ep.* 99, 25.
3. *Ep.* 114, 1. Cf. A. Otto, *Die Sprichwörter und sprichwörterlichen Redensarten der Römer*, Leipzig, Teubner, 1890, p. 257.
4. *Ep.* 9, 2. Pour Sénèque le mot *impatientia* est ambigu.
5. *Ep.* 58, 6.
6. *Ep.* 58, 7.
7. *Ep.* 82, 10.
8. *Ep.* 89, 17. Sénèque emploie cependant *dialecticus*, comme adjectif et substantif : *Ep.* 45, 13; 49, 5.
9. *De fin.* 3, 72.
10. *Ep.* 82, 16-17.
11. *Ep.* 111, 1.
12. *Ep.* 120, 4-5.
13. *Ep.* 89, 7. « Sapientia est, quam Graeci σοφίαν vocant. Hoc verbo Romani etiam utebantur, sicut philosophia nunc utuntur. » Cf. E. Bickel, *Die Fremdwörter bei dem Philosophen Seneca* (*Archiv für lateinische Lexicographie*, XIV, 1906, p. 195).

de nouveauté, d'une recherche exagérée de l'extraordinaire[1]. Il n'écrit pas *essentia* sans en demander la permission à Lucilius et sans lui promettre d'user avec mesure de la licence qui lui sera donnée[2]. Même scrupule quand se présente à son esprit le mot *unitus*, qui aurait, pense-t-il, sur *unus* l'avantage d'être plus clair[3]. Et, si l'on veut un exemple frappant de sa prudence en matière d'innovation, il suffit de lire ce qu'il dit à Lucilius sur la formation du mot *expetibilis*. « Est à désirer (*expetendum*) ce qui est un bien ; est désirable (*expetibile*) ce qui nous échoit quand nous avons poursuivi le bien. Or, dit-il, pour obtenir ce mot *expetibile*, il faut insérer dans *expetere* une syllabe que notre langue ne permet pas d'y intercaler ; les philosophes mettent les mots à la torture. J'ajouterai cependant la syllabe, si tu le permets[4]. » Et voilà le néologisme dont il récuse encore la paternité. Ce néologisme est formé par dérivation ; c'est là un procédé fréquent chez Sénèque : sa pratique, sur ce point, diffère fortement de sa théorie. Voici, entre autres, quelques exemples :

Adjectifs à suffixe « -bilis » : *cogitabilis*, intelligible[5] — *consummabilis*, perfectible[6] — *inclinabilis*, porté à[7] — *intelligibilis*, synonyme de *cogitabilis*[8] — *invulnerabilis*, invulnérable[9].

Adjectifs à suffixe « -ivus » : *activus*[10], *contemplativus*[11], *praeceptivus*[12].

Substantifs à suffixes « -ia, -io-, -itas, -or » : *displicentia*[13], *substantia*[14], *aversatio*[15], *austeritas*[16], *sublimitas*[17], *affectator*[18], *irritator*[19].

Mots composés, en grand nombre ; M. Bourgery en fait une recension, sans prétendre être complet, mais elle suffit amplement à nous convaincre que Sénèque n'est pas si timide quand il s'agit de former des mots nouveaux[20].

Il est vrai que nous appelons néologismes les mots dont l'exis-

1. *Ep.* 114, 10.
2. *Ep.* 58, 6.
3. *Nat. quaest.* 2, 2.4.
4. *Ep.* 117, 5.
5. *Ep.* 58, 16.
6. *Ep.* 92, 28.
7. *Ep.* 94, 40.
8. *Ep.* 124, 2 et 13.
9. *Ep.* 9, 2.
10. *Ep.* 95, 10.
11. *Ep.* 95, 10.
12. *Ep.* 94, 16 ; 95, 1.
13. *De tranq. an.* 2, 10.
14. *Ep.* 87, 40.
15. *De tranq. an.* 2, 11.
16. *Ad Polybium* 8, 4.
17. *Ep.* 92, 33.
18. *De const. sap.* 19, 3.
19. *Ep.* 108, 8.
20. Cf. A. Bourgery, *op. cit.*, p. 270 et suiv. — On consultera pour toute cette question des innovations de Sénèque la deuxième partie de l'ouvrage de M. Bourgery.

tence n'est pas attestée avant Sénèque, ce qui ne veut pas dire qu'il en soit vraiment l'inventeur. Néanmoins, il y a peu de risque de dire qu'il ne s'est pas tenu scrupuleusement à son principe.

On est plus à l'aise pour parler d'un autre genre d'innovation, et c'est ici que Sénèque paraît être le plus original en matière de vocabulaire. Les mots prennent chez lui un sens qu'ils n'ont pas chez ses prédécesseurs, notamment chez Cicéron. La comparaison que l'on peut faire entre Sénèque et Cicéron, à ce sujet, rend compte de l'enrichissement dont la langue philosophique latine est redevable à Sénèque. Prenons quelques exemples :

Adhortatio : chez Sénèque le mot signifie « encouragement », exhortation : « amici quorum adhortationibus allevabar[1] ». Or, le mot n'est employé par Cicéron que dans le sens d'avertissement[2].

Affectio : chez Sénèque le mot désigne, comme chez Cicéron[3], un état d'âme. Il rend l'idée stoïcienne d'ἕξις[4]; mais Sénèque se sépare de Cicéron quand il donne au mot le sens de « mouvement spontané » de l'âme : le sage, dit-il, change de couleur, un spectacle douloureux lui tend les traits, ce n'est pas de la crainte : « non est timor, sed naturalis affectio inexpugnabilis rationis[5] »; en outre, le mot se rencontre au sens de « passion[6] »; c'est alors l'équivalent d'*affectus* ou πάθος.

Affectus illustre mieux encore le procédé de Sénèque : tantôt le mot a le sens de « sentiment[7] », d'émotion[8], d'affection, d'amour[9], tantôt celui de passion; il traduit la notion stoïcienne de πάθος et son emploi est fréquent. Or, Cicéron ne lui attribue aucun des sens que nous venons de signaler; on ne le rencontre que deux fois dans ses œuvres pour désigner *l'état d'âme*, *la disposition de l'âme*[10]. Cicéron rend l'idée stoïcienne de πάθος par « perturbatio animi[11] ».

Signalons encore *amor* et *caritas*[12], que Sénèque charge de tout

1. *Ep.* 78, 4.
2. *De oratore* 2, 11.
3. *Ep.* 59, 1. — *Tusc.* 3, 10.
4. Cf. Hans von Arnim, *S. V. F.* IV, Indices, p. 169.
5. *Ep.* 57, 4.
6. *Ep.* 92, 8.
7. *Ad. Marc.* 1, 5. — *De const. sap.* 10, 2.
8. *Ad Helv.* 18, 2.
9. *Ad Helv.* 18, 9. — *Ep.* 63, 9.
10. *Tusc.* 5, 47.
11. *Tusc.* 3, 2-3. — *De fin.* 3, 35.
12. *De ben.* 4, 17, 2. — *Nat. quaest.* 1, 17, 6. — *Ep.* 36, 8; 82, 15; 121, 20. — *De ben.* 5, 9, 1. — *Ep.* 14, 1; 121, 24.

le sens de l'οἰκειώσις des stoïciens, c'est-à-dire l'instinct de conservation. Rien de semblable chez Cicéron, pour qui l'οἰκειώσις est « commendatio » ou « conciliatio ». La comparaison pourrait se poursuivre longuement. Ces quelques indications voudraient au moins donner une idée de l'originalité de Sénèque en matière de vocabulaire philosophique; dans cet ordre, on peut sans conteste appeler Sénèque un novateur[1].

A-t-il besoin d'autres ressources? La poésie pouvait peut-être lui en fournir. A son époque elle est en faveur; la prose en prend la couleur. Il se fait même une confusion de vocabulaires. En réalité, Sénèque envie le poète qui peut frapper en vers des maximes expressives et il souhaite que le prédicateur stoïcien fasse grand usage de ces sentences brèves et pénétrantes, de ces traits incisifs[2]. Le philosophe empruntera au poète des images, des métaphores; c'est pour lui une nécessité : il doit enrichir sa langue et rendre les idées plus sensibles au lecteur ou à l'auditeur[3]. Ce faisant, il sera fidèle à la tradition : les anciens prosateurs recouraient au procédé de prédilection des poètes, à la métaphore[4]. Pour lui, il n'a pas manqué d'utiliser cette ressource; qu'on lise pour s'en convaincre l'ouvrage de Steyns[5]. Ces métaphores, qu'il les emprunte à la poésie de Virgile, par exemple[6], à Ovide ou à d'autres poètes, ou qu'elles lui soient fournies par le langage courant, Sénèque garde l'impression qu'il fait profiter la philosophie des richesses dont disposent les poètes. Qu'il suffise, dans ces quelques notes, de signaler la valeur philosophique que prennent *carcer* et *cavea*. Ces deux mots, chez lui, désignent la prison de l'âme, le corps. *Carcer* est employé, il est vrai, par Cicéron; par contre, *cavea* ne se trouve avoir cette acception que plus tard, chez saint Augustin[7]. En somme, chez Sénèque, un seul mot, pris dans

1. Nous espérons le démontrer plus largement dans un travail sur le vocabulaire philosophique de Sénèque qui paraîtra bientôt. — Une étude comparative de la terminologie philosophique de Cicéron et de Sénèque, relative aux « biens » et aux « maux », a été faite par R. Fischer, *De usu vocabulorum apud Ciceronem et Senecam graecae philosophiae interpretes*. Diss. Freib. in Br., 1914.

2. *Ep.* 108, 9-10.

3. *Ep.* 59, 6.

4. *Ep.* 59, 6.

5. D. Steyns, *Étude sur les métaphores et les comparaisons dans les œuvres en prose de Sénèque le Philosophe*, Université de Gand, 1906.

6. Cf. H. Wirth, *De Vergili apud Senecam philosophum usu*. Diss. Freib. in Br., 1900. Cf. aussi *Rev. Ét. lat.*, 1929, p. 377-378, article de B. Ryba.

7. *Ad Polyb.* 9, 3. — *De ben.* 3, 20, 1; *Ep.* 88, 4. — *S. Augustin*, serm. ed. Mai 56, 2.

un sens métaphorique, peut représenter les relations de l'âme et du corps. Pour lui, la métaphore est moins une simple figure de mot que l'expression frappante d'une notion philosophique, et, pour parler encore de poésie, combien de mots dans les ouvrages du philosophe qui sont employés exclusivement ou presque exclusivement par les poètes et dont Cicéron n'a pas tiré parti[1]. Sénèque sait les incorporer à son vocabulaire et leur donner une portée morale.

Mais ce qu'il fait pour le vocabulaire des poètes, combien plus il l'a fait pour les mots d'usage courant. Il veut que ses lettres — il pourrait dire ses ouvrages — soient une conversation sans apprêt, sans contrainte, dans laquelle toute préoccupation de plaire soit écartée, pour ne viser qu'à instruire et où il n'entre que des mots d'usage commun[2]. Il rejette, comme une perversion du goût, l'emploi des expressions triviales[3]. Le langage courant au contraire fournit sans cesse à l'enseignement du pédagogue; on ne peut étudier le vocabulaire philosophique de Sénèque, ni en avoir une idée assez nette, sans s'arrêter à quantité de mots qui, sans avoir en eux-mêmes rien de philosophique, servent à l'expression d'une pensée ou d'un thème diatribique. J'en donnerai pour tout exemple le mot *caro* : on le trouve naturellement employé au sens propre, mais il est surtout l'équivalent de corps opposé à âme ou raison. Dans son commentaire *Ad Marciam*[4], M. Ch. Favez signale que c'est pour la première fois qu'en latin *caro* est employé pour opposer le corps à l'âme. Cicéron disait *corpus*. Le cas a été jugé assez intéressant pour faire l'objet de plusieurs études[5].

Le latin, selon Sénèque, est pauvre. Tel qu'il est au moment où

1. Cf. A. Bourgery, *op. cit.*, p. 226 et suiv.

2. *Ep.* 75, *passim;* A. Bourgery, *op. cit.*, p. 110.

3. Au même titre, semble-t-il, que des archaïsmes; cf. *Ep.* 114, 3 et 10. La proscription des archaïsmes est d'autant plus curieuse qu'à cette époque les mots désuets étaient en faveur, conformément à une mode qui ira s'accentuant avec Tacite jusqu'à Apulée; cf. E. Norden, *Die antike Kunstprosa*, Teubner, 1923, I, p. 253, 256, 308.

4. Ch. Favez, *Ad Marc.*, 24.5.

5. Cf. Ch. Favez, *Ad Marciam de consolatione.* — P. Hauck, *L. A. Seneca. Ausgewälte moralische Briefe.* Text und Commentar, Weidemann, 1910. — Fritz Husner, *Leib une Seele in der Sprache Senecas.* Philologus, Supp. Band XVIII, Heft III, 1924. — C. Pascal, *Sull'uso della parola « caro » in Seneca* (*Bollettino di filologia classica,* XIII, 1906).

le philosophe moraliste et prédicateur écrit, il n'est pas à même de tout exprimer : il faut l'enrichir non pas par des hellénismes ni par des néologismes, mais par des métaphores et les ressources du langage courant. Voilà la théorie. Sénèque n'y a pas trop contredit dans la pratique. Ses hellénismes sont peu nombreux; par contre ses néologismes sont plus abondants, encore qu'il ne faille pas attribuer à Sénèque, nous l'avons dit, la paternité de tous les mots dont l'usage n'est pas constaté avant lui. Là où l'évolution apparaît le mieux et où l'innovation est la plus originale, c'est dans l'emploi, avec une acception nouvelle, d'un si grand nombre de mots utilisés déjà par Cicéron. Enfin, les métaphores et les mots du langage courant fournissent à l'écrivain de quoi satisfaire à diverses exigences.

Ainsi la langue philosophique de Cicéron, assouplie, s'est enrichie de tous les apports de la langue poétique et populaire de Sénèque, sans être pourtant foncièrement modifiée. Dans l'évolution de la langue philosophique latine et partant du latin, Sénèque a joué un rôle; son originalité a l'avantage de concilier un sage conservatisme avec les initiatives que nécessitaient, chez un écrivain dont la pensée s'est appliquée à tant de sujets et dont l'esprit d'analyse s'est exercé avec une telle subtilité, certaines insuffisances de la langue latine.

A. Pittet.

III

SUR LE *PERVIGILIVM VENERIS*

par E. K. Rand
Professeur à l'Université Harvard (Cambridge, États-Unis)

Le beau poème qui porte le nom de *Peruigilium Veneris* soulève de nombreux problèmes. Ni la date de sa composition ni le nom de son auteur ne nous sont connus. Sur aucun de ces problèmes l'accord n'a pu se faire, et la structure du poème fait actuellement l'objet de subtiles controverses. Certains ont proposé une division

en quatrains. D'autres n'y ont vu qu'une simple succession de vers harmonieux interrompue par le beau refrain :

Cras amet, qui numquam amauit, quique amauit, cras amet.

Avant de se prononcer sur ces questions, il eût fallu examiner attentivement les manuscrits, à savoir le *Codex Salmasianus* (Bibl. nat., lat. 10318), en onciale du VIIIe siècle, et le *Thuaneus* (Bibl. nat., lat. 8071), en minuscule du IXe siècle. C'est ce que n'ont pas fait d'une manière suffisamment approfondie les deux savants anglais, MM. Mackail et Clementi, qui ont publié de nouvelles éditions du poème, le premier en 1910, le second en 1911. Dans l'édition de Clementi, on peut voir la reproduction, d'après le *Salmasianus*, du titre du poème suivi de cette mystérieuse indication : *sunt uero uersus XXII.* Or, le poème a quatre-vingt-treize vers. On a proposé à ce sujet de nombreuses conjectures. Au XVIIe siècle, Peter Schryver (Scriverius) a supposé que XXII était une corruption de XCII, et il ajoutait qu'un refrain devait être supprimé : il y aurait actuellement un vers de trop.

En 1859, Buecheler propose une hypothèse plus compliquée. Il voulait transposer les vers 59-80 après le vers 8 et prétendait justifier cette conjecture en se fondant sur une note du copiste : *sunt uersus XXII* [*transponendi et cetera*].

M. Mackail, lui, conjecture que *uersus* signifie ici strophe et que chaque strophe se composerait de quatre vers, plus le refrain. Cela donnerait cent dix vers, donc dix-sept de trop. Pour étayer cette conjecture, que le savant auteur avait déjà exposée en 1888 (*Journal of Philology*, XVII, p. 177-191), il a dû transposer cinq lignes, ajouter le refrain en douze endroits où les manuscrits ne le donnent pas, et même introduire, en outre, cinq vers qu'il a composés lui-même. Il a fait un très beau poème, mais c'est plutôt une variation ingénieuse qu'une reconstruction de l'original.

La solution proposée par M. Clementi est moins éloignée du texte des manuscrits. Il omet la première ligne, il fait trois transpositions (et il faut, en effet, transposer quelque chose), il ajoute le refrain quatre fois, il ne suppose point de lacune. A la fin, il trouve très nettement les parties d'une ode chorale. Le *proodos* du sixième vers est un peu plus long que l'*epodos* du quatrième, mais autrement la correspondance du nombre de lignes est frappante. La strophe α, au commencement, a deux parties de quatre et de huit vers ; l'anti-

strophe α, à la fin, a deux parties de quatre et de huit vers. La strophe β, qui suit la strophe α, a trois parties de six, huit et huit vers respectivement ; l'antistrophe β, qui précède l'antistrophe α, a trois parties de huit, huit et six vers. Au milieu du poème se trouve le *mesodos* de quatre lignes. L'arrangement est ainsi très ingénieux. La strophe-antistrophe β se trouve à l'intérieur de la strophe-antistrophe α, avec le *mesodos* comme centre du tout — c'est comme une série de boîtes chinoises. En somme, il y a treize de ces divisions. Malheureusement, il faut pour cela corriger le XXII du *Salmasianus* en XIII.

Plusieurs années avant les éditions de M. Mackail et de M. Clementi se place une publication qui, s'ils l'avaient étudiée avec soin, leur aurait évité tout un travail inutile. C'est le fac-similé du *Salmasianus* édité par M. Omont pour la Bibliothèque nationale[1]. Cet ouvrage a été loué et utilisé par M. Clementi, mais ni lui ni M. Mackail n'en avaient examiné suffisamment le contenu.

D'abord, la phrase *sunt uero uersus XXII* n'est pas un fait isolé dans le manuscrit. A la page 47, nous trouvons un poème intitulé *Versus Octauiani*, etc..., et puis : *sunt uero uersi* (sic) *CLXXII* ; mais le poème lui-même[2] n'a que *douze* vers. On doit donc ou corriger le titre ou diviser les douze vers en strophes. Après le *Peruigilium*, nous trouvons à la page 118 un *Thema* sur une phrase de Virgile avec l'indication : *uersus XXIII*, bien que le poème[3] en ait vingt-neuf, avec une lacune évidente à la fin. La nature de ce poème ne permet de le diviser en strophes. Également à la page 134, après le titre du poème de Flavius Felix : *Postulatio honoris aput Victorinianum*, on lit : *sunt uersus XXXII ;* or le poème en contient quarante. Ensuite (p. 156), le titre des Épigrammes de Luxorius est suivi des mots : *sunt uersus LXXXXVII*. Le poème suivant, une simple introduction à Faustus, en a vingt-six. Enfin, à la page 273, commence une collection de petits poèmes introduits par les mots : *incipit uersos* (sic) *de singulis causis*[4], ce qui veut dire, je pense, « Sur divers sujets. » Il n'y en a que six qui soient conservés ; le dernier se trouve sur ce qui était originairement la

1. *Anthologie des poètes latins dite de Saumaise.* Reproduction réduite du manuscrit en onciales Latin 10318, de la Bibliothèque nationale, Paris [1903].

2. Riese, n° 20.

3. Ibid., n° 223.

4. Ibid., n°s 383-388.

dernière page du manuscrit[1]; mais nous n'avons que le commencement de cette collection.

Dans tous ces passages, *uersus* en réalité signifie « petit poème ». Le commencement de chaque petit poème est indiqué dans le manuscrit par une grande initiale en rouge. Le *Peruigilium* débute par une grande initiale décorée et agrémentée de diverses couleurs : cela indique le commencement d'une des grandes divisions de cette anthologie. On retrouve une lettre semblable plus loin, au début d'un poème intitulé *Versus Octauiani*. Entre ces deux grandes initiales, il n'y a que de simples rubriques : des initiales en rouge. Si on les compte dans le manuscrit même (le *Salmasianus*), on constate qu'il y en a exactement vingt-deux, donc vingt-deux petits poèmes. Dans l'édition de Riese on en trouve vingt-trois. C'est qu'il a ajouté, comme numéro 216, un poème que l'on trouve à cet endroit dans une autre source, le *Thuaneus* (Bibl. nat., lat. 8071), et qui figure également dans le *Salmasianus*, mais à un autre endroit (après les *Acute dicta* de Honorius Scholasticus).

Si l'on continue l'enquête, en comptant dans le manuscrit le nombre d'initiales en rouge qui suivent les indications du nombre de *uersus* et sont comprises entre deux grandes initiales ornementées, on peut facilement vérifier l'exactitude de la constatation que nous venons de faire. L'observation avait déjà été présentée par Riese dans la préface de son édition de l'*Anthologie latine* de 1869 (p. XXII et suiv.). R. Peiper l'exposait ensuite avec clarté dans un article paru en 1876 (*Zur Anthologie des Luxorius*, Rhein. Mus., 31, p. 183-200). Elle figure dans toutes les éditions suivantes de la *Geschichte der lateinischen Literatur* de Teuffel, y compris la traduction anglaise faite par Warr en 1890. Cependant elle a été négligée par la plupart des savants anglais. Ainsi S. G. Owen revient à l'explication de Schryver (voir son édition de Catulle, Londres, 1893, p. 13). Vers la même époque Henry Nettleship, qui critiqua la théorie de M. Mackail, ne semble pas lui-même connaître l'explication de Riese[2]. M. Mackail défendit de nouveau sa théorie dans la préface qu'il a écrite pour une édition du

1. Il règne un grand désordre dans la dernière partie du manuscrit. Le relieur a mal placé un certain nombre de feuillets, dont celui qui se trouve aujourd'hui à la fin contient les p. 284-290.

2. Voir son article dans *Journal of Philology*, XVIII, 1890, p. 142.

poème, publiée par J. Q. Fort[1]. Enfin, M. R. W. Postgate donne une nouvelle édition du poème (Londres, 1924) et critique sévèrement ses devanciers anglais, qu'il malmène quelque peu avec une mordante ironie, sans mentionner lui-même la vraie solution. On peut en dire autant de l'édition de Brakman, Leyde, 1828. La même année, M. Clementi publiait sa seconde édition du poème, sans rien changer à sa doctrine antérieure. Parmi les ouvrages et articles récents, fort nombreux, un des meilleurs est celui de J. Trotzki, *Zum Pervigilium Veneris* (*Philologus*, LXXXI, 1926, p. 339-363), mais il ne s'occupe guère de la question des *XXII versus*. En 1913 encore, un savant comme C. Hosius pouvait qualifier la mention *sunt uero uersus XXII* de « *rätselhafte Ueberschrift des Salmasianus* » (*Berl. Phil. Woch.*, 1913, c. 1034).

Il n'était donc pas hors de propos de tirer de l'oubli l'explication proposée par Riese, qu'on a parfois critiquée sans l'apprécier justement. A la vérité, il faut un peu de patience pour comprendre les faits exposés par lui et leur rapport au contenu du *Salmasianus* ; son exposition est très concise. Mais ceux qui ont rejeté ce qu'ils ont considéré comme une vue purement théorique auraient agi prudemment en y regardant à deux fois.

*
* *

Sur la date et la provenance du *Codex Salmasianus*, il reste encore quelque doute. M. Omont le place à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle. M. Lowe, qui en traite dans son grand ouvrage *Codices Latini Antiquiores*, le place un peu plus tard ; en tout cas, le manuscrit n'est pas antérieur au VIIe siècle. Dans un article publié en 1895 (*Philologus*, LIV, 1895, p. 124-134), Ludwig Traube veut que le manuscrit ait une origine espagnole et qu'il ait été écrit au VIIe siècle. J'hésite à ne pas suivre mon maître vénéré, dont les intuitions ont amené généralement des découvertes profondes, mais dans ce cas-ci il raisonne non pas sur les caractères paléographiques du manuscrit lui-même, mais sur des erreurs d'orthographe et de grammaire qui tendent à démontrer

1. *The Pervigilium Veneris in Quatrains,* Oxford, University Press, 1922. Cette édition ne m'a pas été accessible.

une origine espagnole. D'ailleurs, si toute la collection dont *S* nous donne une idée quelque peu imparfaite est l'œuvre de Luxorius ou de quelque autre auteur africain, la voie naturelle pour la transmission de cette collection en France pourrait bien être, comme dans le cas des œuvres de Dracontius, à travers l'Espagne. Seulement je ne vois aucun trait visigothique dans notre manuscrit, ni dans les onciales, ni dans les notes marginales écrites vers la fin du codex d'une main minuscule, ni dans l'enluminure, qui me semble tout à fait mérovingienne. Mais nous n'avons qu'à modifier la vue de Traube, en supposant que quelque ancêtre du *S* était venu d'Espagne en France, où furent faites les deux copies que nous connaissons aujourd'hui — et que possède heureusement la Bibliothèque nationale.

Car le *Thuaneus* (T) est certainement français, écrit, je pense, au cours de la seconde moitié du IXe siècle dans quelque monastère du Nord. Il est alors plus récent que *S* d'un siècle ou même un peu plus, mais son témoignage a pourtant, comme nous venons de le voir, une valeur indépendante. La critique du texte est donc au commencement une question relativement simple. Nous employons les deux manuscrits *S* et *T* pour reconstruire l'archétype. A l'aide de *S*, nous écartons les erreurs de *T*, et à l'aide de *T* nous écartons les erreurs de *S*, en trouvant à la fin assez d'imperfections dans l'archétype, que Traube suppose avoir été en capitales rustiques[1].

Il est évident que le texte de notre poème est exposé à un genre particulier d'erreurs à cause de la présence du refrain. Des omissions et des transpositions ne sont que trop faciles à commettre. La preuve d'une omission dépasse nos moyens, à moins qu'on n'ait quelque théorie préconçue sur la division en strophes.

Quant aux transpositions, il faut en examiner d'abord les causes et les conditions possibles. C'est la présence des refrains qui facilite l'omission des vers intermédiaires. Lorsque le scribe découvrait son erreur, il écrivait la partie omise ou à la fin de la page, ou à la fin du poème, ou à la place à laquelle il était arrivé quand il remarquait l'omission. Il ajoutait, s'il connaissait son métier, des

1. *Op. cit.*, p. 124. Outre les preuves fournies par les erreurs communes de *S* et *T* on peut ajouter le K, forme de la lettre H dans le texte de l'*Epithalame* (62) de Catulle dans *T*.

signes de transposition — comme D pour *deest*, à la place où l'omission avait été faite, et H pour *habetur*, à la place où il écrivait les vers omis. Le scribe qui exécutait la copie d'un tel texte, s'il observait ces signes, remettait les lignes ainsi marquées à leur place primitive dans le poème. Si au contraire — ce qui n'arrivait que trop souvent — il négligeait les signes, alors une transposition se trouvait faite. Le copiste trouvait les trois passages dans l'ordre A, C, B, et il les y laissait. Si le passage transposé est assez long, on peut expliquer ce fait en supposant que le refrain se trouvait ou au commencement ou à la fin d'une page et que le scribe a confondu les pages, ou même les feuillets, pendant qu'il écrivait ce refrain de mémoire et qu'il le reproduisait à loisir sur la page. C'était une opération assez longue pour qu'il ait pu oublier sa page dans le manuscrit copié. Mais ceci est peut-être une supposition assez dangereuse à proposer pour un texte qui n'a que quatre-vingt-treize lignes. On ne doit donc pas présumer des déplacements trop nombreux ou de passages trop considérables dans un texte comme celui-ci. Riese a fait cinq transpositions, toutes de brefs passages, et supposé trois lacunes. Je ne trouve que trois transpositions nécessaires (l'une d'une ligne, une autre de cinq lignes, une troisième de treize) et je présume seulement l'omission d'un ou peut-être de trois des refrains, sans autre lacune.

Le scribe trouve, j'imagine, au bas d'une des pages du manuscrit d'où vient notre archétype, treize lignes du texte du *Peruigilium*, précédées d'un titre de quelques lignes, avec une grande initiale *C*, et peut-être aussi de quelques lignes du texte précédent, tout comme dans *S*, où le texte du poème précédent occupe six lignes ; le titre, avec une partie de l'initiale, neuf lignes, et le commencement du *Peruigilium*, quatorze lignes — vingt-neuf lignes en tout. Les treize lignes que je suppose comprennent deux passages, *A* (v. 1-8), dont le dernier est le refrain, et *B* (v. 59-62 de notre texte actuel), plus un refrain. Après que le scribe a écrit le passage *A*, il se trompe à cause du refrain, et pour cela omet le passage *B*. Tournant le feuillet, il copie les v. 9-12 (passage *C*) avec le refrain à la fin. Puis il aperçoit une strophe commençant par *ipsa uenas* (v. 63-68 avec le refrain), puis une autre par *ipsa gemmis* (v. 13-18, plus un refrain). Avec les *cras*, *cras*, *cras* et les *ipsa*, *ipsa*, *ipsa*, on ne peut pas s'étonner que le pauvre scribe ait encore

perdu la tête. Il omet les deux strophes comprises dans les treize lignes 63-75 (passage *D*). Mais, ensuite, il les rétablit en copiant sans omission les lignes de notre texte actuel 13 à 39. Ici, il fait encore une omission, causée cette fois non par le refrain, mais par des terminaisons semblables (*homoioteleuta*) : *stragibus* à la fin du premier vers (v. 39) et *floribus* à la fin du deuxième (v. 58 de notre texte). Il continue son travail en omettant le refrain après le v. 41, jusqu'à la fin du v. 57, où il s'aperçoit de son erreur. Il est naturel, mais non nécessaire, de supposer qu'il venait alors de finir une page. Il écrit à cet endroit la ligne omise, qui aurait dû être le v. 40, mais qui est actuellement le v. 58. A ce moment l'idée lui vient de reviser tout son travail, et ainsi il découvre l'omission des deux passages *B* et *D*. Il les remplace tout de suite après le v. 58, en négligeant le refrain du passage *B* — faute facile à commettre. Puis il ajoute, je pense, des signes de transposition, mais dans ce cas son successeur les néglige. Après cela notre scribe retourne au point où il en était : v. 13 du texte actuel. Il commet une petite erreur en omettant le refrain après le v. 18. Puis il continue sans faire aucune omission jusqu'à la fin du poème (l. 76-93). Je suppose, enfin, l'omission de deux refrains (après v. 18 et 41), bien que cette supposition ne soit pas absolument nécessaire.

Les strophes ainsi déterminées sont de longueur inégale : I (1-8) ; II (59-62 + refrain) ; III (9-12) ; IV (63-68) ; V (69-75) ; VI (13-18 + refrain) ; VII (19-27) ; VIII (28-36) ; IX (37-39, 58, 40, 41 + refrain) ; X (42-48) ; XI (49-57) ; XII (76-80) ; XIII (81-88) ; XIV (89-93). Elles ne constituent pas, comme dans la théorie de Clementi, une ode en forme, mais présentent tout de même une suite satisfaisante d'idées et de sentiments. Sauf pour le passage 69-75, je suis à peu près d'accord avec les divers arrangements des vers adoptés par Clementi, Owen et Postgate. Ils satisfont tous au sens poétique, mieux que le texte de Riese.

*
* *

En ce qui concerne la date du poème, je pense que Walter Pater, dans sa grande œuvre d'imagination, *Marius the Epicurean*, où il interprète mieux que mainte savante autorité l'esprit de la reli-

gion romaine, a deviné la vérité[1]. L'occasion qui donna l'idée du poème fut une fête en l'honneur de la déesse de l'amour, mais ce n'est pas une description poétique et étiologique de la liturgie que le poète veut donner, telle que nous en trouvons chez Ovide[2]. C'est plutôt une sorte de lyrique inspirée par la fête. Elle rappelle l'emploi de la liturgie nuptiale faite par Catulle dans son *Epithalame* (61)[3]. Or, Pater choisit comme le milieu le plus naturel pour un tel poème le IIe siècle de notre ère, l'époque de l'*elocutio nouella*. On pense à l'intérêt pris par l'empereur Hadrien au culte de Venus Genitrix. Mais, d'abord, il faut suivre le fil laissé par le poète lui-même. Il parle de son temps dans les vers :

Unde Ramnes et Quirites proque prole posterum
Romuli matrem crearet et nepotem Caesarem.

Il ne faut pas transposer ces vers, comme le font quelques éditeurs, afin de mentionner la mère de Romulus avant l'union de cette pure Vestale avec le dieu Mars. Il y parle d'un autre Romulus, d'un héros digne du fondateur de la lignée romaine. A ce dernier sont consacrés les vers :

Moxque Marti de sacello dat pudicam uirginem ;
Romuleas ipsa fecit (*i. e.* Venus) cum Sabinis nuptias.

On peut interpréter : Vnde Ramnes et Quirites (l'union des deux peuples en une nation nouvelle) proque prole posterum (pour toute sa postérité) Romuli matrem crearet (la mère d'un nouveau Romulus) et nepotem Caesarem. Ce César-ci fut le maître de l'empire romain au temps du poète, qui fait son éloge comme Virgile loue Auguste, comme Martial et Tacite louent Trajan. En effet, c'est Trajan qui est ce « Romulus rediuiuus » que désigne aussi, il me semble, Martial (XII, 8, 5) :

et fortem iuuenemque *Martiumque*
in tanto duce militem uideret.

1. Les arguments pour une date postérieure tirés de la latinité du poème (tels que ceux que Brakmann recueillit dans son édition ou W. Rollo dans un article de *Classical Philology*, XXIV (1929), 405-408) me laissent indifférent. Sur l'emploi de *de*, par exemple, voyez plus bas, p. 41.

2. *Fasti*, IV, 1-162. Ovide lui a fourni peut-être quelques idées et quelques phrases — cf. Wernsdorf, *Poetae Latini Minores*, 1782, III, p. 423-457. L'influence de Virgile et de Lucrèce est aussi évidente.

3. Sur le caractère du poème, voyez aussi Trotzki, *op. cit.*, p. 347 et suiv., 363.

L'empereur est brave, jeune, soldat de Mars, et — si je ne vais pas trop loin dans cette interprétation — fils de Mars lui-même, à savoir Romulus. Peut-être existe-t-il quelque autre passage chez les auteurs du temps de Trajan — je n'ai fait qu'une enquête préliminaire — où l'empereur est identifié encore plus clairement avec le fondateur de Rome, compliment qu'Horace a fait, entre autres, à Auguste (*Carm.* II, 2).

Un passage chez l'historien Florus mérite notre attention. Il parle du titre de *pater patriae* conféré à Auguste, puis (*Epit.* II, 34, 66) :

Tractatum etiam in senatu an quia condidisset imperium Romulus uocaretur ; sed sanctius et reuerentius uisum est nomen Augusti, ut scilicet, iam tum dum colit terras, ipso nomine et titulo consecraretur.

Malgré sa conception curieuse de l'histoire de Rome, comme celle d'un être humain qui, ayant passé la fleur de sa vie, se trouverait enfin dans sa vieillesse, Florus proclame avec un enthousiasme évident que l'empire recouvra sa vigueur de jeunesse sous le règne de Trajan (*Epit.* I, praef., 8) :

A Caesare Augusto in saeculum nostrum haut multo minus anni ducenti, quibus inertia Caesarum consenuit atque decoxit, nisi quod sub Traiano principe mouit lacertos et praeter spem omnium senectus imperii quasi reddita iuuentute reuirescit.

Il est donc bien possible qu'aux yeux de Florus et de ses contemporains Trajan se présente comme un autre Auguste ou un « Romulus rediuiuus »[1]. Et c'est à juste titre que l'auteur du *Peruigilium* mentionne la mère plutôt que le père de Trajan. Son père adoptif fut Nerva, qui institua ce principe d'adoption si salutaire au gouvernement romain. Mais l'éloge du poète est consacré à Trajan lui-même (« heureuse la mère qui lui a donné naissance »). Il n'est pas nécessaire de nommer le fils du héros ; le poète n'avait pas à donner une simple liste chronologique. C'est le petit-fils « nepotem Caesarem » qui régnait à ce moment-là : Antonin le Pieux est le César dont il parle. Le poème fut donc écrit entre les années 138 et 161.

1. Pour Pline le Jeune, Trajan ressemble à l'un des grands héros du passé (par exemple *Panég.*, 12, 1 ; 57, 6). L'orateur Mamertinus peut déclarer Rome bien plus heureuse sous Maximien que sous Rémus et Romulus (*Panég. lat.*, X, 13, 1).

Je le rapprocherais, je crois, plutôt de 138 que de 161. Il y reste certainement un reflet de l'enthousiasme pour le culte de Vénus qui s'était manifesté sous Hadrien. C'est un poète triste et peut-être déjà vieux, qui regarde en arrière un rêve de plaisir évanoui : son printemps ne reviendra plus [1].

Enfin, la supposition que Florus lui-même est l'auteur du poème [2] me semble tout à fait possible. Il se trouve des éléments poétiques dans son histoire : sa conception du développement de Rome décèle le poète plutôt que l'historien. De plus, il a écrit lui-même des poèmes [3]. Nous notons qu'il employa la métrique trochaïque dans un poème intitulé, dans le *Salmasianus : De Qualitate Vitae*, consistant en huit petites pièces de deux ou de quatre lignes, qui traitent de divers sujets. A vrai dire, bien qu'il éprouve la passion de l'amour (248), qu'il invoque le dieu du vin (245), et qu'il loue à la fois et ce dernier et le dieu des poètes (247), Florus s'y montre un satiriste moral et un critique assez sévère des femmes [4]. On discerne dans ces petites poésies une personnalité capable d'humeurs diverses, mais non sans analogies avec ce que nous trouvons dans le *Peruigilium*. Apollon et Bacchus sont issus de la flamme [5], tout comme la rose du *Peruigilium* [6]. Florus lui-même chante des roses, en les regardant bourgeonner jour après jour [7], et demandant qu'on les cueille avant qu'elles ne périssent [8]. Une idée semblable est développée davantage et plus gracieusement dans un autre poème (84) que Riese, dans son *index*, semble attribuer à Florus [9]. Quelques phrases suggèrent le poème 87 [10], et

1. Je ne suis pas d'accord avec Wernsdorf (*op. cit.*, à la l. 88) qui conclut : *Est igitur Pervigilium hoc e primitiis et iuvenilibus poetae, quisquis ille fuit.* Trotzki démontre (*op. cit.*, p. 350) que le poète suit une tradition littéraire. Dans ce cas, il est un peu dangereux d'essayer de déterminer son âge.

2. Proposée pour la première fois, à ma connaissance, par Bouhier et soutenue après lui par Wernsdorf (*op. cit.*, III, p. 447). Voyez aussi Clementi, p. 15.

3. Riese, *op. cit.*, 87 (84-86 ? 88-89 ?), 245-252.

4. 246, 249, 250-252. L'un de ses vers le décèle apparemment comme un misogyne intraitable (251, 4) : *Tam malum est foris amica, quam malum est uxor domi.*

5. 247, 2 : « Ambo sunt flammis creati prosatique ex ignibus. »

6. *Pervig.*, 23 et suiv. : « Facta Cypridis de cruore ... Deque gemmis deque flammis. »

7. 87, 2 : « Una dies ostendit spicula florum, | Altera pyramidas *nodo maiore tumentes.* »

8. « Pereunt hodie, nisi mane legantur. »

9. Il ajoute un point d'interrogation discret.

10. 84, 5 : « Tertia non totum *calathi* patefecerat orbem » (87, 4 : « Tertia iam

l'idée que la rose épanouie a perdu sa virginité est tout à fait celle du *Peruigilium*. Les étapes dans le développement sont les mêmes. D'abord les roses montrent *papillatos corymbos*[1], puis elles croissent : *nodos patentes*[2], se gonflent : *nodo maiore tumentes*[3], et s'arrondissent en forme de coupe : *calathos*[4]. Et la fin est pareille ; cf. *Peruig.*, 38 (19) : *En pudorem florulentae prodiderant purpurae*[5]. Ainsi on observe des développements parallèles d'un thème dans les trois poèmes n° 87, n° 84 et le *Peruigilium*[6].

D'ailleurs, entre les poèmes n°s 84 et 87 il s'en trouve encore deux intitulés *Eiusdem*, qui sont donc du même auteur que le n° 84. Dans le premier, n° 85, l'auteur veut expliquer l'origine de la rose. Ou elle doit sa naissance à un sourire de l'Amour, ou Aurore l'a tirée de ses cheveux pourpres avec son peigne, ou Vénus, s'étant accrochée à une ronce, a laissé un peu de son sang sur les épines aiguës :

Aut hoc risit Amor aut hoc de pectine traxit
Purpureis Aurora comis aut sentibus haesit
Cypris et hic spinis insedit sanguis acutis !

On pense immédiatement aux vers du *Peruigilium* :

Facta Cypridis de cruore deque Amoris osculis
Deque gemmis deque flammis deque solis purpuris.

Noter l'emploi notable de la préposition *de* dans la phrase *de pectine*, au lieu d'un simple ablatif instrumental, tout comme dans la série du *Peruigilium*, au lieu d'un simple ablatif d'origine : de *cruore*.

Dans le poème n° 86, inspiré par quelque pièce de l'*Anthologie*

calathos »). 84, 7 : « Explicat altera *nodum* » (87, 3 : « *Nodo* maiore tumentes »). 84, 9 : « Ne pereant, lege mane rosas » (87, 5 : « pereunt hodie, nisi mane legantur »).

1. 84, 3. Comp. 87 *spicula florum* ou *surgentes papillas, uirgineas papillas*, et *Pervig.*, 32 (14), 40 (21).

2. *Pervig.*, 33 (15).

3. 87, 3. Cette phrase donne l'idée de 84, 4 : *Altera puniceos apices umbone leuabat.* La pointe au sommet contraste avec le gonflement au milieu.

4. 84, 5 : 87, 4.

5. 84, 7, 8 : « Dum leuat una caput dumque explicat altera nodum, | Ac dum uirgineus pudor exsinuatur amictu. »

6. Trotzki démontre (*op. cit.*, p. 345) que le thème *de rosis nascentibus* était un lieu commun particulièrement romain.

grecque, ou quelque épigramme à la manière de Théocrite ou de Moschus, nous voyons Cupidon dans le jardin de Vénus qui, en cueillant des fleurs, se pique la main à l'épine d'une rose. Il va se plaindre à sa mère en demandant pourquoi les roses portent des armes cachées :

Bella gerunt mecum, floris color et cruor unum.

Nous nous souvenons que, dans le *Peruigilium*, Cupidon porte des armes bien redoutées des simples nymphes — armes redoutables, bien qu'il ait abandonné son carquois et ses flèches. Évidemment, cette ligne, la dernière du *Salmasianus*, n'est pas la dernière du poème. Riese indique avec raison l'existence d'une lacune. Nous avons perdu la réponse de Vénus et aussi peut-être le poème ou les poèmes semblables du même auteur ou d'autres auteurs. Dans ce dernier cas s'explique la répétition du nom de Florus à la tête du poème n° 87 [1]. On peut dire pour finir que, même en supposant que cet ensemble de suggestions constitue une preuve, nous ne pouvons pas être certains que ce Florus le poète ait été la même personne que Florus l'historien. On peut dire, en tout cas, qu'il vécut avant l'époque de saint Jérôme, qui cite le poème n° 84 pour le ridiculiser un peu (*Epist.* XXVI). Je pense tout de même que nous avons observé assez de faits pour reprendre à titre d'hypothèse plausible l'ancienne supposition que l'auteur du *Peruigilium* est Annius Florus, historien de Rome, qui, après quelques essais poétiques, aurait écrit au commencement du règne d'Antonin le Pieux ce petit chef-d'œuvre de la poésie latine.

E. K. Rand.

1. Rivinus (Andreas Bachmann) (1601-1656) voulut corriger *Flori* en *De Floribus* — suggestion que Riese aurait dû accueillir non pas par un *forte recte*, mais par un point d'exclamation.

IV

LE LATIN CHRÉTIEN DEVENU LANGUE COMMUNE

PAR Mgr JOS. SCHRIJNEN
Professeur à l'Université de Nimègue

Ce titre contient l'énoncé de deux faits qui se tiennent sans toutefois s'identifier : 1° Il s'est formé sur le territoire romain une langue spéciale basée sur les rapports sociaux du groupe des premiers chrétiens : c'est le latin chrétien. 2° Cette langue spéciale est devenue, et est restée, pendant un temps considérable, la langue commune de la Romania.

*
* *

On a méconnu sinon l'existence, du moins l'importance linguistique capitale du groupe social des premiers chrétiens, régi par une discipline spécifique. C'est sur cette *disciplina Christianorum*[1], sur le contraste entre les idées d'hier et les idées nouvelles et sur la vie commune intime qui en résulta que repose la langue spéciale (*Sondersprache*) que nous appelons le *latin chrétien*. Il ne s'agit pas d'un dialecte, mais d'une langue spéciale comme celle des juristes, des soldats, des agriculteurs, des bateliers, etc., seulement bien plus marquée et résultant d'un facteur de différenciation autrement puissant. En effet, d'une part, on a trop restreint le terrain en se servant de termes comme « latin biblique », « latin patristique », « latin d'Église », etc. Ce dernier n'est pas, comme on le dit parfois, un curieux amalgame de latin vulgaire, biblique et classique : le noyau en est la langue liturgique, et M. Teeuwen, dans son beau travail *Sprachlicher Bedeutungswandel bei Tertullian* (Paderborn, 1926), observe à juste titre que peut-être le théologue et aussi le philologue classique ne s'aperçoivent pas de la différence entre latin d'Église et latin chrétien, tandis que le linguiste, lui, est mieux placé pour étudier

1. Voir ma *Charakteristik des Altchristlichen Latein*, p. 8 et suiv., 1er fascicule de la série *Latinitas Christianorum Primaeva*, Nijmegen, 1932.

ces faits (p. 8). D'autre part, on a trop élargi le terrain en considérant ce latin comme un des compartiments du bas latin : c'est méconnaître son caractère essentiel qui se manifeste aussi bien chez Aetheria que dans la Règle de saint Benoît.

On me demandera peut-être si le facteur de différenciation de la *disciplina Christianorum* était suffisant pour donner naissance à une véritable unité linguistique. Il suffit de se représenter les conséquences directes de ce facteur qu'est le commerce quotidien : la vie commune forcément séparée, au moins dans la période des origines, les vigiles, les offices divins, les repas communs (agapes), voire même une certaine communauté de biens qui se fait jour dans les tendances inspirées par la charité, la sépulture commune, etc., sur le territoire romain, où le christianisme naissant s'organisa et prit ses forces et où l'opposition et bientôt les persécutions poussèrent ses adeptes dans la voie du séparatisme jusqu'à l'isolement du reste de la communauté. J'avoue que le terme « latin des Chrétiens » serait peut-être préférable à celui de « latin chrétien », parce que cette dernière dénomination ressemble trop à celle de « latin d'Église » et ne traduit pas suffisamment bien la conception de « parler journalier de la fraction chrétienne du peuple dans l'ensemble de la langue latine commune ». Aussi ai-je préféré comme titre de ma série : *Latinitas Christianorum primaeva*. Cependant, tout en étant disposé à faire cette concession à M. Marouzeau (cf. cette Revue, 1931, p. 241), j'aime garder, pour des motifs pratiques, la terminologie que j'ai recommandée depuis tant d'années, parce qu'elle souligne mieux l'unité de cette langue qui, tout en n'étant que le résultat d'une différenciation sociologique de la langue commune, constitue pourtant une véritable unité.

Tous ceux qui ont fait une étude sérieuse des inscriptions et des écrits — je ne dis pas des Pères d'Église, mais des auteurs latins chrétiens — seront convaincus qu'il ne s'agit pas de quelques déviations curieuses de la langue profane, de certaines influences bilingues ou de concessions faites au langage populaire afin de favoriser la diffusion du christianisme, mais d'un système cohérent de différenciations de nature lexicologique, sémantique, morphologique, syntaxique, et même métrique, comme l'a montré, dans le dernier fascicule de la *Latinitas*, M. H. Vroom (*Le psaume abécédaire de saint Augustin et la poésie latine rythmique*).

Cet ensemble nous conduit irrésistiblement à admettre, au delà d'un vocabulaire spécial, un latin chrétien vraiment distinct du latin commun ou, si l'on préfére, du latin profane. Si cette distinction ne nous frappe pas davantage, c'est que la langue latine chrétienne, tout comme le français, par exemple, nous est devenue trop familière pour que nous puissions nous représenter assez clairement le contraste qui a dû frapper les Romains aux premiers siècles de notre ère[1].

« Est-ce une unité? ou plutôt une somme? », me demande M. Marouzeau (*Revue des Études latines*, 1932, p. 242). Quand je considère la latinité chrétienne comme un fait social et comme la langue d'une collectivité déterminée, je dois bien me la représenter comme une unité formelle, et cela non seulement parce que nous avons affaire à une cause sensiblement une, mais aussi, et je dirais surtout, parce que je ne conçois pas la possibilité d'une coïncidence fortuite entre des faits linguistiques de nature aussi diverse que ceux que j'ai énumérés plus haut. J'admets donc plutôt que le groupe chrétien est parvenu à se créer, en raison de la communauté de principes, de mentalité et de vie sociale, un parler spécial vraiment un.

On a dit que le fait le plus intéressant serait le changement de sens de certains mots comme *opus*, *operatio*, *aedificatio*, *figulatio*, *plantationes*, *piscina*, *pisciculi*, *basilica*, *desertor*, *caro*... (cf. *Charakteristik*, p. 32). Je trouve qu'au contraire il n'y a rien d'extraordinaire qu'on ait christianisé des termes usités antérieurement dans d'autres sens ou que, pour leurs besoins religieux, les chrétiens se soient créé un vocabulaire propre. Ce sont là des « christianismes *directs* », je veux dire des particularités qui servaient à exprimer des « choses chrétiennes », prises dans le sens le plus large du mot : idées, usages, institutions, etc., soit que ces particularités aient été propres au latin chrétien, soit qu'elles y aient été introduites par voie d'emprunt, principalement par les traductions de la Bible. Il en est de même des néologismes, *trinitas* par exemple, qu'on trouve à partir de Tertullien comme terme exprimant la trinité des personnes divines : « Trinitas unius divinitatis, pater et filius et spiritus sanctus » (*De pudic.*, 21) : les inscriptions chrétiennes nous apprennent que ce mot a été incorporé

1. Le contraste n'est pas dans la personnalité seule : entre Tertullien et Cyprien le contraste est au moins aussi grand qu'entre Tertullien et Apulée.

d'assez bonne heure à la langue de la communauté chrétienne. Puis nous avons *incarnatio*, *tribulatio*, *salvatio*, *salvator*, *univira*, *univiratus*, et il n'en est pas autrement des mots d'emprunt comme *eucharistia*, *evangelium*, *evangelizare*, *Pascha*, *baptisma*, *catechizare*, *scandalizare*, *martyr*, etc. (cf. *Charakteristik*, p. 16 et suiv.).

Bien plus intéressants et plus concluants me paraissent les christianismes que j'ai nommés *indirects*, c'est-à-dire les faits linguistiques qui, de par leur nature, ne sont pas associés au christianisme, les idées associées ou les tournures choisies n'ayant rien de spécifiquement chrétien. Cependant maintes particularités morphologiques, lexicologiques, syntaxiques, etc., de ce genre ne se rencontrent que chez des auteurs chrétiens ou dans les inscriptions chrétiennes exclusivement : christianisme indirect *intégral* ou *absolu*, ou bien elles se trouvent chez des auteurs chrétiens et dans les inscriptions chrétiennes, mais aussi, sporadiquement, chez Cicéron, Sénèque et d'autres auteurs profanes : christianisme indirect *partiel* ou *relatif*.

Dans ma *Charakteristik* (p. 13 et suiv.) je n'ai cité qu'un nombre limité d'exemples. Mais déjà ces matériaux restreints nous avaient obligé à poser la question : pourquoi *praesumere de* se trouve-t-il après saint Cyprien chez presque tous les auteurs chrétiens, mais jamais dans la littérature profane? Pourquoi en est-il de même pour *praevaricare* (au lieu de *praevaricari*), pour *praesumenter*, pour les adjectifs *incommutabilis*, *inenarrabilis*, *invisibilis*, *subsequens*, *irremediabilis*, etc., employés comme adverbes? Pourquoi le renouvellement de la préposition *con-*, *co-*, dans des composés comme *conservus*, *collibertus*, *congaudere*, *cohabitare*, etc., est-il spécifiquement chrétien? Le caractère spécifique de ce genre de christianismes indirects intégraux se révèle surtout dans les inscriptions. Je relève encore le christianisme partiel, mais toujours indirect, des formations avec *in privativum* comme *immarcessibilis*. Mlle Ch. Mohrmann a trouvé dans les sermons de saint Augustin une trentaine de ces mots qui se rencontrent dans le latin chrétien exclusivement (*Die altchristliche Sondersprache in den Sermones des Hl. Augustin*, Erster Teil : *Latinitas Christianorum Primaeva*, III, p. 246 et suiv., Nijmegen, 1932). Pourquoi cette langue a-t-elle favorisé la terminaison *-ficare*, tandis que les formations en *-ficus* sont extrêmement rares? Pourquoi trouvons-

nous presque régulièrement l'adjectif au lieu du génitif dans des expressions comme *angelicum gaudium*, *apostolica verba*, *passio dominica*, *leviticum ministerium*, etc.? Pourquoi dans cette langue spéciale une construction comme le *nominativus pendens* s'est-elle vu attribuer un si grand rôle?

Il est des cas où nous sommes à même de donner la réponse ou, au moins, de conjecturer la cause immédiate. Mlle Mohrmann a montré (*Sonderspr. Aug.*, I, p. 255), avec une probabilité qui se rapproche de la certitude, que c'est sous l'influence des verbes causatifs grecs que le latin chrétien a non seulement élargi considérablement la catégorie des verbes en *-ficare*, mais l'a encore réformée d'une manière absolument originale. Voilà une influence indirecte provenant des originaux bibliques grecs. Par contre, on peut facilement deviner la cause directe du manque presque absolu de substantifs en *-o*, *-onis*, ces mots, par exemple *leno*, *adultero*, *edo*, *cibo*, etc., ayant presque tous une signification défavorable. Une autre cause sociale, analogue à la première, a fait que des mots affectifs « *affektbeladen* » sont devenus des christianismes constants. Les expressions comme *angelicum gaudium* semblent reposer sur des locutions bibliques. D'autres fois l'emphase est en jeu, et surtout l'apport vulgaire, pour lequel je renvoie surtout à mon ouvrage *Charakteristik*, p. 17, où j'ai montré que cet apport tient en partie à la condition sociale des premiers chrétiens, mais aussi au caractère de la langue populaire même, bien souple et bien moins prude que la langue de culture; voir aussi mon exposé dans les *Handel. van het dertiende Nederl. Philol.-Congres* (Groningen, 1930), p. 5.

M. Marouzeau se demande si nombre de différences syntaxiques établies entre latin chrétien et latin païen ne concordent pas simplement avec celles qu'on a observées depuis longtemps entre latin populaire et latin littéraire. D'abord, je tiens à dire que je préfère le terme « latin profane » à celui de « latin païen », car ce latin restait la langue commune dont les chrétiens se servaient, eux aussi, dans le commerce avec leurs compatriotes dissidents. Les chrétiens étaient bilingues, comme cela arrive aux membres de tout groupe social, juristes, ouvriers, etc. Je me félicite de ce que M. Marouzeau oppose au latin populaire ou vulgaire le latin *littéraire* et non le latin « écrit » (personnellement je préfère « latin cultivé » ou « des cultivés », car on ne saurait refuser l'épi-

thète « littéraire », par exemple, à la langue des sermons de saint Augustin, laquelle est cependant populaire). J'ai protesté déjà depuis des années contre l'expression « latin écrit (*Schriftsprache*) », et je lis avec satisfaction dans Noreen-Pollak, *Wissenschaftliche Betrachtung der Sprache* (Halle, 1923), p. 20 : « Der Ausdruck Schriftsprache ist sehr schief und zweideutig »; cf. F. di Capua, *Il ritmo prosaico in S. Agostino*, dans les *Miscellanea Agostiniana*, vol. II : *Studi Agostiniani*, p. 661 : « Porre una distinzione netta tra il latino parlato e il latino scritto può esser fonte di equivoci ed errore ». Il n'y a de vraie opposition qu'entre le latin culturel et le latin vulgaire, tous deux tant parlés qu'écrits et aussi, et je dirais surtout, tous deux de nature individuelle et collective, et ceci compte pour le latin chrétien tout aussi bien que pour le latin profane; voir mon article *De Latijnsche omgangstaal*, dans le *Neophilolgus*, XIX, p. 221 et suiv.

Enfin, en ce qui concerne les doutes de M. Marouzeau, je n'ai jamais revendiqué les comparatifs avec *ab* exclusivement pour la latinité chrétienne; j'ai remarqué même qu'ils se trouvent tout spécialement chez les *gromatici*, mais aussi chez Ovide, Pline l'Ancien, etc. Mais il n'en est pas de même des subordonnées avec *quod*. Il y a déjà une trentaine d'années, MM. Dokkum et Sneyders de Vogel ont attiré l'attention sur le fait que la construction analytique l'emporte de beaucoup sur l'accusatif avec infinitif chez saint Augustin depuis sa conversion[1]. Cependant, la preuve qu'il ne s'agit pas ici d'un simple vulgarisme, mais d'un christianisme formel, c'est que l'usage fréquent de *quod* — je n'envisage pas les relations entre *quod* et *quia* — ne se trouve pas seulement dans les *Sermons*, mais aussi, bien que dans une plus faible mesure, dans les *Confessions* et la *De Civitate Dei*, qui appartiennent toutes les deux indubitablement au latin chrétien culturel. Il en est de même de l'indicatif du style indirect : il se rencontre, selon le calcul de Sister Mary Arts, *The syntax of the confessions of Saint Augustine* (Washington, 1927), p. 94, dans les *Confessions* 35 fois sur 120 fois le subjonctif. Le *nominativus pendens* qui, de par sa nature, appartient aux constructions vulgaires, se rencontre aussi très souvent dans les *Confessions*, sans doute en raison de l'influence de l'emphase religieuse.

1. Je préférerais dire « avant son baptême », car les ouvrages qu'il a écrits avant sa conversion sont perdus.

J'arrive à la différence entre l'emploi (savant) du rythme oratoire et l'emploi (populaire) du rythme phonique constitué par les symétries et les parallélismes. Si ces derniers éléments constitutifs du rythme prosaïque naturel : ordre des mots, variation de formes de différente longueur, symétrie, antithèse, parallélisme, assonance, rime, etc., étaient l'apanage exclusif du latin populaire et n'étaient pour rien parmi les éléments constitutifs du latin chrétien, pourquoi alors se rencontrent-ils, bien qu'à degré moindre que dans les *Sermons*, mais tout de même assez fréquemment, dans les *Confessions*? Ici nous saisissons sur le vif une autre tendance, qui est l'enthousiasme, l'animation religieuse : tendance chrétienne qui se sert de certains éléments qu'elle trouve dans la langue du peuple.

D'autres fois, nous n'avons pas besoin de comparaison ni d'autre expédient. L'usage du pluriel de certains mots constitue un christianisme « intégral ». Ainsi *coeli* (οὐρανοί) et *carnes* « viande comme nourriture », par opposition à *caro* « chair » (σάρξ). Il en est de même de l'usage habituel du pluriel sociatif et du *nominativus pendens*.

Il y a, enfin, le jeu de mots, élément artistique de la langue vulgaire, qui revêt assez souvent un caractère chrétien. Ainsi, par exemple, quand le sens profane y est comparé avec le sens chrétien, ce qui arrive fréquemment pour des mots comme *salus*, *memoria*, *mundus*, etc. Par exemple Aug., *Serm. ed. M. Den.*, 23, 3 : « Hunc alloquitur psalmus : nolite fidere in principes, et in filios hominum quibus non est *salus*. Ille continuo respondet : numquid de isto dicit, cui non est *salus*? Ecce sanus est : hodie eum vegetum video. » Le sens chrétien s'oppose ici clairement au sens profane.

*
* *

J'aimerais corroborer cet exposé succinct par le témoignage d'un certain nombre de christianismes intégraux.

A la p. 14 de mon ouvrage *Charakteristik* j'ai recommandé aux latinistes incrédules ou peu convaincus de faire, pour se convaincre de l'exactitude de mes assertions, une visite à la collection du *Thesaurus Linguae Latinae* à Munich (*Maximilianeum*). On sait qu'on n'y trouve pas seulement les matériaux des fascicules à paraître, mais aussi les matériaux complets des fascicules

déjà publiés. J'y ai complété ma liste personnelle et je la reproduis ci-dessous pour la commodité du lecteur. Je ferai observer deux choses. D'abord, il s'agit ici de mots qui n'ont rien de spécifiquement chrétien et qui cependant ne se rencontrent que chez des auteurs chrétiens. On se demandera pourquoi pas chez d'autres ? Je laisse au lecteur le soin de répondre. En second lieu, je dois avertir que cette liste ne représente qu'un choix très restreint.

veraciter : Schol. Hor. Ep., Ambr., Gennad., Ps. Rufin., Aug., Ps. Aug., Mar. Merc., Paul. med., Cod. Theod., Cassian., Leo M., Avell., Sacr. Leon., Sacr. Greg., Prosp. Aqu., Chron. min., Petr. Chrysol., Arnob., Praedest., Salon., Maxim. Taur., Faust. Rei, Vict. Vit., Pom., (Schol. Ter.), Boeth., Ennod., Apring., Vit. Patr., Fulg. Rusp., Cassiod., Greg. Tur., Venant. Fortun.

superscriptio : Ital., Hil., Priscill., Schol. vet. Juv., Hier., Orig., Pelag., Vulg., Aug., Isid., Papyr. Dipl. Marini 74 (saec. v/vi), 6, 6 ; 6, 7.

subsequenter : Aug., Ps. Rufin., Hesych., Avell., Maxim. Taur., Verec., Fulg. Rusp., Cassiod., Nov. Justin., Ps. Primas, Greg. M., Isid.

susurro : Ital., Hier., Pelag., Vulg., Rufin., Aug., Avell., Petr. Chrys., Salon., Sidon. Apoll., Mutian., Ps. Primas, Isid.

transgressor : Ital., Tert., Cypr., Arnob. mai., Hil., Lucif., Gaud., Ambr., Hier., Vulg., Rufin., Aug., Mar. Merc., Bacchiar., Hesych., Oros., Cassian., Eucher., Leo M., Canon., Prosp. Aqu., Maxim. Taur., Faust. Rei, Op. imperf., Drac., Verec., Cassiod., Greg. Tur., Arat., Orig., Ferreol., Facund., Isid., Acta Luc. et Marc.

exspoliatio : Ital., Ambr., Hier., Pelag., Vulg., Paul. Nol., Aug., Cassian., Eucher., Lex. Sal., Ps. Primas, Vigil. Thaps.

vivificare : Ps. Apul. (Asclep. 6 ; 30), Ital., Minuc. Fel., Tert., Carm. adv. Marc. (saec. iv), Clem., Iren., Cypr., Novat., Maxim., Lact., Firm. Mat., Chalad., Itin. Hier., Mar. Victor., Hil., Zeno Veron., Lucif., Gaud., Filastr., Avien., Auson. (? 348, 19), Ambr., Heges., Hier., Pelag., Vulg., Genn., Rufin., Prud., Paulin. Nol., Aug., Ps. Aug., Sulp. Sev., Barnab., Hesych., Phoeb., Victric., Macr. Sat. (1, 21, 27), Vinc. Ler., Avell., Sacr. Leon., Canon., Sacr. Gregor., Prosp. Aqu., Orient., Eustath., Salvian., Sid. Apoll., Maxim. Taur., Vict. Vit., Sedul., Ennod., Verec., Fulg. Rusp., Cassiod., Greg. Tur., Venant. Fort., Coripp., Greg. M., Nicet., Orig., Isid., Passio Mar. Jac., Acta Petri, Passio SS. Jac., Mariani etc., Passio SS. Tarachi, Probi etc., Carm. epigr. 14 77, 2, De Rossi Inscr. II, 296, 9, 12.

Aporiari : Ital., Iren., Vulg., Gaud., Aug., Maxim. Taur., Hist. Apoll. (lect. christ.), Laur. Novar.

indeficiens : Ps. Senec. ad Paul., Ital., Tert., Hil., Serm. Domin., Ambros., Ambrosiast., Hier., Vulg., Didasc. Ap., Pelag., Rufin., Paul. Nol., Aug., Ps. Aug., Leo M., Avell., Sacr. Leon., Salvian., Maxim. Taur., Ennod., Fulg. Rusp., Greg. Tur., Venant. Fortun., Greg. M., Pallad., Acta Achel., Acta SS. Montani etc., Pass. Thom.

confortare : Ital., Past. Herm. Vulg. vis., Clem., Lact., Silv. Per., Mar. Vict., Candid., Pass. Coron., Lucif., Gaud., Anon. Vales., Schol. Hor. Sat., Ambros., Hier., Vulg., Didasc. Ap., Rufin., Paul. Nol., Mar Merc., Marcell., Theod. Prisc., Oros., Cassian., Leo M., Avell., Prosp. Aqu., Cass. Fel., Salvian., Faust. Rei, Ruricius, Vict. Vit., Pomer., Alc. Avit., Ennod., Apring., Fulg. Rusp., Cassiod., Jordan., Greg. Tur., Anth., Oribaz., Venant. Fort., Act. Petr., Ferrand., Pass. Coron., Pass. Mar. Jac., Pass. Perp., Pass. Petr., Act. SS. Tarach. Probi etc., Act. Firm. et Rustic., Acta S. Irenaei, *C. I. L.* X, 1229.

supplantatio : Ital., Ambr., Hier., Aug., Cassian., Eucher., Prosp. Aqu., Chron. Min. ed Mommsen, Greg. M.

dilucidare : Tert., Zeno Veron., Faustin., Tycon., Fulg., Ambr., Ambrosiast., Hier., Aug., Ps. Aug., Mar. Merc., Cassian., Ep. Pontif., Faust. Rei, Pomerius, Alcim. Avit., Boeth., Ennod., Cassiod., Rustic.

honorificare : Ital., Clem., Iren., Lact., Mar. Victor., Hil., Lucif., Ambr., Hier., Vulg., Aug., Sulpic. Sev., Phoebad., Damig., Canon., Chron. min., Vict. Vit., Alc. Avit., Verec., Fulg. Rusp., Just. Inst., Ps. Primas, Nicet., Orig., Rustic., Act. Petr.

subintrare : Ital., Mar. Victorin., Lucif., Dam. ep. apocr., Ambr., Ambrosiast., Heges., Rufin., Hier., Aug., Mar. Merc., Cassian., Leo M., Avell., Canon., Maxim. Taur., Boeth., Vit. Patr., Fulg. Rusp., Cassiodor., Mutian., Nov. Justin., Gregor. M., Dionys. Exig., Acta Petr.

principari : Ital., Iren., Lact., Hil., Gaud., Tycon., Ambros., Ambro siat., Hier., Vulg., Pelag., Paulin., Aug., Bachiar., Sid. Apoll., Op. Imperf., Boeth., Cassiod., Fulg. Rusp., Ps. Primas, Primas, Greg. M., Theod. Mops., Origen., Somnium Ner., Isid.

dehabere : Ital. (?), Past. Herm. Vulg. Vis., Ambros., Schol. Hor. Ars, Hier., Aug., Pallad., Pass. Thom.

degradare : Hil., Optat., Ambros., Aug., Leo M., Canon., Chron. min., Max. Taur., Ven. Fortun., Greg. M., Reg. Ben.

corruptibilis : Ital., Tert., Iren., Arnob. mai., Lact., Mar. Victor., Hil., Lucif., Gaud., Priscill., Ambros., Hier., Pelag., Vulg., Rufin., Paul. Nol., Aug., Zacch., Victric., (Ps. Soran.), Vinc. Ler., Leo M., Avell., Canon., Prosp. Aq., (Cael. Aurel.), Petr. Chrys., Eustath., Claud. Mamert., Max. Taur., Faust. Rei., Op. imperf. in Matth., Alcim. Avit., Boeth., Fulg. Rusp., Verec., Cassiod., Greg. M., Facund., Act. Archel., Pass. Thecl., Pass. Petr., Act. Firm. et Rustic., Not. Tir.

figuraliter : Tert., Hier., Gaud., Rufin., Hier., Aug., Ps. Aug., Cassian., Eucher., Avell., Canon., Sid. Apoll., Claud. Mamert., Max. Taur., Alc. Avit., Boeth., Verec., Junil., Cassiod., Greg. Tur., Greg. M., Orig., Rustic., Isid., Inscr. Christ. Hisp. (ed. Huebner) 149, ibid. suppl. 384.

insensatus : Ital., Tert., Past. Herm., Iren., Zen. Veron., Lucif., Filastr., Fulgent. Myth., Ambrosiast., Ambros., Hier., Vulg., Rufin., Paul. Nol., Aug., Ps. Aug., Mar. Merc., Hesych., Cassian., Conc. Eph., Chron. min., Op. imperf. in Matth., Schol. Prud., Verec., Cassiod., Mutian., Nov. Justin., Ven. Fortun., Greg. M., Orig., Ev. Thom., Rustic., Isid.

inscrutabilis : Ital., Iren., Hil., Priscill., Ambros., Hier., Vulg., Aug., Zacch., Cassian., Leo M., Prosp. Aq., Max. Taur., Ruric., Fulg. Rusp., Greg. M., Caes. Arel., Isid.

ineffabiliter : Serm. domin., Ambros., Hier., Rufin., Ps. Rufin., Aug., Ps. Aug., Mar. Merc., Cassian., Leo M., Avell., Conc. Eph., Max. Taur., Vict. Vit., Pomer., Verec., Fulg. Rusp., Cassiod., Annian., Ven. Fortun., Vigil. Thaps., Rustic.

mortificare : Ital., Tert., Iren., Hil., Optat., Gaud., Ps. Aus. (Vers. Rhopal.), Tykon., Ambros., Hier., Pelag., Vulg., Rufin., Prud., Paul. Nol., Aug., Ps. Aug., Hesych., Bachriar., Cassian., Leo M., Avell., Sacr. Greg., Mar. Merc., Dionys. Exig., Ep. Pontif., Prosp. Aq., Petr. Chrysol., Salvian., Max. Taur., Vict. Vit., Pomer., Vit. Patr., Apon., Verec., Fulg. Rusp., Cassiod., Annian., Mutian., Greg. Tur., Ven. Fortun., Greg. M., Pallad., Orig., Reg. Monast. Tarnat., Act. Petr., Mart. Brac., Rustic., Isid., Expos. fid.

iucundari : Ital., Commod., Lact., Zen. Veron., Hier., Vulg., Rufin., Paul. Nol., Aug., Damig., Cassian., Leo M., Avell., Faust. Rei., Apon., Cassiod., Greg. Tur., Greg. M., Facund.

exhonoratorius : Fulg., Hier., Aug.

cohabitare : Ital. (?), Tert., Hil., Prisc., Ambros., Heges., Hier., Vulg., Rufin., Aug., Hesych., Cassian., Canon., Cassiod., Nov. Justin., Montan. Tol. epist., Orig., Pallad.

discipulatus : Tert., Rufin., Ps. Rufin., Aug., Paul. med., Hesych., Cassian., Petr. Chrysol., Cassiod., Greg. M., Orig. in Matth., Facund.

retributio : Ital., Tert., Iren., Cypr., Commod., Lact., Hil., Optat., Gaud., Filastr., Fulg. Myth., Ambros., Hier., Vulg., Rufin., Aug., Ps. Aug., Hesych., Eucher., Leo M., Gelas., Sacr. Greg., Props. Aq., Val. Cem., Salv., Sid. Apoll., Max. Taur., Faust. Rei., Ep. ad Ruric., Sedul., Ennod., Vit. Patr., Apring., Verec., Fulg. Rusp., Cassiod., Mutian., Greg. Tur., Nov. Just., Ven. Fortun., Greg. M., Pallad., Reg. Ben., Facund., Isid., Caes. Arel.

glorificare : Ital., Tert., Clem. ad Cor., Cypr., Hil., Mar. Victorin.,

Lucif., Gaud., Filastr., Ps. Auson. (Vers. rhop.), Ambros., Maxim., Hier., Vulg., Pelag., Rufin., Mar. Merc., Prud., Paul. Nol., Aug., Ps. Aug., Conc. Eph., Vinc. Ler., Eucher., Leo M., Sacr. Greg., Prosp. Aq., Chron. min., Orient., Eustath., Max. Taur., Cereal., Vict. Vit., Paulin. Petric., Rustic., Pomer., Alcim. Avit., Vit. Patr., Fulg. Rusp., Cassiod., Mutian., Greg. Tur., Cod. Just., Ps. Primas., Greg. M., Pallad., Rustic., Act. Firm. et Rust., Act. Archel., Pass. Thom., Pass. Matth., Pass. Petr., Not. Tir., De Rossi Inscr. Christ. I, 1029 (a° 532).

convertibilis : Tert., Hil., Faustin., Rufin., Ambros., Prud., Aug., Mar. Merc., Ps. Phoebad., Vinc. Ler., Boeth., Cassiod., Vigil. Thaps., Act. Archel.

beatificare : Ital., Clem., Iren., Potam., Lucif., Hil., Priscill., Ambros., Hier., Vulg., Rufin., Ps. Rufin., Paul. Nol., Aug., Ps. Aug., Mar. Merc., Cassian., Leo M., Canon., Pomer., Fulg. Rusp., Cassiod., Laur. Novar., Not. Tir.

exterminator : Ital., Lucif., Gaud., Ambros., Hier., Rufin., Aug., Cassian., Orig., Isid.

contemptibiliter : Aug., Schol. Hor. Sat., Pallad.

fornicari : Ital., Tert., Hier., Rufin., Serm. Arrian. frg., Aug., Avell., Prosp. Aq., Salvian., Alc. Avit., Ennod., Vit. Patr., Fulg. Rusp., Cassiod., Ps. Primas., Greg. M., Act. Petr., Ass. Moys., Pall., Isid., Act. SS. Tarach. etc.

inconcusse : Arim. Symm. epist., Hier., Aug., Conc. Eph., Avell., Apon., Cassiod., Cod. Justin., Greg. M., Johann. II, Facund.

immarcescibilis : Ital., Ambros., Hier., Vulg., Paul. Nol., Aug., Leo M., Avell., Salvian., Max. Taur., Vict. Vit., Op. imperf. in Matth., Apring., Fulg. Rusp., Cassiod., Ven. Fortun., Eleuth. Torn., Pallad., Caes. Arel., Isid., Act. S. Fruct.

angustiare : Ital., Ambros., Vulg., Aug., Max. Taur., Fulg. Rusp., Oribas.

incorruptibilis : Ital., Tert., Iren., Novat., Arnob., Lact., Hil., Lucif., Ambros., Heges., Hier., Pelag., Vulg., Rufin., Aug., Zacch., Leo M., Avell., Conc. Eph., Prosp. Aq., Cereal., Op. imperf. in Matth., Fulg. Rusp., Cassiod., Greg. Tur., Oribas., Greg. M., Vigil. Thaps., Isid.

prostitutio : Ital., Tert., Arnob. mai., Lact., Vulg., Rufin., Aug., Prosp. Aq.

operator : Tert., Iren., Lact., Hil., Priscill., Ambros., Pelag., Vulg., Ps. Rufin., Paul. Nol., Aug., Hesych., Oros., Sulp. Sev., Chron. min., Sedul., Ennod., Apring., Fulg. Rusp., Cassiod., Ven. Fortun., Facund., Serm. Casp. anecd.

passibilis : Ital., Tert., Iren., Nov., Commod., Arnob. mai., Mar. Victorin., Candid., Ps. Hil., Zen. Veron., Faustin., Filastr., Ambros., Pelag., Vulg., Rufin., Prud., Aug., Ps. Aug., Mar. Merc., Phoebad., Zacch.,

(Mart. Cap., term. techn.), Cassian., Vinc. Ler., Leo M., Avell., Canon. (Cael. Aurel., term. techn.), Capreol., Eustath., Max. Taur., Joh. Maxent., Op. imperf. in Matth., Drac., Boeth., Fulg. Rusp., Cassiod., Mutian., Greg. M., Orig., Dionys. Exig., Rustic., Ferrand., Isid., Expos. Fid.

incomparabiliter : I. adverbe de *incomparabilis* : Ruf., Aug., Cassian., Leo M., Praedest. Cette signification disparaît. II. Expression d'intensité : Ambr., Aug., Oros., Fulg. Rusp., Cassiod., Mutian.

intellector : Aug., Ps. Aug., Max. Taur., Ps. Rufin., Verec., Cassiod., Facund.

plantator : Vigil., Hier., Paul. Nol., Aug., Ps. Aug., Prosp. Aqu., Orig.

negator : Tert., Hil., Optat., Lucif., Gaudent., Faust., Pacian., Maximin., Hier., Pelag., Prud., Aug., Leo M., Avell., Sidon., Ferrand.

Cette liste de mots, je le répète, ne représente qu'un choix (et encore avons-nous parfois choisi un seul mot comme représentant d'un groupe assez étendu, par exemple *supplantatio*, *vivificare*, etc.). Elle donnerait lieu à de nombreuses observations, dont voici quelques-unes :

1° Il y a des christianismes qui n'apparaissent qu'assez tard. Ainsi *contemptibiliter* et *intellector* ne se rencontrent pas avant saint Augustin. Ensuite j'attire l'attention sur *degradare* (Hil.), *exhonoratorius* (Fulg.), *incomparabiliter* (Rufin. et Ambr.), *inconcusse* (Hier.), *plantator* (Vigil.), *subsequenter* (Ps. Rufin.), *veraciter* (Ambr.). Ces mots, qui ne se rencontrent pas avant les auteurs indiqués, ne sont donc pas antérieurs au IVe siècle. On est bien loin de Tertullien; de même, l'influence de la traduction de la Bible semble exclue.

2° En ce qui concerne Tertullien en particulier, un grand nombre de christianismes lui sont absolument inconnus, par exemple — en dehors des mots cités ci-dessus — *supplantatio* commence avec Ital., puis Ambr., etc.; *susurro* (subst.) avec Ital., Hier., etc.; *immarcessibilis* avec Ital., Ambr., etc.; *subintrare* avec Ital., Mar. Victorin, Lucifer, etc. D'autres mots se rencontrent chez Tertullien pour la première fois et les documents chrétiens sont la preuve de la vitalité de ces mots pendant une période considérable; ainsi *cohabitare* de Tert. à Pallad.; *convertibilis* de Tert. à Vig. Thaps.; *dilucidare* de Tert. à Cassiod. et Rustic.; *discipulatus* de Tert. à Facund.; *figuraliter* de Tert. à Isid.; *negator* de Tert. à Ferrand.; *operator* de Tert. à Ven. Fort. et Facund. (voir ci-dessous). Ces mots ne se trouvent pas dans l'Itala,

mais ils sont de nature telle qu'il serait peu vraisemblable que Tertullien les ait forgés. En tout cas, s'il l'a fait, l'histoire des mots, leur fréquence ordinairement ininterrompue, leur vitalité nous prouvent qu'en les forgeant Tertullien était inspiré par les tendances intimes de la communauté chrétienne.

3° Je dis : « ordinairement ». En effet, parfois nous constatons, pour certaines formes, des lacunes, à savoir entre le IIe et le IVe siècle. Par exemple *subintrare* (Ital., Mar. Victorin, etc.); *supplantatio* (Ital., Hier., etc.); *dilucidare* (Tert., Zeno Veron., etc.); *spoliatio* (Ital., Ambros., etc.). Est-ce une reviviscence? C'est, en tout cas, un phénomène assez curieux et qui mériterait un examen plus approfondi. Il en est de même pour les mots qui n'ont eu qu'une vie éphémère, pendant une période plus ou moins grande. Ainsi *perfruitio* (Rufin, Aug., Mar. Merc., Nest. adv. Pelag., Conc. Ephesin.). Ce mot a vécu seulement un siècle environ. Déplaisait-il par sa forme, ou avait-il des concurrents? L'explication s'impose quand le mot disparaît en même temps que l'institution qu'il désignait. C'est le cas pour le mot *circumcelliones* (Optat., Aug., Cod. Theod. (412), Act. Conc. Carth. (416), Vict. Vit.). En effet, à partir de la fin du Ve siècle, les bandes de paysans fanatiques qui rôdaient autour des cabanes (*circum cellas*) dans les régions africaines disparaissent. Nous avons affaire à un mot de frappe chrétienne, mais forgé par la communauté chrétienne africaine; cf. Ch. Mohrmann, *Sonderspr. Aug.*, I, p. 95, 162, 206. Un autre christianisme, direct il est vrai, comme le précédent, est en rapport intime avec l'anabaptisme : c'est *rebaptizatio*, formé pendant la lutte contre les Donatistes. On le trouve pour la première fois chez Optat, puis il se rencontre chez Augustin et pour terminer chez Victor de Vita. Il en est de même pour *rebaptizator* (Filastr., Aug., Avell.).

4° Le mot *vivificare* se rencontre une fois ailleurs que chez des chrétiens : Macrobe, *Sat.*, I, 21, 57. Mais il est clair que Macrobe l'a emprunté aux chrétiens. Le terme *passibilis* se rencontre chez Martianus Capella et chez le médecin africain Caelius Aurelianus; mais c'est un terme technique qui repose sur une formation « instantanée » (« *Augenblicksbildung* »). On sait que le Ps. Varro est de caractère chrétien; de là, *Sent.* 33, « alit concordiam, mores ad *cohabitantium* animos formare ». De même dans les *Notae Tironianae* (voir *beatificare*, *corruptibilis*) et dans les scolies

de Térence (*veraciter*), de Juvénal (*superscriptio*), des Satires et Épîtres d'Horace (*contemptibiliter*, *dehabere*, *veraciter*) et dans le Ps. Apulée, Asclépius[1], il y a de l'apport chrétien. De même, l'*Historia Apollonii*, remaniée à l'époque chrétienne, présente pas mal de leçons chrétiennes (*aporiari*, etc.).

*
* *

De ce latin chrétien tâchons d'esquisser en quelques mots les origines. En relisant la littérature courante à ce sujet on éprouve l'impression que Tertullien serait le père du latin chrétien. M. Harnack, *Sitzungsber. d. Berl. Acad.*, 1895, p. 546, dit que c'est la langue de Tertullien, affinée par Cyprien, qui est devenue la langue de l'Église, et dans sa *Geschichte d. altchristlichen Literatur*, I, p. 667, il affirme que Tertullien est le vrai créateur de la langue de l'Église latine. De même, M. Bardenhewer, dans sa *Geschichte d. altkirchlichen Literatur*, II, p. 340, regarda Tertullien et Cyprien comme les pères de cette langue, et M. Löfstedt, *Zur Sprache Tertullians* (1920) considéra cet auteur « von grundlegender Bedeutung für das gesammte Kirchenlatein ». On s'est vu placé ainsi devant des problèmes bien difficiles. « Wie es aber möglich war », dit M. Hoppe dans sa *Syntax und Stil des Tertullian* (Leipzig), p. 117, « dass Tertullian die allgemein übliche Bedeutung vieler Wörter gänzlich änderte, ist und bleibt ein schwer zu lösendes Rätsel ». Dans ses *Beiträge zur Sprache und Kritik Tertullians* (Lund, 1932), il se place encore au même point de vue (p. 62, etc.).

C'est avec grande satisfaction, au contraire, que j'ai pris connaissance du second volume des *Syntactica* de M. Löfstedt (1933) et du fait qu'il adopte le terme de « latin chrétien ». Le latin d'Église, je l'ai dit plusieurs fois, est le latin dont l'Église se sert pour la législation et l'administration : on le trouve dans les actes officiels, les mandats et lettres pastorales, les ordonnances, les traductions de la Bible[2]; tandis que le latin d'Église dans un sens plus restreint, le latin liturgique, est la langue de la messe, des

1. « Von christlichen Einflüssen nicht unberührt », dit M. Kroll (*Rhein. Museum*, LII, p. 585).

2. Pour la différence entre les traductions d'Afrique et d'Europe, voir G. J. D. Aalders, *Tertullianus' citaten uit de Evangeliën en de Oud-Latijnsche Bijbelvertalingen* (Amsterdam, 1932), p. 2 et suiv.

consécrations, des prières officielles en général, des *symbola fidei*, etc. Avec cette langue d'Église, la langue de Tertullien n'a de commun que le fond, qui est le latin chrétien, comme l'a exposé aussi très clairement M. St. Teeuwen dans son ouvrage cité, *Sprachlicher Bedeutungswandel bei Tertullian*, p. 8 et suiv. Car le latin chrétien n'est pas le latin commun différencié par une légère infiltration du latin d'Église. C'est le contraire : le latin d'Église s'est formé sur le fonds de la langue spéciale de la communauté des chrétiens. A Rome, le latin n'a remplacé le grec comme langage liturgique que quand, vers la fin du IIe siècle, ce latin avait atteint la maturité nécessaire pour qu'il pût servir comme instrument digne d'exprimer les relations du peuple avec la divinité. J'ai montré (*Charakter.*, p. 27 et suiv.) que c'est toujours le peuple qui a commencé le mouvement en symbolisme, en allégorisme, en art plastique, en prière, et que la sanction officielle ne fit que fixer le résultat de l'initiative populaire. C'est le cas aussi pour la langue des inscriptions chrétiennes funéraires avec leurs ellipses fréquentes, par exemple *consecuta est* (*sc. gloriosi fontis gratiam*) *d. VI*, etc. La raison première de ces ellipses est purement sociale, et nous avons ici précisément un des cas où nous pouvons saisir l'explication sur le vif. Elle repose sur le fait que, parmi des gens qui vivent ensemble, on se comprend à demi-mot[1].

Une autre confusion que l'on fait continuellement est celle de l'*individuel* avec le *collectif*, du *style* avec la *langue*. Le génie de Tertullien a contribué sans doute beaucoup à la création d'une langue chrétienne littéraire, surtout d'une langue chrétienne artificielle; mais il n'est ni le créateur, ni même un des créateurs de la langue chrétienne spéciale habituelle. On peut exagérer l'influence de l'individu autant qu'on le voudra, mais on ne réussira jamais à nous le représenter comme le constructeur d'une langue commune, ni d'un dialecte, ni d'une langue spéciale. La langue d'un Tertullien, au lieu de se trouver à la base d'une innovation, suppose déjà un développement linguistique considérable, tout comme la langue d'Homère, en tant que langue poétique spéciale, présuppose déjà une assez longue évolution linguis-

1. Des expressions comme *divinae* pour *divinae litterae* et *divina* pour *divina scriptura* me paraissent plutôt être des abrègements d'associations syntaxiques telles que fr. *carte* pour *carte postale*; voir Schrijnen-Fischer, *Einführung*, p. 160.

tique collective. Le fait qu'on trouve des mots, des changements de sens, des particularités syntaxiques pour la première fois chez Tertullien ne prouve donc en aucune façon qu'il en ait été l'inventeur. L'influence des écrits de cet esprit hardi et original sur la langue courante — c'est d'elle seule qu'il s'agit — doit même avoir été peu considérable. En tout cas, si des termes et des expressions qu'on rencontre pour la première fois chez lui se retrouvent plus tard dans la langue chrétienne spéciale à l'époque où celle-ci devient de plus en plus langue commune, cela prouve uniquement, nous l'avons déjà dit, que nous n'avons pas affaire à des créations proprement dites : ou bien ces mots faisaient déjà partie du fonds commun de la langue courante, ou tout au moins, en les créant, Tertullien ne dépassa pas le domaine de la communauté linguistique de ses coreligionnaires. Que des christianismes sémantiques comme *vigilia*, *vigilare*, *oblatio*, *competentes*, *infantes* et autres ne doivent leur existence ni à Tertullien ni à Cyprien, Ambroise, Augustin, etc., est *luce clarius* pour quiconque connaît tant soit peu l'histoire des institutions chrétiennes. Dans tous ces problèmes de monogénèse et de polygénèse il ne s'agit pas du nombre et de la qualité des innovateurs du langage — je ne dis pas du style! — mais de la question de savoir si les innovations avaient les qualités requises pour être agréées par le peuple. Voir surtout P. Bogatyrev und R. Jakobson, *Natalicium-Schrijnen* (Utrecht-Nijmegen 1929), p. 901 et suiv.

M. Löfstedt croit que dans ce changement sémasiologique, comme cela apparaît clairement dans le changement du sens de *gentes* « peuples étrangers », qui finit par signifier « païens », de même *pagani* « villageois » puis « païens », *orare* « demander solennellement » puis « prier », etc., il s'agit plutôt d'une « Umprägung » que d'une « Neuprägung » de sens, et que ce renouvellement de sens se fait par l'intermédiaire d'une acception qui s'était déjà développée secondairement. N'est-ce pas une question de mots? Et la dénomination ne dépend-elle pas du point de vue auquel on se place? Personnellement, j'ai la prétention d'y voir une « Neuprägung ». Quoi qu'il en soit, il est clair que, pour aboutir au sens chrétien, il a fallu qu'il y ait des points de contact, et ces points de contact ont été fournis par une des significations secondaires et affectives que presque chaque mot se crée

à la longue nécessairement. Cette application d'un principe de linguistique sociologique simple à la sémantique chrétienne a été élaborée par moi il y a une vingtaine d'années[1], et mon élève M. Teeuwen s'en est heureusement et fructueusement sérvi dans son étude sur la langue de Tertullien. Observons cependant deux choses : 1° sans l'action puissante du christianisme toutes ces nuances de sens seraient restées forcément stériles et sans lendemain ; 2° quand on veut retrouver la nuance préchrétienne qui a servi de trait d'union il faut user d'une extrême prudence. Et tout d'abord il faut partir de la signification chrétienne juste. Ainsi M. Löfstedt, p. 424 et suiv., est d'avis que le sens chrétien de *plebs* (*plebes*) est fondé sur le classement social de la communauté chrétienne. Et tout comme *plebs* dans la société civile servait à exprimer l'infériorité sociale en face des citoyens d'ordre supérieur, dans la langue spéciale des chrétiens *plebs* aurait servi à désigner ceux qui n'étaient pas revêtus d'une dignité ecclésiastique, c'est-à-dire les laïques. Mais à ce raisonnement s'oppose d'abord le fait que le latin chrétien se sert aussi du mot *populus* (*populi*) avec exactement la même signification. Or, ce mot n'implique aucune idée d'antithèse sociale. Mais, qui plus est, l'ancienne Église n'a jamais conçu la distinction entre laïques et prêtres comme une distinction sociale ; une telle conception aurait été absolument impossible. « Oves ipsius estis, *vobiscum oves sumus*, quia Christiani sumus », dit saint Augustin, *Serm. ed. M. Biblioth. Cas.*, 1, 133, 13, et ailleurs : « Neque enim, quia de superiore isto loco loquimur vobis, ideo magistri vestri sumus : ille est enim omnium magister, cuius cathedra est super coelos ; sub illo in unam scholam convenimus, et vos et nos condiscipuli sumus » (*Serm. ed. M. Den.*, 17, 2). Non, l'explication du sens chrétien de *plebes* et *populi* doit être cherchée ailleurs : on la trouvera exposée en détail, par Mlle Mohrmann, dans sa syntaxe des *Sermons* de saint Augustin qui paraîtra prochainement.

Nous ne savons rien de précis sur la langue des communautés d'Afrique et de Gaule, d'Espagne, d'Italie, de Rome même. Il n'y a que les monuments du latin d'Église proprement dit, la langue de l'office divin, les prières, les actes, les traductions de la Bible précédant la Vulgate. On sait qu'elles soulèvent des questions

1. Voir, par exemple, *Uit het leven der Oude Kerk* (Bussum-Utrecht 1919), p. 20, 42, 268 et suiv.

très compliquées, mais il y a lieu d'admettre qu'elles ont été rédigées au cours du IIe siècle et que leur nombre a augmenté tant en Italie qu'en Afrique. En tout cas il serait aussi faux d'attribuer l'origine de la langue chrétienne aux traducteurs anonymes de la Bible que d'en faire honneur à Tertullien.

Prenons comme exemple le document vénérable de la *Passio Sanctorum Scilitanorum* de 180, le plus ancien des actes de martyre officiels qui nous soient parvenus. La langue en est officielle et sobre, mais dans ses particularités lexicologiques, sémasiologiques et syntaxiques, elle contient cependant pas mal de particularités qui caractériseront la latinité chrétienne de demain. Nous y rencontrons d'abord les christianismes directs *saeculum*, *timor* « crainte de Dieu », *deus*, *Christus*, *Christianus*, *vir iustus* « craignant Dieu », etc.; le christianisme indirect *martyr* dans la locution « hodie *martyres* in coelis sumus »; le vulgarisme *ipsud;* la construction vulgaire « moram xxx dierum habete *et* recordemini », qu'on trouve si souvent dans les *Sermons* de saint Augustin (cf. Schmalz-Hofmann, p. 660; Hofmann, *Umgangssprache*, p. 110; Havers, *Erkl. Syntax*, p. 53; Wackernagel, *Vorl. über Syntax*, II, p. 306); le genitivus definitivus *mysterium simplicitatis* (Schmalz-Hofmann, p. 394; Löfstedt, *Peregr.*, p. 151; Wackernagel, *Vorl. über Syntax*, I, p. 5; Leo Spitzer, *Schuchardt-Brevier*, p. 197, etc.), et le christianisme syntaxique intégral *coeli* dans la locution déjà citée (cf. Blass-Debrunner, *Neutestam. Grammatik*[6], p. 86; cf. le gr. οὐρανοί, qui désigne la demeure des élus). Relevons enfin le christianisme syntaxique partiel *numquid* dans « *numquid* ad deliberandum spatium vultis »? où l'on attend une réponse affirmative. On le rencontre une fois chez Horace, *Sat.*, II, 6, 53 (Grabenstein, *De interrogationum enuntiativarum usu Horatiano*, p. 51), puis fréquemment chez Tertullien, saint Jérôme, Vulg., etc., mais il manque chez saint Cyprien : Langen, *Philol.*, 36, p. 592; Paucker, *Rhein. Mus.*, 37, p. 362 : ainsi que *universi* avec la signification de *omnes*, notamment fréquent chez Hégésippe, saint Ambroise et dans la Vulgate (cf. Brugmann, *Totalit.*, p. 13 et suiv.; ALL., 12, p. 470; A. Souter, *The earliest latin Commentaries* (Oxford, 1927), p. 16 et suiv.). La forme *obstinanter* semble être un vrai hapax.

Enfin, les christianismes nous permettent de déterminer, avec une assez grande certitude, le caractère de l'auteur de certains

textes. Ainsi, comme je l'ai exposé dans ma *Charakteristik*, p. 44, Mlle Mohrmann a démontré dans les *Studia Cathol.*, IV, p. 364 et suiv., V, p. 23 et suiv., que l'*Oratio Consulis Versibus Rhopalicis* ne saurait être attribuée au poète Ausone à cause du caractère manifestement chrétien de la langue de cet écrit. Ces particularités n'apparaissent pas dans les œuvres authentiques de ce poète, chrétien plutôt de nom que de conviction. Il semble bien que la totalité des christianismes d'un auteur soit plus difficile à imiter que le style.

*
* *

Ma théorie du latin chrétien a été englobée à diverses reprises dans celle de M. H. F. Muller sur l'origine des langues romanes, théorie qui va au rebours des modes d'explication généralement reçus[1]. D'après cette théorie, il ne faut pas dater la naissance des langues romanes du temps où l'empire romain était disloqué et où les relations entre les différentes parties de la Romania s'affaiblissaient. La langue gardait son unité, et même dans les textes de l'époque mérovingienne les traits propres à chacune des langues romanes n'apparaissent pas encore. La Romania occidentale resta une jusqu'à la fin du VIIIe siècle, et c'est au IXe siècle seulement qu'un changement s'opère. Alors, seulement, la différenciation peut se faire jour, et, en 842, le premier texte roman apparaît dans les *Serments de Strasbourg*. Dans ce texte, la langue vulgaire est employée officiellement. C'est qu'avant la renaissance carolingienne, au cours du VIIIe siècle, la langue était encore sensiblement une : langue du peuple et des classes supérieures, langue parlée et langue écrite. Mais la renaissance carolingienne créa un hiatus qui s'élargit de jour en jour, et la classe des cultivés s'efforça de revenir au latin classique. Avant cette période il y avait, certes, des changements et des innovations, mais c'étaient des innovations communes à l'ensemble des langues romanes, des innovations parallèles, malgré la dislocation de l'Empire romain.

Au IXe siècle seulement la désagrégation des deux grandes tendances linguistiques, la tendance aristocratique et la tendance

1. H. F. Muller, *A chronology of Vulgar Latin* (*Beihefte zur Zeitsch. f. rom. Philologie*, 78), Halle, 1929; H. F. Muller and Pauline Taylor, *A Chrestomathy of Vulgar Latin* (Boston, 1932).

populaire, dont l'unité avait été jusqu'alors maintenue par l'action puissante du christianisme, provoqua le développement particulariste du latin vulgaire dans les principaux pays romans : la France, l'Italie et l'Espagne. Cette action du christianisme est considérée par M. Muller comme « the real foundation of the linguistic unity in Romania » (*Chronology*, p. 26 et suiv., 170). Si la *lingua romana* est restée la koinê en Occident pendant les temps mérovingiens comme pendant l'Empire, si la langue cultivée et la langue vulgaire sont restées sensiblement uniformes, c'est grâce à l'action et à l'influence de l'épiscopat, des clercs, de la prédication, des couvents (Bénédictins), de la lecture des vies des saints, des pèlerinages, etc. Toutes ces forces contribuèrent « to the maintenance of the spiritual unity of Romania and of the Koinê, its linguistic expression » (*Chronology*, p. 38). L'argumentation de M. Muller est, on le voit, surtout d'ordre social (cf. la critique judicieuse de M. Marius Valkhoff, dans *De Nieuwe Taalgids*, XXIII, p. 305 et suiv.).

Il y a lieu, à mon sens, de distinguer dans la thèse de M. Muller trois assertions qui se tiennent, assurément, mais qui cependant sont nettement distinctes :

1° La koinê préromane du bas latin persiste jusqu'à l'époque carolingienne.

2° Dès cette époque, par suite d'une transformation des conditions sociales, la langue des cultivés se différencie de la langue vulgaire, et la langue écrite de la langue parlée. A l'époque mérovingienne, les textes sont encore l'expression de la langue parlée. Mais la renaissance carolingienne fait revenir les cultivés dans la mesure du possible au latin classique; le latin médiéval prend naissance, la langue écrite se sépare plus nettement de la langue parlée, et la langue du peuple revendique ses droits.

3° A partir du IXe siècle, la langue latine vulgaire occidentale se scinde en français, italien et espagnol; l'importance de l'élément vulgaire de ces langues est en rapport avec l'état social des pays où elles sont en usage.

N'étant pas romaniste de profession, la fixation de la date précise de l'éclosion des différentes langues romanes et leur développement ultérieur n'est pas de mon ressort. Cependant, au point de vue de la linguistique générale, l'apparition des langues romanes me paraît avoir été un peu brusquée par M. Muller qui, je

crois, aurait dû tenir compte davantage des éléments dialectaux déjà existants et de l'influence des substrats[1]. C'est le premier point seul qui m'intéresse, car M. Muller admet l'existence d'une langue latine sensiblement une qui aurait persisté bien longtemps après la chute de l'Empire romain occidental. Or, cette langue, *c'est le latin chrétien que nous venons d'étudier* avant tout du point de vue lexicologique.

Nous avons vu qu'il ne s'agissait pas d'une langue littéraire, d'une langue qui n'existerait que sur le papier, mais d'une langue vivante qu'on entendait dans les sermons et que nous lisons dans les inscriptions, et qui s'étend et se propage en même temps que le christianisme. Nous la voyons apparaître dans les commentaires sur les auteurs profanes, nous la voyons pénétrer dans la législation (*Novell. Justin.*, *Cod. Theodos.*, *Lex. Sal.*, etc.), mais nous n'avons pas poursuivi nos investigations au delà de 600, parce que c'est le terme auquel le *Thesaurus* s'arrête. Cependant, la persistance des mots étudiés dans les langues romanes démontre à l'évidence qu'ils ont passé cette barrière.

En effet, le latin vulgaire, qui se trouve à la base des langues romanes, est la langue commune qui s'est constituée, à partir du ve siècle déjà, dans toute l'étendue de l'Empire romain; elle est la résultante des tendances continuelles d'unification et de rapprochement des langues cultivée et vulgaire, tant écrite que parlée. Mais cette koinê n'est autre chose que *la latinité chrétienne élargie*. Dès lors, pour moi, dans la persistance de cette latinité, l'action exercée par les clercs, les pèlerinages, les lectures, etc., ne vient qu'au second plan. Si la koinê latine a pu se maintenir intacte, ou presque, en pays roman pendant un temps considérable, c'est que, par son caractère chrétien, elle portait la garantie de l'unité, et elle n'était, pour me servir des paroles mêmes de M. Muller, que « l'expression linguistique de l'unité spirituelle de la Romania » (*Chronology*, p. 38).

JOS. SCHRIJNEN.

1. On cite parfois un mot de saint Cyprien pour montrer que de son temps déjà il y avait des différences dialectales. Le texte exact est : « Cum et ipsa latinitas et regionibus *quotidie* mutetur et tempore », mais il est de saint Jérôme, *Comment. in Ep. ad Galatas*, II, 3 (Migne, *P. L.*, VIII, 382). Je ne sais cependant s'il s'agit de phénomènes dialectaux proprement dits.

V

LE MOT PHONÉTIQUE ET LES FORMES LITTÉRAIRES DU LATIN

PAR A. W. DE GROOT
Professeur à l'Université d'Amsterdam

INTRODUCTION

Les éléments formels d'une littérature sont conditionnés par le système matériel de la langue dont les auteurs se sont servis. Toute modification du système matériel linguistique réagit sur la structure des formes littéraires. Or, à partir des premiers documents latins que nous connaissons jusqu'à l'époque de la Renaissance, le système linguistique latin a subi des modifications profondes. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer le carmen archaïque et le vers saturnien à la poésie classique et aux rimes des hymnes chrétiens, et la prose archaïque de Caton aux périodes de Cicéron et au cursus du moyen âge. Par la richesse de son évolution, l'histoire de la littérature latine, mieux peut-être que celle des autres littératures indo-européennes, est de nature à illustrer le lien qui existe entre les formes linguistiques et les formes littéraires.

Nous nous proposons d'examiner ici un seul trait de la phonétique latine et d'en esquisser l'influence sur la littérature : l'indépendance du mot phonétique.

Le regretté Paul Lejay et M. Meillet avaient déjà constaté cette influence, mais sans en déduire toutes les conséquences qu'elle comporte.

Au commencement de la tradition littéraire, les limites du mot phonétique sont beaucoup plus distinctes que celles des syllabes successives appartenant au même mot. C'est sur cette différence que repose l'indépendance du mot phonétique et son isolement dans la phrase. Cette indépendance, très marquée en latin ancien, s'est affaiblie sous l'action de facteurs d'ordre linguistique et a perdu son importance dans la littérature de la période classique,

en particulier sous l'influence des modèles grecs. Pourtant, elle subsiste. Ses effets continuent à être perceptibles même chez Cicéron, Virgile et leurs contemporains, pour se manifester de nouveau avec plus de force à partir du IIIe siècle de notre ère.

La forme de la littérature archaïque latine est fondée sur l'isolement phonétique du mot dans la phrase : l'art de la langue, c'est l'art du mot. Il est difficile, sinon impossible, de faire pour cette période une distinction plus ou moins nette entre la poésie et la prose ; en principe, cette distinction repose sur le fait que dans la poésie la correspondance des séries de syllabes est continue, tandis que dans la prose elle ne l'est pas ou même n'existe pas du tout[1]. Mais tandis que dans la littérature latine classique et dans presque toutes les autres littératures que nous connaissons la correspondance de vers successifs repose essentiellement sur la schématisation de la métrique, ou de la rythmique, ou du nombre des syllabes, dans le vers saturnien elle repose surtout sur la schématisation du nombre et de la forme des mots. Dans la littérature latine archaïque, la schématisation de l'art du mot est continue dans la poésie lyrique (les carmina), aussi bien que dans la poésie épique (le vers saturnien).

La littérature de la période classique admet une distinction nette entre la poésie et la prose. De même qu'en latin ancien, le principe de toutes les formes littéraires est celui de la correspondance, qui est continue dans la poésie de Virgile, discontinue dans les périodes de Cicéron ; mais ici l'art de la poésie est celui de la métrique, de l'arrangement périodique de syllabes longues et brèves, tandis que l'art de la prose est celui de l'arrangement syntaxique, de la disposition des membres de phrase ou des phrases entières.

Pour l'époque de Fronton, des autres auteurs archaïsants et des rhéteurs africains, la même distinction entre poésie et prose se maintient, mais dans l'art métrique, aussi bien que dans celui de la syntaxe, l'art du mot reprend une partie de son importance primitive. En outre, des changements profonds dans le principe du système vocalique de la langue, comme dans celui du groupement

1. Par *correspondance* nous entendons une répétition plus ou moins parfaite, susceptible d'attirer l'attention. Cf. *La métrique générale et le rythme*, de l'auteur (*Bull. Soc. ling.*, 30, 2, 1930, p. 226). M. Marouzeau a bien démontré le caractère *national* de la correspondance syntactique dans la littérature latine (*Rev. des Études latines*, 1933, p. 325 et suiv.).

phonétique des syllabes, entraînent une modification dans le principe même de la métrique, qui de quantitative devient accentuelle.

Tel est l'usage que la littérature latine à diverses époques a fait du matériel que lui fournissait la langue. L'action des changements linguistiques sur l'évolution des formes littéraires, à notre sens, est assez manifeste. Nous nous proposons en particulier d'étudier le rôle qu'a joué dans ce processus le mot phonétique.

Le mot phonétique

L'isolement phonétique du mot latin se manifeste sous plusieurs aspects.

On a voulu en voir un témoignage dans l'écriture même : « Les inscriptions grecques sont écrites d'une façon continue, sans séparation entre les mots, tandis que sur les inscriptions latines les mots sont le plus souvent séparés par des points » (Meillet et Vendryès, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, § 208) ; cf. L. Havet, dans *Mém. Soc. Linguist.*, VI, 13. Mais, ce qui nous semble encore plus probant, c'est que, dans l'ancienne versification, l'allongement d'une syllabe à voyelle brève suivie de deux consonnes n'est régulier que si ces consonnes appartiennent au même mot que la voyelle. Dans Lucilius, on lit à la fin de l'hexamètre : « segetem immutasse statumque », « accurrere scribas », « deducere scalis », etc. ; dans Lucrèce, au même endroit du vers : « mollia strata », « manantibus stillent », et, à d'autres : « cedere squamigeris », « quidne superbia spurcitia », etc. (cf. L. Müller, *De re metrica* 2, 1894, p. 386). Virgile n'offre qu'un seul exemple de cette prosodie, et cela avant un arrêt syntaxique évident (*Én.* 11, 308) :

> spem si quam adscitis Aetolum habuistis in armis,
> ponite, spes sibi quisque.....

Inversement, dans l'ancienne versification, une syllabe finale d'un mot à voyelle brève, suivie d'une seule consonne, peut être traitée comme longue, pourvu que cette consonne appartienne au même mot. Il est vrai qu'on a voulu expliquer la quantité de telles syllabes en supposant que la voyelle en question était longue (Sommer, *Handbuch* 2, 576) ; cf. Plaute, *Capt.*, 8 :

> eumque hinc profugiens uendidit in Alide

ou bien en soutenant que le mot en question se trouve avant une pause (Lindsay, *The Captiui of Plautus*, p. 55) ; cf. Plaute, *Men.*, 1160 :

> uenibunt serui, supellex, etc.
> uenibít uxor quoque etiam, si quis emptor uenerit.

Mais la première hypothèse présente des difficultés d'ordre phonétique (voir Sommer, *l. c.*) et, quant à la seconde, l'arrêt supposé dans l'exemple cité après le mot *uenibit* nous semble trop artificiel. On se demande donc si l'indépendance du mot phonétique latin n'y est pas pour quelque chose (pour l'hiatus dans Plaute, autre trait en faveur de notre thèse, voir Lindsay, *l. c.*, p. 46-55).

De même, la phonétique historique présente des faits qui ne s'expliquent qu'en admettant un traitement spécial du commencement et de la fin du mot : les consonnes initiales sont plus résistantes que les autres, les voyelles de la syllabe finale tendent à s'abréger, les consonnes finales à disparaître.

Les mots composés en latin, surtout ceux dont aucun des composants ne saurait être considéré comme proclitique ou enclitique, sont peu nombreux. « La langue populaire n'emploie guère la composition ». « C'est en vain que, par imitation de leurs modèles grecs, les vieux poètes dramatiques et surtout les poètes tragiques ont essayé de développer en latin l'usage de la composition. La langue y est restée réfractaire » (cf. Quintilien, I, V, 67, et Meillet et Vendryès, *Traité*, p. 393 et 392). L'explication qui a été donnée par M. Hofmann de ce trait propre du latin, à savoir le manque d'une tradition de langue épique, n'est pas convaincante (Stolz et Schmalz, *Lat. gramm.* 5, 1927, p. 247). Nombre de composés grecs appartenant à la langue populaire ne sont certainement pas d'origine épique. On est tenté de reconnaître ici encore l'influence du caractère particulier du mot phonétique, et ce qui le prouve c'est la fréquence de l'asyndète, qui alterne indifféremment avec la construction asyndétique en latin archaïque (cf. Altenburg, *Fleckeisen's Jahrbb.*, *S. B.* 24, 1898, p. 495 et suiv.).

En effet, dans une langue où le mot conserve son indépendance phonétique au milieu de la phrase, il ne peut y avoir beaucoup de différence phonétique ou sémantique entre *fors fortuna*, d'une part, et *fors fortunaque* ou *fors et fortuna*, de l'autre. Dans l'un ni dans l'autre cas, le sujet parlant ne réussit à réaliser un groupe

phonétique continu. Il en est autrement dans les langues où le mot tend à se lier phonétiquement aux mots précédents ou suivants du même membre de la phrase : ici l'asyndète tend à dissocier les membres du même groupe syntaxique. En latin archaïque, au contraire, l'asyndète n'a rien d'insolite ; en outre, elle est recherchée comme un des moyens les plus simples pour réaliser la correspondance de mots successifs, qui est à la base de toutes les formes littéraires de cette période.

L'unité du mot phonétique latin, même au milieu de la phrase, est donc bien attestée par les données de l'écriture, de la phonétique, de la prosodie, de la composition verbale et de la syntaxe.

Avant d'examiner les conséquences de ce fait pour la constitution et l'évolution des formes littéraires, il est utile d'en rechercher les origines. On pourrait être tenté de les chercher en premier lieu dans l'autonomie syntaxique du mot dans la phrase. En latin archaïque, les liens abstraits mais étroits de la rection, par lesquels un mot peut s'attacher à un autre à tel point qu'il y a des mots qui ne s'emploient pas sans complément régi par eux, jouent un rôle beaucoup moins important que dans la langue classique. Cependant, l'autonomie syntaxique du mot latin ne suffit pas à expliquer le caractère spécial du mot phonétique. La même autonomie syntaxique du mot se constate dans des langues où le mot phonétique est moins autonome qu'en latin : en indo-européen et en grec (cf. Meillet et Vendryès, *Traité*, § 810). Or, le mot phonétique était probablement moins isolé dans la phrase indo-européenne que dans la phrase latine. Il est vrai qu'au procédé syntaxique de l'apposition le latin en a substitué un autre, qui a subsisté après l'introduction de la rection : celui de la concordance de catégories grammaticales, telles que le nombre, le cas, le genre, la personne. De l'emploi de l'apposition seule comme moyen de coordination syntaxique, il ne reste que l'asyndète : *aequum bonum*, *aequus iniquus*, *dare legare*, *ferro igni*, *forte casu*. Et encore l'asyndète sans accord grammatical est assez rare : *luce palam*, *nouus de integro*, *precibus pretio*, *oportet oportebit*, *pellerat pellerentur*, *ui hominibus armatis ;* la plupart de ces exemples ne sont asyndétiques qu'en apparence, les deux membres étant des parties différentes du discours ; ou bien alors ils n'appartiennent pas à la latinité archaïque. De là vient que l'ordre des mots en latin ne tend guère à devenir fixe. S'il a pris une fonction importante, cette fonction est de na-

ture non pas syntaxique, mais sémantique ; M. Marouzeau en a établi les lois ; elle a donné naissance à des combinaisons de mots relativement fixes, comme par exemple *res publica*, *campus Martius*, *pius Aeneas*, etc.

L'origine de l'indépendance phonétique du mot latin n'est donc pas d'ordre syntaxique, mais phonétique. Les syllabes du mot se groupent autour d'un centre constitué par une syllabe, laquelle a deux caractéristiques : elle a plus d'énergie que les autres syllabes (soit que cette énergie se manifeste dans la quantité, soit dans l'intensité de la syllabe), et elle tombe toujours au commencement du groupe constitué par le mot. Les savants sont d'accord sur le caractère spécial de la syllabe initiale du mot en latin archaïque. Or, c'est justement dans ces deux cas qu'un groupe de syllabes ou de mouvements successifs en général est le plus cohérent et le plus unifié (cf. *Der Rhythmus*, de l'auteur, *Neophilologus*, 1932, p. 258). En outre, du caractère spécial de la syllabe initiale résulte une certaine uniformité dans la prononciation de mots successifs. Cette uniformité marque forcément l'unité des différents mots dans la phrase. L. Havet dit fort judicieusement : « Une phrase latine avec ses longues pesantes, avec ses initiales méthodiquement marquées, avec ses aiguës toujours pénultièmes ou antépénultièmes, était moins un fil ténu qu'un chapelet à gros grains, formé de masses un peu lourdes, ni trop petites ni trop grandes, uniformes, équilibrées, distinctes ou disjointes » (*Mém. de la Soc. de Ling. de Paris*, 6, 14).

Au commencement du IIIe siècle avant notre ère, la syllabe initiale du mot est en train de perdre son caractère spécial ; au temps de Cicéron, le sommet du mot est constitué par une syllabe accentuée ou tonique qui n'est pas toujours la syllabe initiale du mot. La syllabe sommet n'est plus ni l'initiale ni peut-être la plus intensive. Par ce changement, le mot phonétique a perdu beaucoup de son unité et, par conséquent, de son indépendance par rapport au contexte phonétique. Mais, de cette indépendance, il reste des traces (on le verra plus bas), même dans les éléments formels de la littérature. Dans la prose métrique de Cicéron, par exemple, la limite entre deux mots joue un rôle qu'elle n'a jamais eu dans la prose grecque. L. Havet a cru pouvoir expliquer le rôle joué par la limite entre deux mots dans la métrique de la poésie classique latine par la persistance du caractère spécial de la syllabe initiale

du mot. La plupart des savants allemands et anglais considèrent ce rôle comme une conséquence indirecte et involontaire d'une tendance à faire coïncider l'accent du mot avec l'ictus métrique, ce qui implique le fait que l'accent du mot était un accent d'intensité. Pour la période classique, le caractère spécial de la syllabe initiale n'est pas attesté. Les données de la métrique de la prose classique ne s'accordent pas avec une tendance à faire coïncider l'accent du mot et l'ictus. Peut-être que dans ces temps-là l'accent du mot comportait un élément quantitatif ; cela s'accorderait bien avec le fait qu'il tombe presque exclusivement sur une syllabe longue ou sur une combinaison de deux brèves : *omne* (– ⏑), *genere* (⏑⏑ ⏑) (cf. *La prose métrique des anciens*, de l'auteur, 1926, p. 8-9). Un accent quantitatif serait plus apte à maintenir l'indépendance phonétique du mot dans le contexte qu'un accent purement musical ou « ton ».

Les formes littéraires

P. Lejay, dans son livre posthume : *Histoire de la littérature latine* (Paris, s. d.), a montré admirablement le rôle joué par le mot dans les procédés d'art de la littérature archaïque latine ; il en a vu toute l'importance. Il s'agit ici de préciser ses idées en les modifiant sur quelques points et de les compléter pour en faire la synthèse.

Les procédés du latin archaïque, comme celui de l'italique en général, reposent sur trois caractéristiques essentielles. Le mot phonétique constitue une unité bien délimitée dans la phrase ; les différences quantitatives des syllabes, en tant qu'elles résultent de la distribution de consonnes et de voyelles de différente quantité sur des syllabes successives, sont mises au second plan par la prédominance de la syllabe initiale du mot ; dans l'esprit du sujet parlant et de l'auditeur, le mot constitue une unité de forme et de fond, dans laquelle ces deux éléments ne sont pas encore nettement distingués l'un de l'autre.

Sur le premier de ces traits est fondé un premier principe fondamental : *la correspondance de mots horizontale et verticale*, d'après le schéma suivant :

a_1	a_2	a_3
b_1	b_2	b_3

Chaque mot tend à correspondre par sa forme et par son fond avec les mots précédents et suivants de la même série, et aussi avec le mot qui se trouve à une place analogue de la série correspondante. Ainsi le mot a_2 de la première série tend à correspondre avec les mots a_1, a_3, etc., de la même série, mais aussi avec le mot b_2 de la seconde. Un exemple de la correspondance horizontale est fourni par la série suivante :

ego tui memini
medere meis pedibus
terra pestem teneto
salus hic maneto
in meis pedibus.

Notez dans le dernier exemple la concordance des voyelles des syllabes initiales de mots successifs : *e*, -, *e* ; *e*, *e*, *e* ; *e*, *e*, *e* ; *a*, -, *a* ; -, *e*, *e*, et aussi la rime dans le premier vers : *-i*, *-i*. Les mots successifs sont souvent identiques :

huat huat huat
triumpe triumpe triumpe

Un exemple de la correspondance de mots verticale se présente dans les carmina suivants :

nouum	uetus	uinum	bibo
nouo	ueteri	morbo	medeor

(Festus, dans Paul, s. v. *Meditrinalia.*)

Marte	isto	facto	esto
Marte	uino	inferior	esto

(Cat., *Agr.*, 134.)

Comme on le voit, les correspondances horizontale et verticale se combinent assez régulièrement. Dans l'avant-dernier carmen cité se correspondent dans le même vers *uetus* et *uinum* par isosyllabie et par allitération ; tous les mots de ce vers sont isosyllabiques ; dans l'autre correspondent par isosyllabie et par rime *nouo* et *morbo*, par allitération *morbo* et *medeor*.

Dans le carmen *ego tui memini*, etc., la correspondance verticale est assurée par nombre de concordances : même nombre de mots dans le vers, correspondance de mots verticale par isosyllabie et par rime : *teneto*, *maneto ;* par isosyllabie et par assonance : *memini*, *pedibus ;* par identité de forme et de fond : *pedibus*, *pedibus*.

Les séries correspondantes sont souvent identiques ; ainsi, dans le *Carmen Arvale*, chaque vers est répété trois fois :

Enos lases iuuate
Enos lases iuuate
Enos lases iuuate

et ainsi de suite. Virgile a imité ce procédé dans des vers de tournure archaïque (*Én.* 8, 271-272) :

hanc aram luco statuit, quae maxuma semper
dicetur nobis et erit quae maxuma semper.

Sur l'indépendance phonétique du mot est également fondé le second principe fondamental de la forme esthétique des textes en question : *identité du nombre de mots* dans des séries correspondantes. Nous en avons déjà vu des exemples dans les carmina qui viennent d'être cités.

Le troisième principe est celui du *climax*. De ce qui vient d'être dit sur le rôle de la quantité syllabique et sur la prédominance de la syllabe initiale, il résulte que ce qui compte n'est pas en premier lieu la quantité, mais le nombre des syllabes. Par conséquent, le climax dans le vers est souvent fondé sur l'anisosyllabie de mots successifs :

daries dardaries astataries	3 4 5
ego tui memini	2 2 3
terra pestem teneto	2 2 3

D'une manière analogue, le climax dans la strophe repose souvent, du moins pour une partie, sur des différences dans le nombre de mots qui constituent chaque vers :

si hodie nata	hanc strumam
si ante nata	hanc strumellam
si hodie creata	euoco educo excanto
si ante creata	de istis membris medullis
hanc pestem	
hanc pestilentiam	albula glandula
hunc dolorem	nec doleas, nec noceas, nec paniculas facias
hunc tumorem	sed liquescas
hunc ruborem	tamquam salis in aqua
has toles	
has tosillas	

Souvent l'unité d'une strophe est fondée sur la correspondance de vers successifs et sur le climax, de même que la correspondance de mots successifs et le climax sont à la base de l'unité du vers.

Il va sans dire que ces règles ne constituent que des tendances esthétiques et jamais des lois rigoureusement appliquées.

Pour bien comprendre ce caractère de la correspondance de mots en latin archaïque, il faut tenir compte de trois faits : le nombre des syllabes est plus important que la quantité syllabique, la syllabe initiale du mot a une certaine prédominance sur les autres, la forme du mot et le fond ne sont pas encore nettement distingués. Dès lors on comprend que l'isosyllabie et l'allitération soient le plus constamment appliquées, mais que l'assonance et la rime jouent aussi leur rôle. On ne doit donc pas attribuer, avec Lejay, une importance spéciale à l'allitération. L'allitération, en effet, n'est qu'un des moyens de correspondance de mots, qui est fréquemment usité par suite du caractère spécial de la syllabe initiale du mot latin. De plus, elle est apte à impressionner notre oreille, accoutumée plutôt à la rime. Mais en parcourant, par exemple, l'introduction de Caton à son livre sur l'agriculture, on constate que l'isosyllabie, la synonymie et la rime sont aussi fréquentes que l'allitération, sinon plus fréquentes (voir plus bas, p. 138-139).

Inutile d'ajouter que, vu cette unité de forme et de fond du mot, la synonymie, la figure étymologique, des concordances grammaticales de toutes sortes ne constituent ni des calembours, ni des ornements de style (Norden, Fraenkel), ni une simple élégance (Havet, *M. S. L.*, VI, 13), ni un élément de parallélisme en général. Au contraire, elles sont les éléments constitutifs de l'art du mot, qui est l'essence même des procédés d'art de cette littérature. Enfin, il en résulte que les concordances formelles, étymologiques, sémantiques, grammaticales, ne sont que des moyens servant au même but ; elles constituent, pour nous servir d'un terme de la phonologie moderne, une qualité fonctionnelle complexe, c'est-à-dire un groupe de qualités ayant la même fonction et qui peuvent être employées ensemble, mais aussi être substituées l'une à l'autre (cf. *Phonologie und Phonetik als Funktionswissenschaften*, de l'auteur, *Travaux du cercle linguistique de Prague*, IV, 1931, p. 131, et A. Schmitt, *Indogerm. Forsch.* 51, 1933, *Beiheft*, p. 28-29)[1].

1. On trouvera nombre de beaux exemples de correspondances de mots dans

Les procédés de cet art linguistique culminent dans le cas où le mot ou la série de mots sont répétés d'une façon identique et complète.

Ces procédés sont le produit du caractère spécial des langues italiques et du latin archaïque, d'une part, et des tendances à la coordination par correspondance et à la subordination par variation, de l'autre. Ce sont ces deux dernières tendances qui constituent la base de toutes formes esthétiques : poésie, prose, musique, danse, sculpture, peinture, en somme de tous les arts.

Le vers saturnien pose un des problèmes les plus importants et les plus passionnants de la métrique latine. On constate dans la structure de ce vers des régularités de toutes sortes : dans le nombre des mots et le nombre des syllabes du vers, dans la manière dont les mots de différentes formes sont distribués dans le vers, dans l'arrangement de syllabes longues et brèves et dans celui de syllabes accentuées et non accentuées. Aucune de ces régularités n'a un caractère absolu ; elles ne sont que la conséquence d'un certain nombre de tendances, admettant des exceptions ou plutôt des types moins fréquents que les autres et que nous nous proposons d'étudier ultérieurement. Pour le moment, il suffit de constater que le vers saturnien est fondé sur deux principes : celui de l'art du mot, que nous venons de définir, et celui de l'alternance de syllabes fortes et faibles, qui paraît être superposé à l'art du mot. Le caractère spécial du mot latin se trahit ici dans l'art du mot ; les procédés en sont les mêmes que ceux qui viennent d'être constatés dans les carmina anciens.

Nous étudierons d'abord la structure du vers, pour traiter ensuite de la correspondance de vers successifs.

Dans la structure du vers saturnien, on reconnaît facilement le procédé de la correspondance de mots horizontale et celui du climax par anisosyllabie de mots. Cette correspondance horizontale est le plus souvent fondée sur l'isosyllabie des mots ; mais les autres moyens de correspondance de nature formelle, étymologique, sémantique, grammaticale, ne font pas défaut. L'isométrie (ou l'identité métrique des mots successifs), rare du reste, est due évidemment au hasard.

l'article important de M. Marouzeau sur *Le style oral latin* (*Rev. des Ét. lat.*, X, 1932, p. 197-206), où il en a étudié non pas le rôle esthétique formel, mais la valeur expressive.

Pour se rendre compte du rôle joué par l'isosyllabie, il suffit d'en comparer la fréquence dans Plaute et dans le vers saturnien. Voici le résultat d'un examen du prologue des *Captifs* de Plaute et des saturniens complets de Livius Andronicus et de Névius ; nous avons comparé le nombre de syllabes de chaque mot à celui du mot suivant appartenant au même vers.

	Plaute		Livius		Névius	
Le mot précédent a plus de syllabes que le mot suivant :	105	31.4 °/₀	20	15.0 °/₀	43	21.8 °/₀
Le nombre de syllabes des deux mots est identique :	99	29.6 °/₀	69	51.9 °/₀	92	46.7 °/₀
Le mot suivant a plus de syllabes que le mot précédent :	130	38.9 °/₀	44	33.0 °/₀	62	31.5 °/₀
		99.9 °/₀		99.9 °/₀		100.0 °/₀

Ce qui est intéressant dans cette statistique, c'est que l'isosyllabie de mots successifs est de beaucoup plus fréquente dans le vers saturnien que dans Plaute.

Le procédé de la correspondance de mots par isosyllabie dans le vers saturnien est donc bien établi. L'allitération et les autres moyens de faire correspondre les mots que nous avons constatés dans les *carmina* sont moins fréquents, mais on en trouve de beaux exemples :

Allitération :

Név. 5 : eorum *s*ectam *s*equuntur *m*ulti *m*ortales ;
53 : *m*agnae *m*etus tumultus *p*ectora *p*ossidet ;
31 : *s*copas atque uerbenas *s*agmina *s*umpserunt, etc.

Rime :

Név. 7 : ... pulchras creterras aureas lepistas ;
4 : flentes... abeuntes lacrimis cum multis ;
Liv. 4 : argenteo polubro aureo eclutro.

Figure étymologique :

Név. 36 : (adueniet ;) auspicat auspicium ;
5 : sectam sequuntur ;
24 : manusque susum ad caelum sustulit suas rex ;
46 : onerariae onustae ;
28 : res diuas edicit praedicit castus ;
32 : exerciti... in expeditionem ducit.

Concordance de catégorie grammaticale continue, par exemple : Liv. 4, Név. 7, exemples cités ci-dessus.

Quant à la tendance au climax par anisosyllabie, elle ressort nettement de la statistique précédente, où l'on voit assez que dans le vers saturnien, surtout chez Livius, moins chez Névius, le nombre des cas où le mot suivant est plus court que le mot précédent est relativement restreint, beaucoup plus restreint que celui du même groupe chez Plaute et que celui des mots précédés par un mot plus court dans le vers saturnien même (Liv. 15.0 % : 33.0 % ; Név. 21.8 % : 31.5 %). En outre, il est intéressant de constater que dans Plaute le nombre des vers où aucun des mots n'est précédé par un autre plus long, ne s'élève qu'à 9.0 %, tandis que le nombre de vers de ce type dans Livius s'élève à 58.6 % et dans Névius à 32.1 %. Pour n'introduire aucun élément subjectif dans les statistiques, nous avons considéré comme appartenant au même mot les syllabes successives dans un contexte qui, chez Virgile, ne seraient jamais divisées par une des coupes du vers. Si l'on appliquait à chacun des textes examinés les règles de la prosodie qui lui sont propres, les tendances constatées se manifesteraient encore avec beaucoup plus de clarté.

Pour préciser, le vers saturnien tend à être composé de deux mots de deux syllabes suivis de trois mots de trois syllabes[1] ; cf.

Virum mihi Camena insece uersutum. 2 2 3 3 3.

La preuve en est fournie par une autre comparaison du prologue de Plaute avec les vers de Livius et de Névius. La statistique suivante fait apparaître clairement que chez Plaute, à chaque place du vers, ce sont les mots de deux syllabes qui sont les plus fréquents. Cela est naturel, car ce sont ceux que la langue offre en plus grand nombre, et, chez Plaute, la distribution des mots dans le vers par rapport à leur nombre de syllabes est presque exclusivement due au hasard.

1. Des types dont M. Meillet a cité des exemples (*Les mètres grecs*, p. 77) : 2 2 3 2 3; 2 2 2 2 3; 2 3 2 2 3; 2 3 2 3 3; 2 2 3 3 3, ce n'est que le dernier qui paraît être vraiment recherché.

NOMBRE DES SYLLABES DES MOTS
DANS LE PROLOGUE DES *Captifs* DE PLAUTE
AUX DIFFÉRENTS ENDROITS DU VERS

Nombre de syllabes du mot	1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me mot du vers	Total
1	18	19	10	9	11	4	3			74
2	*25*	*20*	*24*	*29*	*22*	*15*	*17*	*7*	1	155
3	14	17	21	21	16	13	13	2		107
4	7	10	9	5	9	7	2			49
5	2	1	3	1	1	0				8
6	1			1	1					3
										396

De même que chez Plaute, chez Caton les mots de deux syllabes sont les plus fréquents ; dans le vers saturnien, au contraire, ce sont ceux de trois syllabes, comme le montre la statistique suivante :

NOMBRE DE MOTS DE 1, 2, ETC., SYLLABES CHEZ PLAUTE (Prol. des *Capt.*, 396 mots), CATON (*De agricult.*, *Introduct.*, 100 mots), LIVIUS (151 mots), NÉVIUS (260 mots, hors les vers incomplets).

Mots de	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 syllabes
Plaute	18.7	*39.1*	27.0	12.5	2.0	0.8				
Caton	12.0	*27.0*	24.0	21.0	13.0	3.0				
Livius	9.3	36.4	*45.0*	8.6	0.7					
Névius	2.3	36.2	*49.2*	10.4	1.9					

En comparant les statistiques suivantes avec celles données plus haut, on constate facilement une tendance du vers saturnien à réaliser le type 2 2 3 3 3 :

NOMBRE DE SYLLABES DES MOTS PLACÉS
AUX DIFFÉRENTS ENDROITS DU VERS

Livius.

	1er	2nd	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me mot du vers	Total
1 syllabe	2	3	4	2	2	1					14
2 syllabes	*19*	*16*	6	5	2	3	2	1	1		55
3 »	5	8	*18*	*18*	*18*	1					68
4 »	3	2	1	3	3	1					13
5 »	0	0	0	1	0	0					1
	29	29	29	29	25	6	2	1	1		151

Névius.

	1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me mot du vers	Total
1 syllabe	4				1	1		6
2 syllabes	*33*	*32*	5	9	12	3		94
3 »	8	14	*41*	*37*	*26*	2		128
4 »	6	5	6	6	4			27
5 »	2	2	1					5
	53	53	53	52	43	6		260

L'examen de l'art du mot dans la correspondance de vers successifs, autrement dit la correspondance verticale, est plus difficile à pratiquer que celui de la correspondance dans des vers différents ; les fragments comprenant deux vers ou plus sont peu nombreux. Cependant, on constate que le nombre de mots dont le vers se compose est trop constant pour que cela puisse être tout à fait fortuit. C'est ce qui ressort d'une comparaison de quelques types de vers assez réguliers, par exemple le sénaire ïambique de Plaute et l'hexamètre de Virgile, d'une part, et le vers saturnien, de l'autre.

Nombre de mots dont le vers est composé
(en °/o du nombre total des vers complets examinés)

		3	4	5	6	7	8	9
Vers saturnien	Livius	10.0 °/o	13.8	*69.0*	13.8	3.4	0.0	0.0
	Névius	2.0 °/o	17.3	*67.3*	13.5	0.0	0.0	0.0
	Plaute (prologue des *Capt.*).	1.5 °/o	9.0	*29.9*	*29.9*	16.4	11.9	1.5
	Virgile (*Énéide*, livre I, vers 1-100).	0.0 °/o	2.0	28.0	*51.0*	15.0	9.0	0.0

Il est donc bien probable que l'identité du nombre de mots a joué un rôle dans la correspondance de vers successifs dans la poésie épique archaïque, comme dans le carmen. On peut citer en faveur de cette hypothèse les vers suivants, qui paraissent se correspondre presque mot pour mot :

Liv. 18 : ibi *manens* sedeto *donicum* *ui*debis
me *carpento* ue*hentem* *domum* *ue*nisse

et encore d'autres exemples un peu moins probants peut-être :

				<amborum	uxores>
Név. 4 :	(noctu	Troiad	exibant)	*ca*pitibu*s*	opert*is*
	(flentes	ambae	abeuntes)	l*a*crimi*s*	cum mult*is*
Név. 19 :				quomodo	Titani
	bicorpores		Gigantes	magnique	Atlantes
	Runcus	ac	Purpureus	filii	Terras

D'ailleurs, dans un poème d'allure continue, tel que ceux de Livius et de Névius, la correspondance de vers successifs est généralement beaucoup moins prononcée que dans les petits poèmes divisés en strophes, tels que les carmina.

L'introduction des mètres grecs dans la littérature latine coïncide avec l'activité littéraire de Livius. Elle ne s'est pas produite sans de profonds changements, déterminés par le caractère même de la langue latine. En comparant les comédies latines aux originaux grecs, on constate que les poètes romains ont souvent substitué un mètre à un autre avec une préférence évidente pour certains types de vers, qu'ils ont modifié les règles strictes de la versification même, et qu'ils ont manié les schèmes métriques d'une autre façon que les Grecs. Nous nous proposons de revenir plus tard sur la préférence montrée par les Romains pour certains mètres, en essayant d'en établir les causes. Pour le moment, nous ne nous occuperons que du sénaire ïambique pour déterminer provisoirement le rôle joué par le caractère spécial du mot phonétique dans l'évolution de ce vers.

Les règles rigoureuses du trimètre ïambique grec ont subi de profondes modifications entre les mains des poètes latins. Le Romain a admis plus de spondées que le Grec, notamment au deuxième et au quatrième pied du vers ; en outre, la coupe est devenue obligatoire en latin, et sa place est devenue beaucoup plus fixe : elle tombe après le cinquième ou, moins fréquemment, après le septième demi-pied du vers.

La cause du premier changement est évidente ; il constitue une adaptation au caractère de la langue latine, qui compte plus de syllabes longues que le grec. Ce premier changement implique le second. Le poète latin avait pris la liberté de mettre dans un vers

cinq spondées successifs, suivis d'un seul trochée ; en voici un exemple :

Plaute, *Most.*, 432 : cum med amisisti abs te uix uiuom domum

Ainsi la correspondance d'unités métriques, de mètres ou de pieds, sur laquelle était fondée la périodicité interne et l'unité même du vers, risquait de se perdre ; pour compenser cette perte, le poète recourait à un autre procédé d'alternance, servant au même but ; en fixant la coupe à un ou deux endroits du vers d'une façon rigoureuse, il marquait la correspondance des membres séparés par cette coupe et par là rétablissait l'unité du vers. La limite entre deux mots peut être en même temps la limite de correspondance entre deux groupes syntaxiques de mots, constituant des parties correspondantes de la phrase. Mais, tant que la limite entre deux mots fonctionne comme coupe ou césure, elle constitue une limite de correspondance entre deux séries métriques, c'est-à-dire entre deux séries de syllabes longues et brèves alternant d'une manière plus ou moins régulière. Cette dernière fonction de la limite entre deux mots n'a rien de nouveau : on la retrouve en védique et en grec ancien (cf. Meillet, *Les origines des mètres grecs*, 1923, p. 50-51) ; seulement, en latin, où le mot restait toujours une unité phonétique plus ou moins isolée dans le corps de la phrase, cette limite se prêtait mieux à une fonction purement métrique qu'en védique ou en grec, même et surtout dans les cas où elle ne tombait pas entre deux parties de la phrase constituant des groupes syntaxiques. On comprendra mieux encore l'importance de ce fait en étudiant la métrique de la prose, dont je parlerai plus loin.

Par conséquent, les modifications apportées aux mètres grecs par les poètes latins ne tiennent qu'à deux causes de nature linguistique : à l'abondance de syllabes longues et à l'indépendance du mot phonétique en latin.

Examinons maintenant l'usage que les Romains ont fait des formules métriques ainsi modifiées, plus spécialement du sénaire ïambique.

Les premiers poètes dramatiques latins ont introduit dans le cadre des mètres empruntés aux Grecs les procédés de la littérature nationale. La poésie de Livius, de Névius, de Plaute, d'En-

nius, de Pomponius et de leurs contemporains en offre de nombreux exemples.

Exemples de correspondances de mots surtout horizontales :

Enn., *Sc.*, Vahlen, 246-254 : Vtinam *nē* in *nĕ*more Pēlio *sĕ*curibus
*Ca*esa *ac*cedisset *ab*iegna *a*d terram *tra*bes,
*N*eue *in*de *n*auis *in*choandi *e*xordium
*C*oepisset, *qu*ae *n*unc *nominatur nomine*
Argo, quia *Argiui* in ea delect*i* uir*i*
V*e*cti *pe*tebant *pe*llem in*au*ratam *ar*ietis
Colchis, imperio regis *Pe*liae, *per* dolum.
*N*am *n*umquam *e*ra *er*rans m*e*a domo *ef-*
[ferret p*e*dem
Medea, *a*nimo *ae*gra, *a*more *saeuo sau*cia.

Exemples de correspondances de mots surtout verticales :

Ibid., 151-153 : Caelum mit*escere*, arbores frond*escere*,
Vites laetificae *p*ampinis *pu*b*escere*,
R*ami* bac*a*rum ubert*a*te incuru*escere*, etc.

Ibid., 100-101, 82 : *Vidi*, *uidere* quod me passa aegerrume
Hectōrem curru *q*uadriiugo *raptarier*
Hectōris natum de muro *iactarier.*

Ibid., 97-99 : Haec omnia *uidi inflammari*,
Priamo ui *uitam euitari*
Iouis aram sanguine *turpari.*

Le plus souvent, les deux procédés se combinent, comme le montrent déjà les exemples qui viennent d'être cités, et en outre :

Plaute, *Capt.*, Prol., 24-27 : Postquam belligerant *A*etoli cum *Aleis*,
Ut *fit* in bello, *ca*pitur *a*lter *fi*lius.
*Med*icus *Men*archus *e*mit *i*bidem *in Alide.*
*Co*epit *c*aptiuos *co*mmercari hic *Aleos.*

Pour la correspondance de mots, la métrique offrait un avantage sur le procédé national : elle relevait mieux la structure métrique de chaque mot. Ainsi les concordances métriques plus ou moins complètes de mots devenaient aussi effectives que l'isosyllabie. Il est vrai que, dans le sénaire ïambique, l'isométrie de mots successifs était limitée par la place de la coupe, qui divisait le vers en deux parties inégales. Une telle division rendait impossible la

correspondance continue de mots ïambiques dans le vers d'un bout à l'autre. Pourtant, l'emploi du procédé de l'isométrie même dans le sénaire ïambique semble suffisamment démontré par la fréquence des cas, où il paraît être combiné avec d'autres moyens servant au même but, tels que l'allitération, la rime, la synonymie, etc. Cf. :

Plaute, *Aul.* 52 : at ut scelesta *sola secum* murmurat
53 : oculos hercle ego *istos inproba* ecfodiam tibi
72 : peruigilat *noctes totas*, tum autem interdius
77 : ut opinor, quam et me ut *unam faciam* litteram
88 : pauper sum ; *fateor*, *patior* ; quod didant fero
103 : *tace* atque *abi* intro. Sta, *taceo* atque *abeo*...
117 : rogitant me ut *ualeam*, *quid agam*, *quid* rerum *geram*.
119 : me *rusum quantum* potero *tantum* recipiam.

L'isométrie est plus facile à réaliser et, par conséquent, plus fréquente dans les mètres où la coupe divise le vers en deux parties métriquement égales ou presque égales :

Pseud. 134 : *quorum numquam quicquam quoiquam* | uenit in mentem [ut recte faciant
Aul. 406 : attatae ciues populares, | *incolae accolae aduenae omnes*
Amph. 278 : *optumo optume optumam operam* | das datam pulchre locas
312 : haud malum huic est *pondus pigno* | *perii pugnos ponderet.*
Amph. 373 : quid si ego *illum tractim tangam* | *ut dormiet seruauerit.*

Il va sans dire que le procédé est rare chez Térence, dont la poésie est plus grécisée et moins archaïque que celle de Plaute.

A cet égard, l'évolution de l'hexamètre est analogue à celle du sénaire ïambique ; seulement, il se prête encore moins à l'isométrie continue de mots successifs ; Ennius se plaît à accumuler des mots correspondants :

Maerentes flentes lacrimantes collaborantes (Ann. 103).
Brundisium pulchro praecinctum praepete portu (Ann. 488).
O Tite tute Tati tibi tante tyranne tulisti (Ann. 109).
Nec cum capta capi, nec cum combusta cremari (Ann. 359).

Les exemples d'isométrie ne manquent pas :

Insignita fere tum *milia militum* octo (Ann. 352).
Fortuna *uaria ualidis* cum uiribus (Ann. 300).

Haud *doctis dictis* certantes nec male *dictis* (Ann. 270).
Belli ferratos *postes portas*que refregit (Ann. 267), etc.
Fraxinus frangitur atque abies consternitur alta (Ann. 189).
Volturnalem Palatualem Furinalem (Ann. 122).

Virgile n'a plus aucun vers d'une telle structure. Dans celui-ci :

Én. 3, 58 : Delectos populi ad proceres primumque parentum,

l'allitération n'est pas continue.

Si dans certains cas la correspondance verticale est particulièrement frappante, c'est que le poète s'attache à donner une couleur archaïque à une description qui concerne des choses religieuses :

Én., VIII, 271-272 : Hanc aram luco statuit, *quae maxima semper*
Dicetur nobis et erit *quae maxima semper.*

Les Romains n'ont pas rendu chaque passage grec dans le mètre latin correspondant. Plaute a souvent substitué à des vers grecs des vers plus longs, divisés par la coupe en membres plus égaux entre eux que ceux du sénaire ïambique, et qui comportaient un accompagnement musical. Voilà deux traits qui rappellent l'art national archaïque, l'art du mot propre au récitatif.

C'est le trochaïque septénaire ou « versus quadratus » qui est le plus usité par les poètes et en même temps le plus populaire. Il est employé dans les chansons pour enfants, dans les chansons satiriques de soldats et pour d'autres rythmes vraiment populaires. La préférence que le peuple et les poètes les moins influencés par l'hellénisme ont montrée pour ce vers s'explique suffisamment par le fait qu'il s'adapte mieux que les autres mètres au caractère particulier de la langue latine et qu'il se prête mieux à l'application de l'art national traditionnel ; évidemment, le caractère spécial du mot latin y joue un grand rôle. Il suffit pour le moment de citer quelques exemples ; outre les vers cités plus haut, Plaute, *Pseud.* 134 et *Aul.* 406) ; cf. *Schol. ad Juv.*, 5, 3 (« a populo dicta ») :

Qui de nobis longe uenio | late uenio? solue me.
Rex erit qui recte faciet, | qui non faciet non erit.
Aliud scriptum habet sarmentus aliud populus uoluerat.
digna dignis ; sic sarmentus habeat crassas compedes.
rustici ne nihil agatis aliquis sarmentum alliget.

Il nous semble donc qu'il n'est pas nécessaire d'accepter aucune

des autres hypothèses, assez nombreuses, qui ont été proposées à ce sujet, et que nous nous réservons de discuter plus tard.

De même que les poètes qui ont introduit la métrique grecque dans la poésie latine, Caton ne fait d'abord que combiner les procédés grecs et les procédés nationaux. Il a emprunté aux Grecs la correspondance des phrases et des parties de phrase, qui est toujours la seule forme de la prose artistique de l'Europe contemporaine, sans renoncer à l'art du mot. Ce qui distingue le style de Cicéron de celui de Caton, c'est la perfection de l'art de la syntaxe et l'absence ou du moins le rôle discret de l'art du mot proprement dit. En dehors des cas où il n'y a que des archaïsmes voulus, la correspondance de mots ne sert généralement chez Cicéron qu'à créer ou à relever le parallélisme syntaxique :

Cat., I, 1, 1 : *Quo* usque abutere, Catilina, patientia nostra?
quam diu etiam furor iste tuus nos eludet?
quem ad finem sese effrenata iactabit audacia?
nihilne te nocturnum praesidium Palati,
nihil urbis uigiliae,
nihil timor populi,
nihil concursus bonorum omnium,
nihil hic munitissimus habendi senatus locus,
nihil horum ora uoltusque mouerunt?
patere tua consilia non *sentis*?
constrictam iam horum omnium conscientia teneri coniu-
[rationem tuam non *uides*?
quid proxima, | quid superiore nocte *egeris*,
ubi fueris, | quos conuocaueris, | quid consilii *ceperis*,
quem nostrum ignorare *arbitraris*?
o tempora, | o mores !
senatus haec *intelligit*, | consul *uidet*, | hic tamen *uiuit*.

Parmi les fragments de prose de Caton qui ont été conservés, il y en a quelques-uns qui appartiennent à un *Carmen de moribus*. En vain a-t-on voulu voir une certaine métrique dans ce carmen, dont on a suspecté à tort l'authenticité. Ce ne sont pas des vers proprement dits ; c'est de la prose archaïque, propre à bien mettre en lumière le sens exact du mot carmen et le caractère continu de l'évolution littéraire. L'essence du carmen ne tient pas seulement, comme le soutient M. Norden (*Antike Kunstprosa*, I, p. 161)[1], à la

1. « *Carmen* ist jeder laut hergesagte feierliche Spruch, gleichgültig ob in der

manière dont il est récité, mais aussi et surtout à sa forme esthétique. Le carmen est un genre de poésie ou de prose lyrique ; sa forme est celle de la correspondance de mots horizontale ou (et) verticale ; c'est d'elle que se sert Caton dans le *Carmen de moribus* (ap. Gell., XI, 2) :

auaritiam omnia uitia habere *putabant*
sumptuosus *cupidus*
elegans uitiosus *inritus*
qui *habebatur*
is *laudabatur.*

uestiri in foro honeste mos *erat*
domi quod satis *erat*
equos carius quam coquos *emebant*
poeticae artis honos non *erat*
siquis in ea re *studebat*
aut sese ad conuiuia *adplicabat*
grassator *uocabatur.*

nam uita humana prope uti ferrum est.
si *exerceas* *conteritur*
si non *exerceas* tamen robigo *interficit*
item homines *exercendo* uidemus *conteri*
si nihil *exerceas*
inertia atque torpedo plus detrimenti *facit*
quam *exercitio.*

Les mêmes traits se retrouvent partout dans les parties les plus soignées de son œuvre, par exemple dans l'introduction de son livre sur l'agriculture ou dans un discours pompeux cité par Aulu-Gelle (X, 3) :

Est interdum praestare
mercaturis rem quaerere
nisi tam periculosum siet ;
et item fenerari
si tam honestum siet.
Maiores nostri sic habuerunt
et ita in legibus posiuerunt
furem dupli condemnari
feneratorem quadrupli.

Quanto peiorem ciuem existimarint
feneratorem quam furem
hinc licet existimare.
Et uirum bonum
cum laudabant,
ita laudabant
bonum agricolum
bonumque colonum.
Amplissime laudari existimabatur
qui ita laudabatur.

äusseren Form von Prosa oder Vers ; Zauberspruch, Gebet, Eidesformel, Bündnisvertrag, und dgl. m. »

Iussit uestimenta detrahi
atque flagro caedi.
Decemuiros Bruttiani uerberauere,
uidere multi mortales.
Quis hanc contumeliam,
quis hoc imperium
quis hanc seruitutem
ferre potest?
Nemo hoc rex ausus est facere,
eane fieri bonis
bono genere gnatis
boni consulitis?
Vbi societas?
Vbi fides maiorum?
Sed
quantum luctum
quid lacrimarum
quantum fletum
factum audiui?

Ainsi encore dans un passage où Caton a adapté le style de la législation romaine au sien[1], en n'y apportant que de légères modifications (*Or.*, LI) :

atque ego a maioribus memoria sic accepi
siquis quid alter ab altero *pe*terent,
si ambo pares *essent*,
siue boni siue mali *essent*,
quod duo res *gessissent*,
uti testes non *interessent*,
illi unde *pe*titur,
ei potius credendum *esse*.

De tels procédés, qui sont considérés par M. Norden comme des gaucheries dans la prose de Caton, par L. Müller et par M. Meillet comme des preuves de manque de goût dans la poésie d'Ennius, constituent, en réalité, le résultat d'efforts conscients pour continuer ou pour faire revivre une tradition nationale.

On pourrait poursuivre l'étude de ces faits dans toutes les parties qui touchent à la métrique et à la rythmique ; par exemple, l'adaptation qu'ont faite les Latins des règles de la prose métrique, l'usage qu'ils ont fait de la rime se prêtent aux mêmes conclusions : l'indépendance phonétique du mot doit être invoquée chaque fois qu'il s'agit de définir et d'interpréter les formes littéraires du latin.

A. W. de Groot.

1. « Was Nichts ist als das Gesetz in indirekter Rede », Norden, *Antike Kunstprosa*, I³, 166).

VI

L'ASPECT VERBAL EN LATIN
PROBLÈMES ET RÉSULTATS

(Suite[1]*)*

PAR K. VAN DER HEYDE
Professeur au gymnase de Haarlem

Le rôle du préverbe

Il y a lieu d'examiner, à propos de la question de l'aspect, la prétendue *perfectivation* au moyen d'un préverbe. Je crois devoir présenter d'abord un résumé de la théorie que j'ai exposée sur les phénomènes en question[2] pour la comparer ensuite avec les autres théories existantes, notamment avec celles de MM. Barbelenet et K. H. Meyer[3].

Cette théorie se laisse formuler brièvement ainsi. Dans la prétendue perfectivation au moyen d'un préverbe, il ne s'agit pas d'un phénomène d'aspect dans le sens restreint que nous attribuons à ce terme. Le sujet parlant ne choisit pas le verbe composé pour indiquer qu'il considère l'action dans son aboutissement, pas plus qu'en se servant du simple il n'indique qu'il se la représente en cours d'exécution. Le latin n'a même pas d'expression morphologique unique pour cette distinction, telle qu'on la trouve en slave ou en grec. Dans les verbes composés, où l'on a voulu constater l'expression de l'aspect perfectif, il s'agit en réalité de l'expression de la *résultativité* du procès verbal.

J'invoquerai d'abord en faveur de cette thèse l'emploi, attesté pendant toute l'époque républicaine au moins[4], des composés formés à l'aide d'un verbe de mouvement, tels que *adeo* et *affero*. On sait que les verbes de ce type, abstraction faite de quelques

1. Cf. cette *Revue*, t. X, p. 326 et suiv., et t. XI, p. 69 et suiv.
2. Cf. *Composita en Verbaal Aspect bij Plautus* (thèse Amsterdam, 1926).
3. Cf. cette *Revue*, t. X, p. 334 et suiv.
4. On trouvera le matériel complet dans l'étude de K. H. Meyer, *Perfektive, imperfektive und perfektische Aktionsart im Lateinischen* (*Sächs. Ber.*, 69, Heft 6), dont il sera question plus bas.

rares exceptions que nous aurons à considérer plus bas, ne sont jamais employés dans un contexte qui nous représente l'effort même du sujet grammatical pour parvenir au but local de l'action, indiqué par le préverbe. Dans ce cas, c'est la construction prépositionnelle qui est de règle; cf., par exemple, Men. 997 : *quid illisce homines ad me currunt, opsecro?* Ps. 1040 : *non ego te ad illum duco dentatum virum*; Men. 130 : *hanc... pallam... ad scortum fero.*

Dans ces composés, préverbe et verbe simple sont fondus ensemble dans un concept verbal unique, où le simple perd son rôle autonome; le composé, qui constitue une unité réelle, ne peut pas signifier autre chose que l'accomplissement du changement d'état, l'obtention du résultat. La valeur résultative de ce type de composés s'explique d'une façon toute naturelle par la signification du préverbe, sa relation avec le verbe simple et la nature intime de la composition.

D'autre part, il est évident que c'est seulement à côté d'un simple qui, soit par sa propre signification, soit par son emploi dans la phrase, est « déterminé », c'est-à-dire exprime un procès par lequel le sujet poursuit un but déterminé, que le préverbe peut servir à exprimer le résultat de l'action. Les verbes d'état tels que *sto*, *habeo*, sont essentiellement « indéterminés »; d'autres, tels que *venio*, *tollo*, ne connaissent que l'emploi « déterminé ». Un troisième groupe, enfin, comprend les verbes qui admettent les deux emplois, tels que *eo* et *fero*, indéterminés dans une phrase comme *eo* (*fero onus*) *sacra via*, déterminés dans *eo* (*fero onus*) *domum*. Dans ce cas, c'est la détermination locale *domum* qui prête au simple sa valeur déterminée; parmi les autres moyens syntaxiques qui peuvent « déterminer » un verbe « neutre », je citerai : *a*) l'objet intérieur, soit du contenu : *pugnare proelium*, ou de l'extension : *ire tridui iter*, soit du résultat : *scribere epistulam*; *b*) l'objet extérieur : *edere malum*.

Or, on sait que l'emploi du préverbe n'est pas resté restreint au cas « normal », purement local, du type *adeo*, *affero*, et qu'à n'importe quel simple « déterminé » un préverbe peut être ajouté pour spécifier la nature du résultat obtenu par l'action du verbe simple. J'ai donné (*Comp.*, p. 32-99) un aperçu des différents élargissements qu'a subis l'emploi des préverbes *ad-*, *in-*, *ob-*, *ab-*, *de-*, *ex-*, *per-* et *com-* à l'aide du matériel qu'offre Plaute. Ici

je me bornerai à rappeler à titre d'exemple l'emploi de *ex-* à côté des verbes de mouvement, déterminés par rapport au « terminus quo », servant à caractériser l'arrivée à ce terme soit comme la « solution d'une situation embarrassante » : Liv. 29, 27, 15 : *prope obrutis navibus... milites... in terram evasisse*, soit comme une « apparition » plus ou moins imprévue : Liv. 25, 23, 17 : *ubi sine strepitu ac tumultu primi evaserunt in murum*; l'emploi de *de-* dans ces mêmes conditions pour caractériser l'arrivée au terme soit d'une façon affective comme une « perte » pour la personne intéressée : Men. 804 : *me despoliat, mea ornamenta clam ad meretrices degerit*, soit tout simplement comme l'arrivée à destination, le terme définitif d'une situation antérieure : Tri. 5 : *ne quis erret vostrum, paucis in viam / deducam*; Mi. 1103 : *quibus concomitata recte deveniat domum*; l'emploi de ces mêmes préverbes à côté des verbes « dicendi » dans *denarro, enarro, denuntio, enuntio*, etc., servant à spécifier la nature de la communication.

Un cas particulièrement intéressant est celui du préverbe *com-*. J'ai tâché (*Comp.*, p. 84 et suiv.) de démontrer, par une étude systématique des divers enchaînements, comment ce préverbe, n'indiquant à l'origine que la « réunion » des sujets ou des objets de l'action du simple (cf. Mi. 1304 : *omnia composita sunt quae donavi*) et par ce fait apte à déterminer la production (la « composition ») d'un objet de résultat — type : *componere fallaciam* (Poe. 774), *conscribere epistulam* (Ps. 999) — pouvait finir par n'avoir d'autre fonction que celle d'accentuer la nature résultative du procès, en premier lieu dans les composés « factitifs » du type : *constabilio*, et incohatifs du type : *consilesco*, où il sert à indiquer la production de l'état exprimé par la racine. Je me bornerai ici à illustrer par quelques doublets caractéristiques l'opposition du simple, exprimant l'effort même du sujet grammatical, au composé, exprimant la réalisation du procès :

Liv. 21, 11, 11 : *utrimque summa vi et muniunt et pugnant*; Liv. 8, 15, 4 : *fama adfertur Auruncos... Suessam communisse*; — Ba. 37 : *metuo ne defuerit mihi in monendo oratio*; Ru. 743 : *o filia/ mea, quom hanc video, mearum me apsens miserarium commones*; — Cu. 199 : *bene monstrantem pugnis caedis*; Mer. 894 : *quin ergo commostras, sei vides?* — Mi. 813 : *quantas res turbo, quantas moveo machinas!* Tru. 818 : *lapideus sum, commovere me miser non audeo*; — Au. 8 : (*thensaurum*) *defodit, venerans*

me ut id servarem sibi; Ps. 667 : *conservavit me illic homo adventu suo*; — Tac., *Hist.* 4, 26 : *ibi struenda acie, muniendo vallandoque... militem firmabant*; Gell. 12, 13, 20 : *undarum illius ambitu terris omnibus convallatis*; — Quint. II, 16, 19 : *ut non loqui et orare, sed... fulgurare et tonare videaris*; Am. 1094 : *ibi continuo contonat/ sonitu maxumo*; — Cas. 764 : *senex in culina clamat, hortatur coquos*; Mi. 178 : *ubi abit, conclamo : heus quid agis?* L'opposition du simple au composé est particulièrement nette là où ils se rencontrent dans un même passage; cf., par exemple, Cic., *ad Fam.* I, 9, 13 : *qui meos cives et a me conservatos et me servare cupientes... servis armatis obici noluerim* « sauvés par moi et désireux de me protéger », et Tri. 23-26 : *amicum castigare ob meritam noxiam/ inmoene est facinus... nam ego amicum hodie meum/ concastigabo pro commerita noxia*, où le simple est employé pour caractériser d'une façon générale l'action de « gronder un ami » comme une tâche ingrate, tandis que le composé sert à exprimer le fait particulier : « je lui ferai part de mon mécontentement à propos de tel ou tel fait ».

Il nous reste à prouver, si l'on peut dire, la partie négative de la thèse posée au commencement de ce chapitre, à savoir qu'en latin, à la différence du slave, n'apparaît pas une fonction grammaticale susceptible d'opposer un aspect perfectif à un aspect imperfectif, dans le sens restreint que nous avons donné à ces termes.

Remarquons d'abord — ce que nous avons déjà fait brièvement dans notre *Introduction* (p. 332) — que d'un point de vue psychologique les notions de « résultativité » et de « perfectivité » sont très rapprochées, ce qui explique qu'elles aient souvent été confondues. En effet, dans la perfectivité il ne s'agit d'autre chose que du principe de la résultativité transporté sur le domaine temporel, en tant que le sujet parlant, en se servant de la forme perfective, fait abstraction de la durée réelle et du développement du procès verbal, pour n'en considérer que l'aboutissement ou la totalité. La résultativité, telle que nous l'entendons, n'a aucun rapport avec la notion temporelle de la durée; en principe, le procès résultatif peut être considéré aussi bien dans sa durée et son développement que sans aucune idée de durée.

Évidemment, le sens des composés résultatifs est tel que dans la grande majorité des cas ils expriment le procès verbal dans son aboutissement, sans aucune idée de durée. C'est que générale-

ment l'obtention du résultat constitue en même temps l'achèvement de l'action : l'opposition *eo ad patrem : adii* (*ad*) *patrem*, où ceci est le cas, a été notre point de départ dans ce chapitre. Toutefois, qu'il s'agit là d'un fait secondaire et non pas d'une fonction réelle nous est prouvé par l'emploi — plus rare, évidemment — de ces mêmes composés dans un contexte où le procès résultatif est considéré dans sa durée. En premier lieu, ceci peut être le cas — dans l'emploi purement local — là où le changement de lieu, déterminé par le préverbe, est appliqué à une grandeur indéfinie telle que *sanguis*, *aqua*, *malum*, *praeda*, *lacrimae*, *dicta*; cf., par exemple, Cu. 152 : *mittite istanc foras/ quae mihi misero amanti ebibit sanguinem*; Mo. 871 : *malum quom impluit ceteris, ne impluat mi*; Per. 508 : (*Persae cepere urbem in Arabia*)... *ea comportatur praeda, ut fiat auctio*; Cic., *Nat. Deor.* II, 138 : *ventriculum cordis appellant... in quem sanguis a iecore per venam illam cavam influit*; Tri. 290 : *lacrumas haec mihi quom video eliciunt*; Tru. 311 : (*rem coegit... parsimonia*) : *quae nunc ad vos clam exportatur, pessumae*; Ps. 369 : *in pertussum ingerimus dicta dolium*, etc. Un cas spécial et très fréquent de cet emploi des composés résultatifs est celui des indications géographiques telles que : Mela II, 2 (17) : *paucos amnis qui in pelagus evadunt, verum celeberrimos Hebrum et Neston et Strymona emittit*; Men. 237 : *orasque Italicas omnis, qua adgreditur mare*, etc.

On sait que pour cet emploi résultatif, mais « imperfectif », le slave s'est créé une classe spéciale de composés, celle des « itératifs », qui, sans perdre leur valeur résultative, se distinguent du composé non itératif par l'expression de l'aspect. En effet, c'est l'extension de ce type de composés qui l'a rendu possible au slave de réserver aux composés non-itératifs la seule fonction de l'expression de l'aspect perfectif[1]. En latin, la classe des itératifs est relativement restreinte. Évidemment quelquefois, surtout lorsqu'il s'agit d'un résultat discontinu, nous trouvons le composé itératif à la place de son pendant non-itératif; cf., par exemple, Mi. 1047 : *ita me occursant multae : meminisse hau possum*; Verg., *Aen.* V, 470 : *iactantemque utroque caput crassumque cruorem/ ore eiectantem*; mais que cet emploi ne s'est pas généralisé nous est prouvé par l'emploi des composés non-itératifs

1. Cf. Meillet, *Slave commun*, p. 254 : « Cette catégorie des « itératifs » ... sans laquelle tout le système de l'aspect slave serait impossible », et encore, *Études*, etc., p. 55 et suiv.

dans les exemples cités ci-dessus. Par la suite nous aurons l'occasion de considérer de plus près le rôle des itératifs en latin.

A l'emploi « itératif » cité ci-dessus s'ajoute celui des composés du type : *adaugeo*, *accresco*, dont l'objet (ou le sujet) grammatical n'est pas la grandeur qui subit le changement local, mais le terme qui en subit les suites[1] : Ep. 320 : *exspectando exedor miser atque exenteror*; Cu. 219 : *valetudo decrescit, adcrescit labor*; Mer. 838 : *mores deteriores increbrescunt in dies*; Mer. 952 Eu. *sequere sis*. Ch. *sequor*. Eu. *clementer quaeso, calcis deteris*; Cic., *Planc.* 30 : *hunc tu vitae splendorem maculis aspergis istis?*; Lucr. II, 211 : (*sol*) *lumine conserit arva*.

Dans tous ces cas, c'est le caractère indéfini du résultat qui permet de le considérer dans son développement. Plus intéressant est le cas des composés exprimant un résultat défini, c'est-à-dire un résultat dont l'obtention constitue en même temps l'achèvement de l'action. Nous avons vu que, dans ce cas, le composé ne connaît pas l'emploi duratif proprement dit, c'est-à-dire qu'il n'est pas employé là où le contexte nous met en présence de l'effort inachevé servant à l'obtention du résultat. Que toutefois, dans ce refus de l'emploi duratif, il ne s'agit que d'un fait secondaire, dû au sens résultatif du composé, nous est prouvé par le fait que ces mêmes verbes connaissent un autre emploi éminemment duratif. Il s'agit en premier lieu des présents résultatifs du type : Per. 463 : *tiara ornatum lepida condecorat schema*; Ru. 743 : *o filia/ mea, quom hanc video, mearum me apsens miseriarum commones*; Ter., *Hec.* 702 : *tot me nunc rebus miserum concludit pater*; Men. 1040 : *alii me negant eum esse qui sum atque excludunt foras*; Cu. 344 : *et pro is decem eo accedunt minae*; St. 546 : *ausculto atque animum advorto sedulo*; Cas. 690 : *moram offers mihi*, etc.

On voit que dans ces exemples ce n'est pas, comme dans le cas « itératif », l'action résultative qui est considérée dans son développement, mais le résultat lui-même, qui nous est, pour ainsi dire, représenté sous la forme stabilisée d'un état.

Très caractérististique, également, sous ce rapport, est l'emploi du présent résultatif dans la phrase négative. On sait qu'en slave la présence de la négation entraîne généralement l'emploi du verbe imperfectif; de même, en grec, l'imparfait du type : οὐκ

1. Pour plus de détails sur ce type important, voir *Comp.*, p. 35 et suiv.

ἔπειθον (M 171); οὐ γίγνωσκον (Pind., *P.* 4, 86); οὐ πεύθετο (Λ 498), s'oppose nettement à l'emploi de l'aoriste en phrase positive. C'est que dans ces langues, où la considération de l'aspect est prépondérante, la négation, en évoquant chez le sujet parlant la conception inachevée du procès, empêche l'emploi de la forme perfective. En latin — comme d'ailleurs en germanique — la considération de l'aspect est absente : le sujet parlant se borne à exprimer le fait objectif de l'absence du résultat. Il en résulte pour ces présents (et imparfaits) résultatifs ce sens particulier qu'on peut, en traduisant, accentuer par l'emploi de l'auxiliaire « pouvoir » ; cf. Am. 1014 : *sum defessus quaeritando : nusquam invenio Naucratem*; Ep. 239 : *nec satis exaudibam, nec sermonis fallebar tamen*; Ter., *Phorm.* 736 : *neque ille investigatur*; la même valeur est attestée en phrase positive après un adverbe tel que *facile* : Ep. 687 : *facile exoras, Epidice.* Ailleurs, lorsque le composé exprime un simple changement local, ces formes ne servent qu'à caractériser l'état du sujet grammatical par l'absence de ce changement : Am. 273 : *neque se Septentriones quoquam in caelo commovent*; Am. 276 : ... *neque nox concedit die*; souvent, surtout lorsque le verbe est à la première personne, le présent exprime le fait que le sujet ne *veut* pas effectuer un changement : Mi. 445 Ph. *mitte.* Sc. *manufestaria's, non omitto.*

Nous voyons maintenant que le composé latin n'a aucune *fonction* grammaticale par rapport à l'expression de l'aspect verbal de l'action. C'est le *sens* résultatif du verbe qui s'impose à la forme grammaticale et lui donne sa valeur spéciale dans le contexte, indépendamment de toute considération de durée ou de développement.

Après ce qui précède nous pouvons être bref au sujet des « preuves négatives », fournies par l'emploi des verbes simples. En effet, si le composé ne sert pas à l'expression de l'aspect perfectif, il est à priori impossible que le simple ait servi à l'expression de l'aspect contraire. Du reste, il est facile à prouver par des doublets tels que : Poe. 502 : *nunc hinc eamus intro*; St. 774 : *intro hinc abeamas nunciam*; Ep. 399 : *duce istam intro mulierem*; St. 418 : *age abduce hasce intro*; Au. 475 : *narravi amicis multis consilium meum*; Am. 525 : *ea tibi omnia enarravi*; Cu. 423 : *cape, signum nosce*; Ps. 988 : *accipe et cognosce signum*, exemples à multiplier à l'infini (cf. *Comp.*, p. 101), que dans nombre de cas le simple s'emploie dans exactement les mêmes conditions

que le composé. Évidemment, nous avons vu que certains simples connaissent un emploi « indéterminé » que le composé n'admet pas, et que le simple « déterminé » peut servir à l'expression d'un effort inachevé du sujet grammatical, à laquelle le composé ne se prête pas, du fait de sa valeur résultative. Ceci n'empêche pas que dans la grande majorité des cas le sujet parlant, en se servant d'un simple déterminé pour énoncer soit un ordre, soit un vœu, soit un simple fait futur ou passé, ne considère que l'aboutissement, la totalité de l'action, en faisant complètement abstraction de son développement.

Ce qui seul distingue le simple du composé, c'est que par ce dernier le caractère résultatif du procès est accentué; à cette différence de sens s'ajoutent, pour l'auteur, des considérations d'ordre métrique ou stylistique. Aussi ce n'est qu'une lecture attentive de chaque passage qui nous peut expliquer le choix de l'un ou de l'autre; la raison en varie avec le contexte. Il est évident qu'ici, où il ne s'agit que de mettre en lumière les faits généraux, nous devons renoncer à une telle enquête.

Dans ce qui précède, des observations d'ordre historique portant sur le développement des phénomènes latins ont été évitées avec soin. En effet, il a semblé nécessaire de nous fixer d'abord sur la nature générale des phénomènes, tels qu'ils nous apparaissent, en principe immuables, dans la tradition littéraire proprement latine. Aussi, tout en accordant dans le choix de mes exemples la plus large place à la langue des comiques, je n'ai pas hésité à puiser, lorsque le cas se présentait, dans les auteurs classiques et post-classiques. Il est évident qu'au cours de l'histoire du latin des modifications nombreuses et importantes se sont produites, mais il s'agit là de questions de détail, ne touchant pas aux principes généraux. Dès les plus anciens textes, le composé latin nous apparaît dépourvu de toute fonction grammaticale; en principe, l'étude de son développement ultérieur ne se distinguera pas de n'importe quel autre problème de sémantique évolutive. Ici presque tout le travail est encore à faire[1]. Toutefois, de cette évolution nous pouvons dès maintenant indiquer les tendances générales, qu'un examen même superficiel de l'immense matériel nous permet d'entrevoir.

1. Pour le préverbe *com-* nous avons la thèse importante de Ahlman, *Über das lateinische Präfix com- in Verbalzusammensetzungen* (Helsingfors, 1916), dont il sera encore question plus loin.

I. Nous avons vu que souvent le présent et, dans un moindre degré, l'imparfait d'un composé résultatif nous représentent le résultat sous la forme stabilisée d'un état. Or, il arrive que dans l'usage cette valeur s'étend aux autres formes du verbe et devient ainsi, dans la conscience linguistique, le sens véritable du verbe. Ainsi, à leur entrée dans l'histoire, des verbes tels que *congruo* et *diligo* sont déjà devenus complètement des verbes d'état, ne gardant nulle trace du sens originel du simple. Ce procès continue pendant la période historique : je n'en citerai comme exemples que *cognosco*, *ex(s)isto*, *convenio*, dont les survivances romanes et les emplois latins comme : Rhet. Her. IV, 35 : *in patriam cuiusmodi fuerit habetis : nunc in parentes qualis exstiterit, considerate... Mea in istum beneficia cognoscitis : nunc quomodo iste mihi gratiam rettulerit, accipite*; Vulg., *ad Galat.* I, 14 : *abundantius aemulator existens* (ὑπάρχων) *paternarum mearum traditionum*; Hor., *Ep.* II, 1, 56 : *dicitur Afrani toga convenisse Menandro*, attestent le même développement.

II. Plus important est le second phénomène, que je veux brièvement signaler ici. Nous avons déjà eu l'occasion d'observer que souvent le préverbe ne faisait qu'accentuer la valeur résultative que le contexte prêtait au simple; dans ce cas, le composé était donc en quelque sorte l' « intensif » de son simple, en tant que dans le sens de ce dernier le résultat exprimé par le préverbe était sous-entendu. Or, ici nous voyons arriver le contraire de ce que nous avons constaté dans le cas précédent : la valeur intensive s'est étendue de l'emploi résultatif à l'emploi non résultatif du verbe. C'est surtout sur le domaine de *com-* que ce phénomène est largement attesté; je choisirai donc mes exemples parmi les composés formés avec ce préverbe. Remarquons d'abord avec Ahlman, qui consacre à cette question un chapitre important (*o. l.*, p. 131 et suiv.), qu'aussi bien par le *Thesaurus* que par les autres lexiques d'usage l'importance de l'emploi intensif de *com-* est très exagérée. Nous avons étudié, plus haut, la valeur résultative qu'avaient à l'origine des composés tels que *contono*, *conclamo*, *collaudo*, *commoveo*, auxquels on attribue généralement un sens intensif. D'un autre côté, il est indéniable que, surtout dans le cas du présent résultatif du type : Per. 463 : *tiara ornatum lepida condecorat schema*; Tri. 1148 : *quin conlaudo consilium et probo*, où le préverbe sert à marquer le fait que la forme verbale n'exprime pas une action proprement dite, mais un état du sujet,

la différence avec le simple est extrêmement subtile. Aussi, on comprend aisément qu'elle n'ait pas pu se maintenir intacte pendant toute la latinité et que la forme plus expressive du composé tende à devenir tout simplement l'intensif du verbe simple. Ensuite, comme l'observe M. Marouzeau (t. X, p. 344 et suiv. de cette *Revue*), en conséquence de l'usure que subissent généralement les formes intensives, il arrive à notre composé de devenir le synonyme exact de son simple : dans ce cas, son emploi n'est réglé que par des raisons d'ordre purement stylistique. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail de ces phénomènes, qui mériteraient une étude plus ample que celle de Ahlman ; je me bornerai à emprunter à son matériel deux exemples particulièrement probants : Curt. 7, 2, 5 : *is tum flere coepit et os suum converberare*; Hier., *epist.* 22, 35, 4 : *nemo comedens*[1] *loquitur*.

III. Une troisième irrégularité qu'on voit se développer au cours de l'histoire du latin est l'emploi « conatif[2] » du type : Ter., *Hec.* 268 : *nam postquam ... vi coepi cogere ut rediret*; Ter., *Hec.* 25 : *quod si ... in deterrendo voluissem operam sumere*. C'est, sans doute, l'emploi « rhétorique »[3] du présent résultatif du type : *pereo*, *occidis me*, qui est, en premier lieu, responsable de l'affaiblissement de la valeur résultative qu'on constate ici. En effet, tandis qu'un présent purement résultatif tel que *cogor* (*cogis me*), « je me vois forcé », exprime essentiellement un *état*, l'emploi « rhétorique » de ce même présent — par exemple Mi. 454 : *vi me cogis*, *quisquis es* — se rapporte à l'*action* du sujet grammatical, qu'il caractérise comme rendant toute résistance inutile. Or, on voit aisément que de là à l'emploi purement « conatif », c'est-à-dire à l'expression de l'effort inachevé du sujet grammatical, le passage est facile. Ajoutons, toutefois, qu'en latin ancien ce cas est encore peu fréquent : de *cogo* on le trouve encore : Ter., *Eun.* 389 : *iubeam? cogo atque impero*; en revanche, de Mi. 1119 : *dicas uxorem tibi necessum ducere :/ cognatos persuadere*, *amicos cogere*, l'interprétation résultative est préférable aussi bien pour *persuadere* que pour *cogere* : « dis que tu cèdes

1. On sait que ce verbe, en partie à cause de sa valeur affective (voir, en dernier lieu, Löfstedt, *Syntactica*, II, p. 59 et 351), a éliminé le simple sur le domaine de l'espagnol et du portugais.

2. J'évite à dessein le terme « terminatif », dont la signification varie d'un auteur à l'autre.

3. Pour ce terme, cf. Sjögren, *Zum Gebrauch des Futurums in Altlateinischen* (Uppsala, 1906), p. 24 et suiv.

à la persuasion de tes proches, à la pression de tes amis ». Également rares en latin ancien sont les exceptions à la règle qui a été le point de départ de ce chapitre, l'emploi « conatif » des composés des verbes de mouvement du type : *adeo*, *affero*. Chez Plaute, je ne connais que deux passages où le caractère inachevé de l'action est incontestable[1] : Ps. 966 : *ad me adit recta* ; Ep. 248 : *coepi rusum vorsum ad illas pauxillatim accedere.*

Voilà les trois directions principales dans lesquelles la valeur originale des composés latins a évolué. On remarquera que pour l'expression de chacune de ces trois nuances le latin se sert quelquefois du composé « itératif ». L'emploi intensif de ce groupe de verbes est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner des exemples; du premier cas, emploi « duratif-résultatif », je citerai les verbes *occulto* et *ostento* : Per. 493 : *nam est res quaedam quam occultabam tibi dicere*; Au. 195 : *altera manu fert lapidem, panem ostentat altera*; de l'emploi « conatif » je citerai *advento* et *allecto* : Tru. 402 : *iam decumus mensis adventat prope*; Cic., *Lael.* 99 : *blanda ista vanitas apud eos valeat, qui ipsi illam allectant et invitant*[2]. Toutefois, on sait que de bonne heure l'itératif, élément essentiel de la langue expressive, a pénétré sur le domaine du non-itératif, de sorte que déjà en latin ancien le plus souvent ils ne se distinguent que par des raisons d'ordre stylistique.

*
* *

Nous voici arrivés au terme de notre exposé des faits concernant la prétendue perfectivation au moyen d'un préverbe. Il ne nous reste qu'à en comparer les résultats avec les autres théories existantes, de MM. Meillet[3], Barbelenet, K. H. Meyer et Ahlman.

I. C'est M. Meillet lui-même qui nous fournit les plus forts arguments contre la théorie de la perfectivation latine. Ses observations si fines, citées plus haut, sur le rôle essentiel de la catégorie des « itératifs » dans le système de l'aspect slave et son

1. Il ne faut pas confondre cet emploi « conatif » avec l'emploi « libre » du présent du type : Mi. 1331 : *quia aps te abit, animo male/ factum est,* qu'on trouve surtout en proposition subordonnée.

2. Pour plus de détails voir l'article de Mlle Sjoestedt, *B. S. L.*, 78, 153 et suiv.; 79, 113 et suiv., où l'on retrouve les idées de M. Meillet sur le système verbal latin.

3. Cf. également l'étude de Barone, *Sui verbi perfettivi in Plauto e in Terenzio* (Roma, 1908), inspirée de celle de M. Meillet.

avertissement énergique de « n'admettre aucune catégorie sémantique qui ne répond pas à un moyen d'expression distinct dans la langue » (*Études*, p. 5) nous défendent d'admettre sur le domaine du latin l'expression de l'aspect perfectif et imperfectif de l'action. Sans doute, il arrive qu'un composé latin exprime à peu près exactement la même notion qu'un aoriste grec ou un perfectif slave, mais ceci ne nous autorise pas à parler dans ce cas d'un perfectif ou d'un aoriste latin, pas plus qu'on n'a le droit de parler d'un ablatif en grec ou d'un duel en latin. D'ailleurs, je ne vois pas comment se laisse concilier la notion de l' « infectum », c'est-à-dire du « procès qui se poursuit », avec celle de la « perfectivité ». Comme l'observe avec raison M. Barbelenet (*o. l.*, p. 37), « à priori tous les temps de l'infectum ne sont pas susceptibles de l'aspect perfectif »; il s'ensuivrait que l'emploi du présent, de l'imparfait et même du futur simple et de l'impératif d'un composé perfectif serait impossible! M. Meillet lui-même semble s'être aperçu de cette contradiction dans son système. Devant sacrifier soit l'opposition de l'infectum/perfectum, soit celle du perfectif à l'imperfectif, il a choisi la dernière : dans son compte-rendu de la *Syntax und Stilistik* de Hofmann-Schmalz (*B. S. L.* 87, 120)[1] il se sert des termes « déterminé » et « indéterminé ». Dans notre premier chapitre, nous avons tâché de démontrer que l'opposition infectum/perfectum ne répond pas à la réalité des faits latins; le second chapitre aura prouvé que dans son recul du perfectif au déterminé M. Meillet a passé la notion de la résultativité, celle qui est, en réalité, exprimée par le composé latin.

II. Quant à M. Barbelenet[2], nous avons observé dans notre *Introduction* qu'il a été, dans une large mesure, la victime de sa méthode. Déjà à la p. 23 de son étude nous lisons, sans réelle démonstration préalable : « D'après ce qui précède on a déjà pu voir qu'on ne peut distinguer en latin, comme en gotique et en lituanien, que deux aspects. Nous réunirons sous les termes de perfectif et d'imperfectif l'expression de l'aspect et la forme qui s'y adapte... » C'est cette thèse « à priori » qui le gênera désormais

1. Également dans le *Dictionnaire Etymologique* de Ernout-Meillet (*passim*) et depuis longtemps dans son enseignement (d'après Marouzeau, *M. S. L.*, 16, 139).

2. On retrouve les idées de M. Barbelenet, dans une forme plus claire, dans l'article de Lejay, *La durée et le moment exprimés par le verbe latin* (*R. Ph.*, 43, 241 et suiv.).

dans l'appréciation des faits étudiés; à travers une étude serrée de 450 pages nous assistons à une lutte désespérée de l'auteur, désireux d'introduire dans la grammaire latine les notions de l'aspect perfectif et imperfectif avec la réalité rebelle des phénomènes latins. On doit savoir gré à l'objectivité de l'auteur de nous permettre de tirer de cette lutte les conclusions qu'il n'a pas osé en tirer lui-même. En effet, dire : « ce qui obscurcit la question au point de laisser dans bien des cas l'aspect indécis, c'est que cette notion n'a pas en latin d'expression morphologique adéquate » (p. 451), et : « l'aspect, étant si insuffisamment rendu, ne peut par suite être en latin qu'un phénomène assez accessoire; il est loin d'avoir le même rôle qu'en grec ou en slave » (p. 452), n'est-ce pas avouer qu'en réalité la notion de l'aspect n'était pas présente dans la conscience linguistique latine? C'est dans la poursuite de la notion fuyante de l'aspect perfectif que M. Barbelenet a laissé échapper la notion, bien plus réelle, de la résultativité, qu'il avait à portée de sa main. En effet, sa définition : « Tous les emplois du perfectif se ramènent, en dernière analyse, à l'expression de la production d'un état nouveau » (p. 94), est à peu près celle que nous avons proposée nous-même pour caractériser le sens résultatif des composés, qui n'a, comme nous l'avons vu, rien à faire avec la grammaire. D'ailleurs, au cours de la seconde partie de son travail, qui « consiste dans l'établissement de doublets » afin de découvrir « dans quelle mesure chaque préverbe donne la valeur perfective aux composés qu'il forme », nous voyons disparaître au fur et à mesure le terme « perfectif » pour céder la place à celui de « résultatif », qui ne figure pas dans la *Terminologie* « à priori » de la page 23.

III. Dans la détermination de la valeur des composés latins nous nous sommes servis comme point de départ du fait, démontré pour la première fois par M. K. H. Meyer, que le latin, pendant toute l'époque républicaine au moins, se refuse à l'emploi d'un composé pour exprimer un mouvement inachevé mais « déterminé ». Pour exprimer cette nuance le simple était de règle; au perfectum, en revanche, on ne trouve que rarement le simple avec un complément indiquant le terme de l'action. C'est ce dernier fait qui a surtout attiré l'attention de M. Meyer. Nous ne pouvons pas passer sous silence les conclusions singulières qu'il en

tire, d'autant plus qu'elles ont reçu, sous une certaine réserve, l'approbation d'éminents savants tels que Wackernagel (*Vorlesungen*, II, p. 181) et Hofmann (*Synt.*, p. 550)[1]. Voici, en peu de mots, son raisonnement (p. 6 et suiv.). Le parfait indo-européen exprimait un état du sujet; le parfait d'un verbe de mouvement ne permettait donc pas l'addition d'un complément indiquant la direction de ce mouvement. Le parfait latin est né du syncrétisme du parfait et de l'aoriste indo-européens : un parfait tel que *adii* ou *veni*, qui permet l'addition d'un complément de direction, ne peut donc être que la continuation de l'ancien aoriste. Or, « il est dans la nature du verbe latin que son aspect... soit le même dans toutes les formes du verbe »; un verbe comme *adire* ou *venire* est donc perfectif aussi bien dans les formes du thème du présent que dans celles du thème du parfait. D'autre part, le refus d'un parfait tel que *ii* ou *cucurri* de prendre un complément de direction suggère la supposition que sa fonction continue celle du parfait indo-européen; l'aspect « parfait » — « die perfektische Aktion » — n'est pas coordonné à l'aspect perfectif, mais intimement lié à l'aspect imperfectif, qui est celui des verbes simples.

Il serait difficile de trouver exemple plus frappant d'une « pétition de principe ». En effet, qu'il existe en latin des verbes servant à l'expression d'un seul aspect, c'est précisément ce que l'auteur doit démontrer. Or, pour lui l'aspect supposé des formes du « Perfektsystem » des verbes composés suffit à prouver celui des formes du « Praesenssystem », dont l'emploi n'est nulle part examiné d'une façon sérieuse[2]. De même, pour l'aspect imperfectif des simples en question, les preuves font complètement défaut; tantôt on a l'impression qu'il s'agit là pour l'auteur d'un axiome[3], tantôt il semble que c'est l'absence de « Rektionsergänzungen » au perfectum qui sert de preuve[4].

Quant à la thèse « à priori » que le parfait indo-européen d'un

1. Le fait que Hofmann qualifie la brève critique que j'ai donnée (*Comp.*, 100), de « unzureichend », me force à revenir sur cette question avec plus de détails que je ne le croyais alors nécessaire.

2. Le seul fait constaté est l'absence de l'imparfait dans l'ancienne langue (p. 13 et 15); l'emploi du présent n'est pas examiné.

3. Cf. « Das Verbum *ire* ist im Lateinischen imperfektif » (p. 9); « *Currere* ist wie *ire* ein imperfektives Verbum » (p. 27), etc.

4. Cf. « Imperfektiv sind demnach... » (p. 9).

verbe de mouvement ne permettait pas l'addition d'un complément de direction, notons que même en grec, où l'on rencontre pourtant d'une façon assez nette l'état indo-européen, le parfait ne se soucie pas de ce raisonnement logique : les compléments de la direction *unde* y sont extrêmement nombreux au parfait — cf. Hom. γ 81 : ἐξ'Ιθάκης ὑπονηίου εἰλήλουθμεν —, mais aussi l'indication de la direction *quo* du type : Thuc. 4, 2 : προαφῖκτο ἐσ Σικελίαν; Hom. Λ 230 : εἰς Ἴλιον εἰληλούθει, est plus fréquente que celle du type : Thuc. 4, 14 : ταῖς... ἐν τῇ γῇ καταπεφευγυίαις (cf. Kühner-Gerth, II, 1, 540 et suiv.).

D'ailleurs, parmi tous ses exemples, M. Meyer n'en donne *aucun* — et l'examen du matériel complet qu'offrent Plaute et Térence m'a prouvé qu'en effet il n'en existe pas un seul — où le parfait d'un verbe simple de mouvement exprime effectivement l'état du sujet. J'ai fait observer dans mon premier chapitre (t. XI, p. 72 de cette *Revue*) que c'est, au contraire, des verbes résultatifs que ce « parfait présent » est assez fréquent; j'en ai cité comme exemples : Mi. 83 : *nunc qua adsedistis caussa in festivo loco* et Mi. 213 : *euscheme hercle astitit*. J'ai tâché de démontrer qu'il s'agit là d'un fait secondaire, dû au sens du verbe et aux circonstances dans lesquelles ces formes sont employées. Le syncrétisme du parfait et de l'aoriste a donné naissance à une forme dont la fonction n'est ni exactement celle de l'ancien aoriste, ni celle du parfait indo-européen.

D'un autre côté, l'addition d'une « Rektionsergänzung » au parfait d'un simple n'est pas aussi rare que veut nous le faire croire l'auteur. Il est pénible de voir les interprétations artificielles qu'il propose (p. 10 et suiv.) pour se défaire de cas contradictoires tels que : Ba. 347 : *deos atque amicos iit salutatum ad forum*. En outre, il a négligé de prendre en considération des compléments tels que *huc*, *hinc*, *illuc*, *illinc*, *quo*, *unde*, *foras*, *rus*, *domum*, *intro* — lorsqu'ils suivent le verbe; quand ils le précèdent, l'auteur voit dans la locution un verbe composé, même dans le cas *intro tetuli* (p. 46) — ou encore *advorsum*, ou les indications géographiques sans préposition et le datif marquant la destination, qui sont très souvent précédés d'un parfait tel que *ii*[1].

Nous voyons que M. Meyer a échoué dans la démonstration de sa

1. Cf. l'effort fait par Hofmann (*I. F. Anz.*, 40, 27 et suiv.) pour sauver la « loi de Meyer ».

thèse. Cela tient en partie à la valeur hybride qu'il donne — à la suite de son maître Leskien — aux termes *Aktionsart*, *perfektiv* et *imperfektiv* : le terme « perfektive Aktionsart » se rapporte tantôt à l'aspect perfectif des composés slaves ou à l'aoriste grec, tantôt au sens « déterminé » d'un présent grec tel que διαβάινω, tantôt à la valeur résultative des composés latins.

IV. La seule objection que j'aie à faire à l'étude de Ahlman est également d'ordre terminologique. La terminologie adoptée par cet auteur est celle de Noreen (*Vårt Språk*, V, 607 et suiv.). Nous avons critiqué dans notre *Introduction* (p. 329 et suiv.) la distinction faite par ce savant entre *Aktionsart* et *Aspect*, ou plutôt l'emploi de ce dernier terme par rapport à des nuances de signification constatées sur le domaine du suédois, mais complètement différentes de celles désignées généralement en grammaire slave par ce terme. Pour Noreen, dans la catégorie de l'aspect il s'agit du degré d'effectivité de l'action : l'action « indéterminée » est dans sa terminologie d'aspect « kursiv », l'action « déterminée » est d'aspect « terminativ ». L'aspect terminatif se divise de nouveau en « aktuell-terminativ » (déterminé non résultatif) et « resultativ-terminativ » (déterminé résultatif). Cette division n'a rien de commun — l'auteur le dit expressément[1] — avec celle de l'aspect perfectif et imperfectif. L'adoption du terme « aspect » ne peut, dans ces conditions, que créer des malentendus. En effet, Ahlman, en se servant de la terminologie de Noreen, n'a pas su éviter complètement ce danger[2]. Il n'y a pas lieu d'examiner ici sa démonstration en détail; ce qui est essentiel, c'est que, au moyen d'une étude serrée des valeurs concrètes du préverbe *com-*, il arrive, en principe, au même résultat que nous, à établir le sens résultatif des composés.

1. Encore a-t-il le tort de croire (p. 654) que sa catégorie de l'aspect « terminatif-résultatif » couvre celle de l'aspect perfectif et que son aspect « actuel-terminatif » couvre, avec l'aspect « cursif », l'aspect imperfectif de la terminologie ordinaire.

2. Ainsi, pour en citer un seul exemple typique, il confond « cursif » avec « imperfectif » lorsqu'il dit (p. 74) : « Eine in wirklicher konkreter Gegenwart stattfindende Tätigkeit kann nur kursiv sein... », tandis qu'il donne lui-même comme exemple de l'aspect « résultatif-terminatif » le présent *conspicor* : Ter., *Eun.* 1062 : *in his te conspicor regionibus*, et de l'aspect « actuel-terminatif » le présent *conspicis* : Ci 622 : *supina susum caelum conspicis* (p. 103).

Conclusion

Dans la présente étude mon intention n'a pas été de nier l'existence des phénomènes d'aspect ou d'Aktionsart dans le domaine du latin. Si l'on se sert de ces termes dans le sens large qu'on leur attribue généralement, on peut constater dans n'importe quelle langue des phénomènes d'aspect ou d'Aktionsart. Seulement l'emploi de tels termes est aussi dangereux que trompeur, surtout lorsqu'on se sert, en outre, d'attributs tels que « perfectif » et « imperfectif » pour des phénomènes de nature complètement différente. Les termes « aspect perfectif » et « imperfectif » appartiennent à la grammaire slave et ne doivent pas en sortir. Pour le grec, on pourrait se servir des termes « aspect imparfait » et « aoristique », mais c'est là une question qui ne nous intéresse pas ici. D'un autre côté, le fait que chez les auteurs de langue allemande le terme d' « Aktionsart » est en partie synonyme de celui d' « aspect » nous oblige à éviter pour le moment ce terme même là où son emploi aurait été de mise.

Quant aux faits proprement latins, nous n'avons voulu que déblayer le terrain pour les études de détail qui s'imposent partout. Nous avons voulu les débarrasser d'une terminologie qui était devenue extrêmement gênante. Dans l'étude des fonctions des temps et des modes, les termes aspect et Aktionsart n'ont été d'aucun profit; dans celle qui touche au sens et à l'emploi des verbes, on peut parler tout aussi bien, et sans le moindre risque de méprise, de « sens résultatif », d' « emploi déterminé » et « indéterminé », etc.

A côté des phénomènes que nous avons touchés ici, il y en a d'autres, concernant également la « question de l'aspect », dont nos recherches ne nous permettent pas encore de discuter les détails. On se bornera à citer ici brièvement les plus importants.

I. La possibilité d'un renouvellement de la valeur résultative au moyen d'une seconde composition; type : *concommitto*, *concolloco* (voir surtout Löfstedt, *Perigr.*, p. 92 et suiv.; Hofmann-Schmalz, p. 542 et p. 551).

II. La valeur ingressive de certaines formes — en premier lieu

le parfait — de verbes éminemment indéterminés, tels que *sum* et ses composés, *habeo*, *teneo*, *scio*, *sentio*, *iaceo*, *vigilo*, etc.; cf., par exemple, Sall., *Jug.* 5, 4 : *cui postea Africano cognomen ex virtute fuit*; Verg., *Aen.* V, 336 : *ille autem spissa iacuit revolutus harena*; Ter., *Phorm.* 765 : *nemo e me scibit*, etc.

III. La périphrase du parfait constituée au moyen de *coepi*, surtout propre à la langue vulgaire (bibliographie chez Hofmann-Schmalz, p. 561).

IV. La périphrase de différentes formes verbales constituée au moyen du participe présent avec une forme du verbe *être* du type : S. C. de Bacch. : *utei scientes esetis* (voir Löfstedt, *Perigr.*, p. 254 et suiv.; Hofmann-Schmalz, p. 605 et suiv.).

Ces diverses catégories demandent un examen méthodique, qui fera l'objet d'une étude ultérieure.

K. VAN DER HEYDE.

VII

LA DIPHTONGUE *AE* DANS LES MOTS *SCAENA*, *SCAEPTRUM*, *RAEDA*, *GLAESUM*, *AERA CVRA*

PAR G. BONFANTE
Attaché au Centro de estudios históricos de Madrid

Dans les *Mémoires* de la Société de linguistique, t. XVII (1911-1912), p. 271, M. Marouzeau écrit : « De bonne heure, semble-t-il, *ae* servit à noter un *e* ouvert, ce qui expliquerait les graphies *scaena*, *scaeptrum*, attestées par Varron, et les génitifs grecs en *-aes* que présentent certaines inscriptions[1]. » Je crois que cette théorie, qui malheureusement ne paraît pas encore universelle-

1. Koterba, *Dissertationes Vindobonenses*, VIII, 1904, p. 115, n. 2, écrit : « Maurenbrecher (*Archiv für lat. Lex.*, VIII, p. 293) aliique *ae* adhibitum esse arbitrantur, ut graecum η, quod magis hiante ore pronuntiabatur, accuratius exprimeretur. » Or, Maurenbrecher ne dit pas du tout cela : il dit seulement (en parlant de la forme *Saeturnus*) : « Dass *ae* im Vulgärlatein nur der Ausdruck für offenes *e* war », ce qui est bien différent et, exprimé sous cette forme, inexact.

ment acceptée, est de nature à expliquer aussi le cas de deux mots non étudiés jusqu'ici, *raeda* et *glaesum*. L'examen de ces deux mots me conduit à reprendre le problème dans son ensemble.

La forme *scaena*, « la scène », du gr. σκηνή, est absolument sûre, non seulement parce qu'elle est attestée par l'*Ambrosianus* (pour Plaute, *Pseud.*, 2; 568[1] (cf. Sommer, *Handbuch*$_3$, p. 72; Brambach, *Hülfsbüchlein*, s. u.; Oberdick, *Studien zur lateinischen Orthographie*, II, p. VI; Lodge, *Lexicon Plautinum*, s. u.; Ribbeck, *Prolegomena in Vergilium*, p. 387), mais parce qu'elle est confirmée par la graphie *scaina*, *C. I. L.*, I2, 1794 (*ai* avait naturellement un *i* de timbre peu clair). Nous trouvons la même graphie (et la même prononciation) dans *scaeptrum* qui est cité avec *scaena* par Varron, *De lingua latina*, VII, 96 : « *obscaenum* dictum ab *scaena*; eam ut Graeci Accius scribit *scena*. In pluribus uerbis *a* ante *e* alii ponunt, alii non, ut quod partim dicunt *scaeptrum*, partim *sceptrum*, alii Plauti *Faeneratricem*, alii *Feneratricem*; sic *faenisicia* ac *fenisicia*. » Varron rassemble avec beaucoup de soin une série de faits analogues; mais cela n'implique pas, naturellement, qu'on doive les interpréter tous de la même façon. Varron s'est contenté de dresser la liste des mots où il avait noté un flottement entre *ae* et *e*; mais il n'avait guère songé à en donner l'explication. Ainsi, dans le cas de *fenisicia*, nous pouvons affirmer sans hésitation qu'il s'agit d'une forme rustique[2] en face de la forme urbaine *faenisicia*, tout à fait comparable aux doublets *sēpēs* : *saepēs*, *hēdus* (ou mieux *ēdus*) : *haedus*, dont j'espère m'occuper dans un prochain travail. Mais s'il n'y a aucune difficulté à admettre des flottements et des doublets d'origine rustique pour des mots nettement campagnards comme *faenum*, *saepēs*, *haedus*, cela me semble, par contre, tout à fait invraisemblable pour des mots comme *scaena* et *scaeptrum*, qui sûrement étaient beaucoup plus employés à la ville qu'à la campagne. Je ne puis par conséquent adhérer ni à la théorie de l' « hyperurbanisme », formulée d'abord par *Fleckeisen (*Neue Jahrbücher*, LXXXIII, 1861, p. 574), acceptée ensuite par Walde (*Indogerm. Forsch.*, XXX, p. 140, note) et par Sommer (*Handbuch*$_3$, p. 72, n. 3), ni à la thèse de la « graphie inverse »

1. Cette forme a été acceptée d'ailleurs dans les meilleures éditions de Plaute : celle d'Oxford (Lindsay) et celle de Leipzig (Teubner, par Gœtz et Schœll).

2. Cf. Varron, *L. L.*, VII, 95 : « rustici pappum *Mesium*, non *Maesium* », et de même V, 97; cf. aussi Lucilius, IX, 10 M. (Diom. 452, 17 K.). On trouvera d'autres mots « rustiques » dans Lindsay-Nohl, *Lat. Spr.*, p. 47.

soutenue par M. Niedermann (*Contribution à la critique des gloses latines*, p. 8, n. 2)[1]. L'idée d'un intermédiaire étrusque est défendue par Schulze (*Zeitschr. f. vergl. Sprachforsch.*, LI (1923), p. 242; cf. aussi J.-B. Hofmann, *Stand u. Aufgaben der Sprachwissenschaft*, Heidelb., 1924, p. 367; *Idg. Jahrbuch*, X (1924-1925), p. 66); MM. Ernout et Meillet la considèrent comme possible dans leur *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 864 (je ne trouve pas le passage de *Idg. Jahrbuch*, XI, p. 335, qu'ils citent). Mais elle a été brillamment réfutée dans *Studî Etruschi*, II, p. 307, par M. G. Devoto, qui a analysé soigneusement les mots grecs qui ont pénétré en étrusque et en a conclu que le grec η a pour correspondant un *e* : ainsi gr. Πηλεύς > étr. *Pele* (voir aussi Ernout, *B. S. L.*, XXX (1930), p. 122)[2]. Enfin, M. Solmsen, *Untersuchungen zur griech. Laut- und Verslehre*, p. 279, n. 2 (suivi par Koterba, *Diss. Vind.*, VIII, 1905, p. 115, n. 2), part d'un mot grec *σκαινά, purement imaginaire et créé pour les besoins de la cause : ensuite, il ne considère pas *scaeptrum*, que le témoignage de Varron ne nous permet pas de mettre en doute.

Je crois que *scaena* et *scaeptrum* ne peuvent pas être séparés de deux mots étrangers[3], dans lesquels le latin rend aussi par un *ae* le *ē* ouvert de la langue d'origine : il s'agit de *raeda* et *glaesum*. *Raeda* est sans doute la meilleure graphie[4]; le mot est gaulois (cf.

1. Il ne me semble pas que Walde, *I. F.*, XXX, p. 140, ait raison lorsqu'il attribue à M. Niedermann la thèse de l' « hyperurbanisme ».

2. D'autre part, j'hésite à admettre avec M. Ernout que lat. *scaena*, *scaeptrum*, pourraient dériver de dor. σκᾱνά, σκᾱπτρον : dor. ᾱ donne en latin *ā* : *māchĭnă* = dor. μᾱχᾰνᾱ; *mālum* = dor. μᾱλον. Par surcroît, les Doriens, que je sache, disaient σκᾱπτον (Pindare), et non pas σκᾱπτρον.

3. A ces deux mots, il faudrait ajouter aussi deux mots ligures selon M. Brüch, *K. Z.*, XLVI, p. 363, n. 1, c'est-à-dire le nom de *Alaebaece Raeiorum*, Pline, *Nat. hist.*, III, 36, où le code Ricardien porte *Alaebaece Raeiorum*, les autres *Alebecae* (aujourd'hui *Riez*, dont le *ie* indique un *ae*). M. Brüch pense que ces *ae* représentent un ę (ouvert) du ligure : la chose ne me paraît pas suffisamment démontrée; ne pourrait-il pas s'agir d'une diphtongue **ai*? le ligure, si c'était une langue indo-européenne, devait la posséder. Il serait intéressant de savoir quelque chose du nom des *Raeti* : « Die Herkunft des Namens ist dunkel », affirme Haug dans *Pauly-Wissowa* sub uoce (où l'on trouvera quelques hypothèses à ce sujet).

4. Les meilleurs manuscrits et les éditions les plus soignées portent *raeda* dans : César, *B. G.*, I, 51, 2; VI, 30, 2; Cicéron, *Pro Mil.*, 10, 28; 29 (2x); *Philipp.*, II, 24, 58; *Ad Att.*, VI, 1, 15 (et V, 17, 1?); Horace, *Sat.*, I, 5, 86; II, 6, 42; Martial, X, 13; Juvénal, III, 10; 236; IV, 118; Suétone, *César*, 57. Ajouter *raedarius*, Cicéron, *Pro Mil.*, 10, 29; Hist. Aug. Max. et Balb., 5, 1. On lit *reda* dans Martial, III, 47, 5; Isidore, *Étym.*, XX, 12, 2; Hist. Aug. Alex. Seu., 43, 1. On trouvera tous les passages réunis dans Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, II, p. 1096 et

Quintilien, *Inst.*, I, 5, 57; Fortunat, III, 221). Il a été introduit sans doute à l'époque des premières invasions gauloises. Dans les noms propres gaulois, que nous connaissons d'ailleurs par des historiens relativement récents et sous une forme probablement savante, on trouve toujours *ē* : *Ĕpŏ-rēdĭă*, *Ĕpŏ-rēdĭī*, *Ĕpŏ-rēdĭ-rīx*[1]. Cet *ē* remonte à un **ĕi* indo-européen, et le gaulois *rēdā* suppose une forme **rĕidhā* = irl. [*dē-*]*riad* (cf. v. h. a. *rītan*, all. *reiten*, « chevaucher », v. h. a. *reita* (= i. e. **rŏidhā*), « char ») (Walde-Pokorny, II, p. 348; Pedersen, *Vergleichende Gramm. der kelt. Sprachen*, I, p. 58). Cet *ē* gaulois (et celtique) devait être plutôt ouvert, car il ne passe jamais à *ī*, comme le **ē* i. e. de *-rīx* = lat. *rēx*, qui devient *ī* dans toutes les langues celtiques. *Raeda* est un mot sûrement populaire, vulgaire même, qui suppose sans doute un traitement phonétique non savant, c'est-à-dire influencé par des considérations graphiques ou grammaticales.

Le cas de *glaesum* est à peu près identique. La graphie *ae* est sans nulle doute la meilleure; elle est acceptée par le *Thesaurus;* elle se trouve dans le meilleur manuscrit de Pline, *Nat. hist.*, XXXVII, 3, 11, § 42 (un autre a *glassum*, probablement corruption de *glaesum*; les manuscrits de Tacite, *Germania*, XLV, ont *glesum*); de là le nom de *Glaesaria* (*insula*), *Nat. hist.*, IV, 13, 27, § 97; XXVII, 3, 11, § 42. Le latin *glaesum* n'est que la transcription du nom germanique, ainsi que l'affirment très nettement Pline et Tacite[2] : la forme germanique avait un *ē* correspondant

suiv., où cependant la graphie des manuscrits n'est pas respectée. On consultera aussi *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1864, p. 56; 1867, p. 390; Georges, *Lexicon der lat. Wortformen*, s. u., les ouvrages sur l'orthographe de Brambach et Oberdick cités au commencement de cet article, et Bücheler, XIII, 154.

1. Ces noms n'apparaissent, que je sache, chez les auteurs et dans les inscriptions qu'à partir du Ier siècle avant notre ère. La prononciation gauloise avait probablement changé entre temps. Une autre explication de la graphie *ē* pourrait être la suivante : les noms sont tous polysyllabes, tandis que *raeda* (et ainsi *scaena*, *scaeptrum*, *glaesum*) est un dissyllabe. Or, il est phonétiquement prouvé que les voyelles des dissyllabes ont une durée plus longue que celles des polysyllabes : cf. M. Niedermann, *Mélanges De Saussure* (1908), p. 54 et suiv., avec bibliogr.). Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les Latins aient rendu par *ae* le *ē* de gaul. *rēdā* (*ę*), et par *ē* le *ē* de *Eporēdia*, *Eporēdirīx*, etc. De même pour *eporedias* (*eporedias Galli bonos equorum domitores uocant*, Pline, *Nat. hist.*, III, 123), *uĕrēdus* (ainsi dans Martial, XII, 14, 1; XIV, 86, 1) et du tardif *părăuĕrēdus* (d'où all. *pferd*, ital. *palafreno* avec *ę* = *ē*). Je ne sais pas où Gröber, *Grundriss*, I2, 373, a trouvé son *Eporaedia*. — Cf. aussi *Rutēni* et *Rutaeni*, gr. Ῥυτάινοί.

2. Pline, *Nat. hist.*, XXXVII, 42 : « certum est gigni in insulis septemtrionalis oceani et a Germanis appellari *glaesum*, itaque et a nostris unam insularum ob id *Glaesariam* appellatam ». Tacite, *Germ.*, XLV : « sucinum, quod ipsi (Aestii) *glaesum* uocant » (*sic* Furneaux, Müllenhoff, *glesum* codd.).

à l'*ē* indo-européen, et sa prononciation était très ouverte[1] (cf. par exemple Streitberg, *Urgemanische Gramm.* [Heidelb., 1896], p. 63); cela est démontré par les correspondances des différentes langues germaniques : got. *ē*, v. norr. *ā*, v. h. a. *ā*, v. sax. *ā*, ags. *ae* (de **ā*?). Voici quelques exemples de *ē* indo-européen avec son traitement dans les langues germaniques :

	gotique	néerl.	v. norr.	v. h. all.	all.	v. sax.	ags.	angl.
lat. *sēmen*	*mana-sēths*	*zaad*	*sāð*	*sāt*	*saat*	*sād*	*sāed*	*seed*
lit. *ménuo*	*mēna*	*maan*	*māne*	*māno*	*mond*	*māno*	*mōna*[2]	*moon*
lat. *rērī*	*rēdan*	*raden*	*rāða*	*rātan*	*raten*	*rādan*	*raedan*	*read*
[lat. *glaesum*]	—	*glār*[3]	—	—	—	—	*glaer*	—

Le moyen bas allem. *glār* et l'anglo-saxon *glaer* signifient « résine »; leur parenté avec le substrat germanique de lat. *glaesum* n'est pas douteuse (cf. Kluge, *Etymol. Wtb. der deutschen Sprache*10, Berlin, 1924, p. 182, s. u.); on trouve un degré bref **gləs-* ou **glŏs-* dans allem. *glas*, « verre », v. h. a. *glas* (glosé aussi « electrum »), v. sax. *gles*, ags. *glaes* (avec *ae* bref, de **ă*!), angl. *glass*, néerl. *glas*, v. norr. *glér* (*é* pour *a* à cause de l'*r*, qui, à son tour, dérive de l'action de la loi Verner : cf. Heusler, *Altisländisches Elementarbuch*, Heidelb., 1921; Streitberg, *Urgerm. Gramm.*, p. 199).

L'*ē* latin était fermé, comme le prouvent les langues romanes; dans les mots qui ont pénétré à l'époque historique du latin en germanique, le germanique reproduit l'*ē* latin d'une syllabe accentuée (germanique) par germ. *ê*, différent de germ. *ē* (= *ē* indo-européen) et qui apparaît comme *ē* (et non pas *ā*!) en germanique septentrional et occidental; en vieux haut allemand il passe ensuite à *ea* — *ia* — *ie* : lat. vulgaire *mēsă* > got. *mēs*, v. h. a. *meas*, *mias*; lat. *bētă* > v. h. a. *bieza*, ags. *bēte*. En syllabe atone on trouve *ī* (*ĭ*) : lat. *acētŭm* > got. *akeit*, v. sax. *ēcid*, et, avec métathèse des consonnes, v. suéd. *vin-aetikia*, moy. néerl. *ëttik*, v. h. a. *ezzĭh*; lat. *mŏnētă* > v. h. a. *muniz*, *munizza*, all. *münze* : voir les détails dans Streitberg, *Urgerm. Gramm.*, p. 65 et suiv., avec

1. Comme d'ailleurs celle du *ē* indo-européen, qui passe à *ā* (*iā*) dans beaucoup de langues indo-européennes (indien, iranien, tokharien, dialectes slaves, lituanien, allemand) : en grec (ionien) le *ā* et le *ē* se confondent, ce qui indique que leur prononciation était semblable. Seulement en celtique, en osco-ombrien et en latin le *ē* indo-européen est fermé (proche de *ī*), ce qui prouve, à mon avis, leur parenté dialectale.

2. *ō* à cause du *n* suivant.

3. Forme du moyen bas allemand.

bibliogr. Dans les emprunts les plus anciens, l'*ē* latin est même rendu régulièrement par *ī* en anglo-saxon : *sētă* > *sīde*, *cēpă* > *cīpe*, *pēnă* (écrit *poenă*) > *pīn*; cf. Sievers, *Angelsächsische gramm.*, Halle, 1921, p. 28, § 58, n. 2; Meyer-Lübke, *Introducción*, trad. Castro, Madrid, 1926, p. 214.

Donc, l'*ē* ouvert de trois langues — grec[1], celtique, germanique — est transcrit par *ae* en latin dans quatre mots : cela n'est dû ni à un hasard ni au caprice d'un grammairien, car les quatre mots sont populaires, bien attestés, et aucun d'entre eux n'est postérieur au Ier siècle ap. J.-C. Il est évident, à mon avis, que les Latins transcrivaient par *ae* l'*ē* ouvert des autres langues, parce que leur *ē* étant fermé ne rendait pas bien le son étranger. Je ne veux pas affirmer par là qu'à date ancienne la diphtongue *ae* (tonique) se fût monophtonguisée[2]; je veux dire seulement que le son de la diphtongue *ae* était celui qui se rapprochait le plus de l'*ē* ouvert de ces langues; et que, par conséquent, le Latin ne pouvait mieux faire que de rendre cet *ē* ouvert par son *ae*, qui se rapprochait déjà beaucoup d'une prononciation très unie et proche de la monophtongue, comme la graphie *ae* (se substituant à *ai*) le démontre. On oublie souvent, en effet, que le son par lequel une langue rend le son d'une autre ne reproduit souvent pas exactement le son originaire, mais constitue seulement une approximation, parfois très grossière : car toute langue est réfractaire par nature à l'introduction de sons étrangers. Quant à l'*ē*, par lequel depuis Accius les Latins ont l'habitude de rendre le η grec, il ne doit pas nous étonner, car (comme l'observe déjà Seelmann, *Aussprache*, 1884, p. 167) il est sûrement d'origine savante : les hommes qui, comme Cicéron, avaient une culture grammaticale, répugnaient naturellement à reproduire par une diphtongue une voyelle simple du grec, d'autant plus que cette diphtongue servait aussi à rendre un son tout différent, la diphtongue grecque αι[3]. Mais Cicéron n'éprouvait point cette répugnance lorsqu'il écrivait *raeda*, le mot gaulois, pas plus que Pline qui écrivait *glae-*

1. Le η grec était très ouvert : le *ē* fermé était représenté par ει; cf. Brugmann-Thumb, *Griech. Gramm.*, München, 1913, p. 34 et suiv.

2. Pour la ville de Rome ce fait ne s'est probablement pas produit avant le IIe ou le IIIe siècle ap. J.-C. au plus tôt : cf. Leumann, *Lat. Gramm.*, p. 75; Sommer, *Handbuch*[3], p. 71; Grandgent, *Latín vulgar* (traduction espagnole de Moll, Madrid, 1928), p. 141 et suiv.; Seelmann, *Aussprache des Lateins*, p. 224.

3. Il faut ajouter encore que le *ē* latin est la longue correspondante de *ĕ*, tout à fait comme η est en général la longue de ε.

sum, mot germanique : car ces hommes avaient une connaissance très imparfaite et purement orale du celtique et du germanique, et en tout cas ils se préoccupaient fort peu de transcrire avec exactitude (à leur façon) les mots des langues auxquelles ils n'attachaient aucune importance. Voilà pourquoi la graphie (et peut-être même la prononciation) *scēptrum* a triomphé de *scaeptrum; scaena*, au contraire, malgré la tentative du pédant Accius d'introduire *scēna*, a résisté pendant toute la latinité, parce que c'était un mot plus populaire et plus fréquent que *scēptrum*. Les transcriptions *scēna*, *scēptrum*, de σκηνή, σκῆπτρον, avaient en effet l'avantage, pour l'œil, de reproduire le mot grec tel qu'il était écrit, avec le même nombre de signes : le grec s'écrivait couramment à Rome à l'époque de Cicéron et d'Auguste dans les classes cultivées et même dans les classes non cultivées, tandis que le germanique ne s'écrivait nulle part, pas même chez les Germains, et le gaulois fort peu, car les Druides défendaient d'une façon rigoureuse l'emploi de l'écriture pour les choses sacrées, voulant garder comme un privilège la sagesse religieuse confiée à la mémoire[1].

On trouve par-ci par-là des exemples sporadiques de *ae* pour gr. η dans les manuscrits et les inscriptions. Les meilleurs manuscrits de Juvénal, V, 119, ont *Libyae*, vocatif = gr. Λιβύη, et cette variante a été introduite dans le texte de l'édition des Belles-Lettres, 1931; dans la *Thébaïde* de Stace, VII, 260, les manuscrits inférieurs ont *Ocalee*, mais les meilleurs manuscrits *Ocaleae* (= Ὠκαλέη), que M. A. E. Housman, *Classical Quarterly*, XXVII (1933), p. 14, interprète sans raison comme un pluriel, tout en admettant que « Ὠκαλέη... was... the regular and the only form in epic and ionic ».

On lit aussi chez Sommer, *Handbuch*$_3$, p. 325 : « Nach den griechischen Eigennamen auf -η sind spätlateinisches *Iuliane*, *C. I. L.*, V, 494; *Marciane*, 400, etc. (seit etwa 200) gebildet (Hehl, *Die Formen der lat. 1. Deklination in den Inschriften*, Diss. Tübingen, 1912); *Tatianae*, XII, 704 (S. 71) », et p. 326 et suiv. : « Die bisweilen schon in vorchristlicher Zeit und meist bei plebejischen Frauennamen vorkommende [genitiv-] Endung *-aes* (vgl. *Aquilliaes*, *C. I. L.*, I$_2$, 1249, *Valeriaes*, III, 2583, aber auch *bonaes feminaes*, VI, 6573, *villaes*, X, 7947, *sues*, IX, 984) ist eine Anleh-

1. *Neque fas esse existimant ea litteris mandare*, César, *B. G.*, VI, 14, 3. Chez ces peuples, la vie religieuse s'identifiait à peu près avec la vie sociale.

nung an die Genitive auf -ης der griechischen Namen (Bücheler-Windekilde, 65 f., anders Lattes, *Iscriz. paleolat.*, 46 f.; s. von Planta, *Gramm.*, II, 88, Hehl a. a. o. 22 f., Pieske, *De tit. Afr. lat.*, 11 f., und stammt aus einer Zeit, wo im Volksmunde *ae* zu *e* geworden war [cf. en sens contraire, et avec raison, Leumann, *Lat. Gramm.*, p. 75]. — Dass *-aes* bei lateinischen, *-ēs* bei griechischen Namen steht, erklärt sich als Anlehnung an die Schulorthographie beider Sprachen (falsch Hehl a. a. o.). » Leumann, *Lat. Gramm.*, p. 270, est d'un autre avis, mais à tort, je crois. Voir aussi von Planta l. l., Neue-Wagener, *Formenlehre*$_3$, I, p. 22 et suiv.; II, p. 46 et suiv. (avec un abondant matériel); Sittl, *Die lokalen Verschiedenheiten*, p. 16, 40; *Corssen, *Aussprache*, I$_2$, p. 683 et suiv. L'hypothèse d'une influence dialectale ombrienne ou sabellique (von Planta l. l., Hehl l. l., en partie aussi Leumann) ne me semble pas du tout probable, parce que les génitifs en *-aes* sont fréquents surtout à Rome : *Aquilliaes*, *C. I. L.*, I$_2$, 1249; *Acutiaes*, *C. I. L.*, VI, 10561 : *Aelanaes*, *C. I. L.*, VI, 5280; *Aemiliaes*, *C. I. L.*, VI, 11172, etc., etc. (matériel chez les auteurs cités, surtout Hehl et Neue-Wagener); la grande majorité même de ces génitifs se trouve à Rome : 284 à Rome, 20 à Ostie, 3 à Capoue, 12 à Pompéi, 7 à Pouzzoles, 1 dans le Samnium, 1 à Misène, sur un total de 445; cf. Hehl, p. 23. Il me semble donc (bien que Hehl pense le contraire) qu'il s'agit d'un rayonnement de Rome, où les esclaves Grecs et Orientaux fourmillaient, vers les autres villes où les patriciens les conduisaient. L'observation de Hehl, que cette terminaison se rencontre presque exclusivement chez des affranchis et des esclaves, confirme mon sentiment. Une correspondance lat. vulgaire *ae* = gr. η ne me semble pas présenter de difficulté après ce que je viens de dire[1].

Ce qui précède confirme pleinement, à mon avis, l'hypothèse de M. Gaidoz (*Revue archéologique*, 3e série, 1892, p. 198 et suiv.) que la déesse romaine *Aera Cura* n'est qu'une « Entstellung oder volkstümliche Anpassung des griechischen Namens Ἥρα Κουρία ». Sont du même avis : Wissowa, *Religion der Römer*$_2$, Munich, 1912, p. 313; Diehl, *Thesaurus*, sub uoce; pour la graphie, voir

1. J'espère que mon travail permettra d'entrevoir les causes du flottement entre *ae* et *ē* qui se constate dans une série de mots étrangers ou d'étymologie obscure : *faelēs*, *caepe* (voir ci-dessus le correspondant ags., qui suppose un *ē*), *caestus*, *caelebs* (« de physionomie peu indo-européenne » d'après Ernout-Meillet, *Dict. étym.*, s. u.), *paeler*, *paedico*, *paene*, *paeminosus*, *Paeligni*, etc.

Wissowa dans Pauly-Wissowa, *Real-Enzyklopädie*, I, 667 : « ... ferner alleinstehend *Hera* oder *Haera domina* (*C. I. L.*, V, 8126; 8200). Dies, sowie die Schreibweise einzelner Inschriften, insbesondere die Abkürzung AE. C. (*C. I. L.*, III, 4395) weisen darauf hin, dass die richtige Schreibung wohl *Aera Cura* ist. » Cette graphie est acceptée par le Thesaurus, et se rencontre aussi à Rome, *C. I. L.*, VI, 142. Il s'agit d'une déesse populaire, qui n'apparaît point dans la littérature, et cela nous explique non pas seulement le *ae* = gr. η, mais aussi la chute de l'*h* initial. Voir aussi Zangemeister, *C. I. L.*, XIII, 2, p. 203. L'idée de Maass, *Orpheus*, p. 220 et suiv., qui considère *Aera Cura* comme une composition de Ἥρα et Κούρα, du type de *Isityche*, s'accorde parfaitement avec mon point de vue. Remarquer surtout la forme *Haera domina*.

Je veux enfin observer que la particule affirmative *nae* pourrait fort bien dériver de grec νή : la forme *nae* est meilleure que *nē* selon Quicherat-Daveluy-Chatelain, *Dictionnaire*, sub uoce. L'hypothèse d'une influence du grec ναί (Ernout-Meillet, sub uoce) n'est peut-être pas nécessaire.

Giuliano Bonfante.

VIII

LA PRONONCIATION « FRANÇAISE » DU LATIN DEPUIS LE XVIe SIÈCLE

par P. Damas

M. J. Marouzeau, en présentant aux lecteurs de la *Revue des Études latines*[1] sa brochure sur *La prononciation du latin*[2], souhaitait « de n'avoir plus à revenir sur une question à laquelle l'obstination de personnes peu averties a fini par conférer plus d'importance qu'elle n'en mérite ».

En effet, tout a été dit concernant l'articulation des voyelles et des consonnes de la langue latine aux différents stades de son

1. *Revue des Études latines*, 1931, p. 188.
2. Collection d'Études latines, Paris, Les Belles-Lettres, 1931.

évolution : les textes des grammairiens, passés au crible, ont livré tous leurs secrets; tout au plus peut-on dire que les questions relatives au caractère de l'accent et aux règles de la prose mesurée attendent encore des solutions définitives.

La querelle qui, depuis un demi-siècle, partage l'enseignement en deux camps, pour ou contre une nouvelle réforme de la prononciation française du latin, a maintenant abouti à des formules très nettes, soit radicalement opposées, soit différant entre elles par des modalités appréciables. On trouvera, en un rappel alerte et substantiel, l'histoire de ces controverses aux pages 8 et 14 de l'ouvrage cité plus haut.

Mais, dans un ordre d'idées très voisin, s'offrait un champ d'études à peu près inexploré, à savoir l'histoire de la prononciation française du latin.

Sans doute le sujet n'était pas nouveau : déjà Érasme, Charles Estienne, Geoffroy Tory et d'autres encore avaient noté les particularités propres à chaque nation dans le parler latin des humanistes. Toutefois leurs observations se bornaient à préciser et à critiquer certaines fautes d'articulation, d'accent ou de quantité. Il appartenait aux philologues et aux grammairiens modernes de s'intéresser à d'autres problèmes liés à l'histoire de la prononciation du latin en France : formation des mots d'emprunt, prononciation du français, orthographe française. C'est par ces voies latérales que Ch. Thurot, il y a cinquante ans, et M. Ch. Beaulieux, dans un passé tout récent, ont été conduits à écrire l'histoire de notre prononciation dite traditionnelle; le premier par de multiples et précieuses observations éparses dans son livre sur *La prononciation française*[1], et le second dans une des parties les plus neuves de son *Histoire de l'orthographe française*[2]. M. Ch. Beaulieux, en outre, a donné à cette étude une portée plus étendue en même temps qu'une forme purement didactique, en écrivant pour les lecteurs de la *Revue des Études latines* son *Essai sur l'histoire de la prononciation du latin en France*[3].

Nous allions être, dès lors, en possession de renseignements

1. Ch. Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle, d'après les témoignages des grammairiens*, Paris, Impr. nat., 1881-1882, 2 vol. in-8°; notamment t. I, pp. 50, 76, 108; t. II, pp. 314, 336, 345, 370, 371, 384, 388, 396, 404, 418, 427, 459, 467, 548, 580, 727.

2. Paris, Champion, 1927.

3. *Rev. Ét. lat.*, 1927, t. V, p. 68.

précis et à peu près complets sur la façon dont nos ancêtres, depuis l'origine jusqu'au XVIe siècle, prononçaient le latin. Aucun doute ne pouvait subsister désormais : les humanistes ont réformé chez nous la prononciation du latin et créé une prononciation conventionnelle, issue à la fois d'un retour à l'antiquité, de l'influence italienne et des errements dus à la prononciation de notre propre langue.

Ce n'était pas, à la vérité, une révélation, puisque Ch. Thurot l'avait noté, il y a de cela cinquante ans; mais, grâce aux travaux qui viennent d'être rappelés, ce point d'histoire prenait son relief au moment même où les *Amis de la prononciation française du latin* entraient en guerre contre une nouvelle réforme et prétendaient légitimer leur attitude par le souci de nous voir conserver, dans la lecture du latin, le « vrai visage de la France ». L'argument, en effet, se trouvait singulièrement affaibli si l'on était amené à reconnaître que notre prononciation traditionnelle, loin d'être spécifiquement française, prenait son origine dans des réformes en grande partie arbitraires.

M. Louis Juglar, au nom des « Amis de la prononciation française du latin », s'est efforcé de répondre à cette objection dans un « Écho » publié par le *Journal des Débats* le 27 août 1933.

Nous n'avons pas à poursuivre ici cette discussion. Bornons-nous à dire que le fait historique mis définitivement en lumière par M. Ch. Beaulieux, et rappelé par M. Marouzeau dans son opuscule sur la prononciation du latin, constitue un élément nouveau jeté dans le débat.

Il restait à savoir si la prononciation en usage de nos jours, faute de se réclamer d'une origine ancienne et vraiment française, avait du moins le mérite d'être restée constante depuis sa diffusion dans notre pays. Or, l'essai de M. Ch. Beaulieux s'arrête à la réforme du XVIe siècle. Nous avons jugé intéressant de rechercher, à notre tour, si la prononciation française du latin avait, depuis lors, varié; sur quels points, et dans quelle mesure. C'est l'objet du présent travail. Nous le présentons seulement comme une ébauche, avec la préoccupation de fixer quelques repères tirés des grammairiens, depuis Behourt jusqu'à Lhomond. Il appartiendra à chacun d'y apporter sa contribution en notant, au hasard des rencontres, toutes les observations, anecdotes, etc..., qui peuvent se

trouver dans l'infinie diversité des écrits du XVIIe et du XVIIIe siècle.

D'ores et déjà il apparaît que si l'articulation des consonnes est restée à peu près stable, par contre l'articulation des voyelles et plus encore la pratique de l'accent tonique ont subi des modifications profondes au cours des deux siècles qui ont suivi la réforme des humanistes.

Articulation

Les voyelles *a*, *i*, *o*, non suivies d'une consonne nasale, ont, en gros, gardé le son qu'elles avaient en latin, en italien et en français, abstraction faite des différences de timbre dont l'*o* était affecté dans le dernier état de la prononciation antique. Mais l'*e* qui, dans la prononciation traditionnelle, est, selon sa position, tantôt ouvert, tantôt fermé, présentait encore des incertitudes, à cet égard, au milieu du XVIIIe siècle.

L'*u* a subi une évolution certaine dans les finales en *um*. C'est bien le son italien *ou* qui semble avoir été importé chez nous par les humanistes revenant d'Italie. Puis *oum* est passé à *óm* et enfin s'est fixé à *ȯm*; cela seulement dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Pendant le même temps, les finales en *um* et en *unt*, après s'être confondues dans une articulation identique, celle de l'*ou*, ont évolué : les premières, comme nous venons de le dire, vers *om*; les secondes vers *õ* : *templum* = *tẽplom*, *dederunt* = *dédérot*.

D'autre part, le groupe *ua* après *q* est resté longtemps hésitant entre *oa* et *oua* ou *wa*. Delaunay père (1719) enseigne encore *coam coarome coasse* pour *quam quarum quas* (*kwam kwarom kwas*).

La diphtongue *eu* n'a pas été réduite dès le début au son simple *œ* que nous lui donnons aujourd'hui. Au XVIIe siècle, et encore au milieu du XVIIIe, elle accusait, légèrement il est vrai, un son double (soit *èü*, soit *èou*) en une seule émission de voix.

En ce qui concerne la nasalisation des voyelles, l'histoire des variations qui devaient finalement aboutir à la pratique actuelle est assez malaisée à écrire. Il faut tenir compte de ce que, dans la prononciation du français, le phénomène de la nasalisation est en pleine évolution au XVIe siècle.

Diverses précisions apparaissent toutefois comme possibles :

Vers 1720 (à un moment ou *e*, devant nasale + consonne, était

nasalisé en français depuis un siècle), on prononçait encore *intènsio* (*intentio*); on prononce maintenant *ẽtẽsio*.

Vers 1760, les voyelles dans les finales de *matrem*, *diem*, *patrem*, n'étaient pas encore totalement dénasalisées; elles le sont depuis longtemps.

Au milieu du XVIIe siècle, et encore en 1726, on recommandait de ne pas nasaliser l'*i* de *princeps*, *ingens*, *ingenium* (les observations faites par les grammairiens sur ces exemples montrent que, prononcé véritablement à la française, l'*i* dans ce cas et à la même époque eût été nasalisé). En 1761, la question était encore discutée dans les méthodes de lecture du latin. La pratique actuelle n'hésite plus et s'est fixée dans le sens de la nasalisation intégrale.

Quant à l'*o* suivi d'une nasale, il tenait encore le milieu entre *o* et *õ* dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Dans *confero*, l'articulation était intermédiaire entre *konféro* et *kõféro*, bien qu'en français la nasale pure *o* fût définitivement acquise depuis la fin du XVIe siècle.

Accentuation

Y a-t-il lieu d'imposer aujourd'hui aux élèves l'observation de l'accent tonique?

On sait quelle importance les instigateurs d'une nouvelle réforme de la prononciation du latin ont donnée à cette question et, il faut en convenir, quelles graves divergences se sont produites entre eux sur la réponse à y faire.

Certains ont pensé que les Français avaient une tendance trop enracinée à accentuer les finales pour qu'on puisse jamais espérer les faire revenir sur cette habitude; qu'au surplus, le choix était malaisé entre l'accent de hauteur de la période classique et l'accent d'intensité de la période post-classique. Ceux-là se seraient contentés d'améliorer l'articulation des voyelles et des consonnes.

D'autres ont préconisé l'usage du seul accent d'intensité, et ils ne manquaient point de bons arguments : si l'on doit, en effet, reconnaître qu'il y a un latin des latinistes et un latin des romanistes, on acceptera aussi qu'il y ait une prononciation des latinistes et une prononciation des romanistes. Cette dernière est la plus conforme au génie rythmique de la grande majorité des langues

européennes modernes, et elle ne réclame d'autres connaissances en matière de quantité que celle de la syllabe pénultième du mot.

Il s'est enfin trouvé des maîtres qui n'ont point hésité à demander le retour à l'accent combiné avec l'observation de la quantité, et ils ont affirmé la possibilité d'une telle réalisation. Ainsi M. J. Bezard demande que, « dès que l'élève énonce *rŏsă* ou *dŏmĭnus*, *mŏnēre* ou *lĕgĕrĕ*, *lĕvis* ou *lēvis*, en articulant correctement consonnes et voyelles, il fasse sentir aussi l'accent et la quantité. Rien n'est plus facile à ce moment-là[1]... ». M. Ch. Pagot enseigne progressivement la quantité à ses élèves sans négliger les notions de ton et d'accent[2]. M. Nougaret « a eu la bonne fortune d'apprendre le latin avec la quantité sans y trouver jamais de difficulté notable, et il lui paraît impossible aujourd'hui de prononcer le latin sans la quantité »[3]. M. L. Roussel s'exprime de même, parlant de ses élèves : « ... les miens faisaient entendre les accents rythmiques... et les accents musicaux[4] ». M. Cuny se flatte de se conformer aux mêmes principes.

La Société des Études latines s'est ralliée à une opinion moyenne, à un « compromis ». Il faut relire la discussion qui eut lieu au cours des séances des 8 janvier et 12 février 1927[5] et le programme de réforme sur lequel on se mit d'accord. Il n'y est point question de quantité, et l'observation de l'accent tonique, plus exactement de l'accent d'intensité, n'y fut recommandée qu'avec réserves, après débat entre M. Faral et M. Marouzeau.

Certes, aucun de ceux qui, à ce moment, échangeaient leurs vues, ne niait l'importance de la quantité, ni l'existence d'un accent de hauteur, mais si, à tous, une réforme apparaissait indispensable, chacun, dans le désir même de la voir aboutir, croyait opportun d'en restreindre l'étendue et de la limiter au plus essentiel : pour les uns c'était l'articulation, pour les autres l'accent. Personne n'envisageait d'imposer l'observation de la quantité[6].

1. *Rev. Ét. lat.*, t. II, p. 179.
2. *Ibid.*, t. II, p. 121.
3. *Ibid.*, t. II, p. 21.
4. *Revue des Études anciennes*, 1932, p. 89.
5. *Rev. Ét. lat.*, t. V, pp. 82 et suiv.
6. A vrai dire, le « compromis » établi par la Société des Études latines contient cette phrase : « ... il paraît utile... de recommander la pratique de l'accent d'intensité qui aura, par surcroît, l'avantage de conduire à l'observation de la quantité. » Mais il faut, croyons-nous, la comprendre en ce sens seulement que la place de l'accent est conditionnée par la quantité de la pénultième ; d'où nécessité

Ce coup d'œil jeté sur des polémiques récentes donne quelque intérêt à l'histoire de l'accent tonique dans notre prononciation dite traditionnelle. Nous allons voir que, sans méconnaître l'influence de causes ethniques indéniables, c'est au désir de ne sacrifier ni l'accent ni la quantité qu'est dû finalement l'abandon de ces deux éléments de prononciation.

Si l'on remonte à l'époque même de la réforme, il n'est pas douteux que les humanistes s'efforçaient d'observer l'accent et la quantité[1]. Il leur paraissait souhaitable de faire sentir les brèves et les longues, en lisant le latin, pour goûter vraiment le charme de la poésie et celui de la prose mesurée.

Depuis lors, une lente évolution s'est poursuivie qui a abouti à notre prononciation actuelle, parfaitement plate et incolore.

Les phases de cette évolution ne sont pas très aisées à suivre, car les grammairiens latins sont en petit nombre en France au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, et les controverses pédagogiques, lorsqu'il s'en élève, portent sur la méthode d'enseignement de la langue et non sur la prononciation. Il est toutefois possible de connaître les principes enseignés à l'école et l'usage qui en a été le fruit. Voici, en quelques lignes, le résultat de l'enquête que nous avons faite sur les textes.

Dès le milieu du XVIIe siècle, les éducateurs paraissent avoir renoncé à faire observer intégralement la quantité; par contre, à la même époque, l'observation de l'accent tonique est générale en France. La vigilance des maîtres à cet égard se manifeste par la disposition typographique des grammaires et par les prescriptions très nettes que leurs auteurs ne cessent de formuler. L'accent en usage n'est pas un accent de hauteur, c'est un accent d'intensité, et, comme l'intensité entraîne presque forcément l'allongement de la syllabe[2], c'est aussi un accent de durée. Les

d'enseigner, dès le début, à l'élève, la quantité de cette syllabe, et, par suite, d'éveiller dans son esprit la notion générale de quantité, mais sans qu'il soit question de lui faire observer la quantité des autres syllabes... et pas même celle de la pénultième! Car lui demander de combiner l'accent d'intensité avec la brièveté dans *pater*, ce serait se jeter à nouveau dans des difficultés de réalisation qui ne sont pas dans l'esprit du « compromis ».

1. Ils n'y parvenaient d'ailleurs qu'assez imparfaitement au dire d'Érasme (939 F et 941 B).

2. D'après dom A. Mocquereau, l'accent aigu latin, « bref et fort » à l'époque post-classique, serait devenu « long » au moment de la formation des langues romanes (*Le nombre musical grégorien*, t. II, p. 117, Desclée & Cie, 1927).

grammairiens de l'époque le définissent « un appui de la voix », ce qui suffit, semble-t-il, à nous en donner une idée exacte. Parfois, il est vrai, ils l'appellent une « élévation de la voix », mais ce terme paraît plutôt une réminiscence verbale des grammairiens latins qu'une expression correspondant à la réalité.

« L'appui de la voix » se pratique encore, d'une façon courante, très avant dans le XVIIIe siècle, et il porte, selon les règles bien connues, tantôt sur la pénultième, tantôt sur l'antépénultième; mais, en même temps, persiste, comme un dernier scrupule, le souci de la quantité, et si, dans un dissyllabe dont la première est brève et la seconde longue (uĭrōs, ămānt, tĕnēnt), l'écolier français, par une « erreur qu'il a sucée dans le collège », allonge la première et abrège la seconde, négligeant la quantité et obéissant à la suggestion de l'accent, par contre « les parleurs les plus exacts » font porter l'appui de la voix sur la seconde, négligeant l'accent et tenant compte en quelque manière de la quantité.

Le XIXe siècle devait simplifier le problème. Désormais, la pratique de l'accentuation sera totalement abondonnée et la connaissance de la quantité deviendra une notion d'ordre purement théorique, sans aucun lien avec un rythme musical familier à l'oreille.

Ainsi, du seul point de vue de l'accentuation, la prononciation française du latin s'est notablement transformée depuis 150 ans. Or, changer l'articulation des voyelles et des consonnes, c'est déjà modifier une langue; déplacer son accent tonique, c'est en faire véritablement une autre langue[1].

Dès lors, que reste-t-il de l'argument de la tradition invoqué par les partisans du *statu quo*? Rien, dans l'histoire de la prononciation du latin, ni chez les Latins ni chez nous-mêmes, ne saurait autoriser la pratique qu'ils défendent.

P. Damas.

1. M. Faral a dit : « ... le problème de l'accentuation, quand il s'agit de prononciation, prime tous les autres » (compte-rendu de la séance de la Société des Études latines du 8 janvier 1927. *Revue des Études latines*, t. V, p. 84).

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

CHRONIQUE DE LA SCULPTURE ÉTRUSCO-LATINE (1933)

PAR CH. PICARD
Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

A la mémoire de Salomon Reinach (1858-1932).

Les effets de l'aménagement des études, pour tout ce qui touche aux domaines des arts de l'Étrurie et du monde latin, ont continué à se marquer très heureusement, cette année. Expositions, organisations et réorganisations de musées, fouilles, recherches méthodologiques, publications de grandes synthèses, tout atteste ici une vigueur, une prospérité dont la Dea Roma peut être fière. Et c'est un signe favorable que la nécessité, qui s'impose à nous, d'être bref dans l'exposé de ce qui a été réalisé ou entrepris !

Sur l'Exposition d'art ancien, « la Mostra » de 1932, rassemblant les documents réunis dans les dix dernières années, — outre le Catalogue officiel préfacé par R. Paribeni (1932), et les photographies de documents données dans l'*Anzeiger* de l'*Arch. Jahrbuch*, en 1932[1], — sont à signaler surtout les études de Mme E. Strong, *Bollett. Associaz. intern. Studi mediterranei*[2] ; de M. W. Technau, dans *Gnômon*[3] ; voir aussi le compte-rendu de Mme Palma Bucarelli, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, en 1933[4].

Des rapports sur les découvertes des fouilles sont consignés régulièrement par M. Pirro Marconi, dans la *Rassegna Marchigiana*.

M. W. Technau a publié son excellent résumé traditionnel, accompagné d'une carte et de nombreuses photographies, sur les travaux faits en Italie et dans l'Afrique italienne, d'octobre 1931 à octobre 1932[5]. M. H. Philippart a donné de son côté, — dans l'*Antiquité classique*, le nouveau périodique belge, — une synthèse bien informée sur l'archéologie classique en Italie[6]. Il limite au vrai

1. Col. 447 sqq. : ci-dessous, n. 5 ; cf. aussi des comptes-rendus de G. Calza, *Historia*, 1932, 1 ; de J. Gagé, *Études ital.*, III, 1933, p. 77 sqq. ; de H. Philippart, *Antiq. class.*, I, 1932, p. 358.
2. Avril-mai, p. 8 sqq.
3. VIII, 1932, p. 505-511 (avec indication de tout ce qui eût été attendu, en outre !).
4. I, p. 113-124.
5. XLVII, 1932, *Anz.*, col. 447 sqq.
6. I, 1932, p. 353-373.

son enquête à l'Italie même, et plus spécialement à trois centres de fouilles, la Valle Trebba, Rome et la Campanie. L'Office international des Musées a publié en 1933, pour la première fois, le modèle souhaité dans la série des répertoires topographiques des champs de fouilles ; c'est l'Italie qui a commencé, établissant son bilan jusqu'en juin 1933[1] : le travail consiste essentiellement en une carte (*ici, p. 175*) commentée par des indications très précises. Ce bilan succinct montre partout le progrès. En 1932, la préhistoire a bénéficié, tout au Nord, des premières recherches systématiques à Sanzeno (Anaunia), à Belmonte Piceno (Picenum), à Albini di Teti (Sardaigne) ; le sanctuaire proto-sarde d'Albini et les étonnantes découvertes de Lagundo (N. de Sanzeno) ont posé sous de nouveaux aspects le problème des cultes préhistoriques. — La connaissance de l'art étrusque s'est partout développée, notamment à Chiusi. Pour la Grande-Grèce et la Sicile, des résultats topographiques importants ont été acquis à Sybaris, à Himera. Mais c'est encore, comme il fallait l'attendre, Rome et la Campanie qui livrent le plus de documents à l'étude. Le dégagement des Forums impériaux est un événement archéologique primordial[2], qui permettra de suivre les destinées du centre de la Ville éternelle de César à Hadrien, avec tous les travaux d'embellissement, et aussi les successives destructions. La nécropole de Porto, près d'Ostie, a livré une série de sculptures. Les fouilles de Pompéi, d'Herculanum, de Paestum n'ont pas été moins riches et instructives. Au delà des mers, les travaux de Leptis et la publication longtemps attendue de l'Arc de Septime-Sévère apportent une contribution de premier rang à l'étude de l'art latin[3].

Devant l'ampleur de cette exploration, on comprend que M. S. Ferri ait voulu souligner l'importance des questions de méthode, en discutant sur l'état actuel des controverses qui ont été engagées, depuis Wickhoff, au sujet de l'art romain[4]. Encore que cet exposé ne fasse point apparaître tous les aspects d'un problème complexe — la science française n'est guère représentée là que par Courbaud — il sera précieux, non moins que les études du même savant, sur la possibilité de création d'un centre « d'archéologie des provinces de l'Empire romain » à Bologne — où M. S. Ferri professe[5].

La part prise par la France aux recherches étrusco-latines avait été mise en valeur dans l'important volume du Cinquantenaire de l'École de Rome[6]. Un

1. L'Introd. de M. Fr. Pellati relève la nécessité d'étendre le travail à tout le domaine des civilisations antiques. De M. Fr. Pellati aussi, le guide sur *Les dernières découvertes archéol. en Italie*, 1932, in-8°, 112 p., trad. Belin (avec renseignements annexes sur l'archéologie *rhodienne*).

2. Cf. P. Ducati, *Gaz. Beaux-Arts*, II, 1932, p. 65-88, 21 fig.

3. A plusieurs reprises, Mme Strong a signalé les fouilles récentes à Rome et en Italie dans le Suppl. littéraire du *Times* (cf. encore, p. ex. : 30 mars 1933, 6 avril 1933).

4. *Stadi, nodi e sviluppi della critica, intorno alla questione dell' arte romana*, Copitelli et Palazotti. Rome, 1933 (opinions des tenants de l'originalité romaine, ou étrusque, contre les « hellénolâtres », partisans d'Alexandrie ou de Pergame).

5. Trois conférences : sur l'archéologie *provinciale* latine (très intéressant) ; sur le futur *Centre ;* sur les œuvres originales d'art provincial latin ; publ. univers., Bologne, 1932.

6. *École française de Rome, l'histoire et l'œuvre*, Paris, 1931. Cf. aussi *La science française*, 1932, où le chapitre sur l'archéologie méditerranéenne classique a été revu en collaboration par R. Lantier et Ch. Picard (p. 182 sqq. : Orient étrusco-latin, Afrique romaine, Espagne et Gaule).

Publications de l'Office International des Musées.

article de M. J. Carcopino, sur les travaux des érudits français concernant le monde romain depuis vingt ans, met en belle lumière les aspects primordiaux de l'œuvre collective ; l'on n'y relève guère qu'une omission trop modeste : celle des propres recherches de l'auteur (cf. la note 1, de M. É. Mâle)[1].

Pendant que progresse la publication (commentée) de la *Carte archéologique de la Gaule romaine*, sous l'active direction de M. Adr. Blanchet — le fascicule III, consacré à la Corse par M. A. Ambrosi, vient de paraître[2], accompagné d'un répertoire des monuments et découvertes. — Des inventaires locaux ont été donnés pour la France, de-ci, de-là : pour la Seine-Inférieure, par exemple[3], et pour l'arrondissement de Sarrebourg[4]. M. R. Lantier a dressé en détail l'état des travaux et découvertes, pour la France, de 1915 à 1930[5]. On devra à M. E. Cahen un exposé des travaux de l'archéologie en Basse-Provence et d'apercevoir mieux quelques aspects de l'art gréco-latin dans la région (architecture, sculpture, céramique)[6].

A la suite d'une communication de M. E. Albertini, à la Société des Études latines (11 février 1933), dénonçant vigoureusement des erreurs trop établies, certaines réformes, qu'on veut espérer susceptibles de rendement pratique, ont été apportées dans l'organisation du service des fouilles gréco-romaines en France (décret du 11 avril 1933).

S'il n'y a pas, à ma connaissance, de livre général concernant l'art romain à signaler cette année, le gros et riche volume de Robert West, *Römische Porträt-Plastik*[7], — histoire générale du portrait latin jusqu'à l'ère flavienne, dédiée à P. Arndt, — marque assez l'attrait dont notre époque entoure la meilleure production d'art des fils de la Louve. L'ouvrage est entrepris pour prouver, idée à la mode et d'ailleurs juste, que l'art romain n'est pas la dernière manifestation de l'hellénisme à sa fin, mais la transcription d'un mode de sensibilité — et de vision — *nouveau*. Sous les influences étrusque et hellénistique, l'art romain a pu faire ses apprentissages, et l'art étrusque lui-même devait singulièrement à l'art grec. Du moins, Rome s'est dégagée du matérialisme ; au milieu du IIe siècle, elle affirme son idéal du portrait et ses qualités propres (tête en calcaire de Berlin, fig. 21). Les bustes, dérivés des images de cire prescrites pour le *jus imaginum*, les statues, ont dès lors leur objectivité réaliste, évoquant l'individu par des procédés qui n'ont plus rien à voir avec l'*éthique* des Grecs. On pourra, si l'on veut, reprocher à l'auteur, qui est une comtesse allemande, un peu trop de docilité aux « Schlagwörter », dont les avocats de l'originalité latine ont usé, outre-Rhin, en leurs appréciations[8]. Peut-être faudrait-il re-

1. *Mél. École Rome*, XL, 1933.
2. Il suit le fasc. I (Est des Alpes-Maritimes, Est des Basses-Alpes) et le fasc. II, Est du Var (avec texte complet pour Alpes-Maritimes et Var).
3. Deglatigny, *Inv. archéol., période gallo-romaine*, Évreux, 1931.
4. E. Linckenheld, 1929.
5. *XXe Bericht d. römisch-germanischen Kommission*, p. 77-146 (classement par provinces, nombreuses sculptures, pl. 12-17). Pour les grands champs de fouilles de l'Afrique du Nord française, cf., du même auteur, le rapport inséré dans l'*Arch. Jahrb.*, XLVI, 1931, *Anz.*, col. 461 sqq.
6. Extrait du t. IV des *Bouches-du-Rhône ; encycl. départementale*, 1932.
7. Munich, 1933, XVI-264 p., 70 pl. (Bruckmann). Le nom de l'auteur est un pseudonyme.
8. Cf. *R. É. L.*, 1930, p. 352, à propos de *Formes*, VIII, octobre 1930 ; et Fr. Poulsen, *R. É. A.*, XXXV, 1933, p. 333-336.

gretter aussi de ne pas trouver utilisée toute la documentation la plus neuve. L'ouvrage, abondamment illustré, n'en est pas moins un répertoire capital. Pour la discussion du détail, cf. ci-après, dans le cadre des divisions adoptées pour ce *Bulletin*.

Signalons que M. P. Graindor, dont la compétence est connue, prépare au Caire, donc dans les meilleures conditions, une histoire du portrait *en Égypte*, à partir de la période alexandrine et jusqu'à la fin de l'ère romaine.

I. *Les origines. — La sculpture étrusque.* — A Lagundo en Histrie[1], sur la rive gauche de l'Etsch, ont été trouvées deux curieuses statues préhistoriques de même type (« statues-menhirs »), en marbre cristallin local, jusqu'ici conservées au Musée civique de Meran ; l'une, acéphale et cubique, haute, dit-on, de $2^{m}60$ et large de $1^{m}15$, est décorée de haches symétriques sur le devant, avec par-dessous et au milieu un poignard triangulaire, à rigole axiale, type de l'époque du bronze. A l'arrière, on voit la ceinture et des décors géométriques (rainures). L'autre statue est plutôt conique (ép. décroissant de $0^{m}54$ à $0^{m}35$) ; les cheveux sont indiqués par des sillons : visage indistinct, chaînette visible par devant. Les seins, proéminents, sont très marqués ; dos semblable à celui de l'autre statue[2].

En Sardaigne, à Albini di Teti, a été découvert un nouveau lieu de culte proto-sarde. L'importance de la région était connue par les découvertes fortuites qui avaient permis à Vivanet, comme l'on sait, d'enrichir singulièrement le Musée de Cagliari, et de signaler un important matériel guerrier, d'offrandes[3]. Mais ensuite les recherches avaient tardé[4] ; deux années de campagne de A. Taramelli viennent d'apporter les résultats attendus[5]. Le sanctuaire d'Albini di Teti n'est pas comparable à celui de S. Vittoria dei Serri (*Bull.*, V, 1932, p. 214-215) par les dimensions ; et il avait été très dépouillé. Il est de forme ovale (diam. max. $14^{m}60$), constitué autour d'une source : les offrandes étaient des statuettes de bronze de guerriers avec boucliers ronds, des types féminins long-vêtus, etc. Les bronziers avaient leurs ateliers au Monte Surbale, voisin, où a été décelé par A. Taramelli un grand habitat nurrhagique. — Aucun élément nouveau n'est donné pour la classification des bronzes.

M. V. Müller[6], à propos de statuettes en bronze de Sardaigne, montre les affinités de l'art de l'île avec les arts hittite et syrien, les Sardes ayant été les emprunteurs. Près de Senorbi, on a découvert une tombe, avec fragments d'une cuirasse proto-sarde, la première connue[7]. Une statuette de bronze a été exhumée d'une grotte d'Urzulei[8]. Le motif, connu par deux autres exemplaires de

1. *Boll. Studi Medit.*, III, 1932, n. 2, p. 248.
2. Pour les fouilles de M. Ghislanzoni à Sanzeno nell' Anaunia, qui, si elles n'ont pas fourni de sculpture, ont fort utilement précisé l'étude de la civilisation de La Tène dans le Tyrol (IVe-IIe siècle), cf. *Not. Scavi*, 1931, p. 409 sqq.
3. Cf. *Not. Scavi*, 1878, 246 sqq.
4. Visite de E. Pais (*Bull. arch. sardo*, 1884) ; de E. Pais, à nouveau, et de A. Taramelli en 1909. Classification chronologique des bronzes sardes par F. von Bissing, *Röm. Mitt.*, XLIII, 1928, p. 19 sqq.
5. *Not. Scavi*, 1931, p. 47 sqq.
6. *A. J. A.*, I, 1932, p. 12 sqq., fig. 1-2.
7. *Not. Scavi*, 1931, p. 78 sqq.
8. *Not. Scavi*, 1931, p. 83 sqq.

Serri, serait celui d'une *Mater dolorosa* assise, tenant sur ses genoux et présentant à la divinité le corps de son fils tué au combat ; il ne s'agirait pas d'une Courotrophe.

Les fouilles de la cité punique de Bitia, au Sud de la Sardaigne, près du cap Spartivento, ont rendu un temple du dieu Bes, avec la statue de culte, égyptisante, Bes étant passé de l'Égypte à Carthage. La fondation phénico-punique de Bitia avait détruit une installation nurrhagique antérieure[1].

Le *Bollettino Studi mediterranei* a rendu compte à plusieurs reprises[2] des résultats obtenus, par l'Association internationale et l'École suédoise de Rome, à Ardée, l'ancienne capitale rutule ; E. Stefani a dégagé les fondations d'un grand temple sur l'Acropole, commencé des recherches fructueuses dans la nécropole préhistorique ; M. A. Andrén[3] a étudié spécialement les terres-cuites architectoniques du temple de l'Acropole et les décorations d'un grand portique, daté de la restauration religieuse de la période républicaine (début du Ier siècle av. J.-C.), dans la vieille ville, qui semblait à tort avoir été abandonnée pour toujours et plus tôt. On trouvera dans un article de la *Corolla archeologica* offerte en 1932 au Prince héritier de Suède[4], d'importants renseignements sur l'histoire d'Ardée, joints à un classement chronologique des pièces d'argile ornées et sculptées provenant des édifices découverts (plusieurs antéfixes au type de la *Potnia* ailée, etc.).

Les recherches en Étrurie[5] ont été particulièrement abondantes et fructueuses, grâce à l'organisation méthodique de l'étruscologie en Italie ou ailleurs[6]. — M. A. Neppi Modona a commencé la publication, dans *Historia*, de comptes-rendus bibliographiques relatifs à l'archéologie étrusque, sous le titre *Rassegna di etruscologia*[7] : l'archéologie y est largement et utilement représentée. M. E. Lœwy avait publié dans les *Studi etruschi*, vol. IV[8], un intéressant essai, *Daedalica Etruriae*, dont on s'excuse ici d'avoir trop différé la mention. L'occasion de ce travail est un buste de sphinx ailé d'une collection privée de Vienne, en tuf de l'Italie centrale, et qui rappelle un exemplaire (ailé aussi) du Musée de Chiusi, provenant de la tombe di Poggio a Gaiella ; voire une tête du British Museum, d'une statue féminine de la Grotta d'Iside. La comparaison avec les *Daedalica* de Crète est fort instructive. — A son tour, M. Doro Levi a amorçé une série d'études sur les formes typiques de l'art étrusque, de la période primitive à l'ère hellénistique. Dans un premier aperçu[9], le savant étruscologue,

1. *Boll. d'arte*, déc. 1933, p. 288 sqq.

2. A. Boethius, II, 1931, n° 2, p. 1-17 ; III, 1932, n° 6, p. 21-23 ; Erik J. Holmberg, *ibid.*, III, n° 3, p. 1-8.

3. *Bollett. Studi Mediter.*, II, n° 2, p. 17-19 (fragments trouvés en 1930) ; III, n° 3, p. 8-16.

4. A. Andrén, p. 98 sqq.

5. A. Minto, *Bollett. Studi Mediter.*, II, n° 6, p. 26-29 (c.-r. des travaux faits ou projetés).

6. Cf. Fr. Schachermeyr, *Neue Jahrb. f. Wiss. u. Jugendbildung*, VII, 1931, p. 603-618 (sur l'étruscologie et ses problèmes les plus importants). Un compte-rendu intéressant du traité de Fr. Schachermeyr, *Etruskische Frühgeschichte*, par Fr. von Bissing, est à lire dans *Phil. Woch.*, 2 janv. 1932, p. 8 sqq.

7. Cf. *Historia*, XV, 1933, I, p. 124 sqq.

8. P. 97-100, pl. VII-IX (1931).

9. *Dedalo*, XIII, avril 1933, fasc. 4, p. 193-228 (32 fig., 1 pl. en couleur). Pour le portrait, cf. Robert West, *l. l.*, qui reproduit le personnage dit l'*obesus Etruscus*.

examinant surtout la sculpture (urnes, sarcophages, etc.), mais aussi les peintures (effigie de Vel Saties, Tombe François à Vulci), essaye d'établir que le portrait romain a reçu son impulsion initiale des Étrusques, et non de l'influx hellénique. Le portrait étrusque, distinct du portrait hellénique par la vitalité (?), l'intensité de l'expression (?), aurait joué, dès le début de la période républicaine à Rome, un rôle déterminant. Suivant M. D. Levi, il y a d'ailleurs à distinguer deux groupes dans la plastique primitive des Étrusques : l'un, constitué par les figurines et statues de Chiusi, et dont le meilleur exemple serait la fine figure de Larth Sentinate Caesa[1], dans la Tomba della Pellegrina ; l'autre, à constituer autour de Volterra, avec des documents plus réalistes, parfois vulgaires, allant jusqu'à la caricature. A travers une autre étude, complétant la précédente[2], M. D. Levi examine surtout la production étrusque du temps de la conquête romaine et ses suites (dernier quart du IIIe siècle au milieu du IIe), dans les décorations funéraires de la Tomba della Pellegrina, à Chiusi, et ailleurs : on a pu poser quelques repères chronologiques, qui aident à déterminer l'évolution. — M. Fr. Poulsen, avec sa connaissance délicate et sûre de l'iconographie antique, pouvait donner un avis autorisé sur l'originalité étrusque. En examinant la grande sculpture primitive en terre-cuite[3], il a multiplié les observations ingénieuses sur les œuvres de la fin du VIe siècle, notamment pour le grand ensemble de Veii, à la Villa Giulia, et sur une Coré (sans bras) récemment acquise par la Glyptothèque de Copenhague (environs de 500) ; il la rattache très justement à l'Apollon de Veii, et à l'art thyrrhénien si savoureux, dont le sculpteur Vulca fut le maître, avant de devenir ordonnateur du Capitole romain.

Sur la meilleure méthode à employer pour l'étude du problème des origines étrusques, M. C. C. Van Essen a donné quelques indications générales, au Congrès des Philologues hollandais[4].

Mentionnons diverses publications de détail (découvertes, renseignements muséographiques, etc.) : par exemple, sur l'ouverture d'une exposition de copies de peintures étrusques au Musée de Florence[5] ; sur la stèle archaïque ovoïde de Hachmpa (avant la fin du VIIe siècle), au Musée de Viterbe (grossière, avec un simple *graffito* : guerrier à la hache)[6] ; sur une antéfixe étrusque du VIe siècle figurant une tête d'homme, entrée au Musée de Boston[7].

Des notices plus détaillées ont été consacrées aux productions des centres d'art connus. Les observations de M. P. Ducati sur les sculptures de Chiusi[8], de

1. Reprod. : *Gaz. Beaux-Arts*, févr. 1934, p. 126.
2. *Rivista d. R. Istituto d'archeologia e storia dell' arte*, 1932-1933, fasc. II-III (pour la Tomba d. Pellegrina, cf. ci-après).
3. *Antike*, VIII, 1932, p. 90-104, 9 pl., 6 fig. ; cf., du même auteur, *Tilskueren*, I, 1932, p. 11-24, 7 fig. — *R. É. A.*, 1933, p. 334, M. Fr. Poulsen marque très justement (contre Robert West) que la grande époque étrusque — la plus expansive — est aux environs de 500 av. J.-C., et non dans la période d'imitation (du IIIe siècle).
4. *Handelingen van het veertiende Nederlandsche Philologen-Congres*, avril 1931, p. 25-26.
5. *Bollett. d'arte*, XXV, 1932, p. 335-336, 3 fig.
6. A. Gargana, *Historia*, 1933, p. 65-70 : l'auteur rapproche la stèle de Aule Feluske et celle de Larth Aninie : Vetulonia, Fiesole, etc.
7. *Bull. Mus. Boston*, 1932, p. 36-37.
8. *Historia*, 1932, p. 22-44, 13 fig.

la seconde moitié du ve siècle, permettent de doser les influences grecques et étrusques qui se sont alors mêlées dans l'art de ce centre ; le retard général sur l'art grec est manifeste. M. P. Ducati n'accepte pas la datation proposée par M. Bendinelli pour la statue de morte assise (avec son enfant sur les genoux) de Chianciano (IVe siècle). Pour Chiusi encore, M. Doro Levi[1] a décrit avec des détails nouveaux la nouvelle tombe à chambre (Tomba della Pellegrina) de Poggio Renzo (près de la Tomba della Scimmia), restée ouverte pendant plus de cent ans à partir du milieu du IIIe siècle, et qui a fourni notamment de très belles urnes décorées en relief (avec le sarcophage de Larth Sentinate, ci-dessus). Une plaque d'or représente une figure ailée entre deux chevaux (cf. Marshall, *Catal. of Jewellery*, p. 264, n° 2293) ; sur un miroir de bronze, on voit les trois Cabires. M. P. Ducati[2] est parti de l'examen des objets trouvés dans les tombes étrusques de Volterra et Populonia pour démontrer que l'on y reconnaît deux courants « colonisateurs » ; le premier, émis par Vetulonia, aurait atteint Florence à travers le pays plus tard siennois vers 650 av. J.-C. ; le second, parti de Populonia, a touché la Volterra villanovienne à la fin du VIIe siècle av. J.-C. ; Volterra ne faisait pas partie des douze villes de la plus ancienne confédération étrusque. — M. F. N. Pryce a publié une urne de Volterra, décorée de combats, commémoration du passage des Galates à Delphes[3]. On a trouvé des bronzes et des terres-cuites du VIIe siècle dans le premier *tumulus* ouvert au lieu dit « della Dogga naccia », à Tarquinia (chambre rectangulaire unique)[4]. La nouvelle tombe à chambre de la Contrada Sette Camini, à Orvieto, — dans une nécropole déjà célèbre par ses peintures et les découvertes de Golini, — n'a donné cette fois, surtout, que des vases de métal et de terre-cuite ; en outre, un miroir ciselé[5].

L'art étrusque a dépassé largement vers le Sud les limites de l'Étrurie : pour l'installation des Étrusques à Pompéi (ils auraient employé le port campanien entre 500 et 440 environ), M. A. Boethius a fixé quelques repères historiques[6]. M. R. C. Carrington ajoute que l'installation, vers 500, aurait eu pour but d'assurer mieux les relations avec l'Italie du Sud, et d'occuper aussi une base d'action contre Cumes[7].

A propos d'un miroir gravé de Viterbe, M. A. Gargana a publié une étude générale sur les aspects variés de l'Aphrodite étrusque[8]. A la *Mostra d'arte antica*,

1. *Not. Scavi*, 1931, p. 475-505, 3 pl., 16 fig. — Un très beau couvercle de sarcophage de Chinsi est reproduit par A. Minto, *Bollett. Studi Mediter.*, II, n° 6, p. 26 sqq. — Sur Bagnolo et la statuette archaïque de tuf de Florence, trouvée là, cf. D. Levi, *Not. Scavi*, 1931, *l. l.* (nouvelles découvertes de même technique) ; *Bull.*, V, 1932, p. 214-215.

2. *Historia*, 1932, p. 539-549 (*Nota volterrana e populoniese*).

3. *J. H. S.*, I, 1933, p. 114 (motif du Galate aux prises avec une déesse, à gauche : cf. Ch. Picard, *B. C. H.*, LVI, 1932, p. 491-530, pl. XXIV-XXVI : guerrier blessé de l'Agora des Italiens, Délos).

4. G. Cultrera, *Not. Scavi*, 1932, p. 100-116, 16 fig.

5. A. Minto, *Not. Scavi*, 1932, p. 88-99.

6. *Symbolae philol. O. A. Danielson*, Upsal, 1932, p. 1-12 (les fortifications dateraient de l'immigration samnite à la fin du ve siècle).

7. *Antiquités*, 1932, p. 5-23, 4 pl., 3 fig. Le plan de Pompéi, la forme des maisons sont italiques, de même que les plus anciennes fortifications (cf. le texte de Strabon sur les Étrusques succédant aux Osques à Pompéi).

8. *Historia*, 1932, p. 425-432.

à Rome, a figuré la reconstitution d'une tombe à chambre de la Nécropole de S. Cerbone (Populonia)[1].

II. *La sculpture latine* : a) *jusqu'à l'ère d'Auguste.* — Pour les rapports généraux sur les fouilles, cf. ci-dessus, p. 173. Le British Museum a reclassé ses séries d'iconographie romaine, ne gardant exposés que les documents marquants. Les sarcophages des IIe et IIIe siècles de notre ère, jusqu'ici dispersés, ont été regroupés dans la galerie romaine.

La question générale de l'influence de l'hellénisme sur l'art latin continue d'être débattue en des sens très contradictoires ; enregistrons l'opinion équitable de M. G. Bendinelli[2], qui reconnaît l'importance des éléments alexandrins dans la peinture romaine dès le début de l'Empire. Mais M. G. Cultrera n'a pas accepté ces vues[3]. Elles diffèrent, semble-t-il, aussi de celles de M. A. Boethius[4], qui a tenu à marquer fortement la vitalité prépondérante de l'art romain, tout en reconnaissant l'afflux et l'indéniable influence de l'hellénisme. Le monumental ouvrage de Robert West, ci-dessus signalé, oppose naturellement le portrait grec (type Périclès) au portrait romain ; d'une façon, au vrai, un peu sommaire et « cubique » ! Est-il sûr que les portraits grecs soient tous des désaveux de l'individualité et comme « des blocs détachés de l'espace », tandis qu'à Rome « l'espace dissoudrait en quelque sorte la plasticité des formes » ? Formules creuses ; comme l'antagonisme établi entre deux formes d'illusionnisme : « tastbarer », « optischer ». La critique d'art gagnerait, certes, à se débarrasser partout de ces logomachies si vaines et prétentieuses. M. Fr. Poulsen a déjà contesté, d'autre part, qu'il y ait eu une sculpture du portrait à Rome *dès les IVe et IIIe siècles av. J.-C.*[5]. — Le prétendu « Brutus » (environs de 300 av. J.-C.?) serait le centre du groupe qu'on tente ainsi de former et de hausser le plus possible dans le temps, ... et par devant notre admiration. Mais le bon sens refuserait d'accorder à la Rome du vieux Caton tant de propension pour la production artistique. L'apprentissage, si difficile, durait encore au IIe siècle ; il s'est fait peu à peu par la Grande-Grèce, par les relations avec Alexandrie et Pergame, avec la Grèce propre. Bien des dates proposées par R. West sont tendancieuses et devront être revisées. La tête de jeune homme de terre-cuite, pl. VI, fig. 19, n'est qu'augustéenne, et non du IIIe siècle av. J.-C. ; le « Brutus » lui-même s'apparente aux portraits d'époque hellénistique tardive (Poseidonios, pseudo-Sénèque)[6]. Le « général » de la Bibliothèque nationale, à Paris (pl. V, fig. 13), n'est pas, certes, antérieur à la tête de bronze de Délos (*Mon. Piot*, 1920, pl. III) ; le portrait de bronze de Fiesole, au Louvre (pl. V, fig. 14), comparable à une tête de la Glyptothèque Ny-Carlsberg (*A. B.*, 1061-3), doit être non des environs de 220, mais du commencement du Ier siècle av. J.-C. D'après la forme du buste et les traits (cf. l'Attale III, *Mél. Glotz*, p. 751), on

1. *Bollett. Studi Mediter.*, II, 1932, fasc. 6, 26 sqq. (cf. pl. VII) : les alabastres en forme de figures féminines évoquaient ceux de la Grotta d'Iside à Vulci.
2. *Bull. Soc. royale Alexandrie*, XXVI, 1931, p. 227-242 (bibliogr.).
3. *Le Musée gréco-romain*, 1925-1931, p. 79.
4. *Ord och Bild*, 1932, p. 241-259, 14 fig.
5. *R. É. A.*, XXXV, 1933, p. 333. Cf. ci-dessus, pour le portrait étrusque, Doro Levi.
6. Cf. encore la nouvelle réplique d'un pseudo-Sénèque, trouvée à Sienne : B. Bandinelli, *Boll. Senese*, 1931, p. 197-205, 1 pl.

doit abaisser le portrait de marbre de Naples au moins à la fin du IIe siècle av. J.-C. La tête de terre-cuite du Museo Gregoriano et la tête de calcaire de Palestrina à Berlin (fig. 20-21) semblent des documents du temps de Sylla. Il faut aussi distinguer les lots ; la belle tête d'athlète, en bronze, de Londres (pl. VII, fig. 16), rappelle typiquement le soi-disant « young warrior » (Breccia, *Alex. ad Æg.*, 1922, p. 176, 177, fig. 81-82) du Musée d'Alexandrie (3244), travail hellénistique. Pour le chapitre II, au sujet de la tradition concernant les statues des rois romains et les images des *majores*, on bénéficiera des observations, si fondées, de Fr. Poulsen, *R. É. A.*, 1933, p. 334[1].

Il faut noter la classification proposée (p. 48 sqq.) des masques mortuaires employés comme portraits, en deux (?) groupes. L'emploi fait de la numismatique (monnaies de la République) pour l'identification et l'étude de l'iconographie du temps, quoique non nouveau, se recommande à l'attention : la méthode, heureuse, a donné de bons résultats ; elle permet de suivre les progrès de la romanisation de l'art hellénistique ; mais on constaterait certaines lacunes, qui ont été déjà signalées ici ou là (Fr. Poulsen, *l. l.*, p. 335-336).

D'autres savants ont apporté récemment des contributions personnelles aux études d'iconographie, pour la période républicaine. Les *Iconographische Beiträge* de M. L. Curtius[2], semés d'observations attrayantes, sinon toujours fondées, commencent avec le temps de Sylla ; grâce à leur matériel d'illustration riche et copieux, ces notes permettront, sous maintes réserves, de préciser çà et là, sinon de réviser nos connaissances[3]. Sous la rubrique *Célèbres visages inconnus*[4], M. Fr. Poulsen a lui-même traité, avec brio, d'une série de portraits romains, documents de ses belles collections, à la Glyptothèque Ny-Carlsberg : ceux de personnages connus par plusieurs répliques, donc jadis célèbres, mais qu'il a été impossible jusqu'ici d'identifier ; ils occupent un rang intermédiaire entre la galerie des Romains *officiels*, — de Pompée à Commode, ceux dont le monnayage permet en bien des cas de contrôler l'iconographie — et la foule des inconnus, pour qui seule une particularité de costume ou de coiffure autoriserait, en certains cas, à deviner l'identité, tout au moins à décider d'une place chronologique. Deux portraits masculins de Sarsina (l'un reproduit dans *Arch. Anz.*, 47, 1932, p. 461, fig. 4), du tombeau-tour de Sarsina ont figuré à la *Mostra d'arte.*

Pour le costume, qui offre, en certains cas, un si puissant moyen auxiliaire de datation iconographique, on annonce de nouvelles études générales de Mlle M. Bieber, dont la compétence est connue : *Entwicklungsgeschichte der griech. Tracht, von der vorgriechischen Zeit bis zur römischen Kaiserzeit*[5].

1. *Ibid.*, p. 335. M. Fr. Poulsen conteste la date proposée pour la statue de Ny-Carlsberg, 528 (IIe siècle av. J.-C.), dont la coiffure se rapprocherait plutôt de celle de Livia (cf. le groupe de la Via Statilia, 1926, *Mostra d'arte antica*, pl. XVII). Pour le Norbanus Sorex, M. Fr. Poulsen n'accepte pas plus que Goethert la date conservée par R. West (80 av. J.-C.) ; mais il trouve que Goethert est descendu trop bas de son côté (*Zur Kunst*, p. 23 : milieu du Ier siècle apr. J.-C.).

2. *Röm. Mitt.*, XLVII, 1932, p. 202-268, pl. 47-70 (Sylla, César, Lépidus).

3. Les têtes reproduites aux fig. 22-24 (cf. p. 262) et sur les pl. 40-41, sont-elles d'une authenticité sûre? Je reviendrai ailleurs sur cette étude.

4. *Rev. archéol.*, II, 1932, p. 44.

5. 1933 (pas vu). — A propos de R. West (ci-dessus), M. Fr. Poulsen (*R. É. A.*, 1933, p. 335)

L'iconographie de César (ci-dessus, L. Curtius) a profité des recherches de M. E. Boehringer[1], qui a mis en valeur le beau buste en marbre de la Bibliothèque Zellantea, Acireale (Sicile). L'auteur, numismate éprouvé, a comparé, *outre les monnaies* dissemblables entre elles, le peu que nous avions jusqu'ici de sculptures pour le type de César : la tête au bandeau du Museo Barracco à Rome, le César en *pontifex maximus* du Mus. Chiaramonti au Vatican, le buste de basalte de Berlin, une médiocre statue en pied du Palais des Conservateurs à Rome, et l'effigie, récemment connue, de la collection Luxbourg (ci-dessus, L. Curtius). La facture — quoiqu'hellénistique ! — vise moins à la perfection plastique, dit-il, qu'au réalisme de l'expression. M. E. Boehringer, qui ne cède pas plus qu'il ne faut au conformisme de son pays... et de l'époque, n'hésite pas à penser que César aurait pu poser devant un artiste *grec*[2].

L'inventaire des Musées provinciaux d'Espagne a fourni à M. Fr. Poulsen de quoi enrichir notre connaissance des portraits de l'époque républicaine : notamment, par la tête de vieillard de Tarragone[3].

Robert West croit encore que la statue cuirassée (*statua loricata*) serait une invention romaine de l'époque de César ; c'est abuser du droit d'ignorer les antécédents hellénistiques, nombreux. M. F. Goethert prépare un travail d'ensemble sur la question : y entreront les documents récemment découverts, et des inédits (un à l'Université américaine de Beyrouth). A Rimini, on a exhumé des stèles, dont une d'un changeur de la fin de la République, P. Titius[4].

M. G. Lugli donne d'utiles indications chronologiques et topographiques dans son étude : *I santuari celebri del Lazio antico*, 1932 ; M. Å. Åkerström a publié ses recherches sur le Lacus Curtius du Forum et les légendes qui s'y rattachaient ; il revient à cette occasion sur l'interprétation et la date du célèbre relief de Mettus Curtius[5]. Dans le même recueil suédois, en l'honneur du Prince héritier Gustave-Adolphe, ont paru les conclusions de M. B. Wijkström[6] sur les temples du sanctuaire du Largo Argentina. Ovide (*Fast.*, VI, 209-212) fournit la preuve que le temple circulaire B était dédié à Hercules Custos ; époque de Sylla (90/80) : on y a trouvé les fragments d'une statue en marbre herculéenne. Le temple A serait de la période 144/80 (temple de Mars,

proteste contre l'appellation de *toge* donnée à certains vêtements masculins (pl. VIII, pl. XXII, 89). Il s'agit du *pallium*, très en faveur sous la République et qu'Auguste prohiba : c'est l'ἱμάτιον ἡμικύκλιον des Romains, en opposition au τετραγώνον grec (Appien, V, 11 ; Athénée, V, 213 b ; Denys d'Halicarnasse, II, 6). Même au temps de l'Empire, ajoute M. Fr. Poulsen, la toge ne se maintenait qu'avec difficulté dans la vie réelle (Juvénal, III, 17 ; Spartianus, *Vit. Hadr.*, 22).

1. *Der Caesar von Acireale*, Stuttgart, 1933, 27 p. et un album de 48 pl.

2. On trouvera dans R. West, *l. l.*, outre d'autres observations sur le type de César, diverses études sur l'iconographie de Jugurtha, de Cn. Domitius Ahenobarbus (pl. LXVII, 10, 16), de Marius (Munich, XIV, 52), de M. Lepidus (LXVIII, 34-35), de Marc Antoine, de Cicéron (ajouter les documents omis de Apsley House et de Pise : cf. L. Curtius, *Röm. Mitt.*, XLVII, 1932, p. 218 ; L. Curtius croit à l'existence de portraits *posthumes* de César).

3. *Sculpt. ant. Musées de province espagnols* (*Ac. danoise*, I, 2, 1933), p. 52, n° 8, fig. 77.

4. S. Aurigemma, *Not. Scavi*, 1931, p. 24 sqq. (cf. *D. A.*, I, p. 406, pour les stèles du Vatican, de même série).

5. *Corolla archaeologica*, 1932, p. 72 sqq. Sur le Lapis Niger, cf. Fr. Leifer, *Zum Problem der Foruminschrift*, 1932.

6. *Corolla*, p. 17-30.

érigé en 138). Le temple C aurait appartenu aux *Lares permarini* et daterait de 179. Le temple D n'aurait été édifié qu'au milieu du Ier siècle avant notre ère ; quant au portique qui entourait l'Area, ce serait le *Porticus Minucia Vetus*, élevé en 110. — On lira encore, à côté de cette étude, celle de M. L. Fagerlini[1], sur les transformations du chapiteau corinthien à Rome et Pompéi durant la dernière période républicaine : l'auteur distingue quatre types : gréco-italien, gréco-romain (ère de Sylla, 80/60), époque de César (60/36), époque augustéenne.

Les fouilles américaines de l'Université de Philadelphie à Minturnes, sur le passage de la Via Appia du Latium méridional en Campanie, ont déjà restitué partiellement la topographie du site, du ve siècle av. J.-C. à l'époque d'Hadrien, et elles ont donné, au Capitole notamment, des sculptures, des antéfixes décorées en terre cuite, etc. On espère que la suite des travaux amènera au niveau de la ville osco-volsque des Aurunces[2], transformée par Rome en colonie en 236 av. J.-C. Le temple principal était augustéen ; dans la base de celui qui date de Claude, on a trouvé vingt-trois stèles inscrites d'époque républicaine ; sur l'autre côté du Forum, il y a un temple contemporain de César. Un portrait d'époque républicaine a figuré à la *Mostra d'arte antica*[3]. Les sculptures provenant des fouilles de Lord Savile à Lanuvium, entrées ensuite au Musée de Leeds (Grande-Bretagne), ont continué à être recensées[4]. Une trouvaille fortuite à Este a enrichi notre documentation[5].

Diverses études abordent des questions générales de méthodologie, de typologie, de stylistique ou de technique, intéressant totalement ou en partie la période pré-impériale : M. C. C. Van Essen, cherchant les origines du genre narratif dans l'art ancien de l'Italie, signale ce qu'apporterait à la question un meilleur examen des documents italiques[6]. Le même savant, rendant compte des recherches de Mme Zadoks-Jitta (*Bull. R. É. L.*, V, 1932, p. 214 sqq.), relève combien le chapitre VII paraît succinct. Le masque funéraire n'a pu avoir d'influence que sur le rendu des traits du visage ; la forme du buste dérive de l'ancienne coutume des têtes-portraits (avec cou), influencée par la technique du bronze[7]. — Quelques recherches concernent des types divins ; la *Bona Dea* des femmes romaines est brillamment interprétée par F. Cumont comme un succédané de la Damia grecque, qui avait des serpents comme symboles : tantôt, ceux des Asclépiades, tantôt — comme d'après un marbre trouvé sur le Caelius et sur une peinture de Pompéi — ceux du Genius

1. *Corolla*, p. 118-131. De M. D. Schlumberger, *Syria*, XIV, 1933, p. 283-320, d'intéressantes études sur le chapiteau corinthien en Syrie, à partir de l'époque hellénistique et pendant l'ère impériale.

2. J. Johnson, *Bollett. Studi Mediter*, II, 4, p. 25, 6 fig. ; *Art and Archaeol.*, 1932, p. 283-293, 14 fig.

3. *Gnomôn*, VIII, 1932, p. 507 ; cf. la fig. 17 du rapport de W. Technau, *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 493-494.

4. A. M. Woodward, *Papers Br. School*, XI, 1929, p. 93-136, 35 fig., 2 pl. (cf. déjà *Papers*, VII, p. 63-91).

5. *Not. Scavi*, 1932, p. 29-40, 10 fig. : pleureuse en terre-cuite, statuette de Zeus en bronze, stèle sculptée.

6. *Meded. Nederl. t. Rome*, 1932, p. 25-41.

7. *Gymnasiaal midderbaar Onderwys*, 5 oct. 1932, p. 159-161.

familial[1]. M. J. Gagé, sous le titre : *Théologie de la victoire impériale*, reprend dans l'ensemble une question qui intéresse d'abord les triomphes romains, et il nous donne la clef des figurations de toute date où « la mystique de la Victoire » se trouvera mêlée[2]. M. J. Liegle[3] s'est intéressé aux représentations de la *Pietas*, dans une étude qui n'est pas uniquement numismatique. Le type qui s'est développé pendant l'époque impériale remontait à la période républicaine et mérite d'être considéré dans ses origines. L'auteur l'étudie aussi par rapport aux quatre vertus politiques des boucliers honorifiques de l'époque augustéenne.

Mme Lucia Morpurgo[4] ne veut plus qu'on attribue à l'art grec un certain nombre de statues construites « en spirale », dit-elle (la figure *a spirale*), dont les jolies Danseuses (non identiques) de la Villa Hadriana et de Berlin nous offrent le type. On n'aurait même pas le droit de parler de copies romaines d'œuvres grecques ; il faut rendre ce lot à l'art romain. Mais c'est trop oublier la dérivation certaine à partir de la Ménade de Scopas (Dresde), les Aphrodites et Hermaphrodites « sese respicientes » (hellénistiques), voire nombre de danseuses tanagréennes ou myrinéennes, qui préparaient la voie.

L'époque des Gracques a vu naître, selon MM. A. Boethius et Nils Carlgren, un urbanisme nouveau, dont l'originalité éclaterait dans les bâtisses des *macella* d'époque républicaine tardive, de Ferentino et de Tibur, par exemple[5]. Le problème toujours discuté de l'origine de la décoration sculptée ajoutée aux arcs de triomphe (*Bull. R. É. L.*, V, 1932, p. 217) a fourni à M. M. P. Nilsson, dont on connaît la théorie, de nouvelles observations, concordantes. Les monuments à piédestaux de styles grec et hellénistique qui supportaient des statues, des chars au besoin, se seraient transformés chez les Romains en arcs, inscrits dans les murs de ville ; puis — le motif de la porte s'isolant — se seraient détachés en « arcs de triomphe[6] ». Mais M. F. Oelmann pense avoir trouvé dans les ruines romaines (époque antonine), sous la cathédrale de Bonn, la preuve que l'Arc de triomphe, comme la Colonne commémorative, dériveraient plutôt des piliers cultuels des religions animistes[7]. M. St. Poniatowski pense, de son côté, que l'Arc de triomphe n'est qu'un tombeau modifié, et que les fêtes de triomphe s'expliqueraient par le développement de rites funéraires[8]. Quelques remarques ont été consacrées à l'Arc de triomphe d'Orange, en particulier[9].

Sur la décoration des portes de colonies romaines, et son évolution, les ruines augustéennes de Fornio et de Spello ont fourni des observations utiles[10].

1. *Mél. Éc. Rome*, 1932, p. 1-5, 2 fig.
2. *Rev. histor.*, CLXXI, 1933, 43 p. (t. à p.).
3. *Zeitsch. num.*, XLII, 1932, p. 59-100. Cf. aussi, du même savant, *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 276 sqq., sur la *Pietas* des monnaies de L. Antonius en 41 av. J.-C. (cette *Pietas* est en Fortuna-Tyché, avec la corne d'abondance).
4. *R. Istituto arch.*, II, 1930, p. 178-213.
5. *Acta archaeol.*, 1932, p. 181-208 : *Die spätrepublikanischen Warenhäuser in F. und T.*
6. *Ord och Bild*, 1932, p. 465-484, 22 fig.
7. *Bonner Jahrb.*, 135, 1930, p. 157-159.
8. *Mitt. Anthropol.*, 1931, p. 351-369, 5 fig.
9. A. Yrondelle, *Cahiers d'hist. et d'arch.*, II, 1931, p. 273-281 ; III, 1932, p. 56-68, p. 174-184.
10. I. A. Richmond, *Papers Br. School*, XII, 1932, p. 52-62, 12 fig.

Mme E. Jastrow a étudié le bas-relief de Capoue figurant une porte, et qui pourrait être un modèle votif de la *Porta Capuae*, défendue par Cicéron ; d'autres monuments similaires sont, à cette occasion, évoqués et examinés[1]. M. S. Aurigemma a montré l'importance, pour la reconstitution des amphithéâtres romains de l'Émilie, d'un bas-relief découvert à Bologne et représentant des jeux athlétiques[2].

Pour la Gaule de la période de la conquête césarienne, on se reportera, avec bénéfice, aux études récentes de P. Jacobsthal et J. Neuffer, sur l'*Hellénisation de la Provence*[3] (tête archaïque en calcaire d'Antibes, fig. 48 ; sphinx de bronze de Trinquetailles-Arles, fig. 49, etc.) ; à celles de E. Cahen, *Les monuments de l'époque gallo-grecque et gallo-romaine en Basse-Provence*[4] ; les sculptures monumentales et autres de la région (Arles, Saint-Rémy, etc.) sont inventoriées là, et commentées sommairement. Pour *Alésia gallo-romaine et chrétienne*, M. J. Toutain a donné, de son côté[5], une rapide synthèse, où la sculpture locale est évoquée. M. Ad. Blanchet a montré avec bonheur ce qu'on pourrait tirer — pour l'étude de sculptures gallo-romaines de la région de Périgueux, qui semblent aujourd'hui perdues — du troisième *Recueil* de Beaumesnil sur les antiquités de Périgueux (1784)[6]. Sur l'originalité, toujours discutée, de la civilisation celtique, à travers les emprunts faits à la Grèce hellénistique, on lira avec fruit certaines synthèses, de M. J. Carcopino[7], de R. Lantier[8] (qui examine spécialement la part des motifs occidentaux dans le décor du chaudron de Gundestrup) ; une brochure suggestive de M. Fr. Benoît montre la place d'*Arles dans la civilisation méditerranéenne* (1931).

III. b) *L'époque impériale jusqu'à l'ère flavienne.* — D'importants travaux ont été consacrés à cette période, pour la sculpture monumentale, et l'iconographie principalement. M. E. Rizzo a étudié et commenté définitivement la Base de Sorrente, qu'il appelle *Base di Augusto*, dans un article du *Bullettino d. comm. arch. comunale Roma*[9], et dans une brochure à part[10], où l'on trouvera de sages conseils, autorisés, sur la manière d'étudier l'art romain, sur la place à faire aux influences qui l'ont formé (p. 15, p. 46, p. 76-76). La base, incomplète, doit être restituée avec une portion centrale aujourd'hui perdue, et elle a été sculptée à la gloire d'Auguste, pas avant l'an 3 de notre ère, mais peu

1. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 21-38. La frise dorique se rapproche de celle de l'ancien Arco Leoni à Vérone, encore visible.

2. *Historia*, 1932, p. 558-587, 9 fig. L'étude est accompagnée de notes sur l'amphithéâtre d'Imola, sur ceux de Placentia, de Bologne, de Forum Cornelii ; l'importance des fouilles qui resteraient à faire est soulignée.

3. *Préhistoire*, II, 1, p. 1-64 (t. à p.).

4. Extr. du t. IV des *Bouches-du-Rhône : encyclopédie départementale*, 1932, 120 p., 27 pl. hors texte : ci-dessus, p. 176.

5. 1933 (cf. 1932 : *La Gaule antique vue dans Alésia*).

6. *Journ. Sav.*, 1932, p. 171-175. L'ouvrage que l'on croyait perdu (comme les documents qu'il assemble) est à la Bibliothèque de l'Institut de France.

7. *Ce que Rome et l'Empire romain doivent à la Gaule*, Oxford, 1931.

8. *C. R. A. I.*, 1932, p. 302-309.

9. LX, 1932.

10. Naples, 1933. J'ai analysé ce beau travail en détail dans la *Rev. archéol.*, II, 1933, p. 335-337.

après, pour commémorer les fondations pieuses officielles entre 28 av. J.-C. et 3 après. Le long côté A représentait un sacrifice d'Auguste et des Vestales, à Vesta entourée de Cérès et de Libera, devant le temple rond voisin de la Domus Augustana. Sur la longue face B, de l'autre côté, on voyait la cérémonie de la fondation du temple d'Apollon, avec les Létoides. — Le petit côté C était consacré à Mars et Vénus ; l'autre petit côté, D, rappelait la fondation du temple de Cybèle. Les types divins sont tous de tradition grecque[1].

Le temple de Bel de Palmyre, dont on sait aujourd'hui qu'il a été consacré en 32 ap. J.-C. (*Syria*, XIII, 1932, p. 313), a été étudié en 1932, mais *sans le bénéfice des fouilles exhaustives*, dans la publication de *Palmyra*[2]. En raison du progrès des travaux (toute l'enceinte est maintenant déblayée), la pl. 86 de Br. Schulz ne répond plus qu'à une reconstitution fantaisiste ; on a maintenant découvert la « mer d'airain », l'autel des sacrifices, la rampe amenant dans l'enceinte les animaux offerts en victimes. Le plan de la pl. 71 est lui-même à rectifier, ainsi que la coupe (pl. 72), qui, pour le *ptéron*, ne tient pas compte des poutres historiées *obliques* en haut, ni de la couverture en demi-terrasse, avec gorge égyptienne au pourtour et décoration de merlons. C'est à tort (pl. 73) que le temple a été représenté comme hypèthre ; les hautes fenêtres percées sur les longs murs (quatre de chaque côté) ne s'expliqueraient pas en ce cas[3].

Les artistes qui ont travaillé au temple de Bel à Palmyre étaient grecs : un Alexandros est connu comme architecte (Cantineau, *Syria*, 1933, fasc. 3). Sur la langue d'un lion (frise), le nom de Miltiadès figure (comme signature (?), avec la mention ἐμνήσθη) ; ailleurs, on trouve le nom d'un Antiochos. Les fouilles récentes ont beaucoup enrichi la précieuse série des poutres à doubles faces et à soffites, *historiées*, qui seront bientôt publiées intégralement[4]. L'usage dérive architecturalement de la Grèce (frise Est historiée du Pseudo-Théséion d'Athènes, avec les poutres de prolongement de chaque côté, sous le *ptéron*). Ces documents — scènes légendaires, cérémonies cultuelles, d'un intérêt religieux éminent — et où le sentiment de la nature est alexandrin (dattiers, cyprès au tronc ébranché)[5], nous apporteront, en outre, des indications inestimables sur la polychromie monumentale au temps d'Auguste et de Tibère, entre la période alexandrine (frises du Tombeau de Petosiris) et les sculptures funéraires de Neumagen (W. von Massow, *Die Grabmäler von Neumagen*, II, 1932 : entre 120 et 260 de notre ère). Dans le temple même de Bel (cella) a été trouvé un cippe — encore inédit, malheureusement très usé[6] — avec un relief

1. Cf. p. 46. P. 75 et 76, M. G. E. Rizzo accepte et consacre la date proposée pour les cratères Borghèse, Chigi, Medici, Pisan, etc. : décorés « en Grèce, au moins vers la moitié du IIe siècle av. J.-C., sinon avant ». Il relève qu'on s'étonnerait dans ces conditions de les voir encore annexés à la *Scultura romana* (E. Strong, *L'arte in Roma antica*, p. 104, fig. 101-102).

2. Th. Wiegand, Palmyra, *Ergebnisse d. Expedit. von 1902 und 1917*, texte, 171 p., 183 fig. et 100 pl. et cartes (album) ; cf. E. Pottier, *Rev. archéol.*, 1933, I, p. 275-277.

3. Le temple a eu plusieurs états, en peu de temps : un premier sans les *thalamoi* et sans la porte du long côté, désaxée pour laisser le plus de place, en face du *thalamos* le plus divin, aux spectateurs de la statue sacrée ; sous la rampe qui date du second état, on a trouvé des plaques du premier état, non utilisées en définitive, avec des Attis ailés au ventre nu.

4. Cf. *Bull. R. É. L.*, V, 1932, p. 233 (on a aussi d'autres reliefs).

5. Cf. aussi les observations pénétrantes de H. Seyrig sur les types divins du *thalamos* principal (Luna, en *déesse*, selon la croyance alexandrine : *Syria*, XIV, 1933, p. 253 sqq.).

6. Musée de Palmyre.

représentant les Jumeaux et la Louve, près du figuier ruminal, au-dessous d'un encastrement de stèle de bronze (vide : traité entre Rome et Palmyre?). La riche ornementation du temple de Palmyre, qui fait parfois penser à l'Inde, n'a pas d'équivalent dans les temples occidentaux datés d'Auguste et de Tibère. Les Romains sont allés apprendre le luxe de la décoration et de la construction à Alexandrie et en Syrie ; ce n'est pas certes chose fortuite, si, à l'époque de Trajan, Apollodore *de Damas*, architecte et « ensemblier » du *Forum Trajani*, a partout multiplié, jusque dans les marchés, le type d'une architecture gréco-orientale, qui reparaît aussi aujourd'hui.

Pour l'iconographie même d'Auguste, nous bénéficions désormais d'une publication du portrait d'Ancône[1]. Cette belle tête, qui était depuis 1912 au Musée, représente, semble-t-il, l'Empereur en *pontifex maximus*, à cinquante-deux ans passés. M. A. Maiuri republie la statue, intacte, de Livie qui a été retrouvée debout contre un mur dans la villa des Mystères : elle n'avait pas été encore mise en place au moment de la catastrophe (*Bull. R. É. L.*, V, 1932, p. 223).

Le Tibère de Bengazi a été étudié par M. G. Oliviero[2]. M. L. M. Ugolini a consacré une notice au portrait du même empereur découvert à Malte[3]. Le ch. VIII du livre de Robert West, *Römische Porträtplastik* (ci-dessus)[4], étudie en détail l'iconographie du temps d'Auguste et de Tibère et donne une très bonne analyse de la *Gemma Augustea*. Quelques dates, du moins, pourraient être discutées. Les figures 117 et 121 (pl. XXIX), dans la série des portraits d'Auguste, doivent dater des dernières années du Ier siècle av. notre ère ; on regrette qu'il n'ait pas été fait comparaison des types de Livie — bustes et statues — avec ceux d'Auguste. Les têtes de la Glyptothèque Ny-Carlsberg (pl. XVII, 68 et 69) sont sûrement antidatées ; elles paraissent à M. Fr. Poulsen du temps de Claude et d'Auguste[5]. — La question de l'iconographie de C. et de L. Cæsar, d'après les documents de Corinthe, est abordée, mais non sans incertitudes. Il y a, par contre, dans l'ouvrage, de bonnes pages sur les portraits de Caligula et de Néron, ainsi que sur ceux des personnages de leur temps. M. Achille Adriani pense reconnaître un portrait d'Octavie au Musée de Naples, statue de femme passée jusqu'ici assez inaperçue. L'œuvre serait postérieure à la mort de Marcellus, à dater entre 23 et 11 av. J.-C.

M. Fr. Poulsen a consacré une étude autorisée[6] aux deux statues cuirassées (cuirasses à type hellénistique), de jeunes princes augustéens, qui ont été trouvées ensemble à Tarragone en 1911 dans les ruines du théâtre et se faisaient « pendant ». La statue fig. 54-57 (n° 5) représente Drusus Minor, fils de Tibère,

1. Pirro Marconi, *Bollett. d'arte*, XXVI, 1932, p. 149-159, 15 fig. ; reprod. *Gaz. Beaux-Arts*, 1933, I, p. 126.

2. C'est à Tibère que le proconsul Sufena avait dédié les Propylées de l'Apollonion : *Africa italiana*, III, 1930, p. 141 sqq.

3. *Bullett. comun. Roma*, 1932. Sur les portraits augustéens de Butrinto (1932-1933), cf. L. M. Ugolini, *Rev. archéol.*, 1933, II, p. 220 sqq.

4. Suite annoncée.

5. *Rev. archéol.*, 1932, II, p. 53 sqq.

6. *Sculpt. ant. des Musées espagnols*, p. 40 sqq. — P. 47, on lira avec intérêt les conseils de sagesse donnés pour l'attribution des noms ; cf. Ch. Picard, *Rev. archéol.*, 1933, II, p. 363-364.

à vingt ans. L'autre, fig. 58-61 (n° 6), ressemble plus ou moins au Lucius Caesar de Corinthe et à d'autres effigies de Smyrne : ce serait le troisième frère, Agrippa Postumus, qui, âgé de seize ans, fut adopté par Auguste l'an 4 ap. J.-C., en même temps que Tibère [1]. — Il y a à Tarragone une tête de Livie (p. 52, n° 7, fig. 75-76) ; à Cordoba, une magnifique effigie (p. 12, fig. 7-9) de femme, du temps d'Auguste ou de Tibère, dont la coiffure est antérieure à celle des types dits d'Agrippine ancienne ; à Tarragone, diverses statues de la première famille impériale : jeunes hommes, du Théâtre, portant la *bulla*, femme drapée acéphale des Thermes du Gymnase (n°s 9-10, fig. 78-79 ; 11, fig. 80). Pour les documents de Mérida — Livie, tête de femme de l'époque de Tibère, « célèbre visage inconnu » (fig. 18-19) ; têtes de femmes de l'époque de Néron (fig. 28-30) —, cf. *Mus. espagnols*, p. 17 sqq. — L'Auguste et le Néron de Palma seraient des faux (coll. Cardinal Despuig, p. 24 sqq.). A Barcelone, M. Fr. Poulsen a signalé une tête de femme de l'époque de Tibère, coiffée comme l'Agrippine Major (p. 8-9, fig. 1-2). Les têtes et bustes d'empereurs, photographiés dans les *Einzelaufnahmen*, ne dateraient en majorité que de la Renaissance, du XVIe siècle ou plus tard (Auguste, Néron, Othon, Domitien, p. ex.) ; mais il faut excepter comme ancienne la tête augustéenne (*Anuari catalans*, 1911-12, p. 201, fig. 229).

Les études iconographiques de M. L. Curtius [2] concerneront aussi la période augustéenne. M. R. B. Bandinelli s'est spécialement intéressé à l'iconographie de Germanicus [3], produit d'une période où le portrait a été stylisé selon des données officielles, ce qui provoque, nous dit-on, et explique aujourd'hui les désaccords des iconographes. L'auteur compare les types de Corinthe, d'Olbia, du Palatin, rapproche les monnaies de Rome, de Corinthe, de Caesarea, de Lugdunum. Le meilleur document serait la tête du Musée de Cagliari, provenant de Terra Nova Pausania (Olbia) [4]. Une Agrippine Minor, mère de Néron, serait à identifier à Minneapolis [5] ; du type de cette princesse relèverait, par ailleurs, la tête de Valencia (Denia), provenant d'un temple de Diane [6]. Une tête de Claude est à Tarragone [7]. Deux bustes dits de César et de Néron au British Museum — jusqu'ici considérés comme antiques, et authentiques, et de valeur — ne dateraient que des XVIIe-XVIIIe siècles [8]. Nous aurions, par contre, en cristal de roche, une miniature-portrait de Vitellius, d'après comparaison des types monétaires [9].

M. B. Nogara a revisé une fois de plus l'iconographie de Virgile, admettant comme portraits authentiques du poète les seuls médaillons (mosaïque) de

1. Les têtes sont un peu petites pour les statues, ce qui laisserait douter de l'attribution des cuirasses à l'époque augustéenne : plutôt : époque hadrienne, où a reparu la cuirasse de type hellénistique?
2. Ci-dessus, p. 181.
3. *Röm. Mitt.*, XLVII, 1932, p. 153-169, pl. 32-36.
4. *Not. Scavi*, 1919, p. 113 sqq. (A. Taramelli) ; cf. *Guida Cagliari*, 1925, p. 125, fig. 77.
5. *Minneapolis*, 1932, p. 118-121.
6. Fr. Poulsen, *Sculpt. ant. des Mus. espagnols*, I, p. 68, fig. 113.
7. *Ibid.*, p. 63, n° 25, fig. 106.
8. Ch. R. Beard, *Connoisseur*, 1932, II, p. 73-74, 2 fig.
9. J. H. I(liffe), *The Quarterly of the Department of antiquities in Palestine*, I, 1932, p. 153 sqq. (*Cat. gén.* 31, 1 : de Caesarea).

Sousse et de Trévise, avec la miniature du *Virgile romain* (v^e ou vi^e siècle). M. B. Nogara soumet aussi à la critique les documents médiévaux[1].

Pour les comparaisons à tirer de la numismatique syrienne, on utilisera le recueil de Wruck : *Die Syrische Provinzialprägung, von Augustus bis Trajan.* Stuttgart, 1931. M. Kenneth Scott a étudié la signification des statues en métal précieux dans le culte des empereurs, montrant que leur faveur coïncidait avec des tendances au despotisme théocratique, de tradition hellénistique (Caligula, Néron, Domitien, Commode, Caracalla) : les autres maîtres de Rome ayant interdit pour leurs effigies un luxe qui paraissait devoir être réservé aux images des dieux[2].

Certaines acquisitions de musées ont été signalées, à Berlin, à Genève ; à Berlin, on a acheté récemment beaucoup de portraits romains : un de la période post-augustéenne, César Germanicus (?), n° 1801 ; celui d'une jeune femme coiffée dans la manière de Livie (1802), notamment. Sont entrés aussi les portraits-momies de la collection Theodor Graf[3]. — Pour Genève, M. W. Deonna a exposé le cas, discuté, d'une tête en marbre de jeune Romain, rapportée parfois à Auguste juvénile, parfois à Caligula, et qui a des sosies, inquiétants, dans la Collection W. Horn et au Metropolitan Museum de New-York[4].

L'archéologie italiote et des provinces extérieures a fait quelques gains : M. G. Calza[5], publiant une relation détaillée des premières fouilles du lac de Nemi (mai-juillet 1920), conclut très prudemment qu'on ne peut pas déterminer l'emploi de la première nef mise au sec, celle dont il s'occupe seulement. Pour la date, M. G. Calza pense qu'il faudrait l'abaisser plus encore que jusqu'à l'époque de Caligula : *au principat de Vespasien.* Sur le dégagement de la seconde nef, qui a rendu les têtes de pilastres en bronze, M. U. Antonielli a réuni ses observations[6]. — M. Kérényi daterait du temps d'Auguste (?) le grand disque de Brindisi[7].

Pour les monuments de la Gaule, cf., ci-dessus, les ouvrages ou articles signalés de E. Cahen, J. Toutain, Fr. Benoît, notamment, et la brillante mise au point de M. J. Carcopino, retraçant dans l'ensemble les résultats des travaux des vingt années dernières (Palazzo dei Filippini)[8]. L'état du Trophée de la Turbie, avant des restaurations, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont très arbitraires, a été signalé par des photographies et des dessins, témoins désormais fort précieux[9]. M. Silvio Ferri a essayé de reconstituer l'œuvre et l'influence du sculpteur Zénodôros en Gaule[10], Grec d'Asie sans doute, qui tra-

1. *R. Istituto arch.*, II, 1930, p. 127-138, 2 pl., 4 fig.
2. *Transactions of the American Philological Association*, LXII, 1931, VIII.
3. Th. Wiegand, *Sitzb. preuss. Akad.*, 1931 ; cf. *Ph. Woch.*, 17 oct. 1931, p. 1271-1272.
4. *Genava*, XI, 1933, p. 50 sqq.
5. *Not. Scavi*, 1932, p. 206-222, 9 pl., 97 fig.
6. *Bollett. Studi Mediter.*, II, n° 4, p. 26-28, 4 fig.
7. *Archiv. f. Religionswiss.*, XXX, 1933, p. 271-307.
8. Cf. *Mél. Éc. Rome*, 1933 (p. 7 du t. à p.).
9. *R. É. A.*, XXXV, 1933, p. 164-168, pl. I-III (S. Fernandez Gimenes).
10. Il avait été aussi appelé à Rome par Néron, pour sculpter et dresser le fameux Colosse de l'Empereur (Hülsen, *P. W.*, IV, p. 589). A propos de cette statue, M. Gabriel (*B. C. H.*, LVI, 1932, p. 331-359) a établi avec autorité, contre F. Préchac, déjà combattu par J. Gagé, que, le Colosse de Rhodes n'étant pas lui-même sur un quadrige, le rapport supposé avec le

vailla dix ans, selon Pline (*Nat. hist.*, 34, 45), pour les Arvernes, au Mercure du sanctuaire du Puy-de-Dôme[1]. Zénodôros aurait opéré aussi pour les Éduens, car M. S. Ferri lui attribuerait les statues trouvées au lieu dit « Montmartre », près Aballo (Avallon). Mais dans le lot, il y a la statue où M. S. Ferri voit un *numen Augusti*[2], tandis que M. Fr. Poulsen, constatant la ressemblance avec la tête voilée de Mérida, identifie plutôt... Antinoüs[3] ! M. S. Ferri retrouve l'influence de Zénodôros ou de ses continuateurs de Strasbourg, à Moulins, dans toute une série de sculptures du pays des Éduens, plus hellénisantes que les autres, et même, à l'occasion, archaïsantes (?). Il est vrai que si l'identification de M. Fr. Poulsen pour la tête de Mérida est seule vraie, toute la théorie se trouvera sérieusement ébranlée à la base.

M. J. Carcopino a précieusement indiqué en passant que l'érection des Trophées de Saint-Bertrand-de-Comminges « ne s'expliquerait jamais avec plus de clarté que dans la période augustéenne, soit après les victoires de Messala en Aquitaine, 28-27 av. J.-C..., et le séjour d'Octavien (26-25)..., soit plutôt en 15 av. J.-C., lorsqu'il [Octavien] y est revenu sous le nom d'Auguste, et dans le rôle de l'Empereur qui pacifie en combattant[4] ». Sur les statues des trophées retrouvés, — dont le type et le style, postérieurs, ne contredisent pas à ces indications historiques, puisqu'il y a certainement eu des réfections, — on a donné quelques indications provisoires et surtout techniques, qui pourront aider à la reconstitution des ensembles[5].

Les fouilles de Volubilis, Maroc, ont donné depuis 1916 de très beaux documents d'art inspirés de types grecs[6] et rappelant les trésors de Cherchell-Caesarea. M. J. Carcopino a fait mieux comprendre la fréquence et la qualité de ces trouvailles, en relevant que Volubilis avait dû être, au même titre que Caesarea, une capitale du roi collectionneur Juba II, qui réunit sous son sceptre les deux royaumes de Numidie et de Maurétanie[7].

IV. c) *De l'ère flavienne à la fin de la période antonine.* — L'iconographie impériale — et autre — pour cette période, que n'atteint pas encore l'enquête générale de Robert West, bénéficie surtout des efforts des numismates. H. Mattingly a étudié, classé, les collections de monnaies du British Museum, entre le temps de Vespasien et celui de Domitien[8], d'une part, et entre les

Colosse de Néron devenait inexistant. Du Colosse de Rhodes, M. Gabriel rapproche, au contraire, le Neptune colossal du Port d'Ostie, lui-même statue-phare.

1. Ces statues colossales devaient exister en plusieurs zones montagneuses. On a aussi de menus fragments d'un grand Hermès au Musée de Chambéry.

2. *Il « numen Augusti » di Avallon Lugdunensis, et la probabile attività di Zenodoro nelle Gallie*, Rome, 1933, 12 p. et 17 fig. sur 2 planches.

3. Ch. Picard, *Rev. archéol.*, 1933, II, p. 338-339.

4. *Mél. Éc. Rome*, 1933, p. 16-18 du tirage à part (cf. p. 17, n. 1, avec le commentaire de *Res Gestae*, II, 37).

5. *C. R. A. I.*, 1933, p. 138-159 : *Observations sur les statues de prisonniers et les trophées de Saint-Bertrand-de-Comminges.*

6. Cf., en dernier lieu, *Monum. Piot*, XXXIII, 1933 : VII, p. 107 sqq., L. Chatelain, *L'Éphèbe verseur ;* VIII, E. Michon, *Éphèbe couronné* (p. 119 sqq.).

7. J. Carcopino, *Hesperis*, XVII, 1933 : t. à p. ; *Mél. Éc. Rome*, 1933, p. 32-33 du t. à p.

8. *Coins of the Roman Empire in the British Museum*, vol. II, 83 pl., 1930.

principats d'Antonin le Pieux et de Commode, par ailleurs[1]. Des enquêtes spéciales sont consacrées au monnayage syrien d'Auguste à Trajan[2], aux symboles du monnayage du temps de Trajan : présence de l'Hercules Gaditanus et rapports avec le culte d'Héraclès ; introduction du Silvain (illyrien) sur les as de 112 ; représentation de l'arc à trois portes dit de Drusus (via Appia), sur les sesterces de l'an 100[3].

A Mérida, un buste de femme de la seconde moitié du Ier siècle ap. J.-C., portant la coiffure des Haterii (date du Tombeau : avant 77 de notre ère), représenterait Flavia Domitilla, épouse de Vespasien. M. Fr. Poulsen a signalé au même endroit la tête d' « Antinoüs », que M. S. Ferri rapprochait plutôt du groupe des œuvres de Zénodôros (ci-dessus)[4]. Il y aurait un Trajan héroïsé (d'époque hadrienne) à Tarragone[5], et là même un Hadrien (p. 39, fig. 51), mais « insignifiant ». L'Ulpia Marciana d'Ostie (*Bull. R. É. L.*, IV, 1931, p. 348), de grandeur supra-naturelle (comme le Trajan), mais de moins bon travail, a figuré à la *Mostra d'arte* (*Boll. St. Med.*, III, 1932, 2, pl. 5, 2)[6]. Des bustes du Musée de Barcelone (Vitellius, Hadrien, Antonin, Lucius Verus) ont paru, à M. Fr. Poulsen, suspects (*l. l.*, p. 8 sqq.) ; de même le Trajan de Palma (p. 24 sqq.)[7]. Une statue cuirassée d'Hadrien, acéphale, a été découverte, comme on sait (*Bull. R. É. L.*, V, 1932, p. 231), dans un égout de l'Agora d'Athènes[8]. Sur la cuirasse, est debout la déesse Roma, représentée en Athéna archaïsante, entre deux Nikés, et dressée sur la Louve qui allaite les Jumeaux : c'est peut-être (Pausanias, I, 3, 1) la statue qui était près du Portique du Basileus. Dans le même temps, a pris place au Musée d'Athènes une tête de l'Empereur[9]. Une tête *de bronze* (d'Hadrien?), de grandeur naturelle, avec les yeux incrustés en émail, conservés, et la barbe calamistrée, a été trouvée au Delta d'Égypte : Musée d'Alexandrie (Salle 12). C'est le reste d'une statue impériale dont la tête avait été travaillée à part[10]. M. C. Blümel a réétudié en détail le nouveau portrait d'Antonin le Pieux, jeune, qu'il rajuste dans l'un des *tondi* (sacrifice à Hercule) des Chasses d'Hadrien (*Bull. R. É. L.*, V, 1932, p. 227)[11].

Des portraits de Marc-Aurèle (élégant et raffiné) et de Lucius Verus (bon document, d'un grand effet) ont été signalés à Tarragone[12]. De la période antonine est le buste de général inconnu exposé récemment au Musée de Berlin

1. Id., *The Roman imperial coinage* (avec E. A. Sydenham), vol. III, 1930.
2. W. Wruck, *Die syrische Provincialprägung, von Augustus bis Trajan*, 1933.
3. P. L. Strack, *Untersuch. z. römischen Reichsprägung des 2en Jahrh.* I Th. : *Die Reichsprägung zur Zeit des Trajan*, 1933.
4. *Sculpt. ant. Mus. espagnols*, p. 17 sqq.
5. *Ibid.*, fig. 50, p. 39.
6. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 472, fig. 8.
7. Le bon relief funéraire de Palma, *l. l.*, fig. 32 (coll. de l'Ayuntamiento) serait d'époque flavienne tardive, ou trajane.
8. Publiée dans : *Hesperia*, 1933, II, p. 178 sqq. (no 5), pl. VI ; cf. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 111-112, fig. 5.
9. *Mess. Athènes*, 28 oct. 1933.
10. M. E. Breccia doit la publier ; sur le projet de M. Graindor, cf. ci-dessus, p. 177.
11. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, p. 90-96, pl. IV, 5 fig.
12. Fr. Poulsen, *Sculpt. ant. Mus. espagnols*, p. 40, fig. 52, fig. 53 (nos 3-4).

(n° 1836)[1]. Deux portraits d'enfants du Musée d'Arles, que publie M. Fr. Poulsen, seraient aussi de la période entre Hadrien et Antonin le Pieux[2].

Pour la sculpture monumentale, on aura recours à une étude de Schwyn Brinton, relative au Forum de Vespasien et au temple de la Paix : sur l'emplacement de ce temple détruit, on pourrait peut-être retrouver, selon l'auteur, une partie des trésors rapportés du temple de Jérusalem par Titus[3].

Le dégagement des Forums impériaux[4], opération d'un intérêt historique si capital, n'a apporté à l'histoire de la sculpture latine que quelques compléments, au vrai précieux. L'opération nous renseigne sur l'urbanisme de la capitale, de J. César à Hadrien : destructions successives, constructions nouvelles. Le Forum d'Auguste, inauguré l'an 2 av. J.-C., le Forum de Trajan à l'Ouest, les marchés couverts de Trajan, œuvre d'Apollodoros de Damas, au Nord, du côté du Quirinal, sont sortis *aérés* de ces grands travaux d'édilité archéologique, qui mettent aussi en meilleure lumière le plan de la Basilique Ulpia, la Colonne Trajane, le Temple de Trajan.

Malheureusement, les statues d'ivoire, ou de bronze, du Forum d'Auguste n'ont pas reparu. La sculpture la plus importante est un morceau de l'entablement (architrave et frise : Victoires égorgeant des taureaux et décorant des candélabres) de la Basilique Ulpia[5]. M. E. Michon a réétudié l'Extispicium devant le temple de Jupiter Capitolin, au Louvre, bas-relief historique, du plus grand intérêt pour l'iconographie de la période trajano-*hadrienne* (le monument serait plutôt du temps d'Hadrien). On sait que cet ensemble a été complété au Louvre avec le moulage de la Victoire de la Collection De Courcel[6].

Pour la décoration funéraire et l'histoire du sarcophage romain, les travaux de l'année ont été précieux. Mlle Marg. Gütschow, qui prépare, comme l'on sait, le précieux recueil attendu des *Sarcophages latins*, a exposé diverses questions de méthode[7], regrettant que l'étude ait surtout porté jusqu'ici sur les *belles pièces*, qui ne sont pas forcément les plus instructives. Si l'on veut ne pas fausser les vues d'ensemble, il conviendra de tenir compte aussi des sarcophages de type courant, nombreux. Pour illustrer cette observation, l'auteur précise ce que nous apprennent certains documents négligés d'Albano, sur l'origine du sarcophage cannelé. D'un autre point de vue, M. H. Marrou a étudié les monuments funéraires romains relatifs à la vie intellectuelle[8], montrant finement ce qu'ils apportent à diverses époques pour la connaissance de l'évolution de l'intellectualité dans l'Occident latin (surtout à la fin du paganisme) ; cette

1. Th. Wiegand, *Sitzb. preuss. Akad.*, 1931.
2. Fr. Poulsen, *Sculpt. ant. Mus. espagnols*, p. 72 (appendice).
3. *Connoisseur*, 1932, II, p. 83-87. L'endroit désigné est à l'angle de la Via Alessandrina et de la via Cavour.
4. Cf. P. Ducati, *Gaz. Beaux-Arts*, 1932, II, p. 65-88, 21 fig. ; *Bull. arch. comun. Roma*, LIX, 1931, p. 117 sqq. ; R. Horn, *Gnomôn*, VIII, 1932, p. 283 sqq., 324 sqq.
5. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 485 sqq., fig. 13 ; *ibid.*, divers plans complétant ceux de *Gnomôn*, ci-dessus (Forum de César, rez-de-chaussée et étage, état en 1932).
6. *Monum. Piot*, XXXII, 1932, p. 61-80, pl. VI, 8 fig.
7. *Sarkophag-Studien*, I, *Röm. Mitt.*, XLVI, 1931, p. 90-118, 3 pl. et 9 fig.
8. *C. R. A. I.*, 1933, p. 111 (résumé, par A. Merlin) ; cf. de H. Marrou, *Rev. archéol.*, 1933, I, p. 163-180, deux sarcophages romains relatifs à la vie intellectuelle : *a)* sarcophage d'enfant du Musée des Thermes ; *b)* sarcophage de la Collection Simonetti à Rome.

étude a porté sur 130 documents, quelques-uns inédits (*Rev. arch.*, 1933, I, p. 163 sqq.). La plupart sont (cf. ci-après) du IIIe siècle de notre ère ; les livres représentés sur les bas-reliefs semblent des ouvrages de lecture ; mais ces représentations sous-entendraient elles-mêmes la doctrine néo-pythagoricienne du rôle purificateur des sciences et de la musique ; de là les emprunts faits par le paganisme à ce répertoire païen. Diverses découvertes de monuments nouveaux sont à noter. Un édifice funéraire, en forme de *tholos*, sur socle quadrangulaire a été exhumé sur la Via Casilina, près Rome ; les débris, appartenant à la décoration extérieure (en marbre), le datent des débuts du IIe siècle[1]. — M. Fr. Dornseiff verrait un portrait d'Euripide sur un petit côté d'un sarcophage du Musée de Split (avec mythe d'*Hippolyte* sur long côté, d'où l'identification). Mais il paraît possible de rattacher plus simplement cette œuvre (médiocre, inachevée) à la série à laquelle M. H. Marrou s'est intéressé[2]. Un magnifique sarcophage d'époque antonine, à scènes bachiques, a été trouvé près de Rome à 150 m. du Ponte della Ferrovia, et était exposé à la *Mostra d'arte ;* la polychromie est très heureusement conservée, et ce document capital sera prochainement publié dans le *Bollettino comunale*[3]. La Nécropole de Porto (*Isola sacra*), à quoi rien d'autre ne peut être comparé en Italie, requiert naturellement l'attention principale ; des comptes-rendus et exposés des travaux ont paru en diverses publications, en Italie et ailleurs[4]. — M. G. Calza a montré l'intérêt de la représentation de l'archigalle[5] (*Bull. R. É. L.*, V, 1932, p. 238) couché sur un couvercle de sarcophage. C'est la première représentation authentique d'un archigalle, ce chef du culte de la Magna Mater, dont la fonction, comme M. J. Carcopino l'avait établi (*Attideia, Mél. Éc. Rome*, XL, 1923, p. 133 sqq., 237 sqq.), n'a pas été instituée avant Claude. L'ascétisme du sacerdoce des Galles, leur sentiment devant le mystère de la mort, se laissent deviner sur cette œuvre cruciale (fin du IIe siècle ou début du IIIe).

Mme M. Camaggio a repris l'étude détaillée du Sarcophage de Melfi, en montrant que tous les prototypes des figures, plus ou moins repris ou transformés, peuvent se trouver dans le répertoire de la sculpture grecque du IVe siècle : l'œuvre est un bon type de l'éclectisme académique de l'époque[6]. Sur le Sarcophage de Torre Nova et le rapport possible de sa décoration avec le thiase

1. E. Stefani, *Not. Scavi*, 1931, p. 506-509, p. 586 sqq.

2. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 595-598 (et fig. 1, col. 595-596). Cf. C. Robert, *Sark. rel.*, III, 1904, pl. 51 ; *Bullett. arch. dalmata*, V, 1905, p. 37.

3. Cf. déjà *Bollett. arch. comunale Roma*, LIX, 1931, p. 238, et *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 487-488.

4. G. Calza, *Not. Scavi*, 1931, p. 510-542, 3 pl., 26 fig. (une centaine de tombes : sarcophage à fig. d'enfants, groupe en marbre, buste de Volcacius Myropnous, scènes de la vie maritime, scènes de métiers, etc.) ; cf. aussi G. Calza, *B. Studi mediterran.*, II, 1931, n° 5, p. 8-14, 11 fig. ; G. Calza, *Gaz. Beaux-Arts*, 1932, I, p. 365-374, 12 fig. : bonnes reproductions des rues de la Nécropole, de sarcophages (II-IV), avec les deux Sacrifices de l'Archigalle à Cybèle, à Attis, fig. 7, p. 371 ; sur le rôle d'Hermès ici représenté près de Cybèle, cf. J. Keil, *Oesterr. Jahresh.*, XVIII, 1915, p. 77 sqq.

5. *Historia*, VI, 1932, p. 221-237, 7 fig. Le sarcophage aux enfants jouant dans une palestre est reproduit dans *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, col. 469-470 ; *ibid.;* pour le portrait, si expressif, de Myropnous, cf. *ibid.*, col. 471, fig. 7 (époque antonine tardive, ou temps des Sévères).

6. *Historia*, VI, 1932, p. 45-87, 7 fig.

bachique (de Torre Nova), dont nous connaissons maintenant l'organisation par la grande inscription de New-York, on bénéficiera de fines observations de M. Fr. Cumont[1]. M. F. Missonnier a étudié le symbolisme funéraire du thème d'Achille et Penthésilée, d'après les sarcophages de la fin du IIe siècle ou du début du IIIe (cette figuration y est assez fréquente). L'auteur publie à ce sujet un fragment inédit d'un sarcophage de la série[2]. Sur les sarcophages en plomb (sidoniens et tyriens, etc.) des Musées de Constantinople, cf. la publication, trop insuffisante pour l'étude des thèmes, d'Arif Müfid[3].

Je regrette de n'avoir point encore mentionné ici l'étude de Muthmann, *Hadrianische und antoninische Statuenstützen*[4], qui peut rendre de bons services pour l'étude de la sculpture latine, dans le temps de la « Renaissance » académique. A Aquilée (cf. *Bull. R. É. L.*, V, 1932, p. 237) a été trouvé le fragment d'une frise monumentale ($0^m98 \times 0^m44$ de hauteur), datée du début peut-être du Ier siècle de l'Empire, et montrant curieusement la cérémonie du premier sillon (*sulcus primigenius*), qui symbolisait la fondation des villes. La charrue est manœuvrée par des *togati*. Cette pièce doit provenir d'un arc de triomphe ou d'une porte[5]. Un cippe du Ier siècle de notre ère a été dégagé de la façade de la cathédrale de Monselice (XIIIe siècle)[6]. Sur le trapézophore de Ciciliano, R. Paribeni a donné quelques indications[7]. Une tête de divinité fluviale a été trouvée à Vercelli[8]. Diverses découvertes ont été faites à Tibur, dans le Cryptoportique de la Villa d'Hadrien : torse viril, tête d'Amazone en marbre, — réplique d'une des statues d'Éphèse, — tête juvénile se rapprochant de celle de l'Hypnos du Prado ; en outre, un fragment de relief en marbre, avec représentation d'Hermès (brisé) et d'une déesse[9]. Les statues du théâtre de Nemi ont été dûment reclassées[10]. Un torse en marbre de statue cuirassée, de la fin du IIe siècle, a été trouvé à Fuorigrotta, près Naples[11]. De la Villa dite « de Néron » à Anzio, provient un groupe d'une femme (acéphale) à cheval terrassant un géant ou Galate, qui résiste encore à terre. La figure féminine porte une peau d'animal nouée aux épaules (draperies tardives). Il peut s'agir d'une erreur de compréhension qui aurait fait mêler deux thèmes, l'un amazonien, l'autre galatique[12]. Une stèle égyptisante de Cn. Cornelius Cladus a été signalée en Sar-

1. *A. J. A.*, XXXVII, 1933, n° 2, p. 215 sqq. (inscription de la base de la statue de la prêtresse Pompeia Agrippinilla, femme de Gavius Squilla Gallicanus, consul en 150 apr. J.-C.) ; la *gens* appartenait à une grande famille de Mytilène : *Rev. archéol.*, 1933, II, p. 337.

2. *Mél. Éc. Rome*, 1932, p. 111-131, 1 pl. ; cf. *C. R. A. I.*, 10 mars 1933.

3. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 387-446. L'Émir M. Chehab prépare la publication des séries, plus instructives encore, du Musée de Beyrouth.

4. *Dissert. Heidelberg*, 1926.

5. G. Brusin, *Not. Scavi*, 1931, p. 472-475 ; cf. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 453-454, fig. 2 (*ibid.*, fouilles de la muraille). Sur les énigmatiques télamons de terre cuite (haut. 2^m30) trouvés pendant les travaux, cf. *l. l.*, col. 454, et *Aquileja Nostra*, III, 1932, p. 135 sqq.

6. *Not. Scavi*, 1932, p. 41 (A. Callegari).

7. *Not. Scavi*, 1932, p. 126-128.

8. V. Viale, *Boll. Piemont.*, 1932, p. 69-78, 3 pl., 2 fig.

9. R. Paribeni, *Not. Scavi*, 1932, p. 120-125, 1 pl., 8 fig.

10. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 473 sqq. (W. Technau) ; cf. *Not. Scavi*, 1931, p. 259-273.

11. P. Mingazzini, *Not. Scavi*, 1931, p. 346-347, 1 fig.

12. *Bollett. Studi Medit.*, III, 1932, 4-2 ; cf. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, col. 481-482,

daigne ; avec les types, traités en relief, de plusieurs divinités, Isis, Anubis, Seknebtunis[1]. Une statue archaïsante, à péplos, est interprétée comme Isis, ce qui paraît douteux[2].

M. Fr. Poulsen a signalé en Espagne, à Tarragone, un curieux fragment de relief avec victimaire au taureau (il n'est pas sûr qu'il provienne d'un sarcophage : plutôt d'une frise) ; il semble, d'après la spéciale technique du foret, d'époque antonine, et était primitivement plus complet : un autre victimaire, reproduit sur un dessin dont la provenance est aujourd'hui ignorée, complétait la figuration, avec la hache et un seau[3].

Pour la Grande-Bretagne, on bénéficiera des relevés faits sur la Londres romaine par les archéologues anglais (R. E. M. Wheeler et R. G. Collingwood, T. D. Pryce, G. F. Hill et Guy Parsloe, *Roman London*, IIIe t. de la série *London commissions inventories*, 1928 sqq.)[4].

En Allemagne[5] a été publiée une carte archéologique de la province du Rhin. M. P. Jacobsthal reconnaît pour un Germain, d'après la coiffure et par comparaison avec les auxiliaires de la Colonne Trajane, le personnage que représente un masque du British Museum[6]. Sur la stèle triple de Nickennisch, près Andernach (Musée de Bonn), trouvée devant un *tumulus* conique, deux études ont été publiées[7]. Sous un couronnement avec figures apotropaïques d'animaux (sphinx au milieu, deux lions aux angles), les personnages occupent trois niches ; au centre, une femme (et un jeune garçon) ; deux hommes de chaque côté en costume gallo-romain : groupe familial à rapprocher des stèles de Mayence (Blussus, etc.). M. E. Neuffer y cherche un développement du style provincial de la Haute-Italie, en raison des migrations de légionnaires entre Pô et Rhin[8]. Sur les monuments funéraires de Neumagen, entre 120 et 260 de notre ère — récemment publiés par M. Von Massow — diverses observations ont été présentées récemment[9]. La question des Colonnes aux géants des territoires rhénans et autres devra beaucoup à une étude intéressante de G. Behrens[10], dont le point de départ est cherché dans les monuments d'Alzey[11] (six socles sculptés ou « pierres à quatre dieux », datés par une dédicace à Apollon Grannus, aux environs de 175 de notre ère). Les découvertes d'Alzey ont prouvé que les Colonnes

fig. 12 ; *Gnomôn*, VIII, 1932, p. 505. Une autre statue, réplique de l'Hermès Ludovisi, a été retrouvée dans la mer à Anzio (cf. *Gnomôn, l. l.*, p. 505).

1. A. Taramelli, *Not. Scavi*, 1931, p. 114 sqq.

2. Nous manquons d'une étude complète sur le vêtement d'Isis (provisoirement, H. Schäfer, *Festschrift f. Lehmann Haupt, Janus*, 1921, p. 205 sqq.).

3. *Sculpt. ant. Mus. espagnols*, p. 55-56, n° 14 (fig. 86).

4. Cf. *Phil. Woch.*, 1931, n° 1, p. 13 sqq.

5. J. Steinhausen, *Arch. Karte Rheinprovinz*, I, 1 (Trier-Mettendorf), Bonn, 1932 ; cf. *Phil. Woch.*, 30 juillet 1932, p. 845 sqq.

6. *Germania*, XVI, 1932, 3, p. 207-208, pl. 13-14.

7. Fr. Oelmann, *Forsch. u. Fortschritte*, 10 janv. 1933, p. 17 ; E. Neuffer, *Germania*, XVI, 1932, p. 22-28.

8. Mais, observe A. Grenier, *R. É. A.*, XXXV, 1933, p. 179, la sculpture transpadane du Ier siècle nous est encore bien peu connue !

9. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 278 ; R. Lantier, *Rev. archéol.*, 1934, I, p.

10. *Germania*, XVI, 1932, p. 28-36 (*Zur Frage der Juppitergigantensäule*).

11. F. Behn, *Mainzer Zeitsch.*, XXIV-XXV, 1929-1930, p. 68-99. La déesse de l'un de ces socles, non identifiée, et qui ressemble à Junon et Vénus, serait Nantosuelta (E. Linckenheld, *R. H. R.*, 1929 ; A. Grenier, *R. É. A.*, 1933, p. 182).

aux géants étaient parfois entourées d'un petit péribole, dont la face orientale était interrompue pour laisser place *à un autel*. On en déduira que les Colonnes de ce type étaient des sortes de *bômospeira*, suite des modèles orientaux, comme je l'avais fait pressentir (*R. É. A.*, XXIX, 1927, p. 241 sqq. ; cf., un peu dans le même sens, A. Grenier, *R. É. A.*, 1933, p. 182). Dans les grandes villes de Rhénanie, l'influence romaine a fait substituer au dieu cavalier vainqueur un Jupiter assis. Sur les « pierres à quatre dieux » (bômoi de *bômospeira*, pour des divinités domestiques), cf. aussi les observations de P. Goessler[1], qui signale au-dessus, sous la base de la Colonne, les blocs hexagonaux ou octogonaux intercalaires, en principe réservés à des entités *planétaires*. Là où la figuration plastique semble incomplète, il faut tenir compte des inscriptions (sur une face non sculptée) et même des figures de l'autel indépendant *qui complète la colonne* (*aram cum columnā* indiquent parfois les inscriptions). — Le casque d'Heddernheim paraît à M. K. Woelcke marquer certaines ressemblances avec ceux qu'on fabriquait en Thrace à la fin du IIe siècle de notre ère[2]. M. Fred. Matz a réétudié en détail les phalères de Lauersfort[3], trouvées en 1858. — Dans l'enceinte sacrée fouillée à Trèves, et qui serait consacrée à Mars Loucetios et Nemetona, divinités indigènes, on a trouvé un Mercure du Ier siècle, excellent travail (haut. $0^{m}21$)[4]. Les rochers de la région de Trèves portent des images de divinités sculptées ; M. E. Krüger pense qu'il faut voir là un usage d'origine celtique ; mais on ne l'admettra pas sans réserves[5]. — A la suite des découvertes des sous-sols de la Cathédrale de Bonn, on pense que le monument d'où proviennent les autels et les ex-voto trouvés dans les fondations aurait été élevé aux déesses protectrices de la ville par Antonin et le futur Marc-Aurèle, entre 138 et 161. Les ex-voto seraient ceux d'officiers de la garnison romaine (fin du IIe siècle, surtout) : cf. *Bull. R. É. L.*, V, 1932, p. 229, n. 4. Le Sarcophage de Simpelveld, au Musée de Leyde (*Bull. R. É. L.*, V, 1932, p. 229), a suscité de nouvelles études, de M. H. M. R. Leopold, de M. J. H. Holwerda, qui montrent l'intérêt de cette trouvaille pour la reconstitution de la vie antique au Limbourg[6].

La numismatique des Gaulois Boii, et de la Celtique de l'Est, a été étudiée et classée en détail, sous les auspices de la Commission germano-romaine de l'Institut de Berlin, par R. Paulsen[7].

Sur les découvertes de Suisse, on trouvera maintes notices détaillées dans *Genava*, XI, 1933 ; M. Fr. Stähelin a publié en 1931, sous le titre *Die Schweiz in röm. Zeit*, une utile étude d'ensemble[8].

Sur le sanctuaire gallo-romain (ou enclos funéraire?) de Triguères (Loiret), qui a été si fâcheusement détruit, M. H. Koethe a donné quelques indications ;

1. *Germania*, XVI, 1932, p. 201-203.
2. *Bonner Jahrb.*, n° 135, 1930, p. 161 sqq.
3. *Die Lauersforter Phalerae*, 92e *Winckelmannsprogr. d. archaeol. Gesellsch. zu Berlin*, 1932 (appendice sur les circonstances de la découverte).
4. G. Loeschcke, *Trierer Zeitschr.*, IV, 1929, pl. 11. — Sur Trèves romaine, W. E. Gwatkin, *The classical Journal*, XXIX, 1, oct. 1933.
5. *Bonner Jahrb.*, n° 135, 1930, p. 159 sqq.
6. *Bollett. Studi Medit.*, II, n° 5, p. 7 (2 fig. : Leopold) ; *Rev. belge d'archéol.*, 1932, p. 113-127 (2 fig.).
7. *Korpus d. ostkeltischen Münzen : Die Münzprägung der Boier*, 2 vol., 1933.
8. Cf. A. Grenier, *Rev. phil.*, 1933, p. 312 sqq.

elles pourraient être reprises et complétées[1]. Le buste de jeune homme de Reims, trouvé dans une villa romaine, est entré au Louvre[2]. Les deux statuettes de bronze du temple de la Dea Sequana, qui seront prochainement publiées en détail dans les *Monum. Piot*, ont fait l'objet de notices sommaires[3] : il s'agit d'un jeune Faune, de type pergaménien, et d'une « Tyché », debout sur un petit navire, dont l'avant figure une tête de canard, tenant une boule : le tout monté (réparation, arrangement?) sur une base ronde. M. J. Toutain a publié une étude d'ensemble, illustrée de documents locaux (sculptures) — cf. aussi les observations sur les bronzes d'art d'Alésia : *Congrès d'Alger*, 1930 (1933) — étude intitulée : *Alésia gallo-romaine et chrétienne*[4]. En 1932 est parue l'étude de H. Ramel, Geoffroy et G. Guichard, *Feurs, la plaine du Forez*[5]. L'Hercule de Feurs (*Forum Segusiavorum*), qui y est reproduit, devient déjà célèbre ; S. Reinach lui a consacré une de ses dernières études[6], expliquant sa disparition temporaire et l'achat en Suisse par J. Loeb. On doit à M. Fr. Delage d'intéressants renseignements sur le Jupiter de Jioux (Haute-Vienne)[7], statue en granit trouvée vers 1850 et dont la tête est aujourd'hui perdue ; le dieu a, à ses pieds, un aigle et un prisonnier (plutôt qu'un dévot : Espérandieu, *Recueil*, II, p. 384-5, n° 1581). M. Fr. Delage a réétudié aussi l'autel métroaque de Texon (Haute-Vienne)[8].

Une importante statue gallo-romaine a été retirée, à Bordeaux, des eaux de la Gironde[9].

Les études consacrées aux sculptures de Saint-Bertrand-de-Comminges (cf. ci-dessus, p. 191) ont suscité divers comptes-rendus : M. A. Grenier conteste certaines conclusions de M. Silvio Ferri, et notamment la date proposée pour tout l'ensemble des trophées (époque julio-claudienne)[10]. Quelques documents d'Espagne ont retenu l'attention de M. Fr. Poulsen : un buste de vieux Romain, d'époque flavienne tardive ou trajane, à Séville, et du même temps, semble-t-il, une tête très mutilée de Cadiz, dont on peut rapprocher d'autres documents de Rome et Copenhague[11]. Le bas-relief n° 15 de Tarragone[12], qui vient du temple d'Ammon construit par Tibère en 15, ne doit être que de l'époque flavienne : elle seule a inauguré ce style nouveau. Diverses sculptures du *Conventus Tarraconensis* ont été publiées en 1931 (*Annuari*, VII, 1921-6)[13] : statue

1. *Germania*, 1932, p. 276-278.
2. *Bull. musées*, 1932, p. 89-90 (J. Charbonneaux).
3. *C. R. A. I.*, 1933, p. 290 sqq. ; *Rev. archéol.*, 1933, II, p. 253 sqq. (photos médiocres).
4. L'objet d'Alésia, signalé *C. R. A. I.*, 1933, p. 383, pourrait être un couvercle de tronc : fouilles Espérandieu.
5. Gr. in-8°, 539 p. — Pour l'Hercule, cf. p. 108, et Appendice, p. 509 ; autres bronzes, p. 124, p. 156.
6. *Rev. archéol.*, 1933, II, p. 56 sqq.
7. *Bull. Soc. archéol. Limousin*, LXXIV, 1932, t. à p.
8. *Bull. Soc. archéol. Limousin*, LXXIV, 1932. — Espérandieu, *Recueil*, II, p. 385, n° 1582.
9. *C. R. A. I.*, 1933, p. 357.
10. *R. É. A.*, XXXV, 1933, p. 185-186 (*ibid.* Observations, justifiées, de M. A. Aymard).
11. *Sculpt. ant. Mus... espagnols*, p. 35 sqq., fig. 45-47 (Séville) ; p. 11, fig. 3-6 (Cadiz) ; cf. le Vilonius Varro de Copenhague, daté à tort par Mme Zadoks-Zitta de 90 av. J.-C. (*Ancest. portr.*, p. 51-56, et pl. IX a D).
12. Fr. Poulsen, *ibid.*, n° 15, fig. 88.
13. P. 94 sqq. (suite du répertoire d'Albertini : *Anuari*, 1911-1912, p. 323 sqq.).

drapée (fig. 172), Dionysos, statue féminine *de pierre polychrome* (fig. 176), etc. ; en outre, divers sarcophages (fig. 187, 189-191). Sur les terres-cuites et les bronzes du camp de Cáceres, un rapport provisoire apporte les premiers renseignements attendus[1].

Une Juno Regina de marbre, trouvée au Maroc, a été publiée par M. R. Thouvenot[2] (fin du Ier siècle ou début du IIe). A Lambèse, on a découvert une tête de femme, d'époque antonine, dont la coiffure rappelle un type bien connu[3] (tête de femme du Hanovre) : Lucilla Domitilla? M. H. Marrou a étudié diligemment, d'après la collection locale De Vulpillières, les antiquités d'El Kantara, station du *limes* de Numidie[4] : statues, bas-reliefs relatifs au sacrifice funéraire du bélier. A Cyrène, certain M. Julius Coccaianus, dont on a retrouvé une inscription dédicatoire au Dioscoureion, serait l'auteur des deux Dioscures du lieu-saint. L'une des statues a été reconstituée avec sa base inscrite[5]. Une intéressante tête de la Libye, personnifiée, rappelant celle du British Museum, qui vient de Cyrène, a été signalée à l'attention[6].

Du côté de l'orient de l'Empire latin, il n'a pas été fait moins de découvertes et de travail utile. — M. Silvio Ferri a soulevé un « problème » de l'art pannonien, qui vise à illustrer sa tentative de reconstitution détaillée des arts *provinciaux* sous l'Empire[7]. D'après des documents comme les stèles funéraires de Petronius Rufus et Julia Urbana, de Tib. Julius Rufus avec sa fille (Musée de Sopron, près Walbersdorf, époque trajane), il vise à définir les tendances d'une production, qui, selon lui, au début du IIe siècle, ferait transition entre l'archaïsme classique et l'art roman. On distinguerait un art plus officiel et un art plus populaire : assez barbares l'un et l'autre, faut-il l'ajouter? C'est l'art le plus plébéien qui aurait évolué « sous la couche externe de l'art noble », prêt à poursuivre son évolution au Moyen Age. Dans l'unité de la production, on pourrait distinguer, en outre, un courant plutôt septentrional, soumis davantage à l'influence italique, tandis que, du centre au midi, on aurait plus docilement reflété certaines tendances grecques et asiatiques. — Quelques découvertes nouvelles accroissent le lot soumis à l'étude : bas-reliefs et statuettes d'Arrabona, dont les plus anciennes remontent jusqu'au temps de Claude[8].

Les documents de Moesie font souvent reparaître le culte militaire du Dolichenus et de ses assesseurs, les Castores conservatores[9]. M. G. Kazarow a

1. R. Paulsen, *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 370 sqq.
2. *R. É. A.*, XXXIV, 1932, p. 254 sqq.
3. Renseignement de M. Leschi ; cf. Fr. Poulsen, *Rev. archéol.*, 1932, II, p. 69 (pour la tête du Hanovre).
4. *Mél. Éc. Rome*, XL, 1933, p. 42 sqq., pl. I-II.
5. G. Oliviero, *Africa ital.*, III, 1930, p. 141 sqq.
6. F. Cumont, *Monum. Piot*, XXXII, 1932, p. 41-50, 1 pl., 3 fig. (Ier siècle de notre ère).
7. *Bollett. d'arte*, XXV, 1932, p. 307-314 (cf. *Gaz. Beaux-Arts*, 1932, I, p. 233 sqq.), et surtout : *Motivi ornementali nell' arte romana del medio e basso Danubio*, Rome, 1933, 28 p., 165 fig. ; cf. déjà Hoffmann, *Röm. Grabsteine aus Walbersdorf*, 1909 ; A. Schober, *Die römische Grabsteine von Norium u. Pannonien*, 1929 (sculptures conservées à Budapest, Serajevo, Split, Sofia, Sibiu, Bucarest, Belgrade).
8. L. Elemer, *Boll. St. medit.*, II, n° 3, p. 1-12, 35 fig. (confluent des rivières Raba et Rabca avec le Danube).
9. Sur le caractère de ces assesseurs, lointaine transformation des Dioscures grecs, cf. quelques observations : *R. H. R.*, CIX, 1934, p. 73-82 (Ch. Picard).

étudié l'intéressante pointe de lance en bronze trouvée en 1930 à Jassen (Romulianum, Moesie supérieure) ; il explique son symbolisme[1]. De nouvelles séries d'ex-voto thraces, très variés, ont été signalées par les soins diligents de savants bulgares[2]. M. G. Cantacuzène a étudié en détail « une chasse inconnue » du héros cavalier (représenté là *ailé*), aux confins des IIe-IIIe siècles de notre ère[3]. M. P. Dimitrow a consacré notamment ses soins aux nombreux et curieux documents des Musées de Stara-Zagora et Nova-Zagora ; à Dimitrievo est signalé un cavalier tricéphale, associé à une figure féminine ; un bas-relief de Souhin-Dol assemble Héraclès, Dionysos et un Pan nain[4]. M. L. Ruzicka a classé les monnaies de Pautalia (Ulpia Pautalia après Trajan), cité importante de la vallée supérieure du Strymon ; ces pièces, de 139 à 172, sont en rapport avec les cultes locaux : elles nous montrent la réapparition d'anciennes œuvres dont des copies étaient à Pautalia (p. ex. l'Hermès d'Olympie)[5]. — Pour la Dacie, M. Ed. Panaitescu a classé quelques monuments funéraires inédits de Largiana, de Napoca, dont les plus anciens sont du IIe siècle de notre ère[6] ; sur l'un (fig. 7) se superposent les symboles d'Attis (en bas), puis du cheval et du paon ; sur un autre, on reconnaîtrait la Dea Syria psychopompe, tenant sa colombe par les pattes, *la tête en bas*, à la manière des *Potniai* archaïques. Aux relations de la Scythie et du monde méditerranéen classique se réfère, en son nouvel état, l'ouvrage de Rostowtzeff, *Skythien und der Bosporus*, 1931 (Berlin). Sur les influences celtiques dans le monde danubien, à l'époque de « La Tène », M. P. Jacobsthal a présenté d'importantes remarques[7]. — Sur les restes d'un groupe d'Endymion et de Séléné, voisin de la Porte d'or à Constantinople, les fouilles anglaises de 1927 ont apporté quelques indications[8].

Les fouilles d'Athènes (Agora) ont principalement fourni, jusqu'ici, la statue acéphale d'Hadrien, ci-dessus mentionnée (par ailleurs, une tête de l'Empereur est entrée au Musée (ci-dessus, p. 192). Près du Dipylon et de l'ancien Pompeion, a été découvert le fragment (torse), d'époque hadrienne ou antonine, d'une copie du Jeune Satyre à la crécelle, employée comme motif de fontaine[9]. L'héroon d'Alyzia en Acarnanie, avec ses acrotères d'angle associant le motif, symbolique et prophylactique, des aigles, à des rinceaux, palmettes et feuilles d'acanthes, peut être daté entre 170 et 200 apr. J.-C.[10].

Le Musée de Stamboul a acquis une Tyché de Prusias ad Hypium (Bithynie, ancienne Cierus), influencée par l'Eiréné de Céphisodote, mais très surchargée, et qui doit être du temps des Antonins[11]. Les fragments d'une frise de l'époque hadrienne, conservés au Vatican, révèlent, par le choix des sujets mytholo-

1. *Oesterr. Jahresh.*, XXVII, 1932, p. 168-173, fig. 105.
2. G. Kazarow, *Bull. arch. Inst. Bulgare*, VI, 1930-1931 (1932), p. 117-134.
3. *Mél. Glotz*, I, p. 103-116.
4. *Bull. arch. Inst. bulgare*, VII, 1932-1933, p. 291-312 et p. 380-410.
5. *Bull. arch. Inst. bulgare*, VII, *ibid.*, p. 358-368.
6. *Monumente inedite din Largiana*, Cluj, 1932.
7. P. Jacobsthal, *Einige Werke keltischer Kunst*, *Antike*, X, p. 17-45.
8. Tête de Séléné, retrouvée : St. Casson, *Archaeologia*, LXXXI, 1931, pl. à la p. 80 (cf. *Rev. archéol.*, 1932, II, p. 183).
9. F. Muthmann, *Ath. Mitt.*, LVI, 1931, p. 87-89, 2 pl.
10. *Arch. Ephem.*, 1930, p. 141-159, 2 pl.
11. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 261 sqq. (cf. p. 278 : G. Rodenwaldt).

giques, l'imitation de prototypes pergaméniens[1]. — M. G. A. S. Snijder fait remonter justement, pour des raisons stylistiques, jusqu'à l'époque d'Auguste, le pseudo-« roi syrien ou général du IIe siècle de notre ère », de Leyde : il y voit plutôt, à cause du médaillon central dans la couronne de laurier (type de divinité), un « aristocrate » de Smyrne, prêtre de la Magna Mater, la déesse locale protectrice de la maison impériale[2]. On peut rapprocher d'autres documents de la province romaine d'Asie. — M. L. Curtius a fait connaître un curieux monument à forme phallique, de Smyrne (provenance Erghili, IIe siècle de notre ère), dressé sur la tombe d'une dame Lysandra Alexandrou[3] : dans la partie cylindrique inférieure, un Hermès est représenté accosté de deux chiens ; en haut, sous une sorte de niche aménagée dans la partie élargie, trône Lysandra, entourée de deux serpents et de deux Éros (?) funéraires, à ailes de papillons (la coiffure d'une des deux figures représentées indiquerait plutôt, je crois, une Psyché, groupée là ainsi avec Éros).

M. R. Heidenreich[4] a fait connaître une tête d'homme, trouvée en Asie Mineure, probablement dans la région d'Éphèse, et qu'il interprète d'après les figures du monument triomphal de Marc-Aurèle (à Éphèse même). Elle doit dater de la même période. Divers renseignements ont été donnés sur les trouvailles de sculptures faites dans la région d'Angora (Ankara) en 1931[5]. Un sarcophage, du style de Sidamara, a été recueilli en fragments sur le chemin de Keçi Ören[6]. Pour la région de Sidon et de Tyr, la publication des sarcophages en plomb du Musée de Constantinople (ci-dessus, p. 195) apporte déjà une série d'indications attendues. Signalons la reconstitution d'une partie du Portique d'Apamée au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, et l'exposition de pièces originales de sculptures provenant des fouilles. Le Musée de l'Université américaine de Beyrouth possède, outre une statue cuirassée qui sera prochainement publiée par M. F. Goethert, une très intéressante tête de marbre, barbue, de provenance inconnue, inédite, qui rappelle certaines figures d'Aphrodisias, et dont la présentation semble convenir à une statue assise (dos un peu voûté?). Les sculptures palmyréniennes du Musée de Beyrouth et de l'Université américaine de la même ville ont été savamment étudiées par M. Harald Ingholt, à qui nous devons les meilleurs classements de cette production, dans l'intéressante revue nouvelle *Berytus*[7] : une femme en deuil, groupée avec son fils, pl. X, 1, présente des tatouages funéraires. L'édifice énigmatique de Pétra, dit El Kazné, serait une construction sacrée (Isieion?) de l'époque d'Hadrien, sous l'influence de modèles hellénistiques alexandrins[8].

1. H. Möbius, *Athen. Mitt.*, LV, 1931, p. 273-277.
2. *Oudheidkundige Mededeelingen... Rijksmuseum Leiden*, XIII[1], 1932, p. 1-14 (t. à p.).
3. L. Curtius, *Festschrift L. Klages*, 1932, p. 19-29.
4. *Oesterr. Jahresh.*, XXVII, 1931, p. 43-45, 2 fig.
5. K. O. Dalman, A. M. Schneider, K. Bittel, *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 233-261.
6. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 253-254 (fig. 10).
7. I, 1934, p. 32-43, pl. VIII-X. M. H. Ingholt détermine trois groupes, dont le plus ancien serait compris entre 50 et 150 apr. J.-C., le second entre 150 et 200, le troisième entre 200 et la chute de Palmyre, 272 apr. J.-C.
8. K. Ronczewski, *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 38-39 ; M. Rostovtzeff, *Caravan cities*, 1932. Mais cette interprétation semble devoir être contestée.

V. d) *Décadence de l'art latin et origines de la sculpture byzantine.* — Pour l'iconographie monumentale de cette période, on notera l'étude par laquelle M. J. Gagé a cherché à fixer le sens de la représentation de Plautilla en Felicitas (à côté de Caracalla) sur le monument sculpté en 204, à l'entrée du Forum Boarium. Le mariage de Caracalla avec la fille du préfet Plautien n'aurait pas été stérile, le *Carmen saeculare* de 214 faisant allusion à une intervention récente de Lucine, donc, semble-t-il, à une naissance au palais. De là aussi les monnaies où Plautilla est représentée avec un enfant sur le bras gauche : en tout cas, selon le type d'Eiréné portant Ploutos[1]. M. R. Bartoccini a consacré à l'Arc des Sévères de Leptis Magna le travail détaillé qui n'avait pu être qu'annoncé (*Bull.*, V, 1932, p. 239, n. 4)[2]. Après le recollement des morceaux épars de ce *quadrifrons*, dont, en 1920, il ne restait plus qu'une pile apparente, émergeant du sol, on voit que nous possédons, non seulement les colonnes, les chapiteaux, les corniches, les architraves en bonne part, mais des reliefs en nombre. Deux plaques seulement avaient été d'abord signalées en 1926 (*Riv. Tripol.*, I, 1924-1925, p. 297 sqq.). L'œuvre doit être contemporaine des monuments triomphaux romains, du Forum principal et du Forum Boarium (203-204) ; c'est en 203 qu'a eu lieu le voyage de Septime-Sévère en Afrique. Tout témoigne de caractères provinciaux, et surtout des influences *orientales* complexes qui commencent alors à être généralement sensibles : il y a eu, au vrai, des différences d'exécution, donc plusieurs mains. — Les écoinçons des voûtes du passage étaient décorés d'aigles, hauts de 3m15. Les piliers de l'arc portaient des deux côtés des bandeaux sculptés avec des motifs dionysiaques, apparentés à ceux de la Basilique (enroulements de vignes sortant de cratères, *putti* vendangeurs, etc.). — Sur les autres faces, il y avait des trophées ; on a trouvé les restes de quatre Nikés. Les reliefs historiés appartenaient les uns à l'intérieur du *quadrifrons*, les autres à l'attique : les premiers représenteraient d'abord (intérieur) les opérations du siège et de la prise d'une ville ; ailleurs la présentation de Caracalla par Septime-Sévère à la Tyché de Leptis (?). La scène est mise sous la protection d'Héraclès, patron de la ville (figuré de face), et se passe sur une place décorée de colonnes et d'une statue de Silvain. A l'intérieur du *quadrifrons*, il y avait aussi une Assemblée divine de style hellénisant : Tyché de Leptis, triade capitoline, Apollon et Diane, Cybèle et Attis (?), Mars et Vénus, un *divus* en toge avec la Victoire et un dieu mâle, les restes d'un Dionysos, Mercure et quelques autres figurants célestes (anonymes). Enfin, sur une autre scène, on verrait Héraclès en avant de son temple, et, de chaque côté de la porte du lieu-saint, des petites scènes, malheureusement très indistinctes[3]. Les sculptures de l'attique ont toutes un grand intérêt historique : elles figurent le triomphe de Septime-Sévère (en char, *de face*, avec ses deux fils)[4], suivi de son cortège et d'un défilé de Barbares orien-

1. *C. R. A. I.*, 9 mars 1934.

2. *Africa italiana*, IV, 1931, p. 32-152, 112 fig. ; cf. déjà P. Romanelli, *Leptis magna*, p. 88, fig. 34-38 (descr. sommaire), et A. Merlin, *Journ. Sav.*, 1932, p. 421 sqq. (compte-rendu de l'étude de R. Bartoccini).

3. A gauche, une *trapeza* avec trois figures ; à droite, une rangée de bustes et, au-dessus, des divinités. En avant de cet ensemble, un dieu nu, peut-être Liber, le troisième patron de Leptis.

4. Le char est orné des figures de Tyché, de Liber et d'Héraclès. Il est conduit par une

taux, probablement des Parthes[1]. Ensuite est représentée la *dextrarum junctio*, entre Septime-Sévère et Caracalla, le jeune Géta (*princeps juventutis* en 203) y assistant entre les deux princes. Devant Virtus : Honos, la triade locale, Julia Domna, des officiers et des magistrats. Ailleurs, l'impératrice assiste à un sacrifice, honorée de la présence (derrière son trône) de Junon et de Minerve : entre elle et Septime-Sévère, le *tibicen* et la Dea Roma, tout autour des figurants officiels. Restent encore les fragments d'un Triomphe, très mutilé (de Caracalla?), avec de nouveaux barbares asiatiques. La tête de Caracalla est conservée[2]. — Sur ces représentations, Caracalla et Géta sont imberbes, comme sur les monnaies jusqu'en 204 (Cohen, IV, 270 sqq., nos 166-168), ce qui donne le *terminus ante quem*. C'est le plus grand ensemble de sculptures « historiques » découvert depuis longtemps.

L'iconographie des IIIe et IVe siècles a elle-même bien profité des découvertes et études récentes : elle a fait l'objet d'études d'ensemble de M. R. Delbrück, qui en est le meilleur connaisseur. Les *Antike Porphyrwerke*[3] sont un *corpus* annoté, précédé de précieux *testimonia veterum*, et aussi utile aux historiens en général qu'aux amateurs d'art. Le porphyre d'Égypte, propriété des Ptolémées[4], n'a pas servi avant l'époque d'Auguste aux Romains (buste du préfet Cornelius Gallus, au Palazzo Doria), et il n'a jamais été tant à l'honneur que dans les époques autocratiques (Caligula, Néron, Domitien) : nous n'avons pas de statues postérieures à 350, sauf remplois. Du temps de Dioclétien datent les *Quattro coronati*, peut-être le Dioclétien (*togatus* trônant) du Musée d'Alexandrie, les grands sarcophages porphyréens du Vatican (Constantia, Helena)[5]. La fondation de Constantinople développa l'emploi d'une technique luxueuse et difficile : le Forum de Constantin, le Philadelpheion, Haghia Sophia s'emplirent de statues de cette matière. L'auteur a réuni une documentation singulièrement riche, non seulement sur les statues impériales, mais sur les têtes isolées (de guerriers : Palazzo Riccardi, Barghello, Ince Blundell Hall, etc.), et sur les sarcophages. Il a marqué au passage les éléments proprement syriens (technique, costume). Antioche, capitale du diocèse qui englobait l'Égypte, a bien dû avoir des ateliers spéciaux du porphyre. — Il n'y a pas moins à retenir des *Spätantike Kaiserporträts*, dont M. G. Grégoire, à son tour, a souligné l'importance[6]. A son tour, M. H. P. L'Orange a publié des *Studien zur Geschichte des spätantiken Porträts*[7], qui visent à reconstituer le développement de la production romaine tardive, du milieu du IIIe siècle à la fin du Ve, distinguant les tendances orientales et occidentales, et insistant surtout sur l'époque de la Tétrarchie ; un classement chronologique est proposé ; plus de cinquante

figure juvénile qui porte un gros médaillon (*phalera*) sur la poitrine (génie de la 3e légion, selon R. Bartoccini?). Honos l'accompagne.

1. Mais le siège de Nisibis en 197 n'a pas donné lieu à un triomphe littérairement attesté. Ce qu'on peut tirer de la figuration du Phare n'est guère concluant.

2. Parthicus maximus en 200, imperator avec son père dans la guerre parthique (197).

3. 1932, in-4°, 245 p., 122 fig. ; cf. R. Morey, *A. J. A.*, 1933, p. 649-651.

4. « Mons porphyreticus », Nord de l'ancienne route de Coptos au Nil.

5. Le grand sarcophage de porphyre qui était à Sainte-Irénée de Constantinople serait le tombeau de Constantin lui-même.

6. *Von Constantinus Magnus bis zum Ende des Westreiches ;* cf. G. Grégoire, *Byzantion*, VIII, 1933, p. 751.

7. Oslo, 1933, in-4°, 157 p., 248 fig. sur planches.

documents peu connus ou inconnus sont révélés. — Avec les ouvrages d'ensemble, notons ci-après les notices particulières. M. J. H. Iliffe[1] identifie une Otacilia Severa, épouse de Philippe l'Aîné (244-249) ; peut-être une Salonina, épouse de Gallien (provenance : Ascalon?). Un bon travail de M. A. Alföldi s'attache à définir les caractéristiques du portrait au temps de Gallien et conclut à une « Renaissance » de l'iconographie plastique et des monnaies, vers le milieu du IIIe siècle[2]. M. Th. Wiegand[3] souligne de son côté les mérites de l'époque, ses recherches de réalisme et de virtuosité, à propos de documents entrés au Musée de Berlin : une tête d'un prêtre de Sérapis, avec diadème étoilé, une tête d'enfant de même provenance, tous deux avec des traits sémitiques ; un portrait de paysan de Nicée (nº 1782) ; une tête venue *de Toulouse*, athlétique (nº 1808). Mme Strong a publié le relief funéraire d'un prêtre de Bellone (IIIe siècle apr. J.-C.), trouvé sur l'ancienne voie triomphale[4]. — Pour le IVe siècle, de nouvelles études ont été consacrées à l'iconographie de Constance Chlore, à celle de Constantin[5]. M. J. Babelon a publié un médaillon d'or inédit de la Collection Carlos de Beistegui, trouvé près d'Arras, et qui donne, d'une part, un bon portrait de Constance Chlore, de l'autre, la représentation des tétrarques (Constance Chlore, Galère, Sévère et Maximin) ; il doit avoir été gravé à Trèves, aux environs de 305[6]. — Un hermès de bronze du Musée de Trente montre des traits proches de ceux des bustes de Constance et de Constantin, voire de Valentinien[7]. On a étudié quelques portraits d'empereurs post-constantiniens, plus ou moins tardifs : Mlle Gerda Bruns, celui — très intéressant — qu'elle présume d'un Constance II, diadémé, à rapprocher de miniatures sur pierres dures[8] ; M. R. Andreotti, ceux de l'empereur Julien[9] ; M. E. Lapalus, un bronze très aplati de Philippes (Macédoine), qu'il rapporterait, sur les conseils de R. Delbrück, à Gratien (367-383)[10].

L'iconographie du temps s'est enrichie aussi de portraits de particuliers : une tête de prêtre anatolienne, du milieu du IVe siècle[11] ; une magnifique effigie de matrone âgée, très expressive, très ornementale, de Leptis Magna, rapportée au début du IVe siècle[12].

Les études concernant les sarcophages aident à suivre le passage de la pro-

1. *The quarterly of the Depart., Palestine*, II, 1932, 1, p. 11-14.
2. *Arch. Jahrb.*, XLVI, 1931, *Anz.*, col. 319 sqq.
3. *Sitzber. preuss. Akad.*, 1931 ; cf. *Phil. Woch.*, 17 oct. 1931, p. 1271-1272. Cf. C. Blümel, *Drei romischen Porträts d. antiken Abteilung., Berl. Museen*, 1932, p. 38-41, 4 fig.
4. *Papers Brit. School*, IX, p. 205-213, 1 pl.
5. H. Grégoire, *L'antiq. classique*, déc. 1932, p. 135-143 ; cf. J. Gagé, Σταυρὸς νικοποιός, *Rev. hist. et philos. relig.*, 1933, p. 370 sqq. (sur le symbolisme de la Victoire impériale).
6. *Gaz. Beaux-Arts*, 1932, II, p. 11-16, 6 fig.
7. P. Ducati, *Dedalo*, 1932, p. 247-252.
8. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, p. 135-138, pl. V-VI, 5 fig.
9. *Bullett. comun. Roma*, 1932 : le buste d'Acerenza n'est pas celui de l'empereur ; mais l'auteur ignore les conclusions de A. Venturi, qui a daté cette œuvre du Moyen Age.
10. *B. C. H.*, LVI, 1932, p. 360-371. Petite tête creuse d'homme jeune, couronnée d'un diadème (avec sept alvéoles), variante de la couronne impériale gemmée portée à partir de Constantin.
11. V. Müller, *Museum Journ.*, XXIII, 1932, p. 45-54, 7 fig.
12. *Bollett. Studi Mediter.*, III, 1932, I, pl. V, 1 (*Mostra d'arte*) ; cf. *Gnomôn*, VIII, 1932, p. 508 ; *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, *Anz.*, col. 535, fig. 34.

duction païenne à la fabrication chrétienne. M. A. von Gerckan pose la question des sarcophages où des personnages ont des têtes qui donnent l'impression d'être inachevées, explication inadmissible : particularité énigmatique[1]. Mme Elia Olga examine un sarcophage du Musée de Naples, venant des environs de Salerne, et qui représente des scènes de vendanges disposées de chaque côté d'une grande figure de femme endormie[2]. En Espagne, M. Fr. Poulsen a examiné diverses pièces : sarcophage de Barcelone, de l'époque de Philippe Minor, avec chasse au lion ; sarcophages païens ou chrétiens de la Fabrique de tabac de Tarragone (certains avec scènes d'enseignement ; cf. ci-dessus, p. 193)[3]. Sur un sarcophage « à strigiles » de l'ancienne Collection Heyl, M. S. Reinach avait relevé l'intérêt de la présence d'un groupe de Mars et de Vénus[4], sous un édicule ; les Dioscures avec leurs chevaux figurent là même aux extrémités.

Mgr J. Wilpert, continuant ses prestigieuses études sur les sarcophages chrétiens primitifs[5], vient de consacrer ses soins à la reconstitution intégrale des scènes d'un sarcophage de Saint-Guilhem-du-Désert (Hérault), dont H. von Schoenbeck avait fait récemment progresser l'étude[6]. Ce serait un produit de la fabrique d'Arles au IVe siècle, remployé au XIIe.

Le Mithraeum voisin du Circus Maximus, à Rome, a livré un relief de la mise à mort du taureau, en place et bien conservé, de la fin du IIIe siècle apr. J.-C.[7]. Un nouvel exemplaire, en bronze argenté, de la pièce d'armure d'apparat, dite « Parad-helm », a été trouvé près d'Augsburg et étudié (conservation médiocre ; deux aigles ciselées). On le date du milieu du IIIe siècle, au moment de la première invasion germanique ; à cette occasion, l'auteur réétudie les documents connus (à partir de l'étude de Benndorf) ; il publie l'exemplaire de Rodez[8]. M. R. Forrer a montré que les trois phalères d'argent du Trésor d'Ittenheim seraient attribuables aux Cornutes engagés dans la bataille de César-Julien en 357, près Strasbourg, et viendraient probablement de l'armement du chef Bainobaude[9].

M. G. Battaglia a consacré un copieux commentaire au camée dit d'Honorius et Marie[10]. M. G. M. Snijder a montré que, de l'Antiquité au Moyen Age, on avait gardé le goût des camées à pâte blanche imités dès les temps carolingiens : sur la croix de Brescia, qui serait du début du temps des Lombards

1. *Phil. Woch.*, 35/38, 25 août 1932, p. 269-272 : *Bossierte Köpfe auf Reliefsarkophagen.*
2. *Rivista Istituto arch.*, III, 1931, p. 56-70, 2 pl., 5 fig. : 2e moitié (ou fin) du IIIe siècle.
3. *Sculpt. ant. Mus. espagnols*, p. 10, p. 63 sqq.
4. *Gaz. Beaux-Arts*, 1932, I, fig. 1 à la p. 237 ; cf. p. 247.
5. Cf. déjà *Sarcofagi cristiani antichi*, Rome, 1929 (*Rev. bibl.*, XL, 1931, p. 588-598).
6. *Arch. Jahrb.*, XLVII, 1932, p. 97-125.
7. A. M. Colini, *Bullett. comun. Roma*, LIX, 1931, p. 123 sqq. ; sur l'évolution de la représentation figurée de Mithra, cf. Fritz Saxl, *Mithras, Typengeschischtl. Untersuchungen*, 1931, 125 p., 43 pl. : études sur les documents les plus remarquables trouvés dans les trente dernières années : Königshofen, Sta Maria di Capua, etc. ; origines du type du dieu tauroctone (Niké au taureau), etc.
8. H. Klumbach, *Germania*, 1932, p. 52-58.
9. *Cahiers d'Alsace*, 1931-1932, p. 17-40, 2 pl., 6 fig. (les phalères représentent l'avant-train d'un sanglier entrant dans un marais ; les bêtes sauvages ont elles-mêmes une phalère au coin de la gueule, comme un mors).
10. *Bullett. comun. Roma*, 1932 ; cf. aussi le diptyque d'Aoste (406), le camée de la Coll. de Rothschild.

(première moitié du VIIe siècle), il y a un portrait de Justinien parmi dix-huit monochromes[1]. Sur une petite pyxis d'Athènes, en argent, trouvée dans un tombeau, six faces sont décorées des bustes, gravés, des divinités des jours de la semaine (c'est probablement Jupiter qui manque). L'objet date de la première moitié du IVe siècle apr. J.-C.[2].

Sur l'art scythe et scytho-mongol, du point de vue des rapports avec l'art byzantin, les plaquettes de bronze de Minussink apportent quelques indications comparatives[3]. On retrouve en Orient l'influence des modes et coiffures latines, jusque sur les fresques de la chapelle chrétienne de Doura[4]. En Égypte, la statue du Bon Pasteur de Marsa Madruh, criophore chrétien, s'apparente aux modèles anciens de Constantinople, d'Athènes, de Sparte, etc.[5]. — N'a-t-on pas montré comment, de leur côté, les œuvres byzantines, en apparence les plus hiératiques, se rattachent — pendant toute la durée d'un art plus évolutif qu'on n'avait cru — tantôt au portrait funéraire *égyptien* de l'époque alexandrine, plus abstrait et spirituel, souvent frontal, tantôt au portrait *romain*? L'imitation de celui-ci a provoqué notamment la renaissance réaliste sensible dans l'iconographie des xe-xve siècles, avec certaines conventions caractérisées, pour le rendu des volumes, qui évoqueraient directement le passé latin. La statue de Barletta — peut-être Héraclius élevant la croix rapportée à Jérusalem après la défaite des Perses, 630[6] (?) — est la dernière statue d'empereur qui nous soit parvenue, mais bien d'autres ont existé, on le sait, au moins jusqu'à la fin du VIIIe siècle[7]. M. Richard Bernheimer a mis par ailleurs en évidence la dérivation antique de figures recréées par des animaliers romans : leur inspiration remonterait parfois en ses sources, d'ailleurs, jusqu'à la Grèce ionienne[8].

Ch. Picard.

1. *Germania*, XVII, 1933, 2, p. 118 sqq. (cf. *The art Bulletin*, XIV, 1, 1932.)
2. J. Sieveking, *Münchener Jahrb.*, 1932, p. 1-6.
3. *Gaz. Beaux-Arts*, janv. 1934, p. 1-12. Cf. M. Rostowtzeff, *Rev. arts asiat.*, déc. 1931 (art gréco-iranien).
4. P. C. Baur, *Gaz. Beaux-Arts*, août 1933, p. 65-78 : les Saintes femmes au tombeau sont coiffées comme Julia Mammaea (avant 235), et la Samaritaine ressemble par sa chevelure à Julia Soemias, tuée en 222 apr. J.-C.
5. E. Breccia, *Bull. Soc. royale Alexandrie*, XXVI, 1931, p. 247-257, pl. 24 ; sur la sculpture copte, G. Duthuit, *La sculpture copte*, 1931 (cf. *Rev. archéol.*, 1932, I, p. 344).
6. Sur le symbolisme de la croix et ses rapports avec la Victoire impériale, cf. ci-dessus, p. 204, n. 5, les intéressantes observations de M. J. Gagé.
7. L. Bréhier, *Formes*, XXXI, 1933, p. 344 sqq. Pour la durée de l'usage des représentations impériales, cf. aussi Sc. Lambrino, *Revista istorică română*, 1931, I, p. 63 sqq. (empereur prébyzantin, figuré sur une coupe de terre-cuite).
8. *Romanische Tierplastik u. die Ursprunge ihrer Motive*, 1931 (cf. Baltrušaitis, *Rev. art anc. et mod.*, avril 1933, p. 177 sqq.).

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées ou analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles Lettres.

Linguistique et philologie.

A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, 3e édition revisée et augmentée : Paris, Hachette, 1933, 290 pages, 30 francs.

Le deuxième tirage de ce beau livre, qui avait suivi de près le premier, présentait une anomalie, due à la nécessité de conserver la mise en pages : un Appendice contenait un exposé de théories qui allaient à l'encontre des idées du troisième chapitre, consacré à l'unité italo-celtique. M. Meillet a trouvé le moyen de refondre cette partie de son ouvrage, qui en reçoit une valeur toute nouvelle : une revision des données de la dialectologie indo-européenne, l'intervention d'une notion nouvelle, celle de la colonisation préhistorique, l'utilisation d'apports nouveaux, par exemple du tokharien et du hittite, une interprétation nouvelle de certaines particularités du latin, comme le parfait en *-u-* ou la forme du participe présent féminin, ont conduit l'auteur à reprendre le problème de la préhistoire du latin et à reconnaître à ce rameau de la famille indo-européenne un caractère d'ancienneté qui le rattache aux rameaux de la périphérie : asiatiques et occidentaux. Ce n'est pas seulement la chronologie et en un sens la topographie de l'indo-européen qui se trouve de ce fait revisée, c'est la nature et le sens même de la langue latine ; il est piquant et il est instructif, au point de vue de la méthode, de constater qu'une langue d'aspect presque moderne et, pour qui s'en tient à l'extérieur, toute proche de la nôtre, est une de celles qui permettent au linguiste, muni de cet instrument de précision qu'est la comparaison, de remonter le plus haut dans le passé indo-européen. Et avec cela il est réconfortant de voir un savant, au lieu de se reposer sur ses découvertes, reprendre par le pied un monument qu'il a construit, et l'enrichir en lui donnant un nouvel équilibre.

J. Marouzeau.

A. C. Juret, *Système de la syntaxe latine*, 2e édition entièrement refondue (Public. de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg) : Paris, Les Belles-Lettres, 1933, 466 pages, 50 francs.

Encore une réédition qui suit de près la première : signe d'un succès mérité et d'une utilité reconnue. Car aucune autre syntaxe, ni descriptive ni historique, ne dispense de recourir à celle-ci, du fait qu'elle repose sur un « système » : on trouvera dans cette deuxième édition « un effort renouvelé en vue de décrire tous les types syntaxiques latins considérés en leur forme et en leur sens et de montrer comment ils s'organisent en un système capable d'exprimer une pensée humaine complètement développée ».

Si je comprends bien l'orientation de la pensée de M. Juret, en m'aidant de certaines idées qu'il a exposées au récent Congrès de Rome, il a le souci essentiel d'assurer à la syntaxe son autonomie, de voir en elle une technique propre qui est autre chose que l'emploi des formes de la morphologie, — et sur ce point ses idées rejoignent celles que M. V. Bröndal a exposées récemment dans son ouvrage *Morfologi og Syntax*.

Ensuite, — mais ceci résulte plus de la présentation des faits que d'un exposé en forme, — M. Juret pose en principe que le signe syntaxique ne porte pas en soi sa valeur et son sens, mais les reçoit de la comparaison et de l'opposition ; ce qui conduit, me semble-t-il, à dégager la syntaxe de la logique, sœur de la finalité, et à ce sujet certaines suppressions, comme celle de la fin de l'alinéa 9e (p. 429 = p. 397), me paraissent significatives.

M. Juret trouverait sans doute lui-même superflu que je me livre à des sondages pour marquer dans le détail le progrès d'une édition à l'autre. Je préfère terminer cette brève présentation, ou plutôt ce rappel, en soulignant l'intérêt d'un passage de l'Avant-propos : « si notre travail avait porté sur les changements dans la syntaxe latine, nous aurions montré comment les types syntaxiques non seulement s'opposent et se complètent, mais encore agissent les uns sur les autres de telle sorte que les plus forts, dominant les plus faibles, y provoquent des innovations ». On reconnaît ici l'idée maîtresse que M. Juret a développée dans deux de ses ouvrages en l'appliquant aux faits phonétiques : celle de la lutte qui se poursuit dans la langue entre « dominance et résistance ». Ce point de vue, dit M. Juret, « devait être écarté ici en principe et réservé pour une autre étude ». Enregistrons la promesse ; elle contient celle d'un renouvellement de la syntaxe historique, qui en a bien besoin.

J. Marouzeau.

E. Löfstedt, *Syntactica, Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins.* Zweiter Teil : *Syntaktisch-stilistische Gesichtspunkte und Probleme* : Paris, Droz, 1933, 492 pages, 100 francs.

Dans ce deuxième volume de ses *Syntactica*, M. Lœfstedt étudie au point de vue historique un grand nombre de questions de syntaxe latine, choisies à son gré. Il ne considère pas chaque question dans toute son ampleur, mais sur chacune donne ses vues relativement à l'évolution historique depuis Plaute jusqu'aux derniers siècles ; presque partout, grâce à sa prodigieuse érudition, il enrichit nos connaissances en faisant des remarques instructives ou en signalant des faits peu ou pas connus. Même là où l'auteur ne nous apporte rien de nouveau, il nous intéresse toujours et par son robuste bon sens et par la vigueur avec laquelle il affirme et défend ses opinions et condamne celles qui ne lui agréent pas. L'utilisation de l'ouvrage est facilitée par trois index, un pour les choses, un pour les mots, le troisième pour les citations.

Je donne d'abord une analyse rapide du contenu des trois sections du volume, puis j'en caractérise les tendances générales.

La première section, *Morphologische Gesichtspunkte*, veut montrer que la considération des éléments morphologiques employés dans un type syntaxique est nécessaire ou très utile à l'explication de celui-ci. Ainsi, au premier chapitre, M. Lœfstedt, à la suite d'Aulus-Gellius, explique le type *Credo ego inimicos meos hoc dicturum* par la valeur morphologique de *dicturum*, considéré comme infinitif primitivement invariable ; il est vrai qu'il lui est impossible d'indiquer une étymologie établissant ce caractère. — Au chap. II, p. 14-34, il fait voir, par une analyse précise des faits, que, contrairement à l'affirmation de certains auteurs, et particulièrement de Havers, les noms neutres ne sont pas traités autrement que les masculins et les féminins en ce qui concerne les fonctions syntaxiques : *laborem* aussi bien que *regnum potiri*, *Sullam memini* aussi bien que *officium memini ; colores omne genus*, *dactyli teruntur superaddito quippiam oleo roseo*, *addita adipe porcina et olei veteris tantumdem* présentent des neutres devenus indéclinables, mais on peut les comparer à *tot*, *quot*, *partim*, indéclinables qui ne sont pas neutres. — Le chap. III contient certaines remarques relatives à l'influence de la longueur des mots sur leur emploi, sur la disparition de formes trop brèves, telles que *ī*, *īs*, *it*, *diu*, *sci*, *es*, *vir*, le pronom *is*, etc., sans renouveler ces questions. — Le chap. IV, « Disparition du futur et du locatif », est plus original. Il signale d'abord une périphrase à laquelle on n'avait pas fait attention, mais qui n'a eu qu'une destinée éphémère : *futurus est redimere* = *redempturus est* ou *redimet*. Quant à l'origine du futur roman qui s'est substitué au futur latin, M. Lœfstedt écarte les fantai-

sies vagues de Vossler qui y voit l'effet de la mentalité populaire, et il cherche la solution dans des faits morphologiques. Il fait valoir, mais sans insister, la confusion qui s'était produite entre *amabit* et *amavit* (inconvénient qui me semble peu grave : *amabo* est différent d'*amavi*, etc.), et celle qui tendait à se produire entre *dices*, *dicet* et *dicis*, *dicit* (cette confusion n'a abouti que très tard). Surtout il insiste sur le lien qu'il croit voir entre la formation du futur roman et la disparition du passif latin. Chez Tertullien, *habere*, surtout *habebam*, est construit généralement avec l'infinitif passif ; de même chez saint Cyprien ; et Lactance n'emploie *habere* avec l'infinitif qu'à l'imparfait du subjonctif dans une proposition subordonnée ; les périphrases *evenire habet* ou *habebat*, *revelari habet* ou *habebat* remplaçaient donc *eventurum est* ou *erat*, *revelandum est* ou *erat*, et elles auraient conduit au futur roman *evenire*, *revelare habet*. On peut objecter que si *eventurus est* et *revelandus est* tendaient à être remplacés, c'est que presque partout ces adjectifs verbaux sortaient de l'usage courant. Le succès de la périphrase en ce cas ne prouve donc encore pas grand'chose et le cas du futur actif est bien différent. — Plus loin, M. Lœfstedt se demande pourquoi le locatif en *-i* a disparu bien plus tôt que celui des thèmes en *-a*, et il croit pouvoir attribuer la résistance plus grande de ces derniers au fait qu'ils contenaient le locatif *Romae*, donc à une cause purement individuelle. — Le chap. v, p. 79 à 96, pose la question de l'emploi de *quis* et de *qui* interrogatifs. Il établit que *quis* est la forme dominante, chez certains auteurs la forme exclusive, comme adjectif aussi bien que comme substantif, jusqu'au déclin de la langue latine, où il finit par être remplacé par *qui*. Après Sommer, l'auteur explique *qui* comme doublet de *quis* devant une consonne sonore ; il ne s'arrête pas aux objections qui se pressent : le système latin, où les mots sont si nettement autonomes, permet-il d'admettre qu'une finale soit traitée comme une consonne intérieure? Ne trouve-t-on pas en osque *pui*, en ombrien *poi* = *qui*? — Pour expliquer le succès tardif de *qui*, l'auteur fait valoir le fait que la déclinaison de *quis* est analogue à celle de *qui* et que certaines propositions subordonnées se conçoivent aussi bien comme relatives que comme interrogatives.

Dans la deuxième section ce sont des considérations psychologiques, et non plus morphologiques, qui sont invoquées pour expliquer des faits de syntaxe. Au chap. vi, qui traite de l'attraction, avec bon sens l'auteur écarte des explications d'ordre idéaliste ou sociologique, telles que celle de Vossler expliquant, de manière plutôt comique, l'extension de l'article partitif en français, même avec des termes abstraits, par des habitudes de comptabilité qui auraient été dominantes dans la bourgeoisie française à une certaine époque ; puis il caractérise les types : *licuit esse otioso Themistocli*, *nomen Arcturo est mihi*, *pisces et omnium*

genera avium, *vis illa fuit*, etc. Mais il ne dit pas nettement pourquoi ces constructions étaient possibles. Selon lui, le type de Virgile : *Urbem quam statuo vestra est*, serait dû à une négligence familière, tandis que les faits latins indiquent plutôt un archaïsme et que le hittite, où la même construction est normale, nous prouve qu'elle se perd dans la nuit des temps et qu'elle a été d'abord la construction régulière. Il me semble abusif de parler d'attraction psychologique à propos de subjonctifs tels que : *Si solos eos diceres miseros quibus moriendum esset;* le subjonctif de la relative s'explique par le fait que cette relative exprime un terme essentiel de la proposition *si solos diceres*. — Le sens passif de *fiere* l'a changé en *fieri* (p. 125), et parfois *venire* a été remplacé par *veniri* (comparer les infinitifs passifs *-tum iri*, remplaçant *-tum ire*), tandis qu'on a continué à dire *fio*, *fis*, etc. ; la raison en serait l'isolement de l'infinitif. — Dans *veniat velim* (p. 126), *velim* serait un optatif par attraction de *veniat*. Cependant, *haud sciam*, *dubitarim*, etc., ne présentent-ils pas une valeur semblable avec une forme qui ne peut être un « optatif » dû à une attraction? — Chap. VII. « Constructions *ad sensum* », p. 135-153. Peut-on ranger sous ce titre (p. 152) des phrases telles que : *acus substernendum*, ... *tollere substramen*, où l'idée de « il faut » doit être suppléée devant *tollere* d'après *substernendum* qui précède? Il me semble plus naturel de penser à une sorte d'ellipse, comme dans *Haec fieri debent : vineas novellas fodere* (Varron, *R. R.* 1, 31, 1). — Chap. VIII. « Contamination », p. 154-172. Les types examinés sont : *Est res quaedam quam occultabam tibi dicere; eamus tu in jus; homo me miserior nullust aeque; lucis das tuendi copiam; num quis eorum qui esset civitate donatus; quoniam ut scribis poema ab eo nostrum probari; quid est quod minus probari possit omnium in me incidere imagines* (en ce type, il vaut mieux remarquer que l'interrogation, étant de pure forme, équivaut à *minime probari potest* et a pris sa construction) ; *quid hoc miserius quam eum fieri consulem non posse* (ici il y a, je crois, méprise manifeste : *hoc* actualise la proposition subordonnée *quam*, comme n'importe quel terme, mot ou proposition). En général, les explications par contamination me semblent bien sommaires et mécaniques. — Chap. IX. « Pléonasme », p. 173-232. Est-il exact de ranger sous cette rubrique : *Plaustra jumentaque alia* (Tite-Live, 4, 41, 8)? Cet *alia*, dont on trouve assez souvent l'équivalent dans la conversation française et en grec, indique que le nouveau terme de l'énumération s'oppose à ce qui précède ; je ne vois pas qu'il forme pléonasme. Et dans Pl., *Amph.* 1019 : *Pariter hoc fit atque ut alia facta sunt*, on peut entendre : « Cela se passe de la même façon que comme les autres se sont passés », sans pléonasme. — Chap. X. « Ellipse », p. 233-274. Faits tels que *calida* (*aqua*), *frigida; sinistra* (*manus*), *cani* (*capilli*), *haruspicina* (*ars*). L'auteur, à la suite de beaucoup d'autres, admet à tort, je crois, que dans *castra*

aberant tridui (Cic., *Att.*, 5, 16, 4) il y a ellipse de *spatio*, et il me reproche d'avoir eu une opinion différente dans mon *Système de la syntaxe latine.* Je pense qu'il y a malentendu : la théorie de l'ellipse porte sur la question de l'origine des constructions indiquées ; or, mon *Système* écarte par principe toute question d'origine et veut seulement décrire la valeur qu'avait chaque type dans l'ensemble de la syntaxe ; il me semble que, par exemple, dans *ad Vestae*, les Latins ne pensaient pas plus à *aedem* que nous ne pensons à *église* quand nous disons que nous allons à *Notre-Dame.* Il y avait ellipse à l'origine, mais elle n'est plus sentie. — P. 270, on cite des phrases où *esse* semble omis auprès de *potest;* ce qui explique ce tour, c'est sans doute que *potest* n'est pas d'abord un auxiliaire, mais signifie primitivement « il est possible, il est capable ».

La troisième section s'intitule : *Points de vue pris de l'histoire du style*, p. 275-473. — Intéressants et instructifs les chapitres qui traitent : *a)* du style de chaque auteur, p. 275-312 ; *b)* des espèces du style et des diverses couches de la langue, p. 313-372 (p. ex., différence entre *occidere* et *interficere*, entre *portare* et *ferre*) ; *c)* de la continuité d'évolution entre le latin tardif et les langues romanes (*viatica* = voyage, *narrare* = *dicere*, *mittere* = mettre, etc.) ; *d)* des hellénismes en latin, p. 406-457 : l'auteur, généralement très prudent, admet des hellénismes, par exemple dans *Damasippi experiendum est* (Cic., *Att.* 12, 29, 2) ; il me paraît bien plus naturel d'y voir le même génitif qu'auprès d'*expertus*, *peritus;* — dans *ait fuisse navium celerrimus* de Catulle, où pourtant le nominatif est si conforme à ce que fait attendre la logique de l'accord ; — dans *ut* au sens d'*ubi;* — dans *desine querellarum.* Autant il est facile de déceler un hellénisme dans un mot ou dans le sens d'un mot, autant il est difficile de distinguer si certains tours sont purement latins. Il semble, d'ailleurs, qu'un type syntaxique complètement emprunté à une langue étrangère serait incompris et ridicule ; un hellénisme en syntaxe latine ne peut donc guère consister en une création, mais seulement en un appui donné à un tour qui sans cela ne serait pas choisi, ou en une modification légère d'un type reconnu. D'ailleurs, presque dans toutes ces discussions on est entraîné à des arguments *ex silentio* bien dangereux. — Dans un dernier chapitre, l'auteur touche la question de la naissance de la latinité chrétienne, sujet très important et qui pourrait fournir une belle occasion de vérifier sur quels éléments de la langue un grand bouleversement social exerce son influence. L'auteur s'est borné à noter cette influence sur le sens de certains mots tels que *gentes*, *paganus*, *saeculum*, *plebs.*

Cette analyse rapide ne donne qu'une idée bien insuffisante de la richesse d'informations de toutes sortes, bibliographiques et autres, que contient le gros volume des *Syntactica.* Pour la compléter, il faut aussi

dire en quelques mots quelles sont les tendances générales de l'auteur.

Dès le début, celui-ci nous avertit que son livre tend surtout à indiquer des directions, des points de vue nouveaux en syntaxe. Il insiste sur ce point que les philologues ont fait voir tout le prix de la connaissance précise et détaillée des faits : en toute science, l'étude préalable de la réalité est, en effet, la condition absolue du travail ; tous les savants, quelle que soit leur tendance, l'affirment, et c'est une évidence très ancienne ; en pratique nous avons tous à cet égard des insuffisances regrettables. Les nouveautés viennent, selon notre auteur, des linguistes de l'école comparatiste (Brugmann, etc.) et consistent en ce qu'on sait mieux combien il est instructif de comparer les éléments d'une langue avec les mêmes éléments dans d'autres langues ; en appliquant cette méthode, on saisit mieux la nature de certains changements et aussi les caractères individuels de chaque réalité linguistique. Les comparatistes ont appliqué cette méthode d'abord à l'étude des sons et de la morphologie ; ils ne se sont guère occupés de la syntaxe qui leur a semblé un pur prolongement de la morphologie. Plusieurs linguistes sont encore de cet avis. M. Lœfstedt l'écarte, mais mollement : « Du moins en pratique, dit-il, p. 9, on verra toujours que des parties essentielles de la syntaxe, et non seulement la théorie de la phrase, mais aussi le développement historique de la syntaxe sont gênés dans un exposé de ce genre. » Cela est bien, mais insuffisant ; nulle part, dans les *Syntactica*, je n'ai rencontré une définition nette de la syntaxe ni des types syntaxiques. D'ailleurs, la suite de l'ouvrage montre que l'auteur considère non les types de syntaxe en eux-mêmes, mais l'influence que des causes extérieures, les éléments morphologiques, les tendances psychologiques, les tendances du style ont exercée sur certains éléments syntaxiques. Je trouve très justifiée et nécessaire la recherche de cette influence, mais je n'y vois qu'une des questions et non la plus centrale des questions que pose l'étude de la syntaxe. Pour caractériser l'œuvre de M. Lœfstedt, il faut aussi dire qu'elle s'attache uniquement à l'histoire des changements et que pour étudier ceux-ci elle isole volontiers les faits considérés. Or, nous avons appris de F. de Saussure que, pour comprendre un fait, il faut le considérer dans le système où il s'est réalisé, que l'étude du système d'un état de langue s'impose même au point de vue historique, car c'est en comparant des ensembles qu'on voit le mieux chaque changement et les conditions des innovations et des conservations. Il est assez caractéristique que M. Lœfstedt n'ait pas, dans les pages où il parle des directions nouvelles, trouvé l'occasion de nommer F. de Saussure ou d'indiquer les nouveautés si pleines de force créatrice contenues dans l'œuvre la plus géniale de la linguistique moderne. Dans ces pages d'introduction, je n'ai rien trouvé non plus qui

indique quelle direction nouvelle précieuse est contenue dans les idées que M. Meillet surtout a fait valoir sur le caractère social de la langue et sur la dépendance des faits de langue relativement aux faits sociaux, et dans les idées que d'autres, en particulier en Italie, ont exposées sur le rôle créateur de la parole individuelle.

Ces observations n'ont d'ailleurs en vue que de caractériser l'œuvre de M. Lœfstedt, qui, considérée en elle-même, sera éminemment utile et témoigne des plus hautes qualités scientifiques.

A. C. Juret.

J. Breitmeyer, *Le suffixe latin* -īuus : Thèse de Genève, Fax, 1933, 363 pages.

Gros livre. Sujet menu. M. Breitmeyer, avec une conscience inimaginable, au prix de longues années de travail, a réuni tous les exemples de ce suffixe que présente la latinité, les a datés, comptés, expliqués, soumis à tant de classements et de statistiques qu'on ne voit pas bien d'abord ce qu'on pourrait ajouter à son travail. Dans l'angoisse de laisser subsister des lacunes ou des doutes, n'a-t-il pas multiplié à l'excès les catégories (j'en trouve, p. 198, par exemple, qui ne renferment chacune qu'un exemple), les répartitions (après avoir consacré un long travail au classement chronologique des p. 123 et suiv., ne déclare-t-il pas, p. 129, que ce classement n'a qu'une valeur relative?), les explications (dont plusieurs sont illusoires : si la catégorie la plus ancienne est celle des termes d'agriculture, comme il est dit p. 168, n'est-ce pas tout simplement parce que le premier texte dépouillé est celui de Caton?).

En revanche, on eût aimé voir l'auteur insister sur certains points pour dégager le sens et l'intérêt de son étude. A reprendre après lui l'examen du matériel énorme qu'il a accumulé, il apparaît : 1° que nous sommes en présence d'un suffixe technique, étranger et à la langue commune et à la langue littéraire ; 2° que ce suffixe a un peu le caractère d'une formation de circonstance, comme on en trouve dans toute terminologie scientifique, ce qui explique le nombre considérable des hapax ; 3° que son emploi a été déterminé le plus souvent par les besoins des techniques empruntées aux Grecs, car il apparaît comme le correspondant des adjectifs grecs en -ικός (le latin ou bien emprunte tel quel l'adjectif grec : *encliticus*, *anaphoricus*, ou bien lui donne un pendant en *-iuus* : *inclinatiuus* à côté de *encliticus*, *relatiuus* à côté de *anaphoricus*) ; 4° que son extension est due dans la plupart des cas à une sorte de provignement, ou si l'on veut à une poussée par groupes, si bien que d'un mot grec ἀποφατικός on voit sortir jusqu'à cinq rejetons : *negatiuus*, *denegatiuus*, *abnegatiuus*, *abdicatiuus*, *abnutiuus ;* 5° que, morphologiquement parlant, le suffixe doit son succès à l'élargissement qu'il a reçu

dans les dérivés en *-tiuus*, du fait que le *-t-*, originairement final de thème, a fini par apparaître initial de désinence (type *semen-t-iuus*). Toutes ces idées sont dans le livre de M. Breitmeyer, parfois implicites ou brièvement formulées, d'autres fois assez développées, mais hors de leur place, par exemple dans un Appendice. Ce livre est un de ceux qui postulent un peu la collaboration du lecteur. Mais, pour peu que celui-ci s'en donne la peine, il découvrira toute la richesse offerte et sera reconnaissant à l'auteur d'avoir su mener à bien la tâche la plus ingrate qui soit. Car il s'agissait, d'une part, de recueillir, d'ordonner et d'exploiter un matériel énorme, qui ne figurait que partiellement et sous une forme inutilisable dans les relevés antérieurs (Paucker) ; d'autre part, de ne pas se laisser rebuter par une étude qui ne pouvait avoir qu'un intérêt limité, celui de suivre l'évolution artificielle d'un vocabulaire technique, éloigné à la fois de la langue prestigieuse des écrivains et de la langue vivante du peuple. Intérêt limité, mais certain, car l'étude de la langue scientifique est peu avancée et mérite certainement plus d'attention qu'on ne lui en a accordé jusqu'ici. L'ouvrage de M. Breitmeyer sera d'une grande utilité à ceux qui voudront aborder après lui ce domaine.

J. Marouzeau.

Thomas FitzHugh, *Aristote and the aryan voice* : Organon of Linguistics and Philology, University of Virginia, 1933, 80 pages, 3 Dollars.

Ce nouvel ouvrage de M. FitzHugh n'apprendra rien de bien nouveau à ceux qui ont déjà lu ses écrits antérieurs, aussi renverrai-je d'une manière générale au compte-rendu que j'ai fait dans cette Revue (IX, 1931, p. 152 et suiv.) d'un autre ouvrage — *Triumpus* — du même auteur. On sait en quoi consiste la doctrine de M. FitzHugh : toutes les théories métriques des anciens, après Aristote, seraient le résultat de méprises et confusions évidentes pour qui examinerait les choses du point de vue comparatif. Il y a sans doute du vrai dans cette idée, et M. Meillet a montré naguère combien la méthode comparative peut être féconde même en cette matière, mais il semble bien qu'on ne peut rien tirer de plus que ce qu'en a tiré M. Meillet lui-même. M. FitzHugh s'est courageusement attaqué aux difficultés. Il a fait un loyal effort pour les vaincre et nous propose des interprétations souvent intéressantes des théories d'Aristote. Il a peut-être trop mêlé ou rapproché des faits disparates, et c'est pourquoi il est difficile de souscrire à sa théorie d'un rythme d'intensité « pyrrhique » qui expliquerait toute la versification indo-européenne.

M. Nicolau.

Éditions de textes.

M. Nacinovich, *Carmen Arvale*, I : *Il testo* : Roma, Tipografia del Senato, 1933, 465 pages.

Il est bien certain qu'aucune des interprétations jusqu'ici proposées du Chant des Arvales n'est satisfaisante, et que beaucoup d'entre elles se condamnent dès l'abord par la fantaisie des corrections qu'elles imposent au texte. Ainsi M. Nacinovich est parfaitement reçu à reprendre la besogne *da capo* et avec une ampleur digne des progrès de la linguistique.

Ce sont, on le sait, dans un protocole cérémoniel de l'an 218 après J.-C., cinq formules répétées chacune trois fois et suivies de cinq *triumpe*. Il faut se les remettre devant les yeux pour en mieux concevoir l'obscurité :

1. *enoslasesiuuate*
2. *neuelue* (ou *luae*) *ruemarmar* (ou *ma*) *sins* (ou *sers*) *incurrereinpleores* (ou *ris*)
3. *saturfuf* (ou *fur*) *eremarslimensalistaberber*
4. *se* (ou *si*) *munisalterneiaduocapitconctos*
5. *enosmarmoriuuato*

A elle seule la division en mots apparaît problème sans solution sûre. Il s'agit, on le sent, de commencer à faire brèche n'importe où, mais en se méfiant de ne pas trop promptement édifier tout un système sur un résultat limité ; la convergence des solutions partielles créera présomption favorable pour l'ensemble. La méthode sera phonétique et linguistique, avec comparaison stylistique des formules religieuses d'autres domaines indo-européens. Un certain désordre apparent est inévitable, surtout au début de la recherche.

S'y prenant donc de cette façon, qu'obtient M. Nacinovich? D'abord il critique l'interprétation de certains groupes syllabiques : *feremars* (3), où il se refuse à retrouver une épithète au vocatif (*fere*) ; *luerue* (2), où il ne voit pas des accusatifs *lue*(*m*) *rue*(*m*), le second des deux mots étant d'ailleurs bien mal attesté comme synonyme de *ruina ; sins* ou *sens* (*sers* étant certainement une faute de gravure) (2), qui ne peut être une 2e personne du singulier de subjonctif ; *sali* et *sta* (3), qu'on a pris sans raison pour des impératifs ; *berber* (3), qui n'a rien à voir avec le radical classique *uerber*... — Quant à la partie constructive, telle qu'elle commence à se fonder en ce volume, voici ce qu'elle présente de notable :

1° Il faut considérer comme noms d'un seul et même dieu : *Mars* (3), *Mar* répété (2), *Mar Mor* (5). Nom ombrien et marse, distinct du *Māuors* latin et du *Māmers* des Osques (p. 134 et suiv., 156-162) ;

2° *aduocapit* (4), c'est *aduocabit*, « légitime représentant du subjonctif à voyelle brève » (p. 384), et pouvant prendre place dans une prière comme une sorte de désidératif ;

3° La difficulté de rencontrer ainsi une 3e personne du singulier entre les deux impératifs *iuuate* (1) et *iuuato* (5) se résout par la comparaison avec le *Rigvéda* : lorsque des dieux sont invoqués « en série », l'un (celui qui « s'ajoute ») peut appeler une 3e personne, alors que les autres sont normalement pourvus de la seconde ;

4° Reste donc, le Chant des Arvales appartenant aux *axamenta* (cf. Paul. ex Fest., éd. Lindsay, p. 3), à retrouver les divinités qui y figurent et à déterminer leurs rapports réciproques.

Ces résultats s'établissent au cours d'une discussion extrêmement touffue, toute chargée de notes et d'*excursus* d'une érudition prodigieuse. Près de cent pages, par exemple (p. 291-381), rassemblent et discutent les impératifs futurs employés par les comiques latins. Les amplifications à la fois philologiques et religieuses sur l'épithète *sanctus*, sur *Mars-Mauors-Mamers*, sur le mélange des personnes dans le *Rigvéda*, ne sont ni moins poussées ni moins intéressantes — sans échapper parfois à la confusion et non sans susciter à l'occasion la critique, cela va de soi. Mais l'ensemble est un magnifique exemple de probité scientifique, d'acharnement sur le détail, de recherches (sur certains points) exhaustives. L'auteur ne demande certainement pas qu'on se déclare convaincu à la fin de ce volume, puisqu'il en prépare un second ; mais il peut être assuré qu'on sort de cette lecture avec le désir de la poursuivre et l'espoir qu'il entraînera l'adhésion.

Jean Bayet.

A. Pasoli, *P. Virgilio Marone. Il libro IV dell'Eneide, Introduzione e commento* : Firenze, Le Monnier, 1933, xxxiv + 66 pages (Nuova biblioteca dei classici latini e greci, diretta da E. Bianchi).

M. A. Pasoli, en commentant une fois de plus le IVe livre de l'*Énéide*, si souvent déjà commenté, a voulu, dit-il, le faire du seul point de vue esthétique. Son étude n'est cependant pas négligeable pour celui qui veut admirer en connaissance de cause ; si l'auteur se tient à l'écart du fourré des discussions linguistiques et philologiques, on sent cependant en lui un homme averti et ayant la réponse prête à toutes les difficultés. Cette brochure de 66 pages, par son volume et son contenu, est très judicieusement appropriée au niveau de l'enseignement secondaire.

Apporte-t-elle quelque nouveauté? Voici une menue glanure : on sait — qu'on se souvienne de l'étude de M. Heurgon dans cette Revue même (1931, p. 258) — que le poète a bien souvent souligné ses intentions par les ressemblances indicatrices du vocabulaire. M. A.

Pasoli a découvert un de ces passages : le vers par lequel le poète explique la difficulté de l'agonie de Didon : *quia nec fato merita nec morte peribat* (696), est une protestation contre celui par lequel la reine s'est elle-même condamnée à la mort : *quin morere, ut merita es...* (547). Chaque fois que l'attention ou le hasard dégagent une de ces concordances, l'art de Virgile nous apparaît plus profond, plus raffiné, plus chargé d'intentions.

M. Pasoli a-t-il dégagé tout le secret de cet art? Des pages innombrables ont été consacrées depuis longtemps à incriminer ou à défendre l'unité ou la logique du poème ; la question préliminaire : y a-t-il une unité et une logique dans le poème? n'a jamais été nettement posée. Le récit de Virgile, sans avoir conservé dans l'*Énéide* la note fortement alexandrine qui caractérise plusieurs épisodes des *Géorgiques* et en particulier la descente d'Orphée aux Enfers, n'a pas cependant l'allure classique de la *narratio* grecque ou romaine ; l'effort de clarté et de beauté s'y concentre sur des points espacés, entre lesquels lecteurs et critiques peuvent insérer leurs conceptions et leurs fantaisies. La méthode du poète, de conserver toutes les traditions, fussent-elles contradictoires, n'est pas sans apporter un élément trouble que son art dissimule, mais que la critique a pris plaisir à dégager pour bâtir sur ce fondement les théories souvent les plus fâcheuses.

Ces circonstances, jointes à notre ignorance de mille particularités qui ont intéressé la cour d'Auguste et son poète, suffisent à expliquer la persévérance — faut-il dire courageuse ou obstinée? — avec laquelle la critique remet sur le métier les mêmes éternelles questions ; dans ce livre : la légitimité du mariage de Didon, la sincérité de l'amour d'Énée, le véritable motif des remords de la reine, etc...

M. Pasoli se fait l'avocat d'Énée, cœur tendre et âme de devoir ; la thèse assurément n'est pas nouvelle. Il semble croire, avec beaucoup d'autres, que les deux amants sont nés de la sensibilité virgilienne, en vertu de l'axiome : pour me tirer des larmes, il faut que vous pleuriez. Pour ma part, je serais très portée à penser que les vers si beaux, si humains, si troublants qui s'échappent de la bouche de Didon au cours de ce IVe livre ne s'écrivent pas dans les instants d'émotion durant lesquels le génie, s'il est surexcité, perd certainement beaucoup de sa lumière et de sa sûreté. Bref, je crois beaucoup plus à l'art virgilien qu'à la sensibilité virgilienne.

Il me semble que ces réflexions viendront à l'esprit de tout lecteur de M. A. Pasoli ayant quelque expérience de la critique virgilienne. Mais la jeunesse lira son livre avec plaisir et en emportera une admiration motivée pour l'*Énéide*, seule fin vraiment intéressante que puisse se proposer l'enseignement secondaire.

A. Guillemin.

Prudence. Psychomachie, texte, traduction, commentaire, avec une introduction historique, par M. Lavarenne : Thèse complémentaire. Paris, 1933, 270 pages.

Valait-il la peine de consacrer une thèse de doctorat, même « complémentaire », à une édition de ce poème? M. Lavarenne commence par reconnaître lui-même que l'édition de Bergmann de 1926 « a relégué dans l'ombre, au point de vue de la constitution du texte, toutes les éditions antérieures », et, pour ce qui est du commentaire, le même Bergmann a donné dès 1897 une édition séparée de la *Psychomachie*. Que pouvait apporter de nouveau M. Lavarenne?

Je ne parle pas des jugements généraux sur Prudence, qui sont empruntés à la thèse principale présentée en même temps que celle-ci. Si je devais en faire la critique, je reprendrais surtout la partie relative à la langue, où un sous-titre : Morphologie, embrasse étrangement les questions d'orthographe (p. 79), de phonétique (p. 83), de lexicographie, où le chapitre Style s'ouvre par ce truisme : « On trouve chez Prudence, comme chez tous les poètes, certaines habitudes plus ou moins conscientes de style » (p. 103).

En ce qui concerne le texte de la *Psychomachie*, l'apport de M. Lavarenne se réduit, d'après sa note de la p. 125, à sept innovations. Hélas ! il en faut encore retirer au moins deux : *subtegmine* (674) n'est que la correction d'une faute d'impression de Bergmann, et les deux corrections *Iesus* (764) et *Iesu* (777) ne font qu'une. Pour les cinq restantes, *recisum* (879) ne représente qu'un choix entre variantes, de même que *speculator* (492) ; *nam* (177) n'est qu'un retour aux manuscrits, comme *greges* (*prol.* 31) ; et quant à la restitution de *Iesus*, elle n'est que graphique, car ce que les manuscrits nous offrent dans plusieurs passages, c'est la trace du monogramme IHS, qui ne préjuge pas de la forme réellement prononcée. J'ajoute que certains autres choix de variantes sont discutables : *Prol.* 14, il est difficile, à côté de *strage multa*, de préférer *seruientis* à *saeuientis ; Ps.* 431, *horrificos haustus* ne s'accorde guère avec *lasciuas illecebras*...

Le Commentaire ne fait que reprendre ou compléter celui de Bergmann ; il est trop souvent d'un caractère élémentaire (cf. v. 17, *tibi*, datif d'intérêt ; v. 18, *comminus*, corps à corps) ; parfois d'une rédaction douteuse (v. 25, *cingi*, verbe passif avec le sens du pronominal, tour classique). M. Lavarenne s'est ingénié à corser ses explications de rapprochements avec la Bible ; en dépit d'efforts très louables il n'a pas réussi autant qu'on pourrait souhaiter à dépasser le niveau d'un commentaire de vulgarisation. Il ajoute à Bergmann, mais dans le sens d'un commentaire de lecture plutôt que d'un commentaire scientifique.

La traduction de M. Lavarenne est chose nouvelle, et il faut le louer sans mesure de s'être attaqué à ce texte extraordinairement difficile. On relèvera des lapsus : p. 129, *stringit* est le contraire de « ceint » ; p. 131, les *complexus* du Christ ne sont pas des « baisers » (!) ; p. 142, *defixus* signifie « fixé » et non « baissé » ; p. 199, *semetra* est tout l'opposé de « asymétrie » ; p. 171 et 247, *Auaritia* et *auarus* ont rapport à l'idée de cupidité et non d'avarice... Mais ce n'est pas la négligence qu'on peut reprocher à M. Lavarenne ; il a résolument abordé toutes les difficultés, s'est obligé à poser tous les problèmes, et sa traduction, il faut le dire, comble bien des lacunes de son Commentaire.

Enfin, M. Lavarenne a donné un sens à son édition en faisant dans son Introduction une large place à l'histoire de l'allégorie ; c'est en effet ce thème qui fait l'intérêt historique du poème de Prudence, en ce qu'il nous aide à comprendre le passage d'une forme de croyance antique à ce qui est devenu chez nous l'inspiration de tout un genre littéraire, et M. Lavarenne l'a bien montré dans des pages qui doivent lui valoir notre gratitude.

J. Marouzeau.

Claudien. Invectives contre Eutrope, texte avec Introduction et Commentaire, par P. Fargues : Thèse complémentaire. Paris, 1933, 137 pages.

M. Fargues, présentant une thèse principale sur Claudien (cf. ci-dessous, p. 224), a été amené à choisir comme sujet de thèse complémentaire l'édition d'un petit poème de cet auteur. L'Introduction est à la fois brève et un peu verbeuse, le commentaire de bas de pages parfois élémentaire, et non dépourvu d'erreurs : les renvois de la p. 16, note 3, confondent des faits de prosodie, de métrique et de morphologie ; p. 48, dans la note à *patricius*, la mention avec références du nominatif est un lapsus singulier. Les explications sont souvent oiseuses : la seule page 1 nous dit que : 1° « les *monstra* sont souvent mentionnés dans Tite-Live » ; 2° « les naissances d'êtres monstrueux sont souvent mentionnées par... Tite-Live » ; 3° « tel prodige a souvent été mentionné par... Tite-Live » ; 4° « l'apparition des loups était considérée comme un présage funeste » ; 5° « les pluies de sang étaient considérées comme des présages funestes ». En faisant l'économie de ces répétitions, M. Fargues eût pu enrichir son Commentaire des précieuses observations que lui fournissait, comme l'a montré l'excellent exposé qu'il a présenté à la soutenance, sa connaissance approfondie de Claudien, de son œuvre, de sa vie et de son temps.

J. Marouzeau.

Histoire littéraire.

B. Alemany Selfa y H. Cortés Rodríguez, *Historia de la literatura latina*, vol. I : *Periodos preliterario y arcaico* : Madrid, Hernando, 1933, 558 pages, 16 pesetas.

Cet ouvrage considérable, le premier d'une série de quatre qui embrassera l'ensemble de la littérature latine, constitue une importante contribution à la renaissance des études classiques en Espagne, qui s'est déjà traduite depuis deux ans par la création de bibliothèques, de séminaires et d'un Bulletin de philologie et de linguistique. Le besoin s'en faisait grandement sentir, car l'Espagne ne disposait jusqu'à présent que de littératures latines datant des cinquante dernières années du XIXe siècle, et, depuis 1914, on n'avait guère écrit que des manuels à l'usage de l'enseignement secondaire.

Ce premier tome étudie les origines et les différents aspects de la littérature latine jusqu'aux Gracques et à la Rhétorique à Hérennius. A chaque page, les auteurs manifestent le souci fort louable, même s'il n'emporte pas toujours la conviction, de mettre en évidence l'originalité des écrivains latins à l'égard de leurs aînés de Grèce, au risque de paraître trop peu tenir compte des résultats obtenus par l'étude comparative des deux grandes littératures antiques [1].

Tous les chapitres sont suivis d'une copieuse bibliographie ; mais celle-ci oscille entre deux tendances, la tendance historique et exhaustive et la tendance critique, sans réussir à être franchement ni l'une ni l'autre. Force nous est de signaler quelques omissions regrettables : à propos, par exemple, des Tables Eugubines, MM. Alemany et Cortés s'en tiennent aux travaux de Bréal ; or, depuis 1875, l'interprétation des Tables a marqué de grands progrès grâce à Conway, von Planta, Buck, Ribezzo, Devoto (dont on pouvait mentionner : *Gli antichi Italici*, Firenze, Vallecchi, 1931, et : *Il passo b 1-2 della II tavola Iguvina e l'ordinamento dell'antica Iguvio*, *Atti del R. Ist. Veneto di scienze, lettere ed arti 89* (1929-30), p. 927-936), et surtout A. von Blumenthal (dont il fallait citer les articles et l'ouvrage désormais fondamental, le plus important depuis les *Umbrica* de Bücheler : *Die iguvinishen Tafeln*, *Text*, *Uebersetzung*, *Untersuchungen*, Stuttgart, Kohlhammer, 1931, et le compte-rendu, avec discussion, de Ribezzo, dans *Rivista Indo-greco-italica 15* (1931), p. 209-213).

Nous souhaitons vivement que cette nouvelle histoire de la littéra-

1. Étant donné cette attitude anticomparatiste, on se demande pourquoi les auteurs se posent (p. 214 et 215) la question, pour le moins étrange, de l'influence éventuelle des prologues des drames de l'Inde sur ceux de Plaute et de Térence.

ture latine trouve un accueil favorable auprès des étudiants espagnols et que très prochainement une seconde édition mette au point les imperfections et les lacunes qui étaient inévitables dans un ouvrage de cette importance.

Cl. Zeppa de Nolva.

John Webster Spargo, *Virgil the Necromancer. Studies in Virgilian legends* : Harvard Studies in Comparative Literature, X, Cambridge Massachusetts, Harvard University Press, 1934, xii-502 pages.

L'inoubliable travail de Comparetti sur *Vergilio nel medio evo* est ici repris, sous forme plus limitée et plus précise, avec la volonté de ne pas outrepasser le moins du monde les données positives. C'est pourquoi M. Spargo établit d'abord le bilan des écrits qui, du milieu du xiie siècle à 1550, enregistrent, modifient ou enrichissent la légende des pouvoirs magiques de Virgile ; et, en examinant ensuite l'art talismanique, la fabrication d'automates, la vengeance surprenante du poète bafoué par une femme, le rôle qui lui est prêté dans les traditions relatives à la Bocca della Verità ou à la sépulture de César, il s'applique à ne faire état que de documents certains et datés.

C'est là une grande sécurité. C'en est une autre que les notes abondantes et singulièrement riches (p. 313-450), qui appuient les affirmations. Non que l'information bibliographique paraisse irréprochable en ce qui touche l'Antiquité : par malheur, une erreur de brochage (même les plus parfaites éditions n'échappent donc plus à cette disgrâce?) m'a empêché de vérifier si ce qui est dit des temples du Forum Boarium, de ceux d'Hercule en particulier, est volontairement ou non aussi attardé. Mais le dessein de M. Spargo, sa méthode et ses instruments de travail sont plutôt d'un médiéviste. Il n'y a pas à s'en plaindre, mais à en profiter. L'histoire du corbillon dans lequel une dame pleine de malice suspendit Virgile amoureux entre ciel et terre à la vue de Rome tout entière se révèle ainsi de façon indubitable *retractatio* germanique d'un thème oriental : pratique pénale mêlée à un tour galant de harem. Du coup, nous n'avons plus à y chercher nulle survivance antique. De même, les récits relatifs aux automates s'expliquent par la mise en pratique, à Constantinople et dans certaines cours orientales, des procédés enregistrés par Héron d'Alexandrie : il s'agit d'un enrichissement de la légende pour ainsi dire actuel et facile à prendre sur le fait.

Mais en est-il partout ainsi?

M. Spargo a fort bien analysé (p. 214 et suiv.) comment les souvenirs accumulés en un site archéologique, en l'espèce l'ancien Forum Boarium, combinant les préoccupations de chasteté féminine (il aurait dû ajouter : de débauche ; car tout proche était au moyen âge le « quartier réservé »),

de prescriptions matrimoniales et de serment, avaient pu susciter et nourrir la légende de la Bocca della Verità : gueule mystérieuse où la femme soupçonnée introduisait les doigts au risque de se les faire couper si elle prononçait un faux serment. Il admet donc ici, au delà des documents écrits, des survivances orales ou psychologiques de l'Antiquité, dont la vraisemblance équivaut à une preuve. Mais c'est comme malgré lui. Une prudente retraite et un retour à son classement chronologique le restreignent à des conclusions fermes, mais décevantes : il se refuse même à suivre Comparetti en sa timide hypothèse d'un résidu antique dans les fables médiévales ; il tire argument de l'absence, au début de sa liste, d'auteurs italiens pour suspendre tout jugement. Dure loi, il faut l'avouer, et même excès de matérialisme, d'allure scientifique, mais qui pourrait bien tout fausser.

Un nouvel ouvrage reste à écrire, qui courra tous les risques de l'hypothèse, mais rétablira le pont, historiquement certain, sinon attesté par les textes, entre le IVe et le XIIe siècle. Il faudrait peut-être chercher la première origine, littéraire, de cet étrange « Virgile nécromant » dans le bref témoignage de Donat, notant que le poète, en sa jeunesse, avait étudié la médecine et la *mathematica* (astrologie d'allure scientifique), et s'appliquer alors à suivre, au cours des siècles troubles et dans la tradition médiévale, la « mystique » spéciale qui s'attacha à ces deux disciplines et donna bien souvent figure de sorcier à ceux (comme Albert le Grand) qui les pratiquèrent. Mais, d'autre part, tout lecteur un peu au courant des religions antiques ne sera-t-il pas frappé, en lisant M. Spargo, qu'il suffise de coordonner autrement les faits pour retrouver dans le Virgile médiéval bien des traits du « héros », à la fois redoutable et bienfaisant? Protection contre les insectes (mouches, sauterelles), puissance sur les serpents, action sur les phénomènes atmosphériques ou volcaniques, découverte de trésors cachés, sauvegarde des lieux où reposent les reliques, tabous divers, autant de traits qui permettent de s'engager dans la recherche avec certitude. On se demandera si c'est par hasard que les fables en question se localisent, outre Rome, uniquement en Apulie et à Naples (qui n'est pas, p. 9, en Apulie !), c'est-à-dire aux lieux de la mort et de la sépulture du poète. On rappellera le paganisme d'héroïsation qui, à partir du IVe siècle, a entouré les tombes des saints chrétiens. Et l'on sera peut-être ainsi amené à se poser en tout autres termes le problème de *Saint Virgilius*, auquel M. Spargo ne consacre que quelques pages dubitatives, et aussi celui de la valeur morale ou de la réprobation qui, au moyen âge, s'appliquent aux exploits si gratuitement prêtés au pauvre grand poète...

Mais, à supposer que cette enquête puisse se mener scientifiquement, de quelle foule de détails ne sera-t-elle pas redevable à M. Spargo !

A la fin du volume, dont l'illustration est remarquable de choix et d'exécution, est reproduit le vieux poème allemand *Von Virgilio dem Zauberer*, conservé à Munich. La documentation de Comparetti se trouve ainsi enrichie, et les deux ouvrages voisineront dans une bibliothèque bien comprise. Un index très complet rend les recherches des plus faciles.

Jean Bayet.

P. Fargues, *Claudien. Études sur sa poésie et son temps* : Thèse de Paris, Hachette, 1933, 345 pages.

Cette thèse est le fruit d'un travail approfondi. A vrai dire, la bibliographie des pages 335 et suivantes pourrait faire illusion : elle comprend quantité de publications qui ne se rapportent à l'objet du livre que d'une façon bien lointaine ou par des détails. Mais il reste que, sous couleur de faire une monographie, M. Fargues n'a pas pu se retenir — et il a eu raison — d'englober dans cette étude tout ce qui touche à son auteur. Car il voit en Claudien un témoin intéressant de son époque. Témoin, en tout cas, à contrôler. M. Fargues lui-même reconnaît qu'il mêle et confond fable et vérité (p. 40), histoire et conjectures (p. 42). Aussi quand il conclut que « nous pouvons croire à la réalité des événements qu'il raconte, car, s'il pouvait les déformer, il ne lui était pas possible de les tirer entièrement de son imagination » (p. 45), on avouera que c'est se contenter à bon marché. Du reste l'image que M. Fargues tire de l'œuvre de Claudien est faite de « sans doute » et de « peut-être » : cf. p. 86 et suiv. : « il a sans doute eu raison... ; il semble avoir eu... ; sans doute il a été enclin... ; on peut affirmer... ; Claudien a sans doute... ; peut-être même est-il digne de créance quand... ; tout nous porte à croire que... ; sans doute il a... ; il semble bien que... ».

Quand l'auteur passe à l'examen du milieu culturel dans lequel a vécu Claudien et des influences qui se sont exercées sur lui, l'image n'est pas moins vague, parce qu'elle résulte moins d'une analyse critique que d'une accumulation extraordinaire de répétitions ; cf. les p. 174-181 et 182-188 sur la croyance au « fatalisme sidéral » et les « spéculations orphico-pythagoriciennes ».

Enfin, s'il s'agit de la personnalité de Claudien, M. Fargues, d'une part, n'a pas assez de formules pour nous dire que Claudien est asservi aux thèmes traditionnels, et, d'autre part, affirme, sans le prouver, qu'il fait preuve d' « ingéniosité et d'originalité » (p. 191 et *passim*) ; aussi sa conclusion se ressent-elle de ces incertitudes et contradictions : le paragraphe final de cette longue étude, où nous attendons un jugement définitif, nous apprend en tout et pour tout : 1° que chez Claudien « le fond a autant d'importance que la forme » ; 2° « que son œuvre mé-

rite d'être lue par tous ceux qui aiment la culture antique ». C'est à la fois dire trop et trop peu.

Claudien a trahi son historien. Il se prêtait mal à une monographie. Car il n'est qu'un écho ou qu'un miroir. Il reflète son temps, il copie ses modèles ; il n'a d'intéressant que son tempérament, qui, de temps en temps, lui suggère un beau vers, une trouvaille oratoire ou poétique. Dans l'ensemble, c'est un esprit à préventions et un poète à thèmes. Il ne représente qu'un anneau dans cette chaîne de poètes qui perpétuent sans les renouveler des traditions plusieurs fois séculaires et qui appauvrissent en croyant l'illustrer la poésie nationale. Un homme comme Claudien se dérobe à l'observation ; quand on croit le saisir, on n'attrape que des traits qui sont de son temps, de son milieu, de sa culture ; quand on aborde l'étude des bas siècles de Rome, plutôt que de s'arrêter à des monographies d'hommes, il convient de suivre l'évolution des formes et des thèmes. Telle est pour moi la conclusion, implicite, qui se dégage de cette étude, où M. Fargues a condensé sa connaissance approfondie d'une époque complexe et d'une œuvre difficile.

J. Marouzeau.

Sven Blomgren, *Studia Fortunatiana* : Uppsala, Lundequist, 1933, xiv & 215 pages.

Dans cette thèse consacrée à la langue de Fortunat, M. Blomgren a choisi une série de problèmes qu'il traite avec une réelle compétence, ne se contentant pas de signaler les particularités intéressantes de l'auteur, mais utilisant à plusieurs reprises sa connaissance solide de la langue de Fortunat pour rétablir le texte, qu'on a corrigé trop souvent d'une manière vraiment arbitraire au nom des règles du latin classique.

Dans un premier chapitre, M. Blomgren traite de plusieurs problèmes syntaxiques, tels que l'usage du génitif au lieu du datif, du *genetivus pretii*, de l'adjectif au lieu du génitif, des prépositions, etc. Ces phénomènes sont traités d'une façon qui mérite toute considération, là même où nous ne pouvons suivre l'auteur entièrement. C'est, par exemple, le cas quand il considère, avec Lœfstedt, l'usage de l'adjectif au lieu du génitif comme un élément rhétorique et poétique. Il me semble qu'il s'agit ici en réalité d'un problème un peu plus compliqué que M. Blomgren ne pense. Je crois pouvoir distinguer dans les expressions où l'adjectif figure au lieu du génitif dans les œuvres de Venantius Fortunatus deux catégories de caractère différent : bon nombre de ces expressions sont caractéristiques de la langue des chrétiens, ainsi pour l'emploi des *angelicus*, *dominicus*, *apostolicus*, *diabolicus*. Les expressions où figurent ces adjectifs se trouvent régulièrement dans le latin chrétien dès sa naissance, et il est sûr qu'au temps de Fortunat elles ne présentaient pas de

caractère rhétorique ou poétique. Pour d'autres, nous ne sommes pas à même de trouver des équivalents dans la langue parlée ; ainsi pour *amicalis manus*, *cymbalicae voces*, qui, je dois l'avouer, donnent vraiment l'impression d'être de caractère poétique ou rhétorique.

Suivent deux autres chapitres, intitulés *Rhetorica* et *Critica*, dont le dernier surtout me paraît être de grande importance. Enfin, M. Blomgren consacre un dernier chapitre à des problèmes sémasiologiques. J'ai l'impression que, surtout dans cette partie de son travail, il aurait pu distinguer plus expressément entre les éléments personnels dans la langue de Fortunat et ceux qui appartiennent à l'usage commun de la langue. Quand Fortunat emploie, par exemple, le mot *columna* dans la signification de *crus*, je pense avec M. Blomgren qu'une pareille expression repose sur des tendances populaires, mais comme telle c'est une formation personnelle de Fortunat ; par contre, quand le mot *crux* figure avec la signification de « souffrance », c'est une expression courante de la langue des chrétiens, qui demeure impersonnelle.

La bibliographie très riche qui précède le mémoire de M. Blomgren donnerait lieu à quelques observations. A la p. XI est cité le livre connu de M. H. Hoppe : *Syntax und Stil des Tertullian* (Leipzig, 1903) ; il faut y ajouter la récente publication du même auteur intitulée : *Beiträge zur Spache und Kritik Tertullians*, Lund, 1932. Du *Lexique* de Liddel-Scott, cité à la p. XII, une édition, complètement refondue par MM. H. St. Jones et R. Mc Kenzie, est en cours de publication depuis bien des années et va être terminée sous peu. Pour la langue de Commodien, M. Blomgren renvoie à l'article de M. Martin dans les *Sitzungsberichte d. kais. Akad. in Wien* de 1917 ; on peut ajouter le livre de M. H. Vroom : *De Commodiani metro et syntaxi annotationes*, Utrecht, 1917.

Christine MOHRMANN.

Cl. L. HRDLICKA, *A study of the late latin vocabulary and of the prepositions and demonstrative pronouns in the Confessions of St. Augustine* : Patristic Studies, vol. XXXI, Washington, 1931, XXII & 268 pages.

L'auteur de cet ouvrage, qui appartient à la collection publiée par le professeur Roy J. Deferrari de Washington, a composé un index complet de tous les mots qu'on rencontre dans les Confessions, et c'est sur cet index que se fonde sa description. La méthode statistique, appliquée tant ici que dans toutes les autres études de cette série, est insuffisante quand elle ne se combine pas avec une érudition tant linguistique que strictement philologique, susceptible de tirer le profit requis des matériaux accumulés. Pour arriver à des idées tant soit peu générales, il faut se dégager de ces listes et de cet amalgame de faits, comme l'a déjà observé M. P. Lemerle dans le quatrième volume de cette Revue

(p. 155 et suiv.). Il faut tâcher de voir l'unité dans la multiplicité de faits, et c'est ici que presque toutes ces études sont en défaut.

L'auteur de la présente étude n'a pas une idée claire du caractère propre de la langue augustinienne. Il la considère tantôt comme du latin tardif, tantôt comme du latin ecclésiastique, tantôt comme du latin patristique, ou bien regarde la langue des Confessions comme un ramassis d'éléments appartenant au latin classique, au latin tardif, au latin vulgaire, ainsi que d'éléments bibliques. Il n'a pas réussi à voir dans la latinité des Confessions une unité qui porte, il est vrai, l'empreinte personnelle d'un génie littéraire, mais qui reste dans le cadre du développement linguistique général de la langue latine et de la langue des chrétiens en particulier. La langue des Confessions est un monument de la langue chrétienne cultivée. Ce fait seul explique maintes particularités que le Père Hrdlicka trouve surprenantes. Par exemple, le latin des chrétiens a accueilli, pour diverses raisons, maints éléments vulgaires qui se trouvent parfois dans le latin cultivé des Confessions ; or, ils ne sont pas là parce que saint Augustin « never hesitated to stoop to the humble terms and phrases of everyday speech, provided they could convey his meaning more precisely and emphatically than the polished language of Classical Latin » (p. 6), mais parce qu'ils constituent un élément constructif et indispensable de la langue qu'il parle[1].

Le Père Hrdlicka dispose de matériaux complets pour un vocabulaire des Confessions, et les données qu'il fournit sont précieuses. Mais, quand il place ces données dans le cadre du développement de la langue latine et qu'il se demande où ces mots se retrouvent hors des Confessions, ses données sont moins sûres. Il se base alors sur les lexiques qui, surtout pour ce qui regarde le latin de cette période, sont très souvent en défaut. Je me permets de donner ici quelques indications supplémentaires, me basant sur ma collection personnelle de fiches.

Parmi les néologismes de saint Augustin, le P. Hrdlicka cite, à la p. 11, le mot *praenuntiator ;* or, ce mot se trouve déjà chez saint Irénée, 4, 25, 1 : « sic enim oportuerat filios Abrahae... adsistere ei, principi et *praenuntiatori* (προάγγελος) facto nostrae fidei ». — Quand le Père Hrdlicka traite du mot *mediator* (p. 19), il ne cite pas saint Hilaire, qui le premier se sert du mot régulièrement et constamment (cf., par exemple : *In Matth.* 10, 27 ; 12, 15 ; *In ps.* 54, 12 ; 67, 17 ; 67, 18 ; *Syn.* 29), et il faut ajouter à la liste d'auteurs cités : Ambr., *Enarr. in 12*

1. Dans ce contexte, le P. Hrdlicka cite les mots fameux de saint Augustin : « melius est reprehendant nos grammatici quam non intelligant populi » (*In ps.* 138, 20) ; ces mots ne se rapportent aucunement à l'élément vulgaire régulier de la langue chrétienne, comme l'a démontré Mgr Jos. Schrijnen dans son *Charakteristik des altchristlichen Latein* (Nimègue, 1932), p. 36 et suiv.

ps. 39, 18 ; *Ambrosiast. ad Gal.* 3, 19 ; Prud., *Apoth.* 174 ; *Cath.* 11, 16 ; Paul. Nol., *Ep.* 2, 3 ; 12, 4 ; 29, 3. — Pour le mot *transgressor* (p. 19), le Père Hrdlicka cite Tert., Arnob., Hier., Vulg. ; je peux ajouter : Iren. 4, 20, 8 ; Cypr., *De bon. pat.* 11 ; Hil., *In Matth.* 11, 5 ; Lucif., *Ath.* 1, 2 ; Gaudent. *Serm.* 15 ; Ambros., *In ps.* 118, *serm.* 15, 33, 2 ; *Ambrosiast. ad Gal.* 3, 10 ; c'est saint Ambroise qui, le premier, fait du mot un usage constant. A la liste de *praedestinatio* (p. 21), il faut ajouter : Hil., *Syn.* 38 ; 42 ; 43 ; Filastr. 97, 1 ; Ambros., *Abrah.* 2, 10, 74 ; *Jac.* 2, 3, 10. Pour *investigabilis*, je suis à même de donner les indications supplémentaires que voici : Mar. Vict., *Gen. div.* 1 ; Hil., *In ps.* 129, 2 ; *Trin.* 3, 20 ; Fulg. Myth., *Sup. Theb.* 180, 3 ; Ambr., *De fid.* 2, *prol.* 8 ; *Job* 1, 9, 29. — Pour l'usage de *indeficiens* (p. 31), il faudrait y ajouter : Ps. Sen., *ad Paul.* 14 ; Hil., *Ep. ad fil.* 4, et beaucoup d'autres textes de ce même auteur ; *Ambrosiast.* 2 *Tim.* 1, 1, 2.

J'ai fait ce choix d'une façon tout à fait arbitraire parmi les mots cités par le Père Hrdlicka, afin de prouver que les données fournies par lui hors de ce qui regarde les Confessions ne nous permettent pas de nous former une image tant soit peu correcte de la vie et de l'histoire des mots en question.

La partie la plus faible de l'étude du Père Hrdlicka est sans doute celle qui est consacrée à la sémasiologie. L'auteur ouvre ce chapitre par l'observation suivante : « The new meanings that a Late writer attaches to old words constitute the most interesting feature of his vocabulary, for they are an indication of the extent of his acquaintance with recent and contemporary literature as well as a measure of his command of the language in general. A writer who is able to apply old words to new ideas in an easy and natural manner possesses a more thorough mastery of the language than one who limites himself slavishly to the phrases and circumlocutions of earlier periods » (p. 45). C'est méconnaître complètement le caractère collectif et social de la langue. La notion du développement linguistique et de la vie des mots semble étrangère au Père Hrdlicka, qui paraît même ne pas être familier avec les éléments de la linguistique générale.

Pour les listes des mots dont la signification s'est modifiée ou bien dans le latin tardif en général, ou bien dans le latin des chrétiens, les données sont encore très souvent incomplètes ou incorrectes. Je dois me borner à quelques exemples caractéristiques. A la p. 63, le Père Hrdlicka traite des significations diverses du mot *paradisus* : « Paradise, the abode of Adam and Eve... ; a park, garden, orchard. » L'auteur néglige la signification intéressante de « paradis céleste, ciel ». Cette signification de *paradisus* se trouve assez souvent dans les inscriptions chrétiennes (comp. Diehl, *Inscr. lat. christ. vet.*, index s. v.), mais elle se rencontre aussi chez saint Augustin, par exemple *Serm. ed. M. Mai*

19, 2. La signification de « parc », mentionnée par l'auteur, est bien moins importante : c'est une traduction littérale de la bible, mais qui n'a jamais fait corps de la langue générale des chrétiens, comme l'atteste e. a. saint Augustin, *Serm.* 343, 1 : « conscripta sunt verba ejus, quae habuit in paradiso, hoc est in viridario suo ». — La façon dont le Père Hrdlicka traite du mot *muscipula* n'est pas très satisfaisante. Il allègue deux significations de ce mot : « a snare », « a mouse-trap » (p. 71). D'abord la signification de piège (traduction du grec παγίς) a donné naissance à la signification de « temptation », qui résulte d'expressions comme celle que nous trouvons dans le passage cité des Confessions : « oderam securitatem et viam sine muscipulis » (3, 1, 1). La signification de « sourcière » est caractéristique pour la langue vulgaire et elle se rencontre bien souvent dans les sermons de saint Augustin (p. ex., 130, 2 ; 263, 1 ; *Serm. ed M. Mor.* 17, 5). — Quand l'auteur parle du mot *verbum*, il ne fait pas mention des deux significations principales de ce terme dans la langue des chrétiens, c'est-à-dire celle du grec λόγος « verbe divin », et celle de « doctrine », signification qui se trouve *Conf.* 6, 9, 15 : « dispensator verbi tui ».

Aux pages 81 et suiv., le Père Hrdlicka traite des « calques linguistiques » (allemand *Bedeutungslehnwörter*) ; du moins il semble penser à ce phénomène, sans connaître le terme technique qui le désigne d'ordinaire. Malheureusement, il arrive trop souvent que l'auteur ne distingue pas s'il s'agit d'un tel calque ou d'une formation latine indépendante. C'est, par exemple, le cas pour le mot *accipere* dans la signification de *capere*, *sumere*, que l'auteur considère comme un exemple représentatif de cet emprunt. Cet usage se trouve déjà chez Plaute et Ennius et il est très fréquent dans la *Mulomedicina Chironis*. C'est donc sans aucun doute un phénomène vraiment latin. D'autre part, l'auteur a traité dans son étude de bien de mots qui sont de vrais calques linguistiques, comme *conditio* (gr. κτίσις, p. 92) et *lucrari* (gr. κερδαίνω, p. 111), sans reconnaître ce fait important.

La deuxième partie du traité, consacrée aux prépositions et aux pronoms démonstratifs, est mieux réussie. Il est vrai qu'ici non plus l'auteur n'arrive pas à des conclusions d'ordre général ; mais comme il se borne aux faits puisés dans les Confessions, les matériaux fournis sont beaucoup plus sûrs. Le lecteur y trouvera des données très précieuses pour la connaissance de la latinité de saint Augustin.

Je veux terminer ce compte-rendu par le vœu que le P. Hrdlicka se décide à publier sans retard son index des Confessions, dont il parle à la p. XVIII. La publication de cet index complet serait une acquisition inestimable pour la connaissance de la latinité chrétienne.

Christine MOHRMANN.

K. Mras, *Macrobius' Kommentar zu Ciceros Somnium, Ein Beitrag zur Geistesgeschichte des 5 Jahrh. n. Chr.* : Sitzungsberichte der Preussischen Akademie der Wissenschaften, Phil.-Hist. Klasse, 1933, VI, 57 pages.

Dans son ouvrage sur la *Pensée grecque et les origines de l'esprit scientifique*, M. L. Robin avait attiré l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à reprendre l'étude de la pensée philosophique après Plotin. M. Mras vient de montrer combien féconde peut être cette recherche lorsqu'elle est bien dirigée. L'auteur nous présente un tableau des sources de Macrobe dans son commentaire sur le *Somnium Scipionis* de Cicéron. Proclus, les *Theologumena Arithmeticae* (attribués à Jamblique) ont fourni les principaux matériaux pour la cosmogonie mathématique. On sait avec quelle désinvolture, qui du reste était de mise à l'époque, avait été traitée toute cette matière par Bouché-Leclercq dans son ouvrage sur l'*Astrologie grecque*, sans doute excellent par ailleurs. Malheureusement, pour l'étude de ces questions, une sorte de sympathie bienveillante est nécessaire de la part de l'auteur, et l'on doit féliciter M. Mras de ne nous avoir pas servi de nouveau les lieux communs concernant les « absurdes » conceptions des anciens sur la structure mathématique de l'univers. Les découvertes récentes en physique-mathématique nous interdisent aujourd'hui de traiter à la légère les doctrines des anciens, qu'il y aurait intérêt à examiner de plus près ; à ce point de vue, l'ouvrage de M. Mras peut servir de modèle[1].

M. Nicolau.

Y. Svennung, *Wortstudien zu den spätlateinischen Oribasiusrezensionen* : Sprakvetenskapliga Sällskapets i Uppsala Förhandlingar, 1931-1933, p. 57-146.

L'étude du latin médical post-classique est toujours instructive, et notre connaissance de l'histoire des langues romanes peut toujours en profiter ; M. A. Thomas l'a montré à maintes reprises.

Le texte des traductions latines d'Oribase vient justement d'être publié par M. H. Mörland (Oslo, 1932). Les deux ouvrages se complètent utilement. Celui de M. Svennung se présente comme un lexique. Ce que l'on peut relever de plus intéressant, c'est l'altération du système mor-

1. Je tiens à signaler ici un ouvrage qui présente un grand intérêt pour l'histoire des sciences et peut être très utile à tous ceux qui s'intéressent aux cosmogonies grecques et romaines : E. M. Antoniadi, *L'astronomie égyptienne*, Paris, 1934. L'auteur joint à une profonde connaissance des questions d'astronomie une érudition très sûre et une ample documentation sur l'histoire des sciences et de la philosophie grecques et romaines.

phologique latin, notamment les changements de déclinaison. Pour chaque terme, l'auteur donne d'amples renseignements, surtout bibliographiques. Les références aux langues romanes étaient de rigueur. L'auteur ne les a pas négligées. On peut cependant regretter que les références au roumain soient si rares, d'autant plus qu'il y a des cas où elles s'imposaient, par exemple : *turbulare*, roum. *turburare*, avec passage régulier de *l* intervocalique à *r*, etc.

M. Nicolau.

Histoire.

W. Kroll, *Die Kultur der ciceronischen Zeit*, I : *Politik und Wirtschaft*. II : *Religion, Gesellschaft, Bildung, Kunst* : Leipzig, Dieterich, 1933, 157 & 193 pages.

M. W. Kroll fait un tableau de la civilisation de la république romaine à un moment capital de son histoire : l'époque de Cicéron. En douze chapitres, politique, économie, religion, vie sociale et intellectuelle, art sont successivement étudiés avec autant d'exactitude que le permet l'état des sources. M. Kroll ne cherche pas le raccourci, mais rassemble une foule de détails suggestifs, dont se dégagent, en toute objectivité, les traits caractéristiques de l'époque. Partant d'un examen approfondi des notions d'état, de tradition, de politique, etc., il reconstitue le milieu dans lequel il faut placer un Cicéron, un César et un Pompée pour comprendre leurs actes. Cette méthode a pour base une étude minutieuse des textes et de longues recherches sur le sens et l'emploi des mots. Le lecteur constatera combien cette méthode est féconde. Plusieurs pages, consacrées aux mots *libertas*, *regnum*, *boni*, *improbi*, *amicus*, projettent une lumière nouvelle sur maints passages de Cicéron et sur la psychologie des hommes du temps. Ainsi M. Kroll ramène sans cesse à la réalité l'esprit enclin à projeter dans le passé des préoccupations d'un autre âge.

Après avoir montré les principaux facteurs de la puissance de Rome : prépondérance de l'État sur l'individu, esprit de tradition, foi en la supériorité sur les autres peuples, l'auteur met en lumière les symptômes des changements profonds qui s'opèrent dans la mentalité romaine : le développement de l'individualité, précurseur du pouvoir personnel, l'affaissement de la moralité à l'égard de laquelle une religion formaliste est indifférente, l'émancipation de la femme, dont l'influence va se faire sentir dans la politique. Pour terminer, M. Kroll aborde le grand problème de la culture grecque et de son rôle dans le cadre de la civilisation romaine. Si l'époque de Cicéron marque le triomphe de l'hellénisme à Rome, l'antagonisme entre les deux cultures n'en subsiste pas moins. C'est en politique que ce dualisme est le plus évident, même chez

Cicéron : jamais le Romain ne voulut se livrer à la spéculation pure et la philosophie grecque dut, pour prendre pied à Rome, s'adapter au milieu, se romaniser dans une certaine mesure. Le dernier chapitre de l'ouvrage, dû à la plume de M. R. Herbig, traite de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. Il parachève le tableau de M. Kroll.

La solidité de l'ouvrage offre peu de prises à la critique, et des références[1] abondantes étayent les affirmations de l'auteur. Cependant, chacun ne partagera pas l'avis de M. Kroll qui déclare péremptoirement, I, p. 138, que le principat d'Auguste n'a rien à voir avec le *De republica* de Cicéron : « Augustus' Prinzipat hat mit Ciceros Schrift eigentlich gar nichts zu tun- die beiden Männer waren völlig verschieden, und überhaupt konnte es Augustus nicht einfallen sich durch theoretische Darlegungen sein gutes praktisches Konzept verderben zu lassen. » Justement un réaliste comme Auguste était bien capable de prendre son bien où il le trouvait, même chez Cicéron.

J. Béranger.

Jérôme Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain* : Paris, Le divan, 1934, 275 pages.

Par ce titre modeste, M. Carcopino indique que son livre ne prétend pas représenter une systématisation historique comme ceux de Tenney Frank, *Roman imperialism*, ou de E. Pais, *Imperialismo romano*.

L'ouvrage est un recueil d'articles ou de conférences destinés originairement à des publics assez divers, mais qui se trouvent prendre par leur réunion, surtout en raison de la forte personnalité de l'auteur et de sa continuité de vues sur l'histoire romaine, une unité réelle. Unité telle que le premier article et le dernier article, qui pourtant ont dû le jour à des circonstances très diverses, prennent tout naturellement l'allure d'une introduction (*Les débuts de l'impérialisme romain*) et d'une conclusion, même d'une conclusion à valeur universelle, qui relie les temps modernes à l'antiquité (*Empire romain et Europe*).

Je crois bien que dans ce livre, riche de démonstrations, la démonstration la plus forte et qui s'imposera au lecteur au point d'apparaître comme le centre et l'essence du volume, c'est celle qui regarde *La royauté de César*[2]. On ne résiste pas à la vigueur dialectique de l'auteur, soit

1. Elles sont exactes, mais leur concision exige une grande attention du lecteur. Vol. II, p. 183, lire n. 42 : « Die Platonstelle ist rep. 8.562. » — On souhaiterait que, dans un ouvrage destiné à être consulté fréquemment, l'index renvoyât à tous les passages et non seulement à ceux que l'auteur estime les plus importants.

2. A propos de ce chapitre il est bon de mentionner l'intéressante contribution récemment apportée par l'auteur aux *Mélanges Bidez* sur *La naissance de Jules César*.

qu'il recherche le sens vrai et nouveau des titres de « rex », de « parens patriae[1] », soit qu'il fasse apparaître les progrès de la conception divine du chef d'État, soit que, jouant avec la difficulté et heurtant, comme il dit, le consentement universel, il réduise, à propos de Cléopâtre, le rôle du « cherchez la femme » dans l'histoire, soit qu'il pèse les témoignages pour reconstituer avec sa signification véritable une scène historique[2].

Nous reconnaissons en cet ouvrage la méthode à laquelle M. Carcopino nous a habitués par toutes ses « thèses » antérieures ; nous y retrouvons cette impression que les textes se mettent, pour ainsi dire, à sa disposition, lui fournissent au moment voulu l'argument, le fait, la date attendue, et n'attendaient, en somme, que d'être interprétés par lui ; l'impression surtout que les documents ne parlent qu'à qui sait les entendre, à qui domine sa matière et sait où il va ; l'impression enfin que, pour une époque où les données des problèmes sont insuffisantes, il y a autant à tirer des rapprochements et des confrontations que des faits eux-mêmes.

La présentation de l'ouvrage est, comme toujours, plaisante jusque dans le détail matériel ; chaque nouveau livre de M. Carcopino est une joie pour les yeux comme pour l'esprit[3].

J. Marouzeau.

F. Stählin, *Kaiser Claudius* : Basel, Helbing, 1933, 33 pages.

Après la réaction en faveur de cet empereur, brillamment représentée par l'ouvrage de A. Momigliano[4], il convient de lire l'opuscule du savant bâlois dont le jugement pondéré, absent de parti pris et basé sur une méthode impeccable, permettra au lecteur de connaître avec plus d'exactitude la personnalité de Claude. Conscient de la partialité de la tradition antique et moderne, M. Stählin s'attache particulièrement

1. La note 2 de la p. 135, relative à ce titre occasionnellement attribué à Cicéron, pouvait s'enrichir d'une allusion au passage du *Pro Flacco* (103) où Cicéron avoue son ambition expresse : « O nonae illae decembres, quae me consule fuistis ! quem ego diem uere *natalem* huius urbis... appellare possum ! », passage qui nous invite à ne pas considérer comme une banalité l'exclamation fameuse : « O fortunatam *natam* me consule Romam ! »

2. A propos de la scène de la remise du diadème, à la fête des Lupercales, il est piquant de constater que Cicéron, celui qui aurait eu le plus à nous dire, se tait comme à plaisir : M. Carcopino a-t-il noté l' « aposiopèse » curieuse relevée par Quintilien (IX, 61) dans une lettre perdue de Cicéron : « Lupercalibus, quo die Antonius Caesari — ». Cicéron complète sa phrase dans le passage des Philippiques relevé par M. Carcopino (p. 137, note 1) : « — regnum detulisse » ; mais sa lettre nous fournit un joli exemple du « tabou de la royauté ».

3. Le typographe a joué à l'auteur le tour (p. 117, note 3) de faire « voguer » au lieu de « vaguer » les chevaux de César dans la plaine du Rubicon.

4. *L'opera del imperatore Claudio*, Firenze, 1932. Comptes-rendus dans cette *Revue*, t. X, p. 510 ; *Gnomon* VIII (1932), II, p. 610 ; *Rivista di filologia*, X, p. 402.

aux quatre documents authentiques qui nous transmettent dans le texte original la pensée de Claude : la lettre aux Alexandrins, le discours au Sénat sur la réforme des tribunaux, le décret relatif aux Anaunes et le discours pour le droit de cité aux Gaulois, dont la Table Claudienne de Lyon nous a transmis la teneur. M. Stählin traduit et commente les passages importants en relevant les traits concordants qui permettent d'esquisser une image moins fantaisiste de l'empereur. Il établit avec certitude que Mommsen, Domaszewski, Bardt, pour ne citer que les plus illustres, ont commis une erreur et une injustice en accablant Claude de leur mépris. Il est indéniable que ses actes témoignent d'une sagesse politique inconnue chez bien des empereurs romains. Avec cela, il est vain de passer sous silence ou d'attribuer uniquement à la calomnie les tares morales et physiques de l'individu dont la nature complexe est, dit M. Stählin, une énigme que seul un psychiâtre pourrait résoudre (p. 31). L'auteur s'arrête devant cette incohérence — au reste bien humaine et peut-être explicable par un affaiblissement des facultés mentales — pour conclure en citant les paroles d'Auguste rapportées par Suétone (Claude, IV) : « Quand son esprit n'est pas égaré, on voit assez éclater la noblesse de son être. »

M. Stählin avait terminé son travail quand parut le livre de M. Momigliano. Cependant, en appendice, il déclare s'opposer aux conclusions du savant italien qui, emporté par son ardeur à réhabiliter Claude, a, en laissant dans l'ombre les faiblesses de l'homme, donné un portrait aussi infidèle que celui de ses détracteurs.

J. Béranger.

Meyer Reinhold, *Marcus Agrippa. A biography* : Genève, New-York, The W. F. Humphrey press, 1933, 203 pages in-8°.

La figure d'Agrippa, homme de guerre et administrateur du plus grand talent, collaborateur d'Octave-Auguste, finalement son gendre et son associé à l'Empire, méritait certes l'honneur d'une monographie. M. Reinhold a raison de noter qu'on ne lui a pas toujours rendu justice, qu'on n'a pas assez mis en lumière son rôle considérable dans la création du régime impérial. Le livre que M. Reinhold lui consacre vient à propos combler une lacune. Non point, à vrai dire, qu'on n'ait jamais consacré à M. Vipsanius Agrippa d'étude spéciale. Mais celle de Frandsen, d'ailleurs excellente, date de plus d'un siècle ; celle de Motte, parue en 1872, n'est pas sans mérite, mais elle a vieilli aussi. Quiconque voudra être renseigné sur la carrière et la personnalité d'Agrippa aura recours désormais au livre de M. Reinhold, qui est fondé sur la documentation la plus riche et la plus sûre.

On demandera moins à ce livre des vues originales qu'un recueil complet de toutes les sources d'information, littéraires, épigraphiques, numismatiques, archéologiques, et une utilisation parfaitement rationnelle de ces sources. Par exemple, l'auteur, qui a bien montré la part importante prise par Agrippa à l'organisation de la Gaule, n'ignore pas la nouvelle lecture de l'inscription de la Maison Carrée, à Nîmes, proposée par M. Espérandieu : lecture d'où il résulte que le temple, avant de recevoir une dédicace aux fils d'Agrippa, Gaius et Lucius César, avait porté une inscription qui nommait Agrippa comme le donateur du temple. D'autres monuments de Nîmes sont aussi son œuvre ; les monnaies de Nîmes portent son image, la tête ceinte de la couronne rostrale, associée à celle d'Auguste, avec, au revers, un crocodile attaché à un palmier. C'est là le symbole de la victoire d'Actium, remportée par Agrippa sur la flotte égyptienne, et de la soumission de l'Égypte qui s'ensuivit. Ces monnaies et l'œuvre monumentale d'Agrippa à Nîmes nous portent à croire qu'il fut le fondateur de la colonie de Nemausus ; peut-être M. Reinhold aurait-il pu utilement formuler cette hypothèse[1].

Si Agrippa a droit à une place importante dans l'histoire générale, il tient un rôle beaucoup plus modeste dans l'histoire littéraire. Cependant, M. Reinhold n'a eu garde de le négliger. Il a consacré un chapitre — le douzième et avant-dernier — aux ouvrages d'Agrippa, aujourd'hui perdus : son discours *de tabulis signisque publicandis*, ses *Commentarii de aquis*, son autobiographie *De uita sua*, enfin et surtout ses *Commentarii geographici.*

Le dernier chapitre, intitulé : « La personnalité d'Agrippa », met bien en relief les mérites éminents du personnage et la clairvoyance d'Auguste qui sut le choisir pour ami. On regrettera seulement que l'auteur ait appuyé sa conclusion sur un texte de Sénèque qu'il interprète mal. Sénèque a écrit, dans une lettre à Lucilius (94, 46) : *M. Agrippa... qui solus ex iis quos ciuilia bella claros potentesque fecerunt felix in publicum fuit.* M. Reinhold traduit « was fortunate in his public life ». Et il commente : « He lived a full, rich life. » Mais l'expression de Sénèque, d'ailleurs singulière, signifie, apparemment, qu'Agrippa fut « heureux pour l'intérêt public », c'est-à-dire que sa chance profita à tous.

L'ouvrage comporte d'abondantes notes érudites au bas des pages et une note développée, rejetée en Appendice, sur les pouvoirs d'Agrippa en Orient. Il se termine par un excellent Index.

L.-A. Constans.

1. En tout cas, l'hypothèse d'Hirschfeld, selon laquelle les monnaies au crocodile signifieraient que la colonie de Nîmes a été fondée par des Grecs égyptiens de l'armée d'Antoine, est à réviser.

A. Piganiol, *L'empereur Constantin* : Paris, Rieder, 1932, 246 pages, 8 planches.

Le livre de M. Piganiol n'est pas une étude d'ensemble sur le règne de Constantin. C'est la pensée religieuse de Constantin que M. Piganiol a voulu définir et dont il a retracé l'évolution. Les faits des autres ordres — guerres civiles et étrangères, mesures administratives et législatives — ne sont évoqués que comme explications ou témoignages de cette évolution intérieure.

M. Piganiol connaît très bien tous les textes qui nous renseignent sur Constantin et ses croyances. Il sait mieux que personne qu'ils sont incertains et difficiles, souvent suspects, parfois incohérents et invraisemblables. Utilisant de telles données, une reconstitution psychologique comporte nécessairement une part de conjecture, et M. Piganiol ne présente pas ses solutions comme des certitudes. Mais elles tiennent compte des documents, en éclaircissent souvent les énigmes, et ouvrent de larges perspectives.

Pour lui, Constantin (dont il place la naissance vers 280) est un homme religieux, orienté de bonne heure vers le monothéisme, à l'exemple de son père Constance. Une vision qu'il a en 310, dans un temple de Gaule, donne à ce monothéisme la forme du culte apollinien ou solaire. Constantin en est à ce stade lors de la guerre contre Maxence ; mais de ce monothéisme au monothéisme chrétien, la distance n'est pas grande ; la notion de la divinité suprême à laquelle Constantin doit sa victoire peut être interprétée en langage chrétien, et cette interprétation est à l'origine de la tradition (attestée dès 320), d'après laquelle une vision nouvelle, avant la bataille du pont Milvius, convertit Constantin au christianisme.

En fait, aussitôt après sa victoire, Constantin favorise efficacement la religion chrétienne, qui lui apparaît comme la forme la meilleure et la plus réalisable de la religion universelle. Vers 321, les chrétiens, parmi ses conseillers, l'emportent décidément sur les philosophes ; les symboles solaires disparaissent des monnaies. Les motifs politiques (conflit avec Licinius) interviennent pour diriger dans le sens chrétien l'action de Constantin en faveur de la religion universelle. A partir de 331, les chrétiens sont au pouvoir ; la puissance de l'État est mise au service du christianisme. Il n'importe guère, bien entendu, que Constantin n'ait été baptisé que peu de temps avant sa mort.

Il a été, conclut M. Piganiol (p. 226), « un homme sincère qui cherchait le vrai, un pauvre homme qui tâtonnait ». Ainsi, pour l'affirmation de la sincérité foncière de Constantin, M. Piganiol rejoint M. Norman H. Baynes, et il semble bien, en effet, que le christianisme de Constantin soit autre chose qu'un calcul politique.

M. Piganiol a probablement raison quand il explique en grande partie par les influences diverses — et même les pressions — que Constantin a subies (les femmes de sa famille, certains évêques, certains hauts fonctionnaires, qui souvent ont rédigé les textes signés par lui) les variations de sa conduite, et notamment l'incohérence de son attitude à l'égard du donatisme, puis de l'arianisme. Signalons encore, comme des indications à reprendre, l'amorce d'une réhabilitation de Maximin Daïa (p. 54), la brève discussion sur la date du concile d'Elvire, que M. Piganiol place après 311 (p. 81). Le livre abonde en suggestions intéressantes.

P. 198, note 2, la référence au *Code Théodosien* est à corriger ainsi : XI, 63, 1.

Eugène Albertini.

J.-R. Palanque, *Saint Ambroise et l'Empire romain* : Thèse, Paris, de Boccard, 1933, xvi & 601 pages.

La thèse de M. Palanque est un modèle d'exposé historique fondé sur une étude approfondie des sources.

Voilà bien des années déjà que M. Palanque, par une série de publications et de comptes-rendus parus dans la *Revue des études anciennes*, la *Revue historique*, etc., avait prouvé à quel point il connaissait, non seulement son sujet, mais les alentours de ce sujet et les avenues qui y conduisent. Il était donc parfaitement préparé à définir le rôle politique de saint Ambroise « sur le plan de la pensée et sur le plan de l'action ».

Je ne dirai pas qu'il renouvelle complètement un chapitre de l'histoire religieuse. Il n'aurait pu le faire qu'en hasardant des paradoxes dont sa grande justesse d'esprit l'a défendu. Mais, dans les limites qu'il s'était à lui-même fixées, il a étudié de plus près que nul ne l'avait fait avant lui les vicissitudes de l'influence d'Ambroise sur les princes auxquels le lia une amitié qui ne fut pas de tout repos — qui eut ses froideurs, ses sécheresses, ses périls même. Il redresse au passage mainte inexactitude couramment admise ; il ouvre quantité d'interprétations intéressantes, que sa parfaite connaissance des textes et de la chronologie lui a suggérées[1]. J'ajoute qu'il écrit dans un style simple, clair, précis, très agréable, encore qu'exempt de toute coquetterie, de toute recherche ambitieuse. L'ensemble de ce travail a quelque chose de robuste et de loyal qui plaît infiniment.

Passons aux menues chicanes dont il faut bien relever l'éloge, si sincère soit-il, pour qu'il ne paraisse pas trop fade !

Quand on veut citer des noms latins dans un exposé, il est difficile de

1. Exemple : p. 33, 43, 51, 53 n., 62, 64, 108, 128, 136, 137, 144, 148, 170-171, 192, 207, 218, 223, 230, 273, 289, 311, 435.

se faire un système parfaitement logique. Doit-on franciser ces noms ou leur laisser leur forme originelle? M. Palanque a choisi l'ancienne façon, celle qui consiste à les transposer à la mode française. Je doute que ce parti soit le bon. Dire Prisque pour Priscus, Olybre pour Olybrius, Pétrone Probin pour Petronius Probinus, Vulcace Rufin pour Vulcacius Rufinus, Agricol pour Agricola, cela vous a un petit air archaïque qui fait disparate. — Au surplus, M. Palanque n'a pu rester parfaitement fidèle à sa propre méthode. Il écrit, p. 6, Probus, Bassus ; p. 7, L. Avianius Symmachus ; p. 8, Albini ; p. 13, Ambrosius (le père de saint Ambroise).

Mieux vaut, je crois, sauf pour les noms francisés depuis longtemps, retenir la forme latine.

P. 411 : pour déterminer la date de la *Vie* de saint Ambroise rédigée par le diacre Paulin, M. Palanque s'approprie un argument de Bouvy qui veut que cette biographie soit sûrement postérieure à 421, puisque saint Jérôme y est traité de *beatus* — ce qui implique qu'il était mort déjà au moment où elle fut écrite.

Mais est-il bien exact que l'épithète *beatus* ne soit décernée qu'aux défunts? Il suffit de consulter l'article du *Thesaurus* pour se convaincre du contraire. Il en va exactement de même pour μακάριος en grec. Cet adjectif s'emploie très souvent au sens de notre adjectif désuet « feu » ; parfois, cependant, il n'est qu'amical et laudatif, et il s'applique à des vivants. Un tel repère est donc fort peu sûr.

P. 330. M. Palanque analyse le sentiment d'Ambroise à l'égard des barbares. L'évêque de Milan est encore fermé à l'état d'esprit qui se dessinera au ve siècle, quand on comprendra qu'il *faut* s'accommoder des barbares, puisqu'ils sont les maîtres, et composer avec eux. Ambroise, lui, les méprise et les redoute. M. Palanque donne quelques preuves de cette disposition hostile. Puis il ajoute (p. 332) : « Il n'y avait qu'un pas à faire pour considérer ces étrangers comme des ennemis-nés : Ambroise le franchit en justifiant par l'exemple des Hébreux cette assimilation du *peregrinus* à l'*hostis* et la légitimité de la guerre contre les barbares. » Ici, je crois qu'il interprète mal les textes — ce qui est tout à fait exceptionnel dans son travail.

Ambroise imite un passage du *De Officiis* de Cicéron (I, 12), lequel avait dit ceci, à propos des ménagements humains dont la guerre même peut s'accommoder : « J'observe encore qu'en donnant à celui qu'on aurait dû appeler *perduellis* le nom d'*hostis*, on a tempéré par la douceur de l'expression ce que la chose avait de trop dur. Car nos ancêtres appelaient *hostis* celui que nous appelons maintenant *peregrinus*... Que pourrait-on ajouter à une telle générosité? Au reste, le temps a rendu plus dure l'acception de ce mot *hostis*. » Ambroise s'empare assez gau-

chement de la même idée, dans son *De Officiis Ministrorum*, 1, 141 : « Les Anciens, par une acception adoucie, appelaient leurs adversaires *peregrini* [il a lu Cicéron trop vite]. En effet, dans l'usage d'autrefois, les ennemis étaient appelés *peregrini*. Cet emploi, nous avons le droit de dire qu'ils nous l'ont aussi emprunté. Les Hébreux n'appelaient-ils pas leurs adversaires *allophyli*, ce qui correspond au latin *alienigenae*? » Il n'y a absolument rien dans ce passage maladroit qui implique une hostilité quelconque contre les barbares ni qui « légitime la guerre contre eux ».

Si je voulais alourdir ces critiques, je dirais encore que la traduction que M. Palanque propose (p. 235, note 197) des mots *a viris* me paraît peu acceptable ; que l'introduction d'une proposition complétive par *quod* ou *quia*, là où on attendrait une proposition infinitive selon l'usage classique, ne saurait être qualifiée de « négligence » (p. 436). Je dirais que j'ai grand'peine à admettre que le fameux autel de la Victoire, retiré de la salle des séances du Sénat par ordre de l'empereur Gratien, y ait été rétabli peu avant 400 ; car, si les chrétiens avaient subi à ce moment cette déconvenue, cette humiliation, ce gros échec, comment le poète Prudence aurait-il commis l'impair d'évoquer tout ce drame en 402 ou 403 avec une telle jubilation, un tel accent de triomphe? Le texte de Claudien sur lequel on s'appuie (*Éloge de Stilicon*, III, 202 et suiv.) est susceptible d'une autre interprétation. Je dirais enfin que saint Ambroise n'est pas le premier à inviter les empereurs à proscrire les « erreurs » païennes. M. Palanque a oublié (p. 322) les exhortations pareilles, et bien plus enflammées, de Firmicus Maternus, dès le milieu du IVe siècle.

Mais il me tarde de répéter que cette étude est de tout premier ordre. M. Palanque a tracé d'Ambroise le portrait le plus vivant, le plus nuancé, le plus attachant que je connaisse. Il l'abordait par son biais favorable et sous son meilleur jour. Ce qu'il y a de grand chez saint Ambroise, c'est l'homme d'action, merveilleusement doué pour déterminer les objectifs possibles et combiner les moyens de les atteindre. L'orateur aussi devait être remarquable, si l'on en juge par l'impression qu'Augustin garda de ses sermons. Le littérateur, par contre, est médiocre. Quel ouvrage plus morne que le *De Officiis*, en dépit de son importance historique? M. Palanque a donc choisi une très belle matière, et il l'a traitée avec une pénétration, une minutie intelligente qu'on ne saurait trop louer.

Son ouvrage se placera à côté des meilleurs que nous possédons déjà sur cette fin du IVe siècle, et il les rectifiera sur plus d'un point.

Pierre DE LABRIOLLE.

Archéologie.

Frederick W. Shipley, *Agrippa's building activities in Rome* : Washington University Studies, St. Louis, 1933, 93 pages.

Cette étude est présentée comme une suite à un article sur les monuments élevés par les Triomphateurs (*Mém. Am. Acad. in Rome*, IX, 11/32). En effet, bien qu'Agrippa ait refusé le triomphe chaque fois que le Sénat le lui offrit, il est probable que les *manubiae* de ses campagnes lui permirent d'embellir Rome sans frais pour le trésor.

Après quelques considérations générales sur les questions que posent et son édilité, venant après son consulat, et la continuation de son activité constructrice pendant le reste de sa vie, considérations qui auraient été plus à leur place dans une conclusion, les travaux d'Agrippa sont passés en revue un à un.

L'auteur traite d'abord des égouts et des aqueducs. A propos de la Cloaca Maxima, malgré des arguments probants contre son attribution à Agrippa, M. Shipley réserve la question. Il est plus affirmatif pour dater les réparations et les constructions des aqueducs, et l'on peut admettre avec lui : 40 pour l'adduction de la Iulia, 19 pour celle de la Virgo, 34 et 33 pour les réparations de la Marcia, de l'Appia et de l'Anio Vetus. Mais pourquoi nous donne-t-il sans discussion des équivalences entre *quinariae* et mètres cubes, qui ne sont pas celles admises par Lanciani, dans son mémoire fondamental pour toutes ces questions? Comment les a-t-il obtenues? Suit-il les calculs de Herschel? Le problème valait au moins la peine d'être posé dans une note. Enfin, mentionnant la dérivation de la Iulia sur le Caelius, il n'essaie pas de la suivre sur le terrain. Nous croyons que c'est à la source des futurs Arcs de Néron qu'il faut la chercher, au moment où elle sera remplacée par les CLXII *quinariae* prises sur la Claudia.

Dans la répartition qu'il donne, suivant Frontin, de l'eau de la *Virgo*, l'auteur ne s'inquiète pas de savoir ce que signifie le mot de *munera*, endroits auxquels sont attribuées 26 *quin.* Il aurait pu rapprocher le c. 3 de Frontin : *quantum* (*aquae sit erogatum*) *muneribus* — *ita enim cultiores appellant...* — Ne s'agirait-il pas ici de latrines publiques, dont Frontin ne semble pas parler, et qui devaient exiger une grande quantité d'eau?

Pourquoi M. Shipley traite-t-il d'exagération la longueur de un mille projetée par César pour le portique des Saepta, qui fut probablement terminé par Agrippa avec le bâtiment entier? Pourquoi ne discute-t-il pas la question de ce « portique milliaire », peut-être le *porticus Triumphi*, dont la disposition était reproduite dans plusieurs jardins?

Pour le Diribitorium, la localisation proposée, derrière le théâtre de Balbus, semble le rejeter bien loin des Saepta.

Le portique des Argonautes et la basilique, les jardins et les pièces d'eau sont l'objet d'autant de notices, où l'on voit plus les problèmes que les solutions. Par contre, l'idée de lier le pont d'Agrippa au passage de la Virgo sur la rive droite est ingénieuse. Mais, quand il explique la décadence de ce pont par l'adduction postérieure de l'Aqua Traiana, l'auteur oublie-t-il que l'Alsietina date d'Auguste?

Quand il voit dans le *Sudatorium Laconicum*, rangé par Dion parmi les travaux de 25, un noyau des Thermes, qui n'ont été rendus publics que par le testament d'Agrippa, en 12, ne se contredit-il pas? Du moins devait-il montrer que la contradiction apparente de ces textes ne fait pas difficulté.

L'auteur cite, enfin, mais sans grand détail, le *Campus Agrippae*, avec le portique et la carte, les *Horrea*, dans la région VIII, la fontaine du Lacus Servilius, la *Spina* du grand cirque et, pour en retirer avec raison le mérite à Agrippa, contre Lanciani, le *Porticus Boni Eventus*.

A aucun moment, dans ce catalogue des œuvres d'Agrippa, nous n'avons l'impression de trouver un monument qui porte sa marque. Il reste difficile de se faire une idée de leur aspect originel, autant que du but poursuivi par leur auteur.

Peut-être faudrait-il voir dans cette édilité, qui se perpétua pour ainsi dire jusqu'à sa mort, la mise au point par un seul homme du système postérieur des *curatelles*, par une sorte de transition entre les édiles et les censeurs républicains, qui ne se dévouaient pas entièrement aux travaux publics, et les administrateurs, les hauts fonctionnaires de l'Empire.

On aurait aimé trouver des conclusions plus fermes à la fin de ce livre, qui demeure, malgré ce défaut, un répertoire commode des travaux d'Agrippa.

P. Grimal.

St. Weinstock, *Templum* : Mitteilungen des Deutschen archäologischen Instituts, Römische Abteilung, XLVII, 1932, 27 pages.

M. Weinstock soumet à une critique aiguë la doctrine généralement admise sur le *templum*, telle qu'elle a été fondée par K. O. Müller et systématisée par Nissen. Il ne croit pas que *templum* ait désigné d'abord l'espace délimité par l'augure, et secondairement une construction consacrée ; l'évolution, pour lui, est inverse : le sens premier de *templum* est celui de « poutre », qui est donné par Festus, qui se rencontre dans Vitruve (et aussi dans Lucrèce, II, 28, non cité par M. Weinstock ; voir cependant le *Commentaire* d'Ernout, qui hésite à accepter ce sens tech-

nique), et dont il y a des traces dans les langues romanes ; puis le mot a désigné la construction, originairement en bois, d'où l'augure observait les signes ; enfin, on a appelé *templum* l'espace sur lequel portait l'observation. Cette solution a l'avantage de ramener mieux que toute autre à l'unité les divers sens de *templum*. Elle rompt la filiation que les continuateurs de Nissen reconnaissent, un peu rapidement, entre le plan des terramares et le *templum* augural ; le *templum* apparaît comme propre à la langue latine et à la religion romaine. Le débat se prolongera sans doute, mais il faudra désormais tenir grand compte de l'article de M. Weinstock.

Eugène Albertini.

Annie N. Zadoks, *Ancestral portraiture in Rome and the art of the last century of the Republic* : Amsterdam, Noord-Hollandsche Uitgevers-Maatschappij, 1932, 119 pages & 22 planches.

Ce volume est le premier d'une série de *Archaeologisch-historische Bijdragen*, que l'Université d'Amsterdam publie aux frais de la fondation Allard Pierson. Les directeurs de la collection sont les professeurs Snijder et D. Cohen. Pour que les travaux des savants hollandais obtiennent l'audience qu'ils méritent, les langues employées seront les langues de circulation générale : exemple qui doit être approuvé hautement, en un temps où trop de travaux, publiés en des langues beaucoup moins accessibles que le néerlandais, restent, de ce fait, à peu près inutilisés.

Mme Zadoks (qui nomme parmi ses maîtres, à côté de M. Snijder, M. Charles Picard) a pris pour sujet d'étude un chapitre de l'histoire de la sculpture romaine, le portrait au dernier siècle de la République ; elle s'attache particulièrement à déterminer la place et l'influence, dans l'histoire de l'art romain, des portraits d'ancêtres. Trois éléments concourent à la formation de l'art romain : un élément « indigène » ou italique, qui, à partir de 300 environ, submerge même en Étrurie l'élément étrusque ; un élément hellénique ; un élément local, qui consiste précisément dans l'importance donnée aux portraits d'ancêtres. Ces portraits, qui sont d'abord des masques de terre cuite ou de cire et qui tiennent une place dans les rites funéraires, ont jusqu'à la fin du IIIe siècle une signification magique. Puis le rationalisme l'emporte sur les croyances religieuses : les portraits d'ancêtres ont surtout une signification morale, de souvenirs et d'exemples. Comme rationalisme et réalisme vont ensemble, on commence vers 150 à prendre des moulages sur le cadavre ; de 90 à 30 av. J.-C., le portrait, d'abord tête, puis buste, a pour point de départ des masques de cire obtenus par moulage. A partir du règne de Tibère, les portraits d'ancêtres n'ont plus rien de particulier et se confondent avec les portraits en général.

Le noyau de l'ouvrage est la description et la datation (ch. VI et VII) de vingt-quatre monuments que Mme Zadoks reconnaît comme dérivés du masque mortuaire, et qu'elle échelonne entre le début du Ier siècle et les environs de 30 av. J.-C. Malgré l'effort de Mme Zadoks pour découvrir et appliquer des critères objectifs, il n'est pas certain que tous les monuments qu'elle décrit doivent être maintenus sur sa liste ; d'autres, qu'elle rejette, pourraient y être introduits ; les dates qu'elle assigne, enfin, sont trop précises pour être toutes certaines. Mais on acceptera, dans l'ensemble, ses conclusions : il ne faut pas exagérer l'influence des portraits d'ancêtres sur la sculpture romaine en général, mais ils ont renforcé la tendance au réalisme qui existait indépendamment d'eux, et ils ont appris aux sculpteurs à « construire » les têtes, à les comprendre de l'intérieur, par le squelette.

Dans un appendice, Mme Zadoks critique la théorie du *ius imaginum*, que les érudits modernes ont bâtie, depuis le XVIe siècle, en donnant aux textes anciens une rigueur qu'ils ne possèdent pas : il s'agit, en ce domaine, d'usages plutôt que de droits légalement définis. Mme Zadoks a raison, et une démonstration symétrique est possible pour le *ius honorum*.

Eugène ALBERTINI.

E. BRECCIA, *Municipalité d'Alexandrie. Le musée gréco-romain, 1925-1931* : Bergame, Istituto d'arti grafiche, 1932, 102 pages in-4° et 63 planches.

Le musée d'Alexandrie avait interrompu depuis plusieurs années la publication de ses rapports. La série est reprise aujourd'hui par un beau fascicule très bien illustré qui résume les travaux de sept exercices. Le texte est en français, et les incorrections qu'on pourrait y relever se réduisent à peu de chose.

Le musée d'Alexandrie recueille non seulement les antiquités d'Alexandrie même, mais celles de la région qui, pour le service de l'inspection des antiquités, est rattachée à la direction du musée (p. 59) ; il acquiert, en outre, par achats ou par dons des monuments de provenances diverses. M. Breccia rend compte ici, notamment, des fouilles de Canope (nécropole d'époque romaine ; temples présumés d'Isis et de Sérapis), des sondages entrepris dans le quartier où l'on suppose qu'était le tombeau d'Alexandre, des fouilles d'Oxyrhynchos (nombreux fragments d'architecture, d'époque chrétienne) et de Tebtunis. Dans Alexandrie, les travaux de construction ont amené un certain nombre de trouvailles ; mais les conditions dans lesquelles ils s'exécutent ne sont guère favorables à l'archéologie (p. 33, 74). Il faut nous résigner à ne connaître que par fragments le brillant décor de la vie alexandrine.

Parmi les monuments reproduits, on remarquera (pl. A et pl. LIV) la

mosaïque, signée Sophilos, où Alexandrie est représentée en guerrière, coiffée non d'une dépouille d'éléphant, mais d'une proue de navire : le rostre remplace la trompe.

M. Breccia signale l'insuffisance des moyens mis à sa disposition : exiguïté des locaux (un nouveau musée est en projet ; on y transférerait une partie des collections gréco-romaines du Caire), manque de personnel, et surtout de collaborateurs scientifiques. Son mérite est d'autant plus grand d'avoir fait de son musée ce qu'il est aujourd'hui, un admirable recueil de documents pour l'étude de l'Égypte ptolémaïque et romaine.

Eugène Albertini.

Droit romain.

R. Monier, *Les nouveaux fragments des Institutes de Gaius* (*P. S. I.*, n° 1182) *et leur importance pour la connaissance du droit romain* : Paris, Loviton, 1933, 40 pages, 10 francs.

M. Monier nous donne le texte des nouveaux fragments de Gaius tel qu'il a été établi par le premier éditeur, M. Arangio-Ruiz. C'est le seul reproche qu'on pourrait faire à l'ouvrage si soigné de M. Monier. L'édition de M. Arangio-Ruiz, en effet, exigeait une minutieuse révision et plus d'une correction de détail (cf. Collinet, *Revue historique de droit*, 1934, p. 98 et suiv.). Le commentaire que donne de ce texte M. Monier est bien au point, très sûr et tout à fait propre à en souligner l'importance, — considérable pour l'histoire du droit romain. On peut néanmoins regretter que l'auteur n'ait pas signalé l'intéressante scolie de Stéphane sur la *societas ercto non cito* (aux *Basiliques*, I, p. 753, éd. Heimbach), sur laquelle l'attention des romanistes avait été attirée dès 1925 par Pringsheim, puis une seconde fois en 1929 par Lawson (dans des articles de la *Zeitschrift der Savignystiftung f. Rechtsgeschichte*, Rom. Abt.).

M. Nicolau.

Latin médiéval.

K. Strecker, *Introduction à l'étude du latin médiéval*, traduite de l'allemand par P. van de Woestijne, avec une préface de F.-L. Ganshof : Gand, 1933, 76 pages.

L'ouvrage du savant professeur de Berlin a paru en 1929, et le succès qu'il eut rendait nécessaire une traduction française. C'est une orientation générale à travers une matière singulièrement complexe, car le latin médiéval est loin d'avoir la forte unité du latin classique — c'est là une idée sur laquelle l'auteur insiste — et de plus la bibliographie du sujet est des plus riches. L'auteur en donne un saisissant aperçu. Cependant, on peut regretter l'absence de certains articles qui auraient pu être cités

déjà en 1929 : C. Brunel, *Le latin des chartes* (*R. É. L.*, III, p. 89 et 129 et suiv.) ; L. Laurand, *Bibliographie du cursus* (*R. É. L.*, VI, p. 73 et suiv.). Enfin, un grand nombre d'ouvrages et articles parus après 1929 n'y figurent pas. Il eût été cependant bien utile de les trouver cités, car parmi eux il y en a qui représentent souvent un esprit nouveau et donnent une orientation parfois inattendue à des questions qu'on croyait résolues, tel, par exemple, l'article de M. F. Lot, *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin*?

M. Nicolau.

M. Helin, *Index scriptorum operumque latino-belgicorum Medii Aevii* : Bulletin Du Cange, t. VIII, 1933, 87 pages.

Très utile catalogue des auteurs et des ouvrages anonymes latins de Belgique. L'ouvrage contient 522 articles et, à propos de chacun, l'auteur a relevé avec un soin minutieux la bibliographie, les éditions qu'on a données de chaque texte, et enfin d'autres indications fort utiles.

M. Nicolau.

P. Hoogterp, *Warnerii Basiliensis Paraclitus et Synodus* : Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge, Paris, Vrin, 1933, 180 pages.

Garnier de Bâle, poète du xie siècle, n'avait fait jusqu'à présent que l'objet d'un nombre très restreint d'études. Son *Paraclitus* était en grande partie inédit. M. Hoogterp nous en donne la première édition critique, qui est excellente. L'éditeur a du reste profité des dépouillements de M. Edwin Habel, qui préparait également une édition de l'ouvrage. Le *Synodus* était mieux connu, mais l'éditeur a ajouté une introduction et un commentaire extrêmement utiles.

Le poète lui-même, Garnier de Bâle, figure curieuse et sympathique, méritait d'être connu. Son style à la fois sobre et riche, sa pensée souvent originale, intéresseront sans doute ses lecteurs.

M. Nicolau.

Ouvrages scolaires.

P. Barrière, *L'antiquité vivante* : Paris & Toulouse, Privat-Didier, 311 pages.

M. Barrière emploie ces 300 pages et plus à « chercher chez les anciens l'image de ce que nous sommes aujourd'hui » (p. 301) et à nous persuader que cette ressemblance fait pour nous le grand intérêt de l'étude de l'antiquité. La démonstration est abondante, complaisante, impitoyable ; elle ne laisse rien dans l'ombre, rien hors de la comparaison ; elle re-

trouve chez les Latins tout ce que nous sommes et tout ce que nous faisons, notre littérature, notre art, notre histoire, notre science, la chimie de Lavoisier, l'astronomie de Nordmann, le théâtre de Shakespeare, le roman de Zola et la métrique de Lamartine (p. 263), le refoulement de Freud, la Société des nations et la « barbarie allemande » (*sic*), la machine à vapeur, presque le cinéma et, peu s'en faut, la T. S. F. (p. 245 et *passim*) !

« Tout cela croqué d'une main preste et d'un coup d'œil incisif », dirais-je, si j'osais reproduire le chaos de métaphores qui n'effraye pas M. Barrière (p. 267) ; d'un bout à l'autre du livre s'affirme une verve, un entrain, une ardeur de conviction et une richesse de documentation qui font le plus grand honneur à l'auteur.

M. Barrière a peut-être raison. Mais celui qui ferait la démonstration inverse n'aurait pas tort. On pourrait refaire son livre en démontrant qu'il y a entre l'antiquité et nous un abîme, que tout nous sépare des Latins : mœurs, mentalité, art, littérature, langue ; que nous reconnaître en eux c'est ne pas voir ce qu'ils ont d'original, et c'est les défigurer... Que M. Barrière m'entende bien ; présenter ainsi l'antiquité ne serait pas détruire sa démonstration, ce serait la compléter par une démonstration parallèle, non moins facile, non moins probante.

Le procédé serait-il aussi recommandable pour qui se préoccupe de rendre l'antiquité intéressante? A mon avis, beaucoup plus. Si les anciens nous ressemblent tant, si nous sommes faits à leur image, qu'avons-nous à faire d'eux? Quel intérêt d'aller si loin pour nous contempler dans un miroir? Ce qu'il y a d'instructif — je dirais presque d'éducatif, si le terme n'était trop ambitieux — dans l'étude de l'antiquité, c'est précisément d'y chercher ce que le présent ne nous offre plus, c'est d'observer la différence entre la cause et l'effet, c'est d'acquérir par là le sens de l'évolution — et j'oserais dire du progrès. Je pensais, en lisant le livre par ailleurs si vivant et si pittoresque de M. Barrière, à ces voyageurs qui n'ont d'yeux à l'étranger que pour ce qui leur rappelle leur pays, et qui se privent ainsi, à mon sens, et de l'intérêt et du plaisir du voyage.

J. Marouzeau.

Collection Simplex. Le vocabulaire par phrases. César, De Bello Gallico, livre I : Saint-Amand, Pivoteau, 1933, 102 pages.

Ce petit livre est le premier d'une Collection dans laquelle sont annoncés déjà comme devant paraître incessamment la suite de César, l'*Énéide*, les *Métamorphoses* d'Ovide, en attendant toute une série d'auteurs du programme des lycées. Il est du type si répandu dans certains pays étrangers, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, à savoir les

Préparations. L'auteur, au lieu de donner à l'élève son texte avec un dictionnaire, une grammaire et l'ordre : débrouillez-vous ! le dispense de l'effort en lui fournissant à la fois sens, construction, explications grammaticales et historiques. C'est pour l'élève l'encouragement à la moindre peine, et pour le maître l'invitation à n'apporter à l'élève que son contrôle. C'est le régime du travail tout fait, de l'enseignement tout digéré. Je sais bien ce qu'on peut dire pour le défendre : qu'un guide sûr qui dispense de l'effort vaut mieux qu'un effort qui s'égare... Énoncerai-je un paradoxe? La *Préparation* que je voudrais, c'est une préparation à l'usage du maître. Mais alors plus abondante, plus scientifique, et qui lui assurerait de remplir dans les meilleures conditions possible le rôle de guide qui est le sien.

Puisque l'auteur de cette *Préparation* en est à ses débuts, je lui signale la nécessité d'assurer son information. L'interprétation de *Gallus* = un homme de *race gauloise*, et *Galli* = des hommes de *race celtique*, a de quoi surprendre (chapitre I, note 6). Il n'y a pas d'hendiadys dans *cultus atque humanitas* (note 9) ; ce sont là deux aspects de la culture, et César ne prête pas à la province romaine des « raffinements de civilisation ». Si *passus* (note 28) signifie « un pas », comment peut-on l'expliquer immédiatement après par un « double pas »? (en réalité, *passus* désigne l'envergure des bras étendus en croix). Pourquoi, à propos de *proximus* (note 18), évoquer un adjectif *propis*, dont rien ne nous indique qu'il ait existé? Comment voir dans *propterea*, qui a un *a* long, un *eă*, accusatif neutre pluriel? Ajouterai-je que dans un ouvrage destiné aux élèves il ne faut pas laisser passer des fautes matérielles telles que *proficisi* (chap. II, note 6) ou « les observations qu'il avait pues faire » (chap. I, note 39) ou le « surtout que » qui, page 9, traduit *praesertim cum*? Et j'ai arrêté mes sondages dès le deuxième chapitre !

L'ouvrage est précédé d'un « extrait de grammaire », limité aux faits et aux règles les plus communément méconnus par les élèves. Très bien. Mais pourquoi aggraver le caractère déjà nécessairement cahotique de ces extraits en nous parlant, p. 1, du gérondif et de l'adjectif verbal, du participe futur, p. 12, et, après une incursion dans le discours indirect, du supin, p. 13? Et qu'est-ce qu'un « subjonctif futur », p. 12? Je m'arrête, pour ne pas décourager un effort qu'il faut seulement diriger.

J. Marouzeau.

M. Socorro Pérez, *La Lengua Latina*, I : *Fonética y Morfología* : Las Palmas, 1932, 299 pages. III : *Sintaxis y Métrica* : Ibid., 1932, 243 pages.

Au moment où l'Espagne fait effort pour restaurer les études classiques, il convient de signaler les ouvrages propres à seconder cette ten-

tative. Le présent manuel est en général au courant de la production philologique de ces dernières années ; on a plaisir à y relever un exposé de la prononciation réformée (y compris la description de l'agma !), du langage logique, actif et affectif, de la théorie de l'aspect, de la troisième déclinaison divisée en thèmes sonantiques, consonantiques et mixtes. La phonétique et la morphologie sont mieux venues que la syntaxe, sur laquelle il y aurait de sérieuses réserves à faire : elle est surtout trop condensée, jusqu'à en être obscure, et traditionnellement présentée. L'ensemble n'arrive pas à éviter l'écueil d'être trop abstrait pour des cerveaux de lycéens ; quant aux étudiants de facultés, ils recourront toujours de préférence aux ouvrages français ou allemands de première main. La typographie laisse beaucoup à désirer.

Cl. Zeppa de Nolva.

IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1934

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1934.

Président : M. D. Barbelenet.

Membres présents. — MM. J. Bayet, H. Bernès, V. Buescu, L.-A. Constans, A. Cordier, R. Cotard, J. Cousin, A. Ernout, L. Ferté, W. E. Fitzgerald, M. Gautreau, A. Giffard, A. Grenier, Mlle A. Guillemin, MM. M. Halberstadt, P. de Labriolle, M. Lacroix, Lafaix, G. Le Bras, H. Lévy-Bruhl, E. Lochner, J. Marouzeau, Mlle H.-L. Méridier, MM. L. Mertz, R. Noiville, Pépin-Lehalleur, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, G. de Plinval, Ch. Samaran, L. Sausy, Mlles A. Tachauer, J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

Invités. — M. P. Arsac, Mlle Beuret, MM. P. Charroppin, K. Diensch, Friedmann, G. Grancé, K. Kautzer, Laisi, T. Lannelongue ; membres du Groupe d'études anciennes de la Faculté des lettres : MM. Andriantsilaniarivo, Murat, Mlles G. Faure, A. Vigoureux.

Communications du Bureau.

M. Marouzeau, évoquant l'excursion d'Alésia, dont un certain nombre de photos, mises à la disposition des membres, perpétueront le souvenir, rappelle l'invitation du Groupe romand pour une nouvelle rencontre qui aurait lieu à Genève, avec excursion au site archéologique d'Aventicum, aux vacances de la Pentecôte 1935 ; cette invitation est accueillie avec enthousiasme, et un grand nombre des membres présents donnent déjà leur adhésion de principe.

Dans l'intervalle aura eu lieu à Nice, aux vacances de Pâques, le Congrès G. Budé, auquel la Société est officiellement invitée, et dont le programme sera communiqué ultérieurement.

Divers propos sont échangés touchant la célébration du bi-millénaire d'Horace, qui, en liaison avec des organisations scientifiques de différents pays, trouvera place au cours de l'année scolaire 1935-1936.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. A. Grenier, rappelant l'initiative prise par la Société pour

l'organisation d'un service des antiquités, expose comment l'idée a fait son chemin : une Commission d'archéologues a étudié les moyens de mettre en œuvre et de coordonner les résultats des fouilles, et dans une séance récente, dont M. Grenier donne un bref compte-rendu, elle a procédé à d'utiles échanges de vues sur des rapports présentés par différents archéologues au sujet des fouilles en cours.

II. — Mlle H. Pétré présente les résultats d'une enquête sur les emplois du mot *misericordia* et sur l'évolution qu'a subie le sens de ce mot dans le passage du paganisme au christianisme.

Terme de la langue usuelle, où il exprime le sentiment de la pitié, ce mot apparaît aussi dans la langue de la rhétorique et de la philosophie. Si l'on excepte les stoïciens qui lui donnent une valeur péjorative, on remarque une tendance générale à considérer la *misericordia* comme une vertu proche soit de la *beneficentia*, soit de la *clementia*.

D'un usage très fréquent chez les auteurs chrétiens, le mot prend un sens différent selon qu'il est appliqué à Dieu ou aux hommes. Dans le premier cas, il désigne l'indulgence d'un Dieu-Juge qui pardonne au pécheur pénitent ; dans le second cas, sous l'influence du grec ἐλεημοσύνη qu'il sert souvent à traduire, il exprime l'une des formes de la charité chrétienne, l'aumône et le soulagement de la misère du pauvre. Lactance et saint Ambroise font entrer la *misericordia* ainsi conçue dans le cadre des quatre vertus stoïciennes, la confondant plus ou moins avec la *iustitia* du *De officiis*. Le sens primitif de pitié s'exprime alors par un terme nouveau, *compassio*. L'histoire du mot fait apparaître de curieux glissements de signification en même temps que des substitutions de vocabulaire.

M. de Labriolle signale l'intérêt et l'utilité qu'il pourrait y avoir à mener une enquête analogue à celle-ci sur un certain nombre de mots adoptés par le latin dit chrétien.

M. Le Bras souligne l'importance qu'a prise au Moyen-Age la notion de miséricorde, en particulier chez les canonistes, où elle s'oppose à la notion de stricte justice et autorise de nombreux adoucissements à la loi. Il rappelle aussi que l'interprétation du mot *misericordia* dans la *Somme* de saint Thomas est tout à fait conforme à celle qu'on a trouvée chez les premiers écrivains chrétiens. Il engage vivement Mlle Pétré à poursuivre son enquête jusque dans le Moyen-Age, où l'évolution du mot prend un intérêt nouveau par l'avènement de certaines conceptions juridiques.

M. J. Bayet remarque que l'évolution de sens mise en lumière par Mlle Pétré répond à une certaine éclipse de la pensée philosophique chez les chrétiens du IIIe siècle et à un renouveau du vocabulaire classique de la philosophie au IVe.

M. Ernout signale le caractère exceptionnel de la formation *miseri-*

cordia, mot composé faisant groupe avec *misericors*, au lieu du simple qui aurait pu être tiré de *me miseret* comme *paenitentia* de *me paenitet*.

M. Cousin fait remarquer que le grec ἔλεος, auquel correspond *misericordia* dans le latin classique, n'exprime pas seulement la notion stoïcienne de pitié, mais appartient aussi au vocabulaire d'Aristote : c'est à ce titre qu'il figure dans la langue de la rhétorique.

M. Marouzeau souhaite que les questions soulevées par cette communication trouvent bientôt leur réponse dans le travail d'ensemble que prépare Mlle Pétré sur le vocabulaire des notions morales, et qui doit constituer sa thèse de doctorat.

II.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1934.

Président : M. D. Barbelenet.

Membres présents. — MM. E. Albertini, P. Ameuille, G. de Boussineau, A. Bruhl, V. Buescu, A. Cordier, J. Cousin, R. Durand, M. Durry, A. Ernout, L. Ferté, W. E. Fitzgerald, Mlle A. Freté, MM. E. Garreau, M. Gautreau, A. Giffard, Mlle A. Guillemin, MM. E. Jolivet, H. Lebègue, G. Le Bras, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, É. Michon, R. Noiville, Pepin-Lehalleur, Mlle H. Pétré, MM. Ch. Samaran, L. Sausy, Mlle A. Tachauer, MM. F. Thomas, J. Toutain, P. N. Twombly, Mlle J. Wuilleumier.

Invités. — Membres du Groupe d'études anciennes de la Faculté des lettres : M. Andriantsilaniarivo, Mlle A. Vigoureux.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. J. Toutain expose, en les illustrant de nombreuses photographies, les *résultats des fouilles d'Alésia* acquis depuis l'excursion du mois de mai. Les découvertes récentes ont porté sur quatre points principaux : un vaste édifice, en bordure de la voie qui traversait la ville d'ouest en est, dont les déblais ont fourni une quantité considérable de fragments d'amphores, d'où l'hypothèse vraisemblable que cet édifice était un marché ou une halle ; — un puits, d'où ont été extraits de nombreux fragments en pierre, en métal, en bois, même en cuir (fragments de colonnes et de statuettes, outils et objets ménagers) ; — une cave ou cellier, dont deux parois sont occupées par des niches d'une forme non encore observée ; — enfin, l'orchestre du théâtre, où l'on a remarqué en particulier les substructions d'une sorte d'estrade disposée en avant de la scène, peut-être un logeion.

M. Barbelenet félicite et remercie M. Toutain ainsi que la Société

des sciences de Semur de l'activité féconde qui, sur un champ de fouilles depuis longtemps exploité, assure toujours de nouvelles découvertes.

II. — M. Marouzeau appelle l'attention de la Société sur *le pluriel appelé quelquefois distributif*, qui s'applique à un objet unique considéré dans des circonstances diverses. Il rappelle que dans un exemple précédemment étudié (cf. cette *Revue*, 1931, p. 42) la méconnaissance de cet emploi du pluriel pouvait conduire à tirer d'un témoignage de Quintilien une fausse conception de l'accent latin. Dans un autre passage de Quintilien (IX, 4, 91-93), la formule « ex breuibus ad longas insurgere » doit s'interpréter « monter de *la* brève à *la* longue » si l'on veut comprendre correctement une règle touchant le rythme de la phrase latine.

M. M. Durry cite un passage de Végèce (II, 20), où, en vertu de la même interprétation du pluriel, « sacci per cohortes singulas ponebantur » doit être compris « *un* sac par cohorte ».

III. — M. Marouzeau présente une autre série d'observations desquelles il résulte que les anciens, quand ils ont à énoncer une règle de style, s'amusent volontiers à la formuler dans une phrase qui en fournit justement l'illustration. C'est cette façon de *joindre l'exemple au précepte* qui a été imitée par Boileau lorsqu'il proscrit l'hiatus en en donnant deux exemples :

« Gardez qu'une voyelle, à courir trop | hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin | heurtée. »

M. Albertini fait observer que ce jeu didactique, outre l'intérêt qu'il présente en lui-même, mérite d'être étudié comme un élément du style parodique.

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
(8 décembre 1934).

Président : M. D. Barbelenet.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

M. Marouzeau, administrateur, présente, avec les commentaires utiles, le rapport qu'il a établi sur l'activité de la Société pendant l'année écoulée :

Rapport de l'Administrateur.

Notre Société, grâce à des mesures prises à temps pour réduire ses dépenses, grâce surtout à la valeur scientifique de ses publications, qui en assure et en maintient la vente, traverse sans trop de dommage la crise dont souffrent toutes les entreprises.

La vente de la Revue et de la Collection est restée satisfaisante, sans pouvoir toutefois nous permettre de prendre à notre compte la publication des volumes récemment parus ou à paraître prochainement dans la Collection, comme celui de M. Damas sur l'histoire de la prononciation française du latin, ceux de M. De Groot sur le rythme du latin, de M. Marouzeau sur la stylistique.

La rentrée des cotisations n'a pu être maintenue au chiffre de l'année précédente que grâce à la vigilance et à l'énergie de notre Trésorière, qu'il convient de remercier chaleureusement. Ce sera lui faciliter sa tâche, et aussi épargner à la Société des frais considérables de correspondance et de recouvrements que d'acquitter la cotisation, conformément aux prescriptions statutaires, dans le premier trimestre de l'année.

Pour parer aux difficultés financières, il est souhaitable que chacun des membres de la Société s'emploie à recruter de nouvelles adhésions ou à provoquer des dons ; le Bureau est dès maintenant en mesure de faire connaître qu'une contribution anonyme de 1,000 francs est annoncée pour l'année 1935.

L'essor scientifique de notre Société ne se ralentit pas. Participation aux Congrès et manifestations scientifiques (comme la liaison effectuée cette année avec le Groupe romand à Alésia, l'organisation en cours du bi-millénaire horatien, la préparation du Congrès G. Budé), — voyages d'étude et missions (comme l'enquête de M. Grat dans les bibliothèques d'Espagne, les conférences de M. Albertini en Roumanie, de M. Carcopino en Belgique et en Espagne, de M. Constans à Rome, de M. Faider à Madrid, la réception de M. Marouzeau à Genève), — accueil à nos séances de membres étrangers et provinciaux, collaboration avec les Sociétés savantes, — ces différents aspects de notre activité font de la Société, pour le grand bien de la science, un centre d'études et de travail non pas seulement français, mais international.

Présentation des comptes.

M. Marouzeau présente, avec les explications qu'ils comportent, les comptes établis ainsi qu'il suit par la Trésorière :

Recettes :

Report d'exercice	129 fr.	66
Cotisations annuelles	18,739	90
Vente de la Revue et abonnements	7,045	80
Vente de la Collection d'études latines	3,274	» »
Subvention de la Caisse des recherches scientifiques	6,000	» »
Intérêt des dépôts	177	» »
Remboursement de bons décennaux	4,575	» »
Total	39,941 fr.	36

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau	422 fr.	90
Poste, recouvrements, circulaires	808	80
Frais de banque et du compte postal	48	90
Cotisations	80	» »
Impression de la Revue (fasc. II de 1933, complément)	7,886	10
— — (fasc. I de 1934)	10,105	90
— — (fasc. II de 1934, provision)	4,000	» »
Tirages à part	1,695	85
Frais de l'éditeur	160	» »
Indemnité de rédaction	1,500	» »
Indemnité de secrétariat	2,000	» »
Indemnité de trésorerie	1,000	» »
Rétribution de collaborateurs	2,858	» »
Droits d'auteurs	2,434	» »
Gratifications et frais de séances	639	50
Achat de bons du Trésor	3,904	» »
Total	39,543 fr.	95

Avoir :

Société Générale	64 fr.	44
Compte de chèques postaux	225	32
Caisse de la Trésorière	107	65
Total	397 fr.	41

Montant égal : 39,941 fr. 36 — 39,543 fr. 95 = 397 fr. 41.

— La Commission des comptes, après examen des livres et pièces comptables, approuve les comptes ci-dessus :

Ch. Picard, Ch. Samaran, H. Yvon.

Élections.

L'Administrateur, rappelant que le Président, aux termes des statuts, doit être renouvelé à la fin de l'exercice, adresse à M. Barbelenet, au nom de la Société, un affectueux hommage. Il le remercie pour la bonne grâce avec laquelle il a dirigé nos débats, et il se plaît aussi à évoquer la manière si cordiale dont il a su recevoir nos confrères suisses lors de la réunion d'Alésia.

L'Assemblée procède aux élections, conformément aux dispositions statutaires, et constitue ainsi le Bureau pour l'année 1935 :

Président : M. E. Albertini ;

Vice-présidents : MM. J. Bayet et Ch. Picard ;

Administrateur : M. J. Marouzeau ;

Trésorière : Mlle J. Wuilleumier ;

Commissaires aux comptes : MM. A. Giffard, P. de Labriolle, Ch. Samaran.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU

GROUPE ROMAND DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1934, A LAUSANNE

Président : M. André Oltramare.

Membres présents. — MM. R. Baumgartner, J. Béranger, Mlles E. Bréguet, M. Broye, MM. E. Burnier, M. Chevallier, P. Collart, G. Cuendet, l'abbé E. Dutoit, P. Fabre, Ch. Favez, A. Ginnel, Mlle Y. Glardon, M. C.-A. Gunz, Mlle J. Hersch, MM. M. Jeanneret, Ph. Meylan, M. Niedermann, A. Oltramare, l'abbé A. Pittet, Mlle A. Reymond, MM. E. Reymond, L. Stubbe, A. Tissot.

Séance administrative.

M. Oltramare annonce l'admission de deux nouveaux membres, MM. Baumgartner et Tissot, professeurs à Bienne. Puis il consulte l'Assemblée sur la célébration du deuxième millénaire d'Horace. Après une importante discussion, l'Assemblée prie le Comité de s'entendre avec la Société des Études latines au sujet de cette célébration, qui pourrait avoir lieu à Genève, le dimanche et le lundi de Pentecôte 1935. La première journée serait consacrée à des communications, la seconde à une excursion en Suisse romande. Une conférence publique sur Horace aurait lieu, si possible, le samedi soir.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. J. Béranger, professeur au Collège classique cantonal de Lausanne, étudie *la notion de la tyrannie chez les Romains*, particulièrement à l'époque de César et de Cicéron. Cette notion est complexe. D'une part, pour le grand public, elle est identique à celle de royauté (*tyrannus* = *rex*), avec nuance péjorative ; d'autre part, elle y est opposée, mais dans les écrits philosophiques seulement. Dans ce deuxième sens, elle est l'héritière de la notion platonicienne suivant laquelle le tyran est l'injuste et le roi le juste par excellence.

Cette communication est suivie d'une discussion nourrie, à laquelle prennent part MM. Oltramare, Collart, Fabre, Meylan et Niedermann.

II. — M. L. Stubbe, professeur au collège de Montreux, en examinant l'emploi d'*ipse substitué au réfléchi*, se propose de reviser la condamnation d'un prétendu emploi... pour éviter l'équivoque, prononcée

par Riemann dans ses *Études sur la grammaire de Tite-Live* et dans sa *Syntaxe*. Il lui semble que cette thèse négative, déjà formulée par Draeger et par Kühnast, est excessive. Passant en revue quelques grammaires des siècles passés, entre autres celle de Port-Royal, il commente quelques lignes de Laurentius Valla, le présumé « inventeur » (Riemann) de la pseudo-règle, l'humaniste subtil et souvent génial dont le sens des nuances, dans l'interférence de la syntaxe et de la stylistique, n'est pas négligeable. Les deux points extrêmes de l'historique de ce litige sont, semble-t-il, Priscien, qui signale déjà l'ambiguïté, et l'édition de la *Syntaxe* de Riemann revue par M. Ernout, qui atténue prudemment les termes absolus de la condamnation.

Le temps ne permet malheureusement pas un échange de vues sur cet exposé à la fois charmant et rigoureux, qui fixe, semble-t-il, définitivement un point de grammaire.

Visites archéologiques et historiques.

Après un déjeuner pris en commun, les membres présents visitèrent la cathédrale de Lausanne, en particulier ses très curieux souterrains, sous la conduite de M. Bron, architecte de l'État de Vaud ; puis, sous la direction de M. Maxime Reymond, archiviste cantonal, les fouilles de Vidy (Lousonna), où les transporta un autocar mis gracieusement à leur disposition par la municipalité de Lausanne ; enfin, guidés par M. Boiceau, conservateur du Vieux-Lausanne, les intéressantes et nombreuses collections que contient ce musée.

RÉUNION

DE LA

SOCIÉTE DES ÉTUDES LATINES ET DU GROUPE ROMAND

AU SITE ARCHÉOLOGIQUE D'ALÉSIA

(26 ET 27 MAI 1934)

La *Société des Études latines* et le *Groupe romand* de la Société ont organisé, les 26 et 27 mai 1934, une excursion qui a permis à un certain nombre de leurs membres de resserrer par des relations personnelles la confraternité qui les unit.

Le but choisi était Alésia (Alise-Sainte-Reine), qui présentait le double avantage d'être un site archéologique de grand intérêt et de se trouver à mi-chemin du siège des deux Sociétés.

L'administrateur avait trouvé pour l'organisation matérielle de l'excursion le plus précieux concours en Mlle J. Wuilleumier, trésorière, et en M. L. Mertz, collaborateur bénévole, qui apportait, outre son entremise personnelle, l'aide extrêmement dévouée de M. Santini, ingénieur des chemins de fer, et de M. Fromentin, membre de la Société des sciences de Semur ; M. J. Toutain avait mis toute sa compétence et toute sa complaisance pour organiser et diriger la visite archéologique.

L'excursion réunit plus de quatre-vingts participants.

Étaient présents au départ de Paris : MM. E. Albertini, A. Bazouin, Mlle Beuret, M. et Mme Biancani, MM. G. de Boussineau, V. Buescu, A. Cordier, M. et Mme A. Ernout, MM. L. Ferté, W. E. Fitz Gerald, A. Giffard, Mlle A. Guillemin, MM. E. et G. Jolivet, M. et Mme J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, M. G. Nicolau, R. Noiville, Mlle H. Pétré, MM. Ch. Picard, G. Raphaël, Ch. Samaran, Mlles A. Tachauer, J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

MM. D. Barbelenet, président, M. et Mme J. Toutain, M. R. Durand rejoignirent l'excursion aux Laumes près Alésia.

Des membres provinciaux étaient venus des quatre coins de l'horizon : M. l'abbé Clémence, d'Izeure ; M. G. Guichard, de Feurs en Forez ; M. A. Loyen, d'Orléans ; M. Fr. Préchac, de Lille ; MM. P. Wuilleumier et A. Yon, de Lyon.

Des étudiants, la plupart membres du Groupe d'études anciennes de la Faculté des lettres, apportaient la participation de la jeunesse : MM. Andriantsilaniarivo, Buescu, Camelot, Chennevelle, M. et Mme Delaunay, M. Faure, Mlle Groleau, MM. Michelland, Murat, Peyre, Rabouam, Révil, Mlles G. et M. L. Rossignol.

Étaient venus du côté suisse : MM. R. Baumgartner, J. Béranger, Mlle E. Bréguet, M. l'abbé E. Dutoit, Mlle A. M. Exchaquet, Mme et M. P. Fabre, M. Ch. Favez, Mlles Y. Glardon, J. Hersch, MM. M. Herzog, M. Jeanneret, Ph. Meylan, Mlle S. Meylan, MM. A. Oltramare, J.-L. Perrenoud, D. Piguet, M. l'abbé A. Pittet, M. E. Reymond, Mme Schroeder, MM. H. Stehle, L. Stubbe, A. Tissot, Mlle A. Toberer.

Enfin se joignirent à nous au cours de l'excursion : MM. L. Bodin et Paoli, de l'Université de Dijon, et plusieurs membres de la Société des sciences de Semur : M. Billiotte, vice-président (le président est M. Toutain), M. Lamy, secrétaire, Mlle Bemer, trésorière, les docteurs Broussolle et Simon, M. Pernet, directeur adjoint des fouilles, M. Fromentin.

Le programme, très chargé, fut rempli point par point : samedi 26, pour le groupe français, arrivée à Sermizelles, visite de l'abbaye de *Vézelay* et de l'église de *Saint-Père*, dîner et coucher à *Semur ;* pour le groupe suisse, arrivée aux *Laumes* le samedi soir, réception par MM. J. Toutain, directeur des fouilles entreprises par la Société des sciences de Semur, et D. Barbelenet, président de la Société, qui était allé jusqu'à Dôle au-devant des membres romands ; le matin du dimanche 27, visite en commun des fouilles du *Mont-Auxois* et du musée d'*Alésia*, sous la direction de M. Toutain.

Cette visite, commencée par le groupe d'excavations creusées dans le roc, fonds de huttes gauloises, qui occupait l'extrémité occidentale de la ville gallo-romaine, fut continuée par le principal chantier des fouilles, comprenant : le théâtre, dont la cavea et la scène sont en partie dégagées ; un temple de plan gréco-romain, dont subsistent les substructions de la cella ; une basilique civile, terminée à ses deux extrémités par des absides et s'ouvrant en face du forum par sept baies monumentales ; un sanctuaire de type indigène, dont l'élément le plus original est une crypte taillée dans le roc, précédée d'une cour à piliers carrés surmontés de curieux chapiteaux. Les recherches portent cette année sur un ensemble de substructions de caractère énigmatique (peut-être un marché à ciel ouvert), dans le voisinage desquelles a été découvert un puits, dont l'exploration est en cours. Un troisième chantier de fouilles montre, outre un double hypocauste fort bien conservé et des vestiges d'habitations importantes, un lieu de culte formé par un mégalithe encastré dans une construction d'époque gallo-romaine, et dans lequel ont été

découverts trois bronzes, qui sont parmi les objets les plus précieux du musée.

Le musée, fondé par la Société des sciences de Semur, renferme tous les objets qui ont été recueillis à Alésia par la Société. Fragments d'architecture, statues, bas-reliefs, bronzes, vases en terre vernissée rouge, fibules, objets de toute matière et de toute nature, vases de verre, monnaies, outils et instruments de travail, poids de pierre, font de cette collection un ensemble incomparable de documents sur la vie antique à Alésia.

L'après-midi du dimanche fut occupé par une excursion au château de *Bussy-Rabutin* et à l'abbaye de *Fontenay*. Enfin, ce fut, pour le groupe suisse, le retour aux *Laumes* et le départ pour Lausanne ; pour le groupe français, après un rapide dîner pris à *Avallon*, le départ pour Paris.

Pittoresque avait été la fusion des deux groupes, par le plus beau matin de mai qu'on puisse imaginer, sur le sommet du Mont-Auxois, au pied de la statue de Vercingétorix ; touchante la séparation à Fontenay, où les deux groupes échangèrent leurs adieux devant le porche de l'abbaye tandis que les étudiants français entonnaient un air populaire suisse, auquel les Suisses répondaient par l'hymne français.

Le dimanche, un joyeux déjeuner avait réuni aux Laumes tous les participants, agrémenté d'une série de toasts chaleureux : souhaits de bienvenue de notre président M. Barbelenet, adressés avec une cordialité toute particulière aux membres suisses ; réponse de M. A. Oltramare, président du groupe romand, à qui revenait l'idée première de cette réunion, et qui, avec M. Ch. Favez, secrétaire, a fait le succès de l'organisation suisse ; « procès-verbal » de M. Marouzeau, administrateur, soucieux d'évoquer, à cette première prise de contact entre deux pays participants, la pensée de tous ceux qui, disséminés dans le monde, donnent à la Société son sens et sa force ; allocution de M. Toutain, à la fois guide, fouilleur et historien, à qui Alésia doit sa résurrection ; de M. Fromentin, le plus accueillant des hôtes dans son beau pays d'Auxois ; hourras et vivats des jeunes étudiants, qui redoublèrent d'enthousiasme lorsque fut annoncé l'honneur récent fait à deux de leurs maîtres : l'élection de M. A. Ernout à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et la nouvelle apportée par M. Oltramare de l'attribution à M. J. Marouzeau du titre de « docteur honoris causa » de l'Université de Genève.

Le souvenir de cette excursion, qui restera dans tous les cœurs des participants, a été fixé, d'une part, dans deux comptes-rendus alertes de Mlle B. Bemer, parus dans l'*Indépendant de l'Auxois* du 30 mai et dans le *Bien public de Dijon* du 31 mai ; d'autre part, dans un savant rapport de M. A. Loyen, publié par le *Républicain orléanais* du 6 juin.

« Le soleil, vieil ami des Latins », comme écrit joliment Mlle Bemer,

avait prêté son concours à la fête ; le pays s'était fait accueillant, et offrait, pour égayer la sévère atmosphère d'une réunion de sociétés savantes, la grâce de ses coteaux et de ses rivières, la richesse de ses abbayes et de ses châteaux ; l'humeur fut de la première à la dernière minute joyeuse et cordiale.

La conclusion qu'appelait cette rencontre si réussie, M. Oltramare eut la gentillesse de la formuler dans son allocution : c'est qu'il s'imposait de recommencer, et rendez-vous est déjà pris entre les deux Sociétés pour la Pentecôte de l'année 1935, où nos confrères suisses nous offrent de nous réunir à Genève pour participer à des séances en commun et faire ensemble quelques visites archéologiques.

TABLEAU

DES

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITÉ LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS
PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1934-1935.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
C. S. = *Collège Sévigné*, 28, rue Pierre-Nicole.
E. Ch. = *École des Chartes*, rue de la Sorbonne.
E. L. = *École du Louvre*, au palais du Louvre, cour Lefuel (*cours publics*).
E. N. S. = *École Normale Supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de Droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des Lettres*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Historiques et Philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
I. E. L. = *Institut d'Études Latines*, à la Sorbonne, escalier E, 3e étage.

Linguistique générale et indo-européenne.

VENDRYES	Exposé de linguistique générale.	E. N. S. Mercredi 10 h. 45.
BENVENISTE	Études de morphologie indo-européenne.	C. F. Mardi 10 h.

Linguistique et philologie latine.

VENDRYES	Syntaxe du grec et du latin.	F. L. *Inst. d'histoire, salle n° 5.* Mardi 17 h.
MAROUZEAU	Constitution de la phrase verbale.	H. E. H. Lundi 16 h.
ERNOUT	Explication de textes récemment publiés.	H. E. H. Jeudi 16 h. 15.
FARAL	Introduction aux textes de latin médiéval.	H. E. H. Jeudi 11 h.

Méthodologie.

SAMARAN	Bibliographie. Histoire et technique du livre.	E. Ch. Jeudi 14 h.

J. Bayet	Introduction à la philologie latine.	E. N. S. Lundi 8 h. 45.
Marouzeau	Leçons d'initiation.	F. L. *amph. Turgot.* Lundi 15 h.
—	Commentaire stylistique de textes latins littéraires et direction de travaux.	H. E. H. Jeudi 15 h.
Ernout	Critique de textes et direction de travaux.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
De Labriolle	Exercices pratiques de stylistique, de bibliographie et de travaux écrits.	F. L. *salle G.* Mardi 15 h. 15.
Constans	Exercices pratiques pour le diplôme d'études supérieures.	F. L. *salle C.* Mercredi 15 h. 15 (2e semestre).

Histoire littéraire.

De Labriolle	Histoire de la littérature latine; l'époque cicéronienne.	F. L. *salle 5.* Vendredi 10 h. 15.
—	La culture latine au IVe siècle de notre ère.	F. L. *amph. Guizot.* Lundi 17 h.
Vallette	Introduction à la lecture des poètes lyriques et élégiaques.	I. E. L. *salle* 7. Vendredi 16 h. 45.
Constans	Virgile, l'*Énéide.*	F. L. *amph. Descartes.* Mardi 17 h. (1er semestre).
Faral	Examen de quelques problèmes d'histoire littéraire (latin médiéval).	H. E. H. Jeudi 10 h.
—	Introduction aux textes de latin médiéval.	H. E. H. Jeudi 11 h.
—	Quelques écrivains latins du XIIe siècle.	C. F. *salle 4.* Vendredi 14 h.

Explication de textes et préparation aux examens.

Ernout	Direction d'études (réception des étudiants).	F. L. I. É. L. Mardi 17 h.

VALLETTE	Exercices pratiques.	F. L. *amph. Turgot.* Samedi 9 h. 30.
MAROUZEAU	Leçons et explications d'élèves, correction de versions latines pour le certificat d'études latines	F. L. *amph. Turgot.* Lundi 15 h.
J. BAYET	Explications de textes et correction de versions latines pour la licence de philosophie.	F. L. *salle C.* Samedi 10 h.
CONSTANS	Explication de textes historiques et correction de versions pour la licence d'histoire.	F. L. *salle C.* Lundi 16 h.
DE LABRIOLLE	Exercices pratiques de stylistique, de bibliographie et de travaux écrits.	F. L. *salle G.* Mardi 15 h. 15.
CAUËT	Version latine pour le certificat d'études littéraires classiques.	F. L. *salle H.* Lundi 17 h.
CAZES	Version latine pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Mercredi 10 h.
RICHARDOT	Thème latin pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Jeudi 16 h.
ERNOUT	Préparation au certificat de philologie. Exercices pratiques.	F. L. *amph. Guizot.* Mardi 15 h. 45.
CONSTANS	Explication d'auteurs du programme de licence (Virgile, *Énéide*, l. VIII).	F. L. *amph. Richelieu.* Mercredi 14 h.
—	Exercices pratiques pour le diplôme d'études supérieures.	F. L. *salle C.* Mercredi 15 h. 15 (2e semestre).
DE LABRIOLLE	Explication d'auteurs du programme de licence (Tertullien, *De Spectaculis*).	F. L. *amph. Turgot.* Mardi 11 h.

MAROUZEAU	Explication d'auteurs du programme de licence (Catulle et Cicéron, *Pro Caelio*).	F. L. *amph. Turgot.* Jeudi 9 h.
VALLETTE	Explication d'auteurs du programme de licence (Tacite, *Annales*, XV).	F. L. *amph. Turgot.* Samedi 9 h. 30.
—	Explication de textes du programme d'agrégation (*Lucrèce*, l. II).	F. L. *salle* 7. Vendredi 15 h. 15.
ERNOUT	Explication de textes du programme d'agrégation de grammaire et correction de devoirs.	I. E. L. *amph. Chasles.* Lundi 9 h.
—	Explication de textes récemment publiés.	H. E. H. Jeudi 16 h. 15.
J. BAYET	Explication de textes du programme d'agrégation (Ovide, *Tristes*, l. II) et thème latin pour l'agrégation de grammaire.	F. L. *salle C.* Samedi 8 h. 15.
CONSTANS	Explication de textes, leçons et correction de thèmes pour l'agrégation des lettres.	E. N. S. Lundi 14 h.
MAROUZEAU	Explication de textes (Horace, *Épîtres*, l. II, et *Art poétique*) et version pour l'agrégation de grammaire.	F. L. *amph. Turgot.* Jeudi 10 h.
—	Commentaire stylistique de textes choisis.	H. E. H. Jeudi 15 h.
FEDEL	Thème et version pour l'École des chartes et l'agrégation féminine; explications de textes.	C. S. Mardi 17 h., 18 h. et Samedi 15 h. 30, 16 h. 30 et 17 h. 30.
JACQUIOT	Commentaire littéraire et philologique et leçons pour l'agrégation féminine.	C. S. Vendredi 17 h.
J. BAYET	Explication de textes pour l'agrégation féminine.	C. S. Mercredi 18 h. et Jeudi 8 h. 30.

SAUSY	Préparation à l'École normale supérieure.	C. S. Mercredi 17 h. et Vendredi 18 h.
Mme BURGARD	Explication de textes latins pour l'agrégation d'histoire.	C. S. Vendredi 16 h.
FARAL	Explication du *De Universitate mundi* de Bernard Silvestre.	C. F. *salle 4*. Samedi 10 h.

Archéologie

ZEILLER	L'empire romain à partir de Constantin ; archéologie.	H. E. H. Mardi 9 h.

Épigraphie.

CARCOPINO	Travaux pratiques d'épigraphie romaine.	F. L. *salle d'histoire n° 4*. Mercredi 14 h. 30.
ZEILLER	Choix d'inscriptions de municipes africains et d'inscriptions chrétiennes de Gaule.	H. E. H. Lundi 9 h.

Paléographie et histoire des textes.

DE BOÜARD	Paléographie.	E. Ch. Mardi et Samedi 10 h.
GRAT	Paléographie et sciences auxiliaires de l'histoire.	F. L. *Inst. d'histoire, salle n° 5*. Mercredi 15 h.
SAMARAN	Manuscrits des classiques latins.	H. E. H. Mardi 15 h. 30.
—	Scriptoria monastiques et ateliers laïques du moyen âge.	H. E. H. Mardi 17 h.
ERNOUT	Critique de textes (Plaute) et travaux pratiques.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.

Histoire.

PIGANIOL	Introduction à l'histoire romaine.	E. N. S. Mercredi 9 h. 45.
—	Le Bas-Empire romain (progr. d'agrégation).	F. L. *Inst. d'histoire, salle 1*. Lundi 9 h.

GUIGNEBERT	La vie religieuse dans l'empire romain, de la mort de Commode à celle de Constantin.	F. L. *amph. Descartes.* Vendredi 17 h.
CONSTANS	Exercices pratiques et versions latines avec commentaire historique.	F. L. *salle C.* Lundi 16 h.
CARCOPINO	Questions de licence et de diplôme.	F. L. *Inst. d'histoire, salle 4.* Mercredi 9 h. 30.
—	César. La vie romaine au IIe siècle de notre ère.	F. L. *amph. Guizot.* Mardi 17 h.
ALBERTINI	Les villes dans les régions occidentales de l'Empire et particulièrement dans l'Afrique du Nord.	C. F. *salle 5.* Mercredi 14 h.
—	Recherches sur les mouvements de population à l'intérieur de l'Empire.	C. F. *salle 5.* Jeudi 14 h.
ZEILLER	L'empire romain à partir de Constantin.	H. E. H. Mardi 9 h.

Droit.

COLLINET	Droit romain. 1re année.	F. D. *amph. II.* Jeudi, vendredi, samedi 9 h. 55.
GIFFARD	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II.* Lundi, mardi, mercredi 14 h. 30.
LÉVY-BRUHL	Cours de 2e année.	F. D. *amph. I.* Jeudi, vendredi, samedi 11 h. 5.
NOAILLES	Doctorat : droit romain approfondi.	F. D. *amph. V.* Lundi et mercredi 11 h.
LE BRAS	Doctorat : histoire du droit canonique.	F. D. *amph. V.* Mercredi et vendredi 17 h. 30.
—	Les sources modernes du droit canon.	H. E. R. Vendredi 15 h. et 16 h. 15.

R. Grand	Histoire du droit civil et du droit canonique.	E. Ch. Jeudi et vendredi 14 h. 30.
Nicolau	La littérature juridique latine à l'époque des Antonins et des Sévères.	H. E. H. Samedi 10 h.
—	La formation de la langue du droit.	H. E. H. Samedi 11 h.
—	Papyrologie juridique : actes et contrats à l'époque romaine.	H. E. H. Vendredi 14 h.

Philosophie.

A. Bayet	Le vocabulaire moral de Salvien.	H. E. R. Jeudi 11 h.
—	La morale de Cassien.	H. E. R. Jeudi 10 h.

Histoire des religions romaine et chrétienne.

Guignebert	La vie religieuse dans l'empire romain, de la mort de Commode à celle de Constantin.	F. L. *amph. Descartes.* Vendredi 17 h.
Le Bras	Les sources modernes du droit canon. — La religion d'État en France.	H. E. R. Vendredi 15 h. et 16 h. 15.
Goguel	Les oppositions provoquées par le christianisme depuis les origines jusqu'au temps de Trajan.	H. E. R. Mercredi 13 h. 50.
—	L'origine et le caractère de la notion d'Église dans le christianisme primitif.	H. E. R. Vendredi 11 h.
Guignebert	Les Actes des Apôtres.	F. L. *salle D.* Mardi 15 h.
J. Viteau	Explication classique de l'Évangile de saint Luc ou des Actes des Apôtres.	H. E. H. Mardi 17 h.

J. Viteau	S. Marc. Explication philologique; constitution du texte.	H. E. H. Vendredi 17 h. 30.
A. Bayet	Recherches sur le vocabulaire moral de Salvien.	H. E. R. Jeudi 11 h.
Zeiller	Épigraphie chrétienne.	H. E. H. Lundi 9 h.

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Les séances auront lieu à l'École des Hautes Études, Sorbonne, escalier E, le deuxième samedi de chaque mois (réunion libre à partir de 16 h. 30, séance à 17 heures) — les 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 9 novembre, 14 décembre.

Une réunion de la *Société des Études latines* avec le *Groupe romand* est prévue pour les vacances de la Pentecôte, du 8 au 10 juin, à Genève.

L'*Assemblée générale annuelle* précédera la séance de décembre.

CHRONIQUE
DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

I. — VIE DE LA SOCIÉTÉ.

L'événement principal des mois écoulés a été notre rencontre à Alésia avec le *Groupe romand* de la Société, dont on a pu lire d'autre part le compte-rendu (cf. ci-dessus, p. 257). Le succès en a été tel que tous les participants ont accueilli avec enthousiasme la proposition de M. A. Oltramare de renouveler l'année prochaine cette manifestation d'amitié et de coopération scientifique. Il est dès maintenant entendu que la prochaine réunion aura lieu à Genève et comportera des excursions archéologiques, en particulier à Lausanne-Vidy et à Avenches (Aventicum), pour lesquelles toutes facilités sont déjà prévues par les organisateurs suisses. L'excursion pourra être de deux ou trois jours, et trouvera place aux vacances de la Pentecôte.

Il y aura là une occasion de contribuer à la commémoration du bimillénaire horatien, dont j'ai parlé dans une Chronique précédente (cf. ci-dessus, p. 33-34).

Par ailleurs, les Sociétés savantes et Universités d'Amérique organisent, sous la direction de M. R. C. Flickinger, professeur à l'Université d'Iowa, une série de manifestations horatiennes, et ont confié à un Comité que préside M. L. E. Lord, professeur à Oberlin College, le soin de préparer, en coopération avec le Bureau of University travel, un « pèlerinage horatien » en Italie et en Grèce et une « croisière horatienne » en Méditerranée orientale. Le détail des projets est exposé dans un fascicule du *Service Bulletin* de l'Université d'Iowa, n° 17, avril 1934.

L'*Istituto di studi romani*, dont il sera question ci-dessous (p. 271), a décidé d'organiser pour l'année 1935 (de février à mai) une série de conférences destinées à servir de prélude aux manifestations qui auront lieu dans toute l'Italie en mémoire d'Horace. Ces conférences, auxquelles nous sommes invités à prendre part, auront pour objet de faire apparaître la portée des études horatiennes dans les différents pays et l'influence de l'œuvre d'Horace sur les littératures nationales.

En Suisse, la charge d'organiser la commémoration revient à M. A. Oltramare ; en Belgique, à M. G. Heuten, de Bruxelles ; en Hongrie, à M. A. Horvath, de Budapest.

On sait les inconséquences auxquelles a conduit lors de la célébration du bi-millénaire de Virgile la considération d'une théorique « année zéro » au début de notre ère. Pour parer à toute discussion, et profitant de ce que la date de la naissance d'Horace se place à l'extrême limite de l'année (décembre 65), les organisateurs envisagent une commémoration répartie sur les deux années 1935 et 1936.

— J'ai mentionné dans une Chronique précédente (cf. ci-dessus, p. 34) le projet d'un Congrès G. Budé, qui sera également, pour une part, consacré à la commémoration d'Horace. Le Congrès aura lieu pendant les vacances de Pâques 1935, du mardi 23 au samedi 27 ; il comportera une réception à Marseille avec visite du musée Borély, une visite au site archéologique de Fréjus, trois jours de congrès proprement dit à Nice, avec séances de travail le matin, excursions l'après-midi, conférences le soir. L'activité du Congrès s'ordonnera dans cinq sections : Philologie, Archéologie, Byzantinisme, Enseignement, Humanisme. Le *Bulletin de l'Association G. Budé* de janvier 1935 fera connaître les questions mises à l'ordre du jour des séances. Les demandes de renseignements d'ordre scientifique et les projets de communication doivent être adressés à M. L. Bodin, secrétaire du Congrès, 43, rue de Tivoli, à Dijon.

— Divers membres de la Société, au cours de l'année écoulée, ont eu l'occasion de représenter nos études à l'étranger :

Le signataire de ces lignes a été appelé en Suisse au cours du mois de mai pour recevoir les insignes du grade de « docteur honoris causa » de l'Université de Genève, et n'a pas manqué de constater, au cours des cérémonies organisées à cette occasion, la part qui revenait, dans l'honneur qui lui était fait, à la Société des Études latines.

M. P. Faider a fait en avril dernier, au *Centro de estudios historicos* de Madrid, dont j'ai à plusieurs reprises signalé ici l'activité, trois leçons de séminaire, consacrées à la lexicographie latine. La première traitait de l'état présent des études lexicographiques et des tâches qui se présentent pour l'avenir ; la seconde étudiait la méthode à suivre pour la confection d'un index et d'un lexique de Sénèque ; la troisième avait pour sujet la lexicographie du latin médiéval. Ces leçons ont été suivies par une quarantaine d'auditeurs, pour la plupart des étudiants, avec une attention et une sympathie qui font bien augurer de l'avenir du *Centro*, véritable École pratique des Hautes-Études de Madrid. La section de philologie classique, créée il y a un an à peine, connaît, sous l'im-

pulsion féconde de M. G. Bonfante, une prospérité et une activité que lui envieraient bien des instituts du même genre. La tendance y est nettement orientée vers les études latines, et plus particulièrement vers la lexicographie et l'édition de textes. M. Faider est revenu enchanté du résultat de sa mission, enchanté aussi de l'accueil qui lui fut réservé par nos collègues du *Centro* et par nos compatriotes M. et Mme Zeppa de Nolva, respectivement professeurs à la Faculté des lettres et au Lycée français de Madrid.

M. E. Albertini, notre vice-président, appelé en Roumanie comme professeur d'échange en octobre-novembre 1934, a fait une série de conférences dans les quatre Universités roumaines de Bucarest, Iassy, Cluj, Cernauti, à l'Institut français des hautes études et à l'Université libre de Bucarest, à Alba Iulia, Chisinau et Turnu-Severin. Il a visité, en compagnie de ses collègues roumains, les champs de fouilles de la Dobroudja et de Transylvanie, et partout, au cours de son voyage, il a recueilli de précieuses manifestations de sympathie à l'adresse de notre Société.

M. P. Collinet a représenté la Faculté de droit de Paris au *Congrès juridique international* organisé à Rome du 12 au 17 novembre 1934 par l'*Institutum pontificium utriusque iuris* pour célébrer le septième centenaire des Décrétales de Grégoire IX et le quatorzième centenaire de Justinien. Près de cent cinquante communications ont été présentées touchant le droit romain et le droit canon ; des vœux ont été émis pour le développement de la science des deux droits par la collaboration entre les Facultés d'État et les Facultés libres, pour la création à Rome d'une Académie juridique pontificale, pour l'étude approfondie et la diffusion du latin, à la fois base et instrument des études de droit.

II. — Instituts, Fondations, Périodiques, Musées.

L'*Istituto di studi romani*, fondé en 1925 « pour contribuer à faire connaître et mettre en valeur l'influence qu'a eue la civilisation romaine sur le monde civilisé », vient de publier une brochure qui nous renseigne abondamment sur l'activité de cette organisation. L'Institut se propose : 1° d'encourager la recherche et la production scientifique par l'action de Congrès annuels, par l'établissement d'un « fichier central de bibliographie romaine », par l'institution d'une « école historique internationale des études romaines » ; 2° de réaliser une organisation méthodique des études romaines par l'aide apportée aux instituts scientifiques, aux musées, aux fouilles, aux publications ; 3° d'assurer « la divulgation scientifique » par l'organisation de cours, d'expositions, de conférences, de voyages.

L'Institut a son siège *Palazzo dei Filippini, Piazza della chiesa nuova*, à Rome ; le directeur est M. C. G. Paluzzi, le secrétaire M. O. Morra.

— L'*Agencia generale italiana del libro* (A. G. I. L.), qui a son siège à Rome, 21, via Collina, et qui publie un Bulletin bibliographique mensuel, *Il libro italiano*, nous signale qu'elle vient de créer un Bureau de renseignements destiné à répondre aux requêtes qui lui arrivent de tous les pays du monde. « Il serait difficile de définir l'activité extrêmement complexe de ce Bureau. On lui demande des désignations de savants italiens pour collaborer à des œuvres scientifiques, des listes d'ouvrages touchant les différentes disciplines, des interventions auprès de maisons d'édition, des conseils au sujet de travaux à entreprendre... L'Agence donne une réponse à toutes ces questions, à titre gratuit. Pour les plus difficiles, elle puise à des sources diverses, sans rien négliger pour que son activité se développe au profit de tous ceux qui désirent suivre de loin la vie littéraire et intellectuelle de l'Italie. »

— Une nouvelle Association vient d'être fondée à Liége sous le nom de *Association Humanisme*. Elle « se propose de grouper, pour la défense et le progrès des études classiques, tous les hommes de bonne volonté, qu'ils appartiennent ou non à l'enseignement, en affirmant la nécessité de conserver à la formation gréco-latine l'importance et le rôle qui lui sont actuellement attribués dans les humanités, et en prenant pour tâche essentielle d'examiner les propositions susceptibles d'améliorer les méthodes de l'enseignement ».

Le Comité directeur est composé de la façon suivante : *Président :* M. Ernest Mahaim, professeur à la Faculté de droit, ancien ministre. — *Vice-présidents :* M. Dehalu, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, professeur à la Faculté des sciences et à la Faculté technique ; M. A. Delatte, professeur à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége ; M. Grégoire, professeur à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles ; M. Peeters, préfet de l'Athénée communal d'Uccle. — *Secrétaire-trésorier :* M. O. Jacob, professeur à l'Athénée royal de Liége. — *Secrétaire :* M. Larock, professeur à l'Athénée royal d'Ixelles.

Les moyens d'action de l'Association sont ses réunions et son bulletin *Humanisme*, dont le premier numéro contient, outre les statuts de l'Association et le compte-rendu de la première réunion plénière, des notes et des articles propres à intéresser les latinistes.

— Tous les latinistes connaissent la revue *Mnemosyne*, dont le nom évoque un long passé de gloire scientifique.

Née en 1852, remaniée en 1873, sous la direction du grand Cobet et de ses collaborateurs, elle avait été dès le début orientée surtout vers la

critique des textes classiques, avec, pour sous-titre : *Bibliotheca philologica batava.*

Depuis une dizaine d'années, sous la direction de M. Vollgraff, professeur à l'Université d'Utrecht, de M. F. Muller et de M. van Groningen, professeurs à l'Université de Leyde, la Revue avait élargi son domaine, accueillant des contributions à l'histoire, à la philosophie, à la linguistique, à l'épigraphie, à la papyrologie, à l'archéologie. Elle était devenue moins philologique au sens strict du mot. Les directeurs de la Revue ont pensé qu'il fallait rajeunir une fois de plus le cadre de la publication et, à partir de 1934, ils inaugurent une troisième série. Attachée jusqu'ici spécialement aux Universités de Leyde et d'Utrecht, elle sera désormais la Revue des six Universités hollandaises, les trois Universités d'État, Leyde, Utrecht, Groningue, l'Université de la ville d'Amsterdam, l'Université protestante réformée de la même ville et l'Université catholique de Nimègue. Le nouveau comité a été constitué en conséquence, et comprend des représentants de chacune de ces Universités : MM. A. W. Byvanck (Leyde), E. Drerup (Nimègue), B. A. Groningen (Leyde), F. Muller (Leyde), G. Roos (Groningue), A. Sizoo (Amsterdam), G. A. S. Snijder (Amsterdam), H. Wagenvoort (Utrecht). Dans ce nouveau comité le nom de M. Vollgraff a disparu, mais l'éminent savant, en cédant sa place, s'engage à veiller sur l'avenir d'une revue qui pendant plus de vingt ans aura prospéré sous sa haute direction. Rédigée jusqu'ici en latin, langue internationale des sciences de l'antiquité, la Revue abandonne cette tradition, soucieuse de ne pas imposer à des savants non philologues une forme d'expression qui leur est devenue assez étrangère. Désormais les grandes langues modernes de civilisation seront admises à titre égal avec le latin. Enfin, la Revue cessera d'être spécialement philologique et sera consacrée à l'étude de l'antiquité latine dans toute son ampleur. Cette nouvelle destination se traduit dans le nouveau sous-titre adopté : *Bibliotheca classica batava.*

— Il ne sera pas indifférent aux latinistes d'apprendre l'heureux aboutissement des efforts entrepris pour remanier les salles du Musée du Louvre où sont conservées les antiques grecques et romaines. L'état actuel des travaux a été décrit dans un rapport de M. Dain, publié par le Bulletin de l'Association G. Budé. Les galeries du rez-de-chaussée affectées au Département des antiques forment désormais un groupe homogène. Les travaux exécutés ne sont du reste qu'une partie des transformations projetées. Il y aura à réaliser des aménagements au premier étage pour les bronzes et les objets mineurs, à organiser au sous-sol la Salle des moulages antiques, si utile pour l'enseignement de l'École, et la Galerie épigraphique, dont le classement a été malheureusement interrompu. MM. E. Michon, A. Merlin et J. Charbonneaux, à qui nous

devons cette réorganisation, se promettent de convier un jour la Société des Études latines à une visite des antiquités romaines désormais mises en valeur.

III. — Travaux en cours et en projet.

Dans ce seul fascicule de la *Revue*, on trouvera l'amorce de quatre thèses de doctorat en voie de préparation ou d'achèvement : celle de M. E. de Saint-Denis, à laquelle se rattache l'article publié ci-dessous relatif à *la technique de la navigation*, celle de Mlle H. Pétré, qui étudie d'une part *le vocabulaire des idées morales* (cf. ci-dessous l'article sur *misericordia*), et d'autre part *l'emploi des exempla* chez les écrivains chrétiens, celle de M. H. Marrou, sur *le problème de la culture intellectuelle chez saint Augustin*, et celle de M. R. Laborderie, sur *le datif latin*. Il faut ajouter que M. A. Loyen, professeur au lycée d'Orléans, achève sa thèse complémentaire (édition des *Panégyriques de Sidoine Apollinaire*, avec traduction et commentaire historique) et a entrepris comme thèse principale une étude sur *Sidoine Apollinaire et l'esprit précieux en Gaule aux derniers jours de l'Empire*.

— M. D. M. Pippidi doit publier dans l'Annuaire de l'École roumaine de Rome de 1935 une étude sur *Tacite et Tibère, contribution à l'étude du portrait dans l'historiographie latine*, qui lui a valu le titre de docteur de l'Université de Bucarest, et il projette un *Essai sur le règne de Tibère* en même temps qu'un *Commentaire de la vie de Tibère par Suétone*.

— Me permettra-t-on de signaler que l'*Essai de stylistique latine*, que j'ai amorcé par divers articles publiés dans cette *Revue*, est en voie d'impression et verra le jour incessamment dans notre Collection d'études latines?

IV. — Suggestions de travaux.

J'ai déjà signalé dans des Chroniques (cf. t. V, p. 133, et t. VI, p. 28) l'intérêt qu'il pourrait y avoir à étudier les citations faites par les auteurs anciens pour en tirer des conclusions sur leur méthode de travail, leurs lectures, leurs sources. Se plaçant à un point de vue légèrement différent, celui de l'édition, M. J. Cousin a trouvé profit à étudier les citations de Quintilien dans son *Institution oratoire*, et il estime que le travail ne serait pas moins fructueux, appliqué à tel ou tel autre auteur. « Les *Rhetores minores*, par exemple, dit-il, seraient une mine intéressante, et les éditeurs trouveraient un réel secours à l'explorer. »

— Rendant compte de l'ouvrage de M. J. W. Spargo, *Virgil the necromancer* (cf. ci-dessus, p. 223), M. J. Bayet conseille de nouvelles recherches sur la survie légendaire de Virgile : « Un ouvrage reste à écrire,

qui courra tous les risques de l'hypothèse, mais rétablira le pont, historiquement certain, sinon attesté par les textes, entre le IVe et le XIIe siècle. Il faudrait peut-être chercher la première origine, littéraire, de cet étrange « Virgile nécromant » dans le bref témoignage de Donat, notant que le poète, en sa jeunesse, avait étudié la médecine et la *mathematica* (astrologie d'allure scientifique), et s'appliquer alors à suivre, au cours des siècles troubles et dans la tradition médiévale, la « mystique » spéciale qui s'attacha à ces deux disciplines et donna bien souvent figure de sorcier à ceux (comme Albert le Grand) qui les pratiquèrent. »

— Le dernier chapitre du tout récent livre de M. L. Laurand sur *Cicéron* (cf. ci-dessous, *Bulletin critique*, p. 449) nous apporte, sous le titre : « Travaux qui manquent » (p. 492 et suiv.), toute une série de suggestions relatives à cet auteur pourtant si abondamment étudié.

« Le travail le plus urgent, dit M. Laurand, serait l'achèvement des dictionnaires complets commencés par Merguet. Le travail est fait pour les Discours et les Traités philosophiques ; il reste à réaliser quelque chose d'analogue pour les Traités de rhétorique et les Lettres... Si les circonstances ne se prêtent pas à l'achèvement rapide de cette tâche, on peut l'accomplir par tranches successives ; un dictionnaire complet du *De inuentione* ne serait pas une œuvre énorme. A défaut de dictionnaires, des index complets rendraient encore de grands services. »

J'ajouterais, en ce qui me concerne, qu'à défaut d'index, des relevés de vocabulaires spécialisés seraient intéressants : dans son Introduction à l'édition G. Budé de l'*Orator*, M. H. Bornecque formulait le souhait qu'on entreprenne « un travail définitif sur le vocabulaire de la critique dans *Cicéron* ». Et M. Bornecque joignait à son édition un lexique des termes et locutions techniques employés dans l'*Orator*, propre à nous donner un avant-goût de ce que serait le travail suggéré. Par une rencontre curieuse, il se trouve qu'à la dernière session du diplôme d'études supérieures un candidat, M. Hubac, a étudié la langue de la critique littéraire dans le *Brutus* ; une candidate, Mlle Viard, a examiné quelques aspects de la critique littéraire chez Cicéron. Enfin, M. J. W. H. Atkins vient de publier en deux forts volumes (Cambridge University Press) un travail intitulé : *Literary criticism in antiquity*. On voit que le sujet est à l'ordre du jour.

M. Laurand continue : « Il faudrait faire pour Cicéron ce qu'on a fait pour Bossuet : une table indiquant toutes les idées qu'il traite, un *Dictionnaire des idées*... Il existe des recueils partiels qu'il suffirait de compléter, d'orner de références plus précises et de mettre à jour pour la critique du texte.

« Il reste beaucoup de manuscrits à collationner. De plus, on rendrait grand service en réunissant les données dispersées dans les catalogues des bibliothèques publiques et privées.

« La plupart des fragments des discours d'adversaires de Cicéron ont été réunis par Malcovati. Mais Laterensis a été oublié ; sur Atratinus et sur plusieurs autres on pourrait donner plus. Il resterait surtout à remettre ces discours dans leur cadre et à préciser leur valeur littéraire... Les digressions de certains discours ne se comprennent pas, si l'on n'a présentes à l'esprit les attaques des accusateurs.

« Sur l'évolution du style de Cicéron, il reste beaucoup à dire. Des listes complètes comprenant tous les exemples d'un mot, d'une expression, d'un fait grammatical, d'une figure oratoire, sont le travail préalable nécessaire avant que la question d'ensemble puisse avancer.

« Les œuvres de Cicéron pourraient fournir matière à une multitude d'autres travaux, tels que : Cicéron et ses esclaves ; Cicéron et la dictée (ouvrages écrits de sa main, ouvrages dictés, discours pris en sténographie) ; influence et réputation de Cicéron... »

— Dans ce domaine des travaux qu'on pourrait entreprendre à propos de Cicéron, M. J. Cousin, professeur au lycée de Poitiers, me signale une idée que lui a suggérée un article de M. Cayrel, *Autour du « De signis »*, dans les *Mélanges de l'École française de Rome* : « N'y aurait-il pas lieu d'entreprendre une étude sur *Cicéron et l'art de son temps*? Plusieurs travaux discordants ont été publiés sur la question : à l'aide de l'archéologie, de l'histoire, de l'histoire littéraire et de la philosophie, on pourrait aboutir à des conclusions solides. »

— Est-il besoin d'ajouter à ce programme de travaux que qui voudrait en aborder telle ou telle partie n'aurait pas de meilleur guide que M. Laurand lui-même, soit par ses ouvrages, soit par ses conseils?

J. Marouzeau.

LES ÉTUDES LATINES
ET LE SERVICE DES ANTIQUITÉS

La Société des Études latines s'est associée il y a quelque dix-huit mois (cf. cette *Revue*, 1933, p. 54 et suiv.) à l'initiative de plusieurs de ses membres qui demandaient la constitution, à côté des services techniques des Monuments historiques, d'une commission d'archéologues chargés de recueillir et de mettre en œuvre les renseignements d'ordre scientifique qui pouvaient sortir des fouilles archéologiques. Le vœu des Études latines a été réalisé. La Commission existe ; elle s'est déjà réunie plusieurs fois, et son travail n'est pas œuvre vaine.

Dans sa dernière réunion, le 9 novembre 1934, elle a passé en revue la plupart des fouilles exécutées cette année en France : Néris-les-Bains (rapporteur : M. Blanchet) ; Alésia (rapporteurs : MM. Toutain et Espérandieu) ; Chémery, Moselle (M. Grenier) ; Lyon, Fréjus, Clermont-Ferrand, Aix-les-Bains, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Germain (M. Verrier) ; Soings-en-Sologne, Les Baux, Granzay-Deux-Sèvres, Saint-Cloud (M. Lantier) ; Montcaret-Dordogne (M. Formigé).

Mais ce qui est plus important que la matière de l'ordre du jour et qui promet des résultats féconds, c'est l'heureuse entente qui s'est établie entre les inspecteurs et les architectes des Monuments historiques, les directeurs de Musées nationaux ou autres et les spécialistes de l'histoire et de l'archéologie antique. On voit ainsi s'organiser ou se réorganiser une direction effective des fouilles archéologiques en France, direction qui tiendra compte à la fois des nécessités proprement scientifiques et des considérations pratiques présentées par les architectes.

A. Grenier.

NOTES ET COMMUNICATIONS

I

POUR UNE HISTOIRE DU DATIF LATIN

PAR R. LABORDERIE
Professeur au lycée de Bordeaux

M. J. Marouzeau écrivait en 1928 dans la *Revue des Études latines*, t. VI, p. 262, 263 : « J'ai étudié naguère, sans espoir de le réaliser jamais moi-même, un projet de monographie sur le datif latin » ; c'est un sujet que M. Löfstedt recommande aussi dans ses *Syntactica*, I, p. 154. Après le travail de Landgraf (*Archiv. für lat. Lex. und Gram.*, VIII, p. 39 et suiv.), il reste encore à écrire une histoire interne du datif latin en suivant plus rigoureusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici les étapes attestées par les documents littéraires. M. Löfstedt se défend de vouloir esquisser cette histoire, même dans ses traits essentiels, mais il indique dans les pages 154 et suivantes quelques-uns des points de vue qu'il conviendrait de ne pas négliger dans une pareille étude. J'ajoute qu'il y aurait lieu de tenir grand compte pour cette recherche du travail de F. Gustafsson, *De dativo latino*, Helsingfors, 1904, et des observations présentées par P. Lejay dans le compte-rendu qu'il en a publié, *Revue critique*, 1907, t. LXIII ; cf. en particulier p. 206 : « Une question qu'il eût été bon de discuter à fond, en épuisant autant que possible les textes, était la substitution du datif à une construction prépositionnelle, d'abord chez les poètes, puis chez les prosateurs de l'époque impériale. » C'est cette question qu'il convient d'abord de poser ici avec exactitude.

Remarquons que, par la façon même dont il s'exprime, P. Lejay semble prendre parti sur la nature de ce fait syntaxique. Il parle de la « substitution » du datif à une construction prépositionnelle ; c'est laisser entendre que cette fonction du datif a quelque chose de secondaire et presque d'artificiel. Cette interprétation est loin de rallier l'unanimité des grammairiens. On trouvera dans les *Studi sul significato fondamentale dell' accusativo* de M. Mario Barone et dans Bennett, *Syntax of early latin*, vol. II, ch. VII, l'historique du débat. Les uns voient dans

le datif un cas de signification locale, tels Hartung[1] et Gustafsson[2]. D'autres, comme Delbrück (*Grundriss*, III, p. 290) et M. Mario Barone (*op. cit.*), considèrent le datif comme un cas purement grammatical à l'origine. L'étude du problème dans son ensemble dépasse les limites du latin. Qu'il nous suffise de rappeler sur ce point la doctrine de MM. Meillet et Vendryès (*Grammaire comparée des langues classiques*, § 795) : « Le datif indo-européen, défini par l'accord du datif grec et du datif latin, avait pour fonction de marquer l'attribution. » M. Löfstedt[3], tout en se rangeant à cet avis, est cependant obligé de reconnaître que la théorie des localistes n'est pas sans fondement, et il conclut : « Nous sommes là en présence d'une antinomie. Peut-on la résoudre par le seul appel au syncrétisme, comme l'ont admis Solmsen et Petersen, c'est ce que l'avenir dira. En tout cas si, en ce qui concerne l'origine du datif, nous ne pouvons pas aller au delà d'un certain degré de vraisemblance, il n'en est que plus essentiel de suivre plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'histoire de ses emplois dans les textes conservés. »

Telle est l'enquête à laquelle nous projetons de nous livrer. Dès maintenant, et après des sondages méthodiquement conduits, il semble que cette enquête doive faire apparaître :

1° Une contradiction frappante entre la tendance de la langue à remplacer un datif proprement dit par une construction prépositionnelle (*ad* ou *in* suivis de l'accusatif) et la substitution de plus en plus fréquente d'un datif à une construction prépositionnelle pour exprimer un rapport de lieu ou de mouvement.

2° Une opposition non moins curieuse entre le caractère populaire, familier tout au moins, de ce datif dit local et sa fortune extraordinaire dans la langue littéraire et poétique.

3° Une concurrence entre la construction des verbes simples et celle des verbes à préverbe, avec influence possible, mais mal définie, de la préposition composante.

A prendre les choses en gros, on peut admettre que, dès l'époque de nos premiers textes, le datif était un cas faible dans la déclinaison latine. Un phénomène parallèle se présente en grec[4]. L'état roman consacrera par l'élimination du cas cette faiblesse, qui se manifeste tout au long de l'histoire de la langue latine. L'emploi du datif dit local en est un symptôme, parce qu'on peut le considérer comme une réaction artificielle contre la quasi-absorption du datif proprement dit par la

1. J. A. Hartung, *Ueber die Casus, ihre Bildung und Bedeutung in der griechischen und lateinischen Sprache*, Erlangen, 1831.

2. F. Gustafsson, *De dativo latino*, Helsingfors, 1904.

3. E. Löfstedt, *Syntactica*, I, p. 152, 153, 154.

4. J. Humbert, *La disparition du datif en grec* (du Ier au Xe siècle), Paris, Champion, 1930, XII-204 p.

construction prépositionnelle. Mais cet emploi repose également sur l'équivoque inhérente au sens propre du datif, puisque de l'idée d'intérêt on passe facilement à celle de destination, que bien peu de distance sépare de celle de direction. D'autre part, le datif, en raison même de sa faiblesse, semble assumer les fonctions de supplétif à l'égard d'un assez grand nombre de constructions prépositionnelles. Sur tous ces points, nous manquons encore de recherches approfondies et méthodiques. Je me propose, dans une étude en cours, d'établir les conditions dans lesquelles alternent l'emploi du datif et l'emploi des prépositions *ad* et *in*, en y joignant une étude particulière sur le sens et la construction des verbes composés construits avec le datif. Ces recherches, si elles doivent aboutir à une certitude scientifique, devront être menées « en épuisant autant que possible les textes », comme le conseillait P. Lejay dans son compte-rendu du *De dativo latino* de Gustafsson (*Revue critique*, 1907, t. LXIII, p. 206), et en poursuivant assez loin les investigations, en tout cas jusqu'à Tacite. C'est seulement au prix d'un dépouillement long et minutieux que l'on pourra donner une réponse à un problème irritant qui intéresse autant la stylistique que la syntaxe.

R. Laborderie.

II

SAINT AUGUSTIN ET L'ENCYCLOPÉDISME PHILOSOPHIQUE

par H.-I. Marrou
Professeur à l'Institut français de Naples

Nous pouvons nous faire une idée précise de la culture intellectuelle de saint Augustin, de celle qu'il possédait réellement et aussi (car les deux choses ne sont pas identiques) de l'image idéale qu'il s'en faisait. Mais il importe de distinguer les périodes, car son point de vue a beaucoup varié.

Je présenterai ici[1] quelques observations sur ce qu'on peut appeler sa période « philosophique », qui va de sa conversion à son entrée dans le clergé d'Hippone. En adoptant un pareil terme, je ne prends pas parti dans la question disputée sur les rapports du christianisme et du néo-

1. Le lecteur voudra bien considérer cette brève note comme une simple « position de thèse ». J'y résume quelques-unes des conclusions que je pense établir dans un travail en voie de rédaction sur *Le problème de la culture intellectuelle chez saint Augustin*.

platonisme dans sa pensée à cette époque. Je veux simplement caractériser le type de vie intellectuelle qu'il a alors adopté. Rompant avec son passé, il renonce à son métier de rhéteur, de conférencier, et avec lui à un type de culture purement littéraire ; il consacre désormais toute son activité à la recherche philosophique, à la poursuite de la sagesse, *studium sapientiae.* Encore une fois, laissons de côté l'aspect religieux de sa « conversion » : sur le plan culturel, elle a été une conversion à la philosophie. Par là, saint Augustin nous apparaît comme l'héritier d'une longue tradition : depuis Isocrate et Platon, rhétorique et philosophie ont été les deux types rivaux de culture qui se sont disputé les esprits dans la civilisation antique. D'une manière générale, la rhétorique l'a emporté, mais le prestige de la vocation philosophique est resté grand, et nombreux sont les rhéteurs qui, comme Dion de Pruse, ont passé d'un camp à l'autre.

Mais quelle est la forme précise que prend pour saint Augustin cette culture philosophique? L'influence platonicienne et sa propre expérience le conduisent à présenter la philosophie comme le couronnement d'un long cycle d'études préparatoires qu'il estime absolument nécessaires[1]. Il n'a pas cru devoir élaborer un plan d'études original ; il préconise simplement l'adoption d'un cycle d'études devenu traditionnel, l'encyclopédie des *disciplinae liberales.* On sait en quoi elle consistait : à la base, une formation littéraire représentée par la grammaire, la rhétorique et la dialectique ; au-dessus, l'ensemble des quatre sciences mathématiques : arithmétique, géométrie, acoustique, astronomie ; saint Augustin couronne le tout par la philosophie.

A cet élément près nous avons là le *trivium* et le *quadrivium*, les Sept Arts libéraux de l'école médiévale. Mais il s'agit là d'une tradition scolaire qui remonte très haut, bien avant saint Augustin. Je crois[2] qu'il faut la dater de la période hellénistique, entre le IIIe et le Ier siècle avant J.-C. : l'encyclopédisme des arts libéraux représentait le programme d'une sorte d'enseignement secondaire, intercalé entre une éducation primaire (la *litteratio* de Varron, la *litteratura prima* de Sénèque) et l'enseignement supérieur, l'initiation aux grandes carrières libérales. Il est remarquable, en effet, que les arts libéraux apparaissent, bien avant saint Augustin, comme la préparation idéale à toutes les « cultures », à l'orateur (Cicéron), à l'architecte (Vitruve), au médecin (Gallien), aussi bien qu'au philosophe (Sénèque).

Ceci admis, il faut prendre garde au faux sens que nous commettons

1. Je ne parle ici que du seul aspect intellectuel du *studium sapientiae*; mais il faut retenir que deux autres aspects en sont inséparables, un aspect religieux et un aspect moral. La Sagesse exige non seulement l'étude, mais encore la prière et une vie vertueuse.

2. Je reprends et précise une hypothèse de Gwynn, *Roman education from Cicero to Quintilian*, p. 86.

en parlant à ce propos d'encyclopédisme. Le mot évoque pour nous l'image d'un cycle complet de toutes les connaissances humaines accessibles à une époque donnée ; mais c'est là un sens moderne[1]. Sans doute les Anciens, au moins à certaines époques, ont connu cette infinie curiosité que nous appelons esprit encyclopédique, mais ils se servaient pour la désigner d'un autre mot, *polymathie*. Ἐγκύκλιος παιδεία, au contraire, qui désigne proprement les arts libéraux, se rattache bien à κύκλος, mais de façon différente : c'est l'éducation, la formation « qui est en circulation », donc courante, commune...

Nous sommes conduits à souligner que l'encyclopédie recommandée par saint Augustin n'avait rien de « polymathique » ; un esprit formé par elle était loin de posséder une culture reflétant toute la richesse de la civilisation antique. Je note rapidement les principales lacunes :

a) Tout ce qui relève de la technique, des arts mécaniques. Au ve siècle, il se trouvait encore un Hippias pour s'y intéresser, mais la culture antique, aristocratique et livresque, s'en était tout à fait détournée.

b) Les beaux-arts. L'idéal de saint Augustin est une culture scientifique, rationnelle ; il ne fait aucune place à l'expérience artistique. La présence de la *musica* dans le quadrivium ne peut faire illusion. Ce terme désigne non pas l'art méprisable de l'histrion et de la joueuse de flûte, mais une science, la connaissance théorique de la structure de la mélodie (théorie du rythme et de la gamme). Acoustique est un moindre contresens que musique pour traduire *musica*. Il y a bien chez saint Augustin une esthétique, mais sa théorie du beau n'est pas une justification de l'art, c'est une réduction de la sensation esthétique à des éléments rationnels et plus précisément mathématiques, c'est un moyen d'arracher l'âme à la séduction du beau sensible et de la ramener à la science.

c) Dans le domaine scientifique, exclusion des sciences de la nature (physique, biologie). Leur absence du programme des arts libéraux s'explique : à l'époque hellénistique, la *physica* fait normalement partie de la philosophie, dont elle constitue, comme la logique et l'éthique, une des trois parties essentielles. Mais en définissant comme il le fait la philosophie par *de Deo et de anima*, saint Augustin laisse tomber une bonne partie de ce programme. Il sera facile de montrer d'ailleurs que là aussi il ne fait que suivre une tendance bien représentée avant lui.

d) Omission aussi du droit et de la médecine, qu'on avait parfois comptés au nombre des disciplines libérales, mais qui, au IVe siècle, ne sont plus étudiés que par des spécialistes et ne paraissent plus devoir jouer un rôle nécessaire dans la formation de l'esprit.

1. L'origine de ce sens moderne (cf. la forme *cyclopaedia*) semble devoir remonter aux humanistes allemands de la Renaissance.

Tel est le programme idéal de la formation du philosophe. Saint Augustin l'a-t-il pour son compte réalisé? Je crois qu'il faut répondre non. Il est loin d'avoir possédé tout le bagage qu'il décrit comme nécessaire. Il n'a eu des mathématiques du *quadrivium* qu'une connaissance bien imparfaite : ce n'est guère qu'en géométrie que je serais disposé à lui reconnaître quelque compétence ; il s'embrouille en arithmétique dès qu'il s'élève au-dessus de propositions très élémentaires ; je crois qu'il n'a jamais assimilé la technique des lois astronomiques ; enfin, en *musica*, il ne connaît que la rythmique : c'est qu'il l'a connue, sous le nom de métrique, en tant que grammairien, tout comme nos philologues.

En somme, sa véritable culture reste essentiellement littéraire ; c'est celle d'un rhéteur qui aurait de plus assimilé la dialectique. Il y a là un fait capital, par lequel la culture d'Augustin préfigure celle de ses lointains héritiers les scolastiques, penseurs formés comme lui par la dialectique et la grammaire bien plus que par les mathématiques.

Il faut maintenant considérer comment saint Augustin s'applique à faire servir ces connaissances à sa philosophie. Son « encyclopédisme », en effet, s'oppose à celui d'un Varron, par exemple. Il n'est pas curiosité pure, mais préparation à la philosophie. Pour continuer à établir des parallèles avec la pensée médiévale, il y a chez lui une *reductio artium ad philosophiam*. Elle s'opère de deux façons :

a) Les arts libéraux fournissent à la métaphysique des *argumenta certissima*. Je n'insiste pas là-dessus : tous les historiens de la philosophie augustinienne ont montré comment les vérités des mathématiques et de la dialectique sont mises en œuvre par Augustin pour résoudre les grands problèmes qu'il a alors débattus : problèmes de la vérité, de l'immortalité et de l'immatérialité de l'âme, etc...

b) Mais il y a un autre aspect moins connu : la pratique des arts libéraux constitue une salutaire gymnastique intellectuelle, *exercitatio animi*. Elle habitue l'esprit à se détourner du mirage des choses sensibles, à manier l'idée pure, à se mouvoir avec aisance dans l'austère climat de l'intelligible. De là ces exposés mathématiques qu'Augustin intercale dans certains de ses traités ; de là aussi le rôle qu'il fait jouer à la dialectique. Je crois être en mesure d'établir que le souci d'assouplir l'esprit du lecteur explique dans une large mesure ce qu'il y a de si déconcertant dans la composition des *Dialogues*, leur lenteur, leurs joutes dialectiques en apparence si vaines, leur verbalisme quelquefois...

Telle est cette culture philosophique, culture chrétienne sans doute dans la pensée d'Augustin, qui du moins n'est pas incompatible avec le christianisme, mais où nous retrouvons, jusqu'en ses préjugés et ses limites, l'héritage de la tradition scolaire antique.

H.-I. Marrou.

MÉMOIRES

I

LE VERS SATURNIEN LITTÉRAIRE

PAR A. W. DE GROOT
Doyen de la Faculté des lettres d'Amsterdam

En matière de science, la fécondité et la valeur des recherches dépendent pour une large part de l'attitude adoptée dès le début. (P. Salzi, *Revue des cours et conférences*, XXXV, 1934, p. 649.)

I. — MÉTHODE D'INVESTIGATION

Le seul type métrique proprement latin, le saturnien, ne se rencontre qu'au début de la période littéraire ; on n'en a qu'un nombre restreint d'exemples, et la théorie n'en est faite — et sans doute faisable — que d'une manière incomplète : telle est l'opinion de M. Meillet, à laquelle nous nous hâtons de souscrire (*Les origines indo-européennes des mètres grecs*, 1921, p. 13-14). On peut être enclin à attribuer la pauvreté des résultats et la diversité des opinions sur ce sujet à l'insuffisance des données positives. Dans ce cas, le vers saturnien représenterait l'exemple rare et peut-être unique d'une versification dont il reste au moins une centaine d'exemples qu'on peut traduire mot pour mot et dont on ne réussit à déterminer aucun principe fondamental.

Nous croyons plutôt que l'état actuel de la question tient, au moins pour une large part, au caractère spécial de cette versification et à la méthode employée pour l'étudier.

Le vers saturnien présente des régularités de plusieurs sortes. Le nombre des syllabes, des mots et des membres du vers, aussi bien que la répartition de mots de diverses longueurs, l'arrange-

ment des syllabes longues et brèves et celui des syllabes accentuées et non accentuées tendent à être plus ou moins fixes. Aucune de ces tendances n'aboutit à une règle strictement observée. L'interprétation de ces tendances est rendue difficile par le fait qu'elles sont interdépendantes. Un type de vers dont le nombre des syllabes est fixe n'admet qu'un certain nombre de mots tendant vers une certaine moyenne, et inversement. La répartition préférée des mots de diverses longueurs dans le vers amène nécessairement un certain ordre dans l'arrangement des syllabes accentuées et non accentuées, et inversement. L'ordre des syllabes longues et brèves en latin n'est pas indépendant de l'ordre des syllabes accentuées et non accentuées, et inversement. Et ainsi de suite.

La méthode usuelle d'investigation consiste à vérifier l'hypothèse, adoptée dès le début, que tel ou tel principe de versification est primaire et que les autres régularités qu'on observe sont secondaires et accidentelles, sans qu'on s'occupe sérieusement de la question de savoir si le principe reconnu comme primaire peut être secondaire, ou s'il peut y avoir deux principes primaires en même temps. Ainsi, par manque de contre-épreuve, on ne réussit ni à écarter tous les doutes sur ces points ni à déterminer le caractère et la mesure d'interdépendance de toutes les tendances observées.

Pour éviter ces difficultés, il nous a semblé nécessaire de procéder par une autre voie. Nous avons essayé de rechercher et de préciser toutes les régularités qu'on observe et de déterminer ensuite dans quelle mesure elles sont dépendantes ou indépendantes l'une de l'autre. Ce n'est que sur la base des données obtenues ainsi que nous avons abordé la question de savoir lequel ou lesquels des principes établis sont primaires, lesquels secondaires.

Cette méthode est la seule qui paraît justifiée dans les cas où il s'agit de déterminer lequel de deux ou de plusieurs principes esthétiques interdépendants est primaire et fondamental. Elle a été appliquée, et avec succès, par M. Knook dans sa thèse sur la clausule métrique de saint Cyprien et de saint Jérôme (P. C. Knook, *De overgang van metrisch tot rhythmisch proza bij Cyprianus en Hieronymus*. Thèse d'Amsterdam, 1932). Elle est applicable à la recherche du rôle de l'accent du mot et des limites du mot dans les vers du théâtre latin et dans l'hexamètre. C'est par elle seule qu'on peut espérer serrer de plus près le mystère du vers saturnien.

Elle nous a conduit à des résultats qui nous ont surpris, ce qui était une raison de plus pour les publier.

II. — Nombre des mots composants du vers

Le nombre des mots du vers saturnien est assez fixe. La moyenne en est de cinq. Le nombre des vers composés de cinq mots s'élève à 69,0 % du total chez Livius et à 67,3 % chez Névius. Nous croyons avoir démontré ailleurs que ces pourcentages sont trop élevés pour pouvoir être attribués au hasard ou à la fixité du nombre des syllabes du vers (voir *Rev. Ét. lat.*, t. XIII, 1934, p. 131-132). La tendance vers un nombre de cinq mots pour chaque vers est donc un des principes primaires et fondamentaux de cette versification.

III. — Répartition des mots dans le vers par rapport a leur nombre de syllabes

Dans l'article qui vient d'être cité, nous avons démontré aussi que le vers tend à être composé de la manière suivante (les chiffres indiquent le nombre des syllabes de chaque mot) : 2 2 3 3 3. Outre la préférence pour cinq mots par vers, ce fait tient à deux causes : la correspondance de mots horizontale et verticale, surtout par isosyllabie de mots successifs, et le climax par anisosyllabie de mots successifs. Il est intéressant d'observer que la tendance vers l'isosyllabie de mots successifs produit un tendance vers un nombre fixe des syllabes de chaque mot ; dans le vers saturnien, les monosyllabes et les mots composés de quatre syllabes ou plus sont relativement rares. Comparez la statistique suivante :

		Monosyllabes	*Mots de 4 syllabes ou plus*
Plaute		18,7 %	15,3 %
Caton		12,0 %	37,0 %
Livius	vers saturnien	9,3 %	9,3 %
Névius	vers saturnien	2,3 %	12,3 %

IV. — Coupe du vers

« En latin, le saturnien n'a pas un nombre de syllabes fixe. Mais il a une coupe nécessaire vers le milieu », etc. Telle est l'opinion de

M. Meillet et probablement de tous les métriciens[1]. On est d'accord pour admettre une coupe qui se trouve généralement après la septième syllabe ou après le troisième mot. Il vaut la peine de se demander sur quels faits repose cette hypothèse.

La coupe est une limite de correspondance entre deux membres du vers (voir *La métrique générale et le rythme*, de l'auteur : *Bull. de la Soc. de linguist. de Paris*, t. XXX, fasc. 2, 1930, p. 202-232). Elle tend à coïncider avec une limite syntaxique, de sorte que la fréquence de limites syntaxiques à une certaine place vers le milieu du vers est généralement un indice de la place de la coupe. Nous avons étudié la place des limites syntaxiques dans tous les vers de Livius et de Névius composés de cinq mots (20 et 35) ; voici le résultat de cette investigation :

Limite syntaxique après le	Livius	Névius	Total
1er mot	0	1	1
1er et 3me mot	2	0	2
2me mot	5	1	6
2me et 3me mot	1	0	1
2me et 4me mot	1	0	1
3me mot	1	12	13
3me mot?	1	4	5
	11	18	29

Des cinquante-cinq vers étudiés, vingt-six n'ont pas de limite syntaxique appréciable.

Comme on le voit, chez Livius la limite syntaxique se trouve plus souvent après le deuxième qu'après le troisième mot (5 : 1 ou 2), chez Névius elle est beaucoup plus fréquente après le troisième mot (1 : 12 ou 16). Les vers de Livius divisés ainsi après le second mot sont les suivants[2] :

8 in Pylum deuenies ; haut ibi ommentans
13 partim errant, nequinunt Graeciam redire
14 sancta puer, Saturni filia regina
15 apud nympham, Atlantis filiam Calypsonem
22 nam diua Monetas filia docuit

1. Meillet, *Les origines indo-européennes des mètres grecs*, p. 77.
2. Les vers de Livius et de Névius sont cités d'après l'édition de M. W. J. W. Koster, *Versus saturnius* : *Mnemosyne*, 57, 267-346.

Voici le seul vers de cette forme chez Névius :

32 partem exerciti Manius Valerius consul
in expeditionem ducit.

Même et surtout dans les vers de structure assez régulière, comme l'hexamètre ou le sénaire ïambique, la limite syntaxique la plus importante ne coïncide pas toujours avec la coupe. On est donc amené à admettre que chez Névius, dans les vers de cinq mots, la coupe se trouve toujours après le troisième mot, et que dans les autres vers elle se trouve à une place analogue, à savoir généralement après la septième syllabe du vers. En outre, en admettant, conformément à la division traditionnelle du vers, une coupe à cette place, on constate une régularité extraordinaire aussi bien dans la structure métrique que dans l'ordre des syllabes accentuées et non accentuées à la fin du premier membre. Ceci est vrai pour Livius et pour Névius. La conclusion s'impose que la division traditionnelle du vers est correcte et que, probablement, la tendance à faire coïncider la coupe avec une pause syntaxique est plus forte chez Névius que chez Livius.

V. — Isosyllabie des vers

Nous avons vu ci-dessus que le nombre des mots dont le vers saturnien est composé tend à être fixe et que cette tendance n'est pas une simple conséquence de la tendance vers l'isosyllabie des vers. Ce fait n'exclut pas la possibilité que cette dernière tendance existe indépendamment de l'autre.

Pour répondre à cette question, on peut procéder de deux manières différentes. On peut compter le nombre des syllabes de chaque vers et déterminer la régularité qui, assurément, existe à cet égard. Mais cette méthode ne suffirait pas à prouver que l'isosyllabie des vers plus ou moins complète dépend, ou ne dépend pas, du fait que le nombre des mots du vers est, le plus souvent, de cinq. Pour établir l'une ou l'autre alternative, il est utile d'examiner les vers composés de moins de cinq et les vers composés de plus de cinq mots. Si la tendance vers l'isosyllabie du vers est indépendante et autonome, on s'attendra à trouver que les poètes évitent d'accumuler dans les vers un grand nombre de mots longs et, de même, un petit nombre de mots courts. Autrement dit, on s'atten-

dra à trouver dans les vers longs des mots courts et dans les vers courts des mots longs.

En effet, pour commencer par appliquer la seconde méthode, on constate facilement que, si le vers a quatre mots ou moins, un de ces mots au moins a quatre syllabes ou plus, et que, si le vers a six mots ou plus, un de ces mots au moins est monosyllabique. La même règle s'observe en védique (où, de même qu'en latin, le mot phonétique est assez indépendant), dans les vers de l'Avesta récent, qui sont isosyllabiques ; voir Geldner, *Die Metrik der jüngeren Avesta*, Tübingen, 1887, p. VIII.

Voici les vers composés de moins de cinq mots ; chaque vers contient un ou plusieurs mots de quatre syllabes ou plus :

Liv. 4 : *Argenteo* polubro / aureo eclutro
21 : *Mercurius* cumque-eo / filius Latonas
26,3 : milia alia in-isdem / *inserinuntur*
36,2 : uinumque quod libabant / *anculabatur*
Név. 3,3 : *immolabat* auream / uictimam pulchram
19,2 : *bicorpores* Gigantes, / magnique Atlantes
19,3 : Runcus ac *Purpurius*, / filii Terras (Terrai?)
21 : *siluicolae* homones, / bellique inertes
35 : simul *ministratores* / *proicerent atrocia*
45 : *superbiter* contemptim / conterit legiones
46 : *onerariae* onustae / stabant in-flustris
49 : *Sicilienses* paciscit, / obsides ut-reddant
50,2 : *Lutatium concilient*, / plurimos captiuos
24,2 : *Amulius* diuisque / *gratulabatur*

Voici, d'autre part, les vers de six mots ou plus. S'il est permis d'admettre que, tout comme dans la versification des comiques, les mots *isti* et *eius* peuvent être traités comme des monosyllabes, chaque vers a au moins un mot monosyllabique ; de même, les mots *suas* et *nequ(e)* peuvent, à la rigueur, être traités comme des monosyllabes.

Liv. 11 : quando dies adueniet, quem profata morta-*est*
16 : igitur demum Vlixi *cor* frixit prae-pauore
20,2 : quamde mare saeuom ; uires *cui sunt* magnae
27 : topper facit homones, *ut* prius fuerunt
38 : neque tamen *te* oblitus-sum Laertie noster
Név. 15 : summe deum regnator, quianam genus *isti*
22 : *iam*qu(e) eius mentem fortuna fecerat quietem

24 : manusque susum ad-caelum sustulit *suas rex*
30 a : *cum tu*, arquitenens sagittis pollens dea
39,2 : urit populatur uastat, hostium *rem* concinnat
50 : id-quoque paciscunt, moenia *ut sint* quae

Il semble donc bien probable que la tendance vers l'isosyllabie des vers est autonome et indépendante du nombre des mots du vers. Une seule objection se présente. Supposé pour le moment que le nombre des accents de mots dans les vers soit assez fixe : dans cet ordre d'idées on pourrait admettre que les monosyllabes sont proclitiques ou enclitiques, que les mots longs peuvent avoir deux accents (*inserinúntur*, *ministratóres*, *bicórpores*, et ainsi de suite) et que, par conséquent, l'isosyllabie plus ou moins incomplète des vers n'est que le résultat du nombre plus ou moins fixe des accents. Seulement, parmi les monosyllabes en question, il y en a au moins deux : *cor* et *rem* (L. 16 et N. 39,2), qu'on ne peut pas regarder comme enclitiques ou proclitiques. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

En comptant le nombre des syllabes de chaque vers on se heurte à deux difficultés d'ordre prosodique : doit-on admettre l'hiatus ou non? Doit-on reconnaître une valeur syllabique aux voyelles *e*, *i*, *u* en hiatus ou non?

La première question se résoud facilement. En parcourant les vers du type 2 2 3 3 3, qui est le type le plus recherché, on rencontre des cas où, si l'on admettait l'élision, le principe du climax par anisosyllabie des mots serait violé, et le type même du vers serait détruit. Comparez :

Liv. 1 : uirum mihi Camen*a* / *in*sece uersutum
26,1 : topper cit*i* *a*d aedes / uenimus Circae
Név. 3 : postqu*am* *auem* *a*spexit / in templ*o* *A*nchisa
14 : patrem su*um* *o*ptimum / suprem*um* appellat

L'hiatus est donc assez attesté et fréquent, ce qui est en concordance avec l'indépendance du mot phonétique en latin archaïque. Il est impossible de décider si l'élision est admise quelque part. Pour n'introduire aucun élément subjectif dans nos statistiques, nous avons été obligés d'admettre l'hiatus partout où une voyelle finale de mot est suivie d'une voyelle initiale de mot.

Pour résoudre la seconde question, celle de la valeur syllabique

de *e*, *i* et *u* en hiatus, nous avons établi deux statistiques : l'une en admettant la valeur syllabique des dites voyelles dans tous les cas, l'autre en ne l'admettant nulle part. Voici le résultat :

I. *Nombre des syllabes de chaque vers complet, en comptant* e, i *et* u *en hiatus comme syllabiques.*

	Liv.	Név.	Liv. %	Név. %	Total	Total %
10	0	0	0,0	0,0	0	0,0
11	0	2	0,0	3,8	2	2,5
12	7	7	24,1	13,5	14	17,2
13	13	18	44,8	34,6	31	38,3
14	4	17	13,8	32,7	21	25,9
15	4	8	13,8	15,4	12	14,8
16	0	0	0,0	0,0	0	0,0
17	1	0	3,4	0,0	1	1,2
	29	52	99,9	100,0	81	99,9

II. *Nombre des syllabes de chaque vers complet, en comptant* e, i *et* u *en hiatus comme non syllabiques.*

	Liv.	Név.	Liv. %	Név. %	Total	Total %
10	1	3	3,4	5,8	4	4,9
11	2	5	6,9	9,6	7	8,6
12	14	19	48,2	36,6	33	40,7
13	9	19	31,0	36,6	28	34,6
14	2	5	6,9	9,6	7	8,6
15	1	1	3,4	1,9	2	2,5
	29	52	99,8	100,1	81	99,9

En admettant la prosodie de *e*, *i*, *u* en hiatus

	comme *e*, *i*, *u* syllabiques	comme *e̯*, *i̯*, *u̯* non syllabiques
fréquence du type le plus fréquent :	38,3	40,7
fréquences des deux types les plus fréquents :	64,2 (13 et 14 syllabes)	75,3 (12 et 13 syllabes)

Il nous semble que la régularité qui ressort de la seconde statistique est plus grande que celle qu'offre la première. Non seulement le chiffre pour le type le plus fréquent est plus élevé dans la seconde,

mais aussi et surtout la somme de celles des deux types les plus fréquents y est plus élevée. Le résultat est en accord avec ce que nous apprendra tout de suite l'examen de l'ordre des syllabes accentuées et non accentuées ; ceci nous induit à conclure que, généralement, *e*, *i* et *u* en hiatus ne sont pas syllabiques, et que les types de vers les plus fréquents sont ceux de douze et de treize syllabes.

La tendance vers l'isosyllabie des vers est donc bien établie. Seulement, la question se pose si elle peut s'expliquer par la préférence pour un nombre restreint de types rythmiques. A cette question nous essaierons de répondre plus tard (voir ci-dessous, p. 299).

VI. — Le rythme accentuel

Nous nous proposons d'étudier l'ordre des syllabes fortes et faibles sans nous laisser guider par des idées préconçues sur la nature de l'accent du mot ou du ton. Il est certain que le saturnien a passé par une période où la syllabe initiale du mot avait un caractère spécial d'intensité ou de durée. Il est probable que le vers saturnien de Livius et de Névius était composé de mots dont la syllabe pénultième (ou, si celle-ci était brève, l'antépénultième) avait un caractère spécial de force ou de hauteur, mais dont la syllabe initiale avait gardé des traces de son intensité ou de sa durée.

Cependant, pour exclure tout élément subjectif, il faut tenir compte de deux possibilités. Si le vers saturnien littéraire a des alternances régulières de syllabes fortes et faibles, autres que les alternances quantitatives de la métrique, les syllabes initiales des mots, ou bien les pénultièmes et antépénultièmes, fonctionnent comme sommets de l'ondulation.

Commençons par envisager la première de ces possibilités. Elle est difficile à prouver, et certainement moins probable pour le vers de Livius et de Névius que pour le vers prélittéraire. Le problème est identique avec celui de l'ordre des mots de différentes longueurs dans le vers. Si le vers tend au type 2 2 3 3 3 et à quelques autres types dont les principes sont ceux de la correspondance horizontale de mots par isosyllabie, du climax par anisosyllabie et de la correspondance verticale de mots par un nombre assez fixe de quatre à cinq mots par vers, c'est par là même que le vers tend au rythme ⤴~⤴~⤴~~⤴~~⤴~~, c'est-à-dire aux types d'ondulation les plus fréquents dans la versification de toutes ou de presque

toutes les langues connues : (b) á b á b á ... et (b)(b)á b b á b b á .... (voir *La métrique générale* de l'auteur : *Bull. de la Soc. de linguist.*, t. XXX, fasc. 2, 1930, et *Der Rhythmus* de l'auteur : *Neophilologus*, XVII, 1932, notamment p. 246-254) ; les types à une et à deux syllabes faibles entre deux syllabes fortes sont partout les plus recherchés. Il y a un fait significatif qui semble indiquer l'existence de cette ondulation de syllabes initiales et non initiales et par là le caractère d'intensité des premières : c'est que de nos statistiques ressort clairement une préférence pour l'usage des mots bi- et trisyllabiques aux dépens des autres. Le fait s'expliquerait par la préférence bien connue pour les types de rythmes indiqués.

Si, d'un autre côté, à l'époque de Livius et de Névius la syllabe initiale du mot avait perdu son caractère spécial, la préférence pour les mots de deux et de trois syllabes dans le vers littéraire est due à l'imitation du saturnien prélittéraire. Pour le temps de Livius et de Névius, le caractère de hauteur de la syllabe tonique est bien probable ; mais il faut tenir compte de la possibilité que la syllabe tonique ait eu en même temps un élément d'intensité ; cf. ce qu'en dit M. Bally : « un accent de hauteur n'est jamais dépourvu d'une légère intensité » (Ch. Bally, *Le rythme linguistique et sa signification sociale* : compte-rendu du premier Congrès du Rythme, Genève, 1926, p. 261, note). Cet élément d'intensité se manifeste de plus en plus dans l'évolution de la langue : l'accent du latin vulgaire ne continue pas les sommets de durée, mais ceux de hauteur. En outre, il se peut qu'au temps où la structure rythmique du mot était en train de changer profondément, les syllabes pénultième et antépénultième aient emprunté un peu de la force des initiales, avec lesquelles elles étaient souvent identiques, plus spécialement dans les mots de deux et de trois syllabes (voir aussi F. Muller, *Philologus*, LXXVIII, 1923, p. 276).

Il est évident dès l'abord que *presque chaque membre du vers commence par une syllabe accentuée et finit par une syllabe accentuée suivie d'une syllabe non accentuée*, de la manière suivante : *ʓ* ..... *ʓ*~ / *ʓ* ..... *ʓ*~.

Envisageons séparément les différentes parties du vers.

A la fin du vers, la règle de la clausule .... *ʓ*~ est observée dans quatre-vingt-cinq cas sur quatre-vingt-onze (93,5 %) ; elle semble être violée dans six vers. Mais l'étendue du vers Nev. 24 est suspecte : il compte six mots, tandis que le vers suivant n'en a que

trois ; il est probable que le mot *rex* appartient au deuxième vers :

> mánusque súsum ad cáelum / sústulit súas
> réx Amúlius diuísque / grátulabátur.

Les autres exceptions se divisent en deux groupes différents : les unes sont du type ...⏑⏑⏓ (*dubio*, *docuit*, (*ibidem*?), *arquitenens*, *auspicium*), les autres contiennent un *i* en hiatus (*atrōcia* ; *suas rex*). Ce ne sont que les monosyllabes et les mots du type ...—⏑⏓, dont la langue offre un grand nombre, qui ne se rencontrent pas du tout à la fin du vers. Or, nous croyons avoir montré que dans la métrique latine aussi bien de la poésie que de la prose le type de mot ...⏑⏑⏓ équivaut à ...⏑⏓ (voir *La prose métrique des anciens*, de l'auteur, 1926, p. 8-9) ; pour la poésie latine des poètes comiques, M. Lindsay relève la « complete avoidance of such an incidence of ictus as *trahére*, *retrahére*, *detrahére* » à côté d'une « partial assistance of *perdére*, *disperdére* » (*The Captivi of Plautus*, 1900, p. 26-28 ; cf. aussi L. Mueller, *De re metrica*, 1894, p. 280 et suiv.). Exception faite peut-être pour les mots du type ⏑⏑⏑⏓, qui paraissent être équivalents tantôt à —⏑⏓, tantôt à ⏑—⏓, la pénultième et l'antépénultième des mots du type ...⏑⏑⏓ constituent une unité pour la métrique quantitative : ou bien aucune d'elles n'est frappée par l'ictus, ou bien elles le portent ensemble. Pour la prose métrique, comparez M. Axelson dans *Senecastudien*, Diss. Lund, 1933, p. 9 et 94.

D'autre part, lire le vers saturnien sans donner une valeur syllabique aux voyelles en hiatus paraît admissible. Sans parler des statistiques portant sur le nombre des syllabes du vers (voir ci-dessus, p. 291), cette manière de scander est attestée par nombre d'exemples non seulement dans la poésie comique, mais même dans le vers épique. Cf. Ennius, *Annales*, 93 quattuor, 94 auium, 436 insidiantes, 473 semianimes, 375 Olympia, etc. (voir aussi Ritschl, *Opusc.*, III, p. 638 n. et 650 n., et Lachmann ad Lucr. III, 917) ; Lucrèce 3, 232 et 243 :

> tenuis enim quaedam moribundos deserit aura
> qua neque mobilius quicquam neque tenuius extat

La règle que la pénultième du vers est frappée par l'accent du mot est donc sans exception. Cette règle ne pourrait pas s'expli-

quer comme étant une conséquence nécessaire d'une règle de métrique, à savoir que la pénultième du vers soit une longue ou une brève précédée d'une brève : ...⏑⏑⏑. Au contraire, la pénultième du vers peut être brève et en même temps précédée d'une longue, pourvu que cette brève soit initiale de mot et, par conséquent, accentuée : N. 5,2 : ... strenui uĭri ; 30 a : ... pollens dĕa ; 43 : ... fortissimos uĭros, et peut-être dans le vers déjà cité N. 24 : ... sustulit sŭas.

La même règle est observée avant la coupe ; le type –⏑⏑, par exemple *fécerant*, y est exclu. Dans treize vers, la règle n'est violée qu'en apparence : *arquĭtĕnens*, *pŏpŭlo*, *deuenies*, *adueniet*, *àdueniet*, *pariet*, *concilient*, *purpurea*, *Purpureus*, *iudicium* ; ou, avec voyelle en hiatus (précédée d'ailleurs dans la plupart des cas d'une syllabe brève) : *Penatium*, *auream*, *Manius*. La seule exception à cette règle est présentée par le vers N. 43, 1, dont la forme traditionnelle est suspecte. M. Koster observe : « caret diaeresi ». On est tenté de lire *desererent* au lieu de *deserant* :

síc íllos deseĕrĕrent / fortissimos uiros
mágnum stúprum pŏpŭlo / fíerí per géntem

En supposant ici encore qu'un fait de métrique, notamment une tendance à la clausule ...⏑⏑⏑ / avant la coupe, soit à la base de la règle observée, on est obligé d'admettre les exceptions suivantes : L. 21 : cumque ĕo ; N. 47 : regnum *sĭmul*, et aussi N. 43,1 : *deserant*, à moins qu'on ne se décide à lire *desererent*.

Le premier membre commence par une syllabe accentuée.

Cette règle semble violée dans les cas suivants (21) :

1. *pulchraque*, *seseque*, *uinumque*, *manusque* ;

2. *eorum* ;

3. *argenteo polubro* /, *Mercurius cumque eo* /, *immolabat auream* /, *siluicolae homones*, / *Amulius diuisque* /, *uictoribus danunt* /, *superbiter contemptim* /, *onerariae onustae* /, *Sicilienses paciscit* /, *Lutatium concilient* /, *ibidemque uir* /.

Les exemples du premier groupe s'expliquent par l'indépendance du mot *que* en latin archaïque, par ex. Verg., *Én.* 6, 150 : (heu nescis) totam / que incestat funere classem, et *Die Form des*

vergilianischen Hexameters, de l'auteur : *Boll. dell' assoz. intern. per gli studi mediterr.*, I, 1930, nº 4, p. 16, n. 3 ; celui du second par la voyelle en hiatus. Il ne reste que ceux du troisième groupe, qui présentent un caractère commun : le membre n'est composé que de deux mots dont le premier a quatre syllabes ou plus. En admettant l'hypothèse, que nous avons prise comme point de départ de nos recherches, que la syllabe accentuée puisse fonctionner comme sommet de l'ondulation, on arrive nécessairement à en admettre une autre, à savoir que les mots de quatre syllabes ou plus ont un accent secondaire sur la syllabe initiale du mot. Cette hypothèse n'explique pas seulement les exceptions apparentes à la règle de l'accentuation initiale du premier membre du vers, mais aussi les exceptions à une autre règle non moins importante, à savoir que *le premier membre a toujours trois syllabes accentuées.* Il est important d'observer que le premier membre ne commence jamais par un mot trisyllabique à pénultième longue (*mortales* ou *sedentes*) et ne se compose jamais ni de deux mots dont aucun n'a quatre syllabes ou plus, ni de trois mots parmi lesquels se trouve un mot à quatre syllabes ou plus. Le membre N. 30 a : *cum tu, arquitenens* /, s'explique par le caractère proclitique de *cum.*

Le second membre commence par une syllabe accentuée.

Cette règle n'est violée qu'en apparence dans les cas suivants :

1. uestem que....., uinum que....., magni que..., belli que..., quia nam... ;
2. Aenea et noegeo (à lire ou bien *Aénĕa* et *noégĕo*, ou *Aenea* et *noegeo*?) ;
3. Le second membre se compose d'un seul mot de quatre syllabes ou plus. Comme dans les autres vers, ce membre a toujours deux ou trois accents de mots ; il convient de lire : ìnserinúntur, ànculabátur, gràtulabátur, et peut-être L. 12 : mèntiónem (dans ce dernier vers ni la place de la coupe ni celle de la fin de vers ne sont certaines).
4. Le second membre se compose d'un mot de quatre syllabes ou plus, suivi d'un mot disyllabique : rèlligáre strúppis, ìmportúnae úndae, Prôserpína púer, Vàlérius cónsul, fôrtíssimos uíros.

Il est clair, pourtant, que cette règle n'a pas un caractère absolu ;

elle constitue plutôt une tendance, assez forte d'ailleurs. Il y a sept ou huit vers sur quatre-vingt-dix-huit (7,1 % ou 8,2 %) qui ne rentrent pas dans le schéma, à savoir les vers dont le second membre commence par un mot disyllabique du type ⏑–⏑, et les vers ..... / capitibus opertis // et / proicerent atrocia //. Comparez :

Liv. 10 : / adprimum Patroclus // 22,2 : / nodorum dubio // Név. 3,1 : / in templo Anchisa // 50 a : / a flamma Vulcani // 4,1 : / amborum uxores // 28 : / praedicit castus // 30 a : / sagittis pollens dea //

Il est intéressant d'observer que le vers L. 4,1 est incomplet, que le vers N. 30 a est rejeté comme ne rentrant pas dans le cadre du saturnien par Leo et L. Müller (Koster : si genuinus est Saturnius, durior uidetur ; caret diaeresi), et que dans le vers L. 22,2 la place de la coupe et celle de la fin de vers sont assez difficiles à déterminer.

Le second membre tend à un ordre assez fixe des syllabes accentuées et non accentuées.

En admettant généralement dans la prosodie du vers saturnien, comme il paraît nécessaire, l'hiatus entre deux mots successifs et la valeur non syllabique des voyelles en hiatus dans le même mot, et en admettant que, pour la structure accentuelle du mot, le type ....⏑⏑⏑ équivaut à ...⏑⏑, et que les mots de quatre syllabes ou plus portent un accent secondaire sur la syllabe initiale, on arrive à établir la statistique suivante pour le second membre du vers :

1.	.... / ⏑~~⏑~	// 25	
2 a.	... / ⏑~⏑~⏑~	// 17	76 = 89,4 %.
2 b.	... / ⏑~~~⏑~	// 34	
3.	... / ~⏑~~⏑~	// 5	
4.	... / ~⏑~⏑~⏑~	// 2	9 = 10,6 %.
5.	... / ~⏑~⏑~	// 2	

seuls exemples du type 3 :
- L. 10 : ibidemque uir summus / adprimus Patroclus
- N. 3,1 : postquam auem aspexit / in templo Anchisa
- 4,1 : ..... / amborum uxores
- 4,2 : noctu Troiad exibant / capitibus opertis

seuls exemples du type 4 :
- 35 : simul ministratores / proicerent atrocia
- N. 30 a : cum tu, arquitenens / sagittis pollens dea
- 63 : atque prius pariet / lucusta lucam bouem

seuls exemples du type 5 { L. 22,2 : multa inter se flexu / nodorum dubio
N. 28 : res diuas edicit / praedicit castus

(pour le caractère suspect des vers L. 4,1 et N. 30 a, comparez ce qui, à ce sujet, a été remarqué ci-dessus, p. 297).

Le premier membre offre une structure moins rigoureuse que le second, comme il est normal dans presque toute versification. En admettant les règles de prosodie établies ci-dessus on arrive aux conclusions suivantes :

1° *Le premier membre a toujours trois accents, dont le premier frappe la première syllabe, le dernier la syllabe pénultième du membre.*

2° *La distribution des syllabes accentuées et non accentuées dans le premier membre du vers est indiquée par la statistique suivante* :

Nombre des syllabes	*entre le 1er et 2me accent*	*entre le 2me et le 3me accent*
0	17	0
1	*60*	18
2	10	*66*
3	1	4
	88	88

Les différents types du premier membre du vers se distribuent de la manière suivante :

a 1	1	⤴⤴~⤴~ / ...	N. 30 a
a 2	13	⤴⤴~~⤴~ / ...	
b 1	11	⤴~⤴~⤴~ / ...	
b 2	47	⤴~⤴~~⤴~ / ...	
c 1	4	⤴~~⤴~⤴~ / ...	
c 2	6	⤴~~⤴~~⤴~ / ...	{ N. 3,2 ; 23 ; 24,1 ; 32,1 ; 34 ; 51,2
d	1	⤴~~~⤴~⤴~ / ...	N. 39,2
e	2	⤴⤴~~~⤴~ / ...	N. 19,2 et 45
f	2	⤴~⤴~~~⤴~ / ...	L. 38 et N. 48
g	1	⤴⤴~⤴~~ / ...	N. 43
x	2		? L. 10 et 22

Une tendance marquée vers le type ⤴~⤴~~⤴~ (*uirum mihi Camena*) et des tendances moins fortes mais appréciables vers les types ⤴⤴~~⤴~ et ⤴~⤴~⤴~ (*res diuas edicit, uictoribus danunt* et

namque nullum peius, quamde mare saeuom) sont discernables. Les types a1 et a2 ne se rencontrent que lorsque le membre commence par un monosyllabe ou par un mot de quatre syllabes ou plus.

Parmi les exemples des types rares, il y en a qui sont suspects ou dont la division en membres est incertaine (e. a. L. 22, dont il a été question plus haut).

Il reste à observer que pour les vers suivants nous avons choisi la prosodie indiquée ci-dessus : L. 8 : *ín Pýlum deuĕ́nĭes* / etc. (a2) ; N. 22 : *iámqueius méntem fortúnam* / etc. (b2) ; 32,2 : *in éxpediti̯ónem* / etc. (a2), et N. 42 : *sése que éi períre* / etc. (c1). Même en adoptant une autre interprétation rythmique de ces vers, les statistiques resteraient presque les mêmes. Nous avons omis les vers L. 10 et N. 10, de scansion difficile.

Il est évident que le vers saturnien accuse une tendance assez forte vers la structure suivante : ⸗ (~) ⸗~ (~) ⸗~ / ⸗~~~⸗~ ⸗~⸗~⸗~. Elle est ou primaire, c'est-à-dire recherchée pour elle-même, ou bien due à des tendances d'un ordre tout autre, par exemple des tendances propres à la métrique quantitative ou des tendances à l'isosyllabie des vers et à l'isosyllabie des mots successifs. Quoi qu'il en soit, elle demande une interprétation, et ce que nous pouvons observer c'est qu'elle semble rendre compte suffisamment de la tendance à l'isosyllabie de vers successifs, dont il a été question plus haut (p. 288-292).

VII. — Répartition des syllabes longues et brèves

La théorie quantitative a été défendue plusieurs fois. Parmi les exposés les plus approfondis et les plus complets figurent ceux de Havet et de Leo. Le premier procède d'une manière exclusivement déductive ; il prend comme point de départ le schème ïambique : ⏑–⏑–⏑–⏑–⏑–⏑–⏑–⏑–⏑–⏑–, et explique ensuite les exceptions par des règles spéciales de prosodie ou de métrique. La méthode de Leo n'est inductive qu'en apparence : il constate la fréquence de telle ou telle série de syllabes longues et brèves sans s'occuper de sa fréquence habituelle et naturelle dans le langage général. Aucun des deux ne s'est demandé si les règles ainsi observées peuvent être dues à des facteurs d'ordre non métrique ; ils se bornent à ad-

mettre un grand nombre de types et de vers qui, d'après nos conceptions de la métrique, ne rentrent guère dans le cadre supposé.

Pour éliminer tout élément subjectif de nos recherches, nous procéderons de deux manières distinctes. D'une part, nous commencerons par étudier la métrique des vers saturniens en supposant que le mot phonétique dans cette versification était tellement autonome que la forme métrique de chaque mot est indépendante de la forme métrique des mots précédents et suivants. Dans ce cas, la syllabe finale de *habet* est longue, même si elle est suivie d'une voyelle initiale du mot suivant : *habēt omnes* ; inversement, la syllabe finale de *omne* est brève, même si elle est suivie de deux consonnes initiales du mot suivant : *omnĕ stabat*[1]. D'autre part, nous supposerons que la prosodie de ces vers est celle du drame de Livius, Névius, Plaute et Ennius, et de l'épopée d'Ennius. Dans l'un et l'autre cas, nous essayerons de comparer les fréquences des différents types de vers avec celles que la langue en fournirait d'elle-même. Enfin, nous nous demanderons si les règles ainsi observées sont primaires, ou si elles tiennent à des causes d'un ordre différent, extérieur à la métrique quantitative.

Pour pouvoir comparer la fréquence des différents types métriques du vers saturnien à la fréquence des mêmes types que la langue fournit par pur hasard, il faut grouper les vers, ou plutôt les membres, d'après le nombre de syllabes et la distribution des mots de diverses longueurs.

On a essayé de déterminer la fréquence normale des différents types de mots disyllabiques (⏑⏑, ⏑–, –⏑ et ––) par l'étude de trois centaines de mots, chacune prise dans un des discours de Cicéron (*Pro Sext. Rosc. Am.* ; *In Caec. diu.* ; *In Verr.* lib. IV *de signis*).

De même, on a dressé des statistiques de la métrique de quatre centaines de mots trisyllabiques, pris dans les mêmes trois discours de Cicéron et dans le Traité *de agricultura* de Caton.

Commençons par l'examen du second membre du type le plus fréquent, à savoir celui de deux mots trisyllabiques. Nous n'avons pas enregistré les syllabes finales du dernier mot du vers, dont la

1. Cp. Lucilius, 7, 20; 9, 15; 10, 8 et 28, 39 à la fin du vers : « segetem immutassĕ statumque; accurrerĕ scribas; deducerĕ scalis; pro statura Acciŭ(s) status », et L. Mueller, *De re metrica*[2], p. 386 et suiv. Même chez Virgile une fois devant une pause syntactique : « ponitĕ. spes sibi quisque, sed haec, quam angusta, uidetis » (*Le mot phonétique*, de l'auteur : *Rev. Ét. lat.*, 1934, p. 119-120).

quantité est sans doute commune ; de même, nous avons omis de noter la quantité des syllabes de quantité douteuse, notamment celles des finales qui se terminent par une voyelle ou *-m* avant une voyelle initiale du mot suivant. Voici le résultat :

		avant-dernier mot (trisyllabique)			*dernier mot (trisyllabique)*		
		1re	2me	3me syll.	1re	2me	3me syll.
longue	Livius et Névius	90,7 % (39)	19,0 % (8)	75,0 % (24)	68,2 % (28)	92,7 % (38)	commune
longue	fréquence normale	59,9 % (180)	57,7 % (173)	81,3 % (244)	59,9 % (180)	57,7 % (173)	
brève	Livius et Névius	9,3 % (4)	81,0 % (34)	25,0 % (8)	31,7 % (13)	7,3 % (3)	commune
brève	fréquence normale	40,1 % (120)	42,3 % (127)	18,7 % (56)	40,1 % (120)	42,3 % (127)	

Évidemment, le second membre tend vers la structure / – ⏑ ⏓ / ⏓ – ⏓ ; c'est la structure du second membre du vers modèle : *malum dabunt Metelli / Naeuio poetae.* Seulement, le vers saturnien de Livius et de Névius ne montre aucune préférence pour une longue à la fin de l'avant-dernier mot, ni pour une brève au commencement du dernier mot.

En supposant qu'une syllabe finale de l'avant-dernier mot se terminant par une voyelle brève ou par une voyelle brève suivie d'un *-m* (par ex. *bellique inertes* et *uirginem oraret*) compte pour une syllabe brève (comme dans Ennius, *Ann.* : *milia militum octo*), la statistique devient encore moins favorable à l'hypothèse de la scansion ïambique. La seule manière de la soutenir est d'admettre que pour la métrique toute syllabe finale de mot équivaut à une longue. Ce procédé est appliqué par les savants qui soutiennent l'hypothèse de la métrique quantitative (Leo, Havet, Koster) ; il nous semble bien arbitraire.

En n'envisageant que le type – ⏑ ⏓ de l'avant-dernier mot et le type ⏓ – ⏓ du dernier mot du vers, le résultat est le même :

avant-dernier mot du type – ⏑ ⏓

	vers de L. et de N.	fréquence normale	
– ⏑ –	70,0	81,8	évité?
– ⏑ ⏑	30,0	18,2	recherché?

dernier mot du vers du type ⏑̄—⏑̄

	vers de L. et de N.	fréquence normale	
—̄—⏑̄	63,4	62,9	aucune préférence appréciable.
⏑̄—⏑̄	36,6	37,1	

Ces chiffres ne montrent aucune préférence ni pour une syllabe longue à la fin de l'avant-dernier mot, ni pour une brève au commencement du dernier.

En admettant que la prosodie du vers saturnien de Livius et de Névius est la même que celle des vers latins archaïques du type grec, par exemple du sénaire ïambique de la comédie et de la tragédie, les chiffres pour la finale de l'avant-dernier mot ne restent pas les mêmes. Dans deux cas, là où une voyelle brève est suivie d'une seule consonne finale de mot, le mot suivant commence par une voyelle (*Pythius Apollo*), de sorte que la syllabe finale serait brève par position : *Pythiŭ-s Apollo.* Dans aucun cas une syllabe brève finale de nature ne devient longue par position (par ex. *omniă stabant*). Les proportions deviennent donc telles que les montre la statistique suivante :

Syllabe finale de l'avant-dernier mot trisyllabique

	Livius et Névius		fréquence normale[1]
longue	20	68,8 %	71,5 %
brève	10	31,3 %	28,5 %

Ainsi encore on ne réussit pas à constater une préférence pour une longue à cet endroit du vers. Nous étudierons plus bas (p. 307 et suiv.) les exemples du second membre qui présentent cinq syllabes.

Envisageons maintenant le premier membre et observons-en le premier et le second mot dans le cas le plus fréquent, à savoir celui où les deux mots sont disyllabiques ; parmi les fragments de Livius il y en a dix-sept, parmi ceux de Névius vingt exemples (nous

1. Pour déterminer la quantité normale de la syllabe finale des mots du type -⏑̄, nous avons compté, d'après les exemples trouvés dans les discours cités de Cicéron, que dans 27,7 °/₀ des cas un mot est suivi par un autre qui commence par une voyelle, par exemple *habebăt argentum.* Or, puisqu'un mot du type en question se termine par une voyelle brève suivie d'une seule consonne dans 37,7 °/₀ des cas, la syllabe finale est brève par position dans 27,7 × 37,7 = 10,4 °/₀ du chiffre total. En revanche, le cas où une syllabe finale brève par nature s'allonge par position (*omniă stabant*) est rare : 0,6 °/₀. La fréquence normale dont il s'agit ici est donc : -⏑̄- 81,3 °/₀ — 10,4 °/₀ + 0,6 °/₀ = 71,5 °/₀, à côté de -⏑⏑ 28,5 °/₀.

avons omis les vers incomplets et aussi ceux dans lesquels la fin du premier mot et en même temps le commencement du second sont constitués par une voyelle). Voici le résultat :

		premier mot disyllabique		*second mot disyllabique*	
		1re	2me	3me	4me syll. du vers
longue	Livius et Névius	59,5 %	70,3 %	40,5 %	83,8 %
	fréquence normale	60,7 %	71,0 %	60,7 %	71,0 %
brève	Livius et Névius	40,5 %	29,7 %	59,5 %	16,2 %
	fréquence normale	38,3 %	29,0 %	38,3 %	29,0 %

La forme métrique du premier mot est donc indifférente ; celle du second tend à être ïambique (⏑ –).

En admettant des allongements et des réductions par position des syllabes finales (*omnĕ s|tabat* ; *faci|t homones*), le résultat est le même :

		premier mot disyllabique		*second mot disyllabique*	
		1re	2me	3me	4me syll. du vers
longue	Livius et Névius	59,5 %	67,6 %	40,5 %	70,3 %
	fréquence normale	60,7 %	50,0 à 60,0 %	60,7 %	50,0 à 60,0 %

Pourtant, cette tendance à placer un mot ïambique après un mot disyllabique initial du vers est beaucoup plus faible que les tendances constatées ci-dessus, à savoir la préférence pour la clausule // –⏑ ⏓ / ⏓ – ⏓ dans les vers se terminant par deux mots trisyllabiques. Voici la statistique de la distribution des différents types de séries de mots dans le premier membre, dans le cas où il commence par deux mots disyllabiques :

⏑⏑ / ⏑⏑ / 0	⏑⏑ / –⏑ / 0	⏑⏑ / ⏑– / 3	⏑⏑ / –– / 0
–⏑ / ⏑⏑ / 2	–⏑ / –⏑ / 0	–⏑ / ⏑– / 4	–⏑ / –– / 2
⏑– / ⏑⏑ / 2	⏑– / –⏑ / 1	⏑– / ⏑– / 3	⏑– / –– / 6
–– / ⏑⏑ / 0	–– / –⏑ / 1	–– / ⏑– / 8	–– / –– / 5

Les chiffres ne sont pas assez élevés ni pour être comparés utilement avec la fréquence normale des différents types, ni pour qu'on

en tire des conclusions formelles. Il est intéressant pourtant de voir que de tous les types la série – – ⏑ – est la plus fréquente. Mais il faudrait recourir à des procédés de prosodie bien hardis pour vouloir admettre que toutes ces séries ont été senties comme ïambiques (⏓ – ⏑ – ou – ⏑ ⏑ –) par les poètes eux-mêmes.

Il ne nous reste à envisager que la fin du premier membre. A cet endroit, ce ne sont que les mots trisyllabiques qui fournissent un nombre suffisant d'exemples pour qu'on puisse les étudier avec avantage ; on en trouve cinquante-quatre. Voici la distribution des syllabes longues et brèves :

Mots trisyllabiques terminant le premier membre

		1re	2me	3me syllabe
longue	Livius et Névius	57,4 %	96,3 %	87,1 %
	fréquence normale	59,9 %	57,7 %	81,3 %
brève	Livius et Névius	42,7 %	3,8 %	13,0 %
	fréquence normale	40,1 %	42,3 %	18,7 %

Il nous semble permis de conclure que la forme de ce mot tend à être ⏓ – ⏓ ; la quantité des syllabes initiale et finale est indifférente, l'antépénultième est presque toujours longue. Il est intéressant d'observer que les seuls mots dont l'antépénultième est brève ne figureraient pas parmi les exceptions ; si nous avions osé introduire dans nos recherches de la quantité les principes de prosodie admis plus haut pour la place de l'accent du mot, dans ce cas les mots *Manius* et *populo* pourraient être considérés comme disyllabiques : *Mānius* et *pŏpŭlo* (⏓ ⏓ ⏓).

Il est donc bien sûr que le premier membre du vers tend à être : $\overset{1}{\overset{\smile}{\underline{\smile}}}\ \overset{2}{\overset{\smile}{\underline{\smile}}}\ /\ \overset{3}{\smile}\ \overset{4}{–}\ /\ \overset{5}{\overset{\smile}{\underline{\smile}}}\ \overset{6}{–}\ \overset{7}{\overset{\smile}{\underline{\smile}}}\ //$, et le second : $\overset{8}{–}\ \overset{9}{\smile}\ \overset{10}{\overset{\smile}{\underline{\smile}}}\ /\ \overset{11}{\overset{\smile}{\underline{\smile}}}\ \overset{12}{—}\ \overset{13}{\overset{\smile}{\underline{\smile}}}$. Seulement, il faut considérer, comme il a été remarqué plus haut, que la tendance à mettre un mot de forme ïambique à la seconde place du vers après un mot disyllabique initial du vers est beaucoup plus faible que la préférence pour les types indiqués des mots trisyllabiques à la troisième, quatrième et cinquième place du vers.

La question qui se pose est la suivante : vu l'interdépendance

en latin de l'ordre des syllabes accentuées et non accentuées, d'une part, et de celui des syllabes longues et brèves, de l'autre, lequel des deux est primaire, lequel secondaire?

Commençons par mettre à l'épreuve la théorie de la métrique quantitative.

Elle suppose que le mètre du vers saturnien est ïambo-trochaïque et que l'alternance de syllabes accentuées et non accentuées n'y est pour rien ; elle a donc à expliquer l'ordre constaté ci-dessus dans cette alternance accentuelle par la métrique même. Limitons-nous à l'examen des types de membres les plus fréquents, les seuls d'ailleurs qui, par leur fréquence, se prêtent à des recherches d'ordre statistique.

Il est difficile de nier que les tendances à mettre une syllabe longue ou brève à telle ou telle place du vers suggèrent un rythme quantitatif de la forme suivante :

⏑— / ⏑— / ⏑—⏓ // —⏑— / ⏑—⏓.

Mais, en premier lieu, on se demande pourquoi la quantité de certaines syllabes est indifférente et celle de certaines autres tellement libre que par ces licences le rythme du vers risque d'être détruit. En second lieu, ce rythme d'une liberté presque extrême suffit-il seul à rendre compte de l'ordre accentuel, qui est beaucoup plus strict que le rythme quantitatif? Ou bien, inversement, ce rythme quantitatif avec ses licences indéniables doit-il être considéré comme une pure conséquence des tendances d'ordre accentuel?

La quantité des syllabes est indifférente à la fin du premier membre et (dans le type .... / 3 3 //) à la fin de l'avant-dernier mot trisyllabique. Dans ces deux cas, on pourrait, à la rigueur, expliquer cette licence par la position de la syllabe finale du mot. Mais la quantité syllabique est aussi et surtout indifférente à deux places où, généralement, les tendances métriques se manifestent de la manière la plus rigoureuse, à savoir avant le dernier ictus du vers ou du membre (syllabes 5 et 11) ; c'est là la place généralement obligatoire du « pied pur ». Enfin, du point de vue de la métrique, le commencement du vers est tellement libre qu'il faut parcourir au moins une dizaine de vers pour constater ou même pour soupçonner une tendance vers un rythme ïambo-trochaïque.

Il est vrai qu'on peut supposer que l'ordre accentuel dépend

d'un rythme ïambo-trochaïque avec des limites de mots à certaines places fixes :

$$\overset{\smile}{\underset{\sim}{\smile}}\,\underset{\sim}{\smile}\,/\,\overset{\smile}{\underset{\sim}{\smile}}\,\underset{\sim}{\smile}\,/\,\smile\,\overset{\sim}{\underset{\sim}{\smile}}\,//\,\overset{\sim}{\underset{\sim}{\smile}}\,\smile\,\underset{\sim}{\smile}\,/\,\smile\,\overset{\sim}{\underset{\sim}{\smile}}.$$

Mais, à y regarder d'un peu de plus près, on se rend compte aisément que la distribution de mots de diverses longueurs est aussi ou plus régulière que le rythme quantitatif, trop régulier et trop indépendant pour n'être qu'un pur élément et un ornement de la métrique ; elle s'explique par le principe de la correspondance de mots horizontale par isosyllabie et le principe du climax de mots par anisosyllabie. En outre, on observe qu'à strictement parler l'ordre accentuel ne dépend pas du rythme ïambo-trochaïque, mais de la quantité d'un nombre très restreint de syllabes, à savoir les syllabes 6, 9 et 12 :

1	2		3	4		5	6	7		8	9	10		11	12	13
⏑	—	/	⏑	—	/	⏑	—	⏑	//	—	⏑	—	/	⏑	—	⏑̄
⏑́	~	/	⏑́	~	/	~	⏑́	~	//	⏑́	~	⏑̀	/	~	⏑́	~
uirum			mihi			Camēna			//	insĕce				uersūtum		

et que justement ces syllabes sont les seules ou presque les seules dont la quantité n'est certainement pas indifférente. Voilà l'essentiel du problème. Étant donnée la distribution de mots de diverses longueurs et l'ordre accentuel constatés ci-dessus, c'est la quantité de ces syllabes seules qui importe. Après avoir établi, à l'aide d'une méthode que nous tenons pour aussi objective que possible, que la quantité des autres syllabes est assez libre, ou, en tout cas, beaucoup moins fixe que celle des syllabes dont la quantité importe pour la place de l'accent du mot, il est difficile de nier que la distribution de mots de diverses longueurs et l'ordre accentuel soient primaires et le rythme quantitatif secondaire.

Ici nous avons deux réserves à faire. En premier lieu, la quantité de la huitième syllabe semble être indifférente pour la place de l'accent du mot : l'accent semble porter sur l'antépénultième dans les deux cas : // *hŏmĭnes fortunas* et // *fĭlĭae sorores* ; pourtant la préférence pour une longue à cette place est bien établie.

Cette objection contre l'hypothèse de la priorité de l'ordre accentuel est facilement réfutée en admettant une autre hypothèse, assez bien établie à ce qu'il nous semble, et dont il a été question plus haut (p. 294), à savoir que, pour l'accent, les mots

du type ⏑ ⏑ ⏓ (*gĕnĕre*) équivalent à ceux du type – ⏓ ; or, à cet endroit du vers, on préfère justement les mots du type ⏖ ⏑ ⏑ (– ⏑ ⏓) à ceux du type ⏖ ⏑ (– ⏓ ou ⏑ ⏑ ⏓).

L'autre réserve concerne la quantité des syllabes 3 et 4 du vers et celle des syllabes du second membre du type / ⏖ ⏑ ⏑ ⏖ ⏑ //. La quantité des syllabes 3 et 4 est loin d'être fixe, mais elle tend évidemment à constituer une série ïambique : des trente-sept exemples du type du vers ⏑ ⏑ / ⏑ ⏑ / ....., dix-huit commencent par ⏓ ⏓ / ⏑ – / ....., ce qui est surprenant (voir plus haut, p. 303). De là il nous semble permis de conclure que les deux poètes, bien familiarisés avec la poésie grecque et frappés par la ressemblance remarquable bien qu'incomplète du vers saturnien, du trimètre ïambique grec, du sénaire ïambique latin et d'autres mètres peut-être, ont introduit dans une versification proprement latine des tendances métriques dont les principes étaient tout autres.

Pour ce qui concerne le second membre, parmi les quatre-vingt-cinq exemples il y en a vingt-cinq de cinq syllabes ; pour rester aussi objectifs que possible, nous omettons les exemples du second membre qui ont cinq syllabes quand on y admet la valeur non syllabique des voyelles en hiatus (*deus*, *filiam*, etc.) et l'équivalence des types ⏑ ⏑ ⏓ et – ⏓ (*genere* et *gente*) ; encore avons-nous omis le vers N. 48, dont le texte est suspect : ... / *septimum annum.*

Dans tous ces vingt-cinq exemples, les syllabes accentuées et non accentuées sont distribuées de la manière suivante : ⏖ ⏑ ⏑ ⏖ ⏑ (ou ⏖ ⏑ ⏑ ⏖ ⏑), par exemple *flámmam Volcáni* (ou *ànculábatur*) : voilà une règle sans exceptions. D'autre part, la métrique de ces membres est trop régulière pour être suffisamment expliquée par l'ordre accentuel. Voici la distribution des syllabes longues et brèves :

Second membre du type à cinq syllabes

	1re	2me	3me	4me	5me
longue	14	7	15	14	commune
brève	1	8	0	1	

De cette statistique ressort clairement une tendance vers le type — ⏓ – — ⏓ ou, plus précisément, vers le type — ⏑ — – ⏓.

D'une part, on constate que l'ordre accentuel est beaucoup plus fixe que l'ordre métrique : les exemples L. 18 : *dŏmum uēnisse*, et N. 5,2 : *strenui uĭri*, ne sont pas compatibles avec le type – ⏑ – – ⏓, mais l'ordre accentuel ⏖ ⏑ ⏑ ⏖ ⏑ y est observé (M. Koster admet

l'ictus *dŏmum* et *uĭri*, ce qui semble parfaitement arbitraire) ; il y a six exemples de cinq syllabes longues successives (L. 26,2 ; N. 5 ; 5,3 ; 28 ; 46 ; 50 a), où il est difficile de trouver aucune métrique, par exemple : N. 5 : *multi mortales*. En outre, le type métrique – ⏑ – – ⏓ est bien surprenant à côté du type le plus fréquent : – ⏑ – ⏓ – ⏓, à moins qu'on admette la prosodie arbitraire des « longues prolongées », c'est-à-dire équivalentes à – ⏑ ou même à – ⏑ ⏑ ; dans ce cas, – ⏑ – – ⏓ équivaut à – ⏑ – ⏑ – ⏓. Cette prosodie constitue, d'après Havet (*loc. cit.*, § 455), « le trait caractéristique de la versification latine nationale », ce qui équivaut à dire qu'on ne la trouve nulle part ailleurs : elle paraît être inventée pour les besoins de la cause.

D'autre part, la régularité métrique de ces membres est surprenante. Elle ne s'explique pas par l'ordre accentuel constaté ; l'ordre accentuel n'explique pas, par exemple, l'absence de la clausule héroïque – ⏑ ⏑ – ⏓.

Il semble donc permis de conclure, ici encore, que, d'une part, l'ordre accentuel est assez fixe et ne s'explique pas suffisamment par la métrique, mais que, d'autre part, l'ordre métrique, tout en étant moins fixe que l'ordre accentuel, ne s'explique pas comme une simple conséquence de l'ordre accentuel.

VIII. — Origine et histoire du vers saturnien

L'étude systématique du vers saturnien littéraire nous a montré des régularités de plusieurs sortes. Le nombre des syllabes, des mots et des membres du vers, la place de la coupe, la distribution des mots de diverses longueurs dans le vers, l'ordre des syllabes accentuées et non accentuées et celui des syllabes longues et brèves tendent à être plus ou moins fixes. Chacune de ces régularités dépend pour une partie d'une ou de plusieurs autres régularités, mais est en même temps, pour une autre partie, indépendante et autonome. Seule la métrique quantitative dépend presque entièrement des alternances accentuelles et de l'ordre des mots de différentes longueurs ; c'est elle, par conséquent, qui est le moins autonome. Il serait vain de vouloir trouver un seul principe de versification dans les poèmes de Livius et de Névius. Il n'y a qu'une seule hypothèse, qui paraît rendre compte de cet état de choses extrêmement compliqué : c'est la supposition que çà et là de nouveaux principes de versification se sont superposés aux an-

ciens en s'adaptant à eux pour une part, mais pour l'essentiel restant autonomes et indépendants.

C'est à M. Meillet que nous devons l'hypothèse hardie mais séduisante que le saturnien latin est issu des mêmes types qui ont abouti dans l'Inde aux vers de jagatī et de triṣṭubh, en Grèce aux vers alcaïque et sapphique d'une part, au trimètre ïambique de l'autre (*Mètres grecs*, p. 77). Or, ces vers de jagatī et de triṣṭubh sont caractérisés par un nombre assez fixe de syllabes (11 à 12), par une place assez fixe de la coupe (après la quatrième ou cinquième syllabe), et par une certaine ondulation de longues et de brèves. Cette ondulation est le plus normalisée dans le second membre du vers et accuse une préférence pour les types ïambo-trochaïque et anapesto-dactylique.

Si cette hypothèse est juste, le prototype du vers saturnien a subi de profonds changements pendant la période italique ou en latin archaïque : le nombre des mots du vers et le nombre des syllabes du mot sont devenus plus importants pour la versification que le nombre des syllabes du vers ; l'alternance normalisée de longues et de brèves est mise au second plan en faveur de l'équivalence métrique des syllabes ; le mot est devenu plus important que le groupe de mots syntaxique. Il est évident que, pour la plus grande part, ces changements tiennent à une seule cause : l'extrême indépendance du mot phonétique en latin et, peut-être, en italique.

Nous avons déjà remarqué que le nombre des mots dont le vers est composé est plus fixe que le nombre des syllabes du vers ; en outre, nous avons vu que l'ordre des mots est déterminé, pour une large part, par des tendances vers l'isosyllabie et vers le climax par anisosyllabie de mots successifs ; il est bien probable que, même dans la correspondance de mots verticale, le rôle de l'isosyllabie des mots a été considérable.

Pour la longueur des mots, c'est le nombre des syllabes et non la quantité de ces syllabes qui compte ; la règle qu'en général un mot n'est pas suivi d'un mot plus court serait beaucoup plus souvent violée si l'on était obligé de mesurer la longueur des mots non seulement d'après le nombre, mais aussi d'après la quantité des syllabes. Comparez, par exemple :

Liv. : *quando dies* — / ⏑ — ; *quamde mare* — ⏑ / ⏑ ⏑ ; *topper uel hunc* — / ⏑ — ; *topper citi* — / ⏑ — ; *topper facit* — / ⏑ — ; *neque ta-*

men ⏑ ⏑ / ⏑ — ; Nev. : *summi deum* — — / ⏑ — ; *magnum stŭprum* — — / ⏑ — ; *causet eo* — — / ⏑ — ; *magnae metus* — — / ⏑ — ; *narrato omnia* — — — / — ⏑ ⏑ ; *Atlantis filiam* — — — / — ⏑ ⏓ ; *amplectens* / *uirginem* — — — / — ⏑ ⏓, etc.

L'équivalence métrique des syllabes longues et brèves est ancienne : c'est sur elle que repose la règle des mots composés du type de *dvandva* (loi de Wackernagel ; voir W. Krause, *Die Wortstellung in den zweigliedrigen Wortverbindungen untersucht fürs Altindische, Awestische, Litauische und Altnordische ; Kuhn's Zeitschr.*, L, 1922, p. 74-129). Ce qui est propre à la période italique ou latine, c'est que la non-équivalence des longues et brèves est mise au second plan, autrement dit, que l'ondulation quantitative le cède à l'isosyllabie. Ceci est dû, sans doute, au caractère spécial et dominant de la syllabe initiale du mot dans cette période : il était difficile, par exemple, de traiter une syllabe longue non initiale comme plus longue qu'une syllabe initiale de mot qui se terminait par une voyelle brève. Si l'ondulation a joué un rôle dans le saturnien préhistorique, elle a dû consister en une alternance de syllabes initiales de mots et d'autres syllabes ; les premières en constituaient les sommets. Cette ondulation devait n'être, pour la plus grande partie, qu'une simple conséquence de la distribution recherchée de mots de diverses longueurs.

Quant à l'importance relative des mots et des groupes syllabiques de mots, il suffit de faire observer que, pour la place de la coupe, chez Livius, la pause syntaxique n'est guère plus importante que les autres limites entre deux mots ; que dans le vers saturnien « la tendance des mots croissants » l'emporte sur celui des groupes croissants, et que du petit nombre de fragments comprenant plus d'un vers il ressort à peine une tendance à faire coïncider la fin du vers avec une pause syntaxique.

Enfin, le vers saturnien paraît avoir subi de nouveaux changements entre les mains d'un poète grec, Livius Andronicus. Pour imiter la versification purement latine, il fallait en déterminer les principes. Ces principes se basaient, nous l'avons vu, sur l'indépendance du mot phonétique, sur l'équivalence des syllabes longues et brèves et, peut-être, sur les différences d'intensité entre les syllabes initiales et les syllabes non initiales de mot. Or, ces principes lui étaient difficiles à saisir et à imiter pour deux raisons.

La langue maternelle de Livius ne connaissait ni l'indépendance du mot phonétique ni l'équivalence de longues et de brèves. Dans

la métrique de la poésie et de la prose grecque, à la différence de la métrique latine classique, la limite du mot jouait à peine un rôle, et seulement pour marquer la limite de correspondance entre deux séries métriques (membres, vers, strophes) ; dans la plupart des cas, cette limite de correspondance avait une fonction syntaxique. De même, la poésie et la prose grecque ignorent l'équivalence esthétique de syllabes de durée inégale. Il est vrai que les vers de la lyrique sont, pour une grande partie, isosyllabiques ; mais, pour les contemporains, cette isosyllabie n'était qu'une conséquence involontaire et nécessaire de la régularité de l'ondulation quantitative. La syllabe initiale du mot n'y joue aucun rôle spécial.

D'autre part, le caractère phonétique de la langue latine venait d'être changé profondément. La syllabe initiale et avec elle l'indépendance phonétique du mot avaient perdu beaucoup de leur importance. L'accent du mot, frappant la syllabe pénultième ou antépénultième, avait pris un caractère dominant. Il est certain que l'élément de hauteur y prédominait, mais, pendant la période même du changement et quelque temps après, l'intensité y était appréciable. La syllabe accentuée pouvait figurer comme sommet rythmique ; à côté d'elle la syllabe initiale retenait un peu de son intensité ancienne, surtout dans les mots longs. Pour la répartition assez régulière de mots courts et de mots longs dans les vers archaïques, la récitation moderne de ces vers suggérait la recherche d'un certain ordre dans l'arrangement des syllabes fortes et faibles ; comme fortes figuraient les syllabes accentuées, et, à côté d'elles, dans les mots longs, les syllabes initiales de mot.

Pour faire des vers du type national, Livius a reproduit l'ondulation qu'il croyait y observer, à savoir l'alternance de syllabes frappées ou non frappées par l'accent du mot. Il y a ajouté la coupe, et, souvent, le climax par anisosyllabie de mots successifs. Peut-être que, séduit par l'analogie des vers grecs et des vers latins composés à la grecque, il appliquait, rarement et à son insu, des ondulations quantitatives. Toutefois, on peut se demander si les tendances vers une métrique quantitative que nous avons observées ne sont pas pour la plupart ou même exclusivement dues à la préférence des auteurs classiques auxquels nous devons les citations pour des vers soi-disant métriques.

Comme les Romains de la période classique, habitués à une métrique purement quantitative, ne saisissaient plus les ondulations

d'intensité, ils ne comprenaient pas cette versification ; beaucoup des vers qu'ils en citent de préférence et comme modèles peuvent passer pour des vers métriques :

malum dabunt Metelli / *Naeuio poetae*
⏑ — ⏑ — ⏑ — — — ⏑ — ⏑ —̆

mais, comme nous l'avons vu, ces vers ne sont pas caractéristiques de la versification archaïque. D'autre part, comme on ne comprenait pas les ondulations d'intensité, on les jugeait dures et barbares.

Cette hypothèse de l'histoire et de la préhistoire du vers saturnien est corroborée par les inscriptions. On y retrouve sans difficulté la coupe vers le milieu du vers, la tendance vers le nombre fixe des mots du vers et la tendance vers le climax par anisosyllabie de mots successifs. Mais on n'y trouve pas de métrique, à moins qu'on n'admette des particularités de métrique et de prosodie grâce auxquelles chaque série d'un certain nombre de syllabes devient métrique. En voici un exemple :

Honc oino ploirume / cosentiont Romane
duonoro optumo / fuise uiro,
Luciom Scipione. / filios Barbati
consol censor aedilis / hic fuet apud uos.
hec cepit Corsica / Aleriaque urbe
dedet Tempestatebus / aide mereto.

Nous sommes inclinés à attacher quelque valeur aussi bien à la méthode appliquée qu'aux résultats acquis. Ces résultats sont autres que nous ne les avions attendus ; mais ils sont, pour une part, en concordance avec des hypothèses soutenues plusieurs fois par différents savants. Toutefois, le fait que nous sommes arrivés à ces résultats nous paraît avoir quelque importance. La méthode au moyen de laquelle ils ont été obtenus est la seule admissible ; si on veut les contester, on aura à appliquer cette même méthode pour les réfuter. Et, comme le dit judicieusement M. Ramon y Cajal, il y a des cas où il est moins important d'énoncer une hypothèse, ce qui souvent est facile, que de la vérifier à l'aide d'une méthode scientifique.

A. W. DE GROOT.

II

L'ART DE LA PHRASE

PAR J. MAROUZEAU
Professeur à la Sorbonne

L'arrangement syntaxique d'une phrase complexe représente une tâche des plus délicates. L'organisation de plusieurs propositions simples en un système suppose des facultés d'analyse, de logique, et aussi de mémoire : l'auteur de l'énoncé doit avoir présents à l'esprit à la fois plusieurs termes ou groupements de termes, membres et propositions ; il doit donner à chacun et à l'ensemble la forme que requièrent les règles de la syntaxe et les usages de la langue ; il doit combiner, hiérarchiser les éléments non seulement de façon à traduire exactement sa pensée, mais aussi, ce qui n'est pas la même chose, de manière à ce que la traduction qu'il en donne soit accessible au destinataire de l'énoncé et susceptible d'être exactement interprétée par lui ; il faut enfin que la disposition adoptée satisfasse dans une certaine mesure l'oreille en même temps que l'esprit.

Les combinaisons syntaxiques sont en nombre infini, depuis la plus élémentaire, qui s'accommode d'une simple juxtaposition de membres dont chacun contient en soi sa raison d'être, jusqu'aux plus complexes, qui comportent un système savant de rappels et de renvois.

La juxtaposition pure et simple des membres de l'énoncé est caractéristique d'un esprit qui ne sait pas ordonner sa matière, qui exprime sa pensée au fur et à mesure qu'elle se forme, antérieurement à toute élaboration. Elle est fréquente dans le dialogue familier ; ainsi la conversation des esclaves ou affranchis que Pétrone met en scène nous en fournit de nombreux exemples :

Sat. 37 : Vxor, inquit, Trimalchionis. — Fortunata appellatur... — Et modo modo quid fuit? — ... Est sicca, sobria, bonorum consiliorum. — Tantum auri uides. — Quem amat, amat. — Quem non amat, non amat.

Ibid. 42 : Fui hodie in funus ; — homo bellus, tam bonus Chrysan-

thus animam ebulliit. — Modo modo me appellauit. — Videor mihi cum illo loqui. — Heu, eheu ! utres inflati ambulamus. — Minoris quam muscae sumus. — Illae tamen aliquam uirtutem habent ; — nos non pluris sumus quam bullae.

Même forme de dialogue chez Térence, dans les propos d'une simple servante (*Eun.* 618 ss.) :

Militem rogat ut illum admitti iubeat. — Ille continuo irasci
Neque negare audere. — Thais porro instare ut hominem inuitet.
... — Inuitat tristis : — mansit. — Ibi illa cum illo sermonem ilico.
... — Illa [exclamat] : Minime gentium.
— Interea aurum sibi clam mulier demit, — dat mi ut auferam.
— Hoc est signi : — ubi primum poterit, se illinc subducet, — scio.

— chez Horace, dans la conversation du Fâcheux, qui affecte la familiarité :

Sat. I, 9, 14 : ... Misere cupis, inquit, abire ;
— Iamdudum uideo ; — sed nil agis ; — usque tenebo ;
— Persequar. — Hinc quo nunc iter est tibi?

— chez Juvénal, dans l'aimable bavardage d'un compagnon de route :

Sat. 3, 316 : Sed iumenta uocant, — et sol inclinat : — eundum est.

— dans les propos des bergers de Virgile :

Buc. 3, 111 : Claudite iam riuos, pueri, sat prata biberunt.
— 10, 77 : Ite domum saturae, uenit Hesperus, ite, capellae.
— 8, 109 : Parcite, ab urbe uenit, iam carmina parcite, Daphnis.

La parataxe est caractéristique également d'un certain type de narration, celle qui, sans réflexion et par une sorte de réaction spontanée, reproduit la vision directe des événements, ou du moins l'image qu'ils ont laissée dans l'esprit. On en trouve maint exemple dans la langue rudimentaire des anciens chroniqueurs[1]. Ainsi dans ce passage cité par Aulu-Gelle (VII, 9, 2) des *Annales* de Calpurnius Pison, que Cicéron (*Brut.* 27, 105) qualifie de « exiliter scriptos » :

Cn. Flauius, patre libertino natus, scriptum faciebat, — isque in eo tempore aedili curuli apparebat, quo tempore aediles subrogantur, —

1. Cf. Lindskog, *Quaestiones de parataxi et hypotaxi apud priscos Latinos* : Lund, 1896.

eumque pro tribu aedilem curulem renuntiarunt... — Adulescentes ibi complures nobiles sedebant. — Hi contemnentes eum adsurgere ei nemo uoluit. — Cn. Flauius Anni filius aedilis id adrisit. — Sellam curulem iussit sibi adferri, — eam in limine apposuit...

Même allure du récit dans ce passage, cité aussi par Aulu-Gelle (II, 2, 13), de Claudius Quadrigarius, qui est qualifié par Fronton de « uir modesti ac puri ac prope cotidiani sermonis » (ap. Gell. XIII, 29) :

Consuli pater proconsul obuiam in equo uehens uenit neque descendere uoluit,... — et lictores non ausi sunt descendere iubere. — Vbi iuxta uenit, tum consul ait — : « Quid postea? » — Lictor ille qui apparebat cito intellexit. — Maximum proconsulem descendere iussit. — Fabius imperio paret et filium conlaudauit.

Procédé populaire, la parataxe se présente avec le mérite de la simplicité, du naturel ; à ce titre il arrive qu'elle soit employée même par un écrivain d'ordinaire savant, qui, dans des circonstances spéciales, prend le ton familier ; ainsi Cicéron dans sa correspondance (cf. Fr. Patzner, *De parataxis usu in Ciceronis epistulis praecipuo*).

Elle peut ainsi devenir, par une sorte d'affectation à rebours, un procédé d'art, qui sera de mise dans une certaine forme d'improvisation simulée.

L'artifice sera surtout sensible si les membres paratactiques sont de peu d'étendue ; ainsi dans cette anecdote dont Cicéron égaie ses *Verrines* :

Verr. IV, 66 : Rex primo nihil metuere, nihil suspicari. Dies unus, alter, plures : non referri. Tum mittit, si uideatur, ut reddat : iubet iste posterius ad se reuerti. Mirum illi uideri ; mittit iterum : non redditur. Ipse hominem appellat ; rogat ut reddat...

— dans certains « exempla » dont Sénèque le rhéteur illustre ses enseignements :

Controu. IX, 2, 22 : Argentarius in quae solebat schemata minuta tractationem uiolentissime infregit : « age lege : scio, inquit, quid dicat? interdiu age, in foro age ». Stupet lictor. Idem dicit quod meretrix sua : hoc numquam se uidisse.

A un degré extrême, chacun des membres est réduit à un mot unique ; c'est le type de la fameuse formule césarienne : *ueni*,

uidi, uici. Exemples comparables, empruntés l'un à la conversation familière :

Tér., *Ph.* 103-104 : ... Imus, uenimus,
Vidimus...

l'autre à une déclamation soucieuse de l'effet :

Cic., *Catil.* II, 1 : Abiit, excessit, erupit, euasit.

Les écrivains les moins spontanés sont souvent ceux qui pratiquent avec le plus de complaisance ce procédé de simplification syntaxique ; ainsi l'artificiel Prudence :

Peristeph. IX, 105 : Audior, urbem adeo, dextris successibus utor,
Domum reuertor, Cassianum praedico.

Supprimant les préparations, les liaisons, ne gardant de l'énoncé que l'essentiel, le significatif, l'expressif, la parataxe répond assez naturellement à une vue concrète des choses, convient à la mise en relief d'impressions, de visions, et ainsi se trouve fréquemment employée par les poètes ; ainsi par Virgile dans le récit d'événements merveilleux :

Aen. I, 438 : Aeneas ait, et fastigia suspicit urbis.
Infert se saeptus nebula (mirabile dictu !)
Per medios, miscetque uiris, neque cernitur ulli.

— par Ovide dans une description prestigieuse :

Metam. II, 1 ss. : Regia Solis erat sublimibus alta columnis...
Materiam superabat opus ; nam Mulciber illic
Aequora caelarat...
Caeruleos habet unda deos, tritona canorum...
Pars nare uidetur,
Pars in mole sedens...

Au contraire, la subordination convient particulièrement à une vue intellectuelle des choses et, par suite, est de mise dans un exposé de caractère scientifique. Elle se prête à l'explication, à la démonstration. Elle sera caractéristique par exemple de la manière de Lucrèce :

II, 308 ss. : ... Non est mirabile *quare*,
Omnia *cum* rerum primordia sint in motu,
Summa tamen summa uideatur stare quiete,
Praeterquam si quid...

Un cas particulier de l'emploi de la parataxe est celui où le sujet parlant se sert de l'intonation pour marquer le rapport entre les divers membres de l'énoncé. Il y a coordination pour la forme, mais subordination pour le sens, dans les trois phrases suivantes : « Je ne vous écrirai pas : je n'ai rien à vous dire. — Je ne vous écrirai pas : je vous télégraphierai. — Je ne vous écrirai pas : vous n'aurez pas à me répondre. » Et même il y a dans ces trois phrases trois subordinations différentes, dont la première serait exprimée par « car », la seconde par « mais », la troisième par « donc ». M. Ch. Bally a signalé (*Traité de stylistique*, par. 287) le rôle que joue en français cette subordination par l'intonation. Elle n'est pas moins sensible en latin dans les phrases du type :

Cic., *De off.* III, 75 : Dares hanc uim Crasso : in foro, mihi crede, saltaret.
Juv. 3, 78 : Graeculus esuriens in caelum, iusseris, ibit.
Pl., *Per.* : Quaesiui : numquam repperi.
Curc. 1015 : Meus hic est : hamum uorat.
Mil. 1199 : Hilarus exit : impetrauit.

On notera que dans ces phrases, bien qu'il y ait absence de subordination formelle, il y a en réalité pour le sens subordination renforcée, du fait que l'écrivain oblige son lecteur à restituer par un effort personnel la liaison qu'il néglige d'exprimer. Il en résulte un effet de style caractérisé par le contraste entre la valeur de la notion implicite et l'économie des moyens d'expression.

Comme un procédé appelle assez naturellement un procédé connexe, la parataxe s'accompagne souvent de simplifications syntaxiques diverses : suppression des particules de coordination, omission de la copule ou même du verbe réel, emploi d'une syntaxe rudimentaire comme l'infinitif de narration :

Hec. 180 ss. : Neque lites ullae inter eas, postulatio
Numquam...
... Fugere e conspectu ilico,
Videre nolle...
And. 357 ss. : Circumspicio : nusquam !...
Rogo : negat uidisse ; mihi molestum...
... mihi incidit suspicio :
Paululum opsoni, ipsus tristis, de inprouiso nuptiae.
... Ego me continuo ad Chremem.

Cic., *Ad Quint. fr.* II, 3, 2 : Hora fere nona... nostros consputare coeperunt. — Exarsit dolor. — Vrgere illi ut loco nos mouerent. — Factus

est a nostris impetus. — Fuga operarum. — Eiectus de rostris Clodius... — Senatus uocatus in Curiam. — Pompeius domum.

Si usuel que soit l'emploi de la parataxe, on peut dire que, d'une façon générale, la tendance naturelle du latin est d'organiser par la subordination les éléments de l'énoncé. Étant donné un récit dont le français décomposera ainsi les éléments :

J'avais souffert d'une fièvre ardente qui me consumait. Enfin, j'éprouvais du soulagement et on m'avait frictionné. Le médecin m'offre à boire. Je lui présente ma main ; je lui demande de la tâter. La coupe touchait déjà mes lèvres : je la rendis au médecin.

— le latin organisera tous ces éléments rapportés à des sujets et à des moments divers en un système cohérent :

Cum perustus ardentissima febre tandem remissus unctusque acciperem a medico potionem, porrexi manum utque tangeret dixi admotumque iam labris poculum reddidi (Pline le J. VII, 1).

Cette organisation de la phrase en subordonnées, supposant une action soutenue de l'esprit qui dirige la marche du raisonnement, un exercice de la mémoire qui, après suspensions et détours, revient au point de départ, un sens de l'effet qui ordonne et hiérarchise, met en avant ou au contraire fait attendre telle notion importante, est naturellement caractéristique de la langue des cultivés.

Ainsi, quand l'auteur de la *Rhétorique à Herennius* (IV, 11, 16) nous propose deux rédactions d'un même récit, l'une, qui nous est donnée comme un échantillon du parler vulgaire, « sermo inliberalis », ne comprend que des propositions principales et des phrases courtes juxtaposées :

Nam istic in balineis accessit ad hunc. Postea dicit : « Hic tuus seruus me pulsauit. » Postea dicit illi : « Considerabo. » Post ille conuicium fecit et magis magisque praesente multis clamauit.

— l'autre, d'un ton plus soutenu, s'élève à la subordination :

Nam ut forte hic in balneas uenit, coepit, postquam perfusus est, defricari, deinde, ubi uisum est ut in alueum descenderet, ecce tibi iste de trauerso : « Heus, inquit, adulescens, pueri tui modo me pulsarunt ; satisfacias oportet... » Tum uero iste clamare uoce ista quae perfacile cuiuis rubores eicere potest.

Un écrivain en possession de toutes les ressources de son art sait faire valoir l'un par l'autre les deux procédés. Ainsi, Cicéron,

poursuivant l'inventaire des exactions de Verrès (*Verr.* IV, 32), introduit une anecdote par un exposé qu'il met en forme suivant les habitudes de la « narratio » : les éléments en sont groupés, hiérarchisés, avec tous les artifices de la subordination :

Memini Pamphilum... mihi narrare, cum iste ab sese hydriam Boethi manu factam... per potestatem abstulisset, se sane tristem et conturbatum domum reuertisse, quod uas eiusmodi, quod sibi a patre et a maioribus esset relictum, quo solitus esset uti ad festos dies, ad hospitum aduentus, a se esset ablatum.

Puis il en vient à la scène qu'il se propose de rapporter, en l'entremêlant de dialogue familier ; la parataxe apparaît, avec phrases courtes juxtaposées :

Cum sederem, inquit, domi tristis, accurrit Venerius. Iubet me scyphos... afferre. « Permotus sum, inquit ; binos habebam ; iubeo promi utrosque... et mecum ad praetoris domum ferri. Eo cum uenio, praetor quiescebat ; fratres illi Cibyratae inambulabant. » Qui me ubi uiderunt : « Vbi sunt, Pamphile, inquiunt, scyphi? » Ostendo tristis : laudant... Ne multa, sestesties mille me, inquit, poposcerunt : dixi me daturum. Vocat interea praetor : poscit scyphos... Tum illos coepisse... Ait ille... Ita Pamphilus scyphos optimos aufert.

Il y a un art de la subordination. D'abord, si l'on peut ainsi parler, de la subordination interne, c'est-à-dire de celle qui règle dans le corps d'une proposition la disposition des termes composants. D'abord, le rattachement des compléments les uns aux autres ne doit pas être livré au hasard. C'est une gaucherie, par exemple, d'aligner une suite de termes qui dépendent successivement les uns des autres. Dans cette phrase de Juvénal :

X, 143-144 : Gloria paucorum et laudis titulique cupido
Haesuri saxis cinerum custodibus...

il y a une sorte de cascade syntaxique, *cupido* appelant *tituli*, qui appelle *haesuri*, qui appelle *saxis*, qui appelle *custodibus*, qui appelle *cinerum*.

La gêne est surtout sensible quand des déterminations subordonnées les unes aux autres s'expriment par l'emploi du même cas ; on sait le soin avec lequel les Latins évitent, par exemple, de faire dépendre un génitif d'un génitif, comme dans :

Lucr. III, 928 : turbae disiectus materiai
= la dispersion de la masse de la matière.

C'est le défaut que vise Quintilien quand il dit : « Illa quoque uitia sunt... si cadentia similiter et similiter desinentia et eodem modo declinata multa iunguntur » (*Inst. orat.* IX, 42). Et encore : « Ne uerba quidem uerbis aut nomina nominibus similiaque his continuari decet » (X, 43).

On est gêné par l'accumulation des accusatifs dans :

Hor., *Od.* I, 14, 13-20 : ... interfusa nitentis
Vites aequora Cycladas
= évite les flots qui se glissent entre les brillantes Cyclades.

— des ablatifs dans :

Cés., *B. G.* VII, 17 : *Summa difficultate* rei frumentariae *adfecto exercitu temeritate* Boiorum, *indiligentia* Haeduorum, *incendiis* aedificiorum, usque eo ut... *pecore ex longinquis uicis adacto* extremam famem sustentarent, nulla tamen uox est *ab iis* audita populi romani *maiestate* et *superioribus uictoriis* indigna.

Il y a une gaucherie du même ordre à subordonner les uns aux autres des termes propositionnels (subordination externe). Ainsi, c'est déjà trop de deux infinitifs conjugués dans ce passage de Lucrèce :

III, 60-63 : Quae miseros homines cogunt...
Noctes atque dies *niti* praestante labore
Ad summas *emergere* opes...

Il échappe à Cicéron d'en accrocher trois et même quatre les uns aux autres :

De leg. II, 26 : homines *existimare oportere* deos omnia *cernere.*

Verr. IV, 14, 32 : tum illos *coepisse* praetori *dicere putasse* se... alicuius pretii scyphos *esse.*

De cette construction, on peut rapprocher celle qui fait appel plusieurs fois de suite à un même subordonnant en lui attribuant des fonctions différentes, par une asymétrie qui donne parfois l'impression de maladresse :

Verr. IV, 13, 30 : *cum* iste, id quod ex testibus didicistis, Cibyram cum inanibus syngraphis uenerat, domo fugientes ad eum se exsules, *cum* iste esset in Asia, contulerunt.

La gaucherie est plus apparente encore si le subordonnant est d'une forme qui l'empêche de passer inaperçu :

Cés., *B. G.* I, 31, 11 : peius... Sequanis... accidisse, *propterea quod*

Ariouistus... Sequanos decedere iuberet, *propterea quod* paucis mensibus ante... ad eum uenisset.

Il arrive que la gaucherie puisse passer pour voulue ; l'emploi abusif et incohérent de la subordination ne serait-il pas un moyen de rendre la complexité de la pensée et la dissimulation dans ce passage où Virgile prête au traître Sinon un discours de ruse :

Aen. II, 81 ss. : Fando aliquod *si forte* tuas peruenit ad aures
Belidae nomen Palamedis et incluta fama
Gloria, *quem* falsa sub proditione Pelasgi
Insontem,... *quia* bella uetabat,
Demisere neci, nunc cassum lumine lugent.

— ou dans cet autre passage où il met dans la bouche de Jupiter, embarrassé de prendre une décision, un discours entortillé :

Aen. X, 105 ss. : *Quandoquidem* Ausonios coniungi foedere Teucris
Haud licitum est, *nec* uestra capit discordia finem,
Quae cuique est fortuna..., *quam* quisque secat spem,
Tros Rutulus*ne* fuat, nullo discrimine habebo.
Seu fatis Italum castra obsidione tenentur
Siue errore malo Troiae monitisque sinistris
(Nec Rutulos soluo), sua cuique exorsa laborem
Fortunamque ferent.

Mais, en général, ce qu'on trouve à relever chez les auteurs latins, c'est moins la négligence que la rigueur excessive dans la construction de la phrase.

Le latin se plaît à des développements symétriques ; ainsi telle période cicéronienne est construite comme la fameuse tirade de V. Hugo (*Mil-huit-cent-onze*) : « *Quand* l'enfant de cet homme eut reçu..., *quand* on l'eut revêtu..., *quand* on eut bien montré..., *quand* pour loger un jour..., *quand* tout fut préparé..., *quand* on eut pour sa soif..., *avant qu*'il eût goûté..., *avant que* de sa lèvre..., — un cosaque survint... et l'emporta tout effaré. »

Pro Rabir. 7, 21 : *Cum* ad arma consules... uocauissent, *cum* armatus M. Aemilius... in consilio constitisset,... *cum* denique Q. Scaeuola et animi uim et infirmitatem corporis ostenderet, *cum* L. Metellus... omnesque qui tunc erant consulares arma cepissent, *cum* omnes praetores cuncta nobilitas ac iuuentus accurreret,... *cum* omnes Octauii, Metelli, Iulii..., *cum* L. Philippus, L. Scipio, *cum* M. Lepidus, *cum* D. Brutus, *cum* hic ipse P. Seruilius, *cum* hic Q. Catulus,... *cum* hic C. Curio, *cum*

denique omnes clarissimi uiri cum consulibus essent, — quid tandem C. Rabirium facere conuenit?

Un procédé particulièrement adroit est celui qui rattache les développements successifs de la phrase à des amorces symétriquement disposées. Ainsi Cicéron, ayant commencé un développement (*Verr.* IV, 112) par l'énoncé d'une proposition à quatre sujets :

Tenuerunt... illum locum *serui*, *fugitiui*, *barbari*, *hostes*...

reprendra, dans une première partie de son argumentation, chacun de ces sujets pour le faire servir à une comparaison :

... sed neque tam *serui* illi dominorum quam tu libidinum, neque tam *fugitiui* illi ab dominis quam tu ab iure et ab legibus, neque tam *barbari* lingua et natione illi quam tu natura et moribus, neque tam illi *hostes* hominibus quam tu dis immortalibus...

et, dans une seconde partie, chacun des termes reparaîtra encore pour fournir la conclusion du développement :

... Quae deprecatio est igitur ei reliqua, qui indignitate *seruos*, temeritate *fugitiuos*, scelere *barbaros*, crudelitate *hostes* uicerit !

La construction que préfère le latin est celle qui consiste à emboîter les unes dans les autres plusieurs propositions, de façon que chacune de celles qui sont successivement amorcées ne trouve son complément qu'après qu'on a franchi l'obstacle des autres. Ainsi dans le type de phrase :

Non is sum qui — quid, — cum libuerit, — possis, — nesciam.

la première proposition, amorcée par *qui*, sera la dernière complétée, et la seconde, introduite par *quid*, ne trouvera sa solution qu'après que la troisième elle-même, *cum libuerit*, aura reçu la sienne.

Ce procédé de construction conduit parfois à aligner côte à côte les subordonnants introducteurs :

Ov., *Trist.* I, 1, 18 : *Si* quis *qui quid* agam forte requirat, erit.

Il en résulte une sorte d'encombrement dont se garde l'écrivain soigneux, et que Cicéron semble n'admettre que dans ses premiers discours :

Quinct. 11, 39 : Is pecuniam... non peteret *qui quia quod* debitum numquam est id datum non est...

d'autant plus que l'accumulation des subordonnants conduit assez naturellement à aligner aussi côte à côte les verbes introduits :

Cic., *Sull.* 31 : Erat illud absurdum *quod cum* ea *quae* leuiter *dixerat* nobis probare *uolebat* non *intelligebat.*

L'enchevêtrement qui en résulte est parfois assez difficile à débrouiller :

Verr. IV, 7, 16 : dixit... se,... si... utrum uellet liceret, adduci... potuisse ut...

Ibid. V, 9 : In prouinciis intellegebant, si is qui esset cum imperio ac potestate quod apud quemque esset emere uellet idque ei liceret, fore uti quod quisque uellet, siue esset uenale siue non esset, quanti uellet auferret.

Il serait presque utile parfois, pour retrouver la construction et reconnaître, à travers tous obstacles, les appartenances syntaxiques, de présenter la phrase sous l'aspect d'un schéma analytique ; ainsi dans ce passage de Cicéron :

Orat. 68, 228 : Tantum abest ut eneruetur oratio — quod solent dicere — ii qui hoc non sunt adsecuti — ut aliter in ea me impetus ullus nec uis esse possit.

La phrase latine nous apparaît à cet égard comme fondamentalement différente de la langue française. Le français tend à joindre dans l'énoncé les éléments qui sont unis par la construction et à les présenter dans un ordre satisfaisant pour l'esprit ; le latin se complaît à dissocier les appartenants syntaxiques. La phrase française marche d'un pas égal, un peu monotone, en partant pour ainsi dire toujours du même pied ; la phrase latine procède par sauts, par enjambements, avec des avances brusques, des détours et des retours. La phrase française est une suite d'énoncés dont chacun satisfait l'esprit ; la phrase latine pose une série de questions dont presque aucune n'est résolue à mesure : voici en première place un adjectif, qui, féminin, fait attendre un substantif féminin, lequel, accusatif, appellera un verbe régissant ; or, en seconde place, au lieu du substantif ou du verbe attendu, voici un second adjectif, masculin celui-là, et au génitif, destiné par conséquent à être, avec un substantif à venir, le complément de quelque chose qu'on ignore : avec deux mots, ce sont quatre questions posées ; le troisième mot va en soulever une cinquième : ce sera, par exemple, une conjonction

qui fera attendre un verbe encore différé..., et la phrase continue ainsi, multipliant les inconnues, si bien qu'il faudra souvent avancer très loin, à travers toutes sortes d'obscurités et de dédales, pour voir enfin apparaître, parfois à de longs intervalles, les mots qui apportent les solutions attendues. La phrase latine est une charade, ou mieux une combinaison de charades emmêlées et entrecroisées, qui demande à l'esprit de se charger et de s'embarrasser sans cesse de données nouvelles ; la phrase française est une suite d'explications dont chacune se classe avant que la suivante ne soit amorcée.

Voici, dans le début du *Pro Archia*, un exemple des « ambages » de la phrase latine :

Ne cui uestrum mirum esse uideatur me in quaestione legitima... cum res agatur apud praetorem populi Romani... hoc uti genere dicendi quod non modo a consuetudine iudiciorum, uerum etiam a forensi sermone abhorreat, quaero a uobis ut in hac causa mihi detis hanc ueniam accommodatam huic reo, uobis, quemadmodum spero, non molestam, ut me pro summo poeta dicentem, hoc concursu hominum litteratissimorum..., patiamini... in eiusmodi persona quae... minime in iudiciis... tractata est, uti prope nouo quodam et inusitato genere dicendi.

Le *ne* du début, en même temps qu'il annonce un verbe de subordonnée (*uideatur*), fait prévoir une principale dont dépendra ladite subordonnée ; mais le verbe de la principale (*quaero*) se fera attendre longtemps ; avant qu'il ne vienne, le verbe de la subordonnée *mirum esse uideatur* amorce une proposition infinitive dont on ne nous sert d'abord que le sujet (*me*), en rejetant le verbe (*uti*) au delà d'une nouvelle subordonnée (*cum res agatur*) ; le *quaero*, longtemps attendu, fait attendre à son tour tout un développement qui se dérobe à mesure qu'on en saisit les articulations : *ut... detis hanc ueniam... ut... me... patiamini... uti...*

En regard de telles phrases savamment mais régulièrement construites, il faut signaler celles dans lesquelles la complexité, au lieu d'être ordonnée, se présente sous l'aspect du désordre.

Un cas curieux de désarticulation de la phrase est fourni par l'usage de Tacite, qui souvent met une sorte de coquetterie à rebours à éviter la forme périodique, en accrochant à la phrase, au moment où elle paraît s'achever, un appendice inattendu. Ce type de phrase a été étudié particulièrement par E. Courbaud, *Les pro-*

cédés d'art de Tacite dans les Histoires, p. 246 et suiv. Étant donné un début tel que :

Hist. II, 79, 2 : Is primus principatus dies in posterum celebratus, quamuis...
= ce jour fut fêté dans la suite comme le premier du règne, bien que...

— on attend que la suite de la phrase apporte une objection à la date indiquée, et c'est bien, en effet, le sens de :

... quamuis Iudaicus exercitus quinto nonas Iulias apud ipsum iurasset
= ... bien que l'armée de Judée lui eût prêté serment le cinq des nones de juillet.

Ici le sens est complet, le verbe est exprimé, l'apodose répond à la protase ; mais voici que l'auteur se ravise, et, trouvant intéressant de rapporter que la prestation du serment avait eu lieu dans des circonstances notables, au lieu de passer à cette nouvelle idée avec une transition du type : « du reste... », il ajoute nonchalamment à la phrase achevée un complément de manière :

— eo ardore...

qui va lui-même devenir l'amorce d'une subordonnée :

— ut ne Titus quidem filius expectaretur...

dont le sujet à son tour sera le support d'une apposition explicative qu'on n'attendait pas :

— Syria remeans et consiliorum inter Mucianum et patrem nuntius.

avec laquelle se termine enfin la phrase, mais que la construction initiale ne faisait en rien prévoir et qui nous éloigne notablement de l'idée annoncée comme essentielle.

Autre exemple analogue de construction à « rallonges » :

Ann. I, 20, 1 : Interea manipuli, ante coeptam seditionem Nauportum missi..., — postquam turbatum in castris accepere, uexilla conuellunt direptisque proximis uicis ipsoque Nauporto, — quod municipii instar erat,... centuriones inrisu et contumeliis... insectantur, — praecipua in Aufidienum Rufum, praefectum castrorum, ira, — quem dereptum uehiculo sarcinis grauant aguntque primo in agmine, — per ludibrium rogitantes an tam immensa onera... libenter ferret.

Plus intéressant peut-être est le type de construction d'appa-

rence désinvolte que constitue la parenthèse. On sait que ce procédé consiste à interrompre le cours d'une construction pour insérer telle réflexion qui se présente, quitte à reprendre ensuite tant bien que mal la construction amorcée :

Varr., *R. R.* II, 1, 19 : In fetura res incredibilis est in Hispania, — sed est uera —, quod in Lusitania ad Oceanum in ea regione ubi...

A vrai dire, ne peut être considérée véritablement comme une gaucherie que la parenthèse qui désorganise la construction et fait oublier à l'auteur de l'énoncé la forme de phrase qu'il avait d'abord conçue. S'il réussit à reprendre après la parenthèse, pour peu qu'elle ait quelque étendue, le fil de sa construction, cette habileté suppose que, comme dans le cas des subordonnées complexes, il est capable de dominer sa matière en gardant dans sa mémoire tous les éléments d'un système.

C'est le cas pour Virgile lorsque, au chant IV des *Géorgiques*, il réunit dans une subordonnée interminable et sans cesse coupée toutes les péripéties du combat des abeilles :

Georg. IV, 67 : Sin autem ad pugnam exierint (nam saepe...

Voici déjà la phrase interrompue pour introduire une réflexion sur les dispositions des combattants ; — réflexion interrompue à son tour un peu plus loin pour noter divers aspects de la lutte :

70 Corda licet longe praesciscere (namque morantes...

Au vers 76, les explications préalables sont données ; le poète reprend son idée première en modifiant légèrement sa forme de phrase :

Ergo ubi... erumpunt portis...

Mais le voilà de nouveau entraîné dans le récit du combat, qui en est à sa deuxième phase, et qui durera jusqu'au vers 85. A ce point, enfin, le poète se souvient qu'il n'a mentionné cette mutinerie des abeilles que pour indiquer de quelle façon on y met fin, et il met fin lui-même à sa digression parenthétique qui a tenu vingt vers en énonçant son apodose :

Hi motus animorum atque certamina tanta
Pulueris exigui iactu compressa quiescunt.

Encore, dans cet exemple, la parenthèse, pour longue qu'elle soit,

est-elle de type simple. En voici une plus complexe et qui demande à l'esprit une attention plus vigilante encore, parce qu'elle est à multiples degrés.

Cicéron, dans les *Verrines* (IV, 2, 4), aborde la question des vols qui ont été commis à Messine chez Heius. Il y avait là un sanctuaire :

Erat apud Heium sacrarium...

— qui contenait en particulier quatre statues remarquables. La mention de la première amène le nom de Praxitèle :

... unum Cupidinis marmoreum Praxiteli...

— qui donne à l'avocat l'occasion de s'excuser sur sa science, récemment acquise, des choses de l'art ; d'où première parenthèse :

... (nimirum didici etiam, dum in istum inquiro, artificum nomina...

Mais ce nom de Praxitèle demande aussi une explication historique, d'où seconde parenthèse :

... idem, opinor, artifex... Cupidinem fecit illum qui est Thespiis...

Et la mention du Cupidon appelle une troisième parenthèse :

... propter quem Thespiae uisuntur...

A son tour, la mention de Thespies est l'occasion de noter que cette bourgade est par ailleurs assez insignifiante ; nouvelle parenthèse :

... (nam alia uisendi causa nulla est)...

Après quoi, on prend occasion de cette digression pour rappeler la conduite qu'a eue Mummius à Thespies :

... atque ille L. Mummius, cum Thespiadas (encore une parenthèse, mais cette fois mise sous forme de subordonnée) quae (encore une subordonnée parenthétique) ad aedem Felicitatis sunt ceteraque profana ex illo oppido signa tolleret, hunc marmoreum Cupidinem, quod (encore une incidente explicative) erat consecratus, non attigit...

Voilà enfin une fin de phrase, mais ce n'est que la fin de la dernière parenthèse, et il nous faut maintenant reprendre l'idée du sanctuaire :

Verum ut ad illud sacrarium redeam...

et du Cupidon qui s'y trouvait :

... signum erat hoc quod dico Cupidinis e marmore...

La phrase va-t-elle enfin se poursuivre normalement? On le croirait d'abord, car voici la mention de la seconde statue :

... ex altera parte Hercules egregie factus e marmore...

Mais, de même qu'on a indiqué l'auteur de la première, il faut bien mentionner l'auteur de la seconde ; nouvelle parenthèse :

... is dicebatur esse Myronis...

Enfin, on arrive aux deux dernières statues :

... erant aenea duo praeterea signa... Canephorae ipsae uocabantur...

De qui ces statues?

... earum artificem quem? quemnam?... Polyclitum esse dicebant...

Quel a été, avant l'intervention de Verrès, le sort de ces statues?

... Messanam ut quisque nostrum uenerat haec uisere solebat...

Et ce n'est pas trop de toute une page pour comparer à la conduite de Verrès la conduite de ceux qui l'ont précédé, non sans insertion, dans cette série d'explications accessoires, de nouvelles parenthèses :

... nuper homines nobiles... (at quid dico nuper? immo uero modo ac plane paulo ante uidimus qui...

C'est après trois pages d'édition que nous arrivons enfin à une fin de phrase qui est la fin des parenthèses :

... non ablata ex urbibus... ad suas uillas auferebant...

— et nous pouvons enfin en revenir à l'amorce du développement que l'orateur n'a eu garde d'oublier au cours de ses digressions :

Haec omnia quae dixi signa, iudices, ab Heio e sacrario Verres abstulit !

Véritable acrobatie, qui suppose chez l'auteur de l'énoncé une maîtrise de soi peu commune. Aussi s'agit-il là d'un discours écrit et non prononcé, et Cicéron a tout loisir de s'interrompre pour rechercher sur son brouillon, s'il l'a perdu, le fil de sa construction. En tout cas, de ces ruptures et reprises résulte une impression mélangée de nonchalance et d'habileté qui peut être considérée comme la marque même du style parenthétique.

J. Marouzeau.

III

LE PUBLIC ET LA VIE LITTÉRAIRE A ROME AU TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE

PAR Mlle A. GUILLEMIN
Docteur ès lettres
Professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly

(*Suite* [1])

Cicéron en divers passages s'applique à caractériser le public romain cultivé : « *quorum nemo erat qui uideretur* exquisitius *quam* uulgus *hominum studuisse litteris*[2]; *erant in eo plurimae litterae, nec eae* uulgares, *sed* reconditae[3]; *ita* reconditas exquisitas*que sententias... uestiebat oratio*[4]; *multis litteris et eis quidem* reconditis *et* exquisitis... *est consecutus*[5]...; *qui orator... dicendi* exquisitius *afferebat genus*[6]; exquisita *doctrina*[7]; *multae erant et* reconditae *litterae*[8]. »

Que faut-il entendre par ces termes : *reconditus*, *exquisitus*, *interior*, et par leur contraire, *uulgaris*? Le *De oratore*[9] range les mathématiques parmi les *reconditae artes*; le *De natura deorum*[10] met l'archéologie au rang des *interiores et reconditae litterae*; le *Brutus*[11] oppose le *reconditum poema*, réservé à l'admiration de quelques-uns (*paucorum approbationem*) — lisons aux cercles littéraires imitateurs de la poésie alexandrine — à l'*oratio popularis*. Comme Antoine, dans son plaidoyer pour la culture superficielle, s'attaque à la science précise des lois[12], à celle du droit civil[13], à celle de l'histoire[14], et veut qu'elles soient réservées à des techniciens : *artificem cuiusdam generis et artis*[15], il est clair que ces connaissances spéciales dépassaient le niveau habituel de la culture et n'étaient recherchées que par des hommes ayant pour

1. Cf. ci-dessus, p. 52-71.
2. *Brut.* 322.
3. *Id.* 265.
4. *Brut.* 274.
5. *Id.* 252.
6. *Id.* 283.
7. Cic. *De fin.* 1, 1.
8. Cic. *Fam.* 15, 21, 5.
9. 1, 10.
10. 3, 42.
11. 191.
12. *De or.* 1, 237.
13. *Id.* 1, 248.
14. *Id.* 1, 256.
15. *Id.* 1, 248.

l'étude un goût déterminé et rare. D'autre part, Cicéron désigne dans une lettre à Volumnius[1] un degré particulier de bon goût par l'expression *interiores litterae : opus est huc limatulo et polito tuo iudicio et illis interioribus litteris quibus saepe uerecundiorem me in loquendo facis*. La phrase montre clairement que le correspondant est un atticiste.

Est donc *reconditus*, *interior*, etc..., dans l'ordre des études, tout ce qui dépasse le niveau commun, soit par l'étendue, soit par la profondeur, et Cicéron possède, en effet, deux adjectifs pour désigner celui en qui se rencontrent ces connaissances rares.

Le *litteratus* est le savant voué à l'érudition. « Votre noblesse, dit-il à Servius dans le *Pro Murena*[2], n'est pas connue du public (*populo... obscurior*); seuls les archéologues en sont informés; *hominibus* litteratis *et historicis est notior*. » Cette érudition n'est pas nécessairement d'ordre historique : « César, écrit Cicéron à Papirius Pétus[3], a le jugement très sûr et, comme aurait parlé votre frère Servius, que j'estime un érudit consommé (*litteratissimum*), il aurait dit sans peine : ce vers est de Plaute, ou n'est pas de Plaute, tant ses oreilles sont exercées à force de remarques et de lectures. » Le sens du mot est très bien indiqué par Cornélius Népos, cité par Suétone[4] : le *litteratus* possède le don de traiter un sujet en connaissance de cause, *scienter*.

Le mot *doctus* s'applique au contraire à l'homme de goût, à la condition qu'il soit formé et développé par l'étude. Il est souvent associé à *intellegens*, « celui qui s'y connaît[5] », et les deux termes réunis s'appliquent essentiellement au critique, *existimans*, *existimator*[6]. Cette série s'oppose à *multitudo : etiam necesse est qui ita dicat ut a multitudine probetur, eumdem a doctis probari*[7], mais elle s'oppose aussi au technicien qui n'est que technicien : « C'est l'*artifex* (ici le maître de rhétorique) qui saura les qualités que doit avoir l'orateur et les défauts qu'il doit éviter; mais ce sont les *docti* qui jugeront s'il est bon ou mauvais[8]. » La supériorité du *doctus* sur le *populus*, la *multitudo*, les *stulti*[9], les *imperiti*[10], c'est que, lorsqu'il juge, il sait les raisons de son jugement; comme Pascal, il « a sa montre »; mais cette montre n'est pas celle de

1. *Fam.* 7, 33, 2.
2. 16.
3. *Fam.* 9, 16, 4.
4. *Gramm.* 4.
5. *Brut.* 198.
6. *Id.* 93; 200.
7. *Id.* 184.
8. *Id.* 195.
9. *De or.* 1, 44.
10. Joint à *indocti*, Cic. *Part.* 92.

l'*artifex*, du maître de rhétorique, pour lequel il n'y a pas de salut hors du rudiment. Le *doctus* s'oppose donc à la fois au technicien, *artifex*, au grand public, *populus*, à l'homme moyen, *unus e togatorum... numero homo mediocris*[1]. Il est le critique littéraire, doué d'un bon goût qu'a formé une étude élargie en tout sens[2].

C'est principalement dans ce milieu de haute culture que s'est épanouie la vie littéraire. Il s'y est formé comme une petite république des lettres, subdivisée en provinces qui sont les cercles littéraires. Il semble bien que dans la Grèce ancienne les écrivains et les penseurs aient pris plaisir à se réunir pour discuter et échanger des vues. Les dialogues socratiques, genre abondant dont nous n'avons conservé qu'une partie[3], les symposion, qui ont été aussi fort nombreux[4], ne sont pas assurément sans attache avec la réalité: ils nous représentent un mode de relations sociales dont on ne peut mettre en doute l'existence. Ce mode dut changer de caractère pendant la période alexandrine, car une pièce comme « La chevelure de Bérénice », venue à nous de Callimaque par l'intermédiaire de Catulle, suppose que déjà la poésie était au service des échanges mondains. Cependant, il faut avouer que nous n'avons aucun renseignement précis sur les groupements d'hommes cultivés à Athènes et à Alexandrie.

Leur histoire à Rome est au contraire très connue, si connue qu'il suffira ici d'en rappeler les traits principaux. L'éducation de la littérature romaine s'est faite dans le fameux cercle de Scipion Émilien, le premier asile de l'hellénisme, le foyer accueillant par excellence pour toute vie intellectuelle et artistique. L'Émilien une fois disparu, la société qu'il présidait resta groupée autour de son ami, Lélius le Sage. Puis un autre cercle, tout pénétré des éléments du précédent, prit sa place : celui de Lutatius Catulus, dont R. Büttner a donné une excellente histoire[5]. Cicéron a emprunté à ce milieu plusieurs des personnages qu'il met en scène

1. *De or.* 1, 111.

2. Le passage *De or.* 1, 111, met en excellente lumière la plupart des nuances indiquées précédemment; selon certains critiques (N. J. Herescu, *Poetae docti*, *Riv. clasic.*, 1930, p. 13-24), le sens de *doctus* indiqué ici existerait aussi dans l'expression *doctus poeta;* quand les élégiaques parlent de leur *docta puella*, ils indiquent vraisemblablement l'aptitude qu'a la jeune femme à goûter leurs vers.

3. Cf. R. Hirzel, *Der Dialog*, Leipzig, 1895, vol. I, p. 101 et suiv.

4. Cf. J. Martin, *Symposion*, Paderborn, 1931, p. 5 et suiv.

5. *Porcius Licinus und der litterarische Kreis des Q. Lutatius Catulus*, Leipzig, 1893.

dans ses dialogues, Crassus, Catulus, etc... Pendant sa jeunesse, il les a connus personnellement, alors qu'ils étaient sur leur déclin, et son cercle à lui a recueilli tout naturellement l'héritage du leur. A l'ombre de ces grands arbres croissaient quelques arbrisseaux : Memmius, un épicurien adonné à la poésie, le dédicataire du *De natura rerum*, groupait autour de lui des lettrés parmi lesquels figurait Lucrèce; il en était de même de Métellus Pius, qui aimait tant à écouter les poètes[1]; des Lucullus, les hôtes d'Archias, de tous ces grands esprits dont Cicéron, dans le *Pro Archia*[2], fait défiler l'imposante théorie.

En face de ces cercles, dont les membres s'adonnaient à la fois à la prose et aux vers, celui de Catulle inclinait vers la poésie, bien qu'il fût fréquenté par Calvus, poète et orateur à la fois, et par l'orateur Hortensius.

Nous ne pouvons passer sous silence, à raison de ses rapports avec les précédents, un groupement d'un tout autre genre, sur lequel la lumière, en dépit d'un récent article de E. G. Sihler[3], est encore loin d'être faite. C'est le fameux *Collegium poetarum*, qui eut son siège tout d'abord dans le très ancien temple de Minerve situé sur l'Aventin. O. Ribbeck[4] en a attribué la fondation à Célius Antipater. Il réunit anciennement les scribes et les poètes, et c'est cette sorte de confrérie que viseraient certains vers de Plaute[5]. E. G. Sihler suppose que ces poètes, peu fortunés, travaillaient pour le public et confectionnaient des inscriptions funéraires[6]. Si ce détail est vrai, une telle humilité, nous le verrons, ne leur a pas interdit cependant de brillantes fréquentations.

Bien que ces cercles aient été avant tout des cercles de lettrés, les affinités politiques semblent avoir présidé à leur recrutement. Ceux de Scipion et de Catulus ont réuni les partisans de l'aristocratie; celui de Cicéron a reflété les oscillations de son chef; celui de Catulle a rassemblé les ennemis de César et s'est livré contre lui à une véritable guerre d'épigrammes. Les motifs politiques et les tendances littéraires s'enchevêtrent dans l'histoire de ces groupements au point de créer une atmosphère de mystère aux

1. Cic. *Pro Arch.* 26.
2. *Id.* 6.
3. *The collegium poetarum at Rome, Am. Journ. phil.* 26, 1904, p. 1 et suiv.
4. *Histoire de la poésie latine*, etc..., p. 21.
5. Par exemple *Asin.* 748 et *Pseud.* 401; cf. Sihler, *The collegium*, etc..., p. 5.
6. *Id.* p. 6.

alentours de certains événements, comme la fermeture des écoles de rhétorique latine par Crassus.

Au cercle aristocratique de Catulus s'était naturellement rattaché l'aristocrate Sylla. Marius, qui y voyait deux ennemis, le futur dictateur et son ancien collègue Catulus, associé à sa victoire de Verceil, ne pouvait lui être sympathique. S'il ne fréquentait aucun cercle littéraire — ses goûts en sont garants — il avait autour de lui quelques lettrés, peut-être l'auteur de la Rhétorique à Hérennius, puis C. Plotius Gallus, le plus en vue de ceux qu'on a appelés les « rhéteurs latins », dont il semble avoir attendu quelque ouvrage en son honneur. On devine les inimitiés qui s'agitaient dans ce milieu. F. Marx, l'un de ceux qui ont vu le plus clair dans ces événements, croit que Plotius aurait imposé à ses élèves des déclamations tendant à développer les opinions démocratiques[1].

Tel est l'aspect politique de la mésintelligence. Mais elle eut aussi un aspect littéraire. L'édit de fermeture de Crassus, dont le texte a été conservé par Suétone[2] et par Aulu-Gelle[3], est vague et obscur. Cicéron nous renseigne beaucoup mieux dans un passage trop long pour être reproduit, dont voici le résumé[4]. Il fait dire à Crassus : « Il existe une infinité de connaissances qu'il faut acquérir pour devenir un orateur; les Grecs ne possédaient pas ces connaissances et ne formaient que de mauvais élèves. Les Latins ont établi des écoles en face des leurs, ce qui a encore empiré la situation, car l'effet de leur enseignement a été d'émousser les dons naturels et de développer l'effronterie. Les premiers avaient au moins une culture et une tradition, les seconds n'en avaient pas. »

En soulevant le voile, l'orateur nous découvre, au centre de la querelle, cet hellénisme qui, nous l'avons vu et nous le verrons encore, n'a cessé d'être un brandon de discorde dans la vie littéraire romaine. En quoi consistait exactement le crime des rhéteurs latins, il est difficile de le savoir; peut-être, comme le croit F. Blass[5], avaient-ils substitué à la déclamation en langue grecque la déclamation en langue latine. On ne saurait à coup sûr douter

1. *Incerti auctoris de ratione dicendi ad C. Herennium libri IV*, éd. F. Marx, Leipzig, 1894, p. 149; cf., sur la question, p. 141 et suiv.
2. *Gramm.* 24, 2.
3. 15, 11, 2.
4. *De or.* 3, 93 et suiv.; même mépris pour les rhéteurs latins, *De leg.* 1, 7.
5. *Die griechische Beredsamkeit*, Berlin, 1865, p. 117 et suiv.

qu'une doctrine grecque ait été l'enjeu de cette passe d'armes entre le cercle aristocratique et hellénisé de Catulus et l'entourage démocratique et antihellénique de Marius[1].

A côté de l'unanimité politique, les cercles littéraires offraient sur d'autres points une grande diversité. Leurs affiliés appartenaient aux niveaux sociaux les plus différents. Les grandes familles romaines y sont représentées, mais on y rencontre aussi des hommes sans naissance ou de petite naissance; des provinciaux : Ennius, Pacuvius, Accius, Lucilius; un ancien esclave, Térence. Ennius fréquentait librement chez Scipion et fut après sa mort reçu dans son tombeau de famille. Térence vivait avec l'Émilien et Lélius dans une telle intimité qu'il courut à ce sujet de méchants bruits rapportés par Donat[2]. En dépit du renom fâcheux attaché à son métier[3], le crieur public Granius devint, pour ses réparties spirituelles, l'ami de l'optimate Crassus[4]. L'acteur Roscius était un familier de Cicéron. Les membres des plus illustres *gentes* ne dédaignaient même pas d'aller visiter les littérateurs chez eux et les trouvaient si bien convaincus de l'égalité de la noblesse de naissance et de la noblesse intellectuelle qu'Accius ne se levait pas de son siège lors des visites de Julius César Strabo au collège des poètes; *ibi uoluminum, non imaginum certamina exercebantur*, dit Valère-Maxime[5], en racontant le trait.

Les Grecs représentaient dans ces milieux un élément important. Nous avons vu leurs talents et leur culture forcer l'accueil des Scipion, des Crassus, des Cicéron et même des Antoine[6]; seuls, ou presque seuls, à la tête du gros public, résistaient Marius et les centurions. La première époque de la littérature romaine est particulièrement riche en noms helléniques : les Critalaos, les Diogène, les Carnéade, les Panétios, les Polybe, ont grandement contribué à l'éclat du cercle de Scipion. Après eux, la Grèce fut moins brillamment représentée, mais elle le fut encore : Catulus achète et affranchit sous son nom l'esclave grammairien

1. Cette querelle, la querelle politique, j'entends, se termina en 87 par la mort de Catulus, acculé au suicide par son ancien collègue de consulat; cf. Cic. *De or.* 3, 9; *Tusc.* 5, 56; Vell. Pat. 2, 22.
2. Cf. R. Büttner, *Porcius Licinus*, etc..., p. 10 et suiv.
3. Cic. *Pro Quint.* 95.
4. *De or.* 2, 244.
5. 3, 7, 11.
6. *De or.* 2, 153.

Lutatius Daphnis[1]; Archias est un habitué de la demeure des Lucullus; le philosophe Diodote meurt chez Cicéron après lui avoir enseigné la dialectique, les mathématiques et la musique[2].

*
* *

C'est dans les cercles littéraires que s'est épanouie la fleur de la littérature romaine. Nous ne connaissons pas d'œuvre d'art qui n'ait vu le jour dans ces milieux privilégiés, où l'esprit s'éveillait au contact d'autres esprits, où les projets de travaux, accueillis dès leur naissance, étaient fêtés et encouragés. Nous avons dit que chaque cercle s'honorait de la présence d'un ou de plusieurs écrivains; à vrai dire dans ce milieu il n'existait pas de véritables profanes; qui ne pouvait faire mieux, se contentait d'être un amateur éclairé. Le culte des travaux intellectuels, tournant parfois à la manie, est, dans ce public, un trait aussi original que persistant; Horace l'encourage, Perse le dénigre, Pline le Jeune l'admire, et au second siècle de l'ère chrétienne il n'a pas disparu. Autant de cercles, autant d'académies, veillant à la pureté de la langue et stimulant la production littéraire. Nous ne pouvons donc pas nous dispenser de reconnaître non pas les œuvres mêmes qui vinrent ainsi à la lumière, mais l'influence qu'eut sur elles la vie littéraire telle que la comprenaient les Romains.

Les tendances puristes de ces cercles, étudiées très soigneusement par M. J. F. d'Alton[3], éveillent par instant le souvenir de la Chambre bleue : *nouissimus* pour *extremus* est un néologisme à éviter, disent Aelius Stilo et Varron[4]; Scipion préfère *pertisum* à *pertaesum*[5]; Calvus veille sur sa langue avec un soin jaloux : *metuens... ne uitiosum (sanguinem) colligeret*[6], etc... Pour nous en tenir aux grandes lignes du mouvement, la *latinitas*, transposition du τὸ ἑλληνίζειν grec, est l'objet d'un culte religieux dont le retentissement sur la langue a été notable. Le livre IX de Lucilius et d'autres passages du satirique l'attestent et Cicéron rend hom-

1. Suet. *Gramm.* 3, 3; cf. Pl. *N. H.* 7, 128.
2. Cic. *Tusc.* 5, 113; *Att.* 2, 20, 6, etc...
3. *Roman literary theory and criticism*, Londres, 1931, p. 79 et 243.
4. Gell. 10, 21.
5. Voir p. 66.
6. *Brut.* 283.

mage à la pureté et à l'élégance du parler de ces Romains des anciens âges, hommes et femmes[1].

Malheureusement on ne s'en tint pas là et, toujours comme à la Chambre bleue, la recherche de la distinction tourna en préciosité : on crut faire d'autant mieux qu'on s'éloignait davantage du parler de tous les jours. Sisenna, voulant éviter la platitude du mot propre, crée des composés si inattendus que ses adversaires les raillent en plein tribunal[2]. Un personnage cité par Lucilius s'applique à la recherche de la *concinnitas* : ses phrases ressemblent à des mosaïques faites d'éléments mobiles et interchangeables :

> *quam lepide* λέξεις *compostae! ut tesserulae omnes*
> *arte pauimento atque emblemate uermiculato*[3].

Il se peut que des raffinements de ce genre aient été la cause de la colère de Cicéron, lorsqu'il se fâche contre l'hyperurbanisme d'un de ses voisins de campagne : *si solus non potuero, cum rusticis potius quam cum his perurbanis*[4].

A la pédanterie latine s'ajouta — ou, si on le préfère, s'opposa — la pédanterie grecque. Certains n'auraient su écrire qu'en grec. Mais dans leur passion il y eut des degrés. L'historien Lucullus, bien qu'il ne partageât pas les préjugés de la foule, agrémentait volontairement son style de barbarismes et de solécismes destinés à attester sa nationalité[5]. Chez A. Albinus, au contraire, collègue dans le consulat de l'aïeul du Lucullus auquel furent dédiées les Académiques, les barbarismes et solécismes avaient pour cause l'ignorance et non le patriotisme; aussi s'en excuse-t-il par avance dans sa préface et s'attire-t-il ainsi les railleries méritées de Caton[6]. Memmius, le protecteur de Lucrèce, poète lui aussi, écrivait en grec[7]. Lucilius montre Scévola tournant en ridicule un autre grécomane : sachant la passion d'Albucius pour la langue grecque, il imagine de le saluer d'un « χαῖρε, Tite », qui attire sa colère[8].

La prononciation fut l'objet des même soins et donna lieu aux mêmes subtilités. La prononciation du latin était traînante et

1. *Brut.* 211.
2. *Id.* 260.
3. Lucil. ap. Cic. *De or.* 3, 171.
4. *Att.* 2, 15, 3.
5. *Id.* 1, 19, 10.
6. Gell. 11, 8; Macr. Praef. 13 et suiv.
7. *Brut.* 247.
8. Lucil. ap. Cic. *De Fin.* 1, 9.

épaisse, celle du grec légère[1] et relevée par des aspirées; lourdeur des voyelles et aspiration furent l'objet d'affectations rivales. Tandis que la prononciation de Catulus était pleine d'agrément, *suauitas uocis et lenis appellatio litterarum*[2], Cotta développait démesurément ses voyelles, *ualde dilatandis*, afin de rester fidèle aux traditions du rustique Latium, *subagreste... subrusticum*[3]; « il conservait une prononciation paysanne pour imiter les anciens[4] »; « plusieurs escomptent de paraître antiques (*priscum*), s'ils paraissent paysans (*rusticanum*)[5] »; « Cotta supprimait l'*i* et donnait à l'*e* un volume considérable, ce qui le faisait ressembler aux moissonneurs plutôt qu'aux orateurs de jadis[6] ».

La réponse de l'hellénisme consista à multiplier l'aspiration. Tous les historiens de la langue ont signalé l'invasion brusque qui s'est produite avant l'âge cicéronien de la lettre *h* dans une foule de mots qui n'y avaient aucun droit, comme *pulcher*, *sepulchrum*, *lachruma*, etc...[7]. De cette mode, les Gracques profitèrent pour ennoblir leur nom d'oiseau. Catulle l'a vue sans doute sévir à ses côtés, et il la raille, personnifiée dans cet Arrius qui transforme la mer Ionienne en « Hionienne[8] ».

Il y a bien de la puérilité et de la convention dans ces querelles; mais on ne saurait contester qu'elles soient la marque d'une exubérance, d'une fécondité, d'un entrain, attestant la jeunesse d'une littérature. Tous ces lettrés rivalisaient pour élever la gloire de la pensée romaine à la hauteur de la pensée hellénique. A une époque où le mode de publication des livres facilitait si peu les études, ils avaient organisé, dans le cadre même du cercle littéraire, tous les services nécessités par les besoins intellectuels. Presque tous trouvaient leur éditeur parmi leurs amis et chacun multipliait ses bons offices au profit de tous.

Les lettres de Cicéron et celles de ses correspondants conservées avec les siennes témoignent d'une aide mutuelle continue dans l'ordre du travail littéraire : recherches de renseignements,

1. Cf R. Büttner, *Porcius Licinus*, etc..., p. 164.
2. Cf. Cic. *De off.* 1, 133 et suiv.
3. *Brut.* 259.
4. *Id.* 137.
5. *De or.* 3, 42.
6. *Id.* 3, 46.
7. Cf. M. Niedermann, *Phonétique historique du latin*, Paris, 1931, p. 111.
8. Cat. 84, 10-12.

de documents, d'écrits de tout genre[1]. Il s'y ajoutait des prévenances et des attentions de politesse : dédicaces d'ouvrages[2], citations d'écrits destinées à faire honneur à leurs auteurs, rôles donnés à des amis dans les œuvres qui appelaient la mise en scène de certains personnages[3], etc... On s'entraînait, on s'encourageait à étudier, à publier ; l'orateur formait ses amis en académies pour assister à ses exercices de déclamation[4]. Mais surtout on échangeait des corrections. La manie des révisions n'était pas encore parvenue à l'excès qu'elle atteindra sous l'empire, mais déjà Cicéron corrige laborieusement Cécina[5] et redoute lui-même le crayon rouge d'Atticus : *cerulas enim tuas miniatulas illas extimescebam*[6].

Quant aux œuvres qui sortirent de ces milieux, elles ne nous intéressent en ce moment que dans la mesure où elles en sont le reflet. Il n'est pas indifférent, par exemple, de trouver parmi les œuvres des orateurs énumérés dans le *Brutus* une foule de travaux historiques[7], passe-temps à cette époque éminemment aristocratique, surtout lorsqu'il prenait la forme de l'autobiographie, que H. Peter[8] appelle « l'instrument par excellence de l'orgueil patricien ». La plupart de ces travaux, sans excepter les écrits de César, étaient, sous le nom de *commentarii*, « mémoires » ou « notes », adressés à des amis, afin de leur offrir la matière d'un travail en vers ou en prose sur l'auteur. Tacite[9] a conservé le nom des deux plus anciens auteurs de *commentarii*, P. Rutilius Rufus et ce M. Aemilius Scaurus, qui dédia ses mémoires à L. Tufidius[10] ; il ajoute : *celeberrimus quisque ingenio ad prodendam uirtutis memoriam... bonae... conscientiae pretio ducebatur*. En effet, après ces deux auteurs les autobiographies se multiplient : Sylla laisse ses souvenirs inachevés, mais ils sont continués par son affranchi, Cornélius Épicadus[11] ; Lutatius Catulus, avec l'aide de son

1. Cic. *Att.* 4, 14, 2 ; 13, 32, 2, etc...
2. Cic. *Fam.* 7, 19 ; 9, 8 ; 9, 12, etc.
3. Cic. *Att.* 13, 19, 3 ; cf. A. Guillemin, *Pline le Jeune et la vie littéraire de son temps*, Paris, 1929, p. 26 et suiv.
4. Cic. *Fam.* 7, 33.
5. *Id.* 6, 5, 1 et suiv.
6. Cic. *Att.* 16, 11, 1.
7. *Brut.* 77, etc...
8. *Wahrheit und Kunst*, Leipzig, 1911, p. 299.
9. *Agr.* 1.
10. Pl. *N. H.* 33, 21.
11. Suet. *Gramm.* 12.

affranchi Lutatius Daphnis, écrit des mémoires que Cicéron estime d'un style aussi agréable que celui de Xénophon[1]; il les dédie à son ami A. Furius d'Antium[2], avec l'intention qu'ils trouvent place dans son poème épique sur l'histoire de Rome[3]. L'offre faite par Cicéron de ses *commentarii* à Luccéius[4] et à plusieurs autres n'avait donc rien d'insolite. R. Reitzenstein[5] a montré qu'elle était le prélude normal d'une monographie, genre particulier d'histoire dont il étudie les lois, et que Salluste porta à sa perfection. La connaissance des habitudes antiques nous déconseille les jugements sévères dont ce document a été l'objet.

Le dialogue à la manière socratique a été très cultivé dans la société romaine : nous connaissons parmi ses auteurs Curion, Cicéron, Varron, etc...[6]. Il offrait une excellente occasion d'être agréable à ses amis en leur prêtant un rôle, des opinions ou des doctrines[7]. Cicéron, qui s'était cependant imposé de ne mettre en scène que des morts, dut céder aux instances de Varron et faire de lui l'un des interlocuteurs des Académiques[8]. Cet exemple nous permet de juger des vanités qui s'agitaient à l'entour de ces ouvrages et du danger qu'il y avait à les satisfaire. Car un écrit de circonstance, louvoyant entre des susceptibilités à ménager, ne pouvait être le κτῆμα ἐς ἀεί dont parle Thucydide. Le sens artistique de Cicéron le perçut assurément autant que sa prudence.

La lettre, qui devint la floraison naturelle du cercle littéraire, n'avait pas encore reçu alors ses règles et la forme conventionnelle qu'elle adoptera plus tard, mais le genre isagogique était très développé. On appelle ainsi les traités qui se donnent pour l'enseignement d'un personnage expérimenté à quelque auditeur attendant de lui lumière et encouragement : à cette série appartiennent la Rhétorique à Hérennius, les Topiques de Cicéron, la lettre sur la Pétition du consulat de son frère Quintus, etc... La tradition de ces ouvrages a engagé Cicéron à faire figurer dans ses dialogues des jeunes gens silencieux ou demi-silencieux, recueillant les paroles de leurs aînés.

1. *Brut.* 133.
2. *Id.* 132.
3. Gell. 18, 11, 4.
4. *Fam.* 5, 12.
5. *Hellenistische Wundererzählungen*, Leipzig, 1906, p. 84 et suiv.
6. Cf. R. Hirzel, *Der Dialog*, Leipzig, 1895, I, p. 455 et suiv.
7. *Brut.* 218, etc...
8. Cic. *Att.* 13, 21, 4; 13, 25, etc...

*
* *

La poésie n'était pas moins cultivée que la prose dans les cercles littéraires, et nous touchons là au point par lequel leur influence s'est exercée sur la littérature romaine de la manière la plus considérable. Il ne s'agit pas de la médiocre production dramatique dont on trouvera le détail dans l'étude de O. Ribbeck[1] sur la tragédie romaine, des tragédies de C. Julius César Strabo, données sous le pseudonyme de Julius, des tragédies et des drames satyriques de Quintus Cicéron. Ces écrits doivent au cercle littéraire l'honneur presque regrettable de n'avoir pas été oubliés, mais non pas leur existence. Les écrits de Catulle et de ses amis, au contraire, n'auraient pu voir le jour sans un cercle qui leur servît de support.

Ces petites pièces ont des noms modestes : *nugae*[2], *ineptiae*[3], *uersiculi*[4], et leurs auteurs s'intitulent *noui poetae*, νεώτεροι. Elles prennent pour sujet la vie même du cercle et en forment comme le journal : départs, retours, brouilles, réconciliations, taquineries, reproches, compliments, dédicaces, envois, morts, mariages, invitations à dîner, acceptations ou refus, etc..., donnent lieu à de courts billets, inconsistants, mais le plus souvent d'une grâce charmante. A ces menus événements, joignons les confidences du cœur et de ses passions, qui sont actives parmi ces jeunes gens riches et souvent inoccupés, et nous aurons le recueil de Catulle, mélange de plaisanteries et de cris de douleur. Le genre élégiaque est fondé, encore varié, souple, sincère, reflétant directement la vie. C'est assurément dans le cercle de Catulle que nous en prenons la notion la plus exacte et qu'il a le plus grandeur, en dépit de l'insignifiance fréquente de la matière, par la vérité de l'accent et la perfection de la forme. D'une façon plus ou moins médiocre cependant, les autres cercles cultivaient ce genre d'écrits et, parmi les auteurs de *uersiculi*, plusieurs écrivains énumèrent Cicéron, Varron, Asinius Pollion, Sylla, Lucullus, etc...[5].

1. *Die römische Tragödie im Zeitalter der Republik*, Leipzig, 1875.
2. Cat. 1, 4.
3. *Id.* 14, 24.
4. *Id.* 16, 30; 50, 4.
5. Ov. *Tr.* 2, 423 et suiv.; Pl. *Ep.* 5, 3, 5.

Bien qu'on n'ait pu déterminer complètement ses modèles[1], Catulle doit beaucoup assurément à la poésie alexandrine. Non qu'aucun écrivain avant lui n'en ait subi l'influence; Aulu-Gelle[2] nous a conservé de charmantes épigrammes, émanées du cercle de Lutatius Catulus et tout à fait dans la note de la cour des Ptolémées. Mais Catulle semble bien avoir été le premier à tourner le dos à la poésie nationale représentée par Ennius et chère aux patriotes romains : d'où un nouvel aspect de la querelle de l'hellénisme. Cicéron finit par déclarer ouvertement la guerre aux *cantores Euphorionis*[3] et Catulle s'adresse sans aucun respect au grand consul, quoi qu'en aient pensé les optimistes de la critique[4], par l'appellation ironique et railleuse :

disertissime Romuli nepotum
quot sunt quotque fuere,

« ô toi, le plus éloquent des fils de Romulus présents et futurs[5] ! »

Comme lors de la querelle des rhéteurs latins, les discordes personnelles ou politiques s'ajoutèrent aux dissentiments littéraires : Calvus, l'ami intime de Catulle, n'avait pas eu à se louer de l'orateur. Au point de vue littéraire, le seul dont nous ayons à nous occuper, il s'agissait d'être pour Ennius ou pour Callimaque, pour une littérature de plein air ou pour une littérature ésotérique, pour la grande éloquence, si proche parfois de l'asianisme, ou pour l'alexandrinisme, par bien des côtés voisin de l'atticisme.

L'esthétique de Callimaque s'étalait au grand jour dans le cercle de Catulle : dédain du grand public, culte de l'œuvre courte, recherche de l'exquis, du *poema reconditum* sorti des mains du *doctus poeta*. Cicéron perdit la partie, et il la perdit pour un siècle : mélange cette fois encore de motifs politiques et de motifs littéraires; tout l'âge d'Auguste, Virgile le premier, lui refusa la justice à laquelle il avait droit[6].

Ce mouvement a une autre conséquence. Rien n'est plus carac-

1. Cf. Max Heinemann, *Epistulae amatoriae quomodo cohaereant cum elegis alexandrinis*, Strasbourg, 1910.
2. 19, 9, 1 et suiv.
3. *Tusc.* 3, 45.
4. T. Franck, *Cicero and the noui poetae*, Am. journ. phil. 40, 1919, p. 397 et suiv.
5. 49, 1-2.
6. Cf. F. Olivier, *Deux études sur Virgile*, Lausanne, 1930, p. 47.

téristique de cette nouvelle école que l'importance qu'y prend la notion de durée. Nous sommes loin des tragédies de Quintus Cicéron expédiées en quelques jours et des deux cents vers dictés par Lucilius en une heure, tandis qu'il se tient sur un seul pied[1]. On se déshonore à travailler rapidement. Si l'on veut voir son nom « traverser au vol toute la durée des siècles » il faut, comme Helvius Cinna, employer à composer quelques vers le temps de « neuf moissons et de neuf hivers[2] ». Mais à quoi employer ces neuf moissons? A des corrections. C'est à quoi sont consacrées les veilles laborieuses dont parle Cinna lui-même :

haec tibi Arateis multum uigilata lucernis
carmina, quis ignes nouimus aerios,
leuis in aridulo maluae descripta libello
Prusiaca uexi munera nauicula[3].

Cette tendance à la retouche indéfinie est devenue l'un des éléments essentiels de la mentalité du poète; elle restera celle de l'écrivain amateur. Les scrupules qui faillirent, à l'heure de sa mort, porter Virgile à détruire l'Énéide, les blâmes adressés par Horace à la rapidité de la composition de Lucilius, sont tout à fait dans la ligne de Catulle. Et, si l'on veut voir s'épanouir en plein la semence qu'il a jetée au jardin des νεώτεροι, il n'y a qu'à ouvrir les lettres de Pline : « Je commence par me relire, dit-il en substance; je lis ensuite à deux ou trois personnes; j'envoie l'écrit à d'autres qui l'annotent; si j'hésite sur les corrections qu'on me propose, je relis encore à une ou deux personnes; à la fin, je lis à tout un groupe et c'est alors surtout que je corrige[4]. » Le crayon rouge d'Atticus est devenu la *lima* du correcteur maniaque, la précaution a dégénéré en tic[5]!

*
* *

Que conclurons-nous de cette étude? Elle nous a montré qu'il est singulièrement injuste d'incriminer la grossièreté du public romain et de le rendre responsable des fautes de goût et des in-

1. Hor. *Sat.* 1, 4, 6 et suiv.
2. Cat. 95.
3. Cinna ap. Isid. *Orig.* 6, 12.
4. *Ep.* 7, 17, 7.
5. Cf. A. Guillemin, *Pline et la vie littéraire*, etc., p. 43 et suiv.

suffisances que nous croyons remarquer dans certains domaines littéraires. Rome a eu comme la Grèce un grand public ouvert, accueillant aux idées, sensible aux recherches artistiques, un public que Térence prenait pour juge entre lui et ses rivaux, dont Cicéron estimait la présence indispensable à l'inspiration de l'orateur. Qu'est-il devenu? A l'époque impériale, il réclame « du pain et des cirques ». On accuse la corruption du régime. Ne serait-il pas juste aussi de s'en prendre à la conception romaine de la littérature? A mesure que le cercle se fermait, que l'œuvre d'art se séparait des préoccupations de la foule, la grande production disparaissait. C'est quasi miracle que ce peuple ait pu s'enthousiasmer pour Virgile comme nous l'apprend Tacite; Horace, Tibulle, Properce n'écrivaient pas pour lui; Tite-Live n'avait aucun moyen de l'atteindre, alors qu'il n'existait plus de panégyries dans lesquelles un historien pût se révéler à la multitude. Bref, c'est l'inanition à laquelle elle était livrée qui a réduit cette multitude aux grossiers aliments qu'on lui reproche. Au premier siècle de l'ère chrétienne, le support de la littérature doit être cherché dans le cercle littéraire et non plus dans le grand public du théâtre et des assemblées qui n'existe plus. Il fallait donc se hâter de faire l'histoire du public romain pendant la courte période durant laquelle il a été peut-être le plus varié et le plus complet.

A. Guillemin.

IV

LA « MAITRESSE » DE VIRGILE

par J. Hubaux
Professeur à l'Université de Liége

Dans sa troisième Bucolique, Virgile met en scène deux bergers qui commencent par se quereller avant d'entamer un tournoi amébée. Au v. 17, Ménalcas riposte en ces termes à Damoetas, qui l'avait accusé d'un acte de mauvais gré :

> Non ego te vidi Damonis, pessime, caprum
> excipere insidiis, multum latrante Lycisca?

Et cum clamarem : « Quo nunc se proripit ille?
Tityre, coge pecus ! », tu post carecta latebas[1].

Cette histoire de bouc volé est inspirée de l'Idylle V de Théocrite (v. 15 et suiv.), où des pâtres se traitent mutuellement de voleur, et les commentateurs modernes n'ont pas manqué d'établir le rapprochement[2]. Mais Servius, ou plutôt des scholiastes plus anciens que lui, dont il nous a transmis l'opinion, avaient cru reconnaître dans les vers qu'on vient de lire une allusion à tout autre chose qu'aux altercations violentes des bergers théocritéens. On lit, en effet, dans Servius, au v. 20 : *Post carecta l. sane hoc loco superfluam uolunt esse allegoriam, dicentes rem nusquam lectam de Vergilio. aiunt enim hoc : Varus, tragoediarum scriptor, habuit uxorem litteratissimam, cum qua Vergilius adulterium solebat admittere, cui etiam dedit scriptam tragoediam, quam illa marito dedit tamquam a se scriptam. hanc recitauit Varus pro sua : quam rem dicit Vergilius per allegoriam : nam tragoediae praemium caper fuerat :* Horatius : *carmine qui tragico uilem certauit ob hircum. sed melius simpliciter accipimus : refutandae enim sunt allegoriae in bucolico carmine, nisi cum, ut supra diximus, ex aliqua agrorum perditorum necessitate descendunt.* « [D'aucuns] veulent voir dans ces vers, sans aucune bonne raison, une allégorie, rapportant, au sujet de Virgile, une chose qu'on ne lit nulle part. Voici ce qu'ils disent : Varus, le poète tragique, eut une femme extrêmement cultivée, avec laquelle Virgile entretenait des rapports adultères et à laquelle, même, il donna, après l'avoir écrite, une tragédie que cette femme remit à son mari, comme une œuvre qu'elle aurait écrite elle-même. Varus lut cette pièce en public et la donna pour une œuvre de lui. Virgile évoque cette histoire au moyen d'une allégorie. En effet, le prix de la tragédie avait été un bouc. Horace : *Carmine qui tragico uilem certauit ob hircum.* Mais, pour notre part, nous préférons prendre le texte tout simplement. Il faut en effet, rejeter l'hypothèse de l'allégorie dans un poème bucolique, si ce n'est, comme nous l'avons dit plus haut, dans le cas où elle s'impose nécessairement, pour expliquer quelque histoire de champs perdus. » Cette dernière re-

1. « Ne t'ai-je pas vu de mes yeux, gredin, essayer d'attraper au piège le bouc de Damon, malgré les aboiements répétés de Lycisca? Et comme je criais : « Où « se sauve-t-il, celui-là? Tityre, rassemble les bêtes! », toi, tu te cachais derrière les carex. »

2. A. Cartault, *Étude sur les Buc. de Virg.*, p. 129 et suiv.

marque est souvent citée ; on peut, certes, trouver qu'elle est formulée d'une façon quelque peu sommaire, mais, comme on va le voir, il y a des cas où elle s'avère singulièrement pertinente.

Il n'est pas indifférent, avant d'aller plus loin, d'observer que Servius rapporte cette étrange aventure à propos du vol d'un bouc. Les interprètes dont il réfute l'opinion glosaient les mots *caprum excipere insidiis* des v. 16 et 17. C'est pourquoi, bien qu'il renvoie à un texte d'Horace où il est question d'un *hircus*, Servius, dans son résumé, a soin de reprendre le mot *caper* : *nam tragoediae praemium caper fuerat.* Donc, nous pouvons reconstituer assez exactement l'interprétation « allégorique » un peu écourtée par Servius : Virgile, dans sa troisième Églogue, a fait dire par un berger à un autre berger : « Tu as essayé de voler un bouc », parce que Varus, en s'appropriant une tragédie écrite en réalité par Virgile, avait dérobé à ce dernier le fruit de son travail. On sait d'ailleurs qu'un bouc avait jadis été l'enjeu des concours entre poètes tragiques. A ces données venait s'en ajouter une autre, d'un caractère encore plus déconcertant : Virgile aurait donné cette tragédie à sa maîtresse et celle-ci l'aurait remise à son mari Varus, en lui affirmant que le poème était d'elle. Varus pouvait fort bien la croire sur ce point, car cette épouse infidèle, qui le trompait avec son meilleur ami, était elle-même ce qu'on appelle aujourd'hui une femme de lettres : *uxor litteratissima.*

Cette histoire de tragédie détournée, en raison même, semble-t-il, de son caractère saugrenu, eut beaucoup de succès auprès des scholiastes et des biographes anciens. Seulement, par malheur, ils se sont trouvés en présence de deux personnages à peu près homonymes et tous deux amis de Virgile : *Varus*, à qui est dédiée la sixième Églogue, et *Varius*, le poète tragique. Inévitablement, dans ce cas comme dans les autres, une confusion se produisit et c'est pourquoi nous trouvons l'ami indélicat qui s'approprie la tragédie, appelé chez les uns Varus, chez les autres Varius.

Donat, dans sa *Vie de Virgile* (Hagen, *Jahn's Jahrb. Suppl.*, 4, 741), nous fournit une précision nouvelle et importante : « Bien qu'on ait publié un grand nombre de ψευδεπίγραφα, c'est-à-dire [d'œuvres publiées], à cause d'une inscription erronée, sous le nom d'un autre auteur, telles que le *Thyeste*, tragédie de notre poète, que *Varius* édita sous son nom à lui, et d'autres de ce genre, cependant il n'y a pas l'ombre d'un doute que les *Bucoliques* soient de

Virgile, d'autant plus que le poète lui-même, comme s'il avait eu cette crainte, a attesté, dans un autre poème encore, que le début de cette œuvre était bien de lui, en disant (*Georg.*, 4, 565-566) :

> Carmina qui lusi pastorum audaxque iuuenta
> Tityre, te patulae cecini sub tegmine fagi. »

Texte utile à plus d'un titre et dont j'ai déjà montré l'importance relativement au problème des *pseudo-Vergiliana*[1]. On peut, certes, regretter que la rédaction de cette note soit aussi embrouillée[2], mais il n'est cependant pas douteux que les mots *huius poetae* se rapportent à Virgile. L'essentiel pour nos présentes recherches est que la *Vita* de Donat nous donne le titre de la tragédie que Varius se serait indûment appropriée : *Thyeste.* Il n'est plus question ici du rôle à la fois obscur et scabreux qu'aurait joué Plotia Hieria dans l'affaire de la pièce volée. Pourtant, Donat connaît, lui aussi, la bizarre intrigue rapportée par Servius. Voici, en effet, ce qu'il écrit dans le paragraphe où il traite des mœurs de Virgile : *Vulgatum est consuesse eum et cum Plotia Hieria. Sed Asconius Pedianus adfirmat ipsam postea maiorem natu narrare solitam, inuitatum quidem a Vario ad communionem sui, uerum pertinacissime recusasse.* L'aventure est tellement incongrue que les modernes, à ma connaissance du moins, ne se résignent pas à traduire ce texte souvent cité. Voici comment je le comprends : « On a raconté qu'il avait une liaison avec Plotia Hieria[3]. Mais Asconius Pédianus affirme qu'elle-même, dans la suite, devenue plus âgée, racontait fréquemment qu'à vrai dire [Virgile] avait été invité par Varius à la partager avec lui, mais qu'il avait refusé avec la plus grande obstination. » Dans mon étude *Les thèmes bucoliques dans la poésie latine* (p. 78 et suiv.), j'ai proposé une explication nouvelle de ce malentendu. Je la résume ici brièvement. D'après moi, si les scholiastes et les biographes ont cru que Virgile et Varius ont eu la même

1. Cf. mon étude *Les thèmes bucoliques dans la poésie latine* (Bruxelles, Lamertin, 1930), p. 103.

2. « Verba *falsa inscriptione* interpolata esse uidentur » (Thilo, p. 741).

3. Ribbeck croyait lire, dans le manuscrit de Berne, *plotia gleria*, ce qui l'a amené, dans ses *Prolegomena critica ad P. Vergili Maronis opera*, p. 101, à corriger en *Galeria*, mais voyez la préface de cet ouvrage, p. VI et suiv., où les témoignages relatifs à Plotia Hieria sont discutés, d'une manière d'ailleurs fort confuse. Cf. un éloquent plaidoyer pour la conception idéaliste que les amis napolitains de Virgile se faisaient du grand poète en l'appelant *Parthenias* (Donat, *Vita*, 11) dans le beau livre du P. A.-E. Polit, *Virgilio, el poeta y su mision providencial*, Quito, 1932, p. 293 et suiv.

maîtresse, c'est parce qu'ils ont mal compris l'épigramme que Domitius Marsus, poète contemporain de Virgile, avait composée contre le méchant Bavius, assez rudement attaqué par Virgile lui-même dans l'Églogue III (v. 90). Voici cette épigramme, telle qu'elle nous a été transmise par Philargyrius (édit. Hagen, p. 65) :

Omnia cum Vauio communia frater habebat
unianimi fratres sicut habere solent :
rura, domum, nummos, atque omnia, denique ut aiunt,
corporibus geminis spiritus unus erat.
Sed postquam alterius mulier † ... concubitum
nouit, deposuit alter amicitiam
† et omnia tunc uia tunc desoluta omnia noua
† regna duos accipiunt.

Ici encore, je traduis tout ce que je puis comprendre de ce texte rempli de croix : « Vavius et son frère avaient tout en commun, comme c'est le cas en général pour des frères qui sont parfaitement d'accord : champs, maison, argent et tout, bref, comme on dit, c'étaient deux têtes sous le même bonnet. Mais, lorsque la femme de l'un des deux... l'eut trompé avec l'autre (?), celui-ci perdit son amitié et tout, dès lors, fut rompu entre eux deux. »

J'ai supposé, pour expliquer en partie le malentendu, qu'Asconius Pédianus, dans son *Liber contra obtrectatores Vergilii*, avait cité cette épigramme de Domitius relative à ce Bavius, qui paraît avoir été un des principaux adversaires littéraires de Virgile. L'hypothèse n'a rien que de vraisemblable : on ne voit guère à quelle autre source pourrait bien remonter cette citation topique d'un poème satirique contre Bavius.

Transmise d'un scholiaste à l'autre, défigurée par de nombreuses graphies inintelligibles, l'épigramme a fort bien pu être rapportée à Varius, l'ami de Virgile, dont il est si souvent question chez les interprètes anciens. Il y a, en effet, peu de différence entre Vavius et Varius et, à cause de la confusion du B et du V, Philargyrius a écrit chaque fois Vavius au lieu de Bavius.

Tous ceux qui ont lu les scholies de Virgile doivent se rappeler les innombrables quiproquos auxquels a donné lieu le nom de Varius, sans cesse confondu avec celui de Varus. On se souvient, d'autre part, des longues controverses qu'a suscitées la théorie de Birt, qui faisait reposer toute l'authenticité du *Catalepton* sur le prétendu calembour *vario* de l'Épigramme XV, où il prétend voir

la signature à peine camouflée de Varius[1]. Il n'y aurait rien d'extraordinaire dans l'erreur du scholiaste ou du biographe qui, en lisant l'épigramme sur « Vavius » et son frère, aurait admis d'emblée qu'il s'agissait là de Varius et de Virgile. Car le *frater* dont il est question dans le poème ne paraît pas avoir été un frère consanguin : l'expression *deposuit alter amicitiam* était de nature à faire croire qu'il s'agissait d'une « amitié fraternelle[2] ». Or, c'est sous cet aspect que les scholiastes se représentaient l'amitié qui unissait Virgile à Varius. Voici, en effet, ce que disent les *Scholies de Berne* à propos du Varus de l'Églogue VI (Hagen, p. 794) : *Fuit autem Varus condiscipulus Vergilii quem fraterno amore dilexit.* Il n'est pas douteux que le scholiaste confonde, ici encore, Varus et Varius. Ce qui le prouve, c'est la note par laquelle il prétend fournir, au v. 13, la clef de toute la sixième Églogue : Silène, pour lui, c'est Virgile, et les deux gamins Mnasyllus et Chromis, qui viennent le surprendre, sont « Varus » et Tucca (Hagen, p. 795) : *Chromis et Mnasyllus... Allegorice condiscipuli Virgilii intelleguntur Varus et Tucca, qui Virgilium petierunt quasi Silenum carmen bucolicon scribere.* On s'explique fort bien ces identifications : du moment qu'on cherchait deux amis de Virgile, il était naturel qu'on tombât sur Varius et Tucca[3]. Mais voici qu'au v. 20 de l'Églogue VI apparaît un quatrième personnage, la Naïade Eglé. Curieux de voir si le scholiaste du *Bernensis* n'aura pas pensé, par hasard, à Plotia Hieria, qui se trouve porter le même gentilice que Plotius Tucca, on consulte la note du v. 20, et voici ce que, non sans quelque dépit, on peut y lire : Aegle, *allegorice Roma, quae illum blanda manu mulcebat.* Inexplicable ineptie, qui pourtant ne doit pas nous décourager, car, si nous avons la patience de nous reporter quelques lignes plus haut, nous retrouvons, dans les scholies de Berne, la toujours déroutante figure d'Hieria. Voici la note, telle que l'imprime Hagen : *Cantharus allegorice quidam uolunt Hieriam intelligi, Maecenatis ancillam, quae dicitur uinosa fuisse, quidam Vari amicam.*

Ainsi Plotia Hieria, finalement, n'était pas absente de ces scho-

1. Th. Birt, *Jugendverse und Heimatpoesie Vergils*, Leipzig, Teubner, 1910, p. 142. Sur la valeur de cette coïncidence, cf. mon article *Une épode d'Ovide*, dans les *Serta Leodiensia*, Liége, 1930, p. 196.

2. Interprétation proposée par Schanz.

3. Cependant une première note des *Scholia Bernensia* hésitait entre le couple Varius-Pollion et le couple Tucca-Gallus : *Poeta se facit Silenum, Chromin et Mnasylum Varum et Pollionem, uel Cornelium et Tuccam.*

lies de Berne où tous nos personnages s'étaient, jusqu'ici, si curieusement retrouvés. Mais notre perplexité est portée à son comble lorsque nous apprenons qu'aux reproches d'infidélité et d'imposture qui lui étaient adressés, venait encore s'ajouter celui d'avoir aimé le vin plus que de raison : *dicitur uinosa fuisse.* Heureusement, lorsque nous nous reportons à l'apparat critique de Hagen, nous nous apercevons que *uinosa* n'est qu'une correction audacieusement insérée dans le texte. Le manuscrit a *ingeniosa*, ce qui nous reporte bien près de la note de Servius où nous lisons que « Varus », le poète tragique, avait une femme extrêmement cultivée, *uxorem litteratissimam.* Hagen a cru devoir corriger le mot *ingeniosa*, parce qu'il avouait ne pas comprendre comment les indications relatives à Hieria pouvaient se rapporter au mot *cantharus.* Je pense que, d'aucune façon, même en admettant la correction *uinosa*, on ne peut tirer une allégorie quelque peu cohérente d'une note où il est question d'une jeune femme, et qu'un scholiaste aurait prétendu rattacher à un vers où Virgile parlait tout simplement du grand vase à boire que tient en main Silène endormi (Buc. VI, 17) :

et grauis attrita pendebat cantharus ansa.

En revanche, si nous avons soin de garder l'intéressante épithète *ingeniosa* du manuscrit de Berne, et si nous débarrassons le texte imprimé par Hagen du verbe *intelligi* qui n'est qu'une addition de Müller, nous obtenons la note que voici (je la reconstitue d'après les indications fournies par Hagen dans son apparat critique) : CANTHARUS *allegorice quidam uolunt Ieram, Maecenatis ancillam, quae dicitur ingeniosa fuisse, quidam Vari amicam.*

Autant cette notice est inutile et absurde, si on la lit à la suite du mot *cantharus*, autant elle paraît opportune et en complète harmonie avec le système d'allégorie continue qui s'amorce, nous l'avons vu, à propos du v. 13, si on la suppose destinée à expliquer *Aegle.* Il me paraît probable qu'une erreur matérielle a fait remonter cette note quatre vers trop haut[1]. Du peu qui reste de la scholie relative à Aegle, on peut en tout cas tirer la certitude que, dans

1. Dans la scholie relative au v. 17, le mot *cantharus* apparaît quatre fois sous forme de lemme; au contraire, au v. 26, comme l'a remarqué Hagen, le lemme *huic aliud mercedis erit* a dû disparaître devant la note du manuscrit de Berne. Ce *Bernensis* présente un bon nombre d'erreurs matérielles analogues à celle par laquelle je m'efforce d'expliquer le déplacement d'une scholie du v. 20 au v. 17.

une rédaction moins embrouillée, le personnage de la Naïade était, lui aussi, interprété allégoriquement : *allegorice.*

Il faut citer, en regard de l'explication allégorique proposée par les scholies de Berne pour la VIe Églogue, celle qu'avait esquissée Servius (édit. Thilo, III[1], p. 66) : *Et quasi sub persona Sileni Sironem inducit loquentem, Chromin autem et Mnasylon se et Varum uult accipi. Quibus ideo coniungit puellam, ut ostendat plenam sectam Epicuream, quae nihil sine uoluptate uult esse perfectum.* Rappelons que la pièce est dédiée à un Varus qui est nommé trois fois dans le poème. Servius s'abstient de donner un nom à cette *puella.* Cependant, le contexte indique qu'il la considère comme l'*amica* de l'un au moins des deux poètes. Les termes mêmes de l'Églogue étaient de nature à servir de fondement à la construction ébauchée ici par Servius, pour peu que celui-ci ait eu connaissance du bizarre roman d'amour dont Virgile et Varius auraient été les protagonistes. Virgile, en effet, présente ainsi la Naïade (v. 20) :

Addit se sociam timidisque superuenit Aegle.

Nous avons vu que le commentateur consulté par Servius a tiré parti d'un épisode de ce roman pour expliquer allégoriquement l'histoire du bouc volé dans l'Églogue III, mais, là non plus, Servius ne nommait pas l'*amica* commune de Virgile et de ce Varus dont il fait un poète tragique.

Servius, lui, ne cite nulle part Plotia Hieria, mais il connaît une *Leria puella,* que Virgile aurait aimée, après l'avoir reçue de Mécène, ainsi, du reste, que deux *pueri delicati,* Alexandre et Cébès. Cette fois, il s'agit d'expliquer les amours de Corydon, qui paraît avoir aimé successivement Amaryllis, Menalcas et Alexis. Servius, ad Buc. II, 15 : *Tres dicitur Vergilius amasse : Alexandrum et Cebeten cum Leria puella ; quos a Maecenate dicitur accepisse.* Philargyrius a retenu de tout ceci que l'Amaryllis de l'Églogue II était une ancienne servante de Mécène et qu'elle avait porté dans la vie réelle un nom comme Seria. Comme il fallait s'y attendre, il a conservé aussi un vestige de la notice relative à la maîtresse de Varius. Voici ce qu'il dit d'Amaryllis (Hagen, p. 109) : *Idest quidam uolunt Seriam, ancillam Maecenatis, quae dicitur ingeniosissima fuisse, quidam Vari amicam.*

Ainsi, Philargyrius paraît être tributaire de Servius pour l'identification de Leria-Seria avec Amaryllis, mais il semble aussi avoir

accolé à cette notice la deuxième partie de la scholie consacrée par les *Scholia Bernensia* à l'*Iera* du commentaire de l'Églogue VI, où elle expliquait, nous l'avons vu, non pas *Cantharus*, mais probablement Aegle : *Ieram, Maecenatis ancillam, quae dicitur ingeniosissima fuisse, quidam Vari amicam.*

C'est le moment de rappeler dans quel contexte apparaît, dans la *Vita* de Donat, la mention de l'amante de Virgile, Plotia Hieria, maîtresse du poète tragique « Varus » : *Maxime dilexit Cebetem et Alexandrum, quem secunda ecloga Alexim appellat, donatum sibi ab Asinio Pollione, utrumque non ineruditum, Cebetem uero et poetam. Vulgatum est consuesse eum et cum Plotia Hieria*, etc... On serait tenté de croire que certains éléments se sont « déplacés » soit chez l'un, soit chez les autres des anciens virgiliologues : d'un côté, c'est Pollion qui est le donateur des deux *pueri*, de l'autre, c'est Mécène qui est le maître de la *puella ;* d'une part, les deux éphèbes aimés par Virgile sont instruits et l'un d'eux même est poète, d'autre part, l'amante du poète est *ingeniosissima* ou *litteratissima.* En tout cas, en citant formellement l'Églogue II, Donat se rattache à l'école des allégoristes qui prétendaient retrouver dans la biographie de Corydon-Virgile non seulement Alexis-Alexandre, mais aussi Menalcas-Cebès et Amaryllis-Leria (ou Seria ou Hieria).

Peut-être n'est-il pas superflu que nous dressions une sorte de tableau de concordance où figureront les personnages que nous avons rencontrés jusqu'ici. Je ne prétends d'ailleurs pas les identifier les uns aux autres, mais simplement faire ressortir certaines analogies de situation. (Voyez page 353.)

De ces diverses données « biographiques » ou allégoriques, une grande partie, on le voit, peut être ramenée au scénario des deux églogues virgiliennes. Il reste, toutefois, l'histoire de la tragédie volée et ce singulier racontar d'après lequel cette tragédie avait été passée de Virgile à Varius par la femme qu'ils aimaient en commun. Même en faisant appel, comme j'y ai pensé, à l'épigramme de Domitius Marsus sur Vavius et son frère, il est impossible de retrouver l'origine de cette romanesque et peu édifiante aventure prêtée à Virgile. Car on ne peut pas supposer que c'est l'histoire du bouc volé, dans l'Églogue III, qui aurait inspiré à Servius l'idée d'inventer de toutes pièces l'anecdote de la tragédie dérobée et des amours adultères du poète. En effet, Servius lui-même rejette cette pseudo-allégorie élaborée par un de ses devanciers et présente

toute l'anecdote comme une histoire qu'il n'avait jamais lue nulle part. Cependant, dans une tradition scholiastique toute différente de celle des virgiliologues, voici que nous retrouvons, sinon le trio Virgile-Varius-Plotia Hieria, du moins l'histoire du vol dont « Varius » se serait rendu coupable pour s'approprier la tragédie de Thyeste.

Porphyrion, pour expliquer le vers suivant d'Horace (*Épître* I, 4, 3) :

Scribere quod Cassi Parmensis opuscula uincat,

nous fournit la notice qu'on va lire au sujet de Cassius de Parme : *hic est Cassius, qui in partibus Cassi et Bruti cum Horatio tribunus militum militauit. Quibus uictis, Athenas se contulit. Quintus Varius ab Augusto missus, ut eum interficeret, studentem repperit et perempto eo scrinium cum libris tulit. Unde multi crediderunt Thyesten Cassi Parmensis fuisse. Scripserat enim multas alias tragoedias Cassius.* « Ce Cassius est celui qui servit dans le parti de Cassius et de Brutus, aux côtés d'Horace, comme tribun militaire. Cassius et Brutus ayant été vaincus, il se rendit à Athènes. Quintus Varius, envoyé par Auguste pour le tuer, le trouva en train de travailler et, l'ayant tué, il emporta son coffre à livres avec ses livres. De là vient que beaucoup de gens ont cru que le *Thyeste* était de Cassius de Parme. En effet, Cassius avait écrit beaucoup d'autres tragédies. »

Notons que Porphyrion est seul à nous parler de ces nombreuses tragédies de Cassius de Parme. Glosant le même passage d'Horace, le Pseudo-Acron (II, p. 226, édit. Keller) nous présente Cassius comme un poète épicurien qui aurait cultivé divers genres littéraires, entre autres l'élégie et l'épigramme.

Dessau[1] et Schanz[2] expliquent le rôle prêté à Varius dans la notice de Porphyrion en supposant que ce dernier ou un scholiaste antérieur auront confondu le poète tragique Lucius Varius Rufus avec un Quintus Varus ou un Quintus Varius quelconque, à qui Auguste aurait confié la mission de tuer Cassius de Parme[3]. M. Herrmann[4] trouve que la version du vol de la tragédie *Thyeste*,

1. H. Dessau, *Prosopographia Imperii Romani*, Berlin, 1896, s. v. *Varius*.
2. M. von Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, II, 1, p. 198.
3. Porphyrio, ad Horat. epist. I, 4, 3.
4. L. Herrmann, *Les masques et les visages dans les Bucoliques de Virgile*, Bruxelles, 1930, p. 142, n. 7.

Virgile		Domitius Marsus	Asconius Pedianus	Donat-Suétone	Scholiastes cités par Servius, ad Buc. III, 20	Servius		Scholia Bernensia	Philargyrius
Buc. II	Buc. VI					ad Buc. II	ad Buc. VI		
Corydon	Silène	Frater	Virgile	Virgile	Virgile	Virgile-Corydon	Siron	Virgile-Silène	Virgile-Corydon
Amaryllis	Aegle	Mulier	Plotia Hieria	Plotia Hieria	Uxor litteratissima	Leria puella	puella	Jera { Cantharus ou plutôt Aegle	Seria, servante de Mécène
Alexis	Varus, personnage réel Chromis	« Vauius »	Varius	Alexandre-Alexis	Varus	Alexandre-Alexis	Varus	Varus-Chromis	tres pueri
Menalcas	Mnasyllus			Cébès-Menalcas		Cébès-Menalcas	Virgile	Tucca-Mnasyllus	
Iollas, maître d'Alexis				Pollion, donateur d'Alexandre-Alexis		Mécène, donateur des trois « furores » de Virgile		Mécène, maitre d'Hieria	Pollion, maître d'Alexandre. Mécène, maître de Seria

telle que nous la lisons chez Porphyrion, est en contradiction avec celle que rapporte Servius, comme d'ailleurs avec celle que contient Donat. Il y a cependant un élément commun : c'est que, chez tous trois, il s'agit d'une malhonnêteté commise par Varius et ayant pour objet de s'approprier une tragédie. Porphyrion confirme même très opportunément le récit de Donat sur un point capital, en nous rapportant lui aussi que la tragédie volée était le *Thyeste.*

D'autre part, la confusion commise, d'après Dessau et Schanz, par Porphyrion, entre Lucius Varius, le poète, et Quintus Varius, le meurtrier de Cassius, ne peut avoir eu lieu que s'il existait, antérieurement à Porphyrion, une tradition assez répandue accusant un Varius d'avoir dérobé le manuscrit de la tragédie intitulée *Thyeste.*

Il n'est pas douteux, néanmoins, que la tragédie *Thyeste* soit bien de L. Varius Rufus : Quintilien[1] et Tacite[2] la lui attribuent formellement et, pas plus que Martial[3] ni que l'auteur de la *Laudatio Pisonis*[4], ils ne paraissent avoir jamais entendu parler du vol. L'unique didascalie que nous possédions relativement au *Thyeste* figure dans le *Parisinus* 7530, du VIIIe siècle : *Lucius Varius cognomento Rufus Thyesten tragoediam magna cura absolutam post Actiacam uictoriam, Augusto ludis eius in scaena edidit; pro qua fabula sestertium deciens accepit.*

Nous constatons ainsi que l'accusation de vol avec, occasionnellement, le scabreux épisode de l'adultère, n'apparaît que chez les scholiastes et chez Donat et qu'elle semble remonter à une époque postérieure à Martial.

Il faut observer que Varius, poète officiel d'Auguste, auteur de plusieurs œuvres hautement estimées par les anciens, n'a jamais été accusé de vol que pour un seul de ses poèmes : le *Thyeste*, et que, par ailleurs, cette tragédie n'est jamais présentée comme ayant été dérobée que par le seul Varius (ou par son quasi-homonyme Varus). Enfin, dans toute l'histoire du théâtre romain, il n'existe, à ma connaissance, qu'une seule pièce dont les anciens *grammatici* aient rapporté que son véritable auteur en avait été frustré par la déloyauté d'un ami, l'intervention de Plotia Hieria

1. *Instit. Orat.*, X, 1, 98.
2. *Dial. orat.*, 12.
3. *Epigr.* VIII, 18, 5; 56, 21; XII, 41.
4. V. 238.

dans la version de Servius aboutissant, en dernière analyse, à faire de Varius-Varus le seul bénéficiaire du détournement.

Nous sommes amenés, assez naturellement, à nous demander quel peut avoir été le sujet du *Thyeste* de Varius. Hélas ! de cette œuvre si célèbre et qui avait passé pour un des événements littéraires les plus importants de l'époque augustéenne, il ne nous reste même pas les sept ou huit vers dont parle F. Plessis [1], mais à peine une phrase de deux demi-vers citée par Quintilien. Voici dans quel contexte (III, 8, 44-45) : 44. *Interim si quis bono inhonesta suadebit, meminerit non suadere tamquam inhonesta, ut quidam declamatores Sextum Pompeium ad piraticam propter hoc ipsum quod turpis et crudelis sit, impellent. Sed dandus illis deformibus color, idque etiam apud malos; neque enim est quisquam tam malus ut uideri uelit. Sic Catilina apud Sallustium loquitur, ut rem sceleratissimam non malitia sed indignatione uideatur audere; sic Atreus apud Varium* :

iam fero (inquit) infandissima,
iam facere cogor.

Ainsi, Quintilien approuve Varius d'avoir coloré, au moyen d'euphémismes adroits (*infandissima-cogor*), une idée qu'un déclamateur aurait formulée en termes violents. C'eût été une faute de la part de Varius que de mettre en scène un Atrée qui aurait voulu non seulement être méchant, mais aussi le paraître. Cependant, quels peuvent avoir été les actes que cet Atrée qualifie d'*infandissima* et qu'il déclare subir (*iam fero*) au moment même où il se dit contraint à en commettre de semblables (*iam facere cogor*)? Le titre de la tragédie (*Thyeste*) nous atteste que le frère d'Atrée y jouait un rôle de premier plan. Citant un autre passage de Quintilien où l'on voit dépeint le masque porté par l'acteur qui jouait Aeropé dans la tragédie (*Aerope* [*persona*] *in tragoedia tristis*), U. v. Wilamowitz [2], a reproché à Ribbeck de n'avoir pas rapporté cette donnée au *Thyeste* de Varius. « Car à quoi d'autre cela se rapporterait-il? Aeropé n'est pas une figure consacrée par la tradition, comme celles qui sont citées après elle (chez Quintilien) : Médée, Ajax, Hercule. Il n'est pas sans importance que nous sachions qu'elle intervenait chez Varius entre l'époux et le séducteur. »

1. *La poésie latine*, p. 286.
2. U. von Wilamowitz, dans *Hermes*, 34 (1899), p. 226.

Conjecture brillante, certes, mais trop peu certaine pour que nous en tirions argument. Qu'Aeropé ait ou n'ait pas figuré parmi ses personnages, Varius, en composant un *Thyeste* où l'on entendait Atrée prononcer les mots cités plus haut, devait nécessairement évoquer les traditions antiques et universellement connues qui rapportaient les dissensions fratricides des enfants de Pélops. Cette légende avait été, dès avant l'époque de Varius, clairement résumée par Apollodore (*Epît.* II, 10-11). J'en emprunte la traduction au savant ouvrage de M. Severyns, *Le cycle épique dans l'école d'Aristarque*, p. 230 : « Pélops eut pour fils Pittheus, Atrée, Thyeste et d'autres. Aéropé, femme d'Atrée et fille de Catreus, s'enamoura de Thyeste. Et Atrée fit vœu un jour de sacrifier à Artémis le plus beau de ses agneaux. Or, à ce qu'on rapporte, un agneau d'or parut dans le troupeau et Atrée ne tint point sa promesse. — Il étrangla l'agneau, le mit dans un coffret pour le garder. Aéropé prit le coffret et le donna à Thyeste, son amant. Or, les Mycéniens avaient reçu un oracle leur disant de choisir pour roi un fils de Pélops : et ils avaient mandé Atrée et Thyeste. Et, cette royauté étant discutée, Thyeste dit à la foule qu'il faudrait faire roi celui qui possédait l'agneau d'or. Atrée ayant consenti, ce fut Thyeste qui put montrer l'agneau et il fut nommé roi. »

Rappelons-nous que la version la plus riche en détails des amours adultères de Virgile et de Plotia Hieria est celle que nous trouvons chez Servius, à propos des vers de l'Églogue III, où Virgile parlait du vol d'un bouc. Il semble que les scholiastes, dont Servius rejette la théorie, ont eu recours, pour expliquer allégoriquement ces vers, au contenu de la tragédie *Thyeste*, dont ils devaient connaître à tout le moins un résumé. Seulement, fidèles à leur esprit de système, qui les amenait à transporter allégoriquement toutes les données littéraires dans le domaine biographique, ils se seront livrés cette fois à une double transposition : ils auront interprété une histoire de vol évoquée par Virgile et une histoire de vol mise en scène par Varius, en supposant que, dans la réalité, Virgile avait été volé par Varius. Servius, du moins, a eu le mérite de ne pas admettre que la femme aimée par Virgile-Corydon, et qu'il appelle Leria, ait pu être l'épouse du « Varus » dont il avait entendu parler à propos du bouc volé de l'Églogue III.

Mais, d'une part, Donat, et, d'autre part, Porphyrion, Philargyrius et l'auteur des Scholies de Berne n'ont pas eu ce scrupule : ils

ont adopté avec empressement le singulier amalgame par lequel Virgile et Varius se voyaient attribuer les mythiques mésaventures des Pélopides. Seulement, l'histoire était fort embrouillée, si bien que nous n'en retrouvons plus, chez eux, que les *disiecta membra*, non toutefois sans que nous ne puissions parvenir, comme Thyeste lui-même, à en reconnaître l'origine. Voici, en effet, comment se décomposent et la légende et ses applications allégoriques. Le texte cité à gauche est celui d'Apollodore :

1° Deux frères.

Apollodore : Atrée, Thyeste.	*Schol. Bern. :* Varus condiscipulus Vergilii quem *fraterno amore dilexit.*

2° L'un des deux a une femme (ou une maîtresse).

Aerope, femme d'Atrée.	*Schol. antér. à Servius :* *Varus habuit uxorem* litteratissimam. *Asconius Pedianus, d'après Donat :* Plotia Hieria... *a Vario...* *Schol. Bern. et Philargyrius :* Quidam *Vari amicam.*

3° Partage...

Aerope, femme d'Atrée, s'enamoura de Thyeste.	*Schol. antér. à Servius :* Varus... habuit uxorem... cum qua *Vergilius adulterium solebat admittere.* *Tradition antérieure à Donat :* Consuesse eum (Vergilium) cum Plotia *Hieria.* *Asconius Pedianus, d'après Donat :* inuitatum a Vario ad *communionem* sui... *Servius :* Tres dicitur *Vergilius amasse...* cum *Leria* puella.

4° La femme adultère remet à l'un des frères un objet de valeur appartenant à l'autre.

Aerope donna le coffret à Thyeste, son amant.	*Schol. antér. à Servius :* Vergilius dedit (Vari uxori) tragoediam quam illa marito dedit.

5° L'objet était enfermé dans un coffret et le voleur emporte contenant et contenu.

Il étrangla l'agneau, le mit dans un coffret pour le garder. Aerope prit le coffret et le donna à Thyeste, son amant.

Porphyrion :
Varius... perempto eo (Cassio Parmensi) *scrinium cum libris tulit.* Unde multi crediderunt Thyesten Cassi Parmensis fuisse.

Cette confrontation, hâtons-nous d'en convenir, n'explique pas tous les éléments de l'imbroglio. Ainsi, on se demande comment Asconius Pedianus avait pu rapporter la plus absurde peut-être parmi les versions du roman : celle d'après laquelle Varius lui-même aurait invité Virgile à partager avec lui les faveurs de Plotia. Il faut se rappeler que nous ne pouvons entrevoir le témoignage d'Asconius Pedianus qu'à travers les obscurités de Donat. Il me paraît vraisemblable qu'Asconius ne s'est trouvé mêlé à cette affaire que parce qu'il avait cité l'épigramme de Domitius sur la femme qui rendit ennemis « Vavius » et son frère.

D'autre part, on peut s'étonner de ce que, chez les scholiastes consultés par Servius, la femme infidèle fait profiter de son détournement non son amant, mais son mari, alors que, dans la légende, Aerope vole son époux à l'avantage de Thyeste. Mais, avant de parvenir à Servius, l'aventure prêtée au trio Virgile-Varius-Plotia, par suite de la confusion que je suppose avoir été commise entre le contenu mythique du *Thyeste* et la vie réelle des trois personnages, devait avoir subi déjà toute une évolution. Le résumé qu'en fait Servius répond à des questions fort naturelles : comment Virgile n'a-t-il pas protesté hautement lorsqu'il a appris que Varius avait lu publiquement le *Thyeste* en le donnant pour une œuvre de lui? C'est que Virgile avait abandonné la propriété littéraire de sa tragédie en en remettant le manuscrit encore inédit (*scriptam tragoediam* opposé à *hanc recitauit Varius*) à son amante. Mais comment Varius, lui, a-t-il pu s'approprier une œuvre de son ami? C'est que Plotia, loin de lui révéler qu'elle devait la tragédie à Virgile, lui a fait croire qu'elle était elle-même l'auteur de ce poème. Mais était-ce croyable? Oui, car cette femme, racontaient les scholiastes, était *ingeniosa*, *ingeniosissima*, ou même *litteratissima*, ce dernier terme paraissant bien avoir été forgé tout exprès pour donner au roman le minimum requis de crédibilité. Il faut

noter d'ailleurs que, chez les autres scholiastes, il ne s'agit pas d'une *uxor*, mais d'une *amica* de Varius.

De toute façon, Virgile gardait un rôle avantageux : il n'était ni le mari trompé, ni l'ami plagiaire. En se bornant à faire, dans l'Églogue III, une allusion aussi indirecte à l'indélicatesse de son confrère, il ne se départissait point de cette sereine indifférence de grand seigneur des lettres que lui avaient si curieusement prêtée les allégoristes.

Quant au récit du vol du *Thyeste* raconté par Porphyrion, il contient un élément dont nous apercevons maintenant la raison d'être : c'est la mention de l'écrin dérobé par Q. Varius à Cassius de Parme et emporté avec les livres qu'il contenait. Ce détail n'a pas son correspondant chez les scholiastes de Virgile ; il ne peut guère remonter, en dernière analyse, qu'à un résumé mal compris du *Thyeste*. En effet, dans ce résumé, comme on le voit chez Apollodore, le coffret renfermant l'agneau d'or constituait un élément nécessaire à la vraisemblance du récit, car, si Atrée accepte la proposition de Thyeste relative à la désignation du roi, c'est qu'il ignore qu'Aéropé lui a dérobé le coffret dans lequel il avait caché l'agneau d'or pour ne pas devoir le sacrifier à Artémis. Au contraire, chez Porphyrion, on ne s'explique pas du tout ce que vient faire l'écrin emporté avec les œuvres du poète, à moins qu'on n'admette que cette précision inattendue remonte au sujet même de la tragédie prétendûment volée par Varius.

Quant au nom Hieria (variantes : Leria ou Seria), qui a un faux air de féminin grec, j'aurais dû, pour bien faire, le retrouver dans la tradition des tragiques. Sur ce point, mes recherches ont été vaines...

Avouons qu'il y avait de quoi s'égarer dans un pareil réseau de faits mythologiques rapportés pêle-mêle avec des indications biographiques relatives à Varius et avec d'imaginaires allusions subtilement prêtées aux vers les plus innocents de la troisième Églogue. Comme on le voit dans certaines pièces de Shakespeare ou de Pirandello, les interprètes ont confondu la fiction avec la réalité au point d'en faire le plus étonnant des alliages. Et, comme il arrive souvent aux spectateurs de ces comédies compliquées, les critiques modernes ont encore enchéri sur l'involontaire fantaisie des personnages mis en scène.

Jean Hubaux.

V

LA DATE DE NAISSANCE DE SÉNÈQUE

PAR F. PRÉCHAC
Professeur à la Faculté des lettres de Lille

Rien ne paraît plus judicieusement établi que la date de naissance de Sénèque. On s'accorde, en particulier depuis l'article consacré au philosophe par Rossbach (P.-W., *R. E.*, I, c. 2241), à croire qu'il est né en 4 ou 5 av. J.-C. En fait, dit-on, il a gardé le souvenir précis d'une pratique d'hygiène intellectuelle d'Asinius Pollion[1], mort en 5 ap. J.-C.[2]. Il faut donc lui donner environ dix ans en cette année. Toutefois, comme il semble nous dire quelque part (*Ep.*, 108, 22) que le temps de sa « jeunesse » (*adulescentia* : Juste Lipse, *Vit. Sen.*, c. 3) coïncida avec le début du règne de Tibère (a. 14), on ramène son âge à huit ou neuf ans pour l'an 5 et la date de sa naissance à 4 ou 5 av. J.-C., ce qui permet de lui donner dix-sept ou dix-huit ans en l'an 14. Sauf quelques-uns, comme Lehmann, qui, pour rendre la précision des souvenirs plus vraisemblable et ne point les rapporter strictement à la fin de Pollion, font naître Sénèque encore plus tôt[3], tout le monde, ou peu s'en faut, accepte la conclusion de Rossbach[4] et en tire même des con-

1. *De Tr. a.*, 17, 7 : *quidam* (*magni uiri*) *nullum non diem inter otium et curas diuidebant, qualem Pollionem Asinium oratorem magnum meminimus, quem nulla res ultra decumam retinuit; ne epistolam quidem post eam horam legebat, ne quid nouae curae nasceretur; sed totius diei lassitudinem duabus illis ponebat.*

2. En 5/6 d'après Dessau-Klebs, *Prosop*[2].

3. Lehmann, *Claud. u. Nero*, I, p. 15 : Sénèque serait né vers l'an 8 av. J.-C. Cf. Favez, éd. *Ad Helu.*, Introd., p. I, § 1, n. 1 : même opinion.

4. R. Waltz, *La vie politique de Sénèque*, p. 22; — P. Faider, *Études sur Sénèque*, Gand, 1921, p. 156; Id., éd. *De Cl.*, Gand, 1928, p. 9; — Albertini, *La comp. dans les ouvrages philosophiques de Sénèque*, p. 242, n. 4 : « Sénèque avait une dizaine d'années (en l'an 5 après J.-C.). » Cf. Furneaux, Tac., *Ann.*, 1re et 2e éd., vol. II, p. 50, n. 9, « né trois ou quatre ans avant l'ère chrétienne »; — P. Thomas, *Morceaux choisis de Sénèque*, p. 2; — Duff, *S. dial. l. X, XI, XII*, Cambridge, 1915, p. XLV; — Basore, *S. mor. essays*, Londres, 1928, vol. I, p. VIII; — traductions des *Lettres de Sénèque*, par Gummere, Londres, 1928, vol. I, p. VII; par Barker, Oxford, 1932, vol. I, p. X. Cf. Schanz, *Gesch. d. röm. litt.*, 1913, II, 2, p. 375, § 452 : « quelques années avant notre ère »; — Goyau-Cagnat, *Chronol.*, p. 37 : « 4 avant J.-C. », etc.

séquences[1]. Le décompte des dissidents est aisé. Tillemont écrit[2] : « Il paraît que Sénèque fut apporté tout petit à Rome environ quinze ans avant la mort d'Auguste » ; ce qui permet de faire naître le philosophe vers l'an 2 av. J.-C. M. Albertini, par une involontaire ou divinatoire inconséquence, donne à Sénèque *cinquante* ou cinquante-cinq ans en 49[3] et rejoint ainsi Tillemont ; M. Fabia place le retour d'exil en la quarante-cinquième année[4] et partant la naissance en 4 ap. J.-C. ; tandis que Person[5], pour des raisons qu'il n'a pas dites, donne cinquante-neuf ans à Sénèque en 62, le faisant naître en 3 ap. J.-C., et que Lionel Dauriac[6] met la naissance en l'an 2 de l'ère chrétienne. Klebs (*Prosop.*, éd. 1 et 2) ne lui assigne aucune date.

La conclusion qui rallie presque tous les suffrages est suspecte ; elle est même fausse.

Suspecte, parce qu'elle repose sur plusieurs confusions : 1° le témoignage concernant la jeunesse de Sénèque (*Ep.*, 108, 22) est rapporté sans précision ; parfois même on semble raisonner sur le mot *adulescentia*, qui est non de lui, mais de Juste Lipse. 2° Sénèque évoque le « début du principat de Tibère » (*l. l.*)[7] : ou l'on rapporte le cours de Sotion à cette année (a. 14), alors il n'est plus contemporain de l'expulsion des religions juive et égyptienne (a. 19), qui a paru visée par le passage ; ou on le place en l'an 19, et *primus principatus* est interprété arbitrairement. 3° Ceux qui, pour dater la naissance de Sénèque, allèguent le souvenir qu'il a gardé d'une habitude de Pollion, veulent, par l'âge donné à l'enfant, expliquer la netteté d'un souvenir remontant au plus tard à l'an 5 ; mais ils admettent en même temps[8] que Sénèque en écrivant *meminimus* met les souvenirs de son père en commun avec les siens : alors pourquoi faire naître l'enfant si tôt? 4° C'est la chronique de saint Jérôme qui rapporte la mort de Pollion à

1. Age de Sénèque à l'époque du *De Tr. a.* (Waltz, *op. cit.*, p. 52); à l'époque de son mariage avec Pauline (Carcopino, *Choses... du pays d'Arles*, dans *R. du Lyonnais*, juin 1932, p. 23 du tirage à part); à l'époque où il écoutait Sotion (Faider, *Études sur Sénèque*, p. 160), etc.
2. *Hist. des empereurs*, éd. de Venise, I, p. 336.
3. *Op. cit.*, p. 19.
4. *Journal des Savants*, 1910, p. 260.
5. *Adn. ad* Tac., *Ann.* (Paris, Belin, 1882), 14, 56, p. 633.
6. *De V. beat.*, texte-trad., Baillère, 19, cf. Bernhardy, *Grundriss.*, 1872, p. 871.
7. *In i. tiberii principatum*, Bambergensis et Argentoratensis (le Quirinianus et la Vulgate portent *in tib-*).
8. Albertini, p. 242, n. 4.

l'an 5 : ce témoignage (le chroniqueur était très pressé[1]) ne vaudrait que s'il n'y en avait pas un autre plus ancien ; or Tacite (*Dial.*, 17, 10) place cette mort « presque à la fin du principat d'Auguste ». Si Tacite a raison, Sénèque peut être né bien après l'an supposé et écrire *meminimus* en toute sincérité. 5° Né en 4 ou 5 av. J.-C., miné par les ans (Tac., *Ann.*, 14, 53), il ne se trouverait pas moins, au dire de Néron, être à l'âge valide en 62 (Tac., *Ann.*, 14, 56) : *tibi ualida aetas.* L'ironie chez l'élève serait un peu trop grosse.

La chronologie traditionnelle est donc à reviser : d'autant plus qu'elle est fausse. S'il est dans l'œuvre de Sénèque une partie que la critique contemporaine a datée magistralement, c'est la correspondance[2]. Or, l'on a oublié de mettre certaines indications chronologiques des *Lettres* d'accord avec les dates de la biographie. Dans une lettre qui est du printemps de l'an 64, Sénèque annonce à Lucilius qu'il vient de franchir cet âge-limite de la vieillesse qu'il voyait encore venir à la fin de 63[3]. Il a donc soixante ans? Il est donc né en l'an 4 ap. J.-C.? De tous les indices, celui-ci était le plus clair : on l'avait oublié ou négligé. Il suffit cependant à ruiner la chronologie traditionnelle. Le crédit qu'elle a rencontré en un temps où la « méthode historique » et la « conjecture palmaire » étaient seules prises au sérieux vaut d'être noté. Mais revenons à la correspondance.

La lettre 26, rapprochée des lettres 12, 1, et 19, 1, prouve bien

1. De Labriolle, *Hist. litt. lat. chrét.*, 1re éd., p. 460.

2. *Ep.*, 26 : *Modo dicebam tibi, in conspectu esse me senectutis : iam uereor ne senectutem post me reliquerim.* Cf. *Ep.*, 12, 1 : *Quocumque me uerti, argumenta senectutis meae uideo...;* 4 : *mihi senectus mea apparuit;* 19, 1 : *incipiamus uasa in senectute colligere* (« commençons à plier bagage, la vieillesse est là »). — On sait que l'*Ep.* 23 est du printemps commençant (février) de l'an 64; l'*Ep.* 18 de décembre 63. Voir Albertini, p. 39 et 45.

3. *Incipiamus* (*uasa colligere*), *Ep.*, 19, 1, s'applique d'ailleurs à Sénèque et à Lucilius, car celui-ci a beau être plus jeune (26, 7), il y a « peu de distance » entre eux : 35, 2, *non multum abest,* et en 64 Sénèque parlera de la « vieillesse » douloureuse de Lucilius (96, 3). En vérité, le surnom même de Lucilius, *Iunior* (*Q. n.*, 4, *pr.* 9), devait rappeler à Sénèque son âge : et l'épithète *iuuenior* (*Ep.*, 26, 7) ressemble fort à un jeu de mots. Si d'ailleurs on tient compte de la date des lettres 67 (printemps finissant *a.* 64) et 70 (mai *a.* 64) — cf. Albertini, p. 45 sq. et 49 — il ressort de la correspondance qu'à la fin du printemps ou au début de l'été de 64 la vieillesse de Lucilius est un fait imminent ou accompli : *Ep.*, 58, 35 : « ne m'écoute pas de mauvaise grâce comme si cette phrase (sur la vieillesse) s'adressait à toi désormais ». *Noli me iuuitus audire tamquam ad te iam pertineat ista sententia* (= *de senectute*); 76, 5 : « continue et fais vite, de peur qu'il ne t'arrive, comme à moi, d'apprendre dans le vieil âge ». *Perge — et propera, ne tibi accidat quod mihi, ut senex discas.*

que, si au printemps de l'an 64 Sénèque est déjà *senex*, à la fin de l'an 63 il le devient. Le sens des mots *in conspectu, post me reliquerim* est obvie.

Ce témoignage, il est vrai, soulève quelques difficultés.

1° Dans le premier semestre de l'an 62, Sénèque, voulant prendre sa retraite (et on la prenait habituellement à la soixantaine[1]), déclare à Néron qu'il est *senex* (Tac., *Ann.*, 14, 54). Il a donc soixante ans au moins ; il est donc né dans le premier semestre de l'an 2 ap. J.-C. au plus tard[2], et, lorsqu'il écrit la lettre en question (a. 64 *init.*), il a passé soixante et un ans et approche au minimum des soixante-deux. Comment peut-il affirmer dans cette lettre qu'il a soixante ans depuis quelques jours?

2° S'il est né en 4 ap. J.-C., comment sa « jeunesse » (*adulescentia*, J. Lipse = *iuuenta*, Sén., *Ep.*, 108, 22) a-t-elle pu coïncider (*incidere in*) avec le « commencement du règne de Tibère », qui fut en l'an 14?

3° Lorsqu'il déclare comme savant (*Q. n.*, 1, 1, 3), à propos des particularités d'une comète : *Vidimus circa Diui Augusti excessum simile prodigium*, ne s'agit-il pas d'une observation personnelle, que Lucilius d'ailleurs (cf. *uidimus*) peut avoir faite aussi? Mais si Sénèque est né en 4 ap. J.-C., il l'aura faite et consignée à neuf ans, et Lucilius, qui est un peu plus jeune (p. 362, n. 3), à huit?

Ces difficultés seraient insolubles si le nouveau *senex* de la lettre 26 était nécessairement un homme de soixante ans. Mais nous savons qu'à la cour d'Auguste, déjà, l'année climatérique (la 63e) était regardée, dans la vie, comme une année de particulière importance, que c'était un anniversaire que l'on célébrait[3]. Sénèque lui-même, à deux reprises, a marqué la concomitance frappante des divers âges avec les états successifs et notables de l'organisme ou avec les lois constitutives (*constitutio*) de l'être vivant. Voici

1. *De Br. u.*, 3, 5 : *Sexagesimus me annus ab officiis dimittet.* Cf. 20, 4 : *a sexagesimo anno* (*lex*) *senatorem non citat*; Plin., *Ep.*, 4, 23, 2 (*leges*) *maiorem annis* ⟨*LX*⟩ *otio reddunt* (texte de l'éd. Aldine, 1508, et de l'éd. de Catanée, 1506) ; cf. l'éd. Guillemin, Belles-Lettres, vol. II, 1927, p. 43.

2. Cf., p. 361, l'opinion de Lionel Dauriac.

3. Aug., *Op.*, éd. 2a. H. Malcovati, Paravia, *Ep.* 37, p. 13 : ... *diebus talibus, qualis est hodiernus, oculi mei requirunt meum Gaium, quem, ubicumque hoc die fuisti, spero laetum et bene ualentem celebrasse quartum et sexagesimum natalem meum. Nam, ut uides,* κλιμακτῆρα *communem seniorum omnium tertium et sexagesimum euasimus* (Gell., 15, 7, 3). Cf. Liv., les 63 ans de Cicéron (Sen., *Suas.*, 6, 22); Cic. (*Cat. M.*, 2) l' « approche » (pour Cicéron : 62 ans), le « poids » (pour Atticus : 65 ans) de la *senectus*.

les étapes de la première jeunesse en regard des phénomènes de la dentition[1]. Voici les étapes de la vie animale, humaine ou végétale, en regard de sa *constitutio* (*Ep.*, 121, 14 sqq.)[2]. Elles avaient été marquées bien avant Sénèque par les « sages » et aussi (Censor., *De Die nat.*, 14, 9 ; 14, 4) par les savants, les philosophes grecs et, chez l'homme, réduites en hebdomades. Une élégie de Solon, d'après Censorinus (*De Die nat.*, 14, 7), disait qu'au bout de la première, les dents de l'enfance tombaient ; qu'au bout de la seconde, la puberté apparaissait. Si les astrologues (*genethliaci*), rapporte le même Censorinus (14, 8), voyaient une correspondance frappante entre les étapes décisives de notre existence physique et le produit de l'hebdomade par le nombre trois et par ses multiples (21 ans, 42, 63, 84), Hippocrate, lui (cf. Censor., 14, 3), affirmait la vertu du nombre sept, puisqu'il divisait la vie en sept âges, dont chacun était un nombre d'années multiple de sept[3]. On admet que la théorie de l'hebdomade fut empruntée par Posidonius aux néo-pythagoriciens et trouvée chez lui par Varron[4], l'une des sources de Censorinus[5] ; Sénèque dut la tenir, à son tour, de l'école de Posidonius[6]. Car il l'a formulée dans des termes qui rappellent les auteurs précités et le néo-pythagorisme. Comme Hippocrate, il faisait coïncider la fin du premier âge avec la chute des premières dents[7]. Comme Solon, il constatait, sans d'ailleurs en chercher la raison, que chaque septième année marque d'un signe notre vie[8].

1. *De Ben.*, 4, 6, 6 : *crescimus —, ad constitutum temporum sua corpori officia respondent : nunc puerilium dentium lapsus, nunc ad surgentem iam aetatem et in robustiorem gradum transeuntem pubertas et ultimus ille dens surgenti iuuentaeterminum ponens. Insita sunt nobis omnium aetatium — semina.*

2. « *Dicitis — omne animal constitutioni suae conciliari* » ; — 15 : *Vnicuique aetati sua constitutio est, alia infanti, alia puero; omnes ei constitutioni conciliantur in qua sunt. Infans sine dentibus est; huic constitutioni suae conciliatur. Enati sunt dentes; huic constitutioni conciliatur;* — 16 : *alia est aetas infantis, pueri, adulescentis, senis;* — 15 : *et illa herba quae in segetem frugemque uentura est aliam constitutionem habet tenera et uix eminens sulco, aliam cum conualuit et molli quidem culmo, sed quo ferat onus suum constitit, aliam cum flauescit et ad aream spectat et spica eius induruit.*

3. Voir le texte grec *ap.* Philon, *De Mundi opif.*, p. 26 M (cf. Polluc., *Onom.*, II, 1) : παίδιον μὲν ἄχρι ἑπτὰ ἐτέων ὀδόντων ἐκβολῆς...

4. Schmekel, *Die Philosophie der Mittl. Stoa*, 1892, p. 411, 422 sq.; Carcopino, *Le myst. de la IVe églogue*, p. 57, n. 1 ; p. 96. Cf. Id., *La basilique de la P. maj.*, p. 256.

5. Schanz, *Gesch. der röm. Litt.*, 3e éd., 1922, 3e partie, p. 221, § 633.

6. La lettre 121 (*supra*, n. 2) est justement d'inspiration posidonienne (Albertini, p. 135, n. 4, d'après § 1) comme beaucoup de lettres de Sénèque.

7. Voir *supra*, n. 3.

8. *De Ben.*, 7, 1, 5 : *Licet nescias — quare septimus annus aetati signum inpri-*

Et comme au sujet de la neuvième hebdomade Solon avait noté en son élégie (Censor., 14, 7) : « affaiblissement général » (*omnia fieri languidiora*), Censorinus, dans son opuscule (14, 15) : « climactère réputé entre tous redoutable *quod ad corpus et ad animum pertineat* », Sénèque, arrivé à la « vieillesse » (*Ep.*, 26, 1), après avoir rappelé en substance cette définition : *senectus lassae aetatis, non fractae nomen est*, constatait que sa décrépitude physique la confirmait, mais que la vigueur de son esprit la démentait : *non sentio in animo aetatis iniuriam, cum sentiam in corpore : — uitiorum ministeria senuerunt, uiget animus.* Il notait en d'autres termes *non omnia fieri languidiora.* Au surplus, « vieux » en 64, Sénèque, non sans bonhomie, constate, plus d'une fois, qu'il l'est vraiment « désormais[1] » ; il badine même sur ses soixante-trois ans sonnés — âge climatérique ou κρίσιμος — en l'été de 64, par la bouche de son petit « progymnaste » (*Ep.*, 83, 4 : *hic — ait nos eamdem crisin habere, quia utrique dentes cadunt*). Chute des *dentes genuini* au temps de la vieillesse, affirmera Pline[2] ; chute des dents à sept ans, dit Sénèque lui-même[3], qui a encore noté autre part ce phénomène caractéristique du vieillard et de l'enfant[4] ; mais cette fois (83, 4), il l'appelle expressément *crisis*, et qui dit *crisis* ou climactère dit hebdomade[5].

mat —; non multum tibi nocebit transisse quae nec licet scire... Inuoluta ueritas in alto latet. Le VIIe livre du *De Ben.* est un *addendum* ; rien ne prouve donc que ce passage soit inspiré précisément d'Hécaton, le modèle des premiers livres. Même s'il l'était, l'origine de la théorie des nombres se trouverait empruntée ici à la même école rhodienne où enseigna Posidonius.

1. *Ep.*, 67, 1 (printemps finissant) : *iam aetas mea contenta est suo frigore uix media regelatur aestate;* 2 : *Ago gratias senectuti quod lectulo me adfixit;* 83, 3 (au début de l'été) : *Minimum exercitationi corporis datum, et hoc nomine ago gratias senectuti; non magno mihi constat : cum me moui, lassus sum.*

2. *N. h.*, 11, 167 (*genuinos dentes*) *decidere in senecta certum est.*

3. *De Ben.*, 4, 6, 6 : *nunc puerilium dentium lapsus, nunc ad surgentem aetatem — pubertas;* cf. Solon., *ap.* Censor., 14, 7 : *in prima hebdomade dentes homini cadere;* Hippocr., *supra*, p. 364, n. 3; Macr., *In Somn. Scip.*, 1, 6 : *post annos septem dentes — primi — aliis cedunt;* Sén., *De Ben.*, 7, 1, 5 : *Licet nescias quare septimus annus aetati signum imprimat.* Voir aussi Gell., *N. a.*, 3, 10 (d'après les « Hebdomades » de Varron) : *dentes quoque — cadere annis septimis;* — Plaut., *Merc.*, 3, 1, 44; *Men.*, 5, 9, 57.

4. Lors de la lettre 12, oubliant sa propre vieillesse, pourtant certaine ou proche de l'être (12, 4), en présence du fils décrépit de son fermier, son mignon d'autrefois, il s'écrie ironiquement : 12, 3 : *Pupulus — factus est : dentes illi cum maxime decidunt!*

5. Censor., 14, 9, citant « médecins et philosophes » : *per omnem uitam septimum quemque annum — uelut* κρίσιμον *esse et climacteron uocari*, 14, 14 — 15, 1.

Ne peut-on même relever chez l'élève impérial de Sénèque une tendance à conformer ostensiblement sa conduite à cette théorie des âges? Il avait vingt et un ans au début de l'an 59 et il montrait encore à son maître une certaine docilité[1]. En cette année, comme il célébrait les *Iuuenalia*, il enferma sa première barbe dans une boîte d'or et la consacra à Jupiter Capitolin (Dion Cass., 61, 19, 1 ; Suét., *Ner.*, 12, 9). Tradition romaine? Certes (Saglio, *v. barba*). Mais, en fait, si la prise de la toge virile par Néron un peu avant ses quatorze ans, au début de 51 (Tac., *Ann.*, 12, 41), avait presque coïncidé avec la deuxième hebdomade[2], la tradition romaine observée par l'empereur de vingt et un ans coïncidait étrangement, dans sa solennité fastueuse, avec la troisième, définie par Solon : *ap.* Censor., 14, 7 : *in tertia* (*hebdomade*) *barbam nasci*, et par Hippocrate : *ap.* Philon, *De Mundi opif.*, p. 26 M : μειράκιον δ'ἄχρι γενείου λαχνώσεως ἐς τὰ τρὶς ἑπτά (cf. Censor., 14, 3).

Soixante-trois ans sonnés au début de l'an 64 (*Ep.*, 26, 1) : cet âge est conciliable avec deux au moins des données qui nous embarrassaient. En août 14, « vers l'époque de la mort d'Auguste », un garçonnet de treize ans révolus put prendre des notes avec quelque précision sur la comète alors apparue (v. *supra*, p. 363). D'autre part, au premier semestre de 62, Sénèque, impatient de prendre sa retraite, se dit *senex* (Tac., 14, 53), et il l'est en un sens, puisqu'il a la soixantaine habituellement requise (*De Br. u.*, 3, 5). Cependant, s'il l'est déjà même par la perte des forces physiques (*fessus — leuissimis quoque curis impar*), il ne l'est pas encore selon sa propre théorie des âges. A vrai dire, il n'est que *senior* (Tac., 14, 54 *s. f.*). Et l'élève paraît souligner avec une cruelle ironie cette distinction : 14, 56 : *tibi ualida aetas*[3].

Mais, s'il est né à la veille de l'ère chrétienne, comment sa « jeunesse » (*supra*, p. 360 sq.) a-t-elle coïncidé exactement avec le début du règne de Tibère (a. 14)? En effet (*Ep.*, 108, 22), son âge est appelé par lui-même non *adulescentia*, mais *iuuenta* ! Ce terme paraît correspondre à plus d'années encore que le mot employé par Juste Lipse, *adulescentia*. Va-t-il falloir donner au Sénèque de l'an 14

1. Il la lui témoignait encore, extérieurement au moins, en 62 : cf. Tac., *Ann.*, 14, 52, 6; 55, 1; 56, 2 et 4, et ses faux amis s'en inquiétaient : cf. *Ann.*, 14, 52, 6 : *certe finitam Neronis pueritiam — exueret magistrum...*

2. Britannicus devait revêtir cette toge à quatorze ans : Tac., 13, 15.

3. Je crois, — cf. R. Waltz, p. 395, — que les deux discours ont dû être assez fidèlement reproduits par Tacite; *ferme* (Tac. c. 55) n'exclut pas, en tout cas, les remarques faites ici.

quelque dix-neuf ou vingt ans[1] et restaurer la chronologie traditionnelle, si caduque?

Heureusement, le philosophe, dans un passage où il caractérise les âges différents de la vie, a pris soin de préciser ce qu'il entend par la *iuuenta* (*De Ben.*, 6, 24, 4) : il la situe immédiatement après la *pueritia*[2] : c'est donc ici la puberté. On sait que le mot *iuuenta* prend souvent le sens plus général de « premier âge » par opposition avec la *senecta*, et dans la même lettre 108, 17, Sénèque oppose *iuuenis* à *senex*, et il y parle de la même époque de sa vie[3]. Mais il

1. Varron, sur la valeur du mot *iuuenta*, était d'accord avec l'opinion courante : car, selon Servius (*ad Aen.*, 5, 295), il intercalait la *iuuenta* entre l'*adulescentia* et la *senecta* (cf. Censor., 14, 2). Nous ne saurions dès lors être surpris de la conclusion tirée par quelques-uns des confidences de Sénèque dans *Ep.* 108, 17 (*iuuenis*), 22 (*iuuentae tempus*); par exemple de la conclusion de M. Faider (*Études sur Sénèque*, p. 160) : Sénèque alors était « probablement au seuil de sa vingtième année » (cf. Richard, trad. *Ep.*, III, n. 169, p. 357).

2. 6, 24, 4 : *Flentium* (*infantium*) *corpora ac repugnantium diligenti cura* (*parentes*) *fouent et — membra — in rectum exitura constringunt et mox liberalia studia inculcant adhibito timore uolentibus* (*pueris*) *: ad ultimum audacem iuuentam frugalitati, pudori, moribus bonis, si parum sequitur coactam adplicant; adulescentibus quoque ac iam potentibus sui, si remedia metu aut intemperantia reiciunt uis adhibetur ac seueritas.* — Ailleurs, Sénèque, *Be Ben.*, 4, 6, 6, désignera par *iuuenta* toute la période de la croissance, à partir de la puberté jusqu'à vingt-un ans (*nunc puerilium dentium lapsus*), *nunc ad surgentem iam aetatem et robustiorem gradum transeuntem pubertas et ultimus ille dens surgenti iuuentae terminum ponens.* Le terme, en effet, du développement du jeune être humain en hauteur était marqué par les médecins et les philosophes à vingt-un ans : Macr., *In Somn. Scip.*, 1, 6, 72 : *post ter septenos annos genas flore uestit iuuenta idemque annus finem in longum crescendi facit;* cf. Thrasyllus, *ap.* Theon. (éd. Hiller) : γένεια δὲ ὡς ἐπιπὰν ἐν τρίτῃ (= ἑβδομάδι), καὶ τὴν εἰς μῆκος αὔξησιν ἀπολαμβάνειν. Et l'*ultimus dens*, au même âge environ : Plin., *N. h.*, 11, 166 : *homini* (*dentes*) *nouissimi qui genuini uocantur circiter uicensimum annum gignuntur.* — *Iuuenta* se retrouve dans les discours de Sénèque et de Néron. Tac., *Ann.*, 14, 53 : *iuuentae tuae rudimentis adfui*, dit Sénèque (cf. Schol., *Inv.*, 5, 109 : *erudiendo Neroni in palatium adductus*), et il désigne l'élève qui lui fut confié en 49 et qu'il a dirigé avant et après son avènement : donc un enfant de onze ans, puis un pubère, etc. Néron précise : *Ann.*, 14, 55 : *ratione consilio praeceptis pueritiam* (onze à quatorze ans), *dein iuuentam meam* (à partir de quatorze ans) *fouisti.* A dix-sept ans, Néron est toujours *iuuenis* : *De Cl.*, 1, 11, 1 : *iuueniles anni*; 1, 1, 3 : *iuuenilis impetus*; cf. Tac., *Ann.*, 13, 2 : (Burrhus et Sénèque) *rectores imperatoriae iuuentae*; 13, 3 : *Agrippina — per blandimenta iuuenem aggredi*; Suet., *Ner.*, 26 : (*Nero*) *crudelitatem — sensim primo — et uelut iuuenili errore exercuit.* — Ailleurs, Sénèque emploiera le mot au sens usuel et varronien (voir *supra*, n. 1), par exemple en cette allusion historique : *Ad Pol.*, 15, 4 : *C. Caesar Diui Augusti filius ac nepos, circa primos iuuentae suae annos Lucium fratrem carissimum sibi amisit* (L. Caesar meurt en 2 apr. J.-C.; C. Caesar, né en 20 av. J.-C., a donc vingt-un ans au décès de son frère : *primos — annos* souligne ici le sens usuel de *iuuenta*), ou même dans tel passage philosophique : *De Ben.*, 7, 28, 1 : *Videbis quae puero data sunt ante adulescentiam elapsa, quae in iuuenem conlata sunt non perdurasse in senectutem.*

3. Cf. 70, 1 sq.; 12, 6. Voir les *iuueniles anni* (dix-sept ans) de Néron opposés à la *senectus plus quam matura* d'Auguste (après 63 ans?), dans *De Cl.*, 1, 11, 1.

en souligne au § 22 le caractère déterminé, et par l'expression employée *tempus iuuentae* et par la coïncidence signalée entre cette époque et un moment du règne de Tibère. En ce § 22, en raison du témoignage de la lettre 26, le terme doit correspondre, comme dans le passage du *De Ben.*, 6, 24, 4, à la quatorzième année. Il équivaut donc au grec ἥβη, autre nom de la deuxième hebdomade[1]. Donat définit l'*ephebia* dans une pièce à sujet grec (*ad* Tér., *Andr.*, 1, 1, 24) : *prima aetas adulescentiae ;* Anatolius — et il cite Solon — identifie l'*ephebia* à la quatorzième année[2]. Les Grecs, il est vrai, marquent parfois en cet âge trois étapes : παῖς (et non plus παίδιον) à quatorze ans, μελλέφηβος à quinze, ἔφηβος à seize (Censor., 14, 8) ; mais ils le font expressément commencer à quatorze, et nous savons que dans l'Égypte romaine l'entrée dans l'éphébie s'effectuait (Jouguet, *Vie municipale*, p. 150 sq.) à quatorze ans révolus. Les Romains, eux, prenaient la toge virile à quinze et à seize ans, c'est-à-dire à la fin de la puberté[3] ; d'après eux, celle-ci commençait pour l'homme, physiologiquement et légalement, à quatorze ans[4]. Selon Sénèque, enfin, la puberté coïncidait avec la deuxième hebdomade : cela ressort du rapprochement entre *De Ben.*, 4, 6, 6 : *nunc puerilium dentium lapsus, nunc ad surgentem iam aetatem et robustiorem gradum transeuntem pubertas*, et 7, 1, 5 : *licet nescias quare septimus annus aetati signum imprimat.* Et ici encore il était d'accord avec les autorités de Censorinus (c. 7, 2 *f.* : Hippon de Métaponte ; c. 14, 3 : Hippocrate ; c. 14, 7 : Solon) et partant avec l'école de Posidonius.

Au début de sa *iuuenta*, il avait donc quatorze ans. S'il était né vers la fin de l'an 1 avant notre ère, il avait quatorze ans vers la fin de l'an 14, et soixante-trois vers la fin de l'an 63. Tibère

1. On sait que la déesse Hébé se nomme en latin *iuuentus, iuuentas* et *iuuenta.* Thrasyllus place l'ἥβη à quatorze ans (*ap.* Theon., éd. Hiller, p. 104, 6 sqq.) : (Σπέρμα δὲ καὶ) ἥβη ἐν δευτέρᾳ ἑβδομάδι. Cf. Macr., *In somn. Scip.*, 1, 6, 71 : *post annos — bis septem ipsa aetatis necessitate pubescit.*

2. Anatol., περὶ δεκάδ., éd. Heiberg, chez Protat, 1901, p. 36, 25 (cf. Roscher, *Die hebdomadenlehre der Griech. philosophen und Aerzte*, dans *Abhandl. der philologisch-historischen Klasse der Königl. sächs. Gesellsch. der Wissenschaften*, vol. 24, 1906, n° 6, p. 117) : (*ex infante ad senem aetates septem*) : δι' ἑπτὰ ἐνιαυτῶν μεταβαίνομεν ἐκ-παιδὸς εἰς ἔφηβον... Λέγει δὲ περὶ τούτων Σολών· παῖς μὲν ἄνηβος ἐὼν, etc. Sur Posidonius, source d'Anatolius, cf. Schmid, *Gesch. gr. Lit.*, II[5], 2, p. 663, n. 3.

3. Madvig-Morel, *L'État romain*, III, 1883, p. 175, n. 7, cf. Dion Cass., 47, 6, 6.

4. Fest., 297, 2 : cf. Macr., *Sat.*, 7, 7, 6 *f* : *et secundum iura publica duodecimus annus in femina et quartus decimus in puero definit pubertatis aetatem; Instit. Iustin.*, 1, 22 *pr.*; *Cod. Iustin.*, 5, 60, l. 3.

régna à partir du 19 août 14 ; Sénèque eut quatorze ans peu après cette date. La « coïncidence » qu'il a marquée est exacte cette fois, à quelques mois près.

Cette chronologie cadre avec les détails qu'il nous a donnés sur sa prime jeunesse. Cet Andalou paraît avoir été un enfant précoce, comme Lucain[1], et chétif : chez lui, « l'activité cérébrale doit avoir toujours dominé[2] ». Vers le début du règne de Tibère, à l'époque où, mettant en pratique un précepte du néo-pythagoricien Sotion, il s'abstenait de viande (*Ep.* 108, 17 sq. et 22), ce maître était précisément à l'apogée du succès : la Chronique de saint Jérôme signale sous l'année 13 et sa vogue et les leçons qu'il donnait à Sénèque (*Euseb. chron. can. lib.*, Schoene, p. 147) : *Sotio philosophus Alexandrinus praeceptor Senecae clarus habetur.* Nous voilà bien, à un an près, vers le mois d'août de l'an 14 : *primus Tiberii principatus.* Or, précisément, Sénèque suivait le précepte depuis un an[3], lorsqu'il cessa comme il entrait dans la puberté, au début du nouveau règne.

On trouvera peut-être qu'il était bien jeune alors pour fréquenter les écoles de philosophie. En fait, il se plaint que le *grammaticus* lui ait fait « perdre son temps » (*Ep.*, 58, 5), sans doute en commentant Virgile et les auteurs à la place du philosophe, le seul maître, dira-t-il (*Ep.*, 108, 24-35), vraiment utile aux jeunes gens. Par là il semble à Rossbach (P.-W., *l. l.*) évoquer le temps où il entendait grammairien, *rhetor* et philosophe « en même temps » (zugleich)[4]. Par là il me semble attester surtout qu'il avait, comme d'autres, commencé très tôt ses études. On suppose avec quelque vraisemblance que son père avait entre quinze et douze ans lorsqu'il vint à Rome terminer les siennes[5]. Nous voyons même le fils de Quin-

1. Lucain peut être l'enfant au babil intéressant que vise la consolation *Ad Helu.*, 18, 4 sq. Car il doit être celui que vise l'épigramme huitième « de Sénèque », v. 5 sq. : *super exilio* (Haase, vol. I, 1902, p. 263) *f.* : *Marcus qui nunc sermone fritinnit, Facundo patruos prouocet ore duos* (= *L. Senecam* et *Gallionem*) : voir Duff, éd. *Ad Helu.*, p. LI sqq. Sur sa précocité, cf. aussi sa « vie » dans *Vit. Vaccae*, éd. Hosius², p. 334 : *praeceptores intra breue temporis spatium adaequavit*, etc.

2. Faider, *Études sur Sénèque*, p. 156 ; cf. *Ad Helu.*, 19, 2.

3. *Ep.*, 108, 22 : *anno peracto non tantum facilis erat mihi consuetudo, sed dulcis ... Quaeris quomodo desierim ? In primum Tiberii Caesaris principatum iuuentae tempus inciderat. Alienigena tum sacra*, etc.

4. P.-W., *l. l.*

5. Favez, éd. *Ad Helu.*, p. XXVIII (quinze ans) ; Schanz, *Gesch. der röm. Litt.*, II, 1 (3e éd., 1911), § 334, p. 473 : Sénèque le P., âgé de douze ans environ, s'intéresse, à Rome, à la déclamation.

tus Cicéron écouter le grammairien-géographe Tyrannio, dans la maison de son oncle, à dix ans (*Ad. Q. fr.*, 2, 4, 2) ; un certain Q. Sulpicius Maximus, « déclamer » à onze ans dans une joûte poétique[1] ; le fils de M. Cicéron, suivre les leçons du *rhetor* Paeonius au même âge ; le fils de Q. Cicéron, à douze ans (*Ad. Q. fr.*, 3, 3, 4 ; cf. 3, 1, 4), et celui-ci montrer déjà du goût pour la « déclamation » (3, 3, 4) ! Apollonius, affranchi de P. Crassus, étudie *a puero* auprès du philosophe stoïcien et *rhetor* Diodote (Cic., *Ep.*, 13, 16, 4)... Sénèque ne nous dit-il pas qu'il était, au cours de Sotion, un garçonnet : *apud Sotionem puer sedi* (*Ep.*, 49, 2)? C'était alors un bien petit néophyte, *tirunculus* (108, 23), tandis qu'au cours d'Attalus, qu'il suivit ensuite avec le même enthousiasme (108, 13 sq.), ce pouvait être un « adolescent » (« Iungling », Rossbach)[2].

* * *

Cette datation paraîtra pourtant douteuse à plus d'un historien. Le jeune disciple de Sotion, en s'abstenant d'aliments carnés, scandalisa, dira-t-on, son père, qui semble bien, pour mettre fin à cette pratique, avoir invoqué un édit de Tibère de l'an 19 contre les cultes d'Égypte et de Judée (Tac., *Ann.*, 2, 85). Tacite ayant écrit à propos de cette mesure : (*actum*) *de sacris — pellendis*, elle doit être visée par ces mots de l'*Ep.* 108, 22 : (*alienigena tum*) *sacra mouebantur*... Sénèque aura pu naître en 4 ap. J.-C. et être pubère en 19, ou encore naître en 4 av. J.-C. et être *iuuenis*, au sens usuel du mot, en 19. Tout va-t-il être remis en question?

L'interprétation de l'*Ep.* 108, 22, par les *Annales* de Tacite remonte à Juste Lipse (*ad l.*) et à Simon Goulard[3]. Elle satisfait à peu près tout le monde : car on traduit généralement *mouebantur* (*alienigena sacra*) par : « étaient bannis » ou par un terme équivalent[4].

Et, pourtant, remarquons d'abord que la marge du judicieux Tillemont, sous l'année 19, n'indique point le passage de Sénèque à côté de ceux de Tacite et de Suétone (*Tib.*, 36) ; ensuite, que *pri-*

1. Kaibel, *Inscr. gr. Sicil. et Ital.*, 2012. — Voir un *puer* déclamant *ap.* J. Bayet, *Litt. lat.*, p. 535. Sur le fils et le neveu de Cicéron, v. Schanz, § 150.

2. P.-W., *l. l.*

3. « Vie de Sénèque », jointe à la traduction des *Vies de Plutarque, sub init.*

4. Traductions du P. Lagrange; de Baillard; de Barker, Oxford, 1932; — notes de Brugnola (Seneca, *Scritti scelti*, Milan, 1911), *ad l.*; — Waltz, *op. cit.*, p. 34 et n. 2; Hess-Mücke, *Ep. sel.*, Gotha, 1929, II, p. 2.

mus principatus désigne moins bien l'an 19 que l'an 14, car il s'agit (*supra*, p. 368) d'une véritable « coïncidence » d'événements ; que l'imparfait *mouebantur*, dans l'interprétation traditionnelle, devrait signifier : « on poursuivait » ou : « on persécutait » (et c'est ainsi que l'ont entendu M. Waltz et Brugnola)[1], mais que ce sens est exclu par l'usage du latin. Traduirons-nous : « L'on était en train », ou : « l'on essayait de bannir... »? Ces termes s'appliqueront difficilement à une mesure qui ne dut point traîner : cf. Suét., *Tib.*, 36 : *caerimonias*, — *ritus compescuit*, — *iuuentutem* — *in prouincias grauioris caeli distribuit*, *reliquos* — *urbe submouit sub poena perpetuae seruitutis*. Tibère semble avoir opéré avec l'énergique promptitude de Claude vidant et fermant la basilique de la Porte majeure[2]. D'ailleurs, *mouere* pour « écarter », « chasser », ne s'applique guère qu'aux personnes ; encore s'y joint-il d'habitude un ablatif d'éloignement : *senatu*, etc.[3]. Corrigerons-nous le texte comme l'ont fait ingénieusement Summers (*submouebantur*)[4] et Beltrami (*amouebantur*)[5]? Nous retrouvons le fâcheux imparfait ; de plus, toute correction est interdite si le mot des manuscrits peut s'entendre. Enfin, la particule qui suit : *sed* (*inter argumenta superstitionis ponebatur quorumdam animalium abstinentia*), est inintelligible[6] dans cette interprétation, et elle ne saurait être, à mon avis, ni traduite par « et » moyennant recours aux exceptions grammaticales (cf. Beltrami, *l. l.*), ni corrigée en « et » comme elle l'est par Schweighäuser, Castiglioni et Hense[7].

Moueri s'entend. L'un des traducteurs l'a rendu par « to be inaugurated[8] ». Le terme, en effet, pourrait convenir à des cultes que l'on était en train de « lancer » dans Rome[9]. Mais laissons-lui

1. Waltz, *l. l.* : « des poursuites » avaient été « ordonnées » ; Brugnola, *l. l.* : « proseguitavano » ; Richard, trad. *Ep.* « (Les cultes) étaient inquiétés ».

2. Carcopino, *La basil. pythag. de la Porte majeure*, p. 58, p. 62 sqq.

3. Voir les dictionnaires latins de Smith-Short-Lewis, de George, de Gaffiot. — Notons que *ap.* Cic., *De Fin.*, 3, 22, 74, *mouere litteram* ne veut pas dire « ôter », mais « déplacer », « toucher à » (cf. 4, 19, 53 : *una littera commota*).

4. *Select letters*, 1926, p. 136, n. 1.

5. *Ep. ad Lucilium*, éd. des Lincei, Rome, 1931, vol. II, p. 179.

6. Remarque de Castiglioni, *Studi Anneani*, III, 214; cf. Hense, *Rh. Mus.*, LXXIV, 22.

7. Voir l'apparat de Beltrami, *l. l.*

8. Gummere, traduction, Londres, 1928. Mais dans la note qu'il consacre à *mouebantur* il a inscrit la date 19 qui convient historiquement non à la célébration, mais à la persécution des religions exotiques.

9. Cf. Liv., 23, 39, 4 : *mouere ac moliri aliquid*; 35, 41, 4 : *mouere consultationem*, etc.

sa valeur technique : *mouebantur* veut dire — si on ne le corrige — « were being celebrated[1] ». Donc : « on célébrait » à Rome, tout au début du règne de Tibère, les mystères égyptiens et judaïques. Le mot est bon en lui-même et *sed*, « mais », à côté, s'entend de reste.

En fait, les pratiques étrangères qu'Auguste avait tenues en discrédit[2] et refoulées au point de ne les plus tolérer que hors du *pomoerium*[3] persistaient cependant sous ce prince dans les classes populaires[4], et elles durent dès l'avènement de son successeur manifester cette force particulière de propagation qui leur était naturelle (et qui n'a point échappé aux anciens)[5]. Les débauches et les larcins auxquels elles donnaient lieu, à la veille de la mesure prise par le nouveau César[6] — vertu de Paulina vaincue par Mundus-Anubis, crédulité de Fulvia dépouillée de son or par quelques Juifs indélicats, ses coreligionnaires[7] — décèlent cette vogue nouvelle, que Tibère dut arrêter (Suét., *l. l.* : *ritus* — *compescuit*). Il n'attendit pas l'an 19 pour être inquiet. Car c'était alors un partisan déterminé de la religion officielle et dès l'an 16 il expulsait les mages[8]. La *superstitio* (*Ep.*, 108, 22) était précisément le culte d'autres dieux que ceux de l'État[9]. Il y avait *superstitio*, en raison de la vogue des pratiques juives et isiaques, à ne point manger de viande (Ibid., *calumniam*). Le père de Sénèque, « ennemi de la philosophie[10] » et partant des pratiques recommandées par Sotion, prétexta que son fils ressemblait aux Juifs, qui s'abstenaient de la viande de porc[11], ou aux prêtres isiaques, qui repoussaient comme impure celle des ovidés et du porc[12], et ainsi

1. Remarque de Summers, *l. l.*, (qui d'ailleurs corrige le mot). Cf. Val. Fl., 3, 232 et 540 : *sacra moueri*, et les expressions analogues *mouere carmen*, Ov., *M.*, 14, 21 ; *preces*, id., *F.*, 6, 622 ; *cantus*, Verg., *Aen.*, 10, 163.

2. Suét., *Aug.*, 43.

3. Dion Cass., 53, 2, 4. Cf. G. Wissowa, *Rel. u. Kult. der Röm.*, 2e éd., 1912, p. 352.

4. Wissowa, *l. l.*

5. Cf. Tac., 15, 44, au sujet du christianisme : *repressaque in praesens* (*per Pontium Pilatum*) *superstitio rursus erumpebat non modo per Iudaeam — sed per urbem etiam.*

6. Tac., *Ann.*, 2, 85, 5 ; Suét., *Tib.*, 36 ; Ios., *Ant. iud.*, 18, 3, 4, 5 (65 sqq.).

7. Ios., *l. l.*

8. Tac., *Ann.*, 2, 32, 5 ; Dion Cass., 57, 15, 7 ; cf. l'*Vlpiani fragm. lib. VII De offic. Procons.* rapportant une interdiction pareille de l'année suivante, *ap.* I. Lips., *Excurs. G ad Ann.*, II.

9. Summers, *op. cit.*, p. 328.

10. *Ep.*, 108, 22 : *philosophiam oderat ;* cf. *Ad Helu.*, 17, 3-4.

11. Voir notre édition de Rutilius Namatianus (Belles-Lettres, 1933), p. 21, n. 1.

12. Plut., *Is. et Osir.*, c. 5, *init.*

il le détacha de ces pratiques. *Tum* nous reporte donc (108, 22), non en l'an 19, mais tout au début du règne (a. 14), environ un an après les commencements de la grande vogue de Sotion, après le mois d'août : aux premiers jours de novembre en réalité, puisque, parmi les « cérémonies étrangères » que « l'on célébrait alors », celles d'Égypte avaient lieu une fois par an, *semel in anno* (Sén., *fr.* Haase, nº 36), lors des fêtes de l'*heuresis* (*fr.* nº 35)[1], — ou aux premiers jours d'octobre, puisque la grande fête juive des Tabernacles se déroulait alors, — ou plutôt au lendemain de ces fêtes, en novembre-décembre 14.

On dira peut-être encore que, en l'an 64, Sénèque paraît avoir été fort âgé[2], comme Lucilius : âgé d'au moins soixante-cinq ans. N'ont-ils pas vu disparaître à l'horizon (*Ep.*, 79, 2 : *abscondimus*) « l'enfance, l'adolescence, l'âge qui sépare la jeunesse et la vieillesse, et même les plus belles années de la vieillesse (*senectutis optimos annos*) »? Voici venir la mort : *nouissime incipit ostendi publicus finis generis humani.* C'est mal interpréter ces réflexions. Que pourrait signifier sous la plume de cet éternel malade, qui, — vers la quarantaine (Dion Cass., 59, 19 *f.*), et avant (*Ep.*, 78, 2 ; *Ad Helu.*, 19, 2), et après (Tac., 14, 54, 3 ; 56 *f.* ; cf. 45, 5 sq. ; 63, 5 ; *Ep.*, 54, 1 sq. ; 54, 2 ; 65, 1 ; 67, 2 ; 83, 3 sqq. ; 104, 1 sq. ; *V. b.*, 17, 4), était entre la vie et la mort ou obligé à d'infinies précautions et à un régime terriblement austère, — ce mot : « les plus belles années de la vieillesse », s'il pensait particulièrement à lui? Lisons-le bien. Après l'image qui assimile la vie des deux amis à un voyage maritime le long d'une côte (*praenauigauimus uitam*), il caractérise d'une manière générale le cours rapide des ans : *in hoc cursu rapidissimi temporis. Abscondimus* s'applique à tous les « voyageurs », comme ici l'hémistiche virgilien : *quemadmodum* — « *terrae urbesque recedunt* » à tous les passagers, et il nous prépare à la perspective de la mort, le terme prescrit à tous : *nouissime* — *publicus finis generis humani*[3]. C'est un sermon « sur le mouvement qui entraîne toute vie vers la mort[4] ». Sénèque peut d'ailleurs se trouver, lui et Lucilius, vieux, très vieux, parce qu'une promenade à Pompéi lui a rappelé le temps de leur jeunesse, et penser tout au plus, en écri-

1. Voir *Rev. Ét. lat.*, avril-juillet 1928, Carcopino, *A propos de Rutilius Namatianus*, p. 191 sq.
2. Cf. P. Oltramare, éd. *Q. n.* (Belles-Lettres, 1929), *adn. ad* 3, *pr.* 2, p. 113.
3. Cf. le ton du § 4.
4. Albertini, p. 119.

vant *senectutis optimos annos*, au temps où, comme en 62, ils étaient encore *seniores*, et, Lucilius, exempt de « la pierre[1] ».

* * *

Rajeunir Sénèque de trois ou quatre années, c'est, notons-le en terminant, mieux comprendre son *cursus honorum*. Ce fut, malgré une demi-disgrâce sous Gaius (cf. *Ep.*, 49, 2 : *desii uelle agere*), malgré les huit années d'exil, malgré les possibles interruptions de la maladie, malgré les dix mois de deuil et d'inactivité[2] de la parente (veuve du préfet d'Égypte) qui facilita par son énergique intervention ses débuts[3], la carrière d'un homme bien en cour[4] et même d'un ambitieux. Sur ce dernier point, en dépit des doutes exprimés par des critiques éminents[5], l'illusion n'est pas permise : nous avons le témoignage du père[6]. Et la fameuse et si pénétrante réflexion du moraliste, sur la vanité de ceux qui veulent inscrire leurs noms dans les fastes[7], est celle, ne l'oublions pas, d'un « homme nouveau », qui ne pouvait espérer illustrer le sien, parmi tant de nobles[8] prédestinés au consulat « ordinaire », qu'en devenant consul suffect. Et il le fut en 56 ou en 55[9], comme son jeune beau-frère Pompeius Paulinus le fut sans doute dès 55[10]. S'il avait alors cinquante-cinq ou cinquante-quatre ans, le retard de son élévation est moins choquant que celui qu'il fallait admettre lorsqu'on plaçait sa naissance en 4 ou 5 av. J.-C. : car on donnait au

1. Cf. 96, 3 : *Vesicae te dolor inquietauit*, etc.

2. Cf. *Ad Helu.*, 16, 1, dix mois; *Ep.*, 63, 4, un an. Voir d'autres textes *ap.* Drumann-Groebe, *Gesch. Roms*, I, p. 478.

3. *Ad Helu.*, 19, 2.

4. Sur le candidat à la questure, cf. Favez, *op. cit.*, p. v, n. 9.

5. Fabia, *Journal des Savants*, 1910, p. 260.

6. Lettre à Méla, dans Sén. Rh., *Contr.*, 2, *pr.* 4 : *fratribus tuis ambitiosa curae sunt foroque se et honoribus parant;* ibid. : *duobus filiis* (*meis*) *nauigantibus*, *te* (§ 3 : *a ciuilibus officiis abhorrentem et ab omni ambitu auersum*) *in portu retineo*. Nous sommes après la mort de Séjan (cf. *Contr.*, 2, 12 : *a Seiano circumscriptus;* 9, 4, 21 : *cum dixisset Seianianos locupletes in carcere esse*). Après celle de Tibère? Dans le recueil adjoint des *Suas.*, 6, 19, l'allusion aux livres de Cremutius Cordus — l'œuvre étant destinée au public, *Contr.*, 1, *pr.* 10 —, prouverait qu'elle a eu lieu. Rien ne le prouve en fait, car l'ouvrage a pu n'être pas mis au point en ses différentes parties. Or il s'agit bien, *Contr.*, 2, *pr.* 4, de la première candidature des deux frères. — Cf. Faider, *Études sur Sénèque*, p. 173.

7. *De Ira*, 1, 21, 3.

8. Cf. Tac., *Ann.*, 14, 53, 5.

9. *Prosop*[2].

10. Carcopino, *Choses... du pays d'Arles*, p. 20, n. 6, et p. 23.

consul le total d'années d'un homme à la retraite (*De Br. uit.*, *l. l.*, *supra*, p. 363). L'âge du frère aîné Gallion, le proconsul d'Achaïe de l'an 52, est fixé approximativement en fonction du sien. Autre ambitieux[1] : il avait déjà « obtenu les honneurs » vers 42 (*Ad Helu.*, 18, 2) ; à quelque moment qu'il ait été désigné suffect, il n'a pas dû trop longtemps piétiner, lui non plus.

Nous comprendrons mieux aussi les allusions chronologiques de l'œuvre littéraire (ainsi celles des lettres), voire même la date de tel traité. Le troisième livre des *Questions naturelles* se place, comme tout l'ouvrage, en l'année 62, peu après le tremblement de terre de Pompéi (février)[1] et l'année 63[2]. Or l'auteur, dans la préface (§ 1 sq.), se dit *senex;* il précise même qu'il vient d'arriver à la *senectus*, opposant au caractère de son âge « présent » (§ 2, § 3), ici les années antérieurement consacrées à l'étude (§ 2), là tant d'années perdues pour elle (§ 2, § 3), comme s'il était arrivé à une période nouvelle de sa vie. Il faut donc lui donner soixante-trois ans révolus, et nous voilà, avec ce livre, à la fin de l'an 63 ou au début de l'an 64. *Viget animus*, dit-il dans la lettre 26 ; *nox ad diem accedat — sibi totus animus uacet*, telle est sa devise dans la préface du livre, § 2[3].

Né à la fin de l'an 1 avant notre ère, porté à la Ville dans les bras de sa tante[4], le petit Sénèque dut être, pour ces raisons, — sans compter celles maintes fois exposées, — particulièrement cher à la société chrétienne, au cours des siècles où elle mettait en l'an 1 de notre ère la naissance du Christ et à la fin de décembre de l'année précédente le grand recensement d'Auguste.

F. Préchac.

1. Sén. Rh., *l. l.*
2. Albertini, p. 41 et p. 49.
3. Peu importe d'ailleurs si, dans les *Q. n.*, on relève en réalité plus d'une trace (Duff, *III Dial.*, p. xlviii) d'affaiblissement intellectuel.
4. *Ad Helu.*, 19, 2.

VI

« MISERICORDIA » HISTOIRE DU MOT ET DE L'IDÉE DU PAGANISME AU CHRISTIANISME

PAR Mlle H. PÉTRÉ
Professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly

L'adjectif *misericors* et le substantif *misericordia* sont anciens dans la langue latine pour désigner le sentiment de pitié que l'homme éprouve en face du malheur de ses semblables. Les exemples qu'en offrent les premiers textes littéraires ont été pour la plupart relevés par M. A. Grenier dans son *Étude sur la formation et l'emploi des composés nominaux dans le latin archaïque*[1] et n'appellent pas d'étude spéciale. La fréquence relative du substantif *misericordia* (neuf exemples) chez le puriste qu'était Térence semble indiquer que ce composé n'avait pas de valeur expressive particulière et faisait dès lors partie de la langue usuelle[2]. Il sert de substantif au verbe *me miseret*, comme *misericors* d'adjectif. Au sentiment qu'il exprime, l'opinion courante attribuait sans doute une valeur morale : la « sympathie humaine », la « compassion mutuelle » que désigne le mot *misericordia*, a été signalée par P. Lejay comme un trait caractéristique de la « morale latente » du théâtre de Plaute[3]. Parce que la pitié inspire habituellement la bienfaisance, on la considère volontiers comme une vertu, selon la remarque de Sénèque : *plerique... ut uirtutem eam laudant et bonum hominem uocant misericordem*[4].

Usuel avec ce sens dans le langage ordinaire, le mot *misericordia* apparaît de plus dans deux langues techniques où il prend une valeur particulière : la langue de la rhétorique et celle de la philo-

1. Cf. p. 104-105; 148; 189; 199.
2. Cf. A. Grenier, *op. cit.*, p. 200. Chez Térence, les mots composés « figurent... avec leur signification la plus banale; ils se trouvent employés au même titre que des mots simples, comme des termes connus de tous dont personne évidemment ne remarque plus l'étymologie ni l'origine composée ».
3. P. Lejay, *Plaute*, p. 213.
4. *De clem.*, 2, 4, 4.

sophie. Si l'absence de textes oratoires ne permet pas de constater à une époque ancienne la place qu'il tient dans le vocabulaire de l'orateur, et surtout de l'avocat[1], les témoignages abondent à partir de Cicéron. La pitié est en effet l'un des sentiments qu'il importe le plus de savoir faire naître dans un auditoire : les moyens en sont prévus et catalogués, ce sont les *loci misericordiae* dont le développement forme la *conquestio* définie *oratio auditorum misericordiam captans*[2]. *Misericordia* est le mot consacré par l'usage de la rhétorique pour désigner l'attendrissement ainsi provoqué en faveur de l'accusé et il figure à ce titre dans tous les discours de Cicéron. Il doit à cet emploi une nuance qu'atteste, entre autres, un passage du *Pro Ligario ;* l'orateur y rapproche d'abord les trois termes *humanitas*, *clementia*, *misericordia*[3], puis il conclut par cet éloge de la *misericordia* de César : *nulla de uirtutibus tuis plurimis nec admirabilior nec gratior misericordia est* (12, 37). A propos de ce texte, qu'il cite plusieurs fois[4], saint Augustin signalera la valeur particulière donnée ici au mot par Cicéron : s'il a pu faire de la *misericordia* une vertu, c'est que, usant du droit légitime d'employer *non solum uerba propria sed etiam uicina*, il regardait ce terme comme un équivalent de *clementia*[5].

Un troisième emploi, celui de la langue philosophique, donnait au mot une valeur toute différente. Lorsqu'il entreprit d'exposer en latin les systèmes philosophiques élaborés en Grèce, Cicéron dut, on le sait, créer en partie un vocabulaire dont on n'avait pas avant lui senti le besoin. Il n'eut pas à chercher bien loin un équivalent

1. Un texte du *Phormion* (275-277) fait allusion à l'influence de la *misericordia* sur les sentences rendues par les juges : *nostran' culpa est ? an iudicum | qui saepe propter inuidiam adimunt diuiti | aut propter misericordiam addunt pauperi ?*

M. A. Grenier remarque (*op. cit.*, p. 104) que les deux textes qui, à propos des discours de Caton et de Servius Galba, usent du mot *misericordia* (Cic., *Brut.*, 23, 90; Front., *Ad M. Caes.*, 3, 20) ne permettent pas de déterminer si le mot se trouvait ou non employé par les deux orateurs.

2. *De inu.*, 1, 55, 106 et suiv. *Conquestio* correspond ici au grec οἶκτος ou ἔλεος : cf. Causeret, *Étude sur la langue de la rhétorique et de la critique littéraire dans Cicéron*, Paris, 1886, p. 114, n. 1. A ce terme technique, Cicéron semble avoir préféré plus tard *commiseratio* (*De or.*, 2, 28, 125) ou *miseratio* (*De or.*, 3, 58, 217; *Brut.*, 21, 82; *Or.*, 37, 130; etc.). *Miseratio* désigne donc habituellement le pathétique du discours; exceptionnellement, cependant, il prend le même sens que *misericordia* (cf. Cic., *Fam.*, 5, 12, 5; Quint., 6, 1, 46).

3. *Pro Lig.*, 10, 29 : *quidquid dixi ad unam summam referri uolo uel humanitatis uel clementiae uel misericordiae tuae.*

4. Aug., *Ep.*, cl. 2, 104, 4, 16; *Contra Adimantum*, 1, 11; *De ciu. Dei*, 9, 5.

5. Aug., *Contra Adimantum*, 1, 11. *Quid ergo calumniosis Tullius responderet nisi* misericordiae *nomine* clementiam *se appellare uoluisse ? Quoniam recte solemus loqui non solum uerba propria sed etiam uicina usurpantes.*

au grec ἔλεος qui, dans la théorie stoïcienne des passions, désignait une des nombreuses formes du *chagrin*[1]. *Misericordia* exprimait parfaitement cette tristesse que nous éprouvons devant un homme qui souffre sans avoir mérité son malheur[2]. Mais, comme toute tristesse, celle-ci est, aux yeux du stoïcien, une maladie de l'âme, un vice : en interprétant ainsi le mot *misericordia*, Cicéron et, après lui, Sénèque, se séparaient de l'opinion générale qui, jugeant du sentiment par les actes qu'il inspire, voyait dans la pitié une vertu. Ils le savaient et c'est pourquoi ils ont pris soin l'un et l'autre d'expliquer la condamnation portée par le stoïcisme contre la *misericordia*, en distinguant celle-ci soit de la *liberalitas*[3], soit de la *clementia*[4]. C'est seulement au trouble de l'âme, non à l'action qui peut l'accompagner, que s'applique strictement, dans le vocabulaire de la secte, le nom de *misericordia*.

On comprend dès lors qu'un Caton, un Rutilius Rufus, stoïciens rigoureux, aient refusé de faire jouer ce sentiment et d'avoir recours aux procédés grossiers, « aux enfants et aux larmes », qui assurèrent le triomphe de leur adversaire Galba[5]. On s'explique aussi que, chez Cicéron, jamais la *misericordia* n'ait été présentée comme un *officium* : comme si elle n'avait aucun rôle à jouer dans les rapports des hommes entre eux, elle ne figure pas dans le développement consacré par le *De officiis* à la vertu sociale par excellence, la vertu de justice. Même dans un dialogue moins nettement stoïcien comme le *De amicitia*, où l'auteur adoucit la rigueur de ses principes jusqu'à admettre le caractère compatissant de la vertu[6], il ne songe

1. Les textes cités par Arnim, *Stoicorum ueterum fragmenta*, Leipzig, 1903, t. III, p. 99-102, n°s 412-416, énumèrent et définissent toutes ces formes de λύπη.

2. C'est la définition que donnent de l'ἔλεος tous les textes stoïciens : ἔλεον μὲν οὖν εἶναι λύπην ὡς ἐπὶ ἀναξίως κακοπαθοῦντι. Cf. les textes indiqués dans la note précédente. Cicéron et Sénèque reproduisent presque exactement cette définition : Cic., *Tusc.*, 4, 8, 18 : *misericordia est aegritudo ex miseria alterius iniuria laborantis*. Cf. 3, 10, 21. Sen., *De clem.*, 2, 5, 4 : *misericordia est aegritudo animi ob alienarum miseriarum speciem aut tristitia ex alienis malis contracta quae accidere immerentibus credit.*

3. Cic., *Tusc.*, 4, 26, 56 : *an sine misericordia liberales esse non possumus? non enim suscipere ipsi aegritudines propter alios debemus, sed alios si possumus leuare aegritudine.* Sen., *De clem.*, 2, 6, 3 : *ergo non miserebitur sapiens, sed succurret, sed proderit.*

4. Sen., *De clem.*, 2, 5, 1 : *clementiam... omnes boni praestabunt, misericordiam autem uitabunt... Misericordia non causam sed fortunam spectat, clementia rationi accedit.*

5. Cic., *De or.*, 1, 53, 227 et suiv.; *Brut.*, 23, 90.

6. Cic., *De am.*, 13, 48 : *uirtus... tenera atque tractabilis ut et bonis amici quasi diffundatur et incommodis contrahatur.*

pas à nommer la *misericordia* parmi les qualités propres à assurer à un homme le titre de *uir bonus*[1]. Cependant, l'influence du sens stoïcien donné au mot ne paraît pas avoir été considérable, l'usage général et les habitudes de la rhétorique continuant à s'imposer. Sénèque ne craint pas de se contredire en louant et en blâmant successivement dans le même ouvrage la *misericordia* : c'est que « dans un cas, il parle selon le sens commun, dans l'autre selon l'orthodoxie stoïcienne[2] ».

* * *

Misericordia était donc un mot bien vivant au moment où le christianisme chercha à donner une expression latine aux idées religieuses et morales que propageaient son enseignement ou sa littérature. Dans la langue chrétienne, ce mot va connaître une grande fortune ; les sens particuliers qu'il y prend ne sont pas entièrement nouveaux, on en trouve déjà l'amorce dans les emplois anciens : leur développement apporte cependant une contribution importante à son histoire sémantique.

Un double fait marque la place considérable que tient la *misericordia* dans la doctrine des chrétiens : leurs Livres Saints la présentent à la fois comme un des attributs essentiels de la divinité et comme une des vertus demandées aux hommes avec le plus de force. Dieu, se révélant à Moïse, a voulu se déclarer lui-même *misericors et clemens, patiens et multae miserationis*[3]. De l'imitation de cette miséricorde divine, le Christ a fait à ses disciples un devoir : *estote ergo misericordes sicut et pater uester misericors est*[4]. Il a proclamé sur la montagne la béatitude des « miséricordieux » : *beati misericordes quoniam ipsi misericordiam consequentur*[5]. Il importe donc d'étudier le sens précis attaché par les chrétiens des premiers siècles aux mots *misericors*, *misericordia* dans le double emploi qu'ils en faisaient.

On peut d'abord noter comme une nouveauté l'introduction du

1. Cic., *De am.*, 5, 19. Les vertus nommées sont *fides, integritas, aequitas, liberalitas, constantia.*

2. F. Préchac, *La date et la composition du « De clementia »*, dans *Revue des Études latines*, 1932, p. 109. La contradiction signalée ici dans le *De clementia* se retrouve dans le *De ira*; cf., d'une part, 2, 15, 3; 2, 17, 1 et 2, sens stoïcien; d'autre part, 1, 16, 3; 1, 17, 4; 3, 29, 1, sens général.

3. *Exod.*, 34, 6.

4. *Luc.*, 6, 36.

5. *Matt.*, 5, 7.

mot *misericordia* dans la langue religieuse. Tandis que la philosophie refusait d'attribuer aux dieux les vertus des hommes[1], les attributs moraux constituaient « la véritable substance de la théologie hébraïque[2] », dont la pensée chrétienne était l'héritière. Or, la *misericordia* est peut-être celui de ces attributs sur lequel les textes sacrés insistent le plus volontiers. Ce qu'ils désignent ainsi, c'est à peu de chose près, semble-t-il, ce que Cicéron appelait de ce nom dans le *Pro Ligario* : une vertu voisine de la clémence. Tel un juge qui se laisse toucher en faveur de l'accusé, Dieu prend en pitié sa créature coupable et malheureuse : il ne lui tient pas rigueur de ses fautes. Dans la Bible, l'épithète *misericors* est souvent rapprochée de *clemens*[3], ou encore de *patiens*, *longanimis*[4]; l'adjectif et le nom apparaissent fréquemment dans des phrases où il est question de pardonner des fautes, d'épargner des coupables[5]. Aussi le sens biblique du mot est-il clair pour les premiers Pères de l'Église : lorsque Tertullien veut démontrer à l'hérétique Marcion l'identité du Dieu nommé par le Nouveau Testament *pater misericordiarum* avec le Dieu *misericors et miserator et misericordiae plurimus* de l'Ancien Testament, les témoignages de miséricorde qu'il cite sont tous des exemples du pardon divin accordé à la prière, aux larmes, à la pénitence du pécheur repentant[6].

Cette interprétation du mot, appliqué à Dieu, est habituelle dans la littérature chrétienne des premiers siècles : le thème de la miséricorde divine y est étroitement associé à celui de la pénitence chrétienne. Ce sont les traités relatifs à la pénitence, le *De paenitentia* et le *De pudicitia* de Tertullien, le *De lapsis* de Cyprien, le *De paenitentia* d'Ambroise qui nous font le mieux connaître l'idée que se font les chrétiens de la miséricorde de Dieu. Le mot *misericordia* y est employé souvent comme un synonyme de *clementia* ou d'*indulgentia*[7]. Le propre de la miséricorde, affirme saint Ambroise, c'est de pardonner le péché : *est... misericordiae donare peccatum*[8]. Dieu

1. Cf. Aristote, *Eth. Nic.*, 1178 b; Cic., *De nat. deor.*, 3, 15, 38.
2. J. Weill, *Le judaïsme*, Paris, 1931, p. 106.
3. Cf. *Exod.*, 34, 6; *Ecc.*, 18, 9; *2 Esdr.*, 9, 17; *Jon.*, 4, 2; etc...
4. Cf. mêmes textes et aussi *Ps.*, 102, 8; 144, 8; 85, 15; *Joel.*, 2, 13; etc...
5. Cf. *Ps.*, 6, 5; 77, 38; *Ecc.*, 2, 13; *Prou.*, 28, 13; *Os.*, 1, 6 et 8; 2, 19; etc...
6. Tert., *Adu. Marc.*, 5, 11. Ces exemples sont empruntés à *Jon.*, 3, 4; *4 Reg.*, 20; *2 Reg.*, 12; *Os.*, 6.
7. Tert., *De paen.*, emploie avec un sens analogue : *misericordia*, 2, 5; 2, 7; 7, 5, 9, 3; *clementia*, 4, 3; 7, 3; *indulgentia*, 7, 11. De même, Cypr., *De lapsis* : *misericordia*, 15, 18, 22, 24, 28, 29, 35; *clemens*, 5, 20; *indulgentia* (ou *indulgens*), 17, 35.
8. Ambr., *In ps.* 118, *exp.*, 8, 22.

étant ainsi considéré comme un juge qu'on peut espérer de fléchir, on ne sera pas étonné de retrouver, dans la description des signes extérieurs de la pénitence, bien des éléments qui faisaient partie du matériel, si j'ose dire, de la *miseratio* antique.

Ces éléments sont connus. L'accusé, en signe de deuil, se présente dans une tenue malpropre et négligée que décrivent les mots *squalor*, *sordes*, *sordidatus*[1]. Il en est de même du pénitent ; mais, à ce vocabulaire traditionnel, des coutumes héritées du judaïsme ajoutent quelques termes spéciaux. L'appareil de la pénitence, c'est le tissu grossier appelé par les Livres saints *saccus* ou *cilicium* (simples transcriptions du grec σάκκος ou κιλικίον), que l'on revêt ou sur lequel on s'étend ; c'est la cendre, *cinis*, que l'on répand sur sa tête[2]. On rencontre ces trois mots *saccus*, *cilicium*, *cinis*, si souvent rapprochés dans les textes bibliques, chez Tertullien, Cyprien, Ambroise, où ils voisinent avec les termes classiques *sordes*, *sordidatus*[3].

L'accusé et ceux qui le défendent versent des larmes, se lamentent[4] ; c'est aussi par des pleurs et des gémissements que le pénitent chrétien cherche à fléchir son Dieu[5]. A ces marques de désolation, on joint, dans les procès, les gestes de la supplication : le suppliant, prosterné, se jette aux pieds de celui qu'il implore, il lui touche les genoux, lui saisit la main ou tend vers lui la sienne[6]. Telles sont aussi les attitudes de celui qui sollicite son pardon[7]. Enfin, l'appel à la miséricorde divine qu'est la pénitence s'accom-

1. Cf. Cic., *De or.*, 2, 47, 195 : *sensi equidem tum magnopere moueri iudices cum excitaui maestum et sordidatum senem* ; *Verr.*, 5, 49, 128 : *aspicite, iudices, squalorem sordesque sociorum.* Cf. *Pro Cluent.*, 6, 18 ; 67, 92 ; *Pro Mur.*, 40, 86 ; etc.

2. Cf., par exemple, *Esth.*, 4, 1 : *indutus est sacco spargens cinerem capiti* ; 4, 3 : *sacco et cinere pro strato utentibus* ; *Is.*, 38, 5 ; *Dan.*, 9, 3 ... et dans le Nouveau Testament, *Matt.*, 11, 21 ; *Luc.*, 10, 13.

3. Tert., *De paen.*, 9, 4 : *sacco et cineri incubare, corpus sordibus obscurare* ; 11, 1 : *illotos... sordulentos in asperitudine sacci et horrore cineris.* Cf. *De pud.*, 5, 14 ; 13, 7. Dans ce dernier texte, Tert. crée les composés nouveaux *conciliciatus* et *concineratus.* Même vocabulaire chez Cypr., *De laps.*, 35, et Ambr., *De paen.*, 8, 37.

4. Cic., *Pro Mur.*, 40, 86 : *lacrimis ac maerore perditus* ; 40, 88 : *lugentem... maerentem... qui maeror... quae lamentatio...*, etc.

5. Tert., *De paen.*, 9, 3 : *ingemiscere, lacrimari et mugire* ; 10, 6 : *cum super te lacrimas agunt* ; *De pud.*, 5, 12 : *eodem fletu ingemiscunt* ; 10, 2 : *illum lugere*, etc...

6. Cic., *Pro Quinct.*, 31, 96 : *saepe et diu ad pedes iacuit stratus* ; 97 : *ipsius manum prehendit* ; *Pro Sest.*, 69, 145 : *maximo in squalore uolutatus ad pedes inimicissimorum*, etc... Cf. des expressions analogues avec le mot *genu* dans Liu. 8, 37, 9 ; 28, 34, 4 ; Tac., *Ann.*, 1, 13, 7 ; 11, 30, 2 ; 12, 18, 8 ; 14, 61, 10.

7. Tert., *De paen.*, 9, 3 : *exomologesis prosternendi hominis disciplina est* ; 9, 4 : *presbyteris aduolui et caris Dei adgenicularі* ; 10, 6 : *cum te ad fratrum genua protendis* ; cf. *De pud.*, 5, 14 ; 10, 2 ; 13, 7.

pagne toujours de la prière, comme, dans un plaidoyer, la *deprecatio* est inséparable de la *miseratio*[1].

Cette analogie entre le vocabulaire de la *miseratio* antique et celui de la pénitence chrétienne met bien en lumière la parenté du sens religieux de *misericordia* avec l'emploi que faisait de ce mot la langue de la rhétorique. Le christianisme transposait ainsi, en l'appliquant à Dieu, une notion familière à tous les Latins : désormais, particulièrement dans la langue liturgique, le mot *misericordia* évoquera, pour les chrétiens, la bonté d'un Dieu toujours prêt à pardonner au repentir[2].

* * *

Telle est la miséricorde divine. Comment l'homme obéira-t-il au précepte évangélique : *estote misericordes sicut et pater uester misericors est*? Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, appliqué à l'homme, le mot *misericordia* ne désigne pas d'ordinaire l'indulgence et le pardon ; il sert à nommer une autre catégorie de devoirs : la charité à l'égard des pauvres.

C'est qu'ici intervient une influence dont il faut toujours tenir compte lorsqu'on étudie le vocabulaire des idées chrétiennes : ces idées ont d'abord été exprimées en grec, souvent même en hébreu, avant de l'être en latin. Or, dans la vie des premières communautés chrétiennes, recrutées en partie dans les classes peu fortunées de la société, il est un devoir qui joue un rôle important : c'est l'assistance aux pauvres, l'aumône. Cette forme de la charité avait déjà sa place dans les communautés juives et l'hébreu l'appelait ordinairement d'un nom qui signifie *justice*[3]. Le grec y vit sur-

1. Cic., *Pro Mil.*, 34, 92 : *ut orem obtesterque... imploro et exposco*; 36, 100 : *deposco... obsecro...*; 37, 102 : *deprecante...*, etc... Cf. Tert., *De paen.*, 9, 3 : *omnibus fratribus legationes deprecationis suae iungere*; 10, 6 : *Christum exoras... Christus patrem deprecatur. De pud.*, 5, 14; 13, 7; etc.

2. En ce sens, *misericordia* a des synonymes, entre autres *clementia*, *indulgentia*, comme nous l'avons indiqué. On peut noter aussi que *miseratio* est employé avec la même valeur que *misericordia* (cf. Ambr., *De paen.*, 1, 4, 16; 1, 5, 22; 2, 6, 50); que *pietas* (qui nous a donné le mot *pitié*) tend à prendre le même sens (cf. Ambr., *De paen.*, 1, 5, 22). Le texte biblique *Joel.*, 2, 13 : ἐλεήμων καὶ οἰκτίρμων ἐστὶ, μακρόθυμος καὶ πολυέλεος est traduit : *misericors et pius est, patiens et multae miserationis* (Cypr., *De laps.*, 36). Sur les différentes traductions de πολυέλεος dans les textes de l'Ancien Testament, cf. A. V. Billen, *The old Latin texts of the Heptateuch*, Cambridge, 1927, p. 205.

3. Cf. Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, Paris, 1895, t. I, col. 1247, art. *Aumône*; J. Hastings, *Dictionary of the Bible*, Edinburgh, 1898, t. I, p. 66-68, art. *Almsgiving*; J. Bonsirven, *Sur les ruines du Temple*, Paris, 1928, p. 313.

tout une forme de la pitié et la nomma ἐλεημοσύνη : dans le grec du Nouveau Testament, faire l'aumône, c'est ποιεῖν ἐλεημοσύνην (*Matt.*, 6, 2 et 3) ; δοῦναι ἐλεημοσύνην (*Luc.*, 11, 41 ; 12, 33)[1]. Le latin des traductions bibliques, très littéral[2], se contente de transcrire ces expressions grecques sous la forme *eleemosynam facere*, *eleemosynam dare*. Mais, si ce mot étranger était accepté dans les textes sacrés, il ne devait pénétrer que plus lentement dans la langue littéraire chrétienne et, probablement aussi, dans l'usage populaire. Or, quel équivalent latin à ἐλεημοσύνη pouvait mieux convenir que *misericordia*? Les deux mots exprimaient, à l'origine, la même idée de pitié[3] ; dans le latin usuel, on ne distinguait pas toujours, nous l'avons vu, entre l'homme compatissant et l'homme bienfaisant. Sans doute, le mot *eleemosyna* a fini par s'imposer, puisqu'il a passé dans les langues romanes, mais, dans les premiers textes littéraires chrétiens, il a un concurrent en *misericordia*, ce qui a certainement contribué à orienter ce dernier mot vers une signification concrète[4].

C'est bien ainsi, en effet, que Tertullien entend généralement la vertu de miséricorde. Dans l'*Apologeticum*, qui est un de ses premiers ouvrages, il la montre s'exerçant à l'égard des pauvres par des actes charitables : elle recueille les enfants exposés par leurs parents[5], elle fait l'aumône au mendiant qui tend la main dans la rue[6]. On pense ici au *dabit egenti stipem* du *De clementia*, mais, là où le stoïcien voulait distinguer le geste du sentiment qui paraît l'inspirer, l'écrivain chrétien les confond sous le même vocable. Pour celui-ci, l'idée de pitié s'efface même dans le mot *misericordia*, qui désigne principalement l'acte de bienfaisance. Ce sens ressort clairement du commentaire que donne l'*Aduersus Marcionem* du texte :

1. Le mot ayant un sens concret s'emploie aussi au pluriel. Cf. *Act.*, 9, 36; 10, 2; 10, 4; 10, 31; 24, 17.

2. Sur ce caractère des traductions bibliques, cf., entre autres, P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, Paris, 1920, p. 63-71, et l'article récent de G. Cuendet, *Cicéron et saint Jérôme traducteurs*, dans *Revue des Études latines*, 1933, p. 380-400.

3. Cf. Call., *Del*, 152.

4. Plusieurs faits analogues ont été signalés et étudiés par St. W. J. Teeuwen, *Sprachlicher Bedeutungswandel bei Tertullian*, Paderborn, 1926, p. 21-22. Ces pages sont consacrées à l'étude des « mots de signification empruntée », c'est-à-dire des mots latins dont la signification s'est modifiée sous l'influence du grec où le mot correspondant avait déjà pris un sens spécialement chrétien.

5. Tert., *Apol.*, 9, 17.

6. *Ibid.*, 42, 8. Dans l'*ad. Nat.*, 1, 4, la *misericordia*, présentée comme l'une des vertus caractéristiques du chrétien, s'exerce à l'égard des *indigentes*.

estote misericordes. Pour démontrer, contre Marcion, la continuité des deux Testaments, l'auteur compare plusieurs préceptes de l'ancienne Loi et de la nouvelle. Or, comment l'Ancien Testament avait-il, avant l'Évangile, formulé le commandement de la miséricorde? *Hoc erit : panem infringito esurienti et mendicos sine tecto in domum tuam inducito et nudum si uideris tegito* (*Is.*, 58, 7). C'est là le précepte de celui qui, selon un texte souvent cité (*Osée*, 6, 6), préfère la *miséricorde* au sacrifice. Le Christ l'énonçait à son tour quand il disait : *date quae habetis eleemosynam* (*Luc.*, 11, 41) ; par ces mots, ajoute Tertullien, *misericordiarum opera imperabantur*[1]. Il établit, un peu plus loin, une correspondance analogue entre un texte de *Michée*, 6, 8 : *diligere misericordiam*, et le mot de Jésus au jeune homme riche : *et da, inquit, egenis*[2]. Du publicain Zachée qui, rapporte l'Évangile, promit de donner aux pauvres la moitié de ses biens, Tertullien dit qu'il les offrit *in omnia misericordiae opera*[3].

Il n'est donc pas exact d'affirmer, comme le fait G. Koffmane[4], que l'expression *opera misericordiae*, au sens d'œuvres charitables, apparaît pour la première fois chez Cyprien. M. L. Bayard, tout en reconnaissant que cette expression est déjà chez Tertullien, déclare que « l'équivalence ordinaire de *misericordia-eleemosynae* ne se rencontre pas avant saint Cyprien[5] ». Nous avons vu, cependant, l'auteur de l'*Aduersus Marcionem* interpréter en ce sens *misericordia ;* mais il est bien certain que la valeur concrète du mot apparaît d'une manière beaucoup plus claire et habituelle dans l'œuvre de Cyprien. Le chapitre 1er du livre III des *Testimonia*, qui traite du devoir de l'aumône, a pour titre *De bono operis et misericordiae* : le mot *misericordia* y figure à côté de *eleemosyna* et c'est en s'appuyant sur ce texte[6] que M. L. Bayard a vu dans l'équivalence signalée une innovation de Cyprien. Mais c'est surtout dans le petit traité *De opere et eleemosynis* qu'on peut étudier l'usage que fait l'auteur du mot *misericordia.* On y retrouve plusieurs fois l'expression *misericordiae opera*, dont le contexte précise très nettement le

1. Tert., *Adu. Marc.*, 4, 27. On notera ici l'emploi du mot *misericordia* au pluriel.
2. Tert., *Adu. Marc.*, 4, 36.
3. *Ibid.*, 4, 37.
4. G. Koffmane, *Geschichte des Kirchenlateins*, Breslau, 1879, t. I, p. 30.
5. L. Bayard, *Le latin de saint Cyprien*, Paris, 1903, p. 191, n. 2.
6. Cypr., *Test.*, 3, 1. Cet ouvrage est un recueil de citations : *misericordia* figure plusieurs fois dans les textes cités (*Prou.*, 19, 17; *Ps.*, 36, 26; *Os.*, 6, 6; *Matt.*, 5, 7) et une fois dans un des membres de phrases qui relient les citations.

sens ; elle est, en particulier, commentée par les mots : *facere eleemosynas*[1]. Ce sens est également celui du verbe *misereri ;* le texte biblique *qui miseretur pauperis Deo foenerat*, dont le français a tiré la phrase devenue proverbiale : « qui *donne aux pauvres* prête à Dieu », est d'abord cité exactement par Cyprien, puis répété sous la forme : *Deus eleemosynis pauperum foeneratur*[2]. L'adjectif *misericors* donné comme l'équivalent de *operarius*, *operans* (au sens chrétien de charitable), s'applique à celui qui fait l'aumône aux pauvres : *qui dat pauperibus nunquam egebit* (citation de *Prou.*, 28, 27), *ostendens misericordes atque operantes egere non posse*[3]. Enfin, en dehors même du groupe *misericordiae opera*, le substantif *misericordia* désigne aussi l'aumône[4]. Pour introduire en les résumant quelques-uns des nombreux textes de l'Ancien Testament qui présentent celle-ci comme un moyen de purification des fautes[5], Cyprien écrit : *misericordiae meritis peccata purgari.* Il ajoute — et nous trouvons ici le point de jonction des deux sens principaux du mot *misericordia* dans la langue chrétienne : *neque enim promereri misericordiam Domini poterit qui misericors ipse non fuerit*[6]. Le pardon divin est promis à celui qui secourt le pauvre : telle est l'interprétation habituelle à cette époque du *Beati misericordes quia misericordiam consequentur* de l'Évangile.

* * *

Il n'y aurait pas lieu d'étudier bien longuement l'emploi du mot *misericordia* chez Lactance et Ambroise s'ils n'avaient fait autre chose que de lui donner le sens concret déjà si bien attesté chez Cyprien. Mais ces deux auteurs représentent dans la littérature chrétienne des premiers siècles une tradition assez différente de celle à laquelle se rattachent Tertullien et Cyprien. Avec les *Diuinae Institutiones* et le *De officiis ministrorum*, se dessine l'attitude des chrétiens qui, renonçant à l'intransigeance d'un Tertullien, s'efforceront, dans un esprit de conciliation, d'utiliser la philoso-

1. Cypr., *De op. et el.*, 1 : *iustitiae et misericordiae operibus ostensis*; 4 : *ad misericordiae opera Dei populus prouocaretur*; 24 : *iustitiae et misericordiae nostrae opera prouocare.*
2. Cypr., *De op. et el.*, 17.
3. *Ibid.*, 9. Cf. 8 : *misericordes... et alio in loco operarios et fructuosos fideles appellat.*
4. *Ibid.*, 17.
5. Cf., entre autres, *Tob.*, 4, 11; 12, 9; *Dan.*, 4, 24; *Ecc.*, 29, 15; *Prou.*, 21, 13.
6. Cypr., *De op. et el.*, 5.

phie et la littérature profane pour gagner à la cause du christianisme les païens cultivés. Il est intéressant de voir comment, tout en conservant au mot *misericordia* son sens chrétien, ils ont essayé de faire entrer la vertu ainsi nommée dans un cadre d'idées morales familier à des lecteurs de Cicéron et de Sénèque.

Pour Lactance comme pour Ambroise, *misericordia* désigne, plus encore que la disposition intérieure, l'acte charitable et particulièrement l'aumône[1]. C'est cette vertu chrétienne que les deux auteurs cherchent à rattacher aux notions morales plus ou moins teintées de stoïcisme que le *De officiis* avait contribué à répandre. L'une des plus fondamentales parmi ces notions était celle de *justice ;* Cicéron, qui fait de la justice la seconde des quatre vertus dont se compose l'*honestum*, l'a définie comme la vertu proprement sociale : *ea ratio qua societas hominum inter ipsos et uitae quasi communitas continetur*[2]. Lactance intitule *De iustitia* le cinquième livre de son grand ouvrage, mais ce terme, pris dans un sens très large, désigne ici l'ensemble de tous nos devoirs qu'on peut diviser en deux catégories : nos devoirs envers Dieu et nos devoirs envers nos semblables[3]. Le mot qui sert à nommer cette seconde catégorie de devoirs, ceux de l'homme vivant en société, ce n'est plus *iustitia*, c'est *misericordia* : *ea sola uitae communis continet rationem*[4]. Ce mot a des équivalents : *humanitas*, *pietas*[5], vertus qui, comme la *misericordia*, consistent essentiellement en une aide et protection mutuelles[6]. On voit ici à quel point Lactance transforme le sens des termes qu'il emprunte à Cicéron. On saisit aussi l'importance qu'il attache à la vertu de miséricorde dont il fait l'équivalent de

1. Ces deux auteurs remplacent volontiers par *misericordia* le mot *eleemosyna* dans les citations scripturaires : cf. Lact., *Diu. Inst.*, 6, 12, 41 ; Ambr., *In ps.* 118, *exp.* 14, 7 ; etc...

2. Cic., *De off.*, 1, 7, 20.

3. Lact., *Diu. Inst.*, 6, 10, 2 : *primum iustitiae officium est coniungi cum Deo, secundum cum homine. Sed illud primum religio dicitur, hoc secundum misericordia uel humanitas nominatur.*

4. *Diu. Inst.*, 6, 10, 2.

5. Lact., *Epit.*, 33, 9 : *hanc* (*misericordiam*) *ille Zeno licet* humanitatem *licet* pietatem *uocet, non rem sed nomen immutat.*

6. Les trois mots sont définis en termes analogues, comme un *affectus* qui conduit nécessairement à l'action : *ad opem ferendam non nisi* misericordiae affectu *excitantur. Hic est affectus qui soli homini datus est ut imbecillitatem nostram mutuis adiumentis leuaremus* (*Epit.*, 33, 6-9). *Homo accepit...* miserationis affectum *qui plane uocatur* humanitas *qua nosmet inuicem tueremur* (*Diu. Inst.*, 3, 23, 9). *Deus... dedit ei... hunc* pietatis affectum *ut homo hominem tueatur, diligat, foueat contraque omnia pericula et accipiat et praestet auxilium* (*ibid.*, 6, 10, 3).

la vertu stoïcienne de justice et qu'il insère ainsi dans la tradition morale des païens.

Dans son *De officiis ministrorum*, Ambroise a conservé le cadre des quatre vertus que lui offrait le *De officiis* de Cicéron. Quoique son vocabulaire soit généralement conforme à celui de son modèle, il introduit cependant, comme un synonyme de *beneficentia* ou de *liberalitas*, dans le chapitre où il décrit cette forme de la justice, le mot *misericordia*, en remarquant que l'acte prend ici le nom du sentiment qui l'inspire : *affectus tuus nomen imponit operi tuo*[1]. Ailleurs, toujours préoccupé de christianiser, en quelque sorte, tout ce qui, dans la morale païenne, lui paraît assimilable, il cherche à montrer que les béatitudes du *Sermon sur la montagne* correspondent aux quatre grandes vertus que connaissaient les païens : or, c'est à la vertu de justice que répond la béatitude des miséricordieux. En effet, l'homme miséricordieux *compatiendo largitur, largiendo fit iustus*[2]. Exégète autant que moraliste, Ambroise trouve la justification du rapport qu'il établit entre les deux vertus dans un texte sacré qu'il cite souvent et interprète volontiers en ce sens : *misericordia quidem iustitiae portio est, ut si uelis donare pauperibus, haec misericordia iustitia est secundum illud* : « *dispersit, dedit pauperibus, iustitia eius manet in aeternum*[3] ». Cette interprétation du texte exprime une de ses idées les plus chères : Dieu ayant créé les biens de la terre pour être le partage de tous les hommes, la stricte justice exige des riches qu'ils fassent participer les pauvres à leurs richesses. Or, c'est là ce que réalise la vertu de miséricorde : elle peut donc à bon droit être regardée comme une forme de la justice.

*
* *

L'effort de Lactance et d'Ambroise pour faire accepter aux païens cette vertu ne doit pas faire oublier la modification réelle apportée au sens du mot par la langue chrétienne. Des détails d'expression attestent la signification concrète qui est désormais celle de *misericordia*. Tout d'abord, on voit apparaître, à partir d'Ambroise, l'usage d'un groupe de mots inconnu à la langue classique : *facere misericordiam*. Tandis que celle-ci emploie généralement le

1. Ambr., *De off. min.*, 1, 30, 147.
2. Ambr., *Exp. Eu. sec. Luc.*, 5, 65 et suiv.
3. Ambr., *In ps.* 118, *exp.* 8, 22. Le texte cité par Ambroise est tiré de *Ps.*, 111, 9. Cf. *Exp. Eu. sec. Luc.*, 5, 57.

mot *misericordia* auprès de verbes qui conviennent à l'expression d'un sentiment : *misericordia permoueri* ou *commoueri*, éprouver de la pitié, *misericordiam commouere* ou *mouere*, provoquer la pitié[1], la langue chrétienne crée l'expression *misericordiam facere*, analogue à notre expression française : *faire la charité*, où le mot *charité* a subi la même évolution de sens que *misericordia*. L'origine de l'expression latine est sans doute à chercher dans le grec. Chez Ambroise, elle apparaît en effet trois fois[2] dans des passages qui commentent la parabole du Bon Samaritain, où la Vulgate traduit *qui fecit misericordiam in illum* le grec ὁ ποίησας τὸ ἔλεος μέτ' αὐτοῦ (*Luc.*, 10, 37). Le *De officiis ministrorum* l'offre dans une allusion à *Matt.*, 6, 2-4[3], texte où reviennent à deux reprises, dans la Vulgate, les mots *facere eleemosynam* correspondant au grec ποιεῖν ἐλεημοσύνην. L'équivalence admise de *misericordia-eleemosyna* rendait facile la substitution de l'un à l'autre comme complément de *facere*.

Par ailleurs, le mot *misericordia*, servant habituellement à désigner soit la bonté d'un Dieu qui pardonne au pécheur, soit la charité de l'homme qui vient en aide au pauvre, restait-il propre à exprimer le sentiment humain de la pitié? Sans doute, la langue chrétienne l'emploie encore avec ce sens[4], mais elle développe cependant l'usage d'un terme nouveau pour exprimer l'état de celui qui partage la souffrance des autres jusqu'à l'éprouver en quelque sorte lui-même avec eux : le substantif *compassio* et le verbe correspondant *compati*. Formé sur le modèle du grec συμπάσχειν, *compati* est employé plusieurs fois dans la traduction latine de la Bible[5]. Tertullien semble avoir été le premier à user du substantif *compassio*. Au pécheur à qui, en montaniste rigoureux, il refuse le pardon (qui serait la *communicatio*, la réconciliation avec l'Église), il promet du moins la pitié de ses frères, leur *compassio* : la pénitence, dit-il, *lacrimas fratrum sibi quoque aduocat et redit plus utique*

1. Cf. Cic., *misericordia permoueri* : *Pro Cluent.*, 8, 24; *in L. Cat.*, 1, 7, 16; *misericordia commoueri* : *Pro Mur.*, 31, 65; *misericordiam commouere* : *Pro reg. Deiot.*, 14, 40; *De or.*, 2, 47, 195; *misericordiam mouere* : *De or.*, 2, 53, 211, etc.

2. Ambr., *De paen.*, 1, 6, 28; 1, 11, 52; *De uid.*, 9, 54.

3. Ambr., *De off. min.*, 2, 1, 3.

4. Dans le latin biblique, par exemple, le grec σπλαγχνίζεσθαι a été traduit par la Vulgate *misericordia moueri* ou *misereri*. Des versions plus anciennes ont simplement pour le même mot *commoueri* ou *contristari*. Cf. H. F. von Soden, *Das lateinische neue Testament in Afrika zur zeit Cyprians*, Leipzig, 1909, p. 331, n. 6.

5. Cf. *1 Cor.*, 12, 26; *Hebr.*, 4, 15; 10, 34; *1 Pet.*, 3, 8.

negotiata compassionem scilicet quam communicationem[1]. Chez Ambroise, les mots *compati*, *compassio* deviennent plus fréquents. De la vertu de miséricorde, ils expriment l'élément affectif auquel se joint toujours le secours effectif que désigne principalement *misericordia* : *hoc maximum incentiuum misericordiae ut compatiamur alienis calamitatibus, necessitates aliorum quantum possumus iuuemus*[2]. Ces mots se distinguent encore de *misericordia* en ce qu'ils s'appliquent d'ordinaire à un sentiment humain[3] : s'ils conviennent à la divinité, c'est seulement lorsque celle-ci, en la personne du Christ, est unie à l'humanité[4]. *Compassio* supplée donc en partie *misericordia* dans son sens primitif devenu maintenant secondaire.

* * *

Cette esquisse de l'histoire du mot *misericordia* montre comment la langue chrétienne utilisa les éléments du vocabulaire latin : « Quantité de vieux mots authentiquement latins furent appelés à rendre des acceptions nouvelles — notions morales jusqu'alors inexprimées, actes liturgiques, etc.[5]... » Authentiquement latin, *misericordia* était d'abord un mot de la langue usuelle ; il avait, de plus, des emplois particuliers dans la langue de la rhétorique et dans celle de la philosophie. Les chrétiens s'en servirent surtout pour exprimer à la fois une notion religieuse : la bonté de Dieu pour l'homme, spécialement pour le pécheur ; et une notion morale : la charité matérielle à l'égard des pauvres, l'aumône. C'était trop d'acceptions pour un seul mot déjà chargé de signification avant son admission dans la langue chrétienne. Celle-ci eut recours à un enrichissement par emprunt : l'équivalent du mot latin, ἐλεημοσύνη, finit par se substituer curieusement à lui dans son acception la plus récente et la plus originale.

H. Pétré.

1. Tert., *De pud.*, 3, 5. L'auteur appuie son refus du pardon divin sur un texte qui contient le mot *misericordia* : *ne postulaueris misericordiam consequi eos* (*Jer.*, 7, 16).

2. Ambr., *De off. min.*, 2, 28, 136. Cf. 3, 22, 128; 130; 131; *Exp. Eu. sec. Luc.*, 5, 57; *De Nab. Jez.*, 8, 40.

3. Cf. les textes cités dans la note précédente et aussi *De paen.*, 1, 1, 2; 1, 2, 9; 1, 15, 81.

4. Ambr., *De paen.*, 1, 1, 3; 1, 5, 22; 2, 7, 57. Dans le second de ces textes, Ambroise emploie *compassus* par allusion à *Luc.*, 7, 13 : *misericordia motus*.

5. P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, Paris, 1920, p. 70.

VII

LE GOUVERNAIL ANTIQUE TECHNIQUE ET VOCABULAIRE

PAR E. DE SAINT-DENIS
Professeur au lycée du Parc, à Lyon

Dans une série d'articles consacrés à l'histoire du gouvernail[1], le commandant Lefebvre des Noëttes a judicieusement rappelé que les avirons de gouverne, à bord des navires anciens, n'avaient rien de comparable à notre gouvernail d'étambot. Le *gubernaculum* était une rame ne différant guère des avirons de nage, composée d'un manche et d'une pelle à deux ailes : *bipennis, manifestum est id dici quod ex utraque parte sit acutum ; nam nonnulli gubernaculorum partes tenuiores ad hanc similitudinem pinnaria uocant eleganter ;* Non. 79, 13-15. Cette rame de gouverne s'appuyait sur le plat-bord arrière (*Dictionnaire des antiq.*, Daremb. et Sagl., art. *nauis*, fig. 5279, 5280, 5281, 5288) comme aujourd'hui les avirons de queue à bord de nos embarcations légères, ou mieux des barques utilisées dans les joutes lyonnaises. Sur les plus gros vaisseaux, elle passait par un sabord des pavois (Daremb. et Sagl., fig. 5271, 5272, 5289, 5291, 5293, 5294 ; J. Vars, *L'art nautique dans l'antiquité*, Paris, 1887, p. 120-121 ; commandant Lefebvre des Noëttes, *Le gouvernail. Mém. Soc. Antiq. de France*, t. LXXVIII, pl. 5). Les rames-gouvernails étaient au nombre de deux, une à tribord, une à babord ; on en voit jusqu'à quatre, six, huit et dix sur les vaisseaux égyptiens (cf. Ch. Boreux, *Études de nautique égyptienne.* Le Caire, 1925, p. 387-403, fig. 159, 162, 163, 164 ; commandant Lefebvre des Noëttes, *art. cité*, p. 29, fig. 4, 15, 16) ; mais il n'y en eut jamais

1. Commandant Lefebvre des Noëttes, *Le gouvernail*, dans *Mémoires. Soc. nat. Antiquaires de France*, t. LXXVIII, 1934, p. 24-44. Cf. C.-R.-G. Moulinier, *Un chercheur, une méthode, du nouveau*, dans *Bull. Assoc. Guillaume Budé*, n° 39, avril 1933, p. 33-43. — *L'invention du gouvernail : La nature*, 15 juillet 1932. — *L'évolution technique et ses conséquences : Vu*, n° 259, p. 280-281. — *Les nefs médiévales contre les galères antiques au siège de Constantinople en 1453. Contribution à l'histoire du gouvernail : Revue de Paris*, 1er octobre 1933. — *Le gouvernail à pivot en bois* (art. à paraître dans la *Nature*).

plus de deux à bord des vaisseaux longs ou marchands de l'époque romaine (Daremb. et Sagl., fig. 5279, 5281, 5293, 5294, 5295 ; Lefebvre des Noëttes, *art. cit.*, fig. 5). D'après Elien, *Var. hist.* 9, 40, les Carthaginois donnèrent deux pilotes à chaque navire parce qu'il avait deux gouvernails (δύο πηδάλια) et que l'homme le plus utile à bord ne devait pas être seul, sans successeur et compagnon. Apulée, *Mét.* 2, 14, cite la mésaventure d'un vaisseau qui fut privé par la tempête de ses deux gouvernails, *utroque regimine.* Palinure, pilote d'Énée, vaincu par le sommeil, tombe à la mer, *cum puppis parte reuulsa | cumque gubernaclo, Aen.* 5, 858-859 (cf. *Namque gubernaclum multa vi forte reuulsum, Aen.* 6, 349), c'est-à-dire avec l'une des deux rames-gouvernails et une partie de la poupe où elle s'attachait, à tribord ou à babord, morceau de pavois, sans doute ; après quoi, Énée prend lui-même la direction du navire[1], sous-entendu : en remplaçant la rame perdue, *Aen.* 5, 868.

Les monuments figurés montrent que la rame-gouvernail, simplement appuyée sur le plat-bord d'une petite embarcation, était, à bord des navires plus considérables, maintenue par une estrope (Daremb. et Sagl., fig. 5279, 5280, 5281 ; colonne Trajane ; A. Jal, *Marine antique*, Paris, 1861, p. 161, note). En outre, à bord des plus gros vaisseaux, on ne rentrait pas les rames-gouvernails comme les avirons de nage ; des sauvegardes, sortes de cordages, permettaient de descendre la pelle et de la maintenir à la hauteur voulue quand on naviguait, de la remonter, en station ou par gros temps, pour la soustraire au choc des vagues. D'après Végèce, *Mil.* 4, 46, des hommes, armés de haches, s'efforçaient, pendant le combat naval, d'atteindre en barque ces sauvegardes et de les couper pour

1. Cf. traduction Bellessort : « et prit lui-même le gouvernail », critiquée par G. Moulinier, *art. cité*, p. 38-39.

Une grosse difficulté subsiste d'ailleurs : après la chute de Palinure, la flotte troyenne continue à voguer, 5, 862, à telles enseignes que l'accident échappe à Énée, qui dormait sans doute, et aux autres pilotes, qui suivaient Palinure, cf. 5, 833-834. Or, un navire d'aujourd'hui, pourvu d'un gouvernail d'étambot, peut le perdre sans changer de direction, si le vent souffle en poupe, exactement. Mais, si un vaisseau antique perdait l'une de ses rames-gouvernails, l'autre, agissant seule, le faisait virer; d'où dérive ou tournoiement sur place; d'où, semble-t-il, alerte à bord, et surtout alarme du pilote suivant qui, dans la marche en *agmen*, cf. 5, 834, règle sa marche sur son « matelot d'avant ». Virgile a-t-il aperçu la difficulté ? Dans une certaine mesure, 5, 862 est rectifié par *fluitantem errare ... ratem*, 5, 867-868. Mais on a mis longtemps à s'apercevoir de l'accident, à bord d'un navire qui devait « faire les chevaux de bois », à bord des autres vaisseaux qui le surveillaient pour manœuvrer comme lui !

immobiliser les navires ennemis ; en effet, ces sauvegardes tranchées, les pelles descendaient trop bas dans l'eau et perdaient toute efficacité (cf. A. Jal, *Marine antique*, p. 159, n. 1). Ces cordages sont désignés chez Végèce par une périphrase : *funes quibus aduersariorum ligata sunt gubernacula.* Ils ont été figurés sur le transport d'Ostie (bas-relief Torlonia, Daremb. et Sagl., fig. 5295). Mais quelle était leur dénomination technique? Dans *Vulg. Act.* 27, 40, ἀνιέναι τάς Ζευκτηρίας τῶν πηδαλίων est traduit par *laxare iuncturas gubernaculorum*, et le contexte montre qu'il s'agit de descendre les rames-gouvernails pour les immerger ; cf. *demittere gubernaculum*, Avien, *Arat.* 767 ; *demittere curuae moderamina puppis*, Stace, *Silv.* 3, 2, 29 (périphrase poétique pour *demittere gubernacula*, dans la description d'un appareillage). Si χαλινά, dans Opp., *Hal.* 1, 229, désigne les sauvegardes ainsi larguées, il est permis de supposer que le correspondant latin, *habenae*, avait la même acception technique ; ainsi, au début de *Aen.* 6, l'expression de Virgile, *classique immitit habenas*, « contraire à toute vraisemblance nautique[1] » si l'on pense aux écoutes, drisses, balancines et bras (cordages des voiles et vergues), peut faire allusion à la manœuvre de l'immersion des rames-gouvernails ; elle ne serait pas une métaphore banale[2], empruntée à l'art des cochers, mais *immittere habenas* serait, comme χαλινὰ ἀνιέναι (Opp., *Hal.* 1, 229), une locution technique. Dans les eaux des Sirènes, Énée, constatant la disparition de Palinure, a dû mettre en panne (fin de *Aen.* 5) ; au début du *Liv.* 6, il reprend sa marche. Cette interprétation de *immittere habenas* convient aussi à deux passages de Valérius Flaccus, 1, 687 ; 8, 139. A noter que *habenae* figure le plus souvent dans des textes relatifs à l'art du timonier, et non à celui du gabier : *Aen.* 6, 1 ; Ov., *Fast.* 3, 593 ; Sén., *Med.* 347 ; Val. Fl. 8, 139 (rapprochement de *puppis* et *habenas*) ; Claud. 8, 422.

*
* *

Façonnées, amarrées et maintenues comme il vient d'être dit, les rames-gouvernails agissaient comme des leviers. Aristote,

1. « L'expression de Virgile : *classique immittit habenas*, *Aen.* 6, 1, est contraire à toute vraisemblance nautique. En général, pour accélérer la marche d'un navire, on raidit le plus qu'on peut les cordages, au lieu de les faire flotter, de les mollir ou de les larguer » (J. Vars, *L'art nautique dans l'antiquité*, p. 127).

2. Comme dans Lucr., 5, 786; *Aen.* 5, 662.

Mech. 6, explique clairement qu'elles ne travaillaient pas l'eau comme les avirons de nage, κατὰ πλάτος, mais : τὸ δὲ πηδάλιον ὥς-περ κάθηται πλάγιον τὴν εἰς τὸ πλάγιον ἤ δεῦρο ἤ ἐκεῖ ποιεῖ κίνησιν. En tirant à soi le manche de la rame-gouvernail de tribord, le timonier écartait la pelle de la quille, et le vaisseau virait à tribord ; même action sur la rame-gouvernail de babord pour un virement à babord. Ainsi, dans un mouvement de conversion, un seul des *gubernacula* était intéressé ; en effet, l'autre, maintenu comme il a été dit plus haut, par son estrope ou, à bord des gros navires, par la sauvegarde, pouvait être abandonné à lui-même sans dommage ; la pression de l'eau et le mouvement du navire rejetait alors la pelle dans le prolongement de la quille et vers la surface de l'eau. Cette théorie est confirmée :

1° Par les monuments figurés : cf. Daremb. et Sagl., fig. 5288 : le pilote tient de la main gauche la rame-gouvernail de babord et sa droite, inoccupée, est levée, alors qu'on aperçoit la rame-gouvernail de tribord traînant dans l'eau ; fig. 5279 (colonne Trajane) : la rame-gouvernail, qui n'est pas tenue, traîne dans l'eau ; fig. 5281 (ibid.) : en bas, le pilote, debout, ne tient pas la rame-gouvernail, qui traîne dans l'eau ; en haut, le pilote ne tient que la rame-gouvernail de tribord.

2° Par le vocabulaire nautique : on a le pluriel dans *gubernaculis assidere*, Plin., *Panég.* 81, 4 ; *ad gubernacula sedere*, Cic., *Rosc. Am.* 18, 51 ; *gubernacula tractare*, Cic., *Sest.* 9, 20 ; *recedere a gubernaculis*, Cic., *Fam.* 16, 27, 1 ; *dimittere gubernacula*, Front., *Strat.* 3, 13, 16 ; mais le singulier dans *gubernaculum flectere*, Sén., *Epist.* 121, 5 ; *clauum conuertere*, Manil. 4, 282 ; *dirigere*, Rut. 1, 455 ; *flectere*, Sidon., *Epist.* 9, 16, 3, v. 4 ; *regere*, *Aen.* 10, 218 (cf. *clauum regendae patriae*, Sil. 4, 711) ; *tenere*, Enn., *Ann.* 483 ; Cic., *Sest.* 9, 20 ;, *Fam.* 9, 15, 3 ; Sén., *Dial.* 6, 6, 3 ; *torquere*, *Aen.* 5, 177 ; Claud. 15, 46 (en parlant du pilote) ; *clauo cedere*, Luc. 3, 555 ; *clauum sequi*, Luc. 9, 345 ; *clauo parere*, Claud. 18, 425 (en parlant du navire).

En un mot, la rame-gouvernail, abandonnée à elle-même, tendait vers l'horizontale et le prolongement de la quille ; elle agissait lorsque le timonier, à la fois, ramenait la pelle d'arrière en avant, vers la verticale, en tirant le manche d'avant en arrière, et l'éloignait de la quille, à tribord pour celle de tribord et un virement à tribord, à babord pour celle de babord et un virement à babord[1].

1. Ainsi manœuvrent les timoniers des barques utilisées dans les joutes lyon-

Ce mouvement tournant, qui n'a rien de commun avec celui du safran ou de la barre dans notre gouvernail d'étambot, est traduit dans le latin par *gubernaculum flectere.*

*
* *

Placé au milieu du gaillard d'arrière, le timonier pouvait atteindre et manœuvrer successivement ou simultanément les deux rames-gouvernails. Successivement? pour virer. Simultanément? pour donner au navire plus d'assise dans l'eau, en écartant à la fois les deux pelles. Ici interviennent les *claui*, manettes perpendiculaires aux manches ; elles sont dans le plan de la quille. Lorsque le *gubernaculum* est inactif et traîne dans l'eau, il est très oblique, presque horizontal, et le *clauus* est presque vertical (cf. Daremb. et Sagl., fig. 5273, 5295 ; Peinture de la bibliothèque Vaticane, J. Carcopino, *Ostie*, 1929, p. 51). Pour redresser la pelle et l'écarter de la quille, c'est-à-dire pour virer, le timonier doit donc haler à soi et incliner la manette.

Le vocabulaire nautique vient encore éclairer et compléter les indications fournies par les monuments figurés : *clauum conuertere*, *flectere*, *torquere* sont les locutions courantes qui désignent ce mouvement ; il faut, pour les comprendre, oublier celui de la barre dans le gouvernail moderne. Au mouvement tournant de la pelle se rapprochant de la verticale, d'arrière en avant et s'éloignant de la quille à tribord ou à babord, correspondait celui du *clauus*, que le timonier rapprochait de soi, d'avant en arrière, et du bordage vers le centre du gaillard d'arrière.

Pour donner plus d'assise au vaisseau montant sur la lame, le timonier pouvait écarter l'une de l'autre les pelles des rames-gouvernails, donc rapprocher les deux manettes. Cette manœuvre est expliquée dans saint Jérôme, *Epist.* 100, 14 : *gubernatores magnarum nauium, cum uiderint immensum ex alto uenire gurgitem, quasi uenatores ferocissimam bestiam, spumantes fluctus suscipiunt eosque prorae obiectione sustentant, flectentes in diuersum gubernacula, et prout uentorum flatus et necessitas imperarit, stringentes funiculos uel laxantes, cumque unda subsederit, ex utroque nauis latere labo-*

naises. En dehors du texte d'Aristote, *Mech.* 6, qui explique l'action du gouvernail-levier, voir Vitr. 10, 3, 5; et, pour l'éloignement de la pelle à tribord ou à babord, Sén., *Epist.* 90, 24 (comparaison entre la rame-gouvernail et la queue du poisson).

rantia clauorum uincula dimittunt, ut parumper quiescentia uenturo gurgiti praeparentur, qui cum rursus aduenerit, stringunt clauorum capita et palmulas dilatant...

Ce passage très net permet :

1° D'affirmer l'existence à bord des gros navires (*magnarum nauium*) d'une drosse qui reliait les deux *claui* et permettait de les rapprocher ou de les écarter avec plus d'aisance : ces *clauorum uincula* ne doivent être confondus ni avec les estropes amarrant les rames-gouvernails ni avec les sauvegardes permettant de les immerger.

2° De comprendre une manœuvre propre aux pilotes anciens : *flectere in diuersum gubernacula, stringere funiculos* (*gubernaculorum*), *stringere clauorum capita, palmulas dilatare ;* désignée par *dimittere gubernacula* (Front., *Strat.* 3, 13, 16) dans une comparaison qui rapproche de la position des rames-gouvernails celle des jambes dans la natation (*cruribus uelut gubernaculis dimissis*), elle ne doit pas être confondue avec *demittere gubernacula*, opération consistant à immerger les pelles des rames-gouvernails au moment de l'appareillage. Au reste, elle est décrite dans un autre passage, Amm. 21, 13, 10 : *magister clauos pro fluctuum motibus erigens uel inclinans.* Les pelles ainsi écartées donnaient au navire plus d'assise, de même que, dans Liv. 36, 44, 8, on voit les rameurs d'un vaisseau immerger les pales de leurs avirons pour le stabiliser.

3° De vérifier, grâce au rapprochement de Amm. 21, 13, 10, le rôle du *clauus* antique, qu'il fallait incliner (*clauum inclinare*), pour rapprocher la pelle de la verticale et la faire agir, qu'il fallait au contraire redresser (*clauum erigere*) pour abandonner la pelle à elle-même et arrêter son action.

* * *

Deux conclusions :

A. — En complétant les renseignements tirés des monuments figurés par l'étude du vocabulaire latin se rapportant au gouvernail, à ses parties et à sa manœuvre, je me suis efforcé de fixer une théorie cohérente de la gouverne antique et de préciser le sens des locutions techniques qui en représentent les temps :

a) Immerger la pelle au moment de l'appareillage : *gubernaculum demittere.*

b) La tourner à tribord ou à babord pour virer : *gubernaculum flectere ; clauum conuertere, flectere, torquere.*

c) Écarter les deux pelles pour monter sur la lame : *gubernacula dimittere, in diuersum flectere ; clauorum capita stringere ; palmulas dilatare ; clauos inclinare.*

d) Abandonner les pelles à elles-mêmes en lâchant la drosse des manettes : *funiculos (clauorum) laxare ; clauorum uincula dimittere ; clauos erigere.*

B. — D'autre part, la manœuvre du gouvernail antique apparaît moins rudimentaire qu'elle ne pourrait sembler aux lecteurs du commandant Lefebvre des Noëttes. De ses études, ce vaillant chercheur a tiré une conclusion nouvelle : l'aviron de gouverne, plus grand qu'un aviron de nage, était difficile à manier et interdisait d'accroître le tonnage des navires ; les plus grands vaisseaux de l'antiquité ne furent jamais que des barques, comparées à nos unités modernes, et les conditions de cette gouverne ont empêché l'essor des marines anciennes, autant et plus, peut-être, que l'absence de boussole. En gros, la thèse est juste, et l'invention du gouvernail d'étambot, au XIIIe siècle, est considérable dans l'histoire navale. Mais, pour donner plus de force à cette conclusion, il ne faut ni méconnaître le tonnage des bâtiments antiques[1], ni exa-

1. Quelques chiffres. « Pompée, ayant reçu de Sylla l'ordre de passer de Sicile en Afrique pour y combattre Domitius, embarque 6 légions sur 800 navires, soit 45 hommes environ par navire » (Lefebvre des Noëttes, *La nature*, 15 juillet 1932, p. 56). Le texte de Plutarque, *Pomp.* 11, 2, dit : 120 vaisseaux longs, et 800 navires marchands pour les vivres, armes, argent, machines, soit 6 légions sur 120 navires de guerre.

« D'après Polybe, 3, 41, 9,000 hommes sont embarqués sur 160 quinquérèmes, soit 56 hommes environ par navire » (Lefebvre des Noëttes, *Ibid.*). Pour ce passage de Ti. Sempronius en Afrique, Polybe dit 2 légions, mais Tite-Live, 21, 17, 5, précise : « Sempronio datae legiones duae — ea quaterna milia erant peditum et treceni equites — et sociorum sedecim millia peditum, equites mille octingenti, naues longae centum sexaginta, celoces duodecim » ; soit 2 légions (8,000 fantassins et 600 cavaliers) + alliés (16,000 fantassins et 1,800 cavaliers), au total 26,400 hommes sur 160 quinquérèmes, 165 hommes par navire. A ces soldats embarqués, il faut sans doute ajouter les rameurs, dont les bancs tenaient beaucoup de place à bord des vaisseaux longs. En effet, d'après Pol. 1, 26, 7, une quinquérème au temps de la première guerre punique était montée par 300 rameurs et 120 combattants. Pline, *N. H.*, 32, 1, 4, parle d'une quinquérème qui, en 40 ap. J.-C., était mue par 400 rameurs. L'effectif indiqué par Polybe, historien sérieux, paraît donc acceptable.

Et voici pour les navires marchands. Le commandant Lefebvre des Noëttes a sans doute raison de considérer comme des chalands spéciaux et exceptionnels les embarcations de plusieurs centaines de tonnes construites par les ingénieurs ro-

gérer la faiblesse de leur organe de gouverne. Était-il si « vacillant, imprécis, dur à manier et à bloquer, trop faible enfin pour les embarcations importantes » (Lefebvre des Noëttes, *Le gouvernail*, *Mém. Soc. Antiq. de France*, t. LXXVIII, p. 30)? Les témoignages des monuments figurés, complétés par ceux des textes, montrent que, s'il était, à bord des petites embarcations, un aviron maintenu en place par le timonier ou retenu par une simple estrope, il était, à bord des plus gros navires de l'époque romaine, plus perfectionné ; la manœuvre de la rame-gouvernail était alors facilitée :

a) Par le fait que le timonier agissait sur une seule des rames-gouvernails pour virer et qu'il pouvait abandonner l'autre sans dommage ;

b) Par la présence de sauvegardes, cordages qui permettaient de descendre, de remonter les gouvernails et les maintenaient à la hauteur voulue ;

c) Par le jeu des manettes (*claui*), qui facilitaient l'action d'un seul pilote sur ces deux leviers ;

d) Par l'existence d'une drosse qui reliait les extrémités des manettes et qu'il suffisait de tirer ou de lâcher pour agir sur les pelles ou les abandonner.

E. de Saint-Denis.

mains pour le transport des obélisques : *Mém. Soc. Antiqu. de France*, t. LXXVIII, p. 33-34. « Le manuel d'archéologie de Cagnat et Chapot évalue à 3,000 talents, soit 80 tonnes, le chargement habituel des bateaux marchands forcés de s'arrêter à l'embouchure du Tibre pour le transbordement de leurs denrées, et au triple à peine de ce chiffre le tonnage des plus puissants navires de commerce antiques » (*Ibid.*, p. 34). Plaute, *Merc.* 75, parle d'un navire « metretas quae trecentas tolleret » ; mais quelle est la valeur de cette « metreta » ? S'agit-il de la mesure attique (environ 39 litres) ? soit 11,700 litres. Une indication plus sûre est fournie par Caes., *B. C.* 3, 28, 3 : un voilier porte 220 recrues, un autre 200 vétérans (en effet ce sont des vaisseaux obligés d'attendre le vent pour faire la traversée). Enfin, le bas-relief Torlonia (Daremb. et Sagl., art. *nauis*, fig. 5295) représente un transport dont les dimensions sont imposantes, si l'on en juge d'après le gréement et la taille des personnages figurés, sans doute un grand navire de la ligne d'Alexandrie, cf. Sén., *Epist.* 77, 1-3.

VIII

LA « VIRTUS » DE CONSTANTIN A PROPOS D'UNE INSCRIPTION DISCUTÉE

PAR J. GAGÉ
Chargé de cours à la Faculté des lettres de Strasbourg

Depuis qu'un important article de M. Grégoire, esquisse et promesse d'un livre prochain[1], puis l'ouvrage bien connu de M. Piganiol[2] ont ranimé l'exégèse religieuse de Constantin en lui ouvrant des voies nouvelles, tous les textes relatifs aux fameuses « visions » de ce prince font l'objet, près de deux siècles après le Voltaire du *Dictionnaire philosophique*, d'examens particulièrement attentifs et d'interprétations parfois contraires. On risque sans doute de passer pour bien téméraire en mêlant sa voix à ce grand débat. Peut-être, cependant, un des textes en question est-il en mesure, si l'on s'entend sur son sens, d'apporter quelques clartés de plus.

Il s'agit du passage d'Eusèbe de Césarée, *Hist. eccl.*, XI, 9, 11, où le panégyriste chrétien de Constantin — disons son hagiographe — a décrit la statue de l'empereur qui fut dressée sur le forum romain au lendemain de sa victoire sur Maxence. Cette statue aurait représenté Constantin tenant dans sa main droite « le trophée de la passion salutaire » ; ailleurs, dans sa *Vita Const.*, I, 40, Eusèbe parle plus explicitement d'une haute lance (ou hampe?) en forme de croix : ὑψηλὸν δόρυ σταυροῦ σχήματι. Une inscription faisait dire à Constantin : τούτῳ τῷ σωτηριώδει σημείῳ, τῷ ἀληθινῷ (= *Vita C.*, ἀληθεῖ) ἐλέγχῳ τῆς ἀνδρίας, τὴν πόλιν ὑμῶν ἀπὸ ζυγοῦ τοῦ τυράννου διασωθεῖσαν ἠλευθέρωσα, etc.

Les historiens de Constantin sont aujourd'hui bien d'accord pour admettre la réalité de l'existence de cette statue, qui avait autrefois éveillé des doutes. Le texte d'Eusèbe, de l'*Hist. eccl.*, a été écrit quelques années seulement après l'événement ; il est confirmé par le même auteur, dans un passage plus tardif ; à la fin du IVe siècle,

1. *La « conversion » de Constantin*, in *Rev. de l'Univ. de Bruxelles*, 1930-1931, n° 2, p. 231-272.
2. *L'empereur Constantin*, Paris, Rieder, 1932.

il est traduit en latin par Rufin, et ces trois versions sont substantiellement concordantes. Mais plus la réalité matérielle de la statue devient assurée et plus les détails de la description provoquent la controverse : faut-il croire que, dès 313, la croix chrétienne s'est ainsi publiquement levée sur le forum romain, dans la main de l'empereur? Ou bien ne s'agit-il que d'un symbole païen de victoire sur le sens ou la forme duquel les chrétiens se seraient mépris?

Nous pensons que le meilleur point de départ de toute explication doit être cherché dans le texte de l'inscription, suivant la méthode brillamment employée par M. Grégoire dans l'article nouveau qu'il a spécialement consacré au problème[1]. Que vaut ce texte? Le fait même de l'inscription ne peut sérieusement être mis en doute. Mais, comme l'original romain était évidemment latin, il est fort possible que la traduction d'Eusèbe ne soit qu'approximative[2]. Or, nous avons de cette inscription une copie qui semble mériter assez de confiance, celle de Rufin : M. Grégoire a montré, en effet, qu'ici Rufin ne se contente pas, semble-t-il, de retraduire Eusèbe, mais qu'il le corrige, sans doute en se référant à l'original latin ; la preuve, c'est notamment qu'au σωτηριώδει d'Eusèbe il substitue un mot tout différent, *singulari*. Voici sa version : ... *in hoc singulari signo, quod est verae virtutis insigne, urbem Romam senatumque et populum Romanum iugo tyrannicae dominationis ereptam pristinae libertati nobilitatique restitui*[3]. — Et voici la séduisante explication de M. Grégoire : ce *singulare signum*, devenu chez Eusèbe un « signe salutaire », ce serait, au propre, un étendard, un *vexillum* (=*signum*) offert à Constantin pour récompenser sa *virtus ;* en d'autres termes, un *vexillum virtutis*, décoration militaire dont il y a quelques exemples. De là serait née l'équivoque ou le pieux mensonge : car un *vexillum*, les apologistes chrétiens l'avaient relevé avec malice dès le IIe siècle, n'est qu'une croix vêtue d'un carré d'étoffe ; et précisément, dans sa description de la statue, Rufin appelle la croix *vexillum dominicae crucis*. Il faudrait donc éliminer de la statue du forum, non seulement la croix chrétienne — sacrifice qui devient de plus en plus inévitable — mais même,

1. *La statue de Constantin et le signe de la croix*, in *L'antiquité classique*, déc. 1932, p. 135-148.

2. Cf. Piganiol, *op. cit.*, p. 67.

3. Voir les textes grec et latin face à face dans l'édition des *Griech. christl. Schriftsteller*, Eusebius II, 2, p. 832-833.

semble-t-il, tout « signe » surnaturel de victoire, païen, chrétien ou christianisant.

Nous laissons à de plus compétents le soin de débattre ce problème précis. En faveur de l'hypothèse de M. Grégoire, on pourrait, en une certaine mesure, invoquer le passage du panégyrique de 313 (*Paneg. lat.*, éd. W. Baehrens, XII [IX], 25, 4) où il est question du *scutum* et de la *corona* offerts au vainqueur par l'Italie, tandis que le Sénat lui dédiait une statue de dieu (*signum dei*) : ... *virtuti scutum*, dit le panégyriste, *et corona pietati*. Voilà qui fait penser à quelque *donum militare*. Mais la formule ne doit pas être prise à la lettre, et il s'agit d'un *scutum*, non d'un *vexillum*. Surtout, l'explication se heurte à une sérieuse difficulté logique : si le *singulare signum* n'est qu'une récompense offerte à Constantin *après* sa victoire, comment Constantin a-t-il pu se vanter d'avoir délivré Rome *par lui* (τούτῳ, Eus.) ou *en lui* (*in hoc*, Ruf.)[1]?

Cette réserve faite, la piste ouverte par M. Grégoire nous paraît la bonne, et nous lui demandons la permission de nous y engager derrière lui, quitte à arriver par elle à un résultat un peu différent : en effet, comme à M. Grégoire, plus encore peut-être qu'à lui, le mot *virtus* nous paraît la clef de l'intelligence de l'étrange formule. Mais qu'est-ce au juste que cette *virtus*?

La plupart de nos devanciers ont entendu par là la valeur militaire, le courage (cf. Eus., ἀνδρείας), et c'est sans doute ainsi que l'entend M. Grégoire lui-même, qui pense à une récompense de soldat. Pourtant, dans le contexte, ce sens usuel n'apparaît pas pleinement satisfaisant : pourquoi Constantin souligne-t-il à ce point le mot : *quod est* VERAE VIRTUTIS *insigne*? Je crois que des textes contemporains peuvent nous aider à préciser ce qu'il a voulu dire.

Lactance, dans son pamphlet *de mort. persecutorum*, 44, 11, dit qu'au lendemain de la victoire de Constantin sur Maxence le Sénat lui décerna — *virtutis gratia* — le rang de premier Auguste, que revendiquait Maximin. La rencontre d'expression est assez frappante, surtout dans l'hypothèse, admise par la plupart de nos devanciers, où la statue dont nous parlons serait identique au *simulacrum* offert par le Sénat et représentant sans doute Constantin sous des traits divins (cf. *infra*). Il est possible que Lactance ait

1. Pour l'équivalence τούτῳ — *in hoc*, cf. la formule de la vision elle-même : τούτῳ νίκα chez Eusèbe, « *in* hoc signo vinces » chez Rufin et sur les revers monétaires.

conservé ici l'écho d'une formule officielle. Quelle *virtus* le Sénat a-t-il donc saluée en Constantin? Il est douteux que ce fût la vertu tout court, comme semble l'admettre M. Maurice[1]. La valeur militaire? — Plutôt, mais peut-être déjà avec quelque chose de plus. Il apparaît, en effet, en d'autres passages de Lactance, que la *virtus* est une force surnaturelle, d'origine divine — ou diabolique : telle est la *virtus* dont les soldats de Licinius se trouvent soudain remplis, lorsqu'ils ont récité trois fois la prière enseignée par leur chef (*d. m. p.*, 46, 11 : « illi oratione ter dicta, *virtute iam pleni...* ») ; telle encore, dans la version apocalyptique qui termine les *Div. Inst.*, VII, 19, la *virtus angelorum* ; plus encore la *virtus* « dans » laquelle le Christ descendra sur terre (*epit.*, 67 [72] : « descendet Christus *in virtute magna* »), et aussi, en sens inverse, la *virtus* malfaisante qui s'en ira alors de l'impie (*Div. Inst.*, VII, 19, 5 : « et peribit ab eo *virtus* sua »). Dans tous ces exemples, le mot est employé dans un sens religieux ou magique, comme il le sera couramment par les hagiographes à partir de Sulpice-Sévère, qui parleront des *virtutes* des saints, c'est-à-dire de leurs miracles, et comme il l'avait été probablement déjà par les « arétalogues ».

Certes, il serait imprudent de ne chercher l'explication de la formule constantinienne que chez des auteurs chrétiens ; ce serait préjuger la solution du problème. Mais les païens, à la même époque, n'ont pas une conception substantiellement différente. Il suffit de lire les panégyriques écrits précisément en l'honneur de Constantin, et notamment celui qui fut prononcé à Trèves en 313, de tous assurément le plus contemporain de l'inscription, pour se convaincre qu'ils appellent *virtus*, chez Constantin, quelque chose de plus que la simple vaillance, la manifestation d'une force quasi surnaturelle, quoique ses effets soient naturellement sensibles surtout dans l'ordre des exploits militaires (XII [IX], 7, 7 : ... *cum virtutis experimentum novissent...* ; 10, 3 : ... *nisi te divina virtus tua vindicasset...*). Un autre orateur, un peu plus tard, célèbre encore la *divina virtus et eius misericordia comes appendixque Victoria*, par laquelle Constantin a tiré Rome de sa détresse en 312 : cette *divina virtus* que la miséricorde accompagne et qui traîne après soi la Victoire n'est évidemment pas la vertu morale des philosophes, ni non plus le courage humain du guerrier, c'est plutôt l'espèce de

1. *Constantin le Grand*, p. 50; Id., *Numism. constant.*, I, p. 204.

« génie » victorieux que tous les contemporains, païens et chrétiens, ont pareillement reconnu dans la personne de Constantin, et que, dans des sens différents selon leur foi, ils ont pareillement rapporté à une divinité (cf. *Paneg.*, XII [IX], 9, 2 : *quisnam te deus*, etc... ; *Ibid.*, 9, 4 : *dic quaeso quid in consilio nisi divinum numen habuisti*?) : *instinctu divinitatis, mentis magnitudine*, suivant l'expression célèbre de l'arc de triomphe romain (*C. I. L.*, VI, 1139) ; le choix étudié des mots, la symétrie relevée par le chiasme, tout, dans cette formule, révèle le souci de ne pas séparer la *virtus* de Constantin de la puissance céleste dont elle émane[1]. Constantin, grand en toutes choses, l'est surtout par la *virtus* : ce n'est pas nous qui le disons, mais le préfet des vigiles, Postumius Isidorus, dans sa frappante dédicace : *omnia magno* | VIRTUTE PRAECIPUO | *d(omino) n(ostro) Constantino max(imo)*... (*C. I. L.*, VI, 1144).

Les légendes monétaires confirment ici les textes littéraires. Comme M. Maurice l'a observé[2], la *Virtus Constantini* ainsi célébrée par les panégyristes et par le Sénat figure fréquemment aussi sur les monnaies du règne. Elle y est illustrée par des images d'une singulière énergie, quoique devenues à cette date usuelles dans l'iconographie des monnaies impériales : l'empereur est représenté à cheval, terrassant des ennemis, ou debout, dans un mouvement de marche rapide, portant sur l'épaule un trophée et traînant par la main un captif. Il s'agit toujours des effets militaires de cette *virtus*, dont la puissance sauvage n'est même pas tempérée sur les médailles par la *misericordia comes* du panégyriste. Mais son caractère surhumain, son origine divine sont parfois soulignés par la substitution d'un dieu à l'empereur : Mars, Hercule, etc... Notons que la *Virtus exercitus* elle-même est parfois symbolisée par l'image d'un camp surmontée du dieu Sol !

Une force victorieuse d'origine divine, telle nous apparaît donc, dans tous ces témoignages du temps, la *virtus* de Constantin. C'est à celle-là, assurément, que songe Constantin lui-même. La traduction d'Eusèbe, infidèle sur d'autres points, a sans doute péché ici par « littéralité » ; car ἀνδρεία n'évoque, de la *virtus*, que son aspect

1. L'authenticité complète du texte n'est plus mise en doute aujourd'hui. Cf. les justes observations de M. Norman Baynes, *Const. the Great and the Chr. Church* (*Proceedings of the British Academy*, 1929, Raleigh Lectures), 1930, p. 67, notamment la réfutation de l'opinion soutenue par C. Costa, suivant laquelle la *divinitas* serait ici Constantin lui-même. La *mentis magnitudo* peut être rapprochée de *virtus*.

2. *Numism. constant.*, passim.

humain, viril ; le meilleur équivalent eût été δύναμις, mot que précisément Rufin, dans des passages voisins d'Eusèbe, traduit régulièrement *virtus*.

Cet épisode de la carrière sémantique du mot *virtus* nous a paru mériter d'être souligné dans cette revue. Mais la nuance de langage ainsi déterminée peut aussi, si l'on veut bien nous suivre, déplacer quelque peu le problème de l'exégèse et offrir peut-être un moyen terme entre l'explication de M. Grégoire et l'interprétation traditionnelle dans le sens chrétien. A la difficulté logique d'admettre un *vexillum virtutis* par lequel Constantin prétendrait avoir vaincu s'ajoute en effet, maintenant, une difficulté de « latin ».

Il est temps, d'ailleurs, d'observer que Rufin, dont la version paraît décidément la plus sûre, ne parle pas seulement de *virtus*, mais aussi de *vera virtus : quod est verae virtutis insigne*. Eusèbe rapporte l'adjectif à ἐλέγχῳ (la véritable preuve?). De toute façon, le mot a bien dû se trouver dans l'original. Dès lors, le problème se pose de savoir à quelle *virtus*, fausse ou banale, Constantin opposait la vraie, celle du *singulare signum*. Dans l'explication chrétienne, cela est tout simple : la vraie *virtus* est celle du Christ, symbolisée par l'instrument de son triomphe, la Croix ; elle s'oppose à la *virtus* païenne ou simplement humaine. Le principe de cette explication une fois rejeté, force est bien de chercher autre chose.

Peut-être devons-nous nous souvenir à ce moment du caractère particulier qu'a revêtu la lutte entre Constantin et Maxence, au moins dans son dernier épisode. Sans doute cette guerre, comme MM. Grégoire et Piganiol l'ont justement souligné, n'a rien d'une guerre de religion, en ce sens qu'elle ne met pas encore aux prises deux fois ni deux politiques religieuses opposées. Mais — c'est aussi M. Piganiol qui le rappelle opportunément — « c'était tout de même une guerre de dieux, en ce sens que chacun des adversaires avait ses auxiliaires divins [1] ». Les « emblèmes magiques » de Constantin répondent aux « sortilèges » de Maxence [2]. Et les contemporains ont dû avoir sincèrement l'impression d'assister au choc de deux forces surnaturelles, deux *virtutes*. On peut se demander, dans ces conditions, si Constantin n'a pas voulu opposer la « vertu de son signe » aux mauvais artifices de son rival, et si tel n'est pas le sens de sa formule étrange : ... *signo... verae virtutis*.

1. *Op. cit.*, p. 65 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 73.

Nous ne saurions pousser ici nos conclusions plus avant et, d'ailleurs, c'est aux historiens de Constantin qu'il appartient de débrouiller définitivement, s'il est possible, le problème iconographique posé par la *description* d'Eusèbe-Rufin, en rendant compte des causes ou des excuses de la méprise chrétienne. Toutefois, la notion de *Virtus* peut encore contribuer à l'éclairer utilement. Il y a en effet, ne l'oublions pas, une iconographie de la *Virtus Augusti*, faite de quelques thèmes stéréotypés, dont on peut suivre l'histoire sur les revers monétaires de l'empire romain, du IIe au IVe siècle. Les représentations de la *Virtus Constantini* dont il a été question plus haut appartiennent pour la plupart à ce répertoire. Or, parmi ces types, deux sont particulièrement usuels : l'empereur (ou le dieu impérial) tenant ou dressant un trophée et l'empereur tenant un *vexillum*. Nous ne pouvons nous empêcher de songer à ces images traditionnelles en lisant la description d'Eusèbe-Rufin : cette statue n'était-elle pas, dans son principe, conforme au type classique de la *Virtus Augusti* ? Ainsi pourrions-nous y réintroduire, par une autre voie que M. Grégoire, soit le *vexillum* (Grégoire), soit le trophée (Piganiol)[1] — nous ne choisirons pas — dont la hampe cruciforme, remarquée depuis longtemps par les chrétiens comme une croix déguisée, a seule pu donner lieu à l'erreur ou au mensonge d'Eusèbe[2].

Il demeure d'ailleurs, avouons-le, une difficulté. Nous avons rappelé l'opinion courante, qui identifie la statue du forum avec le *signum dei* offert par le Sénat. Cette opinion peut s'appuyer sur le texte même de Rufin, d'autant plus intéressant qu'ici encore il ne se contente pas de traduire Eusèbe : « statim denique, *ubi imagines sibi ob honorem triumphanti senatus erexit*, vexillum, etc... ». Il est clair que, pour Rufin, la statue est au nombre des *imagines* dédiées par le Sénat ; qu'il y en eût plusieurs n'a rien de trop surprenant. Mais comment expliquer, sur une statue qui lui est offerte, une inscription où le dédicataire parle lui-même avec cet accent? Comment expliquer surtout le *signum dei* déjà cité du panégyriste de 313? Sans doute ce dieu n'est-il qu'une transfiguration de Constantin, comme le donne à penser le commentaire de l'orateur. Mais

1. C'est au trophée que pense M. Piganiol, p. 68 : « outre ce signe (celui de sa victoire), l'empereur tenait probablement de l'autre main la hampe crucifère d'un trophée ».

2. Hypothèse esquissée déjà dans la *Rev. d'hist. et de phil. relig.* de Strasbourg, 1933, p. 385-386.

aucun des détails de la description d'Eusèbe n'évoque le moins du monde l'idée d'une statue *divine*, à moins d'admettre que le panégyriste, qui semble païen, ait voulu parler du Christ, ce que personne n'accordera. Il ne reste donc, semble-t-il, que ces deux hypothèses : ou bien le *signum dei* représentait Constantin en triomphateur sous la « semblance » d'un des dieux qui figurent souvent dans le thème de la *Virtus Augusti* des médailles ; et, dès lors, Hercule étant exclu par les circonstances politiques — il a été vaincu en l'*Herculius* Maxence — on songerait peut-être à Mars, à moins qu'on ne préfère Apollon, comme fait M. Piganiol[1], à cause de la vision gauloise de 310. Ou bien la statue n'a rien de commun avec le *signum dei*, si ce n'est tout au plus d'émaner comme lui d'un décret du Sénat. En résumé, voici comment les choses auraient pu se passer : après la bataille du pont Milvius, une statue triomphale de Constantin a été élevée au milieu de Rome ; elle représentait vraisemblablement le vainqueur selon le thème traditionnel de la *Virtus Augusti*, c'est-à-dire un symbole militaire à la main, *vexillum* ou trophée ; de toute façon *cruciforme*. Mais, à cette représentation toute banale, Constantin a voulu ajouter une allusion plus précise et plus personnelle à sa victoire : en quelque endroit de sa statue, il a fait graver, sculpter ou peindre (Rufin, *depingi*?) le « signe singulier » auquel il avait dû sa miraculeuse victoire ; et, jouant sur les mots — sur *virtus* et peut-être aussi, dans l'hypothèse du *vexillum*, sur *signum* — il a tenu à proclamer publiquement que ce signe — et non pas les symboles usuels — était la marque de la vraie *virtus*, de cette *virtus* que tout le monde célébrait en lui. Il est possible que sa formule ait été ainsi, comme le suggère M. Grégoire[2], l'origine du τούτῳ νίκα — *in hoc signo vinces* de la tradition. Mais, si l'inscription de la statue est bien de Constantin et si son sens est celui que nous venons de défendre, le mot célèbre se trouve authentifié du même coup, en ce sens qu'il est bien de frappe constantinienne[3].

J. Gagé.

1. *Op. cit.*, p. 68.
2. *Art. cit.*, p. 143.
3. Nous sera-t-il permis d'ajouter qu'une étude iconographique complète de la *Virtus* des monnaies impériales, semblable à celles qui ont été faites récemment pour la *Pietas* (cf. Liegle, *Zeitsch. f. Numism.*, 1932), apporterait une contribution utile à l'histoire sémantique du mot.

IX

LES DÉBUTS DU ROYAUME WISIGOTH DE TOULOUSE

PAR A. LOYEN
Professeur au lycée d'Orléans

Ludwig Schmidt, dans sa *Geschichte der deutschen Stämme*, qui sur tant de points fait encore autorité, a tenté de prouver (t. I, p. 234 et suiv.) que les Wisigoths, installés en Aquitaine à titre de fédérés par le traité de 418, avaient fait reconnaître, dès 426, leur indépendance par l'Empire. Cette théorie a rencontré peu de faveur près des historiens de la fin du monde romain [1]. Personne, pourtant, ne s'est attaqué au principal argument de L. Schmidt, fondé sur un texte de Sidoine Apollinaire, quelques vers du panégyrique d'Avitus [2]. Le poète, chantant devant le Sénat et le peuple romains les exploits de son beau-père, le glorifie d'avoir, dès le début de sa carrière, réussi un coup d'audace : il obtint du roi wisigoth, Théodoric Ier, la mise en liberté de son parent, Théodore, que la Gaule avait dû naguère livrer comme otage avec quelques autres de ses compatriotes. Voici ce texte :

215 Variis incussa procellis
bellorum, regi Getico tua Gallia pacis
pignora iussa dare est, inter quae nobilis obses
tu, Theodore, venis, quem pro pietate propinqui
expetis in media pelliti principis aula
220 tutus, Avite, fide ; probat hoc iam Theudoris altum
exemplum officii. Res mira et digna relatu,
quod fueris blandus, regi placuisse feroci.

A quel traité rapporter ces précieux renseignements fournis par Sidoine? A quelle date les Gaulois ont-ils dû livrer aux Wisigoths de Toulouse des otages? La critique sur ce point est quasi unanime

1. J. B. Bury, *History of the Later Roman Empire* (1923), t. I, p. 242; F. Lot, C. Pfister et F. L. Ganshof, *Les destinées de l'Empire en Occident*, p. 55, n. 7; E. Stein, *Geschichte des Spätromischen Reiches*, t. I, p. 482, n. 3.
2. Sidoine Apollinaire, *Carm. VII*, 215-222.

et il semble qu'il soit aisé, en effet, d'arriver à une solution. Le panégyriste rapporte les hauts faits de son héros dans un ordre rigoureusement chronologique. Or, le récit d'une mission d'Avitus à Ravenne qui précède immédiatement notre texte peut être daté avec certitude de 418 ou 419[1]. La campagne contre les Juthunges qui suit, dans le poème, l'audacieuse entrevue de Toulouse, tombe, selon la *Chronica Gallica*, en 430[2]. Nous savons, d'autre part, que Théodoric Ier succéda à Wallia, à la tête du peuple wisigoth, à la fin de 418, peu après l'installation en Aquitaine[3]. Donc, semble-t-il, deux dates-limites : 419-430. Justement, Prosper d'Aquitaine signale, en 425, une attaque des Goths sur Arles : Théodoric, profitant des troubles qui marquèrent la succession d'Honorius, était sorti des limites assignées et tentait d'agrandir ses domaines vers la Méditerranée[4]. Sirmond déjà avait rapproché les deux textes, celui de Prosper, celui de Sidoine, et c'est encore l'avis auquel se range Mommsen, dans l'édition des *Monumenta Germaniae*[5]. Ce serait donc à la suite des événements de 425, marqués par le siège d'Arles, que les Gaulois auraient reçu l'ordre (*iussa est*) de livrer à Théodoric des otages, ce qui, pour L. Schmidt, revient à reconnaître aux Wisigoths la pleine souveraineté et l'indépendance sur les territoires à eux concédés par le traité de 418, l'Aquitaine Seconde, une partie de la Narbonnaise et de la Novempopulanie[6].

L'examen des textes suggère quelque doute. Selon Prosper, les Goths, certes, assiégèrent Arles, en 425, avec une extrême violence, mais Aétius survint et les obligea à fuir[7]. Il serait curieux que les vaincus eussent exigé des otages. L. Schmidt, il est vrai, s'en tire par un raisonnement spécieux : pour lui, l'expression du chroniqueur *non impuniti* signifie avec évidence que les pertes des Goths n'ont pas été très considérables ; ceux-ci, un moment refoulés, au-

1. Cf. v. 210-211 : Constantius fut surtout puissant à la cour à partir de son mariage avec Placidia (1er janv. 417) et fut élevé à l'Empire le 8 février 421 (F. Lot, C. Pfister et F. L. Ganshof, *op. cit.*, p. 46 et 49). C'est sans doute lors du rétablissement de l'assemblée des Gaules, en 418, ou l'année suivante, qu'Avitus reçut mission d'aller à Ravenne.

2. *Chronica Gallica an. CCCC LII*, an. 430; cf. Hydace, VI, 93.

3. E. Stein, *op. cit.*, p. 405.

4. Prosper Tiro, *Chron.*, an. 425.

5. Sirmond, *Sidonii opera* (2e édit.), *Notae ad Sidonium*, p. 130; *M. G. H.*, *Auct. antiq.*, t. VIII, p. 418.

6. Sur l'étendue du territoire concédé aux Goths, voir Bury, *op. cit.*, p. 204.

7. Prosper, an. 425 : « Arelas, nobile oppidum Galliarum, a Gothis multa vi oppugnatum est, donec imminente Aetio non impuniti abscederent. »

raient ensuite résisté victorieusement à Aétius. Certes, poursuit l'érudit allemand, la tradition historique ne fournit aucun renseignement sur ces combats, mais nous connaissons, par un texte de Sidoine Apollinaire qui ne peut se rapporter qu'à ces événements, certaines clauses de l'accord qui mit fin à la guerre. Ce traité fut très honorable pour les Wisigoths ; il n'est pas étonnant que les chroniqueurs s'en taisent et Sidoine n'y fait qu'une simple allusion pour glorifier Avitus[1]. — Inutile de s'arrêter longuement à ce raisonnement fondé sur une erreur de traduction (*non impuniti* signifie au contraire que les Goths ont été « rossés »)[2], sur une hypothèse gratuite (la résistance victorieuse des Goths) et sur une pétition de principes ; il faudrait justement prouver que le rapprochement du texte de Sidoine et du témoignage de Prosper est judicieux.

Or, il est facile de démontrer le contraire. « La Gaule, dit Sidoine, *maintes fois battue par les orages de la guerre*, reçut l'ordre de livrer au roi des Goths des otages. » De toute évidence, la mention du siège d'Arles par le chroniqueur, le seul fait de guerre que les annalistes signalent en Gaule ces années-là, ne peut suffire à expliquer l'énergique expression du poète *variis incussa procellis bellorum*, surtout l'épithète *variis*. Il faut abandonner la date de 425. Bury a cru résoudre la difficulté en supposant que le siège d'Arles n'était que le premier épisode d'une guerre qui dura jusqu'en 430, année durant laquelle, au témoignage d'Hydace[3], les Goths firent encore une razzia dans les environs d'Arles. C'est en 430 seulement que le parent d'Avitus aurait été livré comme otage[4]. Mais aucun texte n'a gardé le souvenir de cette guerre de cinq ans[5], qui se termina d'ailleurs par le désastre de la bande wisigothique : son chef resta parmi les prisonniers. — Il n'est qu'un moyen d'éclairer par une suite d'événements bien connus les vers de Sidoine : c'est de les rapporter au fameux traité conclu en 418, au nom de l'empereur,

1. L. Schmidt ne fait guère que reprendre à son compte la théorie déjà exposée par G. Kaufmann, *Ueber das Fœderatverhältnis des tolosanischen Reichs zù Rom*, p. 448, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, Göttingen, t. VI (1866).

2. C'est notamment l'avis de O. Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, t. VI, p. 95 et 114, et de F. Lot, G. Pfister, Ganshof, *op. cit.*, p. 55.

3. Hydace, *Chron.*, VI, 92 : « Per Aetium comitem, haud procul de Arelate quaedam Gothorum manus extinguitur, Anaolso optimate eorum capto. »

4. J. B. Bury, *op. cit.*, p. 242. Cette date de 430 avait déjà été préférée par G. Kaufmann, *op. cit.*, p. 448, et par Lizerand, *Aetius*, p. 42.

5. Il est vrai que Bury la réduit à trois années, en adoptant pour le siège d'Arles la date de 427, donnée par la *Chronica Gallica an. CCCC LII.*

par Constantius, au moment où il installa les Goths en Aquitaine, suivant le régime de l'hospitalité[1]. La douloureuse image du poète *variis incussa procellis bellorum* ne trouve alors dans l'histoire des années précédentes qu'un trop riche commentaire : la Gaule tout entière brûla comme une torche[2]. L'invasion des Vandales, Alains et Suèves, la proclamation des usurpateurs Constantin, puis Jovin, l'arrivée en Narbonnaise des Wisigoths sous la conduite d'Athaulf, la répression de la révolte par les généraux d'Honorius, la lutte de Constantius contre les Goths emplirent de massacres et d'incendies le sol gaulois. Arles, Narbonne, Bordeaux, pour ne citer que les plus grandes villes, furent assiégées et saccagées. Déplorable diversité (*variis*) ! Terribles tempêtes (*incussa procellis*)[3] !

Une objection, toutefois, s'offre à l'esprit : c'est Wallia, non Théodoric, qui régnait sur les Goths en 418. Aussi Sidoine ne dit-il pas que les otages ont été livrés à Théodoric ; son expression est plus générale : « *regi getico* tua Gallia pacis pignora iussa dare est » ; il ne nomme Théodoric que dans la seconde partie de son récit, quand il raconte la démarche à Toulouse d'Avitus. Or, non seulement il est vraisemblable, mais il est nécessaire d'admettre qu'il s'est passé un certain temps, peut-être plusieurs années, entre la conclusion du traité et l'intervention d'Avitus, et nous savons que Wallia mourut quelques mois après avoir installé son peuple en Gaule.

C'est donc en 418 que les Gaulois livrèrent aux Wisigoths des otages. Est-il besoin de souligner l'intérêt du témoignage de Sidoine? Seul de tous les écrivains anciens, il nous renseigne sur une clause importante du *foedus*. Cette clause, autant qu'on peut l'entrevoir à travers l'extrême brièveté des sources, est d'ailleurs conforme aux habitudes observées lors d'un accord important entre Romains et Barbares. Aétius passa quelques années de sa jeunesse, comme otage, près d'Alaric, avant d'être envoyé, pour le même office, à la cour du roi des Huns. Son fils Carpilio fut de même, vers

1. Sur l'installation des barbares fédérés, voir F. Lot, *Du régime de l'hospitalité*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. VII (1928), p. 975.

2. Orientius, *Commonitorium*, II, 181-184.

3. Les Goths passèrent en Espagne en 415 (O. Seeck, *op. cit.*, t. VI, p. 57; E. Stein, p. 404) et ne revinrent en Gaule qu'en 418. Cette durée de trois années entre la fin des malheurs gaulois et le traité n'infirme pas notre thèse : il faut tenir compte du recul du temps; le panégyrique ne fut prononcé qu'en 456. La pensée du poète est la suivante : « La Gaule, après avoir subi tant de souffrances, dut encore donner des otages. »

448, livré à Attila en compagnie d'un fils du sénateur Cassiodore[1]. En 418, ce sont les Gaulois qui firent tous les frais de l'opération, sur l'ordre de l'empereur (*iussa dare est*), et c'est peut-être pour régler les détails d'exécution que l'assemblée provinciale des Gaules fut rétablie cette année-là par Honorius[2].

Du coup, la théorie de Ludwig Schmidt tombe. L'opinion d'Ernst Stein, qui reporte à la date de 439 la reconnaissance officielle par l'Empire de la souveraineté des Wisigoths, est-elle plus solide[3]? Elle se fonde sur deux arguments de fait : les désastres subis cette année-là par les Romains, qui, à bout de forces, sont obligés de demander la paix ; l'indépendance effective dont Théodoric paraît jouir dans ses États jusqu'à sa mort, en 451. — Cinq ou six textes, brefs, parfois obscurs, nous renseignent sur la guerre de 436-439. De leur accord sur plusieurs points, on peut tirer quelques certitudes. Les Goths, sachant les troupes « romaines[4] » engagées dans d'autres combats, contre les Bourguignons, contre les Bagaudes, assiègent Narbonne, en 436 ; après un siège de plusieurs mois, la ville est délivrée, en 437, par Litorius, le principal lieutenant d'Aétius ; l'année suivante, les Romains remportent plusieurs succès importants ; en 439, Théodoric est assiégé dans sa capitale, Toulouse ; effrayé, il demande la paix, mais Litorius reçoit l'ambassade avec hauteur et, sentant l'ennemi inquiet, désireux aussi d'éclipser son chef, il donne, sans attendre Aétius, le signal du combat ; mais il échoua, fut pris et, peu après, mis à mort ; son armée périt avec lui[5]. C'est ici que les témoignages anciens ne s'accordent plus. Selon Sidoine Apollinaire, le roi wisigoth, résolu à venger les défaites

1. Sundwall, *Weströmische Studien*, p. 40 et 60. L. Schmidt (*op. cit.*, p. 235, n. 1) a voulu tirer d'un texte de Priscos (fragm. 7) dans *Fragmenta Historicorum Graecorum*, p. 76, que des otages avaient été livrés aux Huns lors de la cession de la *Savia*, en 425, mais ce texte n'est pas probant. — En 416, lors du traité conclu entre l'Empire et les Wisigoths établis en Espagne, il semble que les Goths seuls aient donné des otages (Orose, *Hist. adv. paganos*, VII, 43, 10).

2. Guiraud, *Les assemblées provinciales de l'Empire romain*, p. 231.

3. E. Stein, *op. cit.*, p. 482.

4. En réalité, l'armée « romaine » est composée en majeure partie d'auxiliaires huns (Waitz, *Der Kampf der Burgunder und der Hunnen* (*Forsch. zur deutschen Gesch.*, I, 1).

5. Sur les événements, voir Prosper, an. 436, 438, 439; Hydace, XII, 107 (an. 436); XIII, 110 (an. 437); XIV, 112 (an. 438); XV, 116 (an. 439); Sidoine Apollinaire, *Carm. VII*, 475 et 295 ; L. Schmidt, *op. cit.*, p. 238 et 293 ; E. Stein, *op. cit.*, p. 481. — Sur le refus de Litorius aux premières propositions de paix de Théodoric, voir Salvien, *De gub. Dei*, VII, 39, et la *Vie de saint Orens*, AA. SS., mai, I, p. 61-62; toutefois, la valeur historique de ce dernier document est faible (cf. Ch. Lécrivain, *Note sur la vie de saint Orentius, évêque d'Auch : Annales du Midi*, 1891, p. 257).

des années précédentes, marche à la conquête. Les prières, les présents d'Aétius, qui demande la paix, sont repoussés : Théodoric veut atteindre le Rhône. Par bonheur, le préfet Avitus intervient et il suffit, dit le panégyriste, d'une lettre de lui pour obtenir du roi des Goths ce que les prières du monde n'avaient pas obtenu[1]. Le caractère tendancieux de ce témoignage, qui choque la vraisemblance, est évident[2]. Les chroniques sont muettes sur cette décisive intervention d'Avitus. Hydace rapporte seulement que Litorius fut blessé, pris et mis à mort quelques jours après, que son armée fut écrasée et que la paix fut faite la même année entre Romains et Goths[3]. La *Chronique de 452*, très brève, semble accorder à Aétius le succès final[4]. Prosper d'Aquitaine déclare que c'est Théodoric qui a demandé la paix, avec plus d'humilité encore qu'auparavant, à la suite d'*un combat indécis* (*post ancipitis pugnae lacrimabile experimentum*). Que signifie l'expression *ancipitis pugnae*? S'applique-t-elle, comme on l'a souvent pensé[5], à la bataille livrée par Litorius sous les murs de Toulouse et que le chroniqueur conte assez longuement quelques lignes plus haut[6] : Théodoric, considérant les pertes cruelles que lui avait coûtées ce demi-succès, aurait alors renouvelé aux Romains ses propositions de paix. — Cette interprétation se heurte au texte même de la chronique. Prosper dit, en effet, qu'on *aurait pu* douter de la victoire finale, si l'imprudent Litorius n'avait pas été fait prisonnier, car il avait tout

1. Sidoine, *Carm. VII*, 298 et suiv.

2. Voir plus bas, p. 413, n. 1.

3. Hydace, XV, 116 (an. 439) : « Bello gothico, sub Theodorico rege, apud Tolosam Litorius Romanus dux inconsultius cum auxiliari Hunorum manu irruens, caesis his, ipse vulneratus capitur et post dies paucos occiditur »; XV, 117 : « Inter Romanos et Gothos pax efficitur. »

4. *Chron. Gallica an. CCCC LII*, an. 439 : « Pacatis motibus Galliarum, Aetius ad Italiam regreditur. »

5. Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, t. I, p. 380; Kaufmann, *op. cit.*, p. 451, n. 3; cf. Bury, t. I, p. 250; O. Seeck, *op. cit.*, t. VI, p. 303; E. Stein, p. 482.

6. Prosper, 1335, an. 439 : « Litorius, qui secunda ab Aetio patricio potestate Chunis auxiliaribus praeerat, dum Aetii gloriam superare appetit dumque haruspicum responsis et daemonum significationibus fidit, pugnam cum Gothis imprudenter conseruit fecitque intelligi quantum illa, quae cum eodem periit, manus prodesse potuerit, si potioris consiliis quam sua temeritate uti maluisset, quando tantam ipse hostibus cladem intulit ut, nisi inconsideranter prœlians captivitatem incidisset, dubitandum foret, cui potius parti victoria adscriberetur. »

1336..... (8 lignes). — 1337..... (3 lignes).

1338 : « Pax cum Gothis facta, cum eam post ancipitis pugnae lacrimabile experimentum humilius quam antea poposcissent ». — Cf. Isidore de Séville, *Historia Gothorum* (*M. G. H.*, XI, p. 277).

d'abord massacré un grand nombre de Goths, mais sa capture a été sans doute chez les siens le signal de la débandade, car *toute son armée périt avec lui.* Prosper s'accorde ici avec Sidoine et avec Hydace : le désastre de Toulouse a été des plus graves. Comment expliquer alors ce besoin subit de conciliation chez un roi barbare victorieux? C'est que l'expression de « combat indécis » s'applique à une *seconde rencontre.* Remarquons d'abord que la ligne de la chronique qui porte la mention « post ancipitis pugnae lacrimabile experimentum » ne suit pas immédiatement le récit de la bataille de Toulouse, mais en est séparée par deux paragraphes, où il est question de l'hérésie pélagienne. Quelques mois sans doute séparent les deux faits. Enfin, deux autres textes ont gardé la trace de cette seconde rencontre. Le panégyrique de Mérobaude, composé en l'honneur du troisième consulat d'Aétius, contient le long récit d'une bataille livrée par le patrice lui-même aux Goths, que le dernier éditeur, Vollmer, n'hésite pas à rapporter aux événements de 439[1]. Jordanès, en outre, dans la relation qu'il donne de cet ultime combat, semble développer et préciser la concise expression de Prosper « *ancipitis pugnae* » : « Aétius, dit l'historien des Goths, commandait à l'armée... Les troupes romaines marchèrent au combat. Longtemps, les deux armées se tinrent en ligne de bataille ; mais, comme les forces étaient égales et qu'aucun des deux adversaires ne faiblissait, on se donna la main, on rétablit l'ancienne concorde, on renouvela le traité et, une paix sincère étant établie de part et d'autre, les deux armées se retirèrent[2]. » Malheureusement, le témoignage de Jordanès, qui écrivait au VIe siècle, est souvent erroné[3] et le palimpseste n'a livré du panégyrique de Mérobaude que des fragments, d'interprétation souvent difficile. Quoi

1. *M. G. H.*, *Auct. antiq.*, t. XIV, *Fl. Merobaudis Reliquiae* (Berlin, 1905), p. 17, note au vers 157 du *Panegyricus II :* « ego non dubito quin spectet poeta ea quae Aetium gessisse putabis postquam bello Gothico sub Theoderico rege apud Tolosam Litorius Romanus dux captus est (Hydace, *Chron.*, II, p. 23, 116) ita ut mox pax insequeretur (*Ibid.*, 117; Sidoine, *Carm. VII*, 299-311, qui tamen de oppugnatione nil habet) ». — Pour la date du panégyrique, cf. *Préface*, p. IV.

2. Jordanès, *De origine actibusque Getarum*, XXXIV : « Theodosio et Festo consulibus [an. 439]..... Aetius ergo patricius tunc praeerat militibus..... Romanus exercitus movit procinctum, diuque ex utraque parte acies ordinatae cum utrique fortes et neuter infirmior esset, datis dextris in pristina concordia redierunt, foedusque firmatum ab alterutrum fida pace peracta recessit uterque. »

3. Par exemple, dans ce dernier récit, la présence de Litorius est une erreur certaine. Sur la valeur des sources des Ve et VIe siècles, voir Holder-Egger, *Untersuchungen über einige annalistiche Quellen zur Geschichte des fünften und s. Jahrhunderts*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft...*, I (1876), p. 280.

qu'il en soit, il est évident que le préfet Avitus n'a pu, à lui tout seul, arrêter un roi barbare plein de colère et qu'en cette affaire le témoignage de Prosper doit être préféré à celui de Sidoine[1]. Il ne semble donc pas que le traité ait pu être, comme le pense E. Stein[2], désastreux pour les Romains, et il n'y a pas lieu d'admettre que l'Empire ait dû renoncer alors à un avantage aussi capital : la souveraineté, au moins théorique, sur les territoires occupés par les Goths.

Certes, Théodoric semble se comporter par la suite en véritable souverain ; lors de l'invasion d'Attila notamment, en 451, il fallut une ambassade suppliante pour le décider à fournir aux Romains son contingent de troupes contre l'attaque des Huns[3]. Certes, l'activité du roi wisigoth en matière de législation paraît démontrée par une ligne du *Codex Eurici*[4]. Mais les lois de Théodoric Ier n'étaient valables que pour le peuple gothique, auquel Rome n'avait jamais pu ou voulu imposer sa législation[5], et un vers du panégyrique de Majorien par Sidoine Apollinaire prouve qu'il en était encore ainsi en 458, sous Théodoric II[6]. Tout le monde, d'ailleurs, s'accorde à reconnaître que, sous le règne de Théodoric II, le *foedus* reprit vigueur ; or, un texte au moins permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu, dans l'existence du traité de fédération liant les Wisigoths à l'Empire, cette solution de continuité que supposent L. Schmidt et E. Stein. C'est encore Sidoine qui nous fournit l'argument : au moment des troubles qui suivirent l'assassinat de Valentinien, Théodoric II ayant mobilisé ses troupes, Avitus reçut de l'empereur Pétronius Maximus la mission d'apaiser les Goths (juin 455). « Rappelle-toi, je t'en supplie, dit-il au roi barbare, l'ancien

1. La complaisance de Sidoine pour son beau-père, Avitus, nous est révélée notamment par les vers 479-480 du *Carmen VII*, qui se rapportent à la délivrance de Narbonne, en 437. Selon le panégyriste, les paroles d'Avitus suffirent à éloigner Théodoric; mais Prosper rétablit la vérité : c'est Litorius qui délivra Narbonne. Cf. encore *Carm. VII*, 232. — Kaufmann (*op. cit.*, p. 451, n. 3) pense que le témoignage de Prosper « cum pacem... humilius quam antea poposcissent » n'est que le résultat d'une confusion et qu'il s'agit là encore des propositions de paix faites par Théodoric *avant* le combat de Toulouse et signalées par Salvien, *De gubern. Dei*, VII, 39. L'expression « humilius *quam antea* » prouve, au contraire, que Prosper a connu *deux* négociations, avant et après le combat de Toulouse.

2. C'est aussi l'avis de Kaufmann, p. 462, de L. Schmidt, p. 239, et d'Otto Seeck, t. VI, p. 303; voir, au contraire, F. Lot, Pfister, Ganshof, p. 58.

3. Sidoine, *Carm. VII*, 327-350, Jordanès, *Getica*, XXXVI.

4. *Codex Eurici*, fr. 277 : « ... sicut et bonae memoriae pater noster in alia lege praecepit ».

5. F. Lot, Pfister, Ganshof, *op. cit.*, p. 55, n. 7.

6. *Carm. V*, 562.

traité (*foedera prisca*) que ton vieux père, mon ami, observerait maintenant si je pouvais encore l'en prier. » Que signifie l'expression *foedera prisca*, si elle ne s'applique pas au *foedus* de 418, confirmé en 439 et toujours en vigueur en 455[1]?

Il n'est donc pas douteux que Théodoric Ier soit resté pendant tout son règne, au moins théoriquement, le « vassal » de l'Empire. Qu'il soit souvent en état de révolte contre Rome, qu'il cherche constamment à étendre son territoire, ce sont là des faits qui n'infirment pas notre thèse. Nous savons, par exemple, que les Bourguignons de *Sapaudia*, prenant pied définitivement à Lyon après la mort de Majorien, n'en restèrent pas moins liés à l'Empire par les obligations du *foedus*[2]. Officiellement, Rome conservait la souveraineté sur les territoires où les Barbares étaient cantonnés, même quand elle avait dû céder devant la force. A mesure que l'Empire d'Occident marchait vers sa ruine, cette souveraineté devenait de plus en plus fictive. Pourtant, durant tout le règne de Théodoric II, les Wisigoths furent encore considérés par les contemporains comme des fédérés au service de Rome. En 456, Théodoric II conquiert une partie de l'Espagne, mais au nom de l'Empire, nous dit le chroniqueur Hydace[3]. En 459, il met ses troupes à la disposition de Majorien préparant la lutte contre Genséric, roi des Vandales, et l'armée gothique franchit les Pyrénées sous le commandement du *magister utriusque militiae in praesenti*, Nepotianus[4]. Même au cours des événements troubles de 462, qui mirent aux prises les partisans d'Aegidius, restés fidèles au souvenir de Majorien, et l'assasin de l'empereur, Ricimer, les Wisigoths faisaient figure de fédérés. Ils prirent Narbonne, qu'un traître leur livra ; ils poursuivirent Aegidius jusqu'à Orléans, mais ils agissaient

1. Sidoine, *Carm. VII*, 469. Cf. *Epist.* VII, 6, 4 : « Evarix, rex Gothorum, quod limitem regni sui rupto dissolutoque *foedere antiquo...* » (La lettre peut être datée de 474, *M. G. H.*, t. VIII, *Praefatio in Sidonium*, LII ; C. E. Stevens, *Sidonius Apollinaris and his age* (1933), p. 208.) — En 446, les Goths prennent part à une expédition en Espagne sous le commandement du *magister militum* Vitus (Hydace, 134); mais c'étaient des volontaires, dit L. Schmidt, p. 241, et non des fédérés (?).

2. Leur roi, Chilpéric, est *magister militum per Gallias* vers 474 (Sundwall, *Weströmische Studien*, p. 36) ; sur la conquête du Lyonnais par les Burgondes, voir Coville, *Recherches sur l'Histoire de Lyon*, p. 127 et 135.

3. Hydace, 173 : « ... cum voluntate et ordinatione Aviti imperatoris ingreditur. » Cf. *Ibid.*, 158 (année 454) : « Per Fredericum Theuderici regis fratrem Bacaudae Terraconenses caeduntur *ex auctoritate Romana.* »

4. Hydace, 198 et suiv., 201, 208. Sur Nepotianus, qu'on a souvent pris pour un sujet de Théodoric, voir Sundwall, *op. cit.*, p. 109 ; E. Stein, p. 559.

au nom de la seule autorité qui représentât encore l'Empire en Occident, Ricimer[1]; et la fiction du *foedus* était si tenace qu'un témoin de ces événements, Sidoine Apollinaire, pouvait encore, après la prise de Narbonne, décorer le roi wisigoth du titre glorieux de « soutien et sauveur du monde romain[2] ». Et Théodoric II, en effet, s'était donné pour tâche de soutenir l'Empire en Occident, faisant revivre, après quarante années, le noble plan d'Athaulf[3]. S'il est vrai que le *foedus* a été dénoncé par les Wisigoths, ce geste décisif n'a pu s'accomplir que sous le règne d'Euric[4], et c'est au plus tôt lors de la paix de 475, c'est-à-dire à la veille de sa définitive déchéance, que l'Empire d'Occident a pu reconnaître officiellement la souveraineté du royaume de Toulouse[5]. Encore a-t-on soutenu que les arguments présentés à l'appui de cette thèse n'étaient pas décisifs et que l'existence, au moins idéale, de l'Empire continua, même après la mort d'Euric, à être toujours reconnue dans les pays occupés par les Wisigoths[6]. Le *foedus* serait mort de lui-même, sans avoir jamais reçu le coup de grâce.

A. Loyen.

1. L. Schmidt, p. 258; Bury, t. I, p. 333; O. Seeck, t. VI, p. 349; F. Lot, Pfister, Ganshof, p. 83; E. Stein, p. 565.

2. *Carm. XXIII*, 71 (sur la date, voir Sirmond, *Sidonii opera*, *Notae ad Sidonium*, p. 156); cf. encore l'expression *sors Gothica*, expliquée ci-dessous, n. 6.

3. Théodoric II assassina son frère aîné, Thorismond, à cause de son attitude hostile à l'égard de l'Empire romain (Hydace, 156).

4. G. Yver, *Euric, roi des Wisigoths*, dans *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod* (1896), p. 11; Otto Seeck, t. VI, p. 363. — Selon E. Stein, p. 574, l'empereur d'Orient, Léon, aurait reconnu, dès 466, la souveraineté du royaume de Toulouse.

5. Sur la paix de 475, Stevens, *Sidonius Apollinaris and his age*, p. 207.

6. F. Lot, *La fin du monde antique et le début du moyen âge*, p. 286. Toufefois, la lettre que Sidoine adresse à Basilius, l'un des négociateurs de la paix de 475 (*Epist.* VII, 6), paraît bien viser le rejet *définitif* du *foedus* par Euric. La fin surtout est significative. Sidoine demande à Basilius de faire respecter la liberté de croyance des catholiques gallo-romains, qui habitent les terres des Wisigoths ariens, et il oppose *fide* à *foedere :* « agite ... ut ... populos Galliarum, quos limes Gothicae sortis incluserit, teneamus ex fide, etsi non tenemus ex foedere. » — Quant à l'expression *Gothicae sortis*, dont on a parfois tiré argument dans le débat sur le *foedus*, elle s'applique à la situation du royaume wisigoth avant le geste décisif d'Euric (en 470 très probablement [Stevens, *op. cit.*, p. 206]) et prouve une fois de plus qu'avant cette date les contemporains considéraient les terres habitées par les Goths non pas comme leur propriété, mais comme un *lot* de fédérés (sur le sens de *sors*, voir F. Lot, *Le régime de l'hospitalité*, p. 998).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I

LISTE DES MÉMOIRES DE DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

PRÉSENTÉS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS POUR LES ANNÉES 1930-1934

Note. — Plusieurs fois, le Directeur de cette *Revue* avait formé le projet de publier la liste des mémoires de diplôme qui sont chaque année présentés à la Sorbonne, le plus souvent en manuscrit ou dactylographiés, sans être destinés à la publication. Ce projet s'est trouvé cadrer avec un souhait formulé à la dernière session de diplôme par plusieurs professeurs : que ces travaux d'étudiants, qui tous apportent le résultat de recherches utiles et qui souvent font preuve d'un réel mérite, ne restent pas lettre morte et puissent servir à des travaux ultérieurs. Enfin une suggestion du même ordre a été présentée récemment au Directeur de la *Revue* par M. J. Cousin, professeur au lycée de Poitiers.

Il a paru bon dès cette année d'inaugurer cette petite bibliographie, en reprenant les listes de mémoires présentés depuis 1930. Dans la suite, la publication des titres de mémoires sera annuelle.

Les travailleurs qui désireraient consulter tel ou tel mémoire pourront en demander communication à l'auteur, dont l'adresse est conservée au Secrétariat de la Faculté des lettres, à la Sorbonne.

Année 1930

Baron. La familiarité d'expression chez Sénèque (15)[1].

Collart. L'épithète négative chez Plaute (14).

Fournier. Éléments du langage familier dans les *Lettres* de Cicéron à Atticus (15).

Joutard. Le poème de Prudence contre Symmaque : sa composition et ses sources (11).

Lambert. L'influence de Lucrèce dans les *Géorgiques* (14).

Maysounave. L'art de Tacite dans le XIVe livre des *Annales* (14).

1. Le chiffre est celui de la note obtenue pour le mémoire, coté sur 20.

ONIMUS. La correspondance de L. Munatius Plancus et de Cicéron (14).

PHILIPPOT (Mlle). Lucrèce et Sully Prudhomme. — Sully Prudhomme traducteur de Lucrèce (15).

PODVIN. Traduction du *De Catholicae Ecclesiae Unitate* de saint Cyprien, précédée d'une introduction avec un commentaire philologique et grammatical et un index du vocabulaire (13).

ANNÉE 1931

BEAUGRAND. Les *Natalicia* de saint Paulin de Nole (14).

BOURDERY. Étude sur le verbe passif dans le *De Bello Gallico* (12).

CAYREL. Étude historique et archéologique du *De Signis* (11).

DUMAINE. La position de saint Augustin en face du néo-platonisme dans la *Cité de Dieu* (17).

GAVRILOFF. Le mythe d'Amphitryon dans le drame ancien (14).

GUITON. Étude syntaxique et stylistique des formes du raisonnement dans le chant I du *De natura rerum* de Lucrèce (12).

HELIGON. La correspondance de Cicéron et de Cassius (16).

HUMBERT (Mlle). Les Commentaires de J. Leclerc sur les *Confessions* et la *Cité de Dieu* de saint Augustin (16).

JOLIVET. La liaison des phrases et des idées chez Sénèque (13).

KEYS. L'emploi des comparaisons dans l'*Énéide* (10).

LALUBIE (Mlle). Sénèque critique littéraire ; ses idées sur le style (12).

LOT (Mlle). Étude de doublets virgiliens (16).

MIOSSEC. L'expression familière dans les *Verrines* (8).

PERRIN (Mlle). Les métaphores chez Horace, en particulier au point de vue de leur origine et de leur emploi (11).

PILLARD. Tacite, historien de Néron (16).

QUÉRÉ. Syntaxe du style indirect chez César (12).

SEROIN (Mlle). Les thèmes de la Consolation dans la correspondance de saint Jérôme (11).

SOUAL. Les idées politiques et religieuses de Tacite (12).

TOLLU. La langue dans la *Pharsale* de Lucain (10).

VAGANAY. Histoire du mot « sanctus ».

VILLAIN. Étude sur la syntaxe de Virgile comparée à la syntaxe de la prose classique (16).

ANNÉE 1932

ALLARD. L'indicatif et le subjonctif dans Virgile (12).

AYMARD. Revers monétaires à caractère religieux de l'empereur Antonin (18).

BAILLEUX. Le vocabulaire et l'expression des relations sociales dans la correspondance de Cicéron (18).

BIRIEN. La langue du *De Officiis* de saint Ambroise (11).

Bonnafé. Le vocabulaire des sports de combat chez les Latins (12).

Carlin (Mlle). Les éléments cicéroniens dans le *De Officiis* de saint Ambroise (11, 5).

Chatry (Mlle). Étude et collation du manuscrit latin 14761 de la Bibliothèque nationale (Cicéron, *Lettres « ad familiares »*, l. IX à XVI) (17).

Colson (Mlle). Étude sur les propositions complétives au subjonctif dans Plaute (12).

Courcelle. Les sources de la Consolation philosophique de Boèce (18).

Demeslay. La syntaxe des cas dans les *Satires* d'Horace (11).

Doublet. Le style indirect dans la troisième décade de Tite-Live (13).

Forest. La langue de la critique littéraire chez Cicéron (10).

Gillet (Mlle). Étude iconographique sur quelques thèmes antiques dans l'art d'Occident, jusqu'au milieu du xve siècle (18).

Haury. Cornelius Gallus dans la vie et l'œuvre de Virgile (12).

Jombault (Mlle). Le style et la langue de Tibulle (11).

Jacquier. La place du verbe chez Tite-Live (12).

Jannoray. Projet d'édition critique des lettres officielles des magistrats romains aux cités grecques pendant la période républicaine (13).

Justin (Mlle). Les propositions complétives chez Horace et Virgile (10).

Lansade. Salvien et les Barbares (12).

Laurent (Mlle). Les relations sociales dans les *Lettres* de Pline (16).

Malapert. Les différences de ton dans le dialogue plautinien (17).

Martinesque. La pensée politique de Salluste (14).

Miossec. L'expression familière dans les *Verrines* (13).

Roosenburg (Mlle). Saint Augustin et sa conception de la guerre (13).

Sagnard. Saint Irénée, *Contra haereses*, 1er livre : fragments grecs (16).

Santoni. Études sur les lettres de Cicéron à M. Brutus (15).

Sindou. Forme et emploi des conditionnelles chez Plaute (12).

Vernet. La culture et la vie littéraire en Gaule d'après les œuvres de Sidoine Apollinaire (16).

Année 1933

Aubonnet. Le *De Officiis* de Cicéron et le *De Officiis ministrorum* de saint Ambroise (13).

Bourdery. Étude sur le passif latin dans César, *De Bello Gallico* (12).

Bouvet. L'érudition de Varron. Différents aspects scientifiques et personnels (12).

Brénac (Mlle). Syntaxe des propositions subordonnées dans le *Catilina* de Salluste (10).

Briquez (Mlle). La part de l'expérience personnelle de Salluste, proconsul d'Afrique, dans le *Bellum Jugurthinum* (11).

Cavelier d'Esclavelles. Quelle image Firmicus Maternus nous donne-

t-il du paganisme de son temps dans le *De errore profanarum religionum* (15).

CORNU. Étude sur la concordance des temps dans la IIe décade de Tite-Live (12).

DELACROIX. Étude sur la syntaxe des lettres de saint Grégoire le Grand (13).

ÉTIENNOT (Mlle). La conception de la guerre chez Cicéron (11).

GILLES. Saint Basile, ses rapports avec les pouvoirs publics (14).

GOBILLARD. Étude sur la syntaxe de l'*Apologie* d'Apulée (13).

GUEY. La guerre parthique de Trajan (18).

MALLEIN. Les procédés de composition dans la *Pharsale* (développements, périodes, phrases et vers) (10).

MARÉCHAL. L'*Aululaire* et l'*Avare* (12).

MARION. Cicéron, époux et père, d'après sa correspondance (11).

MERLAT. Le culte de Jupiter Dolichénus (17).

MURAT. Syntaxe de l'infinitif dans le *Catilina* de Salluste (12).

PORCHEROT. Les vues politiques et religieuses de Symmaque, d'après sa correspondance (14).

PRÉCHAC. Les fragments moraux de Posidonios (12).

RABARDEL. Étude de l'épithète dans les *Géorgiques* de Virgile (13).

RABOUAM. L'expression imagée chez Plaute (13).

SINDOU. Les conditionnelles au subjonctif chez Plaute (12).

SOUYRIS. La langue juridique d'après le *De legibus* de Cicéron (11).

TUQUET (Mlle). Étude sur la « varietas sermonis » chez Horace (13).

ANNÉE 1934

AIR. Collation et étude du manuscrit P de Térence (10).

BAULIER. La correspondance apocryphe de Sénèque et de St-Paul (10).

CLOUET. Les portraits dans Salluste (12).

COVILLE. Tiron, affranchi de Cicéron, d'après la Correspondance (13).

DAUBIGNY. Les propositions complétives après les verbes de sentiment chez Plaute (13).

DUMONCEAUX. Étude sur la syntaxe des propositions interrogatives et conditionnelles chez Térence (13).

FLAMBARD. L'influence de Martianus Capella (16).

FONFREIDE (Mlle). Les procédés d'exposition dans les *Confessions* de saint Augustin (12).

GRIMAL. Les jardins et l'eau dans la vie et la littérature romaines (17).

HECKMANN (Mlle). Saint Augustin et le paganisme de son temps d'après les *Sermons* et les *Lettres* (12).

HUBAC. La langue de la critique littéraire dans le *Brutus* de Cicéron (14).

LOCHNER. Étude sur l'emploi du passif chez Plaute (10).

Mary. Le style indirect dans la troisième décade de Tite-Live (14).

Meile. Les composés verbaux dans le latin de Plaute (15).

Monnet. Les traductions de Tacite et la politique de cabinet au xviie siècle (14).

Monnier. Le subjonctif dans le *De Bello Gallico* de César (10).

Pagis. La forme et la langue de l'épopée chez Catulle (12).

Patry. Les procédés de l'éloquence classique dans les discours des *Annales* de Tacite (13).

Richard. Archaïsmes et rajeunissements dans les anciens textes et formules cités par Tite-Live (14).

Romagnesi. L'ordre des mots dans l'hexamètre virgilien ; place des mots en vedette (12).

Rousseau (Mlle). Amphitryon dans la légende et au théâtre (12).

Tedjini. La description de la société et des mœurs dans les *Métamorphoses* d'Apulée (16).

Véron (Mlle). L' « humanitas » chez Pline le Jeune (10).

Viard (Mlle). Quelques aspects de la critique littéraire chez Cicéron (13).

II

BIBLIOGRAPHIE DU *CURSUS* LATIN

(2e série)

par L. Laurand

Cette liste fait suite à celle que j'ai publiée en 1928[1].

Elle comprend les travaux parus depuis cette date et dont j'ai pu prendre connaissance par moi-même ; j'y ajoute quelques études plus anciennes, mais que je n'avais pu consulter avant 1928.

Ces livres et articles contiennent un grand nombre de faits nouveaux et d'idées intéressantes.

Dans plusieurs d'entre eux, on remarquera des discussions assez vives ; il sera facile de constater combien les questions secondaires sont loin d'être résolues, mais aussi combien restent fermes, au-dessous des théories mal assurées, les constatations fondamentales sur les clausules de Cicéron et les formes limitées du *cursus*[2].

1. *Revue des Études latines*, VI, 1928, p. 73-90. — Pour le *cursus* grec, voir : *Contribution à la bibliographie du cursus grec : Musée belge*, XXV, 1921, p. 133-138. Une *Deuxième contribution à la bibliographie du cursus grec* doit paraître dans la revue *Les études classiques* en 1935.

2. Sur ces faits incontestables, voir *Études sur le style des discours de Cicéron*,

On constatera aussi, comme précédemment, que beaucoup des chercheurs ignorent presque entièrement leurs devanciers.

Les principes suivis dans cette liste sont les mêmes que dans la précédente[1].

Je remercie les auteurs qui ont facilité mon travail en m'envoyant leurs ouvrages : beaucoup de ceux-ci n'auraient pu être cités si je ne les avais reçus directement.

Adam. *Cicero's Orator und Horaz' Ars poetica nach ihrer inneren Verwandtschaft verglichen.* Progr. Urach, 1882, p. 8-10.

Andrade (Jos. C.). *Cicerón. Psicologia de su oratoria.* Bogota, « editorial Santafé », [1932], p. 33-38, 82-90.

Austin (Roland G.). *M. Tulli Ciceronis Pro Caelio oratio.* Oxford, Clarendon Press, 1933, p. 73, 76, 77, 101.

Axelson (Bertil). *Senecastudien.* Lund, Université, 1933, surtout p. 7-16.

Balmus (Constantin I). *Étude sur le style de saint Augustin dans les Confessions et la Cité de Dieu.* Paris, Les Belles-Lettres, 1930, p. 307-315.

Bayard (L.). *La clausule cicéronienne* : *Revue de philologie.* LVIII, 1932, p. 37-55.

Borleffs (J. G. P.). *An scripserit Lactantius libellum qui est de mortibus persecutorum* : *Mnemosyne.* LVIII, 1930, p. 223-292 (p. 286-289 sur les clausules).

Bornecque (Henri). *Précis de prosodie et métrique grecque et latine.* 2e éd. Paris, de Boccard, 1933, p. 160. — *Tite-Live.* Paris, Boivin, 1933, p. 190-191.

Broadhead (H. D.). *Prose-rhythm and prose-metre* : *Classical Quarterly.* XXVI, 1932, p. 35-44.

Brunel (C.). *Le latin des chartes* : *Revue des études latines.* III, 1925, p. 129-141 (p. 136-137 sur le cursus).

Buck (Carl Darling). *Comparative grammar of Greek and Latin.* Chicago, University Press, 1933, p. 166.

Chambeau (Gabriel). *Cadences des oraisons lues au Missel* : *Enseignement chrétien.* L, 1931, p. 22-26.

Clark (Charles Upson). *An early use of the accentual clausula* : *American Journal of philology.* L, 1929, p. 374-377.

Comeau (Marie). *La rhétorique de saint Augustin.* Paris, Boivin, 1930, p. 13-14.

Crusius (Friedrich). *Römische Metrik.* Munich, Hueber, 1929, p. 150-154.

Di Capua (Francesco). *Il ritmo nella prosa liturgica e il Praeconium Paschale* (Extrait du *Didaskaleion*). Turin, Società editrice internazionale, 1927. — *Il ritmo prosaico e le epistole attribute al Papa Liberio.* Castellamare

3e éd., p. 200-201 (« en quoi l'on s'accorde »), p. 353-361. *Cicéron est intéressant*, 2e éd., p. 25-31.

1. *Revue des Études latines*, VI, 1928, p. 73. — Dans l'indication des références, il n'a pas toujours été possible d'atteindre une complète uniformité : pour certains travaux, je n'ai pu avoir entre les mains que des tirages à part, ne contenant pas l'indication des pages ni des volumes de revues dans lesquels ces articles ont paru.

di Stabia, Lanzaro, 1927. — *Il ritmo prosaico e le scuole romane di retorica dal III al VI sec.* Rome, Cremonese, 1931. — *Il ritmo prosaico in S. Agostino.* 1931, (« fuori commercio »).

Dougan (Thomas Wilson) et **Henry** (Robert Mitchell). *M. Tulli Ciceronis Tusculanarum libri quinque.* Volume II, containing books III-V. Cambridge, University Press, 1934, p. 60, note.

Ferrère (F.). *Langue et style de Victor de Vita* : *Revue de philologie.* XXV, 1901, p. 110-123, 320-326 (p. 332 sur les fins d'hexamètre).

Fleury (A.). *L'auteur et le rythme de l'Imitation de Jésus-Christ.* Tours, Mame, sans date.

Fraenkel (Eduard). *Iktus und Akzent im lateinischen Sprechvers.* Berlin, Weidmann, 1928, p. 9, 163-164, 348-349.

Galdi (Marco). *L'epitome nella letteratura latina.* Naples, Ardia, 1922, p. 108-109.

Ghedini (Giuseppe). *Le clausole ritmiche nella Historia persecutionis Africae provinciae di Victor de Vita.* Milan, Società editrice « Vita e pensiero », sans date.

Gudeman (Alfred). *Tacitus. De vita Iulii Agricolae and De Germania.* 2e éd. Boston, Allyn et Bacon, 1928, p. 112, 117, 118, 120, 141-142.

Hannan (Mary Louise). *Thasci Caecili Cypriani De mortalitate.* Washington, Catholic University, 1933, p. 13.

Harward (J.). *The Epinomis of Plato.* Oxford, Clarendon Press, 1928, p. 47.

Hofmann (Joh. Bapt.) Stolz-Schmalz. *Lateinische Grammatik.* 5e éd. Munich, Beck, 1928, p. 795-797.

Juret (A. C.). *Principes de métrique grecque et latine.* Paris, Les Belles-Lettres, 1929, p. 45-50.

Kalbe (Erich). *Quibus temporibus M. Tullius Cicero libros de legibus III conscripserit.* Diss. Leipzig, 1934, p. 21-22.

Kroll (Wilhelm). *Die wissenschaftliche Syntax im lateinischen Unterricht.* 3e éd. Berlin, Weidmann, 1925, p. 62, 83, n. 2, 91-92. — *Der Text des Cornificius* : *Philologus.* LXXXIX, 1934, p. 63-84 (sur les clausules, surtout p. 80).

Kurfess (Alfons). *Zur Echtheitsfrage der Sallustinvektive gegen Cicero* : *Philologische Wochenschrift.* LIV, 1934, p. 733-735.

Lapeyre (G. G.). *Saint Fulgence de Ruspe.* Paris, Lethielleux, 1929, p. 313-314.

Laurand (L.). *Pages de l'histoire du cursus* : *Revue de philologie.* LIV, 1928, p. 41-46. — *Cicéron est intéressant.* Paris, Les Belles-Lettres, 1929, p. 25-31. — 2e éd. *Ibid.*, 1931, mêmes pages. — *Cicéron. Vie et œuvres. Ibid.*, 1933, p. 13-14, 24, 155-156, 158-159. — *Cicéron. Questions diverses. Ibid.*, 1934, p. 300-301, 362-363. — *Petits exercices latins.* III. *Trois villes détruites* : *Les Humanités. Classes de grammaire.* VI, 1933-1934, p. 129-131 (p. 130 n. 2, sur une clausule).

Levillain. *Examen critique des chartes de Corbie.* Paris, Picard, 1902, p. 32-33.

Löfstedt (Einar). *Syntactica.* II. Leipzig, Harrassowitz, 1933, p. 308-311.

Mamone (Giovanni). *Le epistole di S. Ambrosio* : *Didaskaleion. Nuova serie.* II, 1924, p. 3-164 (p. 163-164, sur le cursus).

Meillet (A.). *Bulletin de la Société de linguistique.* XXXIV, 1933 (comptes rendus), p. 72.

Moulin (de) (Gulielmus). *De clausulis Ciceronianis. Quaestiones epicriticae.* Diss. Fribourg, 1931.

Nicolau (Mathieu G.). *L'origine du « cursus » rythmique et les débuts de l'accent d'intensité en latin* : *Revue des études latines.* VI, 1928, p. 319-329 ; VII, 1929, p. 47-74. — *L'origine du « cursus »...* (même titre). Paris, Les Belles-Lettres, 1930.

Novotný (François). *État actuel des études sur le rythme de la prose latine.* Lwów, Université, 1929.

Pighi (Giovanni Battista). *La pronunzia del latino* : *Aevum.* VIII, 1934, p. 215-233 (p. 228-229 sur les clausules). — *Studia Ammianea.* Milan, Società editrice « Vita e pensiero », 1935, p. 33, 36-37, 39, n. 4, 54, etc., etc.

Reinach (S.). *Amalthée.* II. Paris, Leroux, 1930, p. 219, n. 1, 281, n. 3.

Roberts (W. Rhys). *Greek rhetoric and literary criticism.* Londres, Harrap, 1928, p. 92.

Rose (H. J.). *A handbook of Greek literature from Homer to the age of Lucian.* Londres, Methuen, 1934, p. 364.

Schuster (Mauritius). *C. Plini Caecili Secundi epistularum libri novem, epistularum ad Traianum liber, Panegyricus.* Leipzig, Teubner, 1933, p. XVI-XVII.

Shewring (W. H.). *Prose rhythm in the Passio S. Perpetuae* : *Journal of theological studies.* XXX, 1928, p. 56-57. — *Notes on Niceta* : *Journal of theological studies.* XXXI, 1929, p. 49-53. — *Une fin de phrase de l'Octavius de Minucius Felix* : *Revue bénédictine.* XLI, 1929, p. 367. — *Prose-rhythm and the comparative method* : *Classical Quarterly.* XXIV, 1930, p. 164-173 ; XXV, 1931, p. 12-22. — *En marge de la Passion des saintes Perpétue et Félicité* : *Revue bénédictine.* XLIII, 1931, p. 15-21. — *Prose-rhythm. An apologia* : *Classical Quarterly.* XXVII, 1933, p. 46-50.

Stampini (Ettore). *Sangue e pensiero latino.* Turin, Bocca, 1926, p. 167-174.

Steinmayr (Franz). *Periode und Rhythmus der griechischen und lateinischen Kunstsprache.* Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1928.

Susius (Nicolaus). *Opuscula litteraria.* Anvers, 1720, p. 140-143.

Ullmann (Regnar). *Étude sur le style des discours de Tite-Live.* Oslo, Dybwad, 1929, p. 113-120.

Ussani (Vincenzo). *Storia della letteratura latina nelle età repubblicana e augustea.* Milan, Vallardi, 1929, p. 220.

Van Ooteghem (J.). *Cicéron. De imperio Cn. Pompei ad Quirites oratio.* Liége, Dessain, 1935, p. 35-36, 48, 59, 62.

Vielliard (Jeanne). *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne.* Paris, Champion, 1927, p. 242-243.

Wuilleumier (P.). *La théorie cicéronienne de la prose métrique* : *Revue des études latines.* VII, 1929, p. 170-180.

L. Laurand.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront analysées ou mentionnées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles Lettres.

Linguistique et philologie.

M. Lejeune, *Le langage et l'écriture* (*L'évolution humaine*, t. III, Paris, Quillet, 1934, p. 291-340).

Encore une initiation à l'étude générale du langage. Elle ne fait pas double emploi avec celles de M. Grégoire et de moi-même. L'esprit et la méthode en sont tout autres. D'abord l'ouvrage émane d'un moins-de-trente ans, et c'est à bien des égards un avantage : M. Lejeune, jeune linguiste, a puisé sa science aux sources les plus récentes, et se trouve ainsi autant qu'il est possible « à la page ». Ce n'est pas son seul mérite. Esprit éveillé et critique, il a repensé l'enseignement reçu de ses maîtres, et il sait le présenter d'une manière personnelle, avec des formules nouvelles et parlantes. Parlante est aussi la présentation, car cet ouvrage qui, pour entrer dans la Collection, a dû prendre un format compact et rébarbatif, est illustré de photos, graphiques, tableaux, cartes, facsimilés, choisis avec le sens du pittoresque et de l'approprié.

L'ouvrage n'est pas seulement descriptif et historique ; il contient aussi une doctrine : le langage y est présenté sous ses rapports non seulement avec la réalité et l'histoire, mais avec l'esprit humain et ses lois. Aucune idée générale importante qui ne soit touchée, expliquée, et parfois discutée. Qui aura lu ce livre saura non pas seulement ce que la linguistique a acquis, mais aussi quelles sont pour elle les questions qui se posent.

Dirai-je que tout y est au point et assuré? Je n'accorderais pas sans discussion que « l'étude stylistique du langage porte sur le contenu affectif de l'expression parlée » ; ce serait accepter comme définitive la théorie, du reste si originale, de M. Ch. Bally ; mais M. Lejeune a soin d'ajouter que « dans ce domaine presque tout reste à faire » (p. 315). De même, les linguistes n'accepteront pas sans plus les définitions de la

phonétique et de la phonologie, qui du reste ne vont pas sans contradictions (cf. p. 314 et 316) ; mais M. Lejeune écrivait son livre avant qu'ait paru ma *Terminologie*, où apparaissent les inconséquences qui subsistent à ce sujet dans les doctrines des phonéticiens.

Dans l'histoire de l'écriture, le graphique de la page 330 ne tient pas compte du rôle qu'a pu jouer l'étrusque dans la transmission aux Latins de l'alphabet grec ; mais la démonstration de M. Grenier sur ce point est encore récente.

Du reste ce n'est pas la faute de M. Lejeune si son ouvrage, achevé en 1931, n'a pu voir le jour qu'en 1934, et se trouve être ainsi moins jeune qu'il ne paraît. La linguistique est une science neuve, dont les progrès sont encore rapides, et je sais que M. Lejeune, si son travail était à refaire, le ferait encore mieux — ce qui n'est pas peu dire.

J. Marouzeau.

A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 7e édition : Paris, Hachette, 1934, xiv & 514 pages.

A peine ai-je signalé la récente revision de l'*Esquisse de la langue latine* de M. Meillet que voici également de son *Introduction* une nouvelle revision, la septième. Sans l'aide que lui a apportée M. Lejeune, dit-il dans son Avant-Propos, il n'aurait pu la mettre au point ; mais il n'en faut pas moins admirer l'énergie et l'entrain avec lequel l'auteur, en dépit de la trahison de ses yeux, assure à ses ouvrages la vie et la jeunesse.

Le chapitre i, De la méthode, présente quelques vues nouvelles ou plus nettement formulées, en particulier sur les conditions de l'emprunt et du développement historique des langues.

Dans les chapitres historiques, le hittite et le tokharien ont pris leur place et élargissent le cadre de l'indo-européen, encore que l'état de déchiffrement des textes et des connaissances grammaticales, surtout en ce qui concerne le hittite, ne permette pas encore d'en tirer tout ce qu'on peut en attendre.

Les quelque cinquante pages qu'a gagnées l'ouvrage nous apportent les vues nouvelles que M. Meillet a exposées ces dernières années dans divers articles et aux séances de la Société de linguistique. En ce qui concerne le latin, on notera la répercussion que doit avoir sur l'interprétation des féminins la forme nouvelle donnée à la théorie des p. 256 et 286 : addition relative aux noms d'action qui désignent des forces de caractère femelle : *mens*, *uox*, suppression de l'explication ancienne du masc.-fém. *ferens* ; on relèvera p. 231 l'explication nouvelle du parfait *noui* par une caractéristique *-u-* de 1re-3e pers. sing. (cf., dans cette *Revue*, t. IV, p. 115 et 212, l'article de M. Burger) ; p. 277, dans l'explication des formes nominales à redoublement, la suppression de la notion d'ex-

pressivité, qui fait place à la considération d'un vocabulaire populaire ou technique (il y a là l'amorce de recherches qui devraient être faites en liaison avec la théorie de la gémination rappelée p. 132). Enfin, on trouvera çà et là des indications qui se rattachent à la théorie nouvellement formulée des langues « périphériques » du domaine indo-européen et du caractère d'archaïsme que cette théorie confère au latin (p. 230, à propos de la désinence du parfait *fecere* ; p. 235, à propos de la caractéristique *-r* du médio-passif).

La plupart des modifications apportées ne se traduisent que par de menues additions ou de légers changements de rédaction ; l'auteur enregistre presque sans qu'on s'en aperçoive des découvertes, des enrichissements, le progrès de sa propre pensée et l'évolution de sa doctrine. C'est une réelle et complète mise au point que nous apporte, en dépit des scrupules de l'Avant-Propos, cette septième édition.

J. Marouzeau.

V. Pisani, *Studi sulla preistoria delle lingue indoeuropee* (*Reale Accademia dei Lincei*, sér. VI, vol. IV, fasc. VI) : Roma, Bardi, 1933, 110 pages in-4°.

Parmi les jeunes linguistes italiens, M. V. Pisani tient assurément une des toutes premières places, et le jugement que porte sur lui un de ses aînés : « ingegno veramente superiore per intelligenza e dottrina », répond tout à fait à la réalité. Outre sa *Grammatica dell' antico indiano* (Roma, 1930), il a déjà publié un grand nombre d'articles, mais aucun n'a l'étendue ni l'importance du présent mémoire. Comme M. Meillet quand il méditait son *Introduction*, comme d'autres encore, il s'est en somme efforcé de « repenser » toute la linguistique indo-européenne. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner s'il y a réussi ; nous nous bornerons à discuter de son travail les points qui intéressent particulièrement les études latines.

M. V. Pisani est un partisan déterminé de la « Wellentheorie » de Joh. Schmidt. Ceci l'amène à concevoir tout autrement qu'on ne fait à l'ordinaire les rapports préhistoriques (nous dirions plutôt protohistoriques, réservant le mot « preistoria » pour désigner les rapports de l'indo-européen avec d'autres familles de langues) du latin avec les autres langues indo-européennes.

C'est dans le chap. vi (*Les langues de la péninsule italique et le celtique*) qu'il est surtout question de latin, mais cette langue est aussi particulièrement en cause dans le chap. vii (*L'imparfait latin et ses correspondants en germanique, slave et lituanien*), ainsi que dans la conclusion (*Epilogo*, p. 102 et suiv.), v. en particulier la p. 103 (et *passim*).

Voici la façon dont M. V. Pisani entend la protohistoire des idiomes

italiques et donc du latin. Au lieu d'admettre avec M. A. Meillet (v. *Esquisse*, 2e éd., 1931) que, postérieurement à la communauté linguistique indo-européenne, il y a eu d'abord un italo-celtique commun, puis un italique commun, d'où le latino-sicule d'une part et l'osco-ombrien de l'autre, M. V. Pisani pense que le latino-sicule avait anciennement des rapports étroits avec le celtique et que l'osco-ombrien en entretenait au contraire avec le gréco-macédonien. Il sépare en un mot l'osco-ombrien du latino-sicule, jetant à bas l'édifice construit par un autre linguiste italien, Gr.-I. Ascoli, il y a quelque soixante ans.

Mais, quelle que soit la science et l'ingéniosité de M. V. Pisani, on ne saurait lui donner raison non plus qu'à A. Walde (*Über älteste sprachliche Beziehungen zwischen Kelten und Italikern*, 1917). Il fait grand cas dans son argumentation de la labialisation des labio-vélaires. On sait qu'elle ne s'est réalisée que dans une partie du celtique, tandis qu'elle atteint tout l'osco-ombrien et qu'elle n'est complète que sur une aire dialectale du grec (éolien).

Il me semble qu'ici M. V. Pisani n'a pas envisagé les possibilités de phonétique générale : les labio-vélaires, phénomènes spéciaux, tendent, suivant les langues, ou à exagérer leur caractère labial ou à le perdre complètement. S'il n'avait pas *voulu* oublier que la labialisation s'est reproduite en roumain (lat. *aqua*>*apă*, lat. *lingua*>*lîmbă*, etc., car il n'aurait pas sérieusement pu soutenir que nous avons ici une dernière manifestation de l' « onde » partie du grec ancien), il n'aurait pas pu conclure que cette « onde » s'est propagée depuis le grec jusqu'au brittonique. Il n'a pas non plus, semble-t-il, envisagé le « développement parallèle des dialectes à partir d'un état de choses sensiblement un », principe très important mis en lumière par M. A. Meillet (1903) et dont nous avons dans la transformation des labio-vélaires en labiales un si bel exemple. Même, en effet, si g^w est déjà *b* en gaélique, comme en brittonique (ce qui est sûr), on peut penser qu'il y a là un développement parallèle et non un changement celtique commun. Pour l'italique commun, la situation est encore plus nette, le g^w lui-même étant toujours, mais suivant les cas, représenté en latin par *u*, *gu* ou *g* (*niuem*, *ninguit*, *grātus*, etc.) et par *b* partout en osco-ombrien. On pourrait cependant accorder à M. V. Pisani que les Latino-Sicules ont pénétré en Italie par le Nord-Ouest, tandis que les Osco-Ombriens y seraient entrés par le Nord-Est. Il suffirait pour cela d'admettre que les uns et les autres ont connu un temps de vie linguistique commune quelque part au Nord des Alpes et qu'ils se sont séparés avant leur immigration, ce qui serait peu étonnant, puisqu'il y a beau temps que l'on pense que l' « italique commun » s'est parlé en dehors de l'Italie propre. La seule difficulté phonétique qui paraît s'opposer à l'admission d'une période italo-celtique, c'est l'existence de spirantes sourdes en italique en face des sonores simples

du celtique. Mais il n'y a là qu'une question de chronologie. En italo-celtique les sonores aspirées étaient encore ce qu'elles étaient en indo-européen (sonores suivies d'un souffle sonore). En celtique commun, le souffle se perd et il y a fusion avec les sonores simples ; en italique, au contraire, comme en grec (sans doute effet d'un substrat commun), le souffle s'assourdit en même temps que l'occlusive : v. Ernout, *Dialecte de Préneste*, et cf. *Revue Ét. anc.*, XIX (1917), p. 255-260, et XX (1918), p. 133-134. Ceci pour la phonétique.

Quant à la morphologie, c'est sans doute à bon droit que M. V. Pisani critique l'explication du génitif celtique en *-ī* et du génitif latin en *-ī* par le sanskrit (*svī-karoti*, etc...), mais la coïncidence entre les deux langues n'est pas moins remarquable. Il est vrai qu'ici l'osco-ombrien diverge, présentant une autre innovation (ou une autre conservation).

Mais pour les imparfaits en *-bam* et les futurs en *-bo*, malgré *eram*, *ero*, je maintiendrais l'ancienne explication par des éléments **-bhwā-*, **bhw-o-*, ajoutés à des sortes d'infinitifs. Il me semble qu'il faut partir des verbes monosyllabiques : *stāre*, *īre*, *dăre* (*es-se* « être » faisant bande à part). Si, comme il paraît évident, l'*u* de l'o. *fufans* est bref, cette forme est exactement semblable au lat. *dăbant* (degré zéro de la racine dans les deux cas). Si par hasard l'*u* de *fufans* est long au contraire, on n'a qu'à se rappeler le skr. *bhū-*, etc., et le fait qu'il s'agit d'une racine dissyllabique. On peut donc continuer à interpréter o. *fu-fa-ns* comme lat. *dă-ba-nt* (ou *stā-ba-nt*) et reconnaître dans *fu-*, non pas un redoublement à voyelle *u*, mais une forme de racine tout à fait parallèle à *dă-* dans *dă-bant*.

Et, puisque MM. Petersen et Leumann estiment (v. p. 88, n. 1) que l'o. *fufans* est le modèle sur lequel a été fait l'imparfait latin, il me paraît que l'accord du latino-sicule et de l'osco-ombrien dans cette innovation morphologique subsiste avec toute sa signification.

Toutes ces vues paraîtront sans doute trop conservatrices à l'auteur. Mais je ne crois pas errer en pensant que nous devons garder sur ces questions les idées qui ont eu cours depuis la rénovation de la linguistique aux environs de 1880. Un passage du mémoire de M. V. Pisani semble indiquer que, lui aussi, il tient à se distinguer des « néo-grammairiens ». Je l'ai déjà dit à l'adresse de M. Bartoli. Notre science a beaucoup plus à gagner dans la continuité de la tradition que dans la remise en question de tout et à tout propos. Ceci dit, je m'incline à nouveau devant les dons intellectuels et l'étonnante érudition de M. V. Pisani ; il est regrettable seulement qu'il paraisse ne pas connaître les travaux de MM. Meillet, Vendryes, J. Bloch, Ernout, Marouzeau, Benveniste, Renou, etc..., aussi bien qu'il connaît ceux publiés en Allemagne et en Italie. Mais il est si jeune qu'il peut facilement combler cette lacune.

A. Cuny.

Alfonsina Braun, *Stratificazione dei linguaggi indoeuropei nell' Italia antica* (*Atti del Reale Istituto Veneto*, t. 93, 2e partie) : Venise, Ferrari, 1934, 70 pages.

Ce mémoire, présenté à l'Institut Vénète par le professeur de Padoue, M. Devoto, reflète les idées qui lui sont personnelles et qu'a adoptées M. V. Pisani. L'essentiel de cette thèse est ceci : l'indo-européen (ou mieux l'italique) de Sicile, n'a rien à faire avec l'illyrien, mais est prochement apparenté aux parlers latins. A une époque très ancienne, une première vague italique s'est étendue depuis le Latium (au moins) jusqu'à la Sicile. Puis est venue la seconde vague italique qui a recouvert les parlers laissés par la première dans tout l'intervalle qui s'étend du Latium à la Sicile. Les particularités des parlers osques, quand elles les différencient des parlers ombriens, sont dues à la réaction du substrat latino-sicule sur l'osque nouvellement importé. Cette thèse n'a rien que de vraisemblable, bien qu'elle ne puisse pas être considérée comme prouvée.

A la fin de son mémoire, l'auteur traite de la syncope, de l'apophonie, de l'accent et de l'anaptyxe vocalique. Ce dernier phénomène est très répandu en pélignien, Mlle Braun ne le rappelle pas assez (*pristafalacirix*, *sacaracirix*, *Alafis*, etc...), et s'explique plutôt — elle finit par le concéder — par un substrat méditerranéen (cf. des faits analogues dans les parlers pyrénéens). On trouve, en revanche, des choses excellentes sur l'accent, p. 59-60. Comme M. Pedersen et M. Devoto, elle rend compte de l'apophonie latine par le « ton » indo-européen (accent purement musical), tandis que l'accent osco-ombrien aurait été intense, d'où l'absence de la syncope en latin. La transformation du ton latin en accent d'intensité dans les premiers siècles de notre ère serait due, au moins en partie, à l'extension du latin sur le domaine osco-ombrien. Il y avait donc forte opposition entre les deux accents : « che tale diversità fosse sentita anchè dagli antichi, possiamo vedere accennato nel discusso passo di Petronio, dovè si osserva che Virgilio, letto « *in modo barbaro* » (*clamorem adiectum*...) da un servo osco, perde la sua bellezza e nobiltà, e suona come un' atellana o un mimo » (d'après J. Marouzeau, *Revue des Études latines*, 1931, p. 41-44). Fait tout à fait curieux et convaincant.

A corriger, p. 31 : ἀνορέγνυμι (du reste seul le simple est attesté sous cette forme) ; p. 40, à propos de *h*<*gh*, lire *indiano*, au lieu de *iranico ;* p. 49, peut-être faudrait-il tenir compte, pour *fu*, de l'opinion de M. Nacinovich, qui voit dans le *Carmen arvale* un texte sabin plus ou moins latinisé ; p. 52, il semble impossible d'expliquer *Rutuli* comme Αἴτνη et λίτρα — *libra*. La racine **reudh-* ayant à côté d'elle une racine **reu-*,

Rutuli s'explique naturellement par un autre élargissement dental : **reut-*. Mémoire très intéressant et très suggestif.

A. Cuny.

A. Gagner, *Studien zur Bedeutung der Präposition « apud »*: Uppsala Universitets Arsskrift, 1931, xiii & 178 pages.

M. Gagner, connu par une étude approfondie sur *hercle* et les particules apparentées, s'attaque ici à la plus énigmatique des prépositions latines. Une revue des sens les plus fréquents de *apud* depuis les premiers textes l'amène à poser comme signification fondamentale : « dans le voisinage, à côté de » (avec les verbes d'état), « auprès de, vers » (avec les verbes qui marquent une direction).

Cette constatation conduit l'auteur à proposer une étymologie nouvelle sur laquelle phonéticiens et comparatistes auront à faire bien des réserves : notant un rapport entre *apud*, πάρα et *ad*, il propose de considérer comme la plus ancienne la forme *apur*, qu'il dérive de **ad-por*, en fondant son hypothèse sur une étude approfondie du préfixe *por-*.

M. Gagner étudie ensuite les différents sens de cette préposition :

1° Comme substitut de *in* avec un sens local. L'auteur explique comment *apud* est passé du sens de « auprès, à côté » au sens de *in* « dans ». Il invoque trois causes : d'abord, les changements de sens des mots avec lesquels *apud* était employé (*apud forum* s'expliquerait par le sens ancien de forum = palissade), puis l'emploi de mots à double sens (*Orcus* a été d'abord le dieu des Enfers, puis les Enfers eux-mêmes) ; enfin, le double sens de *apud* lui-même, qui signifie non seulement « auprès de, à côté de », mais encore « parmi, au nombre de ». L'auteur observe ensuite que Cicéron ne paraît pas avoir employé *apud* avec le sens de *in* + *abl.*, tandis que Tacite l'emploie souvent ainsi, et surtout dans la partie des *Annales* (I-VI) qui est la plus représentative de sa manière.

2° *Apud* se rencontre au lieu de l'instrumental sociatif avec *cum*. Ici M. Gagner invoque le fait que la préposition *cum*, partie d'un sens primitif sociatif local, a passé par degrés au sens instrumental. Les emplois de *apud* avec le sens sociatif de *cum* abondent en latin et se trouvent continués dans les langues romanes.

3° Que l'on trouve *apud* employé comme substitut d'un instrumental du moyen ou de la cause ne paraît pas surprenant désormais ; aussi M. Gagner passe-t-il assez vite sur ce sujet.

4° La substitution de *apud* à un instrumental de l'agent lui paraît plus importante ; après avoir donné quelques exemples, il institue une vaste enquête comparative au cours de laquelle il se livre à une discussion un peu longue sur certains passages de la *Vulgate*. Elle le conduit, tant par la nécessité d'expliquer les accidents phonétiques que par celle de res-

tituer l'évolution sémantique, à poser maints problèmes qu'il s'efforce de résoudre en des digressions nourries de faits ; elle l'amène à invoquer le rôle de la prosodie et de la métrique, de l'accent et de l'analogie, à faire jouer la comparaison... C'est tout un monde qu'il met en branle pour répondre à une question relativement menue — et peut-être oiseuse. Car, l'évolution ancienne expliquée par l'étymologie, il reste à rendre compte de l'évolution récente, qui n'est pas moins complexe, et à laquelle il faut bien que suffise l'explication sémantique. On pourra donc garder des doutes sur le point de départ et les préliminaires de cette étude, mais, ce dont on doit être reconnaissant à l'auteur, c'est de nous fournir un matériel d'exemples ordonnés, élaborés, finement commentés, qui donnent à sa monographie une valeur de premier ordre.

R. Laborderie.

H. Mörland, *Der lateinische Komparationskasus und dessen Ersatz* : Oslo, Fabritius, 1933, 26 pages.

Cette étude est inspirée par l'ouvrage si riche en suggestions de M. Löfstedt, *Syntactica*, où nous trouvons cette théorie (p. 235-258) : 1° que l'on ne peut pas résoudre la question du cas de comparaison et de ses substituts en se bornant à l'étude du latin ; 2° que l'ablatif de comparaison n'est pas un ablatif proprement dit (*kein Separativus*), mais un instrumental sociatif. M. Löfstedt n'avance, il est vrai, cette hypothèse qu'avec beaucoup de précautions (p. 237, note 1, *in fine*).

M. Mörland pense que la question peut se résoudre par le seul examen du latin, tout en reconnaissant que l'étude des autres langues, et principalement du grec, peut apporter une utile contribution à la recherche. De l'emploi limité de l'ablatif de comparaison en latin archaïque, M. Löfstedt voulait conclure que cet ablatif est à l'origine un sociatif instrumental et non un séparatif ; dans des expressions comme « melle dulcior », « nemo me miserior est », les ablatifs seraient des expressions marquant la ressemblance (*Aehnlichkeitsausdrücke*). M. Mörland fait observer que les expressions de ce type se rencontrent dans des langues où le cas de comparaison est sans aucun doute un ancien ablatif. Les partisans du sociatif instrumental tirent un autre argument de la construction de *aeque* avec l'ablatif (quatre exemples chez Plaute). Presque tous les linguistes s'accordent pour voir dans cet ablatif un sociatif. M. Mörland fait remarquer que, dans les cas semblables d'où une contamination aurait pu prendre naissance (type « qui me est miserior »), le pronom qui sert de deuxième terme de comparaison occupe toujours, ou presque, la deuxième place dans la proposition. Ce qui lui paraît la preuve que, dans ces sortes de propositions, *me* est le sujet psychologique bien plus que le complément du comparatif. Dans une proposition

comme « nemo me est miser aeque », *me* n'entretient, pour ainsi dire, aucun rapport avec *aeque* dans la pensée du sujet parlant. Cette place du pronom, que lui imposait dès l'i.-e. son caractère d'enclitique, l'a fait sentir comme déterminant de la proposition entière et non du comparatif. D'une phrase du type « nemo me miserior est », où *me* n'est plus senti comme complément du comparatif, l'ablatif aurait pu entrer dans une phrase du type « nemo me est aeque miser ».

A ceux qui n'auraient pu penser que l'ablatif de comparaison est un ancien sociatif instrumental, M. Mörland oppose quatre exemples d'ablatifs employés pour marquer une comparaison réelle (Ennius, Caton, Plaute, Sénèque).

M. Mörland, estimant que l'emploi de *quam* après comparatif est une innovation latine, ou tout au plus italique, en vient à se demander comment la périphrase avec *quam* a supplanté l'ablatif de comparaison. On invoque habituellement une contamination de « hic est tam doctus quam ille » et « hic est doctior illo ». M. Mörland voit plutôt comme point de départ la comparaison de deux actions et non de deux états (de deux verbes et non de deux adjectifs). De la comparaison entre deux verbes, entre deux phrases, *quam* serait passé à la comparaison entre deux substantifs à la faveur de l'évolution de la phrase copulative se séparant de plus en plus de la phrase nominale pour se rapprocher de la phrase verbale.

M. Löfstedt, remarquant que la poésie de l'époque d'Auguste emploie l'ablatif de comparaison beaucoup plus souvent que la prose classique, expliquait le fait par l'influence de la poésie grecque ; M. Mörland ne veut voir là qu'une conséquence du mouvement de réaction des poètes du siècle d'Auguste contre les poètes antérieurs qui, eux, utilisaient *quam*.

On peut trouver hardies certaines des explications de M. Mörland ; ainsi lorsque, de la place donnée à *me* dans la phrase « nemo me, etc. », il tire des conclusions sur le rôle syntaxique du pronom, ou lorsqu'il refuse (p. 8) de voir un sociatif dans l'ablatif employé avec *aeque* (quatre exemples peuvent paraître un argument assez faible en face de la tendance générale constatée par M. Löfstedt, p. 13). Et, la lecture achevée, on peut juger prudentes certaines réserves de l'auteur des *Syntactica*. Il n'en reste pas moins que le travail de M. Mörland est attachant et riche en indications précieuses. La façon dont il explique l'introduction de *quam* devant le deuxième terme de la comparaison (p. 14 et suiv.) a bien des chances d'être la bonne et, de même, on est tenté de l'approuver quand il se refuse à voir une imitation du grec dans la tendance toujours plus forte de la poésie de l'époque d'Auguste à employer l'ablatif dans les tournures comparatives. En tout cas, là où il ne tranche pas les ques-

tions, M. Mörland a le mérite de les poser avec précision et de les discuter avec originalité.

R. Laborderie.

Éditions de textes.

I. — Bibliotheca Teubneriana.

— *M. Tulli Ciceronis Scripta quae manserunt omnia ;* fasc. 4 : *Brutus* ; fasc. 5 : *Orator*, recogn. P. Reis : 1934 & 1932, 126 & 105 pages, 4,60 & 4 Mk.

M. P. Reis a une grande part dans la réalisation de la grande édition teubnérienne de Cicéron. Il a apporté à la présentation sommaire de ces deux traités de rhétorique la même conscience et la même compétence que nous lui avons reconnues pour ses éditions des discours. En l'absence de toute note, conformément au plan de la Collection, chacun de ces deux fascicules présente au moins un « Index nominum et rerum » et un recueil très complet de « Testimonia ». Mais le travail personnel de l'auteur consiste surtout dans la présentation critique du texte.

On sait que la critique du *Brutus*, pour lequel nous n'avons d'autre recours direct que la reconstitution, assez aisée mais insuffisante, du manuscrit de Lodi, doit tenir grand compte du travail des humanistes et philologues ; on ne s'étonnera donc pas de la place que prennent dans l'apparat critique les quelque cent sigles de commentateurs, dont un tableau est donné en tête de l'édition. M. Reis lui-même n'est pas absent de son propre apparat, car il ne s'est pas interdit la conjecture personnelle, en s'efforçant du reste de fonder ses propositions sur des rapprochements (ainsi pour 5, 19 : *rerum et magistratuum ;* 31, 121 : *sicut illum*) ; mais le plus souvent son rôle se borne à choisir, du reste avec un remarquable éclectisme, entre les arrangements proposés (cf. 6, 23 : *exercitatum intuenti*).

Pour l'*Orator*, on trouvera dans l'apparat le fruit des travaux que poursuit M. Reis depuis une trentaine d'années (cf. ses *Studia ad Oratorem pertinentia*, parues à Strasbourg dès 1907). Outre les trois manuscrits dérivés de l'archétype de Lodi et le représentant de l'autre famille, manuscrit d'Avranches, l'apparat mentionne les leçons d'une dizaine d'autres manuscrits, ceux dont on se débarrasse parfois en les bloquant sous la rubrique « mixti et emendati ».

L'apparat contient, outre les principales leçons des manuscrits, nombre de conjectures proposées par les commentateurs modernes. Est-il à ce point de vue suffisamment mis à jour? Comment se fait-il, par exemple, que dans le fameux paragraphe 217 ne soient mentionnée aucune des corrections jugées indispensables pour rendre cohérente la

théorie cicéronienne de la prose métrique par des philologues tels que MM. Bornecque, Laurand, Bayard (cf., en dernier lieu, P. Wuilleumier dans cette *Revue*, t. VII, p. 170 et suiv.)?

J. Marouzeau.

— *T. Lucreti Cari de rerum natura* libri sex, rec. J. Martin : 1934, xii & 300 pages, 7,40 Mk.

Il était grand temps de mettre à jour l'édition teubnérienne de Lucrèce ; la vieille édition stéréotypée de A. Brieger ne comportait même pas d'apparat ; le commentaire critique inclus dans les *Prolegomena* et complété par l'*Appendix* n'en tenait qu'imparfaitement lieu.

La nouvelle édition se recommande par sa présentation parfaite : texte clair et désencombré de maints signes d'interversion reconnus superflus, apparat critique enrichi de références aux nombreux commentateurs énumérés dans un *Conspectus* initial, et, en apparat indirect, comme on dit aujourd'hui, référence aux passages parallèles des autres auteurs (pourquoi pas référence aussi aux passages parallèles lucrétiens, ce qui serait souvent de grande conséquence pour l'intelligence du texte? Et pourquoi pas, à côté de la référence, la reproduction du texte parallèle, ce qui rendrait lumineux et parlant un apparat sans cela aveugle et muet?).

M. Martin a recollationné les manuscrits *O* et *Q* d'après leurs reproductions phototypiques ; pour les Itali, il a eu à sa disposition les collations de Hosius ; pour les manuscrits *G* et *V*, les notes de H. Diels. Les premières lignes de la préface pourraient faire croire que l'éditeur souscrit sans plus à la théorie de Lachmann sur l'origine de *O* et de *Q* : « ab uno eodemque exemplari quarto aut quinto saeculo in regno Francorum scripto deductos » ; il faut se reporter à la page vi pour trouver la correction nécessaire : « intercedente apographo ex codice litteris anglosaxonicis exarato » ; à cette place on attendrait un rappel des explications si claires de l'Introduction de M. Ernout (p. xvi et suiv.) qui complètent les observations de L. Duvau (inexactement appelé Duval dans la note de la p. vi).

J. Marouzeau.

— *Plinii Epistularum libri IX, Epistularum ad Traianum liber*, rec. M. Schuster : 1933, xxix & 497 pages.

Depuis dix ans environ, la maison Teubner n'a cessé de rééditer les œuvres de Pline le Jeune : en 1922, édition de E. Merrill ; en 1923, édition de R. Kukula, et voici en 1933 une édition de M. Schuster. On peut se demander si ce zèle consacré au célèbre épistolier a sa raison d'être.

On la trouvera en effet dans une série d'événements qui non seulement ont attiré l'attention du monde savant sur les œuvres de Pline, mais ont eu pour effet de modifier la conception qu'il s'était faite jusqu'ici de la tradition manuscrite sur laquelle elle repose.

Le premier est la découverte du fameux fragment en onciale dont s'est enrichie la collection Pierpont Morgan. A vrai dire, ce bel exemplaire d'une ancienne écriture est intéressant pour la paléographie plus que pour le texte de Pline. Après examen, on a constaté qu'il venait prendre tout naturellement place dans l'une des familles de manuscrits connus et n'y apportait aucune nouveauté importante.

Le second événement est le travail d'A. Otto sur la tradition des lettres de Pline (*Herm.*, XXI, p. 287 et suiv.) ; H. Keil et les critiques antérieurs ayant jusque-là regardé la famille dite des Neuf livres comme la plus importante pour la constitution du texte, A. Otto rompt avec cette théorie et exalte la famille dite des Cent lettres, à laquelle se rattache précisément le fragment américain.

Enfin, dernière circonstance à ne pas oublier, le contenu de tous les manuscrits a été revisé, d'une part, par E. Merrill et ses disciples, qui en ont fait une nouvelle collation, et, d'autre part, par G. Carlsson, qui en a discuté les données avec une sagesse et une compétence hors pair.

Il est donc naturel que ces circonstances aient stimulé les éditeurs et que chacun ait cru y trouver l'occasion d'améliorer le texte de Pline.

A la suite de G. Carlsson, M. Schuster revient aux préférences de H. Keil, avec l'éclectisme qui est maintenant le mot d'ordre de la critique et aussi avec l'esprit conservateur qui s'affirme de plus en plus comme l'une de ses traditions. Il est donc très ménager de conjectures. Dans l'un des deux *loci desperati* de Pline, 8, 20, 4, il admet une conjecture déjà proposée par lui antérieurement ; dans le second, 2, 17, 16, il reçoit une conjecture de J. P. Postgate qui remonte à 1919. On regrettera peut-être que dans 1, 20, 5 il ait tenu à l'écart une conjecture du même latiniste, la transformation de *multorum* en *mutorum*, qui fait apparaître les trois règnes de la nature et du même coup l'une de ces énumérations ternaires chères à Pline : l'homme (*hominum*), l'animal (*mutorum animalium*), le végétal (*arborum*).

L'une des énigmes de la tradition plinienne est la survenue en maint endroit de textes entièrement différents, ne dérivant pas l'un de l'autre. J'ai moi-même, dans deux revues, attiré l'attention sur cette étrangeté. Je m'applaudis que M. Schuster se soit décidé à recevoir dans 2, 17, 12 le *possidet* appartenant à l'une de ces séries doubles, pour lequel j'avais déjà plaidé deux fois sans succès.

Bien que la tradition manuscrite du livre X et du Panégyrique soit entièrement différente de celle des neuf premiers livres, les principes

adoptés restent les mêmes. Beaucoup de conjectures sont écartées, le texte est interprété plutôt que corrigé. Cependant, en quelques passages, quatre en tout, l'auteur s'est efforcé de l'améliorer. La conjecture de 10, 37, 1, inspirée de Suétone, est particulièrement heureuse.

Depuis que la dureté des temps a porté les éditions commentées à un prix prohibitif, l'usage s'établit de transformer les notes critiques, les préfaces et les lexiques en commentaires tout au moins sommaires. M. Ax a appliqué très heureusement cette méthode dans son édition récente du *De natura deorum*.

Notons, dans l'édition Schuster, la richesse de la bibliographie : au début, bibliographie générale de Pline, tout l'instrument nécessaire pour l'établissement du texte ; au cours de la préface, des notes importantes ; avant le lexique, une seconde bibliographie destinée plus particulièrement à la langue et à la syntaxe ; à la fin, un *index uerborum et locutionum*, qui donne un aperçu rapide de la langue de Pline. Ces sections sont propres à faire regretter « l'ample collection de *loci similes* » réunie par l'auteur pour en illustrer les caractéristiques et dont les « *rei nummariae difficultates* » ont empêché la publication. On ressentira aussi l'absence d'un index biographique sans lequel il est difficile, au milieu d'une masse de noms propres, de saisir nettement la vie qui émane de cette correspondance, le milieu qui s'y reflète et ses relations avec les œuvres des contemporains, Tacite, Juvénal, Martial, Stace, etc...

A. Guillemin.

II. — Collection Guillaume Budé.

— *Plaute*, t. II : *Bacchides*, *Captiui*, *Casina*, par A. Ernout : 1933, 234 pages, 30 francs.

Nous n'aurons pas attendu longtemps ce deuxième volume de Plaute, et, s'il ne tient qu'à M. Ernout, les volumes restants suivront de près.

J'ai dit dans un précédent Bulletin ce qu'il fallait penser de la présentation du texte ; la traduction, dans ce volume comme dans le précédent, constitue un véritable commentaire, émanant d'un homme qui, autant linguiste que philologue, s'est fait une spécialité de l'étude des textes archaïques. Elle ne s'astreint pas à un parallélisme rigoureux, le plus souvent impossible (quelquefois pourtant réalisable ; ainsi *Cas.* 837, on pouvait peut-être éviter pour les trois diminutifs successifs : meum corculum, melculum, uerculum, de recourir à trois approximations différentes : mon petit cœur, mon doux miel, mon joli printemps) ; le soin visible, et louable, du traducteur est de donner le ton (*Cas.* 607 : aliquid aegre facere = quelque *bonne* mésaventure). Une autre préoccupation, qui révèle l'historien et fin connaisseur de la langue, est de

rendre les originalités linguistiques du texte : dans *Cas.* 825 : ubi tantillum peccassit, la traduction « si peu qu'elle bronche », nous rappelle le sens ancien et étymologique de *peccare*, qui convient excellemment dans un passage où il est question de la « pedis offensio ».

M. Ernout était, pour l'établissement du texte, bien démuni de ressources, vu que *A* manque pour la plus grande partie de ces trois pièces ; dès que son témoignage apparaît, on voit quel enrichissement en retire le texte : à peine *A* a-t-il repris, *Cas.* 535, qu'il nous apporte : une leçon *uetulis* rectificative du *uitulis* des palatins, un *popli* qu'avait déjà restitué Camerarius, un archaïque *praehibet*, une graphie *uerbecibus*, qui n'est pas nécessairement plautinienne, mais que M. Ernout retient en vertu du sage parti qu'il a pris (cf. l'Introduction au t. I, p. xxxiv) de reproduire l'orthographe du meilleur manuscrit.

De tels passages nous montrent à quel point le texte doit être imparfait là où nous n'avons pas le secours de *A* ; aussi, M. Ernout n'a-t-il pas eu la prétention de rendre ce texte partout et à tout prix intelligible ; dans maint endroit il s'est contenté de signaler les obscurités, en se gardant des remèdes trop savants qu'ont proposés les meilleurs critiques, comme L. Havet ou M. Lindsay.

Je plains M. Ernout d'avoir eu à débrouiller dans ces trois pièces l'écheveau des cantica, pour lesquels les manuscrits palatins offrent si peu de secours. Le *Early latin verse* de M. Lindsay n'apporte pas une doctrine sûre en tous points, et les travaux récents des Allemands ont tout brouillé en imposant à la métrique la considération de l'accent. Après son travail sur le texte de Plaute, M. Ernout ne sera-t-il pas mieux que personne en mesure de nous donner sur la métrique plautinienne la doctrine et le traité qui nous manque?

J. Marouzeau.

— *Sénèque, L'apocoloquintose du divin Claude*, par R. Waltz : x & 26 pages, 9 francs.

M. R. Waltz est un sénéquisant de longue date ; son *De otio* remonte à vingt-cinq ans, et il n'a pas cessé de s'intéresser depuis à l'œuvre de Sénèque. Il a mis tout son soin à traduire ce court opuscule et à le pourvoir de notes explicatives. Pour l'établissement du texte, M. Waltz suit le manuscrit *S* et ne nous donne guère dans l'apparat de quoi nous représenter l'état de la tradition. Quelques arrangements lui sont personnels : *iam diu* (14, 4) ; mais les observations présentées dans l'Introduction tendent surtout à rétablir le texte des manuscrits contre des conjectures inutiles en justifiant éventuellement les restitutions par des interprétations ingénieuses (ainsi pour le *iussoque* de 2, 1). M. Waltz n'indique pas à quelle date il a arrêté sa documentation bibliographique ;

il semble bien qu'il n'ait pu utiliser l'étude de M. L. Herrmann (*Revue belge de philologie et d'histoire*, 1932, p. 549-576), qui, d'une part, défend des passages interpolés, mais, d'autre part, propose des corrections curieuses, telles que « cristionam » et « assirionem » dans le « locus desperatus » de 12, 2.

J. Marouzeau.

— *Martial, Épigrammes*, par H. J. Izaac : 1 vol. de xl & 271 pages, 2 vol. d'ensemble 354 pages ; 40 & 45 francs.

Il faut louer M. Izaac d'avoir mené à bien la tâche ingrate que lui imposait son auteur : éditer Martial n'est pas facile, vu la multiplicité et l'état des manuscrits ; le traduire est une entreprise délicate, vu la nature des sujets traités et ce que Martial lui-même appelle la « lasciua uerborum ueritas » (*Epigr.* I, praef.).

Pour ce qui est de la traduction, M. Izaac n'a pas osé aller jusqu'au bout de sa franchise, et il a atténué la crudité du texte en multipliant « les joyeux ébats » et les « infâmes complaisances » et je ne sais quels honnêtes détours ; hélas ! les choses dites sont telles que peu importait l'indécence des mots employés pour les dire, et ce n'était qu'une question de plus ou de moins, car telle quelle la traduction ne manque déjà de verdeur : dans telle Épigramme où, par une affectation de pudeur, Martial s'abstient de nommer la chose (XI, 97), n'arrive-t-il pas au traducteur (trahison à rebours) de la nommer par deux fois?

Ce qui est plus important, c'est que dans l'ensemble la traduction ne manque ni d'exactitude ni de vigueur ; en particulier, M. Izaac s'est appliqué très heureusement à donner aux pointes finales le relief et le piquant voulu.

Le commentaire est abondant ; malheureusement, il est seulement amorcé au bas des pages, et l'essentiel en est rejeté à la fin du volume. On le trouvera encore insuffisant : dans l'épigramme du Corbeau (XIV, 74), l'épithète de « salutator » ne se comprend pas si l'on ne renvoie à Phèdre (126) ; l'épithète de « caerulei » donnée aux Bretons (XI, 53) et celle de « colorati » donnée aux Étrusques (X, 68) demandaient une explication ; de même, pour rester dans les couleurs, le verbe « palleret » appliqué à la grive (IX, 54) ; la « plainte » du pinson et le « salut » de la pie (ibid.) me laissent rêveur... Mais qui fera jamais de Martial un commentaire complet? J'aime mieux louer M. Izaac d'avoir dans ces cent pages de notes en petit texte réuni l'essentiel de ce que lui fournissaient d'utile ses prédécesseurs, en y ajoutant souvent une part d'interprétation personnelle.

Il faut le louer aussi du scrupule avec lequel, publiant le tome II trois ans après le tome I, il s'est imposé de mettre à jour sa documentation ;

la note bibliographique des pages VII à XII, due à M. H. FRÈRE, est un complément indispensable, et fort bien conçu, à l'Introduction du premier volume.

J. MAROUZEAU.

III. — Collection des classiques Garnier.

Il est impossible de rendre compte ici avec quelque détail des volumes qui viennent de paraître dans cette Collection : il est venu sur ma table, depuis le dernier Bulletin paru, près de vingt volumes ; c'est dire avec quelle ardeur (et, ce qui n'est pas toujours sans risque, avec quelle rapidité) travaillent les traducteurs.

Traducteurs attitrés, peut-on dire, car sur les couvertures des présents volumes je retrouve les noms de ceux qui, depuis plusieurs années, alimentent la collection :

M. H. BORNECQUE s'est fait une spécialité des ouvrages de rhétorique. Il a déjà publié le traité à Hérennius, deux traités de Cicéron, Sénèque le rhéteur, et deux volumes de Quintilien. Il nous donne cette fois en deux nouveaux volumes le complément de l'*Institution oratoire*. Traduction agréable, coulante, et qui incitera peut-être à lire cet auteur, bien plus « lisible » qu'on n'est porté à le croire. Naturellement on trouverait, dans un texte qui pose tant de problèmes, à chicaner le traducteur sur les détails. Dans la phrase donnée par Quintilien comme exemple d'ambiguïté (VIII, 16) : uisum a se hominem librum scribentem, « l'auteur, dit la traduction, a mal placé ses mots » ; il ne s'agit pas, à mon avis, de la place des mots, qu'on pourrait modifier sans que l'ambiguïté disparaisse ; c'est la construction syntaxique qui est visée par le mot « composuerit ». Dans l'interpellation « tanto melior » (VIII, 17), il n'y a pas l'idée de « en progrès » ; la formule est fixée, inanalysable, et équivaut à notre « bravo ! à la bonne heure ! » (cf. Plaute, *Persa* 326 ; *Trucul.* 953 ; *Bacch.* 211 ; Térence, *Heaut.* 549 ; Phèdre III, 5, 4 ; Sénèque, *Epist.* 31). La traduction de « longioribus hyperbatis » (IX, 4, 142) : « des transpositions de mots plus *longs* » ne contient-elle pas une faute d'impression qui trahit le sens?...

On doit se féliciter que Quintilien ait eu pour traducteur M. Bornecque, spécialiste des questions de prose métrique, pour les passages si importants du livre IX où ces questions sont traitées : dans plus d'un passage, la traduction fait plus que rendre le texte, elle l'éclaircit. Sur un point important (IX, 91-93), elle laisse subsister l'obscurité. Le passage vaut d'être cité, pour être soumis à un nouvel examen : « Plurimum igitur auctoritatis... habent longae (litterae syllabaeque), celeritatis breues... Acres, quae ex breuibus ad longas insurgunt ; leniores, quae a longis in breues descendunt. Optime incipitur a longis, recte aliquando a

breuibus, ut : nŏuūm crimen, lenius a breuibus, ut : ănĭmāduērtī iudices, sed pro Cluentio recte, quod initium eius partitioni simile est, quae celeritate gaudet. » Première question : le substantif de « longae » et de « breues » étant évidemment « litterae » ou « syllabae » qui figurent dans le contexte antérieur, quel est le substantif de « acres »? M. Bornecque traduit, sans décider : « le style a plus de force ». Ne faut-il pas comprendre « les suites de syllabes, les séries »? — Deuxième problème, lié au précédent : quelle est la valeur des pluriels « optime incipitur a longis, a breuibus »? Étant donné l'exemple proposé par Quintilien : nŏuūm crimen, il me semble impossible de comprendre autrement que : « le mieux est de commencer par *une* longue », en donnant au pluriel sa valeur bien connue d'indéfini : « une longue dans chaque cas donné ». — Troisième question : M. Bornecque traduit : « Le mieux est de commencer par des longues ; on peut aussi, quelquefois, commencer par une brève : nŏuum crimen, ou, ce qui est plus doux, par deux brèves : ănĭmaduerti iudices ; ce début, qui est celui du pro Cluentio, est correct, parce que... » Rien ne justifie dans le texte l'opposition : *des* longues-*une* brève, rien non plus l'addition du chiffre « deux » dans : *deux* brèves, rien enfin la suppression de « sed » du texte. Je crois qu'il faut traduire, en conservant partout le sens indéfini du pluriel et en changeant la ponctuation : « Sont excellents les débuts en longue, convenables parfois les débuts en brève, comme : nŏuūm crimen. Sont plus coulants les débuts en brèves, comme : ănĭmaduerti iudices, mais un tel début convient au pro Cluentio, parce que... » La question du pluriel se pose du reste encore pour le passage qui suit : « clausula e *longis* firmissima est, sed cadit etiam in breues ». Sur toute cette casuistique, j'en appelle de M. Bornecque traducteur à M. Bornecque métricien ; nul mieux que lui n'est qualifié pour nous apporter la solution de ces petits problèmes.

— C'est M. Bornecque encore qui, infatigable, nous donne trois volumes de Tacite : *Histoires* et *Annales*. Il est vrai que pour ces deux ouvrages il s'est borné à améliorer l'œuvre de Burnouf, qu'il a prise pour base. Pour base de sa traduction, mais en se gardant de cette espèce de religion qui a rendu Burnouf intangible pendant des générations. Là où Tacite écrit avec une simplicité éloquente : extrema senecta liber (*Ann.* XIII, 42), M. Bornecque n'hésite pas à se contenter d'une traduction moins concise que l'original : « son extrême vieillesse lui assurait quelque liberté », mais moins romantique que le Burnouf : « trop près du tombeau pour n'être pas libre ». M. Bornecque a repris en tête de chacune des œuvres la vieille Introduction de Burnouf ; c'est dire qu'il s'est interdit toute incursion dans les nombreux problèmes qui ont été agités dans ces derniers temps touchant l'œuvre et l'auteur.

— Pour les œuvres mineures de Tacite : *Dialogue des orateurs*, *Vie d'Agricola*, *La Germanie*, M. A. Cordier a adopté la même attitude que M. Bornecque, se bornant à rajeunir la traduction de Burnouf et à reproduire son Introduction, qui le conduit par exemple à proposer deux dates pour la composition du Dialogue, l'une dans le sommaire au nom de Burnouf (p. 3) et l'autre, rectificative, en note de bas de page !

— M. François Richard, seul ou avec M. Pierre Richard, a déjà publié de nombreux volumes dans cette collection : Horace, Salluste, Martial, une partie de Cicéron et de Sénèque. Après le *De oratore*, il nous donne aujourd'hui le *Brutus* et *La perfection oratoire* (est-ce bien la traduction qui convient pour le titre : *De optimo genere oratorum*?).

Édition pourvue d'environ cinq cents notes, toutes, ou très peu s'en faut, de caractère historique, et d'un index historico-géographique. Traduction aisée, un peu rapide, parfois un peu approximative : chap. 91 « le plus sage des philosophes » ne traduit pas « prudentissimo philosopho » ; chap. 88, « inciderat in Cottae et Sulpici aetatem » ne signifie pas « il y rencontrait (au forum) C. et S. »... Ces à-peu-près sont sans conséquence dans les parties proprement historiques de l'ouvrage ; ils sont plus fâcheux là où il s'agit de critique et de théorie : dans le fameux passage sur la pureté de la langue (chap. 84-85), « dilatare litteras » n'est pas « traîner sur les syllabes », c'est donner aux voyelles le son « plein » ou « grave » ou « large » dont parle ailleurs Cicéron (*De orat.* III, 11, 42 ; 12, 45-46) et aussi Velius Longus (VII, 49) ; « ueteratoria ratio dicendi » n'est pas une « éloquence vulgaire », mais « qui sent le métier » ; « elegantia » n'est pas « l'élégance » ; « parler bien » ou « parler avec pureté » ne traduit pas « latine loqui », locution qui a une signification historique plutôt qu'esthétique...

L'édition est et ne veut être que scolaire ; était-ce une raison pour ne numéroter que les chapitres et nous enlever la commodité qu'offre la division traditionnelle en paragraphes?

— MM. F. et P. Richard ont déjà publié en trois volumes les Lettres à Lucilius ; voici maintenant deux volumes de *Traités philosophiques* : dans l'un, les sept livres *Des bienfaits*, que les auteurs préfèrent intituler : *De la bienfaisance* ; dans l'autre, un recueil constitué essentiellement par les traités appelés *Dialogi*, mais où viennent s'insérer, par un souci de chronologie qui n'est même pas conséquent (cf. l'Avertissement), le *De clementia* et le *Ludus de morte Claudii*.

On ne peut pas reprocher aux éditeurs de n'avoir pas mis à jour leur édition : l'Introduction et les Notices tiennent compte des études récentes et en adoptent avec empressement les conclusions ; par exemple sont heureusement utilisés les travaux de MM. Albertini, Faider, Pré-

chac. En particulier, M. Préchac a convaincu les auteurs par son argumentation relative à la composition du *De clementia* ; on peut l'en féliciter, mais était-ce une raison pour adopter dans la pratique un bouleversement du texte qui rend désormais impossible toute référence par chapitres et même par livres?

Je n'ose, dans le peu d'espace que je m'accorde ici, me permettre de juger une traduction qui a coûté aux auteurs de longs et louables efforts. Un sondage que je fais dans le début du *De otio* me fait penser d'abord que le titre n'est peut-être pas exactement traduit par *La retraite* : « retraite » ne recouvre pas « otium » ; la preuve, c'est que dès le chapitre I les traducteurs sont obligés de rendre l'expression « sine otio » par « sans loisir » et de n'employer le mot « retraite » que pour traduire l'idée exprimée en latin par « secedere ». Dans la suite du même paragraphe, je suis alerté par une impropriété de métaphores qui n'est pas dans la manière de Sénèque, et en effet, en confrontant avec le texte, je m'aperçois que rien ne justifie les expressions « papillonner de l'un à l'autre », « ballottés par la bassesse (!)... de nos jugements », « nous flottons, sautons (!) de prise en prise », « notre tête chenue s'écrase sous le casque ». Inversement, l'expression très imagée de Sénèque, à propos des traces de pas qui conduisent à l'antre du lion : « turba uestigiorum, in quibus nulla sunt redeuntium », est-elle suffisamment rendue par « la multitude des traces qui vont toutes dans le même sens »? Les éditeurs mentionnent justement en note (n. 419) la fable de La Fontaine sur le même sujet ; or, le fabuliste n'a pas manqué, lui, de préciser, comme Sénèque : « Pas un ne marque de retour. » Quelques inadvertances trahissent une revision hâtive : dans le *Ludus*, ch. 14, c'est de faim qu'on fait mourir Tantale ; le mot essentiel *laturam* n'est pas traduit ; le membre de phrase « nisi illi succurreretur », rapporté à Tantale dans le texte latin, l'est à Sisyphe dans la traduction ; « onere releuari » ne peut signifier « remonter son rocher ». Dirai-je que dans le même passage « si uni dici » est une conjecture, que les mots « non umquam Sisyphum onere releuari » sont un arrangement gratuit? Dirai-je que cette édition perpétue, sans avertissement, des leçons telles que *De otio*, 1, 4 : miti manu ; 3, 2 : obscurata malis, qui ne sont dans aucun manuscrit autorisé? Je sais bien qu'on ne peut pas demander aux éditeurs, dans cette collection, de reprendre « à zéro », comme on dit aujourd'hui, la critique du texte, qu'une édition « de lecture » doit offrir avant tout un texte lisible ; mais un texte arrangé sans aucune indication des arrangements faits? La question dépasse le rôle de MM. F. et P. Richard, qui ont fait de leur mieux pour s'acquitter d'une tâche ingrate ; mais l'avis s'adresse au directeur de la Collection.

— M. M. Rat est aussi un des principaux pourvoyeurs de la Collec-

tion ; il a déjà à son actif des poètes : Properce, Catulle, Virgile, et des historiens : César, Suétone. A cette série il ajoute aujourd'hui la suite de César (*Guerre civile*) en y joignant la *Guerre d'Alexandrie*, parce que cet ouvrage continue approximativement celui de César, et sans que bien entendu soit examinée la question d'attribution ; en Appendice, une traduction des passages des *Vies de César et de Pompée* de Plutarque se rapportant à la guerre civile, des *Remarques topographiques* illustrées de cartes et un *Tableau chronologique* des événements de 49 à 47.

— Le soin a été confié aussi à M. Rat de pourvoir de notes une traduction de *Cornelius Nepos*, préparée par M. C. Vergniol, dont le travail avait été interrompu par la mort. Le Commentaire de M. Rat, qui occupe soixante-dix pages de petit texte, doit beaucoup aux études récentes de MM. P. Roussel, P. Cloché, R. Grousset, A. Piganiol. Il me plaît que dans son Introduction il ne cherche pas à faire de son auteur un grand écrivain et se borne à lui donner un satisfecit dans le « genus tenue ».

— Infatigable, M. Rat s'est encore attelé à *Pétrone*, ajoutant une nouvelle traduction aux traductions innombrables qui ont été données en français du *Satiricon*, et s'appliquant à rivaliser avec M. Ernout, que, sauf erreur, il ne nomme pas.

L'Introduction de M. Rat est abondante ; elle cite complaisamment et Boissier et Collignon, et R. Pichon et la littérature de Teuffel, et Rohde et Bücheler (d'après Collignon !), et les études « relativement récentes » (!) de Émile Thomas et de Raymond Cahen ; je n'y trouve guère trace (dois-je dire « guère »?) des abondantes et parfois pénétrantes études consacrées à Pétrone depuis un quart de siècle.

Pour ce qui est du texte, je me bornerai à une remarque : après avoir justement caractérisé dans l'Introduction « la supercherie évidente » de Nodot, comment M. Rat peut-il se résoudre à encombrer son texte des additions de ce faussaire, sous prétexte que, d'après Basnage (!), « elles rendent plus agréable et plus facile la lecture de l'œuvre »?

— J'ai déjà signalé ici le premier volume des *Lettres de Cicéron*, publié par M. E. Bailly ; le second volume vient de paraître, qui contient les livres VII à XI des *Familières* ; venant avant l'édition Budé, cette Correspondance cicéronienne sera la bienvenue auprès du public lettré.

— M. H. Clouard, éditeur d'Apulée et de Lucrèce, nous donne un *Juvénal* et un *Perse*, sans prétendre renouveler ni même poser aucune question. Il reconnaît s'en tenir à la dernière mise au point, celle de MM. P. de Labriolle et F. Villeneuve dans la Collection Budé, « sauf sur de rares points où d'autres leçons que les leurs paraissent mieux s'accorder avec le contexte », ce qui est un principe de critique tout de même un peu simpliste.

— Bienvenus seront les volumes suivants, qui nous apportent des œuvres peu éditées et peu traduites :

Aulu-Gelle, Les Nuits attiques, par M. Mignon, 2 volumes d'ens. 30 francs ; *Claudien*, par V. Crépin, 2 volumes d'ens. 30 francs.

M. Crépin n'a pas eu à sa disposition les thèses récentes de M. P. Fargues, qui, utilisées avec précaution, lui auraient été d'un grand secours et en particulier auraient pu enrichir sa notice. Les sources de sa documentation ne sont pas indiquées, exception faite pour Mommsen et Amédée Thierry (toujours le même archaïsme d'information !) ; M. Crépin veut bien pour les années récentes renvoyer à ma Bibliographie ; mais il en coûtait si peu de la dépouiller pour fournir au lecteur une orientation précise.

Je n'envie pas M. Crépin d'avoir eu à traduire ces milliers de vers déclamatoires et romantiques à froid ; ou plutôt si : il y avait là une belle gageure à tenir, celle de réaliser, à force d'ingéniosité, de concision, de vigueur abrupte ou de rhétorique déchaînée, une sorte de Hugo au petit pied. M. Crépin y a-t-il réussi? Voici quelques échantillons : *In Eutr.* II, 428 : tanto coniungit foedera monstro = il se montrait son inséparable allié ; 440 : ipse Leo dama ceruoque fugacior = Léon lui-même, plus couard malgré son nom (?) qu'un daim ou qu'un cerf ; 453 : ualuit pro uulnere terror impleuitque uicem iaculi = l'épouvante fait sur lui le même effet qu'un dard qui s'enfoncerait en le blessant... J'ai peur que la traduction ne fasse tort à l'original ; ce n'était pas par un style de version latine qu'il fallait rendre les outrances de ce « fauve ».

— Grâce au travail de M. Mignon, on pourra s'amuser désormais aux récréations grammaticales d'Aulu-Gelle. L'édition se présente avec une certaine allure scientifique : l'Introduction résume, par exemple, l'état actuel de notre connaissance en ce qui concerne les manuscrits et les sources. Pour l'établissement du texte, l'éditeur n'a pas naturellement la prétention de faire œuvre nouvelle : est-ce une excuse pour faire figurer dans le texte (I, 25) une forme *induciae* que contredit l'explication proposée par *inde uti iam*? On est bien obligé ailleurs de corriger les formes *erudicionibus*, *scripcionis*, etc., des manuscrits *P* et *R*.

Aulu-Gelle est un philologue méticuleux, qui eût été choqué de certaines approximations chez son traducteur : eût-il admis qu'on rendît (praef.) *fidibus* par « la musique », qu'on résumât son original « male doctorum hominum scaeuitas et inuidentia » par « l'envie misérable des ignorants »? M. Mignon n'a-t-il pas utilisé pour cette Préface la traduction si scrupuleuse de M. P. Faider? Est-ce rendre (I, 2) « uirtutumque origines officiaque earum et confinia aut contraria » que de dire : « origine des vertus, actions honnêtes qui s'en rapprochent »? Que signifie « contraria »? Quant à « officia », la note 41 nous l'explique abondam-

ment, comme aussi la note 40 nous commente avec complaisance l'argument du sorite : trois pages de commentaire philosophique pour deux mots, alors qu'on nous en donne en tout une trentaine pour 340 pages d'un texte philologique hérissé de difficultés !

J. Marouzeau.

IV. — Collection roumaine.

M. E. Constantinescu vient de publier le volume IV et dernier de sa traduction roumaine de Plaute (Libr. Anastasiu & Petrescu, Râmnicu-Vâlcea, Roumanie), qui contient : *Pseudolus*, *Rudens*, *Stichus*, *Trinummus*, *Truculentus*. Il paraît que le roumain, « langue moins intellectualisée », dit l'auteur, se prête mieux que le français à la traduction de Plaute. Et M. Constantinescu a traduit en vers les principaux cantica ! Ajoutons que sa traduction comporte un commentaire de bas de page, avec quelques observations critiques où l'on reconnaît la méthode et l'esprit de L. Havet.

M. Constantinescu avait présenté en 1929 à Jassy comme thèse de doctorat une étude sur les Prologues de Plaute : *Prologus La comediile lui Plautus*, tip. Gutenberg, Râmnicu-Vâlcea, dont les conclusions, résumées en français à la fin du volume, intéressent non seulement la technique plautinienne, mais aussi l'histoire du théâtre latin et ses rapports avec les originaux grecs.

J. Marouzeau.

V. — Divers.

J. H. Waszink, *Tertullian, De Anima*, mit Einleitung, Uebersetzung und Kommentar : H. J. Paris, Leyde, 1933, x & 318 pages.

Il n'est guère de traité, parmi les trente et un opuscules qu'on doit à Tertullien, qui mérite autant que le *De Anima* d'attirer l'attention des historiens de la philosophie, et même des historiens de la science médicale.

Tertullien s'y propose d'étudier non pas tant l'origine de l'âme — encore qu'il s'en préoccupe — que sa nature véritable. Problème insoluble, que l'antiquité avait déjà retourné de mille façons.

Pour essayer de la résoudre, ou tout au moins d'y intégrer quelques données nouvelles, Tertullien considère qu'il a trois sources de connaissance à sa disposition : 1° la Philosophie, qui fait métier de s'occuper de questions de cet ordre. Tertullien en connaît fort bien les sectes et les opinions, sinon toujours par lecture directe, au moins par des *excerpta* authentiques. Mais, d'une façon générale, il la traite dans le *De Anima* sans aucune aménité. Non seulement il se plaît à souligner ses contradictions et ses incertitudes, mais encore il prodigue aux philosophes,

même aux plus grands, à Thalès, à Socrate, à Platon, à Aristote, les critiques les plus vives et les paroles les plus discourtoises ; 2° la Médecine, « sœur de la philosophie ». Il a beau lui décocher une ou deux épigrammes (§ II), on sent qu'il lui réserve une tout autre déférence, et qu'il s'incline devant l'entière autorité qu'elle garde en son domaine. Nombreux sont les médecins grecs qu'il cite, et sur le témoignage desquels il s'appuie. Au premier plan se détache Soranus d'Éphèse, dont le nom revient sans cesse sous sa plume, et dont il connaît parfaitement le Περὶ Ψυχῆς Il est à noter qu'il ajoute aux observations qu'il trouve consignées chez eux un certain nombre de remarques personnelles, parfois des plus intéressantes. Je signale celle du chap. xxv sur l'avortement provoqué ; celle du chap. LIII sur la mort lente. Il élargit le champ habituel des psychologues, ses prédécesseurs ou ses contemporains, en utilisant divers « résultats » des sciences naturelles ; 3° l'Écriture sainte. Ne nous y trompons pas, c'est là qu'est sa norme et sa loi. Il est chrétien avant tout. Il ne s'enquiert de la spéculation et de la science profanes que parce qu'il espère qu'elles l'aideront à mieux pénétrer les vérités spécifiquement chrétiennes. Mais, en cas de conflit, il n'hésite pas : c'est l'Écriture qui a sûrement raison. A aucun prix, il ne s'accommoderait d'une hypothèse qui ne cadrerait pas avec les textes scripturaires (tels qu'il les interprète). — Ajoutons qu'en sa qualité de « Montaniste », il superpose encore à l'Écriture les « charismes », les révélations dont le Seigneur favorisait, selon lui, certains privilèges de la secte.

On voit la richesse de ce traité, et combien il mérite qu'on l'éclaire d'une pleine lumière. M. J. H. Waszink s'y est employé avec conscience et succès. Il donne : 1° une introduction assez courte (p. 1-17) ; 2° le texte du *De Anima*, d'après l'unique manuscrit, le Codex *Agobardinus* = *Paris. lat.*, 1622, du IXe siècle[1], et l'édition de Reifferscheid dans le *Corpus* de Vienne, avec une division nouvelle en paragraphes ; il a tenu compte des travaux critiques postérieurs à cette édition, ceux de Hartel, de v. d. Vliet, de Kroymann, de Gomperz, de Löfstedt, de Thörnel, de Hoppe, et il a recueilli aussi dans son apparat critique les conjectures intéressantes des anciens éditeurs. En fait, il élimine un bon nombre des corrections que Reifferscheid avait risquées avec une prodigalité souvent superflue. Justifie-t-il toujours lui-même les leçons de son choix (par ex., à la fin du chap. v)? Il est permis de se le demander. Une traduction allemande est jointe au texte ; 3° le commentaire proprement dit s'étend de la p. 198 à la p. 285 et est suivi de plusieurs *Indices* (p. 286-315).

Ce qui rend l'interprétation de ce traité particulièrement délicate,

1. La lacune du début et de la fin a pu être comblée, grâce à l'édition de Gagny-Mesnart, Paris, 1545, où avait été utilisé un manuscrit, aujourd'hui perdu.

c'est la langue dont use Tertullien — langue d'une vigueur, d'un relief souvent admirables, mais où abondent les mots nouveaux, les expressions inédites. Croirait-on qu'on rencontre dans le *De Anima* plus de cinquante ἅπαξ λεγομένα[1], à quoi s'ajoutent environ soixante-quinze mots qui, repris par d'autres écrivains, y apparaissent pour la première fois? A cette liste impressionnante, il conviendrait d'ajouter les sens neufs que Tertullien impose à quantité d'expressions déjà courantes[2]. Cette puissance verbale inouïe ne sert pas seulement chez lui (comme chez un Apulée, à qui il doit d'ailleurs beaucoup) les jeux d'une virtuosité sans frein : elle aide cet étonnant logicien, ce jouteur incomparable, à serrer au plus juste sa pensée et à en traduire sans perte ni déformation la plénitude.

M. Waszink disposait de la traduction allemande de Kellner (1870-1871 ; 2e éd., 1882) ; de la traduction anglaise de Thelwall et Holmes (Édimb., 1872) et d'une récente traduction hollandaise de J. Meyboom (Leyde, 1930). Il ne paraît pas avoir connu la traduction française de M. de Genonde (*Œuvres de Tertullien*, Paris, 1852, t. II, p. 1-115) : les faux sens y abondent, et cela ne saurait étonner, à une époque où la langue de Tertullien, son lexique spécial, n'avaient guère été étudiés ; mais on y rencontre d'heureuses réussites d'expression, des pressentiments du sens vrai, et elle ne doit pas être négligée.

Pour autant qu'il nous est permis de juger une transposition du latin en allemand, M. Waszink dégage bien le sens ; mais rend-il vraiment le *style* de son auteur, avec ce qu'il a d'énergique et d'abrupt? Puis le procédé qui consiste à imprimer massivement texte d'un côté, traduction de l'autre, sans un paragraphe, sans rien qui découpe la pensée et qui l'*aère*, a pour le lecteur français, en un sujet si spécial, quelque chose d'un peu accablant.

Le commentaire de M. Waszink fournit une abondance de renseignements extrêmement précieux sur les sources utilisées par Tertullien, et sur les particularités de sa langue. Nombre de textes scientifiques et philosophiques y sont donnés tout au long. On peut regretter qu'abandonnant la méthode coutumière de F. J. Dölger — le maître dont il se réclame — M. Waszink n'ait pas traduit les morceaux de grec qu'il transcrit : cela eût été prudent et lui aurait valu la gratitude de la plupart de ses lecteurs.

1. Il faut rendre à Georges cette justice qu'il les a recueillis à peu près tous dans son grand *Wörterbuch* (sauf *catabolicus*, 28, 5 ; *coimplicitus*, 17, 2 ; *elanguere*, 53, 3). Il permet même de se rendre compte que *defaecatio* et *famulatorius*, notés par Waszink parmi les ἅπαξ, n'en sont point.

2. Par exemple *accessio* (accès de fièvre); *concussio* (perturbation); *convenire* (remarquer; interroger; punir); *dedicare* (initier); *ingenia* (inventions); *iniectio* (= ἔννοια); *repercutere* (réfuter); *solacium* (réconfort), etc... C'est ici que le dictionnaire de Georges est plus lacuneux.

Ce qui manque parfois à ce commentaire, très complet au point de vue philologique et critique, c'est, en certains chapitres, une paraphrase serrée de la pensée elle-même, dont la portée et la suite ne sont pas si aisément saisissables.

Prenons, par exemple, le chap. IX. Tertullien y soutient la thèse (stoïcienne par ses origines) de la nature corporelle de l'âme, et il invoque à l'appui la vision d'une « sœur » montaniste, qui se flattait d'avoir *vu* une âme « susceptible d'être saisie, tendre, lumineuse, couleur d'azur et de forme toute pareille à celle du corps humain ». Au lieu d'épiloguer (p. 211) sur le sens de *medicinas desiderantibus sumit*, qui ne peut signifier autre chose (quoi qu'il en dise) que « elle procure des remèdes à ceux qui en ont besoin », on aurait préféré que M. Waszink donnât quelques brèves explications : 1° sur le *post Ioannem quoque prophetiam meruimus consequi*, par où Tertullien s'oppose nettement à une théorie catholique qui n'allait à rien de moins qu'à contester la mission de tout prophète postérieur à Jean-Baptiste, et à rejeter toute prophétie éclose sous la Loi nouvelle ; 2° sur certaines expressions de ce curieux passage, par exemple les mots *nam et diligentissime digeruntur, ut etiam probentur*, qui impliquent que les révélations de la voyante étaient classées, consignées par écrit avec le plus grand soin, et qu'on en formait une sorte de dossier. Procédure prudente, tout à fait conforme à l'esprit de Tertullien, et qui permettait, sans « éteindre » le charisme prophétique, de le surveiller et de le contrôler.

De même, aux chap. XLIII-XLV, il eût fallu des explications plus détaillées sur les divers sens que Tertullien attribue au mot *extase*. L'extase, c'est, d'abord, selon lui, la force intime, grâce à laquelle, dans le sommeil, l'âme se maintient en activité permanente et éprouve, avec une extrême vivacité parfois, des émotions de toutes sortes, tandis que le corps est assoupi et détendu. C'est, ensuite, un « état » proprement religieux : soit dans le sommeil, soit même en dehors du sommeil, l'extase, l'*amentia*, est la modification par où passe nécessairement la raison humaine, du moment que l'action de Dieu s'exerce sur elle avec une certaine intensité : visions et prophéties la postulent. Tertullien écarte soigneusement de sa définition toute idée de « fureur », de désordre physique, afin d'éviter une confusion préjudiciable avec la mantique païenne : il ne retient que la théorie de l'abolition occasionnelle de la personnalité du voyant.

Au chap. XXVIII, 5, pour les *pythonicos spiritus*, renvoyer à Dieterich, *Abraxas*, p. 115 ; au chap. LV, pour la doctrine d'après laquelle les martyrs seraient, par privilège spécial, admis au ciel sans délai, renvoyer à Kattenbusch, *Zeitsch. fur die neutest. Wiss.*, IV (1903), p. 117. Quelques indications intéressantes de Turmel, dans la *Revue d'hist. et de litt. rel.*, VII (1902), p. 137, sur la survie de la thèse de la matérialité de l'âme.

Voici enfin diverses observations de détail au sujet de la mise en œuvre. Ni dans le texte, ni surtout dans la traduction, les numéros des paragraphes ne se détachent suffisamment. On attendrait, au haut des pages, un chiffre qui permît de trouver rapidement le chapitre cherché. Les sigles employés dans les *Indices* ne sont expliqués nulle part. Dans le second Index (*Sprachliches*) manquent des mots importants : *catabolicus*, 28, 5 ; *paredrus*, 28, 5 ; *prosector*, 25, 5 ; *pythonicus*, 28, 5 ; *stupor* (pour rendre le τὸ ἀναλγητόν d'Épicure), 3, 2 ; *temperamentum*, 25, 5 ; *trinitas*, 21, 1. Certains ἅπαξ λεγ. ne sont pas signalés, par exemple *incommiscibilis*, *adagnoscere*, *defetiscentia*. Dans le troisième *Index*, il faudrait un mot-souche *Juristensprache* (pour des expressions telles que *evacuare*, *rescissio*, *minoratur*, *officium*, etc.), étant donnée l'importance de l'élément juridique chez Tertullien.

D'autres retouches encore seraient souhaitables — l'impression typographique est souvent défectueuse. — Mais il faut décerner un hommage très mérité au bel effort de M. Waszink. S'attaquant à un traité exceptionnellement difficile, il l'a rendu intelligible, il en a défriché les abords. Désormais, certaines ignorances ne seront plus permises, et il faudra bien se rendre compte que, dans la décadence de la culture antique, des hommes tels que Tertullien tenaient encore en main le flambeau et lui faisaient jeter d'assez vives lueurs.

P. de Labriolle.

Histoire littéraire.

L. Laurand, *Cicéron* (*Vie et œuvres, etc.*) : Collection d'études anciennes, Paris, Les Belles-Lettres, 1933, 225 pages.

— *Cicéron* (volume complémentaire) : Ibid., 1934, p. 226-533.

Cicéronisant attitré, si l'on peut dire, M. Laurand a consacré à son auteur, depuis plus de trente-cinq ans, bien des articles et plusieurs ouvrages. Que lui restait-il à dire, qui justifie ces deux volumes compacts? Il a voulu résumer « l'essentiel des renseignements généraux les plus nécessaires en y ajoutant des indications peu connues, répondant à beaucoup de questions que l'on se pose et dont on ne trouve pas facilement la solution ».

Ouvrage de référence? Il est vrai que la bibliographie y tient une grande place, puisqu'elle comprend d'une part une *Bibliographie générale*, p. 367 à 382 du deuxième volume, d'autre part des *Notes bibliographiques* (p. 383-491), qui réunissent des indications éparses dans d'innombrables publications. Mais ces deux volumes présentent plutôt le caractère d'une encyclopédie, ou si l'on veut d'un mémento. La seule énumération des sous-titres indique la richesse et la variété de l'information : *Vie et œuvres; villas, maison, fortune; culture de l'esprit; art oratoire*

(théorie et pratique); philosophie; correspondance et correspondants; langue et style; iconographie; manuscrits; éditions; réputation et influence, et, comme pour prévoir l'imprévisible : *questions diverses*. Sur tous ces points, l'auteur, cela va sans dire, ne présente pas des exposés en forme et complets ; il se contente de références et de renvois pour les questions les plus connues ; il développe davantage les points sur lesquels il apporte du nouveau. Si bien que l'intérêt de l'ouvrage est, en même temps que de documentation, aussi de curiosité ; on a plaisir à s'instruire de tout ce qu'ont appris à l'auteur de longues années de recherches sur l' « entourage » de Cicéron et de ses œuvres, sur tout ce qui le fait apparaître vivant, attrayant, original ; qui ne s'amusera, par exemple, aux enquêtes, si fructueuses même quand elles ont des résultats « négatifs », sur l'iconographie de Cicéron, sur le sort de ses manuscrits...?

Le tort de l'ouvrage (mais qui peut en blâmer M. Laurand?), c'est d'être, au lieu d'une récapitulation, un recueil et un complément. On y trouve de tout, et non pas tout. L'essentiel y voisine avec le curieux, avec le secondaire, avec le négligeable ; on ne peut pas se défendre de trouver qu'il est excessif de citer un ouvrage sur *Naples et le drame du Vésuve*, parce que Cicéron y est appelé « la plus grande figure de cette grande époque » (II, p. 457), un ouvrage de linguistique parce qu'il constate qu' « on publie encore en tous pays des ouvrages scientifiques écrits dans le latin de Cicéron » (p. 421).

Parmi les pages les plus précieuses de l'ouvrage, il faut citer celles qui signalent les lacunes de notre information cicéronienne : *Travaux qui manquent*, p. 492 et suiv. Mais à ce chapitre, que seul M. Laurand pouvait écrire, j'ai fait ci-dessus dans la *Chronique* le sort qui lui convient.

« Désormais, m'écrit M. Laurand, il ne me restera plus rien à dire sur Cicéron. » Gageons qu'il n'en est rien, et souhaitons que l'appel qu'il adresse aux cicéronisants soit entendu, pour les points qui le méritent, par M. Laurand lui-même.

J. Marouzeau.

H. Bornecque, *Tite-Live* : Paris, Boivin, 1933, 216 pages.

La synthèse que nous offre M. H. Bornecque est la bienvenue. Elle étudie tout Tite-Live, l'homme et l'œuvre, le milieu, l'histoire (en sept chapitres), l'écrivain (en quatre). Or, il faut avouer que, depuis la « thèse », brillante et systématique, de Taine, cet écrivain n'a pas suscité d'étude d'ensemble bien marquante : on croirait volontiers que, trop pratiqué dans les classes, il ennuie les hommes mûrs et stérilise la fraîcheur critique. Depuis quelques années, sans doute, on s'intéresse de nouveau à ses méthodes littéraires, on se prend même à rediscuter la va-

leur de son témoignage historique : mais il ne s'agit que de travaux de détail. Que M. Bornecque ait bien voulu faire le point, en utilisant tous ceux qu'il a pu se procurer[3], c'est à la fois un signe des temps, une courageuse entreprise et un bienfait pour la recherche à venir.

M. Bornecque a fait le plus méritoire effort pour se replacer, malgré toute son érudition, devant un Tite-Live « neuf » : retrouvant les exemples sur lesquels se fonde chaque jugement, retraduisant les pages caractéristiques. L'enquête est d'une parfaite probité ; malgré le manque de références (la publication de ces cours n'en comportait pas), chaque lecteur de Tite-Live s'en rendra facilement compte, en se reportant au texte latin. L'interprétation est lucide, çà et là un peu subtile : qui autorise à affirmer (p. 9) que Tite-Live avait écrit des dialogues sur l'*histoire* de la philosophie? ou (p. 11 ; cf. p. 17) que la préface des *Histoires* se date rigoureusement de 28-27? ou (p. 115) qu'en écrivant *diuus Caesar*, nom officiel du dictateur défunt, Tite-Live manifeste son admiration pour lui? Mais ce sont là simples broutilles. De même, les lapsus de la p. 21 sur le contenu des manuscrits se corrigeront facilement d'après la p. 202. Jugements d'autrui un peu trop vite endossés, trouble momentané dans le classement des fiches ou fautes d'impression (d'ailleurs très rares), ce n'est pas ce qui doit arrêter.

Voici l'excellent : une très fine reconstitution du milieu où s'est écoulée l'enfance de Tite-Live (mais Padoue, ennemie jurée des Celtes, ne peut passer, p. 25, pour la principale ville de la Gaule Cisalpine : l'erreur est d'ailleurs corrigée p. 27), une mise au point limpide de l'attitude d'un historien antique à l'égard de ses prédécesseurs et, par suite, de ses sources (p. 47 et suiv.), une étude remarquable de la rhétorique de Tite-Live à la lumière de tout ce que nous apprend Sénèque le Père : et, cette étude, M. Bornecque, seul à pouvoir la faire, nous la devait, en contrepartie des amplifications trop générales de Taine. Sans compter toutes les suggestions qu'éveillent au passage une phrase ou un mot.

Il y a certains points, cependant, sur lesquels je demanderais la révision d'idées trop facilement reçues. D'abord, l'influence de Polybe. Elle me semble sous-estimée (p. 51) dans l'évolution générale de l'historiographie romaine et (p. 17 et 80 et suiv.) dans l'œuvre même de Tite-Live : je suis persuadé (il y en a des preuves matérielles) que, dès le livre XXI, Tite-Live le connaissait et l'utilisait au besoin ; et je ne puis donner au fameux *haud spernendus auctor* le sens dépréciatif (au contraire !) que lui attribue M. Bornecque. — Puis la méthode de travail de Tite-Live. M. Bornecque rejette avec raison la théorie de la « source

1. Aux indications, trop sommaires, qui figurent au bas de la page 137, on ajoutera : A. Reichenberger, *Studien zum Erzählungsstil des Titus Livius*, Dissertation d'Heidelberg, Karlsruhe, 1931 ; et E. Burck, *Die Erzählungskunst des T. Livius*, Berlin, 1934.

unique ». Mais il me semble que, lorsqu'il s'agit d'un historien antique, on ne saurait faire trop large la part des « extraits » colligés par des secrétaires et celle, surtout, de la mémoire, systématiquement développée dans les écoles de rhéteurs et qui permettait à l'écrivain de dominer et, au besoin, de combiner plusieurs sources différentes. — M. Bornecque trouve (p. 23) que Tite-Live a sacrifié l'histoire intérieure, et il en cherche les raisons. Mais des historiens modernes découvrent au contraire en lui, spécialement dans la 3e Décade, des données précieuses sur les conflits des clans politiques, qui manquent dans Polybe. La question serait à reprendre, je crois. — M. Bornecque s'étonne beaucoup (p. 60) des inconséquences de Tite-Live, qui tantôt fait profession de scepticisme, tantôt rapporte sans sourciller d'étranges prodiges. Mais cette attitude ne révèle-t-elle pas, justement, la transition entre le rationalisme un peu sec de l'âge césarien et la renaissance du sens du merveilleux, auquel la mentalité romaine allait s'abandonner de plus en plus dans les siècles impériaux?

Car c'est là ce qui m'intéresserait le plus en Tite-Live : montrer en lui moins un classique docile aux règles de l'école qu'un écrivain et un historien plutôt gênés en leur époque, en tout cas pleins de promesses de l'avenir. Même sur sa rhétorique, il resterait à pousser la recherche.

Et d'abord, à cette date, les deux notions de « prose d'art » et d' « éloquence » se confondent encore. Puis le prestige de la parole active et créatrice n'est pas encore éteint : en trouvant qu' « aucune des harangues de Tite-Live n'a été tenue par un général d'armée », Napoléon oubliait les singulières conditions de la bataille antique et toute une série de passages, fort probants, de César lui-même. Encore M. Bornecque a-t-il montré, par une statistique curieuse (p. 157), que les discours tenaient proportionnellement deux fois moins de place dans Tite-Live que dans Thucydide. Il est vrai qu'il ne tient pas compte du style indirect. Je voudrais lui en faire une guerre courtoise : car, dans ses utilisations très souples de ce mode d'expression, Tite-Live trahit les débuts de l'évolution qui tendra à réduire, dans l'histoire, la part de l'éloquence proprement dite au profit de la psychologie. Et l'on sait de reste avec quel bonheur Tite-Live a enrichi le domaine de la littérature, et de l'histoire en particulier, grâce à son sens psychologique.

Ainsi se reprend-on à méditer le vieil auteur scolaire en lisant le livre de M. Bornecque, et grâce à lui.

Jean Bayet.

Nils Eriksson, *Studien zu den Annalen des Tacitus* : Lund, Ohlsson, 1934, x & 137 pages.

Les trois grands événements de l'histoire de la prose littéraire latine

ont été sa naissance sous l'effort de Cicéron, l'apparition du style de Sénèque et celle du style de Tacite. Jusqu'ici, le moins étudié a été le second. Sur le troisième, il semble qu'il reste aussi beaucoup à dire en dépit du grand nombre d'écrits qui lui ont été consacrés en tout pays. C'est ce dernier que concerne l'étude de M. Nils Eriksson.

Son point de départ consiste à mettre en parallèle les tournures anciennes, classiques, qu'il relève au cours des Annales, et celles qui sont plus récentes. Il obtient ainsi des couples du genre de *obsidio-obsidium*, *animi-animo*, *loco exire - e loco exire*, etc... Il inventorie ces tournures, en évalue le pourcentage dans les différentes parties des Annales. Après quoi, en joignant les points fournis par ce travail, il obtient ou croit obtenir une courbe représentant l'évolution du style de Tacite. Rendons hommage avant tout à la conscience et à l'intelligence que reflète cette étude. Non seulement elle attire l'attention du lecteur sur les lieux précis dans lesquels s'est produite l'évolution du « style moderne », mais elle s'ajoute à une série déjà bien fournie sur laquelle reposeront tôt ou tard les principes permettant d'établir plus nettement le développement de la langue latine au cours des âges.

Constatons cependant que dans l'inventaire de M. Nils Eriksson certaines recherches sont sujettes à caution. Peut-on, par exemple, espérer que la tradition manuscrite garantisse le compte des formes *tramittere* et *transmittere* employées par Tacite? N'y a-t-il pas lieu de faire entrer en ligne de compte en cette affaire le rôle des tildes et le caprice personnel du copiste?

Sur beaucoup d'autres points, les statistiques sont incontestables. Mais suffisent-elles à révéler les véritables préférences de Tacite? M. Nils Eriksson lui-même semble avoir hésité par instants. L'écrivain choisit tantôt une forme ou construction, tantôt l'autre. Ce phénomène comporte deux explications : ou bien la forme moderne était, de par l'évolution de la langue, devenue courante, et alors c'est la recherche de la forme ancienne qui est un effort d'art ; ainsi certains écrivains français empruntent aujourd'hui la syntaxe ou les expressions du XVIIe siècle pour donner plus de tenue à leur style ; ou bien, au contraire, la forme moderne a conservé sa saveur de nouveauté, et c'est elle alors qui est « ornante ».

Il faut encore tenir compte du jeu de la psychologie de l'auteur. Je ne sais quel critique littéraire français croyait nécessaire pour l'histoire complète de l'art d'un écrivain la connaissance de toutes les influences sous lesquelles il a travaillé, y compris celle de son journal du soir. Lorsque dans les Annales apparaissent certaines formes, ne seraient-elles pas l'effet d'une conversation, d'une lecture ou même d'une de ces hantises que F. X. Roiron a étudiées à l'occasion de Virgile et dont cha-

cun peut constater la tyrannie sur soi-même ! Il conviendrait bien souvent alors de compter l'apparition du même mot ou d'un analogue, non pour un cas, mais pour une fraction de cas.

Il serait nécessaire encore de tenir compte du contexte dans lequel surgit le mot. Depuis bien longtemps, avant même l'époque de Denys d'Halicarnasse, l'enseignement des écoles concernant la σύνθεσις et l'ἐκλογή était sévère, et si révolutionnaire que fût son tempérament, Tacite avait reçu cette première formation qui ne cesse jamais de peser même sur les indépendants.

Si fine donc, si consciencieuse, si intelligente que soit l'étude de M. Nils Eriksson, il est difficile d'y voir le fondement complet d'un jugement d'ensemble sur le style de Tacite. Accueillons cependant les éléments qu'elle nous apporte sinon comme suffisants, assurément comme fort utiles.

L'auteur s'inscrit nettement contre la conclusion de Wölfflin, qu'il y a eu au cours des Annales progrès continu dans le sens du rare et du solennel. D'accord avec Löfstedt, il estime au contraire que plus approche la fin, plus l'art de Tacite se simplifie, renonce aux moyens recherchés, aux procédés trop voyants. « C'est au commencement des Annales que le style est le plus *tacitéen*, tandis qu'à la fin il se rapproche du langage courant ; la courbe de son développement n'est donc pas rectiligne, elle présente un maximum. » Avec Löfstedt encore, il s'inscrit contre la conception de Gudeman, qui croit à un retour à la syntaxe du Dialogue, c'est-à-dire à celle de Cicéron. Tacite n'abandonne pas son style, mais il le simplifie. Et cette conclusion s'accorde bien avec ce que nous aimons à croire de ce grand artiste : l'art grandit à mesure qu'il renonce à la complication et produit ses effets par des moyens moins visibles.

L'auteur ne s'en tient pas là ; il veut déterminer l'instant du changement et se demande « à quel endroit des Annales est placée la frontière entre le style *tacitéen* et le style apaisé » qui l'a suivi. Ici, il semble difficile d'attacher de l'importance à sa réponse hésitante, surtout eu égard à l'état fragmentaire du texte que nous possédons.

Considérons donc cette étude du vocabulaire comme une pierre prête à prendre place dans la construction, mais non pas comme son fondement total. Il reste en particulier à souhaiter une connaissance plus approfondie de la langue du premier siècle finissant. Les styles de Tacite, de Pline, de Juvénal, pour n'en pas nommer d'autres, présentent des particularités communes qui n'ont pas encore été suffisamment reconnues. En les étudiant, on construirait une belle avenue, illuminée en arrière par les clartés du style de Sénèque, en avant par celles du περὶ ὕψους. C'est l'époque du règne de la δεινότης, l'atmosphère dans laquelle s'est épanoui le style des Annales, et sans aucun doute la

connaissance de cette atmosphère expliquerait bien des particularités chez les écrivains qui l'ont respirée.

A. Guillemin.

M. Lavarenne, *Étude sur la langue du poète Prudence* : Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1933, xxiv-687 pages.

M. Lavarenne a jugé avec raison qu'une étude sur la langue du poète chrétien Prudence était opportune, depuis l'apparition de l'excellente édition, due au Suédois Bergman, dans le *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum* (t. LX, 1926).

A l'exemple de H. Gœlzer dans son étude sur le *Latin de saint Avit*, il a partagé son exposé en paragraphes numérotés, et les a même multipliés beaucoup plus que n'avait fait son devancier. Il a pris également à Gœlzer le procédé de ces récapitulations partielles qui groupent à la fin de chaque partie les faits significatifs et mettent en valeur ceux qui méritent vraiment d'être retenus. Cette méthode offre de grands avantages et elle facilite l'utilisation du copieux *Index*. Là où l'on en sent parfois les inconvénients, c'est dans le livre IV. M. Lavarenne s'y emploie à définir le style de Prudence ; il consacre près de 400 paragraphes à en analyser les procédés, les figures, à y repérer les imitations, etc... Mais donne-t-il vraiment le sentiment net des caractères propres à ce style? On a quelque peine à recomposer, avec ces traits épars, une personnalité littéraire distincte. Sans doute y aurait-il eu moyen d'organiser d'une façon plus vivante et plus significative les particularités dispersées dans cette longue suite de sections.

Pour interpréter les phénomènes syntactiques qu'il voulait signaler et classer, M. Lavarenne a été obligé, cela va de soi, de comprendre parfaitement son texte. Or, Prudence est un auteur difficile ; il n'a jamais été traduit dans son ensemble, et M. Lavarenne ne pouvait s'aider que d'un petit nombre de traductions partielles, assez chétives. Il a tenu cependant à transposer en français tous les textes un peu substantiels dont il faisait état. Il a été ainsi amené à interpréter — d'une façon presque toujours satisfaisante — bien plus de mille vers. S'il se décide à donner plus tard une traduction complète de Prudence, il trouvera dans ce premier essai bien des éléments tout prêts à y entrer. En tout cas, il faut le remercier de n'avoir jamais laissé ses lecteurs en doute sur ses exégèses personnelles. On connaît des critiques rusés ou paresseux qui s'exonèrent sournoisement de ce tracas.

S'il est, dans ce remarquable travail, quelques parties moins heureuses, c'est dans les « vues d'ensemble » qu'on les trouverait peut-être. Ainsi, de considérer le début du ve siècle comme « un moment caractéristique de la pensée humaine » (p. 4), cela me paraît en surfaire quelque

peu l'intérêt et les mérites. Si l'on se rappelle les noms les plus prestigieux de cette époque — un Eunape, un Nonnos, un Martianus Capella, un Macrobe, un Claudien, un Rutilius Namatianus — on doit reconnaître que leur souvenir n'évoque aucune originalité de pensée, aucun renouvellement sensible. Du côté chrétien, la vitalité est bien plus ardente ; c'est l'époque de saint Jérôme, de saint Augustin, de Cassien ; mais ils n'ont encore, à ce moment, ni donné leur pleine mesure, ni rempli vraiment leur destinée. — Je crains pareillement que d'articuler, à propos du rôle joué par Prudence, le nom de Chateaubriand (p. 15), ce ne soit une erreur de perspective. Prudence n'apporte aucune vue théorique. Là où il explique sa tentative, au seuil même de son recueil, il n'indique d'autre motif que de faire œuvre pie et de mériter son salut, grâce à ses vers, après tant d'années médiocres ou coupables. J'ajoute qu'il ne propose aucune esthétique nouvelle. Il ne tente guère les voies non frayées. Ses *pensers* sont peut-être nouveaux ; mais ses vers sont antiques : je veux dire qu'il n'essaie point de rythme inédit (comme le fera saint Augustin, dans son *Psaume abécédaire*) et qu'il reste étroitement fidèle à la technique de la poésie païenne. Ne pousse-t-il pas l'amour de la phraséologie classique jusqu'à désigner communément les choses chrétiennes au moyen de termes vieillis au service du paganisme[1]? Pasticher une littérature n'a jamais été un bon moyen de la renouveler. — J'aurais aussi quelque scrupule au sujet de l'influence qu'auraient exercée sur le talent de Prudence le « climat » de l'Espagne et le « sang espagnol » qui coulait dans ses veines (p. 600). De même, je ne vois pas trop comment on peut reconnaître en Prudence « un homme de son temps » (p. 597) en cherchant des points de comparaison chez Tertullien, qui écrit au début du IIIe siècle, ou chez Apulée, qui est de la seconde moitié du IIe.

Dans la conclusion de son gros livre sur saint Avit — lequel vécut cependant plus d'un siècle après Prudence — H. Gœlzer s'étonnait, avec sa bonne foi, du petit nombre de faits importants que lui avait procurés sa longue étude. La *tradition* poétique a exercé, à Rome, une influence si forte qu'elle a opprimé, banalisé les talents. Le travail de M. Lavarenne ne pouvait aboutir non plus à des conclusions très nouvelles, étant donné que Prudence écrit dans une langue tout artificielle, dans un idiome savant qui ne se revivifie guère aux sources du latin parlé. — Mais ce qu'il a voulu et pu faire, il l'a fait avec une application, une exactitude, une conscience scrupuleuse, qu'on ne saurait trop louer. Cette thèse est un bon, un solide travail. Avant M. Lavarenne, nous n'avions rien de substantiel sur la langue et le style de Prudence : nous

1. Le démon = *tartareus minister*; le purgatoire = *cavernosus Avernus;* le paradis = *caelestis arx;* l'Église = *Christi atria*, etc...

voici maintenant parfaitement renseignés. Et il est probable que cette diligente enquête — qui rectifie quelquefois Bergman, qui enrichit les lexiques et même le grand *Thesaurus* de Berlin — ne sera pas recommencée de sitôt[1].

Pierre DE LABRIOLLE.

H. VROOM, *Le psaume abécédaire de saint Augustin et la poésie latine rhythmique* (Latinitas christianorum primaeva, Studia ad sermonem latinum christianum pertinentia edenda curat Jos. Schrijnen, fasc. IV) : Nimègue, Dekker, 1933, 66 pages.

L'auteur s'est proposé de démontrer que la poésie latine « rhythmique » (*sic*) serait un « christianisme intégral » (p. 17). On connaît le sens de cette expression, créée par Mgr Schrijnen ; elle constitue tout un programme[2]. Pour le remplir, il est nécessaire, en bonne méthode, de prouver que tel fait de langue se rencontre chez les écrivains chrétiens et seulement chez eux. C'est de ce point de vue — choisi par l'auteur lui-même — qu'il nous faut juger son travail.

Pour ce qui est de l'étude du Psaume abécédaire, l'auteur se contente de nous rappeler des faits connus : tous les « vers » de ce poème ont seize syllabes et une coupe au milieu ; ils se terminent tous par un *e*, parfois par un *ae ;* on constate l'existence de nouvelles diphtongues, etc. Est-ce suffisant pour affirmer qu'on a là le premier spécimen d'une versification nouvelle et, ce qui plus est, d'une versification rythmique? L'auteur le croit, tout en reconnaissant que l'accent ne joue aucun rôle dans les « vers » de saint Augustin (p. 38). Selon lui, « la coïncidence régulière de l'ictus et de l'accent » ne serait « qu'une modification accidentelle, qui tout au plus a renforcé le rôle de l'ictus » (p. 38). Les arguments invoqués sont des plus fragiles. Ce serait d'abord le fait que l'accent latin n'avait qu'une faible intensité. L'auteur s'appuie sur les recherches récentes de M. A. Schmitt pour affirmer ce que M. Meillet avait enseigné bien avant, à savoir que l'accent latin était « schwach zentralisierend[3] ».

1. P. 564, Tertullien n'est pas un « Père de l'Église ». — P. 551, la construction des deux vers litigieux du *Cathemerinon*, II, 29, ne saurait faire de doute : il faut rattacher *mane* à *sumptis*, et annexer ce passage aux imitations de Sénèque. Celui-ci, dans la lettre 121, 6, flétrit ceux *qui ieiuni bibunt, qui vinum recipiunt inanibus venis et ad cibum ebrii transeunt.* — P. 552 : les deux vers cités de l'*Apotheosis* 202 sont obscurs, mais on peut arriver à les comprendre. Le raisonnement dialectique est comparé implicitement à une arme de jet dont les ressorts, préalablement tendus, poussent et décochent le projectile. *Vertigo*, c'est le mouvement de rotation qui tord les *nervos* en une sorte d'entrelacs (*texit*) avant la détente du javelot ou de la pierre. Comp. Juvénal, *Sat.* VI, 449-450.

2. Voir sur ce point J. Marouzeau, dans cette *Revue*, t. X (1932), p. 241 et 485 et suiv.

3. A. Schmitt, *Untersuchungen zur allgemeinen Akzentlehre*, 1924, p. 177 et suiv.

Mais l'était-il encore du temps de saint Augustin? L'auteur n'a même pas cru devoir poser la question. Il est curieux de voir les philologues des pays de langue germanique se mettre si facilement d'accord sur ce point. Et ce sont précisément eux qui attribuent un élément d'intensité à l'accent latin de l'époque de Plaute ! On ne peut pas faire plus pour se mettre en désaccord complet avec toutes les données de la linguistique. Si la coïncidence de l'ictus et de l'accent n'est pas une condition nécessaire des vers « rythmiques », on ne voit plus pourquoi M. Vroom considère comme « origine » de la versification nouvelle le psaume abécédaire plutôt que les poèmes de Commodien, d'autant plus qu'il affirme (p. 33 et 37) que les vers de ce poète peuvent « se lire encore comme des hexamètres, mais seulement en faisant abstraction de la quantité » (p. 37). A l'appui de tant d'allégations, l'auteur ne prend pas la peine de nous apporter d'autre preuve que son sentiment personnel du rythme. L'appel qu'il fait à la musique n'est guère plus probant. En effet, en supposant que le psaume abécédaire ait été écrit pour être chanté, il ne pourrait, à ce titre, être rien d'autre qu'un ancêtre des « séquences » du Moyen Age. Or, celles-ci, bien qu'elles fussent divisées en « kola » égaux (pour les chœurs antiphoniques), étaient cependant considérées comme de la prose (*prosa*). Ce n'est que très tard que les règles du vers rythmique ont été introduites en cette matière. Cela n'a eu lieu que longtemps après l'apparition du vers accentuel.

Il est très probable que le psaume abécédaire a été composé pour être chanté sur le mode antiphonique (l'auteur ne le dit pas d'une manière précise), mais cela ne nous oblige nullement à le considérer comme un *carmen*, d'autant plus que saint Augustin a écrit qu'il n'a point voulu en faire un[1]. Cet avertissement aurait dû suffire[2].

M.-G. Nicolau.

E. K. Rand, *A walk to Horace's farm* : Boston & New-York, 1930, 78 pages, 42 figures.

— *In quest of Virgil's birthplace* : Cambridge, 1930, 170 pages, 126 figures, 3 cartes.

— *Once more Virgil's birthplace* : *Harvard Studies in classical Philology*, XLIV, 1933, p. 63-92.

Adepte fervent d'Horace et de Virgile, M. E. K. Rand s'est rendu en

1. *Non aliquo carminis genere id fieri uolui* (*Retractationes*, I, 20). Ce qui est plus surprenant, c'est que l'auteur a voulu faire de cette affirmation un argument pour sa thèse.

2. Il est inutile de donner ici la liste, malheureusement assez longue, des coquilles de toute sorte qu'on trouve dans cet ouvrage.

pèlerinage aux lieux qu'ils ont chantés. Il nous conte ses voyages avec amour et humour, nous présentant tour à tour, en termes choisis, avec de beaux caractères et de jolies images, la nature, les gens et les bêtes, les monuments et les ruines, les manuscrits et les éditions, les tavernes et les pique-niques ! Dès 1913, il avait eu l'impression que la villa d'Horace se trouvait en Sabine, non pas, comme le soutenaient Noël des Vergers et Gaston Boissier, au Capo le Volte, mais, conformément à une autre tradition française du XVIIIe siècle, aux Vigne di S. Pietro ; les fouilles de M. Lugli l'ont confirmé, et ont permis de dresser le plan de la villa, avec son portique et son triclinium, ses thermes et ses mosaïques.

Ajoutons qu'une reconstitution intéressante vient d'être tentée par M. Thomas D. Price (*Mem. Amer. Acad. Rome*, X, 1932, p. 135-142, pl. 34-42). Il ne reste plus qu'à identifier le *fons Bandusiae* avec l'une des nombreuses sources que M. Rand a explorées aux environs malgré le gel — *geluque... acuto.*

Sur le domaine où naquit Virgile, la controverse est plus récente : Pietole, à trois milles au sud de Mantoue, recueillait tous les suffrages depuis Dante ; mais, en 1922, M. Conway désigna Carpenedolo ou Calvisano, à une trentaine de milles au nord-ouest. M. Rand a repris et illustré la thèse traditionnelle.

Comme M. Conway revenait à la charge, il lui répond par une étude nouvelle, moins imagée, mais plus scientifique, exposant et réfutant les arguments adverses :

1° La description des *Bucoliques* — la Ire comme la IXe, quoi qu'en pense M. Herrmann — ne s'oppose pas à l'identification ancienne : sans avoir une précision photographique, elle peut convenir soit, comme le comprenait Servius, à tout le pays mantouan, soit même à la propre villa du poète, car M. Rand retrouve sur le terrain la colline qui s'abaisse en pente jusqu'au ruisseau.

2° Si la dédicace d'une *Vergilia* a été découverte à Calvisano et l'épitaphe d'un *Magius* à huit milles de Carpenedolo, on n'en saurait conclure que le poète est né à l'un de ces villages.

3° Le premier est le seul qui corresponde à l'indication topographique de Probus : *vico Andico qui abest a Mantua milia passuum XXX.* Mais ce témoignage est en contradiction avec l'expression de Suétone-Donat : *abest a Mantua non procul*, et avec l'extension probable du territoire mantouan. Il peut s'expliquer par une erreur, soit de Probus, qui en a commis bien d'autres, soit des copistes, qui auront changé III en XXX.

Cette démonstration paraît probante, et l'on doit savoir gré à M. Rand d'avoir réagi contre la rigueur fantaisiste de certaines théories modernes.

P. Wuilleumier.

Sciences historiques.

H. Lamer, *Wörterbuch der Antike, mit Berücksichtigung ihres Fortwirkens* : Leipzig, Kröner, 1933, xi & 784 pages, 5.80 Marks.

Ce dictionnaire comprend, avec l'antiquité gréco-romaine, les peuples et les civilisations qui peuvent avoir quelque rapport avec elle. Destiné au public cultivé et aux étudiants, il évite par principe et dans la mesure du possible les termes techniques. Les articles, dus aussi à la collaboration de E. Bux et W. Schöner, embrassent une matière considérable : philologie, philosophie, littérature, archéologie, histoire, art, métrique, grammaire, citations, etc. C'est une petite encyclopédie dont l'originalité consiste à mettre en lumière la continuation de l'antiquité dans le présent (voir les articles sur la révolution française, le classicisme, le romantisme, Mussolini, le canal de Suez, etc.).

Il est évident qu'un ouvrage de ce genre, pour offrir une réalisation pratique, ne peut être fait que d'omissions et de renoncements volontaires. Aussi serait-il vain de laisser libre cours à une critique minutieuse. Cependant quelques remarques s'imposent. Les auteurs ont, pour rendre l'ouvrage accessible aux profanes, employé un vocabulaire courant. C'est leur droit. Mais on se demande si leur but est atteint. Le lecteur curieux de savoir le sens de « Apotheose » ne trouvera pas ce mot, dont l'explication est à la rubrique : « Vergottung von Menschen. » Les auteurs semblent attendre de ceux qui utilisent ce dictionnaire des connaissances qu'ils leur dénient par la destination de l'ouvrage. Par contre, on trouvera un article « Nobilität » et non « Adel », inconséquences qui limitent un peu l'utilité d'un dictionnaire. De même, est-il pratique d'avoir à chercher des renseignements sur l'industrie des anciens à « Handwerkliche und industrielle Berufe »? Il y a un article sur le commerce (Handel), mais point sur la société[1] et l'économie (Gesellschaft, Wirtschaft). Et pourtant il serait bien à sa place dans ce livre. Rien non plus sur les ports (Hafen). Est-il rationnel de mettre « Britannien » sous « England » et de dédoubler « Gallien[2] » et « Frankreich »? Qu'il faille chercher « Comitien » à la rubrique « Volksversammlung », soit. Mais les comices curiates sont omises ; on les trouvera mentionnées sous « Servius Tullius », sans qu'un renvoi avertisse le lecteur.

Que dire de la bibliographie? Elle est parfois incohérente. Par exemple, excellente pour Claude (les derniers ouvrages de Momigliano et de Stähelin sont cités), elle ne donne pour Tibère, à côté de deux travaux de détail, que le volume de Sthar (de 1885) ! Dans celle de Cicéron, on voudrait au moins voir le nom de Boissier. Il serait facile — et injuste

1. On en trouvera les éléments sous « Tägliches Leben ».
2. L'ouvrage de C. Julian n'a pas quatre, mais sept volumes.

— d'allonger, car ce dictionnaire a certainement des mérites. Si l'on veut voir ce qu'il y a et non ce qu'il n'y a pas, on aura d'agréables surprises : notices biographiques sur les grands philologues, l'origine de l'expression française « après nous le déluge », conseils sur les voyages archéologiques, etc. Les articles historiques sont particulièrement bien rédigés. Une intéressante tabelle montre le développement de l'écriture (p. 784).

Nonobstant les imperfections signalées plus haut, ce dictionnaire, d'un format pratique, d'une impression très lisible, rendra service à tous ceux que l'antiquité intéresse, et peut-être même au savant embarrassé çà et là par un lapsus.

J. Béranger.

W. C. Greene, *The achievement of Rome* : Cambridge, Harvard Univ. Press, 1933, 560 pages et 5 planches.

Considérations romano-américaines par un homme de gauche. Mais être obligé pour caractériser un historien de recourir à cette expression de comité électoral, c'est déjà le juger.

M. W. C. Greene avait publié en 1923 un volume sur l'*Œuvre de la Grèce* ; dix ans après, voici le pendant. Le premier ouvrage portait en sous-titre : *Un chapitre de l'expérience humaine* ; celui-ci porte : *Un chapitre de la civilisation.* Aux Grecs la théorie, aux Romains la pratique. *Excudent alii...* Pour ce qui touche à l'esprit et à l'art, Rome n'a guère inventé, mais elle a eu le don de fondre des éléments divers et de dresser la charpente d'une société vaste et policée ; après avoir consolidé les gains de la civilisation, elle les a offerts en cadeau au monde qu'elle régissait et aux siècles à venir.

Le pays et ses anciennes populations, l'extension de Rome, la famille, l'art, la politique, la religion, la littérature, tels sont les principaux chapitres, mais sous des titres symboliques et volontiers hermétiques. La méthode consiste à comparer passé et présent. On explique l'époque d'Auguste par le fascisme et le fascisme par l'époque d'Auguste. M. Greene, comme il est naturel, revient sans cesse à son pays ; il analyse les maux dont souffrent les États-Unis et il espère que l'exemple de Rome sera, là aussi, salutaire.

Quant à l'idée maîtresse, elle m'a paru être que Rome a réalisé il y a deux mille ans une Société des Nations qui, affranchie des barrières commerciales, jouissait d'une loi commune à l'abri de la *Pax Romana.* Mais alors l'établissement d'une hégémonie est nécessaire. L'homme de gauche veille et il veut croire que l'*Imperium* peut revivre sans impérialisme. Des idées voisines ont été exposées lumineusement par un des nôtres[1], mais en quinze pages.

1. M. Greene, si sévère pour les barrières économiques, respecte scrupuleuse-

On sent que je n'aime pas beaucoup ce genre de livre. Je préfère, il est vrai, une étude qui part de petits faits révélés et va s'élargissant à un travail où l'on brasse de grands événements connus et des idées préconçues. Je reconnais pourtant avec plaisir, au risque de sembler me contredire, que l'inspiration du volume de M. Greene est sympathique.

Marcel Durry.

Tenney Frank, *An economic survey of ancient Rome*, vol. I : *Rome and Italy of the Republic* : Baltimore, Johns Hopkins Press, 1933, 431 pages, 3 Doll.

M. Tenney Frank entreprend la publication d'un grand ouvrage sur la vie économique de l'ancienne Rome ; personne n'était pour cela plus désigné que l'auteur de l'*Economic History of Rome*, dont la seconde édition parue en 1927 prouve assez le succès, et de tant d'articles qui font autorité en la matière. L'ouvrage comprendra quatre volumes : Italie sous la République, Italie sous l'Empire, Provinces orientales, Provinces occidentales ; le *general editor*, qui s'est réservé les deux premiers tomes, s'est, en revanche, pour les provinces, assuré la collaboration de spécialistes éminents, parmi lesquels nous sommes heureux de saluer un de nos compatriotes, M. Grenier, qui naturellement traitera de la Gaule. On nous promet que les quatre volumes, édités grâce à l'aide financière de la Fondation Rockfeller, seront achevés dès 1935.

M. Tenney Frank souhaitait que tous les tomes fussent bâtis sur le même plan ; mais il a reconnu que, selon les époques et les régions, les documents variaient à tel point de nombre et d'aspect qu'il valait mieux adopter un plan pour chaque sujet. Toutefois, on retrouvera partout la même tendance : fournir aux travailleurs des faits et des textes ; répudier toute conception philosophique et politique de l'économie dans le monde romain. Si bien qu'un compte-rendu, qui ne peut entrer dans les détails, prendra l'aspect d'une énumération.

Dans ce premier volume, subdivisions chronologiques : une introduction (jusqu'à l'invasion gauloise) et cinq chapitres : I : De 387 à 264 ; II : Les deux premières guerres puniques ; III : Les guerres d'Orient ; IV : La période gracchienne ; V : De Sylla à Auguste (80-30 av. J.-C.). Dans chaque chapitre, le même ordre est suivi à quelques variantes près : tableau chronologique, le pays et ses habitants ; finances publiques (dépenses-impôts), législation économique, monnaie et banque, agriculture, industrie, commerce, prix ; une section est réservée à ce que l'auteur appelle les finances « semi-publiques » : il s'agit des revenus affer-

ment les linguistiques; il ne connaît que les travaux en anglais; de chez nous, il ne cite qu'un ouvrage de Boissier, et avec trois fautes dans le seul titre.

més, dîmes, mines, édifices publics, forêts. Chaque paragraphe donne les sources avec un minimum de commentaire : par exemple, relevé des cens avec références à Tite-Live ; liste des colonies fondées ; à propos de la législation de Tiberius Gracchus, citations en texte *et traduction* d'Appien, de Plutarque, des *Periochae*, de Cicéron, de *C. I. L.*, I², 638, etc... On arrive ainsi à une revue des prix à la fin de la République, sur quoi se termine ce premier volume, sans aucune conclusion.

Sans parler d'un index, il y a une excellente bibliographie ; elle n'est pas exhaustive ; on reconnaîtra avec l'auteur qu'elle eût pris alors des proportions démesurées. Mais rien d'essentiel ne m'a paru omis et, contrairement à beaucoup de savants étrangers, M. Tenney Frank cite les Français en bonne place : Gsell, Holleaux, Besnier ; MM. Cagnat, Carcopino, Cavaignac, Grenier, Hatzfeld, Piganiol, Toutain ; où l'on voit que, si les nôtres semblent d'ordinaire s'intéresser moins que les historiens américains (de naissance ou d'adoption) aux questions économiques, leur apport dans ce domaine n'est rien moins que négligeable.

Marcel Durry.

M. Hammond, *The Augustan principate* : Cambridge, Massachusetts, 1933.

M. Hammond vient de publier sur le principat d'Auguste un travail qui constitue une bonne mise au point. Visiblement, les questions de droit constitutionnel sont au premier plan de ses préoccupations. Je regrette un peu qu'il ne se soit pas arrêté davantage sur certaines questions de chiffres qui ont été résumées dans des travaux récents. A mon avis, elles éclairent singulièrement la psychologie d'Auguste durant les premières années de son principat, et l'attitude qu'il a adoptée tant au dehors qu'au dedans.

Auguste nous dit que 500,000 Romains lui ont prêté le serment militaire. A sa mort (14 ap. J.-C.), l'armée comprenait vingt-cinq légions, théoriquement 150,000 hommes, en supposant les effectifs au complet[1]. Comme le service de vingt ans fonctionnait déjà normalement dans la dernière partie du règne, on peut admettre que tous avaient prêté le serment depuis 6 av. J.-C. environ. Dans la période précédente (28 av. J.-C.-6 av. J.-C.), il n'est pas sûr que l'effectif de vingt-cinq légions ait

1. Les légions qu'Antoine emmena contre les Parthes comptaient 3,750 hommes, à peine deux tiers de l'effectif officiel (Tarn, dans *Class. Quarterly*, 1932, p. 79). Mais Antoine avait rencontré certaines difficultés pour recruter en Italie. Il n'y a vraiment aucune raison pour admettre que des déficits de cet ordre aient été tolérés dans les légions de la seconde partie du principat d'Auguste. Un déficit de 10 °/₀ doit pourtant être envisagé.

été atteint dès le début[1]. En revanche, le service a été de seize ans au moins pendant une partie de la période. Si l'on admet qu'un des faits compense l'autre (nombre des légions un peu moins grand, service un peu plus court), on estimera que le nombre des hommes ayant prêté le serment durant cette période équivaut à peu près au nombre de la période suivante : 130,000 ou 140,000. Il faut aussi tenir compte des pertes, qui ont été sérieuses pendant la guerre batonienne et la guerre de Germanie : qu'on songe à la destruction des trois légions de Varus, environ 15,000 hommes, en 9 ap. J.-C. On ne peut guère évaluer très au-dessus de 300,000 hommes le chiffre des hommes enrôlés après la fin des guerres civiles. Il ne reste donc guère que 200,000 hommes enrôlés pendant les guerres civiles (44-28 av. J.-C.). Chiffre qui n'a rien d'excessif, si l'on songe que, durant cette période, Octave a eu couramment vingt légions (120,000 hommes) sous ses ordres. Sur ces 200,000 hommes, il nous dit que 120,000 étaient retraités à la fin des guerres civiles. Il reste donc 80,000 pour le chiffre des tués ou des hommes maintenus sous les drapeaux en 28 av. J.-C. Les pertes durant la guerre civile n'ont guère pu être inférieures à 30,000 hommes (compte tenu de ce que celles de la guerre contre Sextus Pompée ont porté surtout sur la flotte, que certainement Auguste ne fait pas entrer dans son calcul)[2]. Et il est difficile de ne pas évaluer à 50,000 hommes les troupes retenues en 28 av. J.-C., en attendant les renforts fournis par les nouvelles classes[3]. Bien entendu, chacun de ces deux chiffres est hypothétique : leur somme seule, 80,000 hommes, est certaine.

Bref, les renseignements fournis par Auguste conduisent à imaginer comme suit le mouvement de l'armée romaine de 44 av. J.-C. à 14 ap. J.-C. : le nombre des hommes enrôlés de 44 à 28 est de 200,000, desquels 120,000 sont retraités en 28 av. J.-C., 30,000 (?) ont péri, et 50,000 (?) sont retenus sous les drapeaux ; aux 50,000 retenus ainsi s'ajoutent, de 28 à 6 av. J.-C., environ 150,000 recrues ; sur ce total, 180,000 ont été retraités, car Auguste évalue à 300,000 environ le nombre des soldats retraités par lui (dont 120,000, avons-nous vu, avant 28 av. J.-C.) ; il reste un reliquat de 20,000 hommes environ, auxquels s'ajoutent les 150,000 recrues levées de 6 av. J.-C. à 14 ap. J.-C. ; en défalquant

1. M. Syme (*Journ. of Rom. Studies*, 1933, p. 14 sqq.) estime que si, et en donne de fortes raisons.

2. Les flottes ont été recrutées essentiellement parmi les pérégrins et les esclaves. Pour la campagne contre Sextus Pompée (36), Octave affranchit d'un coup 20,000 esclaves (Suét., *Aug.*, 16).

3. Des troupes d'Antoine, Auguste a certainement retenu les trois légions de Crassus, qui se couvraient de gloire sur le Danube. Les autres ont été licenciées, mais sans recevoir d'assignations comme les vétérans d'Octave (Dion, LI, 3-4 : συστρατεύσασι).

30,000 ou 40,000 hommes pour les pertes subies dans les guerres du règne d'Auguste, on retrouve l'effectif de l'armée à la fin du règne : 138,000 hommes environ.

Le point intéressant qui ressort de ce tableau est le renouvellement massif qu'a certainement subi l'armée après la fin des guerres civiles. Le nombre des soldats retenus alors sous les drapeaux a été évalué plus haut à 50,000, et est en tout cas notablement inférieur à 80,000. Les légions étaient, vers 28, toutes sérieusement déficitaires, quelques-unes sans doute squelettiques. Il a fallu un certain temps pour que l'afflux des jeunes classes portât l'effectif à vingt-trois légions complètes : d'où la politique pacifique d'Auguste jusque vers l'an 13 av. J.-C.

La population recensée en 28 av. J.-C. fut de 4,063,000 *libera capita.* Si l'on admet que les garçons de moins de quatorze ans et les filles de moins de douze ans ne sont pas compris dans ce nombre (ce qui est le cas pour les recensements provinciaux, au moins en Syrie), on cotera à environ 1,400,000 le nombre des Romains d'âge militaire. D'après les analogies modernes, le nombre des jeunes gens atteignant l'âge militaire chaque année, la « classe », serait compris entre 1/30e et 1/40e de ce total, soit 35,000 à 40,000.

Auguste dit que 500,000 Romains lui ont prêté le serment militaire en cinquante ou soixante ans (44 av.-14 ap. J.-C.), ce qui donne une moyenne de 9,000 recrues par an, environ un quart de la classe. Si vraiment 50,000 hommes seulement ont été retenus sous les drapeaux en 28 av. J.-C., il aurait fallu environ dix ans, avec cette moyenne, pour porter l'armée à l'effectif que nous constatons pour la fin du règne. Mais j'imagine que, dans les premières années qui ont suivi Actium, le recrutement a été plus intensif, pour se ralentir par la suite.

E. Cavaignac.

J. C. Tarver, *Tibère* : Paris, Payot, 1934, 347 pages.

L'original de l'ouvrage dont la Bibliothèque historique Payot vient d'offrir au public français une traduction soignée a été publié en 1902, à Westminster, chez Archibald Constable. Le livre s'appelait alors *Tiberius the Tyrant*, et il ne différait guère de celui d'aujourd'hui, si ce n'est par l'absence des illustrations. En effet, tout ce que l'auteur a cru devoir ajouter à son œuvre, après trente-deux ans de recherches et de découvertes, ce sont huit gravures, portraits de Tibère pour la plupart. Ce n'est pas beaucoup. Malgré l'intérêt qu'elles peuvent présenter, il y aura certainement des gens pour penser que ces gravures remplacent mal la revision sérieuse du texte que les progrès de notre connaissance du sujet rendaient non seulement souhaitable mais obligatoire.

Il faut pourtant rendre cette justice à M. Tarver, que, son livre n'ayant jamais eu un caractère érudit, il pouvait, jusqu'à un certain point, se dispenser d'en rajeunir la documentation. Bien plus, l'œuvre ayant été conçue comme une interprétation personnelle de l'exposé tacitéen (M. Tarver semble moins familier avec les autres sources, Suétone, par exemple[1]), l'attitude adoptée par l'auteur était peut-être la seule indiquée pour en conserver intacte l'originalité première.

Quoi qu'il en soit, cette interprétation manque souvent de rigueur, si elle ne manque jamais d'agrément. M. Tarver ne semble connaître que Tacite, et il le connaît mal[2]; son sens critique est fin, mais arbitraire. Du moins n'est-il jamais dépourvu d'*humour*. On en jugera d'après ce portrait de Livie, aussi savoureux qu'injuste : « On possède des reproductions des traits de Livie ; son grand nez se montre, à côté du profil d'Auguste, sur les monnaies ; il reste d'elle des bustes et, au moins, une statue. Sa physionomie est celle d'une très belle femme et d'une femme très digne, mais non d'une femme qui riait volontiers ; ses lèvres ont l'air faites pour sourire sur commande, mais point spontanément. On peut conjecturer que ses vertus étaient manifestes au point de constituer un perpétuel encouragement au vice ; que c'était une de ces femmes qui sont plus dangereuses pour la saine moralité qu'un mauvais exemple et dont les règles de conduite ne peuvent manquer de susciter une révolte secrète sinon ouverte » (p. 142). De telles lignes sont plus amusantes que vraies (cf. également le jugement sur Antoine : « un soudard avide », p. 98) ; elles ne sont que trop nombreuses dans *Tiberius the Tyrant*.

Il n'est pas rare non plus qu'afin de librement échafauder les hypothèses qui lui paraissent vraisemblables, M. Tarver fasse fi des textes les plus explicites. Je citerai, au hasard, la page où, en cédant à son hostilité pour Livie, il explique la prolongation de l'exil de Tibère à Rhodes par les intrigues de sa mère favorisant les deux Césars, Gaius et Lucius (p. 160-161 ; cf. Suét., *Tib.*, 11, 5 et 12, 1). Ou ce passage dans lequel, pour excuser la conduite de Germanicus lors de son voyage égyptien, il

1. P. 148, il expose mal les circonstances qui ont accompagné la mort de Drusus l'Aîné : cf. Suét., *Tib.*, 7, 3, et Val. Max., V, 5, 3. — De même, p. 153, les conditions de la retraite de Tibère à Rhodes : cf. Suét., *Tib.*, 10, 2. — Il n'est pas exact que Caligula ait fait détruire « les mémoires » de son prédécesseur (p. 170) : cf. Suét., *Domit.*, 20. — Il n'est pas exact non plus que celui-ci ait formellement adopté celui-là (p. 322) : cf. Suét., *Cal.*, 10, 1; 12, 1. Dion, LVIII, 8, 1.

2. Sans quoi il n'aurait jamais écrit : « Tacite, comme Suétone, semble avoir tiré ses renseignements de trois sources principales : mémoires privés, rumeurs courantes (où nous comprenons les pasquinades et les chansons de circonstance débitées sur la scène) et le compte-rendu officiel des délibérations du Sénat » (p. 231). J'ai consacré au procédé tacitéen des *rumores* quelques pages de mon mémoire : *Tacite et Tibère. Une contribution à la technique du portrait dans l'historiographie latine*, à paraître dans le vol. VI de l'*Ephemeris Dacoromana*, Annuaire de l'École roumaine de Rome.

n'hésite pas à inventer une lettre qui n'a jamais existé : « En visitant l'Égypte, Germanicus, par inadvertance, enfreignit un décret d'Auguste, interdisant à tout sénateur ou chevalier romain d'entrer dans ce domaine privé de l'empereur sans autorisation spéciale. Tibère lui avait écrit pour l'aviser de cette interdiction, mais la lettre arriva trop tard » (p. 267).

L'auteur n'étant apparemment pas un spécialiste de l'histoire ancienne (l'édition anglaise de *Tibère* mentionne, de lui, un *Life and letters of Gustave Flaubert*), il y aurait mauvaise grâce à trop insister sur pareilles libertés. Comme Ihne, comme Beesly, comme Sabine Baring Gould, ce que M. Tarver s'est plu à écrire, c'est un essai psychologique et un plaidoyer en faveur d'une cause qu'il estimait juste. Ne parlons pas du plaidoyer : il est mal informé, il laisse dans l'ombre trop de côtés de l'activité de celui qu'il voudrait faire absoudre. Mais l'essai psychologique n'est pas négligeable. La sympathie qu'éprouve M. Tarver pour son héros lui a permis d'en retracer la figure morale avec une intuition fine et juste. C'est ce qui constitue l'intérêt principal du livre, et qui fera qu'il sera lu avec profit par cette partie du public, qui ne s'intéresse au passé qu'à travers les vicissitudes de quelques grandes personnalités.

D. M. Pippidi.

E. Ciaceri, *Tiberio successore di Augusto* : Milano & Roma, Soc. anon. editrice « Dante Alighieri », 1934, xi-335 pages in-4°.

Le chemin par lequel le dernier en date des historiens de Tibère est allé à la rencontre de son héros mérite d'être relevé. Car ce n'est pas un élan irréfléchi qui a déterminé le choix de M. Ciaceri, ou une pensée indifférente ; mais un lent acheminement qui va de l'hostilité à l'amour. On dirait presque une conversion.

Pour autant que je sache, la première prise de contact date de 1898. En cette année lointaine, M. Ciaceri publiait à Catania un livre, *Le vittime del despotismo in Roma nel I secolo dell' Impero*, qui n'était pas sans précédent dans la tradition littéraire du Haut-Empire. Au temps de Trajan, déjà, Fannius s'était proposé la tâche pieuse de transmettre à la postérité les *exitus inlustrium virorum*, victimes des Césars. Comme ce contemporain de Tacite, M. Ciaceri se montrait humble devant la mémoire des martyrs et dur envers les tyrans. Personne n'était excepté, Tibère pas plus qu'un autre.

Un travail plus récent de notre auteur, concernant le même empereur, témoigne à son égard d'une attitude plus compréhensive, donc plus favorable. Le mémoire *L'imperatore Tiberio e i processi di lesa maestà* (*Processi politici e relazioni internazionali*, Roma, 1918, p. 249-308), où M. Ciaceri s'était donné pour but de déterminer juridiquement

la responsabilité de Tibère dans les procès les plus sanglants de son règne, finit sur la constatation que la tradition ancienne hostile à ce prince ne résiste pas à un examen critique sérieux. D'ici jusqu'à lui rendre justice entière, en reconnaissant les mérites éminents de sa personne et l'importance singulière de son règne, la distance n'était pas grande. Et voici que M. Ciaceri vient de la franchir en faisant, dans *Tiberio successore di Augusto*, l'éloge le plus catégorique de l'empereur méconnu.

N'étant pas suspect de sympathie préconçue à l'égard du fils de Livie, ayant mis trente ans à mûrir son sujet, le savant professeur de Naples pouvait paraître l'homme choisi par la Providence pour nous donner ce que nous étions depuis toujours à attendre : une ample monographie du règne de Tibère, basée sur l'examen critique des sources anciennes autant que sur les contributions que, depuis un siècle environ, philologues et historiens n'ont pas cessé d'accumuler. L'entreprise n'était pas mince, mais elle valait la peine d'être tentée. M. Ciaceri n'a pas reculé devant la tâche ; il a droit à notre reconnaissance. Quant à dire que son œuvre répond à notre attente, hélas ! non.

Ce n'est pas que le livre soit négligeable. Bien conçu, bien écrit, il renferme des chapitres dont toute recherche future pourra tirer profit. Les sources anciennes sont bien utilisées, et d'une manière plus complète que dans le livre de M. Marsh, par exemple (il s'en faut pourtant, et de beaucoup, qu'elles soient épuisées : les inscriptions, notamment, et les monnaies. Et comment expliquer que M. Ciaceri n'ait jamais entendu parler des édits alexandrins de Germanicus?).

En échange, si l'on excepte l'*Histoire* de Dessau, celle de Schiller, l'*Augustus* de Gardthausen, les *Beiträge* de Lang, le livre de M. Marsh et l'article de Gelzer dans la *R.-E.* (quelques autres travaux encore, dans le chapitre sur la Constitution d'Auguste), on peut dire que l'utilisation de la bibliographie moderne du sujet est nulle. M. Ciaceri ne cite en général pas ses devanciers, ni pour leur emprunter des résultats, ni pour les combattre. Une sorte d'incuriosité à l'égard de ce que d'autres, avant lui, ont pu penser des mêmes problèmes le fait passer sous silence les apports les plus notables. Ce qui est plus grave, c'est que, plus d'une fois, il ne donne même pas l'impression de soupçonner les discussions auxquelles certains sujets ont pu donner lieu.

Pour ne citer que quelques exemples, je dirai qu'en faisant le récit des campagnes de Germanicus (p. 153 et suiv.), M. Ciaceri se contente de traduire Tacite. Personne n'ignore cependant que les Allemands ont consacré toute une littérature à vérifier l'exposé de l'historien latin et à en relever les erreurs. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris si, pour M. Ciaceri, le désastre de Varus, qui date de l'automne 9, a suivi de « peu de jours » l'entrée de Tibère à Rome après la première grande victoire dal-

matique, qui est de l'hiver 8-9 ap. J.-C. (p. 53) ; si d'une campagne de Tibère en Germanie, au cours de cette même année, il n'est pas question ; si le triomphe pannonien du prince est daté du 23 octobre de l'an 11 (p. 53 ; cf. p. 141). Il n'y a pas lieu d'être surpris si les informations de M. Ciaceri concernant la politique de Tibère sur le Bas-Danube finissent là où finissent les données de Tacite : aux machinations de Rhescuporis et à la rébellion thrace (cf. Parvan, *I primordi della civiltà romana alle foci del Danubio*, *Ausonia*, X, 1921, p. 187-209 ; *Getica*, Bucarest, 1926, p. 100 et suiv.).

Ce mépris du détail et de la précision n'est du reste pas restreint au seul domaine militaire. On aurait beau chercher chez M. Ciaceri une discussion des abus commis par Germanicus, lors du couronnement du roi Artaxias, en faisant frapper une monnaie à son effigie, ou par son voyage égyptien (p. 171). J'ai déjà dit que les deux édits de ce prince adressés aux habitants d'Alexandrie ne sont pas rappelés ; il en est de même de la discussion suscitée par ses distributions de blé à la population besogneuse, et qui a mis aux prises feu Cichorius et M. Wilcken.

D'autres omissions sont moins choquantes, mais, à vrai dire, non moins graves. M. Ciaceri ignore l'inscription de Volsinii, concernant Séjan, publiée il y a trente et un ans par M. Gabrici (*Not. Scavi*, 1903, p. 166) ; c'est pourtant elle qui fournit les informations les plus sûres que nous ayons sur les origines du ministre (cf. Cichorius, *Zur Familiengeschichte Seians*, *Hermes*, XXXIX, 1904, p. 461-471). Il ignore ou il passe sous silence le fragment d'annales d'Ostie concernant l'enterrement de Tibère et quelques événements importants de son règne (cf. Calza, *Not. Scavi*, 1917, p. 180-195 ; Paribeni, *Boll. Com.*, 1916, p. 208-227 ; Cumont, *C. R. A. I.*, 1917, p. 327). Il ignore ou il passe sous silence l'important mémoire de M. Carcopino sur l'Archigalle et ses conclusions intéressant l'histoire des années de Capri (*Attideia* II, *Mél. d'arch. et d'hist.*, XL, 1923, p. 237-324) ; les clartés projetées sur les événements de la frontière parthe par la thèse de M. Täubler, *Die Parthernachrichten bei Josephus*, Berlin, 1904 ; la discussion de M. Ihm au sujet de la *Villa Ionis*, et non *Iouis*, comme notre auteur l'appelle à tort (*Die sogenannte « Villa Iouis » und andere Suetoniana*, *Hermes*, XXXVI, 1901, p. 286-304) ; le pénétrant article de M. Charlesworth sur la contradiction entre Tacite et Suétone à propos de la date du bannissement d'Agrippine (*The banishment of the elder Agrippina*, *Class. Review*, XVII, 1922, p. 260 et suiv.).

Ailleurs encore, la méconnaissance des travaux de ses prédécesseurs fait commettre à M. Ciaceri des erreurs qu'il aurait, autrement, évitées. Comme lorsqu'il écrit (p. 11) que, sous Auguste, le Sénat : « continuava a restare fuori... da ogni incombenza in tutto ciò che riguardasse gli eserciti » ; ce qui est sans doute faux, au moins pour les questions de

finances : Abele, *Der Senat unter Augustus*, Paderborn, 1907, p. 16 et suiv. Ou lorsque, se proposant d'interpréter la phrase de Tacite, VI, 17, à propos de la crise économique de l'année 33 : « ad hoc senatus praescripserat, duas quisque faenoris partes in agris per Italiam conlocaret, debitores totidem aeris alieni statim solverent », il écrit : « onde lo stesso Senato prescrisse che i creditori prendessero due parti del denaro prestato in terreni d'Italia ». Ce qui est une erreur manifeste, le texte reproduit signifiant non pas que les créditeurs fussent astreints à accepter des terrains jusqu'à la concurrence de deux tiers de leurs créances, mais qu'ils étaient tenus d'engager deux tiers de leurs capitaux dans l'achat de terres (cf. Mommsen, *Boden- u. Geldwirtschaft der röm. Kaiserzeit*, *Ges. Schriften*, V, p. 595, note 2 ; A. Oliva, *La politica granaria di Roma antica...*, Piacenza, 1930, p. 256).

Il n'entre pas dans mon intention de donner un relevé complet des passages où la documentation de M. Ciaceri s'avère lacunaire ; il serait long. J'ai voulu seulement illustrer par quelques exemples les dangers d'une méthode qu'il a, je n'en doute pas, délibérément choisie. Au demeurant, ce ne sont pas non plus les seuls points où je m'éloigne de l'opinion du savant napolitain. Pour m'en tenir aux plus importants, je dirai que je ne partage pas sa crédulité au sujet de la mort de Drusus, fils de Tibère, et de la conjuration de Séjan, ni sa manière de concevoir l'attitude du vieux monarque à l'égard du problème de la succession. Il y a, sur ce point, entre Tibère et son prédécesseur, une opposition qui n'aurait pas dû échapper à M. Ciaceri, et sur laquelle je me propose de revenir ailleurs.

Un appendice du livre est consacré à l'examen des notices bien connues de Tertullien (*Apolog.*, V, 2 ; XXI, 24), selon lesquelles Tibère aurait fait auprès du Sénat une démarche tendant à obtenir la reconnaissance, par ce corps, de la divinité du Christ ; le Sénat aurait refusé et l'empereur se serait contenté de menacer de son courroux les persécuteurs des Chrétiens. Le point de départ de cet *excursus* est fourni par un article de M. Giovanni Papini, *Il Cesare della Crocifissione*, *Nuova Antologia*, 1934, p. 40 et suiv., où l'illustre écrivain s'avoue prêt à croire à la véracité de ces informations. « Da parte mia — écrit M. Ciaceri, p. 326 — dopo aver cercato di mettere in luce in tutti i modi e con studio appassionato l'opera del grande Imperatore romano, ben fortunato mi sarei reputato ove avessi creduto potere in qualche modo indicare che l'ultimo e maggiore suo merito sarebbe stato quello d'essersi mostrato disposto a riconoscere la divinità di Cristo e d'aver vietato la persecuzione dei suoi discepoli. » Malgré ces dispositions favorables, et malgré les traits *chrétiens* qu'il croit déceler dans la nature de l'empereur (p. 322 ; cf. Suétone, *Tib.*, 69 : *circa deos ac religiones neglegentior*), M. Ciaceri n'estime pas possible d'ajouter foi à la tradition recueillie par

Tertullien, pour la bonne raison qu'elle lui paraît postérieure au règne de Titus. Ce n'est pas moi qui le contredirai sur ce point. J'observerai seulement que, cette fois encore, le manque d'information nuit à la vigueur de sa démonstration. Il aurait dû se douter, en tout cas, que la tradition en question est étroitement liée à la croyance en l'existence des *Acta Pilati*. Les premières mentions de ces Actes apparaissant chez Justin (*Ire Apolog.*, 35, 9 ; 48, 3), il faut croire que la légende qui nous intéresse, et qui les présuppose, a dû se faire jour dans les années qui vont de Justin à Tertullien. Par ailleurs, dans deux articles différents publiés en 1929 (*Jean-Baptiste et Jésus suivant Josèphe*, *Amalthée*, vol. II, p. 324-325, et *Une séance du Sénat sous Tibère*, *Ibid.*, p. 342-343), Salomon Reinach a exprimé l'hypothèse que ce qui aurait donné le branle aux imaginations ce serait un passage de Suétone (*Tib.*, 31), où, à propos d'une affaire non spécifiée, il est dit : « cum senatus consultum per discessionem forte fieret, transeuntem eum (sc. Tiberium) in alteram partem, in qua pauciores erant, secutus est nemo ».

Je n'y crois pas, pour ma part (la phrase du biographe ayant pu, tout au plus, paraître appuyer une légende déjà constituée). Encore fallait-il la rappeler.

D. M. Pippidi.

G. Drioux, *Les Lingons. Textes et inscriptions antiques.* Répertoire établi par G. Drioux (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. Textes d'étude, 2) : Paris, Belles-Lettres, 1934, un vol. petit in-8o, IV-288 pages.

M. l'abbé Drioux, qui, au début de cette année, a présenté à la Faculté des lettres de Strasbourg, comme thèse principale de doctorat, une très bonne étude sur les *Cultes indigènes des Lingons. Essai sur les traditions religieuses d'une cité gallo-romaine avant le triomphe du christianisme*, y a joint, comme thèse secondaire, un travail, d'inspiration voisine, relatif aux sources de l'histoire de cette cité gauloise, puis gallo-romaine, *Les Lingons. Textes et inscriptions antiques.* Il y rappelle, au début d'une note préliminaire, que le regretté Camille Jullian posait, il y a quinze ans, dans la *Revue des Études anciennes* (1919, p. 259), la question : « Faut-il refaire le *Corpus* de la Gaule? », et qu'il n'entendait pas, par la réfection du *Corpus*, la réédition d'un simple recueil épigraphique, mais l'établissement, par cités, d'un inventaire plus compréhensif : textes littéraires et épigraphiques, monuments de pierre et de métal, menus objets classés suivant le lieu de la découverte, trouvailles monétaires, tables et cartes. C'est à l'établissement d'une partie de ce vaste répertoire que M. Drioux s'est attaché dans le livre présenté ici. Il y a réuni, d'une part, les textes des auteurs anciens, de l'autre, les inscrip-

tions, aussi bien celles du territoire même des Lingons que celles du dehors qui les mentionnent expressément ou qui touchent à leurs institutions. Tout texte capable de jeter quelque lumière sur l'histoire ou la géographie de ce peuple a été jugé à sa place dans le recueil. Assurément, tous ceux qui s'appliquaient à la Gaule en général n'y ont pas été accueillis ; mais, chaque fois qu'un texte vise d'une façon précise *omnes civitates*, *omnes primores Galliae*, il l'a été. On voit l'économie, parfaitement justifiée, de ce *Corpus*. En définitive, précieux répertoire, qui ne prétend nullement donner une « histoire » des Lingons, mais les sources de cette histoire. On souhaiterait, comme à propos de la thèse principale de M. Drioux, qu'il trouvât de nombreux imitateurs pour les autres cités de la Gaule.

J. Zeiller.

Paléographie.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique, volume I : *Catalogue des manuscrits conservés à Namur*, par Paul Faider, avec la collaboration de F. Courtoy, J. Schmitz, E. Voosen et H. Moretus-Plantin : Gembloux, 1934, 585 pages in-8°.

Avec ce volume s'ouvre le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique*, belle entreprise destinée à faire le pendant de la collection française et que M. P. Faider, professeur à l'Université de Gand, a la lourde charge de diriger.

Les manuscrits de Namur ici décrits appartiennent à plusieurs établissements : Musée archéologique (fonds de la ville et fonds de la Société archéologique), Évêché (fonds du chapitre cathédral et fonds du musée diocésain), Grand Séminaire, collège Notre-Dame-de-la-Paix et bibliothèque des Belles-Lettres, couvent des sœurs de Notre-Dame. Ils sont de sujets et d'époques très divers. L'antiquité classique latine n'y est pas représentée ou si peu que rien, mais la littérature latine patristique et celle du Moyen Age y offrent une riche moisson, d'autant plus précieuse que dans de nombreux cas il est possible de savoir que les manuscrits proviennent de telle abbaye de la région et y ont été exécutés.

M. P. Faider n'a pas manqué de dégager, dans les introductions substantielles qu'il a placées en tête de chacune des sections de son catalogue, les faits historiques qui permettent de reconstituer, au moins en partie, l'activité des *scriptoria* de ces monastères, de donner en tout cas une idée de l'importance de leurs « librairies ». Citons l'abbaye de Saint-Hubert, de l'ordre de Saint-Benoît, l'abbaye de Floreffe, de l'ordre de Prémontré, l'abbaye du Jardinet près de Walcourt, de l'ordre de Cîteaux, l'abbaye de Saint-Gérard (primitivement Saint-Pierre) de Brogne, une des rares bibliothèques monastiques de Belgique, dont il existe un catalogue antérieur à 1200.

Toutes les notices sont extrêmement soignées et conçues de telle sorte qu'aucune des particularités extérieures des manuscrits ne puisse échapper au lecteur. Les caractères choisis permettent de bien distinguer les différentes parties de chaque notice. Nous regretterons l'absence de titres courants indiquant les différentes sections ou tout au moins d'une courte table des matières renvoyant à chacune de ces sections. L'Index, d'ailleurs très complet, ne serait-il pas de consultation plus aisée s'il renvoyait simplement à la page du catalogue au lieu de renvoyer aux manuscrits eux-mêmes indiqués par des sigles assez compliqués dont il faut rechercher le sens? Enfin, si M. P. Faider a fait place dans son Index à un article *Provenances* et à un article *Scribes* (ce dont il y a lieu de le louer sans réserves), nous n'avons trouvé nulle part un relevé chronologique, qui eût été pourtant fort utile, des manuscrits, au moins les plus anciens.

Ch. Samaran.

Codices latini antiquiores, edited by E. A. Lowe (*A Palaeographical Guide to latin manuscripts prior to the ninth century*). Part I : *The Vatican City* : Oxford, 1934, xii & 44 pages, 36 planches en phototypie.

Il existe de par le monde un millier environ de manuscrits latins, complets ou fragmentaires, antérieurs à l'an 800. Le savant professeur d'Oxford s'est proposé d'abord de prendre une connaissance directe et personnelle de chacun de ces manuscrits, ensuite de communiquer au public savant le résultat de ses observations sous la forme la plus commode. Après divers tâtonnements, il s'est arrêté au plan suivant : procéder par bibliothèques, faire reproduire à grandeur de l'original au recto et au verso de chaque planche (pour perdre le moins de place possible) au moins quatre passages caractéristiques d'un ou de plusieurs manuscrits, soit huit environ par planche, donner en regard une notice aussi concise, mais aussi complète que possible, de chaque manuscrit, renvoyer à la fin de chaque fascicule les compléments bibliographiques indispensables, pour éviter de grossir à l'excès les notices et de les décaler par rapport aux fac-similés.

Le présent fascicule, édité sous les auspices de l'Union académique internationale et dédié au cardinal Ehrle, récemment décédé, est le premier des dix que doit comporter la publication entière. Il comprend les manuscrits latins conservés dans la Cité du Vatican qui rentrent dans le cadre envisagé : trois aux archives de la Basilique de Saint-Pierre (nos 1a-3), les autres, au nombre d'une centaine (nos 4-117), à la bibliothèque Vaticane, et parmi eux les manuscrits les plus anciens de Térence, de Virgile, de Tite-Live, de Cicéron et autres.

Grâce à son expérience paléographique incomparable, grâce au soin qu'il a pris de faire fondre des caractères spéciaux pour éviter des descriptions et des répétitions inutiles, M. Lowe a pu donner pour chaque manuscrit des notices qui sont des modèles de précision et de sobriété. Quant aux reproductions, elles sont d'une clarté parfaite pour les manuscrits ordinaires, aussi nettes que possible pour les palimpsestes qui sont assez nombreux dans cette première partie.

L'avenir dira si la science paléographique gagnera autant que se le promet l'éditeur à ce tableau extrêmement vaste, mais forcément incomplet, puisqu'il ne procède que par échantillons. Rien évidemment ne saurait remplacer l'étude directe des manuscrits, pas même leur reproduction intégrale. N'empêche que lorsqu'il sera terminé, et souhaitons que ce soit le plus rapidement possible, le grand ouvrage de M. Lowe ne peut manquer de fournir des éléments fort utiles à la comparaison, condition essentielle de progrès dans cet ordre de recherches. Il deviendra, nous n'en doutons pas, le livre de chevet des paléographes et des éditeurs de textes.

Ch. Samaran.

Ouvrages scolaires.

Voici dans une seule année deux dictionnaires de classe. Avec des mérites assez divers, tous les deux excellents.

L'un est une nouvelle édition du *Dictionnaire latin-français* de E. Benoist et H. Goelzer (Garnier, 1,682 pages, 60 francs). Ce dictionnaire a été l'instrument indispensable de bien des générations d'élèves depuis sa première édition en 1892. Il a été revu par H. Goelzer pour plusieurs réimpressions, et c'est H. Goelzer encore qui a pu avant sa mort mettre au point cette nouvelle refonte.

Caractères, papier, reliure, tout a été heureusement changé (la précédente édition était de consultation difficile). L'avertissement de la première édition, qui donne de l'état de la lexicographie une idée préhistorique (cf. la note en bas de page), aurait pu disparaître. Les erreurs ou négligences (peu nombreuses) n'ont pas toutes été corrigées ; j'avais pourtant, je crois, signalé à H. Goelzer qu'il donne à l'*e* final de *peregre* la quantité brève, en dépit de Plaute, *Truc.* 127 ; que, tout en identifiant *scirpus scirpeus* avec *sirpus sirpeus*, il explique l'un sous *scir-*, l'autre sous *sir-*, et, ce qui est plus grave, semble leur donner comme origine commune le grec γρῖπος ; que *luna silenti* dans Caton signifie non pas « la lune étant voilée », mais « la lune étant nouvelle » (cf. *Agr.* 40, 1 : luna silenti post meridiem) ; que le sens donné à *passus* de « pas » laisse inexpliqué son emploi comme mesure de longueur (= $1^{m}48$)...

En revanche, divers articles ont été heureusement corrigés : on ne trouvera plus sous *stomachus*, côte à côte et sans explication, les deux

sens de « bonne » et « mauvaise humeur » ; sous *igitur*, les étrangetés phonétiques et morphologiques que comportait l'étymologie d'abord proposée... D'une façon générale, H. Goelzer, curieux des enseignements de la linguistique, en a fait profiter cette nouvelle édition. S'il reste des inadvertances, c'est qu'un ouvrage de cette complexité ne se refait pas ; c'est déjà beaucoup qu'il ait pu être amélioré, après avoir rendu tant de services dans sa carrière déjà longue.

— M. F. Gaffiot vient de faire paraître (Hachette, 1,720 pages, 75 francs) le Dictionnaire auquel il travaillait depuis dix ans. Dès qu'on ouvre ce volume, on a l'impression d'une atmosphère nouvelle. La page intérieure de couverture étale à nos yeux la carte du monde romain ; la page de garde face au titre nous ouvre la vue du Colisée à travers le bel arc de Titus, et voici qu'en tournant les pages nous les trouvons égayées par des illustrations : idée des éditeurs, nous dit M. Gaffiot ; l'élève, même s'il ne tire pas grand enseignement de ces figures un peu maigres, parfois insignifiantes, surtout insuffisantes, en sera au moins amusé pendant son dur labeur. C'est quelque chose.

Ce qui est mieux, c'est l'effort tenté pour satisfaire à la fois aux besoins scolaires et aux exigences de la science. M. Gaffiot est de ceux qui ont le plus réclamé qu'on dégage le latin des entraves de la tradition ; venant de lui, un Dictionnaire devait répondre à des conceptions neuves et parfois hardies.

On le louera d'avoir admis toute la latinité, de la Loi des Douze Tables au Digeste, et tous les aspects du latin, quitte à reléguer en fin d'article les formes rares, archaïques ou vulgaires.

On le louera de s'être préoccupé dans la mesure du possible de l'histoire des mots, ne fût-ce que par l'ordre dans lequel sont présentées les différentes significations, et d'avoir fait passer dans cet ouvrage une parcelle au moins des richesses fournies par le Dictionnaire étymologique Ernout-Meillet.

On aura (enfin !) la satisfaction, dans un ouvrage donné comme élémentaire, de trouver pour chaque exemple sa référence exacte (il n'a pas fallu moins de dix-sept pages en petit texte pour contenir la liste des auteurs et ouvrages ainsi mentionnés) ; ainsi le consultant aura un contrôle, et l'élève sera sans excuse de transporter indûment à son texte un sens qui peut n'être justifié que dans un contexte donné.

« Des articles distincts ont été consacrés à tous les emplois particuliers (par exemple adjectifs, pronoms, participes pris substantivement), à tous les mots irréguliers (comparatifs, superlatifs, verbes, etc.) et, en général, à toutes les formes spéciales qui pourraient dérouter l'élève. » Encouragement au moindre effort, vont s'écrier certains ; voilà l'élève en possession d'un guide-âne qui le dispense d'avoir recours à sa gram-

maire... Je ne suis pas trop sensible à ce péril : prévenir que *trabe* est l'ablatif de *trabs*, que *crudum* est une sorte d'adverbe, ou du moins un emploi adverbial de l'adjectif, c'est épargner à l'élève une recherche et une réflexion qui seraient peut-être salutaires, mais c'est surtout, je crois, lui enlever le droit de ne pas comprendre et la résignation devant l'ignorance.

Il serait aisé de chercher chicane à l'auteur sur telle omission, approximation, inadvertance, tant une œuvre de cette complexité offre de pièges à l'auteur le plus attentif et le plus averti. Ce sera rendre service à M. Gaffiot que de lui signaler les desiderata qui apparaîtraient à l'usage. Qu'il suffise ici de le remercier pour le secours qu'il apporte aux études latines, en le félicitant de l'abnégation scientifique avec laquelle il a, pendant de longues années de travail, plié sa forte personnalité à une tâche aussi ingrate que profitable.

J. Marouzeau.

J. Bezard, *Les débuts du latin adaptés à l'enfance* : Juvisy, 1934, xii & 230 pages.

Ce livre, qui, hélas ! nous arrive d'outre-tombe, a tout le parfum de la vie et de la jeunesse. C'est le testament du grand éducateur que fut J. Bezard. Et, dès les premières pages, l'homme aimable, accueillant, foncièrement bon, que chacun de nous a connu, apparaît dans ses fonctions de grand-père. Il ne fait qu'un avec l'enseignement du latin, si bien qu'il n'a pu en parler sans s'esquisser lui-même. Il est partout dans son livre, mais nulle part aussi expressif, aussi ressemblant, que dans la page où il se représente assis dans son « confortable » fauteuil, stylographe en main, prêt à prendre des notes sur le compte-rendu qui va lui être fait du travail de la journée, afin d'en combler les lacunes et d'en rectifier les erreurs.

Le latin, thème préféré de son enseignement, bien que sa réputation ait commencé par les remarquables manifestes intitulés : « La classe de français » et « De la méthode littéraire », le latin est envisagé ici du point de vue psychologique, dans son mode de pénétration dans les âmes d'enfants. Chaque page est riche de la connaissance de la matière enseignée et de l'esprit qui doit l'accueillir. Nous ne pouvons que mettre en lumière les conceptions directrices de cette méthode.

La première est celle qu'on a si souvent mal comprise, qu'il s'agisse de la blâmer ou de l'appliquer, et pour laquelle le tort de J. Bezard a été de ne pas trouver un euphémisme qui la rende sympathique, le rabâchage. Le rabâchage des vieux professeurs, épuisés par une trop longue carrière..., sans doute il mérite son nom. Mais celui de J. Bezard devrait en porter un qui fût grec, car il est proche parent d' « Eulalie, ou le grec

sans larmes », du « Sourire de Pallas » et même de l'enseignement du Lycée ou des jardins d'Académos. Il n'est autre que la μελέτη des rhéteurs, venant à son heure compléter φύσις et ἐπιστήμη, aussi utile, plus utile qu'elles aux yeux de certains. C'est grâce à la μελέτη que le candidat au Conservatoire parcourt d'un doigt sûr, les yeux perdus vers le lointain, les huit octaves de son clavier ; grâce à la μελέτη qu'aux heures d'affluence l'automobiliste fait voler sa souple machine autour des obstacles les plus imprévus ; c'est faute de μελέτη que, le jour de l'examen, un candidat à la licence, enfermé dans un trop court délai, décline et conjugue au hasard les mots les plus connus de la langue latine. J. Bezard est un artiste de la μελέτη : quand le vocabulaire est acquis, il connaît mille modes de le combiner. Et voici même le décalque des gammes et des arpèges du pianiste : une fois bien établie la phrase latine, l'enfant la répète d'abord *lento*, puis *allegro*, puis *presto*, puis *prestissimo*. L'épreuve est chronométrée comme une course, et malheur à qui se disqualifie en avalant une syllabe !

J. Bezard ne donne d'ailleurs à la routine — plus savamment appelée de nos jours : acquisition des réflexes — que le rôle qui lui convient, celui de grand ouvrier de l'assimilation. Mais il ne veut pas que l'élève se contente d'assimiler ; il doit être créateur. Le travail personnel de l'élève a sa place à côté de celui du maître. Ne sourions pas ; trop de professeurs à coup sûr ont été déçus par ces mirages : le travail personnel, la pensée personnelle des collégiens et collégiennes. Le premier se réduit en général au néant, la seconde à la niaiserie ou à l'extravagance. C'est qu'on croit trop aisément que pour développer la personnalité de l'élève le professeur n'a qu'à se retirer ; attitude commode et économique pour l'un aussi bien que pour l'autre et qui, à l'ordinaire, vaut ce qu'elle coûte : peu de chose. J. Bezard savait bien que le professeur doit ressembler au cycliste qui entraîne le coureur à pied, qu'il doit être toujours là, oublier sa vitesse propre pour prendre celle de celui qu'il précède, se refaire jeune, collaborer joyeusement au cahier Géant, au vocabulaire Chevalier, à tous ces petits efforts qui représentent le travail scientifique de l'élève de sixième et dont on peut dire que leur objet est plus important encore : il n'est autre que l'acquisition d'une méthode qui servira à l'enfant pendant toutes ses études, voire pendant toute sa vie.

Ajoutons que, dès la sixième, J. Bezard n'hésite pas à élargir l'horizon de ces jeunes esprits, à leur faire regarder, à travers la fenêtre du latin, tout le vaste monde. La linguistique est l'occasion pour lui de leur révéler les parentés antiques des langues et des peuples indo-européens ; l'alphabet grec est enseigné d'avance : il aidera à saisir ce qui, à travers la langue des Romains, transparaît de la culture hellénique ; l'histoire d'Israël, si chère au professeur et dont il a voulu faire l'un des instruments les plus propres à l'éveil des intelligences, lui est prétexte à maint élar-

gissement historique et littéraire : elle doit apprendre à l'enfant à réfléchir, à composer, à écrire, c'est-à-dire à faire son métier d'élève.

Tel est, en résumé, le contenu de ce petit livre, bien insuffisamment reflété par ces lignes, car c'est surtout par le détail que vaut l'ouvrage, et, puisqu'il devait être le dernier du grand éducateur, je me félicite qu'il m'ait offert l'occasion de saluer sa mémoire.

A. Guillemin.

E. Lablénie, *Les premiers mots du latin vivant* : Marseille, Ferran, 1934, 46 pages.

— *Les premiers textes du latin vivant* : Ibid., 152 pages.

Ceux qui ont rêvé d'un enseignement direct du latin seront satisfaits par ces deux petits livres qui représentent, à tout prendre, des éléments empruntés aux méthodes Crouzet et Bezard et développés ensuite jusqu'à leurs dernières conséquences. « Les premiers mots du latin vivant » contiennent la théorie, si l'on peut parler de théorie là où le travail de l'élève, déchargé de tout énoncé d'idées abstraites, se limite à envisager et à comprendre, dans les phrases qui lui sont offertes, le rôle des mots qui les composent. « Les premiers textes du latin vivant » ne sont pas empruntés aux Latins eux-mêmes ; ce sont des descriptions, des anecdotes, des dialogues imaginés par l'auteur, et que couronnent quelques fables de Phèdre, donnant lieu à un petit questionnaire latin, occasion de faire pratiquer le thème aux élèves, et à une courte étude de littérature comparée.

Tout cela est d'une allure bien moderne. Mais on ne pourra guère cependant apprécier une telle méthode que par ses résultats. Les indications qu'elle contient sont suggestives ; mais elles supposent, pour porter leur fruit, un professeur actif, aimant son métier et doué d'imagination. Un enseignement ainsi conçu vaudra ce que vaut celui qui le donne.

A. Guillemin.

E. de Faria, *Sintese de grammatica latina* : Rio de Janeiro, Briguiet et Cie, 1934, 151 pages.

Ce petit livre, conçu d'une façon très originale, présente un tableau clair des formations morphologiques du latin. Tout en tenant compte des besoins élémentaires de l'enseignement, il entr'ouvre discrètement devant les élèves le domaine de ses origines et oppose ainsi l'état ancien à l'état classique. Ce coup d'œil sur le passé se complète par un aperçu de l'avenir, puisque chaque chapitre signale brièvement des particularités des langues romanes qui s'expliquent par le latin. Très suggestive

est la conclusion, intitulée : « Caractères généraux de la langue latine. » L'auteur, en quelques mots, indique comment la psychologie romaine s'est extériorisée dans cette langue pauvre et autoritaire, prédestinée par ses qualités et ses carences mêmes à servir la nation qui a conquis le monde par un labeur et un effort sans défaillance.

Ce livre, destiné aux écoles d'un pays de culture latine transplantée, y apporte sous une forme assimilable l'essentiel de ce que l'étude du latin doit aux pays de tradition classique ; on sent que l'auteur est curieux de science, très au courant de ce qui se fait au dehors, et soucieux d'en faire profiter l'enseignement de son pays.

A. Guillemin.

E. de Faria, *A pronuncia do latim. Novas diretrizes ad estudo do latim* : Rio de Janeiro, 1933, 131 pages.

Cet ouvrage, qui nous arrive du Brésil en même temps que le précédent, nous apporte le témoignage de l'intérêt que recueillent les études classiques dans ce pays, moderne par son histoire et latin par sa langue. En effet, l'auteur ne s'est pas contenté de justifier le titre principal de son ouvrage ; c'est dans le sous-titre qu'il faut aller chercher l'indication réelle du contenu. Seule la seconde moitié de l'ouvrage est consacrée à la prononciation : l'auteur en retrace l'histoire dans les différents pays d'Occident, puis il expose et justifie la reconstitution qu'on peut faire de la véritable prononciation antique. Dans la première partie, il traite du rôle et de la valeur du latin, de la querelle sans cesse renouvelée des anciens et des modernes, de l'histoire et de la méthode des études dans les différents pays.

Mais comment louer l'ouvrage sans nous vanter nous-mêmes? M. de Faria, trop modestement, se défend de faire autre chose que nous emprunter idées et méthodes. En tout cas, on peut beaucoup espérer pour son pays de son influence et de son enseignement. Et il a de quoi intéresser même les lecteurs d'ici, qui trouveront dans son livre d'abord des renseignements utiles, patiemment recueillis et commodément groupés ; puis une vue des choses, sommaire sans doute, mais qui gagne peut-être pour nous à être prise du dehors et de loin.

J. Marouzeau.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XII

(12e ANNÉE)

Documents relatifs à la Société des Études latines :

Pages

Programme de la Société des Études latines 5
Liste des membres de la Société 7
Comptes-rendus des séances de la Société en 1934 :
Séance du 9 janvier 22
Séance du 10 février 24
Séance du 10 mars 25
Séance du 14 avril 28
Séance du 12 mai 30
Séance du 10 novembre. 249
Séance du 8 décembre 251
Assemblée générale annuelle. 252
Comptes-rendus des séances du Groupe romand :
Séance du 25 novembre 1934 255
Compte-rendu d'une rencontre de la Société et du Groupe romand à Alésia les 26 et 27 mai 1934. . . 32, 257
La Société des Études latines et le service des antiquités, par A. Grenier. 277

Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine. 231

Chronique, par J. Marouzeau :

Vie de la Société. 33, 269
Instituts, Fondations, Périodiques, Musées 34, 217
Travaux en cours et en projet. 35, 274
Suggestions de travaux. 37, 274

Les études latines dans le monde :

En Espagne, par J. M. Pabón. 40

Pages

Questions et réponses :

J. Marouzeau, Qu'est-ce que le « tornus » de Virgile 46
M. G. Nicolau, « Tertius dies ». 47

Notes et communications :

J. Marouzeau, Notes de critique térentienne :
I : Fautes communes à toutes les sources 49
II : Monosyllabes finaux 50
R. Laborderie, Pour une histoire du datif latin . . 278
H.-I. Marrou, S. Augustin et l'encyclopédisme philosophique. 280

Mémoires :

A. Guillemin, Le public et la vie littéraire à Rome au temps de la République 52, 329
A. Pittet, Notes sur le vocabulaire philosophique de Sénèque 72
E. K. Rand, Sur le *Pervigilium Veneris*. 83
J. Schrijnen, Le latin chrétien devenu langue commune 96
A. W. de Groot, Le mot phonétique et les formes littéraires du latin. 117
K. van der Heyde, L'aspect verbal en latin. . . . 140
G. Bonfante, La diphtongue *ae*. 157
P. Damas, La prononciation « française » du latin. . 165
A. W. de Groot, Le vers saturnien littéraire. . . . 284
J. Marouzeau, L'art de la phrase 313
J. Hubaux, La « maîtresse » de Virgile 343
F. Préchac, La date de naissance de Sénèque . . . 360
H. Pétré, « Misericordia ». Histoire du mot et de l'idée du paganisme au christianisme. 376
E. de Saint-Denis, Le gouvernail antique ; technique et vocabulaire. 390
J. Gagé, La « virtus » de Constantin. A propos d'une inscription discutée 398
A. Loyen, Les débuts du royaume wisigoth de Toulouse. 406

Bulletin bibliographique :

Liste des mémoires de diplôme d'études supérieures relatifs au latin 416
Bibliographie du « cursus », par L. Laurand . . . 420

Pages

Bulletin archéologique :

Chronique de la sculpture étrusco-latine, par Ch. Picard. 173

Bulletin critique :

Linguistique et philologie :

A. Meillet, Esquisse d'une histoire de la langue latine ; Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes ; M. Lejeune, Le langage et l'écriture [J. Marouzeau] ; V. Pisani, Studi sulla preistoria delle lingue indoeuropee ; A. Braun, Stratificazione dei linguaggi indoeuropei nell'Italia antica [A. Cuny] ; E. Löfstedt, Syntactica, II [A.-C. Juret] ; A.-C. Juret, Système de la syntaxe latine ; J. Breitmeyer, Le suffixe latin *-iuus* [J. Marouzeau] ; Th. FitzHugh, Aristotle and the aryan voice [M. G. Nicolau]. . . . . 207 et 424

Éditions de textes :

Bibliotheca Teubneriana : Cicéron, Brutus, Orator, par P. Reis ; Lucrèce, par J. Martin [J. Marouzeau] ; Pline, Lettres, IX, par M. Schuster [A. Guillemin]. 433

Collection G. Budé : Plaute, Bacchides, Captiui, Casina, par A. Ernout ; Sénèque, L'apocaloquintose, par R. Waltz ; Martial, Épigrammes, par H. J. Izaac [J. Marouzeau]. 436

Collection Garnier : Quintilien, Tacite, par H. Bornecque ; Cicéron, Sénèque, par F. et P. Richard ; César, Cornelius Nepos, par M. Rat ; Juvénal et Perse, par H. Clouard ; Aulu-Gelle, par M. Mignon ; Claudien, par V. Crépin [J. Marouzeau]. 439

Collection roumaine : Plaute, par E. Constantinescu [J. Marouzeau]. 445

Divers : Carmen Aruale, par M. Nicinovich [J. Bayet] ; Virgile, Énéide, IV, par A. Pasoli [A. Guillemin] ; Prudence, Psychomachie, par M. Lavarenne ; Claudien, Contre Eutrope, par P. Fargues [J. Marouzeau] ; Tertullien, De anima, par J. H. Waszink [P. de Labriolle]. . . . . 216 et 445

Pages

Histoire littéraire :

B. Alemany Selfa y H. Cortes Rodriguez, Historia de la litteratura latina [Cl. Zeppa de Nolva] ; J. W. Spargo, Virgil the necromancer [J. Bayet] ; P. Fargues, Claudien [J. Marouzeau] ; S. Blomgren, Studia Fortunatiana ; Cl. L. Hrdlicka, A study of the late latin vocabulary in St. Augustine [Chr. Mohrmann] ; K. Mras, Macrobius' Kommentar zu Ciceros Somnium ; Y. Svennung, Wortstudien zu den spätlateinischen Oribasiusrezensionen [M. Nicolau]. 221

L. Laurand, Cicéron [J. Marouzeau] ; N. Eriksson, Studien zu den Annalen des Tacitus [A. Guillemin] ; M. Lavarenne, Étude sur la langue de Prudence [P. de Labriolle] ; H. Vroom, Le psaume abécédaire de S. Augustin [M. G. Nicolau] ; E. K. Rand, A walk to Horace's farm ; Virgil's birthplace [P. Wuilleumier]. 449

Histoire :

W. Kroll, Die Kultur der ciceronischen Zeit [J. Béranger] ; J. Carcopino, Points de vue sur l'impérialisme romain [J. Marouzeau] ; F. Stählin, Kaiser Claudius [J. Béranger] ; M. Reinhold, Marcus Agrippa [L.-A. Constans] ; A. Piganiol, L'empereur Constantin [Eug. Albertini] ; J.-R. Palanque, S. Ambroise et l'empire romain [P. de Labriolle]. 221

H. Lamer, Wörterbuch der Antike [J. Béranger] ; W. C. Greene, The achievement of Rome ; T. Frank, An economic survey of ancient Rome [M. Durry] ; M. Hammond, The Augustan principate [E. Cavaignac] ; J. C. Tarver, Tibère ; E. Ciaceri, Tiberio successore di Augusto [D. M. Pippidi] ; G. Drioux, Les Lingons [J. Zeiller] . 460

Archéologie :

Fr. W. Shipley, Agrippa's building activities in Rome [P. Grimal] ; St. Weinstock, Templum ; A. N. Zadoks, Ancestral portraiture in Rome ; E. Breccia, Le musée gréco-romain d'Alexandrie [E. Albertini] 240

Pages

Paléographie :

Catalogue des manuscrits de Namur, par P. Faider ; Codices latini antiquiores, par B. A. Lowe [Ch. Samaran] 472

Droit romain :

R. Monier, Les nouveaux fragments des Institutes de Gaius [M. Nicolau]. 244

Latin médiéval :

K. Strecker, Introduction à l'étude du latin médiéval ; M. Hélin, Index scriptorum latino-belgicorum ; P. Hoogterp, Warnerii Basiliensis Paraclitus et Synodus [M. Nicolau] 244

Ouvrages scolaires :

P. Barrière, L'antiquité vivante ; Collection Simplex, Le vocabulaire par phrases [J. Marouzeau] ; M. S. Pérez, La lengua latina [Cl. Zeppa de Nolva]. 245

Dictionnaires latin-français de H. Goelzer, F. Gaffiot [J. Marouzeau] ; J. Bezard, Les débuts du latin ; E. Lablénie, Les premiers mots et les premiers textes du latin vivant ; E. de Faria, Sintese de grammatica latina [A. Guillemin] ; E. de Faria, A pronuncia do latim [J. Marouzeau]. . 474

IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1935

REVUE
DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

13e ANNÉE — 1935 — TOME XIII

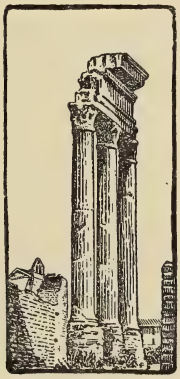

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « LES BELLES LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)
1935

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

La *Société des Études latines*, fondée en 1923 sur l'initiative de M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1935 :

Président : E. Albertini, professeur au Collège de France.

Vice-présidents : J. Bayet, professeur à la Sorbonne.

Ch. Picard, professeur à la Sorbonne.

Administrateur de la Société et directeur de la Revue : J. Marouzeau, professeur à la Sorbonne, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : Mlle Jeanne Wuilleumier, agrégée des lettres.

Les membres de la Suisse romande ont constitué en 1932 un *Groupe romand*, qui a pour président M. A. Oltramare, professeur à l'Université de Genève, pour secrétaire M. Ch. Favez, privat-docent à l'Université de Lausanne, et qui tient une séance par semestre dans une localité de la Suisse romande.

Les **séances** de la Société sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre

pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le 2e samedi de chaque mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société l'occasion de conversations particulières.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, qui paraît chaque année en deux fascicules, publie, outre les *Comptes-rendus des séances* et le résumé des communications, des articles scientifiques rangés sous les titres *Mémoires*, *Notes et communications*, *Questions et réponses*, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin bibliographique* consacré alternativement à diverses disciplines, et un *Bulletin critique* où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus. La Revue est ouverte à la collaboration des membres de la Société que leur éloignement de Paris empêche de participer aux séances, et accueille libéralement les offres de publication des étrangers, sans distinction de pays.

Une **Collection d'études latines,** dont treize volumes ont été publiés jusqu'à ce jour, est réservée aux publications dont l'importance dépasse le cadre de la *Revue*.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 40 francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année. Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 1,000 francs.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la Revue, et à une réduction sur le prix des volumes antérieurs à leur adhésion.

Les collectivités : Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., peuvent s'abonner à la Revue, par l'intermédiaire de l'éditeur dépositaire, au prix de 60 francs l'année pour la France, 75 francs pour l'étranger.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société et directeur de la Revue,
4, rue Schœlcher, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal Paris, n° 550.54, ou chèque en banque) à :

Mlle Jeanne Wuilleumier, trésorière,
46, rue Lepic, Paris, XVIIIe,

les demandes d'abonnement et commandes de publications à l'éditeur :

Société des Belles Lettres,
95, boulevard Raspail, Paris, VIe.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Anciens présidents

L. Havet. — E. Chatelain. — H. Goelzer. — A. Meillet. — J. Carcopino. — A. Ernout. — D. Barbelenet.

Membres donateurs

P. Collinet. — D. Dias de Moraes. — Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria. — G. Fredet. — L. Laurand. — H. Philippart. — J. F. Roxburgh. — J. Schrijnen.

Membres inscrits au 1er juin 1935[1]

Albertini (E.), professeur au Collège de France — 86, avenue de la République, Montrouge, Seine.

Ameuille (P.), médecin des hôpitaux — 55, rue de Varenne, Paris, VIIe.

Andurand (Mlle), professeur au Collège de jeunes filles — rue Damrémont, Oudjda, Maroc.

Ansermoz (P.), professeur au Collège classique — villa Cornélia, avenue Cécil, Lausanne, Suisse.

5 Arnoux (G.) — 127, avenue Jean-Jaurès, Paris, XIXe.

Audollent (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut — Manoir de Beaulieu, Chamalières, Puy-de-Dôme.

Balcells (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — 49, Calle Bruck, 3er 1a, Barcelone, Catalogne.

Balmus (C. J.), maître de conférences à l'Université de Jasi — 20, strada L. Catargiu, Jasi, Roumanie.

Baran (N. V.) — 3, rue Fulger, Jasi, Roumanie.

10 Barbelenet (D.), docteur ès lettres, professeur honoraire — villa Jeanne d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

Barrera (Emilio de la), mayor veterinario — 5, calle de Arica, Chorrillos, Lima, Pérou.

Bartalini (E.), professeur à l'Université de Constantinople — 18, Tomtom Sokak, Beyöglu, Istambul, Turquie.

Baumgartner (R.), professeur au progymnase — Chemin du Granit, Bienne, canton de Berne, Suisse.

Baxter (J. H.), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de St Andrews, S. Mary's College, Écosse.

15 Bayard (Chanoine L.), professeur à l'Institut catholique — 60, boulevard Vauban, Lille, Nord.

Bayet (J.), professeur à la Faculté des lettres — 135, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

Bazouin (A.), professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de la Pompe, Paris, XVIe.

Becker (M.), professeur au collège de Bertigny — Fribourg, Suisse.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

N'ont été maintenus dans cette liste, après un contrôle rigoureux, que les membres à jour de leurs cotisations. Il est rappelé que les cotisations doivent être réglées dans les trois premiers mois de l'année courante.

Les membres ne résidant pas à Paris qui désireraient recevoir régulièrement les convocations aux séances mensuelles de la Société sont priés d'en aviser l'Administrateur.

Beek (C. J. M. J. van), professeur au Séminaire « Beekvliet », St Michiels-Gestel, Hollande.

20 Béguin, licencié ès lettres — 41, rue des Vieux-Patriotes, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Béluel (E.), professeur à la Faculté des lettres — 21, rue Roquelaine, Toulouse.

Benveniste (E.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 11, square de Port-Royal, Paris, XIIIe.

Béranger (J.), professeur au Collège classique cantonal — Rond-Point, La Sallaz, Lausanne, Suisse.

Bernès (H.,) professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

25 Berthaut (H.), professeur au collège Stanislas — 6, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris, IVe.

Biancani (Mme A.), licenciée ès lettres — 88, boulevard de Saint-Cloud, Garches, Seine-et-Oise.

Billioud (J.), archiviste-paléographe, directeur de la Bibliothèque municipale de Marseille, Bouches-du-Rhône.

Binet (L.), professeur au lycée Lakanal — 18, avenue des Cottages, Bourg-la-Reine, Seine.

Birscheid (J.) — Maison Dupont-des-Loges, Morhange, Moselle.

30 Blanc (A.), professeur au lycée de Tarbes, Hautes-Pyrénées.

Bléry (H.), docteur ès lettres, professeur honoraire — 51, avenue Joffre, Saint-Omer, Pas-de-Calais.

Bloch (Jules), professeur à l'École des Hautes Études et à l'École des langues orientales — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

Bloch (Oscar), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 79, avenue de Breteuil, Paris.

Bord (B.), docteur en médecine, directeur de la Revue « Æsculape » — 52, rue de Vaugirard, Paris, VIe.

35 Bordenave (J.-M.) — Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

Borle (H.), professeur au Collège — Côte 25, Neuchâtel, Suisse.

Bornecque (H.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 164, rue de Vaugirard, Paris, XVe.

Bossu (Abbé C.), professeur à l'Institution Victor-de-Laprade — 12, rue du Collège, Montbrison, Loire.

Botschuyver (H. J.), docteur ès lettres de l'Université libre d'Amsterdam — 108, Valeriusstraat, Amsterdam, Hollande.

40 Boulanger (A.), professeur à la Faculté des lettres — 14, rue du Général-Gouraud, Strasbourg.

Boulfard (F.), professeur de lettres — 55, rue Nau, Marseille.

Bourgery (A.), professeur au lycée Henri IV — 14, rue Malher, Paris, IVe.

Boussineau (G. de), élève de l'École des Hautes Études — 19, cité du Retiro, Paris, VIIIe.

Boussineau (L. de), professeur à l'Externat des Enfants nantais — 18, rue de Gigant, Nantes, Loire-Inférieure.

45 Boyancé (F.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 80, rue de Saint-Ginès, Bordeaux, Gironde.

Boyer (P.), administrateur de l'École des langues orientales — 1, rue de Lille, Paris.

Brauen (A.), avocat — 28, Pertuis du Soc, Neuchâtel, Suisse.

Bréguet (Mlle E.) — 2, avenue des Vollandes, Genève, Suisse.

Breitmeyer (J. H.), docteur ès lettres de l'Université de Genève — La Capite de Vésenaz, Collonge-Bellerive, Genève, Suisse.

50 Broche (G. E.), chargé de cours à l'Université de Gênes — 32, boulevard Joachim, vieille chapelle de Montredon, Marseille, Bouches-du-Rhône.

Bröndal (V.), professeur à l'Université de Copenhague — Charlottenlund, Danemark.

Brouwer (P. de), professeur au lycée catholique — Nieuwe Govilescheweg, Tilburg, Hollande.

Broye (Mlle M.), professeur à l'École supérieure et au gymnase de jeunes filles de Lausanne — 4, Préfleuri, Ouchy, Suisse

Bruhl (A.), ancien membre de l'École de Rome — 18, rue Théodule Ribot, Paris, xviie.

55 Brunel (Cl.), directeur de l'École des chartes, professeur à l'École des Hautes Études — 11, rue Cassette, Paris, vi^e.

Brunot (F.), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, xive.

Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève.

Budry (M.), professeur au Collège de Montreux — Riant-Château, Territet, Suisse.

Buescu (V.), licencié ès lettres, élève de l'École des Hautes Études — 1 *bis*, rue Lacépède, Paris, v^e.

60 Bulard (M.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy — 10, rue des Chanoines, Nancy, Meurthe-et-Moselle.

Burger (A.), chargé de cours à l'Université de Neuchâtel — Grandchamp par Areuse, Suisse.

Burnier (E.), professeur à l'École supérieure et au gymnase de jeunes filles — 30, avenue du Léman, Lausanne, Suisse.

Buscaroli (C.), Preside Liceo classico comunale — Imola, Italie.

Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

65 Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur honoraire au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, vi^e.

Cahen (J. G.), professeur au lycée Pothier — 8, rue Th.-Chollet, Orléans, Loiret.

Cahen (Léon), professeur au lycée Condorcet — 9 *bis*, rue Lalo, Paris, xvie.

Calle (P. Urbano de la), professeur à l'Université — 42, via Blasco Ibañez, Madrid, Espagne.

Camelot (abbé P.), maître de conférences aux Facultés catholiques — 17 *bis*, rue Marais, Lille, Nord.

70 Camus de Vycastel — 34 *bis*, boulevard Saint-Marcel, Paris, xiiie.

Capua (Fr. P. di), preside del liceo pareggiato — 8, via Alvino, Castellamare di Stabia, Napoli, Italie.

Carcopino (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 3, rue Marié-Davy, Paris, xive.

Carraz (P.), professeur au collège Saint-Louis — 14, rue de l'École-de-Médecine, Genève, Suisse.

Cassart (J.), professeur au petit séminaire, Bonne-Espérance, Belgique.

75 Cayrou (G.), secrétaire de la rédaction de la Revue Universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e.

Celle (Mario G.), segretario civico, Ufficio stampa del Municipio — 9-12, via Paolo Giacometti, Genova, Italie.

Champendal (E.), professeur au collège de Vallorbe, Vaud, Suisse.

Chantraine (P.), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études — 3, allée Claude-Debussy, Le Vésinet, Seine-et-Oise.

Chantre (abbé A.), professeur de littérature latine au Séminaire des Missions — Iseure, Allier.

80 Chennevelle (O.), professeur au lycée de Lille, Nord.

Chevalier (Paul), docteur en médecine — 3, place Jean-Jaurès, Marseille, Bouches-du-Rhône.

Chevalier (P.), principal de collège honoraire — villa Les On-dit, rue Jeausoulin, Menton.

Chevallier (M.), professeur à l'École secondaire de jeunes filles — 20, route de Chêne, Genève, Suisse.

Cohen (G.), professeur à la Faculté des lettres — 16, rue Gay-Lussac, Paris.

85 Colin (J.), conservateur de la bibliothèque universitaire — 43, rue Stanislas, Nancy, Meurthe-et-Moselle.

Collart (P.), ancien membre étranger de l'École française d'Athènes — La Vigie, Cologny, Genève, Suisse.

Collinet (P.), professeur à la Faculté de droit — 26, rue Vavin, Paris, vi^e. — Membre donateur.

Collomp (P.), professeur à la Faculté des lettres — 38, rue Bautain, Strasbourg.

Colomb (E.). professeur au Collège de Dreux, directeur du « Journal des Collèges » — Rieuville, par Dreux, Eure-et-Loir.

90 Constans (L.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 45, rue Saint-Ferdinand, Paris, xviie.

Constantinesco (E.), inspecteur général de l'instruction publique — Ramniku Valcea, Roumanie.

Cordier (A.), professeur au lycée Condorcet — 42, rue de Dantzig, Paris, xve.

Cornelio v. d. Broek (Fr.), Ord. Carm., Convento do Carmo, Itú (E. S. P.), Brésil.

Corvisy (H.), rédacteur principal au Ministère de la Justice — 84, rue Saint-Louis en l'Ile, Paris, xive.

95 Cotard (R.), rédacteur en chef de la Revue Humanités (Grammaire), professeur au lycée Montaigne, 9, rue du Sommerard, Paris, v^e.

Cousin (J.), professeur de première supérieure au lycée — 23, rue Saint-Louis, Poitiers, Vienne.

Craig (J.-D.), professeur à l'Université de Sheffield, Angleterre.

Croquison (dom J.) — abbaye de Saint-André, par Lophem-lez-Bruges, Belgique.

Cross (Ephraïm), professeur au City College — 1840, Andrews Avenue, New-York.

100 Crouzet (P.), inspecteur d'Académie — 15, rue de Tocqueville, Paris, xviie.

Cuendet (G.), privat-docent à l'Université de Genève — La Morache, Nyon, Suisse.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux.

Curiel (R.), licencié en droit, élève à l'École des Hautes Études — 160, boulevard Saint-Germain, Paris, vi^e.

Cypriani (J.), professeur au lycée — 21, rue Thérèse, Montpellier, Hérault.

105 Daguerre (Mlle S.), étudiante — 37, boulevard de la Chapelle, Paris.

Daicoviciu (C.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 2, rue Gherescu, Cluj, Roumanie.

Dain (A.), professeur à l'Institut catholique, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 42, rue de Dantzig, Paris, xvie.

Dam van Isselt (Mlle L. van), professeur au gymnase — 1 *bis*, van Wychskade, Utrecht, Hollande.

Damas (P.), licencié ès lettres, agréé au Tribunal de commerce — 3, place du Parlement, Bordeaux, Gironde.

110 Daupeley (P.), imprimeur de la Revue des Études latines — Nogent-le-Rotrou, Eure-et-Loir.

Debeauvais (L.), professeur — 28, avenue Jules-Lartigue, Givet, Ardennes.

Debouxhtay (P.), docteur en philosophie et lettres, membre de l'Institut archéologique de Liége — 48, avenue du Luxembourg, Liége, Belgique.

Décréau (J.), directeur de l'École Saint-Hughes, Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

Delacroix (abbé S.), professeur à l'Institut catholique — 63, rue Violet, Paris, xve.

115 De Laet (Mlle Chr.), professeur à l'Institut du Sacré-Cœur — 393, chaussée de Namur, Héverlé, Belgique.

Delaigue (abbé J.-C.), professeur à l'Institution du Sacré-Cœur — 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Yssingeaux, Haute-Loire.

Delarue (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire — 4, rue Imbert-Galloix, Genève, Suisse.

Delaruelle (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 22, rue du Printemps, Toulouse.

Delétra (D.), pasteur à Dardagny, Genève.

120 Delgado (J. A.), catedratico en el Instituto nacional de sec. enseñanza, Pablo Igresias 5, Santa Cruz de la Palma, Canaries.

Delhousière (O.) — Manage, Belgique.

Delisle (E.), professeur au collège — Maison Berney, Rolle, Vaud, Suisse.

Desgranges (H.), élève de première supérieure au lycée Louis-le-Grand — rue Saint-Jacques, Paris, v^e.

Desjardins (J.), professeur de première supérieure au lycée Lakanal — 10, rue Daubigny, Paris, xviie.

125 Desrousseaux (A.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 14, rue Paul-Appell, Paris, xive.

Deubel (L.), professeur au collège — 45, avenue Clemenceau, Thionville, Moselle.

Dias de Moraes (D.), professeur au gymnase d'État, membre de l'Académie des lettres de Bahia — 68, Larga de S. Raymunda, Bahia, Brésil. — Membre donateur.

Dorado (Mlle M. L. Garcia), professeur à l'Instituto Escuela, Valencia, Espagne.

Ducel (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

130 Ducournau (C.), professeur au lycée Albert-Sarraut — Hanoï, Indochine.

Dufresne (G.) — 1, rue Dumenge, Lyon.

Dumoulin (J.), archiviste-paléographe — 5, rue des Grands-Augustins, Paris, vi^e^.

Durand (Abbé G.), professeur à l'Institut Frémont — 12, rue Paul-Banaston, Lisieux, Calvados.

Durand (R.), professeur honoraire de la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

135 Durban (J.-R.-M.), professeur au lycée — 4, rue de Bellegarde, Toulouse, Haute-Garonne.

Durry (M.), professeur à la Faculté des lettres — 40, rue Guillaume-le-Conquérant, Caen, Calvados.

Dutoit (Abbé E.), professeur au collège Saint-Michel, Fribourg, Suisse.

Duval (P.), professeur au lycée — 16, rue Dieutre, Rouen, Seine-Inférieure.

Ernout (A.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Jourdan, Paris, xive.

140 Ernst (Mlle J.), licenciée ès lettres — Foyer international des étudiantes, 93, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

Espinosa Pólit (A.), préfet des études au collège de Cotocollao, Quito, Équateur.

Estelrich (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Catalogne.

Evolceanu (D.), professeur à la Faculté des lettres — 10, Strada General Erimia Grigorescu, Bucarest, Roumanie.

Fabre (P.), professeur à l'Université de Fribourg — 40, Schoenberg, Fribourg, Suisse.

145 Fabry — Villerot, par Hautrage, Belgique.

Faider (P.), professeur honoraire à la Faculté des lettres de Gand, conservateur des collections Warocqué — château de Mariemont, par Morlanwelz, Belgique.

Faivre (J.), proviseur du lycée Wallon, Valenciennes, Nord.

Faral (E.), professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études — 28, rue du Général-Foy, Paris, viiie.

Fargues (P.), professeur à la Faculté des lettres — Clos Cangina, Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône.

150 Favez (Ch.), privat-docent à l'Université — 39, boulevard de Grancy, Lausanne, Suisse.

Fécherolle (abbé P.), professeur au Séminaire de Bastogne, Belgique.

Fedel (A.), professeur au lycée Henri IV, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, xive.

Fehr (A. J.), professeur au lycée classique — 137, Koninginnenweg, Amsterdam, Hollande.

Ferrero (G.), professeur à l'Université — 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

155 Ferté (L.), docteur en médecine — 204, boulevard Raspail, Paris, vi^e^.

Fitz Gerald (W. E.), professeur au Boston College — 9, rue Raynouard, Paris, xvie.

Flandin (M.), professeur au lycée Carnot — 6, boulevard de Clichy, Paris.

Florian (J.) — Stará Říše, Morava, Tchécoslovaquie.

Fohalle (R.), chargé de cours à l'Université — 6, rue de Fauvettes, Bressous, Liége, Belgique.

160 Fontan (A.), docteur en droit, juge au Tribunal civil — Guelma, Algérie.

Fordyce (G. J.), professeur à l'Université de Glasgow, Écosse.

Fournier (Mlle R.), professeur au lycée — Hôtel de la Tour-Hassan, rue de Chellah, Rabat, Maroc.

Fraccaro (P.), professeur à l'Université de Pavie, directeur de l'Athenaeum — 4, piazza Municipio, Pavia, Italie.

Franck — 18, rue Demours, Paris.

165 Frankfurter (E.), libraire-éditeur — 8, rue du Grand-Chêne, Lausanne, Suisse.

Fredet (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, viiie. — Membre donateur.

Frère (H.), professeur à la Faculté des lettres — 23, rue Saint-Michel, Nancy.

Freté (Mlle A.), licenciée ès lettres, diplômée de l'École des Hautes Études, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris, viie.

Froidevaux (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, xive.

170 Fromentin (F.) — 13, rue Joseph-Gaillard, Vincennes (Seine).

Gagé (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 73, boulevard d'Anvers, Strasbourg.

Gaiffier d'Hestroy (Beaudoin de), de la Société des Bollandistes — 24, boulevard Saint-Michel, Bruxelles, Belgique.

Galindo (Pascual), professeur à l'Université de Saragosse, Espagne.

Gallay (Abbé P.), professeur à l'Institution Saint-Joseph, Roanne, Loire.

175 Galletier (E.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Anatole-le-Braz, Rennes.

Galtier (E.), professeur de première au lycée — 5, rue Saint-Cyrice, Rodez, Aveyron.

Ganszyniec (R.), professeur à l'Université — 20, ul. Potockiego, Lwow, Pologne.

Garcia (J. Feo), professeur à l'Université — 9, Nicolas Salmeron, Valencia, Espagne.

Garnier-Duquesne (Mme G.), licenciée ès lettres — 6, chemin Eug. Grasset, Lausanne, Suisse.

180 Garreau (E.), licencié ès lettres — villa Saint-Marcel, 118, boulevard de l'Hôpital, Paris, xiiie.

Gastinel (G.), inspecteur général de l'enseignement — 9, rue Brown-Sequard, Paris, xve.

Gaudu (F.), professeur au lycée — 41, rue Haldot, Caen, Calvados.

Gautreau (M.), professeur au lycée Henri IV — 9, square Charles-Laurent, Paris, xve.

Ghellinck (le P. de), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

185 Giffard, professeur à la Faculté de droit de Paris — 10 *bis*, rue Gambetta, Versailles, Seine-et-Oise.

Gillart (Mlle O.), professeur au lycée de jeunes filles — 35, rue Saint-Christophe, Avignon, Vaucluse.

Ginnel (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

Giraud (C.), licencié ès lettres, sous-directeur du Contrôle financier de l'Indo-Chine, Hanoï, Tonkin.

Glardon (Mlle Y.), professeur à l'École Vinet — 17, avenue Druey, Lausanne, Suisse.

190 Gonçalves (F. Rebêlo), professeur à la Faculté des lettres — 3e-4e avenue de la République, Lisbonne, Portugal.

Gougenheim (G.), professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

Gouttesoulard (abbé), curé de Saint-Alban-les-Eaux, Loire.

Grat (F.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy, chargé d'enseignement auxiliaire à la Faculté des lettres de Paris — 43, avenue Foch, Vincennes, Seine.

Grenier (A.), professeur à la Faculté des lettres — 4, rue de Turenne, Strasbourg.

195 Grisart (A.), docteur en philosophie et lettres — 130, rue de Liége, Verviers, Belgique.

Grivel (B.), professeur au Collège classique — 5, avenue Davel, Lausanne, Suisse.

Groot (A. W. de), doyen de la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

Guichard (G.), éditeur des Chartes du Forez. — 19, avenue de la Gare, Feurs, Loire.

Guignebert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 2, rue Émile-Faguet, Paris, xive.

200 Guilland (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de Poissy, Paris.

Guillemin (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

Guillet (E.), professeur au Collège — avenue de la Gare, Vic-en-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

Guittet (Mlle M.), licenciée ès lettres — 18, rue des Lisses, Chartres, Eure-et-Loir.

Gunz (C. A.), professeur — 8, rue de la Caroline, Lausanne, Suisse.

205 Halberstadt (M.), docteur en philologie de l'Université de Francfort — 22, rue de la Reine-Blanche, Paris, xiiie.

Haliste, professeur au Séminaire de philologie classique de l'Université de Tartu, Esthonie.

Halkin (L.), professeur à l'Université — 59, boulevard de Laveleye, Liége, Belgique.

Haury (A.), pensionnaire de la Fondation Thiers — 5, rond-point Bugeaud, Paris, xvie.

Haussaire — 38, boulevard Gambetta, Alès, Gard.

210 Heeckeren (G. de) — 60, rue Pierre-Charron, Paris.

Hélin (M.), professeur à l'Athénée de Seraing, Belgique — 358, rue Saint-Gilles.

Hendricksen (A. W.), St Joseph's Seminary, Nyenga-Jinga P. O., Uganda, East Africa.

Henné (H.), professeur à l'Université — 9, rue Aug. Angelier, Lille, Nord.

Herescu (N. J.), professeur à l'Université, directeur de la « Revista clasica » — 17, str. Armeneasca, Bucarest, Roumanie.

215 Hermies (R. d'), professeur au lycée — 9, rue de Maubeuge, Lille, Nord.

Herrmann (L.), professeur à l'Université de Bruxelles — 33, rue Léon-Frédéric, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

Herrouet (J.-M.), professeur à Saint-Michaels College — Winowski Park, Vermont, U. S. A.

Hersch (Mlle J.), licenciée ès lettres — 18, avenue P. Odier, Genève, Suisse.

Heurgon (J.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 220, rue Michelet, Alger.

220 Heyde (K. van der), recteur du gymnase d'Apeldoorn — 31, Valkenberglaan, Apeldoorn, Hollande.

Hierche (R.), élève de la Faculté des lettres — 80, avenue de Breteuil, Paris, xve.

Hoogterp, docteur ès lettres — 8, Rosengracht, Harlingen, Hollande.

Hubaux (J.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 42, rue du Batty, Cointes, près Liége, Belgique.

Hubert (Ph.), étudiant à la Faculté des lettres — 8, rue du Rouvray, Neuilly-sur-Seine, Seine.

225 Humbert (J.), professeur à la Faculté des lettres — 11, rue Jules-Picault, Poitiers, Vienne.

Jalinoux (R.), licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures, professeur de l'Université — 31, rue du Chemin de fer, Vincennes, Seine.

Jamault — 35, rue Faidherbe, Paris, xie.

James (Mlle Y.) — 191, rue de l'Université, Paris, viie.

Jannot (H.), licencié ès lettres — 43, rue Lamartine, Le Creusot, Saône-et-Loire.

230 Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria (E.), avocat, docteur en droit [membre donateur en son nom et en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille.

Jeanmaire (H.), chargé de conférences à la Faculté des lettres de Lille — 216, rue Nationale, Viroflay, Seine-et-Oise.

Jeanneret (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

Johannet (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

Jolivet (E.), agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert — 3, rue Bausset, Paris, XVIe.

235 Jordanescu (F.), professeur au lycée de Focsani, Roumanie.

Joron (M.) — 75, boulevard Voltaire, Paris, XIe.

Jouguet (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études, directeur de l'Institut français du Caire, Égypte.

Jourdan (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

Jové (E.), directeur de « Palestra Latina » — Universidad, Cervera (Lérida), Espagne.

240 Jullion (Mlle M.-A.), professeur au Collège Sévigné — 9, rue du Général-Niox, Paris, XVIe.

Juret (A.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Granddidier, Strasbourg.

Kaden (H.), professeur à la Faculté de droit — 35, avenue de Miremont, Genève, Suisse.

Kent (Roland G.), professor of comparative philology, Bennett Hall, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Kersbergen (Mlle A. W.), Buy's Jacoblaan, 19, Bussum, Hollande.

245 Klincksieck (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, VIIe.

Krier (A.), professeur au gymnase de Diekirch — Ettelbruck, Luxembourg.

Kugener (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

Labhardt (A.), licencié ès lettres — 77, rue du Doubs, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Laborderie (R.), professeur au lycée de Longchamps — 25, rue Nauville, Bordeaux, Gironde.

250 Labriolle (P. de), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 50 *bis*, rue Boileau, Paris, XVIe.

Lacroix (M.), professeur au lycée Henri IV — 6, rue Quatrefages, Paris, V^e^.

Lafaix (D^r^) — 76, rue de la Voie-Verte, Paris, XIVe.

Laforgue (F.), professeur de lycée honoraire — Maxula-Radès, Tunisie.

Laherre (J.-A.), professeur au grand lycée — 11, rue Auber, Alger.

255 Lainey (abbé P.), professeur à l'Institut libre de Saint-Lô, Manche.

Lamborot (Mlle G.), professeur au lycée Molière — 71, rue du Ranelagh, Paris, XVIe.

Lambrino (S.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université, directeur de la Revue « Istros » — Bucarest, Roumanie.

Latil, avocat — La Ravinière, Grasse, Alpes-Maritimes.

Laurand (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

260 Laurent (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, XIVe.

Laurent-Schwob (Mme P.), diplômée d'études supérieures — Thai-Nguyên, Tonkin.

Lavarenne (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée — 81, boulevard H. Vasnier, Reims, Marne.

Lebègue (H.), directeur d'études honoraire à l'École pratique des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, V^e^.

Le Bras (G.), professeur à la Faculté de droit — 12, avenue Ernest-Reyer, Paris, XIVe.

265 Le Cam — 164, rue Jeanne d'Arc prolongée, Paris, XIIIe.

Léger (J.), professeur au lycée de Longchamps, Bordeaux, Gironde.

Lejeune (M.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 86, Chemin haut-des-sables, Poitiers.

Lemaire (Abbé H.), professeur au Petit-Séminaire de Séez (Orne).

Lemmens (Mme M.), professeur à l'Institut supérieur Sainte-Véronique — 96, rue Louvrex, Liége, Belgique.

270 Lenchantin de Gubernatis (M.), professeur à l'Université — 63, corso Vittorio Emanuele, Pavie, Italie.

Leneveu, professeur au lycée Henri IV — 23, rue Clovis, Paris, v^e^.

Leroy (Maxime), assistant à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 19, rue de Chênée, Angleur, Belgique.

Leroy (Maurice), professeur — 89, avenue des Rogations, Bruxelles, Belgique.

Leschi (M.-L.), directeur des antiquités d'Algérie — 87, boulevard Camille Saint-Saens, Alger.

275 Lévy-Bruhl (H.), professeur à la Faculté de droit — 276, boulevard Raspail, Paris, xive.

Lieberman (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City, États-Unis.

Liebeskind (W.), professeur à l'Université — 44, quai G. Ador, Genève, Suisse.

Lindsay (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Écosse.

Lipscomb, professeur à Randolph Macon Womans' College — Lynchburg, Virginia, États-Unis.

280 Liscu (M.), professeur au lycée — 11, strada Lazareanu, Bucarest, Roumanie.

Lochner (E.), étudiant de l'Université de Berlin, diplômé d'études supérieures de l'Université de Paris — 10 *bis*, rue Saint-Guillaume, Courbevoie, Seine.

Löfstedt (E.), professeur à l'Université de Lund, Suède.

Lot (Mlle I.), étudiante ès lettres — 53, rue Boucicaut, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Loyen (A.), professeur au lycée — 9, rue Jules-Lemaître, Orléans, Loiret.

285 Luchaire (J.), docteur ès lettres, directeur honoraire de l'Institut international de coopération intellectuelle — 96, avenue des Ternes, Paris.

Lucot (R.), professeur au lycée — 6, rue Clemenceau, Toulouse, Haute-Garonne.

Lyon (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

Maille (E.), professeur au lycée Montaigne — 13, rue de Tournon, Paris, vi^e^.

Mallein, licencié ès lettres — 21, rue des Moines, Paris, xvie.

290 Maréchal (A.-Ch.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 4, rue de Fougères, Rennes, Ille-et-Vilaine,

Mariée (M.), proviseur du Lycée — 1, rue Gambetta, Toulouse, Haute-Garonne.

Marin (A.), professeur au Collège national Saint-Sava, 4, str. D. Lister, Parcul Principesa Elina, Bucarest, Roumanie.

Marouzeau (J.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, xive.

Marrou (H.), professeur à l'Institut français de Naples — 86, via Francesco-Crispi, Napoli, Italie.

295 Massiéra (P.), principal du Collège de Sétif, Constantine.

Massinon (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, xxe.

Masson (Mlle), villa Sainte-Marie, Font-Romeu, Pyrénées-Orientales.

Mauger (G.), professeur au lycée de Reims — 24, rue de Pétrograd, Paris, viiie.

Mauris (L.) — 10, avenue Dickens, Lausanne, Suisse.

300 Mayol de Lupé (Mgr. J. de) — 2, avenue Émile Acollas, Paris, viie.

McCormick (J. P.), professeur à la Catholic University, Caldwell Hall, Washington, États-Unis.

McCracken (G.), professeur à Susquehanna University, Selinsgrave, Pennsylvania, États-Unis.

McDaniel (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, États-Unis.

Meile (P.), étudiant d'agrégation — 96, rue Jean-Jaurès, Bois-Colombes, Seine.

305 Meillet (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 24, rue de Verneuil, Paris, viie.

Mercanton (J.), licencié ès lettres — Campagne Primerose, Cour, Lausanne.

Mercier (Mlle M. J.), licenciée ès lettres — 2 *bis*, chemin des Artichauts, Genève, Suisse.

Méridier (Mlle H.), professeur de cours secondaire — 2, avenue Sainte-Foy, Neuilly-sur-Seine, Seine.

Merlin (A.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — 5, villa de Villiers, Neuilly-sur-Seine, Seine.

310 Mertz (L.), professeur honoraire — 10, rue Joseph-Gaillard, Vincennes, Seine.

Meylan (L.), directeur du gymnase de jeunes filles de Lausanne — Le Tournesol, Chailly-de-Lausanne, Suisse.

Meylan (Ph.), professeur à la Faculté de droit — 14, avenue de Florimont, Lausanne, Suisse.

Michel (Pierre), professeur au lycée de Reims, Marne.

Michelland (E.), élève de l'École des Hautes Études — 1, rue Royer-Collard, Paris, ve.

315 Michon (E.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Minard (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 10, place Jean-Macé, Lyon.

Monceaux (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 47, rue de Verrières, Antony, Seine.

Monsuez (R.), professeur au lycée de Tourcoing — 48, rue de la Vignette, Lille, Nord.

Mountford (J. F.) — 42, Park Road West, Birkenhead, Angleterre.

320 Muller (F.) Jzn, professeur à l'Université — 9, Fruinstraat, Leiden, Hollande.

Muller (H. F.), chef du département des langues romanes à l'Université Columbia, New-York, U. S. A.

Naum (Th. A.), professeur à la Faculté des lettres — 2, rue Gherescu, Cluj, Roumanie.

Navrátil (A.), professeur au lycée de jeunes filles — Trávníky 21, Brno, Tchécoslovaquie.

Nelson (A. W.), docteur ès lettres, bibliothécaire de l'Université d'Upsala, Suède.

325 Nicolau (M. G.), professeur en congé, diplômé de l'École des Hautes Études, Sorbonne, Paris.

Niedermann (M.), recteur de l'Université — 15, chemin des Pavés, Neuchâtel, Suisse.

Nitti (Mlle L.), élève de l'École des Hautes Études — 26, rue Vavin, Paris, vie.

Noailles (P.), professeur à la Faculté de droit — 14, rue Guynemer, Paris, vie.

Noblot (H.), professeur au lycée Saint-Louis — 3, rue des Boers, Fontenay-aux-Roses, Seine.

330 Noiville (R.), professeur au lycée Charlemagne — 60, rue Monge, Paris, ve.

Nolhac (P. de), membre de l'Institut, conservateur du musée Jacquemart-André — 158, boulevard Haussmann, Paris, viiie.

Nougaret (L.), professeur au lycée Rollin — 174, avenue de Clichy, Paris, xvie.

Novotný (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchécoslovaquie.

Nussbaum (J.), professeur au gymnase — 63, rue A.-M. Piaget, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

335 Oltramare (A.), doyen de la Faculté des lettres — 36, rue Carteret, Genève, Suisse.

Ooteghem (J. van), S. J., professeur aux Facultés N.-D.-de-la-Paix, secrétaire de la revue « Les Études classiques » — 59, rue de Bruxelles, Namur, Belgique.

Pabon S. de Urbina (J. M.), catedratico, Université de Salamanque — Plaza de Jaime Vera 2, Salamanque, Espagne.

Pagis (M.), élève de l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris, ve.

Pagot (Ch.), directeur de cours secondaire — 7, rue Vital, Paris, xvie.

340 Palanque (J.-R.), maître de conférences à la Faculté des lettres — 23, faubourg Saint-Jaumes, Montpellier.

Paoli (J.), professeur à la Faculté de droit — 30, boulevard Carnot, Dijon, Côte-d'Or.

Parain (Ch.), professeur au lycée Buffon — 39, rue Claude Bernard, Paris, v^e^.

Parvu (L.), licencié ès lettres — 7, rue Vornicul Sturza, Berlad (Roumanie).

Pasoli (A.), professeur au r. liceo-ginnasio — 21, via S. Paolo, Verona, Italie.

345 Patois (Ch.), professeur au Collège — 92, rue du Rhône, Genève, Suisse.

Peeters (F.), docteur en philosophie et lettres, aspirant à l'Université de Bruxelles — 3a, Treurenberg, Bruxelles, Belgique.

Pegon (P.), professeur de première supérieure au lycée — 34, rue Philippe-le-Hardi, Dijon, Côte-d'Or.

Pepin-Lehalleur — 7, rue Nitot, Paris, xvi^e^

Perelmann (Mlle M.), professeur à l'École supérieure de jeunes filles — La Villette, Yverdon, canton de Vaud, Suisse.

350 Perrenoud (A.), professeur au Collège classique — 13, Maillefer, Neuchâtel.

Perrenoud (J.-L.), professeur au gymnase — 11, rue des Tourelles, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Perret (Jacques), maître de conférences à la Faculté des lettres — impasse Fontenille, Montpellier, Hérault.

Perret (Jean), professeur au lycée de Bourg, Ain.

Perret (V.), directeur de l'École Jawetz-Bel-Air, Métropole, Lausanne, Suisse.

355 Perrochat (P.), professeur à la Faculté des lettres — 2, rue Général-Durand, Grenoble, Isère.

Perrotin — 50, rue Naujac, Bordeaux.

Petré (Mlle H.), professeur à l'Université libre de jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Philippart (H.), professeur à l'Université — 19, rue Jean-Chapelié, Ixelles-Bruxelles, Belgique. — Membre donateur.

Picard (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres — 16, avenue de l'Observatoire, Paris, vi^e^.

360 Pichard (L.), professeur à l'Institut catholique — 116, boulevard Exelmans, Paris, xvie.

Pidoux — 2, Clos Fleuri, avenue de Claret, Toulon, Var.

Piganiol (A.), professeur à la Faculté des lettres — 40, rue de la Voie-Verte, Paris, xvie.

Pighi (G. B.), assistente nella Scuola orientale dell'Università cattolica, incaricato di lingua e letteratura latina nell'Istituto di magistero — 17, via Ennio, Milano, Italie.

Piguet (D.), professeur au Collège — 12, rue des Jordils, Yverdon, Suisse.

365 Pinaud (A.) — 4, rue Mortinat, Asnières, Seine.

Pippidi (D. M.), assistant à la Faculté des lettres — 20, Asaki, Jassy, Roumanie.

Pittet (Abbé A.), professeur au collège Saint-Michel, Fribourg, Suisse.

Plinval (G. de), professeur au lycée Voltaire — 15, rue Ernest-Cresson, Paris, xive.

Pokrowski (M.), professeur à l'Université — place des Khamovnikis, 2, log. 121, Moscou, U. R. S. S.

370 Ponchont (M.), docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand et à l'École normale de Sèvres — 22, rue Friant, Paris, xive.

Pons, proviseur du lycée Henri IV, Béziers, Hérault.

Popescu (P.), étudiant à l'Université de Bucarest, Roumanie.

Popescu-Zimnicea (G.), professeur au lycée Anastasescu, Rosiori-de-Vede, Roumanie.

Porcher (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, viie.

375 Portaz (Abbé), professeur au Petit Séminaire — Voreppe, Isère.

Préchac (F.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 1, rue Alain Gervais, Versailles, Seine-et-Oise.

Przychocki (G.), professeur à l'Université — 12, rue Brzozowa, Varsovie, Pologne.

Rabouam (R.), licencié ès lettres, élève de l'École des Hautes Études — 59, boulevard Jourdan, Paris, xive.

Ramain (G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, Hérault.

380 Rand (E. K.), professeur à l'Université Harvard, Cambridge, Massachusetts, États-Unis.

Reiring (abbé W.) — Collège Saint-Alphonse, Berg Nebo, Nimègue, Hollande.

Remy (E.) — 22, rue de Ligne, Heverle près Louvain, Belgique.

Renou (L.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 2, rue Émile-Faguet, Paris, xive.

Respino (A. Diaz), cathedratico d. Instituto nacional de sec. enseñanza — O. Contina 41, Lugo, Espagne.

385 Révil (J.), professeur au lycée Champollion — 1, avenue Félix-Viallet, Grenoble, Isère.

Reymond (Mlle A.), licenciée ès lettres — 10, avenue des Cerisiers, Pully près Lausanne, Suisse.

Reymond (E.), directeur de l'École nouvelle de Chailly-sur-Lausanne, Suisse.

Ribas Bassa (I.), professeur adjoint à l'Université de Barcelone — 79, 1 Rambla Catalunya, Barcelone.

Riedlinger (A.), professeur au collège de Genève — Collonge-Bellerive, près Genève, Suisse.

390 Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

Rocca (J.), licencié ès lettres — 30, rue Edouard Delanglade, Marseille.

Rodriguez (P. I.) — 12, St Annastrasse, München, Allemagne.

Roman (O.) — 70, rue Botzaris, Paris, xixe.

Romano (B.), libero-docente à l'Université de Turin, directeur du lycée de Susa — 17, via Palazzo di città, Susa (Torino), Italie.

395 Roques (M.), membre de l'Institut, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études et secrétaire de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, v^e^.

Roux (A.), licencié ès lettres — Collège méthodiste, Porto-Novo, Dahomey.

Roux (R.) — 26, rue Lafayette, Versailles, Seine-et-Oise.

Roxburgh (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster of Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

Ruffel (P.), professeur au lycée — villa Bon-Encontre, allée des Mûriers, Montauban, Tarn-et-Garonne.

400 Rumpf (P.), professeur au collège — 27, rue de Lausanne, Morges, Vaud, Suisse.

Ryba (B.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université Charles, Smetanovo nám., Praha I, Tchécoslovaquie.

Saco (D. J.), catedratico de sec. enseñanza — 28, avenue de Buenos-Aires, Orense, Espagne.

Safarewicz (J.), docteur ès lettres de l'Université de Vilna — 14, Portowa, Wilno, Pologne.

Saint-Denis (E. de), professeur au lycée du Parc, Lyon, Rhône.

405 Samaran (Ch.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, avenue Gourgaud, Paris, xviie.

Sance (Mlle Th.), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 26, rue Pierre-Nicole, Paris, v^e^.

Sausy (L.), professeur de première supérieure au lycée Louis-le-Grand — 39, rue des Ecoles, Paris, v^e^.

Schmidt (dom Ph.), directeur de la Revue Bénédictine — abbaye de Maredsous, province de Namur, Belgique.

Schouterden (G.) — 28, rue Hippolyte-Fenoux, Le Havre.

410 Schrijnen (Mgr J.), professeur à l'Université — 17, Saint-Annastraat, Nimègue, Hollande. — Membre donateur.

Ségalen (A. P.), professeur au lycée — 4, rue du Bac, Périgueux, Dordogne.

Seston (W.), maître de conférences à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg.

Simonet, professeur au lycée — 24, rue Abel-Ferry, Épinal, Vosges.

Sindou (R.), diplômé d'études supérieures — 14, Hameau Boileau, Paris, xvie.

415 Slijper (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Utrecht, Hollande.

Sneyders de Vogel, professeur à l'Université de Groningen, Hollande.

Socorro Pérez (M.), cathedratico del Instituto nacional de sec. enseñanza, Las Palmas, Canaries.

Sommerfelt (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université — Oestre-Aker, Oslo, Norvège.

Soustre (Mlle M.-L.), inspectrice de l'enseignement primaire — Corbigny, Nièvre.

420 Stavro-Stavri (Mme A. Brenot-), docteur ès lettres — Légation royale d'Albanie, 12, rue de Presbourg, Paris, XVIe.

Stchoupak (Mme N.), diplômée de l'École des Hautes Études, secrétaire de l'Institut d'indianisme — 7, rue Leclerc, Paris, XIVe.

Stehlé (H.), professeur au Collège — 5, rue E. Jung, Genève, Suisse.

Strycker (E. de), Ancienne Abbaye, Tronchiennes, Belgique.

Stubbe (L.), professeur au Collège de Montreux — 51, avenue Ruchonnet, Lausanne, Suisse.

425 Svoboda (Ch.), professeur à l'Université de Brno, Tchécoslovaquie.

Tachauer (Mlle A.), élève de l'école des Hautes Études — Banque Hoskier et Cie, 15, rue des Mathurins, Paris.

Thomas (François), agrégé de l'Université — 35, boulevard Jourdan, Paris, XIVe.

Thomas (Paul), professeur émérite de l'Université de Bruxelles — 37, rue Champ-du-Roi, Etterbeck, Bruxelles, Belgique.

Thuillard (Dr) — 1, avenue Lamartine, Vincennes, Seine.

430 Tissot (A.), professeur au Gymnase — 70, Chemin du Haut, Bienne, canton de Berne, Suisse.

Toberer (Mlle A.), étudiante — Les Moulins, 84, Yverdon, Suisse.

Toussaint (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.

Toutain (J.), directeur d'études et secrétaire honoraire de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes Études, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques — 25, rue du Four, Paris, VIe.

Treyvaud (J.), professeur au gymnase classique — Sur-Lac, Mont-Choisi, Lausanne.

435 Twietmeyer — 14, Gellerstrasse, Leipzig, Allemagne.

Twombly (P. Neil), professeur au Collège Saint-Joseph, Philadelphie — 9, rue Raynouard, Paris, XVIe.

Vaganay — 134, Belle Rade, Malo-les-Bains, Nord.

Vallette (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 61, rue de Jouy, Chaville, Seine-et-Oise.

Vendryes (J.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Jourdan, Paris, XIVe.

440 Villeneuve (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres — villa Courteline, avenue Lepic, Montpellier.

Visscher (F. de), professeur à la Faculté de droit — 157, avenue de Longchamps, Bruxelles, Belgique.

Vreede (F.), directeur du Centre d'Études néerlandaises — Cité universitaire, 63, boulevard Jourdan, Paris, XIVe.

Waltz (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.

Wiblé (E.), professeur à l'École secondaire de jeunes filles — 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève, Suisse.

445 Wiblé-Gaillard (R.), professeur au collège — 1, rue d'Ermenonville, Genève, Suisse.

Woltjer (R. H.), professeur à l'Université réformée — 62, Oranje-Nassaulaan, Amsterdam, Hollande.

Wuilleumier (J.-P.), professeur à la Faculté des lettres — 33, rue Constant, Lyon.

Wuilleumier (Mlle J.), agrégée des lettres — 46, rue Lepic, Paris, XVIIIe.

Yon (A.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

450 Yvon (H.), professeur au lycée Henri IV — 11, rue Gay-Lussac, Paris, v^e^.

Zbinden (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 9, Florissant, Genève.

Zeiller (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, vi^e^.

Zeppa de Nolva (C.), professeur à l'Université de Madrid — Hilarion Eslava, 28, Madrid, Espagne.

Salle de travail de l'École des Hautes Études — Sorbonne, escalier E, Paris, v^e^.

455 Institut d'études latines — Sorbonne, escalier E, Paris, v^e^.

Groupe d'études anciennes — Sorbonne, escalier E, Paris, v^e^.

Section de latin de la Faculté des lettres de Grenoble, Isère.

Institut de latin de la Faculté des lettres de Caen, Calvados.

Institut de langues et littératures anciennes de la Faculté des lettres de Poitiers, Vienne.

BIBLIOTHÈQUES ET INSTITUTS ABONNÉS

France et Colonies.

460 Aix, Université.
— Bibliothèque publique.
Alger, Université.
— Grand lycée.
Angers, Lycée David-d'Angers.
465 Beauvais, Lycée Jeanne-Hachette.
Besançon, Université.
Bordeaux, Université.
Caen, Université.
Casablanca, Lycée Lyautey.
470 — Petit lycée.
Cette, Collège.
Dijon, Université.
Fontainebleau, Collège Carnot.
Grenoble, Bibliothèque universitaire.
475 Hazebrouck, Collège.
La Flèche, Prytanée.
Lille, Université.
— Facultés catholiques.
Lyon, Université.
480 Mâcon, Lycée de jeunes filles.
Marseille, Bibliothèque municipale.
Mazagan (Maroc), Collège.
Nancy, Université.
Orléans, Bibliothèque municipale.
485 Paris, Bibliothèque de la Sorbonne.
— Bibliothèque Sainte-Geneviève.
— École pratique des Hautes Études.
— École normale supérieure.
— Institut catholique.
490 — Association Guillaume Budé.
— École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, Neuilly.
— Lycée Janson-de-Sailly.
Poitiers, Université.
Rabat, Lycée Gouraud.
495 Sèvres, École normale de jeunes filles.
Strasbourg, Bibliothèque universitaire.
Toulouse, Université.
Tulle, Lycée Ed. Perrier.
Tunis, Bibliothèque publique.
500 Verneuil, École des Roches.

Étranger.

Aberdeen, Université.
Abo, Académie.
Amsterdam, Université.
— Université libre.
505 Ann Arbor (Michigan), Université.
Austin (Texas), Université.
Bâle, Université.
Baltimore, Université Johns Hopkins.
Barcelone, Institut d'estudis catalans.
510 Beirout, Université.
Bristol, Université.
Brno, Séminaire philologique.
Bruxelles, Université libre.
— Ministère des Sciences et Arts.
515 Bucarest, Séminaire pédagogique.
Budapest, Université.
Buenos-Ayres, Institut de littérature classique, Université.
Caceres, Institut national d'enseignement secondaire.

Cagliari, Faculté des lettres.
520 Cambridge (Angleterre), Philological Society.
Cambridge (États-Unis), Université Harvard.
Chapel-Hill, University of North Carolina.
Cincinnati (Ohio), Université.
Cleveland, Western Reserve University Libraries.
525 Cluj, Institut d'études classiques.
Coïmbre, Institut français.
— Faculté des lettres.
Copenhague, Bibliothèque royale.
Cracovie, Université.
530 Dublin, Bibliothèque nationale d'Irlande.
Florence, Bibliothèque nationale.
Fribourg (Allemagne), Literarische Anstalt.
Fribourg (Suisse), Bibliothèque cantonale.
— Pensionnat de Bertigny.
535 Gand, Université.
Genève, Bibliothèque publique et universitaire.
Gênes, Université.
Giessen, Université.
Glasgow, Université.
540 Göttingen, Université.
Graz, Université.
Greifswald, Faculté de philosophie et lettres.
Grenade, Faculté des lettres.
Haarlem, Gymnase.
545 Hamburg, Université.
Hanover, Darmouth College.
Helsingfors, Université.
La Havane, Bibliothèque nationale.
Lausanne, Collège classique cantonal.
550 Le Caire, Université.
Leningrad, Université.
Leningrad, Bibliothèque publique.
Liége, Université.
Lisbonne, Institut français.
555 Ljubljana, Séminaire de philologie classique.
Los Angeles, Université de Californie.
Louvain, Bibliothèque de l'Université.
Lund, Université.
Madrid, Institut d'enseign. secondaire.
560 — Bibliothèque nationale.
— Faculté de philosophie.
— Centro de estudios historicos.
Marburg, Université.
Milan, Université.
565 Montcassin, Abbaye.
Moscou, Académie des sciences.
— Bibliothèque publique.
Munich, Bibliothèque nationale.
Neuchâtel, Université.
570 Newcastle, Armstrong College.
New Haven (Connecticut), Yale University.
Oslo, Institutet for sammenlignende kulturforskning.
Oxford, Taylor Institution.
Philadelphie, American philosophical Society.
575 Princeton (New Jersey), Université.
Québec, Université Laval.
— École normale supérieure.
Rome, Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque Vaticane.
580 — École française.
— American Academy.
Saint-Laurent, Collège Saint-Laurent.
Salamanque, Faculté de philosophie et lettres.
Santiago, Université.
585 Séville, Faculté de philosophie.
Swansea, University College.
Swarthmore College, Pensylvanie.
Targoviste, Lycée Vacarescu.
Tartu, Institut d'antiquités classiques.
590 Tokio, Université.
Upsala, Université.
Utrecht, Université.
Venise, Istituto di scienze e lettere.
Washington, Université.
595 Wellington (Nouvelle-Zélande), Université.
Zurich, Bibliothèque nationale.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1935.

Président : M. Eug. Albertini.

Membres présents. — MM. E. Albertini, J. Bayet, G. de Boussineau, A. Bruhl, V. Buescu, A. Cordier, A. Dain, S. Delacroix, R. Durand, P. Duval, L. Ferté, Mlles A. Freté, A. Guillemin, MM. M. Halberstadt, Lafaix, S. Lambrino, H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, E. Lochner, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. P. Meile, M. G. Nicolau, H. Noblot, R. Noiville, L. Nougaret, Pépin-Lehalleur, Mlle H. Pétré, MM. A. Piganiol, G. de Plinval, Mlle A. Tachauer, M. P. N. Twombly, Mlle J. Wuilleumier, MM. H. Yvon, J. Zeiller.

Membres du Groupe d'études anciennes. — M. Andriantsilaniarivo, Mlle A. Vigoureux.

Invités. — Mlles G. Lamborot, M. Lardillon, M. L. Mendras.

Communications du Bureau.

M. E. Albertini remercie la Société de lui avoir manifesté son attachement en l'appelant pour cette année à la présidence ; sa tâche, dit-il en employant la formule administrative antique, lui sera rendue facile « curam agente Marouzeau ».

Il souhaite la bienvenue de la façon la plus chaleureuse à M. Lambrino, qui, profitant d'un bref séjour à Paris, a bien voulu apporter à cette séance des nouvelles des importantes fouilles qu'il poursuit en Roumanie.

M. Marouzeau prend occasion de la présence de M. Lambrino pour faire connaître que l'immense tâche bibliographique dont il s'est chargé est près d'aboutir ; dès cette année 1935 pourra commencer l'impression de la *Bibliographie de l'antiquité classique pour les années 1896-1914.*

M. Marouzeau signale que l'appel fait par lui à l'Assemblée générale de décembre a déjà été entendu : un membre français de la Société, qui désire garder l'anonymat, a fait don d'une somme de mille francs, qui va permettre d'envisager la publication d'un nouveau fascicule de la Col-

lection. Parmi les membres étrangers, M. N. I. Herescu, de Bucarest, écrit qu'il a déjà pu recruter autour de lui plusieurs adhésions nouvelles.

M. Marouzeau met la Société au courant de l'état des publications destinées à la commémoration du bi-millénaire d'Horace.

Enfin, il signale que Mlle J. Wuilleumier, qui s'est entremise pour procurer aux participants de l'excursion d'Alésia les photographies qu'ils désiraient, tient ces photographies à leur disposition.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. S. Lambrino rend compte sommairement des fouilles qu'il a poursuivies à *Histria* avec la collaboration de Mme M. Lambrino.

Dans la partie sud-est de la ville, à une profondeur d'environ cinq mètres, ont été mis à jour plusieurs ensembles de vases grecs qui remontent à la fondation même de la ville ; près d'un puits datant de l'époque hellénistique, un groupe de quatre reliefs en terre cuite de la même époque, qui représentent la Déesse à la colombe ; puis, sous les fondations d'une grande salle tardive, un alignement de tombeaux, dont l'un contenait un squelette paré de deux grandes fibules en bronze doré à incrustations, et qui appartiennent aux derniers temps de la ville.

Parmi les inscriptions découvertes figure un cippe qui porte, gravées sur trois côtés, les doléances adressées par des habitants d'un village voisin d'Histria au gouverneur de la Mésie inférieure. Le texte grec est suivi de la réponse en latin d'Antonius Hiberus (201 après J.-C.). L'inscription mentionne encore le gouverneur Julius Severus, probablement celui de l'année 159 après J.-C., ainsi que le village Λαϊκὸς πύργος (cf. ce qui a été dit au sujet des *Lai : R. É. L.*, 1934, p. 23). Par son objet et par ses termes, cette pétition rappelle celle des villageois de Scaptopara.

M. Albertini met en valeur l'importance des données archéologiques et historiques fournies par ces fouilles, qu'il a eu le plaisir de visiter récemment au cours d'une mission en Roumanie.

II. — M. Albertini étudie le texte de Sénèque, *Epist.*, 14, 16. La leçon des manuscrits : *non damnatur latro cum occidit*, ne donne pas un sens qui convienne à la suite des idées. Les corrections proposées (substitution de *damnat* à *damnatur*, insertion de *nisi* ou de *nisi tum uero* après *latro*) soulèvent de graves objections. M. Albertini propose d'écrire : *non* < *damnat*, > *damnatur latro cum occidit*, correction qui satisfait à la fois au sens et à la vraisemblance paléographique.

M. Marouzeau souligne le caractère « méthodique » de cette conjecture, qui réunit toutes les conditions exigées naguère par L. Havet et qui a même l'avantage de réaliser un effet de style « à la Sénèque ».

III. — M. Pierre Meile présente une note sur *l'interférence du temps et de l'aspect* en latin. Si l'on fait un relevé chez Plaute et chez Térence

de toutes les formes verbales où entre le préfixe *con-*, on observe que les verbes proprement perfectifs ne s'emploient ni à l'imparfait de l'indicatif, ni à l'imparfait du subjonctif, ni au participe présent, ni au gérondif. Dans toutes ces catégories, on ne trouve que des verbes qui, soit dans leur emploi, soit par leur suffixe, se dénoncent comme imperfectifs : *cogitābam*, *continēbam*, et jamais *conferĕbam*. Les exceptions à cette loi forment un résidu insignifiant. Donc il existe en latin ancien une loi d'interférence analogue à celle que M. Meillet énonce pour le slave dans les termes suivants : « Tout temps ne se prête pas également à l'un et à l'autre aspect » (*Le slave commun*[2], § 309).

M. Marouzeau signale l'intérêt de la communication de M. Meile ; la méthode qu'il applique, partant des formes, a l'avantage d'exclure toute interprétation subjective et évite la vaine casuistique qui souvent met en échec les recherches les plus ingénieuses dans ce domaine.

M. Nicolau ajoute aux observations de M. Meile quelques interprétations de textes juridiques ; il note le soin avec lequel les juristes ont rendu les différences d'aspect et commente en particulier la valeur du parfait dit quelquefois « aoristique » dans les formules anciennes du type *ne quis habuise uelet.*

II.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1935.

Président : M. Eug. Albertini.

Membres présents. — MM. E. Albertini, D. Barbelenet, J. Bayet, E. Benveniste, H. Bernès, J. Bloch, G. de Boussineau, V. Buescu, J. Carcopino, P. Collinet, L. Constans, A. Cordier, A. Dain, J. Dumoulin, M. Durry, A. Ernout, P. Faider, Mlle A. Freté, MM. F. Fromentin, Giffard, Mlle A. Guillemin, MM. M. Halberstadt, Lafaix, Mlle G. Lamborot, MM. H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, É. Michon, M. G. Nicolau, H. Noblot, R. Noiville, Ch. Picard, A. Pinaud, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, M. N. Twombly, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

Membres du Groupe d'études anciennes. — MM. Andriantsilaniarivo, Murat, Mlle S. Rousseau.

Invités. — Mme M. Durry, Mlle M. Falk, M. Richard.

Communications du Bureau.

M. Albertini souhaite la bienvenue à M. P. Faider, professeur honoraire à l'Université de Gand, nommé récemment conservateur du châ-

teau de Mariemont, qui a profité d'un voyage à Paris pour assister à cette séance.

M. Marouzeau rappelle que le Congrès de l'Association G. Budé aura lieu à Nice du 23 au 27 avril, et en fait connaître le programme.

Rentrant d'un rapide voyage à Genève, où l'on a fêté le soixante-dixième anniversaire de M. Ch. Bally, M. Marouzeau a pu régler de vive voix avec M. Oltramare le programme de l'excursion projetée en Suisse pour la Pentecôte, en liaison avec le Groupe romand. En deux jours, les 9 et 10 juin, il sera possible de visiter, outre Genève, où aura lieu une séance commémorative du bi-millénaire d'Horace, les principaux sites archéologiques de la Suisse romande compris entre Genève, Avenches, Vevey.

M. Faider exprime le souhait que la Société puisse organiser un jour en Belgique une excursion semblable, dont il suggère déjà sommairement le programme et l'itinéraire.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. P. Faider indique où en est l'état des travaux pour la publication du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique.* Ont paru les volumes relatifs à Mons et à Bruges. Sont en préparation ceux de Malines, Louvain, Courtrai, Tournai, Bonne-Espérance. L'entreprise est prospère, et toutes les bibliothèques quelque peu importantes y ont adhéré.

— En second lieu, M. Faider fait connaître quelques-unes des ressources qu'offrent les *Collections du château de Mariemont*, dont il a été nommé conservateur.

La *Bibliothèque* comprend, en forte proportion, les auteurs latins et grecs en éditions anciennes et en collections modernes, la plupart des grands dictionnaires et répertoires, un grand nombre d'ouvrages intéressant la philologie classique, la paléographie et l'archéologie. Bibliothèque surtout de raretés bibliophiliques, elle n'en constitue pas moins un remarquable instrument de travail et de documentation.

Le *Musée d'archéologie romaine* et franque, le plus riche de Belgique avec ceux de Bruxelles, d'Arlon et de Namur, est constitué presque uniquement à l'aide du produit des fouilles exécutées dans la région proche de Mariemont, en bordure de la grande voie romaine de Bavay à Cologne, fouilles révélatrices d'une civilisation très ancienne et très raffinée.

Un *Musée d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines*, constitué principalement sur les conseils de M. Fr. Cumont, comprend plus de 400 pièces, dont un grand nombre sont de toute première valeur. Le Catalogue illustré, réimprimé en 1916, donne une idée de l'intérêt de ce Musée, le plus important de Belgique après celui du Cinquantenaire.

II. — M. M. Nicolau présente une hypothèse sur l'*origine de la proposition infinitive.* On explique communément l'accusatif sujet de l'infinitif, dans les cas les plus anciens, comme « régi » par le verbe introducteur. Si l'on admet que, en grec surtout, la « rection » est chose récente, cette explication n'est pas valable. D'autre part, en latin, la proposition infinitive apparaît très tôt avec des verbes qui ne régissent pas l'accusatif (*aio, consentio, licet, oportet*, etc.), alors que, après les verbes qui gouvernent l'accusatif (*doceo, rogo*, etc.), elle ne se développe qu'assez tard.

La naissance de la proposition infinitive peut s'expliquer en grec, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer la « rection », par la syntaxe de l'accusatif de relation. Le parallélisme entre le grec et le latin, ne pouvant pas être fortuit, amène à poser la question d'une influence très ancienne du grec sur le latin : la forte unité de la langue officielle méditerranéenne, telle qu'elle apparaît dans les lois, traités internationaux, etc., n'aurait-elle pas servi de véhicule à ce type de proposition?

III. — M. Durry étudie *les cohortes prétoriennes dans les Satires de Juvénal.* Après avoir rappelé les vers 94-95 de la satire X sur la construction des *castra praetoria* par Séjan, il examine divers problèmes que pose la satire XVI.

Dans cette satire, qui a pour sujet les avantages de la vie militaire, on considère habituellement que le poète n'a en vue que les cohortes prétoriennes. M. Durry montre que, d'une part, les avantages juridiques signalés par Juvénal sont en réalité communs à *tous* les soldats, mais que, d'autre part, le décor et les exemples sont empruntés à la vie du prétoire. La preuve est fournie en particulier par le *Bardaicus calceus* des v. 8-9, qui est à rapprocher de Mart. IV, 4, 5, *lassi vardaicus... evocati* : le *iudex* donné par le préteur est un évocat, et qui dit évocat dit prétorien.

Après avoir attiré l'attention des juristes sur les procédures réservées aux soldats et des latinistes sur le v. 25 (*quis tam procul absit ab urbe*) dont le sens lui paraît sujet à discussion, M. Durry estime que cette satire, œuvre d'un civil résidant à Rome, ne saurait être invoquée ni à propos de la carrière militaire, ni à propos de l'exil de Juvénal ; elle nous montre du moins — fait historique de grande importance — que l'hostilité entre civils et militaires est née à Rome.

M. Carcopino suppose que les *castra domestica* (X, 95) font allusion à la *domus Augusta ;* à l'appui des conclusions de M. Durry, il rappelle, III, 248 : *in digito clavus mihi militis haeret* ; il se demande, enfin, si le *Bardaicus calceus* ne date pas de l'époque où Marius s'entoura d'une garde de *Bardaei.*

M. Albertini remarque que le terme *praetori* (v. 10) confirme l'opinion que la scène se passe à Rome.

M. Lebègue rappelle que Perse parle aussi sans respect des centurions (V, 189).

III.

SÉANCE DU 9 MARS 1935.

Président : M. Eug. Albertini.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, G. de Boussineau, V. Buescu, L. Cahen, P. Chantraine, A. Cordier, J. Cousin, R. Curiel, L. Ferté, W. E. Fitzgerald, Mlle A. Freté, MM. E. Garreau, Giffard, Mlle A. Guillemin, M. M. Halberstadt, Mlle J. James, MM. P. de Labriolle, V. Leneveu, J. Marouzeau, Mlle H. Méridier, MM. L. Mertz, E. Michelland, Mlle L. Nitti, M. R. Noiville, Mlle H. Pétré, M. A. Pinaud, Mlle A. Tachauer, M. P. N. Twombly, Mlle J. Wuilleumier, MM. H. Yvon, J. Zeiller.

Membres du Groupe d'études anciennes. — M. E. Andriantsilaniarivo, Mlle S. Rousseau.

Invités. — Mlle L. Baldini, MM. Botschuyver, Friedmann, Murat, Des Places.

Communications du Bureau.

M. Albertini fait part du décès de deux membres éminents de la Société :

M. Levet, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, qui était un des juristes les mieux instruits des choses latines, et Dom Quentin, qui, par sa méthode originale, a donné une si vive impulsion à la critique des textes.

M. Marouzeau entretient la Société des projets en cours dans les différents pays pour la commémoration du bi-millénaire horatien, en particulier des manifestations projetées au Congrès G. Budé de Nice et à la réunion de la Société et du Groupe romand, qui aura lieu à Genève à la Pentecôte. Il est en liaison avec les professeurs américains qui organisent pour cet été une croisière horatienne et un voyage en France. Il espère au cours de cette année réunir les ressources nécessaires pour publier une Bibliographie horatienne.

Communications inscrites à l'ordre du jour.

I. — Le P. Neil Twombly montre que, parmi les considérations dont il convient de tenir compte dans les études de synonymie, on doit ranger certaines habitudes conditionnées par la forme métrique. En examinant *l'usage que font les poètes de certains verbes d'opinion*, comme *puto*,

credo, *reor*, on constate que la raison déterminante de l'emploi est moins peut-être le sens ou la qualité du mot que la facilité qu'il offre à telle place du vers ; ainsi s'expliquent la fréquence relative et le succès de certains verbes aux dépens de leurs synonymes.

M. Barbelenet signale que la vieille pratique scolaire des « vers latins » faisait clairement apparaître ces préférences de nature métrique.

M. Marouzeau fait observer que les usages ainsi déterminés, en devenant instinctifs, ont souvent abouti à la constitution de clichés, donc à une fixation du vocabulaire.

II. — M. J. Marouzeau montre comment se manifeste dans la phrase latine *l'expression de l'intellectuel et de l'affectif.*

A l'intellectuel convient la subordination et la multiplication des termes de rapport ; à l'affectif la parataxe et la simplification de l'énoncé. L'intellectuel s'accommode des formes syntaxiques discursives, l'affectif préfère les procédés de syntaxe rudimentaire, tels que phrase nominale pure, infinitif de narration. En ce qui concerne la disposition des mots dans la phrase, le sujet parlant ou écrivant a une tendance à exprimer en premier lieu les termes qui traduisent une émotion, et à différer ceux qui supposent l'intervention du raisonnement ou de la réflexion.

On peut trouver ainsi dans les textes les éléments propres à reconstituer ou du moins à imaginer l'intonation de la phrase latine.

En réponse à diverses observations présentées par MM. Barbelenet, Friedmann, Cousin, M. Marouzeau fait remarquer qu'il serait dangereux, pour reconstituer l'intonation latine, de faire appel à l'analogie des langues modernes, mais que nous trouvons chez Cicéron et Quintilien toute une casuistique de l'intonation qui s'accommode des vues présentées ici.

IV.

SÉANCE DU 11 MAI 1935.

Président : M. H. Bernès.

Membres présents. — MM. G. de Boussineau, V. Buescu, A. Cordier, J. Cousin, R. Curiel, S. Delacroix, J. Dumoulin, R. Durand, Mlle J. Ernst, MM. L. Ferté, W. E. FitzGerald, Mlle A. Freté, MM. E. Garreau, Giffard, Mlle A. Guillemin, Mlle J. James, MM. P. de Labriolle, M. Lafaix, H. Lebègue, Leneveu, H. Lévy-Bruhl, E. Lochner, J. Marouzeau, Mlle H. Méridier, MM. L. Mertz, H. Noblot, R. Noiville, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, G. de Plinval, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. F. Thomas, N. J. Twombly, Mlle J. Wuilleumier.

Membres du Groupe d'études anciennes. — M. E. Andriantsilaniarivo, Mlles S. Rousseau, A. Vigoureux.

Invités. — Mlles P. Arsac, Y. Belliez, F. Delmond, Mme Lafaix, Mlles F. Oliveau, J. Paron, L. Viau.

Communications du Bureau.

M. Marouzeau présente les excuses de ses collègues de la Sorbonne, qu'un important Conseil de la Faculté empêche d'assister à cette séance. Il remercie M. H. Bernès de vouloir bien présider la séance, en l'absence de M. Albertini, retenu par une tournée d'inspection en Algérie.

Il met la Société au courant de l'état des publications, Revue et Collection ; il rend compte du voyage qu'il a fait à Rome à l'occasion du bimillénaire horatien, des travaux du Congrès G. Budé qui a eu lieu à Nice aux vacances de Pâques, et fait connaître l'organisation définitive du voyage qui doit réunir à Genève, pour la Pentecôte, la Société et le Groupe romand.

Il signale une initiative de l'Inspecteur général M. Gastinel, qui organise au Musée pédagogique une exposition de documents, dessins et compositions destinés à être utilisés dans les classes pour rendre vivant l'enseignement du latin, et qui souhaite de voir la Société s'intéresser à ce projet.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. W. E. FitzGerald, professeur au Collège de Boston, étudie *la valeur des discours de Cicéron en tant qu'expression de ses idées religieuses.* Il croit que trop souvent on met en relief les éléments oratoires et opportunistes des discours, sans se rendre compte qu'en raison même de la psychologie de Cicéron, dans les discours nés de circonstances qui mettaient en jeu ses facultés les plus personnelles, on doit trouver l'expression directe de ses sentiments les plus profonds. Les discours nous donnent une idée juste de son attitude en face des grandes idées religieuses.

M. FitzGerald pense que Cicéron n'est académicien qu'en face des exagérations stoïciennes ou épicuriennes ; que l'idée stoïcienne, très modérée, de Posidonius, exprime mieux la vraie pensée de Cicéron ; qu'elle donne une suite logique à tous ses discours. Il montre comment cette idée se fait jour dans les questions qui touchent à l'existence des dieux, à la providence, à l'immortalité de l'âme.

M. Lévy-Bruhl fait remarquer que, du point de vue du « sens commun », le silence presque complet que Cicéron garde sur les questions religieuses dans ses lettres rend très suspecte la valeur personnelle des sentiments exprimés tout haut devant le peuple.

M. FitzGerald pense que ce silence s'explique, la plupart du temps, par la discrétion de Cicéron à l'égard de ses correspondants ; il signale la correction que M. Laurand apporte au texte de Boissier sur ce point.

II. — M. P. de Labriolle remarque que l'*ordalie*, procédé dirimant et expéditif que l'on observe dans toutes les civilisations à un certain degré de développement moral et religieux, se rencontre assez rarement à l'époque romaine. Il signale et commente deux textes où cette pratique immémoriale se décèle pourtant d'une façon certaine, quoique inégalement significative. L'un est fourni par la 8e Élégie du livre IV de Properce, relatif au rite du serpent à Lanuvium, rite que l'on trouve figuré sur diverses médailles du Ier siècle avant notre ère. L'autre exemple est fourni par un document plus tardif, qu'on lit dans l'*Historia Monachorum in Aegypto sive de Vitis Patrum* (*Patrol. lat.* 21, 426).

M. A. Giffard observe que, dans le texte de l'*Historia Monachorum*, les deux adversaires en présence — un moine et un *doctor manichaeus* — ont recours *l'un et l'autre* (avec un empressement d'ailleurs inégal) à l'épreuve du feu, et que c'est là une particularité fort rare dans l'ordalie du type traditionnel.

M. Lévy-Bruhl relève le caractère légendaire de ce dernier épisode, qui au surplus se situe en Égypte, ce qui permet de penser à une influence orientale, et il remarque que l'épreuve est d'un caractère spécial, puisqu'elle a pour but, non pas de charger ou de disculper un accusé, mais d'authentifier la vérité d'une doctrine.

SÉANCE DU GROUPE ROMAND

La séance semestrielle du *Groupe romand* a été fixée au dimanche 9 juin, de façon à coïncider avec la venue à Genève de la *Société des Études latines*. Cette séance sera consacrée à des communications de membres français et suisses dont le sujet sera en rapport avec la *commémoration du bi-millénaire horatien*, et elle sera suivie d'une *visite aux sites archéologiques de la Suisse romande*.

CHRONIQUE
DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

I. — VIE DE LA SOCIÉTÉ, RÉUNIONS ET CONGRÈS.

La Société a perdu cette année plusieurs de ses membres les plus éminents : Antoine Thomas, dont le nom et les travaux dominaient depuis un demi-siècle toutes les études de bas-latin et de romanisme ; A. Levet, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, qui, jeune encore, était un des maîtres les plus autorisés du droit romain ; Dom Quentin, dont la méthode de critique textuelle et les travaux sur la Vulgate retenaient depuis longtemps l'attention du monde savant.

— Au moment où paraîtra ce fascicule de la *Revue*, la Société des études latines se sera réunie à Genève avec le Groupe romand pour tenir avec lui une séance consacrée à fêter le bi-millénaire d'Horace. Une soixantaine de participants sont inscrits du côté français ; ils seront invités par le Groupe romand à une excursion aux principaux sites archéologiques de la Suisse romande.

— Le deuxième *Congrès de l'Association Guillaume Budé* s'est réuni à Nice du 23 au 26 avril. Une publication ultérieure en dégagera la physionomie et donnera l'essentiel des communications présentées dans les différentes sections. En ce qui concerne les études latines, il convient de noter que plusieurs rapports et vœux s'inspirent d'idées et d'initiatives qui ont plus d'une fois été exposées dans cette *Revue*.

D'abord, dans la section de philologie, que présidait M. Ernout, une séance a été consacrée à *Horace*, à titre de participation à la commémoration du bi-millénaire : un rapport de M. Villeneuve sur l'état présent des études horatiennes a été suivi de communications de MM. Zielinski, Halkin, Bonfante, Galletier, Préchac, Lebègue, De Kolovrat.

Dans la même section, M. Marouzeau a exposé, en se référant à divers articles publiés dans cette Revue, les principes qu'à son avis il convient d'appliquer à la *traduction* du latin et qui pourraient être proposés aux traducteurs de la collection G. Budé.

La section d'art et d'archéologie, sur un rapport de M. Albertini, a émis un vœu qui fait suite à celui dont notre Société a pris l'initiative et qui a déjà abouti à une réalisation partielle (cf. cette *Revue*, 1933, p. 54, et 1934, p. 277), tendant à obtenir la création en France d'un *Service des antiquités* pourvu d'inspecteurs, secondé par une revue scientifique et soutenu par une législation appropriée.

Dans la section de l'enseignement, un ordre du jour a été voté, sur rapports de MM. H. Villat, Jacquiot, M. Lacroix, pour demander que la *culture moderne* soit fondée à la fois sur l'humanisme classique et sur la science, que le bénéfice de la culture classique soit étendu aux Écoles normales de l'enseignement primaire, et que les méthodes pédagogiques s'inspirent des disciplines propres à rendre vivante la culture antique.

Un autre ordre du jour a été présenté par M. F. Grat, dans la section d'humanisme, en faveur de la création d'un *Institut d'histoire des textes* qui tiendrait à la disposition des travailleurs des relevés, photographies, documents, propres à faciliter l'étude des manuscrits.

Dans une conférence hors section, M. Albertini a présenté des vues d'une grande portée sur le *rôle des provinciaux dans l'Empire romain.*

— L'*Istituto di studi romani* vient de publier les Actes de son troisième *Congrès national*, et organise le quatrième Congrès, qui tiendra ses séances à Rome en octobre 1935, et sera consacré tout particulièrement à l'étude des relations de Rome avec l'Orient. A côté des rapports et comptes-rendus, des communications auront trait aux divers ordres de recherches : archéologiques, historiques, juridiques, littéraires, scientifiques. La section de l'antiquité sera présidée par le Prof. G. Q. Giglioli.

— Cette manifestation de l'activité de l'*Istituto di studi romani* vient s'ajouter à celles qui ont déjà été signalées dans cette *Revue*. Notre Société a été plusieurs fois appelée à collaborer à Rome aux travaux de l'Institut : en 1933, M. J. Carcopino avait été invité à traiter de « l'activité française d'après-guerre dans le domaine des études romaines » ; en 1934, M. L. Constans a parlé « des études de langue et littérature latine en France dans les vingt dernières années » ; en mars 1935, M. J. Marouzeau a fait une conférence sur « Horace dans la littérature française ».

— L'Istituto di studi romani a pris une place notable parmi les nombreux Instituts italiens et étrangers qui se groupent à Rome. Il ne sera pas inutile aux travailleurs de savoir que M. Fr. de Ruyt, aspirant du Fonds national belge de la recherche scientifique, vient de publier dans la *Revue du Cercle des Alumni* (1935, p. 13 et suiv.) une notice très complète sur ces divers Instituts.

— D'accord avec le Comité international permanent des Congrès de l'histoire des religions, les délégués attitrés des quatre Universités belges de Bruxelles, Gand, Liége et Louvain organisent cette année à

Bruxelles, du 16 au 21 septembre, le sixième *Congrès international de l'histoire des religions*. Le Comité organisateur, qui a pour président M. Franz Cumont, pour secrétaire M. H. Grégoire, invite les gouvernements étrangers, les Universités étrangères et les principales Institutions académiques et scientifiques d'Europe, d'Amérique et de l'Empire britannique à se faire représenter à cette manifestation internationale, qui coïncidera avec l'Exposition universelle de Bruxelles.

Le Congrès sera exclusivement scientifique et consacré à des recherches purement historiques sur les religions. La 4e Section sera consacrée à la religion romaine.

La correspondance doit être adressée au Prof. V. Larock, 17*a*, avenue de la Toison-d'Or, à Bruxelles. Le montant de la cotisation (50 fr.) doit être envoyé au Prof. G. Van Langenhove, 54, rue Ducale, à Bruxelles.

II. — Travaux en cours et en projet.

De Belgique, nous sommes informés que les professeurs, anciens étudiants et étudiants de l'Université libre de Bruxelles, préparent un *Recueil d'études consacrées à Horace*, qui doit paraître le 8 décembre 1935, jour anniversaire de la naissance du poète (si toutefois on adopte la chronologie traditionnelle ; cf. à ce sujet un article de M. Lenchantin de Gubernatis dans la *Rivista di filologia*, 1935, fasc. 1).

— M. P. Faider nous fait connaître l'état des travaux relatifs au *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique*. L'année 1934 a vu paraître les deux premiers volumes de la collection. Dans le dernier publié, celui de la *Bibliothèque publique de la ville de Bruges*, par M. l'abbé De Poorter, les classiques latins sont assez bien représentés, surtout par des manuscrits de Cicéron, d'Ovide et de Sénèque. Comme tous proviennent de la même abbaye, celle des Dunes, ils constituent, avec les manuscrits de grammaire et de rhétorique médiévales (entre autres, un intéressant recueil de *Controverses* inédites), un précieux témoignage de l'état de la culture classique dans un milieu cistercien flamand au Moyen Age. Ce catalogue aura pour complément celui des manuscrits conservés au grand séminaire de Bruges.

Est prévue pour 1935 la publication de deux catalogues entièrement inédits : celui des manuscrits du grand séminaire de *Malines*, par M. l'abbé Carlo Declercq : fonds pour ainsi dire inexploré jusqu'à présent, et qui contient une bonne centaine de volumes, pour la plupart médiévaux, et celui des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de *Louvain*, par M. le chanoine Leop. Leclercq : fonds extrêmement important, reconstitué après la guerre par le service de la récupération, et dont le contenu sera pour tous une révélation.

En 1936 et durant les années suivantes paraîtront les catalogues des

manuscrits conservés à *Courtrai* (400 mss. divers), à *Tournai* et à *Bonne-Espérance* (environ 350 mss. en tout, parmi lesquels beaucoup sont remarquables). D'excellent travail est également en préparation à Anvers (où se trouve un des manuscrits capitaux de Sénèque le Père), à l'abbaye de Maredsous, et dans plusieurs autres dépôts.

— Dans un rapport que j'avais présenté au premier Congrès G. Budé sur le problème de la documentation, j'avais signalé (p. 206 des *Actes du Congrès*) l'intérêt pratique que présenterait une *Bibliographie sommaire de la littérature latine*, analogue à celle que M. P. Masqueray a établie pour le grec. M. J. N. Herescu a accueilli cette suggestion et réalisé une Bibliographie de ce type, qui paraîtra incessamment dans le cadre de la Collection de bibliographie classique.

— Dans ce domaine de la documentation, je rappelle que M. Halberstadt a établi une *Bibliographie horatienne* destinée à faire pendant à celle que M. F. Peeters a publiée sur Virgile, et qui constituera, surtout après l'afflux des publications provoqué par la célébration du bi-millénaire horatien, un précieux instrument de travail. Malheureusement, et malgré une contribution américaine procurée par le prof. R. C. Flickinger, les ressources manquent encore pour assurer la publication de ce travail considérable, et je fais appel ici à ceux qui pourraient apporter une contribution à l'œuvre entreprise.

— Dans une précédente Chronique (1934, p. 275), je signalais, d'après M. L. Laurand, l'utilité que présenterait un *Index de la langue de la critique chez Cicéron*. M. H. Bornecque avait réalisé ce vœu avant la lettre, ayant en manuscrit un Répertoire des termes techniques employés par Cicéron dans ses ouvrages de rhétorique. Ses dépouillements, d'une part, complètent ceux qu'avait élaborés Causeret dans un travail déjà ancien, d'autre part viennent se conjuguer avec des dépouillements analogues que M. Cousin a entrepris pour Quintilien. M. Bornecque se préoccupe actuellement de mettre au point ses relevés en les confrontant avec ceux de Causeret et de M. Cousin, de façon à fournir aux travailleurs un matériel définitivement élaboré.

— M. H. Frère, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy, a notablement avancé un ouvrage sur *Martial*, qui doit être présenté comme thèse de doctorat, et qui constituera une contribution importante à l'étude de l'épigramme.

III. — Suggestions de travaux.

M. P. Lambrechts, dans un article important de *L'Antiquité classique*, t. III, fasc. 2, p. 503 et suiv., étudie *le problème de l'Histoire Auguste*, et

en particulier passe en revue les différentes théories qui ont été proposées touchant la date de composition, le caractère de l'œuvre, la valeur et l'authenticité de ses différentes parties, enfin la place qui doit lui revenir dans l'ensemble de la littérature latine. Il estime que l'ouvrage de Baynes, paru en 1925, a ravivé l'intérêt de ce problème historique et littéraire, en ouvrant de nouvelles voies vers sa solution, et il souhaite que l'on s'attaque à ce sujet, en commençant par des monographies sur telle ou telle Vie du recueil. J'ajoute que l'article contient une abondante bibliographie raisonnée qui serait d'un grand secours aux chercheurs.

— Dans cette même *Revue*, M. M. Hélin publie (t. III, p. 517 et suiv.) une *Chronique du latin médiéval* où l'on pourra glaner nombre de suggestions dans le sens de celles qu'a déjà fournies l'*Introduction à l'étude du latin médiéval* de K. Strecker (cf. cette *Revue*, 1933, p. 306 et suiv.).

— Reprenant une idée que j'ai déjà exprimée au cours de ces Chroniques (cf. p. ex. t. IV, p. 32-33), M. F. Grat, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1933, p. 296 et suiv., recommande de reprendre sur de nouvelles bases *l'histoire des textes* depuis l'antiquité, en s'attachant non plus aux filiations que fait apparaître l'examen interne, mais aux vicissitudes qui constituent l'histoire externe des manuscrits : établissement des manuscrits antiques, éditions du temps de l'Empire, revisions des IIIe et IVe siècles, histoire littéraire des centres de culture au VIIe siècle, éditions carolingiennes, histoire et composition des bibliothèques, échanges de manuscrits entre monastères, correspondances d'érudits, confection des manuscrits d'humanistes au XVe siècle. Les enquêtes minutieuses auxquelles on pourrait se livrer sur ces différents sujets, outre les découvertes qu'elles pourraient provoquer, auraient au moins cet avantage de détourner les éditeurs de la conception, aujourd'hui malheureusement trop répandue, de l'édition facile et improvisée (sur ce sujet, cf. cette *Revue*, 1933, p. 47-48).

— Au dernier Congrès Guillaume Budé, M. R. Lebègue a présenté un vœu qu'il avait déjà formulé au Congrès international des sciences historiques de Varsovie pour la création d'une Commission internationale qui coordonnerait l'activité des spécialistes de l'*humanisme* dans les différents pays et établirait un programme de recherches. Dans un article du *Bulletin de l'Association Guillaume G. Budé*, 1934, nº 44, p. 32 et suiv., il indique quelques-uns des travaux qu'à son avis il serait utile d'entreprendre : réimpression d'œuvres écrites en latin par les humanistes ; bibliographie des correspondances d'humanistes, manuscrites et imprimées ; publication des principales correspondances inédites ou de résumés ; bibliographie des catalogues ou inventaires des bibliothèques d'humanistes, de leurs *album amicorum*, journaux de voyage et notes de

cours, des travaux relatifs aux Collèges et aux Universités ; travaux concernant la diffusion des ouvrages de l'antiquité pendant la Renaissance. Puis M. Lebègue indique le plan d'une étude sur « Plaute pendant la Renaissance française » qu'il propose comme exemple des enquêtes à entreprendre.

— Dans ce même article, M. Lebègue, passant à la question de la bibliographie, et constatant que les travailleurs plient aujourd'hui sous le poids de la documentation accumulée, recommande, à côté des répertoires complets nécessaires au savant, des bibliographies sommaires et critiques, indiquant, par exemple, *l'état présent des études sur tel ou tel auteur* : bilans succincts, qui dispenseraient le travailleur non spécialiste ou le consultant pressé de recherches longues et souvent vaines, et qui, en outre, devraient, en signalant les lacunes, orienter les chercheurs vers les travaux à entreprendre.

— M. F. Villeneuve a justement présenté au Congrès G. Budé un bilan de ce genre en ce qui concerne *Horace*, et à ma demande il a bien voulu en extraire quelques indications propres à suggérer, en ce temps d'intense production horatienne, des sujets d'études : Horace et les grammairiens (notamment Valerius Cato) à propos du préambule « Lucili, quam sis mendosus » de la *Sat.* I, 10 ; l'inspiration stoïcienne dans Horace (moins pour en rechercher les sources, travail déjà fait, que pour en définir le caractère, sur quoi on ne s'accorde pas) ; l'esthétique d'Horace et ses sources grecques (à noter que ce sujet est partie d'une étude générale à laquelle travaille en ce moment même Mlle A. Guillemin) ; l'art de l'expression dans Horace (M. Villeneuve lui-même avait déjà recommandé dans l'Introduction à son édition des *Odes* — cf. cette *Revue*, 1932, p. 311 — une étude sur la syntaxe horatienne) ; la versification lyrique d'Horace et les métriciens grecs... J'ajoute que M. von Schanz, dans sa grande Littérature (t. VIII, 2, 1, p. 190), remarque d'après O. Keller qu'il y aurait à entreprendre une édition critique de certaines des scholies d'Horace. Et je signale encore qu'en préparant pour l'*Istituto di studi romani* une conférence sur Horace dans la littérature française, j'ai constaté avec surprise qu'il n'y avait pas d'étude d'ensemble sur ce sujet, que je n'ai pu traiter que sommairement (M. R. Lebègue a parlé au Congrès G. Budé d'Horace jusqu'à la Renaissance).

J. Marouzeau.

LES ÉTUDES LATINES DANS LE MONDE[1]

EN TURQUIE

Avec l'année académique 1934-1935, l'enseignement de la langue latine a été introduit dans les programmes universitaires de la République turque. Ainsi, après une interruption plus que millénaire, l'Université d'Istanbul voit la jeunesse studieuse d'un peuple si différent de celui de Byzance s'appliquer à l'étude de la langue importée jadis dans la « nouvelle Rome ».

Pour comprendre le sens de cet événement, destiné à faire époque dans l'histoire du Proche-Orient, il faut connaître les tendances intellectuelles de la nouvelle Turquie, sortie de la triple épreuve de la guerre générale, de la guerre nationale et de la révolution qui en fut l'issue.

La République turque est parcourue et vivifiée par deux courants qui ne sont contradictoires qu'en apparence : le nationalisme et la xénophilie, l'un et l'autre adoucis et corrigés par l'amour passionné des formes les plus modernes de l'organisation politique et du progrès civique.

Le nationalisme turc se propose surtout d'éduquer le sentiment patriotique d'un peuple qui était uni jusqu'ici par les liens d'une religion empruntée plutôt que par une véritable cohésion nationale ; nationalisme essentiellement pacifique, puisque la République turque n'a aucune revendication territoriale à faire valoir.

La sympathie pour ce qui vient de l'étranger est tournée vers l'Occident, parce que l'influence des civilisations orientales est considérée par le nouveau régime comme la cause principale de l'arrêt de la civilisation nationale.

Une sorte de fureur sacrée anime les hommes de la révolution kémaliste contre tout ce qui survit d'arabe et de persan dans la langue, dans les diverses manifestations de l'art et dans les mœurs. De là la réforme de l'alphabet et la substitution des caractères latins aux caractères arabes, si riche de conséquences dans le rapprochement avec la culture occidentale et dans la lutte nationale contre l'analphabétisme. En 1928, lorsqu'une loi sévère frappa d'ostracisme l'alphabet arabe, le peuple entendit pour la première fois le mot « latin » et eut, à partir de ce moment, la curiosité de connaître l'idiome lointain auquel remontaient les signes communs à toutes les langues occidentales.

1. Suite (cf. dans cette *Revue* : 1924, p. 266; 1925, p. 65 et 220; 1928, p. 127; 1929, p. 34; 1930, p. 315; 1933, p. 309).

Mais la réforme de l'alphabet, malgré son importance, n'est qu'un élément parmi les transformations profondes qui ont été réalisées ou projetées par le nouveau régime.

La réforme de la langue (qui intéresse depuis quelques années toutes les personnes cultivées et demande la collaboration du peuple turc entier) et le changement radical des directives dans l'enseignement de l'histoire nationale (qui oriente désormais les efforts de tous les savants turcs vers la période pré-ottomane en offrant aux yeux de la jeunesse un vaste horizon) sont deux innovations dont le grand réformateur de la Turquie attend des résultats féconds.

Mais bien d'autres réformes : suppression de la Monarchie et du Califat, réforme administrative avec la création des unités communales, attribution du vote et de l'éligibilité politique aux femmes, suppression du préjugé hostile à la représentation de la figure humaine qui a barré le chemin pendant des siècles dans le monde islamique aux arts figurés, introduction dans les cérémonies publiques de la musique occidentale, toutes ces réformes tendent à faire entrer la Turquie dans la grande famille européenne en réalisant le programme qui, suivant une formule heureuse, déplace les limites de l'Europe du Bosphore jusqu'à l'Ararat.

Les plus importantes d'entre les réformes du type occidental sont celles d'ordre juridique. L'abolition des Capitulations et, par conséquent, des tribunaux consulaires étrangers, ainsi que des tribunaux ecclésiastiques minoritaires et musulmans, a amené la création d'un système judiciaire national et déterminé l'adoption des Codes occidentaux issus du droit romain. D'où la nécessité d'un enseignement universitaire de cette branche de la science juridique, qui a cessé d'être une matière purement historique pour devenir partie intégrante du droit positif.

Le droit romain est enseigné à l'Université d'Istanbul et à celle d'Ankara comme matière obligatoire, et les cours sont suivis par des milliers d'étudiants, les Facultés de droit étant les plus nombreuses.

A titre de complément de l'enseignement du droit romain, un cours libre de latin a été aussi institué pour familiariser les étudiants avec la terminologie juridique romaine.

Mais comme le nouvel ordre juridique, avec l'adoption des Codes occidentaux, répond à un changement d'orientation de l'esprit public, dont la conséquence immédiate a été un changement radical de toute l'organisation universitaire, le latin s'est trouvé compris aussi parmi les matières d'enseignement obligatoire de la Faculté des lettres. Celle-ci (Edebiyat Fakultesi) se divise en plusieurs « disciplines ».

La discipline historique est riche de matières. Elle comprend des cours d'histoire ancienne, d'histoire médiévale islamique, d'histoire byzantine, d'histoire de l'empire ottoman, d'histoire turque pré-ottomane et d'histoire générale contemporaine.

La discipline de philologie romane, ou romanologie, comprend, outre l'enseignement des langues et des littératures française, italienne et espagnole, un cours de latin de cinq semestres.

Dans le programme de la Faculté figure aussi une discipline de philologie latine, mais jusqu'à présent aucun étudiant n'a opté pour cette discipline, car la préparation technique pour ce genre d'étude fait encore défaut.

On comprend aisément qu'un étudiant de l'Université d'Istanbul soit attiré par l'étude scientifique de la langue turque ou des langues mortes d'où elle tire son origine, ou même de l'arabe et du persan, qui ont exercé une si grande influence sur le turc ottoman, mais on ne peut guère concevoir, dans l'état actuel de la culture indigène, qu'un jeune Turc se mette en tête de prendre le latin comme but direct de ses études.

Au contraire, la discipline de romanologie, avec préférence pour l'étude de la philologie française, est fréquentée par un groupe considérable d'étudiants et spécialement de jeunes filles. On y donne naturellement l'enseignement du latin *ab imis*, avec des références continuelles aux langues romanes ; mais il n'est pas exclu qu'à la fin des cours quelques étudiants puissent parvenir à une connaissance de la langue supérieure à celle que possèdent les étudiants des nations occidentales à la fin du lycée.

Le nouvel intérêt manifesté à l'égard du latin en Turquie, même en dehors de l'enseignement universitaire, est lié aussi indirectement à la réforme de la langue, qui va être bientôt réalisée selon des méthodes très originales.

Cette réforme consistera essentiellement à adopter quelques milliers de mots purement turcs puisés dans les anciens documents, les parlers populaires, et consacrés par une sorte de plébiscite de toute la population cultivée.

La question se pose alors de savoir si, pour certains néologismes, spécialement pour les néologismes scientifiques, qui ont en Europe un caractère international et dérivent en grande partie de racines latines, il n'y aurait pas lieu de faire une exception à la règle de la nationalisation absolue de la langue. Ce principe, qui ouvrirait le chemin aux formes aberrantes, ne sera probablement pas accepté pour des raisons esthétiques ; mais le seul fait de poser le problème est une preuve de plus que le nationalisme est toujours accompagné en Turquie d'une sympathie sincère pour la culture occidentale, et surtout d'un désir et d'une volonté de collaboration européenne, qu'il convenait de signaler dans cette *Revue*.

Ezio Bartalini
Professeur à l'Université d'Istanbul.

NOTES ET COMMUNICATIONS

I

POUR L'ÉTUDE DE LA CRITIQUE LITTÉRAIRE ANTIQUE

PAR A. GUILLEMIN

L'Angleterre vient de donner coup sur coup deux études d'ensemble concernant la critique littéraire ancienne. J'ai rendu compte dans cette *Revue* (1933, p. 501) de l'ouvrage de M. d'Alton. En 1934 ont paru deux volumes de M. J. W. H. Atkins, *Literary criticism in antiquity, a sketch of its development*, Cambridge, University Press. Le premier concerne la critique grecque, le second la critique latine. Cet ouvrage est un bon aperçu d'ensemble sur l'état actuel des études concernant la question. Les remarques judicieuses y fourmillent et l'on y trouve un bon répertoire des données qui semblent aujourd'hui définitivement acquises. Il va de soi qu'on ne pouvait attendre dans une aussi vaste matière, traitée d'une façon relativement succincte, des vues toutes originales. L'intention même de l'auteur d'offrir un tableau à la fois descriptif et explicatif des théories et des faits antiques lui déconseillait cette originalité. Son rôle, volontairement modeste, réclamait avant tout de la conscience et des lectures. Nous ne saurions trop lui être reconnaissant de l'avoir choisi, car ce choix l'a amené à créer un excellent instrument de travail. Il a, pour ainsi dire, fait le point, et du même coup montré au travailleur les voies ouvertes et praticables dans lesquelles il devra engager de nouvelles reconnaissances. Ces reconnaissances, dans quelles directions sera-t-il bon de les pousser?

L'étude de la critique littéraire grecque est dans son ensemble plus avancée aujourd'hui que celle de la critique littéraire latine. Elle a bénéficié de l'attrait tantôt vrai, tantôt conventionnel, qui tourne du côté de l'hellénisme les esprits des artistes et des esthéticiens. Cependant un travail de G. Kowalski sur les origines de la rhétorique grecque, dont j'ai déjà signalé l'intérêt dans cette *Revue* (1933, p. 503), montre qu'on peut remonter plus haut encore qu'on ne l'a fait jusqu'ici dans l'étude de l'éloquence, et partant de la prose d'art, et indique que ce domaine réserve encore des surprises et des trouvailles au lecteur.

La critique littéraire latine offre des problèmes moins hauts, mais plus complexes. Sans originalité, on l'a redit avec insistance, elle a recueilli l'héritage des Grecs, qui n'avait cessé de s'augmenter depuis Aristote. Trois grandes philosophies au moins avaient enrichi et compliqué leurs théories : le péripatétisme, le stoïcisme et l'épicurisme. A l'intérieur ou en marge de ces cadres s'étaient révélés, puis enchevêtrés les mouvements de tout genre qui, non seulement chez les anciens, mais jusqu'au milieu du XIXe siècle, ont fait la vie des littératures : systèmes, méthodes, opinions, réactions, querelles, etc... Reconnaître ce maquis, en indiquer les lignes générales, puis pénétrer plus à fond dans chaque domaine particulier, semble bien être la tâche d'aujourd'hui. Et les travailleurs n'y ont pas failli : des ouvrages comme l'Ethos de Süss, le Plagiat de Stemplinger, le Mime de Reich, la Deinotès de Voit, et combien d'autres ! en sont la preuve.

Mais, si les études d'ensemble, par leur étendue même, restent trop flottantes, les études particulières n'offrent sur le tout que des vues étroites et fragmentaires. C'est l'entre-deux que réclament à présent nos curiosités.

Pour sortir de l'imprécision, il serait bon tout d'abord de posséder une étude mieux mise au point du public romain. Ce public, on l'a dès longtemps condamné sur une préface de Térence et un demi-vers de Juvénal : *panem et circenses*. C'est peu pour un jugement aussi sévère. Disons, à la décharge de l'historien de la critique littéraire, qu'il n'a pas inventé cette méthode sommaire : on est confondu lorsqu'on s'aperçoit des faibles bases sur lesquelles des savants tels que L. Friedländer ont édifié leurs conclusions. Ils oublient ce qu'a été à Rome le rôle de la déclamation et de la satire, et que, s'ils n'avaient largement médit de leurs contemporains, les ouvrages d'un Sénèque, d'un Tacite, d'un Juvénal auraient perdu le meilleur de leur matière. M. E. Galletier (*Étude sur la poésie funéraire romaine d'après les inscriptions*, Paris, 1922, p. 118) fait preuve d'un jugement singulièrement plus rassis lorsqu'il nous montre dans les données de la poésie funéraire le correctif des *laudatores temporis acti*. D'ailleurs, on parle trop souvent d'« un » public romain, oubliant que son extension dans le temps et dans l'espace l'a morcelé en « plusieurs » publics, bien différents les uns des autres.

A côté de celle du public s'impose l'étude des théories, et avant tout celle de la théorie de la prose d'art, qui a été au cours de l'antiquité indéfiniment remise sur le métier dans les rhétoriques. Comme celle du public, cette étude a aujourd'hui, dans les ouvrages d'ensemble, un schéma trop « simpliste ». On tend à la résumer dans la doctrine des trois genres de style, bien que cette doctrine, dont la fortune, jusque parmi les modernes, a été vraiment surprenante, ne représente qu'une étape, et une courte étape, du développement de la conception du style. En étudiant

ces théories, on ne saurait se désintéresser de la relation qu'elles ont eue avec la pratique. Déjà la critique a signalé que Cicéron ne bâtit pas ses discours selon les méthodes exposées dans ses traités et qu'Horace, lorsqu'il écrit Odes et Épodes, met en oubli les règles de l'Art poétique. La comparaison de la Kunstprosa de E. Norden avec les ouvrages consacrés à l'exposé et à la discussion des principes de la rhétorique ancienne permet de saisir l'existence d'un hiatus entre théorie et pratique. Quelle en est la cause? l'étendue? en un mot quel a été le degré de liberté des auteurs à l'égard de la formation reçue par eux à l'école? Ce problème est tout voisin de celui que M. J. Bayet signale dans un compte-rendu de l'ouvrage de M. H. Bornecque sur Tite-Live (cf. cette *Revue*, 1934, p. 452), lorsqu'il montre dans l'historien « moins un classique docile aux règles de l'école qu'un écrivain et un historien plutôt gênés en leur époque ».

Une histoire des querelles littéraires ne ferait certes pas double emploi avec celle des théories. Certaines sont encore fort ignorées. Les *cantores Euphorionis* désignent-ils tous les poètes de l'école de Catulle ou quelques-uns seulement? Quels étaient les critiques des *Vergiliomastiges*? D'après Claudius Donat, elles représenteraient la légitime descendance de la critique alexandrine des poètes, telle que nous la conservent les scholies. Mais Macrobe et d'autres grammairiens permettraient de préciser ce point de vue. En dépit des études de E. Norden et de U. von Wilamowitz, l'asianisme ne nous apparaît encore que par son reflet dans les critiques anciennes. Les déclamations et peut-être certains aspects de la poésie permettraient peut-être de mieux le connaître et d'évaluer sa puissance de pénétration jusque chez les écrivains qui l'ont condamné. La querelle des Apollodoriens et des Théodoriens reste pour nous une inconnue. Que d'autres questions se lèveraient à chaque pas pour qui entreprendrait une battue sur ce terrain !

Les Latins n'ont pas eu de véritables théories esthétiques. Mais il serait intéressant de reconnaître la mesure dans laquelle ils ont subi l'influence de celles des Grecs. Des ouvrages comme le Περὶ συνθέσεως ὀνομάτων de Denys d'Halicarnasse, comme le Περὶ μεθόδου δεινότητος d'Hermogène, grecs de langue, mais latins d'inspiration et d'usage, impliquent l'existence, chez leurs auteurs, sinon d'une philosophie personnelle, du moins de principes esthétiques reçus à leur époque et, par conséquent, d'une conception de l'art.

Quant à la critique littéraire au sens étroit du mot, on l'a trop souvent confondue avec les théories de la prose et de la poésie. Elle a, il est vrai, obéi, elle aussi, à des préoccupations utilitaires dont elle ne s'est jamais complètement dégagée. Mais il y a eu un progrès marqué dans son développement. Rien de commun entre le xxve chapitre de la Poétique d'Aristote, dont le schéma ne cesse d'apparaître à travers les scholies

alexandrines, et les jugements qui remplissent la plupart des ouvrages de Denys d'Halicarnasse et le Περὶ ὕψους. L'histoire de la critique littéraire, une fois dégagée des données étrangères auxquelles elle est encore trop mêlée, formerait un chapitre intéressant et original.

Pour toutes ces études une foule de documents sont déjà à pied d'œuvre : les études partielles des théories et des formes. Il reste à les compléter par une étude plus poussée des réalisations, dont la Kunstprosa d'E. Norden présente le modèle, sans, il s'en faut de beaucoup, épuiser toute la question.

A. Guillemin.

II

PLURIEL « INDÉTERMINÉ »

par J. Marouzeau

On sait que le latin met au pluriel le substantif qui désigne un objet unique appartenant à des sujets divers ou conçu dans des circonstances diverses ; on dit : « omnium *capita* demissa erant » = tous avaient *la tête* baissée. Emploi proche du pluriel que Riemann (*Syntaxe*, 3e éd., par. 8, rem. 2) appelle distributif : « in singulos equites *tunicas* dederunt » = ils donnèrent *une tunique* par cavalier.

Cet emploi a été souvent méconnu. J'ai signalé dans cette *Revue* (1931, p. 42) un cas où, faute d'interpréter le pluriel par un singulier distributif, on a prêté à Quintilien une observation qui tendrait à faire admettre en latin un accent d'intensité.

Dans un autre passage de Quintilien, la méconnaissance du même usage conduit à rendre incompréhensible une série d'observations relatives au rythme de la prose.

Il s'agit (*Inst. orat.*, IX, 4, 91-93) de la répartition dans la phrase des longues et des brèves : « acres, quae ex breuibus ad longas insurgunt ; leniores, quae a longis in breues descendunt ».

Première difficulté : à quoi se rapportent les qualificatifs « acres » et « quae »? La construction grammaticale oblige à les faire accorder avec *syllabae*, seul substantif au féminin pluriel dans le contexte antérieur ; le sens inclinerait, au contraire, à les rapporter à « pedes », qui se trouve exprimé un peu plus haut ; si l'on ne corrige pas, avec Spalding, mais contre Diomède, en « acres qui », il faut entendre : les suites de syllabes.

Deuxième difficulté, plus grave, mais moins insoluble : comment comprendre l'expression « ex breuibus ad longas, a longis in breues »? —

« Des brèves aux longues, des longues aux brèves », dit la traduction la plus récente (H. Bornecque, éd. Garnier). Ces pluriels grammaticaux sont-ils donc des pluriels réels, et Quintilien pense-t-il à un énoncé qui commencerait par *plusieurs* brèves ou par *plusieurs* longues? La suite du texte, à mon avis, nous interdit cette interprétation, car Quintilien, continuant ainsi : « optime incipitur a longis, recte aliquando a breuibus », nous propose un exemple de la règle énoncée : « *nŏuūm crimen* ». L'initiale dans cet exemple étant du type ⏑-, il faut nécessairement entendre : « le mieux est de commencer par *une* longue, mais il est correct parfois de commencer par *une* brève » (on pourrait presque dire, en tirant parti de l'espèce d'indéfini au point de vue du nombre que possède le français : « commencer *en longue* — *en brève* »). Et ici, en effet, le traducteur est bien obligé, pour rendre l'exemple adéquat, de faire intervenir le singulier ; mais c'est au prix d'une contradiction dans les termes : « le mieux est de commencer par *des* longues ; on peut aussi quelquefois commencer par *une* brève ». Pourquoi ici le singulier, et là le pluriel?

Pourquoi ne pas reconnaître tout bonnement que dans l'un et l'autre cas nous avons affaire à ce pluriel latin indéterminé, dont justement un exemple significatif précède de peu le passage considéré (IX, 4, 74) : « *ultima* uersuum initio non conueniunt orationis... ; *initia initiis* non conueniunt » = « une fin de vers ne convient pas au début d'un énoncé... une fin de vers ne convient pas à un début ». Seule cette interprétation, à mon avis, rend compte de la pensée de Quintilien dans le passage considéré et donne un sens à la règle rythmique qu'il a en vue.

J. Marouzeau.

III

LA DIPHTONGUE *AE*

par G. Bonfante

J'ai proposé dans cette *Revue* (1934, p. 157), en partant d'une observation de M. Marouzeau, et à l'aide d'un ample matériel de faits, une explication de la diphtongue *ae* dans *scaena*, *scaeptrum* et les mots du même type. Je crains que ma thèse ne rencontre encore de la résistance, du fait que la théorie « étrusquisante » a repris une nouvelle force dans ces dernières années, au point qu'on peut craindre de voir revenir les tristes temps de l' « etruscheria », d'autant plus que cette fois la maladie ne semble plus se borner à l'Italie.

Voilà pourquoi je ne crois pas inutile d'ajouter à mon travail précédent une observation que j'emprunte à E. Philipon, *Les peuples primitifs de l'Europe méridionale*, Paris, 1925, p. 147 : « Thèmes en *ē-*, *ī-* : les Ligures comme les Ibères ont fait un fréquent usage des féminins en *-ē*, *-iē*, *ī-* : *Alebecē Reiorum* (Pline), **Sarnē*, adaptation latine *Sarnae*, ville de Rétie (2), *Victu-mulē* [lat. *Victu-mulae*], ville de la Gaule Cispadane, *Coueliākē*, ville de Vindélicie, adaptation latine *Coueliacae* (Tab. Peut.), *P*[*e*]*nākē*, probablement pour *Benakē* (36), et *Iconē*, noms de femmes (*C. I. L.*, V, 7666 [Augusta Bagiennorum], V, 3758 [Verona]), **Sabiē*, adaptation latine *Sabbia.* » Cf. aussi la note 2, même page : « Il n'est pas besoin de dire que la toponomastique indo-européenne n'emploie jamais le pluriel pour la formation des noms de villes. Les noms de villes en *-ae* ou en *-i* qui se lisent dans les auteurs latins ne sont pas autre chose que des adaptations de nominatifs singuliers féminins, ibères, ligures ou messapiens, en *ē-* ou en *ī-*. »

J'ajoute encore l'indication suivante, d'après Terracini, *Arch. Glott. Ital.*, XX, p. 128 et suiv., 142 et suiv., 151 : lig. **dacē*, **secē*, *Comberanē*, *Vindupalē*, **Edē*, **Seciē*, *Precelē*, **Komonē*, **Varsilē*, etc.

G. Bonfante.

IV

SÉNÈQUE, *EPIST.*, 14, 16

par Eug. Albertini

La quatorzième lettre à Lucilius est employée, pour la plus grande partie, à développer ce thème que le sage doit s'abstenir de heurter les hommes puissants, et se réfugier dans la philosophie pratiquée sans ostentation. Même en agissant de la sorte, il ne sera pas garanti contre tout risque : mais, du moins, il aura mis les chances de son côté et aura fait ce qui dépend de lui. Le développement se termine ainsi (§ 16) : *Denique consilium rerum omnium sapiens, non exitum spectat. Initia in potestate nostra sunt; de euentu fortuna iudicat, cui de me sententiam non do.* « *At aliquid uexationis adferet, aliquid aduersi.* » *Non damnatur latro cum occidit.* « En toutes choses, le sage regarde la conduite à tenir, non le résultat. Le point de départ est en notre pouvoir : de l'issue, c'est la fortune qui décide, et je ne lui accorde pas le droit de me juger. Elle m'apportera, dites-vous, du trouble, de l'adversité? Le brigand n'est pas condamné lorsqu'il tue. »

Les cinq derniers mots font difficulté. En eux-mêmes, ils sont intelli-

gibles : « Le brigand n'est pas condamné au moment où il commet son crime, — il le sera ou pourra l'être plus tard. » Mais comment cette proposition se rattacherait-elle à ce qui précède, comment entrerait-elle dans la suite des idées? Ce qu'on attend, c'est un trait final qui reprenne et illustre la sentence précédente : *de euentu fortuna iudicat, cui de me sententiam non do.* C'est ce qui amena J. F. Gronov à corriger *damnatur* en *damnat* ; la phrase finale reprend alors l'idée qui est dans *sententiam* : « Les coups de la fortune, pas plus que les coups d'un brigand, ne sont une sentence de justice, un jugement de condamnation. »

Cette substitution de *damnat* à *damnatur* satisfait au sens. Mais *damnatur* est la leçon de tous les manuscrits, sans en excepter le *Quirinianus* ; et des éditeurs se sont fait scrupule d'aller contre cette unanimité. Haase et Hense renoncent à corriger le passage : Haase encadre entre deux lacunes la phrase *non... occidit*, qu'il suppose interrogative ; Hense, tout en approuvant la correction de Gronov, ne la reçoit pas dans son texte, et admet une lacune après *occidit.* Fickert et Beltrami ont essayé de garder le texte des manuscrits comme explicable et complet : pour Fickert, la condamnation non immédiate, mais possible, du brigand est un exemple des adversités que peut apporter la fortune ; mais l'exemple serait bien singulièrement choisi et le raisonnement, en tout cas, serait inachevé. Pour Beltrami (édition de Brescia, 1916), l'exemple du brigand qui n'est pas condamné au moment où il tue confirmerait la pensée précédemment exprimée : « On ne peut prévoir d'après le commencement l'issue, qui dépend de la fortune ; la fortune peut exempter un brigand du châtiment qui serait la suite normale de sa conduite. » Il faudrait donc sous-entendre, après *occidit*, non pas que le brigand sera condamné, mais qu'il a des chances de ne l'être point. Je ne crois pas qu'on puisse attribuer à Sénèque une argumentation aussi surprenante, d'ailleurs obscure et tronquée. Beltrami lui-même, dans un article de la *Rivista di filologia classica* (XLVI, 1918, p. 81-86), après avoir passé en revue les diverses solutions, reconnaît que le sens ne peut être satisfaisant avec *damnatur* et accepte purement et simplement la correction *damnat* : c'est le texte de son édition de Rome (1931). La correction lui paraît suffisamment excusée par la constatation que, dans les manuscrits des *Epist.*, il y a de nombreux exemples de formes passives arbitrairement substituées aux formes actives, à la troisième personne des temps simples.

Par le *Supplément critique au Bulletin de l'Association Guillaume Budé* (V, 1933, p. 199), j'apprends que William Hardy Alexander a proposé récemment (dans les publications de l'Université canadienne de l'Alberta, 1932) une correction et une interprétation nouvelles ou, plus exactement, a retrouvé pour son compte une correction et une interprétation proposées par Juste Lipse. Il écrit : *non damnatur latro ⟨nisi⟩ cum*

occidit. « Un brigand n'est condamné qu'après qu'il a tué. » *Occidit* serait à comprendre non plus comme un présent, mais comme un parfait, et le sens serait : « Ne condamnons pas la fortune par anticipation ; ne l'incriminons pas d'avance pour le trouble, l'adversité qu'elle nous apportera peut-être ; pas plus que le brigand, elle ne doit être jugée préventivement. »

Préchac, auteur du compte-rendu du *Supplément critique*, accepte ce sens, et reproche seulement à la correction *nisi* de ne pas éclairer l'origine de la faute. La faute devient explicable, par saut du même au même, si l'on écrit avec Préchac : ... *latro* ⟨*nisi tum uero*⟩ *cum*...

Mais, pour le trait final d'un développement, chez Sénèque, ce *tum uero* est bien long et lourd. Et surtout, complétée ou non par *tum uero*, la correction de Juste Lipse et d'Alexander ne donne pas un enchaînement convenable d'idées. Sénèque ne se demande pas si le sage est autorisé ou non à se plaindre des coups éventuels de la fortune ; ce qu'il affirme, c'est que le sage ne doit pas se sentir atteint, diminué par ces coups : la fortune peut l'écraser, mais n'a pas de juridiction sur lui, pas plus que l'assassin sur sa victime.

Pour ne pas rompre ce cours des idées, et pour rendre vraisemblable la faute des manuscrits, je propose d'écrire : *non* ⟨*damnat,*⟩ *damnatur latro, cum occidit.* Il est inutile d'insister sur l'extrême facilité de la faute. Pour le raisonnement, *non damnat* était nécessaire et suffisant ; mais avec l'adjonction de *damnatur* l'argument va plus loin : « Le brigand, quand il tue, ne condamne pas ; c'est lui qui est condamné » (ne serait-ce que par le terme infamant de *latro* qui lui est aussitôt applicable, de sorte que le présent *occidit* s'ajuste aussi bien avec *damnatur* qu'avec *non damnat*). De même, la fortune, quand elle frappe le sage, ne le condamne pas : c'est elle qui a tort.

L'asyndète adversatif *non damnat damnatur*, d'autant plus expressif qu'il oppose, en les juxtaposant, une forme active et une forme passive du même verbe, une proposition négative et une proposition affirmative (voir Bourgery, *Sénèque prosateur*, § 140), me paraît bien dans le goût de Sénèque. Je le trouve préférable à *non damnat immo damnatur*, à quoi l'on pourrait songer chez un autre écrivain. Et peut-être Sénèque marquait-il cet asyndète par un signe de ponctuation correspondant à la virgule que nous mettrons après *damnat.*

Eugène ALBERTINI.

MÉMOIRES

I

L'ASPECT VERBAL DANS LES PROPOSITIONS TEMPORELLES

PAR D. BARBELENET
Docteur ès lettres

Dans ma thèse de doctorat (*L'aspect verbal en latin ancien*, Champion, 1913), je me suis efforcé de prouver que les verbes latins se répartissent en deux classes, que la première, comprenant la presque totalité des verbes simples et les composés dits itératifs en *-tare* ou *-sare*, représente l'état stable ou l'action considérée dans son développement, tandis que la seconde, comprenant les simples *do* et *pario* et les composés de sens prépositionnel faible, notamment ceux qui sont formés au moyen du préverbe *cum* ou du suffixe *-sco*, représente l'action en tant que productrice d'un état nouveau ; quelques simples, notamment *ago* et *dico* et tous les composés de sens prépositionnel fort pouvant avoir les deux valeurs. J'avais donné à ces deux classes de verbes les noms, depuis longtemps employés pour les langues slaves, puis germaniques, de *duratifs* ou *imperfectifs* et de *perfectifs* et employé le terme également consacré d'*aspect* pour désigner leur différence de signification. Le fait même qu'un grand nombre de verbes peut présenter les deux aspects suffit à prouver que cette différence ne saurait être d'une rigueur absolue et qu'il ne faut pas demander au latin la régularité du vieux-slave ou du russe.

Depuis, M. l'abbé Lejay a proposé de substituer au terme de perfectif celui de momentané. M. Meillet enseigne maintenant que la différence de signification des deux classes de verbes latins s'apparie plutôt à celle qu'on désigne dans les langues slaves sous les noms d'indéterminés et de déterminés.

Enfin, au cours de la rédaction du présent article, M. Van der Heyde, reprenant et complétant sa thèse écrite en hollandais, a publié dans cette Revue une série de trois articles qu'il vient de réunir en un tirage à part et où il nie à la fois l'existence en latin de l'aspect, défini par lui « la manière dont le sujet parlant se représente l'action », et, par suite, la possibilité d'établir dans l'emploi des simples et des composés des différences grammaticales fondées sur cette notion. La place est trop mesurée aux auteurs dans notre Revue pour que je puisse y discuter toutes les affirmations du savant Hollandais. Toutefois M. Van der Heyde reconnaît à plusieurs reprises que les verbes simples expriment l'action en cours d'exécution et je crois bien que nous sommes d'accord sur ce point. Quant aux composés, il leur attribue la valeur résultative, mais, s'il me reproche (p. 39 du tirage à part) d'avoir laissé échapper la notion de résultativité, il reconnaît (p. 30), en revanche, que, « d'un point de vue psychologique, les notions de « résultativité » et de « perfectivité » sont très rapprochées, ce qui explique qu'elles aient été souvent confondues. Sans doute, M. Van der Heyde oppose l'aspect tel qu'il l'a défini ci-dessus à l'Aktionsart, qui serait « la manière dont se fait l'action ». Mais cette différence existe-t-elle au point de vue linguistique? La représentation de l'action ne peut exister que dans la conscience du sujet parlant et être exprimée que par les moyens que lui fournit la langue et, par suite, le devoir du linguiste est d'examiner si une opposition morphologique correspond à une opposition sémantique, sans se demander — ce qu'il ne peut généralement savoir — pourquoi les sujets parlants ont employé un terme plutôt que l'autre. Or, je ne puis considérer que comme un fait de grammaire la prépondérance extrême à certains temps de verbes simples ou composés. Si, par exemple, à l'imparfait il est presque impossible d'employer un composé de sens prépositionnel faible, au point que le seul exemple embarrassant de Térence, *Ph.* 572 : *Quid illi tam diu, quaeso, commorabare ubi id audiueras*, tient à une complication résultant de deux tendances divergentes dans l'expression, n'est-ce pas parce que ce temps, impliquant la durée, est incompatible avec la production d'un nouvel état? Inversement, si, à l'ablatif absolu, le participe est presque toujours composé, cela ne tient-il pas à ce que cette tournure exprime la production de l'action conditionnant un nouvel état?

C'était également à un phénomène grammatical qu'était consa-

cré un des chapitres fondamentaux de ma thèse, celui qui traite de l'aspect après *dum*. Si la répartition que j'ai établie entre les verbes correspond à la réalité, comme cette conjonction signifie tantôt « jusqu'à ce que », tantôt « pendant que », elle doit être, dans le premier sens, suivie de perfectifs, dans le second de duratifs. C'est ce que l'on constate dans l'immense majorité des cas, et ce fait fournit un bon critérium de l'aspect, tel que je l'ai entendu.

Donec et *quoad*, présentant la même dualité de sens, avaient été également examinés, mais ne m'avaient pas été d'une grande utilité, en raison de leur rareté dans les textes étudiés. La publication de l'article *donec* dans le *Thesaurus* m'a permis de reprendre l'étude de cette conjonction et j'ai été amené à constater un fait que j'aurais dû prévoir *a priori*, mais qui, à ma connaissance, n'a jamais été signalé, et ce fait me semble préciser la notion de « perfectif » en la distinguant de celle de « résultatif ».

En français, des phrases aussi simples que : « Reste ici jusqu'à ce que je sorte ; — je multiplierai les arguments jusqu'à ce que vous soyez convaincu ; — il a frappé le malheureux jusqu'au moment où il s'est abattu sur le sol ; — je n'ai pas cessé de le prier jusqu'au moment où je l'ai décidé », impliquent que l'action durative ou l'état exprimés dans la proposition principale prendront ou ont pris fin juste au moment de la production de l'action exprimée dans la subordonnée. Les deux actions se succèdent, mais sont nettement distinguées par un point qui pour l'une est une fin, pour l'autre un commencement. Si on traduit ces phrases en latin, on devra avoir dans la proposition principale un duratif, dans la subordonnée un perfectif. La proposition principale peut, en latin aussi bien qu'en français, être négative et peut admettre alors un perfectif (*non destiti orare*), la négation de la production d'un état nouveau équivalant à l'affirmation de la continuation de l'état primitif (*oraui*).

Voici, en revanche, une tournure où le latin présente avec le français une opposition fondamentale. En français, la proposition temporelle peut contenir une négation, mais la négation spéciale « ne... plus ». On pourra dire : « Je multiplierai les arguments jusqu'à ce que vous ne doutiez plus », ou même : « Je n'ai pas cessé de le prier jusqu'au moment où il n'a plus hésité. » Mon argumentation cessera juste au même moment que votre doute ; mes prières, au même moment que ses hésitations. Deux actions duratives abou-

tissent à un même point final. Or, « être convaincu » et « ne plus douter », « être décidé » et « ne plus hésiter », c'est, sous deux formes différentes, l'expression d'un fait psychologique nouveau, mais saisi directement, au moment même de sa production, sous la forme affirmative, tandis que, sous la forme négative, il ne l'est que secondairement, en corrélation avec la cessation de l'état antérieur.

Le latin, au contraire, n'ayant d'autre négation que *non*[1], ne saurait l'employer avec *donec* au sens de « jusqu'à ce que », puisque ce serait la négation de la production de l'état nouveau, autrement dit l'affirmation de la continuation de l'état ancien et, par suite, la confusion des sens de « jusqu'à ce que » et « pendant que », sens différents jusqu'à en être logiquement contradictoires, puisque le premier implique la succession de deux faits, le second leur coïncidence. Il est vrai que, dans la pratique, l'hésitation est parfois possible. *Tace donec perlego* peut être compris « tais-toi tout le temps de ma lecture » ou « tais-toi jusqu'à ce que j'aie lu », en raison de l'ambiguïté de l'aspect de *perlego*.

S'il en est ainsi, on peut saisir d'une manière beaucoup plus nette la valeur exacte du perfectif. Sans doute, il y a des tournures, notamment l'ablatif absolu, où le perfectif, qui est de règle, exprime directement la cessation de l'état antérieur, mais presque chaque fois qu'il y a consécution immédiate entre les deux actions le verbe de la proposition principale a le même aspect. Le latin ne se contente généralement pas d'exprimer indirectement dans la proposition participe la production de l'état nouveau ; il l'exprime encore formellement dans la principale. Du coup, l'on comprend, en latin, cette répugnance, commune d'ailleurs à beaucoup de langues, à l'emploi d'une négation avec un verbe perfectif (cf. Van der Heyde, p. 32 du tirage à part). Celle-ci détruit la valeur propre du verbe.

Précisons maintenant ces considérations, en étudiant les diverses formes que peuvent présenter les deux propositions de la période où figure *donec*.

1° Si cette conjonction signifie « pendant que », elle est naturellement suivie d'un verbe duratif. Le seul exemple un peu embar-

1. On pourrait *a priori* supposer des expressions parallèles à celle du français comme *non iam*, *non diutius*, *non amplius*, mais je n'en ai pas trouvé un seul exemple après *donec*.

rassant est Ovide, *Met.* VIII, 712 : *Templi tutela fuere donec uita data est* (il s'agit de Philémon et Baucis) ; mais il y a là une expression toute faite, dans laquelle *dare* n'a pas le sens momentané. La périphrase équivaut à *uixerunt.* Le duratif pourrait sans doute être remplacé par un perfectif accompagné d'une négation, mais nous avons vu que cette tournure est rare et, en fait, je n'en ai relevé que deux exemples très tardifs tirés de jurisconsultes : Dig. XXIX, 3 : *ut, donec dies non exstiterit, possit effici ;* Code Just. VII, 5 : *permaneat donec usufructus non peremptus sit.*

Quant au verbe de la principale, il pourrait être perfectif ; cela indiquerait qu'un nouvel état de choses se produirait brusquement au cours de la période envisagée ; et cet emploi du perfectif est très fréquent quand la subordonnée est introduite par *dum.* Mais, avec *donec*, je n'en ai relevé qu'un exemple en proposition affirmative : Tite-Live XLII, 6, 12 : *Legato sumptus decretus donec in Italia esset*, et deux en proposition négative : Tite-Live XXVII, 27, 6 : *Non omisere Fregellani donec consules sustinebant ;* Dig. XXIII, 4 : *ut, donec nupta sit, dos ab ea non repetatur.* La fameuse règle *Gallus, dum escam quaerit, margaritam repperit*, ne se trouve donc jamais appliquée après *donec.*

Le verbe duratif, au contraire, peut être accompagné d'une négation, aussi bien dans la proposition principale : Horace, *Od.* I, 917 : *Sperne neque tu choreas donec canities abest ;* Tite-Live XXIV, 31, 8 : *nec unquam Syracusas quieturas donec quisquam esset*, outre quatre exemples du même auteur, un de Valerius Flaccus, un du Digeste et un, fort obscur, tiré d'une lettre de saint Jérôme — que dans la temporelle : Horace, *Od.* III, 915 : *donec non alia magis arsisti*, répondant au fameux *donec gratus eram tibi ;* Ovide, *Tristes* III, 6, 3 : *donec licuit nec te mihi gratior alter ; Priapées*, 31, 1. Tacite, enfin, coordonne d'une manière assez surprenante : *Dial.* VII : *nostra ciuitas donec errauit, donec se partibus confecit* (sens trop figuré ici pour que l'aspect puisse être envisagé), *donec nulla fuit in foro pax, ualentiorem tulit eloquentiam.* D'ailleurs, tous ces exemples négatifs, bien qu'ils n'aient rien que de normal et d'attendu, ne constituent qu'une faible minorité à côté des exemples positifs que nous verrons à la fin de cette étude.

2° Dans le cas où *donec* signifie « jusqu'à ce que », la proposition principale doit contenir un duratif, accompagné ou non d'une négation, soit un perfectif accompagné d'une négation, puisque,

dans ce cas, l'état ou l'action qu'elle exprime ne doit pas prendre fin avant la production de l'action exprimée dans la subordonnée. Un perfectif affirmatif imposerait la discontinuité entre les deux actes et on aurait le sens de « avant que[1] », sens exprimé par d'autres conjonctions. La subordonnée, comme nous l'avons vu, doit contenir un perfectif et être affirmative.

A ce deuxième principe, je n'ai trouvé qu'une exception, Ciris 481 : *Iactatur... donec non tulit... ac mutauit coniunx Neptunia*, dans un contexte extrêmement corrompu, et il serait bien difficile d'exprimer la même idée sous une forme affirmative ; on peut ajouter Plaute Rudens 812 : *Ni istunc inuitassitis Vsque adeo donec qua domum abeat nesciat*, où l'expression est une parodie ; un maître ordonne à ses esclaves de rosser un *leno*. Il faut d'ailleurs remarquer qu'il n'existe pas de verbe faisant le pendant de *rescisco* et signifiant « faire succéder l'ignorance au savoir » ; le sens de *obliuiscor* est assez différent. Ce qu'il y a de plus important à noter, c'est que ces verbes négatifs sont duratifs, comme ils le seraient en français avec « ne... plus », et non pas perfectifs, comme ils le seraient si la pensée était exprimée sous une forme affirmative. Ces deux exceptions confirment donc, d'une certaine manière, la règle établie en ce qui concerne l'impossibilité de l'emploi de la négation avec *donec* au sens étudié ici.

Au contraire, en ce qui concerne l'emploi du perfectif affirmatif, les exceptions sont assez nombreuses, et cela s'explique dans une large mesure. *Donec* se rencontre exclusivement au sens de « jusqu'à ce que » chez les auteurs antérieurs à Lucrèce et, par suite, à l'époque où l'aspect est le plus vivant, l'emploi accidentel après cette conjonction d'un verbe simple ou d'un composé itératif n'entraînait aucune confusion. D'autre part, elle n'est employée ni par Salluste, ni par César, non plus que par la plupart de ses continuateurs, et est à peu près inconnue de Cornélius Népos, Phèdre et Martial (chacun une fois), Cicéron (quatre fois). Au nombre des prosateurs qui l'emploient le plus figurent Caton et Celse, dont les œuvres sont remplies de ces verbes techniques qui n'admettent presque jamais d'oppositions d'aspect, et aussi Tacite, dont la langue très colorée a une prédilection pour les duratifs. Enfin,

1. Ce sens se rencontre d'ailleurs Pl., *Aul.* 58, *si excesseris donicum iussero, continuo te dedam cruci* — sans parler de quelques autres exemples obscurs de Celse et de Pline l'Ancien.

chez les poètes, surtout ceux qui écrivent en hexamètres, il y a toujours lieu de tenir compte des difficultés métriques. Les exceptions doivent donc être prévues.

Il y a même un temps où le duratif est de règle, et cette exception confirme bien la théorie de la conjugaison latine exposée par Varron (*De L. L.* IX, 96-98) et enseignée, à bien des reprises, par M. Meillet. A l'époque ancienne, le *futurum exactum* exprime, en principe, non pas l'antériorité d'une action future à une autre, mais la réalisation future d'une action[1] ; tandis que le *futurum infectum* exprime simplement que l'action n'est ni présente ni passée. Après *donec*, cette distinction s'est maintenue très nette, et la langue a employé le futur simple chaque fois que l'action, une fois produite, doit se prolonger.

On trouve donc le duratif, Caton de *R. R.* 43, 2 : *usque donec trimae erunt fodere oportet* (cf. 106, 1 : *natabit*) ; Virgile, *Georg.* IV, 413 : *contende uincla... donec erit*, et, en outre, dans un passage de Columelle, un du Digeste, un de saint Augustin. Le plus ancien exemple, un fragment de Livius Andronicus, *ibi manens sedeto donicum uidebis*, serait d'autant plus curieux que l'original grec contient un aoriste, de sens très différent d'ailleurs, εἰς ὅκεν ἔλθωμεν, si l'aspect de *uideo* était moins indécis. Un exemple de Silius Italicus III, 710, prouve que le poète savait jouer de l'amphibologie qui résulte de la dualité de sens de *donec*. Une prédiction faite indirectement à Hannibal par l'oracle de Jupiter Hammon est ainsi conçue :

nullique relinques
Altius Ausoniae penetrare in uiscera gentis
Donec uicta tibi trepidabunt Dardana regna
Nec ponet proles unquam Saturnia curam
Dum carpet superas in terris Hannibal auras.

Le chef carthaginois est amené à donner à *donec* le sens de « jusqu'à ce que » en le distinguant du *dum* qui suit et, par suite, à espérer la victoire, alors que les deux conjonctions doivent être entendues au sens de « tant que ». Les Romains, dès qu'ils reprendront courage, ne laisseront plus Hannibal faire de nouveaux progrès,

1. Cf. Pl., *Cas.* 780 : *Vos hic cenabitis ubi cena erit cocta*; *ego ruri cenauero.* Le personnage qui va à la campagne dînera probablement non pas avant, mais après ceux qui restent à la maison. Il veut dire qu'il réussira bien à dîner. De même sept vers plus bas et *Most.* 1006.

ce qui ne les empêchera pas, d'ailleurs, de trembler tant qu'il sera en vie.

Le perfectif ne se rencontre que trois fois : Caton 156 : *coquito... donec commadebit ;* Virgile, *Aen.* I, 271 : *regnabitur donec dabit Ilia prolem ;* enfin, Tite-Live XXV, 12, 6, coordonne dans la prédiction du devin Marcius un *futurum exactum* perfectif à un futur simple de sens prépositionnel fort *neque credes tu mihi donec compleris sanguine campum multaque milia deferet amnis in pontum.*

Certains temps ne se rencontrent pas après *donec.* M. Juret (*Système*, p. 333) enseigne qu'après cette conjonction, prise au sens de « jusqu'à ce que », l'imparfait et le plus-que-parfait ne peuvent s'employer parce qu'ils n'expriment pas un moment d'un processus. J'ai montré dans ma thèse (p. 36) que l'imparfait, trop lié à la notion de durée dans le passé pour exprimer la production antérieure d'un nouvel état, est incompatible avec l'aspect perfectif. Le plus-que-parfait ne se rencontre pas après cette conjonction, aussi bien au subjonctif qu'à l'indicatif, même quand elle signifie « pendant que », ce que M. Juret ne semble pas avoir reconnu. Il est possible d'expliquer *a priori* ces incompatibilités. Lorsque *donec* a son sens le plus ancien, la production du nouvel état, réalisé au moment présent et conçu comme l'origine d'une situation nouvelle, s'exprime naturellement par le présent du *perfectum.* Employer le plus-que-parfait, ce serait rejeter à une époque antérieure la production de l'action nouvelle, ce qui impliquerait contradiction. D'autre part, ce temps ne peut s'employer quand la conjonction a le sens de « pendant que », puisque l'action exprimée dans la proposition subordonnée doit englober celle qu'exprime la principale, alors que le rôle du plus-que-parfait est de rendre l'antériorité. Sans doute, le français pourrait l'employer dans des phrases comme « tant qu'il était resté de l'argent, tant que la dot n'avait pas été mangée, le mariage avait bien marché ». Seulement, ce « tant que » suppose un « mais » et ces restrictions, sous-entendus ou commentaires, qui sont liés très souvent, dans notre langue, aux temps en *-ais*, constituent des finesses que le système de la conjugaison latine ne permet qu'à l'imparfait et beaucoup plus rarement (cf. Van der Heyde, p. 23, et mon article de la *Revue de philologie française*, 1929).

A plus forte raison, le subjonctif du plus-que-parfait, ajoutant à la notion d'achèvement celle d'irréel, ne peut exprimer une concomitance. Il n'y en a pas un seul exemple.

Il y en a un seul au plus-que-parfait de l'indicatif : Lucrèce V, 997 : *Accibant Orcum donique eos uita priuarant uermina saeua*, d'un verbe qui ne fournit pas de composés et avec une idée de répétition.

Le *Thesaurus* fournit deux exemples d'imparfait. Mais, dans l'un, le sens de « jusqu'à ce que » est insoutenable, ainsi que l'indique la suite. C'est Florus I, 7, 18 : *Tamdiu superbiam regis Populus Romanus perpessus est donec aberat libido : hanc ex liberis eius importunitatem tolerare non potuit.* Le second, Tacite, *Hist.* I, 9 : *Inferioris Germaniae legiones diutius sine consulari fuere, donec missu Galbae A. Vitellius aderat, censoris Vitelli ac ter consulis filius : id satis uidebatur*, traduit par Burnouf : « les légions... furent assez longtemps sans chef consulaire. Enfin, A. Vitellius arriva de la part du prince. Il était fils... et cela parut suffisant », et plus exactement par M. Goelzer : « ... enfin était arrivé... ce titre paraissait suffisant à l'armée », est écarté par M. Juret (*loc. laud*), qui, mettant un point après *fuere* et réunissant le reste, donne à *donec* le sens de « pendant que ». Bien qu'il ne traduise pas le texte, il semble donc comprendre : « Tant que, par délégation de Galba, A. Vitellius se trouvait à leur tête, elles s'en contentaient. »

Le futur antérieur, au sens français du mot, est inconciliable avec le sens de « pendant que » ; il ne l'est guère moins avec le *futurum exactum.* En fait, le *Thesaurus* n'en cite que trois exemples, très tardifs, de jurisconsultes, les verbes employés étant *durauerint, non seuerit, remanserit.*

Nous allons étudier maintenant les temps qui se rencontrent normalement après notre conjonction, d'abord au sens de « jusqu'à ce que », puis, beaucoup plus brièvement, au sens de « pendant que ». Quand cette conjonction aura le premier sens, nous ne signalerons guère que les exemples de duratifs[1], pour tâcher de les expliquer.

A l'indicatif, le présent est beaucoup plus rare qu'après *dum*, le parfait et le futur antérieur fréquents.

Le présent n'a que très rarement le sens du futur. Je n'ai relevé celui-ci que Ovide, *Rem.* 211 : *Donec dediscis amare ipsi tibi decipiendus eris*, dans deux textes juridiques, et Val. Fl. III, 414 : *nec accedere haud fas interea donec lustralia pernox uota fero*, où l'aspect irrégulier s'explique à la fois parce que le passage contient une ex-

1. Nous nous occuperons d'ailleurs presque uniquement des exemples dont le Thesaurus donne le texte et non pas seulement la référence.

pression technique et qu'il n'est pas commode de faire entrer dans des hexamètres[1] le présent des composés de *fero*. Ailleurs, le présent est : 1° un présent historique : Pl., *Cist.* 580 : *non destiti instare usque adeo donec se adiurat*, le perfectif attendu se retrouvant Virg., *Aen.* X, 268 ; Aetna 381 ; Tite-Live I, 54, 13 ; Pétrone VI, 41 ; Stace, *Théb.* VII, 590, et, après négation, Horace, *Sat.* I, 5, 21, exemples auxquels il faut ajouter Virg., *G.* III, 558 : *Jamque cateruatim dat stragem late, donec humo tegere ac foueis abscondere discunt*, verbe sans perfectif usité, et deux autres contenant *iubet*. Sont irréguliers Sulp.-Sév., *S*t *Martin* XII, 4 : *rotabantur donec ponunt*, et surtout Apulée, *Met.* IX, 25 : *fuerat imprecatus et iterato... donec suspicatur*, ces exceptions étant peu importantes, en raison de la date tardive des textes. — 2° Un présent d'habitude : Col. VI, 54 : *uirus elicitur donec pars demortua excidit et pars conseruatur*. Mais, dans cet emploi, le duratif est un peu plus fréquent ; les exemples sont Manilius III, 86 : *ordo ducem sequitur donec uenit orbis in orbem*, très obscur ; Pline, *Nat.* VIII, 66 : *iterumque consequitur ac subinde donec inrita feritas saeuit*, avec répétition fortement marquée. Celse VI, 102 : *sucus coquitur donec ei mellis crassitudo est* s'explique parce que cet auteur semble exprimer volontiers la production de l'action par une périphrase formée d'un nom verbal et de *est*. Enfin, un exemple tiré d'un *canticum* de Plaute, *Most.* 116 : *Si quid nummo sarciri potest, usque mantant neque id faciunt donicum parietes ruont*, trouverait une explication aisée dans des difficultés métriques, si l'on ne songeait pas que le sens de « pendant que » est encore plus satisfaisant que le sens ordinaire ; mais il faudrait admettre que ce sens est beaucoup plus ancien qu'on ne le dit.

Devant le parfait, les exemples sont innombrables. D'après Wölfflin, cité dans une note de l'édition Heraeus (Weidmann), Tacite à lui seul en fournirait quarante et un. Je n'en citerai qu'un, tiré de Lucrèce V, 175, où *donec*, se trouvant employé successivement dans les deux sens, introduit des verbes présentant l'opposition d'aspect attendue :

An, credo, in tenebris uita ac maerore iacebat
Donec diluxit rerum genitalis origo?
Natus enim[2] *debet quicunque est uelle manere*
In uita donec retinebit blanda uoluptas.

1. A certaines personnes, du moins.
2. Certes.

Qui nunquam uero uitae gustauit amorem
... quid obest non esse creatum?

Je laisserai donc de côté non seulement les exemples indiqués par une simple référence, mais encore quelques autres très tardifs. Sous cette réserve, je trouve le perfectif attendu : 1° après proposition affirmative dans 1 exemple de Caton, 1 de Plaute, 2 de Varron, 5 de Lucrèce, 5 de Virgile, 2 d'Horace, 1 de Properce, 1 d'Ovide, 2 de Tite-Live, 2 de Sénèque, outre 1 de l'Octavie, 1 de Quintilien, 4 de Tacite, 3 de Suétone ; 2° après proposition négative : 1 de Térence, 1 de Cicéron, 2 de Virgile, 1 de Properce, 4 de Tite-Live, 1 de Sénèque ; 3° après des constructions plus compliquées : 2 de Lucrèce, 1 de Tite-Live, 1 d'Ovide, 3 de Tacite, 4 de Tertullien, exemples auxquels il faut ajouter Vulg., *Math.* I, 25, le fameux *non cognoscebat eam donec peperit filium suum primogenitum*, à propos duquel le *Thesaurus* cite de curieux commentaires anciens.

La plupart des exceptions n'ont rien de choquant. Il s'agit de verbes sans composés perfectifs : Mela X, 53 : *morem seruasse donec uitio gentium temeratus est*, et Tac., *Hist.* IV, 74 : *donec uetitum*, d'expressions consacrées : *donec... uitio uertere* (Luc. V, 1357), de verbes techniques : *abscondit donec fomentatum est*, moins sûrement Florus I, 12, 2 : *dimicatur diu donec iaculatus est*, et surtout Pline II, 238 : *arsere per aliquot dies... donec piauit*, puisque Silius VI, 285, après *damnat honores*, coordonne *donec pulsa fames* (*pello* étant à demi perfectif en raison de la coexistence des itératifs *pulto* et *pulso*) *et expiauit;* enfin, d'un verbe d'aspect un peu douteux : *donec auditum* de Tacite, *Ann.* XV, 9. L'itératif ne surprend pas Tacite, *Germ.* 37 : *Inde otium donec Gallias adfectauere*, puisqu'il est très éloigné par le sens de *adficere.* Le préverbe donnait à celui-ci, en général, une valeur perfective, à celui-là surtout un sens moyen. Dans d'autres cas, la construction est très compliquée. C'est ce qui arrive dans Plaute, *Amph.* 598 : *neque credebam primum... donec Sosia illic egomet fecit ut sibi crederem;* Térence, *Héc.* 125 et suiv. : *usque illud uisumst Pamphilo ne utiquam graue Donec iam in ipsis nuptiis, postquam uidet... Ibi domum ita aegre tulit ut ipsam Bacchidem Si adesset... commiserescent*, le duratif étant d'ailleurs nécessaire pour indiquer que la longue douleur du jeune homme aurait fini par inspirer de la compassion à la courtisane elle-même ; Ovid., *Mét.* III, 90 : *Serpens plagam cedendo arce-*

*bat (*infectum *de conatu) Donec Agenorides coniectum in gutture ferrum Usque sequens pressit*, le fait réel introduit par *donec* est exprimé par le participe perfectif, mais, le fer une fois entré dans la gorge, Cadmus l'y pousse à loisir. Une raison analogue explique le duratif *haesit* (Virg., *Aen.* XI, 803) après une phrase nominale. Enfin, l'*Itala*, en traduisant Math. 11, 9 : ἕως ἐστάθη, par *donique stetit* (la *Vulgate* donnant *dum staret*), fait preuve d'une grande finesse. Le traducteur montre ainsi que l'immobilité imposée du dehors, comme le montre le passif employé au lieu de l'intransitif ἔστη, se prolonge une fois qu'elle est réalisée.

Mais, si des nécessités métriques peuvent expliquer Luc. II, 1130 : *plura accedere debent... donec alescendi tetigere cacumen* (tout parfait composé contiendrait une brève entre deux longues et, d'ailleurs, *tango*, comportant un infixe nasal, est à moitié perfectif), on ne saurait les invoquer pour le *fulsit* employé trois fois par le même auteur (I, 900 ; V, 708 et 1208), le premier exemple étant doublement irrégulier, puisque la proposition principale contient un perfectif : *luna potest conuertere*, le *docuit* de Properce (I, 1, 5), le *purgauit* de Manilius (III, 254), le *clausit* de Silius (VII, 272), à plus forte raison pour Sénèque, *Oed.* 906 : *Stetit alitem exspectans donec manus mouit.* Doublement irrégulier est Florus, *Ep.* I, 98 : *arma pro libertate corripuit donec itum est*, puisqu'il contient un perfectif dans la proposition principale.

Les exemples du *futurum exactum*, beaucoup moins nombreux, ne sont pas moins probants. On trouve, en effet, le perfectif : *a)* après proposition affirmative, dans 2 exemples de Plaute, 1 de Térence, 6 de Caton, 1 de Cicéron, 1 de Virgile, 1 d'Horace, 1 de Quintilien, sans parler de 3 tirés de textes juridiques et de quelques autres de basse latinité ; *b)* après proposition négative, dans 3 de Plaute, 3 de Térence, 1 d'Ovide, 1 de saint Cyprien, 1 de la Vulgate. Ajoutons Plaute, *Pseud.* 1168 : *Hunc faciamus ludos donec ipse senserit*, le verbe semblant souvent perfectif au système du parfait ; Horace, *Sat.* II, 96 : *donec dixerit urge* (*dico* servant, dans une certaine mesure, de perfectif à *loquor*) ; Ovide, *Mét.* IX, 411 : *agitabitur donec poposcerit* (même rapport entre *posco* et *postulo*). Un fragment de Plaute : *neutri reddibo donicum res iudicata erit*, contient un terme technique. Doit-on expliquer de la même manière Celse VI, 81 : *perseuerandum est donec maxillam callus firmarit*? La proposition principale contient un perfectif dans un passage

du Code Justinien III, 11, dont le sens m'échappe : *eo usque officium conquiescat, donec confluxerint curricula ;* il n'y a pas lieu d'attribuer cet aspect à *exigo* : Saint Cyprien, *Ep.* 21, 2 : *Flens dies exegi et exigo donec auxilium subuenerit* ; — *exigere aetatem*, ne diffère guère de *agere aetatem.* Le seul exemple vraiment irrégulier serait donc Vulg., *Ruth.* III, 3 : *non te uideat homo donec finierit* (bien entendu, on ne peut savoir si, dans cet exemple comme dans les précédents, on n'a pas un parfait du subjonctif, mais cela n'a aucune importance au point de vue de l'aspect).

Toute action future étant douteuse, *donec*, surtout à partir de l'époque classique, a tendu à se faire suivre du subjonctif, mode qui, d'ailleurs, avait l'avantage de pouvoir exprimer des nuances accessoires de désir ou de volonté. Mais, tandis qu'à l'indicatif l'immense majorité des exemples sont des formes de *perfectum* (parfait ou futur antérieur), l'*infectum* domine de beaucoup au subjonctif (quatre colonnes et demie du *Thesaurus* pour le présent et l'imparfait, contre une et demie pour les deux autres temps). L'action attendue, fût-elle même désirée, mais sans que la production en soit escomptée comme certaine — ce qui entraînerait l'indicatif — ne se représente pas aisément sous une forme d'achèvement. Cela n'empêche pas l'aspect perfectif d'être de beaucoup le plus fréquent.

Les deux exemples les plus anciens font, il est vrai, exception. Un exemple de *nesciat* chez Plaute a été examiné au début de cette étude. Celui de Caton 54, 4 : *ocinum dato donec arescat*, semble exprimer une nuance très fine qu'il n'est pas impossible de rendre en français. L'auteur ne veut pas dire : « donne cette plante au bétail jusqu'au moment où elle se desséchera », mais, pour recourir à une tournure du XVIIe siècle, « jusqu'à ce qu'elle s'aille desséchant », ce qui indique avec beaucoup moins de précision le moment où le fait sera accompli, autrement dit celui où il deviendrait désavantageux pour le bétail de manger cette herbe. De même, le duratif, Vitruve VII, 95 : *ad ignem conlocetur donec lamina candescat*, signifie que la lame devra être longtemps maintenue au rouge blanc. L'aspect attendu se rencontre, au contraire : *a)* après proposition principale affirmative, Luc. IV, 996 : *canes sequontur ceruorum simulacra donec redeant ad se*, dans 1 exemple de Properce, 1 d'Ovide, 1 de Tite-Live, 1 de Manilius, 3 de Sénèque, sans parler d'un verbe technique : Sén., *Controv.* IX, 6 : *uenefica torqueatur donec cons-*

cios indicet (noter le concept accessoire de finalité), 1 de Lucain, 1 de Silius Italicus, 1 de Quintilien, 1 de Tacite, 1 de Pline, 1 de Juvénal, 1 d'Apulée, 4 de la Vulgate, 5 de jurisconsultes et 3 de Tertullien, dont l'un est particulièrement intéressant en ce qu'il oppose le simple duratif au composé perfectif *An.* 40 : *Anima eo usque in Adam censetur donec in Christo recenseatur*, exemples auxquels on peut ajouter 2 de *ueniat*, l'un chez Ovide, l'autre chez Vitruve, et un d'un verbe sans composés : Horace, *Ep.* I, 18, 68 : *aduersarius est frater donec alterutrum uictoria coronet ;* — *b)* après proposition négative, Horace, *Ep.* I, 16, 23 : *neu febrem dissimules donec tremor incidat* (c'est l'exemple le plus ancien), le perfectif se retrouvant dans 1 exemple de Vitruve, 1 de Lucain, 1 de Quintilien, 1 de Pline, 3 de la Vulgate ; — *c)* après proposition subordonnée, Tite-Live IV, 39, 1 : *ut locus detur donec excludatur*, et 3 autres exemples du même auteur, plus 3 de Columelle, 1 de Celse, 2 de Pline le Naturaliste, 1 de Juvénal, 3 de Tacite, 1 de Tertullien, 2 de Lactance, 2 de la Vulgate, 5 de jurisconsultes.

Quant aux exceptions, s'il n'y a pas lieu d'être choqué de deux exemples de *dico*, l'un chez Horace, l'autre chez Martial, d'une expression consacrée, Tite-Live XL, 8, 8 : *usque me uiuere uultis donec regem alterum faciam*, de trois périphrases formées d'un nom verbal accompagné de *esse* chez Celse et une chez Columelle ; s'il y a lieu simplement de noter que Ps. 72, 17 : ἕως εἰσέλθω, rendu par des composés dans les diverses traductions de l'*Itala*, l'est par *intrem* dans la *Vulgate*, tandis qu'inversement (Ap. 20, 5) au simple de l'*Itala : non uixerunt donec finiantur*, saint Jérôme a substitué *consummentur ;* si le perfectif dans la proposition principale : *Vulg. Deut.* 28, 45 : *maledictiones persequentes apprehendent te donec intereas*, tient à ce qu'il y a, en réalité, deux consécutions : « les malédictions te poursuivront jusqu'à ce qu'elles te saisissent et te tiendront jusqu'à ce que tu périsses », on ne saurait que signaler comme des irrégularités certains passages de poètes : Juv. X, 162 : *sedet ad praetoria regis donec libeat uigilare tyranno*, expression contournée équivalant à *expergiscatur ;* Stace, *Silves* I, 206 : *flumina trahit donec Sicanios tandem bibat fontes ;* Claudien, *Pros.* III, 51 : *discurrere decretum donec tribuat*, d'autant plus inattendu que la principale contient un perfectif ; et même un de Tite-Live VI, 27, 8 : *neque dilectum haberi donec sciat unusquisque.*

A l'imparfait du subjonctif, le perfectif se trouve : *a)* après pro-

position principale à l'indicatif : Virgile, *Aen.* XI, 860 : *cornu duxit longe donec coirent capita* (il s'agit de la tension d'un arc), et, de plus, dans 1 exemple d'Horace, 1 de Tite-Live, 1 de Valère-Maxime, 1 de Celse, 1 de Quinte-Curce, 1 de Quintilien, 1 de Lucain, 1 de Pétrone, 10 de Tacite, 4 de Suétone, 1 d'Apulée, 2 de la *Vulgate*, 1 d'un jurisconsulte, auxquels il faut ajouter quelques exemples de *uenio* et de *uinco*, une périphrase de Quinte-Curce III, 2, 16 : *Stabant donec uincendi locum sibi facerent* (avec idée accessoire d'intention), et un passage d'Apulée, *Mét.* VII, 68 : *me compilabat donec plagae suscitarent*, où le verbe a la forme, mais non le sens, d'un itératif. Le *Thesaurus* signale à part quelques exemples, très réguliers d'ailleurs, où la proposition principale contient un plus-que-parfait, notamment Tacite, *Hist.* III, 3 : *neutro inclinarat fortuna donec luna ostenderet ;* — *b)* après négation, Tite-Live V, 26, 3 : *Tribuni plebis nihil mouerunt donec Camillus proficisceretur*, et aussi dans un exemple de Quinte-Curce, 1 de Pline le Jeune, 2 de Tacite, 1 de la *Vulgate*, 1 de Sulpice-Sévère et même 1 de Grégoire de Tours ; — *c)* après tournures plus compliquées : 1° affirmatives *De B. A.* XXXI, 2 : *praecipit ut eum locum obtineret* (duratif) *donec perueniret ;* un exemple de Tite-Live III, 40, 12, coordonne un subjonctif parfait d'interrogation indirecte à un imparfait impliquant une idée de finalité : *rationem reddendam utrum in unum annum creati sint an donec leges perferrentur.* Sont encore réguliers 1 exemple du *De B. A.*, 1 de Tite-Live, 3 de Valère-Maxime, 1 de Lucain, 2 de Sénèque, 3 de Pline l'Ancien, 1 de Pline le Jeune, 1 de Quintilien, 7 de Tacite, 1 de la *Vulgate*, 1 du *Digeste* ; 2° après négation : 1 de Tite-Live, 1 de Pline l'Ancien, 2 de Tacite, 1 de la *Vulgate.*

On a, d'autre part, des verbes à infixe nasal, donc d'aspect un peu douteux : Sén., *Ep.* LXX, 23 : *caput usque eo dimisit donec radiis insereret et tamdiu se in sedili suo tenuit donec cervicem frangeret*, et Silius VI, 52 : *nec satias donec linqueret ora spiritus* (après phrase nominale) ; un verbe de sens technique : Suét., *Aug.* LXXIII : *commoratus* (avec perfectif surprenant) *donec desideria militum ordinarentur* (employé par le même auteur, Claude IV, 5), et *dicaret* chez Pline l'Ancien XXXVI, 1. La construction est très contournée : Mela III, 92 : *placuit ut sinu abdere donec noceret libuerit.* Mais on ne saurait nier l'irrégularité de Tite-Live VIII, 28, 8 : *ne quis donec lueret in compedibus teneretur ;* Horace, *Od.* III, 5, 45 : *fertur posuisse uultum donec patres firmaret*, suivi de *properaret ;*

Q. C. VIII, 86 : *distuli donec uos postularetis ;* Sén., *Contr.* II, 6, 9 : *uideri tamdiu luxuriatum donec sentiret ;* Tac., *Ann.* IV, 44 : *potens donec Antonii partibus misceretur*, et *Hist.* III, 70 : *in fide mansisse donec ad conditiones uocaretur ;* Vulg., *Josué* 20, 9 : *ut non moreretur donec staret ante populum.* Enfin, Vulg., *Gen.* VIII, 7 : *non reuertebatur coruus donec siccarentur aquae ;* on serait tenté de donner à la conjonction le sens de « pendant que » si, dans le texte grec, on ne lisait ἕως του ξηρανθῆναι.

Ce sens de « pendant que » me semble d'ailleurs préférable à celui que donne le *Thesaurus* : Tite-Live XXII, 15 : *indutiae factae donec mitterentur legati*, et XXV, 37, 7 : *ut, subeuntes alii aliis in custodiam ualli, donec per suffragium iretur, ad L. Marcium cuncti summam imperii detulerunt.*

Les exemples de *perfectum* sont si rares et, pour la plupart, si tardifs qu'ils n'obéissent pas à des tendances assez définies pour que l'aspect y soit employé avec rigueur. Au parfait, Pline l'Ancien dit bien, VIII, 184 : *donec inuenerint maerent* (cf. VII, 174 : *ademerint*) ; Suétone, *Cal.* 59 : *nullam noctem transactam donec domus consumpta sit ;* mais Quintilien, *Inst.* III, 26 : *soluerit ;* Ovide, à côté de *exierit*, emploie *uenerit* et même *ceperit ;* Celse dit à son tour *donec ad mellis crassitudinem uenerit* et *donec is locus cinctus sit*, verbe sans composé. Il reste 5 exemples de jurisconsultes assez obscurs et 1 de Sénèque, *De Ben.* VI, 5 : *tamdiu ferre ingratum donec gratum feceris.* Enfin, la principale contient un perfectif accompagné d'une négation dans un passage de texte assez mal établi de Tite-Live XXXI, 3, 12 : *nec conquiesse donec induerit.*

Les exemples de plus-que-parfait, un peu plus fréquents, sont aussi plus réguliers. En laissant de côté quelques exemples extrêmement tardifs, on trouve le perfectif 2 fois dans le *De B. A.*, 5 fois dans Tite-Live, 1 fois dans Apulée, 1 fois dans la *Vulgate ;* d'autre part, Tite-Live emploie 2 fois *fecisset*, et Cornelius Nepos 1 fois *uenisset.*

On voit donc que, dans l'immense majorité des cas, l'emploi d'un perfectif, ou du moins d'un verbe qui n'était pas nettement duratif, empêchait d'attribuer à la conjonction le sens de durée que nous rendons par « pendant que ».

Les exemples où la conjonction a ce sens sont infiniment moins nombreux, puisqu'ils ne remplissent pas même deux colonnes du *Thesaurus*, bien qu'ils soient tous donnés jusqu'au Code Justinien. Nous avons examiné au début de cette étude ceux qui contiennent

une négation ou un verbe composé ; nous avons indiqué également les temps dont le sens est incompatible avec le sens de « pendant que ». Il nous suffira donc : 1° de dire qu'on ne trouve jamais dans la proposition temporelle que des duratifs nets, sauf chez les jurisconsultes, qui emploient parfois des verbes composés ayant un sens technique. L'exemple le plus curieux est de Gaïus : *eo usque nostrum esse intelligitur donec coercetur* (il s'agit d'un animal domestique) *et eo usque nostram uideri bestiam donec eam persequaris ;* — 2° de faire une brève statistique pour chacun des temps. On trouve donc au présent de l'indicatif 1 exemple d'Ovide : *Ars* 503 : *cum surgit, surges ; donec sedet illa, sedebis*, outre 10 exemples de jurisconsultes, 4 de la *Vulgate* et quelques autres d'auteurs extrêmement tardifs ; à l'imparfait, 1 exemple d'Horace, 2 d'Ovide, 1 de Tite-Live, 2 de Tacite, 1 de Florus ; au parfait, 1 d'Horace, 1 d'Ovide, 3 de Tite-Live, 2 de Tacite, 1 du *Digeste ;* au futur, outre le fameux distique d'Ovide, *Tristes.* I, 9, 5 :

Donec eris felix, multos numerabis amicos
Tempora si fuerint nubila, solus eris,

1 autre exemple du même poète, 2 de Tite-Live, 1 de Stace et 1 de Tacite. Les jurisconsultes donnent *commorabitur* et *aduiuet* (ce dernier à côté de *donec uiuit*), impossibles à distinguer des simples à une époque aussi tardive.

Au subjonctif présent, dans deux exemples de la *Vulgate*, un duratif correspond à un subjonctif aoriste du grec, l'idée à rendre étant « pour donner le temps de » : Marc. 14, 32 : *Sedete hic donec orem*[1] (ἕως προσεύξωμαι), et Luc. 17, 8 : *ministra mihi donec manducem* (ἕως φάγω) et *post haec tu manducabis.* L'emploi de ce mode dans les autres exemples, dont les 2 plus anciens sont de Tite-Live, 1 autre de Tacite, les autres de jurisconsultes ou d'auteurs très tardifs, est dû à l'attraction modale. Il en est de même à l'imparfait, où je relève 7 exemples de Tite-Live, 2 de Quintilien, 1 de Tacite, 2 de jurisconsultes, et aux 4 exemples du parfait, dont 1 est de Tite-Live, 1 de Tacite, tous deux au style indirect, les autres de jurisconsultes. Nous avons déjà vu que le plus-que-parfait ne se rencontre pas.

Après avoir signalé l'impossibilité d'employer la négation avec

1. Le français pourrait dire, sans grande différence, « pendant que je prie » ou « jusqu'à ce que j'aie fini ma prière » et surtout « pendant que je mange » ou « jusqu'à ce que j'aie mangé » ; « prier » est plus duratif que « manger ».

donec au sens le plus ancien et montré les temps qui ne peuvent se rencontrer après elle dans chacun des deux sens, nous avons étudié l'aspect des verbes qu'elle introduit à chacun des temps possibles, en ne nous arrêtant qu'aux exemples difficiles ou irréguliers. Alors que, dans le sens ancien, il y a, à ce point de vue, une liberté, assez restreinte d'ailleurs, qui, naturelle à l'époque où, la dualité de sens n'existant pas, toute ambiguïté était impossible, s'est cependant, par tradition, maintenue beaucoup plus tard, surtout chez les poètes ; en revanche, au sens nouveau, le duratif est d'une nécessité absolue jusqu'à l'époque où a été fixée la jurisprudence. Cette différence de construction semble attester que, d'abord, le sens nouveau n'a jamais paru très naturel, contrairement à ce qui arrivait après *dum*, et avait besoin d'être souligné par une construction rigoureuse jusqu'à la monotonie ; ensuite, que l'aspect, après s'être maintenu très longtemps, quoique d'une manière inconsciente, disparaissait au moment où on a composé les grands ouvrages juridiques, c'est-à-dire à l'époque où l'empire se survivait à lui-même.

L'apparition du fascicule du *Thesaurus* consacré à *dum* nous permettra sans doute d'apporter à ces questions relatives à l'aspect de nouvelles précisions.

Note additionnelle. — M. A. Sauvageot me signale qu'en hongrois comme en latin une même conjonction rend les concepts de « pendant que, tant que », d'une part, et de « jusqu'à ce que », de l'autre. Cette conjonction en hongrois est *amig*, *mig*.

Dans le premier cas, elle se fait suivre d'un verbe duratif : *addig vert a vasat amig tüzes* « il faut battre le fer pendant qu'il est chaud ».

En revanche, *ment amíg a városba nem ért* veut dire : « il marcha jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la ville ». Ce sens terminatif a été obtenu : 1° par l'emploi d'un verbe perfectif (à préverbe ou à sens perfectif) ; 2° par l'emploi de la négation *nem*.

On voit donc que, dans le premier cas, la construction est la même qu'en latin, alors que, dans le second, elle est diamétralement opposée. Le concept me semble difficile à saisir. Si je comprends bien, c'est à peu près : « Sa marche se prolongea tant que l'arrivée à la ville ne se produisit pas. »

D. Barbelenet.

II

INTERFÉRENCE DU TEMPS ET DE L'ASPECT CHEZ PLAUTE ET CHEZ TÉRENCE

PAR PIERRE MEILE
Élève de l'École normale supérieure

Cette note a été suggérée par les articles de M. van der Heyde sur l'aspect verbal latin, parus dans la *Revue des Études latines* en 1932, 1933, 1934. Les faits utilisés ne sont pas entièrement nouveaux[1]. Le mot même d'interférence a été employé par M. G. Guillaume et par M. Meillet, et l'idée qu'il exprime a été soutenue depuis longtemps ; M. Meillet l'a formulée ainsi : « Tout temps ne se prête pas également à l'un et à l'autre aspects » (*Le slave commun*[2], § 309).

I

Rappelons, en dehors de toute controverse, ce qu'on peut entendre par l'aspect verbal en latin. La notion d'aspect se dégage de contrastes comme celui de *commonēre/monēre* ou encore *concastīgāre/castīgāre ;* soit, par exemple, ces vers de Plaute :

Tri. 23 et suiv. : *Amicum castigare ob meritam noxiam*
inmoenest facinus...
... nam ego amicum hodie meum
concastigabo pro commerita noxia.

Des couples de ce genre sont nombreux en latin ; le préverbe *con-* est apte entre tous à rendre les verbes perfectifs et, comme il fournit les exemples les plus typiques, c'est aux verbes comportant *con-* que nous bornons ici notre étude.

L'opposition ainsi définie existe en latin, de quelque nom qu'on la baptise. Il a plu à M. van der Heyde de distinguer l'effort et le

1. Rendons ici un juste hommage à M. Barbelenet, subtil interprète de Térence : D. Barbelenet, *De l'aspect verbal en latin ancien et particulièrement dans Térence.* Thèse, Paris, 1913. Voir aussi son article des *Mélanges Meillet* (Paris, 1902), p. 1 et suiv.

résultat ; à d'autres d'opposer le moment et la durée, ou encore l'achèvement et le non-achèvement. Pour fixer les idées, adoptons les termes de perfectif et imperfectif. L'essentiel est qu'il y a une opposition, un dualisme. Comment cette opposition se présente en latin, quelle est son importance, ses conséquences, tel est le problème.

D'abord, on ne peut pas appeler perfectifs tous les verbes où se trouve le préfixe *con-*. Il faut tenir compte et de la formation des verbes et de l'histoire des verbes particuliers. La formation en premier lieu est à analyser. Ainsi, on éliminera sans hésiter les dérivés de composés : *conciliāre* semble dérivé de *concilium ; commūnicāre* semble dérivé de *commūnis. Con-*, dans ces cas-là, ne joue pas le rôle d'un préverbe. D'autre part, certains suffixes modifient l'aspect du verbe. Ainsi, *-tāre* est itératif-duratif : *cōgitāre* est un verbe duratif. Est également imperfectif le suffixe *-ēre : continēre, confulgēre* expriment plutôt des états. Il y a peut-être d'autres suffixes analogues ; ce jeu du suffixe imperfectif est bien connu en slave. Par ailleurs, tout mot a son histoire. Les mots d'origine technique se figent dans tel ou tel emploi : soit *consīderāre, contemplāre* (et *contemplārī*). K. H. Meyer[1] a bien marqué que les langues techniques exercent une influence perturbatrice sur l'aspect. Enfin, quand on ne peut pas suivre l'histoire d'un verbe ou sa formation, son aspect est indécis ; le mot n'entre pas dans un couple ; il est hors série. En principe, un verbe de ce genre est non perfectif.

Ces réserves faites, il est clair que l'opposition verbe simple/verbe pourvu de *con-* a une certaine importance dans le *vocabulaire* latin : tout le monde le reconnaît. Mais exerce-t-elle une influence sur la *grammaire*? Le fait est discuté, nié même par M. van der Heyde. Or, c'est là ce qu'on appelle le problème de l'interférence.

II

M. van der Heyde semble penser (*Rev. Ét. lat.*, 1934, p. 151) que l'imparfait de l'indicatif des verbes perfectifs est d'un emploi courant. Et pourtant, il le sait, Meyer avait dit, dans sa dissertation (p. 12-13 et 15), que les perfectifs latins s'emploient rarement à

1. K. H. Meyer, *Perfektive, imperfektive und perfektische Aktionsart im Lateinischen*, Berichte üb. d. Verh. d. Sächs. G. d. W. zu Leipzig, phil.-hist. Klasse, 69 (1917), Heft 6, in-8°, 74 pp. — Voir p. 22, 63 ; et ce qu'en dit J. B. Hofmann, *Indog. Forsch.*, *Anzeiger*, XL (1922), p. 27.

l'imparfait. M. Meillet, depuis longtemps, avait aperçu cette vérité. M. J. B. Hofmann (Schmalz-Hofmann, *Lateinische Gramm.*, § 143 d, p. 551) penchait pour cette opinion, mais sans pouvoir la fonder sur des relevés systématiques. Pour mettre la chose au net, une vérification au moins partielle était nécessaire. Or, nous pouvons aujourd'hui nous renseigner rapidement sur l'usage de Plaute et de Térence, grâce à l'admirable lexique de Lodge[1] pour Plaute et au petit index de Jenkins[2] paru en 1932 pour Térence. Il était bon d'étendre l'enquête à toutes les formes verbales qui semblent plus particulièrement duratives : imparfait de l'indicatif et du subjonctif, participe présent, gérondif.

Le signe de l'interférence, c'est que les perfectifs soient exclus de ces catégories imperfectives. Or, en fait, ils en sont exclus.

Quand on a dressé un tableau de tous les verbes comportant *con-* et employés à des formes imperfectives, on voit que ce tableau comprend surtout des verbes qui, soit dans leur emploi, soit par leur suffixe, se dénoncent comme imperfectifs :

1° Suffixe *-tāre :*

And. 110 *cōgitābam ; Epi.* 386 *cōgitārent ; Mil.* 201 *cōgitans ; Sti.* 55 *cōgitandō ; And.* 182 *cōgitandī ; Phor.* 240 *cōgitandum ;*
Phor. 505 *conflictārēs.*

2° Suffixe *-ēre :*

Phor. 364 *continēbat ; Most.* 31 *continens ; Asi.* 857 *continentem ; Eun.* 227 *continens ;*
Aul. 629 *comparēbās ; Vid.* 105 (*ex Non.*) *comparēbat ;*
Amph. 1067 et *Amph.* 1096 *confulgēbant ;*
Tri. 1019 *cohibērent.*

3° Autres formations :

Phor. 52 *cōnābar.* — *Cōnor* paraît être un composé de *uēnor.*
Heau. 397 *comparārem ; Asi.* 250 *comparandō ;*
Aul. 523 *compellārem.* — Plusieurs étymologies ont été proposées ; la plus vraisemblable est celle qui rapproche *-pellāre* (cf. *interpellāre*) et *pellere.*
Mer. 246 *commendārem ;*
Phor. 573 *commorābāre ;*
Poen. 1179 *complēbat ; Mil.* 855 *complēbātur ; Amph.* 251 *complēbantur ;*

1. G. Lodge, *Lexicon Plautinum*, 2 vol. in-4°, Leipzig, 1901-1933.
2. E. B. Jenkins, *Index uerborum Terentianus*, Chapel Hill, 1932.

Poen. 1378 *cognōsceret*, *Eun.* 847 id. ; *Rud.* 1145 *cognōscendum ; Heau.* 218 *cognōscendī ; Eun.* 893 *cognōscendō ;*
Hec. 129 *commiserēsceret.*

4° Verbes de formation obscure ou d'emploi particulier. Ces verbes seraient à discuter un par un ; mais, sans nous attarder ici à cet examen, considérons-les comme non perfectifs :

Cap. 719 *consulerem*, *Phor.* 734 id. ; *Asi.* 938 *consulerēs*, *Phor.* 468 id. ; *Poen.* 926 *consulendum ; Phor.* 174 *consulendī.*
Mer. 900 (ou *922) *concrēderem ; Asi.* 80 *concrēderet*, *Tri.* 957 id. ;
Per. 285 *confīdens*, etc. ; *And.* 855 *confīdens ;* nombreux exemples.
Heau. 86 *consolandō ;*
Mil. 801 *conciliārem ; Per.* 539 *conciliandī ;*
Aul. 12 *commonstrāret ; Poen.* 602 *commonstrārēmus.*

Toutes ces formes appartiennent à des verbes qui, pour une raison ou pour une autre, ont une valeur imperfective : ce qui est probant surtout, c'est qu'on retrouve les mêmes verbes chez Plaute et chez Térence, et les mêmes verbes dans des catégories différentes : par exemple, *conciliārem* et *conciliandī*, *continens* chez Plaute et *continēbat* chez Térence.

III

Cependant, il reste dans notre relevé un petit nombre de verbes qui, selon toute vraisemblance, sont perfectifs :

1° Imparfait de l'indicatif. — La présence de *conuenīre* est ici remarquable : *Pseu.* 1181 *conueniēbat ; Hec.* 178 *conuenībat.* De même, Plaute et Térence ont des exemples du gérondif au génitif : *conueniundī*, *Cap.* 748, *Mer.* 850, *Mil.* 1010, *Phor.* 828. Ce *conueniēbat* est le seul exemple d'un perfectif en *con-* employé à l'indicatif imparfait chez Plaute. En effet, *Sti.* 628 *conficiēbam* est dans un vers condamnable. Chez Térence, on a, en outre, *And.* 90 *comperībam ; Eun.* 310 *congerēbam.* On accordera une mention toute spéciale à *And.* 109 *conlacrumābat* « il avait des accès de larmes » : expression pittoresque qui dépeint une série de procès perfectifs se succédant à intervalles. Térence a réussi là un bel effet stylistique. Donc, au total, quatre imparfaits, sauf omission des lexiques ou de moi-même.

2° Aux autres formes, on compte à peu près une douzaine d'exceptions. Deux participes : *Per.* 253 *commodantī*, *Hec.* 224 *concē-*

dens. Plusieurs gérondifs : *Rud*. 765 *conflandī*, *Hec*. 45 *condecorandī*, sans parler de *conueniundī ;* cf. *supra*. Enfin, nous donnerons plus bas quatre imparfaits du subjonctif pour Plaute et quatre pour Térence, appartenant à huit verbes différents entre eux et nouveaux dans notre tableau. Cela montre, en tout état de cause, qu'il ne faut pas exagérer la rigueur du système ; et le nombre de ces exceptions ne pourrait que s'accroître si l'on étudiait les écrivains postérieurs.

Le cas de l'imparfait du subjonctif est intéressant. A quoi bon, dira-t-on, mettre en question cette forme qui, amenée le plus souvent par la concordance des temps, ne semble exprimer par elle-même aucun aspect? Mais, ici, laissons parler les faits. Chez Plaute et chez Térence, l'imparfait du subjonctif est courant dans les verbes d'aspect imperfectif ou d'aspect douteux : pour s'en convaincre, il suffira déjà de parcourir la liste des pages précédentes ; mais, pour les verbes pourvus de *con-* et perfectifs, il est exceptionnel et pour ainsi dire inexistant. En effet, une brève analyse permet de réduire encore le chiffre de huit exceptions donné plus haut.

Chez Térence, *Phor*. 38 *conficerem* et *Heau*. 895 *conficerentur* sont précédés de *ut*, avec concordance des temps :

Phor. 36-38 : *heri ad me uenit : erat ei de ratiuncula*
iam pridem aput me relicuom pauxillulum
nummorum : id ut conficerem. Confeci : adfero.
Heau. 895 : *Magis unum etiam instare, ut hodie conficerentur nuptiae.*

Il est remarquable que Umpfenbach, à tort, corrige *conficerentur* en *conficiantur*.

Nous avons une relative au subjonctif :

Hec. 212 : *Qui illum decrerunt dignum, suos cui liberos committerent.*

Enfin, *conicerem* est employé curieusement à côté d'un plus-que-parfait, avec une valeur d'irréel :

Phor. 188-190 : *nam absque eo esset*
recte ego mihi uidissem et senis essem ultus iracundiam :
aliquid conuasassem, atque hinc me protinam conicerem in pedes.

« n'était lui... j'aurais fait ma pelote et joué des jambes en vitesse ».

Chez Plaute, il n'y a qu'un exemple net de verbe perfectif à l'im-

parfait du subjonctif, c'est *comessēs ;* il se trouve dans une proposition exclamative : *Men.* 611 *At tu ni clam me comesses prandium* ! Dans les phrases de ce type, exprimant un souhait « rétrospectif », c'est l'usage d'employer l'imparfait du subjonctif avec le sens d'un irréel passé. Il est incontestable, par ailleurs, que *comedere* est perfectif : jusque dans Vulg., *Gen.* 18, 9, il s'applique, exactement comme ici, à une action achevée. En revanche, *Mer.* 544 *corrumperem* n'est pas nettement perfectif : *corrumpere* avait à l'origine un sens concret, mais, chez Plaute, il a souvent déjà le sens figuré de « corrompre moralement ». Dès lors, le lien entre le simple et le composé n'est plus aperçu, condition suffisante pour que la distinction d'aspect s'efface.

La rareté de ces formes est telle que nous devons examiner scrupuleusement les textes. Ainsi, reportons-nous au vers 76 du *Miles*, qui contient les deux derniers exemples : *cōgerem* et *conscrīberem.* Ce texte, d'après les manuscrits palatins, est le suivant :

Mil. 75-76 : *Nam rex Seleucus me opere orauit maxumo*
ut sibi latrones cogerem et conscriberem.

Mais nous avons un *testimonium :* Servius (*ad Aen.* 12, 7) fait la citation suivante : *Rex me Seleucus misit ad conducendos latrones.* On observera que, parlant de mercenaires, *condūcere* est plus propre que *conscrībere*, et c'est *condūcere* que Plaute emploie plus loin dans la même pièce et à propos du même fait : *Mil.* 949 ... *latrones quos conduxi*... Dans le palimpseste ambrosien, les deux feuillets qui contenaient les vers 74 à 146 sont perdus. Cependant, Studemund, sans s'expliquer davantage, écrit dans sa note : « non I, 1, 75 » (*Apographon*, ad. uers. cit.). De tout cela, rien de définitif à conclure, mais la question est posée aux éditeurs de Plaute[1].

Nous ne commenterons pas ici cette répartition de l'imparfait du subjonctif. Mais on voit dès maintenant combien était attendue, combien est significative la répartition du participe présent. M. Marouzeau a remarqué[2] que le participe présent était rare chez Plaute et chez Térence ; et il a aussi été frappé par le fait que non seu-

1. Ce *conscrīberem* a également embarrassé I. H. van Meurs étudiant des questions de vocabulaire (*Mnemosyne*, LV, p. 380). Pour des raisons qui lui sont propres, il déclare qu'on ne peut faire état de ce passage : *huic loco nulla inest uis probationis* (*loc. cit.*, p. 380).

2. J. Marouzeau, *L'emploi du participe présent latin à l'époque républicaine.* Thèse, Paris, 1910, voir p. 1. — Sur l'*aspect* du part. présent, voir p. 6 et 74-75.

lement **complectens* est totalement absent, mais que, là même où on l'attendrait, le poète tourne par *complexus* (*op. cit.*, p. 75). Ainsi, *Mil.* 533-534 : ... *uidi et illam et hospitem* | *complexam atque osculantem.* M. Marouzeau mentionne également *Asi.* 878-879 : *Possis, si forte accubantem tuum uirum conspexeris* | *cum corona amplexum amicam, si uideas cognoscere*? L'adjectif verbal en *-tus* est la forme favorite des perfectifs : *complexam, amplexum*[1]. Et, à côté, nous avons les participes de verbes à suffixe *-ā-*[2] : *osculantem, accubantem. Accubāre* est un verbe d'état qui s'oppose à *accumbere :* de ces deux verbes, *accubāre* est le seul qui soit employé à l'imparfait de l'indicatif et au participe présent : *Eun.* 728 *accubābam ; Asi.* 878 *accubantem ;* tandis que **accumbens, *accumbēbam* sont inconnus à Plaute et Térence.

Cet exposé volontairement schématique laisse de côté plus d'une difficulté ; mais les faits présentés suffisent peut-être pour mettre en doute les affirmations de M. van der Heyde. En effet, peu importe sa discussion — d'ailleurs instructive et brillante — sur le *mot* aspect et sur le *mot* perfectif. Il suffit que l'opposition, le couple défini plus haut impliquent non une nuance accessoire, mais une véritable loi de la langue. Et cette loi ne se dégage pas ici d'une série de discussions délicates sur tel et tel sens ; elle s'impose en quelque sorte brutalement par le seul examen des formes — et il faut songer que l'enquête porte sur tout Plaute et tout Térence.

Mais alors il s'agit bien de l'aspect tel qu'on l'a reconnu dans d'autres langues. Et cet aspect ne se définit point par des notions telles que le résultat ou l'effort. Il repose sur une idée abstraite qui est en relation étroite avec l'idée même de temps. Dès lors, les objections faites successivement à MM. Meillet, Barbelenet, Meyer paraissent sans fondement.

Pierre MEILE.

1. Sur l'aspect de l'adjectif verbal en *-to-*, voir notamment A. Meillet, dans *Festschr. Kretschmer*, p. 141.

2. Cf. A. Meillet, *Mém. Soc. ling.*, IX, p. 55 à 57, XIII, p. 373; et Stolz-Leumann, *Lateinische Gramm.*, § 225 c, p. 317.

III

LE SUBJONCTIF LATIN A L'ÉPOQUE RÉPUBLICAINE

PAR F. THOMAS
Agrégé de l'Université

L'histoire du subjonctif latin est caractérisée par une évolution qui, du double point de vue de la morphologie et de la syntaxe, tend à réaliser le parallélisme avec le système de l'indicatif. Dans la phrase, l'évolution, commencée chez Plaute, s'accentue à l'âge classique et s'achève à l'époque impériale. Dans le système verbal, le parallélisme est complet dès les premiers textes littéraires : à la fin du IIIe siècle, la conjugaison apparaît déjà toute constituée avec ses deux grands cadres de l'infectum et du perfectum, imposés au subjonctif comme à l'indicatif, et à l'intérieur desquels, sauf au futur[1], les temps se correspondent. Mais l'usage ne s'est pas adapté d'emblée à cette belle ordonnance, et certaines survivances créent un désaccord, qui peut être fort instructif pour la formation même du mode et l'interprétation de faits syntaxiques très discutés.

* * *

Au cours de ces dernières années, l'extension croissante du subjonctif de subordination a été plusieurs fois signalée. Il reste toutefois, même après le travail de Bennett[2], à examiner d'une manière plus systématique et pour une période aussi intéressante que celle des débuts les rapports de ce subjonctif avec celui que les grammaires appellent parfois subjonctif proprement dit. En proposition indépendante, Plaute emploie encore couramment le subjonctif de volonté à la seconde personne ; il fait dire, par exemple, à l'un de

1. Il est naturel que le subjonctif n'ait pas reçu de futur, puisqu'une des principales notions qu'il exprime, celle de l'éventuel, se rapporte à l'avenir. Il n'en est pas moins significatif que diverses tentatives — d'ailleurs artificielles — aient été faites en ce sens. Cf. la création des formes périphrastiques en *-urus sim*, *sis*, etc.

2. Cf. Bennett, *Syntax of early Latin*, Boston, 1910.

ses personnages (Mil. 1118) : « *Dicas* uxorem tibi necessum habere » : « Dis (= *veuille* dire) qu'il te faut te marier ; » de même, dans le tour négatif : Aul. 241 : « noui ; *ne doceas*... » : « je sais ; inutile de me l'apprendre (= *ne veuille pas* me l'apprendre). » Dans le premier cas, Cicéron aurait utilisé l'impératif ; dans le second, *nē* avec le subjonctif parfait ou *nolī* avec l'infinitif. En d'autres termes, si le subjonctif gagne du terrain en subordonnée, il est incontestable que le sentiment de sa valeur proprement modale va s'affaiblissant.

Cette valeur, il importe d'abord de la définir. Delbrück, Bergaigne, d'autres encore, avaient, il y a déjà longtemps, soulevé le problème et tenté de le résoudre avec les données de la méthode comparative, sans parvenir à un accord. Sonnenschein le reprit ensuite dans son enquête très suggestive sur « l'unité du subjonctif latin[1] ». La question, délaissée, demeure actuellement pendante. Si elle comporte une solution, c'est en tout cas du point de vue latin que celle-ci doit être cherchée. On se demandera notamment si l'idée de *devoir* est bien inhérente au subjonctif latin et si elle ne dérive pas de celle de *pouvoir* : le subjonctif dit délibératif de *quid faciam*? que nous traduisons par « que dois-je faire? » semble bien recouvrir un « que puis-je faire »? La nuance qu'il exprime est, en effet, dans la plupart des cas celle d'une *incertitude*, et l'emploi de *non* dans le tour négatif est un indice non négligeable.

Ces notions fondamentales une fois précisées, il s'agit de déterminer le rôle qui peut leur revenir dans le développement du subjonctif de subordination. Or, ce rôle paraît avoir été le plus souvent méconnu. Faire intervenir dans « *sunt qui putent* » un rapport de conséquence, c'est fausser le sens, alors qu'il s'agit d'un subjonctif d'éventualité et d'indétermination fréquent par ailleurs[2]. Avant de recourir à l'explication par la dépendance ou à la justification logique par la cause, la concession, l'opposition, etc., ou à toute autre considération psychologique révélant « un progrès de l'ana-

1. *The unity of the Latin subjunctive : a Quest*, by E. A. Sonnenschein, London, 1910.

2. Cf. par exemple Pl., Capt. 121-122 :

« Si non *est quod dem*, mene uis dem ipse... in pedes?
Si dederis, *erit* extemplo mihi *quod dem* tibi? »

lyse[1] », il faut s'être assuré que la valeur modale ne peut, à l'origine et en aucune façon, rendre compte de l'emploi.

En somme, dans la syntaxe de l'interrogation indirecte, des relatives, des temporelles, sur tout ce terrain commun, qui n'appartient en propre ni au subjonctif ni à l'indicatif, mais où le premier finalement avance, ce progrès a dû normalement s'effectuer dans le sens même des virtualités que comportait le mode, — quel qu'ait été par ailleurs le rôle du mécanisme et de l'analogie. Ce rôle, nous n'entendons nullement le nier, mais il ne doit intervenir qu'en second lieu. Il est d'ailleurs déjà manifeste en latin ancien.

Quand Plaute (Aul. 769) écrit : « Sanus tu non *es qui* furem *me uoces* », c'est évidemment l'étroite dépendance de la relative par rapport à la principale qui amène le subjonctif. Un exemple comme *Bacch.* 58-59 :

Sed ego apud me te esse ob eam rem, miles *cum ueniat*, uolo,
Quia, *cum tu aderis*, huic mihique haud faciet quisquam iniuriam,

fournit, autant que nous en pouvons juger, un curieux cas d'attraction modale. Et ainsi il n'est pas sans intérêt d'apercevoir, chez le même auteur et dès le début de la littérature, un sentiment encore vif du mode, une tendance, rapidement amplifiée, à en user indépendamment de sa signification particulière comme substitut de l'indicatif.

* * *

Sur le plan de la morphologie, nous ne pouvons pas voir la même évolution s'accomplir, car le système verbal est constitué d'emblée, et pour ainsi dire *ne uarietur*, au moment où le latin entre dans la période historique ; d'autre part, les archaïsmes qui ont subsisté sont trop isolés et ont été trop vite éliminés pour qu'on puisse retracer d'ensemble les divers stades du travail qui aboutit à la création de l'édifice. Aussi les indices les plus sûrs sont-ils les discordances qui se constatent à l'usage entre certains temps du subjonctif et les temps correspondants de l'indicatif. Celles-ci ont une double origine : la formation modale unique du latin recouvre un

1. P. Lejay, *Le progrès de l'analyse dans la syntaxe latine*, dans *Mélanges Havet*, Paris, 1909, p. 197 et suiv.

subjonctif proprement dit et un optatif, celui-ci dans certains cas revêtant même la nuance d'un « injonctif » ; étrangère, en outre, par nature, au temps et à l'aspect, elle dut cependant spécifier le présent et le passé, l'action achevée et l'action inachevée, l'action simultanée et l'action antérieure. Des disparates étaient donc inévitables, dont nous voudrions donner quelques exemples.

Il arrive que le subjonctif parfait soit l'équivalent d'un présent. On connaît les formules cicéroniennes *dixerit aliquis*, *forsitan quispiam dixerit*, *haud facile dixerim*, *narrauerim*, *confirmauerim*, etc., qui se rendraient en grec par l'optatif de l'expression atténuée. Tacite, séduit par l'élégance du tour, ne craindra pas d'écrire : *ut sic* (*ita*) *dixerim* (Agr. 3, etc.), risquant même un *ne longius abierim* (*Ann.*, VI, 22). D'autres cas sont limités à Plaute, tel le passage du *Rudens* (305) où les pêcheurs décident d'implorer Vénus : « Nunc Venerem hanc ueneremur bonam, ut nos lepide *adiuuerit* hodie. » On est ainsi amené à se demander si le subjonctif parfait de *nē fēceris* n'entrerait pas dans la même catégorie d'emplois. L'interprétation par un perfectum véritable, outre qu'elle force le sens, est contredite par le grec qui use de l'aoriste, par le védique qui recourt à l'injonctif et par l'affirmation de Varron : « perfectum... imperat nemo » (*De Ling. Latin.*, IX, 101). La présence en latin même et pour le même temps d'emplois témoignant d'une valeur analogue est donc de nature à aider la solution du problème. Il restera ensuite à chercher d'où proviennent ces traces d' « aspect déterminé » au subjonctif parfait et si les formations sigmatiques de type *ausim*, *faxim*, etc., n'ont pas exercé une action directe. Notons simplement que *caue faxis* et *caue feceris* coexistent chez Plaute et que *haud* (*non*) *ausim* a survécu pendant toute la latinité à côté de *non dixerim*.

On sait, d'autre part, que le futur II, même à l'époque classique, se rencontre en proposition indépendante à la place du futur I. Plaute fait dire au vieillard amoureux de la *Casina* (787) : « ... ego cras hic *erō*. || Cras *habuerō*, uxor, ego tamen convivium », et Cicéron affectionne les tours comme « quae fuerit causa mox *uiderō* » (*Fin.*, I, 35). A l'origine de cette apparente substitution, récemment contestée[1], mais non encore expliquée, il paraît précisément y avoir eu un subjonctif parfait, à valeur optative et d'aspect déterminé, analogue aux précédents : un glissement, facilité par

1. Cf. Gaffiot, *Revue de philologie*, 1933, p. 164-184.

la confusion morphologique du subjonctif parfait et du futur II, dut ensuite se produire d'un temps à l'autre, au point que les Latins, s'y méprenant eux-mêmes, ont rattaché ces formes au futur II en leur donnant une première personne en *-erō*.

L'imparfait du subjonctif, sur un autre plan, soulève une difficulté du même ordre. Les grammaires enseignent que pendant toute la période républicaine il est susceptible de remplacer le plus-que-parfait attendu. Le jeune Lyconides de l'Aululaire, invoquant la fatalité pour sa défense, déclare gravement (742) : « Deos credo *uoluisse ;* nam ni *uellent*, non *fieret*, scio. » « Les dieux l'ont, je crois, voulu ; car, s'ils ne l'*avaient pas voulu*, ce ne *serait* pas *arrivé*, j'en suis sûr. » M. Wackernagel (*Vorles. üb. Synt.*, I, p. 251) cite de Cicéron la phrase suivante : « *Quis audiret*, si maxime queri *uellent*? de Cyprio rege *quererentur*? » (Sest. 64), et il la traduit par « Wer *hatte* sie *angehort*, auch wenn sie noch mehr *hatten* klagen *wollen*? *hätten* sie wegen des Königs von Cypern Klagen *sollen*? » Or, si l'on interprète l'imparfait du subjonctif par un éventuel dans le passé, sa présence en pareil cas se justifiera sans peine. Le vers de Plaute signifie proprement : « ... que les dieux ne le *voulussent* pas, et cela ne *pouvait* pas arriver » ; le passage de Cicéron : « Qui *pouvait* les *entendre*, à supposer qu'ils *voulussent* se plaindre? et *pouvaient-ils se plaindre* du roi de Chypre? » Cette nuance est celle d'expressions comme *cerneres* (= on pouvait voir), *scires* (= on *pouvait* savoir), qui conservent ainsi la valeur première du temps, et toute la syntaxe ancienne de l'irréel dérive de celle-ci. Mais la langue était portée à introduire au subjonctif passé le même jeu d'*antériorité* qu'elle avait établi à l'indicatif futur et passé entre *legam* et *legerō*, *legebam* et *legeram*. Aussi le plus-que-parfait se substitua-t-il à l'imparfait, de manière à conformer l'usage au système ; et tout porte à croire que l'imparfait lui-même, avant d'être un irréel proprement dit, fut d'abord un subjonctif présent, transposé dans le passé sur le modèle de l'indicatif imparfait en face de l'indicatif présent.

* * *

Tout se tient donc dans l'histoire du subjonctif latin. La tendance qui, dès le début de la période historique, aboutit à la constitution du paradigme sur le modèle de l'indicatif, se poursuit au cours des deux siècles suivants par l'adaptation à un même ensemble

de temps qui portaient en eux l'héritage d'un passé plus ou moins lointain. Mais ce parallélisme de deux séries, consacrées l'une à l'expression du réel, l'autre à celle des diverses nuances modales, ne pouvait que faciliter le passage de l'une à l'autre, — fût-ce au mépris de leur valeur respective. C'est ainsi que le développement pris par le subjonctif de subordination est, au fond, la conséquence de cette étroite correspondance entre indicatif et subjonctif sur le plan morphologique, et l'on s'expliquera du même coup son ancienneté et sa force.

Telle est, sommairement énoncée, l'interprétation à laquelle semble devoir conduire un examen méthodique de la question du subjonctif. Il va de soi que la démonstration demanderait un plus grand développement. Nous nous proposons de la tenter dans un ouvrage d'ensemble.

F. Thomas.

IV

SYNONYMIE ET VERSIFICATION

par N. J. Twombly
Professeur au Collège Saint-Joseph, Philadelphie

Dans un article suggestif, publié dans la *Bibliothèque de l'École pratique des Hautes-Études* (1920, p. 13 et suiv.), M. Marouzeau a montré combien la synonymie latine est loin d'être une simple question de signification, même nuancée, des mots. Dans toute étude de synonymie, il faut tenir compte non seulement du sens des mots, mais de la syntaxe, de la morphologie, de l'âge des mots, de leur expressivité et de leur qualité intellectuelle ou affective, comme aussi du ton du contexte et, enfin, de l'individualité de l'écrivain.

Ayant fait, en vue d'une étude d'ensemble sur la « famille » sémantique des verbes dits d'opinion, le relevé d'un grand nombre d'exemples, nous avons cru constater qu'aux considérations qui viennent d'être énumérées il faudrait en ajouter encore une, celle de la versification. Les commodités, voire les nécessités d'ordre

métrique expliquent souvent le choix fait entre plusieurs synonymes, et éventuellement contribuent à expliquer en partie la fortune même dont certains de ces synonymes ont joui aux dépens des autres[1].

L'examen des exemples pris dans certains poètes latins semble appuyer d'une manière solide cette première constatation.

Chez les comiques, il est un fait digne de remarque. Le texte de Térence étant bien moins étendu que celui de Plaute, il n'est pas étonnant que tel ou tel verbe d'une même famille sémantique revienne moins souvent chez Térence que chez son prédécesseur. Mais tandis que *reor* est employé 13 fois plus souvent par Plaute que par Térence (40 fois contre 3 fois), *opinor* presque 5 fois plus souvent (99 contre 22), et *arbitror* plus de deux fois plus souvent (93 contre 42), le verbe *puto*, au contraire, se trouve exactement 2 fois plus souvent chez Térence (29 — 58). Sans doute, il y a plus d'une cause à cette différence. Mais la répartition des formes dans le vers est significative. Des 26 formes dissyllabiques chez Plaute, 16 sont en fin de vers ; des 44 dissyllabes chez Térence, 40 sont à cette même place. N'est-ce pas l'aptitude de *puto* à conclure le vers qui lui a valu la préférence sur *credo*? La commodité qu'offraient les formes dissyllabiques à un endroit donné du vers se combine donc avec la tendance générale à finir le vers par un verbe pour contribuer à la fortune de ce verbe.

Le cas d'*opinor* est particulièrement intéressant. Lucrèce s'en sert 19 fois, toujours à la 1re pers. sing. ind., et 17 fois dans la locution *ut opinor*. Quant à la place qu'occupe dans le vers cette expression, trois types se présentent :

(1) non, *ut opinor*, habent rationem conciliandi
(2) nunc locus est, *ut opinor*, in his illud quoque rebus
(3) quo magis in nobis, *ut opinor*, culpa residet.

Les 17 exemples se partagent entre ces trois types comme suit : (1) — 14 ; (2) — 2 ; (3) — 1. Restent deux emplois du verbe : tous deux à la fin du vers, type :

nec, si iam posset, sine inani posset, opinor.

1. Il faut noter que cette considération du facteur métrique est invoquée par M. Marouzeau dans son *Traité de stylistique* récemment paru pour expliquer la répartition des doublets morphologiques du type *quis/quibus, imitari/imitarier* (p. 121 et suiv.).

Horace a 4 exemples de ce verbe, tous en fin de vers, et c'est à la même place qu'on le trouve chez Silius Italicus (une seule fois). Nous n'en avons pas trouvé d'autre exemple chez les poètes que nous citons par la suite.

Le verbe *reor* se trouve 18 fois chez Lucrèce, 14 fois chez Virgile, 31 fois chez Ovide. Chez Ovide comme chez Virgile, les formes de *reor* se trouvent presque à tous les endroits du vers. Chez Lucrèce, au contraire, à part un seul exemple, le mot vient toujours en fin de vers : 13 exemples trissyllabiques de forme métrique ⏑ – ⏑ ; dans 10 de ces cas, nous remarquons une allitération ou une assonance assez accusée, du type : *Acherunte rearis*, *terramque reantur*. Chez Ovide, une trentaine de formes dissyllabiques, dont 25 *reor*, *rear*. Sous cette forme, en effet, le verbe était bien fait pour remplacer devant une voyelle les formes correspondantes de *puto*. Ainsi *Epist.*, 16, 61 :

> sceptra tuae quamvis rear esse potentia terrae
> non tamen haec illis esse minora puto.

Considérons maintenant un couple synonymique suggéré par un passage bien connu de Virgile (*Aen.*, 2, 43 et suiv.) :

> *creditis* avectos hostes? aut ulla *putatis*
> dona carere dolis Danaum? sic notus Ulixes?

Comme les exemples de ces deux verbes sont relativement nombreux même chez les poètes, une statistique utile devient possible.

Prenons d'abord le cas des formes trissyllabiques, dont la distribution dans le vers présente en général beaucoup moins de variété que celle des formes dissyllabiques. Il y a des places favorisées, parfois à l'exclusion de toute autre. Pour plus de clarté, nous nous bornerons aux formes dactyliques de *credo* et aux formes amphibraques et bacchiaques de *puto*. Pour chaque verbe, trois types se présentent. Les exemples typiques ont été choisis uniquement pour indiquer la place qu'occupe le verbe, qui est indépendante du sens :

> (1) *credere* me tamen hoc, oculo renuente, negavi
> (2) aspicit errantem nec *credere* sustinet Annam
> (3) orta dies fuerit, tu desine *credere* ventis !

Voici le relevé des exemples d'après les auteurs dont nous tien-

drons compte dans ces statistiques : Horace, Juvénal, Lucrèce, Martial, Ovide (hors des *Métamorphoses*), les *Métamorphoses*, Virgile. Hor., type (1), 3 — type (2), 1 — type (3), 6 ; Iuv., 7-1-6 ; Lucr., 3-1-12 ; Mart., 0-0-8 ; Ov., 7-4-34 ; *Mét.*, 13-0-21 ; Virg., 10-0-21. Nous voyons qu'il y a deux positions que nous sommes en droit d'appeler normales, (1), avec 43 exemples, et (3), avec 108 exemples, contre les 7 cas du type (2).

La statistique pour *puto* présente les types suivants :

(1) compositum illepideve *putetur*, sed quia nuper
(2) scriptores autem narrare *putaret* asello
(3) non est cardiacus (Craterum dixisse *putato*).

Du type (1), nous relevons un exemple chez Horace et chez Lucrèce ; du type (2), un chez Horace et chez Juvénal. C'est le type (3) qui est pour ainsi dire normal, comme le montrent les chiffres : Hor., 5 ; Iuv., 10 ; Lucr., 46 ; Mart., 7 ; Ov., 43 ; *Mét.*, 22 ; Virg., 8 ; soit 141 exemples sur un total de 145. Ces chiffres tiennent compte de tous les exemples qui ont la forme ⏑ – ⏓ ; si à quatre reprises Lucrèce place le verbe plus près du début du vers, c'est dans des cas d'élision, du type :

proinde *putare* aliquem tum nomina distribuisse.

Si nous confrontons ces chiffres avec ceux que nous venons de relever pour *credo*, nous voyons combien typique était le vers de Virgile cité plus haut, avec son *creditis* en tête de vers et son *putatis* à la fin.

Le cas des formes dissyllabiques, nous l'avons dit, est plus compliqué. Mais là aussi on remarque des préférences assez nettes, qui trouvent leur explication partie dans la forme métrique des mots, partie dans l'organisation de la phrase, partie dans les relations qui subsistent entre la coupe du vers et le verbe :

(1) *credo* Pudicitiam Saturno rege moratam
(2) neu *credas* ponendum aliquid discriminis inter
(3) summam *crede* nefas animam praeferre pudori
(4) haec ego non *credam* Venusina digna lucerna?
(5) elatam iam *crede* nurum, si limina vestra
(6) dixerit astrologus, *credent* a fonte relatum
(7) stultus es an stultum me *credis* amice? negavi

(8) in ventres abeant, ut *credas* falcibus actum
(9) quo iubeat manare modo : tu *credis* amorem
(10) forsitan inpensae Virronem parcere *credas*.

Les emplois chez les divers auteurs peuvent être figurés dans un tableau ; les chiffres de la première ligne renvoient aux exemples typiques :

Type	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Hor.	3	—	2	5	2	3	—	—	7	7
Iuv.	2	2	1	9	1	3	—	1	5	2
Lucr.	3	1	9	—	—	5	—	2	—	6
Mart.	1	2	5	6	1	5	1	—	7	2
Ovid.	21	2	7	15	5	6	—	—	9	10
Mét.	3	1	1	13	1	5	—	1	4	6
Verg.	3	1	1	5	1	6	—	—	3	6

Pour les formes dissyllabiques de *puto*, nous trouvons à peu près le même nombre de combinaisons que dans le cas de *credo*. On remarquera naturellement les différences dues à la prosodie de *puto* par rapport à *credo ;* mais on notera également que les places favorisées ne sont pas les mêmes pour les deux verbes :

(1) hic *putat* esse deos et peierat, atque ita secum
(2) esse *putas* Cynicum deceptus imagine ficta
(3) tricenos, *puto*, bis, vicenos ter, puto, nummos
(4) nunc tu velle *putas* haec me donare puellae?
(5) disticha qui scribit, *puto*, vult brevitate placere
(6) fragmentum quod vile *putas* et inutile lignum
(7) omnia solus habes — hoc me *puto* velle negare !
(8) tricenos, puto, bis, vicenos ter, *puto*, nummos
(9) nil non permittit mulier sibi, turpe *putat* nil.

Type	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Hor.	—	4	1	13	—	5	—	1	3
Iuv.	1	3	—	13	—	4	2	2	1
Lucr.	3	3	—	12	—	2	1	—	1
Mart.	—	3	2	5	1	2	4	1	—
Ovid.	19	5	—	9	—	4	5	—	—
Mét.	8	12	1	12	—	8	3	1	—
Verg.	—	4	1	1	—	3	—	—	—

Examinons maintenant les pentamètres de Martial et d'Ovide.

Pour les formes trissyllabiques, soit dactyliques de *credo*, soit amphibraques de *puto*, la chose est très simple. Pour *credo*, deux types :

(1) *credite* : mentiri non didicere ferae
(2) quod tegitur, magnum *creditur* esse malum

Chez Martial, 2 exemples du type (1), 13 du type (2) ; chez Ovide, 23 et 17. Pour *puto*, un seul type :

et Domini Triton isse *putavit* equos

dont un seul exemple chez Martial, 7 chez Ovide.

On peut rapprocher ces chiffres de ceux donnés plus haut pour les hexamètres des mêmes auteurs.

La distribution des formes dissyllabiques dans le pentamètre offre naturellement une plus grande variété que celle des trissyllabes :

(1) *crede* mihi, nimium Martia turba sapit
(2) *credis* coliculis arboribusque meis
(3) ne *credas ;* nihil est, quod minus ille velit
(4) uno *credis* equo posse sedere duos
(5) tunc ego te *credam* cordis habere nihil
(6.) hunc tu si sanum *credis*, Avite, furis
(7) omnia dum fieri candida *credit* ibi.

Type	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Mart.	5	1	3	1	6	4	6
Ovid.	10	1	—	4	10	11	4

La distribution des formes est commandée en partie par les règles qui déterminent le groupement des mots par rapport aux pieds métriques. En comparant entre eux les types (1), (4), (6) et (7), de forme trochaïque, ou les types (2), (3) et (6), de forme spondaïque, on verra qu'il y a plusieurs possibilités, et que les usages des deux auteurs semblent différents. C'est surtout le cas pour *puto*.

(1) vis, *puto*, cum libro, Marce, natare tuo
(2) verba *putas* famae te, Charideme dare?
(3) dicis : habes *puto* tu, Postume, nil quod agas
(4) et non esse *putas* haec mea vota, volo
(5) qui commendandum se *putat* esse suis
(6) dum facilem tolli sic elephanta *putat*.

Type	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Mart.	12	3	4	1	22	23
Ovid.	6	9	—	—	13	93

En regard de la distribution de ces formes dans les vers de Martial, l'usage d'Ovide est frappant : sur 121 exemples, 93 présentent le verbe en fin de vers.

Ces statistiques se prêteraient à de multiples observations de détail. Prenons à titre d'exemple les vers de Juvénal, XIII, 231 et suiv. :

> ... missum ad sua corpora morbum
> infesto *credunt* a numine, saxa deorum
> haec et tela *putant.*

Remarquons les positions respectives dans le vers des verbes *credunt* et *putant*, et comparons-les avec les données des deux tableaux ci-dessus. Nous voyons que des 17 formes spondaïques de *credo* employées par Juvénal, 9 occupent la même place que le *credunt* du vers 232, et que des 21 formes ïambiques de *puto*, 13 sont au même endroit que le *putant* du vers 233.

Il serait facile de multiplier les observations de détail, mais l'ensemble des statistiques suffit à faire apparaître que la versification exerce dans le choix des synonymes une influence notable. Si nous pouvons surprendre cette influence nettement dans des cas où sont affrontés des doublets, comme :

Hor., Ep. I, 1, 102 : insanire *putas* solemnia me neque rides
nec medici *credis* nec curatoris egere.

Hor., Ep. I, 14, 20 : ... nam quas deserta et inhospita tesqua
credis, amoena vocat mecum qui sentit et odit
quae tu pulchra *putas*... ;

Mart., XIV, 212 : si solum spectes hominis caput, Hectora *credas*,
si stantem videas, Astyanacta *putes.*

nous devons la supposer aussi dans de nombreux cas où se trouve un verbe isolé.

Et ainsi se trouve illustrée une observation que M. Marouzeau présente à plusieurs reprises dans son *Traité de stylistique* : ce sont beaucoup plus les groupes que les mots isolés qui sont les vraies unités du langage. C'est le groupe qui se forme dans l'esprit de l'écrivain. Si celui-ci écrit en vers, c'est la phrase rythmique, voire mé-

trique, qui se chante : « numeros memini si verba tenerem. » Et c'est en vertu de sa forme prosodique que tel synonyme s'offrira et trouvera accueil dans le vers, à l'exclusion de tels autres qui de tout autre point de vue seraient susceptibles de le remplacer.

N. J. Twombly.

V

TYRANNUS

Notes sur la notion de tyrannie chez les Romains particulièrement a l'époque de César et de Cicéron[1]

par J. Béranger
Professeur au Collège classique cantonal de Lausanne

« Tyrannus », un des premiers apports de la culture hellénique à la langue latine[2], avait déjà en grec toute une histoire. Le mot[3], d'origine lydienne (il signifie chef, prince), apparaît tout d'abord chez Archiloque dans le sens de roi et de monarque, avec une nuance péjorative quand il s'agit d'adversaires de la monarchie. Simonide, Pindare, Hérodote l'emploient comme synonyme de βασιλεύς. Cependant, chez Solon, il a déjà la notion de violence et, chez les historiens, les tragiques, τύραννος et injustice vont souvent de pair. Toutefois l'on peut dire que, jusqu'au IVe siècle, tyran est synonyme de roi, avec un sens secondaire d'usurpateur, bon ou mauvais. Isocrate en fait même le chef idéal, qui sauvera la cité.

C'est avec Platon que *tyrannos* prend l'acception qu'il a conservée désormais. L'auteur de la *République* oppose au philosophe, qui seul peut sauver l'État, le tyran, l'égoïste et l'injuste par excellence, au fond le plus malheureux des hommes. La question de la

1. Ce travail a été suggéré par une conférence de M. G. Ferrero sur *La monarchie et la république dans l'empire romain* (cf. *Rev. Ét. lat.*, X, p. 298), par les remarques que M. Marouzeau a présentées à la suite de cette conférence, et par le chapitre que M. Carcopino a consacré à la royauté de César dans son récent ouvrage *Points de vue sur l'impérialisme romain* (Paris, 1934).

2. Il est attesté à partir d'Ennius.

3. Cf. G. Heintzeler, *Das Bild des Tyrannen bei Plato* (Stuttgart, 1927), et *Suppl. crit.* au bulletin de l'Association G. Budé, II, p. 99.

légitimité ne se pose même pas : le tyran est inférieur moralement parce qu'en contradiction avec le δίκαιον. Au contraire, le roi, le βασιλεύς, est le juste, car en lui domine l'élément philosophique.

Dès lors, la philosophie adopte cette notion ; celle d'usurpateur tombe dans l'oubli et les auteurs devront en rappeler le sens primitif[1]. Du reste, le mot fit fortune : cher aux orateurs et aux historiens, car il désignait un phénomène de la « polis » ; cher aux philosophes, car il incorporait la notion du mal, il devint un lieu commun de la littérature. Il ne faudra pas l'oublier en lisant un Denys d'Halicarnasse, un Plutarque, un Dion Cassius, etc. Parlant de faits romains, ils sont enclins tout naturellement à les interpréter à la grecque et, en particulier, il ne faut pas se prévaloir de l'identité *regnum* = τυραννίς pour assimiler sans plus, comme le fait Ure dans son livre remarquable[2], Tarquin à un tyran grec[3].

Mais venons-en à la littérature latine. Pour plus de commodité, nous commencerons par la poésie. « Tyrannus » (υ--) était une fin idéale d'hexamètre, et des poètes comme Virgile, Properce, Ovide, Lucain n'ont pas dédaigné cette facilité. D'une manière générale, il a le sens de *rex*[4], dont il est le substitut. Il est clair que si Virgile, *En.* VII, 266 ; XII, 75, désigne le « pius Aeneas » par *tyrannus*, tout sens péjoratif est exclu. De même, Ovide appelle le même personnage tantôt *rex*, tantôt *tyrannus*[5].

Ailleurs, le mot peut avoir une notion accessoire de « mauvais roi ». Dans ce cas, il est souvent accompagné d'une épithète telle que « saevus[6] ». Quoi qu'il en soit, « tyrannus » est, avec sa couleur grecque, le mot poétique pour désigner le souverain. Aussi ne saurait-on en faire une notion précise éclairant la mentalité d'une époque ou d'une personnalité.

Il en est de même du « tyrannus » que nous appellerons « rhétorique », celui du thème hérité de la déclamation grecque[7], le tyran cruel par définition, capable de tous les crimes, l'être abhorré, au

1. Nepos Miltiade 8. Cic., *Rep.* II, 47.

2. P. N. Ure, *The origin of tyranny* (Cambridge, 1922, p. 215 et suiv.).

3. Plutarque évite de ne rendre que la nuance péjorative de « regnum » (Cic. 17). A propos de l'oracle de Lentulus (Cic., *Cat.* III, 9; Sall. 47, 2) il traduit « regnum » par μοναρχία. Id. Appien, *B. C.* II, 4 : μόναρχος.

4. *Servius ad Aen.* IV, 320 : « nihil intererat apud majores inter regem et tyrannum ».

5. *Met.* VI, 436 et 490; XI, 278 et 383. *Tristes* III, 11, 41 et 43. Le groupe « tecta tyranni » revient mécaniquement : *Met.* I, 218, 276; IV, 444; XI, 278.

6. Perse, *Sat.* III, 35. Lucain VIII, 835. Sénèque, *Hercules furens* 936, etc.

7. Pétrone I, 3, en relève l'absurdité.

ban de l'humanité, pour lequel les lois humaines n'existent plus. Les *Suasoires* de Sénèque le père et l'*Institution oratoire* de Quintilien offrent de nombreux exemples. Le thème du tyran était le sujet par excellence des exercices de déclamation, avec, en particulier, deux noms qui cristallisent les sentiments qu'éprouvaient les anciens pour la tyrannie : ceux de Phalaris[1] et de Denys. La littérature latine fourmille d'allusions à ces personnages et, dans ce thème comme dans d'autres, elle ne semble pas avoir cherché à fuir la monotonie et la banalité. Ce caractère conventionnel, détaché de toute réalité, explique pourquoi les exercices de déclamation purent être pratiqués librement sous l'empire, sans que personne les trouvât déplacés. De fait, nous ne connaissons que deux exemples de rhéteurs chassés pour avoir traité ce sujet : Carinas Secundus[2], banni par Caligula, et le sophiste Maternus[3], par Domitien. Il faut croire qu'ils avaient fait des allusions par trop personnelles aux deux empereurs, qui s'étaient fâchés.

Nous ne tirerons rien non plus des auteurs, tels César, Tite-Live, Justin, Quinte-Curce, Valère Maxime, etc., qui, parlant de phénomènes grecs, ne font que calquer τύραννος. Certains d'entre eux, quand ils traitent l'histoire romaine, évitent le terme et, pour exprimer cette notion, recourent à « regnum », « dominatio », « dominatus ». Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Arrivons aux auteurs qui emploient « tyrannus » et les mots de cette famille en parlant de faits romains, et au témoin capital de l'époque qui nous occupe : Cicéron. « Tyrannus » illustre les différents aspects de la langue cicéronienne. Les études de M. Laurand ont montré avec quel soin Cicéron choisit son vocabulaire. Aussi c'est bien avec lui qu'on saisira le mieux les nuances de pensée. Remarquons, d'après les lexiques de Merguet et de Laurand, que, si « tyrannus » (« tyrannice », « tyrannicus ») est employé dans les discours, « tyrannis » (et « tyrannoctonus ») ne l'est point. Cicéron évite le plus souvent, dans les discours, les mots empruntés au grec. Mais, si « tyrannis » et « tyrannoctonus » sentaient trop leur origine, « tyrannus » avait une consonance plus latine. De plus, il était trop populaire pour être évité, et le bon Romain qu'était Cicéron ne devait pas être fâché, en l'employant, d'attribuer aux *Graeculi* la paternité de ce terme injurieux.

1. Cicéron en a tiré φαλαρισμός. *Att.* VII, 12, 2.
2. Dion Cassius LIX, 20, 6.
3. Ibid. LXVII, 12, 5.

Nous retrouverons chez lui des emplois de « tyrannus » déjà mentionnés : outre des citations et des emprunts tirés directement du grec[1], sans nuance péjorative, le tyran « rhétorique[2] », le tyran « philosophique[3] ». Le groupe « crudelis tyrannus » est abondamment représenté[4], à grand renfort de superlatifs, pour en compenser la banalité. Nous sortirons des généralités en citant quelques personnages qualifiés de « tyranni » : Tarquin le Superbe, Verrès, Clodius, César, Antoine, Lépide. César est richement pourvu et, si l'on s'en tient aux lettres à Atticus, il est le chef de file. Mais, dans les discours, Cicéron est plus réservé. On ne trouve guère qu'un ou deux passages (*Phil.* 90 et 110) où il fait allusion aux funérailles du « tyran » et même, ailleurs, dans le *pro Dejotaro* (33 et 34), il proteste contre Blesamius, qui aurait traité le dictateur de tyran. Le plus simple est d'attribuer cette contradiction à la prudence bien compréhensible de l'orateur. En réalité, Cicéron est plus courageux qu'on ne le croit[5]. Ici, il est coupable tout au plus de subtilité : pour lui, comme il appert du contexte, « tyrannus » égale « crudelis tyrannus ». Or, la tradition est unanime à cet égard : César est « clementissimus[6] ». Même Sénèque, qui le malmène rudement, le reconnaît[7]. Sans être pleutre, Cicéron pouvait, en réfutant les propos de Blésamius, payer son tribut de louanges à la « clementia Caesaris ». Rappelons que Cicéron lui-même n'a pas été épargné : « de me, quem tyrannum atque ereptorem libertatis esse dicebat », lit-on dans le *pro Sestio*, 109. Il ne semble pas que Cicéron prît cela trop au tragique !

Dans les lettres à Atticus, où l'on peut saisir sur le vif les sentiments de Cicéron, l'expression est fréquente[8]. Parfois, elle est dans la langue originale[9] (τυραννίς, τυραννεῖσθαι, etc.). Cicéron pense en grec ; il cherche si peu l'équivalent latin qu'il crée un com-

1. Cic., *Att.* VII, 11, 1 (cite Euripide, *Phen.* 506); *Att.* X, 8, 6; *Mil.* 80; *Pis.* 24; *Rab. Post.* 23; *ad Brut.* I, 16, 6.
2. *Invent.* II, XLIX, 144; *Phil.* II, 117; *Verr.* I, 82; *Dom.* 94; *Fin.* IV, 31; V, 93.
3. *Lael.* 52; *Rep.* II, 48; *Lael.* 89.
4. *Phil.* XIII, 18; *Dom.* 75, 94; *Cat.* II, 14; *Fam.* XII, 12, 2, etc.
5. *Lig.* II, 19; *Prov. consul.* 25; *Sest.* 40, 41; *Pis.* 79. Cicéron déclare catégoriquement ne pas approuver la politique de César.
6. *Deiot.* 34 : « non modo non tyrannum sed clementissimum »; *Marcel.* 11; *Lig.* 6, 10, 15; Plut., *Caes.* 57; Cass. Dio, XLIV, 6, 4. La « Clementia Caesaris » était proverbiale. Cf. H. Dahlmann, *Clementia Caesaris. N. Jb., b.* X, I, p. 17.
7. *Ben.* V, 16, 5; *Ira* II, 23, 4.
8. *Att.* VII, 20, 2. X, 1, 3. XIV, 5, 2; 14, 2. XV, 3, 2. XVI, 14, 1, etc.
9. *Att.* II, 14, 1; 17, 1. VII, 11, 1. IX, 4, 2.

posé ἐντυραννεῖσθαι (*Att.* II, 14, 1). Certains passages ne sont que des citations d'Euripide ou de Platon[1] appelées par les circonstances. Aussi, au point de vue romain, on ne peut en inférer grand'-chose. De plus, le fait que Pompée[2] est accusé de fonder une τυραννίδα en restreint la portée pour César.

Cependant, soit dans la correspondance, soit dans les discours, on constatera que les mêmes sont traités fréquemment de « rex » (cf. les expressions équivalentes : « regnare », « regnum », « dominatus regius[3] »). Une énumération serait fastidieuse et il suffira de remarquer que « rex » et « tyrannus » sont mis sur le même pied et, comme le montrent plusieurs passages, sont synonymes[4]. Preuve en soit la même haine et le même mépris que respire le mot : « Aproni regnum » (*Verr.* III, 58), « regna et rapinas » (*Ibid.* 200), « extraordinaria non imperia sed regna » (*Leg. agr.* II, 8). Parallèlement à la « crudelitas » du tyran, nous avons la « crudelitas » du roi : « Tarquini crudelissimi regis » (*Rab.* 13), « crudelitas regia » (*Ibid.* 10 ; 27), etc. Cette « crudelitas », contraire à la nature de l'homme[5], étrangère au naturel du peuple romain[6], confondait « rex » et « tyrannus » dans la même réprobation. Cela, du moins, pour ceux à qui s'adressaient les discours de Cicéron, le grand public de Rome, celui dont on devait tenir compte. Il faut sans doute faire remonter cette contamination à Tarquin le Superbe[7]. Ce que l'on peut démêler de l'imbroglio de la tradition semble indiquer que Tarquin le Superbe était arrivé au pouvoir par un coup de force et non par voie régulière comme ses prédécesseurs (élection, parenté, alliance). De plus, une tradition fortement établie chez les anciens[8], contestée, il est vrai, par les modernes[9], fait venir les Tarquins de Corinthe (Cic., *Rep.* II, 34, parle d'infiltration grecque : « tenuis quidem rivulus e Graecia »). Légende ou non, elle allait

1. *Att.* VII, 11, 1. IX, 13, 4.
2. *Att.* II, 17, 1. Cf. Ed. Meyer, *Caesars Monarchie*, p. 78.
3. *Fam.* XII, 1, 1 et 2 (1 : César = rex; 2: = tyrannus); XI, 27, 8; *ad Brut.* II, 5 (7), 1; *Phil.* II, 87 et 90. De même, mettre en parallèle *Sul.* 21 (Cic. = rex; son « regnum » en parlant de son consulat : *Ibid.* 22, 25, 26, 27, 48) avec *Sest.* 109.
4. Cf. le parallèle entre Antoine et Tarquin, *Phil.* III, 9, et *Rep.* II, 52 : « sic (populus romanus) pulso Tarquinio nomen regis audire non poterat ».
5. Cic., *Rep.* II, 48; *Off.* III, 46. Sénèque, *Clem.* III, 23, 1 (I, 25).
6. Cic., *Rosc. Am.* 154.
7. Cic., *Rep.* I, 62, 64; III, 47 (Cum autem regis est facta mentio, occurit animis rex etiam injustus). Cf. Kroll, *Die Kultur der ciceronischen Zeit,* I, p. 11 et suiv.
8. Polybe, Strabon, Denys d'Halicarnasse, Diodore, Cicéron, Florus, Pline, etc.
9. Ure (*op. cit.*, p. 216) démontre que l'archéologie le confirme.

favoriser par ambiance, avec la haine que laissa le souvenir du règne de Tarquin le Superbe[1], l'identité de la notion de tyrannie et de royauté chez les Romains. D'ailleurs, depuis la chute des rois, l'accusation d'aspirer à la royauté et celle de tyrannie étaient les mêmes. Sp. Cassius, Sp. Maelius, M. Manlius Capitolinus[2], Ti. Gracchus, etc., sont accusés de « regiae dominationis », de « regni », de « regnum appetere », « regnum affectare », formules stéréotypées que l'on trouve chez Cicéron, Tite-Live, Pline, Florus, Valère Maxime, etc.[3]. Les auteurs grecs rendent ces expressions par : αἰτιάματι πεσῶν τῆς τυραννίδος[4], ἐπιθέμενος τυραννίδι[5], ἐπιθέσει τυραννίδος[6].

Cependant, la distinction entre « tyrannus » et « rex » existe dans la littérature latine. Cornélius Népos (*Miltiade* 8) donne une définition laissant entendre que le sens primitif était oublié : « Omnes autem et dicuntur tyranni qui potestate sunt perpetua in ea civitate quae libertate usa est. » Dans le *De republica* II, 47, livre où il passe en revue les diverses formes de gouvernement, Cicéron dit : « Hic est enim dominus populi, quem Graeci tyrannum vocant », rendant donc le τύραννος grec par « dominus », avec le sens de roi injuste que la philosophie grecque lui avait donné. C'est bien, semble-t-il, par ce terme, ou par des mots de la famille, que les écrivains latins cherchent à rendre avec le plus de fidélité le mot grec. Nombre de passages le confirment. Tyrannie est souvent exprimée par « dominatio », « dominatus ». Dans sa péroraison, au livre III des *Verrines*, Cicéron demande si les Siciliens devront supporter plus longtemps la tyrannie d'Apronius (228 : « Aproni dominationem »)[7]. Ailleurs, dans le même sens, « Sullanae dominationi » (*Leg. agr.* I, 21)[8], « Sullae dominatio » (Tac., *Ann.* I, 1)[9], « Cypselum... tyrannum, dominationem Cypseli » (Cic., *Rep.* II, 34), etc. Auguste (*Monumentum Ancyranum* I, 2) a rendu la liberté à la

1. Cic., *Rep.* I, 62 : « tu non vides unius importunitate et superbia Tarquinii nomen huic populo in odium venisse regnum ».

2. Tout légendaires qu'ils soient peut-être, ils n'en sont pas moins pour les Romains le type de ceux qui aspirent à la royauté.

3. Cic., *Att.* VIII, 11, 2 : le « regnum » de Sylla. Sall. *hist. Maemili Lepidi... oratio contra Sullam*, 1 et 7 : « tyrannidem » Sullae.

4. Dion Cassius, *Frag.* 25, 4.

5. Diod. XII, 37.

6. Dion Hal. XII, 1.

7. *Supra* 58 : « Aproni regnum. »

8. *Ibid.* II, 81 ; III, 13 : « paucorum dominationem ». *Off.* II, 51.

9. A remarquer *Ann.* I, 3 : « Ceterum Augustus subsidia dominationi Claudium Marcellum... extulit. » Tacite semble avoir lâché le mot !

république opprimée par la tyrannie d'un parti (« dominatione factionis oppressam »). Tel est bien le sens que l'empereur donnait à ce terme. Aussi, dans son affectation de garder les apparences républicaines, il abhorrait, nous dit Suétone[1], le titre de « dominus », qu'il regardait comme une injure. La définition de Cicéron l'obsédait-elle?

D'autre part, il ne manque pas de passages d'où il ressort que « rex » est l'antithèse de « tyrannus ». Cicéron dit (*Rep.* I, 50) : « Pourquoi appellerais-je roi, du nom de Jupiter souverainement bon, l'homme avide de pouvoir ou de commandement extraordinaire dominant par l'oppression du peuple, et non plutôt tyran[2]. »

Or, Jupiter, le roi des dieux, souverainement bon (« optimus »), confère à ce titre de « rex » une notion de bonté et de justice dont nous trouvons l'écho ailleurs[3]. Dans *Fin.* III, 75, le sage (« sapiens ») s'appellera roi à plus juste titre que Tarquin, qui ne sut gouverner ni les siens ni lui-même[4]. Le vrai roi est celui qui est capable d'être maître de soi et des autres. Le sage peut donc prétendre à ce titre. Pour Sénèque, la royauté se trouve dans la nature elle-même (*De clem.* III, 17, 2) : « C'est la nature, en effet, qui inventa la monarchie, comme on peut s'en rendre compte par certaines sociétés animales et, en particulier, par celle des abeilles » (trad. Préchac)[5].

Or, le « rex » des abeilles n'a pas d'aiguillon ; il est donc « clemens ». C'est pourquoi, poursuit Sénèque dans le même ouvrage (III, 3, 6), « une colère méchante et implacable jure chez un roi... » (id.)[6]. Cette opposition « tyrannus-rex » appartient à la philosophie grecque[7]. « Nam regem illum volunt (les Grecs) esse, qui consulit ut parens populo conservatque eos, quibus est praepositus », dit Cicéron (*Rep.* II, 47). Plus loin, il ajoute : « nostri quidem omnes reges vocitaverunt, qui soli in populos perpetuam potestatem ha-

1. *Aug.* 53. De même Tibère; cf. *Tib.* 27.

2. « Cur enim regem appellem Jovis optimi nomine, hominem dominandi cupidum aut imperii singularis, populo oppresso dominantem non tyrannum potius? » *Ibid.* III, 23.

3. *Rep.* I, 54; II, 24 : « virtutem et sapientiam regalem... »

4. « Rectius enim appellabitur rex quam Tarquinius, qui nec se nec suos regere potuit. »

5. « Natura enim commenta est regem, quod et ex aliis animalibus licet cognoscere et ex apibus. »

6. « Non decet regem saeva nec inexorabilis ira. »

7. Au stoïcisme spécialement. Cic., *Fin.* IV, 7. *Acad.* II, 136. *Pro Murena* 61.

berent. Itaque et Spurius Cassius et M. Manlius et Spurius Maelius regnum occupare voluisse dicti sunt... » (*Rep.* II, 49).

Seuls les philosophes et les rhéteurs faisaient la distinction entre « rex » et « tyrannus », qu'ils transportaient sur le terrain moral. Le grand public romain n'en avait cure et ceux qui avaient affaire avec lui le savaient bien ; aussi en tenaient-ils compte.

En résumé, nous pouvons constater que l'accusation de tyrannie et celle de royauté ne font qu'une, ce pour la masse des Romains ;

qu'elle apparaît sous des expressions stéréotypées, très souvent avec l'idée connexe de cruauté ;

qu'elle a le caractère d'une injure (le sens primitif étant tombé dans l'oubli) adressée à quiconque visait au pouvoir ;

que les lettrés[1], notamment en philosophie, distinguaient et opposaient « rex » et « tyrannus », l'un symbolisant le sage, le juste (maître de ses passions), l'autre l'injuste (esclave de celles-là) ;

que, pour éviter une transcription devenue banale « tyrannus, tyrannis », et pour rendre cette notion en latin, les auteurs recourent à « dominus » et aux mots de la famille. Des préoccupations d'ordre littéraire et psychologique ne sont pas sans les influencer dans leur choix.

Conséquemment, en affublant César de l'épithète de « tyrannus », les Romains du Ier siècle ne le distinguaient pas par là subtilement d'un « rex ». Aux yeux de ses contemporains, il ne faisait qu'appartenir à la lignée des Sp. Cassius, Sp. Maelius, Manlius Capitolinus, Sylla, qui leur paraissaient aspirer à la royauté, dont le dernier représentant, Tarquin le Superbe, était le type odieux.

A replacer César dans son temps, rien n'autorise donc à voir en lui le fondateur d'une τυραννίς grecque. Il en est de même à la perspective : la « tyrannis » grecque et la monarchie de César étaient essentiellement différentes. La première était la négation de la cité, la seconde, sous la forme de la dictature, un organe de la constitution romaine. La monarchie de César est l'aboutissement fatal d'une évolution de plusieurs siècles, étrangère, dans sa nature, aux phénomènes grecs.

Il paraît difficile aussi de suivre M. Carcopino. Les témoignages nombreux et accablants stigmatisent la royauté, à Rome, d'une

1. Cic., *De orat.* III, 117.

réprobation qui s'étend à tout ce qui peut la rappeler. Cette réprobation englobe la dictature, qui, à ce point de vue, ne se dissocie pas de la royauté[1]. César, à moins d'une aberration (possible, mais alors il faut lui dénier la conscience de ses actes), ne pouvait songer à être roi sans se heurter à une opposition irréductible. Ses ennemis savaient bien qu'en le poussant avec perfidie à ceindre le diadème[2], ils le perdaient auprès du peuple romain. Dira-t-on que « l'aversion pour la royauté avait généralement cédé à la curiosité, voire à la sympathie »? Ce sentiment ne se trouve que chez les philosophes. Il était bien loin d'avoir pénétré la foule, et César devait le savoir mieux qu'un autre. Plus tard seulement, sous les empereurs philosophes, il trouvera plus d'écho à Rome. Les discours de Dion Chrysostome, tel le περὶ βασιλείας καὶ τυραννίδος[3], adressé à Trajan, est, à cet égard, caractéristique.

La notion de tyrannie a-t-elle eu une influence sur César? Il n'est pas téméraire de l'affirmer : César n'a pas voulu être un « tyrannus ». Par certains de ses actes, il semble prendre les devants et donner un démenti à ses accusateurs : son parti pris d'ignorer les manœuvres de ses ennemis, le licenciement de sa garde espagnole, qui, estimait-il, était un aveu de crainte[4], sa volonté expresse de pardonner et de ne pas être cruel comme Sylla[5] sont autant d'indices des préoccupations de César. En effet, méfiance, précautions excessives, cruauté sont les traits traditionnels du « tyrannus[6] ».

On ne voudrait pas, par ce qui précède, nier les tendances monarchiques de César ; ce serait être aveugle. Mais, comme le dit si bien l'auteur anonyme du compte-rendu[7] de la *Cambridge Ancient His-*

1. Le passage (*Phil.* II, 91) infirme la thèse de l'auteur (p. 132, *op. cit.*). Le contexte indique qu'Antoine a abrogé à perpétuité la dictature... parce qu'elle rappelait la royauté. Il n'excepte pas cette dernière : « optimum vero quod dictaturae nomen in perpetuum de republica sustulisti ». Or, Cicéron continue : « quo quidem facto, tantum te cepisse odium regni videtur ut ejus omnem, propter proximum dictatorem, metum tolleres ». Ainsi Cicéron rejette le discrédit de la royauté sur la dictature. — Cf. *Phil.* I, 3 et 4 : « dictaturam quae jam *vim regiae potestatis* obsederat funditus ex republica sustulit... ». Ce que M. Marouzeau dans son compte-rendu (*Rev. Ét. lat.*, XII, p. 233) appelle excellemment le « tabou » de la royauté.

2. Plut. LX. Dion Cassius XLIV, 9, 1.

3. *Or.* LXII.

4. Appien, *B. C.* II, 109, 455; Suét., *Caes.* 86; Sénèque, *De ira* II, 11, 3.

5. Cic., *Att.* IX, 7 c; Vell. II, 57.

6. Aristote, *Politique.* Particulièrement livre V.

7. *Suppl. crit.* au bull. de l'Ass. G. Budé, V, p. 153.

tory, t. IX, « plus on pénètre dans la dramatique période qui commence en 133, plus on se convainc, en effet, que le dernier siècle de la république romaine, dès lors accablée sous le poids de ses conquêtes extérieures, s'est passé à chercher une issue dans une suite d'expériences monarchiques... » (les Gracques, Marius, Cinna, Sylla... César).

Pour Rome, la monarchie était inéluctable. Loin de l'avoir préméditée et créée, César l'avait reçue comme un legs du passé. Il incombait à son génie de lui donner une forme. Et, là, il est difficile d'échapper à l'impression que César éprouva une gêne et un flottement incompatible avec une volonté arrêtée. S'il a tâté de la royauté, il a dû bien vite y renoncer devant l'accueil du peuple romain. A-t-il voulu, croyant trouver la solution adéquate, la monarchie hellénistique[1] d'Alexandre avec son dualisme[2], dictateur à Rome, roi en province?

Parvenu au faîte des honneurs, dont le cumul prouvait l'inanité, il ne pouvait plus satisfaire son ambition. Aussi son indifférence aux avertissements de ceux qui voulaient le mettre en garde contre le danger qu'il courait, une certaine lassitude de l'existence[3] sont un aveu d'impuissance devant la force de la tradition romaine. Peut-être pensait-il trouver une diversion dans sa campagne contre les Parthes et était-il heureux de quitter Rome pour vivre au milieu de ses soldats? Brusquement, les ides de mars devaient lui donner ce que la vie ne pouvait lui accorder : l'apothéose. Sa mort était la rançon du génie, de l'individualisme et, dans ce sens seulement, de la « tyrannis » grecque.

J. Béranger.

1. Plut., *Caes.* 64.
2. F. Meltner, *Die staatsrechtliche Entwicklung des Alexanderreiches. Clio*, 1932, I, p. 39.
3. Cic., *Marcel.* 25; Suét., *Caes.* 86.

VI

JUVÉNAL ET LES PRÉTORIENS

PAR MARCEL DURRY
Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Caen

En dehors des ouvrages proprement historiques, il est exceptionnel que les textes anciens nous renseignent sur les cohortes prétoriennes. On est donc d'autant plus heureux de savoir qu'elles ont une place dans l'œuvre de Juvénal. A ce sujet, le morceau de choix est constitué par l'obscure satire XVI.

Mais qu'on me permette de noter d'abord l'allusion qui se glisse dans la fameuse tirade où le poète oppose éloquemment l'ascension et la chute de Séjan :

Vis certe pila, cohortes,
egregios equites et castra domestica (X, 94-95).

On sait les faits. Auguste avait créé neuf cohortes prétoriennes, c'est-à-dire impériales, et trois cohortes urbaines, c'est-à-dire sénatoriales : *partim in urbis, partim in sui custodiam*[1]; pour cacher cette innovation, il ne laissa jamais résider dans Rome même que trois cohortes, *easque sine castris*[2]. Séjan, au contraire, les réunit, en 23, dans les *castra praetoria* construits tout exprès aux confins de la VIe région, à 400 mètres hors la porte Colline. Il avait ainsi sous la main « des baïonnettes »[3] ; — les cohortes prétoriennes, car les urbaines restent soumises au *praefectus urbi*[4] ; — des cavaliers d'élite, qui sont ceux du prétoire ; il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler un texte de Tacite[5] qui développe une idée similaire et presque dans les mêmes termes : *Et cohortes* delecto *milite supra solitum firmatae; additur magna pars* praetoriani equitis... ; — enfin, un camp à sa portée (il est quasi dans Rome), à

1. Suét., *Aug.* XLIX.
2. Suét., *Ibid.*
3. Mart. X, 48, 2, sur la relève de la garde au Palatin à la 8e heure : *et* pilata *redit iamque subitque cohors.*
4. Tac., *Hist.* III, 64. — Toutefois elles partagent alors ces *castra praetoria;* erreur de Friedländer *ad.* XVI, 25, qui parle de *castra urbana* à l'époque de Juvénal; cette nouvelle caserne date seulement d'Aurélien.
5. Tac., *Ann.* I, 24.

sa disposition (plus qu'à celle de l'empereur même), à sa dévotion (le prétoire est pour lui une seconde *familia*), *domestica*, comme le dit le poète d'un mot plein et expressif, qui revivra officiellement deux siècles plus tard, quand Constantin créera une garde d'officiers appelés *Domestici*[1]. Cela est très clair, mais la redoutable subtilité des commentateurs a failli tout brouiller. Sans nous arrêter à l'erreur qui a fait voir dans les *egregios equites* des *equites laticlavii*[2] qui sont problématiques[3], insistons sur la très ingénieuse explication qui met un titre sous chaque mot : *pila* = *primus pilus ; cohortes* = *praefectus cohortis ; egregios equites* = *eques ; castra* = *praefectus praetorio*, et l'énumération du poète devient un *cursus* ascendant[4]. Mais un *cursus* fantaisiste, que personne n'a parcouru à cette date, et surtout pas un fils de préfet du prétoire[5] ! Si l'on se reporte aux vers qui précèdent, il est évident que l'homme qui distribue magistratures et commandements, qui passe pour le *tutor* du prince lointain, est déjà préfet du prétoire. Les vers 94-95 ne peuvent faire allusion qu'à la construction de la première caserne de Rome. Il faut louer Juvénal de n'avoir pas omis ce fait, essentiel tant pour l'histoire militaire que pour l'histoire politique. Tacite lui avait tracé la voie, qui consacre à cette mesure presque un chapitre entier[6], où il analyse pour quelles raisons Séjan l'a souhaitée, par quels prétextes il l'a préconisée, quels profits son ambition a su aussitôt en retirer.

*
* *

Avec la satire XVI, *de felicitate militum*, nous sommes sur un terrain moins solide[7]. Nous ne songeons pas à discuter ici la ques-

1. « Domestiques » de la *domus* par excellence, de la *domus* impériale ; au temps de Juvénal d'ailleurs *domesticus* ne peut signifier « impérial » ; cf. *Thesaurus*, s. v. *domus*, p. 1983, l. 70 ; s. v. *domesticus*, p. 1871, l. 77 (bibliographie) ; — et Nischer in Kromayer-Veith, *Heerwesen*... (Iw. v. Müller, IV, 3, 2, 1928), p. 577.

2. L'erreur est commune jusqu'à l'éd. Friedländer (1895) ; celui-ci comprend *equites praetoriani ;* mais il ajoute à tort « ou *equites singulares* », alors qu'il reconnaît lui-même que ce corps n'a sans doute pas été organisé avant le second siècle.

3. Voir A. Stein, *Der römische Ritterstand*, Munich, 1927, p. 102 et *passim*.

4. Lubinus ap. ed. Hennin. (1685), p. 852 ; — ed. Ruperti (1819-1820), II, p. 556 ; — ed. Heinrich (1839), II, p. 391 : *es ist hier Gradation vom primipilatus bis zur praefectura praetorio ;* — ed. Long-Macleane (1867), p. 239.

5. Tac., *Ann.* III, 24, *Seianus collega Straboni patri suo datus ; — Prosop. Imp. Rom.*, 2e éd., I (1933), p. 41, n° 255.

6. Tac., *Ann.* IV, 2.

7. Cette satire a fait récemment l'objet d'une étude spéciale : P. Ercole, *La sa-*

tion de l'authenticité ; nous nous rallions volontiers aux conclusions de M. de Labriolle, qui, au milieu de ses travaux sur les auteurs chrétiens — ou antichrétiens — a fait une place au seul païen Juvénal, comme saint Grégoire a ouvert le ciel au seul païen Trajan : « Le ton général de la pièce, l'humour sarcastique qui y domine, la qualité point très fine de certaines plaisanteries, tout cela est bien dans la manière de Juvénal[1]. » J'ajouterai seulement que, touchant les choses militaires, on ne décèle ici aucun anachronisme qui oblige à conclure à une rédaction postérieure à Juvénal. Quant à la lacune finale, je serais d'accord avec M. Ercole, qui n'en rend pas responsable le poète, mais un accident survenu très tôt à la tradition manuscrite.

Puisqu'il est reconnu depuis longtemps que, dans cette pièce, Juvénal « semble n'avoir eu en vue que le service dans les cohortes prétoriennes[2] », on est tenté d'y puiser sans méfiance et d'attribuer aux prétoriens et le *balteus* et les *caligae* et le *Bardaicus calceus*, et surtout ces précieux avantages judiciaires et juridiques qui leur permettaient de brimer le civil. Il est plus prudent de voir d'abord si ce que nous savons des cohortes par les historiens, les inscriptions et les ruines, nous permet de les retrouver sous les allusions du poète.

Or, rien n'est plus malaisé. Déjà, les scholiastes s'y perdaient. D'une part, ils écrivaient *ad* v. 13 : *qui quasi inter illos milites militavit habentibus* (sic) *stationem apud Bardos ; est autem gens Galliae*[3], véritable tissu de sottises, et *ad* v. 16 : *castra intra urbem erant militum, quae Tiberius fecit.* Ainsi, dès l'antiquité, on ne savait

tira XVI di Giovenale in *Athenaeum*, VIII, 1930, p. 346-360. Mais l'objet de cet article était tout différent du nôtre ; M. Ercole ne s'est occupé que de l'authenticité et de la lacune finale, comme le prouve le *Riassunto* qu'il a lui-même rédigé en postscriptum : « La satira XVI di Giovenale è autentica ed è l'ultimo componimento scritto del poeta, giunto a noi monco per le vicende della antica tradizione manoscritta. » C'est à cet article que nous renverrons par la suite, mais on peut encore signaler du même deux études : *Note Giovenaliane* in *Riv. indo-greco ital.*, X, 1926, p. 1 et 121, et *La cronologia delle satire di Giovenale* in *Riv. di fil.*, VII, 1929, en particulier p. 354.

1. P. de Labriolle, *Les satires de Juvénal*, Paris, Mellottée, 1932, p. 325 ; P. Ercole, *loc. cit.*, p. 356, ira plus loin et écrira : *del meglior Giovenale.*

2. Juvénal, *Satires*, éd. P. de Labriolle et F. Villeneuve, 2e éd., Paris, Belles-Lettres, 1932, p. 197 ; cf. éd. Friedländer, II, p. 523.

3. *Sch. in Iuv. vetustiora*, éd. P. Wessner, Teubner, 1931 ; vid. p. 288 : *nugatoris adnotatio, qui poetae verba non intellexit et insuper Bardaeos cum bardis Gallorum confudit.*

s'il était question de prétoriens ou de provinciaux. Si l'on admet que

molem aggeris ultra
ut veniat (v. 26-27)

peut signifier « au point de franchir les terrassements d'*un* camp », la satire XVI peut évoquer n'importe quel corps fixé dans n'importe quelle province. Dans ce cas, on verra dans le *praetori* du v. 10 un *legatus pro praetore* et l'on donnera au *quis tam procul absit ab urbe* du v. 25 un sens figuré[1].

Alors s'ouvriraient au biographe si déshérité de Juvénal des perspectives infinies. Si le poète a connu la vie militaire, c'est qu'il a, en effet, commandé ; certains ont pensé que c'était en Égypte, d'autres en Écosse[2]. Mais le *Bardaicus calceus* de la satire XVI nous mènerait en Dalmatie, et l'on rejoindrait ainsi l'inscription d'Aquinum[3], aussi fameuse qu'introuvable, qui aurait conservé le souvenir d'un Iunius Iuvenalis, tribun d'une *cohors Delmatarum*, et des *cohortes Delmatarum* ont, en effet, résidé dans leur pays d'origine[4]. Mais, comme un tribunat est, quoi qu'en dise la *Vita*[5], un grade de jeune, la satire XVI serait à placer au début de l'œuvre,

1. Ceci appelle un commentaire. Le sens du v. 25, *quis tam procul absit ab urbe*, me paraît obscur. On traduit habituellement « qui s'en irait si loin de la ville », qu'il s'agisse de Rome, comme il faut le penser, ou de toute autre ville. Si nous en croyons le *Thesaurus*, qui n'a pas retenu l'exemple de Juvénal, *abesse* n'exprime jamais le mouvement, mais toujours l'état. Alors, je ne vois que deux sens possibles qui font l'un et l'autre difficulté. Le sens propre : « qui *habiterait* assez loin (du centre) de la ville », — ou le sens figuré : « qui serait assez loin (des habitudes) de la ville », c'est-à-dire qui serait assez rustre, assez rat des champs. Mais ni l'une ni l'autre de ces acceptions du mot *urbs* n'est attestée. La seconde explication me satisfait davantage; on aimerait pouvoir faire fond sur une scholie récente que Ruperti (éd. 1819-1820, II, p. 769) cite sans s'y rallier : *Procul ab urbe dicuntur esse fatui, quia qui in urbe sunt solent esse prudentiores paganis; contra autem villani, qui ab urbe remoti sunt, stulti vocantur;* en tout cas, on peut rappeler qu'*urbanus* signifie souvent « spirituel », ainsi chez Juvénal, XIII, 111. Enfin, A. Weidner (2e éd., 1889) a peut-être raison qui mêle les deux sens : « Es muss einer schon recht entfernt von Rom wohnen und ihm darum das Leben in Rom schon sehr unbekannt sein », et cite Prop. II, 32, 47-48 :

Quis quaerit Tatios veteres durosque Sabinos,
hic posuit nostra nuper in urbe pedem.

2. Éd. Budé, p. XVI; cf. III, 321-322 : *adiutor... caligatus.*

3. *C. I. L.* X, 5382 = Dessau 2986.

4. Un tribun commandant une *miliaria*, on peut penser à la *Ia* ou à la *IIa cohors Delmatarum miliaria*, dont on a retrouvé des traces en Dalmatie, un peu postérieures, il est vrai; vid. Cichorius in *P. W.*, s. v. *cohors*, col. 283-284; erreur in Dessau 2616-2617, note 2.

5. *Vita*, § 5 : ... *per honorem militiae quamquam octogenarius urbe summotus est missusque ad praefecturam cohortis in extremam partem Aegypti tendentis...*

ébauche datant des premières armes de Juvénal et qui aurait servi à compléter une édition posthume. Par un choc en retour, cette pièce, une fois placée à la fin du recueil et mutilée par un hasard, aurait donné naissance à la légende d'un Juvénal exilé dans un commandement militaire, qui, vaincu *angore et taedio*, laisse tomber la plume de sa main. Malgré la curieuse rencontre du *Bardaicus calceus* et de la *cohors Delmatarum*, je laisse à de plus habiles le soin de tirer parti de ces hypothèses où je m'aventure et que la suite même de cette étude ruinera ! J'en reviens au texte de la satire et je crois que ce ne sera pas sans profit.

*
* *

En effet, les questions militaires soulevées par notre texte, je les interprète autrement qu'on ne le fait d'ordinaire. On dit que Juvénal n'a en vue ici que les seules cohortes prétoriennes. Je voudrais montrer que, dans la partie écrite ou conservée de la satire XVI, d'une part, Juvénal se plaint d'avantages que la loi accordait à *tous* les soldats, mais, d'autre part, que, quand il veut donner un cadre, un décor à sa satire, c'est à la garnison de Rome qu'il pense.

Les avantages contre lesquels le poète proteste sont de trois sortes : les civils qui portent plainte contre un soldat sont renvoyés par le préteur devant un tribunal militaire siégeant dans le camp ; les soldats qui ont un procès bénéficient d'une procédure très rapide ; le *peculium castrense* est à la libre disposition du soldat et constitue la seule dérogation connue « au principe de l'unité du patrimoine de la *familia*[1] ». Si nous ne connaissons les deux premiers privilèges que par le texte de Juvénal, le troisième, en revanche, est traité par nombre de textes juridiques ; le *Digeste* lui consacre deux chapitres entiers et fort longs : 29, 1, *de testamento militis*[2], et 49, 17, *de castrensi peculio ;* les *Institutes* un chapitre : 2, 11, *de militari testamento ;* la bibliographie moderne est énorme[3]. Le seul fait qui nous intéresse, c'est que, d'après ces copieux documents, il est évident que le privilège du *peculium* a été reconnu

1. R. Monier, *Manuel élém. de droit romain*, Paris, 1935, p. 303, § 192.

2. *Dig.* 29, 1, 1, 1 : ... *Militibus liberam testamenti factionem primus quidem divus Iulius Caesar concessit : sed ea concessio temporalis erat. Postea vero primus divus Titus dedit; post hoc Domitianus; postea divus Nerva plenissimam indulgentiam in milites contulit; eamque et Traianus secutus est et exinde mandatis inseri coepit* (suit le texte du chapitre des *Mandata*).

3. Cf. R. Monier, *Ibid.*, *loc. cit.*, n. 2, et P. Collinet, *Bibliogr. des travaux de droit romain en langue française*, Paris, 1930, *index*, s. v.

depuis le Haut-Empire à toutes les catégories de soldats. Ce qui nous permet de conclure que les deux avantages d'ordre judiciaire signalés avant le *peculium* par Juvénal sont aussi reconnus à tous les militaires. D'ailleurs, les privilèges propres aux prétoriens, nous les connaissons : ce sont ceux que, dès 14, au lendemain de la mort d'Auguste, les meneurs de la révolte de Germanie combattaient et ambitionnaient : la brièveté du service (seize ans au lieu de vingt dans les légions et vingt-cinq dans les troupes auxiliaires) et, avec moins de dangers, la haute paie[1]. Il n'est pas ici question de cela, qui intéressait les seuls militaires, alors que Juvénal se place au point de vue des civils. Ce qu'il traite, ce sont les *commoda communia*, c'est-à-dire les avantages communs non pas à tous les prétoriens (Friedländer), non pas aux officiers et aux soldats (Weidner), mais à tous ceux qui ont droit au titre de *miles* pour avoir prononcé le *sacramentum*[2].

Quelle est la nature exacte de ces avantages? Point n'est besoin de revenir sur le pécule, qui a été amplement étudié par les spécialistes ; peut-être auraient-ils pu évoquer, à côté des textes juridiques, l'inoubliable tableau du satirique, où Coranus « se voit l'objet des cajoleries intéressées de son père, quoique celui-ci ne soit déjà plus solide sur ses jambes » :

quamvis iam tremulus captat pater (v. 56).

Le premier avantage signalé par Juvénal est d'une interprétation difficile ; l'explication que Friedländer devait à une communication amicale d'O. Lenel[3] me semble la meilleure : le civil malmené par un soldat portait plainte devant le préteur urbain, dont le rôle consistait à *dare iudicem*[4] ; le juge à qui était dévolue cette cause *extra ordinem* était un gradé entouré de collègues ; le procès se jugeait dans le camp, si bien que, même quand le soldat coupable était puni, le civil avait à redouter les représailles des *commilitones*. Mommsen, qui a le rare mérite d'avoir signalé la procédure à laquelle Juvénal fait allusion[5], a eu le tort de s'écarter des conclusions

1. Tac., *Ann.* I, 17 (discours de Percennius) : *An praetorias cohortis, quae binos denarios acceperint, quae post sedecim annos penatibus suis reddantur, plus periculorum suscipere ?*

2. V. 35-36 : *Praemia..., emolumenta notemus Sacramentorum.*

3. Ed. Friedländer, II, p. 524, *ad* v. 8.

4. V. 13 : *iudex datur.* — Vid. inf. p. 106, in fine, ADDENDVM.

5. Mommsen, *Dr. pénal*, trad. t. I, p. 337, n. 4 (le texte original est de 1898, c'est-à-dire postérieur à l'éd. Friedländer) : « Juvénal (sat. XVI, 8 et suiv.) nous décrit

de Lenel. Le second avantage est le complément du premier ; Juvénal ne le dit pas expressément, mais on peut supposer que le rhéteur a composé par antithèse. Après la plainte du civil contre le militaire, la plainte d'un militaire contre un civil[1] ; après le procès jugé dans la caserne, le procès jugé au forum dans la basilique[2]. Dans ce cas, le soldat a la chance de choisir son jour d'audience et de ne pas avoir à souffrir d'interminables remises ; pour le bien de la discipline et du service[3] son affaire est vite expédiée ; d'où gain de temps et d'argent[4]. Dater ces deux privilèges du règne d'Hadrien, ainsi qu'on le fait volontiers[5], est hypothétique ; la libre disposition du pécule est fort antérieure au second siècle et rien ici n'indique que les deux avantages exposés avant celui-ci découlent d'une réforme récente ; il est certain qu'Hadrien a été un faiseur de règlements[6], mais ce n'est pas une raison pour lui imputer tous ceux dont nous ignorons la date, travers dans lequel est tombé même Domaszewski, grand maître en la matière.

Je m'excuse de m'être aventuré sur un terrain qui m'est étranger. Dans les ouvrages généraux, qui sont classiques en France, je n'ai rien découvert ; l'*index* de la *Bibliographie Collinet*, sous le titre « Juvénal et le droit », m'a renvoyé à deux vieux travaux (il y en a en réalité trois)[7] qui ne m'ont apporté qu'une nouvelle décep-

clairement la plainte que le civil maltraité par un soldat adresse à l'officier et la *cognitio* du centurion. » On verra par ce qui suit que le *praetor* ne saurait être un officier et que le juge est sans doute un évocat ; enfin, le mot « clairement » est d'un optimisme exagéré.

1. Ou contre un militaire, mais il s'agit ici d'un procès « au civil ».

2. A Rome le tribunal de l'empereur (cf. Pl., *ep.* VI, 31, 4-6 : procès de la femme d'un tribun militaire accusée d'adultère avec un centurion), dans les provinces les gouverneurs étendaient leur juridiction sur les civils aussi bien que sur les soldats (cf. Mommsen, *Ibid.*, p. 338, et les études sur la *cognitio extra ordinem*) ; le cas signalé par Juvénal est différent.

3. Cette prérogative a la même raison que la règle qui recommandait de ne guère évoquer le témoignage des soldats ; *Dig.* 22, 5, 4, 6 : *Testes non temere evocandi sunt per longum iter et multo minus milites avocandi sunt a signis vel muneribus perhibendi testimonii causa; idque divus Hadrianus rescripsit.*

4. Le soldat peut aussi profiter de la partialité du juge. Ne peut-on, en effet, rapprocher des vers de Juvénal. *Cod.* XII, 34, 1 (ép. de Septime-Sévère) : *Non autem ignoratis eos, qui litis causa militiam appetierunt, postulantibus adversariis solvi sacramento solere.*

5. J. Dürr, *Das Leben des Juvenals*, Progr. 1888 ; — Ercole, *loc. cit.*, p. 358.

6. Vid. supr. n. 3 ; dans un rescrit, d'ailleurs, le prince se contente souvent de rappeler une loi antérieure.

7. M. Benech, *Études sur les classiques latins appliquées au droit civil romain*, Paris, 1853 ; — Eug. Henriot, *Les poètes juristes*, Paris, 1858, se contentent de citer quelques vers de la satire XVI. Un essai de commentaire des vers 8 et suiv. dans Eug. Henriot, *Mœurs juridiques et judiciaires de l'ancienne Rome d'après les*

tion. Enfin, un mémoire de *laurea*, publié à Turin, malgré son titre prometteur[1], ne traite que de la clientèle et du mariage. Je me permets de demander aux spécialistes de droit romain où les philologues pourraient trouver des renseignements sur ce point — ou bien d'examiner les deux cas de procédure signalés par l'auteur et de projeter sur cette satire XVI des lumières juridiques. Pour ma part, je ne veux pas aller au delà de la sandale ; c'est d'ailleurs un *calceus* qui va nous donner la clef du second problème posé : les allusions aux prétoriens[2].

* * *

On en voit habituellement la preuve dans les vers 25-27 ; je crois qu'ils ne la fournissent pas et pense la trouver ailleurs, dans le *Bardaicus calceus* des vers 7-8. Les *Bardaei* ou *Vardaei*[3] étaient une peuplade de Dalmatie qui avait fourni une garde à Marius[4] et à laquelle on avait pris cette chaussure de fantaisie[5]. Nous ne la retrouvons que dans un autre texte, des hendécasyllabes malodorants de Martial, IV, 4, 5 : *lassi vardaicus... evocati.* Le *Bardaicus* est donc la chaussure caractéristique de l'évocat. Les sous-officiers qui avaient fait leurs seize ans réglementaires dans les cohortes

poètes latins, 3 vol., Paris, 1865, est tout à fait manqué : « Si un bourgeois battu par un soldat veut demander justice..., il lui faut se pourvoir, *non devant le préteur* (!), mais devant un centurion faisant l'office de juge..., etc... » (III, p. 144).

1. C. S. Razzini, *Il diritto romano nelle satire di Giovenale*, Turin, 1913, se borne à citer p. 77 les vers 13 et suiv. et 25 et suiv. sous le titre : *Tribunali militari.*

2. Au terme de cette étude des thèmes généraux traités par Juvénal, on se demande dans quelle direction tournait le texte, tout au moins d'après les derniers vers. Ou bien le poète, notant ce qui peut gonfler l'orgueil des soldats, après avoir cité la considération due au pécule, va passer aux décorations (*dona*, *phaleris*, *torquibus*). Ou bien il continue le développement sur le pécule et explique ce qui le grossit; il pense alors aux *dona*, aux gratifications impériales, réunies sous le nom de *donativum*, qui augmentent avec les grades. Jusque-là, ainsi que semblent le rappeler les deux *omnes* du vers final, on en est encore aux *commoda communia.* Qu'est-ce qui s'opposait (ou se serait opposé) à eux? Soit les avantages des prétoriens (je ne le crois pas, puisqu'il pense à eux depuis le début), soit plutôt ceux des officiers (réplique à la diatribe contre la *vitis*, XIV, 193 et suiv.).

3. Tosmaschek in *P. W.*, s. v. *Ardiaioi.*

4. Plut., *Mar.* XLIII-XLIV.

5. On citait également le *Bardaicus cucullus* (Capit., *Pert.* VIII, 3), d'où il faudrait rapprocher le *liburnicus cucullus* (Mart. XIV, 140, *titre*). Ils semblent se confondre avec le *bardocucullus* que Martial dit *Lingonicus* (I, 53, 5) et *Santonicus* (XIV, 128, 1; cf. Iuv. VIII, 145). Ainsi ce capuchon, originaire d'Illyrie, aurait été ensuite surtout un produit de l'industrie gauloise; c'est ce qui explique que les scholiastes aient vu dans *bardo-* le chantre celte (voir plus haut p. 97, n. 3). *Bardaicus* peut cacher, en outre, un jeu de mots sur *bardus* que les glossaires expliquent : *hebes*, *stultus*, *ineptus*, *brutus*....

prétoriennes et pouvaient encore rendre des services échappaient à l'*honesta missio* et ne devenaient pas vétérans ; on les gardait, en très petit nombre, comme *evocati Augusti* et ils devenaient administrateurs, techniciens, instructeurs[1]. Ainsi, le *Bardaicus calceus*, le juge donné par le préteur au *togatus* qui porte plainte contre un soldat, est un évocat, et, à l'époque qui nous occupe[2], qui dit évocat dit prétorien[3].

On me fera une objection. Le texte même de Juvénal parle de centurions (v. 17)[4] et le *calceus* était aussi la chaussure du centurion[5]. Non seulement le texte de Martial prouve que le *Bardaicus* était particulier à l'évocat, mais encore, l'évocat étant le premier gradé qui ait eu droit au *calceus*, on peut dire que le *calceus* lui-même était la caractéristique de l'évocat. Quand nous opposons les galons d'or aux galons de laine, nous opposons les sergents aux caporaux, bien que tous les gradés supérieurs aux sergents aient des galons d'or. Preuve plus décisive : seules les inscriptions des évocats distinguent le temps passé *in caliga* du temps passé dans l'*evocatio : militavit in caliga ann. XVI*, *evocatus fuit ann. III*[6] ; un autre texte semble opposer plus nettement encore les deux moments de la carrière : *in cal(iga) XVII*, *in cal(ceo) VII*[7]. Enfin,

1. Sur les évocats, entre autres : J. Schmidt in *Hermès* XIV, 1879, p. 321-353, avec la bibliographie antérieure, fondamental ; Mommsen in *Eph. Ep.* V, 1884, p. 142-154, met au point avec autorité le travail de Schmidt ; Marquardt, *Org. mil.*, p. 88-91 ; Cagnat in *Dict. Ant.*, Fiebiger in *P. W.*, Ruggiero in *Diz. ep.*, s. v., rassemblent la documentation ; Domaszewski, *Rangordnung*, p. 75-78, exposé très personnel.

2. Il y aura des *evocati legionis*, issus du prétoire, mais postérieurement à Martial (qui écrit à Rome) et même à Juvénal ; car les faire remonter au temps d'Hadrien n'est qu'une hypothèse (Domaszewski, *loc. cit.*), alors que les inscriptions n'en attestent l'existence que depuis Antonin.

3. *Bardaicus calceus* ne peut signifier que le gradé est Dalmate, parce qu'il n'y a pas de gradé provincial dans le prétoire à cette date.

4. Ainsi qu'une scholie *ad* 13, 2, s(inistra), éd. Wessner, p. 234.

5. C'est un point discuté. Saglio in *Dict. Ant.*, s. v. *caliga*, p. 849, affirme que le centurion est un *caligatus* et renvoie à un texte de Jos. *Bell. Iud.*, VI, 85 (fausse référence dans Saglio) : Ἰουλιανὸς δέ τις ἑκατοντάρχης, ... τὰ γὰρ ὑποδήματα πεπαρμένα πυκνοῖς καὶ ὀξέσιν ἥλοις ἔχων, ὥσπερ τῶν ἄλλων στρατιωτῶν ἕκαστος..., tandis que Mau in *P. W.*, s. v. *caliga*, c. 1355, considère qu'on est *caligatus* jusqu'au centurionat exclusivement. C'est Mau qui a raison, car on ne saurait se fonder sur le seul exemple des « semelles cloutées » de Josèphe, Iulianus ayant pu pour le combat se contenter de brodequins de troupe ; les textes littéraires et juridiques (cf. *Dig.* 3, 2, 2), les inscriptions (Domaszewski, *Rangordnung*, p. 2 et n. 5) prouvent abondamment que les *caligati* sont les *gregales* et les sous-officiers jusqu'aux évocats et centurions exclusivement.

6. *C. I. L.* VI, 2440 = Dessau 2077 ; VI, 2578, *stipendia militaria XIX, evocativa XII.*

7. *C. I. L.* III, 7108 = Dessau 2149, *militavit an. in cal(iga) XVII, in cal(ceo) VII*,

une inscription cite un *evocatus a quaestionibus*[1], qui paraît bien être un de ces juges chargés de trancher les différends entre soldats et civils, alors que les punitions pour fautes dans le service devaient être prononcées par les chefs de corps et les tribuns[2]. Si Juvénal a parlé de *centuriones* (v. 17), c'est qu'*evocatus*, avec son crétique initial, ne saurait entrer dans un hexamètre ; c'est surtout parce que, dans le langage courant, on confondait aisément centurions et évocats ; voisins dans la hiérarchie (le centurion était immédiatement supérieur), ils avaient des prérogatives communes, entre autres le port de la *vitis*[3]. Du moment qu'il s'agit d'un évocat, répétons-le, il s'agit du prétoire, de cette *felix militia*[4] de soldats d'élite.

C'est seulement à présent que nous avons cette certitude, et pas avant, comme on a coutume de le faire, que nous en pouvons venir aux vers 26-27 :

molem aggeris ultra
ut veniat.

Puisque Juvénal a en vue les cohortes prétoriennes, le mot *agger* ne peut désigner l'enceinte du camp du Viminal. Car elle était constituée par un mur de briques, qui est encore conservé en maint endroit[5]. Le mot eût été fort impropre et jamais on ne le rencontre à propos des *castra praetoria ;* déjà Tacite, dans son récit de la prise de Rome par les Flaviens, emploie le mot *moenia*[6]. L'*agger*, pour un homme de la ville, c'est l'*agger* de Servius[7] ; c'est cette partie de la fortification républicaine (la date n'en est rien moins que fixée)

vixit ann. XXXXIII; les éditeurs du *Corpus* ont supposé une dittographie et proposé de corriger le second *in cal.* en *evocat(us)*; je crois que l'abréviation signifiait, malgré l'amphibologie, *in cal(ceo)*; cf. VI, 33061, *in calceo et caliga.*

1. *C. I. L.* XI, 2108.

2. *Dig.* 49, 16, 12, 2.

3. Dio LV, 24, 8 (en parlant des évocats), ῥάβδους φέροντες; *C. I. L.* VI, 3419 (représentation figurée).

4. Vers 1 et 2; le surnom de *felices* sera donné aux cohortes au IIIe siècle; Cagnat in *Dict. Ant.*, s. v. *praetoriae cohortes*, p. 633, n. 33.

5. I. A. Richmond, *The relation of the praetorian Camp to Aurelian's wall of Rome*, in *Papers of the British School at Rome*, X, 1927, p. 11-22; cf. fig. 2 et 4 et pl. VII; toutefois, il y avait autour du mur un *vallum* (Tac., *Hist.* I, 36).

6. Tac., *Hist.* III, 84 : *super turris et propugnacula moenium.*

7. *Thes.*, s. v., p. 1308, l. 24 et sqq.; en particulier Iuv. V, 153; VI, 588; VIII, 43, et *Sch. ad.* X, 95 : *iuxta aggerem posuit primus castra Seianus, quae dicta sunt castra praetoria* (éd. Wessner, p. 168). — Homo, *Lexique*, s. v. *Murus Servii Tullii*, p 362; Platner-Ashby, *Topographical Dict. of Ancient Rome*, p. 354; le fragment le plus important du mur qui ait été conservé se trouve, on le sait, à l'intérieur de la gare de Termini.

qui allait de la porte Colline à la porte Esquiline et était formée d'un retranchement que nous connaissons par les textes et par les fouilles qui ont eu lieu de 1876 à 1879. Qui serait venu du centre pour se rendre dans la caserne prétorienne aurait dû remonter l'*Alta Semita* ou le *Vicus Patricius* pour arriver à la Porta Collina ou Viminalis, là franchir la « barrière » et, après avoir traversé un quartier de sinistre réputation devenu un poussiéreux champ de manœuvres[1], parvenir enfin à l'une des portes du camp[2]. C'était, on le voit, une vraie expédition[3], et telle que la pouvait se représenter un habitué du forum (ou plutôt des fora) et des basiliques[4].

* * *

Ainsi, la satire XVI de Juvénal traite d'avantages juridiques reconnus à tous les soldats indistinctement, mais le poète prend ses exemples dans la vie des prétoriens. Or, ces exemples sont moins nombreux et moins précis que nous ne le souhaiterions. C'est donc, évidemment, l'œuvre d'un civil, et d'un civil habitant Rome[5]. Cette satire ne peut être, par conséquent, invoquée ni à propos de la carrière militaire, ni à propos de l'exil de Juvénal[6].

Elle est loin, cependant, de n'avoir qu'un intérêt négatif, car elle porte la lumière sur un problème historique essentiel. L'empereur a deux catégories de sujets, les militaires et les civils ; aux uns et aux autres il dispense des faveurs, mais à ceux-là davantage ; le poète nous en signale trois, dont deux sont inconnus par ailleurs, et un dépouillement des textes juridiques en révélerait bien d'autres[7]. C'est que le prince, qui, dès le Ier siècle, redoute un ra-

1. Qui portait sans doute le nom de *Campus cohortium*.

2. La *porta praetoria* fut longtemps placée par les archéologues à l'ouest, vers la ville. M. U. Antonielli in *Bull. Ass. arch. rom.*, 1913, p. 35, a proposé, non sans de sérieux arguments, de la placer au sud.

3. On a voulu voir dans *tam procul* (v. 25) une nuance d'ironie; à tort, je crois.

4. Sur le sens du v. 25, *tam procul absit ab urbe*, voir plus haut p. 98, n. 1.

5. P. Ercole, *loc. cit.*, p. 357, montre fort bien que Juvénal est alors loin du temps où il a pu être sous les enseignes; O. Ribbeck, *Das echte und das unechte Juvenal*, Berlin, 1865, p. 71, écrivait que l'on sentait « dass der Verfasser mit den militärischen Privilegien und Licenzen aus nächster Anschauung bekannt ist » ; cette interprétation est un contresens.

6. Questions bien résumées dans P. de Labriolle, *Les satires...*, app. I, p. 343; elles ne peuvent être résolues pour le moment, mais j'avoue que ce tribunat d'un octogénaire ne me dit rien qui vaille!

7. Par exemple *Dig.* 27, 1, 9, excusation de tutèle aux tribuns des cohortes prétoriennes.

lentissement du recrutement[1], a besoin des militaires contre les civils. Nanti d'avantages aussi précieux, le soldat se gonfle et notre satire nous présente une édition revue, adaptée aux circonstances, du *miles gloriosus*. Le vieux personnage de la comédie nouvelle descend de la scène pour entrer dans la réalité et dans l'histoire. On rit de lui encore, mais aussi on le jalouse et on le hait[2] ; sous les railleries de Juvénal perce la violence. Une sorte d'antimilitarisme est né au temps des guerres civiles, qui va croissant chez ceux à qui on donne en aumône *panem et circenses*, et notre texte est un des plus nets et des plus anciens qui posent l'antithèse *milespaganus*[3].

Nous retrouvons alors la thèse fameuse de M. Rostovtzeff : la cause de la décadence est l'opposition qui a dressé les uns contre les autres soldats-paysans et civils-citadins[4]. Si ce n'est pas *la* cause[5], c'est évidemment *une* des causes ; bien que l'historien russe se place surtout au IIIe siècle et qu'au temps de Juvénal le prétorien soit un Italien et non pas encore un paysan des frontières, il est intéressant de noter que, grâce à la satire XVI, nous sommes en droit de supposer que cette opposition est née à Rome, où le soldat de métier est une innovation et où la faveur des princes et son influence politique le rendent plus insolent et plus odieux[6].

M. DURRY.

1. Vid. sup. p. 99, n. 2, le texte du *Dig.* 29, 1, 1, 1.
2. Vid. inf. n. 6 : Spart., *Did. Iul.* VI, 1.
3. Cf. v. 33-34 et J. Zeiller, *Paganus...*, Fribourg-Paris, 1917, p. 21 et suiv., 74 et suiv. On se rappelle le mot péjoratif de Perse, V, 189, *varicosos centuriones*, et le vers de Juvénal dans la satire sur les embarras de Rome, III, 248 : *et in digito clavus mihi militis haeret.*
4. M. Rostovtzeff, *Gesellschaft u. Wirtschaft, im röm. Kaiserreich,* Leipzig, 1929, I, p. 109 et suiv.; II, p. 242 et *passim*
5. E. Albertini, *L'Empire romain,* Paris, 1929, p. 425.
6. Sur l'hostilité de la population de Rome contre le prétoire, voir Spart., *Did. Iul.* VI, 1, *cum exercitu praetoriano..., quem cottidie populus et magis oderat et ridebat;* — Dio LXXIV, 2; — Cap., *Max. et Balb.* IX, 1, et X, 4-6 : la population assiège les *castra praetoria* et ne vient à bout de ses occupants qu'en coupant les conduites d'eau.

ADDENDUM. — Je suis convaincu que le *iudex* du v. 13 est un évocat et non un centurion. J'ai réfuté plus haut (p. 103) l'objection que l'on serait tenté de me faire. Il convient de rappeler aussi que le *centurio iudex datus* de certaines inscriptions (*C. I. L.* III, 9832; 9864; cf. Cagnat in Ruggiero, *Diz. ep.*, s. v. *centurio*, p. 201, col. 1) a pour mission de régler des différends surgis entre *civitates* provinciales.

VII

UN RITE DE PURIFICATION DANS LES *ARGONAUTIQUES* DE VALÉRIUS FLACCUS

PAR P. BOYANCÉ
Maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux

Dans les *Argonautiques* de Valérius Flaccus, la religion ne joue pas un moindre rôle que dans celles d'Apollonius de Rhodes ou dans celles du Pseudo-Orphée. Cela est assez naturel, dans des poèmes où paraissent les figures d'Orphée, de Mopsus, de Médée. L'œuvre du poète latin ne semble pourtant pas avoir attiré beaucoup l'attention des historiens. Nous voudrions leur signaler ici un récit qui semble, en plusieurs endroits, permettre des mises au point assez fructueuses de questions qui intéressent et la religion et la magie.

I

Un des épisodes les plus importants dans le voyage des Argonautes est celui qui se passe en Propontide[1]. Après y avoir été fort bien accueillis par le roi Cyzique, les héros sont partis. Mais la nuit un concours funeste de circonstances et d'erreurs, voulu par les Dieux, les ramène vers la ville de leur hôte ; ils ne savent pas où ils sont et il s'ensuit entre les amis de la veille un combat sacrilège, où le roi Cyzique et son peuple trouvent la mort. Au lever du jour, l'erreur est reconnue et déplorée grandement par Jason et les siens. Apollonius de Rhodes, le Pseudo-Orphée, Valérius Flaccus placent tous en ce moment l'accomplissement de rites funéraires et religieux[2]. Mais ceux-ci sont loin d'avoir chez eux tout à fait le même développement et les mêmes caractères.

Chez Apollonius, des tempêtes s'élèvent qui empêchent Jason et

1. Delage, *La géographie dans les « Argonautiques » d'Apollonius de Rhodes*, Paris, 1930, p. 92 et suiv.

2. Apollonius, ch. I, vers 1133 à 1148 ; Pseudo-Orphée, V, 571 et suiv.; Valérius Flaccus, ch. III, vers 362 et suiv.

les siens de prendre la mer[1]. L'idée que la colère des morts provoque des tempêtes est une idée bien connue du folklore[2] et que l'antiquité n'a pas ignorée[3]. Mais, cependant, Apollonius nous présente plutôt comme leur cause la colère de la Mère des dieux, qui, en tant que déesse du pays, protectrice de Cyzique et des Doliens, poursuit leur vengeance[4]. Jason se rendra donc sur un des sommets consacrés à la déesse, le Dindyme. Et voici, traduit par La Ville de Mirmont, le récit de la cérémonie expiatoire :

« L'Aisonide suppliait à genoux en versant des libations sur les victimes enflammées ; en même temps, d'après les conseils d'Orphée, les jeunes gens bondissaient en mesure, dansant la danse armée ; ils heurtaient leurs boucliers de leurs épées, afin d'égarer dans l'air les lamentations de mauvais augure que les peuples poussaient encore pour les funérailles du roi. De là vient que les Phrygiens, encore aujourd'hui, se rendent Rhéa propice par le son du rhombe et du tambourin. Cependant, accessible aux prières, la déesse prête son attention à ces cérémonies pures ; les signes convenables au caractère de la déesse se manifestaient. Les arbres produisaient en abondance des fruits ; jusqu'alors, aucune source n'arrosait le Dindyme, et voici que, pour les Argonautes, l'eau se mit à couler du sommet aride sans s'arrêter... » (v. 1133-1148).

Ce récit est déjà fort intéressant[5]. Ce sont les conseils d'Orphée qui président à l'organisation de danses armées, où il faut voir, évidemment, les premières danses corybantiques. Apollonius attribue ici, semble-t-il, expressément à Orphée une part prépondérante dans l'institution des mystères des Corybantes. On doit supposer qu'il se conforme à des traditions antérieures. Il était de mode d'at-

1. Apollonius, vers 1078 et suiv.

2. Rohde, *Psyché*, trad. fr. d'A. Raymond, Paris, 1928, p. 480, note 1. Quand un homme se pend, c'est une croyance allemande qu'il s'élève un ouragan ; Grimm, *Deutsche Mythologie*, 4e éd., p. 528; cf. Mannhardt, *Germanische Mythologie*, 270, note; Gruppe, *Griechische Mythologie*, t. II, p. 762; Wuttke, *Der deutsche Volksaberglauhe*, 2e éd., p. 17, 442, cité par Wundt, *Völkerpsychologie*, t. III, 1, p. 130, Leipzig, 1910.

3. Cf. le texte très curieux de Clément d'Alexandre, cité *infra*, p. 23, et la croyance des *Tritopatores*, à la fois esprits des vents et âmes des ancêtres : Rohde, *op. laud.*, p. 204; Gruppe, *op. laud.*, ibid.

4. Apollonius, vers 1092-1102.

5. Graillot, *Le culte de Cybèle*, Paris, 1912, le mentionne sans plus p. 280, note 1. Une étude dans La Ville de Mirmont, *La mythologie dans Apollonius de Rhodes et dans Virgile*, Paris, 1894, p. 63.

tribuer à Orphée la fondation de la plupart des danses mystiques[1] : on en trouvera une liste édifiante dans les *Orphicorum fragmenta* de Kern[2]. Les Corybantes apparaissent à peine dans les divers récits mythiques qui constituent les doctrines propres de l'orphisme[3]. Par contre, parmi les écrits qu'on attribuait au poète fabuleux figure un Κορυβαντικόν. On le donne aussi comme l'auteur des θρονισμοὶ μητρῷοι[4]. Ceci est à mettre en étroit rapport avec le récit d'Apollonius. Ce dernier fournit, pour dater ces attributions, un indice précieux. Il paraît avoir échappé à Kern, qui ne cite pas la page des *Argonautiques* et ne se réfère en la matière qu'aux indications données par le Pseudo-Orphée au début de son œuvre[5].

Ce qu'Orphée institue, ce sont des danses armées, mais avec une valeur cathartique qu'Apollonius nous indique très nettement. Il s'agit « d'égarer dans l'air les lamentations de mauvais augure que les peuples poussaient encore pour les funérailles du roi ». En quoi ces lamentations étaient dangereuses, contre qui étaient réellement dirigés ces rites apotropaïques, c'est ce que nous trouverons, croyons-nous, dans un passage où Olympiodore explique le précepte pythagoricien qu'il faut mourir ἐν εὐφημίᾳ[6]. C'est, dit une des raisons apportées par Olympiodore, parce que les gémissements provoquent la venue des mauvais esprits. En nous présentant les danses corybantiques comme apotropaïques, Apollonius s'accorde

1. Lucien, *De saltatione*, p. 277.

2. P. 26 et suiv.

3. Dans le fragment 56 (= Rufin, *Recognit.* X, 17-20, ED. Basil. 156; Migne, *P. G.* I, 1429), dans une histoire du monde où paraît Phanès : on voit les Corybantes (évidemment, comme si souvent, identifiés aux Courètes) près de Zeus enfant. Dans le fragment 191 (= Procl. Theolog. Platon, VI, 13, p. 382, 10), il est à vrai dire question des Courètes, dont Proclus souligne seulement l'analogie avec les Corybantes. Dans les hymnes orphiques, les Corybantes apparaissent dans l'hymne XXXVIII aux Courètes, comme identiques à ceux-ci. En outre, il y a un hymne spécial, l'hymne XXXIX à Kyrbas-Korubas, qui est identifié (vers 3) à un Curète.

4. Kern, *test.* 223 d (de Suidas). Les Θρονισμοί étaient parfois aussi attribués à Nicias d'Elée.

5. Vers 25 (Kern, *test.* 224) : ὄργια τ' Ἰδαίων Κορυβάντων τ' ἄπλετον ἰσχύν.

6. Olympiodore, Scholies in *Platon. Phaedonem*, p. 171, Norvin : ἐν εὐφημίᾳ τελευτᾶν ἤξιουν οἱ Πυθαγορεῖοι ... καὶ ὅτι πρὸς τούτοις δαιμόνων συναγερμὸν προκαλεῖται (scil. τὰ τοιαῦτα : les gémissements, les cris) φιλοσωμάτων καὶ ζώῃ χαιρόντων γενεσιουργῷ, οἳ τῷ πνεύματι προϊζάνοντες βαρύνουσιν αὐτό; cf. encore, p. 244, Norvin. Dans le récit d'Apollonius, il est aussi question du rhombe et du tambourin. Sur la valeur apotropaïque du tympanon, cf. Graillot, *op. laud.*, p. 258-259, 309 et les textes cités.

très bien avec maints historiens modernes qui voient volontiers dans les danses armées du type de celles des Corybantes une lutte contre les démons et les mauvais esprits[1]. Le témoignage nous paraît digne d'être retenu, et il confirme d'une manière intéressante les rapprochements faits avec l'ethnologie.

Il serait intéressant aussi de commenter l'effet produit par ces danses ; elles exercent, on le voit, une action sur la nature. La Mère des dieux montre par là qu'elle a été touchée par les prières de Jason ; mais il est clair qu'Apollonius se réfère à des croyances constantes à l'égard de la vertu des danses corybantiques : on leur attribuait une action sur la fertilité de la nature. Ici encore, le poète grec se rencontre avec les historiens modernes. Ici encore, l'ethnologie fournirait des parallèles[2].

Mais le plus intéressant, dans ce texte, me semble être qu'il nous laisse apercevoir en même temps le double aspect, à la fois purificateur et fécondant, des danses corybantiques. Le plus intéressant, parce qu'il s'agit là d'une liaison qu'on retrouverait ailleurs et à la lumière de laquelle une figure comme celle du dieu Mars recevrait sa véritable explication. Qu'on nous permette d'ouvrir une parenthèse à son sujet !

Mars nous apparaît à la fois comme un dieu belliqueux et comme un dieu de la fécondité des champs. Le premier caractère est le plus connu, mais le second nous apparaît dans quelques faits importants, comme la prière que lui adresse le campagnard dans le *De re rustica* de Caton[3], comme l'invocation qui s'élève vers lui dans le *Carmen Aruale*[4], comme sa liaison avec Robigo[5]. Nombreux sont ceux qui inclinent à voir dans le dieu agricole le Mars le plus ancien

1. K. Latte, *De Saltationibus Graecorum*, dans la coll. des *Rel. Gesch. Vers. und Vor.* (XIII, 4), Giessen, 1913, p. 96. K. Th. Preuss, *Globus*, 87 (1905), p. 336 et suiv. E. Fehrle, *Waffentänze* (S. A. aus Badische Heimat), I, 1914, p. 169 et suiv. Piganiol, *Essai sur les jeux romains*, Strasbourg, 1923, p. 103. Boyancé, *A propos de la Satura dramatique* (*Revue des Études anciennes*, 1932, p. 17). Frazer, édition des *Fastes* d'Ovide, Londres, 1929, qui cite de nombreux faits tirés de l'ethnologie.

2. Gruppe, *Griech. Mytholog.*, p. 898 et suiv. Latte, *op. laud.*, p. 54 (« ... ut homines pestem propellerent, fertilitatem tuerentur »). Ch. Picard, *Ephèse et Claros*, Paris, 1922, p. 286, n. 6, qui renvoie aussi à R. Wünsch, *Charms and amulets* ; Hastings Encyclop. s. v. ; Séchan, *La danse grecque antique*, Paris, 1930, p. 85 et suiv., 108 et suiv., etc.

3. *De re rustica*, 141.

4. *Carmen aruale*, ligne 2.

5. Tertullien, *De spectaculis*, 5.

et qui s'ingénient à en faire sortir par une évolution le guerrier[1]. D'autres, plus fidèles à l'ensemble de la tradition — et, parmi eux, on ne s'étonnera pas de trouver Wissowa — font du dieu belliqueux le vrai Mars[2].

Peut-être est-il arbitraire de choisir entre ces deux aspects du dieu ; peut-être lui appartiennent-ils également. Il est curieux que Frazer, qui, à propos des Saliens, met si bien en relief la nature de ces danses armées : lutte contre les esprits mauvais, se contente pour Mars de l'explication, ancienne et visiblement insuffisante, de W. Ramsay : le double caractère de Mars s'expliquerait par la vie des petites tribus italiennes primitives, contraintes de s'adonner dans le même moment à l'agriculture et à la guerre[3]. L'explication n'est pas fausse, mais, ce qu'elle ne dit pas, c'est pourquoi c'est au même auxiliaire divin qu'on a recours pour les deux sortes de besoins.

On remarquera qu'il y a dans la prière adressée à Mars par le fermier de Caton des formules nettement apotropaïques. Ce qui lui est demandé, c'est moins d'activer la croissance des plantes et la reproduction du bétail que de détourner d'eux les maux qui pourraient les menacer. Le lien avec *Robigo*, qu'on invoquait pour préserver les céréales de la nielle (*robigus*), montre bien aussi ce qu'on attendait de lui. Dans le *Carmen aruale*, on lui fait des prières du même ordre, où il s'agit aussi d'écarter des maladies[4]. Ce Mars ainsi invoqué n'est-il pas encore un guerrier? Mais il lutte, non

1. W. Mannhardt, *Mythologische Forschungen*, p. 160 et suiv.; W. H. Roscher, *Apollon und Mars* (Leipzig, 1873), p. 64 et suiv.; Id. in *Lexikon der griech. und röm. Mythol.*, II, 2412 et suiv. s. v. Mars; L. Preller, *Römische Mythologie*, 3e éd., I, 333 et suiv.; W. Warde Fowler, *Roman Festivals of the period of the Republic*, p. 34 et suiv.; Id., *The Religious Experience of the Roman people*, p. 132 et suiv.; Cyril Bailey, *Ovidii Nasonis Fastorum liber III* (Oxford, 1921), p. 36 et suiv.; Id., *The religion of the ancient Rome* (Berkeley, Californie, 1932), p. 68, 129 (voir toutefois un essai de conciliation, p. 69).

2. *Religion und Kultus der Römer*, 2e éd., p. 24 (3) et 143. Toutefois, comme le remarque Nacinovich (*Carmen aruale*, Rome, 1933, XII, t. I, p. 22) d'après Marbach in Pauly, *R. E.* s. v. Mars, p. 1937, Wissowa a un peu changé d'avis, et dans *Philog. Wochenschrift*, 1921, p. 994 et suiv., il concède que sa thèse du Mars guerrier est vrai du Dieu de l'État romain, plus que du Mavors italique.

3. Éd. des *Fastes* d'Ovide, Londres, 1929, t. III, p. 1 et suiv. Une conciliation analogue dans Grenier, *Le génie romain*, p. 111.

4. Caton, *De re rustica*, *loc. laud.* : « uti tu morbos ... prohibessis auerruncesque ; utique tu fruges, frumenta, uineta uirgultaque grandire beneque euenire siris... » ; *Carmen Aruale*, l. 2 : « neue lue rue marmar sins incurrere in pleores » ; Tertullien, *loc. laud.*

contre les hommes, mais contre des maux, dont il est légitime de supposer, d'après l'anthropologie, qu'ils ont été, à une certaine époque, identifiés à des esprits démoniaques. Sans doute dans le mythe, entièrement submergé par l'apport hellénique, on ne trouve plus trace de ceci, alors qu'en Grèce, par exemple, pour un autre dieu purificateur comme Apollon, le mythe du serpent Python laisse nettement voir ces combats. Mais, à Rome, le rituel, comme souvent, permet de suppléer au mythe et, en l'espèce, les danses des Saliens, justement interprétées par Frazer, nous permettent sur la nature de leur dieu des inférences qui confirment la thèse que nous indiquons.

Dans le récit du Pseudo-Orphée, la Mère des dieux, confondue, comme souvent, avec Rhéa, est irritée aussi de la mort de son peuple (vers 535). Les Argonautes cherchent en vain à dénouer les amarres de leur vaisseau : par un prodige surprenant, les câbles ne peuvent être déliés (vers 526 et suiv.). Comme chez Apollonios, les honneurs funèbres rendus au roi Cyzique ne suffiront pas : il faudra monter au Dindyme et se rendre la déesse favorable par des expiations (vers 553-554). Mais le récit des cérémonies n'offre aucun trait notable, si ce n'est la fondation par Argos d'un sanctuaire de « Rhéa » (vers 611), où l'on place une statue sacrée sculptée par lui dans une souche de vigne (vers 607 et suiv.).

II

Nous arrivons maintenant au poème de Valérius Flaccus. Nous constatons par rapport à Apollonios un premier et très intéressant changement. Ce ne sont point des tempêtes qui sont les conséquences de l'impiété commise, mais une espèce de découragement qui s'empare du cœur des Argonautes et qui leur rend impossible de poursuivre la route entreprise. Sans doute, ils ont donné à leurs victimes des funérailles en règle :

« Mais pourtant, dès lors, ni le jour, ni la nuit, plus agitée encore de tourments, ne délivrent les Minyens de l'image si atroce des corps massacrés. Deux fois, déjà, les Zéphyres appellent les voiles : dans leur tristesse, les héros n'ont plus foi en eux ; leur cœur ne cesse pas d'être en proie à un chagrin tumultueux ; ils ne pensent pas avoir accordé aux morts toutes les larmes, tout leur dû ; de

leurs yeux, la patrie, l'amour actif des entreprises sont bannis ; il leur plaît de s'affaiblir dans un deuil qui les accable[1]. »

Rien de plus instructif, sans doute, sur la différence des époques et des poètes que ces effets moraux ainsi substitués, chez Valérius, aux effets purement physiques qui se trouvent chez Apollonius. Il est certain qu'il y a, du grec au latin, un enrichissement, un approfondissement incontestable de la sensibilité et du sens religieux. Nous avons ici une peinture du remords qui nous fait penser que Virgile est passé par là, mais où le disciple soutient assez bien la redoutable image du maître.

On songera plus encore au poète de l'*Énéide*, et notamment du *Chant sixième*, en poursuivant sa lecture. Jason consulte le devin Mopsus, pour obtenir de lui un remède au mal étrange qui l'a frappé, lui et les siens. Mopsus répond d'abord par des considérations sur le meurtre :

« Certes, un corps voué à la mort, le lot de quelques instants, les moments d'une destinée fugitive, voici ce qu'il nous faut endurer, nous qui étions jadis une flamme, compagne de celles qui brillent dans l'Olympe céleste. »

On retrouve ici la croyance à l'origine astrale de l'âme, dont il est question dans le discours d'Anchise[2]. On y retrouve, évoquée par le mot *pati*, cette conception ascétique de la vie, pour laquelle notre condition présente est une expiation.

« Pourtant, c'est un crime de commettre des meurtres, de chasser d'ici-bas par le fer les âmes qui s'y attardent et ces germes qui doivent faire retour au ciel[3]. »

1. Vers 362 à 368 :

At non inde dies neque iam magis aspera curis
Nox Minyas tanta caesorum ab imagine soluit :
Bis Zephyri iam uela uocant; fiducia maestis
Nulla uiris; aegro assidue mens carpitur aestu;
Necdum omnes lacrymas, atque omnia reddita caesis
Iusta putant; patria ex oculis, acerque laborum
Pulsus amor, segnique iuuat frigescere luctu.

2. *Énéide*, ch. VI, vers 730 et suiv.

3. Vers 378 et suiv. :

Non si mortalia membra
Sortitusque breues et parui tempora fati
Perpetimur, socius superi quondam ignis Olympi,
Fas ideo miscere neces ferroque morantes
Exigere hinc animas redituraque semina caelo.

Cette condamnation du meurtre, présentée comme s'opposant, dans une certaine mesure, à ce que ferait attendre la nature céleste de l'âme (*pourtant, c'est un crime...*), rappelle la condamnation du suicide faite par Socrate dans le *Phédon*, et nous pensons qu'elle s'en inspire [1]. Puisque la vie présente est mauvaise et n'est pour l'âme qu'une fausse vie, il pourrait sembler légitime de la finir à son gré et de hâter nous-mêmes la fin de nos malheurs. *Pourtant*, Platon condamne le suicide. Le mouvement de pensée est tout à fait analogue à ce qu'il est dans le discours de Mopsus et nous ne pensons pas que cette analogie soit l'effet du hasard.

« Car nous ne nous résolvons pas dans les vents de l'espace ou en des ossements qui seraient de nous tout le reste. La colère subsiste et le ressentiment ne s'éteint pas. Lorsque les âmes sont venues jusqu'au trône de Jupiter redoutable, que par leurs plaintes elles ont révélé le meurtre impie, la porte de la Mort reste ouverte devant elles ; elles ont le droit de revenir sur leurs pas ; on leur donne pour compagne l'une des Sœurs et, toutes deux ensemble, elles parcourent les terres et les mers. Chacune enlace ceux qui furent coupables envers elle, les cœurs qui lui furent ennemis, dans un réseau de châtiments ; il frappe de terreurs diverses ceux qui l'ont mérité. Mais ceux qui, malgré eux, trempèrent leurs mains dans le sang, si ce qui n'est qu'un sort cruel, mais qui fut presque une faute, a frappé les misérables, ceux-là, c'est leur cœur lui-même qui les tourmente, ce sont leurs propres actions qui les rongent : accablés, dépourvus de toute audace, ils dépérissent et s'en vont en larmes, en craintes courbées vers la terre, en une prostration de malades. Tels ceux que tu vois ici [2]. »

1. Phédon, p. 62 A B : « ... καὶ γὰρ ἂν δόξειεν, ἔφη ὁ Σωκράτης, οὕτω γ' εἶναι ἄλογον, οὐ μέντοι ἀλλ' ἴσως ἔχει τινὰ λόγον. »

2. Vers 383 et suiv :

Quippe nec in uentos nec in ultima soluimur ossa :
Ira manet duratque dolor. Cum deinde tremendi
Ad solium uenere Jouis questuque nefandam
Edocuere necem, patet ollis ianua Leti
Atque iterum remeare licet; comes una Sororum
Additur et pariter terras atque aequora lustrant.
Quisque suos sontes inimicaque pectora poenis
Implicat et uaria meritos formidine pulsant...
At quibus inuito maduerunt sanguine dextrae,
Si fors saeva tulit miseros, sed proxima culpae,
Hos uariis mens ipsa modis agit, et sua carpunt

Valérius distingue ainsi fort curieusement entre les meurtriers volontaires et les meurtriers involontaires. Les premiers seuls sont punis par des agents extérieurs à eux-mêmes, les âmes de leurs victimes et les Euménides. Les autres, au contraire, sont punis par eux-mêmes, par leurs remords. Comme le note Stengel[1], il est caractéristique des temps anciens que le meurtrier involontaire y est chargé de la même dette que le meurtrier volontaire, et ce n'est que plus tard qu'une distinction est faite entre eux. Ici, la différence se présente fort curieusement sous un aspect religieux et mythique. Il n'est pas impossible que, dans le caractère purement moral de la sanction qui frappe les meurtriers qui le sont malgré eux, dans le *sua carpunt facta uiros*, il n'y ait une réminiscence du célèbre *Quisque suos patimur Manes* virgilien, si on voit dans ces mots, d'une manière sans doute incomplète, mais juste, un pas vers l'intériorisation du châtiment de l'âme coupable[2].

Mais cette distinction assez subtile, qui pourrait être bien due à Valérius lui-même et qui reflète les idées morales d'un siècle qui est celui de Sénèque, ne dissimule pas tout à fait une conception moins élevée. Dans la pratique, il n'en sera guère tenu compte. La peine qui a frappé les Argonautes a beau être de nature purement morale, il y sera remédié par une purification de nature purement rituelle, dont le but sera, comme nous le verrons, de chasser les âmes des morts, de les bannir loin de ceux qu'ils tourmentent. Tout se passera comme si cet abattement, ce découragement qui ont fondu sur les Argonautes étaient eux-mêmes de nature démoniaque. Valérius Flaccus nous laisse apercevoir assez nettement cette idée, qui nous reporte à un état d'esprit analogue à celui des cathartes combattus par l'auteur du *Sur le mal sacré* hippocratique[3] : les cauchemars, les accès de craintes plus ou moins irraisonnées sont dus, selon eux, à l'intervention d'Hécate et des Héros, et il faut les combattre par des purifications et par des incantations. Par héros, il faut entendre les esprits des morts. Nous

Facta uiros; resides et iam nil amplius ausi
In lacrimas humilesque metus aegramque fatiscunt
Segnitiem. Quos ecce uides.

1. Stengel, *Die griechischen Kultusaltertümer* (*Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*, V, 3), Münich, 1920, p. 157-158.

2. Nous renvoyons sur ce point à notre mémoire sur *Les deux démons*, *Revue de philologie*, 1935, p. 189 et suiv.

3. Hippocr., *Morb. sacr.*, p. 592 et suiv. K.

aurons l'occasion de montrer que des croyances analogues expliquent la célèbre cathartique pythagoricienne des passions, que celle-ci n'était à l'origine autre chose qu'une expulsion des mauvais esprits, auxquels était attribué tout bouleversement un peu extraordinaire de l'âme humaine.

Si, laissant de côté la distinction entre criminels involontaires et criminels volontaires, nous ne retenons que le cas de ces derniers, l'exposé de Valérius reste fort intéressant. Le texte qui s'en rapprocherait peut-être le plus est, en effet, un texte des *Lois* de Platon. C'est là qu'il nous est parlé de la colère du mort contre son meurtrier[1]. Citons la traduction de M. Gernet[2] : « Il est dit (dans un mythe ancien) que celui qui a péri de mort violente après avoir vécu dans les sentiments d'un homme libre reste irrité contre l'auteur du fait pendant quelque temps après sa mort : rempli d'effroi et d'épouvante, à cause de la violence qu'il a subie, et voyant son meurtrier aller et venir dans les lieux où lui-même il avait accoutumé, il s'affole et, troublé lui-même, trouble de toute sa force l'auteur de sa mort. » Quel est ce mythe antique auquel se réfère Platon? Il ne semble point connu par ailleurs[3], ou plutôt il ne le serait point s'il n'y avait justement la page de Valérius. Ne sommes-nous pas en droit de penser qu'elle nous conserve un écho de quelque poème, peut-être orphique, auquel Platon fait, de son côté, allusion? Il nous paraît assez peu vraisemblable, en effet, qu'il y ait souvenir indirect des *Lois* elles-mêmes. Le détail mythique de l'affabulation, le trône de Jupiter, la porte de la Mort, les Sœurs, tout cela n'a guère pu être ajouté après coup à ce qui était devenu assez abstrait dans la relation de Platon, de sorte que le mythe conservé par ce dernier se serait, en quelque sorte, réincarné. S'il y a dans notre page quelque écho d'idées pourtant platoniciennes, la vraisemblance est plutôt pour un procédé inverse : quelqu'un, Valérius ou sa source, a mêlé au mythe poétique, concret et imagé, les con-

1. παλαιόν τινα τῶν ἀρχαίων μύθων λεγόμενον, *Lois*, IX, p. 865 DE.

2. Louis Gernet, *Platon, Lois, livre IX. Traduction et commentaire*, Paris, 1917, p. 38. Cf. Rohde, *op. laud.*, p. 217, note 2.

3. Du moins sous la forme d'un mythe exposé pour lui-même. Mais on trouve des échos de cette conception dans Xénophon, *Cyropédie*, 8, 7, 18; dans Eschyle, *Choéphores*, vers 39 et suiv., 326 et suiv., et chez Antiphon; cf. Rohde, *op. laud.*, p. 217, n. 2, et p. 226, n. 4, et Gernet, éd. d'Antiphon, collect. des Univers. de France, *Introd.*, p. 13, 50, sur le προστρόπαιος et l'ἀλιτήριος. Gruppe, p. 760, note 8, cite notre texte de Valérius, mais ne paraît pas avoir vu le rapport avec le texte des *Lois*, qu'il ne cite d'ailleurs pas.

ceptions du philosophe. A vrai dire, l'influence de Virgile et du VIe chant y est peut-être suffisante.

Après avoir diagnostiqué le mal, Mopsus, poursuivant le cours de sa consultation, indique le remède :

« Mais notre vigilance va leur chercher un remède. Connu depuis longtemps du devin à la longue mémoire, il y a au loin, près des silencieux abîmes de la nuit stygienne, le palais des Cimmériens et une terre inconnue à Ceux d'en haut, sous des ténèbres noirâtres et moisis. Jamais le soleil n'y conduit son attelage de feu ; jamais Jupiter n'y envoie les saisons soumises aux astres. Il s'y élève des frondaisons mystérieuses, une immobile forêt y hérisse d'érables les coteaux chevelus ; il s'y trouve un antre, des chemins où vont les ombres, le bruit retentissant de l'Océan qui fait rage, des campagnes où une épouvante noire fait le vide et, après de longs silences, tout à coup des cris. Là, porteur d'une épée, assis dans des vêtements sinistres, Célaeneus purifie de leur erreur les criminels involontaires et, pour leur faire remise de leur faute, il déroule des incantations qui apaisent les mânes sans repos. C'est lui qui m'a révélé les rites expiatoires qu'il fallait accorder à ceux qui furent massacrés ; c'est lui qui, de plein gré, m'a découvert et l'Érèbe et les terres. Aussi, quand le soleil levant enflammera de pourpre les flots de la mer, emmène avec toi tes compagnons pour le sacrifice et offre une paire de bœufs aux Grands Dieux ; pour moi, je ne puis sans crime désormais me joindre à vos rangs, tant que je n'ai point passé une nuit à porter les offrandes expiatoires. Voici que la fille de Latone fait avancer son char qui répand la fraîcheur ; détourne ta route et que le rivage fasse silence pour l'acte que tu as décidé[1]. »

1. Vers 397 et suiv :

Sed nostra requiret
Cura uiam. Memori iam pridem cognita uati
Est procul ad Stygiae deuexa silentia noctis
Cimmerium domus et Superis incognita tellus,
Caeruleo tenebrosa situ, quo flammea nunquam
Sol iuga sidereos nec mittit Iuppiter annos.
Stant tacitae frondes immotaque silua comanti
Horret acerna iugo; specus umbrarumque meatus
Subter et Oceani praeceps fragor aruaque nigro
Uasta metu et subitae post longa silentia uoces.
Ensifer hic atraque sedens in ueste Celaeneus
Insontes errore luit culpamque remittens
Carmina turbatos uoluit placantia Manes.
Ille mihi quae danda forent lustramina caesis

La page est d'une grande beauté, d'une poésie funèbre et mystérieuse, qui soutient ici encore fort bien la comparaison avec Virgile. Valérius Flaccus semble se souvenir de la Νέκυια homérique. Comme elle, il met en rapports étroits, mais assez mal définis, le pays des Cimmériens et le royaume des Morts[1]. Mais le point important serait de savoir où il a pris la singulière figure de Célaeneus. L'a-t-il purement et simplement inventée? Nous allons voir la grande richesse, religieuse et rituelle, des vers qui suivent. Elle nous montrera en Valérius un poète savant en la matière et ne nous invitera guère à croire que Célaeneus soit une fiction toute gratuite. En fait, cependant, ce nom de Célaeneus (Κελαινεύς) ne nous est connu que comme épithète d'un Dionysos et d'un Zeus honorés à Apameia Kibôtos de Phrygie après l'avoir été à Kelainai[2]. A Apameia était également honoré le héros Kelainos, éponyme de la ville de Kelainai ; il est représenté sur les monnaies comme un jeune homme nu tenant d'une main une patère et de l'autre une lance. Rien n'autoriserait à voir en lui un personnage infernal, s'il ne nous était donné comme le fils de Poseidon et d'une Kelaino[3], qui serait l'une des Danaïdes[4] : or, d'après une variante célèbre de leur légende, les filles de Danaos étant arrivées ἄγαμοι dans le monde souterrain[5], on pourrait peut-être placer là l'union du dieu et de l'héroïne. Que l'on remarque que chez Valérius, le séjour de Célaeneus, son antre est placé aux confins du monde infernal et aux bords de l'Océan. Faut-il identifier ce Célaeneus au Kelainos honoré en Phrygie? Rien n'est plus douteux.

Quoi qu'il en soit, l'antre où siège Célaeneus nous paraît assez rappeler l'antre de Trophonius à Lébadée[6]. La figure même de ce

Prodidit, ille uolens Erebum terrasque retexit.
Ergo ubi puniceas oriens accenderit undas,
Tu socios adhibe sacris armentaque Magnis
Bina deis; me iam coetus accedere uestros
Haud fas interea, donec lustralia pernox
Uota fero. Mouet en gelidos Latonia currus :
Flecte gradum, placitis sileant age litora coeptis.

1. *Odyssée*, chant X, vers 509 et suiv. Cf. Rohde, *op. laud.*, p. 44 et suiv.
2. Adler s. v. Kelaineus, in Pauly's, *Real-Encyclop.* Nonnos, *Dionysiaques*, XIV, 74, connaît un Célaeneus qui descend de Pan; Martial, *Épigrammes*, V, 42, 2, désigne Attis par Célaeneus.
3. Strabon, XII, 579, cf. Kern s. v. Kelainos, *Ibid.*
4. Capelle s. v. Kelainos, I, *Ibid.*
5. Rohde, *op. laud.*, p. 604.
6. Rohde, *Ibid.*, p. 100, note 1.

personnage nous paraît tout à fait analogue à celles de Tirésias (l'épisode rappelle la consultation de Tirésias par Ulysse), d'Amphiaraus, de Trophonios, véritables divinisations du catharte. En ces diverses figures mythiques, l'histoire s'efforce parfois de retrouver des esprits souterrains, des dieux plus ou moins chtoniens[1]. Il n'est pas impossible[2]. Le fait capital est que tous ont, à une certaine époque, été imaginés sur le modèle de ces devins et purificateurs plus historiques que furent les Épiménide et les Onomacrite[3]. Ici, il nous paraît qu'il n'y a entre Célaeneus et celui qui le consulte, Mopsus, d'autre différence que celle-ci, que l'un est dans l'au-delà le prototype de ce que l'autre est censé être dans le monde des vivants.

Parmi ses attributs, nous voyons que Célaeneus est *ensifer*. Quelle est cette épée? Nous pensons que c'est celle du magicien, sur laquelle nous allons avoir à nous expliquer plus longuement et que nous verrons à l'œuvre dans les mains de Mopsus. De même, Célaeneus détient de précieuses formules d'incantation : nous allons voir Mopsus, dans ses rites, leur donner une part prépondérante. Entre les deux, cependant, une différence : Célaeneus est vêtu d'habits noirs ; Mopsus, au contraire, aura les vêtements d'une blancheur éclatante qui conviennent mieux au prêtre purificateur.

III

Les rites accomplis sur les conseils de Célaeneus transmis par Mopsus se divisent très nettement en deux parties : une partie préliminaire, qui a lieu la nuit et où intervient seul le devin Mopsus ; la purification proprement dite, qui a lieu le jour et où Mopsus dirige des cérémonies auxquelles tous les Argonautes prennent part. Cette

1. Voir surtout le chapitre de *Psyché* qui porte le titre : Dieux des cavernes; transports sur les montagnes (chap. III).

2. L. R. Farnell, *Greek hero cults and ideas of immortality*, Oxford, 1921, p. 21, 245-246 (Trophonios), p. 58-62 (Amphiaraus) — on s'étonne de ne pas voir étudié Tirésias — ne juge pas identique le cas de Trophonios, où il voit lui aussi « un être d'origine divine ou démoniaque », et celui d'Amphiaraus, qu'il classe parmi les « sacral heroes and heroines », c'est-à-dire parmi les figures de prêtres héroïsés. Sur Trophonios voir encore, du même auteur, *Cults of the Greek States*, t. I, Zeus, R. 20, 137 a.

3. M. Gernet (*Le génie grec dans la religion*, Paris, 1932), p. 263, juge secondaire du point de vue du culte le personnage légendaire de Trophonios et d'Amphiaraus. Mais nous nous plaçons justement en ce moment-ci au point de vue de la légende et de la poésie.

distinction, nous venons de le voir, se trouve déjà indiquée dans le discours adressé à Jason.

Les rites nocturnes sont désignés, dans ces paroles, par les mots *lustralia pernox uota fero*. L'adjectif *pernox* correspond très exactement au grec πάννυχος. Il nous semble que Valérius Flaccus doit songer aux cérémonies qu'on appelle des παννυχίδες. Dans les cérémonies romaines, mais tout imprégnées de rituel hellénique de ces lustrations que sont les Jeux séculaires, on retrouve la même opposition d'un rituel nocturne et d'un rituel diurne. Les cérémonies de la nuit sont qualifiées, dans la relation en grec de Zosime, de παννυχίδες[1]. Ces *lustralia uota*, cet *arcanum sacrum*, qui vont être célébrés la nuit, nous verrons, selon toute vraisemblance, qu'ils s'adressent aux dieux d'en bas : ainsi, les sacrifices nocturnes des Jeux séculaires sont-ils faits aux divinités chtoniennes, primitivement Dis pater et Proserpine, dans les Jeux séculaires d'Auguste, à Terra mater, aux Eilythuiai et aux Moirai[2].

Mopsus commence par attendre et calculer le moment favorable pour l'accomplissement du sacrifice. On ne nous dit pas comment il procède, s'il guette la présence d'*omina* favorables et si son art est celui de la discipline augurale, ou s'il observe les astres, et s'il fait preuve d'une compétence astrologique qu'on ne s'étonne pas de lui voir attribuée : le Pseudo-Orphée se vante bien de connaître

σημείων τεράτων τε λύσεις ἄστρων τε πορείας[3].

Puis Mopsus va laver son corps dans la mer[4]. La mer est, en effet, une grande purificatrice, bien connue comme telle de la religion grecque. Il ceint ses tempes de bandelettes[5] et d'une couronne

1. Zosime, II, 5.
2. *Ephem. Epigr.*, VIII, p. 237.
3. Pseudo-Orphée, *Argonautiques*, vers 38. Cf. aussi les *indices* de Kern, *Orphicorum fragmenta*, s. v. ἀστρολογικά et ἀστρονομία; cf. Tzetzes, *Iliade*, XVIII, 710, Abel Isq.
4. Bouché-Leclerq, art. *Lustratio*, dans le *Dictionnaire des antiquités* (Saglio), col. 1407, 2; Stengel, *Die griechischen Kultusaltertümer*, p. 162; Rohde, *op. laud.*, p. 605 et suiv. Purification avec l'eau de mer, notamment dans les Grands Mystères à Éleusis; Foucart, *Les mystères d'Éleusis*, Paris, 1914, p. 29 : on connaît la formule : ἅλαδε μύσται (cf. *Ibid.*, p. 314 et suiv.), etc.
5. Vers 424 et suiv. :

Tempora tum uittis ei supplice castus oliua
Implicat et stricto designat littora ferro;
Circum humiles aras ignotaque nomina diuum
Constituit siluaque super contristat opaca.

d'olivier[1]. Mais voici où notre texte devient tout à coup d'un extrême intérêt. Mopsus tire une épée, avec laquelle il trace un cercle sur le rivage. Tout autour (de ce cercle), il dispose des autels bas, ainsi que (ici l'expression même est obscure) « les noms inconnus des Dieux » ; il place sur le cercle (ou sur les autels) des branches d'un feuillage sombre.

Si nous voulons trouver l'explication des rites ainsi accomplis, c'est à des documents proprement magiques qu'il faut nous adresser. L'épée de Mopsus n'est autre que ce qu'ils désignent du nom de μάχαιρα τῆς τέχνης, et dont le traité publié par M. Delatte dans les *Anecdota Atheniensia* nous apprend avec précision l'usage[2] : ce glaive sert à tracer le cercle magique, cercle qui lui-même joue un rôle essentiel dans les opérations magiques. Il en est question à plusieurs reprises dans les *papyri*[3].

Peut-être faut-il mettre en rapport l'emploi de cette épée avec la croyance que, comme le dit une scholie de l'*Odyssée*, les morts et les démons craignent le fer[4]. A la lumière de cette croyance, on interprétait ce passage de la Νέκυια, où l'on voit le glaive d'Ulysse éloigner du sang des victimes immolées les âmes des morts qui sont venues voltiger autour d'elles. Comme l'a remarqué Eduard Norden, Lycophron paraît déjà connaître cette exégèse et y faire allusion[5]. Un papyrus de Leyde nous montre que le magicien, qui veut

1. Sur la valeur cathartique et apotropaïque de l'olivier, voir Stengel, *Ibid.*, p. 159; Bouché-Leclerq, *Ibid.*, 1409, col. 2; Rohde, *Psyché*, p. 180, n. 3; p. 186, n. 3; p. 322, n. 1; Diels, *Sibyll. Blätter*, p. 120 et suiv; Stengel, *Opferbräuche der Griechen*, Leipzig, 1910, p. 129.

2. *Anecdota Atheniensia*, 1927, p. 12, 23-24; cf. les figures des p. 25 et 46. Cf. notamment p. 23, l. 17 : ... καὶ χάραξον εἰς τὴν γῆν τὸν κύκλον. Les manuscrits sont modernes (XVIe et XVIIIe siècles). Mais on voit combien M. Delatte a raison de dire (p. 9) : « ... il y a bien d'autres concordances, et d'un caractère plus fondamental, entre les conceptions et les usages de la magie antique et ceux du traité conservé dans nos manuscrits... »

3. Il faudra se reporter avant tout à l'article *Xiphos* que Preisendanz doit donner dans le *Lexikon* de Roscher (K. Preisendanz, *Pap. gr. mag.* IV, 1716). On rapprochera la recette magique étudiée par le Père Mouterde (Mélanges de l'Université de Saint-Joseph, Beyrouth, XV, 1930-1931, p. 54 et suiv.); voici la traduction du début : « Glaive de Dardanos. Recette appelée glaive, sans pareille pour l'efficacité; car elle plie et pousse l'âme aussitôt où l'on veut, dès qu'on récite la formule en disant : je plie l'âme d'un tel... »

4. Rohde, *op. laud.*, p. 46. Schol. Q. ad λ. 48 : κοινή τις παρὰ ἀνθρώποις ἐστὶν ὑπόληψις ὅτι νεκροὶ καὶ δαίμονες σίδηρον φοβοῦνται.

5. Norden, *Aeneis VI Buch*, 2e éd., 1916, p. 206. — Lycophron, vers 685 :

φασγάνου πρόβλημα δαιμόνων φόβος.

contraindre Koré à paraître, doit prendre une épée en main ; alors elle viendra à son appel et se mettra à sa merci[1].

Notre texte a le très grand intérêt de nous montrer que cet usage de l'épée et que celui du cercle magique sont bien connus dans la Rome du Ier siècle. Peut-être nous montre-t-il plus. Gerhardt a signalé sur un vase peint l'usage que font des magiciennes d'une épée : il s'agit des fameuses conjurations thessaliennes destinées à faire descendre la lune[2]. M. Hubert paraît admettre l'identité de cette épée et de la μάχαιρα τῆς τέχνης des documents magiques[3]. Notre texte, en mettant cette épée dans les mains de Mopsus et de Célaeneus, tendrait à confirmer que cet instrument et son emploi bien déterminé étaient, en effet, déjà connus de la magie grecque et, en particulier, des traditions plus ou moins orphiques, auxquelles on peut rattacher une figure comme celle de Mopsus. Il y a là, pour le problème des origines de la magie des *papyri* et, en tout cas, de son histoire, une donnée qui ne nous semble pas négligeable.

Le rituel de Valérius Flaccus s'explique parfaitement sans qu'il faille faire intervenir des éléments orientaux. Faut-il croire que le passage que nous étudions en ce moment fasse exception? Faut-il croire que Mopsus, que son modèle divin, l'*ensifer* Célaeneus, aient vu leur figure et leurs attributs modifiés d'après le type de magiciens orientaux? Nous ne le jugeons pas, pour notre part, très vraisemblable. Il nous semble que notre attention doive être par là attirée sur certains éléments orphiques de la littérature magique : par exemple, l'usage qui y est fait du nom même d'Orphée[4], le fait qu'un des *Ephesia grammata* est qualifié d'orphique[5], les rapports frappants qui ont été signalés entre les hymnes orphiques et ceux des *papyri*[6].

Tout autour du cercle tracé sur le rivage, Mopsus dispose des autels bas (*humiles*). Cette épithète montre qu'il s'agit d'autels des-

1. P. 793, éd. Dieterich, in *Jhb. f. kl. Phil. suppl.*, XVI, 1888.

2. *Akademische Abhandlungen*, VIII, 8.

3. Art. *Magia* du *Dictionnaire des antiquités*, p. 1517, n. 11.

4. Hubert, *loc. laud.*, p. 1499, col. I et II. « La figure populaire de l'Orphée magicien du vᵉ siècle est devenue l'un des principaux caractères de la magie mystique postérieure. »

5. Wessely, *Neue griechische Zauberpapyri pap. Lond.*, CXXI. Hésychius, ασκικατασκι ; Wünsch, *Neue Fluchtafeln*, in *Rhein. Mus.*, 1900, p. 78.

6. Dieterich, *De hymnis orphicis*, p. 48. Abt, in *Archiv f. relig. Wiss.*, XII, 1909, p. 412.

tinés aux dieux infernaux[1]. Notons aussi que ces autels sont improvisés. Il semble bien que cela ait fait partie de certains rituels chtoniens ; nous sommes frappés, à cet égard, par une expression de Virgile au chant VI (v. 252) : *Tum Stygio regi nocturnas* inchoat *aras*. Si nous la rapprochons du rituel des Jeux séculaires d'Auguste[2] : les sacrifices aux diverses divinités chtoniennes ont été offerts sur des autels dressés à cette occasion[3].

Nous arrivons à l'expression obscure : *ignotaque nomina diuom*. Valérius veut-il simplement parler de *divinités anonymes* analogues à celles que l'on honorait en Grèce en maints endroits, et qui n'étaient pas inconnues non plus de la religion romaine[4]? *Ignota nomina diuom* veut-il dire : *ignotorum nomina diuom*? Il semble bien qu'il y ait ici quelque chose de plus. On ne peut guère supposer le savant Mopsus ignorant le nom de ces dieux auxquels il s'adresse. *Ignota* doit s'entendre non par rapport à lui, mais par rapport aux profanes. Il faut bien plutôt songer à ces noms ésotériques, d'une puissance magique très efficace, dont les *papyri*, notamment, nous ont rendu familière la bizarrerie[5]. Ici encore notre texte nous conduirait donc à faire remonter à la magie grecque ancienne une des pratiques les plus caractéristiques de la magie des *papyri*. Ajoutons qu'il est permis de mieux préciser encore grâce au traité publié par M. Delatte. Il faut prendre à la lettre l'expression même de Valérius disant que ces noms sont placés tout autour du cercle. On verra dans ce traité comment disposer et comment tracer les lettres et les signes magiques[6].

1. Il s'agit d'ἐσχάραι. Les ἐσχάραι servent aux cultes des divinités infernales et des morts. D'après Apollon, *Lex. Hom.* 78, elles étaient faites de gazon et de terre : plus caractéristique est leur faible hauteur. Cf. Stengel, *Die Griechischen Kultus altertümer*, p. 15.

2. Zosime, II, 5. Cf. ma *Note sur le Tarentum : Mélanges de Rome*, 1925, p. 139.

3. Stengel remarque (p. 16) que plus souvent encore que les βωμοί, les ἐσχάραι étaient souvent utilisées une seule fois : à cause, dit-il, de la facilité et du peu de prix de leur érection. Nous soupçonnons plutôt une raison religieuse.

4. Rohde, *op. laud.*, p. 144, n. 1 ; Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, 2e éd., p. 37 et suiv.

5. Cumont, *Les religions orientales dans l'empire romain*, 4e éd., p. 41, n. 85, où l'on trouvera une précieuse bibliographie sur la question et notamment un renvoi à Hopfner, *op. laud.*, I, § 489 et suiv., 620 et suiv., et sur l'importance du nom en général chez les primitifs ; Kreglinger, *Études sur l'origine de la vie religieuse*, I, 14 et suiv.; II, 14 et suiv. On pourra ajouter sur la force magique de certains noms : Hirzel, *Der Name*, Abh. der Leipz. Akad., 36, 2, 2e éd., 1927 ; Dornseiff, *Das Alphabet in Mystik und Magie* (Στοιχεῖα, VII, 1922), p. 54.

6. Cf., par exemple, p. 18.

Quel est le but de ces diverses opérations nocturnes[1]? Valérius nous le dit (v. 428) : c'est de donner à l'endroit un caractère religieux (*numen*)[2] redoutable et cependant apaisant. Cependant, on voit mal, il faut l'avouer, en quoi ces rites de consécration magique préparent la scène diurne qui suit. Peut-être faut-il penser qu'en contraignant les divinités à lui obéir, Mopsus s'est assuré d'une force divine qui lui permettra d'agir efficacement dans la suite. Cette force se trouve, en quelque manière, localisée dans le cercle tracé sur le rivage.

Pour terminer, Mopsus fait se lever le soleil. Nous pensons que cette expression aussi doit être prise à la lettre. Nous nous retrouvons là dans un cercle de croyances bien connues. Les sorcières thessaliennes prétendaient faire descendre la lune[3]. L'hymne orphique aux astres nous les montre venant à l'appel des mystes[4]. Il existait de nombreux charmes destinés à agir sur le temps. Diodore sait qu'au cours du voyage des Argonautes, Orphée conjure les vents[5], et un personnage aussi historique qu'Empédocle se targuait de miracles du même genre[6]. Toutefois, nous ne connaissons pas, pour notre part, de lever du soleil ainsi provoqué par un magicien : que ce soit le mérite propre, l'exploit personnel de Mopsus !

IV

Cependant arrive, en une espèce de procession, la troupe des Argonautes[7]. Le devin, qualifié cette fois de prêtre d'Apollon délien,

1. Vers 428-429 :

Utque metum numenque loco sacramque quietem
Addidit, ardenti nitidum iubar euocat alto.

2. On notera cet emploi intéressant du mot *numen*.
3. Hubert, *loc. laud.*, p. 1499, 1 ; Pfister, art. *Epode*, p. 334 (P.-W., *Supp.* IV).
4. *Hym. orph.*, VII. Vers 12 :

ἔλθετ' ἐπ' εὐιέρου τελετῆς...

5. Diodore, IV, 43, 48, 6.
6. Bidet, *Biographie d'Empédocle*, Gand, 1894, p. 145, croit toutefois que la légende d'Empédocle arrêtant les vents avec des peaux d'âne est postérieure à sa mort.
7. Vers 430 et suiv :

Adque Argoa manus uariis insignis in armis
Ibat agens lectos aurata fronte bidentes.
Delius hic longe candenti ueste sacerdos
Occurrit ramoque uocat : iamque ipse recenti
Stat tumulo placida transmittens agmina lauro.

lui fait signe de son rameau, qui est de laurier, comme nous l'apprennent les vers suivants. Ceux-ci nous montrent les héros défilant devant lui, et il agite sur eux son rameau. Nous avons affaire ici déjà à un rite de purification. La vertu cathartique du laurier est bien connue. Comme le dit Lydus, le laurier est détesté par les démons[1]. On a remarqué que Valérius Flaccus a eu le soin de placer en ce moment Mopsus sous le patronage d'Apollon. Apollon, le dieu purificateur, est souvent représenté lui-même avec un rameau de laurier. Tel vase peint nous fait assister à une purification célèbre, accomplie par le dieu lui-même, celle d'Oreste[2]. D'une main, il tient un porcelet au-dessus de la tête du meurtrier, de l'autre, un long rameau de laurier. Il en est un autre où l'on voit les Érynnies tenues en respect par le victorieux instrument de la lustration[3]. A l'instar d'Apollon, une gemme nous montre un émule de Mopsus, Mélampous, purifiant d'autres criminelles célèbres, les Proetides[4]. Mais voici qui nous fournit un rite tout à fait analogue à celui que nous avons chez Valérius. Il y est, en effet, aussi question d'une purification collective. D'après un certain Apollodore mal identifié, cité par Clément d'Alexandrie, qui invoque aussi le témoignage de Callimaque[5], le devin Branchos eut à purifier le peuple de Milet ; il aspergea le peuple avec des rameaux de laurier. Puis il chanta un hymne adressé à Apollon et à Artémis, hymne que le peuple faisait suivre d'une bizarre incantation composée de mots ma-

1. D'après Lydus, *De mensibus* IV, 4 (p. 68, Wuensch), le laurier a été consacré à Apollon parce que, comme le dit Plutarque, il est plein de feu et qu'Apollon est le feu, car il est le soleil, « ὅθεν καὶ ἀπεχθάνεται δαίμοσι τοῦτο τὸ φυτόν... ». Sur la valeur purificatrice du laurier, voir C. Boetticher, *Der Baumkultus der Hellenen* (Berlin, 1856), p. 365 et suiv.; Diels, *Sibyllinische Blätter*, p. 120; Samter, *Familienfeste*, Berlin, 1901, p. 87 et suiv.; Stengel, *Die griechischen Kultusaltertümer*, p. 162; Rohde, *op. laud.*, p. 195; Bouché-Leclercq, art. *Lustratio*, p. 1409, col. 1 et 2; Frazer, éd. des *Fastes*, t. III, p. 348, etc.

2. *Dict. des antiquités*, fig. 4588 = Reinach, *Répertoire des vases peints*, t. I, p. 132, 2. Cf. *Ibid.*, t. I, p. 276; p. 390, 1 et 3; I, 52, 3.

3. Reinach, *Ibid.*, t. I, p. 467, 2.

4. *Dict. des antiquités*, fig. 4689.

5. *Stromata*, V, ch. VIII, 47, 3, p. 359, Stählin : Ἀπολλόδωρος δ'ὁ Κερκυραῖος τοὺς στίχους τούσδε ὑπὸ Βράγχου ἀναφωνηθῆναι τοῦ μάντεως λέγει Μιλησίους καθαίροντος ἀπὸ λοιμοῦ. Ὁ μὲν γὰρ ἐπιρραίνων τὸ πλῆθος δάφνης κλάδοις προκατήρχετο τοῦ ὕμνου ὧδε πως :

μέλπετε, ὦ παῖδες, ἑκαέργον καὶ ἑκαέργαν.

ἐπέψαλλεν δὲ ὡς εἰπεῖν ὁ λαός. « βέδυ, ζάψ, χθώμ, πλῆκτρον, σφίγξ. κναξζβίχ, θύπτης, φλεγμό, δρώψ. » Μέμνηται τῆς ἱστορίας καὶ Καλλίμαχος ἐν ἰάμβοις. — Κερκυραῖος est corrigé par Christ, *Philol. Stud.*, p. 27, en Ἀθηναῖος. Koetschau voudrait lire Κυρηναῖος. Sur Branchos, voir L. R. Farnell, *Cults*, IV, p. 405, Apollo, R. 200.

giques. Branchos et Mopsus nous apparaissent tous deux comme des cathartes apolliniens. Le rite peut, dans une certaine mesure, être considéré comme orphique. Du moins, dans l'hymne orphique à Héraklès, c'est en agitant un rameau que ce dieu, évidemment envisagé comme ἀλεξίκακος, tient en respect et écarte les génies malfaisants[1] ; on ne nous dit pas que le rameau soit de laurier, mais le geste, au moins, et le rite sont très analogues.

Puis Mopsus conduit ses compagnons au bord du fleuve[2]. Là, il les fait se déchausser. La pratique est, elle encore, bien connue, soit de la magie, soit des cérémonies de lustration[3]. D'après Henckenbach, elle aurait pour but de renforcer la vertu du magicien par son contact avec la terre. Il semble plus probable qu'il faille mettre au premier plan le fait qu'on dénoue des liens et qu'il faille songer aux superstitions étudiées par le même Henckenbach au sujet de ces derniers. Tout lien, tout nœud est un obstacle à l'action du rite, et c'est pourquoi il faut s'en débarrasser[4].

Vient alors un geste d'adoration : les Argonautes doivent élever haut en l'air leurs mains vers le soleil levant et, immédiatement après, ils se prosternent dans la plaine. Le Soleil est, en effet, un dieu purificateur[5]. Faut-il songer à la prière matinale que, d'après

1. Hynn., *Orph.* XII, 15-16 :

ἐξέλασον δὲ κακὰς ἄτας, κλάδον ἐν χερὶ πάλλων
πτηνοῖς τ'ἰοβόλοις κῆρας χαλεπὰς ἀπόπεμπε..

Noter que cet Héraklès est invoqué (v. 5) comme : μάντι.

2. Vers 435 et suiv. :

Ducit et ad fluuios ac uincula soluere monstrat
Prima pedum glaucasque comis praetexere frondes
Imperat, hinc alte Phoebi surgentis ad orbem
Ferre manus totosque simul procumbere campis.

3. J. Henckenbach, *De nuditate sacra sacrisque uinculis*, 1911, *Rel. gesch. Vers. u. Vorarb.*, IX, 3, p. 23 et suiv., sur la *denudatio pedum.* Des divers textes et témoignages invoqués par cet auteur celui qui se rapproche peut-être le plus du nôtre (il s'agit d'une fête des Morts à caractère nettement carthartique (cf. *infra*), les *Lemuria* romains) c'est ce passage des *Fastes* d'Ovide :

« Ille memor ueteris ritus timidusque deorum
Surgit, *habent gemini uincula nulla pedes*,
Signaque dat digitis medio cum pollice iunctis,
Occurrat tacito ne leuis umbra sibi, ...
Et rogat ut tectis exeat umbra suis » (V, 421).

4. Ainsi explique-t-on l'une des interdictions rituelles qui frappent le flamine de Jupiter; celui-ci ne doit avoir sur sa personne aucun nœud ni porter aucun anneau : Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, X, 15; Macrobe, *Sat.* I, 16, 9. L'explication a été donnée par Frazer, *Golden Boughs*, 3e éd., t. III, ch. v, p. 293-317.

5. Rapp, art. Hélios, in *Roschers Lexikon*, col. 2021. Cf. notamment le scholiaste

les *Bassarides* d'Eschyle, Orphée chaque matin sur le Pangée lui adressait[1]? D'après les *Lois* de Platon, cela aurait été un usage général des Grecs d'adresser au Soleil et à la Lune, au lever et au coucher de ces astres, une prière, et ces prières auraient été faites à genoux[2], ce qui est peut-être l'explication du prosternement des Argonautes[3]. Quel geste, en cette circonstance, était fait avec les mains? Nous retrouvons en Orient, par exemple chez les Esséniens, le geste même que décrit Valérius Flaccus[4]. Mais le geste était-il inconnu de la Grèce classique? On remarquera que notre texte, rapproché des *Bassarides*, tend à prouver qu'il n'était pas inconnu des milieux orphisants, et l'on se souviendra que, pour les Esséniens eux-mêmes, nombreux sont ceux qui ont cru retrouver chez eux un mysticisme d'origine grecque plutôt qu'orientale[5].

Nous arrivons maintenant au sacrifice expiatoire[6]. Les victimes en sont des brebis de couleur noire. On ne nous dit pas à quelle divinité elles sont offertes. La couleur des animaux montre qu'il s'agit de dieux infernaux[7]. Mais on peut hésiter pour savoir s'il faut voir en eux les morts eux-mêmes qu'il faut apaiser ou éloigner, comme la suite le montrera, ou Hécate, ou Pluton et Perséphone, ou peut-être plutôt, nous l'allons voir, Zeus Meilichios.

de Pindare, *Ol.* 7, 58 (ὁ ἁγνίζειν τῇ ἀκτῖνι δυνάμενος), et Proclus, *Hymn.* I, v. 35 : ... καί με κάθηρον ἁμαρτάδος αἰὲν ἁπάσης. Nous regrettons beaucoup de n'avoir pu nous reporter pour ce point au mémoire capital de M. Cumont sur *Il sole vindice dei delitti e il simbolo delle mani alzate*, in *Atti della Pont. Accad. di arceol.*, s. III, 1923.

1. Ap. Ératosthènes, *Catast.* 24, p. 140; cf. Kern, *Orpheus*, p. 7.

2. *Lois*, X, p. 887 E.

3. Προκυλίσεις ἅμα καὶ προσκυνήσεις.

4. Philon, *De uita contemplatiua*, II, p. 485 M.

5. I. Lévy, *La légende de Pythagore de Grèce en Palestine*, Paris, 1927, p. 269, et les notes 10 et 11.

6. *Tunc piceae mactantur oues, proiectaque partim*
Tergora, per medios partim gerit obuius Idmon.
Ter tacitos egere gradus, ter tristia tangens
Arma simul uestesque uirum lustramina ponto
Pone iacit; rapidis adolentur cetera flammis. (Vers 439-443.)

On notera : 1° qu'il y a une certaine contradiction avec ce qui avait été dit plus haut dans le discours de Mopsus, où était prescrit un sacrifice aux *Magni Dei* (les Μεγάλοι Θεοί de Samothrace? Cybèle et Attis?), constitué par une paire de bœufs (*armenta*) (vers 412); 2° qu'on voit intervenir de manière assez inattendue Idmon, autre devin qui fait partie de la troupe des Argonautes. Faut-il voir là les traces d'une contamination par Valérius de deux traditions différentes?

7. Stengel, *Die griechischen Kultusaltertümer*, p. 151; du même, *Opferbräuche*, p. 187 et suiv.; Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, 2e éd., p. 413.

Le sacrifice est suivi de rites décrits avec précision. Les corps des victimes (*tergora*) sont divisés en deux parts : l'une est jetée à terre, l'autre est portée à travers les rangs de l'armée. Peut-être faut-il donner à *tergora* une valeur plus limitée. En effet, la promenade qui est faite au milieu des Argonautes[1] rappelle de très près les sacrifices lustratoires faits à Zeus Meilichios et ce qu'on appelait le Διὸς κῴδιον. On désignait par ce nom la peau du bélier immolé, qu'on promenait à travers toute la ville, comme si, déclare Stengel, elle devait absorber dans sa laine toutes les impuretés, dont il s'agissait de se débarrasser[2].

Que veulent dire les mots *ter tacitos egere gradus* qui suivent immédiatement? Quand il s'agit de purifier des individus isolés, note Stengel, on emploie aussi le Διὸς κῴδιον[3]. La personne en question foule du pied gauche la peau du bélier. Est-ce de cela qu'il est question ici, bien que la purification soit collective? Le rite est répété trois fois, et ainsi la vertu magique du nombre 3 s'ajoute à l'effet spécifique des καθάρσια[4].

Non seulement la peau est ainsi foulée aux pieds successivement par les divers Argonautes, mais elle est aussi mise en contact avec les armes et les vêtements des guerriers, leurs armes — l'épithète *tristia* le montre — parce qu'elles sont souillées du sang de Cyzique et des siens, leurs vêtements sans doute pour la même raison.

La cérémonie terminée, Mopsus jette derrière lui dans la rivière les *lustramina*, ce qu'on appelle en grec les καθάρσια. Et, en effet, tout ce qui avait été employé pour la purification et qui était entré en contact avec la souillure était soigneusement rejeté : tantôt enterré, tantôt, comme c'est ici le cas, jeté dans la mer ou dans une rivière[5]. On notera que Mopsus a soin de jeter les objets derrière lui et de se conformer à ce qui était de règle en pareil cas[6]. Comme

1. Sur la valeur rituelle des promenades circulaires, voir Knuchel, *Die Umwandlung in Kult*, *Magie und Rechtsbrauch* (*Schriften der Schweiz. Ges. f. Volkskunde*, XV, 1919); Hammerström, *Ein minoischer Fruchtbarkeitszauber* (*Acta Acad. Aboensis Herm.*, III, 1922).

2. Stengel, p. 164.

3. Stengel, ibid.

4. « La vertu magique du nombre 3... s'ajoute à l'effet spécifique des καθάρσια. Ainsi Médée purifiant Eson : *terque senem flamma, ter aqua, ter sulfure lustrat* » (Ovide, *Métamorphoses*, VII, 261). Cf. Virg., *Egl.* VIII, 74-77 (Bouché-Leclerc, art. *Lustratio*, p. 1411, note 6).

5. Stengel, *Die griechischen Kultusaltertümer*, p. 167.

6. *Pone*, Stengel, *Ibid.*; Rohde, *op. laud.*, p. 333, n. 3.

tant d'autres, le rite est commun à la magie et aux cérémonies lustratoires.

Nous arrivons ainsi à un épisode qui marque le moment culminant des opérations de Mopsus et qui constitue l'élément le plus original du récit de Valérius[1].

On érige des troncs de chêne qui sont censés représenter les héros, c'est-à-dire les Argonautes, et, à ces supports, on attache des armes simulées. Mopsus veut dériver sur ces manières d'épouvantails « les menaces stygiennes » et la colère des morts et, en même temps, il prononce une incantation purificatoire. Elle est adressée aux morts, qui sont fort poliment priés de s'en aller, d'abolir leur ressentiment et de rester désormais dans leur séjour infernal. Qu'ils s'abstiennent désormais de venir tourmenter les guerriers. Qu'ils n'aillent pas non plus hanter les villes grecques et leurs carrefours. Que nul fléau, nulle maladie ne s'abattent sur les moissons et les récoltes. Que ni les peuples ni les descendants des Argonautes n'aient jamais à expier ces forfaits.

Que veulent dire ces troncs d'arbres sur lesquels est dérivée la colère des morts? Ils sont en nombre égal à celui des Argonautes ; ils sont évidemment censés les représenter, et c'est pourquoi on les charge d'armes simulées. Ils sont destinés à servir de substituts aux meurtriers. Il n'est pas, à notre connaissance, question ailleurs de ce rite singulier ; mais il correspond trop bien à certaines tendances de la pensée mi-magique mi-religieuse, pour qu'il faille douter que Valérius l'emprunte à une source excellente.

Ce rite singulier n'est pas directement attesté, mais il en est un autre auquel il fait invinciblement songer et sur la nature duquel peut-être, en retour, il jette quelque clarté. Ces troncs d'arbres,

1. Vers 444 et suiv. :

Quin etiam truncas numerum effigiesque uirorum
Rite locat quercus simulataque subligat arma.
Huc Stygias transire minas, iramque seueri
Sanguinis, his orat uigiles incumbere curas;
Atque ita lustrifico cantu uocat : « Ite perempti
Ac memores abolete minas; sint otia uobis;
Sit Stygiae iam sedis amor; procul agmine nostro
Et procul este mari cunctisque absistite bellis,
Uos ego nec Graias unquam contendere ad urbes
Nec triuiis ululare uelim, pecorique satisque
Nullae ideo pestes nec luctifer ingruat annus,
Nec populi nostriue luant ea facta minores. »

avec les armes qui leur sont attachées, rappellent singulièrement les trophées. Selon Stengel, le trophée n'est point seulement un acte de remerciement et un hommage adressé aux Dieux ; on espérait, par cette pieuse offrande, éviter une souillure, grâce au bien dont on avait dépouillé le corps des morts, et échapper à la vengeance de leur âme[1]. Adolphe Reinach[2] explique le mot *tropaion* comme étant le contraire de l'*âpotropaion* : celui-ci est ce qui met en fuite et détourne toutes les forces surnaturelles qui peuvent nuire à l'homme ; celui-là doit être ce qui les concentre en sa faveur. Τροπαῖον a pour lui la valeur qu'a chez Homère προστρόπαιον. « Sur le champ de bataille, ce sera un groupement d'armes ennemies qui signifiera à tous que leurs porteurs ont été dévoués aux Dieux qui ont donné la victoire. L'ennemi leur est comme livré par un lien magique ; épouvantail pour l'ennemi, le trophée est, pour qui le dresse, à la fois le gage et la consécration du triomphe. »

La direction générale de ces interprétations, le lien qu'elles établissent entre les trophées et l'idée des morts et la nécessité de détourner leur colère nous paraît juste. Nous avouons en trouver le détail assez obscur, peut-être par un excès de subtilité de la part de leurs auteurs. Il nous semble que notre texte suggère de lui-même une interprétation analogue, mais beaucoup plus simple. De même que les troncs d'arbres auxquels sont accrochés les armes des Argonautes leur servent de substituts, de même les trophées doivent représenter une ou un ensemble de personnes armées. Mais quel rôle jouent-ils exactement?

Les trophées sont formés à l'aide des armes prises sur les ennemis : faut-il donc admettre qu'ils représenteraient les ennemis? Nous ne le croyons pas ; nous croyons plutôt qu'ils ont une valeur analogue à celle des épouvantails érigés par les Argonautes. La colère des morts qui ont été dépouillés de leurs armes doit s'abattre sur ceux qui les ont ravies. Ceux-ci s'en débarrassent et substituent, pour porter leur responsabilité, des images auxquelles les morts s'en prendront. Si l'étymologie indiquée par Adolphe Reinach était juste, nous voyons avec précision ce que doit « concentrer » le trophée, ce qui doit passer en lui : comme nous le dit Valé-

1. Stengel, *op. laud.*, p. 90; cf. Benndorf, ap. Tocilesco, *Monument von Adamklissi*, p. 127 et suiv. Stengel ajoute une intention de raillerie à l'égard de l'ennemi.

2. Art. *Tropaeum* dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio, col. 497, 1.

rius Flaccus, ce sont les menaces stygiennes. Mais il nous paraît assez difficile de donner à τροπαῖον le sens de προστρόπαιον. L'adjectif τροπαῖος est fort employé et son sens fondamental est, comme l'indique le *Thesaurus* d'Henri Étienne, οὗ γίνεται τροπή. Le mot est connu comme l'épithète de divinités. Il caractérise des divinités capables d'écarter et de détourner certains maux[1]. Le trophée (τροπαῖον) est donc bien plutôt tout simplement ce qui détourne des guerriers meurtriers et vainqueurs la colère des ennemis morts et vaincus.

On peut, au reste, se demander dans quelle mesure Valérius ne veut pas nous montrer des trophées. Ce qui est probable en tout cas, croyons-nous, c'est que ses vers permettent de jeter un peu de lumière sur la nature de ces singulières représentations.

Mopsus prononce, nous l'avons vu, une incantation purificatrice. C'est le moment décisif de la cérémonie. Rappelons-nous, en effet, ce que lui a enseigné Célaeneus : ce sont essentiellement « des incantations qui apaisent les mânes sans repos ». Nous aurons l'occasion de traiter dans toute son ampleur la question des incantations purificatoires[2]. Elle est, à nos yeux, au centre même de l'orphisme ; en elle se rejoignent la légende d'Orphée et les pratiques dites orphiques. Contentons-nous, pour le moment, d'enregistrer et d'étudier un témoignage intéressant. L'incantation a ici une valeur essentiellement apotropaïque.

Si l'on y regarde de près, cet apaisement des morts que Célaeneus a enseigné à Mopsus est, en réalité, une expulsion. La formule par laquelle débute l'hymne : *Ite perempti...* rappelle curieusement les mots que l'on prononçait à la fin des Lémuries latines : *Manes exite paterni*[3], et encore la formule célèbre de cette autre fête des Morts que sont, pour une large part, les Anthestéries athéniennes :

θύραζε Κῆρες, οὐκ ἔτ' Ἀνθεστήρια[4].

1. Cette valeur de τροπαῖος apparaît à l'évidence quand le mot a un complément au génitif, comme dans Euripide, *Electre*, v. 671 :

Ὦ Ζεῦ πατρῷε καὶ τροπαῖ' ἐχθρῶν ἐμῶν.

2. Un grand nombre de textes et de faits sont rassemblés dans Welcker, *Kleine Schriften*, III, 64 et suiv., dans Pfister, art. *Epode* du Pauly-Wissowa. Voir aussi Ganschinietz, art. *Hymnos*, ibid., et un ouvrage essentiel qu'on s'étonne de voir peu connu en France des historiens des religions anciennes : Combarieu, *La musique et la magie*, Paris, 1909.

3. *Fastes* d'Ovide, V, 443.

4. Photius, s. v. θύραζε. On admet très généralement l'explication donnée par Photius : ὡς κατὰ τὴν πόλιν τοῖς Ἀνθεστηρίοις τῶν ψυχῶν περιερχομένων.

Dans tous les cas, il s'agit d'obtenir une délivrance des vivants grâce à l'éloignement des morts. L'anthropologie nous montre que c'est là une des croyances et une des pratiques les plus universellement répandues. Sir James Frazer, dans son édition des *Fastes*, nous en cite des exemples dans l'Inde, en Esthonie, dans l'ancienne Prusse, au Japon[1].

Le récit peut même être mis en rapport plus précis avec la légende étiologique que l'on contait sur les Anthestéries. Celles-ci auraient été instituées par les survivants pour apaiser les âmes sans repos des victimes du déluge[2]. On doit supposer que ces âmes risquaient d'être redoutables, d'attirer sur les survivants toute sorte de fléeaux, comme ceux que Mopsus veut détourner des Argonautes. On remarquera que les Anthestéries apparaissent aussi comme une fête printanière de la végétation. On se tire de la difficulté par la théorie bien connue sur les rapports entre les cultes chtoniens et les cultes agraires, théorie dont le succès universel et aujourd'hui incontesté ne nous cache pas les faiblesses : ici, en tout cas, pour les Anthestéries, le problème est très précisément d'établir un lien non entre le culte d'esprits plus ou moins souterrains et la végétation, mais entre celle-ci et des morts qui, justement, ne sont pas souterrains, puisqu'ils se promènent dans les villes ! Mais nous apercevons la solution, et elle est analogue à celle que nous proposions pour le dieu Mars. Il ne s'agit pas d'activer, en quelque sorte, par des rites positifs la croissance de la végétation (on ne trouve guère à interpréter en ce sens aux Anthestéries que le mariage de la femme de l'archonte-roi et de Dionysos ; mais cette interprétation nous paraît fort arbitraire[3], et nous ne sommes pas non plus très éblouis par une théorie fort à la mode, celle des unions sexuelles et sacrées destinées à agir sur la fécondité de la nature). En réalité, les Anthestéries, fête funèbre, ont essentiellement une utilité défensive ; il s'agit de détourner des maux et des fléaux, plutôt que d'obtenir des biens et des succès[4]. Si Dionysos y est un

1. Édition des *Fastes*, t. IV, p. 40.

2. Schol. in *Acharn.* 1076 (Théopompe); Schol. in *Gren.* 218 (Théopompe). Il s'agit du jour des χύτροι. Le sacrifice est offert à Hermès Chtonios.

3. Il n'est même pas sûr, du reste, que ce mariage ait eu lieu aux Anthestéries. Pour Frazer (*The magic art*, I, p. 137) il avait lieu au mois de Gamélion ; cf. Miss Harrison, *Themis*, Cambridge, 1912, p. 288, note 3.

4. L'interprétation de Miss Harrison, *op. laud.*, p. 294 : « The *Anthesteria* was then a feast of the *revocation* of souls and the *blossoming* of plants, a feast ot the

jour intervenu, c'est qu'il est un des meilleurs défenseurs que la Grèce ait jamais connus contre les souillures démoniaques, un des meilleurs libérateurs[1]. Qu'on nous pardonne d'esquisser seulement ici, en marge de Valérius, ces considérations sur les Anthestéries.

L'idée que les morts peuvent être dangereux, que les rites de purification ont pour but de se prémunir contre eux, se trouve exprimée dans la suite du discours de Mopsus avec une netteté qui rend ce texte particulièrement précieux. Nous ne croyons pas que l'histoire des religions anciennes en connaisse beaucoup qui soient aussi précis et lumineux. Il confirme par un témoignage direct bien des rapprochements faits grâce à l'anthropologie.

Pourquoi les morts sont-ils priés de se tenir désormais dans leur séjour infernal? C'est d'abord qu'on ne veut plus les voir hurler à travers les villes et se plaire dans les carrefours. Frazer cite de nombreux exemples tirés de l'anthropologie de cette croyance que les morts hantent les carrefours[2]. On sait qu'en Grèce Hécate est honorée comme déesse des carrefours, et, au cours des Ἑκαταῖα, on jetait en ces lieux des offrandes de purification[3]. Le texte de Valérius achèverait, s'il en était besoin, de relier ce culte et ces croyances si communément attestées par les ethnologues. Pour notre part, nous croyons, avec Frazer, Nilsson et Samter, que le culte des *Lares* s'explique de la même manière et que l'anthropologie a réhabilité la vieille explication de ces dieux comme esprits des morts.

D'autre part, les morts sont priés de laisser tranquilles le bétail et les moissons, non moins que les hommes. On les considère comme la cause possible de maladies ou de fléaux qui s'abattent sur les animaux et la végétation. Que les maladies soient attribuées à des agents démoniaques, c'est là une croyance bien connue, elle aussi,

great reincarnation cycle of man and nature », nous paraît donc être exactement le contraire de la vérité. C'est nous qui avons souligné *revocation* et *blossoming*.

1. Dionysos de Limnai est aussi honoré le jour des χύτροι; même si le scholiaste a tort de dire que le sacrifice pour les morts lui est offert en même temps qu'à Hermès (Schol. in *Acharn.* 1076, d'après Didymos), il demeure un fait capital, c'est que le jour est qualifié de μιαρά; que tous les temples sont fermés sauf celui de Dionysos, que les morts sont censés errer au travers de la ville. Ceci atteste le caractère infernal de Dionysos, et qu'on l'honore parce qu'on voit en lui une divinité ayant puissance sur les morts. Si l'on admet qu'il a été introduit assez tard dans les Anthestéries, on voit néanmoins à quel titre.

2. Éd. des *Fastes*, t. II, p. 464-473.

3. Rohde, *op. laud.*, p. 227, note et p. 32.

de l'ethnologie et que l'on retrouverait en Grèce[1]. Aux textes que l'on cite à cet égard, nous voudrions joindre une citation que fait Clément d'Alexandre d'un auteur inconnu : on y voit attribués à des démons et à de mauvais anges les épidémies et aussi les orages de grêle (χαλάζαι), les ouragans (θυέλλαι). Les exemples cités montrent à l'évidence qu'il s'agit de croyances grecques[2].

Que ces agents démoniaques puissent être à l'occasion et soient même souvent les âmes des morts, c'est là ce que l'ethnologie atteste encore[3] et ce qui nous est, en Grèce, particulièrement connu chez les pythagoriciens. En un texte curieux[4], il nous est dit que, pour eux, l'air est plein d'âmes ; ces âmes s'appellent démons et héros. Ce sont ces êtres qui envoient les songes, et aussi les signes de la santé et de la maladie : et cela non seulement aux hommes, mais aussi aux bêtes de somme et aux autres animaux. Le texte ajoute que c'est à leur égard que l'on pratique les rites purificatoires et apotropaïques ; c'est sur leur action que se fondent la mantique, les charmes et les opérations analogues[5]. On ne saurait souhaiter de parallèle plus clair à la page que nous étudions : et le diagnostic du mal et l'indication du remède sont très exactement les mêmes.

1. Rohde, p. 320, n. 4; p. 325, n. 1 et 2; voir surtout Ch. Michel, *Les bons et les mauvais esprits dans les croyances populaires de la Grèce ancienne* (*Revue d'histoire et de littérature religieuses*, nouvelle série, t. I, p. 200; cf. encore Wendland, *Hellenist. Kultur*, 1927, p. 125; Usener, *Götternamen*, p. 294; Wilamowitz, *Lesebuch* VI, 1

2. *Stromata* VI, ch. III, 31 (p. 446, Stählin) : Λέγουσιν δ' οὖν τινες λοιμούς τε καὶ χαλάζας καὶ θυέλλας καὶ τὰ παραπλήσια οὐκ ἀπὸ τῆς ἀταξίας τῆς ὑλικῆς μόνης, ἀλλὰ καὶ κατά τινα δαιμόνων καὶ ἀγγέλων οὐκ ἀγαθῶν ὀργὴν φιλεῖν γίνεσθαι. Αὐτίκα φασὶ τοὺς ἐν Κλεωναῖς μάγους φυλάττοντας τὰ μετέωρα τῶν χαλαζοβολήσειν μελλόντων νεφῶν παράγειν ᾠδαῖς τε καὶ θύμασι τῆς ὀργῆς τὴν ἀπειλήν. Ἀμέλει καὶ εἴ ποτε ἀπορία ζῴου καταλάβοι, τὸν σφέτερον αἱμάξαντες δάκτυλον ἀρκοῦνται τῷ θύματι. Ἥ τε Μαντινικὴ Διοτίμα θυσαμένοις Ἀθηναίοις πρὸ τοῦ λοιμοῦ δεκατῆ ἀναβολὴν ἐποιήσατο τῆς νόσου, καθάπερ καὶ τοῦ Κρητὸς Ἐπιμενίδου αἱ θυσίαι αὐτοῖς [Ἀθηναίοις] τὸν Περσικὸν πόλεμον εἰς τὸν ἴσον ὑπερέθεντο χρόνον.

3. Cf. Michel, *op. laud.*, p. 203.

4. L'ensemble de ce texte a été étudié par Wellmann, *Hermès*, 1919 (*Eine Pythagoreische Urkunde*), p. 248, et par Delatte, *La vie de Pythagore de Diogène Laërce*, Bruxelles, 1922, p. 222. Pour cette démonologie, nous nous permettons de renvoyer encore à notre article sur *les Deux Démons*.

5. Diog. Laut. VIII, 32 : εἶναι τε πάντα τὸν ἀέρα ψυχῶν ἔμπλεων καὶ ταύτας δαίμονάς τε καὶ ἥρωας ὀνομάζεσθαι καὶ ὑπὸ τούτων πέμπεσθαι ἀνθρώποις τοὺς τ' ὀνείρους καὶ τὰ σημεῖα νόσου τε καὶ ὑγιείας καὶ οὐ μόνον ἀνθρώποις ἀλλὰ καὶ προβάτοις καὶ τοῖς ἄλλοις κτήνεσιν εἴς τε τούτους γίνεσθαι τούς τε καθαρμοὺς καὶ ἀποτροπιασμοὺς, μαντικήν τε πᾶσαν καὶ κλήδονας καὶ τὰ ὅμοια.

Retenons, en particulier, l'idée que les morts sont cause de maladie pour les animaux. Il nous semble, en effet, qu'elle explique une légende célèbre, celle d'Aristée, telle que Virgile la conte au quatrième livre des *Géorgiques*[1]. Aristée nous apparaît, dans certaines légendes, comme un héros qui obtient des remèdes aux maladies de la campagne. Un fléau, dû à la sécheresse et à la chaleur, ayant dévasté les champs de Céos, Aristée fait offrir un sacrifice à Zeus Ikmaios, et les vents favorables recommencent à souffler[2]. Dans l'épisode célèbre des *Géorgiques*, on sait qu'Aristée voit soudain dépérir ses abeilles. Il apprend que la raison en est qu'il a été involontairement causé la mort d'Eurydice. Comment obtient-il la guérison de ses chères bestioles? En offrant, sur les conseils de sa mère Cyrénè, un sacrifice aux Nymphes, lequel sera suivi, huit jours après, de sacrifices funéraires adressés à Orphée et à Eurydice[3]. On sait comment, de la peau d'un des bœufs sacrifiés, renaissent des abeilles[4].

Le dernier vers de l'incantation prie les morts de laisser tranquilles les concitoyens et les descendants des Argonautes. Lui encore, il nous replace dans un cycle d'idées orphiques et dionysiaques. Sans parler du crime fabuleux des Titans, dont le poids pèse sur tout l'ensemble de leurs descendants, c'est-à-dire sur toute la race humaine, on peut rappeler que, selon Platon[5], il y a des maux qui proviennent παλαιῶν ἐκ μηνιμάτων, c'est-à-dire, comme l'a bien vu Rohde[6], qui ont pour cause la colère des âmes des générations passées et des χθόνιοι.

1. Vers 317 et suiv.

2. Sur Aristée, L. M. Farnell, *Greek hero cults...*, p. 49-50; *od Cults* I, Zeus, R. 53; IV Apollo, R. Schirmer, art. *Aristaios*, dans le *Lexikon* de Roscher. Sur Aristée à Céos, Varron, *Fragm. Argon.* II, 1 (Prob. in Virg., *Georg.* I, 14); Diod. Sic. IV, 82; Apoll. Rhod. II, 521-528; Schol., ibid.; Head, *Hist. Num.*², p. 482, monnaies de Céos (IVe); Clem. Alex., *Stromata* VI, ch. III, 29 (p. 444, Stählin).

3. V. 543-547 :

« Post, ubi nona suos aurora ostenderit ortus,
Inferias Orphei Lethaea papavera mittes;
Placatam Eurydicen uitula uenerabere caesa;
Et nigram mactabis ouem, lucumque reuises. »

4. Sur cette dernière pratique, voir Billiard, *L'agriculture dans l'antiquité d'après les « Géorgiques » de Virgile*, Paris, 1928, p. 404-405.

5. *Phèdre*, 244 D E.

6. Rohde, *op. laud.*, p. 325, n. 1 (cf. Lobeck, *Aglaophamus*, p. 635-637).

*
* *

Ainsi, la page de Valérius Flaccus que nous venons d'analyser nous paraît-elle assez riche d'idées et de faits. Les rapprochements que nous avons faits nous donnent le droit de dire que, sur la question des purifications destinées à remédier à la souillure d'un meurtre, elle est un document de premier ordre. A quoi le doit-elle? D'où est venue à Valérius sa connaissance véritablement précise de ces rites et de ces croyances? C'est la question de sa source qu'il nous faut poser en terminant. Il peut sembler qu'il eût été d'une meilleure méthode de nous la poser en commençant. Mais, en réalité, nous n'avons de moyen de la résoudre que par les rapprochements que nous avons esquissés. Ils ne nous ont pas conduit à une œuvre déterminée, mais seulement à une direction générale. Le cas est fréquent en pareille matière et le serait probablement beaucoup plus si les critiques acceptaient moins facilement de se contenter d'hypothèses indémontrées, hélas ! et indémontrables. La direction générale est celle que désigne le mot « orphique », à la condition de se contenter pour ce mot lui-même d'une valeur assez large : d'entendre par lui cet ensemble de croyances et de rites dont on attribuait volontiers la paternité au fabuleux enchanteur.

Pierre BOYANCÉ.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

CHRONIQUE DE LA SCULPTURE ÉTRUSCO-LATINE (1934)

PAR CH. PICARD
Professeur à la Faculté des Lettres de Paris

A la mémoire d'Edmond Pottier (1855-1934).

On ne s'étonnera guère de voir commencer cette septième chronique par la constatation de la vaillante activité scientifique italienne. Les efforts en sont réguliers ; aussi les bons résultats s'accroissent-ils sans cesse : l'archéologie latine est une des plus intéressantes qui soient. Aux organisations d'État, qui sont favorisées et bien conduites, l'effort privé s'ajoute heureusement : l'*Associazione degli Studi Mediterranei* a prospéré sous la direction du Comte D. Costantini ; la *Società Magna Grecia*, magistralement inspirée par U. Zanotti-Bianco, a porté à son actif, déjà, autant de belles publications que de découvertes instructives.

Tandis que l'histoire latine reçoit la plus nette lumière de la fouille des Forums impériaux, animée par une haute pensée conservatrice[1], la richesse du sol italique s'atteste, de la Gaule transpadane à la Sicile, non moins qu'à travers la Méditerranée pacifiée par l'*Imperium romanum*, et jusqu'au loin dans l'Europe barbare. En Italie même, les fouilles d'Ardea, de Minturnae, de Pompéi, d'Herculanum, celles de Sybaris et de l'embouchure du Silaris, près Paestum, ont été diversement, mais toutes, fructueuses. La découverte du guerrier de Capestrano, les recherches relatives au peuplement de l'ancien sol italique, reliées à l'histoire universelle, ont révélé des aspects nouveaux de problèmes essentiels. M. U. Rellini, dans une étude *Il problema degli Italici*[2], a mis en œuvre ses découvertes récentes de Timmari, Pianello, du Monte Gargano. S'il subsiste, certes, bien des obscurités encore, bien des difficultés dans la question des *terramare*, — de leurs habitants, des rapports sociaux de ceux-ci, interprétés du

1. L. Curtius, *Mussolini e la Roma antica*, *Nuova Antologia*, 16 avril 1934. Sur le symbole du faisceau, A. M. Colini, *Il fascio littorio*, 1933, XVI + 261 p. in-8°, 19 pl. Le plus ancien exemplaire du faisceau a été trouvé en Étrurie (Vetulonia).

2. *Nuova Antologia*, 1933, p. 71 sqq. ; cf. déjà, *Monum. antichi*, 34, 1931, p. 129 sqq. ; et H. M. R. Leopold, *L'età del bronzo nell'Italia centrale e meridionale*, *Boll. Publ. Istr.*, 52, 1932, p. 22 sqq. ; O. Brendel, *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 586 (*Picenum*).

point de vue de la vie publique et religieuse, — certains progrès importants ont été acquis depuis les découvertes de Gavello, d'Ancona, etc.[1].

C'est M. O. Brendel qui a donné cette fois, dans l'*Arch. Jahrbuch*, 48, 1933, *Anzeiger*, col. 566-656, la chronique annuelle, en allemand, sur les travaux exécutés en Italie. M. A. Schulten résume dans la même publication, col. 513-566, les recherches faites en Espagne, de 1928 à 1933. En Amérique, des exposés plus courts ont été consacrés à l'archéologie italienne, pour 1933, par A. W. Van Buren[2]. Le *Journal of Roman Studies* a, de son côté, informé diligemment les lecteurs d'Angleterre, surtout pour l'Italie et l'Angleterre même (ci-après)[3]. De bonnes chroniques ont paru en Belgique[4], donnant d'excellentes mises au point, par exemple, sur les travaux de Rome.

Pour l'Italie, M. F. Pellati a publié un nouvel « état actuel » des fouilles et des recherches archéologiques, accompagné d'une carte et d'un bref commentaire topographique[5]. M. Bartoli a résumé les travaux édilitaires[6]. Par ailleurs, l'initiative du Comte Galassi Paluzzi a fourni aux travailleurs un répertoire de publications concernant *Gli studi romani nel mondo*[7]. De M. P. Romanelli a paru un compte-rendu général des fouilles et découvertes relatives à l'Empire romain, recensement soigneux qui n'est pas limité à l'Italie[8]. M. S. Ferri a continué d'exposer en général, à travers diverses monographies, *Motivi ornementali nell'arte romana nel medio e basso Danubio*, *Arte romana sul Danubio*[9], *Arte romana sul Reno*[10], ses vues personnelles sur la part qui revient dans l'art latin respectivement à l'esthétique nationale et aux apports provinciaux ou étrangers. On a rappelé qu'il avait aussi traité, sous le titre : *Stadi novi e sviluppi della critica intorno alla questione dell'arte romana*[11], des vicissitudes de la méthode de la critique moderne appliquée à l'art latin antique ; j'ai rendu compte de ces aperçus[12]. M. S. Ferri a grand'raison de louer l'effort commencé en 1926 et 1928 aux congrès de Florence, pour l'étude historique de l'art étrusque.

Le Ministère de l'Éducation nationale[13] a commencé la publication d'un inventaire des objets d'art, tant modernes qu'antiques, conservés en Italie : le premier fascicule concerne la province de Bergamo (A. Pinetti) ; le second a trait à la Calabre ; on annonce les volumes de la province d'Aquila et de celle de Parme. Ont reparu en même temps les *Catalogi delle cose d'arte et d'antichità d'Italia*, commencés en 1911 avec les volumes de P. Tosca (*Aosta*), de

1. En général, cf. l'excellente étude de K. Lehmann-Hartleben, *s. v. Städtebau*, P. W., *R. E.*, 2024 sqq.
2. *A. J. A.*, 37, 1933, p. 497-508 ; 38, 1934, p. 477-490.
3. Ci-après, p. 166.
4. *Les études classiques*, II, 1933, p. 417-440 (F. de Ruyt).
5. *Mouseion*, 27-28, nos III-IV, 1934, p. 264 sqq.
6. *Atti Soc. italiana per il progresso delle scienze*, 1932, p. 4-11.
7. Cf. *C. R. A. I.*, 1934, p. 71.
8. *Bullett. comunale Roma, Museo*, LIX, 1931, p. 73-185, 2 pl., 23 fig.
9. *Bibl. della Rivista storica*, Milan, Popolo d'Italia, 1933, gr. in-8° de VI + 426 p., 594 fig. ; cf. F. Poulsen, *R. É. A.*, XXXVI, 1934, p. 236 sqq. (vive critique) ; R. Lantier, *Rev. archéol.*, 1935, I, p. 149 sqq.
10. 1934, 320 p., 221 figures.
11. Copitelli e Palazzotti, Rome, 1934, in-8°, 29 p.
12. Ch. Picard, *Rev. archéol.*, 1935, I, p. 150 sqq. (*Bulletin*, VI, 1933, p. 174).
13. Direction des Antiq. et des Beaux-Arts, librairie de l'État.

R. Papini (*Pisa*, I). Sont publiés, à la suite de cette reprise : de R. Papini, *Pisa*, II[1] ; *Zara* (C. Ucchelli) ; *Urbino* (L. Serra) ; *Fiesole* (O. H. Giglioli). Dans la série *Opera d'arte*, où parurent les études de P. Marconi sur l'*Éphèbe de Sélinonte*, d'A. Maiuri sur le « *Diomède* » *de Cumes*, de L. Ugolini sur l'*Agrippa de Butrinto*, sont en préparation diverses publications nouvelles : de R. Paribeni, concernant un buste de bronze du IVe siècle ; de C. Anti : *Tre esempi della plastica cirenaica*.

On doit à A. W. Van Buren la mise au point d'un guide « bibliographique » du Latium et de l'Étrurie du Sud, dont la troisième édition, revisée, a paru récemment[2] ; du même auteur, un nouveau *Guide d'études* à Pompéi et Herculanum, réédité aussi par l'Académie américaine de Rome en 1933[3]. Sur le Plan en relief de Rome antique, dressé et exposé par M. P. Bigot à l'Institut d'art et d'archéologie de la Sorbonne, à Paris, diverses études descriptives ont paru[4]. M. L. Curtius a bien mis en valeur l'esprit qui dirige les études d'iconographie romaine en Allemagne[5].

Sur les fouilles d'époque gallo-romaine, en France, outre le tardif *Bulletin de la Société française des Fouilles archéologiques*, VII[1], 1926-1932, et le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, paru en 1934[6], on consultera les synthèses périodiquement attendues[7]. Pour la carte archéologique de la Gaule romaine, dans la série *Forma orbis romani*, sous la direction de M. A. Blanchet, a paru le fascicule IV (Var, Ouest, et Bouches-du-Rhône, Est), d'après les recherches de P. Couissin, H. de Gérin-Ricard et F. Benoît[8].

Les répertoires du Musée gréco-romain d'Alexandrie se sont suivis heureusement : outre les fascicules du *Musée gréco-romain*[9], on aura maintenant à consulter l'*Annuario del Museo greco-romano*, dont la publication a débuté grâce aux soins de M. A. Adriani[10]. Le t. II[2] des *Monuments de l'Égypte romaine*, paru en 1934, sous la signature de M. E. Breccia[11], continue l'étude des terres-cuites du Musée d'Alexandrie ; figurines dites grecques et « gréco-égyptiennes », dont beaucoup datent de l'ère romaine impériale.

Les études concernant le portrait latin bénéficient toujours de l'attrait marqué du grand public : série documentaire où il est facile, autant qu'équitable, de faire briller l'originalité latine. Mme E. Strong[12] a réclamé avec autorité une

1. Cf. par ailleurs Nello Toscanelli, *Pisa nell'antichità*, Pisa, 1933, in-8°, 687 p., en 2 vol. (pour les territoires de Pise, Lucca, Luni, Volterra : les documents archéologiques sont étudiés dans le t. II). L'auteur exagère, semble-t-il, le rôle des artistes d'origine grecque à Volterra, où ils auraient, selon lui, sculpté... même les urnes funéraires (II, 571).

2. *A bibliographical guide to Latium and Southern Etruria*, 1933, 34 p. : 1re éd., 1916 ; 2e, 1925 (la bibliogr. de l'Inst. archéol. allemand s'arrête en 1925).

3. *A companion to the study of Pompeii and Herculanum*, 36 p. ; le *Companion to Pompeian studies*, que cette brochure remplace, était paru en 1927.

4. P. ex. : E. Niki, *Mouseion*, 25-26, 1934, p. 163 sqq., pl. 35-37.

5. *La storia del ritrato romano ;* dans *Gli studi romani nel mondo*, 1934, I, p. 79 sqq.

6. Pour les années 1930-1931 !

7. P. ex. : J. Toutain, *Rev. Synthèse*, déc. 1934, p. 195 sqq.

8. Carte, 1934. Le commentaire paraîtra à part.

9. E. Breccia, *Le Musée*, 1925-1931 ; 1931-1932, celui-ci paru en 1933. Le n° 29 du *Bullet. de la Soc. archéol.*, 1934, a paru (Alexandrie).

10. I, 1932-1933, paru en 1934.

11. Pour le plan suivi, cf. l'Introduction.

12. *Bollett. Studi Medit.*, III, n° 5, p. 10-11.

exposition consacrée spécialement au portrait romain, dont elle souhaite voir établir hors de contestation les origines italiques ; à son sens, une telle entreprise devrait mettre en œuvre, outre les sculptures, des peintures, des gemmes, des médailles, etc. On ne peut que s'associer à ce vœu. — M. R. Paribeni a publié, en 1934, un brillant opuscule intitulé *Il ritratto nell'arte antica*[1], introduction d'un album copieux, dont M. J. Carcopino a loué l'esprit critique et le goût délicat. — Un peu vite, au vrai, l'auteur passe... de l'Égypte et des masques des tombes de Mycènes aux bronzes d'Herculanum et de Cyrène, aux terres-cuites étrusques, aux urnes funéraires de Chiusi[2]. Après les portraits faits (comme en Égypte) pour être vus *sub specie divinitatis*, et qui révèlent une intention expressive proche de la magie, on arrive, brûlant l'étape grecque, aux *imagines majorum*, conservées dans les collections familiales des foyers indigènes. A travers toute la vie latine se conserve l'originalité italique, que font ressortir mieux encore, de temps en temps, les influences étrangères : celles, ainsi, par lesquelles a été déterminé le portrait d'Antinoüs, « charnu et vénéneux », si éloigné, nous dit-on, du génie propre de Rome. La dernière planche de l'ouvrage montre la mosaïque de l'évêque Eclesius (521-534), à San Vitale de Ravenne : extension instructive de ce beau recueil, établi, en général, « con cura amorosa », et où l'on serait peut-être seulement tenté de regretter un peu la réduction de la part faite à tout ce qui n'est pas italique. — M. Harry Fett, *Romere i Marmor*[3], dans un traité sommaire, en langue norvégienne, où l'on reconnaît l'influence des récentes études de M. L'Orange[4] et la marque d'idées chères à M. L. Curtius, — le premier chapitre est intitulé *Fysiognomi og historie*, — a obéi surtout, ce qui est louable, au souci de nous faire apprécier les lointains documents contenus dans les collections norvégiennes ; celles-ci ont, certes, leur attrait pour les historiens du portrait latin (cf. les *Phot. Einzelaufnahmen*, 1931). D'ailleurs, la documentation comporte de fréquents rappels d'œuvres célèbres, parfois récemment mises en valeur, comme le César d'Acireale. Après les effigies des empereurs, l'auteur examine l'iconographie féminine, et, sous le titre *Moderne Antikk* (p. 19 sqq.), tout ce qui a préparé en Italie le portrait contemporain. Le cul-de-lampe est le Camée d'Honorius et Maria (398) de la Collection R. de Rothschild, à Paris, avec une silhouette d'impératrice à chevelure curieusement archaïsante : la fille de Stilicon.

Sur les destinées du portrait latin à basse époque, M. V. Chapot a consigné, à propos des travaux de R. Delbrück, certaines observations générales[5]. D'autres études, de détail, seront signalées ci-après à leur place chronologique.

La question, à la fois sculpturale et architecturale, du sens et de l'origine de la décoration des arcs de triomphe semble, — après celle du portrait, — passionner le plus les amateurs d'art latin. Après les travaux de Rossini, Curtis, les exégèses de MM. P. Nilsson, E. Loewy, Fr. Oelmann, F. Noack, etc.[6], M. I. A.

1. 1934 (365 pl., 39 p. de texte), Fratelli Treve, in-4°.
2. Cf., parmi les chefs-d'œuvre, le jeune Étrusque de la coll. Casuccini, p. 15.
3. Collection *Kunst og Kulturs Serie*, Oslo, 1934 (Gyldendal Norsk Forlag).
4. *Studien z. Gesch. des spätant. Porträts*, Oslo, 1933 ; ces études ont été bien accueillies ; cf. Fr. von Bissing, *Phil. Woch.*, 1934, p. 348 sqq.
5. *Rev. Synthèse*, VII, 1934, p. 275 sqq.
6. Ch. Picard, *Man. archéol. grecque, La sculpture*, 1935, I : *Période archaïque*, p. 434, n. 2.

Richmond[1] a cherché à reconstituer les constructions qui auraient été annexées primitivement à ces arcs, jusqu'ici, dit-il, étudiés *trop isolément*. Sa conviction, qui ne s'accorde pas à celle de M. P. Nilsson, est qu'il s'agissait d'abord de *portes défensives* : point de vue apte à expliquer, selon l'auteur, les différences séparant les arcs antérieurs à Auguste. On trouvera d'autres recherches, accompagnées d'une abondante bibliographie, dans une étude d'Harold Petrikovitz, concernant aussi l'origine des arcs de triomphe latins[2]. M. C. C. Van Essen, examinant les problèmes de l'arc et de la voûte dans l'architecture italique[3], note que l'art italique, influencé par Rome, a adopté volontiers et assez communément la voûte et l'arc, tandis que les Grecs avaient le plus souvent repoussé à dessein cette méthode constructive, dont l'exemple leur venait pourtant des Mycéniens. M. Puig y Cadafalch[4] a cherché de son côté, — dans les constructions thermales, — un prototype romain aux voûtes *romanes* primitives. Sur le soi-disant Arc de Drusus, près de la porte S. Sebastiano à Rome, les observations de M. G. Rosi[5] paraissent décisives. Malgré son nom, l' « Arc » (?) n'aurait pas été élevé en l'honneur de Drusus Germanicus : on aurait consacré ce nom... à une des voûtes de l'aqueduc d'Antonin, plus décorée que ses voisines ; car l'arc vrai de Drusus a dû disparaître jusqu'aux fondations.

M. E. von Mercklin a publié la première étude exhaustive[6] sur les ornements de char de l'époque romaine impériale, qui ne sont pas, comme on pourrait le croire, produits d'une ornementation localisée provincialement. M. C. Van Essen a diligemment colligé les renseignements, extraits des textes, qui lui paraissent éclairer l'histoire des débuts de l'art latin, montrant l'importance des indications qu'ils apportent[7].

I. *Les origines. — La sculpture étrusque.* — Après la découverte des deux statues préhistoriques de Lagundo en Histrie (*Bulletin*, VI, 1933, p. 177), l'apparition si étrange du guerrier de Caspestrano, dans les Abruzzes, excite à nouveau l'intérêt, cette année, sur le mystère de la plus vieille sculpture italique, encore si mal connue. Les premières photographies[8], au témoignage de M. G. Moretti, qui doit publier le document *restauré*, ne donneraient encore qu'une idée insuffisante de l'intérêt de la découverte pour l'histoire de la sculpture à la fin du premier âge de fer. Trouvé dans une Nécropole de la province d'Aquila, le guerrier de Capestrano, taillé dans le calcaire du Gran Sasso, a le chef sommé d'un casque-bouclier large et plat, la poitrine et le dos protégés

1. *J. R. S.*, XXIII, 1933, p. 149-174, 5 pl., 11 fig. (M. P. N. reviendra sur le débat).
2. *Österr. Jahresh.*, XXVIII, 1933, p. 187-196.
3. *B. ant. Besch.*, déc. 1932, p. 3-12.
4. *C. R. A. I.*, 1933, p. 38-42.
5. *Bullett. comun. Roma*, LX, 1932, p. 157-175, 5 pl., 13 fig.
6. *Arch. Jahrb.*, 48, 1935, p. 84-176. Sur les ornements des chars *thraces*, cf., en dernier lieu, G. Seure, *B. C. H.*, 49, 1925, p. 347 sqq.
7. *J. R. S.*, XXIV, 1934, p. 154-162. Certaines indications appellent des réserves. Continuer à croire (selon W. Klein) le Cratère Borghèse contemporain de Lucullus (!), devient impossible après les fouilles de Madhia ; cf. G. E. Rizzo, *Base d'Auguste*, 1933.
8. P. ex. : *Illustrated London News*, 12 janv. 1935 ; surtout *ibid.*, 9 févr. 1935 (p. 222-223) ; *Beaux-Arts*, 8 févr. 1935 ; *L'Illustration*, 13 févr. 1935, p. 237. Cf. *Débats*, 19 nov. 1934, 3 mars 1935 (M. Pernot) ; Fr. Cumont, *C. R. A. I.*, 1er févr. 1935 ; R. Lantier, *Rev. archéol.*, 1935, I, p. 128 ; M. Louis, *Beaux-Arts*, 31 mai 1935.

par de petits disques métalliques ; il tient en mains une courte épée et une hache. On l'a transporté au Musée des Thermes à Rome[1]. Sur chacun des deux étais qui, partant de la base, viennent soutenir les coudes, il y a la représentation d'une lance ; de plus, à droite, monte le long de l'appui une inscription en caractères italiotes. Pour la stèle du guerrier d'Hachmpa, cf. ci-après.

Publiant le *Templum Apollinis Alaei* de la Punta Alice, près Crimisa[2], M. P. Orsi a mis en lumière l'intérêt des menus ex-voto *italiques* qui y ont été recueillis : on notera, pl. XI, un Apollon à l'arc, en bronze, assez barbare, que M. P. Orsi ferait descendre, pour la date, jusqu'aux derniers lustres du ve siècle ; il y voit le produit d'un art *mixte* : art du Bruttium et de la Lucanie, encore peu connu, gréco-italiote. Or, Mlle Marg. Guarducci avait fait connaître déjà de son côté, il y a peu, une série de petits bronzes italiotes et étrusques, trouvés sur l'Apennin, dans la province de Bologne[3]. On pourra désormais comparer ces diverses productions, entre elles, et avec les terres-cuites de Civitalba, signalées à l'attention en 1927 par Laurinsich, ou avec les bronzes votifs italiques de la Villa Giulia, étudiés en 1920 par G. Bendinelli.

La synthèse de L. Ugolini, *Malta, origini della civiltà mediterranea*[4], 1934, remonte jusqu'à la période néolithique, et on y trouvera ainsi, outre de belles vues et d'excellents plans des temples à *cellae* elliptiques, divers documents de sculpture attribuables aux origines : une stéatopyge de calcaire, nue, assise (fig. 23, p. 50, et pl. III) ; une autre, haut. 0^m^39 (fig. 26), de même matière, debout ; plus récente semble la statuette vêtue et assise, fig. 25. La « Vénus de Malte » (fig. 27-29 ; cf. *Dedalo*, XI, 1931, p. 1281) fait le geste qui sera celui de l'Aphrodite de Cnide, son adiposité la classant avec les précédentes idoles. Pl. XI, et fig. 30, est présentée la célèbre « Dormeuse de Malte » (rite préhellénique?). Le décor en spirale des stèles (pl. IV) rappelle l'ornementation mycénienne : une curieuse tête de terre-cuite, d'un type évolué, a été reproduite, pl. VI, à la p. 126. M. L. Ugolini n'annonce pas moins de cinq volumes, — à paraître, — sur Malte : on s'y instruira en détail sur les temples néolithiques de Tarscien, les autres lieux-saints néolithiques de l'Archipel maltais, sur l' « Hypogée », sur les monuments mégalithiques, les temples, nécropoles et ex-voto de l'époque chalcolithique.

En Sardaigne, des travaux paysans exécutés dans la région d'Orgosolo (Nuoro) ont fait découvrir un nouveau dépôt votif de bronzes pré-italiques (nouraghiques)[5]. Il y avait là des tombes et des *favissae*, révélant un culte de haut lieu, à ciel ouvert[6] ; du sanctuaire de la cime (restes sacrificiels) avaient glissé maints ex-voto, retrouvés sur les pentes. Parmi ces offrandes, des barques terminées en têtes de taureaux (deux reproduites).

Montrant l'intérêt justifié qu'on attache en Pologne aux enquêtes d'étrus-

1. Haut. 1^m^90, casque compris. La taille est fine, le guerrier paraît nu sous un corselet ; pas d'indication de sexe. Au cou un collier, au bras droit un bracelet, deux au bras gauche.
2. *Atti Società Magna Grecia*, 1932, paru en 1933, p. 1-182.
3. *Rendiconti Acc. Lincei*, 1926 : *Intorno ad una serie di bronzetti*, etc.
4. Libr. d. Stato, 314 p. Le titre dénonce un point de vue trop *isolé*.
5. A. Taramelli, *Not. Scav.*, 1932, p. 528-536.
6. Les monnaies attestent qu'il a duré jusqu'au temps de Constantin.

cologie, M. E. Bulanda a publié cette année, sous le titre *Etrurja i Etruskowie*[1], un manuel d'études sur le peuple tyrrhénien et sa civilisation originale : complément fort utile, à sa date, des récents traités de P. Ducati, de Giglioli, *Arte etrusca*, 1927 ; *Etruria antica*, 1927. La première partie du livre concerne la civilisation, des origines à la conquête romaine ; viennent ensuite la géographie et l'histoire, la vie privée, les cultes (l'auteur n'a connu ni toutes les recherches de C. C. Van Essen — cf. pourtant p. 169, n. 1 — ni celles, récentes, de De Ruyt, ci-après) ; enfin est abordée la question linguistique. L'art étrusque fait l'objet de la seconde partie : architecture, peinture, *sculpture*[2], arts mineurs. Ce répertoire, soigneux, rendra des services. Que n'est-il écrit en latin !

M. Fr. De Ruyt a limité son effort à l'étude iconographique de *Charun, démon étrusque de la mort*[3]. Cette monographie, très bien conduite, remet au point les travaux de S. Rocco et de O. Waser, publiés presque en même temps, en 1897 : elle remplace par une documentation plus directe et scientifique les *dessins* exécutés alors d'après d'infidèles recueils, ou les enseignements tirés surtout de Dennis ; elle ajoute tout le bénéfice des recherches et découvertes postérieures à 1897, dont l'introduction signale justement (p. 3) le nombre et l'importance. Après un catalogue descriptif et méthodique des représentations de Charun, — représentations certaines, puis douteuses, puis comptées par erreur, — l'auteur aborde en une seconde partie, synthétique, le type et le mythe de Charun, recherchant les origines orientales et l'évolution, les syncrétismes, etc. Au total, nous avons là une vivante reconstitution, qui pourrait être donnée en modèle pour d'autres monographies sur l'enfer étrusque ; c'est là, comme on sait, la partie du monde divin des Tyrrhéniens qui nous est restée la plus accessible. Les brillantes études d'*Ulisse* seront signalées dans le plus prochain Bulletin.

Les collections étrusques d'Harvard ont été soigneusement inventoriées[4]. Pour une nouvelle urne de Volterra entrée au British Museum, cf. ci-après.

Les recherches de l'archéologie militante n'ont pas été moins fructueuses que dans les précédentes années : pour la période la plus archaïque, la stèle du guerrier d'Hachmpa, au Musée de Viterbe[5], a bénéficié d'une plus directe enquête, qui la ferait dater de la fin du VIIe siècle. Son dessin au trait, sur un des plus anciens monuments figurés qu'ait restitués le sol de l'Étrurie, appelle la comparaison avec la célèbre stèle de Kaminia, à Lemnos, décorée aussi en graffite. La dissertation d'Hertha Sauer, *Die archaïschen etruskischen Terrakottasarkophage aus Caere*[6], donne, pour la plus instructive classe des documents funéraires archaïques, un répertoire exhaustif, avec d'utiles précisions chrono-

1. Lwow, 1934, in-8°, 471 p. (en polonais) : à la fin, une carte de l'Étrurie centrale, une autre d'Asie Mineure ; 217 fig. (médiocres) dans le texte ; en tête, une abondante bibliographie. Cf. aussi Bartholomeo Nogara, *Gli Etruschi e la loro civiltà*, Milano, 1933, in-8°, 478 p., 230 ill. (initiation étruscologique).

2. L'auteur compte comme étrusque l'Athéna d'Arezzo, p. 343, fig. 170.

3. *Études... Inst. hist. belge de Rome*, I, 1934, 305 p. ; 58 fig. excellentes, en hors texte, et un *schéma*, p. 168.

4. D. Barret Tanner, *Fogg art Mus.*, III, 1933, p. 12-17, 6 fig.

5. A. Gargano, *Historia*, 1933, p. 65-70 (2 fig.).

6. Leipzig-Rendsburg, 1930.

logiques. Il y a, certes, plus de considérations subjectives dans les *Remarques* de M. G. Kaschnitz-Weinberg, concernant la « structure de la plastique italique primitive[1] ». Pour le portrait étrusque, les plus importantes enquêtes générales sont, — outre les précédentes de Doro Levi, déjà signalées (*Bull.*, VI, 1933, p. 170-180), — celles qu'il a consacrées à nouveau à la *Tomba della Pellegrina* du Poggio Renzo de Chiusi, découverte en 1928 (cf. *Bull.*, VI, 1933, p. 180), et qui ont paru dans la *Rivista del R. Istituto d'archeologia e Storia dell'arte*[2] ; la publication porte en sous-titre : « Études sur la sculpture étrusque de l'époque hellénistique[3] ». La Tomba della Pellegrina, qui n'est pas décorée de peintures comme la *Tomba della Scimmia* voisine, apparaît du moins comme bon témoin du passage du type de l'ancienne sépulture « à chambre » au caveau funéraire garni de niches, usuel à partir du milieu du IIIe siècle av. J.-C. L'examen des reliefs des dix-sept urnes conservées, puis des portraits en ronde bosse allongés sur les couvercles, — représentant quatre générations de la famille Sentinate : notamment ceux de Larth Sentinate Caesa, de Vel Saties, d'Aule Seiante Larthal, etc., — permet d'esquisser, avec une netteté nouvelle, (et en distinguant trois écoles, Volterra, Chiusi, Pérouse), l'histoire de l'art sculptural étrusque, épris de réalisme, dans la période du IIIe siècle à la fin du IIe. Une tête en calcaire de Bolsena, au Musée Barracco (Rome), une autre en trachyte d'Orvieto, de la même collection, diverses effigies funéraires de Volterra (Mus. Guarnacci), de Chiusi (Venza Rusina, tomba delle Tassinaie, etc.), de Florence (Tomba delle Barcacce, urne de Thana Seianti), avec le très beau portrait de Chiusi même (sarcophage de Laris Sentinate Larcna), etc., sont les *témoins* les plus instructifs, allégués au passage, d'une évolution complexe qui explique aussi l'*Arringatore* de Florence.

Les recherches sur le terrain, en pays étrusque, nous ont renseigné non seulement sur les tombes[4], mais sur les cités et les temples. Les ruines de Misa[5] sont celles d'une cité fondée au VIe siècle et qui a été détruite par les Gaulois. On en connaît aussi désormais la nécropole, d'où proviennent des céramiques et des sculptures. A Orvieto, les fouilles conduites au temple étrusque du Belvédère[6] ont fait découvrir nombre de terres-cuites décoratives, *antepagmenta* et antéfixes ; en outre, les objets d'une *favissa*, — céramique, bronzes, etc., — parmi lesquels on remarque une Ménade dansant aux castagnettes, sur une petite base

1. *Bemerkungen, Studi Etruschi*, VII, 1933, p. 135-195, pl. XI-XIV.

2. IV, 1932-1933, p. 8-60 ; et p. 101-144 ; 5 pl., 66 fig.

3. Pour les Couroi et Corés d'une *favissa* de Fiesole (cf. ci-après), certaines dates sont contestées ; celles qu'a données P. Mingazzini entre 480 et 460 paraissent discutables à O. Brendel, *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, p. 579. La tête à la *stéphané* (terre-cuite : *Not. scav.*, 1932, p. 469, nº 36, fig. 37-38) paraît devoir être rabaissée dans le temps par comparaison avec un document similaire de Falterona, *Röm. Mitt.*, 43, 1928, pl. 19 b.

4. Pour la tête de sphinx funéraire de Bieda (Étrurie centrale), coiffée d'une perruque « étagée », — travail local de la première moitié du VIe siècle avec des traces géométriques, — cf. A. Gargana, *Not. scav.*, 1932, p. 485 sqq. ; O. Brendel, *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 585 : sur le développement architectural de la sépulture étrusque, et particulièrement de la *tombe à chambre*, cf. Ackerström, *Studien über die etruskischen Gräber*, 1934, in-4º, 210 p., 18 pl., 25 fig. dans le texte (un compte-rendu dans les *Studi etruschi*, VIII, 1934).

5. *Art and archaeol.*, 1933.

6. A. Minto, *Not. Scav.*, 1934, p. 67 sqq. ; cf. déjà L. Pernier, *ibid.*, 1925, p. 133 sqq. ; 1929, p. 223 sqq. ; *Dédalo*, 1925-1926, p. 137 sqq.

(fig. 9, a-b). La figurine était peut-être au sommet d'un lampadaire, ou d'un cottabe, et évoque la Ménade aux crotales de la *cylix* de Scythès (Antiq. Berlin). Les terrassements faits à Vigna Grande[1] pour la caserne d'aviation ont mis au jour une tête de femme en argile, provenant d'une statue de fronton, avec d'autres terres-cuites, d'un dépôt votif. — A Castelfocognano, deux têtes de terre-cuite ont été recueillies sur le site d'un ancien temple d'Athéna, semble-t-il[2]. A Fiesole, dans l'ex-propriété Marchi, on a rencontré les objets de la *favissa* d'un *temple* voisin (plutôt qu'*auguraculum* : *sic*, Mingazzini) orienté *N. S.*, qui semble avoir été incendié vers le IVe siècle (?) ; il était consacré sans doute aux divinités chthoniennes. Parmi les objets recueillis, les statuettes votives de bronze de *Couroi* nus et de Corés vêtues, produits d'art local, dominent en nombre[3]. Plusieurs Couroi tiennent à droite une grenade, *et prient*, la *main étendue*, avec la paume tournée vers la terre (cf. une statuette *de Sparte* ; Ch. Picard, *Man. sc. gr.*, 1935, p. 459, fig. 134) ; de même, les Corés, coiffées du *tutulus*, et dont certaines portent, à leurs dextres, des grenades ou la fleur de lotus. Le Museo Civico de Chiusi a acquis un beau masque de Silène, antéfixe de terre-cuite d'un temple de la seconde moitié du Ve siècle[4].

A Chiusi même, sur la place de la Cathédrale, où l'on a voulu reconnaître depuis le XVIIIe siècle le site du « Labyrinthe de Porsenna » (Pline, *N. hist.*, 36, 19, 4), des fouilles ont révélé un nouvel Hypogée étrusque[5], dont on peut placer la construction au milieu du IIe siècle av. J.-C. ; jadis transformé en citerne, semble-t-il, il n'a livré que quelques objets : en bronze, os, terre-cuite, etc. La tombe de Pitigliano (Contrada Pantalla) était plus riche en objets de terre-cuite et de bronze[6] ; de même, en bronze, la tombe de Bucena (Poppi)[7]. M. A. Minto a signalé la tombe à chambre de Castiglion del Lago (région Castellaro[8]), qui contenait, avec un sarcophage, deux urnes rectangulaires à couvercle et à quatre pieds, décorées, l'une, de rosaces entre des éléments végétaux spiraliformes (cf. Körte, *Rilievi urne etrusche*, IV, pl. CLVI, 3) ; l'autre, sur la face antérieure, d'un relief rappelant l'urne Frullani de Chiusi (Körte, *l. l.*, IV, pl. 33, 10) : avec un démon marin du type de Scylla, mais mâle[9], tenant l'aplustre et un aviron. Sur les spires de la queue du monstre est assise une femme nue (Vénus?), tenant ses cheveux écartés et secondée dans sa toilette par un Amour qui lui présente un double miroir.

Prenant texte de l'étude récemment consacrée par F. N. Pryce (*B. Mus.*, VII, 1933, p. 124-125, et *J. H. S.*, LIII, 1933, p. 114 sqq. ; cf. *Bullet.*, VI, 1933, p. 181) à l'urne de Volterra (200 env. av. J.-C.) entrée au British Museum

1. *Not. Scav.*, 1934, p. 89 sqq.
2. D. Diringer, *Not. Scav.*, 1932, p. 439 : IVe siècle av. J.-C.? (Mus. Arezzo).
3. P. Mingazzini, *Not. Scav.*, 1932, p. 442-418, 51 fig. ; cf. O. Brendel, *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 578-579.
4. Doro Levi, *Not. Scav.*, 1933, p. 42-44, 2 fig.
5. Doro Levi, *ibid.*, 1933, p. 3-38, 15 fig. — Cf. p. 43 sqq., sur une tête de Silène, antéfixe de terre-cuite (Chiusi) : O. Brendel, *l. l.*, col. 581.
6. E. Baldini, *Not. Scav.*, 1932, p. 484, 2 fig. ; *ibid.*, 1933, p. 160-163, tombe à chambre.
7. D. Diringer, *Not. Scav.*, 1932, p. 440-441 ; O. Brendel, *l. l.*, col. 579.
8. *Not. Scav.*, 1934, p. 59-64.
9. Cf. le cratère à volute de Naples, J. D. Beazley, *J. H. S.*, 47, 1927, p. 229, fig. 5 ; L. Curtius, *Röm. Mitt.*, 1934 : *Summanus* (cf. le prochain *Bulletin*).

depuis peu, et décorée du motif dit des Galates à Delphes (?), M. Mario Segre est revenu, en général, sur les urnes étrusques avec figurations de Galates pillards[1] ; il fait état des observations présentées *R. É. G.*, 1931, 329 ; *B. C. H.*, LVI, 1932, p. 514 sqq. — Il ne croit pas que le dieu *barbu* de certaines urnes (Pérouse, cf. p. 139, fig. 1, Chiusi)[2] soit Apollon, mais plutôt Zeus Sôter : les événements se rapporteraient au pillage de 277/6 *au Didymeion de Milet*, où Léto, les Létoïdes et Zeus étaient associés dans le culte (p. 141). (On ne trouve, au vrai, pas d'attestation d'épiphanie milésienne en ces circonstances, et le groupement Zeus-Létoïdes se rencontrait aussi à Éphèse-Claros[3]).

Veii a fourni quelques sculptures d'époque romaine : une statuette archaïsante, un torse d'Artémis chasseresse et un sarcophage chrétien[4].

A Arezzo, dans la région de l'église San Lorenzo[5], se sont rencontrées de petites figurines de bronze, d'un laraire domestique de villa romaine (cf. fig. 4, p. 51) : deux Lares imberbes (fig. 6, a-b) sur une petite base de bronze adhérente ; deux figures de danseuses (ou coureuses) à *chitoniskos*, tout à fait identiques (fig. 7-8, a-b), images de l'Artémis Dromaia, ou *Saltantes Lacaenae* (Pline, *N. hist.*, 34, 92) ; un Mercure, avec la *pœnula ;* et, de plus grande taille, un Zeus, une figure féminine apportant une offrande, un *pontifex romanus*, etc. (fig. 10, a-b-c). — A Anguillara Sabazia a été signalé[6] un petit autel de péperin, avec dédicace à Héraclès d'un affranchi des Munatii Planci : il est décoré simplement sur la face principale de la massue du héros et du *skyphos* enguirlandé, sur les autres côtés d'un bucrâne : travail d'art populaire, dont on croit pouvoir rapprocher, pour la fin de la République et le début de l'Empire, le décor de l'arc de Suse (Studniczka, *Arch. Jahrb.*, XVIII, 1903, p. 1 sqq.). A l'Arc d'Auguste, à Pérouse, et aux portes de la cité étrusque, M. P. J. Riis a consacré une étude des *Acta Archaeologica*[7]. A propos de la Porta Marzia[8], — décorée en haut, dans l'axe, de la figure d'un Zeus, qu'encadrent les deux Dioscures, puis leurs chevaux, — il évoque d'autres figures étrusques, des urnes de Volterra, le sarcophage de Larthia Seianti, etc.

Dans les *Studi etruschi*[9], M. E. Loewy vient de reprendre la question de la Louve capitoline, mise en cause, comme l'on sait, par M. L. Curtius aussi, à l'occasion de ses récentes études sur l'iconographie de M. Vipsanius Agrippa (*Röm. Mitt.*, XLVIII, 1933, p. 192 sqq.)[10]. Après avoir exposé les opinions contradictoires, — et notamment la thèse « étrusque » de A. Della Seta et Q. Giglioli, op-

1. *Studi etruschi*, VIII, 1934, p. 137-142, pl. XXXV.

2. Doro Levi, *Not. Scav.*, 1931, p. 495 sqq. ; *Riv. Ist. arch.*, IV, 1932-1933, p. 14, fig. 8, et p. 38 sqq.

3. Ce qui permet de maintenir les conclusions de *B. C. H.*, LVI, 1932, p. 514 sqq.

4. O. Brendel, *l. l.*, col. 586.

5. A. Minto, *Not. Scav.*, 1934, p. 47 sqq. C'est de ce site que provient l'Athéna de bronze d'Arezzo, Musée de Florence, salle 14 : ci-dessus, p. 143, n. 2.

6. M. Pallottino, *Not. Scav.*, 1934, p. 146-149.

7. V, 1934, 1-2, p. 65 sqq.

8. Date : 100 av. J.-C., ou un peu avant. I. A. Richmond (*J. R. S.*, XXIII, 1933, p. 161) proposait de descendre jusqu'à l'ère syllanienne. Les murailles seraient antérieures aux façades monumentales des portes.

9. VIII, 1934, p. 77-106, pl. XXVII.

10. Décor de cuirasse, la louve, redoutable et nourricière, ne serait pas seulement le symbole de la puissance romaine, mais l'image de l'origine divine de Rome.

posée à la thèse gréco-archaïque de M. J. Carcopino, — M. E. Loewy conclut avec éclectisme : même les statues *habent sua fata*. Faite d'éléments *hétérogènes*, la Louve du Capitole n'en est pas moins, dit-il, d'une vivante unité ; elle n'est totalement, ni grecque, ni étrusque ou italique, mais bien plus *romaine*, en tant « qu'éminemment romaine a été la *virtù* qui a su unifier et assimiler tant d'éléments divers ». — « Si elle n'était pas d'abord capitoline, ajoute-t-il, elle l'est devenue, et elle symbolisa par son double office le palladium de la latinité[1]. »

A propos d'un miroir étrusque inédit de Vienne, M. R. Noll[2] examine un groupe de ces documents à décor gravé, du IVe siècle, comportant trois personnages. Un miroir en bronze (Zeus entouré d'Hermès et d'Apollon), — d'une tombe de Civita Castellana? — est entré au Musée de Genève[3] ; il se rattache, semble-t-il, aux séries de la seconde moitié du IVe siècle ; mais son authenticité n'est pas certaine, car il reproduit trait pour trait un miroir d'argent de Florence, et il est identique aussi à un autre, de bronze, conservé au Musée d'Athènes. Quelques bronzes décoratifs étrusques, à décor formé de figurines d'hommes et d'animaux, ont retenu l'attention de M. P. Marconi[4]. De la grande tombe à chambre trouvée près de Porcareccia, à Populonia, et dont le contenu a été inventorié récemment par A. Minto[5], provient un anneau d'or qui montre Héraclès en lutte avec un Génie de la mer, génie à trois corps, — comme sur le fronton Ouest de l'Hécatompédon à l'Acropole ; mais les corps sont ici, par une curieuse étrangeté, *féminins*...

Du Nord au Sud de l'Italie, des origines à la période d'unification latine, hors même du domaine étrusque[6], les fouilles en cours nous ont préparé cette année de précieux appoints historiques. M. G. Brusin a résumé les résultats de quatre années de recherches de l'Association nationale à Aquileia[7]. Pour les controverses sur la question de la ville de Laurente, les pages de G. Bendz, dans les *Opuscula archaeologica*[8], n'apportent sans doute rien qui force à renoncer à de séduisantes hypothèses, plus facilement contredites que remplacées. L'auteur marque du moins, justement, le secours que pourrait, éventuellement, apporter la recherche archéologique directe[9].

Les problèmes soulevés par le Marsyas de bronze découvert à Pæstum, et

1. Selon E. Petersen, la Louve aurait été dédiée à la citadelle après l'expulsion des rois ; j'ai signalé le cippe du Musée de Palmyre, dont la publication serait bienvenue : les Jumeaux y figurent avec la Louve, près du figuier ruminal ; *Bull.*, VI, 1933, p. 188-189.

2. *Oesterr. Jahresh.*, XXVII, 1932, p. 153-167, 1 pl., 7 fig.

3. *Genava*, XI, 1933, p. 49-50, 2 fig.

4. *Dedalo*, 1933, p. 261-281, 22 fig.

5. *Mon. antichi*, 34, 1931, p. 289 sqq. La masse des trouvailles est de style corinthien orientalisant, mais avec des passages à une décoration plus ionienne.

6. Signalons la publication des *Indici* pour les *Studi etruschi*, I-IV, en 1932 : par Mlle L. Banti, et par M. Pallottino, N. Nieri Calamari.

7. *Gli scavi di A.*, 1934, in-4°, 250 p., 147 pl. ; cf. A. Grenier, *R. É. A.*, XXXVII, 1935, p. 101 sqq. ; R. Lantier, *Rev. archéol.*, 1935, I, p. 151-152.

8. I, 1, 1934, public. de l'École suédoise de Rome, p. 47-63.

9. D'Aquileja provient la plaque de marbre (d'un arc), qui représente une scène de labour et a été précédemment signalée (*Sulcus primigenius*, symbole de la fondation d'Aquilée). M. J. Carcopino voit dans la présence d'un seul laboureur la preuve de l'alternance triumvirale : *Bull. Antiquaires*, 1933, p. 184-186.

son rapport avec le célèbre symbole du Forum romain, sont trop obscurs encore pour pouvoir être utilement abordés ici[1].

II. *La sculpture latine jusqu'à l'ère d'Auguste.* — S'il n'y a pas cette année à signaler d'exposé général concernant la plastique, — hormis ce qui a été mentionné plus haut, — du moins, de nombreux traités historiques constituent des mises au point synthétiques, intéressant l'histoire de la civilisation, en Italie, et les arts. La deuxième édition de la *Storia dell'Italia antica e della Sicilia per l'età anteriore al dominio romano*, publiée par E. Païs en 1933[2], devient indispensable pour l'histoire de la Grande-Grèce comme de la civilisation étrusque ; le ch. XIII a été spécialement consacré aux arts en Grande-Grèce. Le livre IV synthétise le développement des races italiques pendant la suprématie des Étrusques. Le Xe t. de la *Cambridge Ancient History*[3] conduit le lecteur de la mort de César à l'avènement de Vespasien. Le IVe volume de planches, préparé cette fois encore par C. T. Seltman[4], assemble l'illustration relative aux t. IX et X. Il traite ainsi spécialement de l'art italique avant l'Empire et sous la dynastie julio-claudienne ; utile recueil qui fait bien apparaître les préparations et les influences reçues d'abord : de la Grande-Grèce, par le Sud, de l'Étrurie, par le Nord. On voit aussi se dégager l'originalité latine, qui dans le domaine de l'architecture, par exemple, s'affirmera si remarquablement[5]. Les civilisations des Celtes et des Parthes ne sont pas oubliées, encore qu'elles n'obtiennent que trop peu de place. L'étude de M. Marco Attilio Levi, *Ottaviano capoparte*[6], est réservée plus étroitement à la dernière phase des guerres civiles, depuis l'assassinat de César jusqu'à l'ascension d'Octavien vers l'Empire. Les aventures politiques de Cicéron ont fait l'objet du livre de M. Maffii[7], qui comporte en introduction une utile chronique résumée des événements politiques romains, entre 78 et 43 av. J.-C. C'est Auguste, paré désormais de traits... fort modernes, qui aurait été le vrai réalisateur de la république idéale de l'orateur adversaire de Catilina, doctrinaire aujourd'hui trop méconnu.

En Italie même, dans la période de préparation où l'art reste dominé par des influences étrangères — avant la « synthèse italienne », — les découvertes de Minturnes, de Palestrina, illustrent la manière dont se sont opérés les échanges éducateurs. Aux confins du Latium et de la Campanie, Minturnes a continué à livrer les secrets oubliés de ses ruines[8], depuis que les fouilles de la période de

1. *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 639-642 (photos).

2. 2 vol., XX + 989 p., 588 fig., 11 pl. Un appendice, de P. Orsi : *I Siculi e l'indagine archeologica.*

3. *The Augustean Empire* (44 B. C.-A. D. 70), par S. A. Cook, F. E. Adcock, M. P. Charlesworth, 1934, XXXII + 1,058 p.

4. *IVe vol. of Plates*, 1934 : 210 p. = 105 pl. commentées.

5. Cf. les récentes études de G. Saeflund sur *Le Mura di Roma republicana*, 1932, dans les *Acta Inst. romani Sueciae*, 1932, XV + 276 p. in-4°, 28 pl. (*contra*, G. Lugli, *Le mura di Servio Tullio, Historia*, VII, 1933, p. 4-45). En général, les études de G. Cozzo, *Ingegneria romana*, 1928, apportent des observations instructives : 320 p., 227 fig.

6. Firenze, s. d. [1933], 2 vol. in-8° : I, 264 p. ; II, 277 p. ; cf. A. Piganiol, *R. É. A.*, XXXVII, 1935, p. 94 sqq.

7. *Cicerone e il suo dramma politico*, 1933, in-8°, 444 p.

8. Cf. G. Calza, *Via d'Italia*, 1933, p. 692-698 (8 fig.) ; D. A. C., *Bullett. Studi Mediterranei*, IV, n°s 1-2, p. 6-10 (5 fig.) ; J. Johnson, *ibid.*, IV, 1-2, p. 13-16 (20 fig.) ; L. Crema, *ibid.*, IV,

1815 y avaient révélé les premières sculptures intéressantes. A Palestrina (Præneste)[1], diverses tombes ont été trouvées, datées par leur contenu de la fin du IIIe siècle avant notre ère, ou des débuts du IIe ; on y a recueilli, outre des vases et des monnaies, des bas-reliefs sur os. Un miroir de bronze à décor gravé représente le combat de Bellérophon sur Pégase contre la Chimère ; à signaler surtout une nouvelle *ciste* en bronze, du type prénestin connu, avec une figuration de la Gigantomachie. L'anse du couvercle est formée de figurines bachiques (Satyre et Ménade). On a découvert aussi, en mars 1933, des portraits d'époque républicaine[2] : l'un (pl. III, à dr.) à visage glabre et front ridé, œuvre provinciale des premières décades du Ier siècle av. J.-C. ; l'autre (pl. III, à g.) plus récent, comme l'indique la coiffure — du type julio-claudien postérieur — rabattue sur le front (cf. ci-après : période trajane). Mme L. Morpurgo[3] voit une œuvre hellénistico-romaine dans une statuette de jeune épouse récemment entrée au Musée des Thermes : le portrait serait des derniers temps de la République. Mlle Luisa Banti[4] a signalé, — parmi d'autres sculptures romaines trouvées pendant la dernière décade dans la région de Florence, — une Artémis Phosphoros, en chasseresse à *chiton* court et à *endromides ;* elle est représentée curieusement *assise*, d'après un modèle sans doute ancien. Le bras gauche devait tenir jadis un flambeau. — Au sujet des types de monnaies italiques du temps de la République que la *Cambridge Ancient History*, pl. IV, met en valeur (cf. ci-dessus), on se reportera aux études de M. P. Le Gentilhomme[5], relatives aux *quadrigati nummi* : l'auteur cherche l'origine des symboles janiformes jusque dans l'art gréco-oriental ; il relève, à ce sujet, qu'Auguste aurait fait venir d'Égypte un hermès bicéphale, prétendue statue de Janus (Pline, *N. hist.*, 36, 28).

Les travaux du Largo Argentina ont amené la découverte des fragments d'une énorme statue assise, acrolithe, — de Juno Regina[6]? — tête (haute de 1m46 avec le cou), bras, pieds — : celle, semble-t-il, dont l'image nous a été conservée sur une médaille de Trebonius Gallus (251-254), dans le cadre même du *temple rond* qui l'abritait. Il semblerait ainsi que la *tholos* retrouvée eût été celle qu'éleva en 179 le consul Lepidus ; elle aurait été ensuite reconstruite ou restaurée à l'époque de Sylla. Le travail de la tête colossale semble, au vrai, d'époque impériale (cf. *Bullet.*, VI, 1933, p. 183, pour les recherches antérieures de M. B. Wijkström, *Corolla archaelogica*, 1932, p. 17 sqq. : sur le temple

1-2 (50 fig.), a décrit les sculptures de Minturnes, au Musée de Zagabria, qui proviennent des fouilles du XIXe siècle, entreprises par le comte Laval Nugent von Westmeath, au moment de l'occupation des Deux-Siciles par François Ier d'Autriche, en 1815.

1. Gabriella Battaglia, *Not. Scav.*, 1933, p. 182-191, 1 pl. (9 fig.).

2. G. Jacopi, *Not. Scav.*, 1934, p. 104-106, pl. III ; Mus. nat. Rome, 114759, 114758 (pl. III à g.).

3. *Bollett. d'arte*, XXVII, 1933, p. 184-188 (3 fig.).

4. *Not. Scav.*, 1932, p. 426 sqq.

5. *Rev. numism.*, 1934, p. 1-36, pl. I-III (p. 8 sqq.).

6. G. Marchetti-Longhi, *Bollett. Studi Medit.*, III, 1933, n° 6, p. 14-16, 3 fig. = *Cambridge History*, plates, n° 96, B, où il n'est pas pris parti. — Sur le Largo Argentina et ses temples, cf. aussi G. Marchetti-Longhi, *Bullett. comunale Roma*, LX, 1932, p. 253-346, 4 pl., 29 fig. (compte-rendu des travaux depuis 1926) ; L. Dujardin, *Rendiconti Acc. Pont.*, 1933, p. 29 sqq. (le temple C serait l'Ædes Apollinis?).

circulaire B du Largo : d'Héraclès Custos?). Pour l'incertitude des résultats proposés jusqu'ici, avec un exposé judicieux de l'état actuel des recherches, si contradictoires, cf. O. Brendel, *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 627-630.

Au Forum de César[1], le temple promis par le vainqueur de Pharsale en 48 à Vénus Genitrix, et qui fut dédié en 46, a été reconstruit sous Trajan (135 ap. J.-C.), et ce n'est qu'à l'époque trajane (cf. ci-après) qu'appartiennent les sculptures retrouvées. Mlle M. Bieber a consacré une étude au type même de la Vénus Genitrix d'Arcesilas, qui aurait été la statue du culte du premier sanctuaire[2]. Elle examine six statuettes, répliques de l'œuvre originale, dont trois au Louvre ; ces statuettes, témoin de l'art romain hellénistique, portent toutes un petit Amour *sur l'épaule gauche*[3] : les proportions restent partout les mêmes et quelques détails seuls changent ; seul le document nº 6, vendu à Rome, montre, d'autre part, Éros comme un adolescent, *debout* à la gauche de la déesse : ce serait là l'image de Iulus, ancêtre de la dynastie de César. Les particularités de l'œuvre correspondraient aux derniers temps de la République ; la statue (sur une *columna caelata* d'époque césarienne) considérée par C. Weickert[4] comme la Genitrix d'Arcesilas (?) répondrait plutôt à un type plus ancien, celui du temple voisin du Circus Maximus, ou celui de la Vénus Erycyne, près de la Porte Colline. La statue du Louvre nº 525 serait une création du temps d'Auguste (?), sur un modèle grec du ve siècle, mais avec admission de quelques caractères plus récents, du IVe siècle ; reproduite pour la première fois sur les monnaies de Sabine et de Faustine, cette œuvre aurait, d'autre part, appartenu plutôt à un temple édifié par Auguste et reconstruit par Hadrien, celui de Mars Ultor, peut-être. Sur les consécrations pieuses issues de l'apparition de la comète de 44 av. J.-C., — notamment celle d'Auguste et de deux autres triumvirs, dans le temple du Divus Julius, — les recherches de Gennaro Pesce[5] ont apporté quelque éclaircissement (à partir d'une intaille d'époque augustéenne représentant une comète à côté de la tête de J. César). Les études iconographiques de M. L. Curtius[6], — intéressantes et vivantes, parfois pourtant trop aventureuses, — ont été consacrées aux personnages suivants pour la période antérieure à l'Empire : *a)* L. Cornelius Sylla. — L'auteur identifierait une tête du Musée de Venise, d'après la ressemblance du portrait reproduit sur les monnaies mêmes du petit-fils de Sylla, Pompeius Rufus, en 57 av. J.-C. Les cheveux, au moins, diffèrent... Est-ce donc bien là l'élégant cosmopolite, l'aristocrate hasardeux dont M. J. Carcopino a restitué la figure? *b)* Pour Jules César, l'auteur a surtout cherché la place de la tête en marbre de la Collect.

1. *Cambridge Ancient History*, texte : X, pl. IV, en face de la p. 582 ; Plates : 126 ; O. Brendel, *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 617-618, fig. 20. Vingt-cinq colonnes du temple de Vénus et de Rome doivent être rétablies (anniversaire du 21 avril) : cf. C. Ricci, A. M. Colini, V. Mariani, *Via dell'Impero*, 1933.

2. Marg. Bieber, *Röm. Mitt.*, 48, 1933, p. 245-261.

3. Une nouvelle statue de ce type a été récemment découverte à l'Agora d'Athènes : *Illustrated London News*, 2 juin 1934, p. 863 ; *Vima* (Athènes), 21 mars 1934. J'ai signalé la ressemblance avec la « Genitrix », *R. É. G.*, XLVIII, 1935, p. 115.

4. *Festschrift Arndt*, p. 48 sqq. ; F. W. Goethert, *Zur Kunst*, 1931, p. 18 : plutôt Juventus.

5. *Historia*, 1933, p. 402-415 : Sidus Julium.

6. *Röm. Mitt.*, 47, 1932, p. 202-268 ; 48, 1933, p. 183-243. De nombreuses réserves seront à prévoir quant à certaines des conclusions présentées.

Comtesse Luxburg à Munich ; son point de départ est le portrait du Campo Santo de Pise, qu'il classe aux temps augustéens : il compare un buste de la Collection Torlonia et des portraits sur monnaies, sur gemmes ; il conclut ainsi que le type Tolonia appartiendrait au début de l'ère augustéenne, la tête Luxburg à la même époque, mais plus tardivement : alors, dit-il, s'acheva le développement de la tendance au classicisme dans le portrait. On situerait dans le temps intermédiaire le type du Campo Santo. *c)* Marcus Æmilius Lepidus : l'auteur le reconnaît (ce qui ne va pas sans risques) : 1° d'après le *togatus* d'un groupe de statues de la basilique de Velleia, au Palais Farnèse, à Parme, ensemble qui représenterait, dit-on, toute une famille (on pourrait identifier aussi Claude et Othon) ; 2° d'après un buste de bronze d'Herculanum (Lepidus au début de la quarantaine, par comparaison avec une monnaie de 43-42) ; 3° d'après une tête colossale de la Glyptothèque Ny-Carlsberg (modèle plus âgé) ; 4° d'après le *Pontifex Maximus* de l'*Ara Pacis*[1]. — L'étude consacrée à Cléopâtre VII, très perspicace, la ferait identifier avec la statue n° 567 de la *Sala a croce greca* du Vatican, d'après les monnaies ; la physionomie est dure et sans grâce ; or, ce serait là probablement (?) une copie de la statue que César aurait placée dans le temple de Vénus Genitrix. Cléopâtre VII peut avoir été représentée, à Rome, comme Aphrodite, avec Césarion près d'elle, comme Éros... (?)

Un portrait anonyme (prêtre d'Isis?) d'époque républicaine a été trouvé à l'Agora d'Athènes[2]. L'étude de M. A. Piganiol sur l'*Ara Martis* sera recensée dans le prochain *Bulletin*.

Pour l'histoire des contaminations, des emprunts qu'on peut constater à travers toute la période hellénistico-romaine, on signalera ici diverses constatations faites. Et d'abord, à propos du groupe d'Anzio. M. A. Schober[3] a appelé justement l'attention sur le type des Amazones montées, qui ont dû faire partie des consécrations des Attalides ; il souligne à ce sujet l'intérêt d'un document du Palazzo Patrizi à Rome. La figure du Barbare tombé, associée parfois à l'Amazone à cheval, — notamment dans le groupe d'Anzio qui a figuré à la *Mostra d'arte*, — n'est pas originale : ce serait une addition faite après coup, et en terre latine, pour célébrer, dans l'Amazone victorieuse, *Virtus* personnifiée. — M. K. Fris Johansen a établi qu'un des épisodes du vase d'argent dit de Priam, au Musée national de Copenhague (Trésor de Hoby), avait été utilisé, en Italie, par imitation, sur un fragment de *terra sigillata*. Ce sont des prototypes grecs, peut-être des peintures des environs de 400, qui ont inspiré toute cette imagerie[4]. Il sera rendu compte des *Dionysiaca* de M. O. Brendel (*Röm. Mitt.*, 1933), dans le *Bulletin* suivant.

Les « monuments funéraires à pilastres » de la région du Rhin ont été étudiés à nouveau par M. Heinz Kähler[5] : la recherche est étendue ; elle intéresse plusieurs de ces consécrations décorées de sculptures, outre le Monument d'Igel, qui

1. *Röm. Mitt.*, 48, 1933, *l. l.* Mais est-ce bien là partout un même personnage?
2. Th. Leslie Shear, *A. J. A.*, XXXVII, 1933, p. 308-309, pl. XXXVIII, 1 (grandeur naturelle).
3. *Oesterr. Jahresh.*, 28, 1933, p. 102-111.
4. *Acta archaeol.*, I, 1930, p. 273-277. Les fouilles de Doura viennent de faire reparaître des scènes de l'Iliade, transposées plus tardivement encore, dans la décoration de boucliers en bois, curieusement ornés intérieurement de peintures du cycle troyen.
5. *Die rheinischen Pfeilergrabmäler*, *Bonner Jahrb.*, 139, 1934, p. 145-172, et pl. XI.

est le plus orné : cf., p. ex., Kasrine, Macteur, Tarragona (statues de prisonniers?). — Le point de départ archéologique est la publication de H. Dragendorff et E. Krüger, *Das Grabmal von Igel*, 1924 ; en outre, est mis ici en cause le répertoire de W. von Massow, *Die Grabmäler von Neumagen* (cf. *A. J. A.*, XXXVII, 1933, p. 355 sqq. ; *Rev. archéol.*, 1934, I, p. 142 sqq). Au contraire de ses devanciers qui, — d'après Drexel (*Röm. Mitt.*, 35, 1920, p. 27), — avaient trop cru, paraît-il, à une origine autochtone des édifices à pilastres dans les régions belgo-germaniques[1], M. H. Kähler vise à élargir la zone d'apparition, constatant la parenté, par exemple, avec les constructions du Sud de la France, de l'Afrique du Nord, etc. Il rappelle, ce qui est sage, qu'avant Drexel, on avait regardé, aussi, du côté même du Mausolée d'Halicarnasse[2]. La Méditerranée, outre le monument à pilastre, a connu deux autres formes : 1° les bâtiments funéraires à type de maisons, avec un ou deux étages ; 2° les tombes rondes, basses ou hautes[3]. Or, les deux séries sont représentées dans la région rhénane (p. 155-156). Seul, le tombeau sous baldaquin et l'exèdre n'ont point apparu près du Rhin. L'auteur examine les tombeaux de Cologne, par comparaison avec Lyon et Lambèse (fig. 3, p. 159) ; le tombeau de A. Murceus Obulaceus, à Sarsina[4], dont on avait voulu, trop vite, faire un *unicum*, invention dite « régionale » (p. 162, fig. 4) ; les tombeaux d'Afrique, eux-mêmes à couverture pyramidante : à pointe plus ou moins effilée, à corps principal plus ou moins trapu.

Une attention particulière est donnée (p. 170 sqq.) aux monuments de Trion (Ouest de Lyon), trouvés en 1885 place de Choulans, et qui, comme ceux de Sarsina, répondent à des types divers. L'auteur relève qu'il vaudrait la peine de les reviser sur place, pour les comparer plus soigneusement à ceux du Rhin ; le Monument de Calvius Turpio, d'après son inscription, n'est pas antérieur à 12 av. J.-C., et la frise a des rapports avec le Mausolée des Jules, à Saint-Rémy ; le Monument de Salonius, avec sa statue de *togatus*, semble du même temps. Les monuments du Rhin qui ressemblent à ceux de Sarsina ne représentent qu'une forme de l'évolution de la tombe-pilier, forme postérieure à la première moitié du Ier siècle av. notre ère, et qui trouve des parallèles en France comme en Afrique.

M. Puig i Cadafalch[5] a étudié les stèles ibériques couronnées de décors en disques, dont certaines remontent au début du Ier siècle av. J.-C., ainsi que le prouvent leurs inscriptions romaines ; les décorateurs ont fait appel parfois aux cultes locaux : on peut suivre l'évolution jusqu'au IIe siècle apr. J.-C. — Au Maroc, les statues provenant des collections royales de Juba II de Maurétanie continuent à se multiplier : grâce aux découvertes de Volubilis, notamment. Outre le Verseur et l'Éphèbe dionysiaque de Volubilis[6], et, plus tard, l'Aphrodite

1. *Sic*, Köpp, *Germania romana*, 3², 1926, 18 ; H. Mylius, *Bonner Jahrb.*, 30, 1925, p. 180-191.

2. Les monuments de Syrie (Hermel, tombeau de Diogène, etc.), ceux de Sicile (« Oratoire de Phalaris ») n'ont pas été rappelés : ils intéressent pourtant aussi la question.

3. Type dérivé du *bothros* : mais n'a-t-on pas (H. Thiersch), pour celui de l'Asclépieion d'Athènes, parlé d'une sorte de chalet à musique?

4. *Arch. Jahrb.*, *Anz.*, 46, 1931, col. 655, fig. 2.

5. *C. R. A. I.*, janv. 1935.

6. L. Châtelain, Ét. Michon, *Mon. Piot*, XXXIII, 1933, p. 107-118 ; 119-134.

au dauphin[1], on a maintenant un Dionysos de même provenance, fort digne d'attention[2]. Pour le « Jeune Berbère » de Volubilis, en marbre, grandeur nature, on se reportera à l'étude de M. L. Chatelain[3]. M. S. Ferri ne croit pas que l'Athéna de Leptis, au Musée de Constantinople, doive être attribuée au ve siècle grec ; il est vraisemblable, en fait, qu'elle appartient à un groupe de copies exécutées seulement à l'époque romaine, et qu'elle fut modifiée librement[4]. Le remploi des statues honorifiques dans l'antiquité n'a pas attendu l'ère latine impériale ; M. Fr. Poulsen[5] a donné d'instructifs et amusants exemples, pour justifier ce qui faisait déjà dire à Cicéron dans Athènes : *Odi falsas inscriptiones statuarum alienarum.* Mais l'usage a continué, en se développant, pendant les quatre premiers siècles de notre ère.

III. *L'époque impériale, jusqu'à l'ère flavienne.* — Pour l'étude de la période où régna la dynastie julio-claudienne, cf. ci-dessus, à propos de la *Cambridge Ancient History*, t. X. — L'auteur d'*Ottaviano capoparte* (ci-dessus, p. 148, n. 6) a annoncé un livre sur Auguste. — L'iconographie de l'empereur, pour laquelle M. F. Poulsen[6] signale quelques cas curieux de mutations antiques, — utilisation, par exemple, d'une statue d'*Oreste* (!) devant le temple de la Hèra d'Argos : Pausanias, II, 17, 3 ; ou, par ordre de Claude, d'un portrait d'Alexandre le Grand, œuvre d'Apelle, dont on changea seulement la tête : Pline, *N. hist.*, 35, 94[7], — semble s'être encore enrichie par les fouilles américaines de l'Agora d'Athènes : une tête d'Auguste jeune a été signalée là[8]. Les yeux correspondent à la description de Suétone, mais les joues sont creuses. Or, Auguste était malade au moment de la bataille de Philippes, et après. Le portrait daterait de ce moment critique, quand Athènes s'efforçait, — difficilement, — de faire oublier au vainqueur l'accueil réservé par elle à Antoine.

L'Auguste jeune du Vatican (*Sala dei Busti*) a été réétudié par M. J. Sieveking[9] ; on nous indique que l'origine du document n'est pas bien établie, et qu'il faut critiquer l'utilisation faite parfois (par Fr. Studniczka et W. Amelung, notamment) de la provenance Ostie, pour juger du style et attribuer l'ouvrage à l'époque d'Hadrien. L'auteur s'accorde avec Wickhoff et O. Brendel, voulant considérer l'ouvrage comme de pur style augustéen ; cependant, il ne concéderait pas que cette statue pût être la reproduction d'un original *en bronze.* Avec M. O. Brendel, il pense que le personnage représenté serait l'empe-

1. R. Thouvenot, *R. É. A.*, XXXVI, 1934, p. 183-188.
2. J. Carcopino, *C. R. A. I.*, 18 janv. 1935.
3. *Mon. Piot*, XXXIII, 1933, p. 110 sqq.
4. *Bollett. d'arte*, XXVII, 1933, p. 68-74, 5 fig.
5. *Gaz. Beaux-Arts*, 1934, II, p. 1-7.
6. *Gaz. Beaux-Arts, ibid.*, ci-dessus, n. 5.
7. Il est vrai qu'à l'inverse on verrait, grâce aux « métagraphes », Auguste même supplanté par Néron, puis Vespasien, puis Titus, puis Hadrien... à Athènes ! Un socle montre même Auguste transformé en Tibère, malgré le crime de lèse-majesté intenté par Tibère, précisément, à Granius Marcellus (Tacite, *Ann.*, I, 74). Pour les avatars de la statue de bronze de Néron, œuvre de Zénodoros, au parvis de la *Domus aurea* (transformée par Vespasien en Hélios, puis par Commode... en Commode), cf. Bernoulli, *Röm. Ikonogr.*, II, 1, p. 389.
8. Th. Leslie Shear, *A. J. A.*, XXXVII, 1933, p. 544, fig. 5 B. Le livre de Robert West, *Röm. Porträt-Plastik*, 1933, assemblait déjà seize portraits d'Auguste (pl. 28-30).
9. *Röm. Mitt.*, 48, 1933, p. 299-303.

reur non adolescent, mais plus âgé. Dans la copie de Londres (Coll. Castellani), — qui est du même type, superficiellement, — il ne faudrait voir qu'une copie moderne.

M. L. Curtius[1] a publié (pl. 28-29) une gemme d'une collection privée de Rome, avec un portrait qu'il considère comme celui de M. Vipsanius Agrippa (?) en sa jeunesse. Il donne une étude, hélas ! un peu fantaisiste parfois, de ce type iconique. Le point de départ serait l'Agrippa du Louvre, daté aux environs de 27. Les effigies de Copenhague, de Pise, de Toulouse, paraissent les répliques de ce même type. L'Agrippa de Venise se classe, semble-t-il, plus tardivement ; par contre, l'Agrippa de Buthrotum (Butrinto)[2] serait du temps de la jeunesse du personnage, entre 40 et 36 av. J.-C. ; celui de la Collection Six (est-ce bien un Agrippa?) ne paraît qu'un portrait « augustéen » idéalisé, exécuté après la mort d'Agrippa (?). Le colosse trouvé près du Panthéon serait antérieur à la statue de Paris. En conclusion, l'auteur dresse une liste de statues et de reliefs, justement, ou faussement, mis en rapport avec l'iconographie du personnage. Peut-être ne le suivra-t-on pas volontiers en son jugement sur l'Agrippa de Florence, par exemple, ni sur d'autres points, çà et là.

M. R. P. Hinks[3] a étudié une tête en bronze du Cabinet des Médailles de Paris, trouvée en 1759 à Minorque, et qui serait un portrait de Tibère. Les traits de l'empereur, comparés à ceux d'une médaille du British Museum, placeraient l'exécution du bronze aux environs de 22 apr. J.-C. L'exactitude iconographique parait très appréciable, par comparaison à tant d'autres portraits du même empereur, dûment idéalisés. Rappelons que M. L. Ugolini (*Bulletin*, VI, 1933, p. 188) faisait aussi un mérite de son réalisme au Tibère de marbre, dont la tête a été trouvée dans une villa romaine de Malte[4]. L'interprétation nouvelle donnée par M. L. Curtius au grand Camée de Paris (famille de Tibère) sera recensée prochainement.

M. J. Sieveking a consacré un compte-rendu détaillé à l'étude de G. E. Rizzo sur la *Base di Augusto*[5].

M. H.-P. L'Orange[6] attire l'attention sur un fragment de marbre récemment retrouvé au Forum d'Auguste, et qui a appartenu à un groupe colossal : ce fragment, — cou brisé et départ d'une poitrine mâle, avec *balteus* en sautoir, — se détermine à cause de la présence d'une main féminine, qui, brisée aux doigts, passait derrière le cou. Il s'agit donc du groupe Mars et Vénus, du temple de Mars Ultor érigé sur le Forum d'Auguste. Son existence au dit lieu avait été signalée par Ovide, *Trist.*, II, 295-296, dont le texte est confirmé :

« Stat Venus Ultori *juncta*... »

1. *Röm. Mitt.*, 48, 1933, p. 183 sqq. Les renseignements de Pline, de Velleius Paterculus, etc., ici non utilisés, eussent permis à l'auteur de préciser le caractère de l'homme.

2. Il est reproduit, ainsi que l'Auguste trouvé sur le même site, dans la courte note de M. L. Ugolini, *Rev. archéol.*, 1933, II, p. 220-226 (cf. fig. 6).

3. *Journ. Rom. Studies*, 1933, p. 34-35, 1 pl.

4. *Bullet. comun. Roma*, LIX, 1931, p. 21-29, 3 pl., 5 fig. — Sur Auguste et Tibère à Capri, cf. les *Augustiana* de Della Corte et P. Mingazzini : *Atti R. Accad. arch. Napoli*, XIII, 1933-1934, p. 61, 69, 189 ; Ch. Picard, *Rev. archéol.*, 1935, I, p. 130-131.

5. *Gnomôn*, 1934, p. 555 sqq.

6. *Symbolae Osloenses*, XI, 1932, p. 94-99.

Le groupe visait à associer la mère de la race des Julii au dieu vengeur, qui avait puni les meurtriers de César par la défaite de Philippes. Le dispositif du couple divin est bien connu par diverses représentations[1] : Mars occupait la droite, tourné vers la gauche, comme l'Arès Borghèse du Louvre ; Vénus, placée à gauche, se tournait de son côté vers Mars qu'elle enlaçait de son bras (type voisin de la Vénus de Capoue) : attitude *centrée*, qui indiquerait (?) une adaptation faite à Rome même, ou dans l'Italie. — M. H.-P. L'Orange ne pense pas qu'il y ait lieu de conserver encore l'hypothèse de Furtwaengler ou d'autres[2], d'après qui le Mars Ultor du Forum d'Auguste serait à reconnaître plutôt d'après le type capitolin, repris souvent par les petits bronzes, sur les reliefs, les monnaies impériales, etc., et assurément populaire. D'après Furtwaengler, S. Gsell avait de son côté reconstruit tout le groupe selon la description d'Ovide, utilisant un relief de Carthage (*Rev. archéol.*, 1899, 34, p. 39) où figure le Mars proposé par A. Furtwaengler, avec une Vénus. Toutefois, sur le relief de Carthage, Mars et Vénus sont séparés, et dressés chacun sur une base spéciale, ce qui ne correspond pas tout à fait à la description d'Ovide, ni à ce que nous apprend maintenant le fragment retrouvé du Forum.

Les fouilles du Forum de Philippes ont rendu une tête d'enfant, que l'on attribuerait à l'époque julio-claudienne[3]. Quelques bronzes d'Alésia ont paru pouvoir être datés du même temps[4].

Les environs d'Altinum, ville que vantait Martial, ont rendu au jour un monument funéraire d'époque claudienne : il comporte les effigies d'un ménage romain, groupées côte à côte, sous un *naïscos* décoré de pilastres fleuris et de chapiteaux corinthiens : les portraits sont de style provincial, mais excellents. L'œuvre est à Trévise, dans la Villa du Comte Reali d'Osson, et des photographies en ont été faites par les soins de l'Institut allemand de Rome[5].

A Aquileia ont été trouvés aussi deux portraits funéraires (têtes conservées), d'un homme et d'une femme ; ils étaient primitivement groupés dans un édicule : ce sont des documents précieux pour le style provincial de l'Italie du Nord ; on peut faire la comparaison avec un monument funéraire de Vérone (Fr. Poulsen, *Porträtstudien*, 75, 3)[6]. Un monument funéraire de Boretto (Gaule cispadane), portant deux têtes féminines (en médaillons), dont les chevelures ressemblent à celles de l'époque claudienne tardive, a été trouvé sur un socle représentant les saisons de l'année : le type du décor est emprunté aux figurations néo-attiques (*Röm. Mitt.*, 48, 1933, p. 173 sqq.)[7].

1. Quatre groupes (cf. p. 94, n. 2) : 1° aux Thermes, haut. 2m26, avec la base ; 2° Mus. Capitole (*Cat.*, p. 39, n° 30) ; 3° Uffizi, Florence ; 4° Louvre, Paris. — Les groupes 1-2, 4 ont été transformés (les têtes sont des portraits) ; pour le groupe 3, les têtes sont restaurées. L'auteur eût dû tenir compte aussi des représentations reportées sur sarcophages ; p. ex. : S. Reinach, *Gaz. Beaux-Arts*, 1932, p. 247. Pendant toute l'époque impériale, on a recopié le groupe du Forum d'Auguste : les types 1, 2, 4 sont d'époque antonine.

2. *Coll. Somzée*, pl. 35 e et p. 64 ; *sic*, d'après Furtwaengler, W. Amelung, E. Petersen, C. Weikert (*Festschr. P. Arndt*, p. 56).

3. E. Lapalus, *B. C. H.*, 57, 1933, p. 438-468 (449 sqq.) ; cf. pl. XXVI et fig. 4.

4. J. Toutain, *Congrès intern. Alger*, V, 1933, p. 247-259, 4 pl. (tête de Junon, buste gallo-romain).

5. *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 571-572, et fig. 1 (col. 569-570).

6. *Ibid.*, col. 572.

7. S. Aurigemma, *Not. Scav.*, 1932, p. 158 sqq. ; *Riv. R. Istit. d'archeologia e storia*

M. H. Seyrig[1] a publié avec un commentaire historique et stylistique excellent les reliefs des poutres historiées du temple de Bel à Palmyre. Ces décorations datent de la période d'Auguste et de Tibère, le temple ayant été consacré dès 32 ap. J.-C. (*Syria*, XIII, 1932, p. 313). Les reliefs occupaient les deux faces des poutres obliques disposées dans la *péristasis* du temple. Cette couverture en pente des côtés était interrompue à l'endroit du péristyle, où s'ouvrait la porte de la *cella* (à cette place, un grand bas-relief rectangulaire, conservé en majeure partie, avec les figures de trois dieux, protecteurs de ceux qui franchissaient le seuil : *l. l.*, fig. 2). Les ensembles les plus importants, pour le reste, ont été recueillis vers le Sud ; p. ex., pl. XVIII, une scène d'offrandes avec prêtres palmyréniens officiant devant des pyrées métalliques ; pl. XIX, la procession d'un cheval et d'un chameau porteur[2] de la *qobba* (côtés de la figuration disparus), encadrée entre deux groupes de spectatrices entièrement voilées ; en outre, vers la gauche, un groupe de quatre spectateurs mâles ; pl. XX, le combat d'un héros charrier contre un Anguipède, dont le type (syrien?) ressemble à celui de Scylla ; plusieurs divinités assistent, dont Shadrafa, Dercetô, Ichtys, Arsou (?) et un Héraclès nu de type hellénique (massue, peau de lion), peut-être le Melkart tyrien. Au-dessus de l'Anguipède, et de ce groupe sacré, évoluent dans le ciel deux génies anguipèdes, ailés, du type des géants pergaméniens, tenant des palmes. On a, en outre, pl. XXII, une représentation du Sanctuaire ouvert d'Aglibol et de Malakbèl, avec la cour aux autels et l'arbre sacré, un vieux cyprès ébranché ; une scène d'offrande auprès d'un dattier, etc.

Le décor est naturaliste, parfois alexandrin (cf. les soffites à décors végétaux, avec de petits Amours et animaux dans les rinceaux)[3], et il y a de nombreux emprunts hellénisants. L'esprit *local* n'en est pas moins très accusé : il y a là l'œuvre *mixte* d'artistes qui ont subi les influences diverses de la Méditerranée orientale, mais dont l'œuvre évoque aussi, de plus loin, la Parthie, la Mésopotamie, voire l'Inde gréco-bouddhique. Palmyre, cité de caravanes, a contribué à répandre les influences les plus contraires : on est frappé du fait qu'il n'y a pas eu dans cet art du désert, du Ier au IIIe siècle, une seule silhouette de profil. Or, l'art romain revient progressivement à la frontalité orientale et archaïque, à partir de l'époque julio-claudienne, et l'évolution est achevée, au temps des empereurs *syriens*, dans l'art *officiel*.

M. A. Momigliano a consacré récemment un livre à l'œuvre de l'empereur Claude[4] : étude fondée, outre les textes littéraires, sur l'inscription de Lyon[5] et les papyrus historiques. Il tente de montrer en lui, malgré la déforma-

dell'Arte, 3, 1931, p. 268 sqq. : le socle a été figuré plus récemment dans *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 575-576.

1. *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 715 sqq., et *Syria*, XV, 1934, p. 155-186, pl. XVIII-XXIV. — M. H. Seyrig a réuni un premier volume de ses *Études syriennes*, parues dans *Syria* ; cf. *Rev. biblique*, 1935, p. 312-314. — Sur Hadad et Atargatis à Palmyre, cf. M. Rostovtzeff, *A. J. A.*, 37, 1933, p. 58 sqq. et pl. IX (sous réserves). Pour le culte et les représentations de Junon dolichénienne en Syrie, H. Seyrig, *Syria*, XIV, 1933, p. 368 sqq.

2. Dans un pavillon de cuir écarlate.

3. *Sic*, à Aphrodisas de Carie, d'une part, à Leptis Magna, de l'autre : tendance qui a préparé de loin certaines inspirations de la sculpture syrienne médiévale : à Saint-Siméon-le-Jeune, par exemple.

4. *Collana Storica*, XLI, Firenze, 1932, 144 p.

5. Un passage de la Table de Lyon fait allusion à Mastarna, qui figure sur les fresques

tion caricaturale que sa mémoire a subie, à cause des scandales de la cour et des pamphlets de Sénèque, un érudit, un admirateur d'Auguste, empressé à rétablir les vieilles formalités religieuses, mais tolérant. Les portraits de Claude répondent-ils à cette idéalisation posthume et vengeresse? Les fouilles de l'Agora d'Athènes nous ont rendu une tête de marbre, préparée pour être encastrée à part dans une statue officielle[1] : les lèvres sont étroites et serrées, l'expression dédaigneuse, le visage glabre, avec les cheveux rabattus sur le front ; la couronne rappelle des types officiels (Hekler, *Portr.*, 180).

Un portrait cru de Galba aurait fait partie des collections de Rembrandt et serait connu à la fois par un buste de Stockholm (socle différent) et par un dessin de Rembrandt même passé au Musée de Berlin ; à cette occasion, on a donné quelques indications sur la collection des trente-deux antiques de l'illustre peintre et sur l'usage qu'il en a fait pour quelques compositions[2].

Une petite tête en cristal de roche trouvée à Césarée devait faire partie d'un *signum* ou d'une statuette (ou d'une couronne décorée de bustes?). Ce serait un portrait de l'empereur Vitellius[3].

Pour M. J. Sieveking[4], la tête de marbre de Delphes (*Fouilles de Delphes*, IV, pl. 73), d'inconnu, qui semble dériver d'un portrait de bronze, serait comparable à certains documents d'époque claudienne : il en rapproche spécialement le petit *Camillus* de bronze du Metropolitan Museum et le « *Fauno colla macchia* » de la Glyptothèque de Munich[5]. Ces trois figures auraient en commun le contraste marqué entre le traitement naturaliste de la chevelure et un extrême *manque d'expression* (?) de la physionomie ; ce qui, pour la tête de Delphes, interdirait... tout essai d'identification. Mais comment, au sujet de la tête de Delphes, *portrait* si spontané et de saisissante psychologie, peut-on porter pareil jugement? Voilà bien une énigme plus cruelle que toute autre, car où chercher traits plus *personnels* : ces yeux distants, cette bouche désaxée, fatiguée, et ce front intelligent où habite une pensée raffinée, mais sans illusions, qui frémit sur les lèvres ironiques et tristes? Comment M. J. Sieveking a-t-il donc regardé? Et quelle leçon de prudence pour la critique subjective !

IV. *De l'ère flavienne à la fin de la période antonine.* — Une tête de l'empereur Domitien, en marbre, grandeur naturelle, est signalée[6] comme trouvée en 1934 à Littoria, dans une villa impériale (ou d'un procurator, ou d'un affranchi) : tête destinée à être insérée à part sur un tronc. L'empereur, né en 51, aurait

étrusques de Vulei (Tombe François) ; la source de Claude, romanisée, identifiait le personnage avec Servius Tullius.

1. Th. Leslie Shear, *A. J. A.*, XXXVII, 1933, p. 308, fig. 17.

2. W. R. Valentiner, *Berliner Museen*, IV, 1934, p. 76-77, et frontispice du fasc. IV ; Ch. Picard, *Rev. archéol.*, 1935, I, p. 132-133.

3. J. H. Iliffe, *Palestine*, I, 1932, p. 153-154.

4. *Röm. Mitt.*, 48, 1933, p. 304-308. M. Sieveking s'était déjà occupé de ce document pour combattre l'opinion de feu Studniczka, qui voulait comparer le soi-disant « Brutus » du Palais des Conservateurs.

5. Le « Fauno colla macchia » a fait l'objet d'observations de M. J. Sieveking ; cf. aussi, dans les *Denkm. Brunn. Bruckmann*, pl. 760. Il n'y a aucune raison, selon moi, de faire quitter à ces œuvres l'époque hellénistique.

6. G. Jacopi, *Not. Scav.*, 1934, p. 106-108 (territoire pontin, entre les lacs de Fogliano et dei Monaci).

été représenté, trente ans après environ, au début de son principat : on reconnaît la conformation faciale typique de ce prince qu'on devait appeler « *Nero calvus* », et dont les portraits sont devenus si rares à cause de la *damnatio memoriae*. L'auteur signale l'étude récente de M. L. Curtius, précisément sur un type juvénile de Domitien[1]. Il lui paraît qu'on ne peut plus croire à la valeur du prétendu Domitien du Fitzwilliam Museum, déjà rejeté par Bernoulli (*Röm. Ikonogr.*, II, 2, p. 56, n. 14). — M. Jan Willem Crous a étudié[2] deux piliers décorés, sur les quatre côtés, d'armes, qui sont exposés dans le vestibule octogonal des Uffizi (près des célèbres chiens molosses). Il établit que ces pilastres viennent d'un complexe de bâtiments au N.-O. de l'Aventin (site du « Château d'Honorius »), qui, aux xve-xvie siècles, englobait plus au Sud Sainte-Sabine ; à l'époque romaine était en ce lieu l'*Armilustrium* de l'Aventin, où se faisait la procession des Saliens ; le décor de la cour fut renouvelé à l'époque flavienne ; d'où les pilastres de Florence, avec leurs amas d'armes, dérivés des trophées de l'Athénæon de Pergame, de Milet. L'*Armilustrium* a dû être détruit au ive siècle ; les motifs entassés sur les piliers de sa cour (catal. détaillé, p. 73 sqq.) offrent une documentation précieuse à l'historien de l'armement antique, latin spécialement. — M. G. Brusin date de la première moitié du i^er^ siècle de notre ère la stèle funéraire de San Canziano d'Isonzo, décorée de la représentation de deux femmes[3].

Du temps de l'empereur Trajan, époque à laquelle se rapporterait le triomphe du *style continu*[4], nous avons maintenant, grâce aux fouilles des Forums impériaux, de nouveaux témoins artistiques. Au Forum de J. César qu'on reconstitue, les fouilles ont rendu une partie de la frise de la *cella*, pour le temple de la Vénus Genitrix, datant, semble-t-il, de la reconstruction faite sous Trajan ; cette frise, attenante à une architecture ionique, était décorée d'Amourets ailés jouant avec des armes, des vases, etc.[5]. L'architrave du même temple porte au soffite une décoration végétale et fleurie, conçue comme en « caissons », avec des génies adolescents (Éros?) sortant à mi-corps de rinceaux de feuillage. — Sur la frise de la Basilique Ulpia, déjà signalée (*Bulletin*, VI, 1933, p. 193), une étude provisoire avait été donnée par feu C. Ricci, mentionnant les circonstances de la découverte, à l'Ouest de la place du Forum de Trajan[6]. — Un des portraits récemment retrouvés à Palestrina est celui d'un inconnu d'une cinquantaine d'années, dont la musculature faciale est simplifiée, les cheveux encore peignés droit sur le front, avec mèches en virgules alignées, du type

1. *Pantheon*, mars 1934, p. 77 (authenticité discutable). On sait qu'un Domitien a été trouvé à Pergame (Fr. Winter, *Pergamon*, VII, *Skulpturen*, p. 231, *Beil.* 30) ; un autre à Éphèse (M. G. Jacopi omet de le signaler). Ajoutons ici que le Louvre a, sous n° 1226, un Domitien, *de Thasos*, dont l'identification paraît sûre.

2. *Röm. Mitt.*, 48, 1933, p. 1-119, pl. 1-18. Les pièces sont aux Uffizi, invent. 1914, 59 dr. et 72 g. ; marbre italique : haut. 3^m^20 (monolithes).

3. *Not. Scav.*, 1933, p. 117-121, 2 fig.

4. C. C. Van Essen, *Medederl. Nederlandsch. Inst. te Rome*, 1932, II, p. 25-45, 2 fig. (le plus ancien exemple du genre narratif serait sur le vase de Patrocle, de Canosa, au Mus. de Naples).

5. Cf. les photographies communiquées à A. W. Van Buren par M. Colini : *A. J. A.*, 37, 1933, pl. LVI, 1 : frise ; 2 : soffite.

6. *Bullett. comun. Roma*, LIX, 1931, p. 117-122, 2 pl., 6 fig.

julio-claudien attardé. M. G. Jacopi pense qu'il s'agirait d'un contemporain de Trajan, à cause de « l'honnêteté ouverte et un peu attendrie » de la physionomie : l'*optimus princeps* ayant, par chance, communiqué non seulement son esthétique aux artistes du temps, mais la vertu de son éthique à ses sujets (?) [1].

Pour l'art de la période hadrienne, les études générales de J. M. C. Toynbee, *The Hadrianic school, a chapter in the history of Greek art*[2], et surtout de P. Graindor, *Athènes sous Hadrien* (1934), apportent, cette année, de précieuses mises au point. Si J. M. C. Toynbee ne s'est pas beaucoup occupé de l'iconographie même de l'empereur et de sa famille (à tort), M. P. Graindor traite des innombrables statues érigées par Athènes, cité prodigue, à Hadrien, son préféré : l'une, colossale, se trouvait derrière l'Olympieion (Pausanias, I, 18, 6) ; une autre, cuirassée, a été exhumée (*Bullet.*, VI, 1933, p. 192) dans les fouilles de l'Agora : près de la *Stoa Basileios*, où elle voisinait avec un Zeus Eleutherios. D'après Pausanias, deux statues de pierre égyptienne, basalte ou porphyre, se dressaient aussi dans le *téménos* de l'Olympieion. On a recueilli nombre de bases avec dédicaces à l'empereur, ici où là, à travers la ville, surtout à l'Olympieion et au théâtre. M. P. Graindor rappelle les attributions faites par A. Hekler à Hadrien de statues cuirassées (*Oest. Jahresh.*, XIX-XX, 1919, p. 229 sqq. : bibliographie incomplète) ; il montre la valeur symbolique du décor des cuirasses associant Athéna à la Louve qui nourrit les Jumeaux. Toutes les provenances étant orientales pour les statues cuirassées de ce type, M. P. Graindor (p. 258) pense que l'invention en serait attique. L'époque hadrienne à Athènes a vu le renouveau de la sculpture chryséléphantine[3], pour le colosse de Zeus qu'Hadrien consacra à ses frais dans l'Olympieion, haut de plus de 12 mètres (Pausanias, I, 18, 6), et qui est connu par les monnaies (fig. 18). M. P. Graindor étudie ensuite les deux torses *cuirassés* de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* découverts au S.-O. du Portique d'Attale ; l'*Odyssée*, qui reposait sur des emblèmes marins, était signée, sur la cuisse gauche, du nom de l'Athénien Jasôn (p. 263). Il est possible que ces œuvres aient décoré la Bibliothèque d'Hadrien. Mais pourquoi M. P. Graindor dit-il, p. 266, avec tant d'incertitude : « Il serait bien étonnant que les Grecs n'eussent pas cherché à personnifier les poèmes d'Homère avant la conquête romaine. » L'Apothéose d'Homère reproduite (avec *Iliade* et *Odyssée* personnifiées) sur le Relief d'Archélaos de Priène, œuvre alexandrine[4], qu'il faut dater de 200 environ avant notre ère, donne la preuve que le Mouseion d'Alexandrie avait déjà des statues allégoriques de ce type... ou d'un autre. — L'étude de M. P. Graindor donne une place importante aux portraits d'Antinoüs et étudie spécialement la statue d'Éleusis, où le favori était divinisé en *Dionysos* à l'omphalos[5] ; on y trouvera aussi des observations nouvelles sur

1. *Not. Scav.*, 1934, p. 104-106, pl. III, à g. — Tête de marbre blanc, grandeur nature. Mus. nat., 114758.

2. Cambridge University Press, 1934, xxxi + 254 p. in-4° et 59 planches.

3. Hérode Atticus fera reprendre cette technique, pour le groupe de divinités marines qu'il offrit au sanctuaire de l'Isthme (Pausanias, II, 1, 17). En 69, un Apollônios (Athénien) avait fait aussi un Jupiter chryséléphantin ; *l. l.*, p. 262, n. 1.

4. British Museum. Reprod., cf. Toynbee, *l. l.*, pl. XXI, 2.

5. Fig. 19-20. Je crois aussi qu'il s'agit, à Éleusis, non d'une identification avec Apollon, mais avec le Dionysos éleusinien, qui est déjà assis sur l'omphalos au temps du vase Tyzskie-

l'iconographie des cosmètes, dont M. P. Graindor est spécialiste (*B. C. H.*, XXXIX, 1915, p. 241-401) : quatre des hermès de cosmètes du Musée d'Athènes semblent d'époque hadrienne (cf. fig. 21 sqq., pl. XI sqq.). Parmi les bustes sur piédouches, celui d'Hadrien provenant de l'Olympieion, fig. 25 (Musée d'Athènes), est un des plus intéressants ; l'auteur revient aussi sur l'effigie barbue d'Athènes où il a cru reconnaître le sophiste Polémôn (fig. 26) : il maintient les raisons de son choix. Parmi les bas-reliefs monumentaux, d'époque hadrienne, on n'accordera guère, du moins, qu'il faille compter les Scènes de la vie dionysiaque dites du *Bèma* de l'Archonte Phaidros (p. 277 sqq.). M. P. Graindor, à tort, ne connaît pas les raisons qui ont été développées[1] pour justifier une attribution de ces sculptures, encore si peuplées de réminiscences classiques, à la fin du IIe siècle av. J.-C. ou au début du Ier. Elles n'ont rien à voir avec l'académisme hadrianesque et ne s'expliqueraient pas, comme apothéose de Dionysos, en un temps si tardif. Cet ensemble (incomplet) a dû être *réduit*, puis reclassé au temps du siège de Sylla ; l'idée de reconnaître *Antinoüs* comme présenté à Dionysos (au lieu de Thésée)[2] se heurte à des impossibilités matérielles, l'objet tenu par le héros étant certainement *une massue* : ce n'a jamais été l'attribut d'Antinoüs. Pour la sculpture funéraire, M. P. Graindor étudie les trois têtes trouvées près du tombeau de Philopappos, la stèle funéraire du Milésien Aphthonètos, provenant du Laurium (Musée de Bruxelles), la stèle de Musonius, etc.

L'énumération de ces monuments, dont trop peu sont allégués par ailleurs dans l'étude (Introduction) de J. M. C. Toynbee, citée ci-dessus, indique assez quelles lacunes pourraient être reprochées à une recherche, par ailleurs fort méritoire, dont on dira seulement qu'elle trouve, en celle de M. P. Graindor, son complément le plus indispensable. L'auteur de *The Hadrianic School* n'a guère étudié que la sculpture[3]. On trouvera dans son enquête, — qui ne doit point être cependant consultée, même à ce sujet, sans réserves et précautions, — un matériel documentaire abondant pour ce qui touche aux personnifications de villes, de provinces et même de lieux dits à l'époque antonine. Au cours d'une Introduction où est expliquée, selon le sous-titre, la place de l'art hadrianesque, — art *grec* « de Renaissance », — dans l'art latin, l'auteur marque comment les goûts de l'Empereur, appelé *Graeculus* par ses détracteurs, ont orienté la production des statuaires : copies de chefs-d'œuvre grecs accumulées à la Villa Hadriana, et « reconstitutions » d'Égypte, d'Orient, là même ; patronage accordé aux Hellènes travaillant à Rome, et notamment à l'école

wiczk, de Lyon. Il eût fallu signaler les études récentes sur Antinoüs, les documents nouveaux (Mus. de Rio, etc.), les belles recherches de M. J. Carcopino sur la mort du favori et sa divinisation. — Pour le nouvel Antinoüs découvert à Rome, Via dell'Impero, dans les travaux des Forums, et que M. D. Mustilli doit publier, cf. provisoirement *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 610 (n. 3) et fig. 15, col. 611-612 : buste, un reste de support, avec le pied, et un serpent (Antinoüs en Apollon Pythien?).

1. Cf. Picard, *L'Acropole d'Athènes, le plateau supérieur, les Annexes Sud*, 1932, p. 76 sqq. ; cf. *A. J. A.*, XXXVIII, 1934, p. 138.

2. Par deux déesses, qui ne sont pas, certes, les *Deux-déesses* (d'Éleusis) ; l'une est une Tyché d'Athènes, à la corne d'abondance, et il est naturel qu'elle présente Thésée, en « fondateur », à Dionysos.

3. M. P. Graindor donne une place intéressante à l'architecture.

d'Aphrodisias[1] ; mention est accordée en passant aux types d'Antinoüs, aux portraits, aux reliefs historiques, aux médaillons religieux et aux scènes de culte, — les sarcophages et autels étant étudiés dans le corps même de l'ouvrage ; — enfin, à l'art dit « provincial », dont Athènes eût été le centre capital. La première partie fait grand appel à la numismatique pour montrer comment on avait conçu, *avant Hadrien* déjà, les personnifications de contrées ou de cités, et ce que l'art hellénisant, favorisé par l'empereur, a fait de ces allégories dans la série des *Provinces latines*, en particulier, à l' « Hadrianeum » : étude qui est la meilleure du livre[2]. Une seconde partie est consacrée aux reliefs de l' « école d'Hadrien » : l'individualisme de cette renaissance se traduit sur les autels et sur les sarcophages, mythologiques ou décoratifs. On se reportera volontiers, désormais, à ce riche répertoire, où l'on pourra, d'ailleurs, à la fois apprendre et, à l'occasion, reprendre. Un appendice (II) donne une liste, avec bibliographie, des reliefs historiques attribués au règne d'Hadrien.

M. P. Mingazzini a ajouté à l'iconographie de l'impératrice Sabine l'étude d'un buste de la Collection Lazzaroni à Florence[3], où il pense reconnaître les traits de la femme d'Hadrien, effigie exécutée peu avant la mort, comme l'indiqueraient les types monétaires.

Une restauration a été prévue, sur le Forum (ci-dessus, p. 150, n. 1), pour l'anniversaire du 21 avril : vingt-cinq colonnes du temple de Vénus et de Rome[4], édifié entre l'arc de Titus et le Colisée, le long de la Via dell'Impero, et solennellement consacré par Hadrien en 135, sont à redresser ; deux absides opposées, dans le temple, contenaient les statues de Vénus et de Rome.

M. Fr. v. Lorentz[5] a tenté d'identifier plus sûrement, dit-il, la tête barbue du Musée de Berlin, dont C. Blümel avait pensé prouver qu'elle appartenait aux reliefs (*tondi*) de l'Arc de Constantin (Sacrifice d'Hercule). M. C. Blümel (*Bulletin*, V, 1932) songeait à Antonin le Pieux ; mais la comparaison avec des portraits mieux reconnus de l'empereur, — notamment avec la figure barbue du *togatus* sur le grand relief d'Éphèse (identifié à Antonin le Pieux), — prouverait que la figure n'est pas celle qu'on avait crue, et qu'on ne peut ainsi, de sa présence, tirer un *terminus post quem* pour le relief de l'Arc. — On a parlé d'un Antonin le Pieux à propos de la statue équestre de Castelgandolfo[6], dont il ne reste que le cheval,... avec les jambes du cavalier. L'ensemble *reconstitué* rappelle, certes, le Marc-Aurèle du Capitole. Mais le torse est analogue au pré-

1. Cf. p. 242. Appendice I, liste des statues existant et des reliefs signés par des artistes de l'école d'Aphrodisias ; ce travail appellera quelques compléments ou rectifications.

2. L'auteur ne rend pas toujours assez justice aux antécédents grecs, et l'on sent combien il a été influencé par les études de Mrs Strong. Sur le rapport de la Plaque de l'*Ara Pacis* (Tellus) et du relief de Carthage au Louvre, j'ai développé dans les *Mél. Maspero* des idées que je crois plus justes : à tort, il est parlé dans le travail de J. M. C. Toynbee du relief *de Cherchel* (= Carthage).

3. *Bullett. comun. Roma*, LX, 1932, p. 233-238, 3 fig.

4. La hardiesse de sa construction aurait provoqué les critiques d'Apollodoros de Damas (?). Détruit par le feu, il fut reconstruit sous Maxence, puis ruiné définitivement entre le VIIe et le XIIe siècle ; les tuiles dorées furent utilisées pour la Basilique de Saint-Pierre.

5. *Röm. Mitt.*, 48, 1933, p. 308-311.

6. *Tribuna*, 25, 9, 1933 ; cf. *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 594-595, et fig. 9, col. 597-598.

tendu Alcibiade du Vatican (Arndt-Bruckmann, 467/8 ; P. Arndt, *Strena Helbigiana*, 10 sqq.) ; l'appartenance de la tête n'est guère sûre, et l'on peut seulement conjecturer qu'il s'agit d'une effigie honorifique d'un personnage historique. Une tête de porphyre d'une collection privée de Stockholm serait un portrait de Lucius Verus[1].

Un portrait de Commode, — tête colossale bien conservée, — a été trouvé à l'Agora d'Athènes : il est commenté provisoirement par M. Th. Leslie Shear[2]. La chevelure et les yeux sont travaillés avec virtuosité, au foret. — Les « illustres inconnus » d'époque antonine n'ont pas manqué : un buste d'*ivoire* récemment retrouvé sur la Via Tiburtina, maintenant au Musée Mussolini, nous montre un contemporain d'Hadrien[3]. Une dame romaine de Pouzzoles (Mus. Boston), représentée en prêtresse sacrifiant[4], est aussi de même époque (second quart du IIe siècle de notre ère), et le thymiatérion, près d'elle, se restitue d'après les monnaies de Faustine l'Ancienne, qui avait été représentée après sa mort en Pietas. La statue de Boston était jadis exposée dans une niche semi-circulaire, d'une tombe de famille contenant une autre inhumation, antérieure ; il ne s'agit pas d'une vestale, car le costume ne comporte pas le *suffibulum* caractéristique, ni l'*infula* ; c'est une partie du manteau qui forme voile. A Sarno, a été trouvée une tête de marbre blanc, de grandeur naturelle, portrait d'une dame romaine aussi[5]. De Villaricca, vient un fragment d'autel sculpté[6].

L'art provincial de l'époque antonine ne cesse guère de s'enrichir de documents nouveaux ; s'il n'est peut-être pas nécessaire de faire descendre au second siècle de notre ère, — ni même plus tard entre le temps des Sévères et le milieu du IIIe siècle, comme il a été proposé, — les petits bustes de Sérapis nouvellement trouvés à Hama en Syrie[7], objets de fabrication alexandrine[8], on verra qu'à Apamée, du moins, en Syrie, l'art de l'époque antonine a été représenté par de grands ensembles décoratifs[9].

Les découvertes faites à Athènes ont été déjà en partie signalées (iconographie d'Hadrien). Les fouilles de l'Agora n'ont pas fourni que des portraits princiers : on leur doit aussi une tête de patricienne romaine (deuxième moitié IIe siècle ou début IIIe), qui n'est pas sans ressemblance avec les portraits de Faustine jeune ; une tête d'homme du même temps (yeux détaillés au foret)[10]. En outre, on a recueilli une statuette inachevée d'Aphrodite au dauphin sur base ronde (haut. $0^{m}43$), un Attis à bonnet phrygien portant des fruits dans un pan de sa chlamyde (haut. $0^{m}77$), l'un et l'autre sur base circulaire et à dater de la fin du IIe siècle[11]. Au même temps, on doit assigner le Jeune Sa-

1. E. Sjöqvist et A. Westholm, *Opuscula archaeologica*, I, 1, 1934, p. 42-46, pl. VIII.
2. *A. J. A.*, XXXVII, 1933, p. 309, et pl. XXXVIII, 2 (cf. Hekler, *Portraits*, p. 270).
3. G. Q. Giglioli, *Bullett. comun. Roma*, LX, 1932, p. 151-156, 3 fig.
4. *Bull. fine arts*, XXXII, 1934, n° 193 : haut. $1^{m}80$ avec la plinthe ; trouvée à Pouzzoles fortuitement, en 1902 : cf. E. Gabrici, *Not. Scav.*, 1902, p. 57-66, fig. 1-6.
5. *Not. Scav.*, 1932, p. 319-322 (en outre : une petite urne sépulcrale, à décor sculpté, un sarcophage de marbre blanc orné de festons de lierre et de bucrânes).
6. M. Delle Corte, *Not. Scav.*, 1932, p. 304-306, 1 fig.
7. H. Ingholt, *Rapport prélim. fouilles de Hama*, 1934, p. 22 sqq., pl. IV-V.
8. Cf. pour l'Aspasie (?) de la même trouvaille, *Rev. archéol.*, 1935, I, p. 124-125.
9. F. Mayence, *B. Mus. Bruxelles*, 1933, p. 50-57, 7 fig.
10. Th. Leslie Shear, *A. J. A.*, 37, 1933, p. 546-547, fig. 6 a-b.
11. *A. J. A.*, 37, 1933, p. 308.

tyre de l'Agora, reprise d'un modèle hellénistique, peut-être pergaménien[1].

M. E. Lapalus a consacré quelques études provisoires aux sculptures du Forum de Philippes[2], trouvées de 1931 à 1933 ; du temps des Antonins, daterait une tête féminine de grandeur naturelle (pl. XXV et fig. 1 : Artémis? Aphrodite?) d'après un modèle créé au IVe siècle ; une autre tête féminine, massive, coiffée en bandeaux ondulés (type Crispine), paraît être des environs de 175 ; une statue assise (haut. 1m61) sur un trône à croisillons, d'une déesse de taille supérieure à la grandeur naturelle, tenait une corne d'abondance ; on y a vu une Cybèle, ce que l'absence des lions rend douteux : plutôt une Tyché de Philippes[3]? Une statue féminine drapée debout, trouvée dans la *cella* du temple Ouest, et qui devait être adossée (dos négligé), dérive d'un type du IVe siècle, mais daterait de la période de 150-175 ; on a recueilli aussi un fragment de statue féminine drapée. — A propos du Trophée d'Adam-Kilissé, M. Silvio Ferri[4] expose un projet de transfert, qui mettrait à l'abri les sculptures, — hélas ! médiocres, — dans un Musée spécial aménagé à Bucarest, comme le Pergameneum de Berlin : il avait été question de restaurations sur place ; mais les pièces conservées, déjà en très médiocre état, demandent surtout un abri ; à cette occasion, M. S. Ferri reproduit et étudie quelques types de Barbares.

Un sarcophage décoré de symboles, trouvé à Tomi (Constantza)[5], s'explique excellemment par la religion de Men, qui l'a inspiré.

De nombreuses sculptures, de type industriel, ont été trouvées et signalées en Bulgarie[6] avec représentation des divinités locales (Héra, Cavalier thrace, etc.). De même, en Serbie du Sud[7], où sont signalés notamment un grand bas-relief de Mithra tauroctone trouvé à Kumanovo, une Gigantomachie, de Vélès, etc. — Le Satyre dansant de Stobi, trouvé au « Palais de Parthénios », a été reproduit[8].

L'art romain de la Pannonie, à Intercisa, à Aquincum notamment, est connu par de nombreux documents déjà : le séjour des légions romaines dans la Pannonie inférieure, à partir du temps de Trajan, a développé à travers ces régions une symbolique qui n'a pas été perdue pour l'art chrétien médiéval, et dont les sources sont à chercher dans la religion latine influencée par la Grèce et les néo-pythagoriciens. Miss Georgiana Goddard King l'a montré, en étudiant les reliefs funéraires à scènes historiques ou mythologiques récemment réunis au Musée de Budapest[9] : Mars et Rhéa Sylvia ; Énée s'échappant avec les siens de Troie[10] ; Achille traînant le cadavre d'Hector ; Priam devant Achille ; Méné-

1. *Hesperia*, II, 1933, p. 526 sqq., fig. 20-24.

2. *B. C. H.*, LVII, 1933, p. 438-468, pl. XXIV-XXVI ; cf. Athéna et torse de Niké, *B. C. H.*, IV, 1931, p. 501 (acrotères de temple?) ; et ci-dessus pour la tête d'enfant d'époque julio-claudienne, p. 155, n. 3.

3. *Sic* : *C. R. A. I.*, 1934, p. 113.

4. *Bullett. comun. Roma, Museo*, LIX, 1931, p. 59-71 (9 fig.).

5. E. Coliu, *Istros, Rev. roumaine d'archéol. et d'hist. ancienne*, I, 1934, p. 81-116.

6. D. Detschew, *Oesterr. Jahresh.*, XXVIII, 1933, col. 113-120 (4 fig.) ; G. Kazarow, *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 75-85 (14 fig.) ; D. P. Dimitrov, *Bull. Inst. arch. bulgare*, VII, 1932 (1933), p. 291-312 : fragments de Stara-zagora.

7. N. Vulitch, *Rev. archéol.*, 1933, I, p. 181-194.

8. H. Goldman, *A. J. A.*, XXXVII, 1933, p. 297 sqq. ; cf. p. 299.

9. *A. J. A.*, 37, 1933, p. 64-76, pl. X-XVII.

10. Pl. XI, 1. Le mouvement est le même que sur l'Autel de la Gens Augusta de Carthage,

las emportant le corps de Patrocle ; Œdipe et le Sphinx ; Ganymède ; Léda ; Médée ; Bellérophon sur Pégase ; Persée tuant la Chimère ; Iphigénie quittant la Tauride ; Thésée tuant le Minotaure ; Thésée et Ariadne tenant la « clé du Labyrinthe » ; Tereus, Procné et Philomèle ; Apollon, et Marsyas pendu, avec l'esclave scythe. Deux grandes figures de « *sauveurs* », autour desquels est organisé un culte à la fois héroïque et rédempteur, dominent la série mythologique : *Orphée* et Héraclès ; le premier domestique les fauves, revendique Eurydice ; Héraclès ramène Alceste, délivre Hésione du monstre marin, se repose après ses travaux (type de l'*Epitrapezios*). Rien de plus instructif que les transformations de cette imagerie familière.

Un nouveau guide d'Aquincum a été publié par M. Valentin Kuzsinszky[1]. On y trouvera, outre de précieuses indications architecturales et topographiques, diverses sculptures, qui, comme celles de Budapest, ont mis en œuvre une symbolique instructive : sarcophages décorés d'Attis, stèles, reliefs. On verrait là (p. 185, fig. 138) Priam (cf. ci-dessus), en costume phrygien, suppliant pour la rançon d'Hector Achille assis devant un pilier (couronné du buste de Patrocle !). Les découvertes de sculptures, pierre, bronze, ivoire, plomb, sont fréquemment intéressantes pour l'histoire des cultes locaux.

A Wallsee am Donau a été trouvé un bas-relief, décoré d'une frise d'animaux, qui doit provenir d'un monument funéraire du IIe siècle[2]. — M. L. M. Ugolini a signalé l'intérêt des sculptures trouvées à Buthrotum (Butrinto, Albanie) en 1932-1933[3], et qui s'échelonnent sur toute la période gréco-romaine. Le t. V d'*Albania*[4] signale, d'autre part, les découvertes de la mission française à Apollonie d'Illyrie, de 1931 à 1933. Le Monument dit « des Agonothètes », sans doute un *hérôon* honorifique[5] en forme d'*odéon*, d'époque antonine, n'a pas livré de sculptures ; mais on a trouvé un couronnement (de stèle?) dont le motif, — déesse nue représentée jusqu'au bas-ventre, émergeant d'acanthes, entre deux grands griffons qui l'accostent, — est un document curieux : le personnage central, féminin cette fois, est à rapprocher des génies mâles de même type, dont le corps est aussi terminé par des végétations d'acanthes et qui paraissent à l'occasion entre les mêmes griffons[6]. On trouvera, en outre, publiées dans *Albania* V, diverses sculptures d'Apollonie et de Durazzo.

Les sculptures trouvées à Vindonissa en 1930-1931 (reliefs, bronzes) ont été signalées à l'attention[7]. Deux bas-reliefs gallo-romains inédits de la région de Niederbronn, — relief de Mercure du Tagelsbusch, Diane et Apollon de Mertzwiller (Musée de Niederbronn), — ont été étudiés[8]. M. W. Deonna, avec sa

avec les conventions « latines » qui font qu'Anchise, porté à bout de bras et sur l'épaule gauche, est réduit à la taille naine. Énée tient à la main droite Ascanius, coiffé du bonnet phrygien. Le Priam invoquant Achille vient d'Aquincum (ci-dessous).

1. *Aquincum, Ausgrab. u. Funde*, Budapest, 1934, 2 pl., 150 fig.
2. P. Ortmayer, *Osterr. Jahresh.*, XXVIII, 1933, col. 133-134, *Bisbl.*, 1 fig.
3. *Rev. archéol.*, 1933, II, p. 220-226.
4. 1935.
5. Mêmes types en Afrique, et à Thasos (pseudo-Odéon) : notez l'emploi du mot ἀφιέρωσις-ἀποιέρωσις : *dedicatio*, valable surtout pour les édifices religieux.
6. P. 51 et pl. XVI, 2 ; cf. notamment H. Mœbius, *Ath. Mitt.*, LI, 1926, p. 117-124, pl. XIX-XX, et E. Langlotz, *Die Antike*, VIII, 1932, p. 179-182 (fig. 19, p. 182).
7. R. Laur-Belart, *Indic. suisse*, 1933, p. 1-24, 81-117, 3 pl., 36 fig.
8. Ad. Malye, *Cah. Alsace*, 1933, p. 117-118, 2 fig.

compétence connue et une documentation très abondante, a montré les traces de la persistance des caractères indigènes dans l'art de la Suisse romaine[1].

Un Bulletin de M. A. von Gerckan, publié dans le *Bullett. Studi Mediterr.*[2], a donné des renseignements généraux fort utiles sur l'état actuel des fouilles en Germanie. M. G. Loeschcke, en général aussi, mais d'un point de vue très particulièrement *agricole*, a étudié les monuments romains se rapportant spécialement à la culture de la vigne dans les pays rhénans : aux mosaïques s'ajoutent des reliefs montrant les vignerons à l'œuvre, et leur matériel[3]. — M. E. von Mercklin a consacré une enquête exhaustive, dépassant de beaucoup tous les travaux antérieurs, aux parties décoratives des chars d'apparat romains : il en a dressé le répertoire, d'après les pièces de bronze *et de fer* de l'Ermitage de Leningrad (trouvailles en Bulgarie), celles du Musée national d'Athènes (Coll. Carapanos), etc. Il y a là un matériel d'étude précieux[4]. M. H. R. R. Leopold s'est intéressé aux pièces de harnachement récemment trouvées dans les régions rhénanes, et dont le style indique les deux premiers siècles de notre ère. Les plus anciennes pièces pourraient être celles du butin du chef batave Claudius Civilis[5].

M. R. Schultze[6] date de la fin du IIe siècle (et non du milieu du IIIe, selon l'opinion traditionnelle) la Porte Noire de Trèves, montrant que les documents historiques sont en faveur de cette chronologie. Le sanctuaire d'Otrang, où l'on a trouvé d'intéressantes sculptures, a duré, selon E. Gose, du début de l'Empire jusqu'après le milieu du IVe siècle[7]. De Trèves, la statuette en bronze d'un dieu lare, trouvée dans la Moselle[8]. Dans la cour du lycée Fustel-de-Coulanges, à Strasbourg, on a trouvé des objets variés, dont le plus curieux est une sorte d'omphalos en grès, orné de quatre têtes de divinités[9].

M. A. Blanchet a commenté avec soin[10] les ex-voto de bronze trouvés aux sources de la Seine, en 1933 : statuette d'un jeune Faune jouant (haut. $0^{m}51$) ; Tyché gallo-romaine (haut. $0^{m}315$), debout sur une barque dont l'avant est en col de canard avalant un fruit : du navire, qui pose ici sur un socle circulaire, on peut rapprocher d'autres nefs en bronze trouvées dans la même région, et qui doivent avoir été aussi des ex-voto à Sequana. M. É. Michon a consacré une étude à la tête de Reims[11] ; M. E. Lantier au dieu celtique de Bouray[12], naïve idole divine, en cuivre jaune, fondue en six pièces indépendantes, assise, les jambes repliées (haut. $0^{m}42$) ; les mains étaient appuyées sur les cuisses (cf. notamment le dieu de Savigny, le Mercure de Pouy de Touges, assis également

1. *Genava*, XII, 1934 = *Au Mus. d'art et d'histoire*, II, 1934, p. 1 sqq.
2. III, n° 5, p. 9-10.
3. *Trierer Zeitschr.*, 1932, p. 1-60, 9 pl., 32 fig.
4. *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, p. 84-175, 104 fig. — Sur les chars *cultuels* (d'après les *tumuli* hallstattiens de la fin du VIe siècle, dont un exemplaire réduit se trouve au Johanneum de Gratz), cf. W. Schmid, *Der Kultwagen von Strettweg*, Leipzig, 1934.
5. *Bullett. Studi Medit.*, III, n° 5, p. 21, 3 fig.
6. *Trierer Zeitschr.*, 1933, p. 1-14, 2 pl., 3 fig.
7. *Ibid.*, 1932, p. 123-143, 14 fig.
8. *Ibid.*, 1932, p. 45, 1 fig.
9. P. Engel, *Cah. Alsace*, 1933, p. 131-136, 48 fig.
10. *Mon. Piot*, XXXIV, 1934, p. 59-74, pl. IV-V.
11. *Ibid.*, p. 75-96, pl. VI.
12. *Ibid.*, p. 35-58, et pl. III.

et en bronze). On peut étudier la diffusion de ce type, celtique, mais qui a eu peut-être des origines orientales et ioniennes. — Du temple de Vernègues provient, connue seulement aujourd'hui par un dossier de dessins (1860, 1877), une statue, réplique antonine d'un original grec[1]. — M. P. Barocelli a consacré quelques remarques à la tête en argent de Jupiter, et à l'Hercule, de même métal, qui ont été trouvés aux deux Saint-Bernard[2].

Le *Bullett. Studi Mediterranei* donne un résumé des travaux de fouilles récemment conduits en Angleterre[3]. M. G. Macdonald a comparé les ruines de fortins retrouvés en Grande-Bretagne aux représentations figurées des ouvrages de défense barbares, sur la Colonne Trajane[4]. J. Curle publie l'inventaire des objets romains trouvés en Écosse et des produits d'art provincial provenant des constructions romaines exhumées dans l'île[5]. A. Raistrick a dressé la carte des ruines antiques du Yorkshire, groupées le long des voies romaines. Dans les forts romains d'Écosse, on a trouvé la trace du culte de Jupiter Dolichenus, sous forme de reliefs comparables aux fers de lance votifs de bronze et d'argent trouvés en Europe orientale[6]. Dans l'église de Lund, près Kirkham (Lancashire), un autel romain, qui sert actuellement de fonts baptismaux, est décoré d'une représentation de Trois-Mères, avec, sur les côtés, des figures d'adoratrices dansant[7].

En Espagne, de nouvelles découvertes ont été annoncées dans les parages d'Elché : une Vénus de marbre, une tête de cheval, notamment, et des sculptures décoratives du IIe siècle[8].

M. R. Thouvenot[9] a publié une tête de déesse, en marbre, trouvée non loin du Forum de Sala (Chella), et qui proviendrait du temple de Junon où était adorée la triade capitoline : travail convenable, du milieu du IIe siècle. A Volubilis même, ont été recueillies (cf. ci-dessus, p. 152-153) de nouvelles sculptures : une Vénus au dauphin, vers laquelle se dresse un Éros malicieux, juché sur le cétacé (figure de fontaine)[10] ; un Dionysos, trouvé le 23 décembre 1934, groupé avec une panthère (inachevée) : la pupille n'est pas marquée, ce qui ramènerait avant l'époque d'Hadrien (Trajan?)[11]. M. P. Wuilleumier a ajouté divers compléments à sa première publication du candélabre d'Affreville et du trépied de Tigava (*Mus. Algérie, Suppl. Alger*)[12], pièces si intéressantes pour l'étude du mobilier de l'Afrique romaine. C'est par lapsus que dans la précédente chronique (*Bullet.*, VI, 1933, p. 199) avait été attribuée à Lambèse la trouvaille

1. Sur le temple, J. Formigé, *Bull. Antiquaires*, 1933, p. 117-120, I pl. ; *Congrès*, 1932, p. 144-156, 1 pl., 3 fig.
2. P. Barocelli, *Vie d'Italia*, 1933, p. 765-772, 6 fig.
3. H. Smith, III, 5, p. 12 sqq. ; cf. aussi *Journ. Roman Studies*, 1933, p. 190-216, 6 pl., 21 fig. (avec liste par régions).
4. *Ant. Scotland*, LXVII, 1933, p. 243-296, 22 fig.
5. *Ibid.*, 1932, p. 277-397, 1 pl. et 72 fig.
6. G. Macdonald, *Ant. Scotland*, 1932, p. 219-276, 2 pl. (19 fig.) : trouvailles des forts Old Kilpatrick et Croy Hill.
7. J. P. Droop, *Antiquaries Journ.*, 1933, p. 30-32.
8. A. R. Folques, *Archivo esp.*, 1933, p. 103-111, 10 pl.
9. *Hesperis*, XVII, 1933, p. 25-28, 3 fig.
10. *R. É. A.*, 1934, *l. l.* (cf. ci-dessus, p. 153, n. 1).
11. J. Carcopino, *C. R. A. I.*, 1935, 18 janvier.
12. *Congrès intern. archéol. Alger*, V, 1933, p. 275-277.

d'une tête de femme d'époque antonine (Lucia Domitia), qui vient, au vrai, *de Cherchel*.

M. G. Guidi a donné quelques informations sur l'état actuel des sites explorés par l'archéologie italienne et les découvertes récentes en Tripolitaine et Cyrénaïque (Leptis Magna, Sabratha, Tripoli-Œa)[1].

Dans la série des sculptures funéraires, du côté de l'Occident (cf. ci-dessus, p. 163-164, pour Tomi, Aquincum, Intercisa), ni les publications, ni les trouvailles n'ont manqué. M. J. Holwerda a donné une nouvelle étude du sarcophage de Simpelved, à décoration *intérieure*[2]. Le sarcophage à strigiles de l'Académie de Braunsberg, décoré d'une scène de mariage (fragment), a été revisé en détail par M. A. Greifenhagen[3] : la *dextrarum junctio* y est traitée non sans art, et la date peut être encore la fin du IIe siècle (ou début du IIIe?) ; dans la même collection, un buste palmyrénien, de femme, que l'inscription date en 216 ap. J.-C. ; *ibid.*, d'autres reliefs funéraires. — Un très important sarcophage dionysiaque trouvé à Rome en 1930, et déposé au Palais des Conservateurs, a été étudié par M. A. L. Pietrogrande[4]. C'est une œuvre excellente, de l'époque de Marc-Aurèle ou de Commode, bien conservée, avec de nombreuses traces de polychromie ; la procession bachique qui s'y déroule se rattache à d'autres du même ordre, faisant présager un prototype commun. Sur la Via Prenestina a été découvert un nouveau sarcophage historié, dont la partie antérieure porte une représentation du mythe d'Hippolyte[5].

M. G. Rodenwaldt, à propos d'un sarcophage à colonnettes du Campo Santo de Pise, qui présente la particularité de n'avoir que deux niches sur les petits côtés, a étudié un certain nombre de documents d'Asie Mineure dont Aphrodisias aurait été peut-être le centre de fabrication[6] : dans le groupe des « Saulensarkophage » d'Asie (étudiés notamment par Ch. R. Morey, *Sardis*, V, 1), ces documents semblent conserver une place à part. Du même savant, une enquête plus spéciale sur les débris de quatre sarcophages du British Museum[7], qui doivent provenir d'un Mausolée de Xanthos en Lycie ; deux sont des œuvres d'un atelier attique ; l'un semble plutôt de fabrication locale ; le dernier se rattache aux sarcophages à colonnettes, sans qu'on puisse dire s'il vient plutôt des parages d'Éphèse ou de Xanthos même. Tous les quatre appartiennent au dernier quart du second siècle apr. J.-C. M. Avi-Yonah a publié de nouveaux sarcophages de plomb de Palestine[8] (cf. déjà E. J. R., dans *Quarterly Depart. antiq. Palestine*, V, 1, p. 36, pl. 28-30 ; Avi-Yonah, *J. H. S.*, 1930, p. 300-312, pl. XII) ; il annonce une suite à cet utile répertoire en cours.

1. *Mouseion*, 21-22, 1933, p. 179-184 ; *Congrès intern. archéol. Alger*, V, 1933, p. 175-181. Sur les Thermes de Leptis, cf. aussi A. W. Van Buren, *Mem. American Acad. Rome*, X, 1932, p. 129-133, 5 pl. (construits sous Hadrien, restaurés sous Septime-Sévère).

2. *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 56-75, 1 pl., 5 fig. (cf. *Bullet.*, VI, 1933, p. 197).

3. *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, p. 445-446, fig. 26-27 : de Frascati? Une liste est donnée là de sarcophages représentant la même cérémonie.

4. *Bullett. comun. Roma*, LX, 1932, p. 177-215, 6 pl., 4 fig.

5. *Tribuna*, 6 mai 1933.

6. *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 46-56, 4 fig. ; cf. J. M. C. Toynbee, *Hadrianic School*, *l. l.*, et G. Rodenwaldt, *Gnomôn*, I, 1925, p. 121 sqq. ; *Arch. Jahrb.*, 45, 1930, p. 184 sqq.

7. *J. H. S.*, LIII, 1933, p. 181-213, 6 pl., 17 fig.

8. *The quarterly of the Department of antiquities in Palestine*, IV, nos 1-2, 1934, p. 87-99, pl. 55-60.

V. *Décadence de l'art latin et origines de la sculpture byzantine.* — Les études iconographiques de R. Delbrück, de H.-P. L'Orange, parues simultanément en 1933, ont attiré fortement l'attention sur les périodes extrêmes, dans la longue histoire du portrait latin, aujourd'hui si prisée. On a consacré à ces travaux d'ensemble des comptes-rendus étendus[1]. Les *Spätantike Kaiserporträts*, succédant en 1933 aux recherches de R. Delbrück sur les *Diptyques consulaires* (1929) et sur la sculpture en porphyre (1932), offriront pour longtemps une base aux enquêtes concernant l'art des IIIe et IVe siècles latins. Les indications données par l'auteur sur l'aspect et l'allure des empereurs se complètent par un récent exposé[2]. Il a étudié non seulement les costumes, les coiffures des princes, mais tous les autres éléments (port de la barbe, des diadèmes, des bijoux, etc.) dont l'art a pu tirer parti pour fixer les physionomies, historiquement, et en détail.

Dès le temps de la dynastie des Sévères, c'est encore M. R. Delbrück[3] qui apporte, cette année, les informations les plus précieuses : il a remarqué au Musée de Bonn quatre plaques d'*écaille* de tortue de mer sculptées, trouvées en 1860 dans un sarcophage en calcaire, près de Sievernich (province de Düren) ; elles sont décorées de scènes commémoratives rappelant les camées des Sévères, et furent encadrées dans des bordures d'ivoire. Ces plaques, dont deux sont plus larges, devaient former les côtés d'un coffret rectangulaire ; le couvercle est perdu ; il y a çà ou là des restes de polychromie. La plaque B représentait la famille impériale, avec l'empereur Septime-Sévère barbu, cuirassé, de face, portant le sceptre ; une dame (Julia Domna) ; un *togatus* sur *cella curulis*, et derrière l'empereur un officier en cuirasse (*praefectus praetorio*?). Il s'agit de la famille régnante, dans la période 193-211 ; le *togatus* trônant est Caracalla, le fils aîné, représenté en costume *consulaire ;* or, il a été trois fois consul du vivant du père, en 202 (avec le père), en 205 et en 208 ; l'absence de Plautilla[4] fait préférer la dernière date. Les reliefs d'écaille ont été exécutés peu après 208, car le jeune consul porte la couronne de laurier qu'il eut comme Auguste en 209. Le jeune consul du *processus consularis*, sur les plaques A, C, D, est le plus jeune fils du couple impérial, L. Septimius Geta, que Caracalla fit tuer en 211 : Geta est là représenté chaque fois dans un quadrige, assisté par une Victoire ; derrière lui, marchaient des sénateurs en toges. Des petits reliefs iconographiques du Musée de Bonn aux représentations malheureusement mutilées du Forum Boarium (Arc des Changeurs), et à celles de Leptis (R. Bartoccini, *Africa italiana*, 1931, p. 116 et fig. 81), s'établit ainsi une documentation intéressante, concernant la triade — Sévère, entre Caracalla et Géta — des revers monétaires de

1. P. ex. : Fr. Poulsen, *Rev. archéol.*, 1934, II, p. 101 sqq. M. Fr. Poulsen regrette justement que H.-P. L'Orange ait négligé les portraits féminins, se privant aussi d'importants contrôles ; cf. Fr. W. von Bissing, *Phil. Woch.*, 1934, p. 384 sqq.

2. R. Delbrück, *Antike*, VIII, 1932, p. 1-21 (16 fig.).

3. *Bonner Jahrb.*, 139, 1934, p. 50-53, Beil. I, à la p. 50 : les plaques A, C mesurent $0^{m}21$ de long ; les plaques B, D, $0^{m}18$ seulement ; la hauteur commune est de $0^{m}09$.

4. M. J. Gagé a repris ses études sur la postérité de Caracalla (*Bull.*, VI, 1933, p. 202). A la communication des *C. R. A. I.*, 1934, p. 63-67, déjà mentionnée, s'ajoute, plus développé, l'article des *Mél. École Rome*, LI, 1934, p. 1-46 (t. à p.). Entre 203 et 205, Plautilla figurait sur les monnaies avec un jeune enfant nu : allusion à une maternité, dont on trouve aussi la trace dans les *Acta* des Jeux séculaires de 204 ap. J.-C.

204/209/10. Sur les reliefs de 204 (Arc des Changeurs), M. J. Gagé[1] relève combien M. Madaule a eu raison de reconnaître Plautilla en Felicitas, d'après la figure martelée (*Mél. Éc. Rome*, 1924, p. 129-130, pl. I).

Signalons, hors de l'iconographie impériale, la très belle tête masculine des environs de 250, — entre Maximin le Thrace, semble-t-il, et Gallien, — qui a été trouvée à Rome, dans les fouilles de la Via dell'Impero[2]. Elle rappelle des portraits du même temps déjà signalés (L'Orange, *Stud.*, fig. 4), et notamment une tête de Bologne (Fr. Poulsen, *Porträtstudien*, 22, 2, fig. 40). L'excellent travail illusionniste de la chevelure et de la barbe, l'effet produit par l'obliquité du regard distinguent ce document comme un tardif chef-d'œuvre. — M. H.-P. L'Orange a-t-il pu débrouiller l'épineuse question des portraits des tétrarques? L'étude de deux « hermès » à double tête provenant des environs du Palais dalmate de Dioclétien l'a poussé à reconnaître là les tétrarques mêmes, les deux Augustes Dioclétien et Maximin, les deux Césars, Galère et Constance Chlore, de la fin du IIIe siècle. Les célèbres groupes en porphyre de Venise et de Rome auraient représenté les mêmes personnages, et nous aurions là, — s'il faut accepter ces conclusions, celles de R. Delbrück[3], — d'importants jalons pour la période qui va de Gallien à Constantin. — On a pu reprocher au plus récent livre de M. R. Delbrück de passer sommairement sur le temps de Dioclétien et des tétrarques, et d'avoir trop rapidement traité l'iconographie de Constance Chlore[4] ; mais il a étudié du moins le visage célèbre de Constantin le Grand sous tous ses traits, de la jeunesse à l'âge mûr, marquant les efforts du prince pour ressembler... tantôt à Auguste, tantôt à Trajan, efforts que les types monétaires reflètent. On a relevé[5] les désaccords survenus au passage entre R. Delbrück et H.-P. L'Orange, pour certaines identifications, et le scepticisme que pourraient provoquer les justes remarques du savant hongrois A. Alföldi, observant le manque croissant de caractères *physionomiques* sur les effigies monétaires. De M. Alföldi aussi, on consultera une bonne étude documentaire sur les représentations des casques[6], où l'auteur suit, à partir du IIIe siècle, jusque dans le Moyen Age romano-germanique, la destinée d'une forme romaine tardive ; il joint à ses observations un *excursus* sur la trouvaille de Brangstrup, en Fionie. Les casques décorés de pierreries de Budapest (pl. III-V), de Deurne (Pays-Bas, pl. VI-VII), ont fourni aussi d'intéressants commentaires chronologiques.

Pour les identifications proposées par M. R. Delbrück, à propos de Constance, de Valentinien Ier, de Valens, d'Arcadius, de Théodose II, etc., on tiendra compte des indications critiques de M. Fr. Poulsen (*Rev. arch.*, 1934, II, *l. l.*). Il faut relever que M. R. Delbrück reconnaîtrait Marcien dans le Colosse de Barletta, ce qui, selon M. Fr. Poulsen, doit rester problématique, faute de

1. *L. l.*, ci-dessus, p. 168, n. 4.
2. *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 611 sqq. ; *A. J. A.*, 38, 1934, p. 481.
3. M. Fr. Poulsen en doute (*Rev. archéol.*, 1934, II, *l. l.*, p. 702).
4. De M. H.-P. L'Orange, dans les *Symbolae Osloenses*, fasc. supplet. IV : *Serta Rudbergiana*, 1931, une étude : *Zum römischen Porträt frühkonstantinischer Zeit*, p. 36-42.
5. Fr. Poulsen, *l. l.* ; ci-dessus, n. 3.
6. *Acta archaeologica*, V, 1934, p. 99-144, 7 pl. Du même savant, on a retenu les études sur le casque de Constantin, concernant le monogramme chrétien apparu en fin de 312, représenté de 315 à 324 : *J. R. S.*, 22, 1932, p. 9 sqq.

témoignages monétaires. L'interprétation des portraits attribués à Julien l'Apostat a continué de provoquer certaines discussions. M. R. Andreotti[1] avait examiné les quatre bustes qui ont porté le nom de cet empereur, à Rome et à Naples. Il les rapportait à un original des ve-vi^e^ siècles seulement. Les statues du Louvre et de Cluny, la tête 2006 de même famille, à Athènes, représenteraient plutôt des prêtres *stéphanéphores* (ce qui avait été déjà proposé). Faut-il croire que, seul le buste de la Sacristie d'Acerenza, dit jadis Saint Pierre, au portail de la cathédrale, garderait des droits historiques appréciables?

L'interprétation des reliefs du piédestal de l'Obélisque de Théodose à Constantinople a mis aux prises R. Delbrück et H.-P. L'Orange : on annonce pour ce moment précieux une publication définitive de Mlle G. Bruns. Mlle Gabriella Battaglia[2] a proposé, comme on l'annonçait (*Bullet.*, VI, 1933, p. 205), de nouvelles observations à propos du beau Camée de la Collection de Rothschild à Paris, où S. Reinach avait pensé le premier reconnaître Honorius et Marie : d'après cette identification, l'auteur analyse à son tour le goût romain de la fin de l'Empire, selon les diptyques d'ivoire notamment, en marquant les points de passage avec l'art byzantin[3]. Le camée de Paris a été aussi reproduit et étudié par M. Harry Fett (ci-dessus : *Romere i marmor*).

Le renouveau mithriaque du iiie siècle, le succès des cultes solaires, vers le même temps, ont eu des conséquences sur l'art, comme l'on sait. Certains documents inédits sont apparus, de nouveaux commentaires ont été proposés. M. Fr. Cumont[4] a examiné une série de monuments du Musée de Damas : le bas-relief mithriaque d'Arsha-wa-qibar ; une invocation au soleil accompagnée des *mains supines* (p. 386-395), sur la stèle de Kamechlieh, en face Nisibis. A cette occasion, un appendice est donné à la liste des stèles à mains levées dressée antérieurement (*Mem. Pontif. Acc.*, 1923). On a découvert à Castelgandolfo une statue de génie mithriaque, très complète, et avec des aspects nouveaux d'animalité[5]. Dans un grand bâtiment romain du iie siècle, près du Circus Maximus, remanié au iiie en sanctuaire mithriaque, a été découvert un beau relief mithriaque en marbre, de grandes dimensions, fort bien conservé, qu'on daterait volontiers du milieu du iiie siècle pour le style, mais que l'inscription place une cinquantaine d'années plus tard[6]. La découverte en avait été déjà sommairement annoncée par le précédent *Bulletin* (p. 215).

L'art provincial s'est enrichi : un magnifique portrait en bronze, de grandeur naturelle, à dater du iiie siècle, et provenant, semble-t-il, d'Aphrodisias en Carie, est entré dans les collections de l'Institut d'art, à Amsterdam : premier bronze, semble-t-il, de cette provenance. Parmi les sculptures trouvées à Doura-Europos, dans la quatrième campagne (1930-1931)[7], certaines appar-

1. *Bullett. comun. Roma, Museo*, LIX, 1931, p. 47-53, 2 pl., 2 fig. La bibliographie antérieure n'est pas complète : Ch. Picard, *Sculpt. ant.*, p. 475, n. 1, et p. 493, pour les études de S. Reinach, L. Michon, E. Babelon, P. Kastriotis.

2. *Bullett. comun. Roma*, LIX, 1931, p. 131-156, pl. I (8 fig.).

3. Sur les statues honorifiques « démarquées » à l'époque constantinienne, cf. Fr. Poulsen, *Gaz. Beaux-Arts*, 1934, II, p. 1-7.

4. *Syria*, XIV, 1933, p. 381 sqq.

5. Génie à tête de lion : *Arch. Jahrb.*, 48, 1933, *Anz.*, col. 595-596 et fig. 8.

6. A. M. Colini, *Bull. comun. Roma*, LIX, 1931, p. 123-130, 1 pl. (2 fig.).

7. P. V. C. Baur, *The excavat.*, 1933, p. 240 sqq., pl. IX.

tiennent au début du IIIe siècle et sont influencées par le style parthe, tout en restant dans la tradition hellénique (types d'Aphrodite, d'Héraclès, etc.). M. E. Breccia[1] a étudié en détail la série des statues funéraires d'Oxyrhynchos, à dater du IIIe siècle de notre ère, mais qui conservent la tradition alexandrine : ces documents rejoignent ceux de Baouit, de Saqqarah, d'Héracléopolis, entre la fin du IIIe siècle et le IVe siècle : on remarquerait surtout, — outre les « Athénas », les « Corés », types symboliques, — la prêtresse couchée tenant des tiares et des fleurs ; et la jeune défunte au bouclier et à l'*ascia*, avec un serpent à ses pieds, représentée aussi sur sa *kliné* alexandrine (fig. 11).

Depuis que Mgr Wilpert, reprenant les travaux d'Edmond Le Blant, a constitué son précieux répertoire de sarcophages chrétiens[2], on dispose d'une base d'études sérieuse, pour l'art funéraire de Rome et de la Gaule chrétienne. Bien des fragments ont été retrouvés, rassemblés ; bien des scènes énigmatiques ont été expliquées lumineusement. Le sarcophage gaulois de La Gayole (fin du IIe siècle) vient en tête, — encore qu'on lui connaisse un prototype latin au Kaiser-Friedrich Museum, — avec ceux de la Via Salaria et de Santa Maria Antica. Il illustre le passage du symbolisme païen au symbolisme chrétien ; n'y voit-on pas encore, le torse nu, un *Oros* hellénistique, montagne personnifiée? Le répertoire arlésien des IVe-Ve siècles ne se distingue guère du répertoire romain ; il comporte aussi maints emprunts à l'imagerie païenne. Les sarcophages à figures paraissent devoir être datés là, entre 350 et 450 : car saint Hilaire, mort en 449, fut enterré dans le sarcophage païen de Prométhée, au Louvre. On doit pourtant parler d'une *école d'Arles*, car il y a eu une exportation étendue des cuves sculptées[3], grâce à la navigation du Rhône. Mgr Wilpert n'a pas, certes, cessé ses recherches : le 18 janvier 1935 a été présentée à l'Académie[4] la reconstitution qu'il vient de faire, récemment, d'un des joyaux chrétiens du Musée Lavigerie : avec une admirable sagacité, il a reconstitué et daté du règne de Justinien la double plaque de marbre où étaient représentées l'Adoration des bergers et celle des Mages.

Une étude très détaillée est consacrée par MM. E. Sjöqvist et A. Westholm à la détermination, encore très contestée, de l'époque des deux grands sarcophages de porphyre des saintes Héléna et Constantia[5], documents conservés au Vatican (*Sala a croce greca*).

A cette discussion historique et esthétique, est ajoutée la publication d'une tête de porphyre d'une collection suédoise, — de Stockholm : Lucius Verus

1. *Le Musée gréco-romain*, 1931-1932, p. 39 sqq., pl. XXV-XXVI.

2. *I sarcofagi cristiani antichi*, I-II, testo XXII + 381 p., 238 fig., 266 pl., 1929-1932 ; en tout 4 vol. in-fol. : dans la série des *Monum. dell'antichità cristiana*, pubbl. p. cura del *Pontificio Istituto di arch. cristiana;* un *Supplément* est annoncé ; cf. F. Benoit, *R. É. A.*, 1935, I, p. 69 sqq. (qui relève qu'Arles a fourni autant que le Latran, et que le *Corpus* de Mgr Wilpert comprend déjà plus de cent cinquante sarcophages et fragments conservés en France, principalement dans le Midi).

3. Sur l'une d'elles, une représentation unique dans l'iconographie chrétienne : la tête de Judas en Janus à double face : Wilpert, *l. l.*, pl. 15.

4. Cf. J. Carcopino, *C. R. A. I.*, 1935, *l. l.* (et, pour la reconstitution, déjà, du sarcophage de Saint-Guilhem du Désert, près d'Aniane, diocèse de Montpellier, *ibid.*, 1934, p. 58 ; *Bullet.*, VI, 1933, p. 205).

5. *Opuscula archaeologica*, I, 1, 1934, p. 1-46, pl. I-VIII.

(pl. I-VIII), — de nature à éclairer, nous dit-on, le litige. Après l'étude de l'histoire des deux célèbres pièces, est examinée la restauration faite au XVIIIe siècle d'après les dessins de Piranesi, de Bosio, Ciampini, et la part est faite aux additions modernes ; puis les deux sarcophages sont remis à leur place dans l'histoire de l'art : est acceptée l'opinion de Riegl et Frothingham, d'après quoi le sarcophage d'Hélène aurait été créé au IIe siècle et dans l'époque antonine[1] : à preuve, nous dit-on, les études de R. Delbrück sur les dates d'emploi du porphyre, les ressemblances techniques, l'examen des pièces oubliées dans la restauration. Le sarcophage de Constantia serait beaucoup plus près du style constantinien ; mais il ne peut pas être obtenu pour lui de réelle précision.

Un sarcophage chrétien du milieu du IVe siècle a été trouvé à Rome, via di Decima[2] : il montre David tuant le *draco magnus* de Babylone ; le « dompteur » serait assisté du Christ lui-même, au lieu de l'ange traditionnel (cf. Wilpert, *l. l.*, II, p. 255) ; à droite, une scène marine (Jonas, ou le Christ sur les eaux?). Un autre sarcophage, à strigiles, dont le couvercle est conservé, date du IVe siècle ; il est décoré d'un médaillon-*clipeus*, avec, au-dessous, la scène symbolique d'un combat de coqs ; d'une troisième pièce, ne restent que des fragments infimes.

La plaquette d'ivoire qui sert de reliure au Tropaire d'Autun (Bibl. de l'Arsenal), empruntée à un décor de coffret, montre la persistance du motif symbolique de la leçon de musique, que les « Sarcophages aux muses » si bien étudiés par H. Marrou, — tributaires de la mystique platonnicienne (Sarc. Chigi), — interprétaient dès le IIe siècle[3]. — Le répertoire nouvellement publié par la Bibliothèque Warburg, sous le titre *Kulturwissenschaftliche Bibliographie zum Nachleben der Antike*, t. I[4], est précédé d'une préface d'Edgard Wind, qui souligne ce que pourront attendre de tels recueils tous ceux qu'intéresse le passage de l'antique au moderne, du paganisme gréco-latin au christianisme des clercs, puis de la Renaissance. La répartition des nombreuses études dépouillées, folklore, religion et mythologie, magie et sciences naturelles, etc., etc., rend la consultation facile ; une place importante est faite, comme on l'attendait, à la *Bildtradition* : survivance des symboles et des emblèmes ; illustration moderne d'auteurs antiques, portraits antiques, représentations animales ; ainsi se dégage toute l'influence, continuelle, des monuments antiques d'architecture, de sculpture : legs inspirateur.

Ch. Picard.

1. Cf. Ch. Picard, *Sc. ant.*, II, p. 437.
2. A. L. Pietrogrande, *Not. Scav.*, 1935, p. 155-168.
3. Ch. Picard, *Les trésors des biblioth. de France*, XVIII, 1934, p. 59-64, et pl. XVIII.
4. 1934 (Londres, Melbourne, Toronto, Sidney).

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront analysées ou mentionnées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

Philologie et linguistique.

Otto Skutsch, *Prosodische und metrische Gesetze der Iambenkürzung* (Forschungen z. griechischen & lateinischen Grammatik, publiées par P. Kretschmer et W. Kroll, t. X) : Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1934, 98 pages.

Naguère, M. Marouzeau avait proposé, comme simple suggestion et sous forme de question, la remarque suivante : « Chez Plaute et chez Térence du moins, à l'inverse de ce que l'on enseigne généralement, il faut admettre en principe, et sauf indication contraire, que la loi des mots iambiques est appliquée, le lecteur étant prévenu par quelque indice dans le cas seulement où l'abrègement ne doit pas jouer » (cf. cette *Revue*, 1933, p. 530).

M. O. Skutsch vient d'apporter, sans doute sans le savoir, une confirmation de la règle proposée par M. Marouzeau. En montrant que l'abrègement iambique est soumis à certaines restrictions précises et que, d'autre part, il a une sphère d'application plus large qu'on ne le croyait, il a prouvé qu'il existe des indices susceptibles de prévenir le lecteur quand l'abrègement ne doit pas se produire. Malheureusement, la rédaction de l'ouvrage laisse à désirer. Trop souvent l'auteur rectifie et complète ses statistiques au cours même de l'exposé. Cet ouvrage de jeunesse d'un philologue héritier d'un grand nom de la science a le mérite de ne contenir que des affirmations soigneusement contrôlées.

Mathieu Nicolau.

Hans Drexler, *Plautinische Akzentstudien*, t. I : viii + 248 pages ; t. II : viii + 376 pages ; t. III (Registerband) : 71 pages (cahiers 6, 7 et 9 des « Abhandlungen der Schlesischen Gesellschaft für vaterlän-

dische Cultur », Geisteswissenschaftliche Reihe) : Breslau, Marcus, 1932-1933, 41,20 RM.

Ce vaste ouvrage est tout entier bâti sur un « axiome » que l'auteur a formulé de la manière suivante : « Si à une différence de scansion correspond une différence d'ordre syntaxique, il s'ensuit que l'ictus doit être un élément de la langue : il est un accent ou du moins il est le reflet de l'accent » (t. I, p. 3, 27, etc.).

On se tromperait fort si l'on s'imaginait que M. Drexler entend s'engager dans la même voie que M. Ed. Fraenkel et nous prouver une fois de plus que l'ictus et l'accent doivent coïncider, et que là où il n'y a pas de coïncidence du temps fort et de l'accent du mot il y a infraction aux lois du rythme, infraction dont il faudra évidemment rechercher la raison. C'est à cette tâche que M. Fraenkel a consacré la majeure partie de son ouvrage : *Iktus und Akzent im lateinischen Sprechvers* (1928). M. A. Ernout, dans le compte-rendu qu'il en a fait dans cette *Revue* (VII, 1929, p. 110-113), a montré tous les aspects du problème dans l'état actuel de la controverse. J'y renvoie une fois pour toutes. Il est, du reste, inutile de revenir sur cette question, parce que l'ouvrage de M. Drexler a modifié entièrement la position du problème de la versification plautinienne. Il ne s'agit plus de savoir si l'ictus métrique et l'accent du mot doivent coïncider. Ce problème, posé par les anciens métriciens : Bentley, G. Hermann et Ritschl, n'a plus d'intérêt, puisque, selon M. Drexler, la place de l'accent latin a elle-même changé entre l'époque de Plaute et celle de Cicéron. A ce point de vue, l'époque de Plaute marquerait la transition entre « l'accentuation initiale » et l'accentuation réglée d'après la quantité de l'avant-dernière syllabe. M. Drexler avait déjà soutenu cette thèse dans un article paru dans *Glotta*, XIII, p. 60 et suiv. On peut regretter que, dans l'ouvrage, il ait attendu d'arriver à la fin du dernier volume pour nous révéler, seulement par la conclusion, le fond de sa pensée.

Faire de l'époque de Plaute une période de transition entre deux modes d'accentuation est sans doute ingénieux, mais c'est aussi un moyen assurément trop commode pour écarter tous les conflits entre l'accent et l'ictus. Pratiquement, c'est une liberté presque illimitée d'assigner à l'accent du mot la place qu'exigent les temps forts du vers. L'accent « secondaire » permettra d'expliquer les cas où un mot reçoit deux ictus. C'est de cette manière que M. Drexler veut justifier l'interdiction de diviser un anapeste. Un mot comme *omnibus* reçoit, nous dit-on, un accent secondaire sur la syllabe finale, et c'est la raison pour laquelle un anapeste divisé du type *ômnibus îllis* est interdit : les mots (ou groupes de mots) dactyliques ou crétiques doivent recevoir deux ictus, l'un sur la première, l'autre sur la dernière syllabe. Pour

M. Drexler, c'est là une des « lois » fondamentales de la versification de Plaute, à preuve le fait qu'un mot dactylique comme *omnibus* peut valoir un crétique, même si la finale n'est pas allongée par position.

Cette manière de voir se heurte à de nombreuses objections. Cela suppose d'abord que l'initiale du mot recevait un très fort accent d'intensité, capable de faire apparaître des accents secondaires. C'est là pour M. Drexler et ses compatriotes un dogme qu'il est inutile de discuter. Ils ne se résigneront jamais à remplacer la notion d'intensité initiale par celle de « valeur particulière » de la première syllabe. Mais voici des faits plus précis : pour formuler sa *loi de l'accentuation crétique*, M. Drexler a dû rapprocher des faits divergents et séparer des cas évidemment semblables : *a)* grouper ensemble, dans une même « loi », l'interdiction de l'anapeste divisé *ômnibus îllis* et le fait que parfois un mot dactylique peut recevoir un ictus sur la finale, c'est fausser le caractère véritable de chacun de ces faits : le premier est général, le second exceptionnel, le premier n'est qu'un aspect de la règle qui interdit de diviser un anapeste et qui comporte d'autres applications, le second est conditionné par certaines circonstances métriques qui ont permis de le comparer à l'allongement dit « par la césure » dans les vers épiques (cf. L. Havet, *Métrique*, p. 140, § 278). De plus, il convient de remarquer que l'hiatus a souvent lieu aux mêmes endroits du vers qui admettent la scansion *ómnibús* (sans allongement « positione »), par exemple le quatrième temps fort du sénaire ; certains métriciens (Jacobsohn, Fr. Vollmer, etc.) ont été amenés à penser que ces syllabes étaient traitées comme celles qui finissent les vers. Il est impossible de voir dans ce cas très particulier, soumis à des conditions métriques nettement définies, la manifestation d'une tendance générale de la prononciation.

b) On sait que l'anapeste du type *ârmă uĭrúmque* (division 1 + 2) est également interdit dans le rythme ïambo-trochaïque. Ce fait exige aussi une explication, et M. Drexler n'en a point trouvé (t. I, p. 10, n. 2 ; t. II, p. 62, n. 2). On pouvait, du moins, espérer que les exceptions, peu nombreuses du reste (il s'agit toujours de mots étroitement unis par le sens *áddĕ grădûm*, etc.), pussent recevoir une explication satisfaisante dans le système de M. Drexler, fondé tout entier sur la considération des rapports syntaxiques. Il n'en est rien : l'auteur reconnaît que « pour l'instant » il n'a pas encore trouvé la solution (t. I, p. 10, n. 2).

Par la suite, l'auteur étudie la scansion « crétique » des groupes du type *rés tuás*. Pour qui fonde le rythme du vers de Plaute sur l'observation de la quantité, il n'y a là rien d'étonnant : on peut s'attendre, avant tout examen des faits, que la scansion *rés tuás* soit beaucoup plus fréquente que *rés tuas* ou *res tûas*, qui supposent un abrègement ïambique. C'est effectivement ce qui se produit, et la question est toute simple pour

qui se place au point de vue du rythme quantitatif ; elle est, au contraire, inextricablement compliquée pour qui s'efforce de marier l'accent et l'ictus.

Pour comprendre les explications de M. Drexler à ce sujet (t. I, p. 26 et suiv.), il faut connaître sa théorie de l'abrègement ïambique, que lui-même n'expose qu'au tome II. L'abrègement d'un groupe ïambique doit s'expliquer, selon l'auteur, de deux manières différentes, selon que le groupe forme un demi-pied fort ou un demi-pied faible : dans le premier cas, c'est l'accent-ictus de la première syllabe (brève) qui abrège la seconde, et ce n'est que dans cette hypothèse que l'on peut parler de *breues breuiantes*. Au contraire, si le groupe ïambique se trouve à un temps faible, c'est le temps fort subséquent qui abrège la longue du groupe. Cela laisse supposer qu'il n'y a jamais entre le groupe ïambique et le temps fort suivant un arrêt du sens. Or, il y a des cas où l'on a à la fois abrègement d'une longue et forte ponctuation avant le temps fort suivant. Il convient néanmoins de mettre à l'actif de la théorie de M. Drexler les faits suivants : *a)* l'abrègement ⸗ *meam rém* est quatre fois plus fréquent que l'abrègement *rém meam* ⸗ ; *b)* la scansion *mĕăm rem* est huit fois plus fréquente que *mĕăm rem* ou que *rem tŭăm* : c'est la « *tendance à accentuer un groupe sur l'initiale* » et la préférence pour « l'*anapeste descendant* ».

M. Drexler fait les mêmes constatations à propos du groupe *mĕŭs patĕr*, qui représente la synthèse de la loi d'accentuation « crétique » et de la tendance à accentuer un groupe sur l'initiale. Les autres scansions métriquement possibles (*méus pater* ⸗ ; *meúm patrém ; meus páter*, etc.) représentent toutes ensemble à peine 10 % des cas. Cela revient à dire que la règle est observée dans 90 % des cas. Le résultat est d'autant plus remarquable qu'il est en quelque sorte la contre-épreuve de deux « lois » de M. Drexler.

La scansion du groupe renversé : *pater meus*, est, en revanche, beaucoup moins claire. Pour expliquer l' « accentuation » des groupes *erae meae*, *erus meus* de l'Amphitruo, 452 : *Nónne eráe meae núntiáre quód erus méus iussít licét*, l'auteur est obligé d'opposer le « Gruppenakzent » au « Satzakzent » (t. I, p. 65). Malheureusement, une telle conjecture ouvre la porte à toutes les suppositions, et il y a lieu de le regretter, car la théorie de M. Drexler sur le « Satzakzent » est une des rares hypothèses fécondes et bien construites que l'on ait sur le sujet. L'auteur part de cette idée que l'accent latin de l'époque classique, dont la place est déterminée par la quantité de la syllabe pénultième, est issu de « l'accent de la proposition ». La place de cet accent était elle-même déterminée par rapport à la fin de la proposition. Une application intéressante de cette idée est fournie par la scansion d'un groupe formé de

deux monosyllabes longs. Soit le groupe *ad te* : à la fin d'une proposition, ce groupe reçoit l'ictus sur le premier mot ; au milieu d'une proposition, c'est le second mot qui reçoit l'ictus. Le relevé qu'en donne M. Drexler (t. II, p. 6 et suiv.) est saisissant : pour le premier cas, soixante exemples contre dix exceptions, et une proportion presque aussi forte pour le second. Encore pourrait-on réduire le nombre des exceptions en remarquant qu'il s'agit toujours de groupes scandés de la même manière, quelle que soit leur place dans la proposition. Par exemple, *it ad nos* dans *Miles* 1282 : *ornátu quídem thalássico* : *It ad nós, uolt té profécto*, est scandé de la même manière que *it ad me* dans *Poenulus* 683 : *Bonám dedísts míhi operam* :: *Ít ad mé lucrûm*. Ce dernier cas est régulier, parce que le groupe se trouve au milieu de la proposition. Le premier, en revanche, est irrégulier, mais on voit que dans les deux cas la scansion du groupe est la même, en sorte que l'exception confirme ici la règle d'après laquelle la scansion d'un groupe est déterminée par les rapports syntaxiques de ses éléments. Quand ceux-ci restent les mêmes, la scansion ne varie pas. On peut relever d'autres exemples du même genre qui confirment la thèse de M. Drexler : *Captiui* 360 : *quae ád patrém uis núntiári. uín uocem húc ad té*?:: *Vocá.* — *Trinummus* 1151 : *quís hic est, qui húc ad nós incédit*?:: *Chármidém socerûm suóm.* On remarquera que *húc ad nós* et *húc ad té* se scandent de la même manière, encore qu'ils occupent, dans la proposition et dans le vers, des positions différentes.

En étudiant la scansion des groupes formés de deux monosyllabes longs, M. Drexler arrive à découvrir une nouvelle application de la loi de Bentley et Luchs.

Il n'est guère possible d'aller plus loin dans l'analyse de ce travail, fortement pensé et solidement construit. Toutes les parties de l'ouvrage se prêtent un mutuel appui, et l'ensemble constitue une précieuse acquisition pour la science. L'auteur ne prétend pas avoir résolu toutes les difficultés de la versification de Plaute. Reste à savoir quel est le rôle respectif de la quantité et de « l'accent » dans le rythme du vers latin à cette époque. La métrique quantitative telle que la concevaient L. Havet, Masqueray et les autres maîtres de la même école est périmée depuis que M. Meillet a montré que la division du vers en pieds égaux — base de l'ancienne théorie métrique — ne correspond pas à la réalité. Le témoignage des métriciens de l'antiquité confirme pleinement les vues de M. Meillet, et Varron lui-même — profond connaisseur de Plaute — avait attiré l'attention sur l'importance qu'a pour le rythme du vers le mélange de pieds de genre différent. La question reste ouverte, et il convient de remarquer que, chaque fois qu'on a creusé le sujet, celui-ci s'est toujours révélé riche et fécond. Le cas de la loi de Luchs est caractéristique à ce point de vue. Si la métrique plautinienne garde encore quelque

secret, c'est dans cette voie qu'il faudrait le chercher. Cela conduirait à donner à l'observation de la quantité une importance qu'on lui dénie depuis que l'on accorde une attention presque exclusive à l'étude de « l'accent » métrique, de l'accent du groupe ou de la phrase. Les différences que l'on constate entre la structure des vers anapestiques et celle des vers du genre ïambo-trochaïque n'ont pas pu être expliquées par la théorie de « l'accent » telle que la conçoit M. Drexler. A ce point de vue, il fallait ou bien rejeter entièrement le témoignage des vers des *cantica* et s'en tenir à ceux des *deuerbia*, parce que seuls ces derniers peuvent refléter d'une manière fidèle la prononciation, ou bien fournir la raison des différences que l'on constate, si l'on veut faire état des vers des *cantica*. M. Drexler n'a pas pris franchement position, et le flottement qui en est résulté souligne une lacune de la méthode employée.

L'ouvrage de M. Drexler est peut-être moins une contribution à à l'étude de « l'accentuation » du latin à l'époque de Plaute qu'une tentative de renouveler la théorie de l'intensité initiale. Dans une brève note, L. Duvau avait signalé le rôle particulier de l'initiale dans le vers de Plaute (*M. S. L.*, XII, p. 138). M. Meillet y est revenu (*Histoire de la langue latine*, 3e éd., 1933, p. 130). On peut regretter que l'auteur n'ait pas tenu compte de ces études, pas plus que des travaux de M. Marouzeau sur l'ordre des mots, ce qui est assurément la lacune la plus grave de ce travail.

Mathieu Nicolau.

L. Voit, ΔΕΙΝΟΤΗΣ, *ein antiker Stilbegriff* : Leipzig, Dieterich, 1934, viii & 159 pages.

Parmi toutes les minutieuses recettes de succès qu'elles offrent à l'orateur, les rhétoriques d'époque tardive, en particulier celle d'Hermogène, l'entretiennent d'une théorie de la δεινότης dont elles ont soigneusement inventorié les éléments. Cet effort n'a cependant pas éclairci la notion obscure de ce vocable. M. L. Voit, dans un volume abondamment nourri de la connaissance des écrits grecs et romains, s'est donné la tâche de faire la lumière sur cette question.

Remarquons d'abord que le concept de la δεινότης surgit pour la première fois à une époque et dans un milieu que tout a contribué à soustraire à notre connaissance, et premièrement la disparition de presque tous les écrits techniques intermédiaires entre la Rhétorique d'Aristote et la Rhétorique à Hérennius. Ces écrits, nous les devinons par la citation qu'en font les écrivains plus tardifs, et souvent cette ressource même n'est pas pour nous l'élément le moins embarrassant de la question. Il a fallu bien des discussions pour faire triompher la théorie de J. Stroux et établir une connaissance vraiment solide du

système des *tria genera*. Tout le monde accepte aujourd'hui qu'il est aussi étranger à Aristote qu'à son disciple Théophraste. Aristote a admis trois formes de style, le simple, le grand et, entre les deux, le moyen, μέση ; celui-là est le bon, parce que, comme la vertu, il participe au privilège de la μεσότης, c'est-à-dire se tient à égale distance des extrêmes ; ce privilège étant sa caractéristique essentielle, il mérite son nom et la terminologie d'Aristote est parfaitement logique. Mais quand apparaissent les *tria genera*, dans la Rhétorique à Hérennius et chez Cicéron, il ne s'agit plus d'un bon style, mais de trois, tous également bons, mais indiqués pour des usages divers. Le second n'en continue pas moins à s'appeler *medius ;* pourquoi? Et voici que tout à coup les styles ne sont plus trois, mais quatre. Le χαρακτὴρ δεινός a surgi à l'improviste et peu s'en est fallu que la série montât à cinq par l'adjonction d'une λέξις μικτή.

C'est par ce système des quatre caractères de style que se distinguent les rhétoriques d'époque postérieure. Ces quatre caractères existent déjà dans le Περὶ ἑρμηνείας de Démétrios, dont l'âge est encore si peu assuré ; Denys d'Halicarnasse, le Περὶ ὕψους, Hermogène, etc., les reçoivent ou les supposent. Mais leurs interprétations de la doctrine sont loin d'être concordantes.

M. L. Voit prend pour point de départ le sens étymologique et rappelle que le mot δεινότης et sa famille, χαρακτὴρ δεινός, etc..., englobent deux significations très différentes, celle d'habileté et celle de terreur. Ces deux sens apparaissent, en effet, tour à tour dans les écrits concernant la δεινότης. Elle prend successivement la forme : 1° d'habileté technique de l'orateur, avec une nuance péjorative qui la rapproche de la πανουργία ; 2° de style grandiose, ce qui l'apparente à l'épidictique, dans lequel le pathétique ne peut trouver place ; 3° de pathétique violent, et ici apparaissent ses liens avec la δείνωσις ; 4° de recherche du poétique et de l'extraordinaire ; 5° de λέξις μικτή ou heureux mélange des styles ; 6° elle consiste parfois en un emploi réussi des ἰδέαι du discours.

M. L. Voit, se fondant à la fois sur les rhétoriques et sur les jugements critiques des anciens, sur ceux surtout de Denys d'Halicarnasse, élague de cette végétation par trop luxuriante tout ce qui lui paraît secondaire ; il cristallise l'enseignement de la δεινότης autour de deux centres : 1° le centre δεινότης-habileté : la δεινότης désigne le caractère essentiel du discours pratique, « politique », disait-on, c'est-à-dire comprenant le judiciaire et le délibératif, excluant l'épidictique ; ce concept tout pragmatique est celui que développent, sans l'énoncer, les grands traités oratoires de Cicéron et l'Institution de Quintilien, d'où l'épidictique est presque complètement tenue à distance ; 2° le centre δεινότης-

terreur, les rhétoriques désignant excellemment par le mot δεινότης l'usage adroit du pathétique, dont la notion a grandement évolué ; ἦθος et πάθος, qui sont devenus pour les besoins nouveaux les *affectus mitiores* et les *affectus duriores*, ont cessé de s'opposer ; ils ne présentent plus que des différences de degrés et, parti de l'ἦθος, l'orateur peut arriver par le développement graduel des sentiments jusqu'à la δέινωσις.

Ces deux conceptions se rejoignent tant bien que mal : la δεινότης, c'est le discours pratique mettant en œuvre un pathétique violent qui s'obtient principalement par le procédé de l'αὔξησις, transporté de l'épidictique, dont il était primitivement l'apanage, au judiciaire, qui s'en était si longtemps passé.

A quelle époque cette théorie prit-elle naissance? M. L. Voit en place l'apparition entre la mort d'Aristote et l'époque de Cicéron, dans cette période obscure qui assista à l'avènement de la théorie de la μίμησις, de celle des *tria genera*, qui vit surgir les « canons », ou tout au moins leur principe, et dans laquelle commença la querelle de l'asianisme et de l'atticisme. Le premier siècle de l'ère chrétienne nous met en présence d'une situation acquise dont nous n'avons pas vu se rassembler les éléments et qu'il nous faut explorer au risque de bien des erreurs. L'auteur a fait un effort remarquable pour débrouiller quelques fils de cet imbroglio. Son étude offre des conclusions du plus haut intérêt et un excellent point de départ pour des études analogues s'adressant à des domaines voisins.

Car il reste sur ce terrain encore bien des districts à reconnaître. Je me demande, par exemple, pourquoi M. L. Voit a laissé de côté, après l'avoir brièvement signalé, l'élément « extraordinaire » de la δεινότης ; il laisse de côté du même coup ou mentionne à peine toute une littérature très propre à mettre cet élément en valeur, les lettres de Pline, par exemple, et en particulier la vingt-sixième du livre IX, dont les relations directes ou indirectes avec le Περὶ ὕψους semblent bien certaines. L'étude de ces documents, correspondant sans doute à un état d'esprit général dans le monde de la culture, nous aurait peut-être conduits à de nouvelles lumières sur certains styles de la fin du Ier siècle, celui de Tacite en particulier. U. v. Wilamowitz a montré que le système de E. Norden, ramenant le développement de la prose d'art à l'oscillation atticisme-asianisme, était insoutenable pour une époque tardive, l'asianisme étant mort sans laisser d'héritier. Mais l'atticisme vivait, il inspirait plusieurs représentants de la seconde sophistique, et non des moindres. Ses théories ne satisfaisaient pas tous les esprits et certains éléments de la δεινότης n'étaient-ils pas précisément en réaction contre cette sagesse étroite?

Il est surprenant aussi que nulle part ne soit abordée la question des

relations qu'ont sans doute soutenues avec les déclamations et peut-être aussi avec l'éloquence des délateurs ces théories oratoires d'époque tardive. Ces deux genres représentaient excellemment le discours « pratique » et en même temps le discours « pathétique » ; ils s'ouvrirent largement aussi, le premier surtout, à l'élément « extraordinaire » qu'Hermogène signale si expressément comme faisant partie de la δεινότης. Toutes ces manifestations ne représenteraient-elles pas les affleurements successifs d'un même filon qui jusqu'ici n'est encore découvert qu'en partie et dont il serait curieux de pousser plus loin l'exploration?

Ce serait certes une injustice de reprocher à M. L. Voit de ne l'avoir pas fait, la tâche assumée par lui étant assez lourde à elle seule. Cependant, cette lacune se ressent jusque dans sa conclusion : la δεινότης, loin d'appartenir à la langue technique de la rhétorique grecque, est un concept pratique d'origine hellénistique, dont la source néanmoins semble être péripatéticienne. Ce ne serait donc qu'à la faveur du désarroi introduit sur le terrain de la rhétorique par des recherches poussées jusqu'à la minutie et à la vétille, faussant les lignes si nettes de l'édifice d'Aristote, que ce concept secondaire aurait été promu à la dignité de terme technique. Ce résultat sans doute n'est pas sans valeur, mais on souhaiterait et on entrevoit comme possible une utilisation plus fructueuse de cet immense travail.

A. Guillemin.

Histoire littéraire.

J. Bayet, *Littérature latine. Histoire et pages choisies traduites et commentées* : Méthode moderne d'humanités latines publiée sous la direction de G. Cayrou : Paris, Colin, 1934, 784 pages, 142 illustrations, 40 francs.

Je ne peux dire à quel point j'aime ce livre : science, agrément, utilité, méthode, nouveauté, sincérité, personnalité ; il a toutes les qualités les plus difficiles à réaliser dans un manuel, et il veut rester un manuel. Heureux ceux qui viendront y puiser la connaissance, le sens et, peut-être, le goût des choses latines. Misère de nous, quand je pense par comparaison à ce qu'on nous offrait il y a quarante ans pour nous enseigner ces mêmes choses ! — Sont-ce bien après tout les mêmes choses? Nous ne connaissions qu'une antiquité livresque, réduite à des titres, des faits, des jugements sommaires et traditionnels, une latinité de façade, une littérature de canevas, comme surajoutée aux œuvres plutôt qu'émanant d'elles, étrangère à la vie, à l'art, et qui ne pratiquait l'histoire que pour lui demander des dates.

Déjà Pichon nous avait ravis, apportant dans la littérature latine ce qui pouvait être emprunté à la méthode de Lanson ; mais comme il était

encore doctrinal et littéraire ! Nous sommes aujourd'hui, en ce qui concerne les choses de l'antiquité, à un tournant de la pédagogie : le souci du réel, du vivant, est en train de nous ménager comme une nouvelle renaissance, au moins dans l'enseignement. Pour la littérature, on sait comment déjà Berthaut et Georgin, puis Humbert, avaient gâté nos élèves. Les voici comblés avec ce nouveau manuel, qui leur enlève désormais toute excuse de ne pas apprendre, comprendre, goûter les austères lettres latines.

Le souci de plaire y est évident. Ce pouvait être au détriment de l'utilité. On admirera au contraire comment M. Bayet a réussi à découvrir les textes et les illustrations à la fois les plus riches de signification et d'agrément. L'agrément des textes est accru par une traduction étonnamment juste, précise, adaptée, et qui réussit ce tour de force de donner l'impression qu'on peut à la rigueur se passer de l'original. L'agrément des illustrations est tel qu'on les dirait tout exprès fabriquées pour les besoins du livre. M. Bayet nous épargne les faux antiques du Cabinet des médailles, les défilés de bustes aveugles, les reconstitutions schématiques des Dictionnaires, les antiquités à la David. Il va chercher les paysages réels, les fresques, les fraîches mosaïques et les stucs pittoresques ; il trouve, dans l'immense documentation que lui fournit sa culture historique et archéologique, toujours le détail, la mise en scène, le commentaire propre à illustrer son texte. Certaines de ces reproductions sont des trouvailles et donnent une idée de ce que pourrait être un album complet de la vie romaine s'il prenait à M. Bayet l'heureuse fantaisie de nous le donner.

On s'imagine quelle peut être la portée éducative d'un livre comme celui-ci. Car, reprenant une idée qui avait déjà inspiré les Morceaux choisis de Jolivet, il s'adresse essentiellement à des lecteurs qui ne savent pas le latin. Et il est la réponse à ceux qui s'imaginent que pour pratiquer et connaître l'antiquité il est indispensable de commencer par un rebutant rudiment grammatical et de passer par des années de thème et de version. M. Bayet trouve le moyen de donner, même à qui ne sait pas le latin, par un commentaire approprié, précis, touchant juste, et par des indications sur le style et le ton, un certain sens des textes, en tout cas des œuvres et des personnalités.

Faut-il ajouter que l'ouvrage répond à toutes les exigences de la méthode scientifique? Une bibliographie générale à la fin du volume, de courtes mais substantielles bibliographies à propos de chaque auteur sont, pour le lecteur qui cherchera dans ce livre plus un guide qu'une initiation, la porte ouverte vers le champ immense exploré par les plus récents ouvriers de la science.

J. Marouzeau.

Pierre DE LABRIOLLE, *La réaction païenne. Étude sur la polémique antichrétienne du Ier au VIe siècle* : Paris, L'Artisan du Livre, 1934, 519 pages.

Ce livre alerte, élégant, de lecture attachante, nous apporte, sur une question de première importance, une étude neuve et pénétrante. Trop souvent les historiens du conflit qui a mis aux prises christianisme et paganisme l'ont simplifié et schématisé à l'excès, en nous le représentant comme le débat entre une religion, que toute la sève de la jeunesse gonflait d'enthousiasme et de certitude, et un ensemble incohérent de croyances vidées de toute substance vivante et de superstitions misérables, réduit, pour se soutenir et se prolonger, au secours impuissant de la police impériale et des bourreaux. Étrange représentation, qui ne se comprend que comme la conséquence de deux lourdes erreurs. L'une, qu'il y avait là, s'affrontant, deux conceptions religieuses, morales, intellectuelles, sociales si différentes, si totalement inconciliables, qu'on ne concevait entre elles d'autre relation que celle de la bataille. L'autre, que les païens, pour s'être abandonnés eux-mêmes devant l'élan chrétien, n'ont su lui résister que par la violence absurde et désordonnée. L'apologétique avait peut-être plus de part que l'histoire à ces vues, que pas un érudit n'accepte plus aujourd'hui sans réserves et que beaucoup n'acceptent plus du tout. M. de Labriolle nous met en présence d'un aspect de la défense païenne autrement intéressant que celui dont les *pogroms* populaires ou les édits de persécution fixent l'apparence. Il nous montre, d'un bout à l'autre de l'antiquité chrétienne, les réactions plus ou moins vives, plus ou moins éclairées ou informées aussi, de païens qui ont cherché à opposer des raisons aux arguments des chrétiens, à contrecarrer leur apologétique par une polémique assez bien assise quelquefois pour être redoutable.

Par infortune, notre information déçoit le plus souvent notre curiosité. L'Église victorieuse ne s'est point montrée tolérante à la contradiction, même à celle du passé, dont l'événement avait prouvé l'impuissance pratique ; elle a pourchassé les traités qui avaient prétendu s'opposer à sa fortune et, sans doute, ne saurions-nous plus rien d'eux si les plus notables n'avaient fait l'objet de réfutations apologétiques. Conservées en partie, celles-ci ont apporté jusqu'à nous d'appréciables fragments des œuvres incriminées. Le mérite de M. de Labriolle a été de rassembler avec soin toutes ces épaves, de les restaurer autant que possible, sans manquer jamais à la circonspection ni à la prudence, et de tirer d'elles, diligemment, les enseignements profitables qu'elles portent encore. Non seulement il a repris, pour la renouveler en partie, l'étude de la polémique de Celse, ou de celle de Julien, déjà substantiellement

connues des érudits, mais il nous a apporté des clartés toutes nouvelles sur nombre d'autres points d'importance. Surtout il nous a justement représenté comme un ensemble continu et suivi une histoire où nous avions accoutumé de ne chercher et de ne voir que des épisodes strictement liés à des personnes plus ou moins originales. D'où il faut sans doute conclure que le christianisme a tenu beaucoup plus de place dans les préoccupations habituelles de ceux qui ne se sont pas laissé gagner par lui qu'il n'a longtemps semblé à plus d'un chercheur. J'étais, pour ma part, arrivé à cette conviction par un autre biais, en relevant l'existence, sur toute l'étendue de la période considérée par M. de Labriolle, de syncrétistes assez pénétrés *à la fois* de christianisme et de paganisme pour qu'ils m'aient paru mériter le nom de *demi-chrétiens*. Ces gens-là acceptaient et conciliaient ; ceux que M. de Labriolle nous a fait connaître rejetaient et combattaient ; tous s'intéressaient à la religion nouvelle qui, loin de les déconcerter, leur apportait, dans un langage qu'ils pouvaient entendre, sa solution des problèmes essentiels sur lesquels se bloquaient leurs préoccupations.

Il va de soi que dans un livre si plein, si riche de faits et d'idées, je trouverais à contester. Par exemple (p. 13), j'entrevois que l'auteur stylise quelque peu sa notion de dévotion païenne et de paganisme, qui réclamerait, surtout considérée au IIIe et au IVe siècle, tant de nuances et de souplesse. Ainsi n'est-il pas permis de dire de façon si abrupte (p. 14) que « l'idée d'un médiateur entre Dieu et l'homme était faite... pour déconcerter même les disciples du pieux Platon », car il suffit de songer aux sentiments du « platonicien » Apulée pour avancer une réserve. — Et encore (p. 30 et suiv.), au sujet du prétendu témoignage de Tertullien en faveur du texte de la lettre de Pline qui nous est parvenu, je demeure sur mes positions, qui ne sont pas du tout celles de M. de Labriolle ; et je ne crois pas opérante l'argumentation par laquelle il veut prouver que Pline savait bien de quoi il s'agissait et quel était le *droit* dans l'affaire sur laquelle il consultait Trajan. M. de Labriolle accepte une proscription du christianisme par édit d'État ou au moins décision impériale dès le temps de Néron, alors que je demeure persuadé qu'à proprement parler la question chrétienne ne s'est posée pour l'État qu'au IIIe siècle et plutôt chez Dèce que chez Sévère. C'est sur ce point que le désaccord est le plus grave entre nous, en ce que nous nous représentons très différemment l'ensemble de ce qu'on nomme le temps des persécutions et, par suite, que nous n'expliquons pas de même les tribulations que le christianisme a traversées jusqu'en 250. Quand on dit que « les fidèles sont au ban de l'opinion », il faut préciser les dates, car ce qui est encore vrai au IIe siècle ne l'est déjà plus au IIIe, et il y a dans ce changement une des causes essentielles de l'échec de la persécution d'État : l'opinion ne la soutient pas. — J'aurais du mal à qualifier

de *scientifique* (p. 240) le travail opéré sur les Écritures par les exégètes du IIIe siècle. — Et il me paraît difficile de ne regarder l'affirmation de l'inauthenticité de Daniel que comme une *hypothèse* (p. 266). — Je me demande ce que le IIIe siècle finissant croyait encore des calomnies grossières répandues contre les chrétiens au IIe, et je me garderais bien de faire confiance à Arnobe pour me répondre (p. 326), parce que, comme la plupart des apologistes, ce brave vieux professeur rééditait des lieux communs d'école, au lieu d'écouter et de regarder autour de lui et de nous dire ce qu'il voyait et entendait. — Je crois difficile de soutenir aujourd'hui que l'édit de Milan « inaugurait le système de la liberté » (p. 335) ; il y a chance pour qu'il n'ait été qu'une sorte d'article organique, fonction de l'édit de Galère (30 avril 311). — Je crois, en somme, très justes les impressions de M. de Labriolle sur Julien et son œuvre, mais je n'approuve pas que, faisant écho à l'opinion qui prête à l'empereur le dessein de reprendre à fond la persécution dès le retour de son expédition d'Orient, il ne donne pas ses raisons et se réfère simplement à « plusieurs de ses contemporains » (p. 392) sans les nommer et les discuter[1].

Je pourrais allonger la liste de ces chicanes. On comprend bien que la plupart n'ont pas grande importance et que, si j'avais licence de m'étendre dans ce compte-rendu, je devrais les compenser par l'énumération des très nombreux endroits où j'ai trouvé occasion de m'instruire et de réfléchir, de me corriger et de m'enrichir.

M. de Labriolle n'a pas cru à propos de rassembler dans une *Conclusion* les résultats essentiels de son enquête et les réflexions d'ensemble qu'elle lui a suggérées certainement. Tous ses lecteurs le regretteront avec moi et estimeront que les intéressantes idées générales dont il a nourri son *Introduction* ne rendaient pas superflu le complément dont l'absence me chagrine.

Ch. Guignebert.

Marie Delcourt, *La tradition des comiques anciens en France avant Molière* (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége, fasc. LIX) : Liége-Paris, 1934, 95 pages.

Mme M. Delcourt-Curvers, à qui l'on doit déjà une *Étude sur la tradition des tragiques grecs et latins en France depuis la Renaissance*[2], a donné à son premier ouvrage un complément attendu en faisant l'historique de la tradition des comiques anciens dans notre pays. L'étude s'arrête à Molière ; après lui, l'influence directe de la comédie antique sur le

1. C'est Cyrille d'*Alexandrie* qu'il faut lire p. 470 et non Cyrille de *Jérusalem*, puisqu'il s'y agit de l'auteur du traité *Contre les livres de l'impie Julien*.

2. Bruxelles, 1925. Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique.

théâtre français est à peu près nulle (exception faite pour Regnard, qui est nourri de Plaute). Un tel sujet imposait un travail considérable de dépouillement et d'analyse ; c'est une matière abondante, souvent confuse, qui a été traitée par Mme Delcourt avec une sûreté de méthode, une finesse et une pénétration remarquables. La trace des comiques anciens dans notre théâtre est délicate à suivre, les auteurs ayant adopté quantité de formules diverses, intermédiaires entre la traduction et l'adaptation ; car, à la différence du tragique, le comique vieillit aisément, et les procédés de l'adaptateur s'imposent en quelque sorte, même à qui prétend traduire. L'apparente simplicité avec laquelle sont élucidés, dans ce livre, des phénomènes et des accidents fort complexes est donc bien méritoire. L'auteur, en outre, se meut avec aisance dans un triple domaine : celui de l'humanisme, celui des littératures modernes et celui des littératures antiques. S'il n'est pas possible, dans la *Revue des Études latines*, d'insister sur ce qu'apporte l'ouvrage à l'histoire de l'humanisme et à celle de la comédie en France, indiquons du moins sur quels points il éveille l'attention du latiniste.

C'est des comiques latins, en effet, qu'il y est surtout question. Aristophane, qui est sans influence sur le théâtre vivant et dont les traductions mêmes n'apparaissent que tardivement en France, fournit seulement la matière d'un chapitre. Mais l'action profonde de Plaute et Térence sur notre théâtre est des plus instructives, quant au jugement qu'on peut porter sur ces deux auteurs. Leur influence est de nature différente, et elle n'est point simultanée ; il y a dans la période considérée de notre littérature dramatique (1480-1650) un « âge de Térence » et un « âge de Plaute », dont l'année 1570 marque la limite approximative. L'âge de Térence est tout naturellement celui des comédies *lues*, l'âge de Plaute celui des comédies *jouées*. Térence, goûté des érudits renaissants et du public cultivé qui les suit, paraît bien tout d'abord (à Charles Estienne par exemple) un modèle de littérature théâtrale ; mais, dès la première moitié du XVIe siècle, son extraordinaire succès dans l'enseignement atteste son renom — discutable — de moraliste. Et c'est à ce titre qu'il est traduit et cité en des recueils de « sentences ». Son texte adouci et tronqué, ses sujets remaniés par les auteurs de « Térences chrétiens » échappent au domaine du comique théâtral. En revanche, la première comédie traduite du latin qui fut jouée en France, c'est le *Brave* de Baïf, imitée du *Miles gloriosus*, en 1567. Aux progrès que l'imitation de Plaute va déterminer dans l'art comique, on mesure la valeur et la force du modèle ; il apporte, dit Mme Delcourt, « des actions bien nouées et dénouées, où les caractères créent les événements ; une vue de l'homme plus pénétrante, plus étendue, surtout plus impartiale ; un don psychologique qui permet au dramaturge de se libérer de ses personnages ; des thèmes comiques nouveaux... » (p. 35). Et, si la critique

d'alors répugne à reconnaître Plaute pour un maître, si les hommages littéraires vont à l'art délicat de Térence, les hommes de théâtre ne peuvent échapper à l'emprise de Plaute et vivent de lui, même s'ils ne l'avouent pas.

A. Freté.

Textes et études sur les textes.

M. Nacinovich, *Carmen Arvale*, II : *I fonemi e le forme* : Roma, Tipografia del Senato, 1934, 425 pages.

Après les observations présentées dans cette *Revue* (1934, p. 216-217), examinons comment M. Nacinovich divise et interprète le « bloc de syllabes » que constitue le chant des Arvales. On le lira :

enos lases iuuate
ne ueluerue mar-mar-sins incurrere in pleores
satur fufere mars limen-sali staberber
semunis alternei aduocapit conctos
enos mar-mor iuuato

On le traduira :

Nos, Lares, iuuate.
*Ne uoluerint Mars-(et)-Semones incurrere in *pleores (= fruges).*
Satur fuat Mars : (ideo ei) mola-(et)-sal imponantur.
Semones alterne aduocabit cunctos.
Nos, Mars, iuuato.

Il est à penser que si M. Nacinovich avait présenté ainsi ces deux textes au début de son volume, il aurait recueilli à la fois des aveux de bien-être devant une traduction d'ensemble qui semble sans obscurité grave, et des réticences scandalisées devant l'interprétation de certains termes. Mais il a obtenu ce résultat syllabe par syllabe, avec une souplesse et en même temps un acharnement logique qui paraissent sur chaque point de détail contraindre à l'adhésion : après quoi on est tout surpris du résultat global.

A la base de cette étude phonétique, on pourra trouver aventureux de postuler que ce *carmen* soit composé en saturniens, et que le saturnien comporte des brèves et longues obligatoires (selon le système de L.-A. Havet, repris par A. Burger). Mais l'hypothèse n'est utilisée qu'à deux ou trois occasions. Ce n'est point cela qui gêne gravement. Ni, non plus, l'existence d'une pluralité de *Semones* rattachés à Mars, le latin ne connaissant qu'un *Semo* : on rapprochera *Fauni* et *Faunus* (p. 11). On admettra même que ces *Semones* puissent, en principe, faire groupe sans coordination avec *Mars*, à la mode archaïque. Mais les retrouver phonétiquement dans *sins* de la ligne 2 ! Supposé même qu'on puisse admettre

leur *première* apparition dans un texte religieux sous une forme aussi déguisée... Considérera-t-on que, dans cette même ligne, *pleores* est élucidé (p. 331 et suiv.) par un rapprochement avec *grandire* et sa traduction par *grandescentes* (*fruges*)? — Que (l. 3), même admis en *limen-sali* un groupe à terminaison de nominatif duel neutre (*sale* neutre étant bien attesté), *limen* doive être le résidu phonétique de **mlēmen* = *mola*? — Que *enos* soit, sans difficulté, le simple équivalent de *nos*?

Mais le plus grave embarras est, à coup sûr, celui des formes verbales. M. Nacinovich y voit les reflets du parfait indo-européen dans l'osco-ombrien, avec maintien du duel. Nous laisserons à de plus compétents le soin de discuter cette théorie, et les formes *wewlērue* (= *ueluerue*, traduit *uoluerint*) et *stabērwer* (= *staberder*, traduit *imponantur*), du radical *sta-* avec emploi actif. Le moins que nous en puissions dire, c'est qu'elles nous ont paru des plus compliquées et des plus incertaines. M. Nacinovich semble avoir été entraîné, comme par force, en cette série de déductions par la certitude où il se trouvait d'avoir déterminé, comme nous l'avons indiqué plus haut, les groupes *marmar-sins* et *limen-sali*.

Mais on trouvera en cet ouvrage, d'une science étonnante, d'une étendue d'information et d'une rigueur de raisonnement irréprochables, bien des richesses fort séduisantes. L'idée générale d'une origine sabine et d'une langue mixte sabino-latine est peut-être à retenir ; la question même des langues mixtes serait pleine d'avenir si les documents se multipliaient : et on doit l'espérer. En passant, M. Nacinovich traite avec lucidité de questions très importantes, comme celle des groupes asyndétiques (qui sont loin d'avoir été assez étudiés, ne serait-ce que du seul point de vue de la religion), celle du duel elliptique. Il propose (par le sabin) des explications de noms mystérieux : tentante pour *Couella*, qui serait (normalement) déesse de la clarté croissante, celle de la lune, comme on le sait ; plus douteuse pour *Lauerna*, qui serait « la violente », déesse chthonienne. Sans vouloir, dangereusement, donner pour base aux études religieuses des étymologies incertaines, on devra tenir grand compte de ces suggestions pour chercher à les élargir. Ainsi se sent-on suffisamment redevable à ce grand travail, si magnifiquement présenté, pour qu'il apparaisse fort utile, aussi bien à l'historien des religions qu'au linguiste.

Jean Bayet.

Cicéron, De imperio Cn. Pompei ad Quirites oratio, édition classique par J. van Ooteghem : Liége, Dessain, 1935.

« Voici deux mille ans exactement — 66 av. J.-C.-1935 ap. J.-C. — que Cicéron prononça le *De imperio Cn. Pompei ;* il nous a paru que cet anniversaire méritait d'être commémoré par la publication d'une édition

classique du discours, qui satisfît aux exigences de la critique et fût accompagnée d'un commentaire succinct éclairant le texte » (p. 3). La publication est d'autant plus opportune qu'il n'existait en français aucune édition commentée et récente de ce discours et que même les éditions anglaises et allemandes n'étaient plus au point.

La bibliographie montre avec quel soin la nouvelle édition a été préparée : la grande monographie de Théodore Reinach, *Mithridate Eupator, roi du Pont*, a été étudiée à fond et judicieusement utilisée ; beaucoup d'autres travaux, comme le *Sylla* de M. Carcopino, la *Conquête romaine* de M. Piganiol, les livres ou articles de Rice Holmes, Ciaceri, Kroll, Donnelly, Fowler, Meyer et beaucoup d'autres, ont été mis à contribution et cités ; de même, les éditions de Preud'homme, Clark, Boulanger, Reis, etc.

L'introduction (p. 9-36) est particulièrement importante. Elle retrace avec une remarquable exactitude la suite des événements au milieu desquels se place le discours de Cicéron. Toute la vie de Mithridate est brièvement retracée. On suit les phases diverses de la dernière lutte : les brillants succès de Lucullus, puis son échec final, irrémédiable, l'incapacité de Glabrion, le puissant mouvement d'opinion qui réclame pour Pompée le commandement suprême : lui seul, pense-t-on, terminera cette guerre, comme il en a terminé déjà tant d'autres (*qui ad omnia nostrae memoriae bella conficienda... natus esse videatur*) (*Imp. Pomp.*, 15, 42). Cicéron se fait l'interprète éloquent, non d'un parti, mais de la presque totalité du peuple romain. L'événement lui donne raison, car Pompée abat définitivement la puissance de Mithridate, et le grand ennemi de Rome se donne enfin la mort.

La majestueuse harangue dans laquelle Cicéron montre les titres de Pompée au commandement suprême n'est pas de celles que le lecteur moderne goûte et apprécie sans difficulté. Pour en saisir le caractère véritable, la connaissance de la rhétorique ancienne est nécessaire. L'auteur de la nouvelle édition rappelle très justement la théorie du style esquissée par Cicéron dans l'*Orator* : trois « genres » y sont distingués ; celui auquel appartient le *De imperio Cn. Pompei* est tout différent de celui que le même orateur avait employé en défendant la cause de Cécina. Cette distinction, essentielle dans le cas présent, permet de comprendre le caractère spécial, unique de ce discours.

Les notes de l'édition contiennent l'explication des difficultés, les divisions du plan, des remarques de détail sur le sens exact de tel mot, de telle expression, la critique du texte, les allusions historiques, etc. Toutes sont précises et instructives.

Une carte de « l'*Asie Mineure au temps de Mithridate* » est placée en tête du volume ; trois photogravures représentant Pompée, Cicéron,

Mithridate — au-dessous desquelles ont lit des citations fort bien choisies — augmentent encore l'utilité de cette édition, désormais indispensable à tous ceux qui étudient Cicéron.

L. Laurand.

F. P. Donnelly, *Cicero's Milo, a rhetorical commentary*, 123 pages dactylographiées.

Ce volumineux commentaire, dont l'aspect serait peut-être moins imposant s'il était imprimé et non dactylographié, annonce ses intentions dès la première page par la citation d'une ligne bien connue de Quintilien : *Ille se profecisse sciat cui Cicero valde placebit*, et par celle d'une phrase de Newmann rendant hommage elle aussi à Cicéron, modèle du beau style. La troisième page, consacrée à la bibliographie, nous apprend quel objet et quel niveau se propose l'auteur, car dans la liste des ouvrages utilisés voisinent *Les principes d'éducation des Jésuites*, un traité concernant l'art littéraire et l'éducation moderne, avec la *Stylistique* de Nagelsbach et le *Dictionnaire étymologique* d'Ernout-Meillet. Le commentaire, envisagé surtout du point de vue de la rhétorique, semblerait peut-être un peu long à un élève français. Tel quel, s'il rencontre un esprit sérieux et avide de comprendre, il remplacera au besoin le professeur et éclairera amplement le texte. Mais son caractère essentiel est de viser avant tout à entraîner l'élève dans la voie de l'imitation du grand orateur. Beaucoup ont renoncé à ces hautes ambitions.

A. Guillemin.

Tertulliani libellum De testimonio animae, praefatione, translatione, adnotationibus instructum edidit W. A. J. C. Scholte : Amsterdam, Vermeulen, 1934.

Le *De Testimonio animae* est un court traité — huit pages dans l'édition du *Corpus Vindobonense* — où l'on voit Tertullien préoccupé d'instituer une méthode originale pour trouver accès dans le cœur des non-chrétiens.

Il constate que la tactique des apologistes grecs, ses prédécesseurs, n'a pas réussi. Ils ont voulu prouver par quantité d'extraits tirés des philosophes et des poètes profanes qu'entre la doctrine nouvelle et l'antique sagesse païenne, c'étaient des accords qui s'accusaient plutôt que des divergences. Ces essais de conciliation n'ont abouti à rien de bon : les adversaires de la foi se sont contentés de récuser leurs maîtres les plus admirés, là où ils paraissaient offrir un appui aux croyances chrétiennes.

Inutile de recourir à ce vain travail d'érudition ; inutile aussi de faire état des livres saints, puisque, pour y croire, il faut être chrétien déjà.

Le véritable point d'attache pour la foi, c'est dans l'âme humaine qu'il le faut chercher, avant qu'elle ait reçu la déformation d'aucune culture. Si on écoute le « témoignage » de cette âme encore ingénue, on y percevra le christianisme, qui y est latent (*testimonium animae naturaliter christianae*). Dans la spontanéité de son langage, de ses prières, de ses exclamations mêmes, l'âme proclame l'unité et la bonté de Dieu, l'existence des démons, sa survie à venir, et la réalité des rémunérations d'outre-tombe. Telles sont les vérités dont la nature elle-même, la nature sans art et sans fard, lui a fait confidence.

L'opuscule — que certains théologiens protestants ont beaucoup vanté — promet plus peut-être qu'il ne donne. Tertullien y esquisse la théorie d'une convenance entre le « surnaturel » et l'âme humaine, sans l'établir sur des faits suffisamment caractérisés. Il a eu une intuition intéressante — qu'il doit d'ailleurs, semble-t-il, à la philosophie stoïcienne — mais pas assez de pénétration psychologique pour en faire sortir ce qu'elle pouvait contenir de vital ; et son pressentiment n'a abouti qu'à des à peu près.

Le *De Testimonio* n'avait encore été l'objet que de rares éditions spéciales[1]. M. Scholte a jugé opportun de l'examiner de près. Il commence par chercher l'origine de la thèse esquissée par Tertullien : il la trouve dans la philosophie grecque, chez les apologistes grecs du second siècle, et en repère de nombreuses traces dans d'autres écrits de Tertullien lui-même (p. I-XI) ; puis il donne le texte du traité, revu sur des photographies de l'*Agobardinus* et accompagné d'une traduction en hollandais (que je ne me permettrai pas d'apprécier). Heureusement, le commentaire, fort copieux (p. 34-130) — est en latin. Il n'est guère d'expression qui n'y soit étudiée, soupesée, au point de vue du sens et de la grammaire, avec des renvois aux travaux bien connus de Hartel, de Hoppe, de Mayor, de Löfstedt, etc., et des rapprochements opportuns. Travail de débutant, qui écrase quelque peu son texte sous les gloses ; mais travail bien informé, et qui ne néglige rien d'essentiel[2].

P. DE LABRIOLLE.

Index verborum et locutionum quae Tertulliani De anima libro continentur, congessit J. H. WASZINK : Bonn, Hanstein, 1935, 264 pages.

Il a été rendu compte ici même du solide travail de M. Waszink sur le

1. M. Scholte n'a connu qu'après coup celle de Sisto Colombo, Torino, 1934; et il ne mentionne pas celle de A. Souter dans la collection *SPCK* (= *Society for promoting christian science*).

2. Je ne vois pas que M. Scholte ait utilisé les observations de M. Miodonski, dans l'*Eos*, X, 2, p. 117-121. Pour le chap. I, il y aurait quelque chose à tirer d'Apulée, *Metam.* VI, 4, et XI, 2.

De anima de Tertullien[1]. Voici qu'il y ajoute un index complet de tous les mots employés dans cet important traité. Si l'on se rappelle l'insuffisance manifeste de l'*Index verborum* de la grande édition de Tertullien due à Œhler ; si l'on songe, d'autre part, que deux tomes seulement sur quatre ont paru dans le *Corpus* de Vienne — ce qui recule dans un lointain indéterminé la publication de tables vraiment complètes — on mesurera l'utilité du répertoire dressé par M. Waszink. Ajoutons que, dans un appendice, il a inscrit bon nombre de retouches de forme et que, tirant parti des recensions dont son ouvrage a été l'objet, il a enrichi son commentaire de beaucoup d'observations utiles. Les deux volumes se complètent donc et devront être consultés l'un avec l'autre[2].

P. de Labriolle.

James Francis O'Donnell, *The vocabulary of the letters of Saint Gregory the Great* : Studies in Medieval and Renaissance Latin, vol. II, Washington, 1934, xix & 209 pages.

A côté des *Patristic Studies*, qu'il publie depuis une dizaine d'années, M. Deferrari, professeur à la Catholic University of America, a commencé la publication d'une seconde série intitulée : *Studies in Medieval and Renaissance Latin.* Le deuxième volume de cette série traite du vocabulaire des lettres de saint Grégoire le Grand. Je me demande s'il est bien juste de ranger saint Grégoire au nombre des auteurs médiévaux. En tout cas, ce n'est pas l'opinion courante, et nous aurions attendu de la part de M. O'Donnell une justification de cette manière de voir personnelle. Sauf information ultérieure, je reste d'avis que l'opinion courante, qui clôt la période de la littérature latine chrétienne avec saint Isidore de Séville, est préférable, pas seulement au point de vue historique et littéraire, mais encore et surtout au point de vue linguistique. En effet, il y a une continuité remarquable dans la langue des auteurs chrétiens de Tertullien jusqu'à saint Isidore ; c'est que la langue de ces auteurs reste en contact, plus ou moins étroit, avec la langue parlée des chrétiens, tandis que vers le milieu du viie siècle il commence à se développer un latin savant, qui perd le contact avec la langue vivante : c'est la naissance du latin médiéval. Les données linguistiques amassées dans le livre de M. O'Donnell ne sont d'ailleurs pas de nature à modifier cette opinion : au contraire, elles montrent une continuité linguistique incontestable avec les auteurs chrétiens qui précèdent.

1. *Rev. Ét. lat.*, 1934, p. 445-449.

2. P. 257 : il n'est pas tout à fait exact que *ex abundanti* (= par surcroît, surérogatoirement) ne se rencontre que chez Tertullien et les juristes. Le *Thesaurus* relève cette locution chez Sénèque et Quintilien. — P. 261 : je ne crois absolument pas que, dans le *De spectaculis* de Tertullien, X, 10 (éd. Boulanger), *nomina* avoisine l'idée de *persona* : le contexte s'inscrit en faux contre cette interprétation.

La méthode suivie dans les *Studies in Medieval and Renaissance Latin* est la même que celle des *Patristic Studies* : on y trouve les mêmes avantages, mais aussi, malheureusement, les mêmes défauts. Pour ne pas tomber dans des répétitions, je renvoie aux observations méthodiques que j'ai faites dans le vol. XII de cette *Revue*, p. 226 et suiv. Ici, quelques remarques de caractère plutôt spécial suffiront.

Pour ce qui concerne la bibliographie, observons que l'auteur cite la deuxième édition du *Dictionnaire* de Walde et ne semble pas connaître la troisième, en cours de publication depuis quelques années, complètement revue par M. J. B. Hofmann. C'est en vain aussi que nous cherchons le *Dictionnaire étymologique* de Ernout-Meillet (Paris, 1932).

Dans la première partie de son livre, M. O'Donnell s'occupe de ce qu'il appelle les mots du bas latin, et en premier lieu des néologismes de saint Grégoire : « those (words) apparently coined by St. Gregory or taken over first by him » (p. 1). Nous touchons ici le problème difficile et compliqué de la part que la personnalité, et nommément celle des écrivains, prend au développement de la langue. Quand nous rencontrons un mot pour la première fois chez saint Grégoire, cela ne veut pas dire que ce mot ait été créé par lui, comme M. O'Donnell semble le croire. Il apparaît de plus en plus que c'est surtout la société des sujets parlants qui crée et recrée la langue, et que les écrivains reflètent en tout premier lieu la langue de leur temps. La plupart des soi-disant néologismes des auteurs sont en réalité des mots formés par la société de leur temps et employés par eux. Que si nous examinons la liste des néologismes de saint Grégoire, dressée par M. O'Donnell, il est évident que la plupart de ces mots présentent un caractère franchement collectif, résultant de faits sociaux, politiques, religieux, etc. Prenons, par exemple, les néologismes en *-icum*, cités à la p. 4. Ce sont *granaticum*, « a tax levied in grains », *libellaticum*, « rental contract », et *sextariaticum*, « a tax imposed on the coloni in purchase of wheat » : il va sans dire que ces mots ne sont pas des créations de saint Grégoire.

Suivent les mots de « recent coinage » (p. 10 et suiv.), collection bien composite. Pour une grande part, ce sont des mots formés par les chrétiens, mais on y trouve aussi beaucoup de termes d'un caractère plus large et appartenant au bas latin en général. Pour chaque mot, M. O'Donnell donne une liste d'auteurs chez lesquels il se trouve avant saint Grégoire. Il est curieux que parmi ces listes ne figure presque jamais l'*Itala*, ni les inscriptions chrétiennes. Il semble que M. O'Donnell ait exclu à peu près régulièrement de ses recherches ces monuments si importants pour la connaissance de la latinité chrétienne. Ses listes montrent, d'ailleurs, les mêmes défauts que celles du Père Hrdlicka (cf. cette *Revue*, XII, p. 227 et suiv.). On dirait que ces auteurs font

échange de leurs données sans les contrôler ; c'est ainsi qu'on rencontre toujours les mêmes omissions et les mêmes inexactitudes pour les mêmes mots (comp., par exemple, *mediator*, p. 12, et *transgressor*, p. 13, avec mes observations dans cette *Revue*, XII, *l. l.*). Parfois aussi ces listes sont incomplètes à un degré presque invraisemblable. Ainsi pour le mot *martyr*, tout à fait usuel dans la langue des chrétiens, et qui se trouve chez presque tous les auteurs chrétiens, M. O'Donnell cite seulement Tert., Prud., Vulg. (p. 71) ; pour *psalmus* : Tert., Lact., Vulg. (p. 75) ; pour *pascha* : Tert., Symm., Aug., Hier. (p. 73), etc.

Tandis que les données d'ordre général sont donc très défectueuses, il semble que les matériaux empruntés aux lettres de saint Grégoire sont assez riches et même passablement complets. Cependant, ici encore, je me suis parfois demandé s'il n'y a pas de lacunes. Aux p. 66 et suiv., M. O'Donnell cite les verbes en *-ficare* qui se trouvent dans les lettres de saint Grégoire. Il n'y en a que quatre, à savoir : *fructificare*, *glorificare*, *mestificare*, *sanctificare*. Si ce sont vraiment tous les mots en *-ficare* qui se trouvent chez saint Grégoire, ce serait un fait extrêmement curieux, pour lequel il faudrait pouvoir alléguer une raison spéciale, car les verbes en *-ficare* sont particulièrement fréquents dans la langue des chrétiens. C'est ainsi qu'il faudrait chercher encore une explication pour l'absence de mots usuels comme *beatificare*, *castificare*, *clarificare*, *honorificare*, *iustificare*, *mortificare*, *vivificare*, et tant d'autres.

La partie sémasiologique manque de toute idée générale propre à permettre le classement des matériaux recueillis. De plus, les détails mêmes ne semblent pas toujours correctement relevés. A la p. 131, je trouve, par exemple, le mot *visibilis*, « visible », classé sous *change from active to passive*. Je crois que c'est plutôt la signification passive qui est la normale : quand Pline emploie ce mot une fois avec une signification active, cela doit être une formation instantanée, personnelle, et non fondée sur l'usage courant, car la signification la plus fréquente de ces mots en *-bilis* est celle de la possibilité passive, comme l'a démontré M. Leumann dans sa thèse sur les adjectifs en *-lis* (Strassburg, 1917).

Une troisième partie, très succincte, intitulée « ecclesiastical terms », fournit des listes de mots et d'expressions qui sont en rapport avec la religion chrétienne, mais ne nous donnent aucune idée nette de ce qu'on peut appeler la langue des chrétiens. Une quatrième partie traite des « titles of address » dans les lettres.

Nous possédons donc dans ce livre une collection précieuse, bien qu'incomplète, de matériaux sur la langue de saint Grégoire, mais l'auteur n'a pas réussi à en tirer des conclusions d'ordre général. Un examen superficiel de ces matériaux m'a donné la conviction que les lettres de saint Grégoire pourraient nous fournir des données importantes sur le développement de la langue des chrétiens du VIe siècle. Il semble que

cette langue ait subi un changement considérable depuis le ve siècle, sans doute grâce aux faits importants de caractère historique et économique qui se sont accomplis pendant cette période.

Christine MOHRMANN.

Bernhard Henry SKAHILL, *The Syntax of the Variae of Cassiodorus* ; Studies in Medieval and Renaissance Latin, vol. III, Washington, 1934, XXIII & 271 pages.

Pour ce qui concerne la classification de Cassiodore parmi les écrivains médiévaux, je renvoie aux observations faites ci-dessus à propos du second volume des *Studies in Medieval and Renaissance Latin.* — Le livre de M. Skahill sur la syntaxe de Cassiodore fait foi d'une intelligence plus claire du sujet traité, d'un jugement plus indépendant qu'on ne le trouve dans la plupart de ces thèses. C'est ce qui apparaît déjà dans l'introduction du livre, quand M. Skahill formule de la manière suivante ses idées sur la valeur des néologismes : « Our lexica bear witness to a considerable number of words found first in Cassiodorus, and it is mostly the Variae they cite. Many such words, however, were without doubt current in his day and were quite naturally employed by him » (p. XXII).

Quoique M. Skahill n'aboutisse pas à une vraie synthèse (surtout ses conclusions à la fin du livre sont très faibles et ne dépassent pas le niveau ordinaire des autres études de cette collection), il a tâché d'apprécier les phénomènes linguistiques observés dans le cadre d'une conception plus ou moins générale du caractère de la langue de Cassiodore. Or, cette langue est un mélange curieux de divers éléments. Quoique nous y trouvions beaucoup d'éléments qui sont caractéristiques du latin vivant du VIe siècle, l'auteur a la volonté d'écrire une langue qui, dans sa structure du moins, ne diffère pas de celle de Cicéron. Ce désir d'écrire une langue de culture d'une période antérieure se manifeste de la façon la plus claire dans maints hyperurbanismes. Ce phénomène est la preuve sûre que l'auteur a voulu se servir d'une langue qui lui est au fond étrangère. Malheureusement, M. Skahill a trop négligé cet aspect, qui est un des traits les plus caractéristiques de la langue de Cassiodore. Je me permets d'en citer quelques exemples, tirés des matériaux fournis par M. Skahill. Aux p. 29 et suiv. sont citées un grand nombre d'expressions où le datif figure avec des verbes qui, en latin classique, sont suivis de prépositions. Si ces expressions sont si nombreuses, ce n'est pas par suite d'une prédilection directe et personnelle de l'auteur, comme M. Skahill le croit, mais grâce au fait que le latin du temps de Cassiodore remplace le datif par des constructions prépositionnelles. Par crainte de se rendre coupable de ce qu'on pourrait regarder comme un vulgarisme, Cassiodore emploie le datif là même où le latin classique ne le connaît

pas. C'est de cette manière que je crois pouvoir expliquer aussi l'usage curieux des pronoms chez Cassiodore. Il semble éviter à dessein le pronom *iste*, qui était devenu, surtout en Italie, un pronom presque universel, et veille à le remplacer par d'autres (voir le tableau, p. 70). L'usage fréquent de l'accusatif avec l'infinitif dans les cas où le latin classique emploie une construction analytique (observé par M. Skahill aux p. 155 et suiv.) est sans doute dû à la même tendance.

Si les hyperurbanismes nous fournissent des indications indirectes sur la langue vivante du temps de Cassiodore, les données directes ne nous manquent pas non plus. Ce sont, par exemple, l'usage du plus-que-parfait au lieu du parfait (p. 185), du présent au lieu du futur (p. 183), l'usage périphrastique et pléonastique des auxiliaires *debere*, *posse*, *velle* (p. 200 et suiv.), la substitution à l'adverbe d'un substantif avec *sub* (p. 148), l'emploi de l'adjectif au lieu du génitif (p. 52), etc. Mais, malgré tout, la langue de Cassiodore présente un caractère particulièrement artificiel, comme M. Skahill l'a bien observé, et en ce sens elle prélude au latin médiéval.

Christine Mohrmann.

S. Leonis Magni epistulae contra Eutychis haeresim pars prima, epistulae quae Chalcedonensi concilio praemittuntur ad codicum fidem recensuit C. Silva-Tarouca. *De clausularum ratione praefatus est* F. Di Capua : Textus et documenta in usum exercitationum et praelectionum academicarum, Series Theologica 15, Romae, Apud aedes Universitatis Gregorianae, 1934, xxxii & 89 pages.

Le but principal de l'édition de ces textes est de procurer à l'enseignement universitaire des documents importants au point de vue théologique et historique. Le but n'étant donc pas en premier lieu philologique, le P. Silva-Tarouca a cependant tâché d'établir le texte d'un certain nombre de lettres écrites de la main de saint Léon le Grand avec le plus grand soin possible. Dans son introduction, l'auteur discute la valeur des principaux manuscrits, et c'est le codex *M*(*onac.*) *lat.* 14540, saec. viii-ix, qu'il considère comme bien supérieur aux autres ; en effet, ce manuscrit, selon le P. Silva-Tarouca, remonte à un archétype du vi^e^ siècle, qui, à son tour, était un extrait du *Registrum Leonis* mentionné dans la *Vita Leonis* du *Liber Pontificalis*. A côté du *M*, le codex *m* (Vindob. saec. xii, aujourd'hui Bibliothèque nationale, n° 829) est encore d'une certaine importance : bien qu'inférieur à *M*, il remonte au même archétype et peut servir d'appui aux leçons fournies par lui.

L'opinion du P. Silva-Tarouca sur la supériorité du cod. *M* a été confirmée d'une manière éclatante par les investigations du rythmicien bien connu, M. F. di Capua, qui, dans une deuxième introduction,

nous offre les résultats de ses recherches rythmiques sur les lettres de saint Léon. Après une caractérisation succincte, mais suggestive, du style de Léon, entièrement dominé par les règles de la rythmique, il examine de plus près le caractère de son rythme. Ce sont surtout les cursus *planus*, *tardus* et *velox* dont saint Léon se sert habituellement, tandis que le quatrième type, le *cursus trispondaicus*, est extrêmement rare. Dans les clausules, saint Léon tient toujours compte de l'accent de mot, en ce sens que cet accent coïncide régulièrement avec l'ictus de la clausule. Mais, à côté de l'accent, la quantité n'est point négligée. Les clausules qui s'appuient exclusivement sur l'accent de mot sont vraiment exceptionnelles.

Le caractère général du rythme léonien étant ainsi établi, M. di Capua examine les leçons des divers manuscrits, et surtout celles des cod. *M* et *m*. Or, cet examen confirme l'opinion du P. Silva-Tarouca sur la valeur de *M* : ce manuscrit nous offre tant de fois des clausules rythmiques où *m* est en défaut que sa supériorité ne saurait être contestée.

Christine Mohrmann.

Gaius, *Institutiones*, edd. E. Seckel & B. Kuebler, septimam editionem curauit B. Kuebler : Leipzig, Teubner, 1935, 269 pages.

Cette nouvelle édition de Gaius est la première qui ait paru depuis la fameuse découverte des nouveaux fragments des Institutes publiés dans les *Papiri della Società italiana* (cf. à ce sujet cette *Revue*, 1934, p. 27).

Cette découverte est extrêmement précieuse, parce qu'elle permet, enfin, de faire la critique du Veronensis, seul manuscrit des Institutes. Les éditeurs avaient dû renoncer à corriger les fautes de langue que l'on trouve dans le manuscrit de Vérone. On s'était persuadé peu à peu que ces fautes étaient imputables, du moins dans une certaine mesure, à l'auteur lui-même.

D'autre part, les extraits des Institutes de Gaius qu'on trouve au Digeste et dans les Institutes de Justinien étaient suspects, comme tout ce qui a passé par les mains des compilateurs byzantins, aussi n'en tenait-on pas compte, d'autant plus qu'on était sûr de la fidélité et de l'exactitude des leçons du Veronensis, antérieur à la compilation de Justinien. Or, les nouveaux fragments (*P. S. I.* 1182), eux aussi antérieurs à la compilation de Justinien, nous ont révélé un texte souvent très différent de celui du Veronensis et plus d'une fois meilleur. Les conjectures de Lachmann, qui avait appliqué, dans son édition de 1842, une méthode critique radicale, ont été à peu près toutes confirmées. On ne peut plus considérer aujourd'hui les leçons du Veronensis comme intangibles, et l'appel aux leçons de la compilation de Justinien devient licite. Ces constatations imposaient une révision intégrale du texte des Insti-

tutes. M. Kuebler, lié par un engagement précis envers la maison Teubner, s'est contenté d'apporter à l'édition antérieure les remaniements absolument indispensables.

Les parties nouvelles ont été éditées avec un grand soin. Il n'y a que peu de remarques à faire : III, 167 : le *V* donnait la leçon évidemment incorrecte : *stipulando uel mancipiando*, que l'on corrigeait en *stipulando uel mancipio accipiendo*, conjecture confirmée par les nouveaux fragments. Cela n'apparaît pas à la lecture de l'apparat critique. M. Kuebler, en partant de l'idée que les leçons des nouveaux fragments sont en principe meilleures que celles du *V*, a peut-être trop largement admis les premières : III, 173 : *certis ex causis receptum est* (*P. S. I.*) est loin d'être meilleur, d'après le sens de la proposition, que *certis in causis...*, leçon du *V ;* III, 169 : *nam quod* n'est pas meilleur que *quod enim*, qui est la leçon du *V* et des Institutes de Justinien, dont l'accord reparaît un peu plus loin : *quod ego tibi* contre *quod tibi ego*, leçon des nouveaux fragments (sur l'interversion des mots courts, cf. Marouzeau, dans cette *Revue*, 1931, IX, 2, p. 224 et suiv.). Quand le *V* et les nouveaux fragments sont d'accord, M. Kuebler n'hésite pas à sacrifier la leçon des Institutes de Justinien, quand bien même celle-ci serait excellente et l'autre incorrecte, par exemple Gaius, III, 168 : *solutione eius quod debeatur* (*V* et nouveaux fragments), ... *quod debetur* (Institutes de Justinien). En revanche, pour les §§ 17 et 18 du livre IV, M. Kuebler a eu parfaitement raison de préférer en principe les leçons du *V*[1].

Parmi les nombreuses éditions des Institutes de Gaius, l'édition de Seckel et Kuebler présente des avantages certains, notamment en raison des renvois aux textes juridiques parallèles ou analogues que l'on trouve dans les notes.

Mathieu Nicolau.

J. B. Nordeblad, *Gaiusstudien, Sprachliche Bemerkungen zu den Institutionen und den Digestenfragmenten des Gaius* : Lund, Gleerup, 1932, 118 pages.

L'apparition d'une étude consacrée à la langue d'un jurisconsulte est un événement rarissime. Mais ce n'est pas là le seul titre qu'ait l'ouvrage de M. Nordeblad pour retenir notre attention. L'auteur a pris la peine

1. C'est dans ce passage surtout que se révèle cette instabilité de la tradition manuscrite des textes juridiques sur laquelle j'ai attiré autrefois l'attention. Les textes juridiques sont des textes « vivants » dans le sens que Dom Quentin donne à cette expression. Les verbes simples ont été souvent remplacés par des verbes composés : IV, 17[a], *ad iudicem capiendum* (leçon du *V*) est devenu dans les nouveaux fragments *ad accipiendum* < *iudicem* >. *Capere iudicem* est une expression technique. Même changement de *capere* en *accipere*, dans III, 206, comparé à IV, 6, 33, des Institutes de Justinien.

d'examiner une à une toutes les questions philologiques soulevées par les juristes-romanistes qui se sont occupés du texte de Gaius. La thèse de Kniep, selon laquelle Gaius aurait été un Grec qui a appris le latin en prenant pour guide Cicéron, est réfutée définitivement.

La critique que fait l'auteur des méthodes philologiques des juristes-romanistes est, malheureusement, presque toujours fondée, mais il y a, dans la manière dont il présente cette critique, une sévérité excessive. Les juristes ne sont, en fait, coupables que parce qu'ils continuent à employer des méthodes que les philologues, eux, ont abandonnées aujourd'hui. Quand un romaniste « chercheur d'interpolations », comme M. G. Beseler, fait des recherches, souvent si minutieuses, sur la langue des jurisconsultes romains, ce n'est nullement le latin juridique en lui-même qui l'intéresse, mais uniquement la découverte des interpolations et des altérations. C'est pourquoi les « chercheurs d'interpolations » ont constitué une sorte de code grammatical et stylistique dont l'extrême rigueur rappelle les règles, plus d'une fois arbitraires, des grammaires latines d'autrefois. Tout ce qui s'écarte de ce code est réputé interpolé. Les philologues d'antan condamnaient avec la même sévérité tout ce qui n'était pas conforme à l'usage de César et de Cicéron. Bien plus, les juristes, comme les philologues autrefois, ne tiennent compte que de l'usage normal, habituel. Les locutions et les tournures rares ou insuffisamment attestées sont, de ce fait même, réputées suspectes.

On conçoit qu'un philologue formé à l'école de M. E. Löfstedt, comme M. Nordeblad, ne puisse guère accepter les résultats d'une telle méthode. Mais, plutôt que de reprendre, pour les critiquer, les opinions philologiques des romanistes, ne valait-il pas mieux faire une étude nouvelle et exhaustive de la langue de Gaius? Elle eût rendu, aux philologues aussi bien qu'aux juristes, d'inappréciables services.

Pour les questions de détail, il y a dans l'ouvrage de M. Nordeblad bien des points qui appellent la critique. L'auteur accepte sans discussion les leçons du palimpseste de Vérone. Il est cependant permis de supposer que ce manuscrit n'est pas exempt de fautes. Ainsi on ne peut pas admettre, sur la foi de trois exemples, que Gaius aurait construit *ut* avec l'accusatif et l'infinitif, d'autant plus qu'il est facile de découvrir la faute de copiste dans les trois passages : *Inst.*, III, 160 : lire *possem* au lieu de *posse me;* III, 197 : l'infinitif est annoncé dès le commencement de la phrase : *placuit tamen eos...* par conséquent « *ut, si permissurum credant, extra furti crimen uideri* » contient une altération certaine. On a depuis longtemps proposé de lire *at* au lieu de *ut*, correction évidemment très satisfaisante. Quant au troisième texte (IV, 61), il est manifestement corrompu, comme le prouve la comparaison avec le passage correspondant des Institutes de Justinien que l'auteur aurait dû signaler.

P. 88, l'auteur veut expliquer par la « variatio sermonis » le fait que Gaius, au *Digeste*, 13, 6, 18, a employé d'abord *ferat*, puis *portauerit*. Mais, s'il avait écrit *tulerit*, il n'y aurait quand même pas eu de répétition choquante. C'est précisément *tulerit* qu'on lit dans le passage correspondant de ses Institutes (III, 196).

Il serait trop long de discuter toutes les questions qui mériteraient d'être examinées. Il suffira de dire un mot de l'idée directrice de l'ouvrage. M. Nordeblad a voulu prouver, après d'autres, que Gaius aurait été un jurisconsulte de la partie grecque de l'Empire ; il croit même pouvoir lui assigner Beyrouth comme patrie, ainsi que l'avait déjà soutenu Bremer[1]. On peut regretter que l'auteur, qui aurait pu faire un excellent travail philologique, se soit laissé entraîner par une vaine et stérile discussion, pour laquelle il n'était malheureusement pas préparé. Les inexactitudes dans cette partie de son travail abondent. Ainsi, il ne cesse de répéter que Gaius est le premier des grands jurisconsultes romains et qu'il a écrit beaucoup plus que tous ses prédécesseurs. Or, ce n'est ni l'abondance de ses écrits (Gaius a écrit relativement peu) ni l'originalité de son esprit (c'est le moins original des jurisconsultes romains) qui ont valu à ce modeste professeur de droit sa célébrité au ve siècle, mais son talent de mettre à la portée des commençants les notions, toujours difficiles, de la science juridique[2]. A une époque d'ignorance à peine concevable comme l'a été, pour le droit, le siècle qui a précédé la codification de Théodose et de Valentinien[3], on comprend aisément que les ouvrages de Gaius, écrits dans un style simple et sobre, mais non dépourvu d'art, aient été particulièrement appréciés. Il eût été souhaitable que M. Nordeblad étudiât cet aspect de la langue de Gaius. Une telle étude reste à faire. Elle permettrait de faire entrer le latin juridique, resté jusqu'à présent en dehors de la philologie, dans son cadre normal pour le faire enfin bénéficier des récents progrès de la méthode linguistique et historique.

M.-G. Nicolau.

Anthimi de obseruatione ciborum ad Theodoricum regem Francorum epistula, rec. Ed. Liechtenhan, t. VIII, 1, du *Corpus medicorum latinorum* : Leipzig-Berlin, Teubner, 1928.

Cet ouvrage, publié par les soins de l'Institut Puschmann de Leipzig,

1. Cf. P. Collinet, *Histoire de l'École de droit de Beyrouth*, p. 18 (que l'auteur ne cite pas). La bibliographie, du reste, est un des points faibles de l'ouvrage.

2. Voir, à ce sujet, les excellentes remarques de P.-F. Girard dans les *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1910, p. 256.

3. Cf. P. Collinet, *Revue historique de droit français et étranger*, 1928, p. 551 et suiv.

est l'opuscule d'un médecin grec qui vivait à la cour de Théodoric le Grand. L'ouvrage a fait l'objet de nombreuses études et dissertations énumérées dans la préface. Cette édition, bien faite, a un apparat critique très complet et des index détaillés. La langue de cette *Epistula* est celle de tous les traités médicaux de l'époque, avec, en plus, une quantité remarquable d'hellénismes. Le latin médical est, à cette époque, le reflet fidèle des nombreuses altérations de la langue, et M. A. Thomas a montré dans ses articles (cf. *Bulletin Du Cange*, 1931, p. 88 et suiv.) tout le parti qu'on peut en tirer pour l'étude du vocabulaire roman.

Pour l'historien de la médecine, cet ouvrage a un intérêt tout particulier (cf. à ce sujet A. Castiglioni, *Histoire de la médecine*, 1932, p. 65 et suiv.). On y trouve maintes remarques intéressantes qui révèlent un esprit d'observation très vif. Le goût très marqué des Francs pour le lard cru est curieusement noté par le médecin grec, qui en était fort surpris.

Mathieu Nicolau.

H. Hedfors, *Compositiones ad tingenda musiva*, herausgegeben, übersetzt und philologisch erklärt : Uppsala, Almquist & Wiksells, 1932, xviii + 228 pages.

Cette volumineuse thèse de doctorat contient, avec un long commentaire, l'édition d'un traité sur les matières colorantes. Ce traité n'est connu que par un seul manuscrit de l'époque carolingienne et a déjà été édité deux fois. Une nouvelle édition n'était sans doute pas inutile, et il faut reconnaître que l'entreprise était particulièrement difficile : éditer un texte de basse époque, connu par un manuscrit unique, est un travail très délicat, lorsque, par surcroît, il s'agit d'un ouvrage technique.

M. H. Hedfors a fait un effort très honorable, mais malheureusement en grande partie inutile. Dans son apparat critique il a relevé, outre les leçons du manuscrit, toutes les erreurs, jusqu'aux fautes d'impression, des deux premières éditions. Comme ces fautes sont très nombreuses dans l'édition princeps (de Muratori), l'apparat critique s'est trouvé démesurément grossi. On peut regretter que l'auteur ait choisi ce moyen pour nous faire connaître le progrès, sensible du reste, que représente son édition par rapport à celles de ses devanciers.

Le commentaire philologique est à la fois exagérément détaillé et insuffisant. L'auteur a voulu nous donner une description complète de toutes les particularités du texte. Or, on ne fait pas une exposition descriptive de la langue d'un texte tardif, comme on en a fait, par exemple, pour la langue de Cicéron ou de César. Par contre, le côté linguistique et historique est de toute première importance, quand on veut étudier

scientifiquement un texte comme celui des *Compositiones*, et c'est ici qu'apparaît l'insuffisance foncière du travail. L'auteur n'a pas connu l'ouvrage de Mlle Jeanne Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne.* Il aurait pu trouver là non seulement d'utiles renseignements, mais aussi des principes de méthode.

Parmi les nombreuses lacunes du travail, nous signalerons quelques-unes seulement : p. 108 : il est inexact de présenter l'extension de *autem* en bas latin comme une caractéristique générale de la langue de l'époque, à mettre en parallèle avec le δέ grec. Dans la mesure où nous pouvons l'établir par la comparaison entre textes dont on possède à la fois une version grecque et une version latine, il apparaît que c'est *uero* qui répond au grec δέ. Ainsi, vers le milieu du IIe siècle ap. J.-C. la tournure *si quidem... si uero...* (εἰ μὲν... εἰ δὲ...), très fréquente, semble être employée de préférence à *si... si autem...*, tournure classique très usitée. Plus tard, *autem* redevient fréquent, mais ce n'est qu'un retour à l'usage classique. Il y a là une évolution compliquée, et on aurait tort de vouloir trancher d'un mot cette difficile question. — P. 142 : l'auteur signale des sujets neutres pluriels avec des verbes au singulier. Le passage des neutres pluriels en *-a* au singulier (*folia* < feuille) est un fait trop connu que l'auteur n'a pas cru devoir rappeler. Mais, comme il s'agit en l'espèce du subst. *petala*, qui a donné en roumain *petală*, cette lacune est regrettable, d'autant plus que le substantif roumain, tout en étant un féminin sing., conserve la valeur d'un collectif. C'est presque un retour à la signification première des neutres en *-a*. Il y aurait peut-être lieu d'étudier de plus près la question pour voir dans quelle mesure les langues romanes ont conservé aux substantifs neutres en *-a*, passés au féminin singulier, leur ancienne valeur de collectifs. — La traduction allemande des *Compositiones*, très soignée, fait honneur au jeune savant.

M.-G. Nicolau.

Jean de Garlande (Johannes Anglicus), *Integumenta Ovidii*, Poemetto inedito del secolo XIII a cura di Fausto Ghisalberti (Testi e documenti inediti o rari, II) : G. Principato, Messina-Milano, 1933, 79 pages.

C'est la première édition de cet opuscule et elle est fort bonne. L'apparat critique, peut-être un peu trop réduit, représente un judicieux effort. L'introduction nous retrace l'histoire assez singulière de ce petit livre, mais n'ajoute rien à notre connaissance positive à son sujet. L'auteur se contente d'adopter — et il ne pouvait pas faire autre chose — les idées de M. E. Faral[1], dont les pénétrantes recherches sur Jean de Gar-

1. *Les arts poétiques du XIIe et du XIIIe siècle*, Paris, 1923 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 238), p. 43 et suiv.

lande nous ont définitivement libérés des inextricables erreurs qu'avaient accumulées autour de cet auteur les médiévistes anciens.

M. F. Ghisalberti a eu l'heureuse idée de donner un commentaire du texte qu'il publiait. Il a puisé ses informations aux meilleures sources, en l'espèce les gloses par lesquelles on avait essayé au moyen âge d'expliquer le texte quelque peu hermétique des *Integumenta Ovidii*. Ce commentaire philosophique des *Métamorphoses* est écrit en une langue assez rébarbative pour qui n'est pas familiarisé avec la terminologie et les notions scientifiques de l'époque. La théorie des quatre éléments, leurs combinaisons d'après les théories de la mathématique pythagoricienne, les interprétations mystiques des fables anciennes sont des choses courantes déjà chez les poètes de l'époque carolingienne. On regrette que l'éditeur n'ait pas fait, dans son commentaire, les rapprochements nécessaires. Et l'on peut regretter encore plus qu'il n'ait pas recherché dans les œuvres contemporaines d'Albert le Grand, de Raymond Lulle ou de saint Thomas d'Aquin les éléments propres à éclairer l'atmosphère morale et intellectuelle de l'époque à laquelle fut composé ce curieux et aimable opuscule.

M.-G. Nicolau.

Rudolf Seligsohn, *Die Uebersetzung der ps.-aristotelischen Problemata durch Bartholomaeus von Messina* : Inaugural-Dissertation, Berlin, Ebering, 1934, in-8°, 164 pages.

De Barthélemy de Messine, on sait seulement qu'il faisait partie du cercle d'humanistes attachés à la cour du roi Manfred. Les bibliothèques contiennent de lui des traductions latines de plusieurs traités d'Aristote, de Théophraste, du vétérinaire Hiéroclès (*De curatione equorum*). M. Seligman en donne d'ailleurs la liste (p. 17-18). Seule, la traduction des *Physiognomica* a été éditée. L'on nous donne ici celle des *Problemata*, ou plutôt de la première des trente-sept sections qui forment cette compilation d'Aristote ; les cinquante-sept problèmes qui la composent se rapportent tous à des sujets médicaux.

L'édition est faite avec soin d'après deux manuscrits de Padoue et d'Erfurt ; ces deux manuscrits n'ont pas été copiés l'un sur l'autre ; et la traduction se trouve avoir été faite sur un texte très semblable à notre meilleur manuscrit grec des *Problèmes*. L'édition est suivie de recherches de critique textuelle. Roger Bacon, au XIIIe siècle, se plaint de ces traducteurs « qui ne connaissent ni les sciences, ni les langues, pas même le latin » ; il semble bien que le nom de Barthélemy doit être ajouté à la liste de ceux que cite Bacon. Comme dans toutes les traductions latines de cette époque, Barthélemy rend le grec mot à mot, inventant au besoin de nouveaux mots comme *aegritudinalis* pour marquer

par cette terminaison la nuance du grec νοσώδης, mais rendant en revanche par *erat* l'imparfait aristotélicien ἦν dont le sens de continuité dans le temps est bien connu (p. 59). Dans les recherches de critique textuelle qui suivent l'édition, M. Seligsohn cite quantité de bévues ; le verbe λωφᾷ traduit par *ab alto*, parce que le traducteur l'a pris pour une forme de λόφος (p. 64) ; τῷ πάθει τοῦ dans le sens de *propter quod* traduit par *passio propter id* (p. 84). Le traducteur est fort négligent quand il s'agit des particules ; entre de nombreux exemples, citons l'omission de γάρ (p. 65). Il n'a pas non plus un vocabulaire constant : ὑπερβολή, par exemple, est rendu tantôt par *superhabundantia*, tantôt par *excessus*. On voit par ces remarques que les recherches de M. Seligsohn sont une précieuse contribution à l'étude de détail, à peine commencée, des traductions latines d'Aristote au moyen âge ; elles méritent bien l'appréciation de Bacon, et il semble qu'il faille en venir au début du xve siècle pour trouver, avec Bruni d'Arezzo, un changement de méthode.

En revanche, la traduction donne parfois quelques lueurs sur le texte grec ; c'est ainsi qu'à 859 A 13 nos manuscrits donnent les uns ἔρχηται sans négation, les autres μὴ ἔχηται, Barthélemy semble avoir lu plus exactement μὴ ἔρχηται.

Il est regrettable que cette dissertation, un peu touffue, ne soit pas terminée par un index qui la rendrait plus utilisable. De plus, M. Seligsohn avertit qu'il n'entre pas dans son plan de parler de l'intérêt qu'a pu avoir cette traduction dans l'histoire des idées médiévales : espérons qu'il reprendra le sujet à ce nouveau point de vue.

Émile Bréhier.

Histoire et sciences historiques.

Giovanni Niccolini, *Il tribunato della plebe* : Fondazione G. Castelli n° 6, Milan, Hœpli, 1932, 203 pages, 25 lires. — *I fasti dei tribuni della plebe* : Id., n° 7, ibid., 1934, 589 pages.

Nous avons attendu que le second volume fût à son tour paru pour rendre compte de l'ensemble. On ne peut d'ailleurs consacrer ici autant de lignes qu'il conviendrait à cette contribution importante pour l'étude du droit public romain. Mais, d'après la place que le tribunat tient dans les textes latins, il est aisé de mesurer tout ce que les philologues pourront prendre dans ce travail ; d'ailleurs, le tome I, à défaut d'*index rerum*, a au moins un *index* des sources ; quant aux noms propres, ils sont réservés au tome II.

Après une première partie traitant des « conditions sociales et politiques de la plèbe », M. Niccolini étudie le tribunat de la création à la loi Hortensia, et de la loi Hortensia à la réforme de Sylla. Ces deux parties forment le tronc même de l'ouvrage, car l'historien analyse les diverses

attributions des tribuns au fur et à mesure de leur apparition. Une quatrième partie expose les deux réformes de Sylla, en 88 et en 81 ; la cinquième et dernière est consacrée à la survie de l'institution sous l'empire.

Une des idées essentielles de l'auteur est que les *tribuni plebis* sont spécifiquement romains et ne doivent rien à la Grèce. Ils ont pour mission de défendre les plébéiens ; pour ce faire, ils poursuivent les magistrats coupables et complètent par leurs plébiscites l'œuvre législative des patriciens. Quand les plébéiens atteignent aux magistratures curules et quand les plébiscites ont la même valeur que les lois, les tribuns cessent d'être les patrons d'un seul ordre pour devenir des magistrats de l'État unifié. Dès lors, leur action conserve les mêmes caractères, mais s'étend et atteint son point culminant avec les Gracques, à qui M. Niccolini ne marchande pas son admiration : ils auraient sauvé l'État, si un égoïsme aveugle ne les avait arrêtés. Après les coups portés par Sylla et par César au tribunat, Auguste en assimilera toute l'essence : « C'est un fait quasi unique dans l'histoire des constitutions qu'une institution de caractère extraordinaire, même révolutionnaire, créée pour être opposée aux magistrats d'un État, soit devenue avec le temps un élément nécessaire de la constitution et ait formé, dans la dernière évolution de celle-ci, une des bases fondamentales de la nouvelle souveraineté » (p. 188).

Le volume complémentaire contient une liste complète des tribuns de la plèbe ; le dernier nom cité correspond à l'année 423 après J.-C. ; puis une liste des tribuns de date incertaine ou eux-mêmes incertains. Après chaque nom sont réunis les *testimonia* avec les discussions qu'ils comportent. Suivent les *indices* : noms, surnoms, lois tribunitiennes, *notabilia*, sources. Cette prosopographie partielle est d'une étonnante richesse et sera indispensable aux historiens de la république.

Marcel Durry.

Léon Halkin, I. *Hannibal ad portas* (extr. de « Les Études classiques », III) : Namur, éd. Wesmael-Charlier, 1934, in-8°, 45 pages. — II. *Tiberius Plautius Aelianus, légat de Mésie sous Néron* (extr. de « L'Antiquité classique », III) : Liége, Louis Demarteau, 1934, in-8°, 45 pages, 2 pl. hors texte.

I. — « Tu sais vaincre, Hannibal, mais non profiter de la victoire. » L'auteur examine minutieusement tous les textes relatifs à l'épisode qu'on résume en cette phrase : le chef punique, vainqueur à Cannes, renonce à se porter aussitôt sur Rome. Polybe, représentant la tradition la plus ancienne et la plus sûre, ne sait rien de cette anecdote, qu'il faut tenir pour une invention de l'annalistique romaine, désireuse de rabais-

ser la gloire d'Hannibal ; les historiens postérieurs l'ont répétée sans discussion. Parmi les modernes, les plus réfléchis, les mieux informés des choses militaires, négligeant l'historicité du mot fameux, ont au moins montré que le conseil hypothétique donné à Hannibal de brusquer les événements ne répondait pas à la situation générale et n'eût conduit qu'à un insuccès.

II. — Essai de biographie complète d'un personnage connu par quelques textes et par des inscriptions, dont l'interprétation délicate a donné lieu à des divergences. Sur les points controversés, voici les solutions de l'auteur, défendues avec beaucoup d'érudition et de critique. Il s'agit bien du fils du consulaire M. Plautius Silvanus Lartia ; il fut proconsul d'Asie très probablement en 55/56 ; en Mésie, il dut succéder en 58 à Flavius Sabinus ; sans étendre les frontières de la province, il y assura la paix une dizaine d'années.

Victor Chapot.

R. J. Forbes, *Notes on the history of ancient roads and their construction* (Allard Pierson Stichting, Universiteit van Amsterdam. Archaeologische-historische Bijdragen, III) : Amsterdam, N. V. Noord-hollandsche Uitgevers-Mij, 1934, xi + 182 pages, 35 fig.

Ce volume est l'œuvre non d'un archéologue, mais d'un technicien (chimiste au laboratoire d'une société pétrolière à Amsterdam), d'ailleurs remarquablement informé. Il passe en revue tous les peuples de l'ancien monde et permettra de précieuses comparaisons entre eux. Nous n'en retiendrons ici que la partie (un tiers de l'ensemble) qui concerne l'Italie et l'empire romain. C'était, à vrai dire, la moins neuve de son vaste sujet, celle pour laquelle nous disposons du plus grand nombre d'observations sur le terrain ; mais ce n'est pas à dire qu'on ait pu aboutir déjà à une doctrine certaine et bien établie.

L'auteur s'inscrit en faux contre les origines carthaginoises, parfois prétendues, de la technique routière des Romains. Il y soupçonne plus justement une tradition aborigène, aidée d'influences hellénistiques. La voirie étrusque nous demeure assez mystérieuse, parce qu'elle était limitée à des régions très arrosées, où les pluies ont rendu indistinctes les lignes de communication de cette époque. Les voies urbaines sont les mieux connues, parce qu'elles ont été de bonne heure protégées sous les couches de terrain que les fouilleurs ont dû d'abord enlever ; on y a distingué l'emploi de dalles de pierre, déjà creusées de stries qui les rendaient moins glissantes. M. Forbes estime, avec vraisemblance, qu'elles étaient beaucoup plus soignées que les grands chemins, réduits peut-être à de simples pistes.

Les Romains ont été conduits à développer leur réseau par les fonda-

tions de colonies. L'auteur se refuse à admettre comme d'autres que les routes procèdent des nécessités militaires ; elles auront seulement suivi les conquêtes. En Italie peut-être ; est-ce aussi vrai des provinces? Là, au moins, je crois qu'elles auront servi à consolider les protectorats provisoires et à mûrir les annexions.

A la fin du IVe siècle, le mortier de chaux est introduit de Grande-Grèce en Italie centrale ; mais il cède devant la concurrence victorieuse d'un mortier naturel, la pouzzolane. La plus grande activité, dans cet ordre de travaux, semble se manifester sitôt finie la deuxième guerre punique. Quelque vingt-cinq ans plus tard, aux lits de gravier succèdent généralement, d'après le livre, les pavements de pierre, avec accotements de part et d'autre pour les piétons. Vitruve, mal informé sur cette technique spéciale, a posé des principes généraux, que d'après lui on pourrait croire invariables, et qui ne l'étaient aucunement. Le bétonnage a commencé d'assez bonne heure, mais on n'en fit qu'à partir du IIIe siècle un usage extensif. La plus belle période, pour les constructions de routes, se place entre 300 avant J.-C. et 100 après, en chiffres ronds. Le dallage supérieur est non pas universel, du moins assez fréquent, malgré la difficulté de trouver à pied d'œuvre les matériaux indispensables ; pour les soubassements on était mieux pourvu, et du reste des séries de figures, empruntées aux recherches sur place, attestent la grande variété des couches superposées et de leur ordre de succession. L'auteur passe en revue, à cet égard, les grandes divisions principales de l'empire et rend sensibles les différences.

A partir d'Hadrien, il y a tendance à construire plus légèrement les voies secondaires, avec du gravier ; la tâche deviendrait trop lourde de réparer tant de routes dallées. En revanche, on réduit les pentes, même si cela oblige par endroits à entailler des monticules ; le service des postes, qui commence, en fait une nécessité. Il reste que les artères maîtresses sont « des voies sur un mur » ; la hauteur totale (100 à 140 centimètres) dépasse trois ou quatre fois celle de nos routes modernes. Travail imposant, dans bien des cas inutile — on l'avait déjà dit ; cet exposé le confirme : les parties inférieures surtout, *statumen* et *rudus*, sont franchement excessives. La pouzzolane a rendu des services, mais ce liant n'avait pas les qualités plastiques désirables : les soubassements, trop rigides, se fendaient, se creusaient, sous l'action des plus légers mouvements du sol ; la couche supérieure se crevassait, et, vu les dates très espacées des réfections, indiquées par les bornes milliaires, pendant des périodes prolongées la circulation devait être fort pénible. Dans les régions septentrionales de l'empire, en particulier, pluies et gelées effritaient les joints du dallage et disloquaient la surface. Il est vrai que l'enquête poursuivie par M. A. Grenier en ce qui regarde les Gaules l'amène à écrire que, dans cette contrée, l'épaisseur énorme tient aux

nombreuses recharges ou réfections subies au cours des siècles (la théorie vitruvienne — du temps d'Auguste sans doute — devient alors proprement stupéfiante) et que la voie gallo-romaine, habituellement, se réduit à un macadam étendu sur un radier de pierres placées de champ. Même dans cette méthode simplifiée, les voies latines, selon M. Forbes, souffraient d'une grave insuffisance ; il eût fallu, pour comprimer les pierrailles noyées dans un liant, les énormes cylindres actuellement en usage.

Les chars romains n'étaient pas lourds, assurément ; mais ils exigeaient plus de chevaux que les nôtres, car on tenait aux routes droites, non seulement parce que les véhicules tournaient avec peine, faute d'un avant-train mobile, mais parce qu'on économisait ainsi les matériaux. Malgré tout, une quinzaine de siècles ont passé avant qu'on n'aboutît à des progrès marqués sur cette technique romaine.

Victor Chapot.

Jerzy Kowalski, *Quaestiones hydrographicae* : Polska Akademja Umiejetnosci ; Rozprawy Wydzialu Filologicznego ; t. LXIV, nº 1 ; Krakow, 1934, 219 pages.

Dans les trois chapitres de cette étude consacrée à la connaissance des fleuves dans l'antiquité, l'auteur se place aux trois points de vue : de la géographie, de la philosophie (entendez de l'histoire naturelle) et de l'onomastique.

Il s'attache à retrouver dans ces trois domaines les filiations entre les doctrines, les auteurs et même les mythes. Entreprise délicate, menée avec une grande conscience, mais dont les résultats ne sauraient être bien nets. Trop de place est forcément donnée à des hypothèses à peu près gratuites. Néanmoins, il est intéressant de suivre le dégagement progressif des études hydrographiques, à partir de la vieille forme du périple, ou de voir comment Aristote domine les recherches postérieures sur les phénomènes.

Il faut avouer que l'exposé dense, encombré de parenthèses, de M. Jerzy Kowalski est difficile à suivre, et encore plus à résumer. Beaucoup de remarques ingénieuses permettent d'expliquer des passages obscurs de certaines œuvres littéraires, comme Ov., *Am.*, III, 6, 25-48 (p. 142 et suiv.) ; id., *Mét.*, XV, 60-339 (p. 39 et suiv. et surtout p. 129 et suiv.) ; id., *Mét.*, I, 567-582 (p. 198 et suiv.) ; ib., VII, 224-233 (p. 200 et suiv.), etc. Quelques lumières sont jetées sur l'œuvre d'Alexandre Polyistor, notamment ; mais tout cela est disséminé, sans qu'un chapitre de conclusion ou d'introduction nous renseigne sur le but de l'auteur, ni sur sa doctrine, et sans qu'un index nous donne un guide dans ce travail.

P. Grimal.

Philosophie et religion.

Max Pohlenz, *Antikes Führertum. Cicero, De officiis und das Lebensideal des Panaitios* (*Neue Wege zur Antike;* II. Reihe : *Interpretationen,* Heft 3) : Leipzig-Berlin, Teubner, 148 pages.

Le livre de M. Pohlenz est composé pour une grande partie d'une analyse des deux premiers livres du *De officiis*, où il essaye de dégager ce qui appartient en propre à Panétius, et d'une étude générale sur l'idéal moral de Panétius. Son idée centrale, c'est que la morale de Panétius est une morale qui indique quels sont les devoirs des chefs et comment on s'y prépare. La destinée du *De officiis* est ainsi singulière : l'évêque saint Ambroise y trouvait une morale pour ses clercs ; le XVIe siècle y a cherché l'expression d'une morale civique : voici que M. Pohlenz voit, dans le modèle de Cicéron, dans le Περὶ καθηκόντος de Panétius, un livre de préparation à la fonction de chef politique. Cette thèse paraît s'appliquer d'ailleurs bien plus exactement au second livre qu'au premier ; ce second livre, qui a pour sujet l'utile, ne traite pas, en effet, la question dans toute sa généralité, mais se rapporte en très grande partie aux moyens qu'emploie le politique pour s'assurer le pouvoir ; la plus grande utilité sociale n'est-elle pas, en effet, dans un chef qui a su s'assurer le concours des hommes (II, 16)? Partant de là, M. Pohlenz n'admet pas sans réserve l'interprétation connue et en général suivie de Reitzenstein (*Werden und Wesen der Humanität im Altertum*, 1907), qui voit dans la notion d'humanité l'essentiel de la morale de Panétius ; il fait remarquer non sans raison que le mot latin *humanitas* n'a aucune contre-partie en grec (p. 139).

M. Pohlenz n'exagère-t-il pas à son tour? Sans doute, à propos de I, 150, il montre justement que l'homme à qui s'adressent les conseils du *De officiis* est un homme assuré de la vie matérielle ou qui n'a pas trop à y songer ; et, par conséquent, Panétius est fort éloigné du cynisme et de ce qu'il pouvait y avoir de cynisme dans l'ancien stoïcisme ; mais il ressort du livre même que les vertus que vante Cicéron ne sont pas seulement celles du chef, mais celles qui créent entre tous les hommes une solidarité qui s'exprime par des services mutuels.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage contient un très grand nombre de remarques intéressantes et pénétrantes. Citons-en quelques-unes : sur la traduction en latin du vocabulaire grec : *officium* (dérivé de *opificium*) insiste sur l'activité pratique, à la différence du grec καθῆκον, qui se réfère à une convenance naturelle ; le mot καλόν n'a pu être rendu par *pulchrum*, mais par *honestum*, qui suggère l'idée toute romaine de l'*honor* (comme dans *cursus honorum*). — Sur les modifications des thèmes de l'ancien stoïcisme par Panétius : à propos du liv. I, § 11, l'unité des ver-

tus repose non, comme chez Zénon, sur l'idée de la science dont elles seraient des aspects, mais sur l'union solidaire des tendances dont chacune correspond à une vertu ; le § 20 indique que, contrairement à Chrysippe, le droit de propriété est lié, pour Panétius, à l'institution de l'État, et c'est d'une manière analogue que (II, 42) la monarchie trouve sa justification dans l'utilité sociale. — Un des passages les plus importants du livre est, à propos de I, 93-146, l'étude sur l'importante notion morale de *decorum* : cette notion a un caractère proprement esthétique, étant du ressort du sentiment immédiat plutôt de la raison (cf. 93, 110, 114-145) ; elle introduit dans l'ancien Portique une individualisation de la morale, qui proportionne les règles à chaque caractère ; l'exemple du suicide (112) est très topique ; la convenance du suicide ne dépend pas, comme chez Zénon, de l'estime des biens faite par le sage, mais du caractère de chacun ; il n'est pas convenable, par exemple, qu'Ajax supporte ce que supporterait Ulysse. — M. Pohlenz fait encore des remarques intéressantes sur une critique que Panétius adresse à Platon à propos de l'égoïsme du philosophe (I, 28), sur l'aspect social qu'il découvre en des vertus personnelles comme la grandeur d'âme et le courage (61-62), sur la limitation que le mépris des biens extérieurs doit trouver dans l'utilité sociale (68).

Émile Bréhier.

U. Knoche, *Magnitudo animi, Untersuchungen zur Entstehung und Entwicklung eines römischen Wertgedankens* : Leipzig, Dieterich, 1935, 93 pages.

La « biographie d'une idée » : tel est le mot par lequel l'auteur lui-même désigne l'étude habilement conduite qu'il consacre à une notion assez malaisée à définir, celle de la *magnitudo animi*. Le problème à résoudre est posé nettement dès les premières lignes de l'ouvrage. En gros, les sens de l'expression *magnitudo animi* peuvent se ramener à trois : elle inclut, en effet, les notions de *fortitudo*, de *constantia*, de *clementia*. Comment ces trois vertus bien différentes, la troisième surtout, se sont-elles trouvées associées dans une désignation unique? La réponse est apportée par l'histoire non pas seulement du mot, mais de l'idée, plus ancienne à Rome que le mot et qui, d'abord assez pauvre, s'enrichit, se nuance, se transforme peu à peu.

L'un des principaux mérites de l'ouvrage de M. U. Knoche est de faire ressortir les facteurs qui contribuent à cette évolution. Le plus important et sans doute le plus connu est la philosophie grecque dont l'influence sur la notion romaine de grandeur d'âme, comme sur toutes les notions morales, a été prépondérante. Mais cette influence ne s'exerce pas dans une direction unique. Le contenu de la μεγαλοψυχία était loin d'être sem-

blable, en effet, pour un péripatéticien et pour un stoïcien : de là deux conceptions de la *magnitudo animi* qui s'affrontent à Rome, incarnées en deux hommes chez qui la grandeur d'âme, égale, selon le mot de Salluste, fut cependant profondément différente. César représente l'idéal du μεγαλόψυχος péripatéticien tel qu'il nous apparaît chez Aristote et ses successeurs : homme à la vertu active, méprisant les richesses, généreux envers ses amis. Caton, c'est l'idéal stoïcien ou plus exactement la fusion du vieil idéal romain avec la notion stoïcienne. L'auteur montre très heureusement comment s'est opérée une telle fusion : si les Romains transforment leur antique *uirtus* en l'enrichissant d'éléments stoïciens, ils modifient aussi la notion qui leur vient du dehors ; de la μεγαλοψυχία du Moyen-Portique, mélange de καρτερία et d'ἀνδρεία, proposée à tous les hommes, ils font une vertu de classe, une vertu politique qui caractérise le parti des *boni*. A propos de la double utilisation du mot, l'auteur pose la question de priorité et il la résout en faveur des péripatéticiens : son argumentation ne repose, il est vrai, que sur un raisonnement, mais, sur ce point, comme sur quelques autres, les textes n'apportant pas de réponse, sans doute faut-il se contenter de la vraisemblance.

L'étude de M. U. Knoche met encore en lumière un autre facteur, non moins important que le précédent dans l'évolution du sens des mots : c'est le facteur historique. Vertu guerrière au temps des conquêtes de Rome, la grandeur d'âme devient, à l'époque des Gracques, le privilège des défenseurs de la liberté. Pendant la dictature de César, la *magnitudo animi* tend à sortir du domaine de la politique pour entrer dans celui des vertus privées : elle n'est plus pour un Marcellus que la sauvegarde de sa propre *dignitas*. Après 44, le mot, appliqué à Brutus et à Cassius, reprend une nuance politique. C'est principalement pour avoir été attribuée à César d'abord, à Auguste ensuite, que la notion de *magnitudo animi* s'enrichit de celle de *clementia* qui lui est longtemps restée étrangère et, sous cette forme, elle devient pour Virgile et Tite-Live une caractéristique non seulement du souverain idéal, mais du peuple romain tout entier. Il n'est pas moins curieux de voir comment chez un même auteur, Cicéron ou Sénèque, par exemple, les sens que revêt l'expression sont étroitement dépendants des circonstances historiques et des conditions extérieures. Sénèque en exil voit dans la *magnitudo animi* la disposition à supporter l'injustice, tandis que sa situation auprès de l'empereur la lui fait montrer, dans le *de clementia*, comme l'idéal du souverain ; puis d'amères désillusions le rejettent vers une conception de la grandeur d'âme de plus en plus intérieure et largement humaine.

Ce simple aperçu permet d'entrevoir la méthode de M. U. Knoche. Elle s'appuie avant tout sur un examen très attentif des textes. Textes latins d'abord, principalement ceux de Salluste et de Cicéron, témoins

d'une époque décisive pour la formation de la notion. Mais l'auteur fait appel, pour interpréter ces textes, aux données de la philosophie et de l'histoire cherchées en dehors de la littérature latine : Aristote est abondamment cité, Polybe offre d'importantes remarques sur la mentalité romaine. On ne saurait trop louer l'auteur de ne pas vouloir s'en tenir à une étude purement lexicographique : désireux de tenir compte de « l'élément ondoyant, impondérable » du langage, il a cherché à pénétrer les sentiments qui, accompagnant l'emploi d'un terme, le colorent de nuances importantes pour sa destinée ultérieure. Si tel « Schlagwort » se charge, entre adversaires politiques, à une époque donnée, de mépris ou d'admiration, cette valeur affective ne peut pas être négligée. L'étude de M. U. Knoche, en montrant le riche contenu d'une expression comme *magnitudo animi*, éclaire ainsi d'un jour nouveau des textes bien connus : le parallèle de Caton et de César, par exemple, ou encore l'éloge du dictateur dans le *pro Marcello ;* elle s'adresse donc à ceux qu'intéresse la psychologie des individus aussi bien que l'histoire des idées.

L'ouvrage se termine par deux *indices* utiles, celui des mots étudiés et celui des textes cités. On regrette l'absence d'une bibliographie : aussi bien l'auteur n'utilise-t-il qu'un petit nombre d'ouvrages et d'articles, la plupart très récents et surtout relatifs aux questions philosophiques. Sans doute a-t-il conscience de marcher dans une voie nouvelle : ceux qui voudront l'y suivre auront profit à recueillir les indications qu'il donne en passant sur des notions plus ou moins voisines de celle qu'il étudie et plus encore peut-être à s'inspirer de sa méthode.

H. Pétré.

Franz de Ruyt, *Charun démon étrusque de la mort* (*Études de philologie, d'archéologie et d'histoire anciennes publiées par l'Institut historique belge de Rome*, t. I) : Rome, 1934, 1 vol. in-4°, 305 pages, avec 58 figures hors texte.

On est heureux de voir s'élargir la famille des périodiques publiés par les Écoles et Instituts étrangers de Rome ; plus heureux de pouvoir sans réserve louer la contribution qu'apporte M. de Ruyt à la fois à l'étruscologie et à l'histoire comparée des religions. Il a repris un thème plusieurs fois traité déjà, mais avec une méthode, une plénitude d'information et une prudence de jugement qui annule les travaux antérieurs ; sans même parler d'une illustration de qualité rare, très abondante, et qui permet de contrôler par soi-même la précision et l'acuité de vision de l'auteur.

Toute la première partie (jusqu'à la page 137) est consacrée à la description des monuments : toujours circonstanciée et pourtant claire.

Puis vient un « Essai de synthèse » sur le type et le mythe de Charun : dieu à la figure bestiale et farouche, de couleur bleu sombre, souvent armé d'un gros maillet. Les attributs, la mise, certains traits physiques même peuvent varier, selon la date (du IVe siècle au IIe avant notre ère), le lieu, la technique, les influences étrangères. Mais, en en rendant compte, l'auteur réduit leur signification, de sorte que le type initial apparaît nettement. Il s'agit, montre-t-il, sous un nom grec, d'un personnage appartenant au folklore étrusque, non plus passeur des morts, mais représentant la mort elle-même sous ses traits hideux. Son rôle s'arrête à la porte des Enfers : ayant assommé et conduit l'homme au dernier séjour, il n'y entre pas pour le torturer. Enrichi de traits grecs divers, surtout au IIIe siècle, et représentant à la fin la synthèse de bien des êtres infernaux, il n'en a pas moins sauvegardé son caractère ethnique avec une remarquable permanence. Tout cela paraît bien établi. Peut-être M. de Ruyt est-il un peu trop aventureux, au contraire, en cherchant dans la religion chaldéenne les seuls rapprochements qu'il juge probants. Non que je sois enclin à nier l'origine asiatique des Étrusques. Mais une telle hypothèse ne pourrait être appuyée que par des recherches serrées sur l'origine de tel détail qui surprend en Charun : par exemple, la peau de lion qui parfois le revêt, ou les pattes de lion dont il est pourvu sur la belle fresque de la tombe du Typhon (fig. 25). Les rapprochements proposés par M. de Ruyt, p. 236 et suiv., indifféremment avec Nergal et des démons inférieurs de Chaldée, sont intéressants, certes, mais insuffisants.

On le remarque d'autant plus (et trop, peut-être) que les dernières pages, qui étudient avec beaucoup de délicatesse le Charun virgilien (grec, mais son sans quelque chose d'étrusque), celui de Dante et ceux des peintres toscans du XIVe au XVIe siècle, sont d'une prudence exemplaire, écartant la tentation d'influences étrusques *formelles*. Il faut citer la conclusion : « L'âpreté du pays, la rudesse des habitants, la transmission des traditions folkloriques de génération en génération, suivant une évolution lente mais continue, adaptant les souvenirs antiques aux nouvelles circonstances de la vie, expliquent cette analogie, aussi naturelle d'ailleurs que la permanence de certains types physiques, alors que les mœurs, les idées et l'organisation de la vie ont totalement changé. » On ne saurait mieux dire.

Jean Bayet.

Manfred Halberstadt, *Mater Matuta* (*Frankfurter Studien zur Religion und Kultur der Antike*, t. VIII) : Frankfurt-am-Main, 1934, 70 pages.

La méthode de ce mémoire est excellente : refusant de partir d'étymo-

logies aventureuses ou de rapports plus ou moins généraux avec des religions lointaines, M. Halberstadt entend expliquer Mater Matuta par l'analyse conjointe du culte et de la légende. Il pense que le rapprochement antique entre Mater Matuta et Inô-Leucothéa n'est pas vain : les légendes grecques sur les nourrices de Dionysos, leur fuite, leurs rapports avec la mer, leur mort, leur culte mi-héroïque, mi-divin, le rituel du temple de Leucothéa à Chéronée en particulier le justifieraient. Peut-être M. Halberstadt s'est-il un peu trop complaisamment étendu sur cette partie de son travail. En étudiant les différents sanctuaires italiques de la déesse, surtout celui de Satricum-Conca, où les fouilles ont été si productives, il serre son sujet de plus près. Mater Matuta apparaît déesse nourricière et de nourrices ; la partie importante de son nom est *Mater* avec sa pleine valeur ; l'épithète *Matuta* oblige à la considérer aussi comme déesse de la lumière naissante (bien que le mot puisse aussi signifier « la bienfaisante ») ; quant à son identité foncière avec Inô, le récit d'Ovide l'établit, grâce à sa couleur romaine, qui exclut l'hypothèse d'un pur démarquage du grec.

Riche de matière et subtil de discussion, ce mémoire apporte certainement des précisions notables sur un des points les plus controversés de la religion romaine. Il ne nous semble plus douteux que Mater Matuta soit avant tout déesse nourricière ; quant à ses rapports avec le dionysiasme, si complexes et confus, M. Halberstadt a raison d'y porter la lumière. Peut-être faudrait-il seulement chercher sur ce sujet des précisions en Italie même ; en pourra-t-on trouver?

Jean Bayet.

Georges Drioux, *Cultes indigènes des Lingons : essai sur les traditions religieuses d'une cité gallo-romaine avant le triomphe du christianisme* : Paris-Langres, 1934, in-4°, 227 pages, cartes et figures.

Ce travail est un modèle de ce qu'il faudrait posséder pour l'ensemble de la Gaule. L'auteur, passant en revue les grandes divinités, les divinités zoomorphes, les divinités tutélaires et domestiques, les divinités topiques, en arrive à retracer d'ensemble la « géographie sacrée » du territoire qu'il a envisagé, en montrant même les survivances des anciennes croyances au sein du christianisme.

La méthode est très sûre : méfiance à l'égard des excès de la méthode comparative ; précautions contre l'hypothèse totémique ; prudence dans l'utilisation du folklore. Les relevés de monuments, même perdus, sont des plus soigneux et semblent complets ; reportés sur des cartes, ils suggèrent certaines conclusions dont la portée dépasse le territoire de la « cité » : par exemple la pénétration de « Mercure » le long de la voie ve-

nant de Narbonnaise (p. 18), la dispersion rurale de certains autres cultes (p. 65). On se rend compte pourtant de l'incertitude et de la maigreur de ces résultats ; et l'on sent combien ils gagneraient en ampleur et en fermeté si, au lieu de se limiter au territoire des Lingons, on pouvait disposer de cartes du même genre, avec des tracés de routes (aussi vraisemblables que possible), pour l'ensemble de la Gaule.

Beaucoup d'autres précieuses notations de M. Drioux doivent orienter les recherches de détail qui préparent cette œuvre si désirable : soit qu'elles suscitent des confirmations, soit qu'elles appellent certains correctifs. Ainsi je crois bien qu'il ne faut pas, lorsque, auprès d'une source guérisseuse, on trouve une multitude d'ex-voto représentant des organes très divers, chercher à délimiter trop strictement les maladies qu'on y venait soigner et, par suite, la nature de la divinité qu'on y adorait (par exemple, p. 24). Je me demande aussi si, devant tel débris de monument, on ne conclut pas trop vite au « cavalier contre l'anguipède » : le fragment de Saint-Martin-du-Mont, qui figure p. 48 sous le n° 16, rappelle bien plutôt les monuments (médailles, bas-reliefs) où l'empereur à cheval semble soutenu par la Terre nourricière. Çà et là (p. 50 et suiv., 63), les hypothèses un peu risquées de savants imaginatifs sont rapportées avec un peu trop de complaisance : mais ce n'est que par accident, et M. Drioux ne les prend pas à son compte.

Il faut admirer, au contraire, sans réserve, qu'il ait si sobrement constaté l'abondance des cultes de sources, fontaines et rivières (mais j'ai cherché en vain la mention de la Fosse Dionne de Tonnerre?), trop naturelle, dit-il, en cette région de dispersion des eaux. Ses autres conclusions sont aussi sûres : on retiendra comme essentielle celle-ci : que les cultes d'origine gauloise, loin de s'être progressivement amortis sous la domination romaine, ont repris (à partir du IIIe siècle) une vitalité qui explique leur longue survivance sous l'apport chrétien et encourage à en rechercher les traces dans les documents ecclésiastiques. Ainsi ce travail, si parfaitement et même luxueusement présenté, n'est-il pas seulement une excellente contribution à l'archéologie gallo-romaine et à l'histoire des religions, mais un encouragement aux meilleures méthodes.

Jean Bayet.

Sciences auxiliaires.

Inscriptiones Italiae. Volumen X : *Regio X ;* Fasciculus II : *Parentium*, curavit Atilius Degrassi : Roma, Libreria dello Stato, in-fol, XXIV-107 pages, 3 pl., 80 L.

Le troisième fascicule des *I. I.* contient les inscriptions provenant de

Parentium (Parenzo en Histrie) et de ses environs, dont beaucoup ont trouvé refuge au musée de Trieste. Ce recueil comprend 131 pages et 263 numéros, alors que la partie correspondante du *C. I. L.* comprend 10 pages et 84 numéros ; on voit le progrès. Quatre inscriptions viennent du *Supplementum* de Pais, 43 des *Atti e memorie della Societa istriana d'archeologia* (de 1886 à 1931), 7 des *Arch. ep. Mitt.* (1892, publiées par Münsterberg et Patsch), 2 des *Notizie* (1928, p. 412), 6 du Dessau et 5 de l'E. Diehl.

Tout le reste, soit 106 numéros, est inédit. Il s'agit souvent de fragments infimes, mais il faut faire un sort à une série de 90 graffites (nos 93 à 182) qui ont été découverts dans la basilique d'Euphrasius et notent des dates de décès selon le type suivant : *V id(us) mai(as)* | *obitum* | *Nerius* | *p(res)b(yter)* (no 124). On croit que ces graffites s'échelonnent de la fin du VIe au IXe siècle ; on y remarque des formes comme *genuarias* (*ianuarias*), *madio* (*maio*), *nuno* (*nono*), attestées ailleurs il est vrai.

Le plan est le même que dans les autres fascicules. L'inscription est le plus souvent reproduite en phototypie, et dans ce cas le texte suit la figure en minuscule italique avec développements et compléments ; lorsqu'il n'y a pas de phototypie, il y a reproduction d'un dessin ou de l'inscription en majuscules (comme dans le *C. I. L.*). Le commentaire, en latin, renseigne sur la découverte et la bibliographie ; il donne le numéro de l'estampage et celui du cliché photographique ; l'inscription est suivie d'explications, qui manquent tant au *C. I. L.* et pour lesquelles on doit féliciter M. A. Degrassi. Le volume s'ouvre par trois planches : une carte de la région de Parentium, un plan de la ville avec indication à l'encre rouge des restes antiques, un plan du groupe formé par les quatre basiliques chrétiennes anciennes, et se termine par des *indices* et des tables de concordance. Il faut insister sur les photogravures ; elles sont excellentes et permettront aux travailleurs de vérifier à tout moment les lectures de l'éditeur.

Les numéros des inscriptions se détachant mal, ne pourrait-on dans le titre courant porter le premier et le dernier numéro de chaque page? Afin que l'on sache toujours où en sont les *I. I.*, ne pourrait-on, sur une feuille volante, insérer dans chaque publication un *conspectus* de l'ensemble avec notation des fascicules parus?

C'est avec timidité que je pose ces questions. En effet, le compte-rendu que j'ai fait ici (X, 1933, p. 526) des deux premiers fascicules a éveillé certaines susceptibilités : bien qu'ayant insisté sur l'*utilité* et la *beauté* des *I. I.*, je m'étais permis de regretter la complication bibliographique, si j'ose dire, qui allait résulter de ce nouveau recueil dont le plan diffère de celui du vénérable *Corpus*. Je tiens à dire, en toute bonne foi,

que le fascicule de M. Degrassi est si parfait, tant pour la science que pour la présentation, qu'il me fait revenir sur ma première impression. Il me prouve victorieusement que l'enrichissement du matériel et les moyens techniques modernes justifient de façon complète cette colossale entreprise. Que l'on croie bien que les réactions auxquelles j'ai fait allusion plus haut ne sont pour rien dans l'amendement que j'apporte à ce que j'écrivais il y a deux ans. Car, en terminant, je revendique pour les auteurs de comptes-rendus une liberté qui ne peut avoir pour limites que la conscience et la courtoisie. Sans quoi les bulletins critiques devront s'appeler encômiastiques — ils le sont déjà trop souvent — et n'auront plus qu'à disparaître des revues scientifiques.

Marcel Durry.

A. de Poorter, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville de Bruges* : Gembloux-Paris, 1934, in-8°, 762 pages (Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de Belgique, vol. II).

Les manuscrits de la bibliothèque de Bruges, au nombre de 610, proviennent pour la plupart de l'abbaye cistercienne des Dunes, établie dans cette ville dès le xiie siècle et dont les bâtiments sont occupés aujourd'hui par le grand séminaire. Mais, comme, au début du xviie siècle, l'abbaye des Dunes avait elle-même hérité des livres d'une autre abbaye voisine, celle de Ter Doest, à Lisseweghe, il s'agit en réalité de deux séries distinctes — et d'ailleurs souvent difficiles à discriminer — de *codices*, les *Thosani* et les *Dunenses*. Il convient d'ajouter à ces deux fonds principaux une douzaine de manuscrits provenant de l'abbaye bénédictine d'Oudenbourg et quelques acquisitions plus récentes, parmi lesquelles une riche collection de *Livres d'heures et de prières*.

Aucun des manuscrits de Bruges n'est antérieur au xie siècle — ils sont surtout nombreux à partir du xiiie — et aucun, sauf erreur, n'intéresse l'Antiquité classique. En revanche, la théologie, la philosophie, le droit, les sciences physiques et naturelles, l'histoire et la grammaire du moyen âge y sont largement représentés.

La compétence bien connue du savant bibliothécaire M. de Poorter a fait merveille dans la description de la riche collection dont il a la charge. Ses notices, toujours précises et aussi détaillées que la matière le comporte, sont enrichies d'informations bibliographiques précieuses, en sorte que le catalogue des manuscrits de Bruges sera, autant qu'un catalogue, un véritable instrument de travail.

Ajoutons que dans l'Introduction placée en tête de ce gros volume M. de Poorter a réuni bon nombre de renseignements utiles pour l'histoire et l'identification de beaucoup de ces manuscrits, dressé la liste

des copistes qui ont signé un certain nombre d'entre eux et donné le titre de tous les catalogues et notices, manuscrits et imprimés, dont ces *codices* ont été l'objet du XVIe siècle au XXe.

A signaler, dans le manuscrit 218, qui est un recueil, rédigé au XIVe siècle par Guillaume, abbé de Ter-Doest, d'instructions ou de méditations à l'usage des religieux de cette abbaye, un éloquent éloge, que M. de Poorter a été bien inspiré de recueillir, du travail des copistes (*opus immortale*), ainsi que de tous les travaux manuels et intellectuels (*praeparatio*, *emendatio*, *illuminatio*, *intitulatio*, *ligatio*) qui concouraient à la confection, à la correction et à l'ornementation des livres dans les *scriptoria* monastiques.

Le catalogue des manuscrits de Bruges, tome II du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique, porte comme le tome I (Manuscrits de Namur), dont il a déjà été rendu compte dans la *Revue* (12e année, 1934, p. 472-473), le millésime de 1934. Bel exemple d'activité scientifique dont il y a lieu de féliciter sans réserve à la fois les rédacteurs, les membres de la Commission du Catalogue général et celui de nos collègues et amis belges qui en est, comme chacun sait, l'animateur, M. Paul Faider, professeur à l'Université de Gand et conservateur de Mariemont.

Ch. Samaran.

Droit romain.

Henri Lévy-Bruhl, *Quelques problèmes du très ancien droit romain* (*Essai de solutions sociologiques*) : Paris, Domat-Montchrestien, 1934, 185 pages, 35 francs.

Les origines du droit romain posent des problèmes que les historiens, les juristes et les sociologues ont diversement résolus. M. H. Lévy-Bruhl a réuni dans ce volume une série d'articles dont l'ensemble forme le tableau le plus complet que l'on possède à l'heure actuelle sur le droit romain antérieur aux XII Tables et qui permettra par là même de réaliser l'accord entre les résultats — trop souvent divergents — des historiens, des juristes, des sociologues et des linguistes.

Jusqu'à présent, les juristes avaient essayé de découvrir, à travers les institutions romaines les plus anciennes, les origines mêmes du droit. On avait admis sans discussion que les plus anciens documents sur le droit romain nous mettaient en présence d'un droit « primitif », qui dès lors devait être comparé à d'autres droits également « primitifs ». On fit largement appel à la méthode comparative et on releva soigneusement toutes les ressemblances, — parfois fortuites et trop souvent trompeuses, — qu'on croyait découvrir entre le très ancien droit romain et le droit des peuples peu avancés. Cette méthode avait conduit à placer

dans le court intervalle — à peine trois siècles — qui sépare la législation décemvirale de l'œuvre doctrinale du grand pontife Quintus Mucius Scaevola l'apparition successive, sur un rythme accéléré, de toutes les institutions et règles de droit dont la complexité ou la souplesse ne s'accordaient pas avec la simplicité et le caractère fruste et brutal qu'on attribuait aux institutions primitives. L'histoire du droit romain devenait ainsi l'histoire raccourcie du droit tout entier.

Les découvertes récentes n'ont pas confirmé cette vue trop simple et exagérément schématique des faits. Une longue préparation, dont on commence à entrevoir la portée, a précédé la brusque éclosion du droit romain, tout comme ailleurs le « miracle égéen », — l'expression est de M. Gustave Glotz, — a préparé le « miracle grec ».

Une comparaison qui ne tiendrait pas compte de tous les éléments que révèle l'étude du très ancien droit romain risquerait de fausser gravement la signification même des règles ou des institutions qu'on prétend expliquer. M. Lévy-Bruhl déclare d'emblée qu'il veut « replacer les institutions dans leur cadre chronologique ». C'est un principe qu'on n'a jamais appliqué d'une manière suivie à l'étude du très ancien droit romain, aussi l'affirmation de M. Lévy-Bruhl, loin d'être la réédition banale d'une clause de style, est au contraire un principe de méthode susceptible de renouveler entièrement notre connaissance des origines du droit romain.

La méthode comparative ne peut plus être appliquée automatiquement, et M. Lévy-Bruhl nous en donne la raison (p. 11) : « Puisque les institutions juridiques sont le produit naturel du milieu social, des idées et des sentiments qui y ont cours, on n'est autorisé de se servir de la comparaison que lorsqu'il s'agit de sociétés du même type, ou d'institutions basées sur des besoins, des idées ou des croyances largement répandues. »

Nous voudrions montrer ici que les résultats auxquels est arrivé M. Lévy-Bruhl pour l'application de cette méthode sont parfaitement conformes aux données les plus récentes de la linguistique et de la préhistoire. Naguère, M. Vendryes avait montré pourquoi l'accord entre les résultats de l'archéologie et de la linguistique était difficile à atteindre (*Le langage*, p. 358). Mais cet accord n'est nullement impossible, et M. Lévy-Bruhl vient de le prouver par son étude sur le nexum et la mancipation (p. 139 et suiv.). Dans le nexum, le prêteur remettait au futur débiteur un petit lingot de bronze : *aes*, *rauducculum*. On a supposé que ce lingot représentait l'objet même du prêt et que primitivement il constituait la monnaie elle-même. Celle-ci était pesée au moment du prêt. Mais M. Lévy-Bruhl prouve qu'à l'époque ancienne le prêt devait avoir pour objet non pas la monnaie, mais les produits de l'économie rurale :

bétail ou blé. La remise de l'*aes* (*aes nexum*) avait une valeur mystique : elle obligeait celui qui avait reçu l'*aes* à rendre l'objet du prêt, quel qu'il fût. Ainsi la signification symbolique de l'opération, loin d'être le résultat d'une évolution récente, comme on l'a cru jusqu'à présent, est au contraire très ancienne et révèle un des aspects les plus caractéristiques de la mentalité de l'époque, dont on a du reste d'autres vestiges.

Ce n'est qu'à une époque relativement récente que la monnaie est devenue l'objet normal du prêt. La pesée, qui était nécessaire pour vérifier le poids des pièces de bronze, a été incorporée au nexum. La linguistique apporte la preuve que la remise de l'*aes* et la pesée, réunies en un seul acte à l'époque récente, sont deux opérations d'origine et d'âge différents : le mot *aes* est d'origine indo-européenne (cf. Meillet, *Histoire de la langue latine*, p. 76), alors que la *libra* semble appartenir au vieux fonds méditerranéen (Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 518). Les découvertes archéologiques attestent l'importance et la fréquence de l'opération librale, — la pesée réelle ou symbolique, — dans tout le bassin de la Méditerranée à une époque antérieure à l'arrivée des Indo-Européens.

En montrant que le prêt à date ancienne avait pour origine des produits de l'économie rurale, M. Lévy-Bruhl apporte une nouvelle preuve de la forte influence qu'a exercée sur la civilisation romaine le genre de vie des premiers Romains. M. Marouzeau avait autrefois fortement insisté sur ce fait (dans les *Mélanges Vendryes*). J'ai moi-même essayé de montrer l'origine agricole du *fenus* (*naturalis terrae fetus*), qui, à l'époque classique, désigne exclusivement le prêt à intérêt ayant pour objet de l'argent (le *fenus unciarium* est une limitation du taux de l'intérêt qui ne s'est appliqué qu'aux prêts d'argent). M. Lévy-Bruhl nous a fourni indirectement l'explication de la singulière transformation du sens du mot *fenus*.

Quant aux rapports du nexum et de la mancipation, celle-ci étant un acte de transfert (à l'époque classique), celui-là un acte destiné à créer une obligation, l'identité de leurs formes permettrait déjà d'entrevoir une origine commune.

Selon M. Lévy-Bruhl, la mancipation est, en effet, sortie du nexum, et la trace de son origine apparaît jusque dans le langage de Cicéron. Dans le *Pro Murena* (2, 3), Cicéron se compare au vendeur qui doit garantir son client contre les risques d'éviction : *si in rebus repetendis, quae mancipi sunt, is periculum iudicii praestare debet, qui se nexu obligauit...* Dire que le vendeur s'oblige *nexu*, alors que l'opération envisagée est une mancipation et non un *nexum*, semblait être le résultat d'une erreur grossière : Cicéron — le disciple des Scaevola — aurait confondu le nexum et la mancipation ! Tout s'éclaire si l'on donne à *nexu* le sens

exact qu'a dégagé M. Lévy-Bruhl : *aes nexum*, la pièce de bronze que l'acquéreur remettait effectivement au vendeur. Le fondement mystique de l'*auctoritas* du vendeur, à laquelle Cicéron fait ici allusion, et l'ancien rapport entre la mancipation et le nexum apparaissent de la manière la plus claire dans ce passage du *Pro Murena*, incompréhensible jusqu'à présent.

Une autre étude qui devrait retenir tout particulièrement l'attention des linguistes est celle que M. Lévy-Bruhl a consacrée à *parricidas* (p. 77-95). L'étymologie proposée, — **patris-cidas*, — se heurte, a-t-on dit, au fait que le groupe *-tr-*, très résistant en latin, n'a jamais passé à *-rr-* (cf. M. Niedermann, *Phonétique historique du latin*, 1931, p. 196, § 76).

Il convient d'abord de remarquer que, du point de vue juridique, seule l'explication de M. Lévy-Bruhl peut rendre compte de la fameuse « loi de Numa » : *Si qui hominem liberum dolo sciens morti duit, parricidas esto*, où « *homo liber* » appelle en quelque sorte l'opposition avec le « *pater* » (patricien). Ainsi cette loi assimile le meurtre d'un simple homme libre au meurtre d'un *pater*.

Mais justement cette assimilation a pu être le point de départ d'une étymologie populaire : le sens du mot ayant changé, on a été tenté de le rapprocher de *par* (cf. Priscien, I, 33), comme l'exigeait sa nouvelle signification, et du coup la forme même en a été altérée. Seuls les Romains cultivés reconnaissaient à travers le « *parricidas* » récent l'antique **patricidas* : un tel rapprochement, que ne justifient ni le sens ni la forme du mot à l'époque récente, serait réellement surprenant s'il ne reposait pas sur une tradition historique. On ne voit guère ce qui aurait pu le suggérer. En revanche, la déformation du mot sous l'action de l'étymologie populaire s'explique fort bien dans la doctrine de M. Lévy-Bruhl. On ne doit pas être surpris du fait que le groupe *-tr-* n'a pu résister, dans ce cas particulier, à l'action de l'étymologie populaire, car celle-ci a à son actif des altérations autrement graves : en roumain, elle a réussi à créer un groupe *-ll-* (dans le mot *cellalt*), alors que cette langue ne possède pas de géminées.

L'histoire des mots de la langue juridique est toujours complexe parce qu'elle reflète souvent des transformations du droit, dont les philologues devraient tenir compte. On s'accorde pour reconnaître que les termes techniques (noms de métaux, d'instruments, etc.) ont une histoire propre. Les termes juridiques, par contre, on veut les traiter trop souvent comme les mots de la langue courante, alors que leur histoire n'est certainement pas moins complexe que celle des autres termes de civilisation.

Un cas particulier extrêmement significatif est celui qu'a signalé

M. Meillet, *Histoire de la langue latine*, p. 35 : *emere*, qui signifiait « prendre », a passé au sens d' « acheter », tout comme en dorien de Sicile λαμβάνω. L'explication juridique de ce fait de langue nous est fournie par M. Lévy-Bruhl : la « formule vindicatoire » qui figure aussi bien dans la mancipation que dans la revendication par le *sacramentum in rem* implique l'idée d'une occupation. La mancipation, à l'origine, n'était pas un acte de transfert, mais une « mainmise », comme l'indique son nom. Au début, *emere*, dans la formule de la mancipation, avait, par conséquent, son sens primitif : prendre, occuper. Ce n'est que lorsque l'idée d' « occupation » a fait place à l'idée, plus subtile, de « transfert » que le mot *emere* a lui-même changé de sens. Cette déviation a dû se produire à une époque relativement récente, puisque les Romains en ont conservé le souvenir.

Il n'est pas possible de signaler ici toutes les questions intéressantes pour le linguiste et le philologue qu'on peut trouver à chaque page dans l'ouvrage de M. Lévy-Bruhl. La forte impression d'unité qui se dégage de cette série d'articles provient moins peut-être du fait qu'ils sont consacrés à l'étude d'une période déterminée de l'histoire du droit que de l'esprit et la méthode vraiment féconde qui ont inspiré ce travail. Mes propres recherches (sur la *Causa liberalis*) ont entièrement confirmé les vues de M. Lévy-Bruhl, notamment sa théorie sociologique de l'esclavage, en faveur de laquelle M. Benveniste a apporté un nouveau témoignage : l'origine étrusque de *seruus*.

La collaboration des divers spécialistes qui s'occupent de l'antiquité classique — un des vœux les plus chers à M. Marouzeau — vient de réaliser, grâce à l'ouvrage de M. H. Lévy-Bruhl, un progrès dont on ne saurait trop souligner l'importance et l'utilité.

Mathieu Nicolau.

L. Zancan, *Ager publicus, Ricerce di storia e di diritto romano* : Pubblicazioni della Facolta di littere e filosofia della R. Universita di Padova, VIII : Padova, Cedam, 1935, 110 pages.

M. Zancan nous donne sur l'*ager publicus* une monographie qui est bien loin d'épuiser ce vaste sujet, mais qui, sur certains points, apporte des lumières nouvelles.

L'ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur nous donne une vue d'ensemble. Il trace à larges traits l'histoire de l'*ager publicus* des origines aux Gracques. Pour lui, elle se résume en une dépendance toujours plus grande du possesseur de l'*ager* vis-à-vis de l'État, qui aurait cherché de plus en plus à le considérer comme une source de revenus. La démonstration demanderait à être appuyée sur des textes.

Plus intéressante, — parce que plus précise, — est la deuxième partie, qui constitue une exégèse approfondie de la loi agraire de 111 av. J.-C. M. Zancan est au courant des travaux récents sur la question. Il utilise et critique au besoin les études de MM. Cardinali, Saumagne, Carcopino, etc. Il estime, avec l'opinion dominante, que la loi agraire consacre dans une large mesure l'échec de la politique de Ti. Gracchus et le triomphe de la classe sénatoriale, mais apporte sur la véritable portée de la loi, et notamment sur ses rapports avec la loi Thoria, des précisions intéressantes.

H. Lévy-Bruhl.

A. Mellor, *Les conceptions du crime politique sous la République romaine* : Paris, Sirey, 1934, in-8°, 90 pages.

M. Mellor s'est attaqué à un beau sujet qui n'avait été traité dans son ensemble, depuis Mommsen et Strachan-Davidson, que par un ouvrage de M. Schisas (*Offences against the State in roman law*), dont l'auteur ne semble pas avoir eu connaissance.

L'ouvrage de M. Mellor n'est pas dépourvu de certaines qualités d'exposition et se lit avec agrément, mais on ne saurait dire qu'il examine les questions à fond. C'est ainsi que le problème fondamental, celui de savoir qui, dans la lutte entre le Sénat et les Gracques, était dans la légalité, est traité d'une manière superficielle, au moyen d'affirmations et non de preuves. L'ouvrage, dans son ensemble, manque d'objectivité. Il donne l'impression que l'auteur a cherché dans l'histoire romaine des arguments pour étayer des thèses qui lui sont chères. Ce n'est pas là une attitude favorable au bon travail scientifique.

H. Lévy-Bruhl.

Ouvrages scolaires.

A. Bourgery & H. Yvon, *Exercices latins. Application des règles et méthode de traduction* (Classe de cinquième et classes supérieures) : Paris, Belin, 1934, 414 pages.

MM. Bourgery et Yvon complètent par ce dernier volume le cours d'enseignement du latin dont ils avaient commencé la publication en 1932. A l'ouverture de cet ouvrage, certains, du moins je le suppose, auront un soupir de soulagement en s'apercevant qu'enfin il ne s'agit plus du latin « simplifié », « rendu facile », « appris rapidement ». Les auteurs eux-mêmes n'ont pas pris de chemin de traverse et ils n'en indiquent pas à leurs élèves. Ils ont fait ce qui peut paraître une découverte ; c'est que la vraie manière de savoir le latin est de l'apprendre. Découverte, oui, en vérité, et je crois qu'aucun de ceux qui ont eu des rapports avec les étudiants de l'enseignement supérieur ne prendra la dé-

fense des méthodes pseudo-rapides qui ouvrent les Facultés à des élèves mûrs tout au plus pour la classe de quatrième.

MM. Bourgery et Yvon ont pris par le plus long, comme La Fontaine allant à l'Académie ; mais ils ne l'ont pas fait dans l'intention de flâner le long du chemin et de s'amuser à la bagatelle. Leur livre est nourri d'un bout à l'autre de connaissances substantielles, et aucune notion propre à prévenir les bévues et l'inintelligence n'y est omise : étude des synonymes prêtant à la confusion, exercices amenant l'élève, par un contact prolongé avec certains mots, à en assimiler les sens les plus divers, entraînement méthodique à l'usage des formes hétéroclites ou surprenantes, etc...

Pour ne pas se singulariser à l'excès, ce manuel a sa page « moderne », proposant à l'élève une petite construction morphologique, papier et carton : découpage, bande à glissière, etc... Seulement ce jeu occupe l'espace qui lui convient, c'est-à-dire peu de place. Les auteurs ne sont pas tombés dans l'erreur de tant de méthodes pédagogiques qui font espérer aux élèves, et peut-être à quelques professeurs, qu'après avoir joué à grand renfort de petits cartons grammaticaux au loto, au loup ou au nègre, toute la classe lira couramment Tacite et Juvénal. Ces amusements peuvent être excellents pour graver dans l'esprit des particularités morphologiques : appelons-les l'ABC du latin, mais ne les autorisons pas à ambitionner un titre plus sérieux.

Après l'assimilation de cet ABC, il faut enseigner le reste, c'est-à-dire tout. La méthode adoptée pour les exercices est la même que pour la grammaire, et je résume rapidement ce que j'ai dit en rendant compte de ce volume : 1° l'inspiration est celle du livre de M. F. Brunot, *La pensée et la langue ;* tantôt, partant des besoins de la langue française, MM. Bourgery et Yvon multiplient les exercices destinés à enseigner aux élèves le moyen d'y répondre avec les ressources du latin ; tantôt, partant des habitudes du latin, ce sont les possibilités du français qu'ils étudient ; 2° le plan adopté est celui que suivent en général les syntaxes de l'enseignement supérieur ; les particularités par trop spéciales ou par trop exceptionnelles sont omises, mais toutes les autres difficultés sont étudiées, avec quelle ampleur, quelle précision ! Quiconque voudra le mesurer lira les six grandes pages consacrées aux formes et aspects de l'ablatif absolu. L'élève y est même prévenu qu'une tournure ne se trouve que chez César. Cette érudition ne se rencontrait guère jusqu'ici dans les ouvrages destinés à l'enseignement secondaire.

Toute cette richesse, bien dosée, bien graduée, est assimilable. Sera-t-elle assimilée? L'expérience l'enseignera aux professeurs. A coup sûr, les élèves qui sauront se l'approprier se trouveront ensuite à leur aise dans l'enseignement supérieur.

A. Guillemin.

M. Lenchantin de Gubernatis, *Manuale di prosodia e metrica latina ad uso delle scuole medie* : Messina & Milano, Principato, 1934, 116 pages in-12, 7 lire.

Ce petit ouvrage est particulièrement destiné aux classes moyennes des lycées, l'auteur s'étant réservé de compléter son enseignement de la métrique, d'une part, par des *Elementi* destinés aux petites classes et, d'autre part, par une *Metrica latina*. L'exposé est conçu à peu près selon le même esprit que celui de M. Juret dans ses *Principes de métrique* : fournir aux élèves les connaissances qui leur sont indispensables en mettant à leur portée l'essentiel des explications. Ce n'est pas chose facile, étant donné le désaccord qui persiste entre les métriciens sur bien des points : distinction du pied et du mètre, rôle du mot, nature de la césure, définition de l'ictus, interférence des accents métrique et verbal, abrègement iambique, — je ne parle même pas de questions plus délicates : scansion du saturnien, principe de la métrique logaédique, fondement de la prose métrique... Et pourtant M. Lenchantin touche tous ces points en s'efforçant d'adopter une attitude qui ne déroute pas trop les élèves. Je ne dis pas que ceux-ci retireront toujours de l'exposé des idées nettes : qu'est-ce que l'accent? le chapitre I leur indique sa place, non sa nature, et le chapitre X laisse entendre qu'il est d'intensité, comme l'ictus, sans résoudre le conflit qui s'ensuit entre la lecture normale et la lecture rythmique ; qu'est-ce que le saturnien? la page 106 nous en offre une définition qui a l'air définitive, mais que remet en cause la note de la p. 107... A propos de cette note précisément, je dois dire qu'à mon avis bien des anomalies de la métrique latine peuvent trouver leur explication dans une dualité fondamentale que n'admet pas M. Lenchantin, dans un conflit, marqué dès les origines, mais de plus en plus accusé, entre les tendances phonétiques propres à la langue latine et les particularités d'un système métrique qui lui était étranger. Mais les théories ne sont qu'effleurées dans ce manuel, et une autre occasion se présentera d'en aborder l'examen. L'utilité essentielle du livre de M. Lenchantin est de faciliter aux élèves la lecture des auteurs qu'ils expliquent dans les classes : Plaute et Térence, Catulle et Horace, Lucrèce et Virgile, les élégiaques. J'ajoute qu'à l'enseignement métrique M. Lenchantin se préoccupe de joindre les éléments d'une interprétation stylistique : nombreuses et pertinentes sont les observations sur les effets que tirent les poètes de l'emploi des mètres, des dispositions métriques, des licences prosodiques, etc. Il y a là un élément propre à vivifier l'explication des poètes.

J. Marouzeau.

W. F. C. Timmermans, *La France devant l'antiquité* : Groningen, Wolters, 1934, 250 pages, 2,60 Flor.

Ouvrage scolaire, destiné à éveiller chez les élèves le sens de l'antiquité, ou plaidoyer pour gagner les esprits à la cause gréco-latine, ce livre, né hors de nos frontières, est en tout cas une évocation instructive de ce que nous devons à notre culture traditionnelle.

Il est tout entier fait de citations qui viennent se ranger sous les titres : Paysages et monuments ; Le latin et le français ; La tradition classique ; Les humanités et l'éducation ; Parallèles ; Enseignements de la sagesse antique ; Leçons de l'art antique ; Pages imitées ou inspirées. Les auteurs cités vont de Du Bellay à Paul Valéry ; Rousseau y coudoie Voltaire, Hugo s'y rencontre avec Napoléon, et Léon Daudet y communie avec Anatole France.

Que prouve tout cela? Que nous vivons du passé, que nous nous expliquons par lui, que notre histoire était préformée en lui? Jusque-là, tout le monde sera d'accord et chacun accueillera le joli livre de M. Timmermans comme une illustration de ce qu'il y a de meilleur dans notre pensée, notre culture, notre art traditionnels. Quant à en tirer une leçon éducative et culturelle, propre, comme dit l'auteur dans sa Préface, « à fortifier les jeunes gens dans le culte de l'humanisme », ceci pose la question de ce qu'on appelle « les humanités modernes », et ce n'est pas ici le lieu d'en discuter. Mais, à propos — et ceci soit écrit sans malice — pourquoi un partisan des modernes ne nous donnerait-il pas, pour faire pendant, une anthologie de « ce que nous ne devons pas aux anciens », quelque chose comme « La France contre l'antiquité »? Qui se laissera piquer au jeu?

J. Marouzeau.

Périodiques.

Istros, revue roumaine d'archéologie et d'histoire ancienne, publiée sous la direction de M. S. Lambrino : Bucarest, Imprimerie nationale, 1934, fascicule I, 174 pages.

Les archéologues de l'Université de Bucarest n'avaient pas encore leur Revue. C'était d'autant plus regrettable que les travaux — excellents, mais dispersés — de cette jeune et brillante pléiade d'archéologues étaient, par suite de ce fait, difficilement accessibles aux savants étrangers. Aujourd'hui, grâce à l'inlassable dévouement de M. S. Lambrino — admirablement secondé par Mme Marcelle Lambrino — les archéologues roumains ont à leur disposition une Revue qui ne le cède en rien aux meilleures publications similaires de France et d'ailleurs. M. Marouzeau en avait signalé le projet dans une Chronique dès 1933 (*Revue des Études latines*, p. 44) ; le premier fascicule a paru en 1934.

Les travaux de M. et Mme S. Lambrino sont trop connus des lecteurs de cette revue pour qu'il soit encore nécessaire de les rappeler ici.

La science française n'a pas manqué d'apporter à la nouvelle Revue le témoignage de son intérêt et l'appui de sa sympathie. Le premier article est de M. J. Carcopino : *Lusius Quietus, l'homme de Qwrnyn.* Ce nom de lieu est la transcription arabe d'un nom grec qu'on lisait dans les *Physiognomonica* de Polémon. Est-ce Cyrène ou Cerné? Ce sont là deux identifications possibles proposées à titre d'hypothèse par M. Carcopino. L'article de M. Marouzeau, qui lui fait suite : *Histoire et philologie,* soumet au lecteur des questions qu'il engage à résoudre par une collaboration entre les spécialistes des différentes disciplines. Enfin, plus loin, M. P. Wuilleumier nous montre un très ancien et très curieux *dé à jouer de Tarente.* Ainsi l'histoire, la philologie et l'archéologie françaises se sont unies — telles trois fées bienfaisantes — pour saluer les débuts de la nouvelle publication.

On ne pouvait souhaiter un plus illustre parrainage. Il n'est pas difficile de prévoir un très bel avenir à une Revue qui débute sous de si heureux auspices. La contribution des savants roumains est, elle aussi, tout à fait remarquable.

M. V. Dumitrescu expose, dans deux articles, les résultats de ses recherches sur la civilisation énéolithique du sud-est de l'Europe. Dans le premier de ces articles — *Notes sur Cucuteni* — l'auteur discute, avec la compétence et l'autorité que lui donne une profonde connaissance du sujet, les conclusions du regretté archéologue allemand Hubert Schmidt. M. R. Vulpe étudie les *haches de bronze du type albano-dalmate,* et M. Gr. Florescu nous met au courant des beaux résultats des fouilles qu'il a faites en 1932 au camp romain d'Arcidava. M. V. Christescu s'efforce d'apporter quelque lumière sur la date du *limes* romain de la Valachie par l'étude approfondie et bien conduite du trésor des monnaies de Săpata-de-Jos. M. E. Coliu s'applique, après d'autres, à découvrir le sens mystérieux des symboles du sarcophage de Tomis récemment découvert. Les objets représentés sur ce sarcophage — à savoir : des tenailles, un fouet, une clochette, une balance à plateaux qui encadre un bucrâne, une hache (*dolabra*) et un javelot de forme assez particulière — seraient les attributs du dieu Mên. La documentation de l'auteur est parfaite et son explication très ingénieuse. Par malheur, on ne voit pas sur le sarcophage le caducée, attribut indispensable du dieu psychopompe qu'était Mên. S'il y a eu oubli ou négligence de la part de l'artiste, il faut reconnaître que c'est de sa part une faute d'autant plus surprenante que le caducée ne manque jamais dans les représentations du redoutable dieu des ombres. Quant à la *dolabra,* qui figure sur le sarcophage, on ne la trouve pas parmi les attributs de Mên, et il faut mettre beaucoup de bonne volonté pour la reconnaître sur un bas-relief du Bri-

tish Museum, où effectivement on voit représenté un fer recourbé, mais qui peut être aussi l'*uncus*, attribut obligatoire de la *Necessitas* (Εἱμαρμένη), compagne inséparable des dieux de la fortune. Or, précisément, le bas-relief en question est consacré à « Mên sauveur et distributeur des richesses » (ΠΛΟΥΤΟΔΩΤΗΙ), et la roue de la fortune y figure en bonne place. Quant à la clochette, elle est l'attribut d'une foule de divinités, et, en revanche, elle n'est jamais représentée sur les monuments consacrés à Mên seul. Le bucrâne est un motif aussi banal que l'est le taureau comme animal de sacrifice, et la balance, symbolisant la pesée des âmes, est connue de tous les peuples méditerranéens : Égyptiens, populations préhelléniques de l'Égée et de la Grèce, Étrusques enfin, qui précisément semblent venir de l'Asie Mineure, centre du culte de Mên. Symbole banal quand il s'agit du jugement des morts dans l'au-delà, la balance n'est pas un attribut propre à Mên. En attirant l'attention sur les curieux symboles du sarcophage de Tomis, nous tenons à rendre hommage à la science et à l'érudition du jeune auteur qui les a étudiés avec tant de soin.

Le dernier article est de M. S. Lambrino : *Les tribus ioniennes d'Histria ;* c'est une très précieuse contribution à l'étude des tribus ioniennes et du culte de Zeus Ombrios. La science de l'historien s'allie à celle de l'épigraphiste et du philologue pour éclairer, dans cette étude, une des questions les plus intéressantes du passé de ces régions, où la civilisation grecque a pris un caractère nettement agricole.

Cette Revue, écrite en français, dans une langue impeccable, fait le plus grand honneur à l'éminent maître qui l'a fondée et la dirige. L'excellente impression qu'a faite la nouvelle Revue dans les milieux scientifiques de Paris est du meilleur augure. Je suis heureux de pouvoir être l'interprète de l'intérêt qu'on a témoigné ici pour l'initiative de M. Lambrino et de la sympathie avec laquelle on ne cessera de suivre son effort.

Mathieu Nicolau.

IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU. — 1935.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1935.

Président : M. Eug. Albertini.

Cette séance a eu lieu dans une salle du Musée pédagogique, où avait été constituée par les soins de M. Gastinel, Inspecteur général, une exposition de tableaux et dessins dus à la collaboration de professeurs de latin et de dessin et destinés à rendre plus vivant l'enseignement du latin.

Assistaient à la séance, outre les membres de la Société dont les noms suivent, un très grand nombre de professeurs de lycée ou d'écoles libres, d'étudiants et de personnes intéressées à l'enseignement du latin.

Membres présents. — MM. E. Albertini, H. Bernès, H. Berthaut, L. Binet, O. Bloch, A. Bourgery, V. Buescu, F. Cauët, S. Delacroix, Mlle M. Ducel, MM. A. Fouilhé, A. Froidevaux, G. Gastinel, M. Gautreau, Giffard, Mlles A. Guillemin, Y. James, MM. P. de Labriolle, Lafaix, Mlle G. Lamborot, MM. P. Laurent, Leneveu, H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, P. Noailles, L. Noblot, R. Noiville, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, A. Pinaud, G. de Plinval, M. Ponchont, L. Sausy, Simon, Mlles T. Simmont, A. Tachauer, M. N. J. Twombly, Mlle J. Wuilleumier.

Communications du Bureau.

M. Albertini, président, remercie la Direction du Musée pédagogique de l'hospitalité offerte pour cette séance, souhaite la bienvenue aux nombreux assistants et adresse ses félicitations aux auteurs des tableaux exposés qui, pour la plupart, joignent à leur intérêt pédagogique une véritable valeur d'œuvres d'art.

M. Marouzeau, administrateur, met les membres de la Société au courant des événements écoulés depuis la séance de juin, qui a eu lieu à Genève au cours de l'excursion à laquelle la Société avait été conviée par le Groupe romand.

Il évoque le souvenir de deux membres éminents, décédés au cours de ces vacances : H. Bornecque, dont l'activité s'est exercée en tant de domaines différents : édition et traduction, histoire littéraire, métrique et prose métrique, pédagogie..., et E. Jolivet, qui, agrégé de grammaire et professeur à l'École Colbert, avait pris à tâche de faire participer l'enseignement primaire à la culture classique.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. A. Bourgery cherche à apporter quelque précision sur le mariage ou plutôt *les mariages de Sénèque*, en s'appuyant principalement sur l'interprétation du mot *adulescens*, employé à propos de Paulina dans la lettre 104 à Lucilius (64), et sur l'âge que devait avoir Paulina lors de son mariage avec Sénèque. Il donne comme dates possibles de ce mariage l'année 49 ou l'année 56 et s'efforce de déterminer à laquelle des deux épouses font allusion les passages où Sénèque parle de sa femme.

M. Giffard, pour fixer un point de l'argumentation présentée, précise que juridiquement l'âge de la nubilité (âge du mariage) pour les Romains est douze ans, et que l'*adulescentia* finit à vingt-cinq ans.

M. Albertini fait remarquer que tout un faisceau d'arguments, venant s'ajouter à ceux qu'a présentés M. Bourgery, permettent de considérer l'année 49 comme la plus probable.

II. — M. Gastinel, inspecteur général de l'Instruction publique, présente une quarantaine des tableaux qui ont figuré à une exposition d'imagerie antique organisée au Musée pédagogique en juin dernier. Après avoir rappelé les raisons qui exigent un rajeunissement de la pédagogie du latin, il expose les résultats obtenus grâce au travail concerté du personnel secondaire et propose quelques conseils pour l'emploi du matériel exposé. Il montre comment l'image, sans conduire à reprendre des exercices surannés d'apprentissage du vocabulaire, peut fournir au professeur l'occasion de rendre plus vivante et plus rapide l'acquisition de la langue et la connaissance de la culture.

En raison de l'heure avancée, il n'est pas possible d'instituer un échange de vues qu'appellerait cet exposé de méthode. M. Marouzeau tente seulement en quelques mots de se faire l'interprète des auditeurs en appelant l'attention sur la direction nouvelle que peut imprimer à l'étude du latin le souci des « realia » et l'emploi des documents, qui sont susceptibles de servir de base à une culture latine même pour des élèves sans latin. Pour les élèves à qui on réserve le bénéfice d'apprendre la langue, il faudra prendre garde, et M. Gastinel n'y contredit pas, à ne pas sous-estimer les exigences et l'intérêt de l'apprentissage grammatical. Une discussion pourrait être engagée, lors d'une prochaine

séance, sur la question de méthode qu'a posée de façon si pertinente M. Gastinel. Pour l'instant, ce qu'il faut retenir surtout de cette séance, c'est l'intérêt que présentent de tels échanges de vues entre savants et pédagogues, inspecteurs et professeurs, membres de l'enseignement supérieur et du secondaire, et il convient de se féliciter que la Société des Études latines, conformément au programme qu'elle s'est tracé dès le début, ait pu fournir l'occasion d'une pareille collaboration.

M. Albertini, en demandant aussi qu'on ne prive pas les élèves de l'avantage d'étudier la langue pour elle-même, souligne l'intérêt des vues pédagogiques exposées par M. Gastinel; il rend hommage à son initiative, couronnée d'un tel succès, et qui a valu à notre Société une de ses séances les plus vivantes.

II.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1935.

Président : M. Eug. Albertini.

Membres présents. — MM. E. Albertini, J. Bayet, E. Benveniste, H. Bernès, V. Buescu, J. Carcopino, F. Cauët, P. Collinet, R. Curiel, A. Dain, R. Durand, M. Durry, A. Ernout, L. Ferté, W. E. Fitz-Gerald, Mlle A. Freté, MM. E. Garreau, M. Gautreau, A. Giffard, Mlles A. Guillemin, M. Guittet, MM. P. de Labriolle, Lafaix, M. Leneveu, H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. E. Michon, P. Noailles, R. Noiville, Ch. Parain, A. Pinaud, G. de Plinval, Ch. Samaran, A. Simon, Mlle A. Tachauer, MM. F. Thomas, N. J. Twombly, Mlle J. Wuilleumier, M. J. Zeiller, M. et Mme C. Zeppa de Nolva.

Communications du Bureau.

M. Marouzeau donne quelques indications sur l'état des publications de la Société.

Il signale très brièvement qu'un projet est à l'étude pour réunir en 1936 dans une excursion archéologique à Lyon les membres de la Société et ceux du Groupe romand. Il accueillera avec reconnaissance à ce sujet les suggestions de chacun.

Il fait connaître qu'il a pu assister en novembre à la séance semestrielle du Groupe romand à Yverdon (Suisse) et il apporte aux membres présents les messages cordiaux de leurs confrères suisses.

Communication à l'ordre du jour.

M. P. Noailles présente une communication sur *les tabous du mariage dans le droit religieux primitif des Romains* d'après le texte de Plu-

tarque, *Vie de Romulus*, 22. Ce texte attribue à Romulus une loi qui permettait au mari de répudier sa femme pour cause d'empoisonnement d'enfants, de soustraction de clés et pour cause d'adultère; le mari qui répudiait sa femme hors de ces cas devait la moitié de sa fortune à la femme, l'autre moitié à Déméter, et un sacrifice aux dieux souterrains.

M. Noailles pense que ce texte ne doit pas être considéré comme dénué de toute autorité historique, qu'il est le premier témoignage d'une tradition sûre dont on peut suivre l'évolution à l'aide de textes authentiques jusque dans le droit classique.

Dans l'empoisonnement d'enfants, on peut reconnaître l'avortement procuré par une boisson magique. Sous la soustraction de clés se cache la vieille défense qui pèse sur les femmes romaines de boire du vin. Le troisième cas n'offre pas de difficulté d'interprétation : il s'agit de l'adultère.

M. Noailles traduit la fin du texte d'une façon qui s'oppose à la traduction généralement admise : « Celui qui vend sa femme doit être immolé aux dieux infernaux. » Il s'agit pour lui, au contraire, du sacrifice imposé au mari, et la nécessité de ce sacrifice permet de déterminer la nature du soi-disant cas de divorce. Il y a là des défenses religieuses dont la transgression souille la famille, la rend impure et nécessite un « piaculum ». Ce sont proprement des « tabous », et les notions dégagées par les sociologues et ethnologues permettent de rendre compte de la conception commune qui réunit ces trois tabous : leur transgression livre la femme à des influences étrangères au mari; ce sont des faits de possession qui souillent le sang de la famille.

Si, parmi les tabous assurément plus nombreux qui enserraient la femme romaine primitive, seul le souvenir de ces trois cas nous a été conservé, c'est qu'ils ont constitué une catégorie : celle des fautes les plus graves que puisse commettre une femme mariée. C'est cette catégorie qui est passée dans le droit classique et qui y reste une catégorie même après la désuétude de deux cas sur trois.

— M. J. Carcopino demande la parole pour interpréter les applaudissements qui ont accueilli la communication de M. Noailles en le félicitant chaudement de la rigueur et de l'élégance de sa démonstration.

Sur l'interprétation du texte, M. Carcopino est entièrement d'accord avec M. Noailles, dont l'exégèse, partout convaincante, est un modèle d'exactitude et de pénétration.

Sur la question de datation, M. Carcopino estime que les épaves de prétendues lois royales sont, en réalité, celles d'une fiction imaginée entre la publication du *De Legibus* par Cicéron, qui en ignore encore le premier mot, et l'époque d'Auguste, où elle commence à circuler.

Pour des raisons qu'il espère un jour développer, M. Carcopino croit que ces lois ont été alors fabriquées par un néo-pythagoricien désireux de couvrir ses conceptions doctrinales de l'autorité d'une tradition vénérable. Tout, d'ailleurs, dans le texte en discussion, porte la marque d'une époque récente : le poison de l'avortement, les clés du cellier, le temple de Cérès, et cette rigueur supposée qui aboutit, là où on attendait la mort, à une simple répudiation.

Dans le mouvement même de la phrase qui porte l'avortement provoqué et le détournement des clés sur le plan du crime d'adultère, se reconnaît la tendance propre à l'auteur de la fiction, qui veut prohiber, conformément aux préceptes de sa secte, la limitation des naissances et l'usage du vin par la femme.

Sur la conception du mariage romain, à laquelle peut conduire l'interprétation de ce texte, M. Carcopino se retrouvera peut-être, en principe tout au moins, mais avec quelques réserves, d'accord avec M. Noailles. Car les préceptes pythagoriciens n'ont évidemment fait dans bien des cas que rendre une légitimité nouvelle à des usages archaïques de l'Italie méridionale.

M. Giffard est d'accord avec M. Noailles sur le sens de la dernière ligne du texte de Plutarque, mais il propose d'expliquer le passage en le rapprochant du « piaculum » des Horaces. Si le mari qui répudie sa femme adultère doit faire un sacrifice, c'est que celle-ci aurait dû être immolée. Quant au rapprochement établi entre l'adultère et la consommation du vin, on pourra peut-être l'expliquer par les idées des anciens sur « l'animation » du fœtus.

M. Albertini estime qu'on peut trouver dans la disposition même des éléments du texte la trace des préoccupations qui, à date historique, en auraient éventuellement inspiré la rédaction.

Il résume l'impression des assistants en dégageant le bénéfice qui résulte de la communication de M. Noailles pour notre conception juridique et morale du mariage romain.

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(14 décembre 1935).

Président : M. E. Albertini.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

M. Marouzeau, administrateur, présente, avec les commentaires

utiles, le rapport qu'il a établi sur l'activité de la Société pendant l'année écoulée :

— Notre Société a dû cette année faire face à une situation difficile, la subvention que lui accorde la Caisse des recherches scientifiques ayant été réduite de près de moitié. Les ressources qui nous ont permis d'équilibrer notre budget nous ont été assurées presque exclusivement par nos efforts personnels : adhésion de nouveaux membres, zèle apporté par la Trésorière au recouvrement des cotisations, apport de contributions volontaires, et surtout valeur scientifique de nos publications, qui cette année encore, malgré la crise, ont connu une vente rémunératrice.

Grâce à un effort d'économie réalisé en collaboration avec notre imprimeur, nous avons réussi à ne pas diminuer sensiblement le volume de la Revue : un quadruple Index annexé au 2e fascicule de 1935 fait apparaître l'ampleur et la variété des matières traitées au cours des cinq dernières années. Nous avons réussi aussi à publier deux volumes de la Collection d'études latines, mais grâce à la décision des auteurs de faire les frais d'impression.

Nos séances restent très fréquentées; nous y avons accueilli cette année, outre le public habituel des membres de la Société, nombre d'invités français et étrangers. A l'occasion d'une réunion au Musée pédagogique, nous avons pu seconder une initiative prise par l'Inspection générale des lycées pour discuter et améliorer, en collaboration avec les professeurs, les méthodes d'enseignement du latin.

Nous avons une fois de plus affirmé la liaison avec nos collègues suisses du Groupe romand par une rencontre à Genève agrémentée d'une excursion à Avenches, ainsi que par la participation de notre administrateur à la séance semestrielle du Groupe à Yverdon. Nous avons contribué à la célébration du bi-millénaire horatien par une séance tenue à Genève, par une conférence de notre administrateur à Rome, et par une série d'articles publiés dans la Revue. Nous avons pris part au Congrès G. Budé à Nice et au Congrès d'histoire des religions à Bruxelles.

Les voyages de nos anciens présidents, de M. J. Carcopino en Amérique du Sud pour une série de conférences et de M. A. Ernout à Rome pour l'inauguration de la nouvelle Université, celui de M. Marouzeau à Rome également pour la commémoration horatienne, la mission de M. Zeppa de Nolva auprès de l'Université de Madrid, ont créé des liens nouveaux avec les milieux scientifiques de l'étranger. Enfin, notre administrateur a reçu cette année, plus nombreux que jamais, des témoignages venus du monde entier sur les services que notre Société rend aux études latines.

Présentation des comptes.

M. Marouzeau présente, avec les explications qu'ils comportent, les comptes établis ainsi qu'il suit par la Trésorière :

Recettes :

Report d'exercice	397 fr.	41
Cotisations annuelles	16,465	»»
Vente de la Revue et abonnements	8,352	»»
Vente de la Collection d'études latines	4,361	50
Subvention de la Caisse des recherches scientifiques	3,600	»»
Subvention à affectation spéciale (exposition du Musée pédagogique)	2,000	»»
Intérêt des dépôts	280	20
Contributions volontaires	1,160	»»
Total	36,616 fr.	11

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, poste, frais de bureau	658 fr.	90
Frais de banque et du compte postal	89	75
Cotisations et Congrès	400	»»
Impression de la Revue (fasc. II de 1934, complément)	5,904	85
Impression de la Revue (fasc. I de 1935)	9,151	90
— — (fasc. II de 1935, provision)	4,000	»»
Provision pour un volume de la Collection	1,000	»»
Tirages à part	1,180	50
Frais de l'éditeur	160	»»
Indemnité de rédaction	1,500	»»
Indemnité de secrétariat	2,000	»»
Indemnité de trésorerie	1,000	»»
Rétribution de collaborateurs	2,702	»»
Droits d'auteurs	3,832	70
Gratifications et frais de séances	681	55
Répartition de la subvention exceptionnelle	2,000	»»
Total	36,262 fr.	15

Avoir :

Société Générale	230 fr.	39
Compte de chèques postaux	55	22
Caisse de la Trésorière	68	35
Total	353 fr.	96

Montant égal : 36,616 fr. 11 — 36,262 fr. 15 = 353 fr. 96.

— La Commission des comptes, après examen des livres et pièces comptables, approuve les comptes ci-dessus :

P. DE LABRIOLLE, A. GIFFARD, Ch. SAMARAN.

Élections.

L'Administrateur, rappelant que le Président, aux termes des statuts, doit être renouvelé à la fin de l'exercice, exprime à M. Albertini la gratitude la plus chaleureuse de la Société pour le bénéfice qu'elle a retiré d'une présidence au cours de laquelle il lui a prodigué, particulièrement lors de l'excursion de Genève, sa bonne grâce, sa science et son autorité.

M. Albertini exprime sa satisfaction d'avoir participé directement pendant cette année à la vie de la Société; il reporte sur l'activité de l'Administrateur et de la Trésorière, et sur la collaboration cordiale de tous les membres, le mérite du bon fonctionnement de la Société, et souhaite la bienvenue la plus cordiale au nouveau président, après que les élections ont constitué le Bureau pour 1936 de la façon suivante :

Président : M. J. BAYET;

Vice-présidents : MM. Ch. PICARD et P. DE LABRIOLLE;

Administrateur : M. J. MAROUZEAU;

Trésorière : Mlle J. WUILLEUMIER;

Commissaires aux comptes : MM. A. GIFFARD, Ch. SAMARAN, L.-A. CONSTANS.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU

GROUPE ROMAND DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1935, A YVERDON (VAUD).

Président : M. A. Oltramare.

Membres présents. — MM. J. Béranger, H. Borle, A. Brauen, Mlles E. Bréguet, M. Broye, MM. G. Cuendet, l'abbé E. Dutoit, Ch. Favez, A. Ginnel, W. Gunning, M. Jeanneret, Ph. Meylan, Mme H. Naef, M. Niedermann, M. A. Oltramare, Mlle M. Perelmann, MM. A. Perrenoud, l'abbé A. Pittet, H. Stehlé, L. Stubbe, A. Tissot.

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société des Études latines, répondant à une invitation du Groupe, était venu de Paris assister à la séance.

Séance administrative.

Les trois rapports du président, du trésorier et des vérificateurs des comptes sur l'exercice écoulé sont approuvés par l'assemblée. Du rapport du président il ressort que, malgré quelques démissions, le nombre des membres continue à augmenter.

M. Oltramare rappelle le souvenir de M. F. Grandjean, professeur à l'Université de Genève, décédé en 1935 : l'assemblée se lève pour honorer sa mémoire.

M. Oltramare propose d'élire un nouveau président. Sur la demande pressante qui lui en est faite, il accepte pour deux ans encore de présider le Groupe romand. Le comité est réélu : il se compose de MM. A. Oltramare, président; M. Niedermann, vice-président; Ch. Favez, secrétaire-trésorier; P. Fabre, membre suppléant. L'assemblée charge le comité de s'entendre avec la Société des Études latines pour étudier la possibilité d'une rencontre avec les latinistes français en 1936 dans la région de Lyon.

Communications à l'ordre du jour.

I. — Me M. Barbey, président de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, fait l'historique de *la mosaïque dite du cortège rustique* de Boscéaz, près Orbe (Vaud). Les deux archéologues qui s'en sont occupés en dernier lieu, MM. Schazmann et Clouzot, y voient « un départ

pour la chasse ». D'après M. Clouzot, le personnage central transporte le feu servant à allumer les torches; pour M. Schazmann, il s'agit d'un pot à glu. Me Barbey sollicite les observations des membres présents sur ces interprétations.

Une longue discussion suit, très animée, montrant à Me Barbey tout l'intérêt que l'assistance avait pris à son exposé. M. Oltramare se demande si c'est bien un filet que transporte le chariot : d'après Pline, les filets sont moins volumineux. M. Fabre croit à un retour des champs : le filet recouvrirait une charge de foin; le personnage central porterait un pot à feu, d'un type qui est encore usité dans la région, destiné à protéger l'attelage contre les taons. M. Marouzeau se demande si l'autre charge que porte ce personnage ne représente pas des épieux de chasse, et si la mosaïque ne contient pas deux scènes différentes : scène agricole et scène de chasse. Pour M. Stubbe, il s'agit d'une halte pour la chasse, ce qui expliquerait le mouvement du personnage central. M. Marouzeau suggère à Me Barbey de proposer une discussion sur cette mosaïque à la Société des Études latines lors d'un séjour qu'il doit faire prochainement à Paris.

II. — M. l'abbé E. Dutoit, lecteur de latin à l'Université de Fribourg, fait une communication aussi fine qu'érudite sur *le thème de « la force qui se détruit elle-même »* (Hor., *Epod.* 16, 2) *et ses variations chez quelques auteurs latins.* Parlant des guerres civiles ou de la décadence romaine, les auteurs latins présentent souvent Rome comme une puissance victime de sa grandeur. Horace trouve la formule-type dans l'*Épode* 16, 2 : *suis et ipsa Roma uiribus ruit.* Rome se détruit elle-même, expiant une faute originelle, celle de l'ὕβρις. Après Horace, le thème est repris par Properce, Tite-Live, Manilius, Pétrone, Florus, Claudien. Il semble que les Romains se soient approprié, avec la notion grecque de l'ὕβρις, celles de l'ἄτη et de la Némésis vengeresse pour expliquer les malheurs de Rome. Le succès du thème semble dû, pour une part, à la forme qu'il revêt, celle de l'oxymore, si goûtée par les rhéteurs.

Une intéressante discussion — au cours de laquelle prennent la parole, soit pour distinguer divers aspects du thème, soit pour le rattacher à certaines conceptions philosophiques, MM. A. Oltramare, Ph. Meylan, J. Marouzeau, Stubbe — donne à M. Dutoit l'occasion de préciser son interprétation sur plusieurs points.

III. — M. Ch. Favez, privat-docent à l'Université de Lausanne, présente une brève note *sur la composition du Carmen 31 de Paulin de Nole.* Il essaie de montrer que les défauts de composition de ce poème, qui est une Consolation, s'expliquent avant tout par des préoccupations

chrétiennes, qu'on retrouve aussi chez les deux autres consolateurs latins chrétiens, saint Ambroise et saint Jérôme. Ces préoccupations ont modifié la conception même du genre : l'écrivain chrétien ne se contente pas d'être un consolateur, il devient en même temps un sermonnaire, un exégète, un théologien.

M. Oltramare dégage en quelques mots l'intérêt de cette communication, qui fait apparaître par un exemple frappant l'évolution, souvent méconnue, qu'ont subie certains genres littéraires au confluent des philosophies païenne et chrétienne.

M. Marouzeau fait observer que l'étude de M. Favez vient très heureusement rejoindre des préoccupations qui se sont fait jour dans plusieurs ouvrages et articles récents, relatifs à la constitution et à l'évolution de la littérature latine chrétienne (cf. ci-dessous, p. 256-257).

Visite de collections archéologiques et artistiques.

La séance fut suivie d'une visite au Musée d'Yverdon sous la conduite de M. Piguet, professeur au Collège ; puis, après un déjeuner agrémenté de toasts cordiaux, les assistants se rendirent à Grandson, où ils visitèrent la belle et originale église Saint-Jean-Baptiste sous la conduite de M. M. Jeanneret, professeur au Collège classique de Neuchâtel.

RÉUNION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES ET DU GROUPE ROMAND

A GENÈVE

(9 ET 10 JUIN 1935)

Renouvelant la manifestation qui eut lieu en 1934 à Alésia, les deux Groupes de la Société avaient organisé pour cette année une rencontre à Genève.

Étaient venus du côté français : MM. E. Albertini, J. Botschuyver, G. de Boussineau, V. Buescu, l'abbé A. Chantre, A. Cordier, J. Cousin, l'abbé S. Delacroix, M. Durry, R. Durand, L. Ferté, A. Froidevaux, E. Garreau, Mlles A. Guillemin, M. Guittet, Y. James, MM. Lafaix, J. Marouzeau, Mgr J. de Mayol de Lupé, MM. L. Mertz, R. Noiville, P. Perrochat, J. Revil, Mlle M.-L. Soustre, M. R. Waltz, Mlle J. Wuilleumier, MM. P. Wuilleumier, A. Yon.

En outre, un certain nombre d'invités et une dizaine d'étudiants de la Faculté des lettres de Paris.

Le Groupe romand était représenté par MM. R. Baumgartner, J. Béranger, H. Borle, Mlle E. Bréguet, M. J.-H. Breitmeyer, Mlle M. Broye, MM. L. Brutsch, M. Budry, E. Burnier, M. Chevallier, G. Cuendet, H. Delarue, l'abbé E. Dutoit, P. Fabre, Ch. Favez, A. Ginnel, Mlle J. Hersch, MM. M. Jeanneret, H. Kaden, Mlle M.-J. Mercier, MM. A. Oltramare, Ch. Patois, A. Perrenoud, J.-L. Perrenoud, D. Piguet, l'abbé A. Pittet, Mlle A. Reymond, MM. A. Riedlinger, A. Tissot, J. Treyvaud, R. Wiblé, Mme Wiblé.

En outre, ont participé à la manifestation plusieurs professeurs de la Faculté des lettres de Genève, parmi lesquels MM. Ch. Bally, Bohnenblust, E. Muret, et une vingtaine d'étudiants.

Le programme comportait d'abord une séance consacrée à la commémoration du bi-millénaire d'Horace, qui réunit dans un amphithéâtre de la Faculté une très nombreuse assistance.

M. E. Albertini, président, souhaite la bienvenue aux participants

et rappelle que cette séance, destinée à célébrer le deuxième millénaire d'Horace, a été décidée l'an dernier lors de la rencontre, à Alésia, des latinistes français et romands. Horace est célébré partout cette année dans le monde civilisé; la Société des Études latines et son Groupe romand avaient le devoir de se joindre à l'hommage rendu au grand poète.

M. A. Oltramare, président du Groupe romand, souhaite une cordiale bienvenue aux latinistes français, se félicite de l'honneur qui est fait au Groupe romand et se réjouit du succès de cette réunion, qui ne veut pas être un Congrès, mais une simple manifestation d'entente dans le travail et l'amitié.

— M. R. Waltz, professeur à l'Université de Lyon, présente un *commentaire de l'Épître à Bullatius*. Si la biographie de Bullatius, dit-il, nous est totalement inconnue en dehors du texte même d'Horace, sa psychologie ne nous l'est pas moins : rien n'autorise à le peindre comme une sorte de spleenétique atteint d'un besoin morbide de changement et de nouveauté. En écrivant cette épître, Horace a voulu d'abord faire une amabilité à Bullatius, à son retour d'Asie, ensuite en prendre prétexte pour formuler une idée morale à laquelle il tenait, mais dont la portée est toute générale : « Caelum, non animum mutant qui trans mare currunt. » M. Waltz fait une analyse détaillée de l'épître, d'où il ressort que celle-ci, souvent comprise et commentée à faux (surtout à cause du contresens habituellement commis sur *incolumi*), a de l'unité; la pensée en est claire. Si nous sommes mal fixés sur la personnalité de Bullatius et sur les motifs de son voyage, cependant l'épître, bien interprétée, est beaucoup moins énigmatique qu'elle ne le paraît d'abord.

— M. J. Marouzeau étudie *Horace artiste de sons, de mots et de rythmes*. Il montre par de nombreux exemples comment le poète utilise pour ses besoins d'expression des procédés phoniques chers au latin : allitération, homéotéleute, rime; comment il choisit et groupe en vue d'un effet les phonèmes expressifs; comment il tire parti de la qualité orale du vocabulaire, recherchant, suivant les circonstances, les mots à sonorité plaisante ou pittoresque; comment, enfin, il utilise la forme métrique pour faire valoir les mots par leur disposition et leurs groupements aux différentes places du vers et de la strophe.

Répondant à quelques observations présentées en particulier par MM. Waltz et Oltramare et par Mlle Hersch, M. Marouzeau remarque qu'Horace a sa manière originale et personnelle d'utiliser ces divers procédés : alors que tel poète, comme Catulle, y voit surtout des jeux verbaux sans conséquence, que Virgile s'en sert pour l'évocation de sons et d'images, Horace donne aux procédés phoniques une valeur

pour ainsi dire intellectuelle, les mettant au service de l'idée, de la nuance, de l'esprit.

— M. A. Oltramare explique *la genèse de l'ode « Parcus deorum »*, en montrant comment l'attitude d'Horace, cet incontestable sceptique qui pourtant chante la religion et les dieux nationaux, a pu être influencée par la mentalité qui inspire l'œuvre virgilienne.

M. Albertini souligne l'intérêt de cette démonstration, que M. Oltramare, en raison de l'heure avancée, a malheureusement dû écourter, et qui apporte une solution ingénieuse à un problème psychologique et littéraire souvent discuté.

La séance a été suivie d'un banquet où ne figuraient, « ab ouo usque ad mala », que des mets et des vins chantés par Horace, idée originale due à M. Oltramare; la table était décorée de fleurs et frondaisons horatiennes; les cartes mêmes étaient en latin et artistement décorées d'un dessin à la plume de Mme Oltramare, représentant le site de la maison d'Horace dans la Sabine. Le Recteur de l'Université de Genève avait accepté de présider ce banquet, et marqua dans une cordiale allocution tout le prix que l'Université de Genève attachait à des manifestations de ce genre. Suivirent des toasts de MM. Oltramare, Marouzeau, Durry, et de M. Andriantsilaniarivo, président du Groupe des étudiants français; le déjeuner s'acheva sur des chants horatiens exécutés par des étudiants et étudiantes de Genève.

L'après-midi, après un tour du Petit-Lac en « mouettes », on visita, sous la conduite de M. Delarue, bibliothécaire, une exposition de manuscrits et d'incunables horatiens provenant de bibliothèques suisses, publiques et privées, entre autres le fameux *Codex Bernensis*, et l'on parcourut les salles du Musée d'art et d'histoire sous la direction de M. Déonna.

Le second jour, favorisés par un temps magnifique, les latinistes français et romands se rendirent en cars postaux de Genève à Avenches (*Aventicum*) en visitant au passage Nyon (*Colonia Julia Equestris*), le château de Vufflens, dont Mme Ferdinand de Saussure voulut bien faire les honneurs, La Sarraz, Romainmôtier et sa belle église romane, Boscéaz et ses remarquables mosaïques romaines, Estavayer, l'abbatiale de Payerne.

A Avenches vint se joindre à l'excursion un groupe d'étudiants neuchâtelois sous la direction de MM. Niedermann et Méautis, et un pittoresque pique-nique, que la générosité du Département de l'instruction publique du canton de Vaud permit au Groupe romand d'offrir à tous les participants, fut servi parmi les ruines du théâtre romain. Enfin, après la visite d'Avenches et en particulier du Musée, sous la con-

duite de M. Oltramare, ce fut le retour, avec une courte halte sur la route de la Corniche qui domine le lac, et une vue rapide de la cathédrale de Lausanne.

Ch. Favez.

* * *

Tel est le compte-rendu sommaire de cette réunion que l'incomparable secrétaire du Groupe romand, M. Ch. Favez, a bien voulu rédiger dans la forme imposée de procès-verbal. Mais il est impossible au représentant des membres français de n'y pas ajouter un témoignage enthousiaste de reconnaissance à l'adresse de ceux qui, groupés autour de leur animateur, M. Oltramare, ont ménagé à leurs hôtes ces deux journées radieuses. Fête d'Horace et du latin, fête du travail et de la science, mais aussi fête du printemps à son apogée et du naissant été, fête de la belle nature au cœur d'un beau pays, fête de la bonne humeur et de la joie, de l'hospitalité et de l'amitié, où communiaient deux pays qui se plaisent à ne pas connaître de frontières... C'est dans l'émerveillement et l'attendrissement que les heureux participants de cette manifestation ont vécu ces belles heures : charme de Genève, splendeur du voyage à travers la campagne romande, à chaque étape découverte de trésors archéologiques, pittoresque du déjeuner dans les ruines gazonnées d'Avenches, descente du haut pays vers le lac à l'heure du couchant... Faut-il ajouter que les organisateurs, tant par eux-mêmes que par les complaisances qu'ils avaient obtenues du Département de l'Instruction publique, de l'Université, de la Direction des postes, avaient réussi à ménager aux participants une hospitalité presque totale? Que le Groupe romand soit loué et remercié! Il a bien mérité de la Société des Études latines.

J. Marouzeau.

TABLEAU

DES

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITÉ LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS
PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1935-1936.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
C. S. = *Collège Sévigné*, 28, rue Pierre-Nicole.
E. Ch. = *École des Chartes*, rue de la Sorbonne.
E. N. S. = *École Normale Supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de Droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des Lettres*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Historiques et Philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
I. E. L. = *Institut d'Études Latines*, à la Sorbonne, escalier E, 3e étage.

Linguistique générale et indo-européenne.

VENDRYES	Exposés de linguistique générale.	E. N. S. Mercredi 10 h. 30.
BENVENISTE	Noms de nombre et systèmes numéraux en indo-européen.	C. F. *salle 3 bis*. Mardi 17 h.

Linguistique et philologie latine.

VENDRYES	Phonétique du grec et du latin.	F. L. *salle H*. Mardi 17 h.
ERNOUT	Explication de textes récemment publiés.	H. E. H. Jeudi 16 h. 15.
MAROUZEAU	Principes et applications de stylistique.	H. E. H. Lundi 16 h.
FARAL	Questions diverses de philologie et d'histoire littéraire médiévale.	H. E. H. Jeudi 10 h.
ROQUES	Lexicographie latine et française du moyen âge.	H. E. H. Jeudi 11 h.

Méthodologie.

SAMARAN	Bibliographie. Histoire et technique du livre.	E. Ch. Jeudi 14 h.
J. BAYET	Introduction à la philologie latine.	E. N. S. Lundi 8 h. 45.
MAROUZEAU	Commentaire stylistique de textes latins littéraires et direction de travaux.	H. E. H. Lundi 16 h.
—	Préparation d'une édition critique de Térence.	H. E. H. Jeudi 15 h.
ERNOUT	Critique de textes et direction de travaux.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
VALLETTE	Questions de critique et d'histoire. Recherches et discussions.	F. L. *salle D.* Vendredi 14 h.
CONSTANS	Exercices pratiques pour le diplôme d'études supérieures.	F. L. *salle F.* Mercredi 16 h. 30 (2e semestre).

Histoire littéraire.

DE LABRIOLLE	Histoire de la littérature latine; époque d'Auguste.	F. L. *salle 5.* Vendredi 10 h. 15.
FARAL	Questions diverses de philologie et d'histoire littéraire (latin médiéval).	H. E. H. Jeudi 10 h.
—	L' « Historia Ecclesiastica » d'Orderic Vital.	C. F. *salle 4.* Vendredi 14 h.

Explication de textes et préparation aux examens.

ERNOUT	Direction d'études (réception des étudiants).	I. E. L. Mardi 17 h.
VALLETTE	Exercices pratiques.	F. L. *amph. Turgot.* Samedi 9 h. 30.
MAROUZEAU	Leçons d'initiation et explications d'élèves, correction de versions latines pour le certificat d'études latines.	F. L. *amph. Turgot.* Lundi 15 h.

J. Bayet	Explications de textes et correction de versions latines pour la licence de philosophie.	F. L. *salle C.* Samedi 10 h.
Constans	Explication de textes historiques et correction de versions pour la licence d'histoire.	F. L. *salle C.* Lundi 16 h.
De Labriolle	Correction de leçons et de travaux écrits pour l'agrégation.	F. L. *salle G.* Mardi 15 h. 15.
Cauët	Version latine pour le certificat d'études littéraires classiques.	F. L. *salle H.* Lundi 17 h.
Cazes	Version latine pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Mercredi 10 h.
Richardot	Thème latin pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Jeudi 16 h.
Ernout	Préparation au certificat de philologie. Exercices pratiques.	F. L. *amph. Guizot.* Mardi 16 h.
Constans	Explication d'auteurs du programme de licence (César, *Guerre des Gaules*, l. VII).	F. L. *amph. Richelieu.* Mercredi 14 h.
De Labriolle	Explication d'auteurs du programme de licence (Cicéron, *Pro Caelio*).	F. L. *amph. Turgot.* Mardi 11 h.
Marouzeau	Explication d'auteurs du programme de licence (Virgile, *Énéide*, l. VIII).	F. L. *amph. Turgot.* Jeudi 9 h.
Vallette	Explication d'auteurs du programme de licence (Catulle).	F. L. *salle 7.* Vendredi 15 h. 15.
Ernout	Explication de textes du programme d'agrégation de grammaire et correction de devoirs.	I. E. L. *amph. Chasles.* Lundi 9 h.
—	Explication de textes récemment publiés.	H. E. H. Jeudi 16 h. 15.

J. Bayet	Explication de textes du programme d'agrégation (Tacite, *Annales*, l. XIII; Virgile, *Énéide*, l. II) et thème latin pour l'agrégation de grammaire.	F. L. *salle C.* Samedi 8 h. 15.
Constans	Explication de textes, leçons et correction de thèmes pour l'agrégation des lettres.	E. N. S. Lundi 14 h.
De Labriolle	Explication d'un auteur du programme d'agrégation (Properce).	F. L. *salle G.* Mardi 15 h. 15.
Marouzeau	Explication de textes (Térence, *Phormion*) et version pour l'agrégation de grammaire.	F. L. *amph. Turgot.* Jeudi 10 h.
—	Commentaire stylistique de textes choisis.	H. E. H. Lundi 16 h.
Fedel	Thème et version pour l'École des chartes et l'agrégation féminine; explications de textes.	C. S. Lundi 17 h., 18 h. et Samedi 15 h. 30, 16 h. 30 et 17 h. 30.
Jacquiot	Commentaire littéraire et philologique et leçons pour l'agrégation féminine.	C. S. Vendredi 18 h.
J. Bayet	Explication de textes pour l'agrégation féminine.	C. S. Mercredi 18 h. et Jeudi 8 h. 30.
Sausy	Préparation à l'École normale supérieure.	C. S. Mercredi 17 h. et Samedi 18 h.
Mme Burgard	Explication de textes latins pour l'agrégation d'histoire.	C. S. Vendredi 16 h.
Faral	Explication de textes choisis du XIIe siècle.	C. F. *salle 4.* Samedi 10 h.
—	Explication de textes choisis.	H. E. H. Jeudi 11 h.

Archéologie

Zeiller	L'empire romain au IVe siècle; archéologie.	H. E. H. Mardi 9 h.

Épigraphie.

CARCOPINO	Travaux pratiques d'épigraphie romaine.	F. L. *salle d'histoire n° 7.* Mercredi 14 h. 30.
ZEILLER	Choix d'inscriptions de cités africaines et d'inscriptions chrétiennes.	H. E. H. Lundi 9 h.

Paléographie et histoire des textes.

DE BOÜARD	Paléographie.	E. Ch. Mardi et Samedi 10 h.
GRAT	Paléographie et sciences auxiliaires de l'histoire.	F. L. *Inst. d'histoire, salle n° 5.* Mercredi 15 h.
SAMARAN	Exercices pratiques de lecture et de description de manuscrits.	H. E. H. Mardi 15 h. 30.
—	Bibliographie des scriptoria.	H. E. H. Mardi 17 h.
ERNOUT	Critique de textes latins et travaux pratiques.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
MAROUZEAU	Étude critique du texte de Térence.	H. E. H. Jeudi 15 h.
NICOLAU	Critique de textes juridiques.	H. E. H. Samedi 11 h.

Histoire.

PIGANIOL	Introduction à l'histoire romaine.	E. N. S. Mercredi 10 h. 45.
—	L'Égypte gréco-romaine.	F. L. *amph. Michelet.* Mercredi 9 h. 30.
—	Le Bas-Empire romain (progr. d'agrégation).	F. L. *Inst. d'histoire, salle 1.* Lundi 9 h.
CROUZET	Histoire romaine (progr. de licence).	C. S. Mardi 17 h.
GUIGNEBERT	La vie religieuse dans l'empire romain au IIIe siècle.	F. L. *amph. Descartes.* Vendredi 17 h.
CONSTANS	Exercices pratiques et versions latines avec commentaire historique.	F. L. *salle C.* Lundi 16 h.

CARCOPINO	Exercices pratiques en vue de l'agrégation.	E. N. S. Mercredi 9 h. 30.
—	La vie privée des Romains sous le Haut-Empire.	F. L. *amph. Guizot.* Mardi 17 h.
ALBERTINI	Les théories politiques à Rome à la fin de la République et sous le Haut-Empire.	C. F. *salle 5.* Lundi 14 h.
—	Recherches sur les mouvements de population à l'intérieur de l'Empire.	C. F. *salle 5.* Mardi 14 h.
ZEILLER	L'empire romain au IVe siècle.	H. E. H. Mardi 9 h.

Droit.

COLLINET	Droit romain. 1re année.	F. D. *amph. II.* Jeudi, vendredi, sam. 9 h. 55.
LÉVY-BRUHL	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II.* Lundi, mardi, mercredi 14 h. 30.
GIFFARD	Cours de 2e année.	F. D. *amph. I.* Jeudi, vendredi, samedi 9 h. 50.
NOAILLES	Doctorat : droit romain approfondi.	F. D. *amph. V.* Mardi et mercredi 8 h. 45.
LE BRAS	Doctorat : histoire du droit canonique.	F. D. *amph. V.* Mercredi et vendredi 17 h. 30.
R. GRAND	Histoire du droit civil et du droit canonique.	E. Ch. Jeudi et vendredi 14 h. 30.
NICOLAU	La littérature juridique latine au IIe siècle ap. J.-C.	H. E. H. Samedi 10 h.
—	Critique de textes juridiques et recherche des interpolations.	H. E. H. Samedi 11 h.

Philosophie.

A. BAYET	La morale et le langage : nouvelles recherches sur les méthodes d'étude.	H. E. R. Jeudi 11 h.

A. Bayet	La morale de Prosper d'Aquitaine.	H. E. R. Jeudi 10 h.

Histoire des religions romaine et chrétienne.

Guignebert	La vie religieuse dans l'empire romain au IIIe siècle.	F. L. *amph. Descartes.* Vendredi 17 h.
Le Bras	Les conceptions divergentes du gouvernement de l'Église pendant le premier millénaire. La Renaissance du XIIe siècle.	H. E. R. Vendredi 15 h. et 16 h. 15.
Goguel	Études sur l'eucharistie dans le christianisme primitif.	H. E. R. Mercredi 13 h. 50.
—	La formation de la doctrine chrétienne et la constitution de la notion de « saine doctrine » et d' « hérésie ».	H. E. R. Vendredi 11 h.
Guignebert	Les Actes des Apôtres.	F. L. *salle D.* Mardi 15 h.
Zeiller	Épigraphie chrétienne.	H. E. H. Lundi 9 h.

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Les séances auront lieu à l'École des Hautes Études, Sorbonne, escalier E, le deuxième samedi de chaque mois (réunion libre à partir de 16 h. 30, séance à 17 heures) — les 11 janvier, 8 février, 14 mars, 9 mai, 14 novembre, 12 décembre.

Une réunion de la *Société des Études latines* avec le *Groupe romand* est prévue pour les vacances de la Pentecôte, le 31 mai.

L'*Assemblée générale annuelle* précédera la séance de décembre.

CHRONIQUE
DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

I. — VIE DE LA SOCIÉTÉ.

L'activité de la Société s'est manifestée tout particulièrement dans les mois écoulés par la rencontre organisée à Genève avec le Groupe romand. On en a lu le compte-rendu dans les pages qui précèdent. Nous sommes encouragés de tous côtés à renouveler ces manifestations de confraternité : d'une part un groupe de membres du Sud-Ouest souhaitent que nous organisions pour 1936 une rencontre du même genre à Lyon ; d'autre part M. P. Faider nous écrit pour renouveler une invitation déjà faite l'an dernier à nous rendre en Belgique.

— J'ai eu le plaisir de représenter la Société au 6e *Congrès international de l'histoire des religions* qui s'est tenu à Bruxelles du 16 au 20 septembre. La participation des savants français y a été abondante, et d'intéressantes communications ont été présentées touchant les religions italiques. Au premier rang des distractions qui ont agrémenté le programme, il faut mentionner la chaleureuse réception qui a été offerte aux congressistes par notre confrère M. P. Faider au château de Mariemont, dont il est le conservateur.

— Tout récemment, j'ai eu le plaisir d'assister à la séance semestrielle du Groupe romand de notre Société, qui a réuni à Yverdon un bon nombre de participants.

— Notre ancien Président, M. A. Ernout, a été délégué par l'Université aux fêtes d'inauguration de la Cité universitaire de Rome, où il a présenté une adresse en latin.

— M. J. Carcopino a été appelé à Buenos-Ayres pour une série de conférences consacrées à César.

— Notre confrère M. Zeppa de Nolva vient de rentrer de Madrid où il avait été appelé pour contribuer à organiser l'enseignement du latin à l'Université, et où il a pu travailler en une collaboration efficace avec le Centro de estudios históricos.

— Ai-je déjà signalé le Rapport publié dans les *Mélanges de l'École française de Rome* (t. LI, 1934), par M. L.-A. Constans, sur *Les études de langue et littérature latines en France dans les vingt dernières années?* Ce Rapport vient faire suite à celui qu'a présenté M. R. Durand dans la collection *La science française* (cf. cette *Revue*, 1934, p. 33). Il ne manque pas, comme le précédent, de faire à notre Société sa place dans l'activité des études latines depuis une dizaine d'années.

— Les publications de la Société pouvaient risquer d'être ralenties par la crise, qui nous prive d'une partie de nos ressources. Grâce à une contribution personnelle, un nouveau volume a pu cependant s'ajouter à notre Collection d'études latines : le *Traité de stylistique appliquée au latin* de M. Marouzeau. Un don d'un membre de notre Société, qui désire garder l'anonymat, va permettre d'amorcer la publication d'un volume de M. Nicolau sur l'*Histoire du latin juridique;* une contribution roumaine nous aidera à publier une *Bibliographie pratique de la littérature latine* due à M. Herescu, et une contribution américaine, offerte à l'occasion du bi-millénaire d'Horace, permettra peut-être d'entreprendre la publication d'une *Bibliographie horatienne*, qu'a entreprise M. Halberstadt.

— Notre Société vient d'être endeuillée par la perte de deux de ses membres éminents :

E. Bornecque avait consacré aux études latines une activité inépuisable dans le domaine de la science comme dans celui de la pédagogie : auteur de manuels, d'éditions, d'enquêtes en France et à l'étranger, spécialiste de la question de la prose métrique qu'il a puissamment contribué à élucider, il nous a été enlevé en plein travail, alors qu'il venait de nous adresser pour la *Revue* un très important travail sur le vocabulaire de la rhétorique chez Cicéron.

E. Jolivet, agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert, avait eu le mérite original de consacrer à l'enseignement primaire supérieur l'excellente formation secondaire qu'il avait acquise au lycée Lakanal et à l'École normale supérieure. Auteur d'un recueil de textes latins traduits, qui mettait à la portée des classes sans latin l'essentiel et le plus accessible de la littérature classique, il avait préludé au mouvement qui, depuis quelques années, conduit à assurer aux élèves du primaire le bénéfice de l'humanisme.

II. — Commémorations.

Le bi-millénaire horatien a été commémoré par nous d'une façon modeste, d'une part lors du Congrès G. Budé à Nice, d'autre part lors de

la rencontre de notre Société avec le Groupe romand à Genève, par une série de communications relatives à Horace.

Outre les manifestations horatiennes que j'ai déjà signalées dans différents pays, la commémoration du bi-millénaire a été organisée en Angleterre par la « Classical Association » et la « Horatian Society », aux États-Unis par l' « American Classical League », en Belgique par l'Université, par les Revues « Les études classiques » et « L'antiquité classique », en Espagne par le « Centro de estudios historicos », en Suède par le « Svenska Humanistika Forbundet », en Pologne par un Comité issu de l' « Académie des sciences et lettres de Varsovie », en Hongrie par les « Amis de la culture classique ». De ce dernier pays nous arrive même, par les soins de M. J. Hussti, un recueil de *Carmina Horatii selecta* mis en musique partie par C. Loewe, partie par l'auteur même du recueil, J. Wagner.

Mais c'est en Italie que la commémoration a été organisée avec le plus d'ampleur. L' « Istituto di studi romani » a consacré à Horace : 1° un cycle de dix conférences de savants italiens sur l'époque, la personne et l'œuvre d'Horace, avec visite à la villa de la Sabine; 2° un cycle de treize conférences sur Horace dans la littérature des différents pays (Amérique, Autriche, Danemark, France, Allemagne, Angleterre, Italie, Hollande, Pologne, Roumanie, Espagne, Suède, Hongrie); 3° la publication de deux volumes de « Studi Oraziani » contenant le texte de ces conférences; 4° une série de conférences d'archéologie romaine consacrées à la Via Appia en suivant les étapes du fameux voyage à Brindes et en réservant pour la clôture de ce cycle, en septembre dernier, une excursion sur les traces d'Horace; 5° la fondation à Potenza d'une chaire horatienne qui a été inaugurée en juin 1935.

On sait qu'à la faveur d'une interprétation large des données du calendrier, et suivant qu'on tient compte ou non d'une année zéro, autrement dit suivant qu'on calcule sur des nombres ordinaux ou cardinaux, l'anniversaire a pu être fixé à 1935 ou 1936, si bien qu'Horace bénéficiera de deux années de commémoration.

La même incertitude, qui du reste avait déjà joué pour Virgile, et qui se reproduit aussi à chaque début de siècle, risque de se manifester encore pour la célébration du bi-millénaire d'Auguste. M. Lenchantin de Gubernatis, dans une note de la *Rivista di filologia* (t. LXIII, 1935, p. 1-2), se fondant sur l'interprétation de Dionysius Exiguus, à qui remonte l'usage de compter les années à partir de la naissance du Christ, et d'accord avec des observations de MM. de Sanctis, Rostagni, demande qu'Auguste, né en 63 av. J.-Ch., ait son bi-millénaire fixé en 1938.

C'est cependant pour 1937 que l' « Istituto di studi romani » pro-

jette une grandiose « Mostra Augustea della romanità », autour de laquelle, avec le concours du « Museo dell' impero » et de la « Direzione generale della antichità », seront organisées : 1° une série de conférences auxquelles participeront des savants du monde entier; 2° la publication d'un Corpus illustrant le souvenir d'Auguste dans les arts et la littérature; 3° une entreprise de fouilles et de recherches archéologiques tendant en particulier à la reconstitution de l' « Ara Pacis ».

III. — Congrès et travaux d'Instituts.

Le quatrième *Congrès international de linguistes* aura lieu à Copenhague du 27 août au 1er septembre 1936. Il sera présidé par M. O. Jespersen. S'adresser pour renseignements au secrétaire général du Comité, M. V. Bröndal, Charlottenlund, Danemark.

De l'Argentine nous vient l'annonce d'un plan de travail pour l'*Instituto de literaturas clásicas* de la Faculté des lettres de Buenos-Ayres. Cet Institut, dirigé par M. E. François, se propose en particulier de publier : 1° une Bibliothèque de latinité argentine, qui comprendra des ouvrages de recherche et de vulgarisation; 2° une Collection de textes grecs et latins à l'usage des enseignements secondaire et supérieur; 3° un périodique qui, par des articles d'information et de bibliographie critique, servira de liaison avec les centres de travail à l'étranger.

Pour commencer, l'Institut vient de publier une édition du *Miles Gloriosus*, due à M. E. François lui-même, qui, après une brève introduction très au courant des récents travaux, accompagne le texte de notes en latin. Souhaitons bonne chance et à la Collection qu'inaugure ce volume et à l'Institut.

Pour un pays voisin, le Brésil, j'ai signalé dans cette *Revue* (1934, p. 478-479) les travaux d'un de nos confrères brésiliens, M. E. de Faria, qui nous paraissaient attester un renouveau de culture classique dans l'Amérique latine. Un autre de nos confrères du même pays, le P. Cornelio v. d. Broek, m'écrit qu'il ne faudrait pas se laisser aller à trop d'optimisme, et gémit sur les trois pauvres heures par semaine accordées au latin dans les dernières années du « cursus secundarius ». Mais il nous dit aussi que le latin est en faveur dans les séminaires et les écoles apostoliques du Brésil, pour lesquelles il prépare lui-même une *Grammaire latine* et un livre d'*Exercices*.

J'ai exposé à plusieurs reprises dans cette *Revue* (cf. en dernier lieu ci-dessus, p. 32 et 253) l'activité déployée par l'*Istituto di studi romani*, fondé à Rome en 1925, et présidé par M. C. Galassi Paluzzi. Par « studi romani » les organisateurs entendent toutes recherches historiques, archéologiques, philologiques, littéraires, juridiques, susceptibles de contribuer à la connaissance de l'histoire et de la culture du monde ro-

main. L'activité de l'*Istituto* se manifeste par des Congrès (le 4e Congrès national des études romaines a eu lieu à Rome du 19 au 26 octobre, et les Actes des trois premiers Congrès sont déjà publiés en totalité, à raison de deux volumes pour le 1er, trois volumes pour le 2e, cinq volumes pour le 3e); par l'organisation de cours (« Corsi superiori di studi romani ») et de conférences de vulgarisation; par la fondation de sections, soit en Italie soit à l'étranger (l'administrateur de notre Société a été sollicité par M. Galassi Paluzzi pour la fondation d'une Section française, et la liaison entre nos deux pays serait symbolisée par la publication d'une Bibliographie relative aux relations entre Rome et la France); par des publications : une *Storia di Roma* qui comportera trente volumes, une *Bibliografia dell' Africa romana* qui comprendra deux volumes à paraître en 1936 et 1937, un *Bulletin systématique de bibliographie romaine* qui doit renseigner sur l'activité mondiale touchant la civilisation latine, un périodique consignant les *Actes des sections*, enfin une *Revue* ou *Bulletin* d'information à paraître tous les deux ou trois mois. En outre, l'*Istituto* a fondé un *Schedario centrale di bibliografia romana* qui, dès le mois d'avril dernier, avait réuni environ 350,000 fiches, et un *Schedario onomastico e toponomastico di Roma e del Lazio,* qui comptait en mai dernier plus de 15,000 fiches. On escompte que dans un délai d'une dizaine d'années le fichier sera à jour avec un total d'environ un million de fiches. Le classement des fiches par auteurs, sujets et matières, fera de ce répertoire un précieux instrument de consultation. Enfin, l'*Istituto* se propose d'encourager l'usage de la langue latine pour les publications scientifiques; en particulier, il vise à obtenir que les articles les plus importants des Revues, Bulletins, Recueils, soient accompagnés de résumés succincts en latin, pour faciliter la tâche ingrate des bibliographes et en même temps remédier à l'inconvénient des travaux rédigés en langues peu répandues.

Il y a là un ensemble de réalisations et de projets qui mérite estime, encouragement et assistance.

IV. — Travaux en cours et en projet.

— M. Ch. Favez, qui publie dans le présent fascicule une étude sur le Carmen 31 de Paulin de Nole, prépare une étude d'ensemble sur les « Consolations » d'Ambroise, de Jérôme et de Paulin de Nole. Ce travail comportera une étude sur l'histoire du genre, sur l'influence de la tradition païenne et sur celle du christianisme, pour aboutir à montrer ce que le genre de la consolation est devenu chez les chrétiens à la faveur de ces deux influences.

— M. P. Perrochat projette de poursuivre et d'élargir les recherches

de syntaxe et de stylistique qu'il a amorcées dans sa thèse de doctorat, en les orientant vers une étude sur *la formation du style de Tacite.*

— M. A. Hoepffner, agrégé d'histoire, professeur au lycée de Colmar, a entrepris la préparation d'une thèse sur *l'Empire d'Occident sous le règne de Valentinien Ier.*

— M. Zeppa de Nolva rapporte de Madrid un projet de thèse de doctorat sur *la question du rythme latin et de son développement dans les langues romanes.*

— M. P. Faider travaille à mettre à jour le *Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins* qu'il a publié dans notre Collection, et qui a depuis une dizaine d'années incité à la publication de nombreux travaux lexicographiques.

D'autre part, il projette la publication d'un *Répertoire des reproductions* (intégrales ou au moins très étendues) *de manuscrits d'auteurs latins.*

— M. Ch. Samaran achève la préparation d'un *Répertoire des scriptoria*, propre à fournir les éléments d'une histoire de la tradition manuscrite.

— M. G. Michaud, professeur du lycée d'Évreux, se propose de composer un *Recueil de textes latins* qui comprendrait des extraits propres à servir de témoignages sur la vie matérielle, les institutions et les mœurs des Romains.

V. — Suggestions de travaux.

M. S. Singer, dans un article important du *Neophilologus* (t. XIX, 1933-1934, p. 186-203), remarque que les études d'histoire littéraire sont en général uniquement consacrées à nous renseigner sur la production de chaque époque, en évoquant tout juste les antécédents des genres et des écoles. Il propose de créer une nouvelle discipline littéraire, qui consisterait à rechercher *quels sont les auteurs lus ou connus à une époque donnée*, par conséquent quelle est pour un auteur considéré et pour son public l'atmosphère littéraire. Cette idée vient rejoindre diverses suggestions que j'ai présentées ici même (cf. en particulier t. VI, p. 28) et les préoccupations qui inspirent les travaux actuellement en cours de Mlle Guillemin sur l'esprit public et la diffusion de la culture littéraire dans le monde romain.

— Les problèmes généraux concernant la littérature chrétienne viennent d'être examinés dans ces dernières années par plusieurs spécialistes éminents qui tracent la voie aux chercheurs dans ce domaine :

Dans les *Annali dell' istruzione media* (Florence, Le Monnier, t. V,

1929, p. 285-293), M. A. G. Amatucci demande qu'on se garde non seulement de traiter de la même manière les littératures chrétienne et païenne, mais de confondre la littérature chrétienne avec la patristique, dont la nature est essentiellement théologique, et il trace un plan de travail pour établir des parallèles entre la littérature latine chrétienne d'une part, d'autre part la littérature latine classique et la littérature grecque chrétienne.

M. J. de Ghellinck, après avoir dans *Gregorianum* (1933, p. 185-218) noté les progrès accomplis dans ces dernières années en ce qui concerne les études de patristique, donne dans la *Nouvelle Revue de théologie* (t. LX, 1933, p. 303-326 et 414-447) une orientation bibliographique et un plan de lectures devant permettre de suivre le mouvement général de la pensée chrétienne, le développement des doctrines et des idées, la répartition des auteurs par groupes et par genres.

Enfin M. Q. Cataudella, dans *Didaskaleion* (Turin, 1931, p. 237-254), donne des directives pour l'étude de la poésie latine chrétienne, qui doit être considérée en elle-même et pour elle-même, comme adaptant à des formes anciennes les exigences d'un esprit nouveau.

Pour remplir le programme tracé par ces historiens de la littérature, le travailleur dispose d'une belle série d'ouvrages de documentation récents, comme les *Histoires littéraires* de Moricca et de Bardenhewer, qui en sont à leurs 3e et 5e volumes.

— M. A. W. de Groot, en conclusion d'un ouvrage récent (*Wesen und Gesetze der Cäsur*, Leiden, Brill, 1935), présente quelques observations propres à orienter les recherches sur la *métrique latine :* « La science de la métrique classique est arrivée à un point mort, parce qu'elle ne s'est pas encore dédagée des méthodes grammatico-philologiques et de l'autorité des théories antiques. Une nouvelle vie ne peut lui venir que si, conformément à son objet, elle emploie des méthodes d'enquête psychologico-esthétiques, en s'appuyant sur les œuvres elles-mêmes et non plus sur les explications traditionnelles. »

— M. M. Leumann, dans le chapitre profondément remanié de la Stylistique qui constitue la dernière partie de la *Lateinische Grammatik* de Stolz-Schmalz, remarque qu'après maints travaux particuliers il nous manque encore des études d'ensemble sur le *style de la poésie* (p. 194). Il y a là, en effet, quelques beaux chapitres à écrire pour un philologue qui aurait une formation linguistique. Peut-être trouverait-il sur certains points une orientation dans mon *Traité de stylistique* récemment paru.

— M. J. Gagé a présenté au Congrès G. Budé de Nice un rapport sur *l'art provincial dans l'empire romain*, montrant qu'il y a dans ce domaine

des tâches urgentes à entreprendre, indiquant comment le problème se pose dans l'ensemble et pour chaque province en particulier, et proposant une méthode de travail.

Au cours d'un article paru dans cette *Revue* sur la « uirtus » de Constantin, il conseille une *étude iconographique complète de la Virtus des monnaies impériales*, qui constituerait une monographie à la fois archéologique et sémantique analogue à celles qui ont été faites récemment pour la *Pietas* (*Revue des Études latines*, 1934, p. 405, note 3).

M. G. Patroni, dans les *Rendiconti della Accademia dei Lincei* (1932, p. 531-547), propose aux philologues une monographie du même type sur la *domus*, fondée sur tous les passages d'auteurs latins qui s'y rapportent.

M. E. Fabricius, dans le *Journal of roman studies* (1932, p. 78-87), signale à propos du *camp romain* l'intérêt de la description qu'en donne Polybe (XXXII) et conseille de prendre cette description pour base des recherches entreprises par les archéologues sur le terrain, particulièrement en Grande-Bretagne, où les vestiges des camps sont nombreux et bien conservés.

— M. E. Weiss, dans un article de la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte* (1930, p. 249-271), s'adresse aux juristes pour leur recommander des recherches sur les *Vorjulianische Ediktsredaktionen*. Il s'agirait dans sa pensée non pas de définir le droit antérieur à Julien, mais seulement de déterminer la forme des édits, de façon à permettre d'apprécier l'activité rédactionnelle de Julien lui-même.

Pour tout ce qui touche à la forme rédactionnelle du droit romain, juristes et philologues auront bientôt un guide pratique dans l'*Histoire de la langue du droit* que prépare M. Nicolau, et qu'il projette de compléter par une *Grammaire du latin juridique*.

J. Marouzeau.

LES ÉTUDES LATINES DANS LE MONDE[1]

EN ESPAGNE

Dans un article récent (cf. cette *Revue*, 1934, p. 40), M. José M. Pabón a présenté un Rapport détaillé sur l'organisation des études latines en Espagne. Il y a appelé l'attention sur un vaste ensemble de réformes intéressant les programmes, les plans d'enseignement et le régime des examens, et il a signalé l'initiative prise par l'Université de Madrid de faire bénéficier l'enseignement secondaire et supérieur espagnol de méthodes expérimentées à l'étranger. Pour collaborer à l'œuvre entreprise en ce qui regarde le latin, le Conseil des professeurs de la Faculté de philosophie et lettres a fait appel à un des plus jeunes membres de notre Société, désigné par les professeurs de l'Université de Paris, M. Cl. Zeppa de Nolva, qui a bien voulu nous fournir quelques indications sur le travail accompli.

Un des défauts de l'enseignement supérieur en Espagne, de l'aveu des professeurs eux-mêmes, était que les candidats à la licence ès lettres, en particulier, étaient jusqu'à ces derniers temps victimes de programmes surchargés (latin, grec, sanscrit, arabe, hébreu, etc.), qu'ils n'avaient matériellement pas le temps d'assimiler; la pléthore des matières, jointe au caractère trop élémentaire de l'enseignement donné, qui en était la conséquence, ainsi qu'au rôle presque exclusif de la mémoire dans les examens et à une documentation de troisième ou de quatrième main, faisaient de la licence ès lettres un amalgame hétéroclite de connaissances à la fois encyclopédiques et superficielles.

Sur les indications de M. le doyen Morente, qui fut en son temps un brillant étudiant de la Sorbonne, et avec l'appui de ses collègues espagnols, le rôle de M. Zeppa de Nolva pendant ces trois années, de 1932 à 1935, a été de substituer aux cours « encyclopédiques » des cours « monographiques », à la dispersion, la spécialisation, aux généralisations hâtives, les investigations patientes et minutieuses; bref, l'essentiel était de fournir à l'élite studieuse une méthode rigoureuse — pédagogique et scientifique — qui pût servir aux futurs philologues tant au cours de

1. Suite. Cf. cette *Revue* : 1924, p. 266; 1925, p. 65 et 220; 1928, p. 127; 1929, p. 34; 1932, p. 315; 1933, p. 308; 1934, p. 40.

leurs recherches personnelles que le jour où, devenus eux-mêmes professeurs du secondaire ou du supérieur, ils seraient appelés à transmettre aux lycées et aux étudiants un enseignement conçu d'une façon vraiment moderne.

Pratiquement, l'essentiel de la réforme a été d'organiser une alternance de leçons théoriques et d'explications de textes, des exposés *ex cathedra* en même temps que des classes d'un caractère plus familier, des séances de travaux pratiques auxquelles participaient activement les étudiants, des cours spécialisés et fermés et des cours plus largement ouverts où étaient esquissées, dans leurs grandes lignes, les principales questions que pose la philologie latine et les problèmes non encore résolus, en vue d'éveiller esprits et vocations. Une tâche urgente était en outre de diriger la préparation et la documentation bibliographique des conférences d'étudiants, en faisant circuler parmi les auditeurs thèses et revues, et en collaborant à la constitution de la bibliothèque de l'Institut de latin à la Faculté des lettres.

Ce travail a été accompli en liaison étroite avec la section classique du *Centro de estudios históricos* dont le rôle a été signalé ici à diverses reprises ; il y a là l'amorce d'une véritable renaissance des études classiques en Espagne, qui naturellement ne saurait avoir son plein effet avant quelques années. Notre Société doit se féliciter du rôle joué par un de ses membres dans cette œuvre de réorganisation qui intéresse l'avenir de nos études.

La Rédaction.

NOTES ET COMMUNICATIONS

I

A PROPOS DE L'INFINITIF DE NARRATION

TACITE IMITATEUR DE SALLUSTE DANS L'*AGRICOLA*

PAR P. PERROCHAT

Professeur à la Faculté des lettres de Grenoble

C'est un fait bien établi que Tacite, surtout à ses débuts, a imité Salluste. On peut cependant apporter quelques preuves nouvelles aux arguments déjà invoqués, en faisant intervenir la considération d'un procédé de style, l'infinitif de narration, que nous avons étudié dans un ouvrage récent. Pour limiter notre étude, nous nous appuierons sur le texte de l'*Agricola*.

Les ressemblances entre l'*Agricola* et les œuvres de Salluste ne manquent pas. On les a souvent soulignées, quelquefois par de simples rapprochements de textes. On trouvera un travail très complet de ce genre — portant d'ailleurs sur l'ensemble des œuvres de Tacite — dans l'article d'E. Wölfflin (*Philologus*, XXVI (1867), p. 92-166) : *Tacitus. Ausgaben und Erläuterungen. Zweiter Artikel*, en particulier subdivision *f*, p. 121-134 : *Stilistiche Vorbilder*, et notamment p. 122 à 127. Ces rapprochements n'ont pas tous même valeur : si la simple comparaison d'*Agric.* XXXVII, 3, et Sall., *Jug.* CI, 11, prouve avec certitude, sans qu'il soit besoin d'étudier de près le mécanisme des procédés, l'influence de Salluste sur Tacite, beaucoup d'autres ressemblances, au contraire, parmi celles que relève Wölfflin, peuvent être fortuites.

Beaucoup plus persuasif nous paraît le travail de Schönfeld qui, dans sa dissertation *De Taciti studiis Sallustianis* (Leipzig, 1884, 59 p.), après avoir traité : 1° *de formatione uerborum* (p. 4-22), 2° *de uerborum significatione* (p. 22-30), 3° *de syntaxi* (p. 30-47), tire argument, depuis la page 47, non seulement du style, mais *ex universa describendi ratione, pracipue in Agricola*. Il souligne notamment les ressemblances dans la structure des livres (p. 47-51) : c'est ainsi que les chapitres I à III de l'*Agricola* correspondent à Salluste, *Catilina*, III-IV, et *Jugurtha*,

III-IV (les auteurs parlent d'eux et de leur histoire), etc... Les chapitres x à xvii de l'*Agricola* présentent, comme les chapitres xvii à xix du *Jugurtha*, une digression géographique; cette question des digressions est importante pour la comparaison des œuvres des deux historiens (Schönfeld, p. 51-52), et il y a parfois correspondance jusque dans le détail de ces digressions. Similitudes aussi dans l'utilisation des discours qui s'insèrent au milieu des développements (Schönfeld, p. 52-54); similitudes également dans les récits de batailles (Schönfeld, p. 56 et suiv.). Enfin, Schönfeld relève encore d'assez nombreuses ressemblances dans le détail du style (p. 57).

Voilà donc tout un ensemble d'éléments qui nous permettent de juger dans quelle mesure l'*Agricola* de Tacite a subi l'influence de Salluste. Nous allons trouver d'autres points de contact entre les deux auteurs en examinant l'emploi de l'infinitif de narration chez l'un et chez l'autre.

Nous avons montré ailleurs (*L'infinitif de narration en latin*, Paris, Les Belles-Lettres, 1932) que l'infinitif de narration, considéré comme un procédé de style et le plus souvent combiné avec des procédés connexes (phrase nominale, asyndète, antithèse, etc...), a été largement utilisé par les historiens artistes, Salluste, Tite-Live, Tacite : ceux-ci, voyant en lui une forme d'expression susceptible de rendre la rapidité, le mouvement, l'activité, l'agitation, la confusion, l'imprévu, le coup de théâtre, en ont usé pour donner à leurs récits une allure vivante et dramatique. Le procédé servira, en particulier, à montrer d'une manière concrète les personnages en action : les exemples sont chez Salluste et Tacite beaucoup plus nombreux et plus complexes que chez Tite-Live (cf. *ouvr. cité*, p. 53). C'est à Salluste que Tacite doit cette habitude, fréquente surtout dans l'*Agricola*, d'accumuler les infinitifs pour rendre l'activité d'un personnage; sans doute, dans ses autres œuvres, Tacite n'abandonnera pas ce procédé, mais il en fera un usage plus personnel, et l'imitation sera moins flagrante (*ouvr. cité*, p. 53 et suiv.). Ainsi, Salluste rend par des accumulations d'infinitifs l'activité dévorante de Jugurtha (*Jug.* LXVI, 1 : onze infinitifs; asyndètes — LV, 8 : dix infinitifs; asyndètes), ses artifices (XXXVI, 2 : sept infinitifs), ses tentatives (XXIII, 1 : quatre infinitifs), l'action énergique de Métellus (XLV, 2 : cinq infinitifs), l'activité de Marius, consul et gouverneur (LXXXIV, 1-2 : huit infinitifs — LXXXVIII, 2 : cinq infinitifs), la conduite de Sylla (XCVI, 2-3 : onze infinitifs). De même, Tacite décrit l'activité d'Agricola, sa conduite habile et ses réformes (*Agr.* XIX, 3 : neuf infinitifs), son action militaire, sa politique de ménagement (XX, 2 : six infinitifs), ses efforts pour faire apprécier aux Bretons les agréments de la paix et le charme de la civilisation romaine (XXI, 1 : quatre infinitifs).

Cette identité du procédé de style s'accompagne parfois de ressem-

blances dans le détail de l'expression. Comparons les exemples suivants :

Salluste, *Jug.* LXVI, 1 : *Interim Jugurtha postquam omissa deditione bellum incipit, cum magna cura* parare *omnia*, festinare, cogere *exercitum, ciuitatis quae ab se defecerant formidine aut ostentando praemia* affectare, communire *suos locos, arma tela aliaque, quae spe pacis amiserat*, reficere *aut* conmercari, *seruitia Romanorum* adlicere, *et eos ipsos, qui in praesidiis erant, pecunia* temptare : **prorsus nihil intactum neque quietum pati**, *cuncta* agitare.

Jug. LXXXVIII, 2 : *Sed Marius inpigre prudenterque suorum et hostium res pariter* adtendere, cognoscere *quid boni utrisque aut contra esset*, explorare *itinera regum, consilia et insidias eorum* anteuenire, **nihil apud se remissum neque apud illos tutum pati**.

Jug. XCVI, 2-3 : *Ad hoc milites benigne* appellare, *multis rogantibus aliis per se ipse* dare *beneficia, inuitus* accipere, *sed ea properantius quam aes mutuum* reddere, *ipse ab nullo* repetere, *magis id* laborare *uti illi quam plurimi deberent, ioca atque seria cum humillumis* agere, *in operibus*, **in agmine atque ad uigilias multus** adesse *neque interim, quod praua ambitio solet, consulis aut cuiusquam boni famam* laedere, *tantum modo neque consilio neque manu priorem alium* pati, *plerosque* anteuenire.

Tacite, *Agric.* XX, 2 : *Sed ubi aestas aduenit, contracto exercitu* **multus in agmine**, laudare *modestiam, disiectos* coercere ; *loca castris ipse* capere, *aestuaria ac siluas ipse* praetemptare ; *et* **nihil interim apud hostis quietum pati,** *quo minus subitis excursibus popularetur; atque ubi satis terruerat, parcendo rursus inuitamenta pacis* ostentare.

On remarquera : 1° l'identité du procédé : l'activité marquée par l'accumulation des infinitifs de narration, généralement en asyndète (Salluste : onze, cinq, onze infinitifs — Tacite : six infinitifs) ; 2° la reprise par Tacite d'expressions de Salluste ; c'est d'abord au début du passage d'*Agricola* XX, 2 : *multus in agmine*, comme dans *Jug.* XCVI, 3 : *in operibus, in agmine atque ad uigilias multus adesse* — puis, près de la fin : *nihil interim apud hostis quietum pati*, comme dans Salluste, *Jug.* LXVI, 1 : *nihil intactum neque quietum pati*, et LXXXVIII, 2 : *nihil apud se remissum neque apud illos tutum pati.* Ces similitudes d'expressions ont déjà été relevées par Wölfflin : mais, ayant noté qu'elles accompagnent une identité de procédé, nous ne devons plus les considérer comme fortuites.

Parfois l'imitation du procédé est plus complète encore et, par là même, plus certaine. C'est une caractéristique du style de Salluste de combiner savamment les formes personnelles du verbe et les formes indéfinies, pour faire apparaître d'une manière plus sensible les particularités de l'infinitif en l'opposant à l'imparfait, au parfait, au présent de

narration (cf. *ouvr. cité*, p. 60-65) : l'écrivain opposera la forme infinitive, souple et rapide, à la forme personnelle, plus massive et plus lente, la première exprimant le mouvement spontané, la vivacité ou l'activité, la seconde la lenteur, la paresse, l'inertie. Tacite a bien vu les effets à tirer d'une pareille combinaison et en use largement, souvent avec bonheur (*ouvr. cité*, p. 60-65 et 25-27). Dans l'exemple suivant de Salluste l'opposition est entre l'indication pure et simple (*non se... dedit*) et la description de l'activité, des actions qui se répètent, de la fréquence du mouvement :

Jug. VI, 1 : *Qui ubi primum adoleuit, pollens uiribus, decora facie, sed multo maxume ingenio ualidus, non se luxu neque inertiae corrumpendum* dedit, *sed, uti mos gentis illius est*, equitare, iaculari, *cursu cum aequalibus* certare, *et, cum omnis gloria anteiret, omnibus tamen carus* esse; *ad hoc pleraque tempora in uenando* agere, *leonem atque alias feras primus aut in primis* ferire, *plurumum* facere, *minumum ipse de se* loqui.

Soit maintenant cet exemple de Tacite, *Agricola* V, 2 : *Nec Agricola licenter, more iuuenum, qui militiam in lasciuiam uertunt, neque segniter ad uoluptates et commeatus titulum tribunatus et inscitiam* rettulit; *sed* noscere *prouinciam*, nosci *exercitui*, discere *a peritis*, sequi *optimos, nihil* adpetere *in iactationem, nihil ob formidinem* recusare *simulque et anxius et intentus* agere.

Les deux phrases sont construites sur le même schéma : négation et verbe au parfait de l'indicatif pour exprimer l'action, purement et simplement, dans la première partie; d'autre part, introduite par *sed*, une deuxième partie qui, par l'accumulation des formes souples de l'infinitif, rend admirablement l'activité. L'imitation par Tacite est ici très nette : imitation du procédé qui consiste à exprimer l'activité par l'accumulation des infinitifs, et imitation du procédé qui oppose ces infinitifs à un mode personnel contenu dans le premier membre de la phrase. Qu'on n'oublie pas, enfin, la ressemblance du sujet des deux chapitres : jeunesse de Jugurtha dans le chapitre VI du *Jugurtha* et apprentissage d'Agricola dans le chapitre V de l'*Agricola*.

Les textes étudiés ci-dessus nous ont donc montré que Tacite imite Salluste dans l'usage de l'infinitif de narration comme procédé de style. A l'aide de ces considérations reprenons l'examen des deux passages Sall., *Jug.* CI, 11, et Tacite, *Agric.* XXXVII, 3, où, nous l'avons dit déjà, la simple lecture révèle l'imitation; l'étude des procédés de style confirme cette impression :

Sall., *Jug.* CI, 11 : *Tum spectaculum horribile in campis patentibus : sequi, fugere, occidi, capi, equi atque uiri adflicti ac multi uolneribus acceptis neque fugere posse neque quietem pati, niti modo ac statim conci-*

dere, postremo omnia, qua uisus erat, constrata telis, armis, cadaueribus, et inter ea humus infecta sanguine.

Dans cette peinture de la déroute et de l'aspect du champ de bataille, Salluste utilise, avec la même valeur, les phrases nominales (noms ou participes : *equi atque uiri adflicti, omnia... constrata telis..., inter ea humus infecta...*), les infinitifs de narration sans sujets (*sequi, fugere, occidi, capi*) ou avec sujets (*multi... neque fugere posse neque quietem pati, niti modo ac statim concidere*). Ces procédés rendent admirablement l'anonymat, le mouvement, la confusion de la fuite, de la poursuite, du massacre, les efforts des blessés (cf. *ouvr. cité*, p. 35). Chez Tacite, les procédés sont les mêmes :

Agric. XXXVII, 3 : *Tum uero patentibus locis grande et atrox spectaculum : sequi, uulnerare, capere, atque eosdem oblatis aliis trucidare. Iam hostium, prout cuique ingenium erat, cateruae armatorum paucioribus terga praestare, quidam inermes ultro ruere ac se morti offerre. Passim arma et corpora et laceri artus et cruenta humus; et aliquando etiam uictis ira uirtusque.*

Nous retrouvons : la phrase nominale (*passim arma et corpora et laceri artus et cruenta humus* — et, si l'on admet la leçon *et : et aliquando etiam uictis ira uirtusque*) (et *codd.* : est *Bosius*) ; les infinitifs de narration sans sujet (*sequi, uulnerare, capere, atque eosdem oblatis aliis trucidare*) ou avec sujet (*cateruae armatorum paucioribus terga praestare, quidam inermes ultro ruere ac se morti offerre*). Mais on saisit aussi ce qui distingue Tacite de Salluste : le grand psychologue ne se contente pas d'une description externe, il pénètre l'âme de ses personnages, les fait vivre avec leurs passions : la peur, le désespoir, la colère (cf. *ouvr. cité*, p. 50).

Ainsi Tacite doit beaucoup à Salluste dans l'*Agricola*. Si l'on examinait, du point de vue de l'infinitif de narration, le texte des *Histoires* ou celui des *Annales*, le disciple semblerait bien plus loin du maître : le grand artiste qu'est Tacite devait rapidement surpasser son modèle et sa puissante personnalité l'a poussé à faire de l'infinitif de narration un emploi de plus en plus original et audacieux. Mais c'est justement l'intérêt de l'*Agricola* de nous présenter Tacite à l'école de Salluste, tout en nous laissant déjà apercevoir son originalité.

Quant au sens général de ces remarques, ce doit être d'attirer l'attention sur la valeur que peut avoir, lorsque l'on étudie l'imitation chez un auteur, l'examen approfondi d'une question particulière, mais précise, et notamment, s'il s'agit d'un historien artiste, l'analyse d'un procédé de style.

P. Perrochat.

II

A PROPOS DES « CONSOLATIONS »

NOTE SUR LA COMPOSITION DU *CARMEN 31* DE PAULIN DE NOLE

PAR CH. FAVEZ
Privat-docent à la Faculté des lettres de Lausanne

Paulin de Nole est l'auteur de trois consolations, dont l'une, mentionnée par saint Augustin (*Ep.* 259, 1), ne nous est pas parvenue; les deux autres sont l'*Epistula 13* et le *Carmen 31*. Celui-ci, composé de 316 distiques, est adressé à un certain Pneumatius et à sa femme Fidelis à l'occasion de la mort de leur fils Celsus.

De toutes les consolations latines chrétiennes, c'est le *Carmen 31* qui frappe le plus sous le rapport de la composition. On y chercherait en vain le plan habituel de cette sorte d'ouvrages. Il est constamment en dehors du sujet : c'est bien plus un traité de théologie qu'une consolation. Mais, même considéré de ce point de vue, il est loin de présenter un ensemble cohérent, tant les digressions y abondent.

Voici cependant en gros le résumé qu'une analyse attentive peut en donner : préambule (v. 1 à 20); courte biographie du jeune Celsus (v. 21 à 40); nécessité de mener deuil, non sur le mort, qui est heureux, mais sur les ténèbres morales de l'humanité, que le Christ est venu sauver par son incarnation et par sa mort (v. 41 à 102); résurrection du Christ, résurrection future des élus, consolations qui en découlent (v. 103 à 406); exhortation adressée aux lecteurs en général à pleurer sur leurs péchés, à se donner à Jésus-Christ et, en attendant la vie éternelle, à pratiquer ici-bas la bienfaisance (v. 407 à 534); exhortation adressée aux parents du mort à se préparer à la rencontre de Dieu, afin de revoir leur fils, consolation que procure l'espérance de ce revoir (v. 535 à 590); apostrophe à Celsus et au fils de Paulin également mort, que l'auteur invite à prier pour leurs parents (v. 591 à 628); devoirs des parents d'imiter la foi simple de leurs enfants, s'ils veulent les rejoindre au ciel (v. 629 à 632).

Le principal défaut que révèle cette analyse, c'est l'absence d'unité : le poème est formé de deux parties juxtaposées ou, plus exactement, insérées l'une dans l'autre. La première, qui constitue proprement la consolation, comprend les vers 1 à 40 et 535 à 632. L'autre, aux proportions beaucoup plus considérables, puisqu'elle s'étend du vers 41 au

vers 534, est, comme je l'ai dit, un vrai traité théologique, dont le sujet est le péché et son remède divin, la rédemption, complétée par la résurrection : on y rencontre parfois, mais bien rarement, des paroles de consolation qui rappellent au lecteur, d'une façon inattendue, le véritable objet du poème qu'il avait complètement perdu de vue (cf. v. 185, 381 à 382). Ainsi Paulin traite ici deux sujets tout à fait différents sans s'inquiéter de l'impression de disparate et d'incohérence qui en résulte, — impression qui va s'accentuant encore, si l'on entre dans le détail : ce ne sont alors que digressions qui se succèdent ou qui s'enchevêtrent les unes dans les autres.

Ne faut-il pas voir là l'influence des écoles de rhétorique? Cette influence est trop manifeste sur tous les écrivains de l'Empire, tant chrétiens que païens, pour que je songe à la contester. Je ne crois pas cependant qu'elle nous fournisse la seule explication, ni surtout la plus importante, de ce défaut d'unité et de ces nombreuses digressions. Cette explication, ce n'est pas sur le terrain littéraire qu'il faut la chercher.

Quel est, en effet, le sujet de ces digressions? Les unes contiennent des exhortations à la vie chrétienne : telle est celle que j'ai signalée dans mon analyse et qui va du vers 407 au vers 534. Les autres contiennent un enseignement théologique : c'est le cas du très long passage qui traite de la résurrection (v. 103 à 406) ; ici, l'auteur se transforme en professeur de dogmatique. Or, ces deux éléments se retrouvent également — *et très fréquemment* — chez les autres consolateurs chrétiens. C'est ainsi que nous voyons saint Jérôme inviter Pammachius, veuf de Paulina, à se donner entièrement à Jésus-Christ et à l'imiter (*Ep.* 66, 12, 1), et ce souci de prédicateur est si grand chez lui qu'il lui arrive de consacrer à l'exhortation plus de la moitié d'une épître (*Ep.* 118, 4-7). Quant à saint Ambroise, sa deuxième *Oraison funèbre de Satyrus* n'est, en grande partie, qu'un exposé du dogme de la résurrection.

On le voit : ce sont des préoccupations chrétiennes, bien plus que l'enseignement de la déclamation, qui expliquent la présence de ces longues et nombreuses digressions dans le poème qui nous occupe, ainsi que le manque d'unité qui le dépare. Sans doute, pour Paulin, comme d'ailleurs pour Ambroise et Jérôme, la consolation a toujours pour but d'apporter du réconfort à ceux qui sont dans le deuil (cf. v. 185, 381-382, 579) ; mais tous trois lui assignent encore d'autres buts : développer chez le lecteur le désir d'une vie vraiment chrétienne et l'instruire des vérités évangéliques.

La remarque a son importance, car elle prouve que l'influence du christianisme se manifeste non seulement dans l'apport d'éléments nouveaux, tout à fait inconnus des consolations païennes, mais encore dans

la conception même du genre : le consolateur chrétien ne se contente plus d'être un consolateur; il veut être en même temps — et devient effectivement — un sermonnaire, un exégète et un théologien[1].

Ch. Favez.

III

NOTE SUR LES EXPÉDITIONS DE CÉSAR EN BRETAGNE

par L. Laurand

On a publié, en 1931, un ouvrage dans lequel se lit l'affirmation suivante : « L'opinion *ancienne* d'après laquelle il (César) mit le cap à l'est et débarqua à Deal ne peut plus, *dans l'état présent de nos connaissances marégraphiques*, se soutenir. Mais une autre façon de comprendre les mouvements de César le conduit de Boulogne, ou de quelque autre port à l'ouest de Wissant, aux falaises de Hastings et, de là, au rivage plat de Pevensey[2]. »

Le lecteur non prévenu qui lit ces lignes (dénuées, d'ailleurs, de toute référence) se dit que la question a sans doute bien progressé depuis le volume de Jullian, publié en 1909. César n'aurait pas débarqué près de Deal : « l'état *présent* de nos connaissances marégraphiques » s'y opposerait.

En réalité, le lecteur qui tirerait cette conclusion se tromperait gravement : on a oublié de l'avertir d'un point important : l'ouvrage anglais traduit en 1931 avait paru... en 1892[3]. Il s'agit donc des « connaissances marégraphiques » de 1892. On peut se rassurer.

L' « opinion ancienne » est aussi l'opinion moderne. Rice Holmes, après de longues études, l'a non seulement adoptée, mais longuement prouvée. Jullian l'admettait aussi et il a motivé son avis dans ces notes infiniment consciencieuses où il cite, à côté des textes grecs et latins, le *Pilote de la Manche*, les *Courants de la Manche* et l'*Annuaire des ma-*

1. Je ne puis que signaler ici ce caractère des consolations chrétiennes, me réservant d'y revenir plus longuement dans une étude que je prépare sur la consolation latine chrétienne.

2. W. W. Fowler, *Jules César*. Paris, Payot, 1931, p. 158.

3. W. W. Fowler, *Julius Caesar*. New-York et Londres, Putnam, 1892 (collection *Heroes of the Nations*). Le passage cité se trouve p. 196 de l'édition anglaise; il est accompagné d'une note qui tempère l'affirmation et qui a été omise dans la traduction française.

rées. Meusel, après avoir étudié César pendant quarante ans, s'est rangé à la même opinion dans son commentaire, le plus détaillé qui existe[1]. M. Constans l'admet aussi dans son édition classique de 1928, comme dans son édition Budé de 1926. Bien d'autres éditeurs de César sont du même avis. On peut dire que c'est actuellement l'opinion commune.

Il n'y a donc pas lieu de reprendre la question; mais peut-être est-il permis d'ajouter quelques brèves remarques, suggérées par un long séjour dans le pays où se déroulèrent les deux expéditions de César.

César débarque sur la plage de Deal ou près de Walmer. Tout ce que dit Rice Holmes à ce sujet est très exact; mais, pour le détail absolument précis, on ne peut se faire une idée que sur place; même avec les cartes excellentes de l'*Ordnance Survey*, on ne peut pas discuter, à distance, tous les éléments de la topographie.

Dans la seconde expédition, César débarque à peu près au même endroit que dans la première; mais il pénètre beaucoup plus loin à l'intérieur des terres; il traverse la grande Stour et, très certainement, la Tamise; il va jusqu'à la forteresse de Cassivellaunus, que l'on place communément à Saint-Albans.

Rice Holmes et Jullian l'ont suivi pas à pas; on ne peut que vérifier l'exactitude de leur information; d'ailleurs, pour les identifications douteuses, ils ont soin d'ajouter un discret point d'interrogation.

Pour le passage de la grande Stour, si l'on a eu souvent l'occasion d'aller à Thanington, non moins souvent à Sturry, on a pu examiner avec attention les chemins anciens, si bien conservés en Angleterre, regarder les voitures qui traversent le gué de Thanington; et l'on se décide finalement pour l'emplacement même auquel, selon Rice Holmes, les « experts militaires » donneraient la préférence.

Non loin de là, on retrouve, à Bigberry, les retranchements bretons, très bien conservés jusque vers la fin du XIXe siècle, et dont il subsiste encore une bonne partie[2].

Quant au passage de la Tamise, on tendra de plus en plus à préférer Brentford, après un ouvrage de Sharpe, postérieur à ceux de Rice Holmes et de Jullian[3].

1. Pour tous ces ouvrages, je ne répète pas les indications bibliographiques que j'ai données dans le *Manuel des études grecques et latines*, V, n°s 139-140.

2. L'état ancien est parfaitement indiqué sur la carte contenue dans l'*Archaeologia Cantiana*, IX, 1874, face à la page 14; plus sommairement sur la carte de l'*Ordnance Survey* dressée en 1872, publiée en 1877; l'état plus récent, sur la même carte, éditions de 1908 et 1920 (après la révision de 1906).

3. M. Sharpe, *Middlesex in British, Roman and Saxon times*. Londres, Bell, 1919, p. 35-42. Par un rare bonheur, Sharpe a pu signaler un texte de Bède qui avait échappé à Rice Holmes et à Jullian. Les vues qu'il donne des pieux (*sudes*) retrouvés à Brentford sont instructives aussi.

A Saint-Albans, on peut hésiter longuement entre deux thèses adverses, les uns plaçant le camp de Cassivellaunus sur la hauteur, ce qui semblerait naturel; les autres, plus bas, sur l'emplacement où devait s'élever la ville romaine de Verulamium. Après examen soigneux, les fossés trouvés sur la colline nous semblent être des chemins creux et non des retranchements : car ils sont dans le prolongement exact de certaines routes[1]. L'enceinte, d'ailleurs, serait énorme. L'opinion qui place la forteresse romaine sur le site de Verulamium est la plus vraisemblable, d'autant que, d'après César, les marais et les forêts défendaient la place; il n'indique pas qu'elle ait été sur un lieu élevé.

Mais ce sont là des détails. Que les deux débarquements aient eu lieu vers Deal et Walmer, le passage de la Stour non loin de Canterbury, ce sont les seules hypothèses vraisemblables. Que César ait passé la Tamise à Brentford, que l'oppidum de Cassivellaunus ait été près de Saint-Albans, ce sont les opinions de beaucoup les plus probables.

En tout cas, il faut bien savoir que les « connaissances marégraphiques » dont parlait le regretté W. W. Fowler étaient celles de 1892.

L. LAURAND.

IV

INDIGENA

PAR J. CHICHARRO DE LEÓN

Professeur à l' « Instituto de segunda enseñanza Goya », Madrid

Le terme *indigena* est employé par Pline (*Hist. Nat.*, XIV, 8, 6, 72) pour qualifier le substantif *uinum*, comme s'il était un adjectif neutre.

C'est en effet comme un neutre à désinence zéro d'un masculin à désinence *-s*, **indigenas* (cf. *paricidas*, *hosticapas*), que l'interprète M. A. Ernout dans sa *Morphologie historique du latin* (2e éd., p. 29).

Est-il nécessaire de supposer ce type de flexion neutre, dont le terme **indigena* serait le seul exemple?

1. Voir sur cette question D. H. Montgomerrie, *The Victoria history of the county of Herfordshire*, Londres, Constable, 1908, p. 110-111, 124-125 (qui conteste l'opinion de S. Sharpe, *Archaeological Journal*, XXII, 1865, p. 299-301); Rice Holmes et Jullian renvoient à ce dernier seulement; l'article de Montgomerrie a paru après l'ouvrage de Rice Holmes et quand celui de Jullian était déjà sous presse.

Nous savons que le latin a hérité de l'indo-européen un grand nombre de formations de substantifs de la première déclinaison en *-a* (cf. Brugmann, *Abrégé de Gramm. comp.*, p. 376 ; Meillet-Vendryès, *Gramm. comp. des langues class.*, p. 343), qui, selon les besoins de la phrase, peuvent prendre aspect de masculins ou de féminins : *terrigena*, *troiugena*, *aurigena*, *incola*, *agricola*, *aduena*, *scriba*, *transfuga*..., et pour lesquels aucune forme en *-as* n'est attestée.

Quelle raison y aurait-il d'admettre une alternance *-as* masculin /*-a* neutre? Une raison syntaxique, du fait que *indigena* dans le passage de Pline paraît en accord avec *uinum* ? Mais rien n'empêche d'interpréter la construction comme appositionnelle. Dans un passage de Tite-Live (XXI, 30, 8) : « ne maiores quidem eorum indigenas, sed aduenas Italiae cultores has ipsas Alpes... transmisisse », nous voyons précisément le terme *indigenas*, à côté de *aduenas*, construit comme une véritable apposition. Le cas de *uinum indigena* ne diffère pas sensiblement de celui de *oppidum Numantia* (cf. Brugmann, *op. laud.*, p. 377) ou de *incola turba* (Ov., *Fast.*, III, 582).

Je propose donc de maintenir *indigena* dans une catégorie abondamment représentée en latin, et d'ajouter l'exemple de Pline à ceux des substantifs construits en apposition.

J. Chicharro de León.

V

LES MONOSYLLABES A LA FIN DU TRIMÈTRE IAMBIQUE

par J. Descroix
Professeur au lycée du Parc (Lyon)

Dans un article de l'*American Journal of philology*, intitulé *The final monosyllabe in latin prose an poetry* (XXXI, p. 154-174, ann. 1910), A. G. Harkness étudie le rôle monosyllabe final de la phrase ou du vers, et il accorde une place de choix aux poètes (v. 159-174), plus particulièrement à Térence. Reprenant la partie essentielle de cet article, M. J. Marouzeau (*Rev. Ét. lat.*, 1934, p. 50 et suiv.) a montré la vanité des corrections qui tendent à pourchasser et à éliminer ce monosyllabe. Il s'agit du type :

Eun. 631 : Aliam rem ex alia cogitare et ea omnia *in*
Peiorem partem...

Ces monosyllabes sont des prépositions, des conjonctions et des interjections à valeur d'enclitiques[1] qui s'appuient sur le second vers tout en appartenant au premier.

A l'appui de la thèse de MM. Harkness et Marouzeau, je montrerai brièvement que Térence, — qui fournit maint exemple de ces licences métriques, — les avait empruntées à la comédie grecque et plus particulièrement à la Νέα qu'il traduisait et adaptait par « contamination ».

Certes, il n'était pas possible au sénaire latin, faute d'article, de copier des exemples comme τοὺς | γραφεῖς (Alexis, frag. 20,4 et suiv.; cf. aussi les formes faibles de l'article ἡ chez Philémon, frag. 126,2, et οἱ chez Diphile, frag. 72,1). Inversement, les Grecs n'ont pas rejeté à la fin du trimètre des interjections monosyllabiques; mais, en les intercalant entre deux vers, dans une zone indéterminée, comme c'est l'usage dans la tragédie, ils suggéraient à leurs imitateurs latins l'idée de les pousser au bout de la ligne, comme dans le vers :

Eun. 208 : ... Satine hoc mandatumst tibi? — Ah
Rogitare...

Par contre, la comédie grecque (et même la tragédie) a rejeté à l'extrémité du trimètre :

1) Des *adverbes inaccentués :* οὐ | Alexis, frag. 92,3 ; Ménandre, frag. 293,4 (cf. *Antigone*, v. 5); μὴ | Phrynichos, frag. 1,1 (cf. *Antig.*, v. 27, 324).

2) Des *prépositions*, surtout dissyllabiques, les monosyllabes étant plutôt attestés dans la tragédie : ἐν | τῷ μὴ δύνασθαι, *Oedipe à Col.*, v. 495-496; πρὸς | αἴσχιστα, *Rhésos*, v. 756-757.

3) Mais surtout des *conjonctions :* καὶ, εἰ, ὡς, ἢ.

Epitrepontes 66 : εἰ καὶ βαδίζων εὗρεν ἅμ' ἐμοὶ ταῦτα καὶ
ἦν κοινὸς Ἑρμῆς...

Cf. *Ibid.*, v. 139, 195, 310, 507, soit cinq exemples avec καί.

Je me permets de renvoyer à l'inventaire assez complet que j'ai dressé de ces monosyllabes dans la comédie[2]. Il y apparaît de façon claire que la comédie nouvelle avait énormément développé ce genre de licence qui donnait plus de laisser aller à la versification, plus de continuité et plus de naturel à la langue comique. Aussi ne doit-on pas s'étonner de rencontrer si souvent des libertés analogues chez Térence.

Ajoutons enfin que Térence élide généralement (sept fois sur les sept exemples cités par M. J. Marouzeau) sur ce monosyllabe la finale du polysyllabe antérieur. Ce soin spécial et constant apporte encore une

1. Des fins de vers du type : « biduum HIC | manendum » (*Eun.* 636), sont hors de cause, parce que le monosyllabe est accentué.

2. *Le trimètre iambique*, p. 294 et suiv. (pour la tragédie, p. 290 et suiv.).

preuve en faveur de l'intégrité des passages signalés. Le pourquoi de cette précaution s'impose avec évidence : l'élision finale

Eun. 631 : ... ea omni*a in*
Peiorem partem...

amortissait la coupe étrange *omnia* | *in* et rendait le rythme final moins heurté, en attirant à l'unité du premier sénaire un monosyllabe que le sens entraînait vers le second.

J. Descroix.

Note additionnelle.

La note de M. J. Descroix me suggère les observations suivantes :

1° Pour l'emploi d'un monosyllabe final relié par le sens au vers suivant, si Térence a été influencé directement par ses modèles grecs, il faut noter que cette disposition, indépendamment de toute imitation particulière, est de pratique courante dans la métrique latine (cf. mon *Traité de stylistique*, p. 272 et suiv.).

2° Quant à ce qui est de l'élision de la finale du mot précédent sur l'initiale de ce monosyllabe, procédé proprement térentien, est-elle due principalement au désir « d'amortir une coupe étrange » ? Térence présente assez fréquemment des dispositions du type *And.* 407 inuenisse se, *And.* 450 mene? Te.

Ce qui me paraît essentiel, c'est le rapprochement que fait M. Descroix entre le procédé térentien et l'usage grec (euripidien en particulier) de noyer dans l'intervalle entre deux vers certains mots de remplissage (surtout des exclamations monosyllabiques); cf. les exemples qui sont cités dans la thèse de M. Descroix (*Le trimètre iambique*, p. 27). Il y a là chez les Grecs une façon d'escamoter pour ainsi dire des vocules sur lesquelles l'acteur pouvait, en dehors du rythme, donc sans le rompre, se livrer à des inflexions de voix et à des prolongements. Térence, avec une ingéniosité remarquable, aurait réalisé cet escamotage d'une façon plus ingénieuse encore, en noyant le monosyllabe dans la scansion du vers précédent, de façon à s'interdire jusqu'à l'apparence d'une licence. Tel est, je crois, le sens de cette véritable trouvaille métrique.

J. Marouzeau.

POUR LE BI-MILLÉNAIRE D'HORACE[1]

I

HORACE DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE[2]

PAR J. MAROUZEAU
Professeur à la Sorbonne

Des grands hommes que leur génie a faits citoyens du monde, il en est peu qui nous paraissent aussi français qu'Horace. Il fait partie pour ainsi dire de notre tradition littéraire.

A vrai dire, il subit son éclipse en France, comme dans tout le monde latin, à partir du VIe siècle. Si Fortunat le connaît encore, l'imite et l'estime au point de l'appeler « Pindaricus », Grégoire de Tours paraît l'ignorer. Vers la fin du siècle, l'oubli de la littérature païenne est presque total, et il est même de commande, après que le pape Grégoire le Grand a défendu aux fidèles du Christ de participer à la louange de Jupiter en répudiant la beauté formelle des poètes païens : S. Ouen, dans le Prologue de sa Vie de S. Éloi, demande en quoi l'art d'Horace et de ses congénères peut servir les intérêts du monde : « Quid Flacci, Solini, Varronis aliorumque solertia nostras iuuat utilitates? » ; Paul le Diacre se fâche qu'on puisse le comparer à Horace ; à Pierre de Pise qui lui déclarait : « Flaccus crederis in metris », en le mettant sur le même rang que les anciens, il réplique vertement : « Potius... istos ego comparabo canibus ! »

1. Les trois articles qui suivent ont été écrits en vue de la célébration du bi-millénaire horatien : le premier est le texte d'une conférence faite à Rome en italien sous les auspices de l' « Istituto di studi romani » ; les deux autres ont fait l'objet de communications à une réunion organisée à Genève par la Société des Études latines et le Groupe romand de la Société.

2. Cette revue sommaire est fondée essentiellement, pour la partie médiévale, sur les ouvrages de E. Stemplinger, *Horaz im Urteil der Jahrhunderte*, Leipzig, Dieterich, 1921, et G. Showermann, *Horaz and his influence*, Boston, Marshall, 1922.

Au cours du VIIe siècle, c'est tout au plus si nous trouvons Horace cité deux ou trois fois par un clerc gaulois à propos de scolies sur l'Ibis, ou par Bède le Vénérable à l'occasion de textes sacrés ; encore est-il probable que ces citations ne leur sont venues que de seconde main. A la même époque, les extraits d'Horace que nous lisons dans l'*Orthographia* et l'*Ars anonyma Bernensis* sont empruntés à des grammairiens.

Horace fera sa réapparition en France à la fin du VIIIe siècle, grâce, semble-t-il, à Alcuin, le conseiller de Charlemagne, l'initiateur chez nous de la première Renaissance.

Alcuin fait à Horace dans ses écrits une place d'honneur ; il l'appelle philosophe et poète ; il connaît par une lecture directe Odes, Épodes, Satires et Épîtres ; cherchant pour lui-même, selon la mode du temps, un nom de guerre parmi ceux des hommes illustres, il ne trouve rien de mieux que de se faire appeler « Flaccus ».

Avait-il découvert Horace dans cette fameuse bibliothèque d'York, si riche en classiques, dont il avait lui-même dressé le catalogue? L'a-t-il exhumé en France des coffres d'un couvent où le poète attendait son heure, « tincas pascens inertes »? Quoi qu'il en soit, c'est à cette époque que remonte notre plus ancien manuscrit d'Horace, le *Bernensis* 363 (*Bongarsianus*), écrit en France à Fleury-sur-Loire. L'œuvre complète d'Horace est mentionnée à la même époque dans un catalogue de Nevers (tandis que nous n'en trouvons pas encore de traces ni à Saint-Gall, ni à Reichenau, ni à Bobbio), et six *Parisini* sont de date carolingienne. C'est, du reste, le moment où un autre immigré, S. Columban, lettré comme Alcuin, et qui connaissait aussi son Horace, répand dans les couvents du continent la règle du travail intellectuel ; dans ces couvents renaît l'activité des copistes, et c'est de *scriptoria* français que sortiront à partir de cette époque la plupart des 250 manuscrits que nous connaissons d'Horace.

A partir du début du IXe siècle, Horace va être abondamment cité, et même imité. Il est connu des poètes de la cour de Charlemagne : il figure dans un poème sur *Karolus Magnus et Leo papa*, dans un message rimé d'Angilbert, chez le poète Muadwin, de son nom de guerre « Naso », chez l'auteur irlandais immigré « Hibernicus exul », dans une adresse de Loup de Ferrières à Éginhard, chez Éginhard lui-même, et dans la *Vie d'Alcuin*, et dans le *Contra iudices* de Théodulf d'Orléans, et chez Ermold le Noir, et chez

Amalarius de Metz, et dans le poème de Heiric d'Auxerre sur S. Germain, et dans la *Vision* d'Ansellus le Scholastique, chez l'abbé de Fleury, le savant Abbo, chez Flodoard de Reims, et Richer, et Gerbert, le futur pape Sylvestre II, et dans le *Florilège* du diacre Micon... ; Radbert, dans sa *Vie de Wala*, remet à sa place un louangeur de Virgile (le grammairien) en lui écrivant, à propos d'un vers cité par lui : « Qui nimirum uersus licet in Virgilio uestro magnis extollatur laudibus, longe antiquior legitur in Horatio. » De même, le grammairien-poète Sedulius Scott rend à Horace une citation qu'on avait attribuée à Virgile (au vrai), et il se fait horatien au point d'oser des saphiques et des asclépiades imités des Odes. Que dis-je? il y a des lecteurs pour se souvenir que les Odes sont faites pour être chantées, et un manuscrit de Montpellier écrit au IXe siècle contient l'ode à Phyllis mise en musique ! Enfin, Horace est si bien considéré comme le poète par excellence que l'auteur d'un poème composé au Mans, *De Aldrico praesule*, dit de lui-même, pour s'excuser de n'être pas un phénix : « Non etenim Flaccus rutilat ! » Un curieux poème composé à Saint-Evre de Toul en 940 sous le titre *Ecbasis captiui* a plus d'un cinquième de ses vers empruntés à Horace.

Au cours du XIe siècle se développèrent en France de remarquables centres de culture : Reims, Orléans, Fleury ; et Paris aussi vit prospérer dans ses grandes abbayes l'étude de la grammaire et de la poésie. A cette époque, les exemplaires d'Horace se multiplient dans les bibliothèques : on connaît pour ce seul XIe siècle cinq *Parisini*; on trouve trace de manuscrits à Beauvais, Dijon, Gembloux... Dans un Catalogue d'écrivains de 1086 signé « Aimericus », Horace figure, en bonne place, parmi les auteurs de « libri authentici uel aurei », entre Virgile et Ovide. Dans les Florilèges (par exemple des Codices Parisini 8069 et 4883) abondent les extraits de ses œuvres, en même temps que les citations se multiplient chez les auteurs : Aimoin de Fleury, Fulbert de Chartres, Gérard de Corbie...

Mais c'est au XIIe siècle que la réputation d'Horace atteindra chez nous son point culminant. Le XIIe siècle est celui de la prépondérance intellectuelle de la France. Le développement des abbayes parisiennes de Saint-Victor et de Saint-Germain, la réforme bénédictine de Cluny qui assure à la France une sorte d'exclusivité des ordres monastiques, la réputation d'Abélard, le développement de

la chevalerie, l'élan des Croisades font que la France devient le centre intellectuel de l'Occident. La culture, quoique chrétienne, n'est pas systématiquement hostile aux choses de l'antiquité. Hildebert de Lavardin, dans son poème *De quatuor uirtutibus uitae honestae*, invoque la sagesse d'Horace à côté de celle des Pères de l'Église ; Alart de Cambrai le déclare « un des plus maistres clercs qui ains furent » ; Guillaume de Conches puise dans Horace une partie de la matière de son *Moralium dogma philosophorum*, et le *De disciplina scolarium* du pseudo-Boèce, qui va paraître bientôt, inscrira Horace parmi les auteurs à mettre tôt entre les mains des élèves.

Nous voyons Horace copié, ou du moins mentionné dans des catalogues, non seulement à Paris, mais à Saint-Amand, Anchin, Arras, Saint-Bertin, Corbie, Limoges, Marseille, Rouen... Nous trouvons des commentaires ou des souvenirs de ses ouvrages chez Guibert de Nogent, Raoul de Caen, Hildebert du Mans, Hugues de Saint Victor, Évrard de Béthune, Foucher de Chartres et Richard de Poitiers, Guillaume de Nangis, Richard de Saint Victor, Guillaume de Sens, Philippe de Harveng, Thomas de Citeaux, le platonicien Bernard Sylvestre, le médecin Gilles, le clerc Guy de Bazoches, le poète Gautier de Châtillon, l'évêque Garnier de Langres, et Marbode, et le moine Hélinand, et Abélard, et Nicolas de Clairvaux, et S. Bernard enfin. On a relevé chez les écrivains, pour ce seul XIIe siècle, et pour la France seulement, près de 250 citations d'Horace, alors que l'Allemagne n'en fournit guère que 130, l'Angleterre une centaine et l'Italie moins de quarante.

La quantité n'est pas tout. Ce qui donne surtout à la survie d'Horace sa valeur, c'est que ce siècle a vu paraître quelques-uns des plus beaux vers « horatiens » qu'on ait faits après Horace : Hildebert du Mans, méditant comme le fera Du Bellay sur les ruines de Rome, trouve pour les chanter des accents dignes des grandes Odes :

Par tibi, Roma, nihil, cum sis prope tota ruina.
  Quam magni fueris integra, fracta doces.
Ille labor, labor ille ruit quem dirus Araxes
  Et stantem tremuit et cecidisse dolet.
Vrbs cecidit de quá, si quicquam dicere dignum
  Moliar, hoc potero dicere : Roma fuit.

Mais voici qu'avec le XIIIe siècle commençant c'en est déjà fini

de cette efflorescence. L'humanisme subit la concurrence de la scolastique ; les savants bénédictins cèdent le pas aux ordres pontificaux et mendiants ; les « logiciens » de Paris triomphent des humanistes formés dans les écoles de Chartres et d'Orléans : Bernard de Chartres, Pierre de Blois, Mathieu de Vendôme ; les « auctores » sont évincés par les « artes » ; c'est la décadence que dès la fin du XIIe siècle enregistrait en termes pittoresques Jean de Salisbury dans son chapitre *De nugacibus mentientibus logicam* :

Si sapis auctores, ueterum si scripta recenses
  Vt statuas si quid forte probare uelis,
Vndique clamabunt : « Vetus hic quo tendit asellus? »
... Nam ueterum fautor logicus esse nequit.

Et, évoquant discrètement notre Horace :

... Quicquid Latiis « Graecia capta » dedit,
Conspuit... ... Quaeuis
Litera sordescit : logica sola placet.

Pendant cette malheureuse période, le sens de l'historique et le respect des sources se perdent ; aux textes originaux se substituent des florilèges et abrégés ; c'est dans des « Compendia » et des « Specula » qu'on trouve avec peine des citations d'Horace, chez Robert d'Angoulême, Guillaume de Chartres, et surtout Vincent de Beauvais.

Si l'on continue de recopier les manuscrits, c'est sans soin et sans savoir ; ils fourmillent d'erreurs grossières et de corrections puériles ; ils offrent, en guise de commentaires, des gloses verbeuses ; des manuscrits français de ce temps, les éditeurs n'ont guère trouvé à utiliser qu'un seul, le Parisinus 8214. Le contact semble perdu encore une fois avec les maîtres du passé, et Horace menace de sombrer dans l'oubli avec une bonne part de ce qu'on avait sauvé des lettres antiques.

Mais, à vrai dire, est-ce bien Horace qui jusque-là avait survécu? Je veux dire : est-ce bien l'Horace que nous connaissons et goûtons aujourd'hui? Il s'en faut de beaucoup.

D'abord, on ne l'avait connu souvent que de seconde main, soit par des citations de grammairiens comme Priscien ou Isidore, soit par des florilèges du type des *Libri memoriales* ou du *Repertorium uocabulorum exquisitorum* de Conrad de Mure, soit même par des florilèges de florilèges, comme celui du diacre Micon ; d'Horace, il n'y

a plus, dans cette littérature impersonnelle, que les « disiecti membra poetae », et, sauf exception, rien qui atteste une connaissance directe de sa personne ou de ses œuvres et une réelle intelligence de sa poésie.

Cet *Horatius*, qu'on appelle plus souvent *Flaccus*, à moins qu'il ne devienne *Oratius*, *Oracius*, ou *Flacchus*, se trouve rangé comme auteur de « libri authentici » sur la même liste que Varron, Solin et Virgile le grammairien.

Sa vie? Sa mort? Richard de Poitiers, au XIIe siècle, a entendu dire qu'il a son tombeau à Venouse : le renseignement, pour être précis, n'en est pas moins faux. Sa personne ne passe pas pour avoir été très recommandable : si Vincent de Beauvais l'appelle, en se retranchant du reste derrière S. Jérôme, « grauissimus auctor », c'est seulement, ajoute-t-il, « propter grauitatem sententiarum » et non « propter grauitatem actuum ; nam incontinentissimus fuit ». Désigné comme « gentilis » (Isaac de Stella) ou « ethnicus » (Philippe de Harveng), représentant ce qu'on appelle la « saecularis litteratura » (Loup de Ferrières), c'est un auteur qu'on ne peut citer qu'avec précaution : le savant abbé Pierre de Cluny, transcrivant un passage des Odes (I, 1, 29 et suiv.) :

Me doctarum hederae praemia frontium...

s'interrompt soudain, en disant : « taceo reliqua », parce que dans la suite il va être question de divinités libertines :

Nympharumque leues cum Satyris chori,

et il ne reprend le texte que là où il cesse d'être compromettant :

Secernunt populo...

N'ont guère connu du reste l'ensemble de ses œuvres, semble-t-il, que ceux qui les ont découvertes. Alcuin avait tout lu, Odes, Épodes, aussi bien que Satires et Épîtres, et voyait dans Horace surtout un « lyricus ». Heiric d'Auxerre connaît encore les Odes ; mais dans le Florilège du diacre Micon ne figurent que les Satires et les Épîtres ; à l'âge suivant, Ugo de Trimberg, ayant mentionné Satires et Épîtres, se désintéresse du reste :

... Duos dictauerat *minus manuales*
Epodon uidelicet et librum Odarum ;
Quos nostris temporibus *credo ualere parum.*

Sur un total d'environ 600 citations relevées dans cette période, plus de 520 se rapportent aux seules Satires et Épîtres.

Aussi traite-t-on Horace à peine comme un poète : « Non poetice, sed sapienter dictum putamus », dit Gerbert de la citation : « Leuius fit patientia quidquid corrigere nefas. » Évrard l'Allemand voit en lui une « utilité » :

Sunt libri Satyrae Venusinae bis duo. Vultus
Sit licet his durus, utilitate ualet.

Lorsqu'on le cite, c'est comme « philosophus » (Alart de Cambrai), comme « satiricus » (Gerbert), plus généralement comme « ethicus ». Mais ce qu'on reproduit surtout de lui, ce sont des vers « passe-partout », des « prouerbia », comme dit Gerbert, de l'Horace susceptible d'être accommodé à toute sauce, même chrétienne. On répète le « Semper auarus eget », le « Saepius excelsos feriunt et fulgura montes », le « Nil siue magno uita labore dedit mortalibus... ». Le rôle qui incombe à notre pauvre grand poète, c'est de fournir de « pensées » les auteurs indigents.

Parfois, on ne sait même plus d'où viennent les centons qu'on répète ; Horace n'est pour Hincmar de Reims qu'un « quidam sapiens », pour tel autre qu'un « quidam poeta ». Il a atteint le comble de la dépersonnalisation.

Inversement on donne comme horatiennes des citations qui traînent partout : Loup de Ferrières appelle « horatianum » le « Meos diuiderem libenter annos ». On en vient à prendre pour de l'Horace des arrangements récents. Le « Oderunt peccare boni uirtutis amore » ayant engendré un « Oderunt peccare mali formidine poenae » (addition marginale dans le Codex Parisinus 7975), cette interpolation sera prise longtemps pour de l'Horace authentique par Pierre le Moine, par Otto de Guericke, par Érasme lui-même. Le dit Érasme accueillera d'autres faux horatiens, comme le « propria uineta caedere », le « caecus caeco dux », etc. ; sans compter qu'inversement on attribuera de l'Horace authentique à des moralistes plus connus : telle citation de lui est accompagnée de la mention : « ut ait Cato (le Caton des *Disticha*) uel alius ».

Ce n'est pas là la survie que méritait Horace. Ce n'est pas l'immortalité sur laquelle il comptait quand il s'écriait : « Non omnis moriar. »

D'autant moins que tous ceux que nous avons vu jusqu'ici per-

pétuer tant bien que mal le souvenir d'Horace étaient, en pleine France, des écrivains « latins ». Que fait donc, pendant ce prolongement de la littérature latine, notre littérature nationale?

Elle n'ignorait pas l'antiquité. Les auteurs de chansons de geste du cycle antique avaient pratiqué Virgile, Stace, Lucain ; les poètes allégorisants avaient imité Ovide et Prudence ; le savant auteur du second *Roman de la Rose*, Jean de Meung, connaît Virgile et Ovide, et Lucain, et Horace lui-même :

> Ne te sovient-il pas d'Oraces,
> Qui tant ot de sens et de graces?

Mais ce contact avec l'antiquité est demeuré stérile. Aucune renaissance véritable n'en est issue.

Ce n'est pas que l'idée d'une renaissance fondée sur l'appel aux anciens n'apparaisse nulle part. Le mot même est déjà presque au IXe siècle chez Loup de Ferrières, qui salue ce qu'il appelle « *reuiuiscentem* in nostris regionibus sapientiam ». Au XIIe siècle, Bernard de Chartres exprime par une belle image les rapports qui doivent unir les modernes aux anciens : « Nous sommes comme portés sur des épaules de géants, et ce qui nous permet de voir plus loin qu'eux, ce n'est pas que nous ayons meilleure vue, c'est que leur taille nous hausse. » Son disciple Jean de Salisbury formule d'après lui la saine théorie de l'imitation (« poetas aut oratores proponebat et eorum iubebat uestigia imitari ») contre les emprunteurs indiscrets (« si quis ad splendorem sui operis alienum pannum assuerat, deprehensum redarguebat furtum »). Ne sommes-nous déjà pas tout près et de l'appel lancé par Du Bellay (« La plus grande part de l'artifice est contenue en l'imitation »), et de l'anathème qu'il emprunte précisément à Horace contre le « troupeau servile » des imitateurs?

Pourquoi donc faudra-t-il attendre quatre siècles pour que notre littérature recueille le bénéfice du contact avec les anciens?

On sait que la faute en est d'abord à une déviation de notre poésie, qui, de plus en plus artificielle, ne conserve d'intérêt que pour la forme et s'épuise dans les jeux verbaux des « rhétoriqueurs ».

Puis il y a, à partir du XIIIe siècle, stagnation de la culture sous l'influence de la scolastique, qui elle aussi soumet l'esprit à la lettre. Enfin, les événements politiques, troubles civils et guerres extérieures, détournent le monde des préoccupations spirituelles.

Horace sera victime des vicissitudes qui ont retardé l'humanisme et la Renaissance jusqu'à l'aube du XVIe siècle.

C'est alors seulement qu'il prendra sa revanche définitive.

D'abord, il profitera de la découverte de l'imprimerie : dès 1470 paraît une édition de ses œuvres, qui sera suivie bientôt de la publication des commentaires d'Acron et Porphyrion, et en 1482 Landinus apportera le premier commentaire savant d'un humaniste ; puis en trente années apparaîtront, en France seulement, quatre grandes éditions d'Horace. En 1541 sortira la première traduction française, première d'une longue série, puisqu'on a compté rien que pour les Odes une centaine de traductions chez nous, deux fois plus qu'en Italie ; et à cette date nous sommes à la veille de la rencontre (1547) où Ronsard et Du Bellay vont décider des destinées de la poésie française.

A partir de ce moment, les érudits (en France : Aseensius, Muret, Lambin) s'attachent à donner d'Horace un texte satisfaisant, en se débrouillant tant bien que mal dans le fatras des manuscrits connus : Lambin en utilise jusqu'à dix-sept pour sa belle édition, qui fournira l'essentiel de la vulgate jusqu'à la fin du XVIIe siècle, et encore au XVIIIe servira de base aux travaux des éditeurs anglais et allemands.

A partir du XVIIe siècle, la France jouera son rôle dans l'établissement et l'interprétation du texte. Je ne parle pas des éditions-florilèges de Freiesleben, Miger, Poisson, qui n'ont pour nous d'autre intérêt que d'attester la popularité du poète, de l'édition honnête de Desprez « ad usum Delphini », de l'édition-traduction de Dacier... Plus personnel, Guyet enrichit les marges de son exemplaire de notes audacieuses, qui encourageront Peerlkamp à quelques-unes de ses pires fantaisies ; plus téméraire encore, le P. Sanadon s'ingénie à ruiner le témoignage des manuscrits, et trouve le moyen dans toute l'œuvre lyrique d'Horace de ne laisser en place que trois pièces ; mais personne ne pousse l'entreprise de démolition aussi loin que le P. Hardouin, qui, croyant même à peine à l'auteur qu'il édite, lui retire comme indignes de son talent les Odes et les Épodes, de même qu'il enlevait l'*Énéide* à Virgile. En revanche, la fin du siècle verra Valart rétablir la tradition dans ses droits, se vantant d'avoir utilisé jusqu'à soixante-seize manuscrits ; avec le XIXe siècle, Vanderbourg renforcera de nouveaux apports la « lectio vulgata » ; Pottier utilisera quarante-

trois manuscrits de la Bibliothèque du roi ; enfin, Lemaire en 1831 donnera une édition de caractère pratique qui, comprenant notices, testimonia, commentaire, index, etc., sera pour beaucoup de générations, en même temps qu'un utile instrument de travail, une invitation à la lecture. Puis viendront, dans la période où se constituent sur des bases solides la science philologique et la critique des textes, toute une série d'éditions dont le texte, après avoir, à l'étranger et particulièrement en Allemagne, servi de champ clos aux batailles philologiques, apparaîtra, avec les belles éditions de Plessis et Lejay, uniformisé, et pour ainsi dire internationalisé, nous livrant une image aussi fidèle que possible du poète.

Je ne parle pas des travaux sur Horace ; il serait vain de prétendre faire ici la part de chaque pays dans l'immense labeur dont peuvent donner une idée les dépouillements de l'ancienne *Revue des Revues* dans la *Revue de philologie* ou de la récente *Année philologique.*

Là n'est pas la question. Qu'est-il sorti, pour la littérature et pour l'esprit français, de la pratique, ainsi assurée pendant une période ininterrompue de cinq siècles, du texte d'Horace? Si l'on voulait dresser le bilan des imitations horatiennes en notant la correspondance entre le texte antique et ce qui en est issu, le butin serait considérable ; il ne serait pas très précieux. Il semble qu'un malin génie se plaise à faire avorter ce genre d'imitation directe, et qu'une formule qui a été heureuse dans une langue se refuse à garder sa force ou sa grâce dans une autre.

Sans doute, on rencontrerait des réussites : plus d'une fois Boileau a eu la main heureuse pour rendre des aphorismes horatiens :

> Le moment où je parle est déjà loin de moi.
> Le chagrin monte en croupe et galope avec lui.
> La vertu sans argent n'est qu'un meuble inutile.
> Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.
> Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Le « dummodo risum... » avait été déjà mis en formule par Régnier :

> Qui perdroit son amy plustost qu'un mot pour rire.

Boileau lui donne un relief nouveau :

> Et qui pour un bon mot va perdre vingt amis.

La Fontaine doit à Horace quelques beaux vers :

Quittez le long espoir et les vastes pensées.
Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.

Nous voyons J.-B. Rousseau paraphraser joliment le « magnas inter opes inops » :

Moins riche de ce qu'il possède
Que pauvre de ce qu'il n'a pas.

Destouches immortalisera le « naturam expelles furca » :

Chassez le naturel : il revient au galop.

Dans le genre élevé, Ronsard s'était attaqué au « non omnis moriar » :

Sous le tombeau tout Ronsard n'ira pas.

Du « pallida mors aequo pulsat pede... », le pauvre moine Hélinand, bien au-dessous de son modèle, avait tiré :

Mors, tu abas an un seul jor
Ainsi le roi dedens sa tor
Com le povre dedens son toit.

Le même texte provoquera l'élan lyrique de Malherbe :

Le pauvre, en sa cabane où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois,
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend point les rois.

Le « cuncta terrarum subacta praeter atrocem animum Catonis » trouvera dans Corneille un bel écho :

... Peut changer à son gré l'ordre de tout le monde,
Mais le cœur d'Émilie est hors de son pouvoir.

Racine rivalisera avec le « in me tota ruens Venus » :

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Même Lamotte rendra de façon très acceptable le « sublimi feriam sidera uertice » :

J'ai déjà le front dans les cieux,

et La Harpe le « impauidum ferient ruinae » :

Sur lui les débris du monde
Tomberont sans l'effrayer,

en attendant Lamartine :

Sur les mondes détruits je t'attendrais encore !

Mais, à côté de ces réussites, quelles platitudes indignes du modèle !

Faut-il citer les pauvres vers de Ronsard sur le thème « neque... patimur... Iouem ponere fulmina » :

Que Jupiter estuye
Sa foudre, qui s'ennuye,
Venger tant de mesfaits?

Boileau, pour rendre le « ardeo quantum neque atro delibutus Hercules... cruore », ayant cru pouvoir se permettre :

Si dans cet instant même un feu séditieux
Fait bouillonner mon sang et pétiller mes yeux,

pourquoi faut-il que J.-B. Rousseau trouve le moyen de renchérir encore sur cette collection de pauvres images :

Un feu séditieux
Brûle au fond de mon âme
Et d'une humide flamme
Fait pétiller mes yeux !

Je ne parle pas de certaines contorsions de traducteurs, comme lorsque le pauvre Lebrun rend le « qui siccis oculis ... » par ce triste vers :

Ah, que n'a-t-il des mers expiré la victime... !

Je ne parle pas des faux-sens, comme en a fait Chénier, quand il traduit « apis Matinae » par « l'abeille au retour du matin... ».

On dirait surtout que le malin génie de l'imitation s'est plu à livrer notre poète aux médiocres. Les auteurs qu'on rencontre dans une revue de ses émules, ce sont rarement les plus grands : Corneille et Racine ; c'est Lebrun, c'est La Harpe, c'est Destouches, c'est Gresset, J.-B. Rousseau, Voltaire (j'entends Voltaire poète), Mme Deshoulières, Chaulieu, Lafare, Lamotte, Lefranc de Pompignan... Il n'est pas jusqu'à un roi-poète qui n'ait cru rivaliser avec l'Horace des Odes : c'est Louis XVIII qui a refait l' « O diua, gratum... » en ces pauvres vers :

Dans ses mains rudes elle presse
Les immuables fers de la Fatalité...
... Fortune, conduis notre armée,

Ces valeureuses légions,
Qui portent notre renommée
Aux plus lointaines régions...

« Hoc non erat in uotis ! » Ce n'est pas là l'immortalité qu'eût voulu Horace. Mais, à vrai dire, cette survivance n'est qu'un trompe-l'œil. Une marqueterie d'emprunts ne constitue pas un héritage. Horace est ailleurs. Son influence, indépendamment des vers qu'il a pu suggérer à de pâles imitateurs, est dans les idées qu'il a léguées au monde, dans les formes qu'il lui a suggérées, dans l'esprit dont il l'a animé.

Le programme de cette influence était déjà tout entier, ou peu s'en faut, dans la *Défense et illustration* de Du Bellay. L'idée même de la jeune école, restaurer les grands genres littéraires de l'antiquité, trouvait en Horace sa meilleure autorité, puisqu'il avait été le plus illustre théoricien des genres et le meilleur représentant de plusieurs d'entre eux : « Chante-moi ces Odes, inconnues encore à la Muse française. Et, quant à ce, te fourniront de matière les louanges des dieux et des hommes vertueux (res gestae regumque ducumque..., diuos puerosque deorum), le discours fatal des choses mondaines, la sollicitude des jeunes hommes (et iuuenum curas), comme l'amour, les vins libres, et toute bonne chère » (et libera uina). Ce sont les termes mêmes d'Horace dans l'*Art poétique*. Ronsard se met donc à l'école d'Horace : « J'allai voir les étrangers, dit-il, et me rendis familier d'Horace... pour contrefaire sa naïve douceur ; j'osai le premier des nôtres enrichir ma langue du nom « Ode ». Et il s'attache aux pas du poète latin au point de répartir comme lui ses poésies lyriques en cinq livres. C'est à l'inspiration d'Horace que nous devons l'odelette épicurienne où Ronsard célèbre avec une grâce familière et charmante les ombrages de Gâtines, la fontaine Bellerie, les rives du Loir, l'amour qui passe et les roses à cueillir.

Malheureusement, le disciple ambitionne de dépasser son modèle :

Horace, harpeur latin,
Estant fils d'un libertin,
Basse et lente avait l'audace.

Et voilà Ronsard se haussant vers Pindare, prêt à trébucher de haut, pour n'avoir pas écouté la sage mise en garde d'Horace lui-même : « Pindarum quisquis... »

Du Bellay, au contraire, estime Horace trop haut pour lui :

Je ne veux retracer les beaux traits d'un Horace...
... Je veux en premier lieu que, sans suivre la trace,
Comme font quelques-uns, d'un Pindare et Horace,
Et sans vouloir comme eux voler si hautement,
Ton simple naturel tu suives seulement.

Ce qui n'empêche que souvent « son simple naturel », comme il dit, par une rencontre qui atteste la fraternité des bons esprits, fait de lui un parfait « horatien », par exemple dans mainte jolie pièce des *Regrets*.

Par la suite, ce n'est pas le meilleur du lyrisme d'Horace que nous offriront les cinq livres d'Odes (encore cinq !) d'Olivier Magny, ni celles de Charles Fontaine, ni à la fin de la Renaissance celles de Durant et de Rapin.

Le souci de se mettre à la remorque d'Horace conduit jusqu'à prétendre reproduire la forme même de sa poésie : Ronsard lui emprunte un modèle d'ode saphique ; Rapin, accueillant le vers mesuré quantitativement de Baïf et Passerat, aggrave leur erreur en voulant imiter les mètres d'Horace, applaudi par Scaevola de Sainte-Marthe et par Casaubon, et par Régnier lui-même, tandis que l'histoire et le bon sens ont donné raison à ses contradicteurs, Harlay et Sibilet.

Les siècles suivants s'essaieront dans ce genre difficile : Molière traduira dans les *Amants magnifiques* le « Donec gratus eram » ; La Fontaine imitera l'Ode à Pyrrha :

Dans cet antre secret tout parfumé de roses...

Voltaire jeune traduira presque mot pour mot la pièce 6 du livre III dans son *Ode sur les malheurs du temps*. Jusqu'au XIXe siècle se poursuivra la veine à la fois maigre et intarissable de cette poésie vieillotte plutôt qu'antique : chez Fontanes, en qui Sainte-Beuve dans un jour d'indulgence disait retrouver Horace ; chez Baour-Lormian, et jusque chez Musset (pas le meilleur Musset), qui paraphrase l'Ode à Lydie :

Lorsque je t'avais pour amie...

Au reste, dans Horace lyrique, ce n'est pas toujours le meilleur qu'on imitera : par exemple, l'erreur du XVIIIe siècle sera de lui emprunter son attirail mythologique, et le goût pour les descrip-

tions-charades dont J.-B. Rousseau nous offre le modèle se rattache, on le sait, à l'esthétique horatienne :

Déjà le départ des Pléiades
A fait retirer les nochers,
Et déjà les tristes Hyades
Forcent les frileuses Dryades
De chercher l'abri des rochers.
Le volage amant de Clytie
Ne caresse plus nos climats,
Et bientôt des monts de Scythie
Le fougueux époux d'Orithye
Va nous ramener les frimas.

Ce n'est pas encore là le plus clair de la gloire d'Horace. Son exemple a orienté nos poètes vers un genre auquel, semble-t-il, répugne l'esprit français, et le bénéfice n'en a pas été grand pour notre littérature.

Pour les Épîtres, la voie était tracée, à vrai dire, dès avant le manifeste de Du Bellay, mais Horace n'est cependant pas étranger à la naissance du genre, puisque c'est un fervent d'Horace, Pétrarque, qui l'avait mis à la mode et en avait donné le modèle dans une Épître fameuse, adressée justement à Horace lui-même :

Salve, o dei lirici modi sovranno !
Salve, o degl'Itali gloria ed onor !
... Tanto è l'amor che a te m'avvince ; tanto
È degli affetti miei donno il tuo canto.

Pétrarque avait inspiré Marot, qui savait peut-être trop peu de latin pour remonter directement aux sources, mais à qui l'Épître horatienne a inspiré pourtant quelques-unes de ses plus jolies réussites. Le manifeste de Du Bellay recommandera l'Épître, « à condition de la faire sentencieuse et grave, comme Horace lui-même ». Après le XVIIe siècle et les Épîtres horatiennes de Boileau (Ép. VI, XI), le genre inspirera encore assez heureusement Voltaire, qui, particulièrement vers la fin de sa vie, est en veine d'Épîtres et en dédie même une à Horace, en 1772, qui est d'un style naturel et vif, aisé et familier, tout à fait digne de celui qui l'a inspirée :

Je t'écris aujourd'hui, voluptueux Horace...

Pour les Satires, dit Du Bellay, « tu as Horace, qui, selon Quintilien, tient le premier lieu entre les satiriques ». Régnier exploite la

veine d'Horace, dont il reprend le *Repas ridicule* et le *Fâcheux*. Boileau, comme dit le sonnet de Saint-Pavin,

> Trouva Régnier avec Horace,
> Et rechercha leur entretien...

Emprunteur loyal du reste, puisque, loin de déguiser ses imitations, il s'en fait plutôt gloire ; et emprunteur heureux, car bon nombre des formules qu'il trouve font plus honneur que tort à l'original.

Dans le siècle suivant, Voltaire, avec *Le pauvre diable* et *Le mondain*, retrouvera le ton d'Horace pour enchanter l'Europe entière. Et il y a bien de l'horatien dans les Épigrammes du XVIIIe siècle, dans les *Iambes* du XIXe, jusque dans les tirades de Musset et dans les *Contemplations* de Victor Hugo.

Quant à l'*Art poétique*, Du Bellay, en composant sa *Défense et illustration*, est précisément en train d'écrire un *Art* qui s'inspire d'Horace. Et Vauquelin de la Fresnaye va bientôt composer le sien, et les adversaires de la Pléiade chercheront dans Horace leurs meilleures armes, comme ce Charles Fontaine, qui, répondant à Du Bellay, en 1554, va chercher dans le *Quintilius* d'Horace le personnage de son *Quintil Horatian*. On sait comment Boileau refera, peut-on dire, l'*Art poétique* d'Horace en en dégageant les principes et l'esprit, et l'ouvrage sera si bien médité, discuté, assimilé qu'en 1697 une discussion entre Dacier et Charles de Sévigné sur le seul vers 128 remplira un volume de 122 pages. Enfin, c'est encore un *Art poétique* horatien qui se dissimule dans la *Lettre à l'Académie* de Fénelon.

Étranger au théâtre, qui devait être l'une des principales réussites de notre littérature, Horace lui a donné au moins une telle place dans son *Art poétique* qu'il est apparu chez nous comme le principal théoricien du genre : distinction des formes (tragédie et comédie), définition des caractères et des « types », rôle du récit, division en cinq actes, nécessité du dénouement « interne » : Boileau n'aura guère qu'à traduire Horace pour nous donner le code du théâtre français.

Étranger à l'épopée, Horace en a donné la théorie de telle façon qu'une littérature ne pouvait pas s'estimer complète si elle ne s'en assurait le prestige, et Horace est bien responsable pour une part de nos *Franciades* et *Henriades*...

Mais sommes-nous, avec l'énumération des genres, arrivés au point où apparaît le rôle d'Horace dans notre littérature? Non, certes, car ç'a été souvent une erreur de nos fervents d'antiquité de lui demander des formes et des cadres. Ils ont été mieux servis quand ils se sont pénétrés de son esprit. Ce qu'ils lui doivent de meilleur et de plus assimilable? Il n'est pour s'en rendre compte que d'écouter l'hommage qui de siècle en siècle monte vers l'initiateur latin.

« Horace, dit Montaigne, qui le cite souvent dans ses *Essais*, ne se contente point d'une superficielle expression... ; il voit plus clair et plus outre dans les choses ; son esprit crochette et furette tout le magasin des mots et des figures..., et les lui faut outre l'ordinaire, comme sa conception est outre l'ordinaire. »

Saint-Évremond le compare à notre Malherbe : « La beauté de son génie lui donne un privilège pour des hardiesses heureuses... Je pense qu'on n'a jamais vu à aucun poète un cœur si tendre et un esprit si libre dans le même temps. »

La Fontaine le loue dans son *Discours* en vers à l'occasion de sa réception à l'Académie.

Pour Dacier, « de tous les dons des muses..., les plus utiles, ce sont les poésies d'Horace. C'est un grand poète, un grand philosophe et un grand critique... ; de tous les poètes, c'est l'unique qui puisse former un honnête homme et un galant homme ».

« Vos Odes, lui fait dire Fénelon dans ses *Dialogues des morts*, sont tendres, gracieuses, souvent véhémentes, rapides, sublimes. Vos Satires sont simples, naïves, courtes, pleines de sel ; on y trouve une profonde connaissance de l'homme, une philosophie très sérieuse avec un tour plaisant, qui redresse les mœurs des hommes et qui les instruit en se jouant. »

Houdar de la Motte, qui, dans son *Discours sur la poésie*, place Horace entre Pindare et Malherbe, ne manque pas de le célébrer en vers :

Il met le vrai dans tout son jour,
Et l'admiration est toujours incertaine
Entre la pensée et le tour.
Sublime, familier, solide, enjoué, tendre,
Aisé, profond, naïf et fin ;
Digne de l'univers, l'univers, pour l'entendre,
Aime à redevenir latin.

L'éloge d'Horace a inspiré à Voltaire quelques-uns de ses vers les mieux venus :

A toi qui respiras la mollesse et la grâce,
Qui, facile en tes vers et gai dans tes discours,
Chantas les doux loisirs, les vins et les amours...
Jouissons, écrivons, vivons, mon cher Horace.
... Au bord du tombeau je mettrai tous mes soins
A suivre les leçons de ta philosophie,
A mépriser la mort en savourant la vie...
Avec toi l'on apprend à souffrir l'indigence,
A jouir sagement d'une honnête opulence,
A vivre avec soi-même, à servir ses amis,
A se moquer un peu de ses sots ennemis,
A sortir d'une vie ou triste ou fortunée
En rendant grâce aux dieux de nous l'avoir donnée.

Et que dire de l'hommage de Victor Hugo :

... Horace ! ô bon garçon,
Qui vivais dans le calme et selon la raison,
Et qui t'allais poser, dans ta sagesse franche,
Sans peser, sans rester, ne demandant aux dieux
Que le temps de chanter ton chant libre et joyeux !
Tu marchais, écoutant le soir sous les charmilles
Les rires étouffés des folles jeunes filles...
Ou bien tu t'accoudais à table, buvant sec
Ton vin que tu mettais toi-même en un pot grec.
Pégase te soufflait des vers de sa narine ;
Tu songeais ; tu faisais des odes à Barine,
A Mécène, à Virgile, à ton champ de Tibur,
A Chloé qui passait le long de ton vieux mur
Portant sur son beau front l'amphore délicate...

Unir Voltaire et Hugo, le dernier grand classique et le premier grand romantique, le railleur au « hideux sourire » et le poète prêcheur d'hommes, dans la même admiration attendrie, c'est peut-être là le plus beau tour de force qu'ait réalisé Horace.

On pourrait s'amuser à relever d'autres aspects de la survie d'Horace à travers nos siècles classiques. Sa mémoire a eu la consécration des artistes (il a été illustré par Percier dans l'édition Didot de 1799, par Barrias dans celle de 1855, par Chauvet et Delâtre dans la belle édition du comte Siméon en 1874) ; la consécration des amateurs (un roman des *Amours d'Horace* paraît en 1798,

et Alexandre Dumas père a publié sous le titre de *Mémoires d'Horace* une sorte de vie romancée) ; celle des parodistes, comme ce Ch. de Beys qui, dans ses *Odes en vers burlesques* publiées en 1653, arrange ainsi le « Integer uitae scelerisque purus » :

Quiconque a l'âme pure et nette,
Qui n'est ivrogne ni larron
Et vit, s'il est fille ou garçon,
Sans faire criconcriquette...

Que dis-je? Il n'a même pas manqué à Horace l'honneur d'être dénigré. Déjà, à la Renaissance, l'honnête Casaubon et le sévère Scaliger, reprenant la tradition du pieux moyen âge, avaient dénoncé ses complaisances et sa versalité. Scaliger allait même jusqu'à lui refuser le mérite d'écrivain : « Horatius artem quam scripsit... siue ulla docet arte », écrit-il à son fils. Verdier, en 1691, traduira autrement le même arrêt : « de poetica arte multa praecipit quae ipse non obseruat ». Saint-Évremond croit devoir garder sur certaines de ses Odes « un silence respectueux ». Une brochure anonyme, parue à La Haye en 1705, s'intitule « Le poète courtisan ou les intrigues d'Horace à la cour d'Auguste » ; Baillet, en 1732, trouve que « son style a partout autant de pureté qu'il en paraît peu dans ses mœurs » ; Dacier, en 1735, stigmatise « les excès affreux où la corruption de son cœur l'a plongé et qu'il a avoués avec tant d'infamie » ; Blondel, en 1780, estime « qu'il n'y a personne qui ne connaisse qu'il ne parle pas comme il pense » ; un certain P. J. de la Pimple-Solignac, dans son roman des *Amours d'Horace*, en 1798, au temps de « l'incorruptible vertu », le classe parmi « ces gens qui paraissent des Catons dans leurs discours et qui ne sont rien moins que de francs débauchés dans leur conduite ». Séb. Mercier, le fanatique rhéteur de la Révolution, voit en lui un arriviste méprisable, qui mendie les faveurs des puissants et s'emploie à tromper la postérité pour n'avoir pas pu se tromper lui-même. Et il le rend responsable des maux dont souffre la littérature d'imitation :

Nés tous originaux, nous mourons tous copies.
Eh bien, qui rétrécit la sphère des génies?
C'est ce code vanté, si froid et si mesquin,
Que Boileau composa d'après l'auteur latin.
Il défend tout essor ; abondance, vigueur,
Style mâle, hardi, fierté, tout lui fait peur.

Mais c'est trop peu dire qu'Horace a été méconnu. Il a été nié, comme Homère, comme Shakespeare, comme Napoléon. Le fameux jésuite J. Hardouin veut bien le reconnaître comme auteur des Satires et Épîtres ; mais le reste de l'œuvre, dit-il, a été composé par des moines du moyen âge qui ont su enfermer de fines allégories morales sous des dehors érotico-mythologiques. Enfin, si ce n'est pas à le supprimer, c'est au moins à le mutiler que se sont employés au cours des siècles les expurgateurs, comme ce pieux J.-F. Bergier, qui publie en 1886 à Salins un « Horatius christianus seu Horatii Odae a scandalis purgatae, a scopulis expeditae et sale christiano conditae » (!).

Mais ce sont là des à-côtés, si l'on peut dire, et des accidents de la survie d'Horace. L'impression qu'on avait, vers la fin de la période qui nous a occupés jusqu'ici, de son esprit, de son caractère et de son talent, je la trouve assez bien résumée dans un article que publiait la *Revue des Deux Mondes* en 1875 sous la signature de H. Blaze de Bury, au moment où venaient de paraître les traductions du comte Siméon et de Leconte de Lisle : « Pour tout le monde, latinistes de profession, journalistes, poètes, sorboniqueurs et gens du monde..., connaître son Horace à fond, en pouvoir discourir à brûle-pourpoint et le citer à tout venant..., voilà le suprême du goût et de la culture. Les magistrats de tout temps ont pratiqué chez nous cette religion... Sous la Restauration, un pair de France allant à la campagne n'eût pas manqué de l'avoir en poche ; Louis XVIII faisait de lui sa gourmandise... ; Louis-Philippe n'eût peut-être pas échangé sa couronne contre la satisfaction d'avoir écrit la neuvième ode, mais il faisait également du lyrique romain un cas tout particulier, et c'est au cœur même du sénat de Napoléon III que le traducteur le plus récent scandait ses iambes et ses hexamètres (comte Siméon)... Poète de bonne compagnie, tel est Horace. Qui sait si l'absence de passion que volontiers on lui reprocherait ne l'a pas énormément servi? La passion gêne le goût... Des scrupules, il faut se garder d'en éveiller ; les grandes clientèles ne s'acquièrent qu'à ce prix. Horace possède le secret de nous mettre d'accord avec nous-mêmes ; sa philosophie est le royaume des accommodements, des transactions. On le traite en enfant gâté. Ses badinages libertins, ses impiétés ne tirent pas à conséquence... Sa satire ignore les emportements, les virulences... ; jamais le moindre apostolat, une

ironie plaisante et le persiflage bon enfant d'un homme qui sait la vie et se connaît lui-même ».

A partir de la fin du XIXe siècle, on serait tenté de noter une orientation nouvelle de la tradition horatienne. L'évolution de la littérature, avec l'avènement de formes d'art nouvelles, le renouvellement de la poésie, le développement du roman..., fait qu'on serait peut-être embarrassé pour trouver des écrivains qui aient vis-à-vis d'Horace une dette personnelle. Ce qu'on lui doit, comme à tous les anciens, c'est un certain bagage d'idées et une certaine disposition d'esprit que répand dans le public une génération de critiques, pour la plupart d'origine universitaire, chez qui l'humanisme horatien est latent : Jules Lemaître, Faguet, Anatole France...

Puis c'est dans cette période qu'on s'est mis à réserver les choses de l'antiquité, comme objet de science, à des spécialistes : sur Horace se sont entassés mémoires, thèses, enquêtes ; au jugement esthétique a succédé la recherche objective, dont les résultats restent le plus souvent confinés dans le monde étroit des savants. Puis, sur l'étude scientifique, vient se greffer le travail scolaire : Horace vit aujourd'hui surtout dans les écoles, objet d'exercices et de lecture expliquée ; il a sa place, prépondérante du reste, dans les programmes d'études, qu'on a appelés sévèrement « le tombeau des génies », qui n'en sont peut-être que les travaux forcés ; et ce qu'Horace de nos jours peut espérer de mieux, après le stage scolaire auquel on le condamne, c'est d'être repris un jour par les mains d'écoliers devenus vieux, magistrats, médecins, qui lui demandent le souvenir de leurs belles années, l'oubli des réalités actuelles et la revanche des médiocrités littéraires. Est-ce là la fin d'une carrière bimillénaire ou le tournant d'une route qui peut se prolonger vers de nouveaux horizons?

Laissant là les pronostics, je voudrais, au terme de cette étude, essayer de restituer — je ne dirai pas le portrait d'Horace, c'est hors de mon sujet — mais l'image qu'au cours des temps se sont faite de lui les Français, celle qui s'est imposée à leur pensée comme à leur littérature.

Nous avons pu évoquer successivement un Horace pindarique, le premier lyrique de Rome à faire sonner le barbiton lesbien, initiateur des strophes et des mètres rares, traînant après lui tout l'attirail de la mythologie et l'arsenal des « ornamenta » ; — un Horace anacréontique, ami des chants et de la bouteille, satisfait

des joies terre à terre et des amours légères ; — un Horace moraliste, prêchant une morale de sens commun et d'opinions reçues ; — un Horace homme de lettres sans prétention, qui aime les propos décousus, les jeux d'esprit et les essais sans conséquence ; — un Horace doctrinaire, critique et conseilleur, fondateur d'une poétique et d'une esthétique ; — un Horace fils d'affranchi et pourtant ami des grands, louangeur sans bassesse d'une politique de prestige après avoir été sectateur sans passion d'une cause de révoltés, sensible à la gloire et ami de la retraite, chantre des dieux et indifférent au divin, insoucieux de l'absolu et philosophe impénitent... Ce n'est pas là — loin de moi cette pensée ! — le portrait du Français ; c'est cependant un portrait où plus d'un Français peut reconnaître quelqu'un des traits qu'il se prête volontiers, soit pour se louer, soit, plus souvent peut-être, pour se dénigrer. Or, nous n'imitons que qui nous ressemble, et c'est peut-être là le secret de l'influence qu'Horace a eue sur nous.

S'il faut condenser davantage l'impression qui se dégage de cette course à travers nos siècles de littérature, je dirais volontiers qu'Horace a joué chez nous un rôle éminent par l'autorité qu'ont reçue de lui ceux qui représentent certaines vertus moyennes et raisonnables : bon sens, clarté, mesure, sens de l'usage et des convenances, adaptation de la forme à l'idée ; que surtout ce qu'il nous a légué, c'est un certain esprit, un ton, et, pour employer une expression récemment mise à la mode, un « climat » : climat d'aimable philosophie morale, composé d'un réalisme clairvoyant et d'un scepticisme nuancé ; attitude d' « honnête homme » accessible aux joies de l'esprit comme à celles de la nature ; mentalité en laquelle se reconnaît toute une lignée de bons écrivains : Marot, Du Bellay, Malherbe, La Fontaine, Boileau, Voltaire — je ne mentionne que les plus grands —, et les prosateurs aussi bien que les poètes, et, dirais-je même, beaucoup qui, sans culture latine directement puisée aux sources, ont pourtant participé à la mentalité horatienne par le reflet qu'elle a projeté sur notre littérature. Enfin, si je voulais me résumer d'un mot, je dirais que chez nous, à toutes les époques, se sont rencontrés et reconnus dans la descendance horatienne, ont puisé dans sa survie ou fortifié sous son influence les qualités dont ils s'honorent, les meilleurs de ceux qui se réclament de l'humanisme — je devrais peut-être dire de l'humain.

J. Marouzeau.

II

HORACE ET LA RELIGION DE VIRGILE

PAR A. OLTRAMARE
Doyen de la Faculté des lettres de Genève

Après les fêtes virgiliennes de 1930, voici que se terminent maintenant, en Amérique et en Europe, les manifestations qui ont marqué le bimillénaire de la naissance d'Horace. L'attention du public a donc été fortement attirée sur la différence d'âge des deux grands poètes latins.

Cette préséance naturelle de l'un sur l'autre était assez importante pour que l'aîné eût sur son cadet de l'autorité ; mais elle n'était pas cependant si considérable qu'elle les empêchât d'avoir des relations de véritable amitié. Ils se communiquaient leurs écrits avant de les publier et, lorsqu'il dressa la courte liste des hommes dont le jugement comptait à ses yeux, Horace mit le nom de Virgile à la place d'honneur, à la fin du vers où sont cités Varius et Mécène :

Plotius et Varius, Maecenas Vergiliusque[1].

On a établi d'innombrables rapprochements de détail entre les œuvres des deux classiques ; on a opposé leurs tempéraments ; on a beaucoup discuté sur chacun des hommages qu'ils se sont rendus l'un à l'autre en se faisant des emprunts littéraires. Cependant, l'on n'a guère étudié l'influence qu'exerça personnellement Virgile sur l'évolution psychologique du poète des Odes. Une courte recherche à ce propos nous permettra, je l'espère, de mieux comprendre certains traits encore mal expliqués du caractère d'Horace.

Peu de grandes âmes furent plus complètement « areligieuses » que celle-là ; on ne peut que répéter l'exacte remarque de Boissier. Le discours de Priape, au premier livre des Satires[2], contient les plaisanteries les plus blasphématoires ; la pièce introductive du

1. *Sat.* I, 10, 8.
2. *Sat.* I, 8, 46 et suiv.

même recueil fait jouer à Jupiter le rôle d'un mime grotesque[1]; quant au récit du voyage à Brindes, il se termine par une déclaration sceptique de vrai libre penseur[2].

Tel est le point de départ d'Horace. Il n'a pas non plus l'ardente conviction matérialiste de Lucrèce et ne polémise pas contre la religion ; il l'ignore ou la tourne malicieusement en ridicule. Dans ses dernières Satires, il met comme une sourdine au ton de ses plaisanteries et se contente d'une légère ironie contre la divination. Tirésias affirme : *Quicquid dicam, aut erit aut non*[3]. Le premier discours de Stertinius a beau assimiler solennellement le *timor deorum* aux pires des passions humaines[4], le ton en est trop nettement parodique pour que nous puissions porter au compte d'Horace cette éloquente prédication laïque.

L'aboutissement de la pensée du poète en matière religieuse est à peu près identique. Préoccupé des problèmes d'une morale fondée sur l'expérience, l'Horace du premier livre des Épîtres n'impose qu'une seule règle, celle de l'indépendance intellectuelle : *nil admirari.* Dans les autres domaines, il n'est certain que de son incertitude et prend fort gaillardement son parti de cet agnosticisme. Quand il demande aux dieux *vitam et opes*, ce souhait n'est qu'une formule volontairement banale ; elle n'a rien d'une prière. S'il blâme l'homme qui feint la piété pour duper ses semblables, ce n'est pas le sacrilège qui l'indigne, mais bien la vilenie des désirs étalés et la bassesse de ses craintes.

La morale vraiment horatienne est indépendante de toute métaphysique comme de toute croyance religieuse ; elle est basée sur l'examen de soi-même et sur l'observation d'autrui. C'est là ce qui fait sa valeur éternellement actuelle ; elle est à la fois très personnelle et très facilement acceptable par chacun ; des vers aux arêtes dures comme le diamant en transmettront toujours les leçons de simple humanisme.

On retrouve dans les Odes cet Horace irréligieux. Il n'est plus guère de lecteurs assez naïfs pour croire à la solennité du Carmen *Integer vitae*[5]. Le poète ne se considère pas comme l'objet d'une

1. *Sat.* I, 1, 20 et suiv.
2. *Sat.* I, 5, 97 et suiv.
3. *Sat.* II, 5, 59.
4. *Sat.* II, 3, 295.
5. *Carm.* I, 22.

protection spéciale de la divinité plus qu'il ne s'attend à être réellement exaucé quand il adresse une prière à sa lyre ou à son amphore[1].

Cependant, chacun sait que ces badinages plus ou moins impies sont exceptionnels dans l'œuvre lyrique d'Horace ; le poète connaît mieux que personne quelles sont les traditions du genre qu'il se fait gloire d'introduire à Rome. A la variété des rythmes doit correspondre la multiplicité des thèmes, et les sujets religieux offrent des veines nombreuses à exploiter pour la première fois en latin selon l'idéal classique. Ils seront comme les costumes éclatants dont le grand virtuose vêtira les pensées qui lui sont chères ; les mythes et les croyances italiques prendront tout naturellement ainsi une valeur symbolique et chacun d'eux sera comme un leitmotiv dont l'apparition, dans la trame mélodique des odes, fera naître dans l'esprit du lecteur averti les associations de la pensée du lettré, du moraliste aux champs et du citoyen préoccupé des destinées romaines.

Je me garderai bien de passer en revue, après tant d'autres, tous ces thèmes littéraires ; je cherche seulement maintenant où se trouve dans cette œuvre admirable l'expression de sentiments réellement religieux ; si elle peut être constatée dans les odes, sa genèse psychologique posera un problème intéressant à propos d'un esprit comme celui d'Horace.

Nous laisserons de côté toutes les pièces où la religion n'est qu'un artifice poétique. Quand il se dit protégé des Muses ou de Mercure et qu'il invoque Apollon, son inspirateur, le lyrique latin glorifie seulement son art et affirme hautement ses droits. Certains *carmina* sont des hymnes traditionnels où la personnalité d'Horace n'apparaît que dans le charme de la forme. Qu'il chante Mercure, Diane et Vénus cruelle et maligne, ou même qu'il joue le rôle de celui qui est en proie au délire dionysiaque, il ne nous offre encore que d'admirables « études » préparatoires ; il s'exerce au ton pindarique, au style d'oracle ; c'est de la belle rhétorique en vers érudits et je crois qu'il faut se garder de chercher derrière chaque mot et chaque image une intention profonde. Quand c'est nécessaire, un détour imprévu de la composition prévient le lecteur d'avoir à prendre garde à une complexité symbolique ; mais, lorsqu'une ode

1. *Carm.* I, 32 ; III, 21.

avance en ligne droite avec une parfaite unité, on prête arbitrairement ses propres pensées à un auteur suffisamment riche pour s'en passer, si l'on suppose chez lui des intentions dissimulées.

Souvent les paroles pieuses évoquent un sentiment sincère, mais tout aussi dénué de religiosité : le poète dit sa joie, son émotion, sa reconnaissance devant la nature qu'il aime. Il évoque Faunus et en fait la personnification de toutes les forces bienfaisantes qui agissent en faveur du campagnard. Nous saisissons là pour la première fois une influence virgilienne.

Le succès des *Géorgiques* avait mis les cultes naturistes à la mode dans la haute société romaine ; des indifférents et des sceptiques trouvaient un grand charme poétique aux divinités qui peuplaient d'âmes mystérieuses les forêts et les champs. Quand il assimile Faune à Pan[1] et l'appelle dans son petit domaine, quand il chante les humbles offrandes de la paysanne Phidylé[2], quand enfin il insiste d'une manière qui étonne sur les sacrifices du culte, Horace ne fait rien d'autre que subir l'emprise d'une nouvelle ambiance littéraire, le climat virgilien. La sincérité émouvante de l'heureux propriétaire campagnard ne doit point nous faire illusion.

L'âme de Virgile était naturellement religieuse ; par contre, Horace ne songe qu'à employer une langue poétique pour transposer ses simples joies et donner à leur expression une forme plus belle.

C'est surtout, chacun s'en souvient, quand il parle de la mission d'Auguste et des devoirs romains que le grand ami de Mécène recourt aux symboles religieux. Il est vraiment simpliste de répéter qu'Horace s'est converti aux cultes officiels en devenant un petit capitaliste, qu'on l'a embrigadé avec d'autres pour la défense des lois de restauration morale et pour l'annonce solennelle de la renaissance romaine.

Si jamais homme a compris le danger de prétendre à des vertus qu'il ne possédait point, c'est Horace. Il s'est scrupuleusement analysé lui-même et ne s'est jamais présenté à nous comme meilleur qu'il n'était. Il nous dit qu'il a toujours défendu farouchement son indépendance intellectuelle ; dans ses relations avec Mécène neurasthénique et torturé de crainte, il a le sentiment qu'il donne autant qu'il reçoit. Nous pouvons le croire. Quand Horace parle du

1. *Ode* I, 17, et III, 18.
2. *Ode* III, 23.

nouvel âge d'or et de la réforme augustienne, nous avons l'intuition que son sentiment est sincère ; mais, dans le domaine politique les symboles religieux ne sont plus seulement un système de signes ou un moyen facile de sublimation littéraire. Leur emploi continuel donne à la pensée même une couleur philosophique qui n'était pas celle que l'on pouvait attribuer à l'auteur des satires ou des épîtres. Il y a, dans la vie d'Horace, une étape, celle de la composition des trois premiers livres d'odes, où le poète a subi une influence morale assez forte pour prendre, en face des problèmes humains les plus importants, une attitude assez différente de celle qu'il adoptait lorsqu'il suivait la pente naturelle de son génie.

Ce n'est pas un épicurien superstitieux comme Mécène qui exerça jamais sur lui cette action. Nous connaissons l'esthétique du grand seigneur toscan par Sénèque et par Auguste lui-même ; elle n'a rien de commun avec la doctrine de l'art poétique. Quant à ses idées sur la destinée, elles ne pouvaient guère en imposer à celui qui dut, avec une indulgence compatissante, consoler et rassurer son insomnieux protecteur.

C'est, nous l'avons dit, au cours de la période d'angoisse nationale qui précède Actium qu'on rencontre dans l'œuvre d'Horace les premières notes d'inspiration divergente. L'ironie du satirique, qui s'était manifestée dans les propos prêtés aux prêcheurs stoïciens, atteint l'épicurisme dans le discours du savant gourmet Catius [1] ; une intention analogue est perceptible dans les maximes du rat de ville avant sa déconfiture [2]. Lorsque le poète, redevenu campagnard, nous relate les paroles qu'il échange avec ses voisins, le problème des bases de l'amitié est simplement posé [3] ; il n'est plus résolu selon les conceptions utilitaires de la troisième satire du premier livre. Mais tout cela est négatif ; par contre, une question d'Ofellus [4] contient un reproche significatif à l'adresse des riches : *quare... templa ruunt antiqua deum?* — Le même porte-parole de la sagesse horatienne esquisse une profession de foi philosophique bien caractéristique :

Quin corpus onustum

1. *Sat.* II, 4.
2. *Sat.* II, 6, 93 et suiv.
3. *Sat.* II, 6, 76.
4. *Sat.* II, 2, 104.

hesternis vitiis animum quoque praegravat una
atque adfigit humo divinae particulam aurae[1] *!*

« Quand le corps se trouve alourdi par les débauches de la veille, son poids écrase en nous l'esprit émané du souffle divin et le tient fixé sur le sol. » Ce n'est pas faire une rechute dans l'épidémie de « posidonite », dont le monde savant est maintenant guéri, que de voir là une allusion sympathique au stoïcisme platonicien du grand philosophe d'Apamée.

Virgile avait dû déjà faire connaître alors à Horace des fragments nombreux des *Géorgiques* qu'il achevait ; il s'y montrait curieux des mêmes doctrines, et les citait en décrivant la cité modèle des abeilles :

His quidam signis atque haec exempla secuti
esse apibus partem divinae mentis et haustus
aetherios dixere[2].

Cette première expression poétique du stoïcisme mystique, adapté à la morale politique, dut frapper l'imagination du poète individualiste devant qui se discutaient les problèmes nationaux les plus angoissants. Quand il put lire et relire l'œuvre entière des *Géorgiques*, leur conception religieuse et patriotique à la fois ne pouvait manquer de paraître singulièrement attirante pour celui qui cherchait alors quels grands thèmes humains donneraient à ses créations lyriques leur substance intellectuelle.

En présence du brusque courant d'espoir, de confiance, de joie qui soulevait le monde romain, le pessimisme d'Épicure était hors de saison. Pour Virgile, la nature protège l'homme et le dirige vers le progrès et le bonheur. La force, qui vivifie les constellations aussi bien que les arbres et les animaux, fait d'eux autant d'êtres bienfaisants qui ne demandent qu'à récompenser les efforts humains. Au début de son premier livre, après avoir invoqué les divinités qui dirigent les astres des différentes saisons et celles qui protègent toutes les cultures, le doux *Vates* terminait sa prière par une imploration adressée au chef surhumain, sur qui reposent toutes les espérances de Rome, à Octave, à qui l'apothéose est promise comme elle le fut aux grands civilisateurs[3]. Le deuxième livre,

1. *Sat.* II, 2, 77 et suiv.
2. *Géorg.* IV, 219 et suiv.
3. *Géorg.* I, 24 et suiv.

après une description des dangers de l'Orient, achevait l'éloge de l'Italie par la revue des races et des héros nationaux ; elle se terminait naturellement par l'apostrophe au César :

qui nunc extremis Asiae iam victor in oris
imbellem avertis Romanis arcibus Indum[1].

Il y avait donc déjà, dans le chef-d'œuvre virgilien, l'esquisse d'une attitude nouvelle où des idées religieuses, dérivées du stoïcisme platonicien, s'alliaient à la doctrine nationaliste utilisée pour la défense de l'Italie contre l'Orient menaçant, comme elle avait été proposée à tous, avant Actium, par Octave et par ses amis.

Ces conceptions virgiliennes vont être précisées dans les Odes au cours des années qui suivent la victoire ; elles offraient, au point de vue littéraire, des thèmes richement inspirateurs pour un genre d'éloquence que le poète lyrique considérait comme nécessaire à son œuvre. Horace, dans ce domaine, continue Virgile, mais il le précède aussi parfois et les rapprochements qu'on peut faire à ce propos avec l'*Énéide* montrent le complet accord des deux grands classiques latins. Toutes les odes nationales et monarchistes d'Horace font un large emploi des mythes de la poésie religieuse. Ce langage plaisait sans doute aux classes dirigeantes du nouveau régime et l'ami de Mécène escomptait le succès que seule cette élite pouvait lui donner. Mais ce serait, à mon avis, se tromper que de se représenter le poète indépendant par excellence comme enrégimenté dans la troupe des thuriféraires officiels. Le génie du nouveau campagnard sabin ne pouvait être, comme on l'a dit trop souvent, un *instrumentum regni*. Certains indices portent à croire, au contraire, que c'est dans l'intimité de son amitié avec son aîné qu'il édifia la curieuse construction symbolique des six « Odes romaines ».

Les thèmes moraux des *Géorgiques* sont la base de son inspiration et la signification de plusieurs images qu'il emploie n'apparaît clairement aujourd'hui qu'à la lumière des discours prêtés aux dieux de l'*Énéide*. Horace, de 29 à 23, s'est volontairement soumis à l'influence d'un génie très différent du sien ; il avait, en effet, senti, au moment de la crise qui devait s'achever à la bataille d'Actium, l'identité de ses espérances nationales et de celles qu'avait

1. *Géorg.* II, 171 et suiv.

exprimées Virgile ; il comprenait que, pour la tâche politique qu'il s'est proposée, c'était dans la sphère où se mouvaient les pensées de son ami qu'il pouvait le mieux transposer lyriquement ses propres aspirations.

En 28, au moment de l'échec des premières lois Juliennes, il compose la 6e, puis la 4e ode du livre III. Après les fautes des luttes fratricides, il faut, comme Aristée faisait un sacrifice expiatoire, relever les sanctuaires détruits ; sans cela les victoires sur l'Orient seraient précaires et les Parthes et les Daces pourraient menacer de nouveau l'Empire : des victoires intérieures sont indispensables ; il faut réformer les vilaines mœurs citadines déjà opposées par Virgile à la pureté des coutumes rurales ; sans cela, c'est une décadence irrémédiable à laquelle les Romains seront condamnés. Mais, de même qu'à la fin du tableau des guerres civiles qui termine le premier livre des *Géorgiques*, le jeune Octave apparaît comme le *deus ex machina*, la 4e ode annonce le triomphe prochain du *Caesar altus* que les Muses viennent délasser de ses durs travaux ; la puissance victorieuse de son intelligence détruira les forces malfaisantes du crime, comme Jupiter, aidé de Pallas et d'Apollon, a pu abattre les Géants escaladant le ciel[1].

Rome a le destin pour elle ; elle vaincra, grâce au nouveau fondateur de la cité. L'affirmation de son apothéose, Horace la reprend et la lie, en 27, après le décret conférant à Octave le titre d'Augustus, à toute la série des déifications de héros qui personnifient les progrès de la civilisation, de la paix et de l'ordre politique. C'est le sens de la 3e ode qui, plus que toute autre, dépasse le Virgile des *Géorgiques* et prépare la philosophie de l'*Énéide*.

En prenant place au milieu des dieux bienfaisants dans l'Olympe, Auguste marquera que son rôle sur la terre fut de se dévouer à une véritable mission morale de justice et de constance civique ; pendant sa vie, il aura servi la culture romaine grâce à l'effort moralisateur des lois qu'il a proposées.

Mais Romulus est comme la première forme humaine d'Auguste et le grand discours de Junon, qui paraît concerner les Romains des premiers temps, vise directement les contemporains d'Horace. La déesse se souvient que le créateur de la ville est de race troyenne et qu'elle a poursuivi de sa haine vigoureuse les habitants d'Ilion et

1. *Carm.* III, 4, 37 et suiv.

leurs descendants. Elle ne peut se résigner à l'apothéose de Romulus, c'est-à-dire au triomphe absolu de Rome, que si certaines conditions se trouvent réalisées. Troie, pour Junon, c'est l'immoralité ; c'est le luxe de l'Orient où se décompose la société humaine, quand elle méprise les lois éthiques qui sont à la base de la famille et de la société. Les apothéoses de Romulus et d'Auguste développeront toutes leurs conséquences dans la stabilité et la prospérité de l'empire, si Troie ne se relève pas de ses ruines, c'est-à-dire si les Romains évitent, grâce à leur réforme morale, de faire revivre dans leur capitale la cité détruite[1].

Identique est la condition que pose Junon au XIIe chant de l'*Énéide* : elle ne se résigne au triomphe des exilés que si Jupiter empêche qu'un élément troyen ne subsiste dans la nouvelle nation, le peuple romain qui va naître de l'union du sang étranger avec le sang italique. « Troie est morte, dit-elle à Jupiter, fais en sorte qu'elle et son nom soient bien morts pour toujours[2]. »

J'ai parlé de quelques-uns des mythes au moyen desquels Horace transpose poétiquement ses opinions politiques. J'ai montré qu'ils se situent dans le plan virgilien ; le rôle assigné au Père des dieux dans de nombreuses odes nationales[3] est le même que celui du Jupiter de l'*Énéide ;* il s'agit du dieu souverain dont la puissance sur les autres dieux et sur la nature est le symbole de l'unité du pouvoir remis aux mains d'Auguste pour l'ordre du monde humain : *imperio regit unus aequo*[4].

Mais il a beau s'adresser au *genius* d'Auguste (Odes IV, 14 et 15) et célébrer la future apothéose du *princeps*, à une époque où Virgile obéit à la défense formelle de parler de ce culte en Italie, Horace n'accorde à l'immortalité divine du héros qu'une valeur psychologique ; la pérennité de la gloire est la seule récompense des humains auxquels la Muse défend de mourir. Telle est la haute mission du poète de génie : il choisit souverainement les hommes que son œuvre peut assurer contre l'oubli. Sans son intervention, les mérites, même les plus éclatants, ne confèrent aucun privilège :

Paulum sepultae distat inertiae

1. *Carm.* III, 3, 57 et suiv.
2. *Aeneid.* XII, 828.
3. Entre autres *Carm.* I, 2 et 12; III, 1.
4. *Carm.* III, 4, 48.

celata virtus[1].
... *Neque*
si chartae sileant, quod bene feceris,
mercedem tuleris[2].

Ce rationalisme est exprimé par Horace dans le dernier recueil des odes ; il nous révèle néanmoins le caractère symbolique et l'inspiration « littéraire » de presque toutes les affirmations religieuses des trois premiers livres des *Carmina ;* il nous fait comprendre le caractère tout intellectuel de la religion du poète. Les convictions civiques et les émotions éprouvées dans la communion avec la nature ont fait ressentir à Horace une profonde sympathie pour la philosophie mystique de Virgile ; il a donc pu magnifiquement exprimer dans une forme lyrique les conceptions qui hantaient la pensée du grand poète épique.

Comment convient-il d'expliquer cet accord? Dans ce domaine-là ce ne peut guère être Horace qui agit sur Virgile ; l'évolution morale de ce dernier se continue, en effet, organiquement et sans heurt jusqu'au stoïcisme posidonien de l'*Énéide.* Il faut plutôt admettre que, dans chacun de ses voyages pour aller à Tarente ou en revenir, Horace s'arrêtait auprès de son ami et suivait, étape par étape, l'élaboration patiente de la grande épopée ; la richesse multiple de la pensée religieuse de son aîné, à la fois novatrice par sa substance philosophique et traditionaliste par ses formes littéraires et ses attaches avec l'animisme italique, devait intéresser passionnément l'artiste raffiné et assez clairvoyant pour comprendre tout ce qui manquait à un pur intellectuel comme lui en face de la tâche qu'il s'était assignée.

On peut reprocher naturellement aux odes religieuses d'Horace une certaine froideur ; il y manque la spontanéité et la tendresse humaine ; si elles sont néanmoins admirablement belles, c'est parce que la forme religieuse n'y est point un leurre, mais qu'elle vise clairement à être seulement la langue poétique où s'exprime soit une idée morale ou politique, soit un sentiment d'amour pour la campagne sabine.

Une seule ode semble faire exception. C'est la fameuse palinodie :

1. *Carm.* IV, 9, 29.
2. *Carm.* IV, 8, 20 et suiv.; cf. *Carm.* I, 28, 4 et suiv.; à Archytas : *nec quicquam tibi prodest aerias temptasse domos... morituro.*

Parcus deorum cultor et infrequens[1]. Sa signification me semble cependant éclairée par les considérations que je viens d'émettre sur la religion de Virgile et son influence sur Horace. Comme son exégèse a donné lieu à des controverses innombrables, mais sans résultat satisfaisant, je proposerai, en conclusion de cette brève étude, une nouvelle hypothèse pour expliquer sa rédaction :

Je ne faisais aux dieux qu'un culte rare et peu coûteux, quand j'étais égaré par une sagesse en délire où j'étais passé maître. Maintenant je vire de bord ; je dois repasser par des lieux que je ne croyais plus revoir. En effet, Diespiter, qui déchire presque toujours de ses éclairs étincelants des nuages, vient de pousser dans un roulement de tonnerre ses coursiers et son char ailé au travers d'un ciel pur.

Et la terre pesante et les grands fleuves qui débordent, et le Styx et l'abîme où règnent l'épouvante et l'horreur du Ténare, et l'Atlas, aux bornes du monde, en furent ébranlés. Le dieu possède le pouvoir de placer le plus humble au faîte, et, pour mettre en lumière un être obscur, de jeter l'ombre de l'oubli sur ceux qui vivent dans la gloire. La Fortune avide est venue d'un coup d'aile strident ici, afin d'arracher une tiare et d'avoir le plaisir là-bas d'en couronner une autre tête.

Cette belle ode précède immédiatement une autre pièce de même sens sur la fortune :

O diva, gratum quae regis Antium,
praesens uel imo tollere de gradu
mortale corpus vel superbos
vertere funeribus triomphos[2].

Il y a une telle unité d'inspiration entre cet hymne à la fortune et les vers que je viens de traduire que l'hypothèse d'une composition presque simultanée se présente aussitôt à l'esprit. Or, la XXVe pièce date de 26 av. J.-C. ; les allusions à la campagne de Bretagne qui s'est terminée et aux préparatifs de l'expédition d'Aelius Gallus sont parfaitement claires. Ce sont là des faits acquis depuis longtemps. Le poète demande à la Fortune toute-puissante de protéger l'empereur et de pardonner aux Romains le crime des guerres civiles, pour que leurs glaives puissent servir de nouveau à la grandeur de l'empire. C'est une idée éminemment vir-

1. *Carm.* I, 34.
2. *Carm.* I, 35.

gilienne. Le crime contre le destin de Rome doit être lavé pour que le *Fatum* puisse s'accomplir, grâce à Auguste, le héros national.

La première des deux pièces fait allusion à un coup imprévu du destin, tel que celui sur lequel s'attendrit le poète, au dernier vers de l'*Énéide*, quand la vie de Turnus *cum gemitu fugit indignata sub umbras*. La route providentielle des événements du monde est semée de désastres individuels qui peuvent paraître injustes. Le véritable héros ne résiste pas : il se sacrifie à l'accomplissement de la loi suprême. C'est ce qu'a fait Énée, et c'est sa supériorité sur son adversaire.

Quel peut être le malheur qui a frappé l'imagination d'Horace au point de déterminer sa singulière profession de foi?

Éliminons l'explication simpliste de Kiessling et Heinze[1], qui croient à un véritable coup de tonnerre avec des effets d'hallucination optique et acoustique. Auguste avait peur de la foudre, mais ce n'est pas une raison pour croire qu'à son exemple Horace ait porté une amulette en peau de phoque pour se préserver et que, comme dit Plessis, « en présence d'un danger physique, comprenant sa faiblesse, il soit revenu à la croyance religieuse[2] ». Le sens symbolique de l'accident météorologique s'impose à l'esprit non seulement en raison des conséquences vraiment exagérées du cataclysme décrit, mais surtout à cause des affirmations de la dernière strophe sur les tragiques changements de fortune.

Lessing a déjà vu qu'il était question d'un événement d'histoire politique ; il eut tort de songer au coup de foudre qui frappa la tombe de Julia, la fille de César, en 44[3]. Le peu valeureux soldat de Philippes eût été le dernier à penser, après tant d'années, à cette tradition obscure sur le miracle d'Apollonie. Plüss[4] a donné une explication aussi invraisemblable. Il s'agirait, à l'en croire, de la guerre d'Alexandrie et de la chute tragique d'Antoine. Ce philologue n'est plus là pour répondre à la question qui s'impose. En 30, le coup de tonnerre a-t-il éclaté dans un ciel serein? De bien gros nuages ne s'étaient-ils pas accumulés depuis Actium sur la tête de l'amant de Cléopâtre?

1. *Oden und Epoden*, 6te Auflage, p. 162.
2. *Carmina*, publiés par Plessis, Hachette, 1924, p. 91.
3. Cf., sur le commentaire de Lessing, Gebhardi, *Ein ästhetischer Kommentar zu den lyrischen Dichtungen des Horaz*, p. 136 et suiv.
4. *Horaz studien*, Leipzig, 1882, p. 9.

Il nous faut revenir à la question de la date pour trouver une solution. L'identité de l'inspiration des pièces 34 et 35 est une présomption en faveur de l'attribution à l'an 26 ; mais elle n'est pas une preuve péremptoire. Une autre ode change pour nous cette vraisemblance en certitude. Il s'agit de la 5e ode du livre III :

Caelo tonantem credidimus Iovem
regnare : praesens divus habebitur
Augustus adiectis Britannis
imperio gravibusque Persis.

Tout se retrouve là : le roulement du tonnerre est donné comme la seule raison de croire à la puissance de Jupiter ; et le symbole historique est dévoilé : chacun sera persuadé de la divinité d'Auguste lorsqu'il aura vaincu les Bretons et les Perses. Le poème date aussi de 26 av. J.-C.

En cette même année un événement, fort inopiné celui-là, provoqua une émotion profonde d'un bout à l'autre du monde romain et agita particulièrement les milieux littéraires. Un poète célèbre, C. Cornélius Gallus, placé par la confiance d'Octave victorieux à la tête du gouvernement égyptien, avait été brusquement frappé de la disgrâce impériale. On a retrouvé une stèle où l'officier romain narre ses exploits ; on connaît ses imprudences de langage et de conduite, la dénonciation malveillante dont il fut l'objet, et la décision d'Auguste de rappeler à la réalité celui qui croyait trop que « c'était arrivé ». Il est superflu de rappeler ici le bannissement du présomptueux, son suicide et les regrets inutiles du *princeps*, qui comprit, mais un peu tard, qu'il n'avait par le droit de se mettre en colère.

Un vrai monarque oriental, porteur d'une coiffure analogue à la tiare des flamines et des rois de Rome, avait été découronné et un autre Gallus, peu connu auparavant, concentrait sur lui l'attention du monde.

On pourrait chercher à découvrir, derrière chaque mot du texte, une allusion limpide aux étapes de la carrière de Gallus, par exemple, au Nil (*vaga flumina*), au Péloponnèse (*Taenari*), à l'Afrique du Nord (*Atlas*), c'est-à-dire à plusieurs des régions où l'officier-poète a fait parler de lui. L'hypothèse proposée ne serait guère étayée par une démonstration de ce genre. Ce qui importe surtout, c'est de rechercher les raisons psychologiques qui poussèrent Horace à écrire sa pièce après le drame.

Qu'il n'ait pas désigné clairement Gallus, personne ne s'en étonnera. Ce nom était frappé d'interdit, comme l'avait été celui qui l'avait porté. Il l'était même au point qu'une légende (on la retrouve encore dans presque toutes les histoires de la littérature latine) prétend que Virgile avait consacré à Gallus une notable partie du quatrième livre des *Géorgiques* et qu'il a substitué, après 26, l'épisode d'Aristée à cet éloge disproportionné.

Je ne veux pas faire une longue digression à ce propos ; je dirai seulement, en passant, que le poète, pour ajouter, en 30, un passage d'actualité sur l'Égypte [1], s'était sans doute renseigné auprès de son ami, qui avait les meilleures sources à sa disposition. Une note sur cette documentation a pu parvenir aux commentateurs et une allusion aux *laudes Galli* a sans doute été mal comprise par eux ; comme l'addition tardive sur l'Égypte est maladroitement raccordée au reste du poème, on a cru y distinguer les traces d'une coupure.

Non ! Virgile n'avait jamais eu l'intention de donner à Gallus une place qui, selon Donatus, eût été cinquante fois plus considérable que celle qui fut réservée à Mécène, le dédicataire de l'œuvre entière. Mais cela n'empêche pas de croire que le grand poète dut être profondément affecté par la catastrophe. *Gallum miro amore dilexit Vergilius* [2].

Et c'est précisément parce que Virgile était cruellement atteint dans ses affections qu'Horace a subi le contre-coup du drame. Trois ans plus tard, quand il pleurera la mort de Quintilius Varus, c'est à la douleur de Virgile *frustra pius* qu'il songera surtout [3].

La pièce 34 a été écrite en pensant à Virgile : non pour le consoler directement, mais pour lui montrer délicatement que ses paroles, ses confidences avaient eu un écho dans l'âme du mécréant. Le sceptique ne croit sans doute pas davantage aux dieux qu'auparavant ; mais il se déclare converti à la mystique nationaliste. En politique, il est tout prêt à proclamer sa foi en la Providence qui protège Rome. Cette idée lui a inspiré tant de beaux vers qu'il s'est tout naturellement laissé convaincre par eux.

Ses amis épicuriens ne manquaient pas de lui montrer combien les odes qu'il leur lisait contredisaient la doctrine dont il se récla-

1. *Géorg.* IV, 287-314.
2. *Donatus auctus*, § 38.
3. *Carm.* I, 24, 11.

mait autrefois ; il a donc profité de l'événement tragique dont tout le monde parlait pour expliquer poétiquement sa nouvelle attitude.

La forme traditionnelle de la palinodie a fait accentuer au poète, avec quelque brutalité, le caractère inattendu de ses déclarations. La 34e ode représente un point extrême de l'évolution philosophique d'Horace. Grâce à l'influence de Virgile, grâce à l'entraînement de sa propre création poétique, Horace atteignit en 26 le sommet de la courbe qui le rapprochait du stoïcisme.

Ces influences ont cessé ensuite, et Horace s'est retrouvé lui-même. Son excursion dans le domaine de Virgile ne fut pas sans influence pour le faire désigner comme poète officiel, mais le *Carmen saeculare* n'a pas la même tonalité sincère que la pièce de l'an 26 ; Virgile n'était plus là, et sa foi n'avait point passé dans le cœur de celui qui devait célébrer les divinités de Rome.

Notre admiration pour Horace n'est pas diminuée par cette étude. Bien au contraire. La partie religieuse de son œuvre n'en est certes pas la meilleure, mais elle est fort restreinte quand on en exclut les poèmes nationaux, campagnards et ceux qui sont de pures « variations » littéraires. Toutes ces odes ont une valeur intellectuelle et poétique de premier ordre, mais leur inspiration est entièrement profane. Une attitude religieuse se révèle au contraire dans les seize vers du *Carmen* dont je viens de parler, et c'est l'affectueux dévouement d'Horace pour Virgile qui explique cette exception et en diminue beaucoup pour nous l'étrangeté.

L'unité de l'œuvre n'est point rompue ; la déférente amitié qu'il éprouvait pour l'*anima candida* du prophète mantouan a enrichi l'œuvre du grand poète de Venouse ; l'influence du *Vates* n'a point rendu croyant le sceptique, mais elle lui a permis d'exprimer, sur un registre plus étendu, la complexité des sentiments humains.

A. Oltramare.

III

QUELQUES REMARQUES SUR L' « ÉPITRE A BULLATIUS »
(Horace, *Epist.*, I, XI)

PAR R. WALTZ
Professeur à la Faculté des lettres de Lyon

L' « Épître à Bullatius », qui a du charme, — un charme auquel aucun de ses lecteurs n'est insensible, — ne s'en présente pas moins à nous, malgré tous les commentaires dont elle a été l'objet, comme une manière d'énigme. Sous sa précision apparente, elle a quelque chose, je n'irai pas jusqu'à dire d'équivoque, assurément, mais d'incertain et d'indécis. Pourquoi cela? Pour plusieurs raisons :

1° parce que la personnalité du destinataire Bullatius nous échappe totalement ;

2° parce que nous ne savons guère mieux à quelle occasion et dans quelle intention Horace lui adresse cette épître, à la fois amicale, humoristique et morale ;

3° parce qu'en général on analyse, on « divise » mal cette courte pièce de trente vers, faute d'en apercevoir nettement la contexture et de discerner assez exactement le rapport des idées entre elles ;

4° enfin, parce que — chose plus grave — certains mots, et par suite certains vers, ont souvent été mal interprétés et mal traduits.

* * *

Sur la personnalité de Bullatius, je serai bref, et pour cause : *homo alioquin ignotus*, *Horatii certe amicus*, dit Orelli dans sa note. Il n'y a rien, biographiquement, à y ajouter, sinon ce que nous apprend l'Épître elle-même : qu'il avait fait un voyage en Asie, avait visité entre autres Chios, Lesbos, Samos, Sardes, Smyrne, Colophon. Sur les circonstances et l'objet de cette randonnée, rien de positif ; rien non plus sur sa durée, ni sur sa date.

Connaissons-nous mieux la psychologie de Bullatius? et pouvons-nous en inférer quelque chose relativement au but et au

caractère de son voyage? — Eh bien ! non. On a souvent supposé et admis, sinon affirmé — voyez Orelli — que Bullatius était un esprit inquiet et tourmenté, une sorte de spleenétique ou de neurasthénique, qui avait entrepris ce voyage « en lointain pays » pour essayer de changer d'âme en changeant de climat et d'horizon. On pense au Sérénus de Sénèque et à la maladie d'esprit décrite par Sénèque dans le *De Tranquillitate animi* (II, 12-14) : « Proprium aegri est nihil diu pati, et mutationibus ut remediis uti. Inde peregrinationes suscipiuntur, etc. » Vous connaissez la suite et le tableau si vivant, si mouvementé, que trace Sénèque de cette incessante mobilité « toujours ennemie de l'état présent ». On pourrait remonter plus loin et citer aussi Lucrèce (III, 1068 et suiv.), dont Sénèque s'est au reste expressément souvenu dans ce passage :

> Hoc se quisque modo fugit, at quem scilicet, ut fit,
> effugere haut potis est, ingratis haeret et odit...

Mais, si de pareils textes prouvent que cette inquiétude et cette instabilité d'âme et de corps ne sont pas seulement un mal moderne et, pour ainsi parler, « romantique » (les Anglais l'ont du reste connu bien avant le romantisme, bien avant *Childe Harold* et son fameux « pèlerinage » ; et Diderot nous en montre un exemple bien curieux dans la personne du « père Hoop », cet Écossais qui lui déclare : « Je ne saurais rester en place, il faut que j'aille sans savoir où. C'est comme cela que j'ai fait le tour du monde »[1]), si donc des textes comme ceux de Lucrèce et de Sénèque prouvent que ce « mal anglais » était déjà un « mal antique », rien en revanche ne permet de diagnostiquer que notre Bullatius en fût atteint.

Il se peut fort bien que Bullatius ait fait ce voyage pour de tout autres motifs (les Romains qui allaient voir la Grèce ou l'Asie en curieux ou en touristes, ou pour accroître leur connaissance du monde et des hommes, n'étaient pas rares), et qu'Horace en ait simplement pris prétexte, probablement après le retour de Bullatius à Rome, pour lui adresser cette Épître, dans le ton d'une causerie amicale et — naturellement — morale, selon sa manière habituelle. Dans le texte de l'Épître, lu sans prévention, rien absolument ne donne à penser qu'il s'agisse d'un malade, cherchant, en

1. Lettres à Mlle Volland, 31 octobre 1670.

guise de remède, comme dit Sénèque, à se dépayser pour bannir et dissiper l'ennui. Le supposer n'est évidemment pas interdit, car l'imagination a ses droits : il ne faut cependant pas qu'elle en abuse ; et c'est vraiment faire à ce mystérieux Bullatius un tort gratuit que de le considérer sans plus de motifs comme un agité dans le genre du père Hoop ou comme un maniaque du vagabondage.

* * *

Ce qui ressort du texte de l'Épître, c'est qu'Horace, toujours à l'affût de semblables occasions, se saisit de celle-ci, d'abord pour deviser familièrement avec son ami, qui a été si loin courir les aventures pendant qu'il restait, lui, tranquillement à Rome ou à Tibur ; ensuite, pour généraliser, selon son habitude et celle de tous les moralistes, les réflexions que lui inspire la *peregrinatio* de Bullatius. On pense à l'Homme qui court après la Fortune et à celui qui l'attend dans son lit ; mais il ne s'agit pas ici de la Fortune, autrement dit de l'ambition humaine : il s'agit du bonheur et de la paix de l'âme, objets autrement importants.

J'ai dit que Bullatius est probablement rentré de son voyage quand Horace lui adresse ces quelques vers. Mais j'ai idée qu'ils ne se sont pas encore revus et que, par exemple, tandis que Bullatius est à Rome, Horace est dans son coin de la Sabine. Peut-être pourrait-il dater cette épître de la même manière que celle qu'il dédie à Aristius Fuscus :

Haec tibi dictabam post fanum putre Vacunae.

* * *

L'Épître se divise, à mon avis, en quatre parties, dont les trois premières étroitement liées entre elles, la quatrième nettement distincte.

a) Première partie, les cinq premiers vers, directement adressés à Bullatius, et que je traduis ainsi : « Que t'a-t-il semblé de Chios, Bullatius, et de la fameuse Lesbos? et de la gracieuse Samos? et de Sardes, la capitale de Crésus? et de Smyrne et de Colophon? Sont-elles au-dessus ou au-dessous de leur renommée? Pâlissent-elles toutes auprès du Champ-de-Mars et du Tibre (que Bullatius vient

de revoir)? Ou ta préférence va-t-elle à l'une des villes du royaume d'Attale? »

b) La deuxième partie commence par un vers qui continue le mouvement précédent, mais qui introduit une idée nouvelle et avec lequel le ton se modifie, devient sensiblement plus malicieux : « Ou ne serait-ce pas, ajoute Horace, Lébédos pour quoi tu as du goût, par lassitude de la mer et des grands chemins? *An Lebedum laudas, odio maris atque uiarum*? » (Remarquons en passant la valeur du verbe *laudare*, affectionné par Horace, et qui correspond souvent, dans la langue familière, à l'une des acceptions usuelles du verbe français « aimer ». Ici il est synonyme du *uenire in uotum* du vers précédent. On le retrouve, du reste, quelques vers plus loin avec un sens analogue [1].) Ceci dit, je n'ai pas besoin de rappeler que Lébédos est une petite ville morte d'Ionie, dont la mention fait contraste à la brillante énumération qui précède. — Et ici s'ouvre une sorte de parenthèse personnelle : « Sais-tu, continue Horace, ce qu'est Lébédos? Un bourg plus désert que Gabies et Fidènes. J'accepterais cependant d'y vivre (*tamen illic uiuere uellem*), je m'accommoderais, oubliant mes amis et oublié d'eux, d'y contempler de la terre, à distance, les fureurs de Neptune. » Je sais que certains éditeurs ont mis ces quatre vers dans la bouche de Bullatius : c'est une réponse qu'Horace lui prêterait ; l'Épître tournerait pour un moment au dialogue. Mais cette hypothèse ne soutient pas l'examen ; et elle n'a visiblement été faite que parce qu'on ne saisissait pas la nuance et le mouvement du « Scis Lebedus quid sit? » Horace, pensant bien que la mention de cette bourgade perdue va surprendre Bullatius, lui dit : « Sais-tu seulement (toi qui viens de parcourir l'Asie) ce qu'est Lébédos? » C'est à peu près comme si l'on demandait à un étranger qui aurait voyagé en Suisse s'il ne préfère pas à Genève, à Lausanne, à Lucerne, à Berne, à Zurich et à Neuchâtel tel coin perdu et inhabité des Grisons. Il est possible, au reste, qu'Horace eût lui-même visité Lébédos dans sa jeunesse, au cours du seul voyage qu'il ait jamais fait en pays lointain, avec Brutus et son armée. — Ceci posé, je n'insiste pas sur le souvenir évident, mais tout superficiel et tout littéraire, du fameux *Suaue mari magno* de Lucrèce : Horace veut simplement dire que rien n'empê-

1. On peut rapprocher dans l'Épître X, à Aristius Fuscus : « ego *laudo* ruris amoeni riuos », et dans l'Ode I, 1 : « mercator ... otium et oppidi *laudat* rura sui », etc.

cherait (pourvu qu'on fût philosophe et qu'on se contentât de peu) de vivre à Lébédos tranquille et heureux. Il le dit seulement au moyen d'une réminiscence poético-philosophique, qui n'a d'ailleurs rien, en elle-même, de spécialement original.

Sous cette bonhomie, nous sentons qu'Horace, dont nous connaissons par ailleurs les goûts paisibles et casaniers, plaint son ami — s'il ne l'en blâme — d'être allé ainsi courir les aventures à l'autre bout du monde. Mais il n'est nullement nécessaire de supposer, avec Lejay par exemple, qu'Horace est, quand il écrit ces vers, « dans un accès d'humeur noire et de misanthropie » ! Je ne vois là, pour ma part, rien autre chose qu'une boutade, qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux, encore moins au sombre et au dramatique. Je n'en veux pour preuve que l'hyperbole *oblitus meorum obliuiscendus et illis*, où l'on aurait bien tort de ne pas sentir le grain de sel (sinon quel cynisme et quel égoïsme !), et que la formule épique *Neptunum furentem* qui n'était pas dans les vers de Lucrèce, et qu'Horace n'y introduit pas sans une pointe d'ironie fort sensible : le style épique chez Horace est toujours l'indice et le symptôme infaillible d'une intention satirique. S'il frise la grandiloquence dans les deux vers qui nous arrêtent, ce n'est pas pour une autre raison : le satirique s'y retrouve.

* * *

Ici se clôt la parenthèse personnelle, le petit développement incident auquel avait donné lieu la mention de Lébédos. Mais Horace s'est mis en verve, et l'ironie va s'accuser dans la suite. Répondant lui-même en quelque sorte à la question qu'il posait tout à l'heure à Bullatius : « Serait-ce Lébédos que tu préfères? » il poursuit : « Mais le voyageur qui va de Capoue à Rome n'aura pas, parce qu'il est couvert de pluie et de boue, l'idée de finir ses jours à l'auberge ; celui que le froid a transi ne déclare pas que les fours et les bains donnent tout le bonheur de la vie ; et, parce qu'un violent auster vous a secoué pendant la traversée, vous n'allez pas vendre votre bateau de l'autre côté de la mer Égée. » C'est le ton de la plaisanterie, presque de la blague. — Horace n'a garde d'insister, supposant le lecteur assez fin pour saisir le sens de ces comparaisons malicieuses et compléter de lui-même la pensée : « Ce n'est pas non plus une raison, parce qu'on en a assez de rouler sur mer

et sur terre, pour s'éprendre d'un trou comme Lébédos et pour vouloir y fixer ses jours. » Mais ne soyons pas plus pesants qu'Horace et passons.

c) Troisième partie : laissant de côté ce développement spirituel, mais adventice et quelque peu parasite, sur Lébédos, Horace revient brusquement — selon sa méthode — à Rhodes, à Mitylène, puis à Samos, à Chios, c'est-à-dire à ces îles fortunées de la mer Égée, au doux climat, aux mœurs faciles, aux villes opulentes, aux beaux monuments, qui si souvent étaient assignées comme lieu de séjour aux Romains condamnés à l'exil : point de vue essentiel, si l'on veut comprendre. J'appuie à dessein, en effet, sur cette idée nouvelle, que rien ne faisait prévoir dans ce qui précède, mais qui devait venir tout naturellement à l'esprit d'un citoyen romain. Faute d'y avoir songé, il y a ici un mot, en tête du vers 17, qu'on a souvent interprété de travers, d'une manière qui fausse le sens de tout le passage et retentit sur l'interprétation de l'Épître entière : c'est le mot *incolumi*. Rappelons le vers :

> Incolumi Rhodos et Mitylene pulchra facit quod
> paenula solstitio, etc.

Le scoliaste qui entend *incolumi* dans le sens de « sain d'esprit », c'est-à-dire de raisonnable et de calme : « integro », dit-il, « sanae mentis homini, constanti et quieto », a commis une bévue et induit en erreur à sa suite un grand nombre de commentateurs modernes. On a de plus faussement rapproché ce passage du passage de la Satire II, III, v. 132, où l'expression « incolumis *capite* », sain de la tête, sain « du cerveau », est opposée expressément à l'idée de folie, de dérangement mental, fait antithèse aux mots *insanus* et *demens*, qui figurent dans le contexte ; et le contresens s'est trouvé ainsi légitimé et renforcé, si je puis dire, par un de ces rapprochements superficiels, purement stériles et formels, dont l'exégèse des auteurs anciens (pour ne parler que d'eux) est encombrée. — *Incolumi* signifie en réalité ici : celui qui est intact, celui qui est « indemne » ; plus précisément encore celui qui a la vie sauve ; autrement dit, par une sorte d'hyperbole courante dans la langue latine, *celui qui n'a pas été atteint par l'exil.* Ce sens, en effet, n'est pas exceptionnel : M. Villeneuve, qui, à ma suggestion, a bien voulu l'adopter dans son édition des Épîtres, cite à l'appui un passage du *Pro Archia*, V, 9, relatif au préteur Gabinius, où Cicéron oppose

catégoriquement *quamdiu incolumis fuit* = tant qu'il n'eut pas été frappé par l'exil, à *post damnationem* = après sa condamnation. De même, Sénèque, dans sa *Consolation à Helvia*, XIV, 3, dit à sa mère : « Tu ne peux, ayant perdu ton fils (par l'exil), regretter des avantages dont tu n'as jamais fait cas tant qu'il était indemne : « non potes... ea in *erepto* filio desiderare, quae in *incolumi* num- « quam ad te pertinere duxisti ». On pourrait encore noter utilement que les mots *salus*, *seruare*, qui sont de même sens, et que les mots de sens inverse *periculum*, *periclitari*, sont couramment employés, eux aussi, pour désigner soit la situation d'un homme préservé de l'exil, soit la situation d'un homme menacé d'une condamnation à l'exil. Par exemple, *salus* et *seruare* se trouvent ainsi employés dans l'exorde de ce même *Pro Archia*. Quant au participe *periclitantes*, chacun sait qu'il est devenu synonyme de *rei*, pour désigner des accusés menacés d'une condamnation à mort ou à l'exil. Cela vient, je le répète, de ce que les Romains, par une sorte d'hyperbole devenue banale et passée en cliché, mais exploitée d'ailleurs par des littérateurs tels qu'Ovide et Sénèque, assimilaient, en parole et en pensée, l'exil à une mort anticipée. Ovide a, dans les *Tristes*, plus d'un vers tel que celui-ci (I, 1, 19) :

Viuere me dices, *saluum* tamen esse negabis :

« tu diras (il s'adresse à son livre) que j'existe, mais que je n'en suis pas moins mort ». Quant à Sénèque, n'écrit-il pas dramatiquement à sa mère qu'il relève, pour la consoler, la tête de sur son bûcher (*ad Helu.*, I, 3) et, mieux encore, qu'il ne manquait à la longue série de ses malheurs que de porter le deuil d'un vivant : « hoc adhuc defuerat tibi, *lugere uiuos* » (*id.*, II, 5)? — Mais laissons ces jeux d'esprit, revenons au texte d'Horace. Ce sens de *incolumi*, qui s'impose, qui n'est pas douteux, est de plus en parfait accord avec le vers 20 :

dum licet, ac uultum seruat Fortuna benignum

et cadre, comme nous allons voir, avec les comparaisons intermédiaires des vers 18 et 19 (où, soit dit en passant, il n'y a pas trace d'interpolation, quoi qu'en aient pensé certains éditeurs). L'idée d'Horace est, en effet, que Rhodes et Mitylène sont de charmants lieux d'exil, mais que l'on n'en a que faire quand on n'est pas exilé ; et tout le passage peut se traduire ainsi : « A qui n'est pas

frappé par le malheur[1] (c'est-à-dire, encore une fois, à qui n'est pas exilé), Rhodes et la belle Mitylène conviennent comme une pénule en plein été, comme un pagne par un vent glacé, comme l'eau du Tibre au cœur de l'hiver, comme un poêle au mois d'août. Tant que nous le pouvons et que la Fortune nous garde un visage bienveillant, vantons de Rome, à distance, les charmes de Samos, de Chios et de Rhodes » :

Romae laudetur Samos et Chios et Rhodos, absens.

* * *

d) Les trois premières parties de l'Épître n'en font, si l'on veut, qu'une seule, en ce sens que la pensée, malgré la fantaisie du développement, s'y suit assez étroitement et que le ton y est à peu près uniforme. La quatrième partie s'en détache nettement, — à peu près comme dans certaines fables de La Fontaine la moralité se détache du récit. C'est, en effet, la partie morale et générale de l'Épître ; c'en est aussi la plus simple, la plus limpide : le ton, tout en demeurant familier, s'y fait plus sérieux, la phrase plus ample, le style plus serré, les images moins abondantes et surtout moins fantaisistes. Horace, bien entendu, n'y perd pas de vue Bullatius ; mais ce n'est plus à Bullatius exclusivement qu'il s'adresse. Le *tu* par lequel commence le vers 21 (« *tu* quamcumque deus tibi fortunauerit horam ») ne désigne pas spécialement le destinataire de la lettre ; on le sent bien, il s'applique à tout le monde, au lecteur, quel qu'il soit, à qui l'Épître est, au fond, destinée. A la causerie d'homme à homme, d'ami à ami, qui précédait se substitue l'exhortation, la leçon du moraliste à quiconque voudra l'entendre, Horace prenant occasion des pérégrinations de Bullatius pour traiter brièvement, dans les dix derniers vers, ce lieu commun de la sagesse antique, que l'on peut et que l'on doit donc être heureux n'importe où, pour peu qu'on ait l'âme raisonnable et saine, et que changer de lieu ou de climat n'est pas changer d'âme. — « Toute heure fortunée dont un dieu vous favorisera, dit-il, prenez-la d'une main reconnaissante et n'en remettez pas les douceurs à plus tard : quel que soit le lieu de votre existence, il faut pouvoir dire un jour

1. Ou, plus brièvement : « à qui n'est pas malheureux », — au sens où La Fontaine écrivait de Fouquet :

« Et c'est être innocent que d'être malheureux. »

que vous vous y serez trouvé à votre gré. Car, s'il est vrai que la raison et la sagesse chassent nos soucis et qu'un lieu qui commande une vaste mer y est impuissant, courir par delà les mers, c'est changer de ciel et non pas d'âme. (*Caelum, non animum mutant qui trans mare currunt* : voilà le vers qui fait le lien entre les deux parties de l'Épître.) Notre agitation perpétuelle n'est que paresse : nous montons sur des navires ou des quadriges à la poursuite du bonheur ; ce que vous cherchez si loin est ici, est à Ulubres, pourvu que nous possédions un juste équilibre de l'âme. » Sagesse sans prétention, un peu étroite sans doute ; sagesse de bon sens, à la fois épicurienne et stoïcienne, mais où perce, si je ne me trompe, une sorte de prédilection souriante pour la gravité stoïcienne (*animus si te non deficit aequus*), avec laquelle Horace, nous le savons, est, à cette époque de sa vie, en coquetterie. *Animum debes mutare, non caelum*, dira à son tour Sénèque à Lucilius (*Epist.*, XXVIII, 1), reprenant mot pour mot la formule d'Horace et le citant sans le nommer.

* * *

Résumons les résultats de ces quelques réflexions :

1° Il y a une légende de Bullatius, qu'il faut, par probité, abandonner. L'Épître d'Horace ne nous apprend absolument rien sur la psychologie de Bullatius, et toute conjecture sur ce point est arbitraire et téméraire. Rien ne donne le droit, en un mot, de supposer que son voyage en Asie ait été l'effet d'une manie morbide du déplacement et de ce que dans certaines de nos provinces on appelle pittoresquement la « bougeotte ».

2° Pourquoi Horace a-t-il adressé cette Épître à Bullatius? — D'abord par amabilité pour lui : Bullatius a dû en être content et fier ; son nom, à défaut de mieux, a passé à la postérité. Ensuite parce qu'il a profité de l'occasion qui lui était offerte par le voyage de Bullatius pour exprimer en vers charmants une pensée morale à laquelle il tenait, et qu'il s'efforçait pour son compte de mettre en pratique.

3° La composition de l'Épître est nette, le développement de la pensée parfaitement clair. Il y aurait seulement une réserve à faire : c'est que Lébédos fait un peu double emploi avec Ulubres. Le développement parenthétique sur Lébédos contient d'avance (implicitement) la leçon morale formulée dans les dix derniers

vers et qui amène, comme « mot de la fin », le nom d'Ulubres. L'excuse d'Horace — s'il en a besoin — est que l'Épître n'a pas à suivre les lois de la dissertation académique et qu'à proprement parler elle n'a pas de « lois ».

4° Enfin, quelques contresens ont parfois été commis sur le texte, qui ne contribuent pas peu à donner et à exagérer cette impression d'énigme que nous signalions au début. Le plus grave est le contresens sur *incolumis*. La plupart des autres portent seulement sur des nuances, mais sur des nuances importantes : par exemple, pour le verbe *uelle*, dans « tamen illic uiuere uellem », qui signifie : j'accepterais de vivre là, je consentirais à y vivre (et non : c'est là que je voudrais vivre) ; — pour la petite phrase « Scis Lebedus quid sit? », qui n'est pas affirmative, mais franchement interrogative, et ne signifie pas : tu sais ce qu'est Lébédos, mais : sais-tu seulement ce qu'est Lébédos? sous-entendu : je parie que non ; d'où la suite : « Gabiis desertior atque Fidenis uicus » ; — pour le *sed* du vers 12 : « sed neque qui Capua petit Romam », qui correspond à notre tour familier : mais après tout (= mais après tout le voyageur qui va de Capoue à Rome ne finira pas ses jours à l'auberge) ; etc.

* * *

Ces redressements faits, voulons-nous pour finir nous demander de quoi est faite, en la prenant dans sa totalité, cette Épître? Je pense qu'il convient d'y distinguer deux éléments et de reconnaître que, malgré tout l'agrément qu'on prend à lire et relire ce court poème, ils sont assez mal associés.

Il faut distinguer, en effet, le point de vue du psychologue, de ce merveilleux psychologue qu'est et qu'a toujours été Horace (on peut dire depuis son enfance), et le point de vue du moraliste, qui s'y superpose, d'ailleurs sans trop d'artifice.

Comme psychologue, remarquant, sentant, que son ami Bullatius et lui sont d'humeur et de goûts différents, Horace se plaît à souligner, en souriant et en plaisantant, cette différence. Ailleurs, dans l'Épître à Aristius Fuscus, par exemple, il appuie davantage sur la divergence des caractères, des goûts, des habitudes :

> Vrbis amatorem Fuscum saluere iubemus
> ruris amatores,

Ici l'opposition n'est qu'esquissée, suggérée : elle reste plutôt implicite.

Comme moraliste, c'est-à-dire non plus comme observateur, mais comme précepteur des hommes, Horace tend, débordant les personnalités, à transformer cette divergence de goûts et de caractères en une divergence de principes. C'est une disposition d'esprit qui lui est naturelle, et qu'il a par surcroît cultivée. Ici encore, l'opposition serait plus fortement marquée dans l'Épître à Aristius Fuscus :

> Fuge magna : licet sub paupere tecto
> reges et regum uita praecurrere amicos.

Cette remarque, qu'il suffit d'esquisser, se généraliserait ; elle peut être apparemment d'une certaine utilité pour la connaissance de l'esprit d'Horace et pour le commentaire raisonné de son œuvre.

Quant au conseil donné dans cette « Épître à Bullatius », il est assurément fort discutable, dès l'instant qu'on veut l'ériger en principe de conduite universel.

> Heureux qui vit chez soi,
> De régler ses désirs faisant tout son emploi,

dira également La Fontaine dans une fable que j'ai déjà rappelée. Cela n'ouvre pas de grands horizons : c'est au demeurant affaire de tempérament, comme une grande partie de la morale humaine.

René Waltz.

MÉMOIRES DIVERS

I

QUELQUES CAS D'ORDALIE DANS LES MILIEUX POPULAIRES ANTIQUES

PAR PIERRE DE LABRIOLLE
Professeur à la Sorbonne

I

L'on sait que, si le *mot* « ordalie » vient de l'anglo-saxon « ordal », qui signifie « jugement », la *chose* elle-même est de tous les pays et de tous les temps.

« De la France à la Polynésie, des régions scandinaves aux extrémités de l'Afrique, a pu écrire le regretté Gustave Glotz [1], il n'est peut-être pas de pays au monde où, pour faire valoir son droit, pour faire reconnaître son innocence, on ne se soit soumis à une épreuve sévère. Épreuve de l'eau chaude ou de l'eau froide, épreuve du feu et du poison, il n'importe ; toujours, à un certain degré de développement social et religieux, on est convaincu que le meilleur moyen de terminer un litige c'est d'exposer une au moins des personnes en cause à quelque danger très grave, et de forcer ainsi la divinité à prendre parti pour la justice. »

Dans ses *Études sociales et juridiques sur l'Antiquité grecque*, G. Glotz a relevé différents exemples d'ordalie, et il a montré, par quelques spécimens frappants, qu'à bien comprendre les mythographes grecs on retrouve jusque dans la fable antique des traces très anciennes de ce procédé dirimant et expéditif.

A Rome, l'ordalie, sans être inscrite parmi les moyens réguliers de l'enquête judiciaire, n'était pas tout à fait étrangère aux mœurs,

1. *Études sociales et juridiques sur l'Antiquité grecque*, Paris, 1906, p. 70. Comp. R. Allier, *Les non-civilisés et nous*, p. 91.

pour autant qu'elles se reflètent dans la légende. En 205, Claudia Quinta, diffamée à tort pour ses façons un peu libres, et soucieuse de se réhabiliter dans l'opinion, remet à flot sans efforts le navire qui amenait de Pessinonte l'aérolithe noir, symbole de la Mère des Dieux, et qui, enlisé dans la vase du Tibre, résistait aux tractions conjuguées des hommes et des bœufs [1]. On citait aussi la vestale Tuccia, accusée d'avoir manqué à son vœu, et qui se disculpa en portant dans un crible de l'eau puisée au fleuve [2].

Dans un article de la *Revue archéologique*, reproduit au tome III de son ouvrage intitulé *Cultes, Mythes et Religions*, Salomon Reinach a essayé, à propos de la fameuse affaire des Bacchanales, de retrouver, sous la trame du récit de Tite-Live, récit qu'il juge invraisemblable et calomniateur à l'égard des femmes romaines, les éléments de l'histoire vraie que Tite-Live n'aurait pas comprise. Les Romaines incriminées auraient été accusées non pas, comme le prétend l'historien, d'avoir empoisonné des citoyens de premier plan, mais de fabriquer des drogues magiques. Et on les aurait obligées à démontrer leur innocence en absorbant un véritable poison, nullement préparé par elles, et auquel elles succombèrent. Ce serait donc un exemple d'ordalie juridique attesté par l'histoire. — Mais on hésite à faire état de cette reconstruction tout hypothétique, où certaines affirmations ne laissent pas que d'éveiller des doutes [3].

En raison même de la notable pénurie d'ordalies romaines incontestables, je voudrais signaler quelques textes où cette pratique immémoriale se décèle d'une façon certaine, quoique inégalement significative.

L'un m'est fourni par une *Élégie* de Properce ; les autres par divers écrivains chrétiens, Sulpice-Sévère, saint Augustin et l'auteur inconnu de l'*Historia Monachorum in Ægypto*.

1. Tite-Live, XXIX, 17, 4; Suétone, *Vita Tib.*, II, 7. La formule qu'Ovide lui prête (*Fastes*, IV, 319 et suiv.) est à souligner :

« Accipe *sub certa conditione* preces.
Casta negor : *si tu damnas*, meruisse fatebor...
Sed *si crimen abest*, tu nostrae pignora vitae | Re dabis. »

2. Valère-Maxime, VIII, 1, 5, lui prête les paroles que voici : « O Vesta, *si je me suis toujours approchée de tes autels avec des mains pures*, fais que dans ce crible je puise de l'eau du Tibre et que je la porte jusque dans ton temple. »

3. Salomon Reinach veut absolument exonérer de tout crime les femmes romaines. Que resterait-il du Drame des Poisons, au XVIIe siècle, si un historien l'abordait avec cet optimisme ? — Il juge invraisemblable que les inculpées, con-

II

Rares sont aujourd'hui, je crois, les humanistes qui réservent à Properce une dilection particulière. C'est la faute de ce poète plus que la leur. Il éloigne par la surabondance de ses allusions mythologiques ; par sa manière de juxtaposer les idées sans en marquer le lien. Et pourtant, sous cet appareil un peu lourd, sous ces formes parfois abruptes, il cache une vive sensibilité et une grande finesse de sentiments. La dernière pièce de son recueil, celle où il fait parler la patricienne Cornélie, morte prématurément et qui plaide sa cause devant les juges infernaux, est un des plus pathétiques chefs-d'œuvre des lettres latines. Et Properce est capable aussi de fantaisie et d'humour, comme le prouve la pièce dont je vais paraphraser quelques vers.

Il s'agit de la huitième Élégie du livre IV.

Dans la pièce VII de ce même livre, Properce avait supposé que Cynthie était morte, et que son ombre apparaissait à son ancien amant pour lui faire entendre de dures vérités et de pressantes recommandations. La pièce VIII la montre de nouveau vivante, terriblement vivante ! Le poète renonce à tout attendrissement sentimental, à toute langueur amoureuse. Il ne lui reste que la bonne humeur d'un anecdotier qui raconte une aventure où il n'a pas eu le beau rôle, mais dont le souvenir l'amuse encore, tant les péripéties en ont été rapides et tragi-comiques. Voici ce qui s'est passé.

Après lui avoir fait une scène des plus déplaisantes dans une taverne suspecte, Cynthie est partie en voiture pour visiter le sanctuaire de Juno Sospita à Lanuvium[1]. Elle a emmené avec elle un jeune homme dont le poète ne pense aucun bien ; et tout le long de la route elle a multiplié les excentricités.

Désireux de prendre sa revanche sans délai, Properce convoque deux jeunes femmes de vertu peu farouche et se met en devoir de festoyer gaiement en leur compagnie, au son de la flûte et des castagnettes. Mais il n'est pas tranquille ; et certains pressentiments lui gâtent cette joyeuse partie.

duites au Forum, aient accepté, après s'être concertées, de boire le breuvage suspect, saisi chez elles. Mais, se sentant perdues, menacées peut-être de la torture, n'ont-elles pu combiner rapidement ensemble ce parti désespéré ? Où est « l'impossibilité psychologique » ?

1. Quatre milles sud-est de Rome, près de la voie Appia.

Craintes trop justifiées ! Cynthie surgit tout d'un coup à travers les battants de la porte qu'elle défonce. Les yeux étincelants de fureur, elle se rue sur les deux comparses ; elle les déchire à coups d'ongles et les jette dehors, cheveux saccagés, robes en lambeaux. Puis, d'un vigoureux revers de main, elle met en sang la figure de son amant et l'accable de coups. Properce implore un armistice ; elle ne le lui accorde qu'après avoir énuméré de rigoureuses conditions, auxquelles il promet humblement de se soumettre désormais.

Or, au début de cette pièce mouvementée, Properce décrit en quelques vers le rite annuel qui se déroule à Lanuvium et dont Cynthie, fâchée avec son amant, a décidé de s'offrir le régal. Il le fait avec d'autant moins de scrupules que la majeure partie de son IVe livre est consacrée aux antiquités nationales romaines.

Voici ce passage, traduit au plus juste. La transposition en est quelquefois délicate :

Écoutez l'aventure qui, la nuit dernière, a mis en émoi l'humide quartier des Esquilies et chassé aux Jardins Nouveaux[1] la cohue de mes voisins.

Un serpent chargé d'années exerce sur Lanuvium son antique protection, là où le chemin sacré de descente disparaît soudain dans une crevasse ténébreuse. Un spectacle s'y offre, si rare qu'il vaut bien qu'on y perde une heure. C'est par là — ô vierge, prends garde à un chemin comme celui-là ! — c'est par là que passe l'offrande honorifique due au monstre à jeun, quand il réclame sa pâture, et qu'il se tord en sifflant, sur le sol, tout au fond.

Ce sont là des rites dont pâlissent d'émoi les vierges que l'on fait descendre, au moment où, au petit bonheur, leur main se confie à la gueule du serpent[2]. Celui-ci saisit la nourriture que lui tend la jeune fille ; et la corbeille elle-même tremble aux mains de celle-ci. *Ces (messagères) sont-elles restées pures, elles reviennent se jeter au cou de leurs parents, et les laboureurs clament « L'année sera fertile* ! » C'est là que ma Cynthie s'est fait véhiculer par ses poneys au poil ras. Son prétexte, c'était Junon ; son vrai motif, Vénus !

Ce morceau n'est pas d'une clarté parfaite, et plus d'un détail elliptique à l'excès prête à discussion.

1. Il s'agit des *Novi Horti*, créés par Mécène sur un emplacement occupé jusque-là par une partie du cimetière de l'Esquilin.

2. Cette scène est représentée sur diverses médailles du Ier siècle de notre ère. Voir E. Babelon, *Les monnaies de la République romaine*, Paris, 1886, II, 402 ; Gruber, *Coins of the roman Republic*, pl. XLIII, XLIV, L.

D'abord, que signifie cette interpellation qui coupe l'évocation sommaire du rite en question : *virgo, tale iter omne cave*[1]? — C'est, je pense, une remarque humoristique que le poète jette en passant : bien incertaine, bien scabreuse, est la démonstration de la parfaite pureté d'une jeune fille par l'appétit ou les refus hasardeux d'un serpent. Aussi Properce conseille-t-il d'un mot aux *virgines* de ne s'engager qu'à bon escient dans le chemin qui descend vers la retraite du *draco*.

Puis, pourquoi écrit-il qu'elles tendent *temere* leur main vers le monstre? Est-ce seulement à cause de l'obscurité du repaire? — On ne voit pas bien non plus quel est le signe qui permet d'affirmer qu'elles sont restées chastes (« *Si fuerint castae*, redeunt in colla parentum »)? — Enfin, quel rapport entre cette épreuve et la fécondité de l'année?

Pressé d'arriver à son sujet principal, Properce passe un peu vite sur ces points litigieux.

Heureusement, un autre texte, sensiblement plus tardif (il est du IIIe siècle de notre ère), nous apporte un peu de lumière. Nous le devons à Élien de Préneste, sophiste médiocre, compilateur d'historiettes le plus souvent fort sottes, qui s'est plu dans les dix-sept livres de son traité *Sur les Animaux* (Περὶ ζώων) à mettre en relief les vertus morales et les privilèges singuliers des bêtes. Voici ce qu'il débite, à propos du don de divination qu'il impute aux serpents[2].

Au fond d'un grand bois fort touffu, près de Lanuvium, se cachent, raconte-t-il, un temple de Junon Argienne et une caverne, qui est la tanière d'un serpent.

A des jours déterminés — Élien ne dit pas lesquels — des vierges sacrées — combien, il ne le dit pas davantage — entrent dans ce bois, *les yeux bandés*[3] et portant un pain d'orge. Conduites par un esprit divin (πνεῦμα θεῖον), elles s'acheminent vers la retraite du monstre.

Si elles ont réellement conservé leur virginité, le serpent accepte de leurs mains cette pâture. Autrement, il n'y touche pas[4]. Le pain

1. Certains éditeurs, par exemple Hosius, excluent *virgo* de la parenthèse et en font le sujet de *penetrat*.
2. X, 1, 16 (éd. Hercher, coll. Didot, p. 193).
3. Voilà qui explique le *temere* de Properce.
4. Élien est ici plus explicite que notre poète.

reste à terre ; les fourmis s'en emparent et en emportent les morceaux hors du bois.

Mais une sanction attend les délinquantes. Après vérification de ce qui s'est passé dans la caverne, celle qui s'est mal conduite est punie conformément aux pénalités prescrites par la loi (ἡ γε τὴν παρθενίαν αἰσχύνασα ταῖς ἐκ τοῦ νόμου κολάζεται τιμωρίαις). — Élien n'indique pas ces pénalités, tout entier à sa préoccupation personnelle, qui est de démontrer que les serpents bénéficient quelquefois d'étranges clairvoyances, en fait de « mantique ».

A tout prendre, le but principal du rite décrit sommairement par Properce — et par Élien — était sans aucun doute de savoir si la récolte de l'année serait bonne. Une fois authentiquée par la complaisance du serpent à manger le gâteau sacré, la pureté de la jeune fille choisie pour le lui porter était considérée comme le gage de riches moissons, dues à la protection de *Juno Sospita*. Qu'il y ait une sorte de lien de cause à effet entre la chasteté, d'une part, la fécondité agricole, d'autre part, c'est là une croyance populaire dont on a souvent relevé les traces [1].

Ici, l'ordalie n'a donc pas sa fin en elle-même. Elle n'est qu'une épreuve, flatteuse ou mortifiante pour celle qui la subit, qui permet une prévision à laquelle les paysans attachent un grand prix. Mais c'est tout de même une ordalie, puisqu'un fait, sur lequel le jugement humain n'osait se prononcer, est élucidé grâce à un diagnostic surnaturel.

III

Dans sa fameuse *Vie de saint Martin*, où poésie et vérité se mêlent en un alliage souvent déconcertant, Sulpice-Sévère se plaît à raconter les surprenantes réussites de son héros, devenu évêque de Tours en dépit de l'opposition de certains prélats qui le trouvaient de bien chétive mine.

Loin de s'engourdir dans sa dignité nouvelle, Martin redouble d'activité contre l'idolâtrie, profondément enracinée dans les mœurs des ruraux. Il se fait l'apôtre des campagnes, à ses risques et périls ; et ses expéditions, presque toujours couronnées de succès, ne sont pas de tout repos. Car ce n'est point sans résistance que les

1. Voir Fehrlé, dans les *Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten*, Giessen, t. VI (1910), p. 63 et suiv.

fidèles des vieux cultes le voient abattre les temples, les autels, les statues, les arbres sacrés, si puissante que soit sa parole et si efficace sa force de persuasion.

Or donc, au chapitre XIII de la *Vita Martini*, Sulpice-Sévère raconte que, dans un bourg — l'historien ne le nomme pas — Martin, après avoir fait démolir un temple fort ancien, voulut également jeter bas un pin tout proche du sanctuaire. Mais les gens du lieu tenaient à leur arbre encore plus qu'à leur temple. L'un d'eux, plus hardi que les autres, propose à Martin le pacte suivant :

Si, dit-il, tu as quelque confiance en ce Dieu que tu dis adorer, nous couperons nous-mêmes cet arbre, à la condition que tu sois dessous pour le recevoir dans sa chute. *Si ton Seigneur est avec toi, comme tu le prétends, tu échapperas*[1].

« Cet étrange marché, continue Sulpice-Sévère, rallia toute cette foule de païens, résignés à la perte de leur arbre, dont la chute devait écraser l'ennemi de leur culte. » On attache Martin à l'endroit où le pin doit normalement tomber, et les paysans se mettent avec une joie mauvaise à tailler le pied de l'arbre, tandis que les moines qui accompagnaient l'évêque attendent dans l'angoisse la minute fatale. Mais, au moment même où le pin va s'écrouler à grand fracas de son côté, Martin étend la main ; et l'arbre, « ramené en arrière à la façon d'un tourbillon, s'abat du côté opposé, si bien que les paysans, qui se croyaient en sûreté, sont sur le point d'être écrasés ».

Stupeur des « païens », pleurs de joie des moines, conversion générale. Églises et monastères surgissent partout dans la contrée.

IV

Ses lettres n°s 77 et 78 de saint Augustin, adressées, la première, à Félix et Hilarinus (on ne sait qui sont ces personnages), la seconde au clergé et aux fidèles de l'Église d'Hippone[2], sont toutes pleines d'un pénible scandale qui cause à l'évêque d'autant plus de tracas qu'il ne sait trop comment repérer le vrai coupable.

Deux ecclésiastiques de son entourage immédiat[3], un moine

1. Trad. Monceaux, Paris, 1926, p. 118.
2. Ed. Goldbacher, dans le *Corpus Script. Eccl. lat.*, t. LVIII. Date probable : entre 401 et 408.
3. *De domo nostra*, p. 333, l. 8-9.

nommé Spes et un prêtre du nom de Boniface, s'accusent réciproquement d'actes immoraux, et ils ont porté leurs griefs devant l'opinion, qui s'en est vivement émue.

Le fait s'étant produit à huis clos, comment déterminer les responsabilités?

Augustin a pensé d'abord à gagner du temps, en guettant les indices susceptibles d'éclairer sa religion. Mais voici qu'une réclamation en forme l'oblige à prendre un parti. Spes veut obtenir la cléricature ; et sentant que l'évêque n'est disposé ni à la lui accorder pour l'instant, ni à le recommander à l'un de ses confrères, il jette feu et flammes et déclare que, du moment qu'on lui refuse cette promotion, on n'a pas le droit de maintenir Boniface dans le *numerus presbyterorum.*

Auguste avoue qu'il est « crucifié » par cette douloureuse affaire, dont il craint que les Donatistes ne s'emparent pour alimenter leurs injustes polémiques. Il laisse transparaître qu'à son gré l'attitude de Boniface est beaucoup plus digne et plus réservée que celle de Spes. Mais lire dans les consciences est chose si délicate qu'il refuse de prononcer, sans être sûr de son fait, un verdict gros de conséquences.

Dans son embarras, il envisage une solution inaccoutumée : à savoir le recours au *iudicium divinum.* Il a ouï parler des merveilles qui s'accomplissent à Nole, auprès du tombeau de saint Félix. Il sait, par exemple, qu'un voleur, venu là pour sauver son larcin par un faux serment, s'est vu contraint à des aveux et à la restitution de ce qu'il avait dérobé. Il y a, certes, beaucoup de tombeaux de martyrs en Afrique ; mais Augustin n'a jamais été informé qu'ils aient fourni occasion à de semblables merveilles.

Il a donc expédié à Nole Spes et Boniface. Il note complaisamment que celui-ci, afin d'égaliser loyalement ses chances avec celles de son adversaire, n'a même pas voulu accepter de lettres de recommandation où sa qualité de prêtre soit mentionnée.

Il n'y a plus qu'à attendre la miraculeuse contrainte qui obligera le vrai coupable à se dévoiler[1].

Quel fut le résultat de l'épreuve? Nous l'ignorons. Les lettres d'Augustin ne font plus mention de ce fâcheux épisode, dont le

1. P. 335, l. 5 : « ... ut certo placito se ambo constringerent ad locum sanctum se pergituros, *ubi terribiliora opera dei non sanam cuiusque conscientiam multo facilius aperirent et ad confessionem vel poena vel timore compellerent* ».

dénouement nous échappe. Un Boniface, fort estimé d'Augustin, devint évêque de Cataqua en Numidie, vers 408. Mais était-ce le même que celui dont Augustin avait subodoré la bonne foi?

V

L'*Historia Monachorum in Ægypto sive de Vitis Patrum* se présente sous la forme d'un récit de voyage. Sept pèlerins, dont six laïcs et un diacre, parcourent l'Égypte des anachorètes et des cénobites. La plupart des trente-trois chapitres qui composent l'ouvrage commencent par *vidimus* « nous avons vu ». C'est un tableau des merveilles de piété, de vertu, de mortification, qu'on recueille chez ces moines qui, y est-il dit, « mènent sur cette terre une vie toute céleste » et y accomplissent toutes sortes de prodiges. Le narrateur n'a pas pour but d'écrire une histoire, à proprement parler, mais de mettre en relief quelques grandes figures du monachisme égyptien et de faire sentir la beauté de l'idéal ascétique.

J'ajoute — sans entrer dans aucune discussion critique — que le rédacteur du texte latin est ce Rufin d'Aquilée qui fut longtemps lié avec saint Jérôme d'une amitié dont les querelles origénistes brisèrent le lien ; et que Rufin traduit un texte grec dont nous possédons plusieurs manuscrits, mais dont on hésite à identifier l'auteur[1].

Au chapitre IX de l'*Historia Monachorum*[2], le *presbyter* Coprès, un vieillard de quatre-vingts ans, thaumaturge réputé, évoque pour les sept voyageurs quelques-uns de ses souvenirs, entre autres celui-ci :

Descendu un jour du désert à la ville, il y rencontre un docteur manichéen en train d'endoctriner la foule. Il engage avec lui un colloque public. Mais, ployable à tous sens, la dialectique ne suffit pas à confondre le manichéen.

Alors Coprès propose une épreuve qui décidera de quel côté est la vérité. Ils passeront tous deux à travers un grand feu et *si quis nostrum ex ea non fuerit adustus, huius vera fides esse credatur.*

Le docteur accepte ; mais il demande que son adversaire et lui passent l'un après l'autre ; et il invite Coprès à tenter la chose le premier, puisque aussi bien c'est lui qui l'a proposée.

1. Telles sont les conclusions très fortement établies par dom Cuthbert Butler, dans les *Texts and Studies*, VI, 1-2 (1898-1904).
2. *Patrologie latine*, 21, 426.

Coprès y consent. Il dessine un signe de croix, bondit dans le feu — et, à l'émerveillement général, reste invulnérable à sa morsure.

C'est le tour du manichéen. Mais il hésite, tergiverse, essaie d'éluder le saut redoutable. Alors la foule le pousse de force en plein foyer. Il ne réussit à s'en dégager qu'à demi grillé, *semiustus*. On le chasse honteusement de la ville, sous les quolibets, aux cris répétés de *Vivus ardeat seductor* !

VI

Voilà, ce semble, quelques exemples d'ordalie assez nettement caractérisés. Celui que fournit Properce n'a aucune portée juridique ; ceux de Sulpice-Sévère et de l'*Historia Monachorum* sont destinés à manifester la vérité d'une doctrine ; en revanche, l'épreuve imposée par Augustin à Spes et Boniface doit attester une innocence et une culpabilité en un cas douteux. — Leur caractère commun, c'est d'être un signe sensible, sollicité en dehors des lois naturelles ; et un signe religieux, qui implique qu'une Providence intervient directement dans le cours régulier des choses humaines pour le modifier en faveur de ceux qui le méritent, et contre ceux qui osent tenter une chance impie.

Si l'on se rappelle le rôle important que les ordalies ont joué dans l'appareil judiciaire du moyen âge, les nombreuses décisions papales, épiscopales, conciliaires dont elles ont été l'objet (un jésuite, le P. Browe, n'en a-t-il pas formé récemment deux volumes [1]?), enfin les polémiques qu'elles ont suscitées, jusqu'à la réaction décisive dont Yves de Chartres donna le signal vers la fin du XIe siècle, il n'est pas sans intérêt de montrer que la civilisation de l'époque romaine a pratiqué exceptionnellement, elle aussi, cette méthode d'investigation, et que, sans jamais entrer dans l'usage courant, l'ordalie y a rassuré quelquefois la fragilité et les incertitudes de la justice des hommes.

Pierre DE LABRIOLLE.

1. *De Ordalis*, I : *Decreta Pontificum romanorum et Synodorum* collegit et illustravit Petrus Browe, S. I., Roma, 1932, in-8° ; II : *Ordo et rubricae. Acta et facta, Sententiae theologorum et canonistarum*, Romae, 1933, in-8° (*Pontificia Univ. Gregoriana. Textus et Documenta*).

II

LE « MYTHE DE CYBÈLE »
(Lucrèce, II, 600-660)

PAR JACQUES PERRET
Maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier

L'ensemble communément désigné sous le nom de « mythe de Cybèle » constitue au second livre du *de rerum natura* un des morceaux les plus célèbres de Lucrèce. Il n'est guère d'anthologie ni de recueil où il n'ait sa place ; il n'est guère non plus d'étude sur l'art ou la pensée de Lucrèce en laquelle on ne le trouve cité ou commenté.

Il est assez amusant de remarquer que le « mythe de Cybèle » a dû pour une bonne part sa célébrité à ce que nous appellerions maintenant ses défauts ou au moins ses singularités : c'est un hors-d'œuvre qui, replacé dans le poème, distend péniblement, hypertrophie monstrueusement un des points d'une démonstration par ailleurs très serrée ; mais cela même le rend aisément séparable du contexte, le prédestine aux anthologies et aux présentations scolaires. Par ailleurs, le morceau est écrit dans ce style brillant, enjolivé d'ornements rhétoriques et d'allusions mythologiques, qui plaisait tant jadis et apparaissait à nos pères comme le plus précieux apanage de la poésie ; c'est tout autre chose que nous aimons maintenant trouver dans Lucrèce.

Faisons abstraction de ces considérations inévitablement subjectives ; il n'en reste pas moins que les qualités, bonnes ou mauvaises, qui illustrent le « mythe de Cybèle », ne se retrouvent qu'exceptionnellement dans le reste du poème de Lucrèce, sont loin en tout cas de lui donner son accent caractéristique. Dans l'ensemble, les hors-d'œuvre sont rares, la trame du poème est serrée, plutôt austère ; les digressions, quand il s'en trouve, apparaissent dues à la préoccupation de ne rien omettre d'important, à la difficulté de faire rentrer dans un plan cohérent une matière surabondante et rebelle, mais non pas à un parti pris d'ornementation par l'extérieur. De même, la poésie de Lucrèce est à la fois plus sobre et plus

heurtée ; les motifs mythologiques y sont à peu près inexistants. Si bien qu'on pourrait dire sans trop de témérité que la célébrité du morceau, dans la mesure où l'on y voyait un échantillon particulièrement heureux de l'art et de la poésie de Lucrèce, a plutôt contribué à égarer le jugement qu'on devait porter sur le poète et masqué son vrai visage.

Quoi qu'il en soit, l'importance du texte est considérable à maints égards ; au point de vue littéraire par l'influence qu'il a exercée, le prestige qu'il a obtenu à Rome même, si nous en jugeons par les imitations de Catulle, de Virgile, d'Ovide[1] ; au point de vue religieux, car nous n'avons pas de plus ancien texte latin relatif au culte de Cybèle ; enfin, du point de vue de Lucrèce lui-même, le morceau pose un problème par la manière dont il tranche, nous l'avons vu, sur l'ensemble de l'œuvre où il s'insère.

Nous nous proposons de reprendre dans leur ensemble les différents problèmes qu'on peut se poser à propos de ce texte. Nous essayerons d'abord de préciser comment il s'insère à cette place dans le poème, puis de fixer sa signification exacte et sa genèse dans l'esprit de Lucrèce ; enfin nous tenterons quelques hypothèses sur ses sources.

* * *

Lucrèce, qui a parlé précédemment des mouvements des atomes et de la diversité de leurs formes, a abordé depuis le vers 581 le problème de leurs combinaisons. Ce développement, qui se prolongera jusqu'au vers 729, se divise lui-même en deux parties : dans la première (v. 581-699), Lucrèce établit qu'à la constitution d'un corps quelconque collabore une multitude de familles, d'espèces ou variétés atomiques ; dans la seconde partie (v. 700-729), que toutes les combinaisons imaginables ne sont pas effectivement réalisables entre les différentes espèces d'atomes. C'est dans la première de ces deux parties que s'insère le « mythe de Cybèle », au sein, par conséquent, d'un développement que l'on pourrait intitu-

1. Cf. Schwenn, *R. E.*, XI, 2259. — Ces imitations ne se rencontrent pas seulement dans des passages directement relatifs à Cybèle (comme sont par exemple Vergil., *Aen.*, III, 113; VI, 784 et suiv.; X, 252; Ovid., *Fast.*, IV, 181-221), mais aussi dans d'autres où la réminiscence, peut-être inconsciente, est, de ce fait, plus révélatrice encore de la célébrité du morceau : Catull., 64, 261-263; Vergil., *Georg.*, IV, 64; *Aen.*, I, 36; Ovid., *Metam.*, IV, 29-30.

ler : « Tous les corps visibles sont composés de nombreuses variétés d'atomes. »

Ce développement est bâti sur le patron ordinaire des démonstrations lucrétiennes. L'énoncé de la vérité générale à établir (v. 581-588) y est suivi d'une série de démonstrations particulières présentées sous forme de recours à l'expérience et fortement articulées par des mots repères :

D'abord (*principio*), la terre ; qu'elle soit composée d'atomes d'espèces multiples et diverses, c'est ce que démontre sa fécondité si variée : ne produit-elle pas l'eau des sources comme le feu des volcans (v. 588-593)? Mais surtout (*tum porro*) elle produit les plantes et les eaux courantes, si variées déjà elles-mêmes et dont la multiplicité et la diversité interne, effet de la multitude d'espèces atomiques différentes qui les composent, se révèlent à leur tour dans la variété des animaux qui y trouvent chacun, souvent dans la même plante ou le même ruisseau, de quoi former leur substance, pourtant si différente suivant les espèces (v. 594-599 et 661-668)[1]. Mais, en allant plus loin (*hinc porro*), chaque être vivant apparaît composé à son tour d'atomes très différents, comme le révèle la diversité des parties dont il est constitué, os, sang, nerfs, etc... (v. 669-672). Alors encore (*tum porro*), il n'est matière qui ne soit composée d'atomes différents, puisque de chacune la combustion dégage, par exemple, des flammes, de la lumière, des étincelles, des cendres (v. 673-676). Le développement qui paraissait s'achever sur un *cetera* (v. 677) rebondit sur un exemple introduit par un *denique* (v. 680-685), conclut à nouveau en deux vers avec un *igitur* (v. 686-687), repart encore une fois : *quin etiam* (v. 688-694), et s'achève, enfin, pour de bon sur cinq vers de conclusion générale (v. 695-699).

Cette analyse de la composition fait, croyons-nous, suffisamment ressortir de quelle manière le « mythe de Cybèle » constitue à sa place un hors-d'œuvre : ce n'est pas un hors-d'œuvre décoratif, ornemental, intercalé entre deux développements distincts pour égayer l'austérité de la doctrine ; c'est une excroissance

1. Nous désignons ici les vers suivant la numérotation de l'édition Ernout. Tous les éditeurs admettent que le vers 680 des manuscrits doit être déplacé et rétabli après le vers 659 ; il devient donc dans les éditions le vers 660. Il en résulte jusqu'au vers 681 un décalage d'un vers entre la numérotation de la plupart des éditions et celle des manuscrits reproduite, par exemple, dans l'édition Diels.

monstrueuse, anormale, poussant ses soixante vers au cœur même d'un paragraphe, et d'un paragraphe qui se situe lui-même dans un développement fortement charpenté dont chacune des parties ne dépasse presque jamais dix vers. On ne peut échapper à l'impression que nous avons là un développement rédigé après coup, inséré après coup, et peut-être provisoirement, dans un contexte que cette intrusion a distendu et comme disloqué.

La vraisemblance de cette hypothèse est accrue à nos yeux par le fait que la rédaction actuelle nous permet sans doute de voir encore ce qui fut le point de départ et comme le germe du développement si étendu que nous lisons maintenant. Aux vers 598-599, Lucrèce invoque le témoignage du langage pour confirmer le caractère de fécondité multiple qu'il attribue à la terre :

Quare magna deum mater materque ferarum
et nostri genetrix haec dicta est corporis una.

Ces vers, auxquels devaient faire suite immédiatement ceux que nous lisons actuellement soixante vers plus loin (v. 661 et suiv.) et où un argument de caractère plus concret est apporté en faveur de la même thèse, expriment parfaitement, dans leur concision si proportionnée à l'ensemble du développement originel, tout ce qui du mythe de Cybèle peut être référé au propos actuel de Lucrèce. Eux-mêmes ne font pas hors-d'œuvre.

A peine l'expression *magna deum mater*, alors qu'il ne s'agit dans le contexte que de la nourriture offerte par la terre aux bêtes et aux gens, témoigne-t-elle déjà d'un certain glissement de la pensée sous l'influence d'une expression traditionnelle. Mais il n'y a rien encore dont puisse s'effaroucher le tenant le plus austère d'une doctrine exposée sans fioritures. Rien, sinon la possibilité, sinon peut-être la tentation déjà pour le poète d'écrire le hors-d'œuvre qui viendra un jour. Et en effet, ces deux vers écrits sans préméditation vont bientôt, à une nouvelle lecture peut-être et par le jeu d'autres facteurs que nous essaierons de préciser, donner le branle à l'imagination de Lucrèce, lui apparaître, pour un brillant développement à échafauder, disposés là comme des pierres qui attendent.

Plus encore que l'existence de ces deux vers, manifestant cependant avec une quasi-évidence de quelle manière le mythe put venir

à son heure s'insérer dans la trame du développement, la continuité du contexte par delà l'enclave des vers 600-660 établit avec certitude le caractère postiche du célèbre morceau. Non seulement le *itaque* du vers 661 ne peut renvoyer qu'aux vers 594 et suiv., mais le développement tout entier des vers 661-668 est dominé par la dualité rivières-pâturages (*ex uno tondentes gramina* campo, *ex unoque sitim sedantes* flumine, *tanta est in quovis genere* herbae *materiai dissimilis ratio, tanta est in* flumine *quoque*) dont la portée n'apparaît clairement que si l'on se réfère aux vers 596 et 597 :

> *unde etiam* fluvios frondes et pabula laeta
> *montivago generi possit praebere ferarum.*

Les deux vers 598-599 dont nous avons supposé qu'ils figuraient dans une rédaction primitive ne rompaient pas cette suite : ils apportaient à l'idée de la fécondité de la terre une première et brève confirmation (*quare*...) tirée de la référence à une expression courante, en attendant celle qui lui serait apportée par un fait plus concret (*saepe itaque*). On retrouve justement ailleurs et dans le même ordre cette succession à bref intervalle de *quare* et de *itaque* pour introduire deux arguments destinés à appuyer la même thèse [1].

Nous pouvons donc conclure, et c'est là une première étape de notre étude, que le développement des vers 600-660 n'appartient pas à la même inspiration ni à la même rédaction que le contexte. Développement postiche, indépendant, sans autre attache avec l'ensemble que deux vers (598-599) qui font maintenant figure d'agrafe. Cette constatation ne sera pas sans importance quand nous nous poserons la question de la genèse et des sources du morceau.

Mais il nous faut d'abord en étudier de près le contenu et la signification précise.

* * *

Pris en lui-même, le mythe de Cybèle se divise nettement en deux sections de contenu et d'inspiration très diverses. Dans la première (v. 600-643), Lucrèce se fait l'écho des fables et de la tradition qu'il attribue soit aux « vieux et savants poètes des Grecs »,

1. Lucr., IV, 701-705.

soit à « l'antique coutume sacrée des nations diverses » ; dans la seconde (v. 644-660), il répudie ces légendes qu'il s'est donné pourtant la peine de rapporter si longuement : il les trouve, dit-il, « belles et merveilleusement arrangées », mais incompatibles avec les enseignements de la droite philosophie sur la nature des dieux. Nous laisserons de côté ces dix-sept vers où se trouvent rappelés les enseignements de l'épicurisme sur la nature des dieux, et nous nous attacherons à élucider la tradition rapportée dans les vers 600-643, qui constituent la partie proprement mythologique du « mythe ».

Il n'y a pas lieu, croyons-nous, pour l'explication du fonds, de tenir grand compte de la division très apparente marquée dans cette partie mythologique par la reprise au vers 610 du mouvement du vers 600 :

Hanc veteres Graium docti cecinere poetae (vers 600),
Hanc variae gentes antiquo more sacrorum (vers 610).

Ce serait, nous le verrons plus loin, une grosse erreur de penser que le contenu des vers 600 à 609 dérive en droite ligne des vieux poètes des Grecs, et inversement que les vers 610 à 643 ne leur doivent rien. Nous allons voir aussi et dès maintenant qu'il y a de part et d'autre du vers 610 continuité dans la méthode de développement. Les deux parties ne se distinguent qu'au point de vue formel : dans la première, le poète chemine de distique en distique ; la seconde est plus ornée, d'allure moins scolaire, le dessin de la composition y est aussi moins visible.

Suivons nous-même pas à pas les descriptions et les explications du poète. Nous en avons besoin pour pouvoir nous poser ensuite la question essentielle. Que signifie chez lui tout cela?

Le début du morceau nous est parvenu mutilé. D'une part, il est difficile de construire le vers 601 immédiatement après le vers 600 ; de plus, le *Quadratus* laisse entre les deux vers un blanc de deux lignes, ce qui paraît indiquer que le scribe avait trouvé dans son modèle deux vers illisibles ou l'indication d'une lacune, et ceci doit suffire à faire écarter l'expédient qui consisterait à corriger le vers 601 pour l'accorder au vers 600[1]. Il faut donc supposer une

1. Lambin corrigeait au vers 601 *sedibus* en *sublimem*.

lacune. Peut-être n'est-il pas absolument impossible de conjecturer son contenu[1].

Comme on peut l'induire à partir du vers 601 qui, par le sens, se rattache immédiatement aux vers disparus, ceux-ci paraissent avoir été relatifs à la représentation traditionnelle de la déesse chez les « vieux savants poètes des Grecs », représentation traditionnelle dont les éléments, ou du moins quelques éléments, étaient ensuite expliqués rationnellement dans les vers 602 à 607. Dans ces six vers, trois détails sont expliqués chacun en deux vers, l'un par la suspension de la terre dans l'espace, l'autre par l'adoucissement que manifestent auprès de leurs parents les êtres les plus sauvages, le troisième par la situation des villes nichées sur les hauts lieux de la terre. Comme les trois éléments traditionnels dont nous avons ici l'explication devaient se retrouver dans la présentation de la déesse dont seul le dernier vers relatif à l'attelage des lions nous a été conservé, on peut supposer avec grande vraisemblance qu'il était question dans les vers disparus de la couronne murale de la déesse et de ses courses aériennes. La déesse devait donc y être qualifiée déjà de *turrita*[2] ou de *turrigera*[3], et c'est, comme nous verrons, un point qui a grande importance. Quant à ses courses aériennes (*aeris in spatio*), il est plus difficile de dire comment Lucrèce les avait décrites ; pour qu'on y pût reconnaître un symbole de la suspension de la terre dans l'air, peut-être suffisait-il de décrire la déesse installée sur son char, comme paraît le supposer Servius[4] dans un passage où l'on reconnaît l'écho d'une tradition analogue à celle de Lucrèce[5].

Les trois explications qui suivent sont d'un dessin étiologique très net.

Le poète voit d'abord dans l'attitude de la déesse sur son char un symbole de la suspension de la terre dans l'espace aérien. Les termes employés sont vagues. Sans doute peuvent-ils s'interpréter

1. Les éditeurs, de Lachmann à Diels, ne se sont généralement souciés que de rétablir la continuité grammaticale du texte; Lachmann proposait *magnifice divam ex ipsis penetralibu' vectam* et Diels *montibus egressam Phrygiae celsisque solere*, qui ne vaut pas mieux.

2. Cf. Vergil., *Aen.*, VI, 785; Serv., *Aen.*, III, 113.

3. Cf. Ovid., *Fast.*, IV, 224; VI, 321.

4. Serv., *Aen.*, III, 113.

5. A un éditeur à venir, peut-être oserions-nous proposer cette restitution qui tient compte au moins des exigences du contexte : *turritam super alta tenere auroque sedentem.*

dans un sens épicurien, conformément à la doctrine que Lucrèce expose au livre V : une terre cylindrique dans la partie inférieure de laquelle prédominent des éléments aériens, ce qui l'empêche de tomber et de perdre sa position centrale dans le monde dont elle fait partie[1] ; on peut même voir au vers 603 une pointe contre la doctrine stoïcienne d'une terre prenant appui sur son propre centre de gravité[2]. Mais, à la réflexion, nos vers seraient tout aussi susceptibles d'une interprétation stoïcienne. Car les stoïciens eux aussi nient que la terre s'appuie sur une autre terre, puisqu'ils se la représentent comme une sphère suspendue dans l'espace ; et l'expression *aeris in spatio pendere* exprime au moins aussi bien leur doctrine que celle d'Épicure[3]. Concluons seulement pour le moment que, malgré les apparences, cette interprétation cosmologique ne porte pas particulièrement le cachet de Lucrèce. On ne s'étonnerait pas de la trouver telle quelle sous une plume stoïcienne.

Après ces deux vers de physicien, le distique consacré aux lions de la déesse n'est pas sans surprendre quelque peu. Le poète semble oublier complètement que l'Idéenne était pour lui le symbole de la terre ; en sa qualité de mère des fauves, honorée de l'hommage et de la soumission des plus fiers de ses enfants, elle lui apparaît maintenant comme symbolisant une Maternité puissante et honorée ; la scène même tourne à la prédication morale :

> ..... *quamvis effera proles*
> *officiis* debet *molliri victa parentum.*

Notons ici et presque dès le début ce premier indice d'un glissement vers l'interprétation morale : déjà la Terre s'efface devant la Mère. Nous allons voir par la suite l'idée de Maternité prédominer de plus en plus et le physicien faire place au moraliste.

Vient ensuite l'interprétation de la couronne murale ; la terre soutient et fortifie les villes. — L'intérêt principal de ces deux vers est qu'ils nous fournissent sans doute un indice sur la source immédiate du morceau. Nous y reviendrons plus tard.

Le poète explique ensuite (v. 610-613) l'épithète (*Idaea*) et le

1. Lucr., V, 534 et suiv.

2. Comparer : *neque posse in terra sistere terram* (v. 603), avec la critique : *si quicquam posse in se sistere credis* (v. I, 1057).

3. Lucrèce polémique contre leur doctrine de la « suspension » au livre I, 1077-1080.

trait cultuel (*Phrygias catervas*) qui caractérisent géographiquement la déesse. La déesse est nommée *Idaea* et s'entoure de Phrygiens, car c'est en Phrygie près de l'Ida que, pour la première fois, le blé (dont apparemment la déesse est protectrice) fut donné aux hommes. Ces vers ne font d'ailleurs qu'introduire un développement beaucoup plus large où sera expliqué en détail le comportement de ces compagnons phrygiens. C'est dans ce développement qu'on a accusé le plus souvent Lucrèce d'oublier son dessein étiologique originel, de céder à la tentation de décrire pour décrire et finalement de tomber dans la confusion et le décousu[1]. Nous espérons pouvoir montrer qu'il est resté continuement dans sa ligne étiologique du début et que la reconnaissance de ce fait introduit ordre et clarté dans des vers qui, autrement, seraient incohérents.

Les *Phrygiae catervae* se répartissent en deux catégories de personnages dont chacune fait l'objet de quinze vers : les Galles (v. 614-628) et les Curètes (v. 629-643).

D'abord, les Galles. Les premiers vers (v. 614-617) paraissent marquer à l'évidence que le poète voit dans leur castration le symbole du châtiment divin qui ne manque pas de s'abattre sur les violateurs de la Mère, symbole de toute paternité et maternité. Dans le cortège, ces suivants humiliés portant les stigmates de leur cruelle mutilation représentent pour le poète les impies violateurs de toute piété filiale. Dans leur affreux état, ils témoignent en faveur de la Mère et de sa puissance, un peu comme les démons du christianisme témoignent par leur humiliation même de la puissance de Dieu, ou, pour prendre une image plus romaine, à la manière dont les vaincus enchaînés au char de leur triomphateur rehaussent par leur supplice l'éclat de sa puissance. Le châtiment divin qui s'est abattu sur les Galles consiste essentiellement, pour Lucrèce, dans la démence où ils ont été plongés : *furor* (v. 621), et où ils se sont de leurs propres mains mutilés ; c'est dans cette folie qu'ils font retentir divers instruments de musique dont le tumulte aiguillonne encore leurs esprits : *stimulat... mentis* (v. 620), et fait planer sur la foule un vacarme plein de menaces (v. 619)[2]. Tout ceci, mise en scène symbolique ou réalité — drame sacré plutôt, comme au moyen âge, à mi-chemin entre l'une et

1. Giussani, II, 225.

2. Ils brandissent aussi des armes, mais en déments (*telaque praeportant, violenti signa furoris*), non en guerriers, comme feront plus tard les Curètes.

l'autre interprétation — tout ceci est destiné, orienté à une fin hautement morale : frapper de crainte les impies et les ingrats (v. 622-623). On ne s'étonnera pas qu'un spectacle d'un pathétique aussi brutal porte ses fruits : la foule se recueille donc (*ergo*, v. 624) et, pour ne pas s'attirer pareil châtiment, honore de son mieux la déesse qui passe. Lucrèce décrit ses manifestations de respect en quelques vers (v. 624-628) dont le recueillement et le calme contrastent étrangement avec ce qui précède. Mais il n'y a là ni description toute pure, ni incohérence, ni contradiction, ni moins encore interpolation comme le voulait Giussani [1]. Loin d'être en contradiction avec les vers qui précèdent, ce passage maintient avec eux un rapport très étroit, puisque ce recueillement généreux de la foule est tout justement la conséquence de l'effet moral produit sur elle par le spectacle de la frénésie des Galles.

Après les Galles, les Curètes (v. 629-643). La présence de ces hommes armés dans le cortège est expliquée de deux manières : d'abord parce qu'ils ont été les défenseurs, les protecteurs, de l'amour maternel lors de la jeunesse de Jupiter (v. 633-639), puis parce que leur présence autour de la Mère nous enseigne qu'il faut recourir aux armes pour défendre la terre de ses pères, honorer et protéger ses parents. Ce développement assez net est, cependant, pour nous modernes, au moins dans sa première partie, un peu déconcertant. L'allusion à la jeunesse de Jupiter nous paraît sans doute étrange ; elle nous paraît surtout détonner avec l'allure rationaliste des explications précédentes. Mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque de Lucrèce l'existence de Jupiter est pour beaucoup d'esprits cultivés un fait historique incontesté et dont la reconnaissance n'implique aucun parti pris religieux [2]. Ce fut un homme, un roi, divinisé plus tard par l'ignorance et la flatterie, mais dont la prodigieuse fortune ultérieure n'empêche pas le philosophe d'étudier, de connaître et d'évoquer l'histoire. C'est précisément l'attitude qui s'exprime ici : le poète nous raconte une anecdote toute nue et banale, celle d'un nourrisson à qui son père veut du mal. *Vagitum*, *pueri*, *puerum*, *malis mandare*, témoignent dans leur réalisme du désir de maintenir le récit au niveau du fait divers le plus concret. Fait divers en lui-même, mais devenu célèbre dans la

1. Giussani, II, 226.
2. C'est de ce point de vue qu'Ennius l'avait racontée dans son adaptation d'Évhémère.

légende. Il a fait naître un usage rituel : le philosophe ne répugnera donc pas à l'évoquer. Ici ce sera en référence à cet événement historique que s'explique la présence des Curètes dans le cortège de la Mère, puisqu'en protégeant l'enfant-dieu contre la voracité de son père ils avaient écarté du cœur de la Mère une blessure qui eût été éternelle. C'est évidemment à ce titre qu'elle en devait faire ses suivants honorés. Après cette explication par l'histoire en vient une autre qui justifie leur présence par une raison pédagogique, peut-on dire : ces hommes d'armes autour de la Mère nous enseignent comment il faut défendre, protéger, honorer ses parents : par les armes mêmes.

Au terme de cette analyse où nous nous sommes efforcés de découvrir les lignes maîtresses de la composition, nous pourrons, croyons-nous, conclure avec certitude que nous avons affaire à un développement constamment et minutieusement étiologique. Contrairement à ce qu'on a souvent prétendu, le développement ne glisse jamais à la description pure. Tous ses traits portent et convergent, toute incohérence en disparaît si on le prend pour ce qu'il veut être : une stricte étiologie. C'est de ce point de vue seul que, dans le cas des Galles par exemple, on comprend bien l'opposition entre le spectacle terrifiant de leur frénésie et la sérénité de la pluie de roses, expression de la vertu de religion et de gratitude excitée justement par la vue du châtiment des Galles, symboles des ingrats. C'est aussi de ce point de vue étiologique que l'on comprend la place de cette « description » avant que soient introduits les Curètes. Si les vers 618-628 décrivaient le cortège dans son ensemble, ce serait une faute de nous ramener ensuite avec les Curètes sur un détail particulier. Mais si cette prétendue « description » n'a de sens que par rapport aux Galles, elle est bien à sa place là où elle est. Le « mythe de Cybèle » est tout entier étiologique.

*
* *

La question qui se pose maintenant est celle-ci : pourquoi une si soigneuse étiologie? Quel état d'esprit peut-elle bien révéler chez son auteur? Que nous apprend-elle sur lui? S'accorde-t-elle à ce que nous connaissons par ailleurs du tour d'esprit et des intentions de Lucrèce?

Ce ne sont pas d'ordinaire les croyants qui font l'étiologie des dogmes et des rites, et qui s'efforcent de ramener à un symbolisme moral ou à des transpositions de souvenirs historiques ce que la foule tient à considérer comme un drame sacré ou une loi tombée du ciel. Dans le présent morceau, on trouve à plusieurs reprises la preuve d'un rationalisme évident[1]. Pourtant la recherche étiologique ne témoigne pas nécessairement d'une hostilité à l'égard de la religion. Tout dépend de la manière dont elle est conduite et des résultats auxquels elle aboutit. Si le philosophe trouve une noble signification et une précieuse origine aux rites qui enthousiasment le vulgaire, il se gardera bien de l'en détourner ; son œuvre aura valeur apologétique. Un exemple typique de cette mentalité nous est donné par Varron, dont les recherches étiologiques et les interprétations allégorisantes et philosophiques étaient destinées dans sa pensée à étayer les croyances et les pratiques traditionnelles. L'étiologiste n'apparaît ennemi de la religion que s'il découvre à ses pratiques une origine, une signification sordide ou souillée. A côté de l'étiologie à la Varron, il y a l'étiologie dont Lucrèce nous a souvent donné des exemples et qui consiste à tout ramener à des réactions d'ignorance et de peur. C'est cette étiologie qui est antireligieuse.

Or, de quel côté paraît se ranger le poète du mythe de Cybèle? Incontestablement, pensons-nous, du côté des interprètes bénins et sympathiques. La manière dont il interprète la présence des Galles dans le cortège de la déesse, s'efforçant de voir un spectacle moral et moralisant dans leurs sanglantes et répugnantes exhibitions, est, à cet égard, très caractéristique. Au lieu même où nous attendions le couplet antireligieux le plus direct et le plus virulent, nous entendons un sermon. Et le reste est à l'avenant : tout est noble et édifiant dans cette religion : les lions nous donnent une leçon de tendresse filiale, les Curètes une leçon de patriotisme et de courage, etc...

Évidemment, cela n'est pas sans nous surprendre et en a surpris d'autres avant nous, quoique dans leur ensemble et faute d'avoir nettement compris la nature de hors-d'œuvre et la structure purement étiologique du développement, les critiques en soient restés

1. Par exemple aux vers 610-613, 629-639.

au stade de l'étonnement et n'aient pas serré de plus près ce qui fait l'étrangeté du texte. M. Robin saisit l'opportunité du vers 609 pour montrer comment Lucrèce a fait ressortir dans sa description « tous les éléments de terreur et d'angoisse qui sont (pour lui) l'essence même de la religion[1] ». Mais, au vrai, il ne s'agit ici que d'un mot ; les éléments de terreur et d'angoisse n'apparaissent vraiment qu'à propos des Galles et encore y apparaissent-ils ordonnés à une fin singulièrement morale, puisqu'il s'agit d'inculquer la gratitude et la piété filiale dans le cœur des spectateurs. — M. Graillot a voulu que toute la description portât sur le vers 626 : « lions, char, couronne de tours, processions de l'idole, danses sacrées, tonnerre des tympanons et des cymbales, son menaçant de la corne, musique énervante de la flûte, tout n'a d'autre raison d'être à ses yeux (aux yeux de Lucrèce) que l'exploitation des foules par un clergé fanatique : « Pièces de bronze, pièces d'argent jonchent les rues que « parcourt la déesse : copieuse est l'aumône dont elle s'enrichit[2]. » Et, plus loin, pour donner au texte un accent antireligieux, il traduit par « ils se frappent, ils se blessent et s'excitent à la vue du sang », un *sanguine laeti*, une expression obscure, à tout le moins discrète à souhait et d'une discrétion méritoire, édifiante presque, si l'on pense aux développements horrifiques et condamnateurs qui auraient pu être bâtis sur ce thème ; M. Graillot y a fait allusion dans une note[3] : sans parler des flagellations sanglantes, on sait que parfois des fanatiques se châtraient de leurs propres mains sous les yeux de la foule. Voilà ce que le poète aurait pu nous dire, s'il avait voulu produire un effet d'horreur. Mais justement il ne l'a pas dit. — Giussani, lui aussi, a senti la difficulté. Aussi éprouve-t-il le besoin de tout aplanir par une affirmation de principe : « Certes, Lucrèce n'a pas été choisir entre autres cet aspect de la superstition populaire (qui avec ses monstrueux attentats contre la nature devait lui apparaître particulièrement répugnant) pour montrer quelque indulgence sous le rapport de l'interprétation philosophique et morale[4]. » Mais c'est préjuger de la question. Ce qu'il faudrait nous dire, c'est comment il se fait qu'on n'échappe pas en

1. Lucrèce, *Commentaire exégétique et critique*, par A. Ernout et L. Robin, *ad loc.*
2. Graillot, *Le culte de Cybèle...*, p. 106.
3. Graillot, *op. cit.*, p. 106, n. 5.
4. Giussani, II, 226.

lisant le texte à cette impression d'indulgence sympathique ; c'est là-dessus qu'il aurait fallu réfléchir, au lieu de préjuger de tout par une affirmation initiale et globale. Avec ces prémisses, Giussani est obligé de voir partout de « l'ironie » dans la manière dont Lucrèce rapporte « ces usages et leurs prétendues interprétations morales [1] ». Mais il n'y a pas de doute qu'alors cette exégèse par l'ironie n'aille tout à fait à contresens des textes. M. Ernout n'a pas manqué de le remarquer [2].

Faut-il alors faire de Lucrèce un romantique, « l'imagination profondément impressionnée par l'imposante procession de la *Magna Mater*... », et doué en la circonstance de « ce même tempérament émotif qui attire aujourd'hui vers les cérémonies de l'Église romaine ceux même dont l'intelligence comme celle de Lucrèce proteste [3] ». Mais cette interprétation aussi tombe à faux ; nous ne nions pas que Lucrèce soit impressionnable et que souvent son émotivité se manifeste à l'encontre de ses propres théories : par exemple dans des descriptions de phénomènes naturels où sa philosophie devrait lui faire reconnaître la sérénité d'un mécanisme, son âme réintroduit comme une horreur sacrée. Mais il ne s'agit pas ici de ces déformations inconscientes qui se trahissent dans le choix d'un mot, la coupe d'un vers ; c'est le schéma lui-même de la démonstration, la chose de toutes la plus consciente dans un ouvrage, qui est apologétique.

Si l'on veut éviter de se jeter dans des invraisemblances ou des contradictions internes, il n'est, croyons-nous, qu'une hypothèse recevable : reconnaître que dans les vers 600 à 643 ce n'est pas Lucrèce que nous entendons [4] ; ce n'est pas lui qui a imaginé ces exégèses si bienveillantes. Il n'est même pas vraisemblable qu'il se soit lui-même donné la peine de réunir, pour en faire un tout, des explications allégoriques qu'il aurait trouvées antérieurement formulées dans des œuvres diverses : les polémistes antireligieux ne s'amusent pas d'ordinaire à organiser les positions de défense de leurs adversaires, et dans le cas particulier de Lucrèce toujours si

1. Giussani, *ibid.*
2. Lucrèce, *Commentaire*, *ad* v. 625.
3. Masson, *Lucretius : epicurean and poet*, p. 390.
4. Les vers 602-603 ne constituent point une difficulté pour cette hypothèse, puisque, nous l'avons vu, il n'y a aucune raison de penser qu'ils expriment la doctrine épicurienne relative à la situation de la terre dans l'espace.

rapide, si agressif, on le voit mal élevant en l'honneur de la religion une somme philosophique plus cohérente que ce qu'avaient pu faire les dévots eux-mêmes et dont l'ensemble eût été d'autant plus fascinateur[1].

D'autre part, s'il fallait attribuer à Lucrèce ce travail de récolement et d'organisation étiologique, quelle pourrait être la signification du vers 644? On ne peut songer à y voir de l'ironie, puisque, nous l'avons vu, l'ironie est absente des développements qui précèdent. Ce ne pourrait être alors qu'un compliment naïf que Lucrèce s'adresserait à lui-même, sur l'ingéniosité de sa construction.

Enfin, comment s'expliquer encore qu'il ait choisi pour se livrer à ce patient travail d'élaboration ou de mosaïque le milieu d'une argumentation? N'a-t-on pas l'impression, au contraire, que tout le mythe, au moins la partie consacrée aux légendes[2], a été écrit d'une seule coulée?

Tout s'explique, au contraire, si Lucrèce a suivi pas à pas un modèle, s'il n'a fait que versifier une œuvre qu'il avait sous les yeux, où il a trouvé tout bâti déjà en ses diverses parties le schéma étiologique que nous avons restitué, une œuvre dont nous pouvons à travers ses vers reconnaître peut-être les intentions, la date, le caractère.

Mais, avant de prendre définitivement congé de Lucrèce, voyons se résoudre à la lumière de cette hypothèse les difficultés que nous avons rencontrées. D'abord la difficulté centrale disparaît. Si Lucrèce n'a fait que tenir la plume, on comprend que les vers 600 à 643 tranchent si nettement sur le reste du poème par leur accent d'indulgence ou même de respect envers les superstitions.

On comprend aussi la portée du vers 644 et la nature de la réfutation qu'il introduit, en somme l'attitude de Lucrèce vis-à-vis de la doctrine qu'il vient d'exposer : « Tout ce qui précède, semble-t-il dire, c'est la fausse philosophie que vous connaissez bien[3] ; c'est

1. Surtout par le fait que la réfutation présentée par Lucrèce se place sur un plan très général et où peut-être tous les esprits ne seront pas disposés à suivre le poète.

2. La composition devient, en effet, un peu incertaine dans les vers 644-660 (cf. Giussani, *ad* v. 646), ceux précisément où, selon nous, Lucrèce reprend la parole en son nom propre.

3. Nous verrons, ci-dessous, que Lucrèce avait sans doute de bonnes raisons de supposer ces arguments connus dans leur ensemble de tous ses lecteurs romains.

ingénieux, c'est intéressant, c'est élevant (*eximie*), mais ce n'est pas vrai ; nous ne bataillerons pas sur des points de détail ; nous ne leur reprocherons pas d'avoir peut-être embelli la réalité ; nous prenons leurs interprétations telles qu'ils les présentent et, si beau que cela puisse être, nous n'en voulons pas. C'est le principe même que nous rejetons. »

Et, sans vouloir se livrer à des conjectures trop divinatoires, il apparaît peut-être aussi assez bien comment le mythe a été composé et est demeuré à cette place dans le poème. En relisant son second livre, Lucrèce tombe sur les vers 598-599. Ils excitent son imagination, lui remettent en mémoire une lecture, un développement tout bâti qu'il a lu ou entendu jadis et trouvé typique. Il l'écrit sans une rature comme sous la dictée de sa source, de ses notes ou de ses souvenirs, d'une seule coulée ; d'où cet aspect monolithe du morceau, la brutalité avec laquelle il interrompt le développement où il s'insère, sa puissante unité interne à lui [1]. Peut-être Lucrèce ne sait-il pas bien ce qu'il en fera plus tard, mais il épuise jusqu'au bout son inspiration et ses souvenirs ; il écrit une brève réfutation, mais qui suffit au moins en attendant. Quand il meurt, le morceau n'a pas encore trouvé sa place et définitivement les éditeurs le bloquent au lieu où il fut écrit.

Il nous est évidemment impossible de dire avec certitude pourquoi Lucrèce s'intéressa à ces développements apologétiques sur la Mère des Dieux et voulut leur faire une place dans un poème dont ils paraissent si peu ou si indirectement servir la fin essentielle : c'est d'ordinaire sur un autre ton et avec des griefs plus précis que Lucrèce attaque la religion. Ce qu'on peut dire sans doute avec une quasi-sûreté, c'est que dans une rédaction définitive le mythe de Cybèle ne serait pas resté à cette place. Nulle part dans le *de rerum natura* nous ne voyons un hors-d'œuvre aussi long venir disjoindre un développement aussi fortement articulé que l'est celui-ci, nous l'avons vu. Lucrèce lui-même savait sans doute fort bien que le mythe de Cybèle irait prendre place ailleurs ; il est significatif qu'on ne trouve aux derniers vers du mythe aucun essai de transition pour revenir au développement fondamental [2]. —

1. Tandis que les retouches et les incertitudes commencent dès le vers 644. Cf. *supra*, p. 346, n. 2.

2. A peine les vers 652-654 montrent-ils que Lucrèce ne l'a pas complètement perdu de vue.

Que seraient devenus ces soixante vers? Auraient-ils figuré dans ce développement sur les dieux que Lucrèce annonce au chant V et que la mort ne lui permit pas d'écrire[1]? Pensait-il pouvoir en faire, pour un de ses livres, une préface mythologique et philosophique dans le genre de celle du livre I? Ces deux textes détonnent tellement par leur caractère mythologique sur le reste de l'œuvre qu'on ne peut éviter de faire le rapprochement[2].

Il faut nous résoudre, certes, à ignorer beaucoup, heureux si nous avons pu cependant saisir quelques vérités nouvelles.

* * *

A quelle source Lucrèce emprunta-t-il cette explication apologétique du culte et des attributs de Cybèle?

On songe tout naturellement à une source grecque. D'abord à cause de la position chronologique de Lucrèce dans la littérature latine, puis à cause du vers 600 qui nous renvoie explicitement aux « vieux savants poètes des Grecs », enfin à cause de l'allure philosophique du développement. Ce n'est là pourtant, croyons-nous, qu'un leurre.

Rappelons d'abord que dans la littérature grecque les références à la Mère des Dieux, et plus encore à Cybèle, sont très rares et dans l'ensemble très succinctes. Cybèle est demeurée presque inconnue des Grecs avant l'époque alexandrine[3] où, comme nous le verrons, sa légende s'est engagée dans des voies bien différentes de celles qui pouvaient mener vers Lucrèce ; quant à la Mère des Dieux, survi-

1. Lucr., V, 155.

2. Peut-être Lucrèce lui-même l'a-t-il fait; on sait, en effet, que les vers 646-651 du livre II ont leurs correspondants exacts au livre I, v. 44-49. A cet endroit, ces six vers détonnent singulièrement et l'on s'est perdu en conjectures pour y expliquer leur présence (cf. Bignone, *Riv. fil.*, XLVII, 1919, p. 423-433). Ne serait-il pas possible d'y voir plus simplement un « repentir » de Lucrèce? Après avoir écrit le « mythe de Cybèle » et ses compléments philosophiques, le poète se serait reporté à sa préface du livre I avec la volonté de l'arranger. N'était-elle pas encore plus entachée de superstitions que les allégories relatives à Cybèle qu'il venait de dénoncer? En attendant de pouvoir y remettre la main, il inscrivit, peut-être dans la marge, six des vers qu'il venait de composer et qui indiquaient dans quel sens il faudrait reprendre le morceau. Mais la tâche était bien difficile; le philosophe n'eut peut-être pas le cœur de gâcher une des plus belles pages du poète : les six vers demeurèrent là discordants.

3. On ne peut guère citer qu'un fragment de Pindare (fr. 80, Schröder) et un chœur d'Euripide (*Bacch.*, 77 et suiv.).

vance de la Grande Mère crétoise, les Grecs l'ont reléguée le plus souvent dans son rôle de divinité des montagnes et des gorges boisées[1], rôle poétique, mais religieusement insignifiant.

Cette constatation a une certaine importance : on ne voit pas bien comment des philosophes auraient été établir à propos de l'une ou de l'autre de ces deux divinités une symbolique aussi ample que celle du « mythe de Cybèle »[2]. C'est autour de divinités plus illustres que s'ébauchent ordinairement de tels systèmes.

Ceci posé, il n'en reste pas moins qu'on retrouve dans les vers de Lucrèce quelques détails qu'il aurait pu trouver directement dans la littérature grecque et qui, en dernière analyse, doivent remonter jusque-là. Ils sont tous relatifs à la Mère des Dieux. Dans un chœur d'*Hélène*[3], elle nous apparaît déjà sur son char traîné par des animaux sauvages ; le même chœur l'identifie à Déméter, la déesse des moissons, et un chœur de *Philoctète*[4] à la Terre. Souvent, depuis l'*Hymne homérique à la Mère des Dieux*, il est question des sauvages et bruyants concerts qui accompagnent ses manifestations : cymbales, flûte et surtout tambourin[5]. Les ruses de Rhéa pour dérober son fils à Cronos sont traditionnelles depuis Hésiode[6]. Euripide[7] fait allusion au rôle des Corybantes en cette circonstance ; comme Lucrèce, il les identifie aux Curètes, comme lui il les met en rapport avec la Phrygie ; et il décrit en termes presque identiques les aigrettes qui se balancent sur leur casque.

On ne peut donc pas dire que le texte latin soit indépendant des « vieux savants poètes des Grecs » ; il est, au contraire, tout rempli de détails, voire de réminiscences qui remontent incontestablement jusqu'à eux. Est-ce à dire qu'il en faille chercher la source immédiate dans un de ces vieux poètes, pris par Lucrèce comme un

1. *Hymn. hom.*, XIV; Sophocl., *Philoct.*, 391 ; Euripid., *Helen.*, 1310; *Hippolyt.*, 143. La Mère des Dieux est associée à Pan dans Pindare, *Pyth.*, III, 78, et dans Euripide, *Hippolyt.*, 143.

2. Nous laissons bien entendu de côté les innombrables passages où la Terre est qualifiée de Mère, mais dans lesquels on ne saurait voir la moindre ébauche d'un travail allégorique comparable à celui qu'imita Lucrèce.

3. V. 1310.

4. V. 391.

5. Cf. aussi Aristoph., *Vesp.*, 119.

6. *Theog.*, 465 et suiv. Ne pourrait-on pas voir une réminiscence hésiodique Ῥέην δ'ἔχε πένθος ἄλαστον (v. 467) dans le vers 639 : *aeternumque daret matri sub pectore volnus* ?

7. Euripid., *Bacch.*, 120 et suiv.

représentant typique de l'exégèse allégorique? Nous ne le pensons pas.

Il existe, en effet, dans le « mythe de Cybèle » des traits qui rendent difficilement acceptable l'hypothèse d'une source grecque. La déesse de Lucrèce a le front ceint d'une couronne de tours ; or, cet attribut est, dans la tradition grecque, réservé aux Tychés poliades : aucun texte, aucune œuvre d'art ne met une telle couronne au front de Déméter, de la Grande Mère ou de Cybèle[1]. Et ce n'est pas là dans notre « mythe » un détail qui apparaisse comme surajouté, venu d'une tradition extérieure à celle qui constitue le schéma fondamental de la description : manifestement Lucrèce a trouvé la couronne de tours dans le même ensemble qui lui présentait le char et les lions[2]. Il apparaît donc que ce trait donne une présomption d'origine non hellénique à la partie qui à première vue apparaîtrait, venant après le vers 600, la plus grecque de tout le morceau.

Une autre présomption assez sérieuse est aussi fournie par l'épithète *Idaea*, donnée dans le mythe (v. 611) comme une sorte de nom propre de la déesse. Or, « l'épithète n'est pas usitée dans les cultes helléniques »[3].

En troisième lieu, la description des Galles n'a pu être trouvée par Lucrèce dans aucun des « vieux poètes grecs ». Nulle part il n'est fait allusion chez eux à ce sacerdoce mutilé de type spécifiquement phrygien, pas plus d'ailleurs qu'il n'y est question d'Attis. « Orgiasmes et extatisme, aberrations sexuelles..., tendance même de cette religion au sacerdotalisme, tout en elle répugnait à l'esprit hellénique... Jusque dans les îles les plus proches de la côte levantine, la loi interdit aux Galles l'accès du Metrôon[4]. » Le furieux qui, en 415, se trancha les parties sexuelles avec une pierre en plein Agora d'Athènes sur l'autel des Douze-Dieux[5] était plus vraisem-

1. Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 327, n. 1.

2. Nous avons vu précédemment qu'un mot comme *turrita* ou *turrigera* doit avoir disparu dans la lacune qui suit le vers 600.

3. Graillot, *op. cit.*, p. 45. Dans l'*Oreste* d'Euripide, un Phrygien invoque la « Mère de l'Ida » (v. 1433). L'expression se retrouve à propos du sacrifice offert par les Argonautes sur le Dindyme chez Apollonios de Rhodes (I, 1128) et chez Néanthes de Cyzique (*ap.* Strab. 45 C). On remarquera que dans ces trois passages l'épithète n'est employée qu'en référence immédiate à la montagne phrygienne.

4. Graillot, *op. cit.*, p. 20-21.

5. Plutarch., *Nicias*, 13.

blablement un dément qu'un Galle[1] et, en tout cas, son acte n'apparut aux contemporains que comme une manifestation de folie. « Le IVe siècle grec ignore encore le culte d'Attis », a écrit Wilamowitz[2], et, dans un récent article de la *Realencyclopädie*, M. Cumont[3] lui fait écho en montrant que c'est seulement en 205 et à Rome que les Galles, inconnus en Grèce, firent leur entrée dans le monde civilisé. Cela encore nous fournit un point de repère chronologique, une indication d'origine des plus intéressantes et qui exclut elle aussi l'hypothèse d'une source grecque.

Remarquons, enfin, la manière dont se déroule la pompe de la déesse chez Lucrèce. Il ne s'agit pas d'une pompe ni de cortèges mythiques déroulés dans les bois ténébreux ou les forêts des premiers âges du monde, comme ceux que nous ont évoqués Euripide ou l'*Hymne à la Mère des Dieux*. Il s'agit d'un cortège actuel qui se déroule dans les rues réelles d'une ville ; les Galles et les Corybantes sont des personnages en chair et en os dont la vue fait impression sur la foule, non pas des fantômes repoussés dans la brume du passé et des légendes. On ne trouve jamais rien de semblable dans aucun texte de la littérature grecque. Et pour cause : « Avant la fin de la République romaine, nous ne connaissons pas une ville de la Grèce propre qui ait accordé à Cybèle et à ses rites le droit de cité[4]. » C'est dans les rues de Rome que pour la première fois ce spectacle fut offert aux yeux du monde civilisé.

Supposerait-on à notre développement une source alexandrine? Les mêmes difficultés subsistent. Pas plus à l'époque alexandrine qu'à l'époque classique on ne voit les Galles organiser leurs bruyants cortèges dans les villes grecques, ni la déesse orner son front de tours, ni l'épithète de Idaia devenir en quelque sorte son nom propre. Les textes littéraires, il est vrai, témoignent d'une connaissance plus détaillée de la légende (sinon du culte) de Cybèle. Diodore nous raconte l'histoire de Cybèle « suivant les Phrygiens[5] » et Attis y joue un rôle ; Arnobe[6] prétend nous rapporter — à travers

1. Cf. Wilamowitz, *Hermes*, XIV, 1879, p. 194 et suiv.
2. Wilamowitz, *ibid.*
3. Cumont, *R. E.*, VII, 676.
4. Graillot, *op. cit.*, p. 21.
5. Diod. Sic., III, 58. Il est encore question de Cybèle au liv. V, ch. XLIX, à propos des mystères de Samothrace, mais Cybèle y apparaît seulement comme une « utilité » dans le récit de traditions hétérogènes.
6. Arnob., V, 5-7.

quels intermédiaires et après quelles déformations? — les traditions recueillies en Phrygie par l'Eumolpide Timothée au début du IIIe siècle ; à travers Catulle[1], nous lisons peut-être les célèbres galliambes de Callimaque. Mais chez les uns et chez les autres cette Cybèle toute phrygienne est aussi éloignée que possible de la maternité puissante, sereine et morale, que reconnut en elle la source dont s'inspira Lucrèce. Une meilleure connaissance des légendes indigènes relatives à Cybèle transforme, dans le monde alexandrin, la déesse phrygienne en un type qui, loin de la rapprocher du type qu'a reproduit Lucrèce, l'en éloigne. On ne voit pas à cette époque comment un symbolisme philosophique se serait exercé d'une façon aussi hautement morale sur une déesse barbare, connue de plus en plus comme barbare. Si le récit de Lucrèce a des attaches avec la littérature grecque, c'est avec l'ancienne, ce n'est pas avec la nouvelle ; lui-même ne le disait-il pas : *Veteres docti Graium poetae.*

Les particularités que nous avons signalées dans le récit de Lucrèce et qui font obstacle à l'hypothèse d'une source grecque démontrent une origine romaine. Non pas seulement parce que, l'hypothèse d'une source grecque écartée, l'hypothèse d'une source romaine s'impose, mais aussi par des indices plus positifs.

La Cybèle romaine n'est-elle pas dès l'origine couronnée de tours[2]? L'épithète de Idaia n'a-t-elle pas à Rome une valeur quasi liturgique[3]? Le culte romain n'est-il pas dès l'origine spécifié par la présence des Galles[4]? Enfin, à Rome, le culte phrygien ne se déploie-t-il pas dans toute son intégrité? M. Graillot nous semble avoir un peu minimisé ce point. Il doute qu'on ait pu voir « dans les rues de Rome » le spectacle que décrit Lucrèce[5]. Comme la chose est d'importance pour nous, nous nous permettrons d'y insister quelque peu. L'idée centrale de M. Graillot dans son chapitre sur *le*

1. Catull., LXIII. Cf. Wilamowitz, *op. cit.*

2. Cette couronne paraît être un emprunt direct aux représentations asiatiques. Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 327, n. 1 et p. 564; Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, I, p. 681. — Cette couronne apparaît au front de Cybèle sur de nombreuses monnaies romaines dont certaines appartiennent aux toutes premières années du premier siècle. Cf. Babelon, *Monnaies de la Rép. rom.*, I, p. 280, 339-340, 486, 487, 526 ; II, p. 135, 261, 310, 324, 566.

3. Cic., *Leg.*, II, 21, 40. Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 45. De nombreux textes et inscriptions sont cités par Jessen, *R. E.*, IX, 865.

4. Cf. *supra*, et Toutain, *Rev. hist. relig.*, LX, 1909, p. 307.

5. Graillot, *op. cit.*, p. 106.

Culte à Rome sous la République est que « le culte officiel de la Grande Mère Idéenne, tel qu'il fut organisé à l'origine, conserva dans toutes ses manifestations un caractère national et aristocratique... Il est national par ses rites, qui sont ceux de la religion gréco-romaine du IIIe siècle. Nous n'en avons pas signalé qui ne fussent pratiqués déjà dans d'autres cultes de Rome. Les rites proprement orientaux n'ont pas plus acquis droit de cité que le clergé phrygien de la déesse[1] ». Sans doute, cela est vrai si l'on veut dire seulement que pendant tout le IIe siècle un certain nombre de mesures paraissent avoir été prises pour empêcher une participation *directe* de la plèbe au culte de la Grande Mère. Mais, cela posé — et remarquons que dans Lucrèce la foule apparaît justement comme spectatrice, nullement comme participante à la cérémonie qui se déroule devant elle — il n'en demeure pas moins que dès l'origine le culte commence, et justement par ses bizarreries mêmes et la solennité avec laquelle il se déploie, à exciter chez les Romains de vifs sentiments de curiosité et d'intérêt. C'est interpréter de façon beaucoup trop étroite un texte de Denys[2] d'y voir que l'État n'avait toléré la présence à Rome que d'un prêtre et d'une prêtresse d'origine phrygienne. Le texte signifie seulement que ce sont des Phrygiens qui sont directement chargés du service du culte. Du texte de Denys lui-même, il ressort qu'il y avait aussi des joueurs de flûte, des quêteurs ; Tite-Live désigne indistinctement sous le nom de prêtres tout ce personnel bigarré[3]. Dans ses *Euménides*, Varron[4] nous le montre à l'œuvre : il décrit, en effet, la promenade d'un de ses personnages qui, passant près du temple de la Mère des Dieux, entend le bruit des cymbales ; il entre — sans doute dans l'enclos du temple, ce qui prouve que les cérémonies étaient, au moins dans une certaine mesure, publiques ; il voit un grand nombre de Galles et qui chantent : tonnerre des tambourins, chant de la flûte, son de la trompe, mouvements violents de la

1. Graillot, *op. cit.*, p. 91.

2. Dion. Hal., II, 19. Il n'est d'ailleurs pas douteux que Denys a voulu minimiser autant que possible l'aspect orgiastique du culte romain de Cybèle. Ses intentions, dans ce passage, sont nettement apologétiques : il veut prouver que la religion romaine est plus morale et plus saine que la grecque. On sait jusqu'où Denys pousse les excès de l'adulation à l'égard des Romains, surtout quand il compare leurs usages à ceux des Grecs (cf. V, 17; VII, 70; XIV, 6, 11). C'est un guide qu'on ne doit suivre qu'avec les plus grandes précautions.

3. Liv., XXIX, 14, 11.

4. Varr., *Eumenides*, fr. 33-46 Riese.

tête, tous ces éléments de la description lucrétienne se retrouvent ici. Il grimpe enfin à un bon poste d'observation et voit de là tout le peuple[1], « comme agité des trois furies », refluer en sens divers, anéanti d'effroi. Que la Grande Mère ait excité un tel intérêt dans la masse du peuple, on ne s'en étonnera pas après les fêtes populaires qui semblent avoir accompagné sa réception[2] ; un tel enthousiasme ne pouvait pas demeurer sans lendemain, surtout dans une Rome où les Orientaux ne cessaient d'affluer, de plus en plus nombreux après les guerres contre Antiochos. La vitalité et la popularité du culte de la Grande Mère apparaît bien dans l'accueil délirant que le peuple tout entier fit en 103 au Battakes, le grand prêtre de Pessinonte, venu à Rome en tant que prêtre souverain pour visiter la communauté de ses fidèles[3].

C'est que les cérémonies semi-publiques que nous avons suivies avec Varron dans l'enclos du temple palatin se déroulaient aussi parfois en pleine rue, et, si l'on sait l'intérêt qu'elles suscitaient à huis clos, on se représentera assez bien dans quelle atmosphère d'excitation elles pouvaient transporter la foule quand elles avaient lieu au dehors pour la fête annuelle de la *Lavatio*[4]. Ovide, dans sa description du premier bain annuel de la déesse, évidemment imaginé d'après les spectacles qu'il avait lui-même sous les yeux, nous décrit les ululements des compagnons de la déesse, la flûte en délire et les tambourins qui retentissent sous la paume des eunuques[5]. Là encore, c'est le même tableau que celui que nous lisons dans Lucrèce. Qu'il n'y ait dans Lucrèce aucune allusion à la *Lavatio*, on le comprend d'ailleurs aisément si l'on se souvient que le développement littéraire dont il s'est inspiré n'était pas la description d'une cérémonie particulière, mais une explication étiologique de quelques particularités du culte public de la déesse[6].

Nous pouvons donc, ce semble, conclure avec quelque sûreté que le spectacle décrit dans le « mythe de Cybèle » est un spectacle non pas grec, mais romain, et donc que la source de Lucrèce, puisque nous avons vu qu'il y avait une source, et une source très fidèle-

1. Le peuple, la foule des curieux, plutôt sans doute que la multitude des Galles.
2. Cf. Liv., XXIX, 14; Ovid., *Fast.*, IV, 290-348; Diod. Sic., XXXIV, 33.
3. Diod. Sic., XXXVI, 13; Plutarch., *Marius*, 17.
4. Pourquoi M. Graillot, *op. cit.*, p. 138, veut-il que cette fête ait eu lieu « sans éclat ni faste » sous la République et sous Auguste?
5. Ovid., *Fast.*, IV, 341-342.
6. De là des expressions vagues : *magnas terras* (v. 608), *magnas urbes* (v. 624).

ment suivie, n'est pas grecque, mais romaine : œuvre d'un Romain cultivé, très au courant et de la littérature grecque et des méthodes allégorisantes, mais qui, tout en utilisant les souvenirs que pouvait lui fournir une mémoire bien meublée, a surtout réfléchi par lui-même, médité sur ce qu'il avait sous les yeux, appliqué à un objet nouveau les méthodes de ses maîtres et fait œuvre originale.

On s'en douterait encore, croyons-nous, à l'examen non plus maintenant du contenu, mais de la forme de la description. Ces appels répétés au devoir (*debet*)[1], à la piété filiale[2], au soin que des fils doivent avoir de l'honneur de leurs parents[3], le fait de considérer comme le châtiment suprême l'impossibilité d'avoir des enfants[4], tout ceci ne sonne pas grec, mais romain.

La manière même, très appuyée, de voir dans la Grande Mère l'effectif symbole de la maternité divinisée n'est pas une idée grecque. Ne parlons pas seulement de Cybèle dont le caractère maternel est presque absent de la tradition grecque[5]. Mais il est assez frappant de voir combien la maternité de celle que les Grecs appelaient pourtant la Mère des Dieux demeure théorique, abstraite, sans réalité affective : elle est Mère des Dieux parce que tel est le rôle que lui attribuent les théogonies. Ou encore le titre de Mère apparaît comme honorifique ; jamais il n'a rien du caractère concret que lui donne le texte latin. Quelques détails sont à ce point de vue particulièrement significatifs. Dans le texte de Lucrèce comme dans plusieurs textes grecs, des bêtes sauvages entourent la déesse. Mais, là où les Grecs ne voient qu'un décor pittoresque[6], les Romains dégagent une leçon morale : la Dame aux lions est d'abord leur mère ; leur présence soumise à ses côtés illustre d'un exemple saisissant l'obligation de la piété filiale. — Les Grecs, quand ils en parlent à l'époque alexandrine, rattachent la mutilation des Galles à un transport de folie[7], à une extrême aversion de toute sexualité[8], à telle ou telle aventure galante[9]. Pour les Romains, cette

1. V. 605.
2. V. 605, 615, 643.
3. V. 643.
4. V. 617.
5. Cf. Diod. Sic., III, 58.
6. *Hymn. hom.*, XIV; Euripid., *Helen.*, 1310; Diod. Sic., III, 58.
7. Timothée, *ap.* Arnob., V, 5-7.
8. Callimaque, *ap.* Catull., LXIII, 17 : *Veneris nimio odio.*
9. Cf. Ovid., *Fast.*, IV, 227 et suiv. L'origine alexandrine de cette histoire d'amour paraît à peu près certaine.

mutilation représente le châtiment suprême : ne pas avoir d'enfants ; et elle est le châtiment du plus grand de tous les crimes : l'ingratitude envers les parents. Arriver à trouver un enseignement familial dans les violences des Galles est évidemment un comble. On voit mal ces développements sous une plume grecque, moins encore sous une plume alexandrine. Mais, par contre, cela consonne parfaitement aux idées romaines sur la famille.

Nous avons cherché, à travers les fragments de l'ancienne littérature latine, si l'on ne trouvait pas un vestige, si mince fût-il, de cette étiologie apologétique que nous ne pouvons plus nous empêcher de lire dans le « mythe de Cybèle » — et nous n'avons rien trouvé. Il ne faut pas s'en étonner. Tant de choses ont disparu qui n'étaient, semble-t-il, ni sans ampleur ni sans mérite. Que savons-nous du *liber annalis* en vingt-sept livres d'Accius, sorte de calendrier poétique des fêtes romaines, première ébauche des *Fastes*, semble-t-il, et dont Macrobe nous a conservé un fragment si intéressant relatif aux Saturnales[1]? Que savons-nous de l'œuvre de Soranus, « le plus cultivé de tous les Romains », au jugement de Cicéron, savant à la fois dans les lettres grecques et latines[2]. Quelques vers seulement nous sont parvenus de son grand poème sur la Nature qui fut peut-être du côté stoïcien le pendant de celui de Lucrèce. Deux vers conservés par saint Augustin nous montrent comment il interprétait, à la manière à la fois allégorique et respectueuse des stoïciens, les croyances populaires[3].

Sans doute est-il bien regrettable qu'il ne soit pas possible de désigner par son nom l'auteur dont Lucrèce reproduisit avec tant de fidélité les interprétations allégoriques du culte de Cybèle. Résignons-nous à l'ignorer.

En tout cas, le travail de cet inconnu témoigne d'un remarquable effort pour interpréter à la romaine, pour assimiler — fût-ce au moyen des pires subtilités exégétiques et des pires contresens — une religion devenue rapidement si populaire, mais dont plusieurs manifestations devaient être si scandaleuses aux Romains de vieille souche. Seulement, on avait des devoirs envers elle ; on l'avait adoptée en des heures de détresse ; il s'agissait de lui faire bon

1. Macrob., *Saturn.*, I, 7, 36.
2. Cic., *Brut.*, 169 ; *de Orat.*, III, 11, 43.
3. Augustin., *Civ. Dei*, VII, 9.

visage. Pour cela, quel autre moyen que d'interpréter et interpréter en tirant à soi? Plus tard, Varron, dans ses *Antiquités divines*, s'appliquerait lui aussi à expliquer les cérémonies du culte de la Grande Mère[1] : il identifierait la déesse à la Terre ; dans les tambourins de ses dévots, il verrait une figure du disque terrestre ; les lions apprivoisés par la déesse enseigneraient aux hommes que la culture dompte le sol le plus rebelle, de même que le dressage dompte les fauves ; le son des cymbales rappellerait le bruit des instruments aratoires ; les cymbales d'airain seraient censées perpétuer le souvenir de la primitive agriculture, celle de l'âge du bronze ; par leur agitation continue, les Galles symboliseraient que les cultivateurs n'ont pas de repos. Mais, avant Varron, déjà un Romain s'était appliqué par ce même procédé allégorique à trouver un sens acceptable aux cérémonies de l'Asiatique. Moins pénétré que Varron par les exigences d'une théologie exclusivement physique, sans doute plus vraiment religieux, plus sensible en tout cas aux valeurs morales de la vieille Rome, il avait vu surtout dans Cybèle la Mère. N'était-ce pas d'ailleurs sous ce titre de Mère qu'on l'avait d'abord connue et appelée à Rome[2]?

Il est assez piquant que ce soit Lucrèce, l'ennemi de toutes les superstitions, qui nous ait conservé le souvenir de ce premier effort pour ennoblir et romaniser le culte de Cybèle.

Jacques Perret.

1. Varr., *ap.* Augustin., *Civ. Dei*, VII, 24.

2. Cf. Graillot, *op. cit.*, p. 25-29, où l'on trouvera les textes et une bonne discussion.

Il serait sans doute assez intéressant de suivre au cours de la littérature latine le duel entre l'interprétation physique et l'interprétation morale. Chez Ovide, par exemple, à part quelques emprunts à la littérature alexandrine au sujet de la signification de la castration des Galles, c'est l'interprétation « maternelle » — celle que nous appellerons lucrétienne faute de savoir le nom de son auteur véritable — qui domine : le tintamarre des Curètes n'évoque pas au poète des *Fastes* le bruit des instruments agricoles, mais le vacarme protecteur qui couvrit les vagissements de l'enfant Dieu et permit à la douloureuse Rhéa, si souvent féconde, d'être enfin pour une fois vraiment mère. Les lions ne symbolisent pas les sols rebelles à la culture, mais la violence qui s'apaise auprès de la Mère (*Fast.*, IV, 181-372). Chez Servius (*Aen.*, III, 113), on retrouve encore l'interprétation lucrétienne. Les progrès de l'interprétation physique sont décisifs à basse époque, comme s'ils marquaient les progrès de la désaffection générale à l'égard de la Mère (textes de Tertullien, Macrobe, Arnobe, saint Augustin, cités par Graillot, *op. cit.*, p. 200, n. 5).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LISTE DES MÉMOIRES DE DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

AGRÉÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS EN 1935[1]

ANDRIANTSILANIARIVO. Emploi, rôle et valeur du verbe dans l'*Enéide* (12)[2].

BAILLARGEAT. Les épithètes chez Properce (11).

BENNEZON. Les procédés dans les discours de Salluste et l'influence de Thucydide (12).

BOGAERT. Saint Jérôme, peintre de la société romaine (10).

BOUSSARD. Étude des manuscrits de la *Thébaïde* de Stace (18).

CAPMARTIN (Mlle). La société païenne et chrétienne au début du ve siècle d'après les *Sermons* de saint Augustin (14).

CARRÉ. Le mot grec « philanthropia » et ses succédanés latins (11).

CHANUDET (Mlle). L'emploi de l'épithète chez Plaute (13).

CHRÉTIEN. Le *Bellum Africum* est-il de Salluste? (16).

DIESNIS (Mlle). Les conceptions religieuses de Tacite (13).

GALET. La constitution de la phrase dans les *Annales* de Tacite (14).

GARCEMENT (Mlle). Sénèque et Épicure (16).

GOETZ. Cicéron et l'ancienne poésie latine, d'après certains traités de rhétorique et de philosophie.

GRÉGOIRE. Le pittoresque dans l'*Énéide* (12).

GUILLARD (Mlle). La place du *De pallio* dans l'œuvre de Tertullien (10).

GUINEZ. Étude historique sur la première *Catilinaire* (14).

LECERCLE. Juvénal et les cultes de son temps (15).

LEHMANN. Le vocabulaire militaire dans le *Jugurtha* de Salluste (10).

1. La liste des mémoires présentés de 1930 à 1934 a été publiée au t. XII, 1934, p. 416 et suiv. Les mémoires, en général manuscrits, sont remis après l'examen à leurs auteurs, dont l'adresse peut être communiquée par le Secrétariat de la Faculté des lettres.

2. Le chiffre entre parenthèses est celui de la note obtenue par le mémoire (coté sur 20).

MALZAC. Philosophie, rhétorique et morale populaire dans les *Lettres à Lucilius* (11).

MICHELLAND. Études de synonymie chez Horace : langue familière et langue littéraire (10).

MILLARDET (Mlle). Syntaxe de l'infinitif et des formes nominales de la conjugaison chez Térence (11).

MOMET. La querelle des anciens et des modernes au Ier siècle de notre ère (13).

MONNANTEUIL. Le vocabulaire de la philosophie religieuse dans le *De natura deorum* (17).

MOUCHELET (Mlle). Les *Nécrologes* de saint Jérôme (14).

RIQUET (Mlle). L'alexandrinisme dans les *Métamorphoses* d'Ovide (11).

SILBER (Mlle). Origine et développement du roman à Rome (12).

SOUAL. Les idées politiques et religieuses de Tacite (12).

TERS. L'épithète dans les *Odes* d'Horace.

VERON (Mlle). L' « humanitas » chez Pline le Jeune (10).

VIARD (Mlle). Quelques aspects de la critique littéraire chez Cicéron (13).

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIV°.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront analysées ou mentionnées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

Linguistique et philologie.

P. Kretschmer & B. Hrozny, *Las lenguas y los pueblos indoeuropeos*, trad. de M. Sanchez Barrado & A. Magariños (Collección de manuales « Emerita », I) : Madrid, Casa editorial Hernando, 1934, 105 pages, 6 pesetas.

Si je signale ici cet ouvrage, c'est moins pour rappeler le souvenir d'un manuel excellent, qui, composé d'abord pour une Collection de Tirana, publié ensuite en allemand à Göttingen en 1923 sous le titre *Indogermanische Sprachwissenschaft*, a rendu déjà tous les services qu'en pouvait attendre la vulgarisation, que pour signaler l'initiative heureuse du Centro de estudios históricos de Madrid, qui inaugure par ce volume une Collection de manuels généraux. Un second volume est annoncé, qui sera une traduction de W. Kroll, *Die wissenschaftliche Syntax im lateinischen Unterricht.*

Le manuel de P. Kretschmer a été revu et mis à jour par l'auteur à l'occasion de cette traduction, qui constitue ainsi pour ainsi dire une nouvelle édition.

L'exposé de M. Hrozny sur le hittite reproduit une conférence qui fit date, quand elle fut prononcée à la Sorbonne en 1931. Dans ce domaine neuf, les progrès sont rapides, et cet exposé appellera sans doute à bref délai une nouvelle mise au point. On sait qu'avec le hittite nous sommes moins loin du latin qu'il ne paraît, puisque les études récentes de dialectologie indo-européennes inaugurées par M. A. Meillet ont montré que l'italique appartient au même groupe périphérique que les langues du domaine oriental : védique, tokharien, hittite.

J. Marouzeau.

L. Hjelmslev, *La catégorie des cas. Étude de grammaire générale.* Première partie : Copenhague, Aarhus, 1935, 183 pages.

« Cette étude doit servir à faire voir comment l'auteur veut entendre la grammaire générale. Il faut abandonner la distinction entre morphologie et syntaxe aussi bien que la division de la linguistique en une partie comparative et une partie générale. Par un procédé synthétique, il faut embrasser l'ensemble des faits. C'est ainsi que la grammaire générale servira à élucider les problèmes évolutifs qui, dans le domaine syntaxique, ont été laissés inexpliqués par la méthode classique. La linguistique indo-européenne sera désormais fondée sur la linguistique générale, et la linguistique évolutive sur la linguistique synchronique. »

Voilà un renversement des méthodes qui étonnera certainement les philologues, surtout s'ils sont peu familiers avec certaines vues exprimées depuis le début du siècle par les écoles linguistiques de Genève, de Prague et de Copenhague. Mieux préparés seront ceux qui ont suivi la recommandation donnée ici même (t. VII, 1929, p. 222) de méditer les *Principes de grammaire générale* du même auteur ou le volume de son collègue de Copenhague, M. V. Bröndal, sur *Morfologi og Syntax* (cf. t. XI, 1933, p. 466).

« Étant une étude de grammaire générale, ce travail n'a pu traiter que d'une façon forcément incomplète des détails particuliers à chaque état de langue pris à part. Les faits particuliers ne sont apportés qu'afin de les voir à la lumière d'un principe totaliste... Nous espérons cependant, ajoute l'auteur, qu'un tel travail pourra fournir la base pour des recherches de grammaire spéciale. Nous sommes persuadé que celles-ci sont impossibles sans une théorie générale » (Introd., p. III-V).

En effet, il sera imprudent désormais d'aborder par exemple une étude particulière sur la valeur et l'emploi des cas, sur leur histoire, leur extension, leur disparition, sans chercher un point de départ dans l'exposé de M. Hjelmslev sur l'histoire des théories grecque et latine, localiste et relativiste, sur la définition de la catégorie, etc. Sur la grave question du syncrétisme en particulier, « le problème le plus intéressant qui puisse être posé dans la catégorie casuelle », on lira avec profit l'exposé de principes de la p. 60 et les développements donnés çà et là. Sur la notion même du cas, on verra qu'il y a encore bien des erreurs à corriger ; « la grammaire traditionnelle n'a pas réussi à établir pour la catégorie des cas une définition cohérente et solide. La définition provisoire que l'on a dû donner est celle qui consiste à définir les cas comme ce qui reste dans la déclinaison quand les catégories du genre et du nombre en ont été écartées » (p. 74). De cette attitude empirique et négative sont responsables, d'une part, les origines indo-européennes de notre science

linguistique, l'indo-européen constituant un objet d'étude infiniment peu clair et d'explication difficile (p. 84), d'autre part la tradition gréco-latine de notre philologie, la science grammaticale se trouvant encore imprégnée après plus de deux millénaires des idées étroites de théoriciens qui ne connaissaient qu'une langue. Une grammaire faite (et mal faite) pour le grec a imposé sa forme aux Latins, et le vêtement latin à son tour a caché aux modernes d'Occident la réalité linguistique (p. 79). Aussi M. Hjelmslev va-t-il chercher hors de l'indo-européen, jusqu'aux langues caucasiques, dont un dialecte, le « tabassaran », lui fournit un système de cinquante-deux cas (!), les éléments de sa critique et de sa reconstruction. Nous ne le suivrons pas ici dans ces explorations, non plus que dans ses constructions théoriques propres à donner le vertige à un latiniste terre à terre, comme celle des trois « dimensions » du système casuel, et celle du « maximum absolu », avec ses 216 termes... Mais un tel livre avertit le philologue de l'intérêt qu'il peut trouver à élargir son domaine vers ce qui est encore la « terra incognita » de la grammaire théorique et générale.

J. Marouzeau.

J. Marouzeau, *Traité de stylistique appliquée au latin* (Collection d'Études latines, publiée par la Société des Études latines, Série scientifique, XII) : Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1935, 329 pages, 40 francs.

Le titre indique une théorie générale et une application limitée. Il est scrupuleusement exact. Quand on a tout lu, on s'aperçoit qu'il est surtout modeste. En fait, M. Marouzeau, avec une rare clarté d'esprit et de forme, a précisé le contenu, la portée et les limites d'une des sciences philologiques dont on parle aujourd'hui le plus sans savoir même, bien souvent, quel est son objet : entre des savants, comme J. B. Hofmann, qui la limitent à l'étude de quelques faits de syntaxe et à l'énumération des « figures de style », et d'autres, comme Ch. Bally, qui en étendent le domaine au « langage tout entier » — et ni les uns ni les autres n'ont strictement tort — M. Marouzeau l'a enfin définie comme « une partie de la grammaire descriptive » en son évolution historique et « une sorte de psychologie linguistique du sujet parlant » ; c'est-à-dire comme le domaine où s'exerce le choix de l'écrivain parmi les données de la langue qu'il pratique.

Ainsi, on ne croira pas, ingénument, que M. Marouzeau a trouvé un cadre tout fait qu'il n'a plus eu qu'à remplir avec sa science bien connue du latin. Auteur du cadre, il a tracé aussi les catégories auxquelles se soumettront dorénavant les études stylistiques sur quelque langue que ce soit. Car c'est avec le sentiment de l'évidence (quel éloge en pareille

matière !) qu'on voit se succéder les parties sur les Sons (aspect oral de la langue ; valeur des sons ; répartition des sons ; accent et intonation ; rôle de la quantité), le Mot (physionomie ; consistance ; constitution ; sens et valeur ; qualité ; tons et genres ; conditions d'emploi), la Phrase, l'Énoncé (groupes ; rencontres et répétitions ; structure rythmique ; ordre des mots). Il semble qu'il n'y ait là aucune place laissée au hasard, et pourtant, à côté de l'analyse la plus stricte, une faculté d'invention qui fait naître les problèmes comme pour avoir le plaisir de les résoudre. On voit bien, aussitôt, que toutes les disciplines philologiques sont indispensables à l'étude stylistique, et que, par suite, comme le pensait Ch. Bally, toute la langue y est intéressée ; mais on se détourne avec dédain de tous les résidus de l'ancienne rhétorique, qui tendraient à faire de la stylistique l'étude la plus ennuyée, la plus cristallisée, des textes vivants. En un sens, la science nouvelle apparaît à la fois comme la physiologie générale de la langue et l'examen clinique de chaque individu parlant en cette langue : c'est-à-dire la partie la plus complexe, en apparence la plus confuse, mais aussi la plus passionnante et la plus variée des études qui nous occupent.

Il resterait à parler de l'application au latin, qui est poursuivie tout au long de ce beau volume. C'est ce que les lecteurs de cette *Revue* attendent le plus — et ce qu'il est le plus malaisé de leur dire. Car il faudrait tout citer, et ne rien juger, tellement on s'instruit de page en page. Plus que s'instruire, on s'enrichit. On s'aperçoit, par des citations dont l'interprétation nouvelle et précise est un charme, que les anciens « grammairiens » latins avaient réfléchi sur maint détail de la stylistique de leur langue, et qu'ils ne s'en faisaient pas, ma foi, une image beaucoup plus confuse que les prédécesseurs de M. Marouzeau. On est enchanté par des rapprochements, avec le français, avec l'allemand, auxquels on n'avait pas pensé, et qui ouvrent aux fervents de la stylistique, en d'autres langues que le latin, matière à riche réflexion. On trouve, enfin, une masse prodigieuse de faits, plus que des exemples, des groupes de textes, et comme la fleur de ces dépouillements exhaustifs, qui dévorent le temps des chercheurs en ne leur laissant, à l'ordinaire, au bout des doigts qu'un mince résidu, précieux pourtant à leurs yeux, mais qui n'exalte pas le grand public. Ceci pour tâcher de se représenter la somme de travail que suppose et que dissimule une rédaction si allègre.

Et, si l'on veut, d'autre part, ne plus considérer les faits dans leur développement historique, mais saisir la pratique d'un auteur qui cherche, sans violenter la langue, à en tirer des effets nouveaux, l'*Index uerborum* et l'*Index locorum* permettent, sans la moindre peine, de se figurer exactement sa place au cours du développement littéraire de la

langue et de se donner tous les jalons nécessaires pour l'étude de ses procédés personnels.

Sous le titre de *Remarques complémentaires*, M. Marouzeau a écrit une sorte de conclusion à cet ouvrage, désormais indispensable au latiniste. C'est celle qu'on pouvait attendre après un exposé si simplement énergique : une leçon de travail, une invitation à aller toujours plus loin sans se laisser prendre aux apparences et sans sacrifier au laisser-aller ; mais en même temps la promesse que l'effort sera récompensé. Même en ces dernières pages, les faits s'accumulent, mais pour former une sorte de philosophie de la stylistique : passage du fait de langue au fait de style ; valeur relative et changeante du fait de style ; cristallisation des procédés ; importance de la pensée dans l'esthétique du style et mesure variable dans l'emploi des procédés expressifs... Il y a là ample matière à réflexion et aussi comme des aperçus fugitifs sur les goûts de l'auteur : personne ne le regrettera, de cet auteur et après une « annone » si large et si bienfaisante — ici surtout.

Jean Bayet.

C. Hernando Balmori, *Observaciones para el estudio de los verbos deponentes*. Extr. de la Revue *Emerita*, Madrid, t. I & II.

M. Hernando, dans la jeune et vivante revue espagnole *Emerita*, vient de publier une série de trois articles sur la nature et la valeur des verbes qui suivent les conjugaisons active et déponente.

La première partie traite du concept même de déponent, que l'auteur précise en utilisant à la fois les textes des grammairiens latins et les données de la grammaire comparée. On y trouvera utilement commentées et critiquées les définitions et explications, souvent inconséquentes, de Sacerdos, Macrobe, Priscien (pourquoi n'avoir pas mentionné le texte important de saint Augustin, Keil, V, 513?).

La seconde partie a pour objet de fixer le sens de quelques verbes déponents. Peut-être l'auteur eût-il pu alléger certains passages : pour quelques verbes, le matériel rassemblé est mince et peu instructif ; il eût suffi de nous dire que les relevés confirment les résultats atteints par ailleurs.

Mais, dans l'ensemble, la thèse constitue un apport personnel dont il faudra désormais tenir compte pour l'étude de la question. En particulier, elle contribue à préciser le sens de nombreux passages d'auteurs archaïques ; ainsi le contraste frappant entre *uenero* et *ueneror* s'éclaire à la lumière des deux exemples suivants de Plaute : *Rud.* 1349 ... *si quid peccasso, Venus, — ueneror te ut omnes miseri lenones sient*, et *Truc.* 474 *Date mihi huc stactam atque ignem in aram ut uenerem Lucinam meam.*

La méthode appliquée et les résultats obtenus sont propres à nous

donner confiance dans l'activité des travailleurs qui se groupent autour du « Centro de estudios históricos » de Madrid et de la jeune Revue *Emerita*.

J. Marouzeau.

M. Lenchantin de Gubernatis, *Elementi di prosodia e metrica latina ad uso delle scuole medie inferiori* : Messina-Milano, Principato, 1934, 29 pages in-12, 1,50 lire.

Cet ouvrage très élémentaire soulève d'une manière générale les mêmes questions que le *Manuale di prosodia e metrica latina* de l'auteur, aussi suffit-il de renvoyer au compte-rendu qu'en a fait M. Marouzeau dans cette *Revue*, XII, 1, 1935, p. 225.

Ce qui surprend le plus, c'est le silence de l'auteur au sujet de la nature de l'accent latin. Il fait remarquer à plusieurs reprises (p. 21, 27, etc.) que l'ictus ne coïncide pas avec l'accent des mots. Cela exige une explication, surtout quand on s'adresse à un public dont la langue maternelle possède un fort accent. L'ouvrage est néanmoins excellent : clair, simple et précis, il peut rendre de réels services à tous les commençants.

Mathieu Nicolau.

M. Lenchantin de Gubernatis, *I metri eolici della lirica latina;* extrait de l'*Athenaeum*, XII, 1934, fasc. III, pages 239-244.

L'auteur s'est proposé de démontrer la nature dactylo-trochaïque et dactylo-iambique des mètres éoliens de la lyrique latine. Pour commencer, il adopte l'opinion d'après laquelle le pentamètre aurait eu cinq pieds, le troisième étant toujours un spondée. Cette scansion, proposée entre autres par Quintilien (*Inst. or.*, IX, 4, 97), était, semble-t-il, celle d'Ovide lui-même, le maître incontesté du distique élégiaque latin. Or, il y a entre le pentamètre dactylique et l'asclépiade mineur d'Horace une parenté incontestable, et les métriciens anciens, partisans de la théorie de la « dérivation des mètres », l'ont signalée avec insistance. Il suit que l'asclépiade mineur doit avoir lui aussi un spondée au troisième pied, de sorte que la première syllabe du second hémistiche forme le temps faible de ce spondée.

Le choriambe qui s'insère au milieu de l'asclépiade majeur ne peut pas être considéré comme un seul pied, parce que, d'après le témoignage de Quintilien, *Inst. or.*, IX, 4, 79, un pied ne saurait avoir en latin plus de trois syllabes. Partout où l'on rencontre le choriambe (asclépiade majeur, saphique majeur, etc.), la dernière syllabe doit être considérée comme le temps fort d'un spondée : la syllabe longue qui suit le choriambe constitue par conséquent un temps faible. La plupart des métriciens français

(Havet, Plessis, etc.) pensent que cette syllabe — la première du dernier hémistiche — constitue un temps fort.

A la vérité, la nature métrique des vers qu'on appelait autrefois « logaédiques[1] » est un des problèmes les plus obscurs de la métrique ancienne. La solution que propose M. Lenchantin de Gubernatis est inspirée de ses recherches sur les combinaisons des séries métriques de rythme différent (cf. du même auteur, *La metabola ritmica*, dans *Athenaeum*, 1932, p. 383 et suiv.). Elle a l'avantage d'être fondée non seulement sur une observation exacte des faits, mais sur le témoignage précis des anciens, dont l'auteur a su tirer le meilleur parti.

Mathieu Nicolau.

A. W. de Groot, *Wesen und Gesetze der Caesur. Ein Kapitel der allgemeinen Versbaulehre, mit einem Anhang über Porsons Gesetz* (*Mnemosyne*, IIIe série, t. II, p. 81-154) : Leiden, Brill, 1935, 76 pages in-8o.

La nature de la coupe et les principes qui en déterminent la place font à l'heure actuelle l'objet de nombreuses discussions. M. de Groot essaye d'apporter une solution nouvelle aux problèmes qui se posent en cette matière.

Il a eu recours pour cette raison à une méthode inédite : la « méthode psychologique-esthétique ». Cela veut dire qu'il faudra expliquer les faits métriques par les données de la psychologie du sentiment esthétique ; le but de cette méthode, c'est la constitution d'une nouvelle science : la science générale de la versification — « allgemeine Versbaulehre » — comme le dit l'auteur dans le titre même de son ouvrage. M. de Groot rejette résolument la « méthode grammaticale et philologique » et critique sévèrement les travaux de M. E. Norden, de Wilamowitz-Moellendorff et de presque tous les métriciens modernes. Les métriciens anciens subissent du reste le même sort. Ayant ainsi déblayé le terrain (p. 1 à 10), l'auteur nous présente sa définition de la coupe (p. 11), qui serait une « limite de correspondance », c'est-à-dire une séparation entre deux séries présentant entre elles certains parallélismes : « correspondance » signifie ici « répétition », laquelle peut être plus ou moins incomplète, et n'est complète que d'une manière exceptionnelle. Ce sont là les paroles mêmes de l'auteur (p. 10). Voici quelques exemples de « correspondance » :

1o Parallélisme syntaxique :

Mens immota manet, / lacrimae uoluuntur inanes

(Verg., *Aen.* 4, 449.)

1. La terminologie en cette matière est extrêmement instable. Au début de l'article, l'auteur en donne un aperçu très clair.

2º Parallélisme phonique :

Talis *erat Dido,* / talem *se laeta ferebat*

(Verg., *Aen.* 2, 703.)

Hastati / *spargunt* hastas / *fit ferreus imber*
Riserunt *omnes* / risu *Iouis omnipotentis*

(Enn., *Ann.* 284 et 458.)

On remarquera que ces deux derniers vers ont exactement les mêmes coupes : trihémimère, penthémimère et hephtémimère. Au point de vue phonique, la parfaite ressemblance de ces vers est également évidente. Néanmoins, l'auteur les a analysés différemment, en tenant compte des rapports syntaxiques entre les mots : ce ne sont pas les mêmes dans les deux vers. Ainsi, pour déterminer la place de la coupe, M. de Groot tient compte non seulement des parallélismes d'ordre phonique, mais aussi des liens syntaxiques, et, en cas de conflit, il n'hésite pas à préférer ces derniers. C'est donc un véritable retour à l'ancienne conception de la « césure » : arrêt — au point de vue du sens — entre les deux hémistiches. Sans doute, M. de Groot se défend-il contre un tel reproche : à lire les principes qu'il a inscrits en tête de l'ouvrage, on pourrait même croire qu'il veut rendre encore plus étanche la cloison entre les études concernant le fond et celles qui intéressent la forme. Du reste, cette distinction est observée par la plupart des chercheurs. C'est même une des raisons qui ont déterminé les métriciens français à substituer au mot « césure » le terme « coupe », c'est-à-dire simple « jalon » — l'expression est de M. Meillet — entre deux séries rythmiques.

La nouvelle définition de la coupe que nous propose M. de Groot ne rend pas compte de certaines particularités que la méthode linguistique, historique et comparative avait parfaitement expliquées. La coupe était, originairement, une séparation entre une série libre et une série strictement métrique ; aussi, dans les vers (strophiques) des Védas, la structure rythmique du vers dépendait-elle de la place de la coupe. Généralement celle-ci occupait déjà la place qu'elle a dans les vers grecs et latins analogues, c'est-à-dire après la cinquième syllabe. L'importance de la coupe penthémimère s'explique ainsi par une raison historique. On comprend aussi pourquoi le rythme est plus strict dans le second hémistiche que dans le premier. M. de Groot y voit une application de la tendance au « climax » (p. 107) : la partie la plus longue et la mieux rythmée d'un vers est nécessairement la seconde.

Quant à l'importance particulière de la coupe penthémimère, M. de Groot ne l'accepte pas, et il rejette également « l'axiome de la coupe unique dans le vers ». L'autorité des théoriciens anciens ne lui paraît pas un argument suffisant pour admettre cette conception (p. 135), aussi essaye-t-il de faire une critique approfondie de la valeur des témoi-

gnages anciens : pour en prouver l'inanité, M. de Groot nous propose un exemple qui lui est cher : la doctrine de Cicéron au sujet du péon 4e. Voici ce qu'il écrit à ce propos (p. 136) : « Ich erinnere wieder an die Theorie Ciceros über den Prosarhythmus, wo er (Vgl. des Verf. *De numero oratorio latino*, Diss. Groningen, 1919, 22-24) im Anschluss an Aristoteles den 4 Päon ⏑ ⏑ ⏑ ⏓ empfiehlt, während er selbst diesen in der griechischen Literatur gesuchten Satzschluss möglichst vermeidet. »

Or, Cicéron n'a jamais recommandé le péon 4e, bien au contraire. Il suffit de lire les lignes qu'il lui a consacrées dans l'*Orator*, 63, 214, pour s'en convaincre : « ... *Temeritas filii comprobauit...* » *Verborum ordinem immuta, fac sic* : « *Comprobauit filii temeritas* », *iam nihil erit, etsi* « *temeritas* » *ex tribus breuibus et longa est, quem Aristoteles ut optimum probat, a quo dissentio...* Il est difficile d'être plus clair et plus catégorique.

On sait que « l'axiome de l'unité de la coupe » a servi à K. Witte et F. Xaver Bill pour expliquer la loi de Porson : si, devant un mot crétique final, on évite, dans le trimètre ïambique des tragiques, de placer un mot terminé par une longue, c'est pour que cette coupe du 5e pied ne rappelle pas la penthémimère, qui, précisément, tombe au milieu d'un pied généralement condensé. M. de Groot rejette cette explication : pour lui, il s'agit de la netteté particulière que doit avoir le rythme à la fin d'un vers. D'après cette conception, il semblerait que l'alternance des pieds purs et des pieds condensés fût contraire au rythme, puisque, justement, on évite cette alternance lorsque l'on veut lui conserver toute sa netteté, à la fin d'un vers dans le cas de la loi de Porson. Mais les anciens avaient vu dans cette alternance le meilleur moyen d'assurer l'unité du vers au point de vue rythmique. Il y a là un problème de psychologie esthétique que je me permets de signaler à l'attention de M. de Groot : il relève de la « science générale du vers ».

Mathieu Nicolau.

P. C. Knook, *De overgang van metrisch tot rythmisch proza bij Cyprianus en Hieronymus* : Purmerend, Muusses, 1932, 90 pages.

Cette « dissertation » pour le doctorat ès lettres a été inspirée par M. A. W. de Groot. C'est dire qu'on y retrouvera la méthode statistique rigoureuse et les dépouillements exhaustifs qui caractérisent les travaux de l'éminent maître d'Amsterdam.

M. Knook étudie spécialement ce qu'il appelle — dans un résumé en français — la prose « rythmisée ». Ce terme demande une explication : d'après l'auteur, il faut entendre par là « la prose métrique à tendances rythmiques » (p. 89, n. 1). Cela n'est pas beaucoup plus clair. Me substituant à l'auteur, je crois interpréter fidèlement sa pensée en disant qu'il a voulu étudier la prose métrique dans laquelle l'influence de l'accent

commence à se faire sentir. Tout le monde appelle ce genre de rythme — du reste transitoire — de la prose ancienne « *cursus* mixte ». Cette expression, suffisamment claire, est aujourd'hui consacrée (cf. mon ouvrage *L'origine du cursus rythmique*, p. 23). Je ne comprends pas ce qui a pu déterminer l'auteur à innover en cette matière. Il serait hautement souhaitable que la terminologie tout au moins fût à peu près stable, et pour cela il faudrait renoncer une fois pour toutes aux créations personnelles en cette matière. Pour ma part, j'ai résolument renoncé à ce genre d'originalité, et j'ai adopté d'une manière expresse dans l'ouvrage précédemment cité la terminologie employée par M. A. W. de Groot [1], encore qu'elle prête le flanc à bien des critiques.

Selon M. Knook, les écrits de saint Cyprien nous fourniraient le plus ancien exemple de prose « rythmisée ». Pour arriver à ce résultat, l'auteur part d'une idée dont le caractère *a priori* n'échappera à personne. Voici ce qu'il écrit textuellement, p. 89 (je respecte le style) : « pour fixer la longueur de la clausule rythmique [entendez : de la clausule dont le rythme est fondé essentiellement sur l'accent], il faut partir de la considération que, dans la période de la transition de la prose métrique à la prose rythmique, la clausule métrique a été sans doute présente à l'esprit des écrivains, ce qui doit les avoir amenés à donner autant que possible à leur clausule rythmique la même longueur qu'à leur clausule métrique, et en tout cas à ne pas la dépasser ».

Il est bien dommage que l'auteur n'ait pu se passer d'une supposition aussi incontrôlable que celle-ci : en effet, la longueur de la clausule accentuelle est définie par le fait que deux accents sont indispensables pour obtenir le rythme, et par conséquent il est nécessaire que la clausule contienne deux mots accentués. Il est, par contre, beaucoup plus malaisé de définir la longueur de la clausule métrique. Les conjectures qu'a faites à ce sujet M. de Groot n'ont point été acceptées par les autres métriciens. Dès lors, pourquoi prendre comme point de départ d'un travail une hypothèse invérifiable, qui est par surcroît inutile, puisque la longueur de la clausule accentuelle ne saurait être douteuse? En réalité, c'est la légitimité de la méthode statistique elle-même qui est en cause : cette méthode ne peut se passer de conjectures de ce genre. Plutôt que de faire des hypothèses, il est préférable de partir des témoignages des anciens et des données de la linguistique : cela n'empêche nullement de faire ensuite un relevé exhaustif de toutes les clausules d'un écrivain déterminé. Les résultats d'une pareille statistique ne sont intéressants que si l'on est à même de les interpréter correctement, et pour cela les doctrines littéraires des anciens sont aussi précieuses que les enseignements de la linguistique. En fait, malgré les tableaux statistiques minu-

1. Cf. *L'origine du cursus rythmique*, p. 40, n. 1.

tieux qu'on trouve dans son ouvrage, l'auteur n'a pu préciser en quoi a consisté la transformation du rythme de la prose entre saint Cyprien et saint Jérôme. C'est ce que nous allons essayer de faire en utilisant les statistiques de M. Knook, notamment les tableaux des pages 37 et 51.

On constate chez les deux écrivains une augmentation des clausules qui ont un nombre pair de syllabes entre les accents (deux ou quatre). Cette structure des clausules est favorable à l'éclosion du *cursus* accentuel. Mais entre la prose de saint Cyprien et celle de saint Jérôme il y a à ce point de vue une différence essentielle. Chez saint Cyprien, les clausules qui se terminent par un mot accentué sur la première syllabe sont proportionnellement plus nombreuses que chez saint Jérôme. Or, ce qui caractérise le *cursus* latin, ce n'est pas le nombre pair de syllabes entre les accents, mais bien le fait que les accents se trouvent à égale distance de la coupe. Ce principe de l'équidistance de la coupe par rapport aux sommets rythmiques a eu pour conséquence l'élimination des clausules « fortes », dont le mot final était accentué sur l'initiale. Il en est résulté que les mots de deux syllabes — et à plus forte raison les monosyllabes accentués — ne pouvaient plus clore une clausule. Sacerdos a fortement insisté sur ce point, et MM. de Groot et Knook ont accepté l'interprétation que j'ai donnée des théories de ce grammairien.

Chez saint Cyprien on trouve une foule de clausules « fortes ». Je relève, dans une seule page analysée par M. Knook (p. 70-71), des clausules du type crétique-trochée terminées par un mot de deux syllabes : *secretior culpa*, *sententiam uendit*, *improbas mentes*, etc. Ces clausules ne constituent pas un *cursus planus*, pas plus que les clausules *lacessentibus liberum*, *duodecim tabulis*, *discordantium rabies*, *hereditatibus liberi*, etc., que je lis sur la même page, ne constituent un *cursus tardus*. Au contraire, chez saint Jérôme le type *secretior culpa* a été à peu près éliminé en faveur du type *orationis anfractus* (même structure métrique, mais autre coupe). De même, le type *lacessentibus liberum* a été exclu en faveur du type *horrore circumdedit* : la structure métrique est la même dans les deux cas, la place des accents aussi, mais seul le type *horrore circumdedit* constitue un *cursus tardus*, parce que ce n'est que dans ce type que les sommets rythmiques — les accents des mots — sont à égale distance de la coupe. Pour la même raison, seul le type *orationis anfractus* constitue un *cursus planus*.

Si l'on compare, en se plaçant à ce point de vue, la prose de saint Cyprien et celle de saint Jérôme, on constate que seulement dans celle-ci le rôle rythmique de l'accent se manifeste d'une manière certaine. Quant au fait que, dans la prose de saint Cyprien, les accents sont séparés par un nombre pair de syllabes dans la plupart des clausules, cela ne prouve nullement que l'accent y joue un rôle rythmique. Le même fait a été signalé depuis longtemps dans la prose de Cicéron, et

M. L. Laurand l'a expliqué de la manière la plus satisfaisante : entre deux syllabes longues d'une clausule cicéronienne, on a presque toujours un nombre impair de *morae*[1]. Si celles-ci sont représentées uniquement par des syllabes brèves, le nombre de ces syllabes sera évidemment impair, et on aura une clausule du type *essĕ uĭdĕatur* (trois syllabes brèves entre deux syllabes longues). Si les deux dernières brèves sont remplacées par une longue, on aura une clausule du type crétique-trochée, et le nombre des syllabes comprises entre les accents sera pair, tout comme dans le cas du double crétique. Si la place des accents ne varie pas — que la coupe se trouve après la deuxième syllabe de ces clausules ou après la troisième — cela tient aux règles de l'accentuation latine, et la volonté de l'écrivain n'y est pour rien. Malheureusement, M. de Groot a, dans plusieurs ouvrages, opposé la structure métrique de la clausule *esse uideatur* à celle des autres clausules, en tenant compte uniquement du nombre des syllabes comprises entre les accents, et non du nombre de *morae* que représentent ces syllabes. Néanmoins, M. de Groot lui-même avait fort bien reconnu que la prose de saint Cyprien est purement métrique (cf. *La prose métrique des anciens*, p. 59). Tel reste mon avis, pour les raisons que j'ai exposées plus haut. Cela ne veut pas dire du tout que je m'imagine que le *cursus* accentuel aurait été inventé quelques dizaines d'années après saint Cyprien par le grammairien Sacerdos. J'ai mis mes lecteurs en garde contre une pareille erreur : « Le grammairien — ai-je écrit, *Origine du cursus*, p. 102 — revendique la découverte de ces clausules (accentuelles) : *a nobis repertae*, dit-il ; cela ne veut pas dire qu'il les ait inventées, mais plutôt qu'il les a « constatées » dans l'usage de son temps. » En note, je donnais quelques détails sur l'emploi et le sens de *reperire* chez Sacerdos.

Il y aurait beaucoup de détails à reviser dans l'ouvrage de M. Knook : le phénomène qu'on appelle au moyen âge *consillabatio* (*sic*) est présenté d'une manière inexacte ; les origines du cursus grec sont étudiées d'après des ouvrages médiocres, tandis que des travaux de tout premier ordre, comme ceux de MM. D. Serruys, *Mélanges Havet*, p. 489 et suiv., et W. Gœber, *Quaestiones rythmicae imprimis ad Theodoreti Historiam ecclesiasticam pertinentes* (1926), sont passés sous silence.

Mathieu Nicolau.

Éditions de textes.

Collection Guillaume Budé.

— *Plaute, Comédies*, III [Cistellaria, Curculio, Epidicus], texte établi et traduit par A. Ernout : 2 × 173 pages, 30 francs.

J'ai dit précédemment, à propos des deux premiers volumes de cette

1. *Études sur le style des discours de Cicéron*, t. II, 2, p. 182.

édition (cf. cette *Revue*, 1932, p. 491, et 1934, p. 436), ce qu'il faut en penser. Je n'ajouterai aujourd'hui qu'un mot ; c'est pour féliciter l'auteur, pourtant disputé par tant de tâches, de la rapidité avec laquelle se succèdent les volumes ; et encore l'éditeur est-il plus lent à publier que l'auteur à produire.

Un des traits qui font l'originalité et le charme de la traduction de M. Ernout, c'est de chercher les équivalences de ton plus que les équivalences de texte, de préférer l'exactitude d'impression à la littéralité d'expression. A cette liberté, il y a une limite, que naturellement M. Ernout a bien soin d'observer, tout en manifestant, à mesure qu'il avance dans son Plaute et qu'il vit davantage avec lui, une tendance à collaborer avec son auteur, à récrire un peu à son compte, pour ainsi dire, le texte comique.

Faut-il citer quelques exemples? *Cist.* 36, « praedicant » = « elles vont criant sur les toits » ; 37, « eunt depressum » = « elles nous traînent dans la boue » ; *Epid.* 30, « ad hostis transfugerunt » = « elles n'ont fait qu'un vol jusqu'à l'ennemi » ; 583, « quid stas stupida? » = « qu'as-tu à rester là comme une souche? » ; 333, « uae tibi ! » = « la peste t'étouffe ! » ; 283, « uiue sapis » = « tu es la sagesse faite homme » ; 568, « uapulare ego te uehementer iubeo » = « va te faire lanlaire » ; 78, « abi in malam rem maxumam » = « va-t'en aux cinq cent mille diables »... N'est-on pas tenté de dire du traducteur, pour reprendre un mot fameux : « Plautinior quam Plautus »? Mais ne nous plaignons pas. C'est cette verve plautinienne du traducteur qui nous vaut à chaque page des réussites telles que *Epid.* 672, « exenterauit mihi opes argentarias » = « il a étripé mon coffre-fort » ; 582, « argentum egurgitem » = « pour cracher mon argent » ; *Cur.* 392, « Vnocule, salue ! » = « Salut, N'a-qu'un-œil » ; 15, « scurra es » = « quel bourgeois tu fais ! » (*scurra* qualifiant le civil par opposition au militaire).

C'est là une traduction telle que le lecteur ignorant du latin, et qui ne lirait que la page de gauche, ne perdrait pas tellement de ce que Plaute a mis dans celle de droite.

J. Marouzeau.

— *Cicéron*, *Correspondance*, texte établi et traduit par L.-A. Constans, t. I et II : 1934 & 1935, 295 & 195 pages, 30 & 20 francs.

Voilà le type même d'une édition consciencieuse, et qui peut servir de modèle aux éditeurs de cette Collection. L'auteur ne s'est épargné aucune peine, n'a esquivé aucun de ses devoirs : il a refait pour son compte la traduction, il a établi le texte sur nouveaux frais, il a revu les principaux manuscrits, soit par l'intermédiaire de phototypies, soit sur les originaux mêmes, à Paris, en Angleterre et en Italie ; ce qu'il nous

donne est donc une œuvre entièrement neuve, une mise au point qui doit faire date.

Pour la présentation et le commentaire d'un texte qui intéresse à la fois l'histoire littéraire et l'histoire, on pouvait souhaiter la collaboration d'un historien et d'un philologue : on sait que M. Constans est l'un et l'autre.

En ce qui concerne le commentaire historique, ce n'est pas dans ces deux volumes que M. Constans aura pu donner sa mesure : il réserve pour la fin de la *Correspondance* un *Index historique* auquel le lecteur devra sans cesse se reporter, et il projette de couronner cette série de travaux par une étude générale sur *Cicéron d'après sa correspondance.* Mais dès maintenant le commentaire « rerum » a un développement tel que les pauvres « bas de page » de la Collection Budé n'y suffisent pas. Comme la plupart des bons éditeurs de la Collection, M. Constans s'est échappé du cadre imposé : ses notes, débordant des « Blattfüllsel », vont constituer à la fin de chaque volume un bloc imposant. Et ce n'est pas tout : en tête de chaque groupe de lettres sont réunis les renseignements utiles à l'intelligence de ce qui suit dans des Notices très substantielles, souvent enrichies de véritables petites monographies, comme celle qui regarde (t. I, p. 192) l'usage des surnoms. On pourra regretter qu'un commentaire aussi utile soit ainsi dispersé et impose au lecteur une véritable gymnastique des doigts occupés à feuilleter et de l'esprit appliqué à recomposer (sans compter que le lecteur ne comprendra pas sans plus l'usage des astérisques de renvoi, qui est expliqué une fois pour toutes p. 18). Mais M. Constans a dû souffrir plus que nous de l'obligation imposée par le type de la Collection ; notons une fois de plus avec regrets que c'est justement dans les meilleures éditions qu'apparaît l'inconvénient de cette contrainte.

La présentation des Lettres appelle une remarque essentielle : il a paru à l'éditeur que « pour publier la Correspondance d'une façon vivante il fallait renoncer à la division classique en deux recueils et adopter l'ordre chronologique, qui permet de suivre pas à pas, souvent même au jour le jour, la vie de l'écrivain » et la marche des événements. Ce n'est pas là à proprement parler une innovation, puisque cette disposition a été adoptée dans la fameuse édition de Tyrrell et Purser, et aussi dans les Collections françaises Nisard, Panckoucke et Garnier. Nous avons ainsi : d'abord un groupe des années 68-65, puis le « Commentariolum petitionis », puis, année par année, les lettres de 62, 61, 60, le consulat de César (59), l'exil (58-57), le retour d'exil et le ralliement (57-56). Cette méthode de classement a un inconvénient, qui peut passer pour un avantage, celui d'obliger l'éditeur à prendre parti dans les questions de datation. Avantage, lorsque cette contrainte l'amène à trouver de nouveaux

arguments en faveur de sa chronologie (ainsi pour le groupe des lettres à Q. Marcius Philippus ; cf. *Revue de philol.*, 1931, p. 246 et suiv.) ; inconvénient, lorsqu'il arrive que les éditeurs ne sont pas d'accord et que l'ordre se trouve n'être pas le même dans deux éditions « chronologiques » ; inconvénient aussi pour les lettres non datables, pour lesquelles on est contraint de constituer un groupe hors cadre ; inconvénient enfin pour la consultation, car, si M. Constans a soin de reproduire pour chaque lettre l'indication de sa numérotation traditionnelle, il n'en reste pas moins que pour la recherche d'une référence il faut passer par l'Index de correspondance qui figure à la fin du volume.

M. Constans a fait porter son effort sur la constitution du texte. Du travail auquel il s'est livré, nous avions déjà des témoignages dans différents articles publiés ces dernières années ; en particulier, une étude parue dans cette *Revue* (1930, p. 341) sur deux nouveaux manuscrits avait amené l'éditeur des Lettres à Atticus, M. Sjögren, à reconnaître la valeur du ms. *R*, et à l'utiliser à partir du livre IX, et l'étude de divers passages (1928, p. 132) avait fourni à M. Constans l'occasion d'énoncer (1928, p. 114) quelques-uns des principes de critique des textes auxquels il attache le plus de prix.

La valeur qu'il attache à l'établissement méthodique du texte se marque par la place qu'occupe dans l'Introduction l'étude de la tradition manuscrite : près de 40 pages sont consacrées à l'historique de la transmission du texte et au classement des manuscrits. Il serait présomptueux pour un recenseur de prétendre soumettre ces pages à la critique ; la documentation et l'argumentation qu'elles résument emportent la conviction et s'imposeront, je crois, comme une base solide, à tous les éditeurs futurs.

Vis-à-vis des manuscrits, l'attitude de M. Constans est conservatrice. Il a le souci de la tradition plus que de la logique, et nous ne pouvons que l'en approuver. Par exemple, en ce qui concerne l'orthographe, il ne se pique ni de l'unifier conformément à l'usage des modernes, ni de la restituer au nom d'un prétendu usage cicéronien ; il accepte les inconséquences des manuscrits dans la mesure où elles ont des chances de représenter un état ancien.

Pour ce qui regarde le texte, peut-être aurais-je été moins tenté que M. Constans « de réduire au minimum le nombre des *loci desperati* » (p. 41) ; même pour un lecteur soucieux de lecture facile, j'estime la constatation des accidents irrémédiables du texte préférable à la restauration la plus intelligente. En revanche, c'est un service rendu à la vérité et à la grammaire que de maintenir dans le texte tout ce qui dans les manuscrits est défendable : nous y gagnons de voir apparaître en pleine lumière des particularités curieuses du style de Cicéron,

comme l'omission du pronom personnel sujet d'une proposition infinitive (t. I, p. 40-41 et note), le tour pléonastique « nemini nulla in re » que M. R. Durand propose avec raison de respecter dans la lettre 12 (t. I, p. 88, app. crit.).

Ceci dit, il importe peu que dans tel ou tel passage on diffère d'avis avec l'éditeur sur l'interprétation du texte admis, sur un choix de variante ou l'opportunité d'une conjecture ; on ne sera pas embarrassé, du reste, pour tirer de l'apparat critique une collecte de propositions ingénieuses, du type de celles qui ont été publiées dans cette *Revue* (1928, p. 132-133). L'essentiel est que la méthode soit bonne, et constamment appliquée. A cet égard, M. Constans, travaillant dans le sens où L. Havet a orienté notre critique des textes, a réalisé une édition qui fait honneur à cette Collection.

J. Marouzeau.

— *Sénèque. L'Apocoloquintose du divin Claude*, texte établi et traduit par R. Waltz : 1934, x & 17 × 2 pages, et 8 pages de notes complémentaires.

J'ai loué ailleurs (*Revue Universitaire*, juillet 1935) cette édition-traduction ; il me reste à justifier ces éloges et à formuler quelques réserves de détail.

La bibliographie nous apprend l'essentiel. Peut-être eût-elle dû préciser quelques points : il n'y a pas seulement une édition de l'*Apocoloquintose* par Ball, N.-York, 1902 (édition d'ailleurs accompagnée d'une traduction, d'un commentaire et d'un utile index) ; il y a aussi les « Selected essays of Seneca and the satire on the deification of Claudius with introduction and notes » par le même, N.-York, 1908 ; une analyse, un commentaire, une traduction par Weinreich (Berlin, 1923) et une édition teubnérienne (coll. *Eclogae graeco-latinae*) par Sieveking (1932, accompagnée des chapitres de Suétone sur Claude). Enfin, si les traductions britanniques de Sénèque le Philosophe commencent, aujourd'hui encore, par un hommage à Roger L'Estrange (1673), pourquoi oublier ici notre Jean-Jacques, traducteur de l'*Apocoloquintose* (Rousseau, *Œuvres*, Genève, 1782, t. XIV, p. 200 et suiv. ; id., éd. Auguis, 824, t. XII, p. 249 et suiv.)? — et Scarron (*Rom. com.* init.) imitateur de 2, 2?

Le texte est établi avec un sage conservatisme, l'éditeur ayant mieux aimé comprendre que repousser les leçons de ses manuscrits. Il garde avec raison 2, 1 *iussoque* (avec Bücheler), 12, 1 *conuentus*, 15, 2 *illum-ab illo*. De même 1, 3 *quod viderit*, 5, 4 *aeque homericus*, 7, 4 *tibi-* (*tuum ius dicebam*) : peut-être eût-il fallu mentionner sous ces dernières leçons Ball, qui les garde aussi (cf. Weinreich, p. 71 *ad* 5, 4). A l'occasion,

M. Waltz a recours aux *deteriores* : 11, 4 de *durus*, qu'ils lui offrent, il tire avec Rhenanus *durius*, — la leçon du *Sangallensis*, *clarius*, lui paraissant ne pouvoir exprimer l'idée de « mauvaise humeur » (n'oublions pas, cependant, qu'un prince, lorsqu'il grossit seulement la voix, déroge, d'après Sénèque : *De Cl.* 1, 7, 4 *uociferatio — non ex maiestate est*, et que l'on disait *clare exprobrare*, Suét., *Tib.*, 45, 1 *f.*). Il utilisera d'ailleurs telle conjecture vénérable : par exemple le *propter quid?* 8, 2 de Juste Lipse (mss. *per quod*), qui, s'il ne s'impose pas, est une formule interrogative fort naturelle, rapprochée de la formule affirmative *propter hoc* (Varr., *R. r.*, 3, 16, 14, Sen., *Ep.* 9, 1 et 8). Il me semble, en revanche, que *ueteris* (*V*), *ueteribus* (*S*) 14, 4, ne devraient pas donner *ueteranis* (Rhenanus) : aussi bien *missio*, là, signifie la grâce accordée à de vieux criminels. Avec raison, devant les mots *Tristionias*, *Assarionem* 11, 2, que Bücheler a tourmentés, M. Waltz met des croix. De même devant *sormea* (ou *formea*) 10, 3 : il s'accorde ici avec J.-J. Rousseau, qui espéra trouver dans les *Adages* d'Érasme le mot de l'énigme ; toutefois, le mot n'est point dans les *Adages*, et le *sor⟨or⟩ mea* de Bücheler pourrait s'avérer quelque jour la bonne leçon. Enfin 8, 1, le τι de Bücheler après ἔχει, étant donné le T des mss., devrait, ce me semble, être admis. — L'apparat pourrait être plus explicite : dire, par exemple, qui a signalé le premier, 8, 1, la lacune : Jean-Jacques déclare qu'il ne la « voit marquée dans aucune édition » ; Rhenanus ne semble supposer que l'absence de quelques mots grecs. 9, 5, la *fabam* de Bücheler, d'ailleurs bien commentée par M. Waltz, p. 9, n. 4, n'a-t-elle pas fait l'objet récemment d'une note de M. Constans? 11, 2, M. Waltz a raison de garder *tulit;* mais l'apparat ne pouvait-il faire place à la conjecture de Rossbach (*De Sen. phil. l. rec. et em.*, p. 138 et suiv.), *apstulit*, tirée trop ingénieusement de la leçon abrégée du codex, *capt tulit*?

La traduction est exacte et aisée, assez familière, rabelaisienne sans excès. Pourquoi n'a-t-elle pas toujours l'allure d'un conte de Voltaire, comme la version latine de Rousseau? Peut-être pour ne s'être pas allégée comme celle-ci de quelques mots difficiles et pour avoir voulu être toujours fidèle.

Le commentaire, qui est représenté par l'introduction, les notes et les notes complémentaires, est en général pertinent et sobre. On voudrait toutefois une indication (par exemple, Albertini, *Emp. rom.*, III, IV et VI) pour la mise au point des critiques visant tout le règne. Sur la date de l'opuscule, M. Waltz ne s'est pas prononcé. Il en place seulement la publication « presque aussitôt » après le discours tenu par Néron devant le Sénat le jour des funérailles. Cependant, le *saturnalicius princeps* (8, 7) ne nous ferait-il pas penser au mois de décembre? Tel des noms donnés à des *Phylae* d'Alexandrie en octobre-novembre et signalés par

Wilcken a déjà suggéré cette hypothèse. Peut-être sommes-nous, trop souvent, tentés de rapprocher de la « comédie des larmes » (Tac., *Ann.*, 13, 4) l'*Apocoloquintose*, et du jeu de mots officiel de Néron (Suét., *Ner.* 33, 2, *mōrari*) les allusions à Claude μῶρος ou *fatuus*, et d'oublier que le *D. Cl.*, où plus d'une attaque rappelle celles de la satire, est au plus tôt de janvier 55. — Le respect témoigné par Sénèque à Agrippine nous paraît moins évident qu'à M. Waltz (p. II). L'œuvre semble plutôt destinée à ruiner le prestige de celle qui avait été instituée prêtresse du nouveau culte (Tac., *Ann.*, 13, 2 *f*) et allait invoquer, pour se faire craindre, le nouveau *Diuus* (Tac., 13, 14 *f.*). Livie déjà avait été proclamée flamine (et fille) du dieu Auguste (Dion Cass., 56, 46, 1 et suiv. ; Vell. Pat., 2, 75, 3) : le rappel de cette marque d'honneur dans la bouche de *Diespiter cos. designatus*, 9, 4, n'était point fait pour grandir l'émule de Livie (Tac., 12, 69 *s. f.*), cette Agrippine devenue flamine à l'occasion d'une apothéose ridicule et « digne des métamorphoses d'Ovide » (9, 5). — Plus d'un rapprochement avec Suétone nous met à même de comprendre les allusions satiriques à Claude, l'historien, l'érudit, le philologue, le citateur. Quelques rapprochements avec Sénèque lui-même (*Ad Pol.*, *De br. uit.*, *Ep.* 108, 24 et 30) auraient été instructifs et sur la culture de Claude et sur le caractère de Sénèque, comme sur son opinion de l'histoire et de la « philologie ». Quant aux brimades, à la bouffonnerie du ton, ce n'est, peut-on dire, que la suite des brimades essuyées de bonne heure par le prince dans le palais (Suét., *Cl.* 8), et l'écho de sa propre scurrilité (*Cl.* 41, 2).

Cette séance de curie tenue parmi les dieux et les demi-dieux nous paraîtrait rentrer davantage dans le genre de la Ménippée si les dialogues des morts de Lucien et les traits décochés par Ménippe aux grands de la terre, et l'*Icaroménippe* (Weinreich, p. 59) étaient évoqués par une note. Telle partie, plus grave, comme le discours indigné d'Auguste, s'entendrait mieux (après tout il est question de monuments, *opera*, 10, 1 — cf. Suét., *Aug.* 100, 9, — qu'il avait élevés), si l'on nous disait que les cendres du fantoche sanguinaire, bourreau de la postérité d'Auguste (10, 4 ; 11, 1), avaient été portées au mausolée du Champ-de-Mars, où reposaient le fondateur de l'empire et, à commencer par son neveu Marcellus et son gendre Agrippa, sa famille. Sur une des plaques de bronze extérieures, on lisait précisément les mots *parta* — *Pax* (cf. *De Cl.* 1, 9, 4), répétés ici (10, 2) par le dieu Auguste lui-même.

L'annotation est souvent fine (cf. p. 3, n. 5 ; p. 4, n. 4), toujours juste — ou intéressante (14, 2 *claudiana lingua*) ; parfois neuve (sur les *mures* 7, 1 ; 8, 3). Elle pourrait être, ici ou là, plus explicite : par exemple, p. II, sur l'abolition du culte de Claude sous Néron (en fait, à partir de 10, 4, Sénèque n'emploiera jamais plus l'épithète *Diuus Cl.*) — abolition non

définitive (Suét., *Cl.* 45 ; *Vesp.* 9 ; cf. Pline, *H. N.* 35, 94, etc.) ; sur les « hommages poétiques » offerts aux nouveaux princes (4), hommages rendus par Sénèque lui-même (*De Cl.*, 1, 8, 4 *oreris*, 2, 1, 3 *f.*) et par Calpurnius (*Egl.* 1, 41 et suiv.) à Néron, par Quinte-Curce à Claude, 10, 9, 2, etc. ; sur les *tria uerba* 11, 3 (la traduction si heureuse de M. Waltz fera-t-elle penser le lecteur moyen à l'expression légale du type *hoc meum est* qui établissait un citoyen propriétaire d'une chose [Brisson, *Formulae*, p. 419[1]] et en même temps à l'expression proverbiale, Sén., *Ep.* 40, 9, *tria uerba non potest iungere*, appliquée aux gens peu diserts, et relevée ici, dans l'invitation adressée à un bègue, par l'adverbe *cito* !). La première note vise la « parodie des déclarations d'impartialité habituelles aux historiens ». Et la parodie de l'exactitude historique : 9, 2, *Is (Ianus, cos. designatus) multa diserte — dixit, quae ideo non refero ne aliis uerbis ponam quae ab illo dicta sunt*[2]? — La note sous 1, 2 *f.*, *ad deos isse* signale, peut-être à tort, une inexactitude : Sénèque dit « le dieu Auguste », mais « Tibère César » tout court. *Isse* reproduit ironiquement la flatterie de gens comme le sénateur Livius (Ball l'a bien vu). Sur 3, 3, *omnes-togatos*, la note p. 3, n. 3, dit l'essentiel. On attendrait : « cf. *De ben.* 6, 19, 2 », et puisque Claude va rencontrer Auguste, qui fit tout le contraire à l'égard des « pérégrins » : « cf. Suét., *Aug.* 40, 5 sq. » ; et peut-être, puisque le défunt avait eu la mémoire de son aïeul Antoine en vénération (Suét., *Cl.* 11, 6) : « cf. le rêve un instant réalisé par Antoine, Cic., *Phil.* II, 36, 92 *f.* ». 8, 1, certes, les mots (*tibi*) *nihil clausi* « s'adressent à Hercule » ; mais tout le monde se souviendra-t-il de tant de portes enfoncées par Hercule?

La partie métrique est judicieusement commentée et présentée.

Faute d'espace, M. Waltz nous a suggéré, par son commentaire et par sa traduction, élégante, bien revisée, ce qu'il aurait voulu nous dire s'il avait disposé d'un cadre plus large.

F. Préchac.

Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg.

— Vol. V : J. Gagé, *Res Gestae Diui Augusti* : Paris, Les Belles-Lettres, 1935, 213 pages et 4 planches, 25 francs.

Le jolie collection verte, si bien inaugurée par l'édition du *de Spectaculis* que nous devions à A. Boulanger, vient de s'enrichir d'un précieux n° 5 : une édition des *Res Gestae* d'Auguste procurée par Jean Gagé.

1. Ce n'est pas Stahr, comme le pense Ball, qui est l'auteur de ce rapprochement.

2. Cf. Tac., *Ann.* 15, 63 f. : *suppeditante eloquentia scriptoribus pleraque tradidit, quae in uulgus edita eius uerbis inuertere supersedeo.*

Que la nécessité de cette publication ait été impérieuse, historiens et philologues le savent assez. La dernière édition française, celle de R. Cagnat et C. Peltier, qui avait mis à notre disposition sous une forme excellente l'essentiel de la deuxième édition de Mommsen, date de quarante-neuf ans, et à l'étranger il n'y a pas eu d'édition récente qui puisse faire autorité ; le beau et gros volume de C. Barini, par exemple, que j'ai eu l'occasion de pratiquer, a été fait vite et n'est pas, tant s'en faut, exempt d'erreurs graves.

D'autre part, alors que Mommsen ne connaissait guère que l'inscription d'Ancyre, deux nouveaux exemplaires du texte sont venus transformer le problème critique. De 1928 à 1930, on a découvert à Apollonie de Pisidie des fragments d'un texte grec ; les plus importants ont été publiés en 1933 par MM. Buckler et Calder dans les *Monumenta Asiae Minoris antiqua*, volume IV. De 1914 à 1924, à Antioche de Pisidie également, ce sont des fragments d'un texte latin qu'on a trouvés et qui ont paru en particulier dans le XIXe *Beiheft* de *Klio* sous la signature de MM. W. Ramsay et A. von Premerstein. Quant au texte d'Ancyre lui-même, J. Gagé a eu pour en améliorer les lectures deux sources neuves. M. Martin Schede lui a communiqué de remarquables photographies faites en 1926 ; il lui a même permis d'en reproduire quatre, qui sont fort instructives. Enfin, M. Wilhelm Weber, professeur d'histoire ancienne à l'Université de Berlin, a, en 1929, fait à Ancyre une revision d'ensemble et a donné de ses nouvelles lectures une liste partielle dans les *Monumenta Asiae Minoris* cités plus haut ; J. Gagé n'a pas manqué d'en tenir compte ; il a eu également la bonne fortune de se voir confier par M. Weber les principaux résultats de ses recherches, encore inédits, et qui paraîtront en appendice à un *Princeps*, *Zur Geschichte des Augustus*, tome I, actuellement à l'impression ; de ces notes, J. Gagé a extrait le suc en quelques pages (p. 187-192), qui laissent espérer beaucoup de la revision Weber.

Cela posé et J. Gagé ayant tiré parti avec intelligence et prudence de tous ces éléments nouveaux, on se rend compte que cette édition représente et représentera une date dans l'édition de la *regina inscriptionum*. Le volume, dont la page de garde s'orne d'une belle dédicace à tous les devanciers, débute par une Introduction de 70 pages. — I. Origine des *Res Gestae ;* archétype placé devant le mausolée de Rome ; valeur de la traduction grecque (cf., entre autres, les travaux de A. P. Meuwese). — II. Plan et genèse de l'œuvre. *Honores*, *impensae*, *res gestae ;* réfutation de la théorie de Kornemann ; pour J. Gagé, première rédaction entre 27 et 23 ; mise au point entre 8 et 2 ; dans les dernières années, quelques additions très limitées. — III. Destination et genre littéraire. La monarchie d'Auguste est à la mode et l'éditeur note le ton

monarchique qui « règne » dans les chapitres XXV à XXXIII ; quant au genre, il songe surtout à l'*elogium triumphale*. — IV. Valeur historique et influence. Malgré le titre, ces huit pages s'adressent aux historiens de la langue et de la littérature. — V. Le texte. Comparaison entre les diverses sources ; principes suivis dans l'établissement du texte ; pour les philologues encore, un paragraphe important sur l'orthographe. — VI. Bibliographie des éditions et des études essentielles.

Suit le texte, latin au verso, grec au recto ; le caractère droit ordinaire reproduit le texte lisible d'Ancyre, le caractère gras ou égyptienne les lettres conservées par une des deux sources secondaires (*Mon. Antiochenum* pour le latin, *Apolloniense* pour le grec), le caractère penché ou italique les lettres absentes des monuments et simplement restituées. Si l'on ajoute à cela les parenthèses, les crochets, les points, les traits verticaux marquant la linéation ou la pagination, etc..., on comprendra quel chef-d'œuvre typographique représente le volume et quel pénible soin il a exigé de l'auteur et du correcteur d'épreuves. Par là s'explique le prix relativement élevé du livre, prix que je regrette tout en sachant les frais énormes de l'entreprise. Je le regrette en pensant aux étudiants, car il serait bon qu'un texte, qui a un tel intérêt philologique, historique et littéraire, pût être aisément mis au programme des licences et même des agrégations. J. Gagé ne pourrait-il étudier ce petit problème et obtenir de son imprimeur un tirage à part du texte latin seul?

Sous le texte, un commentaire excellent, copieux sans excès, qui fait place aux *testimonia*, mais n'oublie pas la bibliographie moderne. A la fin, des *indices* : données chronologiques, noms propres, personnages désignés par allusions, vocabulaire (où sont relevés avec un soin particulier les termes de la langue politique et religieuse), principales correspondances entre les *Res Gestae* et la *Vita Augusti* de Suétone, *errata* (p. 169, dernière ligne, ne faudrait-il pas compléter *Hi*[*spaniam*]?). En terminant, j'attire l'attention des lecteurs sur un appendice de 30 pages intitulé *Calendrier d'Auguste ;* c'est la liste, dans l'ordre des jours de l'année, de tous les anniversaires heureux ou tristes de la famille d'Auguste (son père adoptif y est compris). En face de chaque événement, l'année, les références aux calendriers antiques, aux auteurs (le plus souvent les *Fastes* d'Ovide), aux *Res Gestae* et aux travaux modernes. On sent que J. Gagé a composé cet *excursus* avec amour ; c'est par là que sa publication du « testament » se rattache à ses recherches personnelles sur l'idéologie de la religion impériale.

Sur cette question, J. Gagé a publié des mémoires substantiels et originaux : Romulus-Augustus, *Les sacerdoces d'Auguste et ses réformes religieuses, La* Victoria Augusti *et les auspices de Tibère, La Victoire d'Auguste, thème de l'art impérial romain, Observations sur le* Carmen saecu-

lare *d'Horace*, etc... ; ce sont des articles, et les Revues n'ont pas coutume d'en rendre compte. Je voudrais cependant que ce catalogue trop bref donnât au moins une idée de cette production où quantité et qualité s'unissent. A quoi vient s'ajouter cette remarquable édition des *Res Gestae*, la plus considérable qui ait paru depuis la deuxième de Mommsen, sur laquelle, grâce aux nouveaux fragments découverts, elle marque un progrès certain. Non seulement la France applaudira à cette publication, mais je ne crains pas de dire aussi que l'étranger nous l'enviera, et je ne puis décerner à l'auteur plus grand compliment. Parmi les Farnésiens, latinistes ou historiens, il n'en est pas qui fasse plus d'honneur à celui dont nous sommes les disciples que Jean Gagé ; qu'il accepte cet hommage chaleureux d'un contemporain et d'un camarade, hommage moins autorisé que celui d'un maître, plus rare peut-être.

Marcel Durry.

Collection Garnier.

— *Plaute*, t. I [*Amphitryon*, *L'Asinaire*, *La Marmite*, *Les deux Bacchis*] ; t. II [*Les Captifs*, *Casine*, *Charançon*, *Épidique*], par H. Clouard : 567 et 547 pages, 18 francs le vol.

Que dire de l'Introduction de ce premier volume? L'auteur nous y apprend, en ce qui concerne l'œuvre, que « les pièces de Plaute présentaient une division par actes en nombre indéterminé, les acteurs coupant comme ils voulaient (!) » ; pour la morale, que « Plaute désigne les malheurs qu'apporte le vice avec lui et donne ainsi la meilleure des leçons (!) » ; en ce qui regarde l'écrivain, que « le théâtre de Plaute fait briller une verve ardente et énergique (?) », que « la versification elle aussi trahit la force du tempérament et contribue à la santé de toute l'œuvre (?) » ; le texte est « un peu vieilli ; il contient même quelques fautes (?) » ; on l'arrangera un peu avec l'aide des récents éditeurs, « de façon à donner aux étudiants toute confiance » ! Que dire du commentaire? Sept ou huit pages de notes pour trois pièces ne peuvent pas apporter beaucoup d'éclaircissements à un texte qui en exigerait tant, surtout quand les explications sont du type : « Le jeu de mots est tiré par les cheveux », « La vieille chante là une véritable chanson du vin », « Ces propos ne sont qu'obscénités ». L'auteur dira que l'essentiel est la traduction ; et, en effet, la traduction est « excellente, exacte, agréable », pour reprendre les mots qu'applique M. Clouard lui-même à la traduction de Naudet ; car c'est la traduction Naudet qui est reproduite ici, sauf quelques corrections, parfois superflues (*Epid.* 582, « argentum egurgitem » = « pour jeter mon argent par les fenêtres »), parfois plus heureuses (*Epid.* 16, « scurra es » = « tu es un freluquet »).

— *Cicéron, Tusculanes*, par Ch. Appuhn : 504 pages, 18 francs.

Le texte de cette édition est celui de Pohlenz (1912) pour les deux premiers livres, de Heine (1929) pour les trois autres ; l'auteur ne s'attribue aucune responsabilité dans la présentation. N'est-ce pas là un renoncement un peu commode? En tout cas, il ne va pas sans inconvénients : comment, pour me borner à deux exemples, l'auteur justifie-t-il (I, 1) le texte « CDX post Romam conditam » qui nous donnerait, selon le calcul établi note 3, le chiffre de 240 + 410 = 650 pour la date de la fondation de Rome? Comment explique-t-il la chronologie supposée par le passage qui suit, où le texte accepté sans commentaire nous donne Ennius comme l'aîné de Plaute?

Pour ce qui est de la traduction, M. Appuhn s'excuse des critiques qu'il peut encourir en alléguant l'imprécision du vocabulaire de Cicéron traducteur ; il faudrait dire, plus nettement qu'il n'est fait dans l'Introduction (p. 3), que cette imprécision est chez Cicéron plutôt dans l'esprit que dans l'expression. En tout cas, M. Appuhn, professeur de philosophie, s'est appliqué, parfois au prix d'additions et circonlocutions, à éclairer et la pensée philosophique et l'argumentation, souvent subtile et fuyante, de son auteur. Nous devons lui en être reconnaissants, comme aussi des 65 pages compactes des notes, d'ordinaire fondées sur une bonne documentation, qui accompagnent ce texte difficile (pourquoi ne mentionne-t-il pas la traduction récente de l'édition G. Budé, avec laquelle, du reste, il rivalise souvent à son avantage?).

— *Tite-Live, Histoire romaine*, t. I, l. I-II, par E. Lasserre : 395 pages, 18 francs.

Édition consciencieuse, munie d'une bonne introduction, tenue à jour des plus récentes publications, comme le Tite-Live du regretté Bornecque, et qui s'efforce par des notes copieuses de renouveler le commentaire en partie périmé de Weissenborn-Müller.

A vrai dire, ces notes sont presque exclusivement de caractère historique (et Dieu sait si Tite-Live, en effet, a besoin d'un commentaire critique et explicatif), d'ordinaire empruntées aux bonnes sources (il est curieux que M. Lasserre reprenne à son compte dans la note 110 la vieille erreur qui fait attribuer à Cicéron relativement aux augures le mot de Caton, qui s'applique aux haruspices ; cf. *De nat. d.* I, 71, mais aussi *De diuin.* II, 24, 51). Rares sont les commentaires relatifs au texte proprement dit, à la langue et au vocabulaire : il y aurait des réserves à faire sur la dérivation de *Egerius-egere* (note 104), de *Stator*-qui *sistit* aciem, etc. A la note 250, pour une fois que l'auteur signale chez Tite-

Live une particularité d'expression (il s'agit de la phrase II, 33, 10, Menenius, uir omni uita pariter patribus ac plebi carus, post secessionem carior plebi factus) en supposant une inconséquence ou une négligence, je crois bien qu'il faut innocenter Tite-Live : « omni uita » signifie correctement non pas « sa vie tout entière », mais « sa vie dans l'ensemble », et « post secessionem » extrait de cette vie une circonstance particulière.

Il y a beaucoup à louer dans la traduction ; j'y vois rendues même les nuances (I, 1, si res *per*scripserim = en écrivant l'histoire *entière*), même les finesses de construction (comme la disjonction expressive II, 1, *Liberi* iam hinc *populi romani* res... = C'est d'un peuple romain désormais libre que...), même les images (II, 1, 6, ut bonam frugem libertatis maturis iam uiribus ferre possent = qu'il put porter, une fois ses forces mûries, la belle moisson de la liberté).

Édition propre à piquer l'émulation du traducteur, déjà attelé à sa tâche, de la Collection Budé.

Ovide, Les Fastes, par E. Ripert : 393 pages, 15 francs.

M. Ripert, auteur d' « Ovide poète de l'amour, des dieux et de l'exil », et qui avait déjà traduit pour cette Collection les Héroïdes, s'attaque ici aux Fastes, un des textes les plus difficiles de la poésie latine. Quand on sait les trésors d'érudition qu'un James Frazer, spécialiste de la mythographie, a dû dépenser pour son édition monumentale de cet ouvrage, on ne sera pas trop étonné que dans le cadre d'une modeste collection de vulgarisation le commentateur soit gêné par l'énormité de sa tâche. Tout de même, sa désinvolture va un peu loin.

Rien qui ne soit étrange ; d'abord le texte lui-même : le mot qui signifie « l'air » est écrit *æra* (I, 155) ; *macte* devient *mætus* (note 106), *arbore* s'écrit *arbæ* (note 102), *fratres* = *fratus* (note 92) ; on nous parle d'un *Thitoni* cubile (note 123) et de la défaite de l'*Aellia* (note 39). Fautes d'impression? Bien sûr, mais en pareil nombre... !

Que dire de la traduction? « Dexter ades » est traduit « veille à la droite » (I, 69) ; « iubar » (I, 78) est traduit « la crinière », donc confondu avec « iuba » ; « bruma », le solstice (I, 163), devient « le jour d'hiver » (?). Innombrables sont les erreurs de ce genre ; d'autres sont plus graves : dans « tum patitur cultus ager », traduit par « les terres cultivées souffrent » (I, 159), *cultūs*, accusatif pluriel d'un substantif, est pris pour *cultŭs*, nominatif d'un adjectif, si bien que se trouvent faussés à la fois la construction, le sens et la métrique.

Le commentaire ne contient pas moins d'étrangetés : la note 41 nous dit qu' « on n'ouvre le temple de Janus qu'en temps de paix », la note 50 « qu'il est ouvert en temps de guerre » ; la note 54, citant le verbe *pateo*, lui donne le sens transitif d' « ouvrir » ; la note 62 appelle *deum* « une con-

traction poétique pour *deorum* ». Le latin semble considéré comme une langue qui vient du grec : « *fari* vient de φήμι » (note 30), *calendae* de καλῶ ; le grec lui-même est étrangement interprété : la note 99 nous propose un mot ἄγων qui signifierait « sans angle », monstre issu sans doute d'une contamination entre l'adjectif ἀγώνιος, qui a, en effet, ce sens, et le substantif ἀγών, qui n'a aucun rapport. Mais faut-il poursuivre ces sondages?

— *Ausone, Œuvres en vers et en prose*, par M. Jasinski : 2 vol. de 300 & 310 pages, 15 & 15 francs.

A la bonne heure ! Voici une édition et une traduction consciencieuses. On n'attendra naturellement pas dans cette Collection que l'auteur apporte de l'inédit, mais l'Introduction est un bon résumé de ce qu'il faut savoir pour lire Ausone ; les sources sont honnêtement utilisées (l'auteur aurait pu pour la Moselle, outre De la Ville de Mirmont, utiliser le commentaire de l'édition Hosius) ; le texte est consciencieusement revu (les divergences par rapport aux prédécesseurs sont parfois insuffisamment expliquées ; ainsi pour *Mos.* 139, *defensa*, et 149, *magno*) ; la traduction est aisée, de tour français, avec même des coquetteries (comme celle de traduire par des monosyllabes les monosyllabes de *Technop.* 3), avec cela assez rigoureuse ; je note, au cours de quelques sondages, que *Parent.* 18, 8, « Rutupinus ager » est insuffisamment traduit par « le pays breton » (cf. Juv., *Sat.* IV, 141-142, Rutupino... edita fundo | Ostrea) ; *Technop.* 4, 1, c'est trahir le pittoresque proverbe latin « sequitur uara uibiam » que de le rendre par « un malheur ne vient jamais seul » ; *Ordo urb. nobil.* 17, 138, je ne crois pas que dans « aestiflui amnes » il y ait l'idée d'un « courant bouillonnant » — il s'agit de la Gironde ! — mais Ausone note plutôt le mouvement du flux qui remonte le fleuve ; *Eclog. lib., Dist. de mens.* 24, « ut a bruma mox nouus annus exeat » doit s'entendre comme Ov., *Fast.* I, 163, « bruma noui prima est ueterisque nouissima solis », et « bruma » signifie « le solstice », non « les frimas »...

Mais ne taquinons pas un auteur qui, par sa science et sa conscience, relève le niveau de cette Collection.

J. Marouzeau.

Collection Hatier.

La librairie Hatier continue la publication de ses *Classiques pour tous* par une petite édition de :

— *César, De bello ciuili* (Extraits), par Mlle A. Freté : Fasc. nº 528, 70 pages in-16.

Édition modeste, dans un cadre qui ne permettait pas à l'auteur de déployer son érudition, mais qui, en deux pages d'Introduction de style

« Commentarii », avec l'éclaircissement de quelques cartes et de brèves notes au bas des pages, doit permettre à l'élève de se débrouiller et de saisir l'intérêt de son texte.

Les notes sont pour la plupart de caractère historique ; quelques-unes expliquent par une traduction les termes techniques ou les expressions difficiles ; d'une concision qui défie toute concurrence, elles représentent l'effort d'une science sûre et abondante pour épargner la peine au consultant et la place à l'imprimeur. Comprimé d'édition, à recommander pour la poche de l'élève studieux.

— *Virgile*, *Énéide*, livres IV & VIII, par Mlle A. Guillemin : 87 & 96 pages in-16, 3 francs chaque.

Mlle Guillemin, dont on connaît les savantes études sur Virgile, s'est contrainte — ou amusée — à présenter aux jeunes élèves dans un format « Poucet » deux chants de l'*Énéide*.

A vrai dire, elle n'a pas pour cela renoncé à sa science ; elle s'est seulement ingéniée à la rendre accessible.

D'abord pourquoi le choix de ces deux chants? Parce que le 4e est le livre carthaginois, et le 8e le livre romain. Là, la reine d'Orient, riche, fastueuse, offrant l'amour avec l'hospitalité, les tentations de vie facile et les abandons humains. Ici, la rude Italie, le devoir pénible, le renoncement divin, l'avenir austère, la voie de la vertu qui conduit de la pauvre cour d'Évandre à l'Empire d'Auguste. Virgile a-t-il voulu cette opposition? La démonstration de Mlle Guillemin montre en tout cas qu'elle était dans son « subconscient » au point d'inspirer toute la conduite du 8e Chant.

Il y a bien autre chose en marge de cette édition : il y a par exemple la conception romaine, morale et politique pour ainsi dire, de la mythologie : Vénus attachée à préserver son fils de l'amour qu'elle incarne et ramenant Didon de la passion pour l'étranger à l'amour conjugal.

Il y a autre chose encore dans les substantiels préliminaires de ces deux petits volumes : d'une part, l'explication de l'épopée virgilienne par une sorte de contamination des genres ; d'autre part, toute une série de remarques sur la langue, le style, la métrique, auxquelles renvoient, le cas échéant, des notes de bas de page chargées de matière.

Je formulerais seulement quelques réserves sur les titres qui servent à grouper les Remarques relatives à la langue : Richesse du vocabulaire, Renouvellement de la langue, Préférence donnée à la parataxe. Plutôt que « richesse », je dirais « couleur » ou « affectivité » ; plutôt que « renouvellement », j'imaginerais « aspect et procédés de la poésie nouvelle » ; quant à l'emploi de la parataxe, c'est un aspect particulier sous lequel ne viennent guère se ranger les remarques 80 à 92.

Certaines explications linguistiques ne sont pas sans prêter à des objections : n° 25, explication des formes dites « syncopées » (*monstrarat*) par une chute du *v* et de la voyelle voisine ; n° 26, attribution à la langue parlée des formes du type *compostus*, *traxe*... ; n° 28, réduction à *-i* des génitifs en *-ii* (il faudrait dire plutôt : substitution à l'ancien génitif en *-i* d'une forme analogique en *-ii*) ; n° 81, attribution à l'influence alexandrine de l'usage qui consiste à mettre en seconde place dans la phrase les particules coordonnantes (il s'agit là du développement d'un usage ancien, et même indo-européen, à rapprocher des faits signalés n° 77)...

Mais c'est être bien pédant que de prendre par ce biais un Commentaire dont le mérite, hors de proportion avec le format de cette édition, est de présenter aux élèves, sans étalage de technique et d'exégèse, un Virgile renouvelé, vu avec des yeux neufs et éclairé de toutes les lumières qu'a values à l'auteur un long commerce avec la poésie latine et une fructueuse pratique de l'enseignement.

J. Marouzeau.

Bibliothèque d'Oxford.

— *M. Tulli Ciceronis Pro Caelio*, ed. by G. Austin : Oxford, Clarendon Press, 1933, xx & 131 pages, 4 sh. 6.

Le *Pro Caelio*, discours vivant, actuel, pittoresque, riche en aperçus sur la politique et la vie sociale, est un de ceux qui méritaient le mieux une édition particulière. Celle de M. Austin nous donne une *Introduction* très satisfaisante, complétée par sept *Appendices* qui traitent de questions spéciales, comme la naissance de Caelius, la marche du procès, etc. Deux pages de *Bibliographie* donnent l'impression d'une documentation approfondie, et cette documentation apparaît, en effet, au cours des 65 pages de *Notes* qui font suite au texte. Mais pourquoi faut-il que cette bibliographie s'encombre d'indications aussi superflues que : Roby, *Latin Grammar*, 1876 (!), ou aussi vagues que : Bährens, *Revue de philologie*, 1884 ; Münzer, *Realencyclopädie*, III, 1266, etc., et d'autre part passe sous silence un ouvrage tel que : F. Antoine, *Lettres de Caelius à Cicéron*, dont l'introduction a trait pour une bonne part aux faits de cette cause? L'apparat critique est clair et suffisamment meublé, le commentaire ample et varié, enrichi de quantité de références aux études modernes et aux textes anciens. La présentation est plaisante, comme d'ordinaire celle des éditions anglaises. Type d'édition à recommander.

Nuova Biblioteca dei classici « Lemonnier ».

— *C. Lucilii Saturarum reliquiae*, in usum maxime academicum digessit

breuissimaque adnotatione critica instruxit N. Terzachi : Firenze, Le Monnier, 1934, 93 pages, 15 lires.

Voici, enfin, une édition accessible de Lucilius. Celle de Fr. Marx est épuisée, celle de Diehl (dans les *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen*) est insuffisante et incomplète. Celle-ci, fondée sur le texte de Marx, ne présente que peu de corrections nouvelles et se borne, pour les passages difficiles, à inclure dans l'apparat critique de brèves explications empruntées aux grammairiens anciens ou aux philologues modernes, en particulier Cichorius, Leo et W. Schmitt. Malheureusement, à mon avis, M. Terzaghi a cru bon de remanier l'ordre des fragments de façon à rapprocher ceux qui paraissent faire corps ensemble et à restituer ainsi une image approximative de la Satire lucilienne. Le bénéfice n'est peut-être pas grand, étant donné l'état ruineux des fragments, et les inconvénients sont notables : d'abord, il a fallu reléguer à la fin de chaque livre et à la fin du recueil les fragments non localisables ; puis la nécessité de garder la numérotation de Marx en vue des références a obligé : 1° à accompagner le texte de trois numérotations : chiffre de Marx, chiffre substitué, numérotation paginale ; 2° à faire suivre l'édition de près de 20 pages d'Index pour donner la correspondance, dans les deux sens, entre les deux numérotations.

Pour ce qui est du texte et des brèves explications qui l'accompagnent, je n'en dirai rien aujourd'hui, me réservant d'y revenir lorsque aura paru le Commentaire dont M. Terzaghi nous annonce pour bientôt la publication et qui répondra à un besoin des plus urgents.

J. Marouzeau.

Éditions diverses.

— *Ouidii Ex Ponto liber primus*, comment. exegetico instr. A. Scholte : Amersfurt, Van Amerongen, 1933, xxvii & 180 pages.

Cet essai d'édition a servi à son auteur de dissertation inaugurale. L'Introduction contient un honnête résumé de ce qui a été dit sur les Pontiques, avec beaucoup de place donnée aux jugements littéraires et de moralité, dont nous nous passerions bien. Sur la langue du recueil, M. Scholte croit devoir se faire l'écho des jugements qui ont été portés sur les « barbarismes » d'Ovide, prétendues fautes de langue et de métrique, qu'il veut bien, du reste, lui pardonner : « cur poetae exulanti aliquanto neglegentius uersificanti molesti simus, non uideo » (p. xx) ; Ovide n'a sans doute que faire de notre indulgence : parmi les particularités de langue qui sont signalées p. xx-xxi, je n'en trouve guère qui ne soient autorisées par l'exemple d'autres auteurs ou autorisables en vertu d'analogies.

Le texte est celui de Ehwald-Levy, sauf divergences que l'éditeur signale en note, se réservant de les justifier dans le Commentaire. On trouvera sans doute que M. Scholte choisit souvent la bonne variante, mais on regrettera que son choix ne soit pas toujours fondé sur une interprétation méthodique de la tradition manuscrite.

Le Commentaire, très abondant, remplit 160 pages (pour 20 pages de vers). Trop abondant peut-être, car il contient bien des remarques oiseuses du type : I, 2, 31, tot funera = tot caedes ; I, 2, 29, stupor = torpor ; I, 3, 8, admonitu tuo = admonitione tua ; fortior = ualentior ; I, 5, 82, signa = sidus. A quoi bon nous rappeler, I, 1, 49, que *sentio* peut se construire avec la proposition infinitive? En revanche, c'est trop peu que de nous dire, à propos de I, 3, 46, leuius sit caruisse, que l'infinitif parfait s'emploie fréquemment dans ce type de phrase : il faut ou expliquer cet infinitif dit quelquefois « aoriste » ou renvoyer aux grammaires. Ce n'est pas assez de signaler que *Iuleae* (I, 1, 46) est quadrisyllabique ; il faudrait expliquer la quantité de l'*ē*. Il n'est pas exact de dire, I, 1, 29, que *deorum* signifie « Caesaris eiusque familiae » ; Auguste seul est dieu et le pluriel est un générique comme celui de *liberi* signifiant « la progéniture », même réduite à un enfant.

L'intérêt principal de ce commentaire est de contenir quantité de rapprochements qui éclairent soit l'usage d'Ovide, soit le processus de l'imitation, et aussi une masse de renvois à des études spéciales, en particulier à celles qui sont très utilement énumérées dans une Bibliographie préliminaire (p. XXV-XXVI).

Œuvre d'un jeune, et par là même offrant prise à la critique, cette édition apporte un secours non négligeable à l'exégèse ovidienne.

J. MAROUZEAU.

— *Tertulliani Apologeticum*, rec. J. MARTIN (Florilegium Patristicum, VI) : Bonn, Hanstein, 1933.

Le professeur J. Martin, de l'Université de Würzbourg, s'est fait connaître par de bons travaux dans le domaine de la patristique. L'édition qu'il vient de donner de l'*Apologétique* de Tertullien au *Florilegium Patristicum* offre, dans l'introduction, un résumé fort clair des nombreuses discussions dont le texte de ce traité a été l'objet depuis une vingtaine d'années. Pour sa part, J. Martin ne veut s'asservir ni au *Fuldensis*, ni à la Vulgate, et croit qu'une solution n'a chance d'être généralement acceptée que lorsque tous ou presque tous les manuscrits de la Vulgate auront été sérieusement étudiés. — Le texte est accompagné d'un apparat critique, d'un commentaire en latin où de nombreux rapprochements avec d'autres passages de Tertullien lui-même faci-

litent l'intelligence de sa pensée. — Un index des noms termine ce consciencieux travail, qui ne devra être négligé par aucun « tertullianisant ».

P. DE LABRIOLLE.

— *Festus Avienus, Ora maritima.* Édition annotée, précédée d'une Introduction et accompagnée d'un Commentaire par A. BERTHELOT : Paris, Champion, 1934, 159 pages, 6 cartes, 10 francs.

On trouvera dans ce travail, après une étude sur ce poète-géographe de la fin du IVe siècle apr. J.-C., le texte latin d'après l'édition Holder, corrigée par endroits (le nouvel éditeur reste fidèle à l'édition princeps), la traduction de nombreux passages particulièrement importants et un commentaire détaillé qui conduit M. Berthelot à reconnaître, non pas l'imitation d'un périple phénicien, comme certains l'ont proposé, ni l'adaptation d'un original grec, forgé arbitrairement par Müllenhoff, mais l'amalgame de sources multiples, entre lesquelles Aviénus a généralement préféré les plus anciennes, l'archaïsme étant à la mode du temps. Grâce à lui, nous avons ainsi le souvenir de très vieux documents sur les pays de l'Europe occidentale, principalement l'Espagne et le sud de la France. Sa description correspond en réalité à un état de choses qui a dû subir des changements dans l'intervalle de quinze siècles successifs, mais avant tout à la situation aux VIe-IVe siècles avant notre ère. On notera la mention curieuse d'une migration, celtique selon lui, qui, de l'ouest de l'Espagne, se dirigea vers les deux Bretagnes, puis vers le Danemark.

Victor CHAPOT.

— *Annus Festivus. Het kerkelijk Jaar door een keuze uit oudchristelijke latijnsche schrijvers toegelicht*, door Chr. MOHRMANN, met een inleiding van Jos. SCHRIJNEN : Nijmegen, Van de Vegt, 1935, 251 pages.

Ce recueil de textes chrétiens est destiné à la lecture dans les écoles et répond à un besoin de l'enseignement hollandais. Les textes y sont rangés selon le calendrier et choisis en considération des fêtes : un sermon de S. Augustin sur le psaume « Deus manifestus *ueniet* » est donné pour le premier dimanche de l'*Avent;* pour Noël, un sermon de Léon le Grand, « In natiuitate Domini », etc. Ouvrage de caractère pratique et adapté à des besoins spéciaux, il n'y aurait pas lieu d'en parler ici s'il n'émanait de la très remarquable philologue qui, travaillant aux côtés de Mgr Jos. Schrijnen, a contribué à illustrer sa théorie du latin chrétien (cf. les comptes-rendus publiés dans cette *Revue*, 1932, p. 241 et 485, et l'article de Mgr Schrijnen, 1934, p. 96). Naturellement, Mlle Mohrmann saisit l'occasion de signaler dans les textes recueillis par

elle les éléments de ce « latin chrétien devenu langue commune », selon la formule de Mgr Schrijnen. Une présentation de Mgr Schrijnen lui-même, un Avant-propos de l'auteur et un chapitre préliminaire consacré à des généralités rappellent les termes du problème et aident le lecteur à départager les éléments de ce qu'on appelle parfois inconsidérément, et comme si c'étaient là termes interchangeables, latin chrétien, latin d'Église, latin biblique, bas-latin, latin vulgaire... Langues différentes, dont chacune aurait une unité et des caractères distinctifs? Ce serait trop dire, à mon avis ; il faut dire plutôt : dans une même langue commune, éléments parfois hétéroclites qu'il y a intérêt à identifier et analyser.

J. Marouzeau.

Index d'auteurs.

Il est agréable, après les suggestions présentées ici (p. ex. t. IV, p. 19 et 178) et l'exemple donné par M. P. Faider (t. IV, p. 195 et suiv.), de voir se multiplier les Index d'auteurs latins. Dans un bref laps de temps, trois volumes nouveaux nous sont parvenus :

— I : *Index Apuleianus*, by W. A. Oldfather, H. V. Canter, B. E. Perry, with the assistance of K. M. Abbott and other friends and former students (Philolog. Monographs publ. by the American philological Association, III) : Middleton, Connecticut, 1934, li & 490 pages.

Modèle du genre, fruit d'une collaboration mise en train depuis une quinzaine d'années, cet Index, outre le soin extrême qui a été apporté à sa confection, la méthode rigoureuse des citations (référence aux lignes de l'édition Teubner), la disposition et le classement pratique des formes fléchies, a la valeur, si l'on peut dire, d'un Index critique, du fait que non seulement un système de signes et de sigles indique, chaque fois qu'il est nécessaire, le degré d'authenticité d'une forme, mais qu'en outre il est précédé de plus de 30 pages d'apparat critique donnant les variantes et conjectures qui ont fait l'objet de discussions anciennes ou récentes. Les auteurs ont poussé le scrupule jusqu'à donner [entre crochets] les formes qui, fournies par les manuscrits, n'ont cependant pas trouvé accès dans les éditions. Si bien que cet Index offre non pas seulement une image fidèle et complète du texte et de la langue d'Apulée, mais même un aperçu de la tradition qui nous a transmis son œuvre.

Si j'ajoute qu'Apulée est un des auteurs latins dont la langue est la plus composite, la plus novatrice, et dont l'influence sur toute la suite de la latinité a été considérable, on appréciera à sa valeur l'enrichissement que cet ouvrage apporte à la philologie.

— II : *Lexicon Commodianeum, cum Introductione de Commodiani uita,*

temporibus, sermone, comp. A. Fr. van Katwijk : Amsterdam, Portielje, 1934, xvii & 188 pages.

Commode est aussi, en ce qui concerne la langue, à une sorte de croisée des chemins ; encore que nous ignorions, presque à un siècle près, la date à laquelle il a vécu (M. van Katwijk, dans un chapitre préliminaire dont l'argumentation est fort bien conduite, croit pouvoir situer son activité littéraire dans les dernières années du iiie siècle), nous savons que sa langue « barbare », comme dit M. J. Bayet, pose des problèmes importants. Problème de date, pour la solution duquel M. van Katwijk emprunte des données à son Index même ; problème d'authenticité en ce qui regarde le *Carmen apologeticum* (problème que M. van Katwijk croit pouvoir résoudre par l'affirmative à l'aide de comparaisons de vocabulaire, mais à condition d'expliquer les inconséquences par l'hypothèse d'une évolution d'un ouvrage à l'autre !) ; problèmes d'origine et d'influence, qui sont examinés dans un chapitre « De Commodiani sermone » avec une méthode très saine ; problème enfin de ce que Mgr Schrijnen appelle le latin chrétien, qui ne pourra être résolu que par la multiplication d'Index de ce genre. M. van Katwijk apporte une contribution très précieuse à l'œuvre entreprise il y a longtemps, mais laissée en plan, par G. Koffmane pour l'exploration des monuments de la latinité chrétienne.

Il faut féliciter les maîtres de M. van Katwijk, en particulier MM. F. Muller et A. W. de Groot, de l'avoir orienté vers cette tâche et de l'y avoir si bien préparé ; il faut louer l'auteur d'en avoir tiré une œuvre qui non seulement lui a valu le grade de docteur, mais pourra servir de point de départ à des travaux intéressants.

— III : *Index uerborum Valerianus*, by W. H. Schulte (Iowa Studies in classical philology, III) : chez l'auteur, Columbia College, Dubuque-Iowa, 1935, 180 pages, 2,50 Doll.

C'est encore une thèse d'université que cet *Index*, qui se vante avec raison d'être autre chose qu'un *Lexique* ou une *Concordance*, par la compréhension qu'il atteste de la langue de l'écrivain et de sa pensée.

Il n'existait jusqu'ici de Valerius Flaccus que des Index très partiels dans d'anciennes éditions. L'intérêt que présente un Index complet est de venir s'ajouter à ceux de Virgile (Wetmore) et Lucain (Mooney) pour nous permettre une comparaison aisée entre la langue des trois poètes épiques latins. Au premier venu, la simple lecture simultanée de ces trois lexiques ouverts sur sa table de travail fera apparaître des concordances et des divergences si frappantes qu'il en tirera sans peine des conclusions intéressantes sur la constitution de la langue épique, le rôle

de la tradition verbale, les marques de personnalité, les préférences et les exclusions de vocabulaire... Avis aux chercheurs de « travaux à faire ».

J. Marouzeau.

Études sur les textes.

H. Haffter, *Untersuchungen zur altlateinischen Dichtersprache* (Problemata, Forschungen zur klassischen Philologie, X) : Berlin, Weidmann, 1934, 153 pages.

Œuvre d'un jeune, présentée par l'auteur comme « Doktordissertation » à Fribourg en 1932, cette étude n'est pas sans mérite. D'abord, elle traite un sujet intéressant : la différence des styles dans la comédie de Plaute et Térence. Ensuite, elle procède d'une méthode louable, qui consiste à restreindre l'enquête à quelques questions définies : emploi de la « figura etymologica », « abundantia stili »..., dont certaines, comme celle de l'emploi d'un substantif abstrait sujet d'un verbe transitif, mériteraient de faire l'objet d'une monographie. Enfin, cette étude est inspirée par un sens assez juste, tant psychologique que grammatical, du style et des tons.

Elle présente aussi certains défauts de la jeunesse : le travail y apparaît trop ; on assiste aux recherches, aux embarras, aux efforts de l'auteur ; on voudrait qu'il nous épargne la vue de son atelier pour nous présenter les résultats, bien élaborés, dans une claire salle d'exposition.

Surtout le fil conducteur est, à mon avis, mal choisi : M. Haffter a pris comme point de départ la distinction entre le style des vers longs (d'ordinaire des cantica) et le style des vers courts (d'ordinaire des diuerbia). Mais il y a souvent une interpénétration des uns aux autres ; on trouve sans peine des dialogues de ton soutenu, et aussi (moins souvent) des cantica de style simple ; aussi l'auteur est-il conduit à faire des exceptions, par exemple à considérer à part le style des prologues, celui des débuts de scènes, et il doit se contenter souvent de faire appel à la fréquence relative.

Enfin, certaines interprétations sont contestables, ainsi celle qui conduit à représenter la langue de Plaute comme conventionnelle et traditionaliste (p. 243) ; certaines explications obscures, comme celle qui est donnée (p. 136) de la différence entre Plaute et Térence : « La différence n'est pas entre deux états de la langue d'usage qu'on pourrait qualifier d'antérieur ou de postérieur, de vulgaire ou de distingué ; il s'agit bien plutôt de l'union plus ou moins étroite de deux langues avec des formes de la langue de tous les jours qui ne sont fixées ni socialement ni temporellement » (ma traduction essaie d'être un éclaircissement !).

Je ferai à M. Haffter un reproche d'un ordre tout différent, que méritent aujourd'hui beaucoup de ses compatriotes. Il ignore à peu près complètement toute science qui n'est pas allemande. J'ai réussi, non sans peine, à trouver çà et là dans son livre les noms de Bally, Löfstedt, Lindholm... Mais tout le reste est allemand. Le dommage n'est pas mince. Sur quantité de points, M. Haffter aurait trouvé dans des ouvrages anglais, italiens, français, des idées et des faits qui l'eussent éclairé ou confirmé — ou inquiété. L'ouvrage donne une impression de travail en vase clos. Y a-t-il donc maintenant aussi pour la philologie une « économie intérieure » et des défenses d'importation?

J. Marouzeau.

R. Till, *Die Sprache Catos* (Philologus, Supplementband XXVIII, 2) : Leipzig, Dieterich, 1935, 102 pages, 6,20 Mk.

Autre dissertation (de Munich), qui, dans son « Literaturverzeichnis », cite la précédente, mais n'en tire guère parti : ne voyons-nous pas le procédé de la répétition (p. 14), celui de l' « abundantia stili » (p. 13) donnés comme représentatifs du « sermo cotidianus », alors que M. Haffter y voyait des marques de style affecté? Il faudrait s'entendre. Ce ne doit pas être difficile entre gens qui paraissent avoir les mêmes procédés de travail. Car la remarque que je viens de faire à propos de l'information scientifique chez M. Haffter vaut pour M. Till : sur une liste bibliographique de trente-quatre ouvrages, il y a *quatre* noms non-allemands : un anglais, un italien, un suédois, un suisse, pas un français. On voudra bien croire que ma remarque ne s'inspire pas d'un nationalisme scientifique ; elle consiste à dénoncer ce qui précisément pourrait mériter ce qualificatif.

L'utilité de monographies de ce genre est mise en lumière p. 30 : « Nous avons peu d'études sur le style d'un auteur, le style entendu comme ce qu'il y a de « personnel » dans la langue d'un écrivain, comme l'usage individuel distingué de l'usage commun. » A vrai dire, je ne suis pas convaincu que les études de ce genre s'imposent ; elles ne conduisent guère d'ordinaire qu'à des statistiques peu parlantes et à des appréciations ou évidentes, même en l'absence de statistiques, ou douteuses. Je préfère les recherches, que justement M. Till croit devoir condamner, sur l'histoire de mots, de formes, de constructions, de procédés à travers toute une période.

Quel est le résultat, en ce qui concerne Caton, de l'enquête de M. Till? « Le style de Caton nous apparaît non pas primitif et absolument romain, comme on l'a admis parfois jusqu'ici, mais composé d'éléments différents et diversifié de multiple manière. Il donne cependant l'impression d'unité, grâce au génie linguistique de son créateur » (p. 28). Voilà

un jugement propre à nous inspirer des doutes sur la valeur de l'enquête dont il prétend être la conclusion.

Cette enquête porte sur trois points. Premier point : archaïsme. L'auteur commet la faute malheureusement très répandue d'appeler archaïsme un « état ancien » de la langue. Les particularités qu'il relève dans ce chapitre sont caractéristiques non pas d'un état de langue périmé dont s'inspirerait Caton, mais d'un état de langue contemporain, qui serait notable chez Cicéron, mais qui est normal chez Caton. Encore y aurait-il des réserves à faire sur certains points, par exemple lorsque M. Till considère comme anciennes des formes telles que *decarpo*, *perspergo* (cf. la remarque de Lucilius sur *pertaesum* — *pertisum*).

Second point : poétismes. Ici M. Till a une tendance à appeler « poétique » ce qui se trouve chez un poète. Il y a chez Ennius des adverbes en *-ter*, une forme d'actif *fiere* ; ces particularités seront donc chez Caton des emprunts poétiques. L'erreur est évidente. Et ici encore des inexactitudes de détail : l'emploi de *praeterire* au sens de « passer outre, sans s'arrêter », qui est donné comme ignoré jusqu'à Catulle, se présente par deux fois dans un passage bien connu de Térence, *Eun.* 633 et 641.

Troisième point : hellénismes. Je crois bien que M. Till confond ici influence avec parallélisme et ressemblance occasionnelle, comme on pourra le voir par les passages cités p. 21. Car, pour ce qui est des mots grecs employés par Caton, qui ne voit qu'il s'agit de termes techniques (désignant des outils, des produits du sol), et qu'en les employant Caton n'est pas plus hellénisant que nous ne sommes en parlant d'oxygène ou de métamorphose?

Et nous en venons ainsi à une dernière partie de l'enquête, qui à elle seule occupe tout le reste de l'ouvrage (70 pages sur une centaine). C'est celle qui est consacrée à Caton novateur de mots et d'expressions. Ici nous laisserons à M. Till lui-même le soin de présenter la critique de sa méthode ; c'est la meilleure partie de son ouvrage. Il nous explique, p. 34 à 42, comment il est difficile, sinon impossible, dans certains cas, d'établir qui a la priorité dans l'usage d'un fait de langue. Le cas de Caton est particulièrement désespéré, puisque nous ne savons presque rien de la langue antérieure à lui, rien surtout de la langue technique qui est celle du *De agricultura*. Sans aller plus loin, nous sommes sûrs en principe que toutes les observations faites (p. 42 à la fin) sur les innovations de Caton seront inopérantes. Et il serait aisé de montrer par le détail qu'elles le sont en effet.

Ajouterai-je après cela que M. Till ne s'est pas astreint à distinguer en Caton les deux écrivains que Cicéron et Aulu-Gelle déjà avaient caractérisés : d'une part l'auteur sans prétentions d'un livre de recettes et d'autre part l'orateur qui se complaît à tous les artifices de la rhétorique? Mais c'est un sujet que promet d'aborder M. Till dans un autre ouvrage,

qui sera une édition avec commentaire des fragments de discours de Caton. Faisons confiance à M. Till. Il a eu l'obligeance de nous soumettre avec une gentille déférence cette première étude ; je ne pouvais mieux faire, pour lui rendre service, que de lui communiquer les réflexions qu'elle m'a inspirées, avec l'espoir ou que mes critiques lui seront utiles ou qu'il les réfutera.

J. Marouzeau.

K. Latte, *Sallust* (Neue Wege zur Antike, II, 4) : Leipzig, Teubner, 1935, 60 pages, 3,20 Mk.

En dépit du titre si prometteur dans sa brièveté, ce livre n'est peut-être pas encore la mise au point que je demandais ici dans une Chronique (cf. cette *Revue*, 1933, p. 305), mais il n'est pas sans mérite.

Il s'inspire d'une idée qui lui donne une unité : trouver dans l'esprit de Salluste et dans son attitude politique les tendances et caractéristiques qui expliquent son esthétique, sa manière de composer et d'écrire. L'idée n'est pas nouvelle ; c'est en quelque sorte une reprise de la théorie des « qualités maîtresses » de Taine ; elle conduit M. Latte à nous donner de Salluste un portrait vraisemblable et à expliquer plus d'une particularité de son style.

Il va de soi qu'on retrouvera dans cette monographie maintes observations qui ont été faites sur l'attachement au passé et l'archaïsme, sur le goût de l'hellénisme et l'imitation de Thucydide. On y verra l'auteur faire justice, avec d'excellents arguments et des exemples typiques, des prétendus vulgarismes de Salluste. On notera surtout des observations très fines, dont plusieurs se rattachent à celles de M. Perrochat (cf. en particulier p. 14 et note 2), sur le caractère heurté, tendu, du style de Salluste, sur la vivacité et la concision, sur les deux aspects en apparence contradictoires et pourtant conciliés d'une expression à la fois abstraite et dramatique, intellectuelle et pathétique, inspirée par une passion qui se dissimule. L'image que nous donne l'auteur de Salluste et de son style, en particulier p. 9 et 47, est pleine de traits justes et bien dessinés.

Je ferais quelques réserves en ce qui concerne les observations de style. Beaucoup sont justes et fines, mais certaines sont tout à fait erronées, comme celle qui tendrait à reconnaître dans la phrase une mise en relief tout à la fois aux positions initiale, finale et médiane (p. 6), ou celle qui tire parti, pour faire apparaître le goût de l'exceptionnel, d'expressions du type *Catil.* 18, 2, *designati consules*, où la mise en relief par inversion est très normalement justifiée par le voisinage de *consulibus* (encore une ignorance de travaux surtout français, qui étonne chez un auteur pourtant en général bien informé).

J. Marouzeau.

E. Wistrand, *Vitruvius-Studier* (Doktorsavhandl. i latinsk filologi vid Göteborgs Högskola, VIII) : Göteborg, Eranos'Förlag, 1933, 176 pages, 4 cour.

On ne peut pas exiger d'une Dissertation présentée en vue d'un grade universitaire à Göteborg qu'elle soit écrite en une autre langue que le suédois ; mais il est bien regrettable que l'usage ne s'établisse pas, pour les ouvrages publiés en langues peu répandues, de les accompagner d'un résumé rédigé dans une grande langue de communication. A quoi sert un ouvrage sur Vitruve s'il n'est pas susceptible d'être lu dans tous les pays de culture occidentale?

Au prix de maints efforts de déchiffrement, je relève d'intéressantes observations concernant la langue de Vitruve : rection verbale (ch. II), emploi des démonstratifs-pronoms (ch. III) et surtout syntaxe nominale (ch. I, p. 39-101). A vrai dire, il s'agit autant et plus de style que de langue, et c'est ce qui en un sens fait l'intérêt de l'ouvrage. Mais on regrettera sans doute que les faits soient trop peu interprétés en fonction de l'attitude littéraire de Vitruve. Dans quelle mesure font-ils apparaître chez lui les marques de l'usage dit vulgaire, ou les caractéristiques du langage technique, ou des efforts vers la forme littéraire? Des faits très intelligemment observés il ne ressort pas une image bien nette. On s'étonne, par exemple, de ne pas voir mettre en valeur, à propos des démonstratifs, les résultats des statistiques de la p. 122 et des observations qui suivent : rareté étrange de *ille*, substitution de *is* à *hic*, qui va exactement à l'encontre des tendances naturelles de la langue, etc. Le cas de Vitruve n'est pas simple : technicien de demi-culture littéraire, sa langue est composée de traits contradictoires qu'il ne réussit pas à amalgamer, faute d'une personnalité d'écrivain. C'est ce que fait apparaître la présente étude plutôt par la nature même des faits observés que par une démonstration véritable.

La partie grammaticale, de beaucoup la plus importante de cet ouvrage (p. 39-131), est précédée d'une étude sur la « Basilica Iulia Fanestris » (Vitr. V, 1, 6-10) et suivie d'une partie critique, où l'auteur, à l'occasion de discussions de texte, examine d'intéressantes questions de grammaire, avec cette méthode qui fait honneur à l'école philologique de Göteborg.

J. Marouzeau.

A. Catherine Ferguson, *The manuscripts of Propertius* : Diss. Chicago. University of Chicago Libraries, 1934, 68 pages phototyp.

Cette étude vient après toute une série d'éditions ou revisions de Pro-

perce : de Phillimore (1901), rééditée en 1907 et 1910 ; de Hosius (1911), rééditée en 1922 et 1932 ; de Rothstein (1920-1924) ; de Richmond (1928) ; de Butler et Barber (1933). Les auteurs de cette dernière édition n'avaient pas manqué de reprendre la question des manuscrits de Pro perce : d'une nouvelle revision du *Neapolitanus N*, d'une collation de cinq autres manuscrits notables, ils tiraient cette conclusion, conforme à l'interprétation traditionnelle, que *N* nous fournit le meilleur texte et que les autres manuscrits n'ont qu'une valeur d'appoint.

C'est à définir cette valeur d'appoint que s'emploie Mlle Ferguson. Le principal secours, d'après les derniers éditeurs, est fourni par le *Vossianus A* et sa famille ; or, *A* est incomplet : comment le reconstituer pour les parties de texte qu'il a perdues? Mlle Ferguson ne s'est pas contentée d'interroger le *Laurentianus F* et le *Holkhamicus L ;* elle a examiné des leçons empruntées à plus de soixante-dix manuscrits pour déterminer leurs rapports avec *F* et *L ;* en outre, elle a collationné complètement le *Parisinus lat.* 8458 pour aider à la reconstitution du manuscrit de Pétrarque, intermédiaire, selon Ullman, entre *A* et *F*, et étudié des notes marginales du *Barb. lat.* 34 qui permettent de remonter à un manuscrit ancien de la famille *A*.

Mlle Ferguson a été à l'école de Ullman et Beeson ; son travail est considérable, minutieux, méthodique ; il ne conduira pas à renouveler nos connaissances et à modifier l'établissement du texte, mais il permettra à un éditeur futur de procéder moins empiriquement qu'on ne l'a fait jusqu'ici et d'étayer sur des bases solides les apports empruntés aux manuscrits « deteriores ».

Il faut ajouter que Mlle Ferguson donne à la fin du volume une liste de plus de 130 manuscrits de Properce qui propose une abondante matière aux constructeurs de stemmata.

J. Marouzeau.

R. Mandra, *The time element in the Aeneid of Vergil : an investigation* : Williamsport, The Bayard Press, 1934.

Le premier mérite de cette étude est, à nos yeux, d'admettre qu'il y a une question de la chronologie de l'*Énéide*, qu'on a le droit et même le devoir de la poser, au lieu de s'en tenir à la solution paresseuse de certains critiques qui, en présence des difficultés de la tâche et des contradictions de ceux qui l'ont abordée, préfèrent déclarer que Virgile, poète, ne se souciait pas de chronologie, que, de chercher comment il a ordonné dans le temps les faits de son épopée, c'est se livrer à une enquête vaine et même désobligeante. Nous croyons, quant à nous, que Virgile avait bien trop l'esprit historique pour prétendre écrire une histoire en dehors du temps ; la trame chronologique de l'*Énéide* est habilement dissimu-

lée, mais elle existe, et c'est un des objets de la critique que de chercher à la découvrir.

M. Mandra a donné à son ouvrage la forme d'un examen critique des thèses chronologiques soutenues par Conrads dans ses *Quaestiones Vergilianae* (1863) et par Heinze dans sa *Virgils epische Technik* (3e éd., 1928). Une des difficultés les plus graves que l'on rencontre quand on étudie la chronologie de l'*Énéide*, c'est celle de la durée des pérégrinations d'Énée avant son arrivée à Carthage. Conrads avait fortement marqué que les événements racontés au livre III ne peuvent remplir, au plus, que trois ans : comment concilier cela avec la double affirmation de Didon au livre I (755-756), de Béroë au livre V (626), que les Troyens en sont à la *septima aestas* de leurs pérégrinations? Conrads estimait que Virgile avait composé le livre III avant les autres, et qu'il aurait allongé jusqu'à sept ans la durée des événements qu'il raconte s'il avait eu le temps de mettre la dernière main à son ouvrage. M. Mandra n'admet pas cette explication, souvent reprise depuis Conrads : à ses yeux, le livre III tel que nous le possédons raconte un voyage de sept années ; pour atteindre à ce chiffre, il imagine un séjour de trois ans en Crète. Solution, à notre sens, bien arbitraire, car rien dans le texte de Virgile ne permet de supposer que les Troyens passent en Crète plus d'un été.

Plusieurs solutions de M. Mandra méritent, en revanche, qu'on y souscrive sans réserve. Il a, par exemple, très heureusement souligné que les voyages d'Énée s'accomplissent généralement en hiver, sauf la traversée d'Antandros en Thrace et celle de Crète à Actium ; on trouvera à ce propos, dans une longue note des pages 157-158, d'excellentes observations sur les voyages maritimes des Anciens. Il convient de louer, d'autre part, l'attention qu'a portée M. Mandra aux données chronologiques précises que fournissent, dans l'*Énéide*, les allusions à telle ou telle constellation : il démontre avec force, en se fondant sur des tables astronomiques qu'il a fait établir à cet effet par le professeur J. M. Poor, que le départ de Buthrote a lieu en janvier, parce que Palinure voit dans le ciel, avant minuit, Arcture, les Hyades et Orion (III, 515-517). M. Mandra aurait pu pousser plus loin l'utilisation de ce genre d'indices : on regrette qu'il n'ait pas eu recours aux données de l'astronomie pour établir la date de l'arrivée des Troyens à Carthage. Ilioné, dans le récit qu'il fait de la tempête au Ier livre, parle d'Orion à son lever, *adsurgens... nimbosus Orion.* M. H. Potter, dans un article du *Classical Journal* de 1926, a tiré argument de cette mention pour prétendre que le séjour d'Énée à Carthage a lieu en été. A très juste titre, M. Mandra s'élève contre cette conception et montre que ce séjour ne peut être qu'un séjour d'hiver ; mais, dans sa discussion de la thèse de M. Potter, on cherche en vain une réfutation de l'argument astronomique invoqué. En réalité, l'erreur de M. Potter vient de ce qu'il pense au *lever du*

matin d'Orion (1er-10 juillet), alors qu'il s'agit du *lever du soir* (29 novembre-8 décembre)[1].

Il est un autre genre d'indices chronologiques dont M. Mandra a tiré, cette fois, le plus complet parti : ce sont ceux que peuvent fournir les plantes mentionnées par Virgile. Il faut pourtant reconnaître que les présomptions tirées de la flore sont loin de présenter la même sûreté que les indices astronomiques. L'auteur a adressé des questionnaires détaillés sur la flore italienne à l'Institut botanique de Rome, sur la flore tunisienne au Service botanique de Tunisie, et il a obtenu des réponses très précises. Mais on ne souscrira pas toujours sans difficulté aux conclusions qu'il tire de ces réponses. Par exemple, M. Mandra, constatant que, V, 399, Virgile nous montre les Troyens, quand ils se préparent à quitter Carthage, fabriquant des rames avec des branches feuillues, a demandé au Service botanique de Tunisie : « Quels arbres sont en Tunisie capables de fournir du bois pour faire des rames d'à peu près 35 pieds de longueur? » Il en a reçu la réponse suivante : « Nous n'avons pas en Tunisie d'espèces d'arbres susceptibles de fournir du bois pour faire des rames de 35 pieds (10 mètres) de longueur. » Nous ne discuterons pas ici le chiffre de 35 pieds ; nous ne demanderons pas davantage si, de l'existence ou de la non-existence de telle essence d'arbre *en Tunisie, aujourd'hui*, on peut légitimement induire l'existence ou la non-existence d'arbres de cette espèce *aux environs de Carthage, dans l'antiquité* ; nous nous contenterons d'observer que Virgile a parlé de la côte africaine — qu'au surplus il ne connaissait pas — sans avoir consulté au préalable aucun Service botanique ; que de cela personne ne pourrait songer à lui faire grief, mais que l'argument botanique appliqué à la chronologie de l'*Énéide* apparaît, dans ces conditions, singulièrement fragile. La même conclusion s'impose à propos de V, 134. Les Troyens se couronnent de feuillage de peuplier ; or, nous sommes en Sicile, en février, de l'aveu même de M. Mandra ; et l'Institut botanique de Rome, à sa question : « Quand la *populus alba* commence-t-elle à avoir des feuilles dans la partie occidentale de la Sicile? », répond : « Ses bourgeons s'ouvrent au début de mars. » M. Mandra reconnaît loyalement que des cas de ce genre prouvent que Virgile était un poète et non pas un botaniste (p. 213). Il faut aller plus loin, et avouer qu'ils mettent en question la valeur même de la méthode qui consiste à demander à la flore de l'*Énéide* des indications chronologiques. M. Mandra place la guerre du Latium au mois de mars parce qu'il est fait plusieurs fois mention d'*herba* ou *gramen* dans les derniers livres de l'*Énéide*[2]. Mais, si l'herbe

1. Cf. notre argumentation dans *Revue des cours et conférences*, 15 avril 1934, p. 3-4.

2. Parmi les références données à la page 214, note 339, M. Mandra a tort de compter XII, 396 et 402 : il s'agit d'herbes médicinales employées par Iapyx pour

cesse d'être verte en juin, elle subsiste, plus ou moins roussie ! Et M. Mandra ne tient pas compte d'un fait très significatif qui indique la saison chaude beaucoup plus sûrement que tous les arguments botaniques ne sauraient indiquer le mois de mars : au livre VII, Ascagne blesse un cerf du troupeau de Latinus, ce qui déchaînera la guerre ; ce cerf, nous dit le poète, se laissait aller au fil de l'eau dans le Tibre, puis se reposait sur la rive verdoyante, pour éviter les inconvénients d'une chaleur excessive : *ripaque aestus uiridante leuaret* (v. 495).

M. Mandra appuie ses conclusions touchant la chronologie de l'*Énéide* sur ce qu'il appelle la « loi des comparaisons ». Il a examiné dans différents ouvrages, depuis l'*Iliade* jusqu'à *Sherlock Holmes*, 1,546 comparaisons : il croit pouvoir tirer de cet examen une loi qui se formulerait ainsi : quand un auteur, dans une comparaison, n'indique en aucune manière que l'objet comparé à celui dont il parle existe dans la scène qu'il évoque, c'est que ledit objet est entièrement étranger à ladite scène. Exemples : dans la tempête du Ier livre de l'*Énéide*, Neptune calmant les flots est comparé à un tribun calmant une foule (I, 147-156) : pas de tribun ni de foule furieuse dans la tempête en question. Laocoon en proie aux deux serpents monstrueux est comparé à un taureau qui s'échappe de l'autel avec une hache dans la nuque (II, 223-224) : pas de taureau échappé au sacrifice dans le moment où Laocoon se débat contre la mort. Mais ici la « loi » ne trouve qu'une application incomplète, car l'idée du taureau est suggérée au poète par une circonstance toute proche : Laocoon, quand les serpents monstrueux sont apparus, était en train d'immoler un taureau à Neptune (II, 202). Cette simple observation montre assez que M. Mandra tire de sa « loi » des conséquences abusives quand il prétend que, d'une comparaison impliquant une saison de l'année, on peut conclure que les événements racontés se passent dans une autre saison que celle-là. On n'admettra pas aisément, par exemple, que les vers IX, 436-437, où Euryale mourant est comparé à une fleur de pourpre coupée par la charrue et à un pavot qui incline la tête quand le poids de la pluie l'accable, indiquent nécessairement que l'action se passe à une saison où il n'y a encore ni coquelicots ni pavots ; que XII, 68-69, parce que la rougeur de Lavinie en présence de Turnus est comparée aux reflets qui colorent des lis mêlés à des roses, l'événement ne saurait se passer au temps des lis et des roses. Il semble bien que M. Mandra ait donné à sa « loi des comparaisons » une rigueur qu'elle ne comporte pas.

Pour la succession des événements jour par jour à partir du départ de

guérir la blessure d'Énée ; ce sont des herbes dont Phébus lui a enseigné l'usage (402 : *Phoebique potentibus herbis*) ; il ne les cueille pas sur place, il les possédait dans sa trousse de guérisseur.

Carthage, M. Mandra a revisé avec soin le tableau chronologique dressé par Heinze (3e éd., p. 340-342). Il est généralement d'accord avec lui. Sa principale critique porte sur le temps employé par Énée pour aller de Sicile à Cumes. Heinze compte un jour, une nuit et une matinée, M. Mandra quatre jours entiers. Par là, notre auteur essaie de concilier le passage du livre V où est raconté l'épisode de Palinure et celui du livre VI où le pilote d'Énée lui fait le récit de sa mort. M. Mandra veut que, après la chute de Palinure, la flotte troyenne ait essuyé une tempête ; et les deux premiers vers du livre VI lui paraissent indiquer une longue navigation. Mais c'est ne pas tenir compte des vers V, 862-863, qui indiquent formellement une navigation tranquille et sûre ; c'est aussi ne pas tenir compte du fait que, lorsque Énée s'aperçoit de la disparition de Palinure et prend la direction de son navire, on a déjà atteint les rochers des Sirènes (864), que les Anciens plaçaient au nord de Paestum, c'est-à-dire à quelques heures à peine de Cumes.

M. Mandra, comme du reste Heinze, ne compte qu'un jour pour la fondation de Ségeste, la fondation du temple de Vénus sur le mont Éryx, l'aménagement d'un bois sacré autour du tombeau d'Anchise, l'organisation d'un culte et l'installation d'un desservant (V, 746-761). C'est vraiment trop peu. Nous pensons qu'il faut supposer ici un espace de temps indéterminé.

Mais il serait vain de multiplier les observations de ce genre. Elles n'ont d'autre objet que de montrer l'intérêt des recherches de M. Mandra : inspirées d'une juste conception des desseins de Virgile, conduites avec beaucoup de méthode, aboutissant sur plus d'un point à des résultats utiles, elles honorent leur auteur et méritent à tous égards de retenir l'attention des érudits.

L.-A. Constans.

J. Braune, *Nonnos und Ovid* (Greifswalder Beiträge zur Literatur- und Stilforschung, XI) : Greifswald, Dallmeyer, 1935, 41 pages.

Cette dissertation est de l'intention la plus juste. Elle vise à montrer que Nonnos de Panopolis n'a pas seulement utilisé des manuels mythographiques et des originaux grecs-alexandrins pour soutenir son inspiration, mais a eu recours à Ovide, qu'il connaît bien et traduit parfois mot pour mot, témoignant ainsi brillamment de ces échanges constants entre lettres grecques et latines, fondamentaux pour l'étude des idées, des styles et des langues depuis le IIe siècle surtout de notre ère.

Mais la démonstration est un peu maigre. M. Braune a essayé ses forces sur quatre épisodes seulement : ceux de Phaéthon, de Cadmus, d'Actéon et de Daphné. Sur le premier, la discussion contre Knaack reste pénible : les imitations d'Ovide ne se révélant (sans excès de

clarté, il faut l'avouer) qu'en des développements très généraux et peut-être en quelques traits, comme celui de l'Ourse polaire, qui voudrait plonger dans la mer pour échapper aux feux du soleil. Les rapprochements de vers sont plus probants dans les légendes de Cadmus et de Daphné ; et les influences diverses, Callimaque et Ovide, se laissent bien déceler dans celle d'Actéon. Il reste à souhaiter que l'étude soit poursuivie sur des bases plus larges, quelle que soit la difficulté de dominer à la fois des œuvres aussi amples que les *Métamorphoses* et les *Dionysiaques*.

Jean Bayet.

R. F. Thomason, *The Priapea and Ovid; a study of the language of the poems* : George Peabody College for Teachers, Nashville, Tennesse, 1931, 100 pages.

Sous le nom de *Priapea*, la poésie latine nous a légué un ensemble d'environ quatre-vingts pièces d'inspiration légère que la plupart des manuscrits attribuent à Virgile. Attribution que l'on ne songe plus guère à soutenir aujourd'hui, le recueil paraissant bien plutôt répondre aux titres que lui donnent le Laurentianus XXXIII 31 (xive siècle), *Diuersorum auctorum priapeia*, ainsi que le Rhedigeranus 125 (xve), *Excerpta ex priapeis*, ou même à celui qu'il porte dans l'édition princeps de Virgile de 1469, *Lusus poetarum in Priapum*.

En disciple fidèle du professeur Radford, M. Thomason prétend nous démontrer que notre erreur est grande de croire à une pluralité d'auteurs et qu'il n'y en a qu'un seul pour toutes ces épigrammes, Ovide. Son argumentation, fondée tout à la fois sur certaines raisons et sur un examen minutieux de la langue et de la métrique, ne va pas, à vrai dire, droit au but, mais fait un détour qui surprend tout d'abord par l'*Appendix Vergiliana*, sans doute pour trouver un supplément d'autorité dans la thèse soutenue par M. Radford. L'on sait que pour ce dernier, en effet, tout ce corpus pseudo-virgilien doit être rendu à Ovide.

J'avoue n'être pas du tout convaincu par cette partie de l'Introduction où, à la suite de son maître, l'auteur essaie de faire entrer les *Priapea* dans l'ensemble de l'*Appendix* et, mettant à son tour à contribution les fameux textes de Donat et de Servius, soutient que la mention des *Priapées* qui y est faite vise le recueil des quatre-vingts pièces et non les trois poèmes qui figurent en tête du *Catalepton*. Il n'est peut-être pas impossible d'admettre pourtant cette interprétation restreinte, si l'on songe que les biographes font l'honneur d'une mention, et d'une citation, au distique sur Ballista, à la prétendue épitaphe de Virgile ; que les trois priapées du *Catalepton* ont au total quelques vers de plus que la *Copa*, nommée par Servius ; qu'en fin de compte c'est chez elles seulement, dans deux pièces sur trois, que l'inspiration et l'expression ont

quelque chose de virgilien, capable de tromper un lecteur. Faut-il rappeler encore que la tradition manuscrite de ces poèmes n'est jamais confondue avec celle des quatre-vingts autres? De certaines indications fournies par les manuscrits, on peut conclure qu'il n'y a pas eu à l'origine un Corpus unique des Priapées, mais deux recueils distincts, celui des *Diuersorum* ou *Priapea maior*, fort éloigné de la manière de Virgile, un autre plus réduit, dont nous avons aujourd'hui trois pièces, *Priapea minor*, que des ressemblances de forme pouvaient faire passer pour virgilien. M. Thomason semble méconnaître singulièrement la distance qui sépare ces deux groupes. D'après lui, l'ensemble des Priapées était partie intégrante de l'*Appendix Vergiliana* dont elles se sont, par la suite, assez souvent détachées pour des raisons de convenance. Je crois que le processus est exactement inverse, que l'*Appendix* a tout d'abord accueilli les priapées virgiliennes et s'est annexé parfois, plus tard, postérieurement à Donat et Servius, dont les termes prêtaient à une interprétation élargie, le recueil majeur. Le témoignage de Pline invoqué par l'auteur en faveur de sa thèse n'est pas du tout décisif. Quand il met Virgile au nombre des poètes qui ont écrit des vers *parum seueri*, il ne songe certainement pas aux *Priapées* dont nous discutons, mais simplement aux épigrammes du *Catalepton*, tenu pour virgilien dès le temps de Quintilien, où les pièces contre Noctuinus et Luccius sont en effet fort risquées.

Il n'est pas moins difficile de suivre M. Thomason dans l'attribution générale à Ovide du recueil majeur. Le texte de Sénèque le Père (*Contr.* I, 2, 22), qui permet de voir, avec quelque probabilité, une œuvre d'Ovide dans la pièce 3, l'impressionne vraiment trop. Déclarer que « cette attestation de l'origine ovidienne s'applique naturellement au livre entier des Priapées et, il se pourrait aussi, à toute l'*Appendix Vergiliana* », c'est étendre bien légèrement à un ensemble vaste et fort disparate une demi-certitude qui ne concerne qu'une pièce. Quoi qu'en pense l'auteur, nous avons le droit d'être plus exigeants pour l'*Appendix* que pour l'œuvre d'Horace et si, pour croire à l'authenticité des *Odes*, nous ne réclamons pas, pour chaque pièce, une attestation d'origine, c'est que cette œuvre se présente à nous avec d'autres caractères de certitude. Mais comment se fait-il que ce corpus ovidien nous arrive du fond des âges sous le patronage de Virgile? Rien de plus simple : Ovide a publié ces poèmes non point sous son nom, mais sous celui de Virgile et Tibulle, pour maintes raisons, nous dit-on. En fait, M. Thomason nous en donne une seule, et bien touchante : parce qu'Ovide ne voulait pas faire de peine à son père, qui s'était opposé à sa vocation poétique ! Cependant, quelques intimes ont su qu'Ovide cultivait ce jardin secret, et voilà comment nous en trouvons l'écho dans Sénèque le Père. M. Thomason voudra

bien ne pas s'étonner si pareilles constructions laissent le lecteur sceptique.

L'étude qui suit s'efforce d'être la justification de la thèse exposée dans l'Introduction. L'auteur a fait porter ses recherches sur toutes les pièces en distiques et sur quelques pièces de mètre ïambique ou hendécasyllabique. Il étudie les ressemblances entre la langue des *Priapées* et celle des poètes de l'époque d'Auguste, montre que tel mot rare se rencontre chez Ovide et dans les Priapées, que tel autre est seulement chez Ovide et dans les Priapées, établit des rapports de fréquence pour un mot ou un groupe de mots entre Ovide, les Priapées ou les autres poètes. Dans un chapitre intitulé *Visual Exhibit and Commentary*, il transcrit les pièces examinées par lui, en soulignant à l'œil les mots, les groupes de mots qui, dans chaque vers, ont quelque ressemblance, proche ou lointaine, avec Ovide ou un autre poète. Il y aurait beaucoup à dire sur ces rapprochements de détail qui trop souvent ne prouvent rien.

De toutes ces recherches que M. Thomason a poursuivies avec beaucoup de minutie et de conscience, on peut tirer cette seule conclusion, que les *Priapées* se ressentent beaucoup de l'influence ovidienne. Nous le savions déjà, nous le savons un peu mieux grâce à M. Thomason. Mais qu'il ne nous demande pas de faire à Ovide l'hommage du lot tout entier et qu'il nous laisse penser qu'une comparaison faite avec autant de soin entre les *Priapées* et l'œuvre de Martial ne manquerait pas d'être fort instructive.

E. Galletier.

E. Lissberger, *Das Fortleben der römischen Elegiker in den Carmina epigraphica* : Inaugural Dissertation, Tübingen, E. Göbelin, 1934, 179 pages.

Ce volume de dimension médiocre, dans lequel quelques lignes de texte encadrent de temps en temps d'abondantes citations, est, par la diligence des recherches qu'il représente, par la clarté et l'heureuse disposition des matières qu'il contient, extrêmement propre à nous donner une idée de la poésie funéraire latine et des jours qu'elle ouvre sur certaines régions de l'âme antique, laissées dans l'ombre par les grands écrivains. Le meilleur éloge à en faire est de noter les pensées qu'il suggère à une lecture même rapide.

1° On a dit quelquefois que les Grecs avaient eu, grâce aux concours olympiques et aux représentations théâtrales, une littérature vraiment populaire, tandis que chez les Romains la culture avait été ésotérique et étrangère à l'ensemble de la nation. La considération de la littérature funéraire contredit cette conception et le livre de M. Lissberger en est une réfutation péremptoire ; il nous montre le peuple romain, non seulement

à Rome même, mais dans le monde entier, tout pénétré de la poésie des élégiaques et en particulier du plus savant d'entre eux, Properce. On a parlé d'une collection industrielle de clichés poétiques, d'un recueil destiné à l'usage des sculpteurs funéraires qui y auraient puisé au profit de leurs clients. M. Galletier a montré le peu de vraisemblance de cette supposition. Outre que beaucoup de considérations la déconseillent, les fautes mêmes de prosodie et de grammaire, si nombreuses dans les épitaphes, contredisent l'existence de modèles dont le premier effet aurait été la correction. Perse atteste qu'à son époque chacun se faisait fort de versifier à ses heures, ce que la structure même du vers latin permettait aux plus médiocres, grâce à des clichés tout faits se prêtant à être insérés comme le caillou dans un pavement. Les poètes latins, appris à l'école du grammairien par les gens qui possédaient une culture sans être vraiment lettrés, avaient donc filtré au-dessous même de cette couche moyenne, et le gamin de Pompéi, tout en faisant les yeux doux à quelque jolie *copa*, griffonnait des lambeaux d'Ovide ou de Tibulle sur le mur de la boutique.

2° Ce n'était pas seulement la culture proprement dite qui s'était transmise par cette voie. Les idées philosophiques et religieuses avaient pénétré par le même chemin. Elles étaient singulièrement vagues et flottantes. L'incrédulité lucrétienne s'atteste sur quelques épitaphes. Après leur dure vie, les petits aspirent à un bonheur qui n'en serait que la cessation et leurs aspirations au repos prouvent qu'on n'attendait rien de plus de l'au-delà. Cependant, d'autres comptent sur le bonheur des Champs-Élysées et plus souvent sur celui du ciel conçu, à la manière des Champs-Élysées, comme une région de lumière et de joie.

3° Ce qui est le plus absent de ces conceptions d'outre-tombe, c'est la crainte des supplices et des monstres infernaux. Le Tartare est à peine nommé, les poètes seuls se représentent encore les tortures de l'Hadès. Cependant, les croyances nouvelles s'enveloppent toujours de formes qui correspondaient à des représentations périmées. Le tombeau reste une demeure, *sedes;* on y retrouve les ancêtres ; comme si le mort y vivait encore, on continue à lui souhaiter « que la terre lui soit légère » ; on écrit son nom sur la stèle pour que le passant trouble par son appel l'éternel silence qui l'enveloppe et s'entretienne quelques instants avec lui. Les chrétiens mêmes, tant est grande la force de l'habitude, ne reculent pas devant la dédicace DM et le nom du Tartare se lit sur une de leurs tombes.

4° Mais rien n'est marqué avec plus de force sur les épitaphes que l'amour des survivants. Ils savent ce qu'attend d'eux le mort et ils se gardent de tromper son attente. Ils lui apportent les *munera* sous toutes leurs formes, et surtout les belles fleurs qu'il aime, les fleurs éclatantes,

roses et lis, et les guirlandes, *serta*, que le printemps fait éclore. Ces dons s'accompagnent de pleurs et de marques de regret.

5° M. Galletier a remarqué que les épitaphes des grands étaient d'une brièveté dédaigneuse et laissaient aux petits le récit prolixe de leurs aventures banales et de leur vie sans événement. M. Lissberger indique la cause de cette différence : les grands avaient l'oraison funèbre prononcée au cours de funérailles luxueuses ; les petits se dédommageaient par leurs développements poétiques. Selon une autre remarque de M. Galletier, ils nous ont ainsi fait connaître les vertus de la classe moyenne. A l'heure où les grands ne reculaient pas devant le scandale, et surtout le scandale concernant le mariage, eux restaient bons époux, bons pères, bons fils. La fidélité entre mari et femme est souvent vantée dans les épitaphes. On y trouve les sentiments de famille les plus ardents, et l'attitude blasée ou légère, fréquente dans les hautes sphères, y est inconnue.

Que cette mentalité des petits révélée par la poésie funéraire ait trouvé ses points d'appui dans la poésie élégiaque et cependant nous apparaisse très différente des sentiments qui inspirent cette dernière, n'est-ce pas la preuve que la poésie funéraire, comme toute la littérature latine, dans une sphère et avec des proportions plus modestes, a su, tout en empruntant et en imitant, être elle aussi créatrice?

A. Guillemin.

A. Gunz, *Die deklamatorische Rhetorik in der Germania des Tacitus* : Lausanne, Frankfurter, 1934, 95 pages.

C'est, pense M. Gunz, par des méthodes erronées qu'on a tenté jusqu'ici de faire apparaître ce qu'il y a de rhétorique chez Tacite et dans la *Germanie* en particulier. S'inspirant de la méthode employée par M. J. de Decker dans son *Juvenalis declamans*, il s'attache d'une part à distinguer l'éloquence de la déclamation, d'autre part à rechercher ce qu'a pu être sur Tacite l'influence de l'école en ce qui concerne et la forme et le contenu.

L'enquête se divise en trois parties : Invention, Composition, Style, à peu près comme les recueils des déclamateurs se répartissent en trois titres : Sententiae, Diuisiones, Colores. Quantité de rapprochements avec les *Controverses* font apparaître à quel point Tacite est influencé par l'école : voici, en ce qui concerne l'invention, tout le « supellex » des lieux communs : de fortuna, de saeculo, de diuitiis, de credulitate, et « loci philosophumeni » ; pour la composition, le procédé de l'ordonnance générale, celui de l'exemplification, celui de la transition et de la gradation, mais surtout celui du développement antithétique ; en ce qui re-

garde le style, le ton ampoulé, les pointes, l'anaphore et l'interrogation oratoire, le mélange des styles poétique et prosaïque.

Je dois dire que la démonstration, toujours convaincante, l'est plus cependant pour la première partie que pour les deux autres. M. Gunz n'aurait-il pas notablement fortifié sa thèse en faisant appel à d'autres confrontations que celles de Sénèque le rhéteur? Le catalogue des procédés chez Quintilien, Cicéron et chez l'auteur de la *Rhétorique à Herennius* lui eussent fourni à volonté des cadres où ranger les procédés de Tacite. Et en sens inverse M. Gunz n'abuse-t-il pas un peu de la pierre de touche qu'il a trouvée en appelant influence de l'école tout ce qui est commun à Tacite et aux déclamateurs? A ce compte, quel écrivain résisterait à la confrontation? Quelle est la qualité notable qui n'a pas fait l'objet d'un enseignement de rhéteur? Dirai-je aussi qu'il force parfois un peu l'interprétation? Ainsi lorsqu'il range parmi les poétismes l'emploi de *horridum mare, origo gentis, Pannoniam hospitiis indulget, regnator deus...* (p. 85 et suiv.). Bien plus risquée encore, à mon avis, est la supposition (p. 89) que Tacite aurait pratiqué l'allitération des consonnes dites « tenues » (par exemple dans : haec quoque carmina quorum relatu quem barditum uocant accendunt animos) pour faire retentir aux oreilles des Romains le bruit consonantique des langues d'outre-Rhin (!) ; il faut, dans cet ordre d'idées, faire la part des rencontres fortuites, non significatives. Que la *Germania* « oleum olet » (p. 88), nous l'accordons à M. Gunz, et la manière dont il l'a démontré mérite tout éloge ; mais j'avoue que, si après sa démonstration je reprends en mains le texte de Tacite, je suis tout de même frappé et charmé par une originalité, une personnalité, parfois une spontanéité qui ne s'enseignent pas à l'école.

Je sais bien que M. Gunz n'y contredira pas et me dira qu'il y a là un autre aspect du talent de Tacite, qui pourrait faire l'objet d'une étude complémentaire de la sienne. Mais ce complément méritait d'être au moins amorcé.

J. Marouzeau.

A. Schmitt, *Das Bild als Stilmittel Frontos* : München, Druck der Salesianischen Offizier, 1934, 126 pages.

Dissertation de Munich, inspirée par M. J. Stroux. Bon exemple de monographie, sur un sujet rigoureusement circonscrit, exploré méthodiquement et de façon qu'on peut dire définitive. C'est là le vrai moyen de s'assurer un jugement objectif sur le style d'un écrivain : faire abstraction de tout jugement esthétique préconçu, de toute impression de lecture, mais analyser sur un point particulier sa technique, pénétrer dans

ce que les Allemands appellent son « Werkstatt » pour y surprendre ses procédés. Il semble ainsi qu'on s'expose à restreindre la portée de l'étude ; en réalité, on l'élargit. Je n'en veux pour preuve que les observations groupées à la fin de la Ire partie sur l'attitude de Fronton abandonnant la tradition de la rhétorique romaine pour se rattacher à la stoa grecque (p. 37-38) et par suite n'empruntant que très peu de ses images à la tradition (cf. p. 109), et les observations de la seconde partie, d'une part sur l'usage du style figuré au service de l'argumentation plutôt que de l'expressivité (p. 114), d'autre part sur les signes de décadence irrémédiable fournis par la pratique de ce style (p. 119). Je me range aux conclusions de l'auteur. Je m'y rangerais avec plus de conviction encore si d'une part la distinction était plus nettement tracée entre ce qui est proprement métaphore et ce qui est style concret en général, d'autre part si l'auteur n'avait pas cru devoir substituer au classement traditionnel des images d'après leur domaine d'origine (nature, vie domestique, vie publique, etc.) un classement d'après les notions qu'elles servent à exprimer (éloquence, notions intellectuelles, sentiment, notions concrètes).

J. Marouzeau.

M. Boas, *Die Epistola Catonis* (Verhandel. der kon. Akademie te Amsterdam, Letterkunde, Nieuwe Reeks, XXXIII, 1) : Noord-Hollandsche Uitgevers-Maatschappij, Amsterdam, 1934, 51 pages, 1,75 florin.

M. Boas est l'homme de Caton. Depuis des années, il accumule articles, mémoires, sur la tradition qui se rattache à ce nom, en se faisant une sorte de spécialité des questions d'attribution. Il s'attaque ici au problème de l'*Epistola* (praefatio) qui précède les *Disticha Catonis* et s'efforce de régler une fois pour toutes la question d'authenticité.

Cette question est entière, puisque d'une édition à l'autre de sa littérature Schanz a passé de l'affirmation au doute, dans le même temps que E. Stechert nous ramenait à l'affirmation. On a raisonné trop hâtivement dans ces dernières décades, pense M. Boas, sur des éléments insuffisants, et il apporte au problème de nouvelles données, réalisant une promesse faite dès 1919 (*Philologus*, LXXV, p. 176).

Il a commencé par reviser toute la tradition manuscrite et est arrivé à cette conclusion que l'on doit prendre comme texte de base ce qu'il appelle « die ältere Vulgata », qui remonte à des manuscrits antérieurs au xe siècle, et dont la concordance avec la tradition qu'il désigne par Φ permet de reconstituer une « prévulgate » Λ. Telle est la règle de critique qu'il adopte pour établir le texte, d'accord ou non avec la loi de la « lectio difficilior ». Comme chaque fois qu'il s'agit d'un texte « vivant »,

soumis aux arrangements et interpolations des lecteurs, on ne peut adopter une règle de méthode passe-partout, et nous faisons bien volontiers confiance au spécialiste qui depuis des années vit avec ce texte. On trouvera seulement que la démonstration d'authenticité gagnerait à être fondée sur une base plus large que l'emploi (du reste remarquablement commenté) du mot « existimaui » dans la phrase de préface. Mais ce n'est pas la faute de M. Boas si, après comme avant sa démonstration, les données nous manquent pour la solution de ce petit problème.

Au reste, la démonstration tient en peu de pages, et le reste de ce petit volume est occupé par un exposé étonnamment documenté sur la tradition et l'influence de l'*Epistola*. Seul M. Boas pouvait écrire une pareille monographie.

J. Marouzeau.

J. P. McCormick, *A study of the nominal syntax and of indirect discourse in Hegesippus* (The Catholic University of America Patristic Studies, XLIII) : Washington, 1935, xix & 240 pages, 2 Doll.

Œuvre d'un jeune, cette étude a valu à son auteur le grade de docteur dans cette Université de Washington d'où nous viennent tant d'enquêtes sur la littérature chrétienne, inspirées par le professeur Roy J. Deferrari.

Le titre étonnera par la dualité qu'il suppose à cette enquête : quel rapport entre la syntaxe nominale et le discours indirect? Il y a là deux sujets tout à fait distincts. L'explication, c'est que l'auteur du *De bello Iudaïco* a été parfois identifié avec saint Ambroise, que cette identification est à chaque instant mise en cause par l'étude de la syntaxe, et que M. McCormick trouvait l'occasion de confrontations intéressantes dans l'étude récemment publiée à Washington par Sr. Marie A. Martin sur l'usage du discours indirect chez saint Ambroise.

L'ouvrage vaut d'abord par la conclusion (négative) en ce qui concerne l'attribution à saint Ambroise. On doit se méfier en principe des attributions d'authenticité fondées sur des jugements de langue ou de style. Ne voit-on pas l'usage d'un auteur changer d'une époque à une autre, d'une œuvre à l'autre? Voici par exemple Tacite qui préfère ici *nam* et là *namque*, *essem* dans le *Dialogue* et *forem* dans les *Histoires*, qui n'emploie jamais *quis* (pour *quibus*) dans ses « opera minora », qui l'emploie, mais moins souvent que *quibus*, dans les *Histoires*, qui le préfère dans les six premiers livres des *Annales*, et qui ne le connaît plus dans les derniers livres. Il faut, pour se permettre de tirer parti de pareils faits pour ou contre l'authenticité, des faisceaux de preuves concordantes. C'est le cas pour le texte qui nous occupe, et c'est ici que M. McCormick peut prendre avantage de la dualité de son titre, qui lui permet de relever des rencontres probantes dans deux ordres de faits différents.

Mais l'ouvrage vaut plus encore, à mon avis, par la masse de faits bien établis et bien groupés que l'auteur met à notre disposition pour apprécier la langue du IVe siècle. Il y a là une mine de renseignements que pourront utiliser ceux qui s'intéressent à cette langue étrangement composite. L'impression qui s'en dégage, c'est que nous sommes en présence d'une sorte de koinè littéraire faite de tous les apports qu'a accumulés une longue tradition, que dans ce trésor chacun puise selon ses goûts, ses lectures, sans se rendre compte de la direction qu'il suit et presque sans se laisser influencer par la langue parlée, si bien que les auteurs de ce temps nous mettent en présence d'un chaos linguistique où il serait bien intéressant de chercher à faire de l'ordre. Qui se laissera tenter par cette tâche?

J. Marouzeau.

Paul Henry, S. J., *Plotin et l'Occident, Firmicus Maternus, Marius Victorinus, saint Augustin et Macrobe*, fascicule 15 du *Spicilegium sacrum lovaniense* : Louvain, 1934, 291 pages in-8o, 18 belgas.

L'étude de l'influence de Plotin sur les écrivains occidentaux soulève de graves difficultés, les unes d'ordre historique et philosophique, les autres d'ordre littéraire et philologique. Ce sont ces dernières que le P. Henry examine : il s'est proposé de découvrir, à travers les textes latins qu'il étudie, la source néo-platonicienne dont ils dérivent. Or, on sait que les écrivains romains, Firmicus Maternus, Marius Victorinus, saint Augustin et même Macrobe, utilisèrent d'une manière fort libre les écrits de Plotin et de ses disciples. De plus, ces écrivains, sauf Macrobe, ne donnent que rarement la référence du texte dont ils s'inspirent. Enfin, autre difficulté, les différences que l'on constate entre les auteurs qui utilisèrent à diverses époques les *Ennéades* sont parfois si considérables qu'on est arrivé à se demander si ces auteurs avaient bien entre les mains la même version que nous : pour le traité *Du suicide* par exemple, on admet assez généralement que nous n'avons plus qu'un résumé du traité originaire de Plotin. Du reste, le problème de la transmission du texte des *Ennéades* est un des plus ardus. Essayer d'appliquer, dans ces conditions, la méthode littéraire pour la découverte des sources néo-platoniciennes qu'utilisèrent les écrivains romains vers la fin du IVe siècle et au début du siècle suivant est véritablement une gageure. L'auteur a néanmoins réussi, et quelques-uns des résultats auxquels il est arrivé doivent être désormais considérés comme définitivement acquis.

Si, malgré les difficultés du sujet, l'auteur est parvenu à jeter quelque lumière sur des problèmes particulièrement obscurs, il le doit surtout à la méthode exacte et sûre qu'il a employée, et il a parfaitement raison

d'insister sur ce point (p. 16-24 et p. 203-216). Il a étudié avec un soin minutieux les témoignages des écrivains eux-mêmes sur leurs sources. Ces témoignages, ceux de saint Augustin en particulier, avaient été plus d'une fois suspectés. Le P. Henry, sans faire un crédit illimité à ces témoignages (par exemple, à ceux de Macrobe, qui semble utiliser Porphyre, tout en ne citant que Plotin), a bien montré tout le parti que peut en tirer une critique pénétrante et impartiale. C'est ce qui apparaîtra dans l'analyse détaillée que nous allons donner pour chacune de ses recherches.

Le premier chapitre de l'ouvrage est consacré aux sources dont s'est servi Firmicus Maternus dans la description qu'il donne de la mort de Plotin (*Mathesis*, I, 7, 14 et suiv.). Les différences que l'on relève entre cette description et celle qu'en a faite Porphyre sont si graves que de bons critiques ont pensé qu'il n'était pas possible de faire de Porphyre la source du récit de Firmicus. Le P. Henry s'est efforcé de démontrer le contraire : pour lui, l'unique source de Firmicus est la *Vita Plotini* de Porphyre.

J'avoue que sa démonstration, sur ce point, ne m'a guère paru convaincante. Du reste, l'auteur lui-même marque dans sa conclusion (p. 215) quelques hésitations à ce propos. Le point de départ de sa démonstration est certainement erroné. Il s'imagine que, si Firmicus s'est laissé aller à des amplifications de manière à rendre à peu près méconnaissable la source qu'il utilisait, c'est parce qu'il voulait montrer comment Plotin a été « châtié » pour « n'avoir pas cru à l'influence des astres » (p. 25). Il s'agirait d'une punition de son orgueilleuse « sagesse » (p. 41). Rien dans le récit de Firmicus n'autorise une pareille supposition, et du reste l'idée d'un châtiment infligé à un mécréant est absolument contraire aux postulats fondamentaux de l'astrologie. Firmicus lui-même avait déclaré dès le début (I, 7, 1 et suiv.) que la vertu et le bonheur ne vont pas de pair, et que seule l'astrologie peut en donner la raison.

En citant le cas de Plotin, Firmicus voulait montrer que même cet homme inspiré par les dieux — Plotin n'avait-il pas comme « démon » un « dieu »? — n'a pu se soustraire à la destinée que lui réservaient les influences astrales, et cependant nul homme n'était mieux armé que lui pour résister aux coups de la destinée : sa vie n'était-elle pas le modèle parfait de toutes les vertus? Du reste, cet « homme unique » ne s'est pas courbé sous le joug de la fatalité : pour lutter contre elle, il a fait tout ce que son divin génie lui inspirait : cependant, une effroyable et mystérieuse maladie devait faire de son corps, avant même qu'il mourût, un cadavre. La lutte inégale que le sage entre les sages a livrée contre son destin prend dans le récit de Firmicus une allure pathétique : peut-on

lui reprocher d'avoir haussé le ton? Mais rien ne permet de supposer que les différences qui existent entre le récit de Porphyre et celui de Firmicus seraient dues uniquement à l'imagination de ce dernier. Or, Porphyre lui-même ne connaissait l'agonie et la mort de Plotin que par le rapport que lui en fit le médecin Eustochius ; rien ne permet de supposer que celui-ci n'en a parlé qu'à Porphyre ; il a fort bien pu envoyer des lettres circonstanciées aux amis et aux disciples du célèbre philosophe. Le fait devait être encore présent à la mémoire de tous lorsque Firmicus en a donné la description : il parle, du reste, comme d'une chose généralement connue, et même, à prendre le récit de Firmicus au pied de la lettre, on pourrait croire qu'il s'agit d'un fait tout récent (*Mathesis*, I, 7, 14 : *ut allegationes nostras* recentium *exemplorum patrociniis muniamus*). L'événement conservait un caractère d'actualité, bien que plus de soixante ans se soient écoulés. Firmicus n'aurait pas pu se livrer à des jeux d'imagination sur un pareil sujet sans perdre d'emblée tout crédit, d'autant plus qu'il écrivait à une personne qui venait de faire un long séjour sur les lieux mêmes où se déroula l'agonie du philosophe (cf. la lettre dédicatoire à Lollianus, *Mathesis*, I, 2).

Le chapitre consacré au néo-platonisme de Marius Victorinus est autrement solide. Le P. Henry a découvert un passage de l'*Aduersus Arium* (IV, 22) qui reproduit fidèlement un des plus difficiles des *Ennéades* (V, 2, 1, 1-2). Ce n'est, du reste, pas le seul passage où Victorinus s'inspire de Plotin, qu'il ne nomme pas. Il y a dans l'*Aduersus Arium* environ huit « références anonymes » aux *Ennéades*. De la comparaison de ces passages avec le texte des *Ennéades*, le P. Henry a su tirer des conclusions aussi importantes pour la critique du texte de Plotin que pour l'étude du néo-platonisme de Victorinus.

Les pages que l'auteur a consacrées à l'influence de la philosophie plotinienne sur l'évolution de la pensée de saint Augustin comptent parmi les meilleures que l'on ait sur le sujet. Jusqu'à présent, on avait très souvent soutenu que saint Augustin devait être regardé comme un « néo-platonicien plus ou moins teinté de christianisme ». M. J. Guitton, dans son ouvrage tout récent, *Le temps et l'éternité chez Plotin et saint Augustin*, combattit cette thèse, mais réduisit peut-être trop l'importance qu'il convient d'attribuer à l'influence de Plotin sur la pensée de saint Augustin. L'auteur critique également la thèse extrême de Theiler d'après laquelle l'évêque d'Hippone n'aurait lu absolument aucun traité de Plotin[1]. Selon le P. Henry, « il est fort possible que le Περὶ τῶν τριῶν ἀρχικῶν ὑποστάσεων [*Enn.* V, 1] et le Περὶ τοῦ καλοῦ [*Enn.* I, 6] soient les seuls livres de Plotin qu'Augustin ait lus avant sa conversion au catholicisme » (p. 128). Saint Augustin savait donc le grec? Cette question a

1. *Porphyrios und Augustin.*

été souvent débattue. On s'est fondé sur un passage du *Contra litteras Petiliani* (II, 38, 91) et un autre du *De Trinitate* (III, Proem. 1) pour soutenir que saint Augustin n'a jamais été capable de lire d'affilée un traité grec. Le P. Henry nous prouve le contraire (p. 135), et après sa démonstration, réellement décisive, j'avoue que je n'arrive pas à comprendre comment on a pu se tromper si lourdement sur le véritable sens des deux passages cités. Non moins convaincante est la démonstration élégamment conduite de l'identité absolue des *platonicorum libri* des *Confessions* et des *Plotini paucissimi libri* que saint Augustin déclare avoir lus dans un passage du *De beata uita* 1, 4 : en parlant, dans plusieurs passages de ses *Confessions*, des *platonicorum libri*, saint Augustin pensait aux traités de Plotin, dont l'influence sur sa formation intellectuelle a été par conséquent extrêmement importante. Mais le P. Henry tient à nous assurer que saint Augustin a lu les *Ennéades* en chrétien, et que c'est en chrétien qu'il les utilise : les emprunts qu'il fait à Plotin ne sont que les « dépouilles de l'Égypte », l'or que les Hébreux ont été autorisés à emporter en quittant la terre des Pharaons. Tel est bien le système de défense de saint Augustin lui-même (*Confessions*, VII, 9, 15), et rien ne nous autorise à douter de sa sincérité. Mais ce besoin de se défendre ne constitue-t-il pas aussi un aveu? Je laisse au lecteur le soin de découvrir lui-même la réponse dans le brillant exposé du P. Henry.

Il n'y aurait que peu de chose à reprendre dans cette partie singulièrement remarquable de l'ouvrage. On peut toutefois trouver exagérée la confiance que l'auteur a dans la fidélité des traductions de saint Augustin. Ainsi, p. 106, il propose de lire dans *Enn.* 1, 6, 7, 30, πάντως ἀτυχής (au lieu de ἀτυχὴς δὲ οὗτος), parce que saint Augustin a employé le superlatif *infelicissimum* (*De ciu. Dei*, X, 16). Mais à la page suivante le P. Henry est lui-même contraint de reconnaître que « le génie ardent d'Augustin change φίλην (*Enn.* 1, 6, 8, 16) en *carissimam* » (*De ciu. Dei*, IX, 17). Cette simple constatation soulève à nouveau le problème des sources qu'a utilisées saint Augustin. Il est absolument certain, à mon avis, que saint Augustin savait le grec au moment où il écrivait le *De ciuitate Dei*. Mais est-ce une raison suffisante pour supposer qu'il a utilisé directement le texte grec des *Ennéades* et non une traduction latine? C'est cependant dans une traduction latine qu'il a lu les *platonicorum libri* (*Confessions*, VII, 9, 13). Or, le P. Henry a justement prouvé que ces *platonicorum libri* sont les traités de Plotin ; il va même jusqu'à admettre qu'il s'agit de la traduction des *Ennéades* due à Marius Victorinus (p. 94-95). En bonne logique, il aurait fallu conclure que les citations des *Ennéades* qu'on trouve dans le *De ciuitate Dei* ne reposent pas directement sur le texte grec. Mais cette conclusion aurait empêché le P. Henry de parler des transpositions toutes chrétiennes que l'évêque d'Hippone

a imposées à la pensée de Plotin ; en effet, celles-ci peuvent provenir de la traduction latine qu'a utilisée saint Augustin, surtout si cette traduction était de Victorinus, chrétien lui aussi. Il me semble même que c'est là qu'on doit chercher l'explication de la profonde influence des *Ennéades* sur l'esprit de saint Augustin : « Si Plotin achemina si promptement Augustin vers le Christ, c'est qu'Augustin lisait déjà les *Ennéades* en chrétien » (p. 95). Tel est le leitmotiv de la thèse du P. Henry. Pour ma part, je pense que, si la lecture des *Ennéades* hâta la conversion de saint Augustin, c'est parce que la traduction latine qu'il en a lue était déjà teintée de christianisme, et cette solution est bien la plus vraisemblable parmi les nombreuses conjectures qu'on a faites pour expliquer ce délicat problème de psychologie.

Les pages que le P. Henry a consacrées aux emprunts que Macrobe, Servius, Ammien Marcellin et Sidoine Apollinaire ont faits aux œuvres néo-platoniciennes sont remplies de remarques très fines. Un détail cependant me frappe : à propos de la définition de la justice chez Macrobe (*Comm.* I, 8, 7), *seruare unicuique quod suum est*, le P. Henry note (p. 162) : « On rencontre ici — est-ce pour la première fois? — la formule d'où naîtra le célèbre aphorisme *cuique suum.* » Or, cet aphorisme existait déjà depuis de longs siècles. Saint Augustin le rappelle à trois reprises : il l'a emprunté à Cicéron (*De officiis*, I, 5 ; cf. Ulpien, *Digeste*, I, 1, 10). On trouvera à ce sujet tous les détails souhaitables dans *La doctrine politique de saint Augustin*, par M. Gustave Combès, p. 43. Le P. Henry ne cite pas cet ouvrage, bien qu'il contienne de longues pages consacrées au néo-platonisme de saint Augustin. Par ailleurs, sa bibliographie est soignée et bien au courant[1].

Mathieu Nicolau.

N. Vianello, *Il testo delle Satire di Giovenale* : Pavia, 1933, 43 pages.

Passant en revue avec une grande érudition les divers travaux dont les *Satires* de Juvénal ont été l'objet en ces dernières années, le professeur Vianello veut démontrer que le texte des éditions courantes souffre de lacunes et d'interpolations. Peut-on restituer le texte originel? Cela lui paraît une tâche bien délicate ; mais une amélioration de la Vulgate serait possible, et M. Vianello se propose de la tenter dans une prochaine édition des *Satires*, incorporée au *Corpus Paravianum.* C'est à ce moment que nous aurons les éléments nécessaires pour apprécier la justesse de ses vues.

P. de Labriolle.

1. Il n'y a presque pas de fautes d'impression : p. 1, n. 1, ligne 11 : *critiqnes;* p. 71, ligne 14 : *lococum* (lire : *locorum*).

S. Cavallin, *Literarhistorische und textkritische Studien zur Vita S. Caesarii Aretalensis* : Lund, 1934, 136 pages.

Saint Césaire d'Arles, dont la vie s'encadre entre 470 et 542, fut de son temps un sermonnaire fameux. Homme d'action et de prédication, moraliste et instituteur de la barbarie, il doit être considéré (selon les expressions de Paul Lejay, qui a publié sur lui une importante étude) comme « un des maîtres de l'Église gallicane, un des fondateurs de sa discipline et de ce qu'elle devait garder de culture à travers deux siècles de crépuscule ».

Sa *Vie* fut écrite entre 542 et 549 par cinq ecclésiastiques qui avaient vécu dans son intimité ; le principal rédacteur paraît avoir été un certain Cyprien de Toulon. Elle a été éditée en dernier lieu par B. Krusch, dans les *Monum. Germ. Hist.*, *Script. rer. Merov.*, III, 433 et suiv.

M. Samuel Cavallin en étudie d'abord la structure, et il y reconnaît une composition analogue à celle de la *Vie* d'Ambroise par Paulin et de la *Vie* de saint Antoine par Athanase. Dès cette époque, les cadres de la biographie chrétienne étaient à peu près fixés. Elle avait même ses clichés, transportables d'une vie à une autre vie. C'est ce que démontre M. Cavallin, qui signale l'usurpation toujours plus audacieuse de l'élément *virtutes* (au sens de « miracles ») dans ce genre de récits.

La seconde partie de son étude — et la plus importante — offre des observations critiques sur le texte de la *Vie* de Césaire. M. Cavallin estime que Krusch a accordé trop de confiance au *Parisiensis Bibl. Nat.* 5295 (le seul ms. complet) et que les autres manuscrits fournissent parfois des leçons préférables aux corrections de Krusch ; puis il détermine les cas où l'archétype devait être déjà gâté et où il est licite de recourir à des conjectures. Cette étude des manuscrits lui donne l'occasion de formuler quantité d'observations de syntaxe fort précieuses. — Dans un appendice, Cavallin signale les fautes et lacunes de l'édition Krusch et consigne les résultats de sa collation de quatre manuscrits (*Paris.* 5298 ; *Paris.* 793 ; *Rom. Vatic. Reg.* 517 ; *Romanus Bibl. Angel.* 1269).

P. de Labriolle.

Histoire et sciences historiques.

E. Bickermann, *Chronologie* (Einleitung in die Altertumswissenschaft, III, 5) : Leipzig, Teubner, 1933, 43 pages.

« Scilicet arma magis quam sidera, Romule, noras », dit Ovide (*Fast.* I, 29) ; l'histoire du calendrier romain est en effet une succession d'erreurs et de fausses corrections. Cette histoire occupe, dans un fasci-

cule consacré à la chronographie en général, une place notable, vu le rôle qu'a joué dans l'histoire du monde le calendrier romain.

On y verra comment la notion d'ère (le mot même est d'étymologie inconnue) a été étrangère aux Romains, et qu'il y a chez eux tout au plus un point de départ occasionnel pour le compte des années « ab urbe condita ». On y prendra conscience de la difficulté des datations par le jour, le mois et l'année, s'il n'y avait de temps en temps le contrôle astronomique des éclipses. On y relèvera la lacune essentielle de notre chronologie, un tableau de concordances qui nous donnerait une sorte d'équivalent scientifique de la Chronique d'Eusèbe.

Peut-être regrettera-t-on que ne soit pas expliquée avec quelque détail l'institution de l'ère chrétienne sur les calculs du moine Denys et résolues les inconséquences qu'a amenées dans la pratique la jonction d'un compte progressif avec un compte régressif (qui ne date que du XVIIIe siècle). On sait les difficultés qui se renouvellent, à chaque bimillénaire que nous voulons fêter, pour fixer la correspondance des années ; en tout cas, notons que le procédé de compte suggéré p. 42, qui consiste à prendre comme année 0 l'année dite 1 avant J.-Ch., donne les mêmes résultats que celui qui se fonde sur le compte par ordinaux. Ce procédé conduit à admettre par exemple qu'Auguste, né en 63 avant J.-Ch., mort en 14 après, a vécu soixante-seize ans, donc 14 + (63 — 1), ce qui est confirmé par Suétone ; il nous donne pour la date du bimillénaire d'Auguste l'année 1938, et pour celui d'Horace, qui nous occupe en ce moment même, l'année 1936 (= 2000 — [65 — 1]).

J. Marouzeau.

The Cambridge ancient history : Cambridge, University Press.

— Volume X : *The Augustan Empire* (44 B. C. — A. D. 70), ed. by Cook, Adcock, Charlesworth : 1934, 1,059 pages.

La tête de l'Auguste de Prima Porta décore la couverture de ce volume. La tâche d'étudier l'œuvre du prince a été partagée entre un grand nombre de collaborateurs et certainement la conception d'ensemble en souffre. Il a fallu que M. Adcock, dans un chapitre spécial (*The achievement of Augustus*, p. 583), réunît les traits dispersés. Les autres tomes de la *Cambridge History* ont toujours souffert de ce défaut de dispersion ; il est ici d'autant plus sensible que le sujet était plus exactement défini, plus difficile à subdiviser. Mais, enfin, les études qui sont ici réunies forment un excellent volume de mélanges consacré à l'œuvre d'Auguste. D'ailleurs, la période embrassée par ce tome comprend, en outre, le règne de tous les empereurs julio-claudiens. L'ouvrage se termine à la prise de Jérusalem.

L'histoire de la guerre civile, de 44 à 31, a été divisée entre M. Charlesworth, qui a raconté l'histoire de l'Occident, et M. Tarn, qui s'est réservé l'Orient. On ne peut songer à les suivre pas à pas. Sur la définition des pouvoirs d'Octave en janvier 43 — qui a tant préoccupé l'auteur d'*Ottaviano capoparte* — M. Charlesworth est bien vague. C'est une véritable gageure que de raconter l'histoire du début de 43 en faisant presque entièrement abstraction des Philippiques et du rôle des vétérans. Les précieuses lettres d'Auguste à Rhosos, publiées par M. Roussel, sont citées, mais à peine utilisées. Et M. Tarn ne les a pas non plus utilisées au sujet du passage d'Octave à Éphèse, dans l'hiver 31-30, qu'elles nous ont révélé. Les chapitres de M. Tarn sont très brillants et très originaux. On peut presque dire qu'il a renouvelé l'histoire de Cléopâtre, de qui il donne un portrait nuancé, séduisant, sympathique. Bien entendu, les différents auteurs qui ont collaboré à ce tome reviennent, chacun pour leur compte, au problème de la 4e Églogue. On sait que M. Tarn a consacré une très fine étude à cette énigme passionnante (*Journ. of Rom. Stud.*, 1932), et il se borne à résumer ici ce qu'il avait déjà développé. Il ne semble pas que la théorie nouvelle de M. Carcopino sur la date de naissance de Césarion ait été connue des auteurs au moment de l'impression du volume. Sur le mariage de Cléopâtre et d'Antoine, M. Tarn adopte la date de l'automne 37. Excellente est la description de la bataille d'Actium, à laquelle l'auteur avait déjà consacré un mémoire : la trahison d'une partie des corps d'Antoine, attestée par un texte d'Horace (*Epod.*, IX, 15-20), explique la défaite.

L'étude des institutions politiques d'Auguste a été confiée à MM. Stuart Jones et Stevenson. On notera, en particulier, l'importance que M. Stuart Jones attache à une *lex de imperio* qui aurait été, selon lui, votée en 23, et qui serait le lointain prototype de la loi qui organisa les pouvoirs de Vespasien. On pourra regretter que M. Stevenson n'ait pas étudié plus complètement les problèmes difficiles que pose la réorganisation de l'armée après Actium, et sur lesquels M. Cavaignac, dans notre *Revue*, présentait récemment des observations si minutieuses. M. Oertel a étudié *the economic unification*. Il décrit les ressources des diverses parties de l'Empire, le trafic au delà des frontières, le marché intérieur. Les problèmes techniques sont, en général, négligés. Le caractère un peu vague de ce chapitre s'explique sans doute par le caractère même de nos sources, mais nous laisse un peu déçus. M. Hugh Last étudie les institutions sociales d'Auguste, les lois sur le mariage et les affranchissements. On lui saura gré d'avoir si bien précisé les termes des problèmes, d'avoir serré de près les données chronologiques (noter en particulier, p. 888, l'étude de la *lex Junia*). Il a utilisé admirablement les textes du *gnomon* pour rétablir les articles des lois d'Auguste.

Les chapitres traitant de la civilisation ont été confiés à M. Glover (littérature), M. Nock (religion), Mme Strong (art). Dans ce dernier chapitre est-il permis de s'étonner de ne point rencontrer le nom de Vitruve ni les développements indispensables sur l'apparition de l'architecture de briques? Il est bien surprenant aussi que si petite place soit accordée à Pompéi et à l'art oriental, Palmyre ou Petra. (Le temple de Bel à Palmyre ne date-t-il pas de Tibère?)

M. Charlesworth a étudié les règnes de Tibère, Caius, Claude. Il n'avait pas encore connaissance de l'ouvrage de Balsdon sur Caius, ni de l'édition anglaise de l'ouvrage de Momigliano sur Claude. Mais ces ouvrages ne pouvaient pas renouveler l'étude de problèmes si souvent étudiés. M. Momigliano étudie, dans l'histoire de Cambridge, le règne de Néron. On trouvera, au cours de ces chapitres, un grand nombre d'observations intéressantes. C'est ainsi que M. Charlesworth insiste sur la grande activité du gouvernement de Claude en Asie Mineure (p. 679) et que M. Momigliano soumet à une critique nouvelle l'étude de la persécution néronienne (p. 887).

L'étude des frontières a été faite par M. Syme pour la frontière septentrionale, par M. Anderson pour la frontière orientale. Retenons, en particulier, la très intéressante réfutation qu'a proposée M. Anderson des théories de M. W. Schur sur la politique orientale de Néron (p. 880) ; mais nous ne suivrons pas M. Anderson lorsqu'il refuse de croire à la destruction d'Aden, signalée par le Périple de la mer Érythrée. L'histoire de l'organisation de l'Égypte romaine ne pouvait être mieux écrite que par M. I. Bell; notons avec quelle prudence ce savant a refusé de se prononcer sur la date du fameux « papyrus de la boulé ». L'histoire d'Hérode et de la guerre juive est racontée par M. Momigliano ; mais ici nous regrettons que l'étude de la crise religieuse ait été bien gravement sacrifiée.

Ces études si attentives, l'imposante bibliographie, les cartes si commodes font du nouveau volume de la *Cambridge ancient history* un instrument de travail indispensable.

A. Piganiol.

— Id., Volume of plates IV prepared by C. T. Seltman : 1934, 211 pages.

Le nouveau volume de planches de la *Cambridge ancient history* renferme une collection admirable de documents destinés à illustrer l'histoire de la civilisation antique, depuis le début de la conquête romaine jusque vers le milieu du Ier siècle de notre ère. M. Seltman, qui a dirigé la publication d'ensemble, a aussi commenté les planches numismatiques, qui sont très riches de suggestions. On peut regretter que la part faite à l'Europe non méditerranéenne soit si limitée ; les Celtes sont seuls à la

représenter et deux planches seulement leur sont accordées. Plusieurs planches sont consacrées à illustrer les influences orientales et spécialement à définir cet art parthique, que les découvertes récentes permettent enfin d'entrevoir : mais il a bien fallu faire appel à des documents assez tardifs, tels que les graffites ou les peintures de Doura.

C'est à l'art italique et romain que la plus grande partie du livre est naturellement dédiée. Les commentaires, très développés et accompagnés de bibliographies, sont dus à Mme Strong. Nous avons ici, en reproductions excellentes, non seulement les pièces capitales, l'Apollon de Véies, les peintures de la tombe François, l'Ara Pacis, les grands camées, un choix de portraits d'Auguste, la basilique de la Porte Majeure, etc., mais encore un très grand nombre de pièces de comparaison et des photographies tout à fait récentes, le dernier état du temple de Vesta restauré, les temples du Largo Argentina, ou le Forum de César. Parmi les pièces écartées, celle dont l'absence me semble le plus fâcheuse est la statue du Louvre dite « Marcellus » ; la base de Sorrente, si mutilée, il est vrai, manque également ; et qu'est devenu ce relief romain du IIe siècle avant notre ère, figurant une procession de cavaliers, dont le British Museum célébra l'acquisition il y a quelques années? Nous avions pour notre part hésité à le croire authentique. Le commentaire est tel qu'on peut l'attendre de la compétence parfaite de Mme Strong. J'hésiterais, pour ma part, à dater du IIIe siècle le relief de la tombe des Volumnii (pl. 67 a), qui paraît d'un style plus récent. Surtout il me serait impossible d'adopter le jugement de Mme Strong sur le « Brutus » (pl. 46) ; il semble que l'on renonce à proposer pour ce bronze une date proche du IVe siècle avant notre ère, comme on y inclinait récemment encore ; mais on veut y reconnaître encore des caractères proprement italiques ou romains. Je me rallierais plus volontiers à l'opinion de ceux qui le considèrent comme une œuvre grecque ; que l'on compare, si l'on veut, la tête grecque reproduite par Hekler (*Antike Porträts*, pl. 94 b). Mme Strong suggère (p. 84) que la maison dite de Livie pourrait être celle d'Hortensius ; puisqu'Auguste a acquis cette maison, cette théorie est conciliable avec celle de M. Pinza, qui veut que la maison de Livie soit en réalité le palais d'Auguste. Dans le commentaire consacré à l'Auguste de Prima Porta, Mme Strong (p. 148) reproduit l'opinion qu'elle a déjà eu l'occasion d'exprimer, et selon laquelle cette statue fameuse daterait de l'époque claudienne. — Le nouveau tome de l'histoire de Cambridge nous apporte comme un musée idéal, composé et commenté avec une science et un goût irréprochables.

A. Piganiol.

W. Hoffmann, *Rom und die griechische Welt im 4. Jahrhundert* : *Philo-*

logus, Supplementband XXVII, Heft 1 : Leipzig, Dieterich, 1934, 144 pages, 7,50 Mk.

Pour étudier l'histoire de l'Italie du IVe siècle avant notre ère, on peut suivre deux méthodes différentes : ou bien on critiquera la tradition des annalistes romains, ou bien on s'attachera de préférence aux données de l'archéologie et de la numismatique. C'est presque uniquement la première méthode que suit M. Hoffmann ; il pose des problèmes qui ont été déjà si débattus qu'il est à peu près impossible d'apporter même une conjecture nouvelle.

Dans une première partie, l'auteur étudie l'histoire politique des premiers conflits entre Rome et les Grecs. Une fois de plus, nous trouvons une dissertation sur les premiers traités entre Rome et Carthage ; m'est-il permis de noter que l'auteur ne tient pas compte de l'hypothèse que j'ai présentée et qui propose d'intervertir l'ordre des deux premiers traités de Polybe? Puis M. Hoffmann examine avec minutie l'histoire de l'intervention de Rome à Naples ; nous échappons de justesse à une dissertation sur Palaepolis, mais non pas à un réexamen du *foedus Neapolitanum*. Puis vient une étude sur les relations entre Rome et Tarente ; l'auteur attache une grande importance à l'intervention de Tarente au temps du conflit napolitain ; il date de 315/4 la prétendue médiation de Tarente entre Rome et les Lucaniens, épisode que Tite-Live place au lendemain de Caudium ; avec Niebuhr, il date de 303 le traité entre Tarente et Rome. Il énumère avec soin les opinions divergentes des modernes et n'apporte aucun élément nouveau à la solution de ces problèmes. Il conduit cette recherche consciencieuse et inféconde jusqu'au temps de Pyrrhus.

La deuxième partie est consacrée à la transformation de la religion romaine sous l'influence de la Grèce. Il étudie le rite du lectisterne, qu'il compare aux théoxénies grecques, mais qui aurait été, selon lui, introduit d'Étrurie. Nous voyons aussitôt que le problème que M. Hoffmann étudie ne pouvait pas être séparé d'un autre problème bien plus grave, bien moins rebattu, bien plus important à discuter, celui de l'influence grecque en Étrurie et particulièrement sur la religion étrusque. Mais M. Hoffmann passe très vite et se met à examiner la liste des temples construits à Rome à la fin du IVe siècle : il conclut que l'influence grecque s'est exercée à cette date non pas sur le sentiment religieux, mais sur les formes extérieures du culte. S'il avait étudié les vases de l'Italie méridionale, sans doute aurait-il pu nous donner une esquisse du sentiment religieux à cette époque et aurait-il constaté que ce sentiment demeure riche, profond et susceptible d'exercer une influence autre que formelle. Il néglige l'étude des oracles sibyllins et des jeux séculaires.

La troisième partie est consacrée aux plus anciens témoignages des

Grecs sur Rome. La critique en a été faite bien souvent ; nous ne disons pas qu'elle ne puisse conduire à des résultats intéressants ; mais en fait la présente étude ne nous a paru apporter rien de nouveau.

Ainsi la dissertation de M. Hoffmann groupe, un peu artificiellement, plusieurs thèmes qui ont été déjà souvent exploités. On peut renouveler ces problèmes, mais en substituant le point de vue italien au point de vue romain, et en mettant au premier plan les données archéologiques, qui éclairciront aussi bien l'histoire des relations économiques que celle des progrès de la civilisation. La dissertation de M. Hoffmann, surtout à cause de la méthode qu'il a suivie, ne nous paraît apporter rien d'utile.

A. Piganiol.

J. Klose, *Roms Klientel-Randstaaten am Rhein und an der Donau, Beiträge zu ihrer Geschichte und rechtlichen Stellung im 1. und 2. Jahrhundert n. Chr.* (*Historische Untersuchungen*, hsgg. von Ernst Kornemann, 14. Heft) : Breslau, Marcus, 1934, xl-152 pages, 9 Mk.

Cette dissertation très fouillée, préparée au Séminaire historique de Breslau, reprend à pied d'œuvre un sujet déjà abordé par d'autres, mais se limite aux régions indiquées par le titre.

Une sorte d'introduction souligne le fait que les troupes romaines, dès la fin de la République, ne suffisent plus à protéger les frontières et qu'on trouve prudent d'y employer les souverains des confins, moyennant des ententes qui varient selon les circonstances de temps et de lieu. Ce système de la clientèle commencerait déjà en 59 avec Arioviste, déclaré *rex* et *amicus p. R.* ; mais il y avait malentendu entre les deux contractants : César sous-entendait pour l'autre une dépendance que celui-ci n'admettait pas. M. Klose discute à nouveau la question — tranchée négativement par Riese, affirmativement par Kornemann : y eut-il, du Rhin au Weser, une *province* de Germanie, entre l'occupation du pays par Drusus (mort en 9 av. J.-C.) et le désastre de Varus (9 apr.)? Et il se range au second avis, celui de son maître. Disons que la chose reste obscure et d'intérêt assez faible, car cette province supposée aurait été soumise, en ces dix-huit ans, à un régime exceptionnel, tout militaire, très différent de celui qu'on venait d'instaurer.

M. Klose étudie successivement tous les peuples voisins des deux grands fleuves considérés : Bataves, Cannanéfates, Frisons, Chauques, Bructères, Chérusques, Mattiaques, Suèves — pour le Rhin ; Hermundures, Marcomans, Quades (et à ce propos le royaume de Vannius, qui dura trente ans), Iazyges, Daces, Roxolans — pour le Danube. Il cherche à déterminer, par une analyse serrée des textes, de quelques inscriptions, et par les données des fouilles, quelles conventions furent conclues entre Rome et les souverains de ces peuplades, principalement

aux deux premiers siècles de notre ère. Travail méritoire, mais un peu décevant, car les textes sont rares et non explicites ; beaucoup proviennent de la suspecte *Histoire Auguste* et la chronologie reste flottante. Il faut se décider selon les vraisemblances, dont chacun juge à sa façon. La démonstration est acquise, du moins, que les situations changèrent bien des fois un peu partout, et que les empereurs firent preuve d'opportunisme.

La meilleure partie de l'ouvrage est, selon moi, le paragraphe VI, qui résume les conclusions de l'auteur ; car, si les faits particuliers restent douteux, l'impression d'ensemble est bien mieux assurée. Ces « clientèles » n'ont pas le même caractère qu'en Orient ; Rome ne favorise pas à sa guise des prétendants, pour préluder à une annexion ; en droit germanique, il y a union entre le roi et la population qui l'a choisi ; Rome confirme tout au plus l'élection. Nous n'avons aucun souvenir écrit et authentique de ces accords ; mais ne furent-ils pas conclus de vive voix, avec échange de serments? Ces peuples se souciaient peu des précisions juridiques romaines. Le *foedus* a un intérêt politico-militaire, mais aussi commercial, et on peut se demander si les marchands n'ont pas été les plus vrais bénéficiaires. Une évolution générale se dessine, qui souligne la faiblesse croissante de l'Empire. Les plus anciens de ces États clients (jusque sous Néron) ne paient que de faibles tributs à Rome, mais lui accordent en permanence le renfort de leurs troupes. D'autres (Ier, IIe et encore IIIe siècle), qui reçoivent d'elle des subventions en argent, lui assurent une aide en cas d'hostilités dans leurs parages, ou même se chargent seuls de la défense de ses frontières. Enfin, dans les années troubles du IIIe siècle, voici que certains rois barbares se font payer le simple engagement de ne point attaquer les territoires d'Empire. Tout d'abord les Césars avaient parfois placé des garnisons chez ces clients, au delà du *limes ;* sur le tard, au contraire, on voit de ces barbares établis en deçà des frontières.

Notons que, sur beaucoup de points, M. Klose fait état de publications locales qui ne se trouvent guère à l'étranger ; c'est de l'utile vulgarisation.

Victor Chapot.

O. W. Reinmuth, *The prefect of Egypt from Augustus to Diocletian* (*Klio*, Heft 34) : Leipzig, Dieterich, 1935, xiv & 155 pages, 9,50 Mk.

Je ne connais pas de monographie sur le préfet d'Égypte antérieure à celle-ci, dont l'abondante bibliographie, du reste, ne porte trace d'aucun devancier. Et cette réserve peut s'expliquer, car s'attaquer à cette matière, c'était se lancer dans une vaste entreprise ; le titre n'en laisserait rien deviner aux lecteurs non initiés. Mais, comme ce haut magistrat,

sorte de fondé de pouvoirs de l'Empereur lui-même, possédait, sur tout le territoire soumis à son autorité, des pouvoirs, autant dire, universels, on ne peut s'attacher aux formes diverses de son activité sans explorer du même coup à peu près toutes les questions que soulèverait l'étude de l'Afrique romaine, envisagée à tous points de vue. Et ce qu'il faut louer tout d'abord, c'est la netteté d'esprit et la sobriété de l'auteur, qui a trouvé le moyen en 130 pages (appendices non compris) d'exposer toutes les faces du sujet ainsi entendu — fort légitimement — et d'utiliser une documentation immense sans en être submergé. Il a raison : les données sont déjà assez nombreuses pour permettre de présenter une image définitive, sauf problèmes de détail, de ce dignitaire et de son rôle, et tant de papyrologues et d'historiens y ont travaillé à l'occasion que le programme de M. Reinmuth ne lui offrait guère la possibilité d'y mettre une marque vraiment personnelle ; il ne donnait même lieu qu'à un nombre très restreint de controverses. Mais cet ouvrage sera précieux comme répertoire à jour, méthodique et clair, et il sera facile d'y insérer à leurs places, entre les feuillets, les renseignements nouveaux qu'on peut encore attendre de l'inédit.

Nous passons en revue successivement : la nomination du préfet et les questions protocolaires que son rang fait surgir ; ses subordonnés ; son intervention à propos des liturgies ; ses fonctions administratives, sans équivalent moderne par leur étendue ; son service d'archives ; ses édits (à ce propos, l'auteur reprend, contre Wilcken, son interprétation de celui de Ti. Julius Alexander, dans lequel il se refuse à voir une œuvre de circonstance) ; les rapports du préfet et de l'Empereur ; les revenus publics, sujet auquel tout autre ramène plus ou moins ; les pouvoirs judiciaires du gouverneur et ses assises ; sa compétence civile et pénale ; enfin, ses attributions militaires (la question de l'*epicrisis* reste toujours à éclaircir). Rarement M. Reinmuth se laisse entraîner à des hors-d'œuvre, attendu qu'en toute affaire ou presque on surprend, par des documents privés sur cas très individuels, l'intervention du préfet. Intervention, il est vrai, bien souvent nominale, je suppose, en raison même de cette fréquence, et qui fait songer à tant de signatures ministérielles de notre époque, que l'emploi d'une griffe supprimerait sans dommages. Le livre se termine utilement par la nomenclature chronologique des préfets jusqu'ici connus, avec références justificatives, la liste de leurs édits retrouvés, au moins partiellement, et de consciencieux *Indices*.

Victor Chapot.

Em. Panaitescu, *Momenti della civiltà romana nella Mesia* (*Gli studi romani nel mondo*, vol. II, pages 225-252) : Bologna, Cappelli, 1935.

Pour répondre à l'invitation des organisateurs des *Corsi superiori di*

Studi romani, lesquels, pour l'année 1934, avaient choisi comme thème de leurs leçons « les études romaines dans le monde », le directeur de l'École roumaine de Rome, M. E. Panaitescu s'est proposé de présenter, dans le cadre obligatoire d'une seule conférence et d'après les résultats les plus récents de l'archéologie bas-danubienne, le procès de romanisation de la Mésie Inférieure et particulièrement de la Scythie Mineure. C'est cette conférence qu'il publie aujourd'hui, opportunément illustrée de cartes et de reproductions, et suivie de la bibliographie la plus étoffée qui nous ait été jusqu'ici donnée des travaux concernant l'histoire de ces régions.

L'exposé de M. Panaitescu débute par un sombre raccourci de la Scythie Mineure à l'époque d'Auguste ; comme on pouvait s'y attendre, les couleurs lui sont fournies par l'inconsolable auteur des *Epistulae ex Ponto*. Il continue par un judicieux commentaire des *res gestae* de Tiberius Plautius Aelianus, qui rejoint les conclusions de la savante étude de M. L. Halkin sur ce personnage. Et il finit — non sans ampleur — sur le tableau lumineux de la prospérité atteinte par la province sous la bienfaisante domination de Rome.

Il entre dans ce tableau, à côté des indispensables précisions d'ordre politique et militaire, des aperçus ethnographiques comme des observations d'histoire économique, des considérations sur l'humble art provincial comme des réflexions sur les destins de la romanité dans ce coin perdu de l'empire. L'ensemble témoigne d'une sûre connaissance des problèmes et d'une claire conscience des tâches que l'exploration méthodique de la Scythie Mineure — par Pârvan d'abord, par ses disciples depuis — n'a pas cessé de proposer aux chercheurs.

D. M. Pippidi.

C. Daicoviciu, *La première division de la Dacie* (Annuaire de l'Institut d'Études classiques, Cluj, t. II, 1933-1934, p. 71-77).

L'examen attentif d'un fragment de diplôme militaire appartenant à la collection de l'Institut d'Études classiques de l'Université de Cluj, fragment découvert à Porolissum et, dès 1909, publié par M. A. Buday dans l'*Erdélyi Muzeum*, XXVI, p. 26 et suiv. (cf. *Arch. Anzeiger*, 1909, col. 297), a permis à M. C. Daicoviciu, maître de conférences à cette Université et secrétaire de l'Institut, de donner du précieux document une nouvelle lecture, susceptible d'éclairer d'un jour imprévu le problème controversé de la première division de la Dacie. Les conjectures de M. Daicoviciu concernent notamment la première ligne de la face extérieure, où il croit pouvoir déchiffrer : A]LAPATHA F(*ilio*) PA[LMY-R(*eno*), là où M. Buday se contentait de lire : I...A..F(*ilius*) PA(*lmyra*?) — et les lignes 1-4 de la face intérieure, qui n'ont presque pas de sens

dans la lecture du premier éditeur, et qui en ont un des plus intéressants dans celle du savant roumain. Pour ce qui est du nom du vétéran palmyrénien, assez mutilé pour l'original, il convient d'ajouter que M. Daicoviciu s'est beaucoup aidé, dans sa restitution, d'un autre fragment de diplôme militaire, trouvé toujours à Porolissum et édité depuis peu par le même M. Buday (*Dolgozatok-Travaux*, I, 1925, p. 26-27). Ce dernier fragment mentionne, paraît-il, en même temps que la date d'émission (29 juin 120 ap. J.-C.), le nom complet du titulaire : Hamasaeo Alapatha Palmyr(eno) ; autant que la date du document et le lieu de sa découverte, cette circonstance a paru à M. Daicoviciu indiquer clairement que nous avons affaire aux fragments d'un seul et même diplôme, le premier appartenant à la *tabella prior*, l'autre à la *tabella posterior*. Quoi qu'il en soit d'une hypothèse à laquelle on ne saurait, du reste, opposer aucune objection valable, voici les résultats du travail de restitution que M. Daicoviciu a mené à bien avec autant de savoir que de sagacité :

a. A] LAPATHA F(ilio) PA[lmyr(eno)
Descriptum et] RECOGNITUM EX
tabula aenea qu]AE FIXA EST RO[mae
in muro post t]EMPLUM DIV[i Aug(usti)
ad] MINERVAM

b. . .SA[g(ittarii)
et sunt in Da]CIA SUPE[riore
sub Iulio Se]VERO CI
vitatem dedit iis posteri]SQU[e?

Il découle du texte ainsi restitué au moins deux conclusions, dont l'importance, pour l'histoire de la Dacie romaine, ne saurait être passée sous silence. Et d'abord, le diplôme étant daté, comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner, de l'an 120 (le refus d'accepter l'hypothèse de l'origine commune des deux fragments n'y changerait pas beaucoup, puisque la légation de Julius Severus nous renvoie obligatoirement à une année antérieure à 127, date de son consulat), il en résulte, sans conteste possible, que la division de la Dacie en *Superior* et *Inferior* était un fait accompli dès les premières années du règne d'Hadrien. En 119, au plus tôt, Julius Severus devenait donc le premier *legatus Augusti pro praetore* de la Dacie Supérieure et, s'il est vrai qu'il n'ait quitté la province que pour exercer le consulat, son gouvernement aurait eu une durée exceptionnellement longue, de 120 à 126 environ.

D. M. Pippidi.

H. Kruse, *Studien zur offiziellen Geltung des Kaiserbildes im römischen*

Reiche (Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums, XIX, 3) : Paderborn, Schöningh, 1934, 116 pages in-16.

Ainsi que leur titre l'indique assez, les recherches entreprises par M. Kruse sur les images des empereurs, depuis la fondation du principat jusque tard sous l'empire byzantin — recherches dont le présent ouvrage ne renferme qu'une partie, et non la plus importante — se proposent de déterminer la portée officielle de celles-ci sous les aspects les plus frappants qu'elles puissent revêtir : constitutionnel, militaire, judiciaire, religieux, etc. Travail de longue haleine, on s'en doute, et délicat à souhait, par suite de la complexité des intentions qui ont pu présider à certains emplois occasionnels des effigies impériales et de la difficulté qu'on éprouve à les démêler, mais pour lequel, à en juger d'après l'essai qu'il vient de nous livrer, l'auteur, un élève de M. Dölger, s'avère sérieusement préparé.

Non pas, toutefois, que cette première contribution nous apporte de trop grandes nouveautés, ou même des nouveautés tout court. Dans les deux principales divisions qu'elle comporte — la valeur politique de l'image impériale à Rome et à Constantinople, l'emploi de l'image impériale en tant que substitut de la personne de l'empereur — on trouvera un nombre considérable de faits qui gagnent à être présentés ensemble avec érudition et méthode ; on n'en trouvera guère qui ne nous aient été signalés par des recherches de détail, ou que l'auteur ait interprétés d'une manière susceptible de renouveler notre connaissance du sujet.

Je viens d'écrire que la première partie du livre est consacrée à la valeur « politique » des images impériales, au temps du Haut et surtout au temps du Bas-Empire. Elle traite notamment de la portée attachée à l'action de répandre et d'imposer l'effigie des princes, lors de leur avènement, et de la destruction des images de ceux-ci, par suite de révoltes ou de *damnationes memoriae*. Il convient de souligner à ce propos l'intérêt singulier d'une coutume qui, de militaire qu'elle était tout d'abord (elle trouve son origine dans l'habitude des soldats de fixer les *imagines* du prince régnant aux hampes de leurs *signa* ou de les accueillir dans les sanctuaires des légions), a été généralisée ensuite jusqu'à constituer la suite obligée de tout avènement comme de toute détrônation impériale. M. Kruse précise, avec raison, qu'une signification politique réelle n'était attachée qu'aux médaillons fixés aux hampes des étendards, ce qui explique, entre autres conséquences, la faveur concédée, à partir d'Hadrien, aux *Caesares* héritiers du trône, de voir leur image partager cet honneur avec celle de l'empereur régnant. Il relève aussi, chemin faisant, l'importance exceptionnelle atteinte par la diffusion des images à partir des réformes de Dioclétien, quand, d'un Auguste à l'autre et du César à l'Auguste dont il dépendait, l'acceptation ou le refus des images

laurées (λαυρεάτα ou, plus souvent, λαυράτα) équivalait à une reconnaissance ou à un refus de reconnaître le nouvel arrivé à la dignité suprême (on appelle cela, selon une expression conservée par Zosime : εἰκόνων κοινωνεῖν).

La deuxième grande division du livre traite successivement de l'utilisation des images impériales dans l'armée et dans les tribunaux (une attention spéciale est donnée à leur rôle dans les procès des chrétiens) comme insigne des magistrats et comme élément décoratif : des sceptres, des boucliers et des costumes d'apparat. Les résultats de ces différentes enquêtes rejoignent, le plus souvent, les conclusions des travaux antérieurs de MM. von Domaszewski, Dölger et Delbrück ; elles n'en seront pas moins utiles pour cela, conduites comme elles le sont selon un plan méthodique et appuyées sur une information qui ne laisse rien à souhaiter.

Je ne saurais partager l'assurance avec laquelle M. Kruse croit pouvoir affirmer que Tibère aurait officiellement conféré à Séjan le « Bildnisrecht » (p. 19 et n. 1). Qu'il y ait eu, ou non, une indication d'ordre constitutionnel dans la concession d'un tel privilège (je pencherais, pour mon compte, pour la négative), il me semble certain que Tibère a pu tout au plus tolérer un état de fait (c'est le terme même qu'emploie Tacite, *Ann.*, IV, 2 : *sineret*) et que jamais il n'a dû être question pour le favori d'un *droit* de cette sorte (cf. *Ann.*, III, 72 ; IV, 7 ; Suét., *Tib.*, 48, 2). — A propos de l'hésitation de l'auteur à décider si, dans les deux médaillons des *signa* sur les monuments de l'époque de Claude, il faut voir les images de Claude et d'Auguste ou de Claude et de Néron (p. 20), je croirais volontiers, appuyé sur l'exemple des *signa* de Caligula, que c'était l'effigie du fondateur de la maison impériale que l'on révérait à côté de celle de l'empereur régnant (Suét., *Cal.*, 14, 3, précisé par Dion, LIX, 27, 3). — L'excursus sur le *labarum* constantinien, qui occupe les pages 68 et suiv., aurait gagné à la connaissance de l'étude de M. J. Gagé, Σταυρὸς νικοποιός (*Rev. d'hist. et de philos. rel.*, 1933).

D. M. Pippidi.

Archéologie.

Dr Donnadieu, *Fréjus, le port militaire du Forum Julii* (Collection : Le monde romain) : Paris, Les Belles-Lettres, 1935, 27 pages, 34 planches, 10 francs.

Ceux qui ont eu l'avantage, lors du Congrès Budé à Pâques, de visiter, sous la conduite du Dr Donnadieu, conservateur du Musée, les fouilles de Fréjus auront un plaisir double à reprendre sur le papier le détail de cette visite. Ils y seront aidés par une description vivante, qui nous remet en présence de la réalité antique, et par une profusion de graphiques, plans, photos de perspective et vues aériennes.

Qui n'a pas été sur les lieux aura peut-être l'illusion que l'antique transparaît à travers les vestiges ; hélas, il faut toute l'ingéniosité et, on peut presque dire, toute la foi du Dr Donnadieu pour reconstruire le vieux Forum Julii. Le « restitutor » ne nous fait grâce de rien : maison du préfet maritime, temple augural, capitainerie du port, consigne de navigation. Il suffit à M. Donnadieu des restes d'un atrium toscan avec son vestibule pour qu'il reconstruise l'habitation du préfet de la flotte avec l'autel sur lequel il sacrifiait aux dieux, d'une galerie maçonnée pour qu'il restitue un mundus [sans doute aussi hypothétique que celui du Palatin], d'un massif de maçonnerie à quatre pans pour qu'il évoque un auguratorium et sa pyramide d'orientation, des murs d'une salle voûtée pour qu'il entrevoie un atelier de blanchissage...

On pourra mettre en doute telle ou telle identification de détail (le Dr Donnadieu lui-même a rectifié certaines de ses interprétations premières) ; ce qu'on n'appréciera que difficilement à sa valeur, c'est le mérite du fouilleur de ces ruines, qui, avec des ressources insuffisantes, sur un terrain encombré de servitudes, dans des conditions où le moindre résultat coûte des efforts disproportionnés, a pu reconstituer un site archéologique de tout premier ordre et nous en présenter une vue si suggestive.

Le contraste est grand si nous nous transportons en Italie, où la direction des fouilles fait preuve en ce moment d'une si belle activité.

Ce n'est pas ici le lieu de présenter un compte-rendu de l'ensemble des travaux récents ; un de ceux qui font le plus pour nous rendre l'image de la Rome antique, l'auteur des *Monumenti antichi di Roma e suburbio* (cf. cette *Revue*, 1933, p. 268), M. G. Lugli, viendra peut-être un jour prochain en entretenir notre Société des Études latines. Je voudrais seulement signaler aujourd'hui une série de petits ouvrages qui lui sont dus :

— I : *I monumenti antichi di Roma e suburbio*, I : 1° *Il Palatino* ; 2° *Il foro romano* : Roma, Libreria di scienze e lettere, 1931, 95 & 94 pages in-16, avec 29 et 23 planches, le vol. 5 lires.

— II : *I santuari celebri del Lazio antico* : Roma, Morpurgo, 137 pages in-16, 15 illustr. et 32 planches, 8 lires.

Ces ouvrages sont conçus non pas comme des essais de reconstitution ni comme des présentations techniques, mais comme des guides. Indications pratiques d'horaires, d'itinéraires, renseignements bibliographiques, ils contiennent tout ce que peut désirer le visiteur sur place. Ce sont des livrets à avoir en poche et à tenir ouverts.

Les deux guides de Rome nous reportent à l'état des fouilles en 1931. Même depuis cette date récente les recherches archéologiques ont apporté

du nouveau, en particulier au forum dans la région de la Curia et au Palatin sous le palais des Flaviens. Mais, même avec les quelques corrections qu'il faudra faire sur place, j'estime qu'aucun guide sommaire ne saurait permettre de se débrouiller aussi clairement dans l'invraisemblable chaos que représentent aujourd'hui ces deux amoncellements de ruines.

Le petit livre sur le Latium nous invite à une série de ces promenades qu'on n'a pas d'ordinaire le loisir de faire lorsqu'on va à Rome, pris qu'on est par la richesse de la capitale.

Il s'agit uniquement des sanctuaires, mais la tournée des sanctuaires nous conduit presque à tous les sites intéressants : mont Albain, Aricie et Némi ; Gabies, Lanuvium et Ardée ; Tibur ; Préneste ; Cori ; Terracine ; et enfin le Promontorio Circeo, qui nous emmène déjà à plus de 120 kilomètres de Rome.

Plusieurs de ces sites ont déjà été décrits par M. Lugli lui-même dans le remarquable recueil de la *Forma Italiae*. Ce qu'on trouvera ici, c'est la causerie simple, documentée, d'un homme qui est à la fois un savant et un amateur de nature, un bon compagnon de voyage et un évocateur.

J. Marouzeau.

T. Kleberg, *Värdshus och Värdshusliv i den romerska antiken*, Akademisk Avhandling (*Doktorsavhandlingar i latinsk filologi vid Göteborgs Högskola*. Serie Fr. O. M. 1926, IX) : xii & 152 pages, avec plan de Pompéi, 4 cour.

Thèse pour le doctorat, devant l'École des Hautes-Études de Göteborg. La langue nationale s'imposait sans doute ; elle n'est malheureusement pas d'usage fréquent dans les autres pays que la Suède, et la diffusion de l'ouvrage s'en ressentira fâcheusement, car il paraît consciencieux et bien documenté. Pour ceux que l'idiome ne gênerait pas, nous signalerons au moins ici les grandes lignes de ce travail sur *Le cabaret et la vie de cabaret dans l'antiquité romaine*.

Terminologie d'abord : longue étude philologique, qui ne saurait résoudre tous les petits problèmes que pose le grand nombre de termes désignant les « débits » et dont plusieurs ont dû être, comme chez nous, interchangeables.

Types principaux de tavernes ; les données de l'archéologie. L'auteur, jadis pensionnaire de l'Institut suédois de Rome, a noté tous les vestiges mis au jour par les fouilles, en Campanie, à Ostie, au Forum de Trajan, récemment exploré, et dans le reste de l'Italie, ainsi qu'à Timgad et dans les provinces, sans oublier les localités dont le nom atteste l'existence d'une auberge antique. Partant de là, et des passages d'auteurs, étude de l'aménagement de ces boutiques,

Concernant les tenanciers, dans les villes ou le long des routes, nomenclature de ceux que nomment textes littéraires et épigraphiques. Leur situation sociale, leur mauvaise réputation (voir les comédies), leurs unions corporatives, leur rôle dans la prostitution. Le personnel de service et ses qualifications diverses. Opinion des anciens sur les cabarets, auxquels l'Église chrétienne est hostile.

Le service intérieur et les règlements sur la matière ; restrictions imposées par l'autorité. Dégustation des vins ; fraudes des débitants (un cliché littéraire en était né). Les prix. Dispositions légales quant aux heures d'ouverture ; taxes foncières sur ces établissements ; la surveillance dont ils étaient l'objet.

Victor Chapot.

Droit romain.

J. Gaudemet, *Étude sur le régime juridique de l'indivision en droit romain* : Paris, Sirey, 1934, xxi + 525 pages.

La récente découverte des nouveaux fragments des Institutes de Gaius a remis à l'ordre du jour la question de l'histoire et du régime juridique de l'indivision en droit romain. L'auteur a su tirer des renseignements que donnent les nouveaux fragments sur l'*antiquum consortium* tout l'essentiel. Il l'a fait avec prudence et méthode. Il s'est gardé d'émettre de nouvelles conjectures sur la nature et l'origine de l'indivision familiale chez les anciens Romains. Il faut l'en féliciter. L'auteur se montre tout aussi prudent quand il aborde la question des rapports entre l'indivision et la société. D'après une doctrine, soutenue surtout par Ein, les Romains auraient pendant fort longtemps confondu ces deux notions juridiques. L'auteur, dans une critique qui est définitive, fait justice de cette opinion.

Les sources de l'indivision, puis l'administration du patrimoine indivis, enfin les actions sanctionnant l'indivision et le partage sont étudiées avec un soin qui ne laisse rien à désirer. Ce n'est pas là un petit éloge quand on songe au nombre extraordinairement élevé de textes qu'a dû examiner l'auteur. Il en a omis quelques-uns, par exemple, à propos de l'*actio in rem incertae partis* (p. 83), on n'y trouve pas cité Gaius, *Inst.*, IV, 54. Mais nul n'en fera un grief à l'auteur, et il suffit de parcourir la table des textes, fort bien faite, pour se rendre compte du soin avec lequel ont été dépouillées les sources. Les sources littéraires, Caton, Cicéron, Varron, Tite-Live, Sénèque, Aulu-Gelle, etc., ont été largement utilisées. Les philologues tireront autant de profit que les juristes à lire ce livre élégamment écrit, toujours sûr et intéressant.

Mathieu Nicolau.

Raymond Monier, *Manuel élémentaire de droit romain*, t. I, 657 pages ; t. II (les Obligations), 423 pages : Paris, Domat-Montchrestien, 1935, 50 francs chaque volume.

Malgré le titre, il ne s'agit pas d'un manuel « élémentaire », mais d'un ouvrage savant, amplement informé et très au courant. Un tel ouvrage était devenu absolument nécessaire en raison des profondes transformations qu'a subies la science du droit romain depuis vingt ans environ. Cette vue d'ensemble des derniers progrès de la science en cette matière rendra des services à tous les chercheurs, aux juristes comme aux philologues.

Mathieu Nicolau.

J. Lambert, *Les operae liberti, Contribution à l'histoire des droits de patronat* : Paris, Dalloz, 1934, 350 pages, 50 francs.

Les *operae liberti* sont un chapitre important de la vie sociale et économique de Rome. L'esclave une fois affranchi continuait à devoir à son patron des *operae*, des services dont le contenu économique et la structure juridique offrent maintes difficultés. M. Lambert a eu le mérite de trouver des solutions aussi ingénieuses que satisfaisantes pour toutes les questions qui se posent en cette matière.

L'auteur a d'abord très nettement dégagé les rapports qui existent à l'origine entre la notion d'*obsequium*, état d'obéissance de l'affranchi, et les *operae* : celles-ci étaient contenues dans celle-là, et le patron y avait droit *ipso iure*, en vertu d'une véritable *potestas*, dont l'origine, plutôt méditerranéenne qu'indo-européenne, est fort bien étudiée grâce à la comparaison avec l'institution correspondante du droit grec, la παραμονά. Ce résultat, tout à fait contraire à l'hypothèse de Leist concernant l'existence d'un droit indo-européen commun en cette matière, est conforme aux théories les plus récentes sur l'esclavage romain et sur ses origines (cf. H. Lévy-Bruhl, *Quelques problèmes du très ancien droit romain*, 1934, p. 15-33).

Les transformations de cette puissance patronale primitive sont très intéressantes, car elles nous permettent de suivre de près la libération progressive de l'individu sous l'action de l'État. Tout d'abord, le préteur est intervenu pour assurer aux affranchis une liberté plus effective. Les *operae* cessèrent d'être dues de plein droit. Des difficultés d'ordre technique surgirent, et les jurisconsultes s'appliquèrent à la recherche des solutions destinées à donner satisfaction aux besoins nouveaux sans heurter la tradition historique. On sait que les jurisconsultes romains excellaient dans ce genre de travail. M. Lambert nous en donne un brillant exposé, où la finesse du critique s'allie à l'érudition de l'historien.

Mathieu Nicolau.

Humanisme.

P. Costil, *André Dudith, humaniste hongrois, 1533-1589* (Collection d'Études anciennes publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé) : Paris, Les Belles-Lettres, 1935, 482 pages.

L'histoire de l'humanisme est si étroitement mêlée à l'histoire du développement des études latines qu'on ne saurait ici passer sous silence l'ouvrage de tout point remarquable que P. Costil a consacré à André Dudith. Sans doute, cet humaniste hongrois fut plus orienté vers les études grecques que vers les travaux latins : mais tout humaniste est essentiellement bilingue et la distinction que nous établissons aujourd'hui entre helléniste et latiniste n'existait pas à la Renaissance. Du reste, le latiniste fera dans l'ouvrage de P. Costil une ample récolte de remarques qui l'intéresseront directement.

En ce qui concerne la philologie, l'étude des manuscrits grecs de Dudith occupe une place en rapport avec l'activité spéciale du personnage. Mais Dudith, à l'occasion, s'est occupé de manuscrits latins : un manuscrit de Plaute, dont il communique les variantes à Muret (p. 83), un manuscrit de César, utilisé par Danès en vue d'une édition promise à Paul Manuce (p. 103). — L'importance des traductions latines d'auteurs grecs, qui va grandissant au cours de la seconde moitié du XVIe siècle, alors que l'étude du grec perd du terrain, est bien mise en lumière (p. 94 et suiv.) et prouvée par de nombreux exemples (voir à l'*Index*, s. v. *Traductions*). — La littérature latine de la Renaissance est naturellement considérée à plusieurs reprises, tant à propos des productions d'André Dudith, poésies, discours, traductions, lettres, essais (p. 323-329), que, d'une façon plus générale, dans les milieux de culture humaniste où il a vécu, notamment à Padoue (p. 90) et à Breslau (p. 197). — Le rôle des *Lettres latines*, qui servaient alors de journaux et de revues, est particulièrement souligné, ainsi que les caractères du genre : variété de ton, souci de la forme, constitution de recueils exemplaires et de corpus manuscrits, large diffusion (voir l'*Index*, s. v. *Epistolae*). — Le trait dominant est le *cicéronianisme*. Aussi bien, le problème général de l'influence de Cicéron au XVIe siècle est-il fréquemment examiné au cours de l'ouvrage, Dudith lui-même ayant été un cicéronien éminent, disciple de Paul Manuce. A côté du *cicéronianisme* de forme et du débat lexicologique et grammatical qu'il a suscité (p. 77, 89, 331 et n. 1), P. Costil, confirmant les résultats d'enquêtes récentes, notamment celles de H. Busson, montre l'influence des idées de Cicéron sur les humanistes de la Renaissance. Même dans les controverses religieuses, Dudith allègue l'autorité de Cicéron (p. 135, 349). C'est conseillé par lui qu'un de ses familiers, S. Gesner, a commenté le *De Fato* (p. 187). — La philoso-

phie scientifique de Dudith doit également quelques thèmes essentiels au poème de Lucrèce (p. 325, 338, 364).

L'histoire de l'humanisme dans ses rapports avec la philologie est malheureusement une discipline très négligée chez nous. P. Costil est un des rares connaisseurs en ce domaine, et le travail qu'il vient de faire paraître mérite que tous les philologues y prêtent attention. La longue monographie qu'il a publiée est un modèle parfait, quelles que soient les controverses que peut susciter telle ou telle interprétation historique. L'exemple qu'il a donné doit être suivi, si du moins il se trouve encore quelque jeune philologue que ne rebute pas une entreprise coûteuse par les recherches et les voyages qu'elle impose, et où on ne rencontre que peu d'encouragements. De pareilles monographies pourraient avoir pour objet l'étude d'humanistes qui furent plus particulièrement latinistes : un travail de ce genre appliqué à Saumaise ou Heinsius, pour ne citer que deux exemples, servirait grandement les lettres latines.

A. Dain.

Martha Katherine Zeeb, *The latin letters of Antonio de Gouvea*, an edition with introduction, text, commentary, and translation : Philadelphia, 1932, 93 pages.

Le jurisconsulte portugais Antoine de Govéa [1] (1505-1565) est une des figures les plus attachantes de son temps. Son désir de s'instruire lui fit entreprendre de longs voyages : il vint en France et séjourna dans les principaux centres universitaires. Mais l'amour pour la science n'était pas sa seule passion : il en eut une autre pour Catherine de Bauffremont, à qui il adressa des lettres en vers. Mlle Zeeb nous donne une nouvelle édition de ces lettres. Cette édition, soignée et correcte, accompagnée de notes qui représentent un long travail et d'une traduction anglaise, rendra à tous des services [2].

Mathieu Nicolau.

Ouvrages scolaires.

G. Cayrou, E. Contoux et Mme A. Prévot, *Le latin en 6e. Méthode moderne d'humanités classiques* : Paris, Colin, 1935, viii & 551 pages.

Si la survenue de ce livre avait besoin d'une explication, il ne faudrait pas la chercher ailleurs que dans l'état actuel des études secondaires.

1. C'est l'orthographe française de ce nom (en latin : *Goveanus*).

2. Pour le détail, il y aurait bien des choses à reprendre. L'abrègement de la finale de *nescio* n'est pas correctement expliqué p. 41, n. 4, ni « l'allongement par la césure » de la voyelle finale de *dŏmĭnă* (nominatif), p. 74, n. 16 (Sur le premier point, cf. Ernout, *Morphologie historique du latin*, 3e éd., p. 189, § 170). L'auteur cite trop souvent des ouvrages vieillis.

Certains professeurs sont alarmés depuis longtemps, les plus optimistes ont fini par perdre leur foi et, ce qui est pire, beaucoup se sont résignés. Crise de l'attention, crise de l'intérêt, crise de l'énergie? Peu importe. M. Cayrou et ses collaborateurs sont de ceux qui cherchent le remède et préfèrent l'action au gémissement.

Tout n'est pas nouveau assurément dans ce volume destiné aux élèves de sixième. Les auteurs ont pris la bonne manière de faire une révolution, qui est de conserver du passé tout ce qui peut entrer dans l'édifice nouveau. Laissons donc de côté les emprunts faits aux méthodes Crouzet et Bézard, dont les services ont été si grands pendant ces dernières années, et notons ce qui, aujourd'hui ou peu s'en faut, fait son apparition.

Tout d'abord, ce livre, que d'aucun jugeront sans doute volumineux, est un livre « unique » : c'est le livre « de latin » par excellence ; les élèves y trouvent tout : textes, grammaire, dictionnaire, histoire grecque, extraits des auteurs et même, dans une certaine mesure, la direction du professeur représentée par des notes donnant renseignements et orientation. Ensuite, à côté de la méthode analytique faisant appel à la réflexion, une place est faite à la « gymnastique », c'est-à-dire aux exercices d'assouplissement destinés à faciliter le jeu de la mémoire, dont trop de manuels et même trop de professeurs méconnaissent l'absolue nécessité. Puis un exercice jusqu'ici peu en vogue : celui des phrases à achever, dans lesquelles manque tantôt un sujet, tantôt un adjectif, tantôt un adverbe, etc... ; l'élève, pour trouver le mot désiré, doit mettre en branle ses souvenirs, sa logique et, pour peu que le professeur l'exige, son bon goût ; non seulement il se prépare à écrire lui-même le latin, mais il s'entraîne à le comprendre directement, non plus par l'intermédiaire d'une traduction, résultat sans lequel tout enseignement des langues anciennes est vain.

Le nom de M. l'inspecteur général Gastinel en tête de l'ouvrage annonce une autre tendance : parallèlement à l'acquisition du vocabulaire et de la syntaxe, cette méthode poursuit celle des *realia*, sans lesquels l'enfant est égaré dans les textes latins. Une jolie illustration orne le livre d'un bout à l'autre : paysages antiques, monuments et statues, et surtout charmantes mosaïques empruntées aux dernières découvertes faites dans les fouilles de Rome et de Campanie. Ces tableaux sont souvent l'occasion de dialogues entraînant l'élève à « parler latin », et surtout ils animent la petite histoire de Marcus et Cécilia, au cours de laquelle défilent, dans le cadre d'une vie d'enfants, les particularités et usages de la vie romaine. Ajoutons que le volume contient, pour servir à l'histoire grecque, un petit épitomé, gradué selon les progrès de l'élève, des légendes et récits de la Grèce ancienne et un recueil de textes faciles,

empruntés aux écrivains, qui représentera le premier contact de l'enfant avec la littérature latine.

A. Guillemin.

G. Kowalski et M. Golias, *Puer Romanus* et *Juvenis Romanus* : Lwôw, 1934, deux volumes : 1° viii & 102 pages ; 2° viii & 165 pages.

Ceux qui ne croient pas à l' « Harmonie préétablie » pourront juger que dès 1934 l'influence de la « Méthode Gastinel » avait filtré au cœur de la Pologne. Deux savants, dont l'un au moins coutumier de besognes plus austères, ont travaillé à égayer les débuts du latin. Ces deux petits livres sont charmants. Le premier, destiné à la classe I des gymnases, s'ouvre sur une reproduction de la gracieuse statue de Diane accrochant son manteau ; *Lucia* et *Marcia* en prennent occasion pour disserter sur leur toilette personnelle ; on voit défiler dans le texte des *pallae*, des *tunicae* et les désinences casuelles de la première déclinaison. Plus loin, *Marcus*, un bébé capricieux, mais qui connaît déjà la conjugaison du futur, est réprimandé pour le mauvais usage qu'il fait de ses *crepundia*. Des statues reproduites, des ruines reconstituées servent de prétextes à de petits dialogues initiant l'enfant aux secrets de la grammaire. Une seconde partie, tout en polonais, est consacrée aux monuments et aux aspects de la vie antique.

Le plan du volume suivant est le même, mais il dépasse grammaticalement le niveau du précédent, étant destiné à la classe II des gymnases, et la seconde partie, due à la plume de Mme Kowalska, contient une description des monuments romains à l'état de restauration, les légendes de l'histoire romaine, une initiation à la mythologie. Tout cela est très nouveau, très amusant, très séduisant. Les verges rompues et ensanglantées jonchant le sol de la classe, le *plagosus Orbilius* nous apparaissent de jour en jour plus contemporains de l'âge de la pierre éclatée.

A. Guillemin.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XIII

(13e ANNÉE)

Documents relatifs à la Société des Études latines :

Pages

Programme de la Société des Études latines. . . . 5
Liste des membres de la Société 7
Comptes-rendus des séances de la Société en 1935 :
Séance du 12 janvier 1935. 22
Séance du 9 février 1935 24
Séance du 9 mars 1935 27
Séance du 11 mai 1935 28
Séance du 9 novembre 1935 229
Séance du 14 décembre 1935. 231
Assemblée générale annuelle 233
Comptes-rendus des séances du Groupe romand :
Séance du 24 novembre 1935 237
Compte-rendu d'une réunion à Genève de la Société des Études latines et du Groupe romand 240

Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine. 244

Chronique, par J. Marouzeau :

Vie de la Société 31, 252
Commémorations. 252
Réunions, Congrès, Travaux d'Instituts. 31, 254
Travaux en cours et en projet 33, 255
Suggestions de travaux 35, 256

Les études latines dans le monde :

En Turquie 37
En Espagne 259

Notes et communications :

A. Guillemin, Pour l'étude de la critique littéraire. 40

J. Marouzeau, Pluriel indéterminé. 43
G. Bonfante, La diphtongue *ae* 44
E. Albertini, Sénèque, *Epist.*, 14, 16. 45
P. Perrochat, Tacite imitateur de Salluste 261
Ch. Favez, Le Carmen 31 de Paulin de Nole. . . . 266
L. Laurand, Les expéditions de César en Bretagne. 268
J. Chicharro de Léon, « Indigena » 270
J. Descroix, Les monosyllabes finaux du trimètre . 271
— Note additionnelle de J. Marouzeau. 273

Pour le bi-millénaire d'Horace :

J. Marouzeau, Horace dans la littérature française. 274
A. Oltramare, Horace et la religion de Virgile. . . 296
R. Waltz, Remarques sur l'Épître à Bullatius . . . 311

Mémoires divers :

D. Barbelenet, L'aspect verbal dans les propositions temporelles. 48
P. Meile, Interférence du temps et de l'aspect. . . 66
F. Thomas, Le subjonctif latin à l'époque républicaine 73
N. J. Twombly, Synonymie et versification 78
J. Béranger, Tyrannus. 85
M. Durry, Juvénal et les prétoriens 95
P. Boyancé, Un rite de purification dans les *Argonautiques* 107
P. de Labriolle, Quelques cas d'ordalie 322
J. Perret, Le mythe de Cybèle 332

Bulletin bibliographique :

Mémoires de diplôme d'études supérieures. 358

Bulletin archéologique :

Chronique de la sculpture étrusco-latine, par Ch. Picard 137

Bulletin critique :

Linguistique et philologie :

O. Skutsch, Prosodische und metrische Gesetze der Iambenkürzung ; H. Drexler, Plautinische Akzentstudien [M. Nicolau] ; L. Voit, Δεινότης, ein antiker Stilbegriff [A. Guillemin] ; P. Kretschmer et B. Hrozny, Las lenguas y los pueblos indoeu-

ropeos ; L. Hjelmslev, La catégorie des cas [J. Marouzeau] ; J. Marouzeau, Traité de stylistique appliquée au latin [J. Bayet] ; C. Hernando Balmori, Observaciones para el estudio de los verbos deponentes [J. Marouzeau] ; M. Lenchantin de Gubernatis, Elementi di prosodia e metrica ; I metri eolici della lirica latina ; A. W. de Groot, Wesen und Gesetze der Caesur ; P. C. Knook, De overgang van metrisch tot rythmisch prosa [M. Nicolau] . . . . . 173 et 360

Éditions de textes :

Collection Guillaume Budé : Plaute, Comédies, III, par A. Ernout ; Cicéron, Correspondance, I et II, par L.-A. Constans [J. Marouzeau] ; Sénèque, L'Apocoloquintose, par R. Waltz [F. Préchac] . 371

Collection de la Faculté des lettres de Strasbourg : Res Gestae diui Augusti [M. Durry] 378

Collection Garnier : Plaute, I et II, par H. Clouard ; Cicéron, Tusculanes, par Ch. Appuhn ; Tite-Live, I, par E. Lasserre ; Ovide, Fastes, par E. Ripert ; Ausone, Œuvres, par M. Jasinski [J. Marouzeau]. 381

Collection Hatier : César, De bello ciuili, par Mlle A. Freté ; Virgile, Énéide, IV et VIII, par Mlle Guillemin [J. Marouzeau] 384

Bibliothèque d'Oxford : Ciceronis Pro Caelio, by G. Austin [J. Marouzeau] 386

Biblioteca dei classici Lemonnier : Lucilii Saturarum reliquiae, ed. N. Terzaghi [J. Marouzeau] . . . 386

Éditions diverses : Cicéron, De imperio Cn. Pompei, ed. J. van Ooteghem [L. Laurand] ; Cicero's Milo, comm. F. P. Donnelly [A. Guillemin] ; Tertulliani De testimonio animae, ed. W. C. Scholte [P. de Labriolle] ; S. Leonis Magni Epistulae, ed. C. Silva Tarouca [Chr. Mohrmann] ; Gaius, Institutionen, ed. E. Seckel [M. Nicolau] ; Anthimi De obseruatione ciborum, ed. E. Liechtenhan ; Compositiones ad tingenda musiua, ed. H. Hedfors ; Jean de Garlande, Integumenta Ouidii, ed. F. Ghisalberti [M. Nicolau] ; Die Uebersetzung der ps.-aristotelischen Problemata, ed. R. Seligsohn [E. Bréhier] ; Ouidii Ex Ponto, I, ed. A. Scholte [J. Marouzeau] ; Tertulliani Apologeti-

cum, ed. J. Martin [P. de Labriolle]; Auienus, Ora maritima, ed. A. Berthelot [V. Chapot]; Annus Festivus, ed. Chr. Mohrmann [J. Marouzeau]. 188, 196, 200, 387

Index d'auteurs :

Index uerborum quae Tertulliani De anima libro continentur, par J. H. Waszink [P. de Labriolle]; Index Apuleianus, par W. A. Oldfather; Lexicon Commodianeum, par Fr. van Katwijk; Index Valerianus, par W. H. Schulte [J. Marouzeau] . . 391 et 389

Histoire littéraire et études sur les textes :

J. Bayet, Littérature latine [J. Marouzeau]; P. de Labriolle, La réaction païenne [Ch. Guignebert); M. Delcourt, La tradition des comiques anciens en France [A. Freté]; M. Nacinovich, Carmen Aruale, II [J. Bayet]; J. Fr. O'Donnell, The vocabulary of the Letters of St Gregory; B. H. Skahill, The syntax of the Variae of Cassiodorus [Chr. Mohrmann]; J. B. Nordeblad, Gaiusstudien [M. Nicolau]. . . . . 187, 192, 198.

H. Haffter, Zur altlateinischen Dichtersprache; R. Till, Die Sprache Catos; K. Latte, Sallust; E. Wistrand, Vitruvius-Studier; A. Cath. Ferguson, The manuscripts of Propertius [J. Marouzeau]; R. Mandra, The time element in the Aeneid of Vergil [L.-A. Constans]; J. Braune, Nonnos und Ovid [J. Bayet]; R. F. Thomason, The Priapea and Ovid [E. Galletier]; E. Lissberger, Das Fortleben der römischen Elegiker in den Carmina Epigraphica [A. Guillemin]; A. Gunz, Die deklamatorische Rhetorik in der Germania des Tacitus; A. Schmidt, Das Bild als Stilmittel Frontos; M. Boas, Die Epistola Catonis; J. Mc Cormick, A study of the nominal syntax and of indirect discourse in Hegesippus [J. Marouzeau]; P. Henry, Plotin et l'Occident, Firmicus Maternus, Marius Victorinus, Saint Augustin et Macrobe [M. Nicolau]; N. Vianello, Il testo delle Satire di Giovenale; S. Cavallin, Literarhistorische und textkritische Studien zur Vita S. Caesarii Arelatensis [P. de Labriolle]. 392

Histoire et sciences historiques :

G. Niccolini, Il tribunato della plebe [M. Durry] ; L. Halkin, Hannibal ante portas ; Tiberius Plautius Aelianus, légat de Mésie ; R. J. Forbes, Notes on the history of ancient roads [V. Chapot] ; J. Kowalski, Quaestiones hydrographicae [P. Grimal]. 204

E. Bickermann, Chronologie [J. Marouzeau] ; The Cambridge ancient history ; W. Hoffmann, Rom und die griechische Welt [A. Piganiol] ; J. Klose, Roms Klientelstaaten ; O. W. Reinmuth, The prefect of Egypt [V. Chapot] ; E. Panaitescu, Civiltà romana nella Mesia ; C. Daicoviciu, La première division de la Dacie ; H. Kruse, Studien zur offiziellen Geltung des Kaiserbildes im römischen Reiche [D. M. Pippidi] 415

Philosophie et religion :

M. Pohlenz, Antikes Führertum [E. Bréhier] ; U. Knoche, Magnitudo animi [H. Pétré] ; Fr. de Ruyt, Charun ; M. Halberstadt, Mater Matuta ; G. Drioux, Cultes indigènes des Lingons [J. Bayet] 209

Sciences auxiliaires :

Inscriptiones Italiae, X, cur. A. Degrassi ; Donnadieu, Fréjus ; G. Lugli, I monumenti antichi di Roma, I et II [J. Marouzeau] ; T. Kleberg, Värdhus och Värdhusliv [V. Chapot] ; A. de Poorter, Catalogue des manuscrits de Bruges [Ch. Samaran] . . . . . 209 et 427

Droit romain :

H. Lévy-Bruhl, Quelques problèmes de très ancien droit romain [M. Nicolau] ; L. Zancan, Ager publicus ; A. Mellor, Les conceptions du crime politique sous la république romaine [H. Lévy-Bruhl] ; J. Gaudemet, Le régime juridique de l'indivision ; R. Monier, Manuel élémentaire de droit romain ; J. Lambert, Les operae liberti [M. Nicolau] . . . . . 218 et 430

Humanisme :

P. Costil, André Dudith, humaniste hongrois [A.

Dain] ; M. K. Zeeb, The latin letters of Antonio de Gouvea [M. Nicolau] 433

Ouvrages scolaires :

A. Bourgery et H. Yvon, Exercices latins [A. Guillemin] ; M. Lenchantin de Gubernatis, Manuale di prosodia e metrica ; W. C. Timmermans, La France devant l'antiquité [J. Marouzeau] ; G. Cayrou, Le latin en 6e ; G. Kowalski, Puer Romanus [A. Guillemin] . . . . . 2 et 433

Périodiques :

Istros [M. Nicolau] 226

SUPPLÉMENT
AU TOME XIII
DE LA REVUE DES ÉTUDES LATINES

TABLES
DES VOLUMES IX (1931) A XIII (1935)[1]

I. Index des noms d'auteurs modernes.

II. Index des noms d'auteurs anciens.

III. Index des matières.

IV. Index des suggestions de travaux.

Note de consultation. — *Les chiffres romains renvoient aux tomes de la Revue, les chiffres arabes aux pages.*

INDEX DES NOMS D'AUTEURS MODERNES

Abbott (K. M.), Index Apuleianus : XIII, 390.
Abramowicz (S.), Virgile : IX, 156.
Adcock, The Augustan Empire : XIII, 416.
Ailloud (H.), Suétone, *Vies des douze Césars* : X, 242.
Albertini (E.), L'empire romain : IX, 180.
— Organisation d'un service des antiquités : XI, 26, 54.
— Sénèque, *Epist.* 14, 16 : XIII, 23, 45.
Alemany Selfa (B.), Historia de la literatura latina : XII, 221.
Alton (J. F. d'), Roman literary theory and criticism : XI, 501.
Ambros (M.), Virgile : IX, 157.
Anagnostopoulos (G. P.), La langue latine : IX, 188.
Appuhn (Ch.), Cicéron, *De la république, Des lois, De la vieillesse, De l'amitié, Des devoirs* : XI, 493 ; *Tusculanes* : XIII, 382.
Arangio Ruiz, Découverte d'un papyrus de Gaius : XI, 43.
Atzert (C.), Cicéron, *De officiis* : XI, 253.
Austin (G.), Cicéron, *Pro Caelio* : XIII, 386.
Ax (W.), Cicéron, *De nat. deorum* : XI, 253.
Axelson (B.), Senecastudien : XI, 513.

Bailleux (R.), Les sentiments familiaux de Cicéron : XI, 66.
Bailly (E.), Cicéron (*Fam.*, VII-XI) : XII, 443.
Baker (G. P.), Tiberius Caesar : X, 280.
Bally (Ch.), La crise du français : IX, 366.
— Linguistique générale et linguistique française : XI, 241.

1. Les Tables des volumes I (1923) à VIII (1930) ont paru à la fin du tome VIII.

Balmus (C. I.), Étude sur le style de saint Augustin : IX, 178.
Barbelenet (D.), La question de l'aspect : XI, 281.
— L'aspect verbal dans les propositions temporelles : XIII, 48.
— L'enseignement de la grammaire : X, 27.
— L'explication des textes : X, 28.
Barbey (M.), La mosaïque de Boscéaz (Vaud) : XIII, 237.
Barocelli (P.), Inscriptiones Italiae : Augusta Pretoria : XI, 526.
Barrière (P.), L'antiquité vivante : XII, 245.
Barrow, A short history of the roman empire : XI, 266.
Bartalini (E.), Les études latines en Turquie : XIII, 37.
Barthélémy (A.), La prononciation du latin : IX, 364.
Bauer (Ch. Fr.), The latin perfect endings *-ere* and *-erunt* : XI, 472.
Bayet (J.), Littérature latine : XIII, 181.
— Liuius (Préface, 9 ; I, 6, 4 ; II, 40, 8) : X, 290 ; (I, 27, 9) : XI, 24.
— Suggestions de travaux : XII, 37, 274.
Bazouin (A.), Les textes latins, classe de seconde : IX, 403.
Beckmann (F.), Geographie und Ethnographie in Caesars *Bellum Gallicum* : IX, 181.
Bellpuig (M. T.), Sant Cebrià, *Epistolari* : IX, 131.
Beltrami (A.), *L. Annaei Senecae ad Lucilium Epistulae morales* : X, 255.
Benoist (E.), Dictionnaire latin-français : XII, 474.
Benveniste (E.), Le nom de l'esclave à Rome : X, 289, 429.
Béranger (J.), La notion de la tyrannie chez les Romains : XII, 255 ; XIII, 85.
Bérard (V.), Nécrologie : IX, 191.
Berthelot (A.), Festus Avienus, *Ora Maritima* : XIII, 389.
Bezard (J.), Les débuts du latin adaptés à l'enfance : XII, 476.
Bickermann (E.), Chronologie : XIII, 415.
Biernacka (S.), Virgile : IX, 156.
Billiard (R.), L'agriculture dans l'antiquité d'après les *Géorgiques* de Virgile : IX, 387.
Blanchet (A.), Carte archéologique de la Gaule romaine : X, 314.
Blaschka (A.), Das Prager Universitätsprivileg Karls IV : XI, 275.
Blatt (F.), Die lateinischen Bearbeitungen der *Acta Andreae et Matthiae apud anthropophagos* : IX, 185.
Blatt (F.), Jacobi Matthię Arhusiensis, *De literis libri duo* : IX, 402.
Blinkenberg (A.), L'ordre des mots en français moderne : IX, 144 ; XI, 470.
Bloch (O.), Dictionnaire étymologique de la langue française : XI, 468.
Blomgren (S.), Studia Fortunatiana : XII, 225.
Boas (M.), Die *Epistola Catonis* : XIII, 408.
Boillot (F.), Psychologie de la construction dans la phrase française moderne : IX, 367.
Bolaffi (A.), *Vellei Paterculi ad M. Vinicium libri duo* : IX, 134.
Bonfante (G.), La diphtongue *ae* : XII, 157 ; XIII, 43.
Boon (A.), Pachomiana latina (texte latin de saint Jérôme) : XI, 499.
Bornecque (H.), Cicéron, *De l'invention* : X, 495.
— Cicéron, *De l'orateur* : IX, 128.
— Cicéron, *Discours pour Sestius, contre Vatinius, pour Célius, sur les provinces consulaires* : XI, 251.
— Ovide, *Les amours* : IX, 130.
— Ovide, *Les remèdes à l'amour* : IX, 130.
— Quintilien, *Institution oratoire* : XI, 251 ; XII, 439.
— *Rhétorique à Hérennius* : X, 495.
— Sénèque le Rhéteur, *Controverses et Suasoires* : X, 248.
— Tacite, *Histoires et Annales* : XII, 440.
— Tite-Live : XII, 450.
— Précis de prosodie et métrique grecque et latine : XI, 529.
— Nécrologie : XIII, 252.
Boulanger (A.), Cicéron, *Sur la loi agraire. Pour C. Rabirius* : XI, 248.
— Tertullien, *De spectaculis*, et Pseudo-Cyprien, *De spectaculis* : XI, 492.
Bourgery (A.), A propos des manuscrits du *De ira* : XI, 369.
— Les mariages de Sénèque : XIII, 230.
— Exercices latins : XIII, 223.
— Grammaire latine complète : XI, 530.
— Grammaire latine élémentaire avec exercices : X, 519.
Boyancé (P.), Un rite de purification dans les *Argonautiques* de Valérius Flaccus : XIII, 107.
Braun (A.), Stratificazione dei linguaggi indoeuropei nell'Italia antica : XII, 429.
Braune (J.), Nonnos und Ovid : XIII, 401.
Breccia (E.), Municipalité d'Alexandrie. Le musée gréco-romain, 1925-1931 : XII, 243.
Breitmeyer (J.), Le suffixe latin *-iuus* : XII, 214.

Brix (J.), Édition de Plaute : IX, 138.
Brøndal (V.), Morfologi og Syntax : XI, 466.
Brouwers (A.), Viscera, fibrae, iecur (*Aen.*, VI, 598-600) : IX, 385.
Buck (C. D.), Comparative grammar of greek and latin : XI, 467.
Bujor, Virgile : IX, 155.
Burger (A.), Le témoignage d'Aulu-Gelle sur le génitif et le datif : X, 296, 373.
Burileanu, Virgile : IX, 155.
Burr-Stebbins (E.), The dolphin in the literature and art of Greece and Rome : IX, 182.
Buscaroli (C.), Virgilio, Il libro di Didone : X, 501.

Campbell (J. M.), A concordance of Prudentius : X, 270.
Canter (H. V.), Index Apuleianus : XIII, 390.
Caplan (H.), Gianfrancesco Pico della Mirandola, *On the imagination* : IX, 186.
Capua (F. di), Les clausules de saint Léon : XIII, 196.
— Il ritmo prosaico in S. Agostino : X, 487.
Carcopino (J.), Au sujet de la IVe Églogue : IX, 231.
— Ce que Rome et l'empire romain doivent à la Gaule : XI, 261.
— La date de la naissance et de la vêture virile de Virgile : IX, 45.
— Les Laoi d'Histria : XI, 25.
— Lusius Quietus, l'homme de Qwrnyn : XIII, 227.
— Nouveau fragment des Fastes d'Ostie : X, 292.
— Points de vue sur l'impérialisme romain : XII, 232.
— Sylla ou la monarchie manquée : X, 277.
Cardo (C.), Sèneca, *Lletres a Lucili* : IX, 131.
Cavaignac (E.), Le sénat de 220, étude démographique : X, 458.
Cavallin (S.), Studien zur Vita S. Caesarii Arelatensis : XIII, 415.
Cayrou (G.), Le latin en 6e : XIII, 433.
Cesareo (E.), P. Terenzio Afro, *Il punitor di se stesso* : IX, 136.
Chambry (E.), Térence, *Comédies* : X, 494.
Chapot (V.), L'art antique : Orient, Grèce, Rome : XI, 521.
Charlesworth, The Augustan Empire : XIII, 416.
Charmot (F.), L'art de se former l'esprit et de réussir au baccalauréat : XI, 279.
Chatelain (E.), Nécrologie : XI, 285, 298.
Chevalier (P.), Cahier de vocabulaire : XI, 532.
Chicharro de Léon (J.), Indigena : XIII, 270.
Christescu (V.), La date du *limes* romain de la Valachie : XIII, 227.
Ciaceri (E.), Tiberio successore di Augusto : XII, 467.
Clouard (H.), Apulée, *L'âne d'or* ou *Les métamorphoses* : XI, 496.
— Apulée, *Apologie, Florides, Traités philosophiques* : XI, 496.
— Juvénal : XII, 443.
— Lucrèce, *De la nature* : X, 251.
— Perse : XII, 443.
— Plaute, *Comédies* : XIII, 381.
Cohen (G.), La comédie latine en France au XIIe siècle : X, 244.
Coliu (E.), Le sens des symboles du sarcophage de Tomis : XIII, 227.
Collart (P.), Les fouilles de la colonie romaine de Philippes : XI, 289.
Collinet (P.), Nouveaux fragments des *Institutes* de Gaius (P. S. I., 182) : XII, 27.
Collingwood (G.), Roman Britain : XI, 267.
Collomp (P.), La critique des textes : IX, 379.
Comeau (M.), La rhétorique de saint Augustin d'après les *Tractatus in Ioannem* : IX, 174.
— Saint Augustin, exégète du quatrième Évangile : IX, 174.
— Sur la transmission des sermons de saint Augustin : X, 408.
Conrad (F.), Plaute, *Menaechmi* : IX, 138.
— *Trinummus* : X, 252.
Constans (L. A.), Cicéron, *Correspondance* : XIII, 372.
— Observations critiques sur quelques lettres de Cicéron : XI, 129.
Constantinescu (E.), Comediile lui T. Maccus Plautus : X, 258 ; XI, 254, 255 ; XII, 445.
Contenau (G.), L'art antique : Orient, Grèce, Rome : XI, 521.
Contoux (E.), Le latin en 6e : XIII, 433.
Cook, The Augustan Empire : XIII, 416.
Cordier (A.), Tacite, *Dialogue des orateurs, Vie d'Agricola, La Germanie* : XII, 441.
Corradi (I.), Inscriptiones Italiae : Eporedia : XI, 526.
Cortés Rodriguez (H.), Historia de la literatura latina : XII, 221.
Costil (P.), André Dudith, humaniste hongrois : XIII, 432.

Couissin (P.), « Dextris umeris exsertis » (César, *Bell. Gall.*, VII, 50, 2) : IX, 320.
— Nécrologie : X, 25.
Courbaud (E.), Cicéron, *De l'orateur* : IX, 128.
Courtoy (F.), Catalogue des manuscrits conservés à Namur : XII, 472.
Cousin (J.), Anthologie des poètes latins : X, 251.
— Problèmes relatifs à Quintilien : IX, 24, 62.
— Sur l'accent latin (Pétrone, *Satir.*, 68) : IX, 226.
— Tacite, *De vita et moribus Julii Agricolae* : XI, 253.
Crépin (V.), Claudien : XII, 444.
— Quinte-Curce, Histoire d'Alexandre le Grand : X, 497.
Cross (E.), Syncope and kindred phenomena : IX, 148.
Cuendet (G.), Cicéron et saint Jérôme, traducteurs : XI, 32, 380.

Dahllöf (N.), Tempora och modi hos Columella : IX, 378.
Daicoviciu (C.), La première division de la Dacie : XIII, 424.
Dain (A.), Une traduction latine de l'*Oraison funèbre* de Démosthène : XI, 324.
— Suggestions de travaux : X, 309 ; XI, 306.
Damas (P.), La prononciation « française » du latin : XII, 165.
Dauzat (A.), Histoire de la langue française : IX, 368.
Debeauvais (L.), Cours de langue latine : X, 520.
Deferrari (R. J.), A concordance of Prudentius : X, 270.
Degrassi (A.), Inscriptiones Italiae : Parentium : XIII, 215.
Delcourt (M.), La tradition des comiques anciens en France : XIII, 185.
Descroix (J.), Les monosyllabes à la fin du trimètre ïambique : XIII, 271.
Desonay (F.), Virgile amoureux vu par Jean d'Outremeuse : IX, 385.
Devreesse (R.), Pelagii diaconi ecclesiae romanae in defensionem trium capitulorum : X, 515.
Dittmann (G.), Thesaurus linguae latinae : IX, 369.
Donnadieu, Fréjus (Forum Julii) : XIII, 427.
Donnelly (F. P.), Cicero's Milo, a rhetorical commentary : XIII, 190.
Dooren (J. van), Virgile et l'ombre verte : IX, 385.
Drabkin (I. E.), The *Copa* : IX, 165.
[Drachmann (A. B.)], L'emploi des signes critiques et la rédaction de l'apparat critique dans les éditions : IX, 382.
Drachmann (A. G.), Ancient oil mills and presses : XI, 525.
Drexler (H.), Plautinische Akzentstudien : XIII, 173.
Drioux (G.), Cultes indigènes des Lingons : XIII, 214.
— Les Lingons, Textes et inscriptions antiques : XII, 471.
Duckworth (G. E.), Foreshadowing and suspense in the epics of Homer : XI, 512.
Dumitrescu (V.), Notes sur Cucuteni : XIII, 227.
Durand (R.), Offre d'une médaille : X, 35.
Durry (M.), Juvénal et les prétoriens : XIII, 26, 85.
— Sur les dix années d'existence de la Société des Études latines : XI, 38.
Dutoit (E.), « La force qui se détruit elle-même » (Hor., *Epod.* 16, 2) : XIII, 238.

Edmar (B.), Studien zu den *Epistulae ad Caesarem senem de re publica* : X, 268.
Ehwald (R.), P. Ovidius Naso, *Fastorum libri VI fragmenta* : XI, 254.
Eriksson (N.), Studien zu den Annalen des Tacitus : XII, 452.
Ernout (A.), Plaute, *Amphitryon*, *Asinaria*, *Aulularia* : X, 491.
— Plaute, *Bacchides*, *Captiui*, *Casina* : XII, 436.
— Plaute, *Cistellaria*, *Epidicus* : XIII, 371.
— Dictionnaire étymologique de la langue latine : IX, 370.
— Les mots qui se rapportent à la maison : IX, 40.
— Suggestions de travaux : X, 39 ; XI, 305.
— Commémoration de E. Chatelain : XI, 285.
— Sur les dix années d'existence de la Société des Études latines : XI, 33.
Evolceanu, Virgile : IX, 155.

Fabre (P.), La tradition manuscrite du *De bello ciuili* : XI, 31.
Faider (P.), Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique : X, 28, 38 ; XIII, 25.
— Catalogue des manuscrits conservés à Namur : XII, 472.
— Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Mons : IX, 26, 38, 360.
— Répertoire des éditions de scolies et commentaires d'auteurs latins : IX, 360.

Faider (P.), Collections du château de Mariemont : XIII, 25.
— La IVe Églogue et la méthode historique : IX, 164.
— L'état présent de la philologie classique : X, 43.
— Sur les dix années d'existence de la Société des Études latines : XI, 40.
Faider-Feytmans (Mme), Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville de Mons : IX, 360.
Faral (E.), Suggestion de travaux : X, 42.
Fargues (P.), Claudien, Invectives contre Eutrope : XII, 220.
— Claudien, Études sur sa poésie et son temps : XII, 224.
Faria (E. de), A pronuncia do latim : XII, 479.
— Sintese de grammatica latina : XII, 478.
Favez (Ch.), L'épisode de l'invention de la croix dans l'*Oraison funèbre de Théodose* par saint Ambroise : X, 296, 423.
— La composition du *Carmen* 31 de Paulin de Nole : XIII, 238, 266.
Ferguson (A. C.), The manuscripts of Propertius : XIII, 396.
Ferrero (G.), La monarchie et la république dans l'Empire romain : X, 298.
FitzGerald (W. E.), La valeur des discours de Cicéron en tant qu'expression de ses idées religieuses : XIII, 29.
Fitz-Hugh (T.), Aristote and the aryan voice : XII, 215.
— Triumphus-Θρίαμβος, Pyrrhichia indoeuropaeorum anima vocis, Ρυθμός-Μέτρον-Προσῳδία : IX, 152.
Fliniaux (A.), Textes et documents pour servir à l'enseignement du droit romain : IX, 395.
Florescu (G.), Résultats des fouilles au camp romain d'Arcidava : XIII, 227.
Fohlen (G.), Cicéron, *Tusculanes* : IX, 374.
Forbes (R. J.), Notes on the history of ancient roads and their construction : XIII, 206.
François (E.), Plaute, *Miles Gloriosus* : XIII, 254.
Frank (T.), An economic survey of ancient Rome : XII, 462.
— Cicero, Annual lecture on a master mind : XI, 256.
Frazer (J. G.), Ovide, *Fastorum libri sex* : XI, 475.
Freté (A.), Collaboration nécessaire du droit et de la philologie dans la patrologie latine : XI, 283.
— César, *De bello civili* (extraits) : XIII, 384.
Fruechtel (L.), Ciceronis Orationes *Pro Cluentio, De lege agraria, Pro Rabirio, Pro Flacco* : XI, 498.

Gaffiot (F.), Dictionnaire latin-français : XII, 475.
Gagé (J.), La « virtus » de Costantin : XII, 398.
— Observations sur le *Carmen saeculare* d'Horace : IX, 290.
— Recherches sur les jeux séculaires : X, 441 ; XI, 172, 282, 400.
— *Res Gestae Diui Augusti* : XIII, 378.
Gagner (A.), Studien zur Bedeutung der Präposition « apud » : XII, 430.
Galmès (S.), Cicero, *De l'orador* : IX, 131.
Gastinel, Tableaux d'imagerie antique : XIII, 230.
Gaudemet (J.), Le régime juridique de l'indivision : XIII, 430.
Ghisalberti (F.), Jean de Garlande, *Integumenta Ovidii* : XIII, 202.
Giarratano (C.), Q. Orazio Flacco, *Il libro degli Epodi* : IX, 135.
Giffard (A.), Leçons de procédure civile romaine : XI, 272.
— Nouveaux fragments des *Institutes* de Gaius (P. S. I., 182) : XII, 27.
Gilles (J.), « Lentus in umbra » : IX, 385.
Godet (M.), Index bibliographicus : X, 476.
Goelzer (H.), Dictionnaire latin-français : XII, 474.
Goldmann (E.), Zum Problem der Forum-inschrift unter dem Lapis Niger : XI, 505.
Golias (M.), *Puer Romanus* et *Juvenis Romanus* : XIII, 435.
Gostkowski (R.), Virgile : IX, 156.
Grabmann (M.), Eine lateinische Uebersetzung der pseudo-aristotelischen *Rhetorica ad Alexandrum* : XI, 274.
Graff (T. B. de), Naevian Studies : X, 260.
Grammont (M.), Traité de phonétique : XI, 464.
Grat (F.), Enquête sur les manuscrits latins d'Espagne : XI, 63 ; XII, 31.
Grech (F.), Virgile : IX, 385.
Greene (W. C.), The achievement of Rome : XII, 461.
Grenier (A.), Organisation d'un service des antiquités : XII, 249, 277.
Groot (A. W. de), Le mot phonétique et les formes littéraires du latin : XII, 117.
— Le vers saturnien littéraire : XII, 284.
— Wesen und Gesetze der Caesur : XIII, 366.
Gsell (St.), Nécrologie : X, 22.

Gueuning (L.), Traductions et traductions : IX, 385.
— Virgile et notre cœur : IX, 385.
Guillemin (A.-M.), Virgile, *Énéide*, l. IV et VIII : XIII, 385.
— Le thème latin à la licence ès lettres : IX, 403.
— Le public et la vie littéraire à Rome au temps de la République : XII, 52, 329.
— Pour l'étude de la critique littéraire antique : XIII, 40.
Gunz (A.), Die deklamatorische Rhetorik in der Germania des Tacitus : XIII, 406.

Haffter (H.), Untersuchungen zur altlateinischen Dichtersprache : XIII, 392.
Hahn (E. A.), Coordination of non coordinate elements in Vergil : IX, 386.
Hainsselin (P.), Velleius Paterculus et Florus, *Histoire romaine* : X, 251.
Hala (F.), Virgile, *IVe Églogue* : IX, 157.
Halberstadt (M.), Mater Matuta : XIII, 213.
Halkin (L.), « Hannibal ad portas » : XIII, 205.
— Tiberius Plautius Aelianus, légat de Mésie sous Néron : XIII, 205.
Halm (C.), Vellei Paterculi *ex Historiae romanae libris duobus quae supersunt* : XI, 497.
Hammond (M.), The Augustan principate : XII, 463.
Havet (L.), Plaute, *Les prisonniers* : X, 493.
Hedfors (H.), Compositiones ad tingenda musiva : XIII, 201.
Heiss (H.), L'influence de Virgile dans la littérature romane : XI, 265.
Hejzlar (G.), Virgile : IX, 157.
Helin (M.), Index scriptorum operumque latino-belgicorum Medii Aevi : XII, 245.
Helm (R.), Apuleius, *Metamorphoseon*, libri XI : XI, 496.
Hémous (J.), César, *Guerre des Gaules* : XI, 251.
Hendrich (J.), Virgile : IX, 157.
Henry (P.), Une traduction grecque d'un texte de Macrobe dans le *De mensibus* de Lydus : X, 291 ; XI, 164.
— Plotin et l'Occident : XIII, 410.
Herescu (N. I.), Virgile : IX, 155.
— Sur une répétition virgilienne (*Aen.*, I, 103-16) : X, 322.
Hermann (E.), Lautgesetz und Analogie : X, 238.
Hernando Balmori (C.), Los verbos deponentes : XIII, 364.
Herrmann (L.), Les saisons des Bucoliques et leur chronologie : IX, 385.
— « Relicti ruris » : X, 324.
— Virgile à Brindes, en Grèce et à Tarente : IX, 269.
Heurgon (J.), Un exemple peu connu de la « retractatio » virgilienne : IX, 258.
Heuten (G.), L'art de Virgile : IX, 385.
Heyde (K. van der), L'aspect verbal en latin : X, 326 ; XI, 69 ; XII, 140.
Hjelmslev (L.), La catégorie des cas : XIII, 361.
Hoffmann (W.), Wandel und Herkunft der sybillinischen Bücher in Rom : XI, 523.
— Rom und die griechische Welt im 4 Jahrhundert : XIII, 419.
Hofmann (J. B.), Suggestion de travaux : IX, 31.
Homo (L.), Le Haut-Empire : XI, 265.
Hoogterp (P.), Warnerii Basiliensis *Paraclitus* et *Synodus* : XII, 245.
Horovitz (Ph.), Le problème de l'évacuation de la Dacie transdanubienne : X, 513.
Hosius (C.), Propertii *Elegiarum* libri IV : XI, 254.
Hough (J. N.), The composition of the *Pseudolus* of Plautus : X, 264.
Hrdina (K.), Virgile : IX, 157.
Hrdlicka (Cl. L.), A study of the late latin vocabulary and of the prepositions and demonstrative pronouns in the *Confessions* of St. Augustine : XII, 226.
Hrozny (B.), Las lenguas y los pueblos indoeuropeos : XIII, 360.
Hubaux (J.), La « maîtresse » de Virgile : XII, 343.
— Les thèmes bucoliques dans la poésie latine : IX, 169.
— Sénèque et Calpurnius Siculus : IX, 171.
— Une épode d'Ovide : IX, 171.
Humbert (J.), Cicéron, *Tusculanes* : IX, 374.
— Histoire illustrée de la littérature latine : X, 258.
Hunt (E. L.), Plato and Aristotle on rhetoric and rhetoricians : IX, 166.

Immisch (O.), Horazens Epistel über die Dichtkunst : X, 500.
— La déification dans l'antiquité grecque et romaine : XI, 264.
Izaac (H. J.), Martial, *Épigrammes* : XI, 249 ; XII, 438.

Jachmann (G.), Plautinisches und Attisches : X, 261.

Jacobsohn (H.), Nécrologie : XI, 29.
Jasinski (M.), Ausone, Œuvres en vers et en prose : XIII, 384.
Jeanmaire (H.), Le messianisme de Virgile : IX, 164.
Jenkins (E. B.), Index verborum Terentianus : XI, 255.
Jirani (O.), Virgile, sa vie, son œuvre (en tchèque) : IX, 157.
— Virgile : IX, 157.
Jolivet (E.), Nécrologie : XIII, 252.
Jones (L. W.), The script of Cologne from Hildebrand to Hermann : XI, 270.
Jorga (N.), Virgile : IX, 155.
Jullian (C.), Au seuil de notre histoire : IX, 391.
— Nécrologie : XII, 22.
Juret (A. C.), Système de la syntaxe latine : XII, 208.

Kasten (H.), Ciceronis *Pro Murena*, *Pro Sulla* : XI, 498.
Katwijk (A. Fr. van), Lexicon Commodianeum : XIII, 391.
Kauer (R.), Térence, *Comoediae* : IX, 137.
— Térence, *Andria* : X, 254.
Kent (R. G.), The sounds of latin : XI, 246.
Kleberg (T.), Värdshus och Värdshusliv i den romerska antiken : XIII, 429.
Klose (J.), Roms Klientel-Randstaaten : XIII, 421.
Knoch (A.), Sprachwissenschaftliche Grundlegung : X, 479.
Knoche (U.), Magnitudo animi : XIII, 210.
Knook (P. C.), De overgang van metrisch tot rythmisch proza : XIII, 368.
Köhler (O.), Plaute, *Captiui* : IX, 138.
Kolbe (W.), Von der Republik zur Monarchie : XI, 264.
Kolbuszewski (C.), Virgile : IX, 156.
Kowalski (J.), De artis rhetoricae originibus quaestiones selectae : XI, 503.
— *Puer Romanus* et *Juvenis Romanus* : XIII, 435.
— Quaestiones hydrographicae : XIII, 208.
Kretschmer (P.), Las lenguas y los pueblos indoeuropeos : XIII, 360.
Kristoferson (H.), *Declamatio in L. Sergium Catilinam*, text och tradition : IX, 378.
Kroll (W.), Die Kultur der ciceronischen Zeit : XII, 231.
Kruse (H.), Studien zur offiziellen Geltung des Kaiserbildes im römischen Reiche : XIII, 425.
Kuebler (B.), Gaius, *Institutiones* : XIII, 197.
Kurrelmeyer (C. M.), The economy of actors in Plautus : XI, 507.

Lablénie (E.), Les premiers mots du latin vivant : XII, 478.
— Les premiers textes du latin vivant : XII, 478.
Laborderie (R.), Pour une histoire du datif latin : XII, 278.
Labriolle (P. de), Ordalies antiques : XIII, 30, 322.
— La réaction païenne : XIII, 183.
Lambert (J.), Les « operae liberti » : XIII, 431.
Lambrino (S.), Résultats des fouilles de la ville d'Histria (Dobroudja) : IX, 22, 77 ; XIII, 23.
— Une inscription récemment découverte à Histria : XI, 24.
— La destruction d'Histria et sa reconstruction au IIIe siècle ap. J.-C. : XI, 457.
— Les Lai d'Histria : XII, 23.
— Les tribus ioniennes d'Histria : XIII, 228.
— (Mme), Fouilles d'Histria : XIII, 23.
Lamer (H.), Wörterbuch der Antike mit Berücksichtigung ihres Fortwirkens : XII, 460.
Lasserre (E.), Tite-Live, *Histoire romaine* : XIII, 382.
Latouche (R.), Richer, *Histoire de France* : IX, 140.
Latte (K.), Sallust : XIII, 395.
Laurand (L.), Bibliographie du *cursus* latin : XII, 420.
— César en Bretagne : XIII, 268.
— Cicéron : XII, 449.
— Cicéron est intéressant : X, 269.
— Études sur le style des discours de Cicéron : IX, 383.
— L'iconographie de Cicéron : IX, 309.
— Les manuscrits de Cicéron : XI, 92.
— Principaux fac-similés des manuscrits de Cicéron : X, 233.
Lavarenne (M.), Prudence, *Psychomachie* : XII, 219.
— Étude sur la langue du poète Prudence : XII, 455.
Lavedan (P.), Dictionnaire illustré de la mythologie et des antiquités grecques et romaines : X, 272.
Lefort (L.-Th.), La règle de saint Pachôme : XI, 499.
Leifer (F.), Zum Problem der Forum-inschrift : XI, 505.

Lejay (P.), Plan sommaire d'un Catalogue des formules : IX, 35.
Lejeune (M.), Le langage et l'écriture : XII, 424.
Lenchantin de Gubernatis (M.), Virgile, *Ciris* : X, 256.
— Elementi di prosodia e metrica latina : XIII, 365.
— Manuale di prosodia e metrica latina : XIII, 225.
— I metri eolici della lirica italiana : XIII, 365.
Lenz (Fr. W.), Ovide, *Fastorum libri sex* : XI, 254.
Lepetit (V.), L'art de la version latine : IX, 187.
Levet (A.), Textes et documents pour servir à l'enseignement du droit romain : IX, 395.
Lévy-Bruhl (H.), Explication nouvelle du terme *paricidas* : XI, 283.
— Quelques problèmes du très ancien droit romain : XIII, 218.
Liebeskind (M.), L'administration romaine au Valais : X, 297.
Liechtenhan (E.), Anthimi *De observatione ciborum ad Theodoricum regem Francorum Epistula* : XIII, 200.
Lindholm (E.), Stilistische Studien, Zur Erweiterung der Satzglieder im Lateinischen : IX, 364.
Lindsay (W. M.), Térence, *Comédies* : IX, 137.
Lissberger (E.), Das Fortleben der römischen Elegiker in den *Carmina epigraphica* : XIII, 404.
Löfstedt (E.), Syntactica : XII, 209.
Lot (F.), Projet d'un Glossaire de la langue théologique et philosophique du moyen âge latin : IX, 222.
— A quelle époque a-t-on cessé de parler latin : IX, 399.
Loyen (A.), L'*Albis* chez Claudien et Sidoine Apollinaire : XI, 29, 203, 322.
— Les débuts du royaume wisigoth de Toulouse : XII, 31, 406.
— L'esprit précieux des Gaules au ve siècle : X, 114.
Lowe (E. A.), Codices latini antiquiores : The Vatican City : XII, 473.
Ludvikovsky (J.), Virgile : IX, 157.
Lugli (G.), Il Palatino ; Il foro romano : XIII, 428.
— I santuari celebri del Lazio antico : XIII, 428.
— La zona archeologica : XI, 268.
Lyer (S.), Le gérondif en *-ndo* et le participe présent : X, 222, 382.
Lyer (S.), Le participe présent à sens futur : IX, 122.
Lyngby (H.), Textkritiska Studien till Celsus' *Medicina* : IX, 378.

McCormick (J. P.), Nominal syntax and indirect discourse in Hegesippus : XIII, 409.
Macé (A.), « Aeriae grues » (*Géorg.*, I, 375) : IX, 232.
— L'*Albis* : XI, 321.
— Le latin dans les licences d'histoire et de philosophie : IX, 23, 36.
Mackail (J. W.), The Aeneid : IX, 158.
— Virgil : IX, 158.
McMahon (A. Ph.), Aristotelian definitions of tragedy and comedy : IX, 167.
Malcovati (E.), Oratorum romanorum fragmenta : IX, 132.
Mandra (R.), The time element in the Aeneid of Virgil : XIII, 397.
Margadant (S. W. F.), Lexilogus : IX, 374.
Marouzeau (J.), Chroniques et Bulletin critique : dans chaque fascicule de la *Revue*.
— Deux témoignages sur l'accent latin : IX, 24, 25, 41.
— Le pluriel « indéterminé » ou distributif : XII, 252 ; XIII, 43.
— Lexique de la terminologie linguistique : XI, 464.
— Structure rythmique de la phrase et du vers latins : XI, 325.
— La « Schallanalyse » : XII, 28.
— Introduction à une Stylistique latine : IX, 112.
— L'expression de l'intellectuel et de l'affectif : XIII, 28.
— Essai sur la stylistique du mot : X, 336.
— Groupes de mots, formules et clichés : XI, 85.
— L'art de la phrase : XII, 313.
— Le style oral latin : X, 147.
— L'exemple joint au précepte : XII, 252.
— Traité de stylistique appliquée au latin : XIII, 362.
— La répartition des mots grecs dans la correspondance de Cicéron : IX, 193.
— Horace, artistes de sons, de mots et de rythmes : XIII, 241.
— Horace dans la littérature française : XIII, 274.
— La tradition manuscrite de Térence : IX, 190.
— Notes de critique térentienne : IX, 224 ; XII, 49.
— Répétitions et hantises verbales chez Virgile : IX, 237.

Marouzeau (J.), Le « tornus » virgilien : XII, 46.
— Quelques interprétations de Virgile : XI, 25, 64.
— Note sur les monosyllabes fin de vers : XIII, 273.
— La prononciation du latin : IX, 188.
— Histoire et philologie : XIII, 227.
— Les études latines, examens et programmes : IX, 219.
— Les tâches du latiniste : X, 298 ; XI, 46.
— Le latin et les thèses de doctorat : X, 320.
— Sur les dix années d'existence de la Société des Études latines : XI, 34.
— Commémoration de E. Chatelain : XI, 298.
Marra (J.), Tertullien, *De cultu feminarum* : IX, 132.
Marrou (H. I.), Les dernières fouilles de Rome : X, 469.
— Saint Augustin et l'encyclopédisme philosophique : XII, 280.
Marsh (F. B.), The reign of Tiberius : X, 280.
Martha (J.), Cicéron, Des termes extrêmes des biens et des maux : IX, 129.
— Nécrologie : X, 25.
Martin (J.), Lucrèce, *De rerum natura* : XII, 434.
— Tertullien, *Apologeticum* : XIII, 388.
— Symposion, Die Geschichte einer literarischen Form : IX, 167.
Matzkow (W.), De vocabulis quibusdam Italae et Vulgatae christianis : XI, 517.
Meile (P.), Interférence du temps et de l'aspect chez Plaute et Térence : XIII, 23, 66.
Meillet (A.), Esquisse d'une histoire de la langue latine : IX, 361 ; XII, 207.
— Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes : XII, 425.
— Dictionnaire étymologique de la langue latine : IX, 370.
— Sur les dix années d'existence de la Société des Études latines : XI, 38.
Mellor (A.), Le crime politique sous la République romaine : XIII, 223.
Meylan (L.), Panétius et la pénétration du stoïcisme à Rome : IX, 389.
Mignon (M.), Aulu-Gelle, *Les Nuits attiques* : XII, 444.
Millares Carlo (A.), Paleografia española : IX, 184.
Mörland (H.), Der lateinische Komparationskasus und dessen Ersatz : XII, 431.
Mohrmann (Chr.), Die altchristliche Sondersprache in den Sermones des hl. Augustinus : X, 485.
Mohrmann (Chr.), Recueil de textes chrétiens : XIII, 389.
Moller (Chr.), Jacobi Matth. Arhusiensis *De literis* : IX, 402.
Momigliano (A.), L'opera dell'imperatore Claudio : X, 510.
Monier (R.), Les nouveaux fragments de Gaius (P. S. I., 1182) : XII, 244.
— Manuel élémentaire de droit romain : XIII, 431.
Moretus-Plantin (H.), Catalogue des manuscrits conservés à Namur : XII, 472.
Mountford (J. F.), Index rerum et nominum in scholiis Servii et Aelii Donati tractatorum : IX, 143.
Mras (K.), Macrobius' Kommentar zu Ciceros *Somnium* : XII, 230.
Muller (H. F.), A chrestomathy of vulgar latin : X, 517.

Nacinovich (M.), *Carmen Aruale* : XII, 216 ; XIII, 187.
Nairn (J. A.), Les sources grecques de Cicéron : IX, 192.
— A hand-list of books relating to the classics and classical antiquity : IX, 359.
Naum, Virgile : IX, 155.
Newell Couch (H.), The treasuries of the Greeks and Romans : IX, 182.
Niccolini (G.), I Fasti dei tribuni della plebe : XIII, 204.
— Il tribunato della plebe : XIII, 204.
Nicolau (M. G.), La doctrine astrologique de la « collaboration des astres » : XI, 318.
— Nouveaux fragments de Gaius (P. S. I., 1182) : XII, 27.
— Les *Mythologiae* de Planciade Fulgence : IX, 189.
— Virgile : IX, 155.
— Origine de la proposition infinitive : XIII, 26.
— « Tertius dies » : XII, 47.
— Projet d'unification de la terminologie médicale par le latin : XI, 23.
Niedermann (M.), La méthode de la critique des textes latins : X, 295.
— Phonétique historique du latin : IX, 362.
Niemeyer (M.), Plaute, *Trinummus* : IX, 138.
Noailles (P.), Les tabous du mariage chez les Romains : XIII, 231.
Nordeblad (J. B.), Gaiusstudien : XIII, 198.
Novák (A.), Virgile : IX, 157.
Novotný (F.), Virgile : IX, 157.
— État actuel des études sur le rythme de la prose latine : IX, 149.

O'Donnell (J. F.), The vocabulary of the Letters of Saint Gregory the Great : XIII, 192.
Oko (J.), Virgile : IX, 157.
Oldfather (W. A.), Index Apuleianus : XIII, 390.
Olivier (F.), Deux études sur Virgile : IX, 161.
Olrik (J.), Saxonis *Gesta Danorum* : XI, 278.
Oltramare (A.), Horace et la religion de Virgile : XIII, 296.
— La genèse de l'ode « Parcus deorum » d'Horace : XIII, 242.
— La réaction cicéronienne et les débuts du principat : X, 58.
— (P.), Sénèque, *Questions naturelles* : IX, 375.
Ooteghem (J. van), Cicéron, *De imperio Cn. Pompei* : XIII, 188.
Otrebski (J.), Virgile : IX, 156.

Pabón (J.-M.), Les études latines en Espagne : XII, 40.
Paganelli (D.), Properce, *Élégies* : IX, 377.
Pagès (A.), Andreae *De Amore* : IX, 186.
Palanque (J.-R.), Deux correspondants de saint Ambroise : XI, 29, 153.
Panaitescu (E.), Momenti della civiltà romana nella Mesia : XIII, 423.
Papacostea, Virgile : IX, 155.
Pasoli (H.), Virgilio, Il libro IV dell' Eneide : XII, 217.
Peeters (F.), Étude sur l'hexamètre virgilien : IX, 384.
— Pour une lecture scandée de Virgile : IX, 384, 385.
— Au sujet de la IVe Bucolique : IX, 385.
— A bibliography of Vergil : XI, 511.
— La littérature latine du moyen âge : IX, 401.
— Les études latines aux États-Unis : X, 315 ; XI, 308.
Perrenoud (J.-L.), Le « tornus » de Virgile : XII, 24.
Perret (J.), Origines de la légende romaine d'Énée : X, 29.
— La légende des origines de Rome : X, 50.
— Le mythe de Cybèle : XIII, 332-357.
Perrochat (P.), L'infinitif de narration : IX, 233 ; X, 187, 483.
— L'infinitif subordonné : X, 481.
— Tacite imitateur de Salluste : XIII, 261.
Perrot (E.), Textes et documents pour servir à l'enseignement du droit romain : IX, 395.
Perry (B. E.), Index Apuleianus : XIII, 390.
Pétré (H.), « Misericordia », histoire du mot et de l'idée : XII, 250, 376.
Philippart (H.), Portraits de Virgile : IX, 385.
Picard (Ch.), Correspondance entre Lydus et Cicéron : X, 292 ; XI, 171.
— Chronique de la sculpture étrusco-latine : IX, 327 ; XI, 212 ; XII, 173 ; XIII, 137.
Piganiol (A.), Le texte du papyrus latin d'Oxyrhynchus, XVII, 2088 : X, 24.
— La conquête romaine : X, 276.
— L'empereur Constantin : XII, 236.
Pigon (St.), Virgile : IX, 156.
Pippidi (D. M.), Le « numen Augusti » : IX, 83.
— La date de l' « Ara numinis Augusti » de Rome : XI, 435.
Pisani (V.), Studi sulla preistoria delle lingue indoeuropee : XII, 426.
Pittet (A.), Notes sur le vocabulaire philosophique de Sénèque : XI, 290 ; XII, 72.
Plasberg (O.), Cicéron, *De natura deorum* : XI, 253.
Plinval (G. de), Attribution des écrits incontestés de Pélage : XII, 26.
Pötter (H.), Untersuchungen zum *Bellum Alexandrinum* und *Bellum Africanum* : XI, 257.
Pohlenz (M.), Cicero, *De officiis* und das Lebensideal des Panaitios : XIII, 209.
Polit (A. E.), Virgilio el poeta y su mision providencial : XI, 511.
Pomoell (K.), Textkritiska Studien till Columellas femte bok : IX, 379.
Poorter (A. de), Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bruges : XIII, 217.
Popa Lisseanu, Virgile : IX, 155.
Popesco-Spineni (E.), Nexum : IX, 397.
Préchac (F.), Rutilius Namatianus, *Sur son retour* : XI, 491.
— Un manuscrit inédit de Sénèque : X, 55.
— La date et la composition du *De Clementia* : X, 24, 91 ; XI, 344.
— Pour le commentaire de Sénèque : X, 400.
— La date de naissance de Sénèque : XII, 360.
— Au sujet de la IVe Églogue : le Panégyrique de Gratien de Symmaque : IX, 193, 228.
Prévot (A.), Le latin en 6e : XIII, 433.

Radin (M.), Imperium : XI, 263.
Raeder (H.), Saxonis *Gesta Danorum* : XI, 278.

Ramondt (S.), Illustratieve woordschikking bij Vergilius : XI, 470.
Rand (E. K.), Sur le *Pervigilium Veneris* : XII, 22, 83.
— A walk to Horace's farm : XII, 458.
— Virgil's birthplace : XII, 458.
Rat (M.), Catulle et Tibulle : X, 248.
— César, *La guerre des Gaules* : X, 497.
— César, *Guerre civile, Guerre d'Alexandrie* : XII, 443.
— Cornelius Nepos : XII, 443.
— Pétrone, *Satiricon* : XII, 443.
— Properce, *Élégies* : X, 249.
— Suétone, *Les douze Césars* : X, 249.
— Virgile, Les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, l'*Énéide* : XI, 250.
Raynal (E.), Poetae minores : X, 250.
Reinach (S.), Nécrologie : X, 289.
Reinhold (M.), Marcus Agrippa : XII, 234.
Reinmuth (O. W.), The prefect of Egypt from Augustus to Diocletian : XIII, 422.
Reis (P.), Cicéron, *Brutus* : XII, 433.
— Cicéron, *De imperio Cn. Pompei* : XI, 497.
— Cicéron, *Orationes in Catilinam, Pro Archia* : XI, 498.
— Cicéron, *Orator* : XII, 433.
Richard (F.), Cicéron, *Brutus* et *La perfection oratoire* : XII, 441.
— Cicéron, *De l'orateur* : X, 495.
— Cicéron, *Traités philosophiques* : XII, 441.
— Horace, *Œuvres complètes* : X, 250.
— Salluste, *Conjuration de Catilina, Guerre de Jugurtha, Fragments des Histoires* : XI, 494.
— Sénèque, *Lettres à Lucilius* : X, 496.
— Martial, *Les épigrammes* : X, 250.
— (P.), Cicéron, *Traités philosophiques* : XII, 441.
— Sénèque, *Lettres à Lucilius* : X, 496.
Riess (S.), Virgile : IX, 157.
Rietra (J. R.), Suétone, *Vita Tiberi* : IX, 141.
Ripert (E.), Ovide, *Les Fastes* : XIII, 383.
— Ovide, *Les Héroïdes* : XI, 495.
Rose (H. J.), Modern methods in classical mythology : IX, 186.
Ruyt (F. de), L'antiquité classique étudiée à Rome : X, 478.
— Charun démon étrusque de la mort : XIII, 212.
Ryba (B.), Virgile : IX, 157.
Rybicki (J.), Virgile : IX, 157.

Säflund (G.), Le mura di Roma repubblicana : X, 274.
Safarewicz (J.), Le rhotacisme latin : X, 239.
— Virgile : IX, 156, 157.
Saint-Denis (E. de), Le gouvernail antique : XII, 390.
Salac (A.), Virgile : IX, 157.
Salanitro (N.), Lucio Sergio Catilina : XI, 509.
— Questioni Tibulliane : XI, 509.
Samaran (Ch.), Catalogue des manuscrits datés de l'Europe occidentale : IX, 189, 223.
— Critique d'un texte contrôlée par la découverte de l'original : X, 23.
Sausy (L.), César, *Guerre des Gaules* : XI, 251.
Schadewaldt (W.), Sinn und Werden des vergilischen Dichtung : XI, 264.
Schmidt (J.), Minucius Felix oder Tertullian? : XI, 514.
— (M.), Die Komposition von Vergils *Georgica* : IX, 163.
Schmitt (A.), Das Bild als Stilmittel Frontos : XIII, 407.
Schmitz (J.), Catalogue des manuscrits conservés à Namur : XII, 472.
Schnayder (G.), De portus Libyci descriptione Vergiliana : IX, 165.
Scholte (O.), Ovide, *Ex Ponto* : XIII, 387.
— (W. A. J. C.), Tertullien, *De testimonio animae* : XIII, 190.
Schrijnen (J.), Charakteristik des altchristlichen Latein : X, 241.
— Le latin chrétien devenu langue commune : XII, 96.
Schulte (W. H.), Index verborum Valerianus : XIII, 391.
Schultz (J. T.), Index rerum et nominum in scholiis Servii et Aelii Donati tractatorum : IX, 143.
Schuster (M.), Plinii *Epistularum* libri IX, *Epistularum ad Traianum* liber : XII, 434.
— Tibull-Studien : IX, 173.
Seckel (E.), Gaius, *Institutiones* : XIII, 197.
Seligsohn (R.), Die Uebersetzung der ps.-aristotelischen *Problemata* durch Bartholomaeus von Messina : XIII, 203.
Seltman (C. T.), Cambridge ancient history, Volume of plates IV : XIII, 418.
Serra (G.), Contributo toponomastico alla teoria della continuità nel medioevo delle comunità rurali romane e preromane dell'Italia superiore : XI, 526.
Shewring (W. H.), The Passion of SS. Perpetua and Felicity : IX, 401.

Shipley (F. W.), Agrippa's building activities in Rome : XII, 240.
Sicard (C.), Pline le Jeune, *Lettres* : X, 251.
Silva Tarouca (C.), S. Leonis Magni *Epistulae* : XIII, 196.
Simek (K.), Virgile : IX, 157.
Sjögren (H.), M. Tulli Ciceronis ad Atticum *Epistularum* libri XVI : XI, 486.
Skahill (B. H.), The Syntax of the *Variae* of Cassiodorus : XIII, 195.
Skautrup (P.), Jacobi Matth. Arhusiensis *De literis* : IX, 402.
Skutsch (O.), Prosodische und metrische Gesetze der Jambenkürzung : XIII, 173.
Smuszkin (B.), Virgile : IX, 157.
Socorro Pérez (M.), La lengua latina : XII, 247.
Soldevila (F.), Tàcit, *Annals* : IX, 130.
Sonnet (P.), Gaius Trebatius Testa : XI, 259.
Spargo (J. W.), Virgil the necromancer : XII, 222.
Stählin (F.), Kaiser Claudius : XII, 233.
Stegmann von Pritzwald (C.), Velleius Paterculus, *Historiae romanae libris duobus quae supersunt* : XI, 497.
Stein (A.), Römische Inschriften in der antiken Literatur : X, 271.
Stevens (J.), En relisant l'*Énéide* : IX, 385.
Stiebitz (F.), Virgile : IX, 157.
Strecker (K.), Hrotsvithae Opera : IX, 139.
— Introduction à l'étude du latin médiéval : XII, 244.
Strodach (G. Kl.), Latin deminutives in *-ello /a* and *-illo /a-* : XI, 473.
Stubbe (L.), Le pronom *ipse* substitué au réfléchi : XII, 255.
Süss (W.), Augustinus *Locutiones* und das Problem der lateinischen Bibelsprache : XI, 519.
Svennung (Y.), Wortstudien zu den spätlateinischen Oribasiusrezensionen : XII, 230.
Svoboda (K.), L'esthétique de saint Augustin et ses sources : XI, 515.
— Virgile : IX, 157.

Tarver (J. C.), Tibère : XII, 465.
Tatakis (B. N.), Panétius de Rhodes : X, 503.
Taylor (L. R.), The divinity of the roman emperor : X, 506.
— (P.), A chrestomathy of vulgar latin : X, 517.
Terzaghi (N.), Lucilius, *Satire* : XIII, 387.
— Per la storia della satira : X, 498.
Thomas (F.), Le subjonctif latin à l'époque républicaine : XIII, 73.
— (P.), Mélanges : IX, 184.
Thomason (R. F.), The Priapea and Ovid : XIII, 402.
Thomsen (H.), Pleonasmus bei Plautus and Terentius : IX, 147.
Till (R.), Die Sprache Catos : XIII, 393.
Timmermans (W. F. C.), La France devant l'antiquité : XIII, 226.
Toutain (J.), Résultats des fouilles d'Alésia : XII, 251.
Trager (G. L.), The use of the latin demonstratives as the source of the roman articles : XI, 474.
Tucker (T. G.), A concise etymological dictionary of latin : IX, 373.
Turolla (E.), Lucrezio : IX, 174.
— Virgilio : IX, 162.
Twombly (N. J.), L'usage que font les poètes de certains verbes d'opinion : XIII, 27.
— Synonymie et versification : XIII, 78.

Ullman (B. L.), Ancient writing and its influence : X, 514.
— Classical authors in mediaeval florilegia : X, 518.
Ulrich (Th.), « Pietas (pius) » als politischer Begriff in römischen Staate : IX, 392.

Valaori, Virgile : IX, 155.
Vanorný (O.), Virgile, *Énéide*, l. IV : IX, 157.
Vendryes (J.), La formation de la seconde conjugaison : XI, 30.
Vergès (J.), Sant Cebrià, *Epistolari* : IX, 131.
Vergniol (C.), Cornelius Nepos : XII, 443.
Vermeulen (W. G. J. R.), Een romeinsch grafveld op den Hunnerberg te Nijmegen : XI, 524.
Vessereau (J.), Rutilius Namatianus, *Sur son retour* : XI, 491.
Vianello (N.), Il testo delle *Satire* di Giovenale : XIII, 414.
Villeneuve (F.), Horace, *Odes* et *Épodes*, *Satires* : X, 490.
Vogelstein (M.), Kaiseridee-Romidee : IX, 392.
Voit (L.), ΔΕΙΝΟΤΗΣ, ein antiker Stilbegriff : XIII, 178.
Voosen (E.), Catalogue des manuscrits conservés à Namur : XII, 472.
Vorstius (J.), Index bibliographicus : X, 476.
Vroom (H.), Le psaume abécédaire de saint

Augustin et la poésie latine rythmique : XII, 457.
Vulpe (R.), Les haches de bronze du type albano-dalmate : XIII, 227.
Vysoký (Z. K.), Virgile : IX, 157.

Walter (G.), Vindiciani Afri lectio ignota : XI, 378.
Waltz (R.), L'*Apocoloquintose* du divin Claude : XII, 437 ; XIII, 375.
— L'épître d'Horace à Bullatius : XIII, 241, 311.
Wartburg (W. von), Dictionnaire étymologique de la langue française : XI, 468.
Waszink (J. H.), Tertullien, *De anima* : XII, 445.
— Index verborum et locutionum quae Tertulliani *De anima* libro continentur : XIII, 191.
Watelet (H.), Velleius Paterculus et Florus, *Histoire romaine* : X, 251.
Weinstock (St.), Templum : XII, 241.
Wells (J.), A short history of the roman Empire : XI, 266.
Wendt (W.), Ciceros Brief an Paetus (IX, 22) : IX, 172.
West (A. B.), Corinth : Latin inscriptions : XI, 267.
Wiblé (A.), Le latin et l'éducation des jeunes filles : XI, 280.
Wili (W.), Vergil : IX, 160.
Wiman (G.), Textkritiska Studier till Arnobius : IX, 379.
Wistrand (E.), Vitruvius-Studier : XIII, 396.
Witte (K.), Horaz : IX, 388.
— Horazens Lyrik : XI, 510.
Wolf (J.), Die römische Kaiserzeit : XI, 266.
Wuilleumier (H.), Étude historique sur l'emploi et la signification des signa : XI, 528.
— (P.), Apollon-Diane et Tellus : X, 50.
— Tarente et le Tarentum : X, 26, 127.
— Le trésor de Tarente : IX, 393.
— Un dé à jouer de Tarente : XIII, 227.
— Virgile et le vieillard de Tarente : X, 48.

Yon (A.), Cicéron, *Traité du destin* : XI, 486.
— « Ratio » et les mots de la famille de « reor » : XI, 243.
Yvon (H.), Grammaire latine complète : XI, 530.
— Grammaire latine élémentaire avec exercices : X, 519.

Zadoks (A. N.), Ancestral portraiture in Rome : XII, 242.
Zeeb (M. K.), The latin letters of Antonio de Gouvea : XIII, 443.
Zellmer (E.), Die Wörter auf *-ura* : IX, 146.
Zimmermann (R.), Der Sallusttext im Altertum : X, 265.
Zipf (G. K.), Selected studies of the principle of relative frequency in language : XI, 242.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS ANCIENS

Acta Andreae et Matthiae apud anthropophagos, édition et commentaire des traductions latines, par Fr. Blatt : IX, 185.

Aetna, dans les *Florilegia* médiévaux, par B. L. Ullman : X, 518.

Ambroise, L'épisode de l'invention de la Croix dans l'*Oraison funèbre de Théodose* : X, 296, 423-429.

— et l'Empire romain, par J.-R. Palanque : XII, 237.

— Ses correspondants Orontien et Irénée : XI, 29, 153-163.

— Suggestion de travaux sur les *Lettres* : XI, 305.

Andreae *De amore*, édition et traduction A. Pagès : IX, 186.

André Dudith, étude de P. Costil : XIII, 432.

Anthimus, *De observatione ciborum*, édition E. Liechtenhan : XIII, 200.

Antoine de Govéa, *Lettres*, édition M. K. Zeeb : XIII, 433.

Apollonius de Rhodes, Le procédé de l'annonce d'événements futurs, par G. E. Duckworth : XI, 512.

Apulée, *Métamorphoses*, édition R. Helm : XI, 496 ; traduction H. Clouard : XI, 496.

— *Apologie, Florides, Traités philosophiques*, traduction H. Clouard : XI, 496.

— Index rédigé par W. A. Oldfather, H. V. Canter, B. E. Perry, K. M. Abbott : XIII, 390.

— Suggestion de travaux sur le style : IX, 33.

Arborius, édition et traduction E. Raynaud : X, 250.

Aristote, définitions de la tragédie et de la comédie, par A. Ph. McMahon : IX, 167.

— Interprétation des théories métriques, par T. FitzHugh : XII, 215.

— Ses relations avec Platon à propos de l'art de la parole, par E. L. Hunt : IX, 167.

Arnobe, établissement du texte, par G. Wiman : IX, 379.

Augustin, La transmission des sermons : X, 408-422.

Augustin, Introduction générale, étude de vocabulaire et de grammaire, par Ch. Mohrmann : X, 485.

— Étude de vocabulaire et de grammaire, par Cl. L. Hrdlicka : XII, 226.

— Étude de style, par C. I. Balmus : IX, 178.

— *Lettres* 77 et 78, une ordalie : XIII, 328.

— Le psaume abécédaire et la poésie latine rythmique, par H. Vroom : XII, 457.

— Le rythme prosaïque : X, 487.

— Son esthétique et ses sources, par K. Svoboda : XI, 515.

— Ses théories littéraires, d'après les *Tractatus in Johannem*, par M. Comeau : IX, 176.

— Augustin et l'encyclopédisme philosophique : XII, 280-281.

— Son exégèse du quatrième Évangile, par M. Comeau : IX, 174.

— Le latin biblique des *Locutiones in Heptateuchum*, par W. Süss : XI, 519.

— Augustin et Plotin, par P. Henry : XIII, 410.

— Suggestion de travaux sur la langue des sermons improvisés : IX, 217 ; sur les sources de son esthétique : XII, 38.

Aulu-Gelle, *Les Nuits Attiques*, édition et traduction par M. Mignon : XII, 44.

— Son témoignage sur le génitif et datif de la 5e déclinaison : X, 296, 373-381.

Ausone, *Œuvres en vers et en prose*, édition et traduction par M. Jasinski : XIII, 384.

Barthélemy de Messine, Traduction latine des *Problemata* pseudo-aristotéliciens, édition R. Seligsohn : XIII, 203.

Bellum Africanum, étude de H. Pötter : XI, 257.

Bellum Alexandrinum, édition et traduction M. Rat : XII, 443 ; étude de H. Pötter : XI, 257.

Bible, Les mots du latin chrétien, par W. Matzkow : XI, 517.

— Étude du vocabulaire dans les *Locutiones in Heptateuchum* de saint Augustin, par W. Süss : XI, 519.

Bible, Suggestion de travaux sur la graphie des manuscrits : IX, 218.

Calpurnius Siculus, édition et traduction E. Raynaud : X, 250.
— La date de la 1re Églogue, par J. Hubaux : IX, 171.
— Calpurnius dans les *Florilegia* médiévaux, par B. L. Ullman : X, 518.
Carmen Aruale, Interprétation du texte et étude de M. Nacinovich : XII, 216 ; XIII, 187.
Cassiodore, La syntaxe des *Variae*, par B. H. Skahill : XIII, 195.
Caton l'Ancien, Étude de langue et de style, par R. Till : XIII, 393.
Caton (Valerius) ; cf. Valerius.
Catonis *Epistola*, attribution et étude générale de M. Boas : XIII, 408.
Catulle, traduction M. Rat : X, 248.
Celsus, notes critiques de H. Lyngby : IX, 378.
César, tradition manuscrite du *De bello ciuili* : XI, 31.
— *De bello Gallico*, édition L. Sausy et J. Hémous : XI, 251 ; édition et traduction M. Rat : X, 497 ; préparation à l'usage des classes : XII, 246.
— *De bello ciuili*, édition et traduction M. Rat : XII, 443 ; extraits publiés par A. Freté : XIII, 384.
— « Dextris umeris exsertis » (*Bell. Gall.*, VII, 50, 2) : IX, 320-326.
— Géographie et ethnographie dans le *Bellum Gallicum*, par F. Beckmann : IX, 181.
— Expéditions en Bretagne : XIII, 268-270.
Cicéron, Les manuscrits : XI, 92-128.
— Liste des principaux fac-similés des manuscrits : X, 233-237.
— *In Catilinam, Pro Archia*, édition P. Reis : XI, 498.
— *De imperio Cn. Pompei*, édition J. van Ooteghem : XIII, 188 ; édition P. Reis : XI, 497.
— *Pro Caelio*, édition G. Austin : XIII, 386.
— *Pro Cluentio, De lege agraria, Pro Rabirio*, édition L. Fruechtel : XI, 497.
— *Pro Flacco*, édition L. Fruechtel : XI, 498.
— *Pro Murena, pro Sulla*, édition H. Kasten : XI, 498.
— *Discours pour Sestius, contre Vatinius, pour Célius, sur les provinces consulaires*, édition et traduction H. Bornecque : XI, 251.
— *Sur la loi agraire, Pour C. Rabirius*, édition et traduction A. Boulanger : XI, 248.
Cicéron, *Pro Milone*, commentaire de F. P. Donnelly : XIII, 190.
— *Brutus, Orator*, édition P. Reis : XII, 433.
— *Brutus* et *La perfection oratoire*, édition et traduction F. Richard : XII, 441.
— *De oratore*, édition H. Bornecque, traduction H. Bornecque et E. Courbaud : IX, 128 ; édition et traduction F. Richard : X, 495 ; édition et traduction catalane de S. Galmès : IX, 131.
— *De l'invention*, édition et traduction H. Bornecque : X, 495.
— *Traité du destin*, édition et traduction A. Yon : XI, 490.
— *Des termes extrêmes des biens et des maux*, édition et traduction J. Martha : IX, 129.
— *De natura deorum*, édition O. Plasberg, revue par W. Ax : XI, 253.
— *De officiis*, édition C. Atzert : XI, 253.
— *De la république, Des lois*, traduction Ch. Appuhn : XI, 493.
— *De la vieillesse, De l'amitié, Des devoirs*, traduction Ch. Appuhn : XI, 493.
— *Tusculanes*, édition G. Fohler, traduction J. Humbert : IX, 374 ; édition et traduction Ch. Appuhn : XIII, 382.
— *Lettres*, édition et traduction E. Bailly : XII, 443 ; édition et traduction L.-A. Constans : XIII, 372.
— *Lettres à Atticus*, édition H. Sjögren : XI, 486.
— *Lettre à Paetus* (IX, 22), commentaire de W. Wendt : IX, 172.
— Étude et examen critique des *Lettres* (*Att.*, IV, 1, 4 ; 13, 1 ; 19, 1 ; *Q. fr.*, II, 3, 5 ; 8, 3 ;10, 5 ; *Fam.*, VII, 1, 1) : XI, 129-152.
— Correspondance entre le *De nat. d.* et Lydus ; cf. Lydus.
— Étude sur le style et esquisse de l'histoire du « cursus », par L. Laurand : IX, 383.
— Les sources grecques : IX, 192.
— Répartition des mots grecs dans la correspondance : IX, 193.
— Les sentiments familiaux d'après le vocabulaire des *Lettres* : XI, 66-68.
— Le *De officiis* et l'idéal de la vie de Panétius : XIII, 209.
— Le *De republica*, son influence sur le principat d'Auguste : X, 58-90.
— Étude d'ensemble, par L. Laurand : XII, 449.
— Cicéron, esprit supérieur, par T. Frank : XI, 256.
— Ses idées religieuses : XIII, 29.

Cicéron, Ses relations avec Virgile, par F. Olivier : IX, 162.
— Cicéron traducteur : XI, 32, 380-400.
— Son témoignage sur l'accent : IX, 227.
— Son témoignage sur Catilina, critique de N. Salanitro : XI, 509.
— Son correspondant Gaius Trebatius Testa, par P. Sonnet : XI, 259.
— Culture de son époque, par W. Kroll : XII, 231.
— Les sources du commentaire de Macrobe au *Songe de Scipion* ; cf. Macrobe.
— Iconographie : IX, 309-319.
— Ensemble de suggestions de travaux : XII, 275-276.
Ciris ; cf. Virgile.
Claudien, édition et traduction V. Crépin : XII, 44.
— *Invectives contre Eutrope*, édition et traduction P. Fargues : XII, 220.
— Sa poésie et son temps, par P. Fargues : XII, 224.
— L'Albis (XXI, 226) : XI, 30, 302, 321-324.
Columelle, établissement du texte, par K. Pomoell : IX, 379.
— Étude de la syntaxe verbale, par N. Dahllöf : IX, 378.
Commode, Lexique et étude générale, par A. Fr. van Katwijk : XIII, 391.
Compositiones ad tingenda musiua, édition H. Hedfors : XIII, 201.
Copa ; cf. Virgile.
Cornelius Nepos, édition et traduction M. Rat et C. Vergniol : XII, 443.
Culex, dans les *Florilegia* médiévaux, par B. L. Ullman : X, 518.
Cyprien, *Lettres*, édition J. Vergès, traduction M. T. Bellpuig : IX, 131.
— Étude de sa prose rythmique, par P. C. Knook : XIII, 368.
— Pseudo-Cyprien, *De spectaculis*, éd. A. Boulanger : XI, 492.

Declamatio in L. Sergium Catilinam, examen critique du texte, index et traduction de H. Kristoferson : IX, 378.
Domitius Marsus, auteur de la *Vita Tibulli*, par N. Salanitro : XI, 510.
Donat, Index rerum et nominum, par J. F. Mountford et J. T. Schultz : IX, 143.
— Suggestions de travaux : IX, 216, 217.

Epistulae ad Caesarem senem de re publica ; cf. Salluste.
Eucheria, édition et traduction E. Raynaud : X, 250.

Fenestella, n'est pas l'auteur du papyrus latin d'Oxyrhynchus XVII, 2088 : X, 24.
Festus Avienus, *Ora maritima*, édition et notes de A. Berthelot : XIII, 389.
Firmicus Maternus et Plotin, par P. Henry : XIII, 410.
Florus, *Histoire romaine*, édition P. Hainsselin et H. Watelet : X, 251.
Fortunat, Étude de langue, par S. Blomgren : XII, 225.
Fronton, Étude de style, par A. Schmitt : XIII, 407.
Fulgence de Ruspe, suggestion de travaux : IX, 217.

Gaius, Les nouveaux fragments des *Institutes* : XII, 26 ; par R. Monier : XII, 244.
— *Institutiones*, édition E. Seckel et B. Kuebler : XIII, 197.
— Étude de langue, par J. B. Nordeblad : XIII, 198.
— Suggestion de travaux : X, 311.
Garnier de Bâle, *Paraclitus* et *Synodus*, édition P. Hoogterp : XII, 245.
Glossarium Ansileubi, suggestion de travaux : IX, 217.
Gratius Faliscus, édition et traduction E. Raynaud : X, 250.
Grégoire le Grand, Le vocabulaire des *Lettres*, par J. F. O' Donnell : XIII, 192.
— Suggestion de travaux sur la langue : IX, 217.
Guerre d'Alexandrie ; cf. Bellum Alexandrinum.

Hegesippus, étude de langue, par J. P. McCormick : XIII, 409.
Heinsius, suggestion de travaux sur ses manuscrits : X, 40.
Historia Monachorum, ch. IX: L'Ordalie : XIII, 330.
Homère, Le procédé de l'annonce d'événements futurs, par G. E. Duckworth : XI, 512.
— Exemple de répétitions imité par Virgile : X, 323.
Horace, *Œuvres complètes*, édition et traduction F. Richard : X, 250.
— *Odes et Épodes*, *Satires*, édition et traduction F. Villeneuve : X, 490.
— *Les Épodes*, commentaire de C. Giarratano : IX, 135.
— Étude d'ensemble, par K. Witte : IX, 388 ; XI, 510.
— *Od.*, I, 33, adresse à Tibulle, par N. Salanitro : XI, 510.
— Date de l'ode au vaisseau : IX, 272-273.
— Genèse de l'ode *Parcus deorum* : XIII, 242.
— Explication d'*Epod.*, 16, 2 : XIII, 238.

Horace, Le rôle d'Apollon-Diane dans *Od.*, IV, 6 : X, 50.
— *Carmen saeculare*, le rôle d'Apollon et Diane : IX, 292-305 ; les conditions de l'exécution : IX, 305-308.
— Commentaire de l'*Épître à Bullatius* (I, XI) : XIII, 241, 311-321.
— La composition de l'*Épître aux Pisons*, par O. Immisch : X, 500.
— Date de la *Satire du voyage à Brindes* (I, 5) : IX, 273-277.
— Horace artiste de sons, de mots et de rythmes : XIII, 241.
— et la religion de Virgile : XIII, 296-310.
— dans la littérature française : XIII, 274-295.
— Une promenade à sa villa, par E. K. Rand : XII, 458.
— Commémoration du bi-millénaire : XIII, 252.
— Suggestion de travaux à propos de la syntaxe : X, 311 ; ensemble de suggestions de travaux : XIII, 36.
Hrotsvita, *Œuvres*, édition K. Strecker : IX, 139.

Jacob Madsen d'Aarhus, *De literis*, édition et commentaire de Chr. Moller, P. Skautrup, F. Blatt : IX, 402.
Jean de Garlande, *Integumenta Ovidii*, édition F. Ghisalberti : XIII, 202.
Jean-François Pic de la Mirandole, *De imaginatione*, édition et traduction H. Caplan : IX, 186.
Jean Sophianos, traducteur de l'*Oraison funèbre* de Démosthène : XI, 324.
Jérôme, traduction de la règle pachômienne, édition A. Boon : XI, 499.
— Sa prose rythmique, par P. C. Knook : XIII, 368.
— traducteur : XI, 32, 380-400.
— Suggestion de travaux : IX, 217.
Julien, suggestion de travaux sur la rédaction des édits : XIII, 258.
Juvénal, Le texte des *Satires*, par N. Vianello : XIII, 414.
— Édition et traduction H. Clouard : XII, 443.
— et les prétoriens : XIII, 26, 95-106.

Laus Pisonis, dans les *Florilegia* médiévaux, par B. L. Ullman : X, 518.
— serait l'œuvre de Lucain, par B. L. Ullman : X, 518.
Léon le Grand, *Lettres*, édition C. Silva Tarouca : XIII, 196.
— Les clausules, étude de F. Di Capua : XIII, 196.

Liber Glossarum ; cf. Glossarium Ansileubi.
Lucain ; cf. Laus Pisonis.
Lucilius, *Saturarum reliquiae*, édition N. Terzaghi : XIII, 386.
Lucrèce, *De rerum natura*, édition J. Martin : XII, 434.
— *De la nature*, traduction H. Clouard : X, 251.
— Esquisse, par E. Turolla : IX, 174.
— Le mythe de Cybèle (II, 600-660) : XIII, 332-357.
Lupercus Servastus, édition et traduction E. Raynaud : X, 250.
Lydus, *De mens.*, IV, 36, à comparer avec Macrobe, *Comm. in Somn. Scip.*, I, 20-27 : X, 291 ; XI, 164-171, 318-321.
— *De mens.*, IV, 38, à comparer avec Cicéron, *De natura deorum*, III, 23 : X, 292 ; XI, 171.

Macrobe et Lydus ; cf. Lydus.
— Les sources du commentaire au *Songe de Scipion*, par K. Mras : XII, 230.
— et Plotin, par P. Henry : XIII, 410.
Marius Victorinus et Plotin, par P. Henry : XIII, 410.
Martial, *Les Épigrammes*, édition et traduction H. J. Izaac : XI, 249 ; XII, 438 ; édition et traduction P. Richard : X, 250.
Minucius Felix, *Octavius*, rapports avec l'*Apologeticum* de Tertullien, par J. Schmidt : XI, 514.

Nemesianus, édition et traduction E. Raynaud : X, 250.
— dans les *Florilegia* médiévaux, par B. L. Ullman : X, 518.
Névius, étude par T. B. De Graff : X, 260.
Nonnos, imitateur d'Ovide, par J. Braune : XIII, 401.

Oribase, Étude de vocabulaire sur les traductions latines, par Y. Svennung : XII, 230.
— Suggestion de travaux sur les vulgarismes de la dernière traduction : IX, 33.
Ovide, *Les Fastes*, édition de Sir J. G. Frazer : XI, 475 ; édition R. Ehwald, revue par F. W. Lenz ; édition et traduction E. Ripert : XIII, 383.
— *Les amours*, édition et traduction H. Bornecque : IX, 130.
— *Les remèdes à l'amour*, édition et traduction H. Bornecque : IX, 130.
— *Les Héroïdes*, traduction E. Ripert : XI, 495.
— *Ex Ponto*, commentaire de A. Scholte : XIII, 387.

Ovide, imité par Nonnos, étude de J. Braune : XIII, 401.
— Ovide auteur de l'Épigramme XIII du *Catalepton*, par J. Hubaux : IX, 171.
— auteur des *Priapea*, par F. Thomason : XIII, 402.
— Le commentaire *Integumenta Ovidii* de Jean de Garlande, édition F. Ghisalberti : XIII, 202.

Pachôme, Règle monastique, fragments coptes et excerpta grecs, édition L.-Th. Lefort : XI, 499.
— Traduction latine de saint Jérôme, édition A. Boon : XI, 499.
Panétius, sa vie, son œuvre, par B. N. Tatakis : X, 503.
— Son idéal de la vie, par M. Pohlenz : XIII, 209.
— La pénétration du stoïcisme à Rome, par L. Meylan : IX, 389.
Passio SS. Perpetuae et Felicitatis, édition et traduction W. H. Shewring : IX, 401.
Paulin de Nole, La composition du *Carmen* 31 : XIII, 238, 266-268.
Pélage, Attribution du traité *De indurationе cordis Pharaonis* : XII, 26.
— Suggestion d'une étude d'ensemble : XII, 38.
Pélage le diacre, *Ecclesiae romanae in defensionem*, édition R. Devreesse : X, 515.
— Suggestion de travaux sur la langue et le style : XI, 306.
Pentadius, édition et traduction E. Raynaud : X, 250.
Perse, édition et traduction H. Clouard : XII, 443.
Pervigilium Veneris, édition et traduction E. Raynaud : X, 250.
— Texte et traduction : XII, 22, 83-95.
Pétrone, *Satiricon*, édition et traduction M. Rat : XII, 443.
— Un témoignage sur l'accent : IX, 25, 42, 227.
— Pétrone dans les *Florilegia* médiévaux, par B. L. Ullman : X, 518.
Planciade Fulgence, *Mythologiae*, premier exemple de versification rythmique : IX, 189.
Platon, ses relations avec Aristote à propos de l'art de la parole, par E. L. Hunt : IX, 166.
Plaute, édition et traduction A. Ernout : X, 491 ; XII, 436 ; XIII, 371 ; édition et traduction H. Clouard : XIII, 381.
— *Captiui*, édition Brix, revue par O. Köhler : IX, 138.
Plaute, *Les prisonniers*, édition et traduction L. Havet : X, 493.
— *Menaechmi*, édition Brix, revue par F. Conrad : IX, 138.
— *Trinummus*, édition Brix-Niemeyer : IX, 138 ; revue par F. Conrad : X, 252.
— *Comédies*, traduction roumaine de E. Constantinescu : X, 258 ; XI, 255 ; XII, 445.
— Différence de style avec Térence, par H. Haffter : XIII, 392.
— Étude sur l'accent, de H. Drexler : XIII, 173.
— Répartition des noms de la « maison » et de la « porte » : IX, 40.
— Interférence du temps et de l'aspect : XIII, 23, 66-72.
— Le problème de l'imitation, par G. Jachmann : X, 261.
— Économie d'acteurs et cumuls de rôles, par C. M. Kurrelmeyer : XI, 507.
— La composition du *Pseudolus*, par J. N. Hough : X, 264.
— Les pléonasmes se rapportant à des notions temporelles, par H. Thomsen : IX, 147.
Pline le Jeune, *Lettres*, édition M. Schuster : XII, 434 ; édition C. Sicard : X, 251.
Plotin, influence sur les écrivains occidentaux, par P. Henry : XIII, 410.
Plutarque, *Vie de Romulus*, 22, sur le mariage : XIII, 231.
Priapea, attribution à Virgile, par R. F. Thomason : XIII, 402.
Properce, Étude des manuscrits, par A. C. Ferguson : XIII, 396.
— *Élégies*, édition C. Hosius : XI, 254 ; édition et traduction D. Paganelli : IX, 377 ; traduction M. Rat : X, 249.
— Une ordalie : XIII, 324.
Prudence, *Psychomachie*, édition et traduction M. Lavarenne : XII, 219.
— Répertoire de formes, par R. J. Deferrari et J. M. Campbell : X, 270.
— Suggestion de travaux sur un manuscrit : X, 40.
Pseudo-Cyprien ; cf. Cyprien.

Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre le Grand*, édition et traduction par V. Crépin : X, 497.
Quintilien, *Institution oratoire*, édition et traduction H. Bornecque : XI, 251 ; XII, 439.
— *Inst. Or.*, IX, 4, 91-93 ; XII, 252 ; XIII, 43.
— Son témoignage sur l'accent (VI, 3, 45) : IX, 228 (XI, 3, 33) : IX, 24, 41.

Quintilien, Sa biographie et la publication de l'*Institution oratoire* : IX, 24.
— Sa naissance en Espagne : IX, 62-65.
— Date de sa naissance : IX, 62-69.
— Indications biographiques tirées des personnages qu'il a connus : IX, 69-71.
— Date de la composition de l'*Inst. Or.* : IX, 71-74.
— Date de la publication de l'*Inst. Or.* : IX, 74.
— A quelle date a-t-il reçu les ornements consulaires? : IX, 74-75.
— Date de son mariage : IX, 75-76.
— Incertitude de la date de sa mort : IX, 76.

Res Gestae Divi Augusti, édition J. Gagé : XIII, 378.
Rhetorica ad Alexandrum, édition et étude d'ensemble de M. Grabmann : XI, 274.
Rhetorica ad Herennium, édition et traduction H. Bornecque : X, 495.
Richer, *Histoire de France*, édition et traduction R. Latouche : IX, 140.
Rutilius Namatianus, *Sur son retour*, édition et traduction J. Vessereau et F. Préchac : XI, 491.

Sabinus, édition et traduction E. Raynaud : X, 250.
Salluste, étude du texte : XII, 36.
— Histoire du texte dans l'antiquité, par R. Zimmermann : X, 265.
— *Conjuration de Catilina, Guerre de Jugurtha, Fragments des Histoires*, traduction F. Richard : XI, 494.
— L'authenticité des *Lettres à César*, par B. Edmar : X, 268.
— Étude d'ensemble, par K. Latte : XIII, 395.
— Imité par Tacite : XIII, 261-265.
— Critique du témoignage sur Catilina, par N. Salanitro : XI, 509.
— Suggestion de travaux sur la tradition du texte : X, 310 ; pour une étude d'ensemble : XI, 305.
Saxo, *Gesta Danorum*, édition J. Olrik et H. Raeder : XI, 278.
Sénèque, Un manuscrit inédit du *De clementia* : X, 55-57.
— *De ira*, étude des manuscrits : XI, 369-378.
— *L'Apocoloquintose du divin Claude*, édition et traduction R. Waltz : XII, 437 ; XIII, 375.
— *Lettres à Lucilius*, édition A. Beltrami : X, 255 ; édition et traduction F. et P. Richard : X, 496 ; édition et traduction catalane de C. Cardo : IX, 131.
Sénèque, *Traités philosophiques*, édition et traduction F. et P. Richard : XII, 441.
— *Questions naturelles*, édition et traduction P. Oltramare : IX, 375.
— Notes critiques sur les *Questions naturelles*, par B. Axelson : XI, 513.
— *Epist.*, 14, 16 : XIII, 23, 45-47.
— La date du *De clementia* : IX, 171 ; X, 24, 91-104.
— La composition du *De clementia* : X, 105-114 ; XI, 344-369.
— Vocabulaire philosophique : XI, 290 ; XII, 72-83.
— Date de naissance : XII, 360-375.
— Ses mariages : XIII, 230.
— Importance des humanistes pour le commentaire : X, 400-408.
Sénèque le Rhéteur, *Controverses et Suasoires*, édition et traduction H. Bornecque : X, 248.
Servius, Index rerum et nominum, par J. F. Mountford et J. T. Schultz : IX, 143.
— Suggestion de travaux : IX, 216.
Sidoine Apollinaire, La société précieuse des Gaules au ve siècle : X, 114-126.
— L'Albis : XI, 30, 203-211, 321-324.
Stace, *Thébaïde*, manuscrit 10039 de Madrid : XII, 31.
Suétone, *Les douze Césars*, édition et traduction H. Ailloud : X, 242 ; édition et traduction M. Rat : X, 249.
— *Vie de Tibère*, commentaire de J. R. Rietra : IX, 141.
Sulpice-Sévère, *Vie de saint Martin*, L'ordalie : XIII, 327.
Symmaque, Le *Panégyrique de Gratien* à propos de la IVe Églogue : IX, 193, 228-232.

Tacite, *De vita et moribus Julii Agricolae*, édition J. Cousin : XI, 253.
— *Dialogue des orateurs, Vie d'Agricola, La Germanie*, édition et traduction A. Cordier : XII, 441.
— *Annales* et *Histoires*, édition et traduction H. Bornecque : XII, 440.
— *Annales*, édition et traduction catalane de F. Soldevila : IX, 130.
— Étude sur les *Annales*, par N. Eriksson : XII, 452.
— La déclamation dans la *Germania*, par A. Gunz : XIII, 406.
— imitateur de Salluste : XIII, 261-265.
Térence, La tradition manuscrite de l'*Eunuque* : IX, 190.
— Notes de critique du texte : IX, 224-226 ; XII, 49-51 ; XIII, 271-273.
— *Comédies*, édition R. Kauer et W. M.

Lindsay : IX, 137 ; édition et traduction E. Chambry.
Térence, *Andria*, édition R. Kauer : X, 254.
— *Heautontimorumenos*, traduction italienne de E. Cesareo : IX, 136.
— Index verborum, par E. B. Jenkins : XI, 255.
— Différences de style avec Plaute, par H. Haffter : XIII, 392.
— Interférence du temps et de l'aspect : XIII, 23, 66-72.
— Étude des pléonasmes se rapportant à des notions temporelles, par H. Thomsen : IX, 147.
— Suggestion de travaux sur les manuscrits illustrés : X, 41 ; suggestion pour une étude d'ensemble : XI, 305.
Tertullien, *Apologeticum*, édition J. Martin : XIII, 388.
— *De anima*, édition et traduction J. H. Waszink : XII, 445.
— *De cultu feminarum*, édition J. Marra : IX, 132.
— *De spectaculis*, édition A. Boulanger : XI, 492.
— *De testimonio animae*, édition et traduction W. A. J. C. Scholte : XIII, 190.
— *Apologeticum*, rapports avec l'*Octavius* de Minucius Felix : XI, 514.
— Index du *De anima*, par J. H. Waszink : XIII, 191.
— Suggestion de travaux sur la langue et le style, sur le *De Pallio*, sur les rapports avec les représentants de la littérature nationale : IX, 33.
Thomas Basin, *Histoire de Charles VII* et *Histoire de Louis XI*, découverte du manuscrit revu par l'auteur : X, 23.
Tibulle, établissement et examen du texte, par M. Schuster : IX, 173.
— traduction M. Rat : X, 248.
— Apollon-Diane et Tellus (II, 5, 81-84) : IX, 303.
— Examen de II, 1, 58, et II, 2, 21, par N. Salanitro : XI, 510.
— Tibulle et l'Albus d'Horace, *Od.*, I, 33, par N. Salanitro : XI, 510.
— Valeur et importance de la *Vita Tibulli*, par N. Salanitro : XI, 510.
— Tibulle et la poétesse Sulpicia, par N. Salanitro : XI, 510.
— dans les *Florilegia* médiévaux, par B. L. Ullman : X, 518.
Tite-Live, *Histoire romaine*, édition et traduction E. Lasserre : XIII, 382.
— Étude et examen critique de Préf., 9 ; I, 6, 4 ; II, 40, 8 : X, 200 ; I, 27, 9 : XI, 24.
Tite-Live, Étude d'ensemble, par H. Bornecque : XII, 450.

Valerius Cato, édition et traduction E. Raynaud : X, 250.
— Serait le Mélibée de Virgile : IX, 281 ; cf. 285-289 et X, 48-50.
Valerius Flaccus, Index rédigé par W. H. Schulte : XIII, 391.
— Un rite de purification dans les *Argonautiques* : XIII, 107-136.
— dans les *Florilegia* médiévaux, par B. L. Ullman : X, 518.
Végèce, explication de II, 20 : XII, 252.
Velleius Paterculus, *Ad M. Vinicium*, édition A. Bolaffi : IX, 134.
— *Histoire romaine*, édition C. Halm, revue par C. Stegmann von Pritzwald : XI, 496 ; édition et traduction P. Hainsselin et H. Watelet : X, 251.
Vestritius Spurinna, édition et traduction E. Raynaud : X, 250.
Vindicianus Afer, *Gynecia*, lectures du cod. Leninopolitanus : XI, 378-380.
Virgile, Les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, l'*Énéide*, traduction M. Rat : XI, 250.
— *Énéide*, édition de J. W. Mackail : IX, 158.
— *Enéide*, l. IV et VIII, édition A. Guillemin : XIII, 385.
— *Énéide*, l. IV, commentaire C. Buscaroli : X, 501 ; A. Pasoli : XII, 217.
— *Ciris*, édition et commentaire P. Lenchantin de Gubernatis : X, 256.
— IVe Églogue, Virgo-Justitia : IX, 193, 228-232 ; Interprétation par H. Jeanmaire : IX, 164 ; par P. Faider : IX, 164.
— VIe Églogue, commentaire par J. Hubaux : IX, 169.
— *Aen.*, I, 103-116 : répétition imitée d'Homère : X, 322.
— *Aen.*, I, 159 et suiv. : description du port lybien, par G. Schnayder : IX, 165.
— *Aen.*, II, 255, « silentia lunae » : XI, 64.
— *Aen.*, III, 705, « palmosa Selinus » : XI, 26, 65.
— *Aen.*, X, 406, Les « incendia » des bergers : XI, 26, 65.
— *Buc.*, 3, 36 et suiv., Le « tornus » : XI, 64 ; XII, 24, 46-47.
— *Géorg.*, I, 375, « aeriae grues » : IX, 232.
— *Géorg.*, IV, 110, « falx saligna » : XI, 64.
— *Géorg.*, IV, 126-127, « relicti ruris » : X, 324.
— L'hirondelle de Virgile : XI, 66.
— auteur de la *Copa*, par I. E. Drabkin : IX, 165.

Virgile, rivalise avec Théocrite pour le chant amébée : IX, 259-260 ; avec Homère, épisode de Palinure : IX, 261-263 ; avec lui-même, disparition de Créuse : IX, 263-268.
— Les caractéristiques de son art, par W. Schadewaldt : XI, 264.
— Répétitions de mots, de formules, de constructions, de rythmes ; hantises verbales : 237-257.
— Coordination de membres disparates, par E. A. Hahn : IX, 386.
— Étude de sa métrique, par F. Peeters : IX, 384.
— Origines de la légende d'Énée : X, 29.
— Chronologie de l'*Énéide*, par R. Mandra : XIII, 397.
— Le procédé de l'annonce d'événements futurs, par G. E. Duckworth : XI, 512.
— La composition des *Géorgiques*, par M. Schmidt : IX, 163.
— L'agriculture dans l'antiquité d'après les *Géorgiques*, par R. Billiard : IX, 387.
— Date de sa naissance : IX, 45-47.
— Son lieu de naissance, par E. K. Rand : XII, 458.
— Date de sa vêture virile : IX, 49-53.
— Date du voyage en Grèce ; Virgile à Tarente : IX, 272-289.
— Sa mort à Tarente : IX, 269-272.
— Sa maîtresse : XII, 343-359.
— Son influence sur Horace : XIII, 296.
— Ses relations avec Cicéron, par F. Olivier : IX, 162.
Virgile, Le Meliboeus de la Ire Églogue est P. Valerius Cato : IX, 281-289.
— Le vieillard de Tarente serait P. Valerius Cato : IX, 285-289 ; n'est pas P. Valerius Cato : X, 48-50.
— Étude d'ensemble, par O. Jirani : IX, 157 ; par W. Wili : IX, 160.
— Esquisse de J. W. Mackail : IX, 158 ; F. Olivier : IX, 161 ; E. Turolla : IX, 162.
— Bibliographie, par F. Peeters : XI, 46, 511.
— Mélanges publiés par la Revue « Humanitas » : IX, 385 ; par la « Revista Clasica » de Bucarest : IX, 154-156 ; par le « Cercle philologique de l'Université de Vilna » : IX, 156-157 ; par un groupe de savants tchèques : IX, 157.
— et sa mission providentielle, par A. E. Polit : XI, 511.
— Virgile nécromant, par J. W. Spargo : XII, 222.
— dans la littérature romane, par H. Heiss : XI, 265.
— Suggestions de travaux sur le texte : X, 311 ; sur la langue : IX, 216 ; sur les descriptions : IX, 216 ; sur les commentateurs : IX, 216 ; sur la survie : XII, 274.
Virgile de Toulouse, suggestion de travaux : IX, 33.
Vita S. Caesarii Arelatensis, étude de S. Cavallin : XIII, 415.
Vita Tibulli ; cf. Domitius Marsus.
Vitruve, étude de E. Wistrand : XIII, 396.

INDEX DES MATIÈRES

ablatif de comparaison et ses substituts, par H. Mörland : XII, 431.
accent, témoignages des anciens : IX, 24, 25, 41-44, 226-228.
— chez Plaute, étude de H. Drexler : XIII, 173.
— d'intensité dans l'indo-européen, par T. Fitz-Hugh : IX, 152.
accusatif sujet de l'infinitif : XIII, 26.
adulescentia, XIII, 230.
agriculture dans l'antiquité, d'après R. Billiard : IX, 387.
Albis chez Claudien et chez Sidoine Apollinaire : XI, 30, 203-211, 321-324.
archéologie :
— La mosaïque dite du cortège rustique de Boscéaz (Vaud) : XIII, 237.
— Notes sur Cucuteni, par V. Dumitrescu : XIII, 227.
— Fréjus, le port militaire de Forum Julii, par le Dr Donnadieu : XIII, 427.
— Les sanctuaires célèbres du Latium, par G. Lugli : XIII, 428.
— Une nécropole romaine sur le Hunnerberg à Nimègue, par W. Vermeulen : XI, 524.
— Rome ; cf. *s. v.*
— Tarentum, Terentum ; cf. *s. v.*
— Les constructions d'Agrippa : XII, 240.
— Le dauphin dans l'art, par E. Burr Stebbins : IX, 182.
— Un dé à jouer de Tarente, par P. Wuilleumier : XIII, 227.
— Les images impériales, par H. Kruse : XIII, 425.
— Les portraits d'ancêtres, par A. N. Zadoks : XII, 242.
— Symboles du sarcophage de Tomis, par E. Coliu : XIII, 227.
— Le templum, par St. Weinstock : XII, 241.
— Le trésor de Tarente, par P. Wuilleumier : IX, 393.
— Trésors chez les Grecs et les Romains, par H. Newell-Couch : IX, 182.
— Illustrations de la « Cambridge ancient history », par C. T. Seltman : XIII, 418.
archéologie :
— Le musée gréco-romain d'Alexandrie, par E. Breccia : XII, 243.
— Collections du château de Mariemont : XIII, 25.
— Collections grecques et romaines du Musée du Louvre : XII, 273.
— L'antiquité classique étudiée à Rome, par Fr. de Ruyt : X, 478.
— Dictionnaire illustré de P. Lavedan : X, 272.
— L'art antique, par G. Contenau et V. Chapot : XI, 521.
— Chronique de la sculpture ; cf. sculpture.
— Organisation d'un service technique des antiquités : XI, 26, 54-61.
— Cf. aussi *fouilles* et *technique des anciens.*
art ; cf. *archéologie.*
aspect verbal : X, 326-336 ; XI, 68-84, 282 ; XII, 140-157 ; XIII, 48-65.
— Interférence du temps et de l'aspect : XIII, 66-72.
Associations scientifiques ; cf. *Instituts.*
astrologie : La « collaboration des astres » : XI, 318-321.
Auguste ; cf. *histoire* et *religion.*

bibliographie :
— Catalogue international des bibliographies courantes, par M. Godet et J. Vorstius : X, 476.
— Manuel de bibliographie classique de J. A. Nairn : IX, 359.
— Bibliographie du *cursus* latin : XII, 420-423.
— Bibliographie du droit romain : XI, 302.
— Bibliografia dell'età romana imperiale : XI, 302.
— Bibliographies de l'*Istituto di Studi Romani* : XIII, 255.
— Il libro Italiano : XII, 272.
— Bureau de recherches bibliographiques à Turin : IX, 213.
— Liste des mémoires de diplôme d'études supérieures : XII, 416 ; XIII, 358.
bibliothèque de Mariemont : XIII, 25.

cabaret et vie de cabaret dans l'antiquité romaine, par T. Kleberg : XIII, 429.
calendrier romain, étude de E. Bickermann : XIII, 415.
cas :
— Étude de grammaire générale, par L. Hjelmslev : XIII, 361.
— Génitif et datif singulier de la 5e déclinaison : X, 296, 373-381.
— Histoire du datif : XII, 278-280.
— Ablatif de comparaison et ses substituts, par H. Mörland : XII, 431.
— Accusatif sujet de l'infinitif : XIII, 26.
chronologie, par E. Bickermann : XIII, 415.
civilisation :
— à l'époque de Cicéron, par W. Kroll : XII, 231.
— en Bretagne : XI, 267.
— Étude économique de Rome républicaine, par T. Frank : XII, 462.
— Les communes rurales, par G. Serra : XI, 526.
— Administration du Valais : X, 297.
— L' « ager publicus », par L. Zancan : XIII, 222.
— Vie de cabaret, par T. Kleberg : XIII, 429.
— La vie littéraire : XII, 52-71, 329-343.
— L'esclavage ; cf. s. v.
Collections :
— Guillaume Budé : IX, 128-130, 374-377 ; X, 242-244, 490-493 ; XI, 248-250, 490-492 ; XII, 436-439 ; XIII, 371-378 ; latine du moyen âge : X, 244 ; Textes et documents : X, 493.
— Delalain : XI, 251.
— Garnier : X, 247-251, 494-498 ; XI, 250-251, 493-496 ; XII, 439-445 ; XIII, 381-384.
— Hatier : X, 251 ; XI, 253 ; XIII, 384-386.
— de l'Université de Strasbourg : XI, 492 ; XIII, 378.
— Bernat Metge : IX, 130-132.
— de Göteborg : IX, 377-378.
— Lemonnier : XIII, 386.
— des Lincei : X, 255.
— d'Oxford : IX, 137 ; XIII, 386.
— Paravia : IX, 132-136.
— Roumaine : X, 258 ; XI, 254 ; XII, 445.
— Teubner : IX, 138-140 ; X, 252 ; XI, 253-254, 496-499 ; XII, 433-436.
— d'Upsala : XI, 486.
— Velhagen und Klasing : X, 255.
— Biblioteca di filologia classica : X, 256.
— Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique : XI, 499.
— Classiques de l'Histoire de France au moyen âge : IX, 140.
Collections :
— Inscriptiones Italiae : XI, 526 ; XIII, 215.
— Cambridge ancient history : XIII, 416, 418.
— Language Dissertations : XI, 472-475.
collections archéologiques ; cf. *archéologie.*
colonisation :
— Colonisation latino-romaine : XI, 24.
— de la Mésie : XIII, 423.
commémorations : Bimillénaire horatien : XII, 33 ; XIII, 252.
commentaires d'auteurs latins ; cf. *scolies.*
comparaison en latin, par H. Mörland : XII, 431.
Congrès :
— d'archéologie chrétienne à Ravenne : X, 291, 307.
— international de l'enseignement secondaire à Riga : XI, 43.
— international de droit romain : XI, 43.
— juridique international de Rome : XII, 271.
— international de l'histoire des religions : XIII, 33, 251.
— international des sciences historiques : X, 36.
— international des sciences préhistoriques et protohistoriques : IX, 213.
— international des linguistes à Genève : IX, 27-28, 209 ; à Rome : X, 36 ; XI, 43, 300.
— de l'Association G. Budé à Nîmes : IX, 211 ; X, 36, 478 ; à Nice : XII, 270 ; XIII, 31.
— national des sciences historiques à Alger : X, 479.
— national de l'Istituto di Studi romani : XIII, 32, 255.
— des philologues classiques slaves à Posnan : IX, 28.
conjugaison : caractéristique *ē* de la 2e conjugaison : X, 30.
— Cf. aussi *infinitif, subjonctif, parfait.*
critique des textes ; cf. *textes.*
critique littéraire ; cf. *littérature.*
cultes ; cf. *religion.*
cursus ; cf. *prose métrique.*

dauphin dans l'art et la littérature classique, par E. Burr-Stebbins : IX, 182.
déclinaison ; cf. *cas.*
démonstratif latin et article roman, par G. L. Trager : XI, 474.
dérivation ; cf. *suffixes.*
diminutifs ; cf. *suffixes.*
diphtongue ae : XII, 157-165 ; XIII, 44.

droit romain :
— Problèmes d'ancien droit romain, par H. Lévy-Bruhl : XIII, 218.
— Les tabous du mariage : XIII, 231.
— L'ordalie : XIII, 30, 322-331.
— L' « ager publicus », par L. Zancan : XIII, 222.
— L' « anticum consortium » : XII, 27.
— La « condictio » : XII, 27.
— La « judicis arbitrive postulatio » : XII, 27.
— La conception du crime politique, par A. Mellor : XIII, 223.
— Le « nexum », par E. Popesco Spineni : IX, 397.
— Les « operae liberti », par J. Lambert : XIII, 431.
— Le régime de l'indivision, par J. Gaudemet : XIII, 430.
— Choix de textes et documents, par A. Levet, E. Perrot, A. Fliniaux : IX, 395.
— Leçons de procédure civile, par A. Giffard : XI, 272.
— Manuel élémentaire de R. Monier : XIII, 431.
— Bibliographies : XI, 302.

écriture antique, par B. L. Ullman : X, 514.
— et langage, par M. Lejeune : XIII, 424.
— Les manuscrits de Cologne, par L. W. Jones : XI, 270.
Énée, origine de la légende : X, 29.
Égypte romaine : Le préfet d'Égypte d'Auguste à Dioclétien, par O. W. Reinmuth : XIII, 422.
enseignement :
— Recueils d'exercices et manuels pour l'enseignement du latin : par L. Debauvais : X, 520 ; par J. Bezard : XII, 476 ; par A. Bourgery et H. Yvon : XIII, 223 ; par G. Cayrou, E. Coutoux et A. Prévot : XIII, 443 ; par G. Kowalski et M. Golias : XIII, 435 ; par E. Lablénie : XII, 478.
— Grammaires latines, par A. Bourgery et H. Yvon : X, 519 ; XI, 530 ; par E. de Faria : XII, 478 ; par M. Socorro Pérez : XII, 247.
— Recueils de mots, par P. Chevalier : XI, 532 ; de verbes, par S. W. F. Margadant : IX, 374.
— Choix de textes, par A. Bazouin : IX, 403.
— Le thème latin, par A.-M. Guillemin : IX, 403.
— La version latine, par V. Lepetit : IX, 187.
— La langue latine, par G. P. Anagnostopoulos : IX, 188.

enseignement :
— Dictionnaire latin, par E. Benoist et H. Goelzer : XII, 474 ; par F. Gaffiot : XII, 475.
— Tableaux pour l'enseignement du latin : XIII, 229, 230.
— La France devant l'antiquité, par W. F. C. Timmermans : XIII, 226.
— L'antiquité vivante, par P. Barrière : XII, 245.
— Encyclopédie de l'antiquité classique, par H. Lamer : XII, 460.
— Le latin et l'enseignement des jeunes filles, par A. Wiblé : XI, 280.
— L'enseignement de la grammaire : X, 27.
— L'explication des textes : X, 28.
— Le baccalauréat, conseils et méthodes, par F. Charmot : XI, 279.
— Le doctorat : X, 320-321.
— Le latin et les programmes : IX, 219.
— Le latin et les examens : IX, 219.
— Le latin dans les licences spéciales : IX, 23, 26, 36-37.
— Mémoires présentés pour le diplôme d'études supérieures de 1930 à 1935 : XII, 416 ; XIII, 358.
— Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine à Paris : IX, 198 ; X, 300 ; XI, 291 ; XII, 261 ; XIII, 244.
épigraphie :
— Inscriptiones Italiae : Augusta Praetoria, par P. Barocelli, et Eporedia, par I. Corradi : XI, 526 ; Regio X et Parentium, par A. Degrassi : XIII, 215.
— Inscription du Forum, par F. Leifer et E. Goldmann : XI, 505.
— Inscription de la statue de Constantin d'après Eusèbe : XII, 398-405.
— Les inscriptions latines de Corinthe, par A. B. West : XI, 267.
— Inscriptions d'Histria : XI, 24, 457-463.
— Les inscriptions latines dans la littérature ancienne, par A. Stein : X, 271.
— Phonétique des inscriptions en latin vulgaire ; cf. *syncope*.
esclavage :
— L'esclavage à Rome : X, 290, 429-440.
— Esclave affranchi ; les *operae* qu'il devait au patron, par J. Lambert : XIII, 429.
Étrusques : Mythe de Charun, par Fr. de Ruyt : XIII, 212.
— La sculpture étrusque ; cf. *sculpture*.
études latines : en Espagne : XII, 40-45 ; XIII, 259-260 ; aux États-Unis : X, 315-319 ; XI, 308-317 ; en Turquie : XIII, 37-39 ; en France dans les vingt dernières années, par L.-A. Constans : XIII, 252.
examens ; cf. *enseignement*.

Fastes d'Ostie : X, 292.
— des tribuns de la plèbe : X, 204.
Florilegia médiévaux, étude de B. L. Ullman : X, 518.
fouilles archéologiques :
— d'Alésia : XII, 251.
— d'Arcidava, par Gr. Florescu : XIII, 227.
— de Corinthe, par A. B. West : XI, 267.
— de Fréjus, par le Dr Donnadieu : XIII, 427.
— d'Histria ; cf. *Histria*.
— d'Ostie : X, 292.
— de Philippes : XI, 289.
— de Rome ; cf. *Rome*.

Gaules :
— Costume des Gaulois à l'époque de César : IX, 320-326.
— Ce que Rome doit à la Gaule, par J. Carcopino : XI, 261.
— Les Lingons, par G. Drioux : XII, 471 ; XIII, 214.
— L'esprit précieux dans la société polie au ve siècle : X, 114-126.
Genius ; cf. *religion*.
géographie, dans la guerre des Gaules de César, par F. Beckmann : IX, 181.
— Les fleuves dans l'antiquité, par J. Kowalski : XIII, 208.
gérondif en *-ndo* et participe présent : X, 222-232, 382-399.
grammaire, enseignement de la grammaire ; cf. *enseignement*.
— générale ; cf. *linguistique*.
— Cf. aussi *morphologie*, *phonétique*, *stylistique*, *syntaxe*, *cas*.
Grèce, ses rapports avec Rome au ive siècle av. J.-Chr., par W. Hoffmann : XIII, 419.
groupes de mots, formules et clichés : XI, 85-92.
— Loi des groupes croissants, par E. Lindholm : IX, 364.

histoire :
— Rome et la Grèce au ive siècle av. J.-Chr., par W. Hoffmann : XIII, 419.
— Histoire de l'Empire, par E. Albertini : IX, 180 ; par J. Wells et Barrow : XI, 266 ; par J. Wolf : XI, 266.
— Le Haut-Empire, par L. Homo : XI, 265.
— Histoire de l'Empire d'Auguste, dans la *Cambridge ancient History* : XIII, 416 ; par O. Immisch, W. Kolbe, W. Schadewaldt et H. Heiss : XI, 263.
— Histoire des règnes de Tibère, Caius, Claude et Néron, dans la *Cambridge ancient History* : XIII, 416.

histoire :
— Marcus Agrippa, par M. Reinhold : XII, 234.
— Les constructions d'Agrippa : XII, 240.
— Le principat d'Auguste, par M. Hammond : XII, 463.
— Les débuts du principat d'Auguste et la réaction cicéronienne : X, 58-90.
— Rôle politique d'Auguste, par W. Kolbe: XI, 264.
— Catilina, par N. Salanitro : XI, 509.
— Claude, par F. Stählin : XII, 233.
— L'œuvre de l'empereur Claude : X, 510.
— Constantin, par A. Piganiol : XII, 236.
— La « virtus » de Constantin : XII, 398-405.
— Gaius Trebatius Testa, correspondant de Cicéron, par P. Sonnet : XI, 259.
— « Hannibal ad portas », par L. Halkin : XIII, 205.
— Orontien et Irénée, correspondants de saint Ambroise : XI, 29, 153-163.
— Rôle politique de saint Ambroise, par J.-R. Palanque : XII, 237.
— Sylla ou la monarchie manquée, par J. Carcopino : X, 277.
— Tibère, par G. P. Baker : X, 280 ; par E. Ciaceri : XII, 466 ; par F. B. Marsh : X, 280 ; par J. C. Tarver : XII, 465.
— Biographie de Tiberius Plautius Aelianus, légat de Mésie sous Néron, par L. Halkin : XIII, 205.
— L' « ager publicus », par L. Zancan : XIII, 222.
— Cohortes prétoriennes dans les *Satires* de Juvénal : XIII, 26, 95-106.
— L'impérialisme romain, par J. Carcopino : XII, 232.
— L'imperium, par M. Radin : XI, 263.
— Le sénat de 220 : X, 458-468.
— Le tribunat de la plèbe, par G. Niccolini : XIII, 204.
— La notion de la tyrannie chez les Romains : XII, 255 ; XIII, 85-94.
— L'ὕβρις dans l'histoire de Rome : XIII, 238.
— La civilisation romaine à l'époque de Cicéron, par W. Kroll : XII, 231.
— La monarchie et la république dans l'Empire romain : X, 299.
— L'œuvre de Rome, par W. C. Greene : XII, 461.
— Étude économique de Rome républicaine, par T. Frank : XII, 462.
— Colonisation latino-romaine : XI, 24.
— La conquête romaine, par A. Piganiol : X, 276.
— Origine des communes rurales italiennes, par G. Serra : XI, 526.

histoire :
— Au seuil de notre histoire, par C. Jullian : IX, 391.
— Les Lingons, par G. Drioux : XII, 471.
— Ce que Rome doit à la Gaule, par J. Carcopino : XI, 261.
— L'administration romaine dans le Valais : X, 297.
— Les débuts du royaume wisigoth de Toulouse : XII, 31, 406-415.
— La civilisation romaine en Bretagne : XI, 267.
— Où César a débarqué en Bretagne : XIII, 268-270.
— Les États clients de Rome aux frontières du Rhin et du Danube, par J. Klose : XIII, 421.
— Les Lai d'Histria : XI, 25 ; XII, 23 ; XIII, 23.
— Les tribus ioniennes d'Histria, par S. Lambrino : XIII, 228.
— La destruction et la reconstruction d'Histria : XI, 457-463.
— La première division de la Dacie, par C. Daicoviciu : XIII, 424.
— L'évacuation de la Dacie transdanubienne, par Ph. Horovitz : X, 513.
— La colonisation de la Mésie, par E. Panaitescu : XIII, 423.
— La date du « limes » romain de la Valachie, par V. Christescu : XIII, 227.
— Lusius Quietus, l'homme de Qwrnyn, par J. Carcopino : XIII, 227.
— Le préfet d'Égypte d'Auguste à Dioclétien, par O. W. Reinmuth : XIII, 422.
— Bibliographie de l'Empire romain : XI, 302.
histoire de l'art ; cf. *archéologie.*
histoire de la littérature ; cf. *littérature.*
histoire des idées ; cf. *morales (idées).*
histoire des religions ; cf. *religion.*
Histria, fouilles archéologiques : IX, 22, 77-83 ; XIII, 23.
— Les Lai : XI, 25 ; XII, 23 ; XIII, 23.
— Les tribus ioniennes, par S. Lambrino : XIII, 228.
— Destruction et reconstruction au IIIe siècle ap. J.-Chr. : XI, 24, 457-463.

indo-européen, Introduction à l'étude comparative des langues i.-e., par A. Meillet : XIII, 425 ; Les langues i.-e., par P. Kretschmer : XIII, 360.
— Étude de préhistoire, par V. Pisani : XII, 426.
— Stratification des langues indo-européennes dans l'Italie ancienne, par A. Braun : XII, 429.
— Cf. aussi *linguistique.*

infinitif :
— de narration : IX, 233-236 ; X, 187-221, 483 ; XIII, 261-265.
— subordonné : X, 481.
— origine de la proposition infinitive : XIII, 26.
inscriptions ; cf. *épigraphie.*
Instituts et groupements scientifiques :
— Agenzia Generale italiana del libro : XII, 272.
— Association Humanisme : XII, 272.
— Centro de estudios históricos : XI, 300 ; XII, 34, 270.
— Comité permanent de linguistes : XI, 300.
— École française de Rome : X, 477.
— Institut d'études latines et groupe des étudiants : IX, 205.
— Les Instituts italiens et étrangers de Rome : XIII, 32.
— Instituto de literaturas clasicas de Buenos Ayres : XIII, 254.
— Institutum pontificium utriusque iuris : XII, 271.
— Istituto di studi romani : XII, 269, 271 ; XIII, 32, 254 ; XIII, 255.
— Société des Études latines ; cf. *s. v.*

jeux séculaires : X, 441-457 ; XI, 172-202, 282, 400-435.
— Cf. aussi *Tarentum, Terentum.*

langage ; cf. *linguistique.*
latin :
— linguistique latine ; cf. *linguistique.*
— grammaire latine ; cf. *grammaire.*
— étude du latin ; cf. *étude* et *enseignement.*
— histoire du latin : Esquisse d'une histoire de la langue latine, par A. Meillet : IX, 361 ; XII, 207.
latin préhistorique : XI, 24.
latin chrétien :
— dans la Bible, par W. Matzkov : XI, 517.
— dans la Bible des « Locutiones in Heptateuchum » de saint Augustin, par W. Süss : XI, 519.
— dans les sermons de saint Augustin, par Chr. Mohrmann : X, 485.
— Caractéristiques du latin chrétien primitif, par J. Schrijnen : X, 241.
— devenu langue commune : XII, 96-116.
— La poésie « rythmique », par H. Vroom : XII, 457.
— Recueil de textes pour les écoles, par Chr. Mohrmann : XIII, 389.
latin médiéval :
— Introduction générale, par P. van de Woestijne : XII, 244.

latin médiéval :
— Catalogue des auteurs et des anonymes belges, par M. Helin : XII, 245.
— Éditions de textes : IX, 401-402.
— Glossaire de la langue théologique et philosophique : IX, 192, 222.
latin vulgaire :
— Chrestomathie de H. F. Muller et P. Taylor : X, 517.
— Limites chronologiques : IX, 399.
— La syncope dans les inscriptions, par E. Cross : IX, 148.
latin, langue internationale : XI, 45, 301.
— dans la terminologie médicale : XI, 23.
lexicographie : en général : IX, 34.
— mot phonétique et formes littéraires : XII, 117-139.
— Cf. *vocabulaire* et *onomastique*.
linguistique :
— Tendances fondamentales du langage, par A. Knoch : X, 479.
— Morphologie et syntaxe, par V. Bröndal : XI, 466.
— Lois phonétiques et analogie, par E. Hermann : X, 238.
— La catégorie des cas, par L. Hjelmslev : XIII, 361.
— Le principe de la fréquence relative, par G. K. Zipf : XI, 242.
— Grammaire comparée du grec et du latin : XI, 467.
— Linguistique générale et linguistique française, par Ch. Bally : XI, 241.
— Histoire de la langue française, par A. Dauzat : IX, 368.
— La crise du français, par Ch. Bally : IX, 366.
— Psychologie de la construction, par F. Boillot : IX, 367.
— Dictionnaire étymologique de la langue française, par O. Bloch : XI, 468.
— Le hittite, par B. Hrozny : XIII, 360.
— Le langage et l'écriture, par M. Lejeune : XII, 424.
— Lexique de la terminologie linguistique, par J. Marouzeau : XI, 464.
littérature :
— Histoire de la satire, par N. Terzaghi : X, 498.
— Poésie funéraire latine, par E. Lissberger : XIII, 404.
— Les thèmes bucoliques dans la poésie latine, par J. Hubaux : IX, 169.
— Le symposion, étude de J. Martin : IX, 167.
— Le concept de δεινότης, par L. Voit : XIII, 178.
— Imitation et « contaminatio » : X, 261.
littérature :
— La critique littéraire antique : XIII, 40-43 ; étude de J. F. d'Alton : XI, 501.
— Public et vie littéraire à Rome au temps de la République : XII, 52-71, 329-343.
— L'esprit précieux dans la société polie des Gaules au ve siècle : X, 114-126.
— Histoire de la littérature latine, par B. Alemany Selfa et H. Cortés Rodriguez : XII, 221 ; par J. Bayet : XIII, 181 ; par J. Humbert : X, 258.
— Littérature médiévale, par F. Peeters : IX, 401.
— Les inscriptions latines dans la littérature, par A. Stein : X, 271.

manuels scolaires ; cf. *enseignement.*
manuscrits :
— des bibliothèques de Belgique : X, 28 ; XII, 472 ; XIII, 25.
— de la bibliothèque de Bruges, par A. de Poorter : XIII, 217.
— de la bibliothèque de Mons : IX, 26, 38-39, 160.
— de la cité du Vatican, par E. A. Lowe : XII, 473.
— d'auteurs latins en Espagne : XI, 62-63 ; XII, 31.
— datés de l'Europe occidentale : IX, 189, 223.
Mélanges Paul Thomas : IX, 182.
— virgiliens : IX, 154-158, 385.
méthode des études, collaboration entre le droit et la philologie : XI, 283, 304.
métiers ; cf. *technique.*
métrique :
— Rythme pyrrhique dans la versification, par T. FitzHugh : XIII, 215.
— Le vers saturnien littéraire : XII, 284-312.
— Les mètres éoliens de la lyrique latine, par M. Lenchantin de Gubernatis : XIII, 365.
— Nature de la coupe, par A. W. de Groot : XIII, 366.
— Versification et accentuation chez Plaute, par H. Drexler : XIII, 173.
— L'abrègement ïambique, par O. Skutsch : XIII, 173.
— Monosyllabes à la fin du trimètre iambique : XII, 50-51 ; XIII, 271-273.
— Manuel de prosodie et métrique, par H. Bornecque : XI, 529 ; par M. Lenchantin de Gubernatis : XIII, 226, 365.
morales (idées) :
— L'idée religieuse : IX, 392.
— Magnitudo animi : XIII, 210.
— Misericordia : XII, 250, 376-389.
— Pietas : IX, 392.

morales (idées) :
— ὕβρις : XIII, 238.
morphologie :
— Morphologie et syntaxe, par V. Brøndal : XI, 466.
— Les verbes déponents, par C. Hernando Balmori : XIII, 364.
— Les terminaisons *-ēre* et *-ērunt* du parfait, par Ch. Fr. Bauer : XI, 472.
— Génitif et datif singulier de la 5e déclinaison : X, 296.
— « Indigena », masculin ou neutre : XIII, 270.
mot ; cf. *lexicographie, onomastique, vocabulaire.*
— Groupes de mots ; cf. *groupes.*
— Ordre des mots ; cf. *ordre.*
musées ; cf. *archéologie.*
mythologie, méthodes nouvelles, par H. J. Rose : IX, 186.
— Dictionnaire de la mythologie classique, par P. Lavedan : X, 272.

nécrologies :
— V. Bérard : IX, 191.
— H. Bornecque : XIII, 230, 252.
— E. Chatelain : XI, 285, 298.
— P. Couissin : X, 25.
— F. Grandjean : XIII, 237.
— H. Jacobsohn : XI, 29.
— St. Gsell : X, 22.
— E. Jolivet : XIII, 230, 252.
— A. Levet : XIII, 31.
— J. Martha : X, 25.
— Dom Quentin : XIII, 31.
— A. Thomas : XIII, 31.
numen Augusti ; cf. *religion.*

onomastique :
— Fichier onomastique et toponomastique de Rome et du Latium : XIII, 255.
— Les noms des communes rurales italiennes, par G. Serra : XI, 526.
— Les noms des fleuves dans l'antiquité, par J. Kowalski : XIII, 208.
— Emploi et signification des « signa », par H. Wuilleumier : XI, 528.
ordalie ; cf. *droit romain.*
ordre des mots, étude de S. Ramondt : IX, 144.
— en français moderne, par A. Blinkenberg : IX, 144 ; XI, 470.
— psychologie de la construction, par F. Boillot : IX, 367.
Ostie : fragment des Fastes : X, 292.

paléographie espagnole, par A. Millares Carlo : IX, 184.
— L'écriture des manuscrits de Cologne, par L. W. Jones : XI, 270.
papyrus latin d'Oxyrhynchus : X, 24.
parfait latin : Les terminaisons *-ēre* et *-ērunt,* par Ch. Fr. Bauer : XI, 472.
participe présent à sens futur : IX, 122-127.
— Cf. aussi *gérondif en* -ndo.
philosophie :
— Le stoïcisme à Rome, par L. Meylan : IX, 389.
— Le moyen stoïcisme à Rome, par B. N. Tatakis : X, 503.
— Le néo-platonisme à Rome, par P. Henry : XIII, 410.
— Cicéron et Panétius, La formation du chef politique, par M. Pohlenz : XIII, 209.
phonétique :
— Lois phonétiques et analogie, par E. Hermann : X, 238.
— Traité de phonétique, par M. Grammont : XI, 464.
— Phonétique historique du latin, par M. Niedermann : IX, 362.
— Les sons du latin, par R. G. Kent : XI, 246.
— Indépendance du mot phonétique : XII, 117-139.
— La diphtongue *ae* : XII, 157-165 ; XIII, 44.
— Le rhotacisme latin, par J. Safarewicz : X, 239.
— Phonétique des inscriptions vulgaires ; cf. *syncope.*
pléonasme, par H. Thomsen : IX, 147.
pluriel distributif : XII, 252.
— « indéterminé » : XIII, 43.
prononciation du latin : XII, 479.
— Études de A. Barthélémy : IX, 364 ; de J. Marouzeau : IX, 188.
— Prononciation « française » du latin depuis le XVIe siècle : XII, 165-172.
— dans les lycées d'Alsace : IX, 221.
prose métrique :
— Histoire du « cursus » chez Cicéron, par L. Laurand : XII, 449.
— L'évolution vers la prose rythmique, par P. C. Knook : XIII, 368.
— Bilan des résultats et des problèmes, par F. Novotny : IX, 149.
— Bibliographie : XII, 420-423.
— Cf. aussi *rythme.*

religion :
— Mythologie ; cf. *s. v.*
— L'idée religieuse et l'idée impériale, par M. Vogelstein : IX, 392.
— L'ὕβρις : XIII, 238.
— Apollon-Diane et Tellus : X, 50.
— « Carmen Arvale », par M. Nacinovich : XII, 216 ; XIII, 187.
— Le mythe de Cybèle : XIII, 332-357.

religion :
— « Mater Matuta », par M. Halberstadt : XIII, 213.
— Les livres sibyllins, par W. Hoffmann : XI, 523.
— Un rite de purification dans les « Argonautiques » : XIII, 107-136.
— La réaction païenne du Ier au Ve siècle, par P. de Labriolle : XIII, 183.
— Charun, démon étrusque de la mort, par F. de Ruyt : XIII, 212.
— Cultes indigènes des Lingons, par G. Drioux : XIII, 214.
— Culte de Zeus Ombrios chez les tribus ioniennes d'Histria, par S. Lambrino : XIII, 228.
— Les attributs du dieu Mên sur le sarcophage de Tomis, par E. Coliu : XIII, 227.
— Les dieux et le culte de Tarentum : X, 26, 127-131.
— Le culte impérial : IX, 83-112 ; étude de O. Immisch : XI, 264 ; de L. R. Taylor : X, 506.
— Les images impériales : XIII, 425.
— Ara numinis Augusti : XI, 435-456.
Revues :
— Boletin del Seminario de estudios de arte y arqueologia : XII, 35.
— Emerita : XII, 35.
— Il libro italiano : XII, 272.
— Il mondo classico : IX, 29.
— Istros : XI, 44 ; XIII, 226.
— L'antiquité classique : X, 308.
— Les études classiques : X, 37.
— Mnemosyne : XII, 273.
— Revista istorica romana : IX, 29.
— Revue d'études classiques : IX, 30.
— Revue d'histoire de la philosophie et d'histoire générale de la civilisation : XII, 34.
— Revue du cercle des Alumni : XIII. 32.
— Revue du livre : XI, 301.
— Revue universitaire : X, 27.
— Rivista trimestrale di lettere, storia e filosofia : X, 37.
rhétorique :
— Étude des origines, par G. Kowalski : XI, 503.
— Relations entre Platon et Aristote : IX, 166.
— Définitions aristotéliciennes de la tragédie et de la comédie, par A. Ph. McMahon : IX, 167.
— L'exemple joint au précepte : XII, 252.
Rome, fouilles récentes : X, 469-475 ; par G. Lugli : XI, 268.
— Les murs de la Rome républicaine, par G. Säflund : X, 274.
Rome, Les monuments du Palatin et du Forum romain, par G. Lugli : XIII, 428.
— Les sanctuaires célèbres du Latium, par G. Lugli : XIII, 428.
— Légende des origines : X, 50-54.
— L'antiquité classique étudiée à Rome, par F. de Ruyt : X, 478.
— Les Instituts italiens et étrangers : XIII, 32.
rythme des langues indo-européennes, par T. FitzHugh : IX, 152 ; XII, 215.
— de la prose chez saint Augustin : X, 487.
— Structure rythmique de la phrase et du vers latins : XI, 325-343.
— bilan des études sur la prose rythmique, par F. Novotny : IX, 149.

Schallanalyse : XII, 28-30.
scolies et commentaires, répertoire des éditions, par P. Faider : IX, 360,
sculpture étrusco-latine (Chronique) : IX, 327-358 ; XI, 212-240 ; XII, 173-206 ; XIII, 137-172.
sémantique ; cf. *vocabulaire* et *(idées) morales*.
sénat : Composition du sénat de 220 : X, 458-468.
signa, emploi et signification, par H. Wuilleumier : XI, 528.
Société des Études latines :
— Liste des membres de la Société : IX, 9 ; X, 7 ; XI, 7 ; XII, 7 ; XIII, 7.
— Compte-rendu des séances : IX, 22, 189 ; X, 22, 289 ; XI, 23, 282 ; XII, 22, 249 ; XIII, 22, 229.
— Célébration du dixième anniversaire : XI, 28, 33.
— Vie de la Société ; cf. la Chronique dans chaque fascicule.
— Intervention à propos de l'épreuve de latin dans les licences spéciales : IX, 36.
— à propos de l'organisation d'un service des antiquités : XI, 60 ; XII, 277.
— Excursions : à Alésia : XII, 257 ; à Genève : XIII, 31, 240, 251.
— Groupe romand : IX, 208 ; X, 22, 23, 30, 291, 297, 307 ; XI, 31, 289 ; XII, 32, 33, 255.
stylistique, définition et étude d'ensemble : IX, 112-121.
— Traité de stylistique appliquée au latin, par J. Marouzeau : XIII, 362.
— stylistique du mot : X, 336-372.
— Groupes de mots, formules et clichés : XI, 85-92.
— L'art de la phrase : XII, 313-328.
— Rôle de la versification dans le choix des synonymes : XIII, 78-85.
— Style oral latin : X, 147-186.

stylistique, Expression de l'intellectuel et de l'affectif : XIII, 28.
subjonctif à l'époque républicaine : XIII, 73-78.
suffixes :
— diminutifs *-ello/a-*, *-illo/a-*, par G. Kl. Strodach : XI, 473.
— suffixe *-iuus*, par J. Breitmeyer : XII, 214.
— mots en *-ura*, par E. Zellmer : IX, 146.
suggestions de travaux : IX, 30, 216 ; X, 39, 309 ; XI, 46 ; XII, 37, 274 ; XIII, 34, 256 ; pour le détail, cf. l'Index spécial à la p. 473.
syncope dans les inscriptions en latin vulgaire, par E. Cross : IX, 148.
synonymes et versification : XIII, 78-85.
syntaxe :
— Système de la syntaxe latine, par A.-C. Juret : XII, 208.
— Morphologie et syntaxe, par V. Bröndal : XI, 466.
— Le cas de la comparaison en latin, par H. Mörland : XII, 431.
— « Ipse » substitué au réfléchi : XII, 255.
— Pluriel distributif : XII, 252 ; indéterminé : XIII, 43.
— Le subjonctif latin à l'époque républicaine : XIII, 73-78.
— Origine de la proposition infinitive : XIII, 26.
— L'infinitif subordonné, par P. Perrochat : X, 481.
— L'infinitif de narration : IX, 233-236 ; X, 187-221, 483 ; XIII, 261-265.
— Gérondif en *-ndo* et participe présent : X, 222-232, 382-399.
— Participe présent à sens futur : IX, 122-127.

Tarentum, Terentum, le nom : X, 26, 127-131.
— Les dieux et le culte : X, 26, 131-146.
— Problème topographique : X, 26, 441-457.
— Cf. aussi *jeux séculaires*.
technique des anciens :
— Les fleuves dans l'antiquité, par J. Kowalski : XIII, 208.
— Le gouvernail antique : XII, 390-397.
— Haches de bronze du type albano-dalmate, par R. Vulpe : XIII, 227.
— Moulins et presses à huile, par A. G. Drachmann : XI, 525.
— Habillement des Gaulois : IX, 320-326.
— Les routes anciennes, par R. J. Forbes : XIII, 206.
— Traité sur les matières colorantes de l'époque carolingienne, édition et traduction H. Hedfors : XIII, 201.
terminologie : Lexique de la terminologie linguistique, par J. Marouzeau : XI, 464.
textes compris par la vue directe des choses : XI, 25.
— Critique des textes : X, 295 ; initiation méthodique, par P. Collomp : IX, 380-382.
— Critique d'un texte contrôlée par la découverte de l'original : X, 23.
théâtre :
— Économie d'acteurs et cumuls de rôles chez Plaute, par C. M. Kurrelmeyer : XI, 507.
— Histoire des définitions aristotéliciennes, par A. Ph. McMahon : IX, 167.
— La tradition des comiques anciens en France, par M. Delcourt : XIII, 185.
Thesaurus linguae latinae : IX, 369.
toponomastique ; cf. *onomastique*.
travail scientifique, organisation : IX, 213 ; X, 43-47, 298.
— suggestions de travaux ; cf. *suggestions*.
— travaux en cours ou en projet : IX, 30, 214 ; X, 38 ; XI, 45, 302 ; XII, 35, 274 ; XIII, 33, 255.
trésors chez les Grecs et les Romains, étude de H. Newell Couch : IX, 182.
tyrannie : XII, 255 ; XIII, 85-94.

vie antique ; cf. *civilisation*.
vocabulaire :
— Dictionnaire étymologique de la langue latine, par A. Ernout et A. Meillet : IX, 370 ; par T. G. Tucker : IX, 373.
— La préposition « apud », par A. Gagner : XII, 430.
— Les mots qui se rapportent au « cabaret », par T. Kleberg : XIII, 429.
— Les mots qui se rapportent au « gouvernail » : XII, 390-397.
— Les mots qui se rapportent à la « maison » : IX, 40-41.
— « Indigena » : XIII, 270.
— « Magnitudo animi », étude de sémantique, par V. Knoche : XIII, 210.
— « Misericordia » : XII, 251, 376-389.
— Verbes d'opinion : XIII, 27.
— « Paricidas » : XI, 283.
— « Ratio » et les mots de la famille de « reor », par A. Yon : XI, 243.
— « Servus », étude de vocabulaire et de civilisation : X, 290, 429-440.
— « Tertius dies » : XII, 47-48.
— Le « tornus » de Virgile : XII, 24, 46-47.
— La « virtus » de Constantin : XII, 398-405.
voies romaines : Les routes anciennes, par R. J. Forbes : XIII, 206.

INDEX

DES SUGGESTIONS DE TRAVAUX

PROPOSÉES DANS LES CHRONIQUES

accent de hauteur ou d'intensité : XI, 51.
accent métrique : XI, 50.
accentuation de la phrase : X, 312.
Ambroise (édition critique des Lettres d') : XI, 306.
Apulée, son style : IX, 33.
archéologie, camp romain : XIII, 258.
— maison romaine : X, 312 ; XIII, 258.
Arnobe, édition : XI, 305.
art des provinces romaines : XIII, 257.
Atlas geographicus historicus orbis romani : X, 313.
Augustin, doctrines esthétiques : XII, 38.
— langue des sermons improvisés : IX, 217.

Bible, manuscrits latins antérieurs à la recension d'Alcuin : IX, 218.
bibliographies sommaires et critiques : XIII, 36.

cas favoris pour un mot donné : XII, 39.
Cicéron, collations de manuscrits : XII, 275.
— recherches bibliographiques : XII, 275.
— et l'art de son temps : XII, 276.
— et la dictée : XII, 276.
— et ses esclaves : XII, 276.
— évolution du style : XII, 276.
— influence et réputation : XII, 276.
— dictionnaire des idées : XII, 275.
— lexiques et index : XII, 275.
— vocabulaire de la critique : XII, 275.
— ses adversaires : XII, 276.
citations d'auteurs (Rhetores minores) : XII, 274.
clausules : XI, 51.
comédie latine au XIIe siècle, étude de langue : X, 42.
commentaires de textes : XI, 47.
composés indo-européens : IX, 31.
composés latins : IX, 31.

de, construction remplaçant l'ablatif de séparation : IX, 31.
dérivation : IX, 31.
domus ; cf. maison romaine.
Donat, reconstitution des scolies contenues dans le *Liber Glossarum* : IX, 217.
droit antérieur à Julien : XIII, 258.

écriture, influence réciproque des écritures grecque et latine : X, 310.
éditions critiques : XI, 47.
ellipse du sujet dans la proposition infinitive : IX, 32.

Forma orbis romani : X, 314.
Fulgence de Ruspe, sa langue : IX, 217.

Gaius, édition avec traduction des *Institutes* : X, 311.
grec, influence dans la formation du vocabulaire latin : IX, 32.
Grégoire le Grand, fautes qui n'incombent pas aux scribes : IX, 218.
Glossarium Ansileubi ; cf. Liber Glossarum.
groupes de mots : XI, 48.

hagiographie et géographie hagiographique : X, 42-43.
Heinsius, identification des manuscrits : X, 40.
Histoire Auguste : XIII, 34.
Horace, étude d'ensemble sur la syntaxe : X, 311.
— art de l'expression : XI, 36.
— la versification lyrique et les métriciens grecs : XIII, 36.
— esthétique et sources grecques : XIII, 36.
— inspiration stoïcienne : XIII, 36.
— et les grammairiens : XIII, 36.
— édition critique des scolies : XII, 36.
— dans la littérature française : XIII, 36.
humanisme : XIII, 35.

ictus : XI, 50.

illustrations de manuscrits de Térence : X, 40.
intensité : X, 312.
intonation : X, 312.

Jérôme, biographie : IX, 217.

Lachmann (méthode de) et « stemma codicum » : X, 41.
langage et pensée : XI, 49.
— psychologie du langage : XI, 49.
— sociologie du langage : XI, 49.
langue technique : IX, 32.
latin chrétien : XIII, 257.
latin médiéval : IX, 33 ; X, 42 ; XI, 306-307 ; XIII, 35.
— choix de traductions à l'usage des classes : X, 41.
latin parlé au ve siècle dans l'Afrique du Nord : IX, 217.
latin vulgaire : XII, 39.
légendes de l'antiquité gréco-latine : XII, 37.
lexicographie : IX, 34 ; XI, 48.
Liber Glossarum ; cf. Donat.
littérature, milieux littéraires : XI, 52.
— sources des auteurs : XII, 37 ; XIII, 256.
— chrétienne : XIII, 257.

maison romaine : X, 312 ; XIII, 258.
manuscrits, stemmata et méthode de Lachmann : X, 41.
— illustrés : X, 40.
métrique : XI, 50 ; XIII, 257.
— grecque adaptée au latin : X, 39 ; XI, 50.
— scansion : X, 312.
— mélodie du vers : X, 312.
— ictus : XI, 50.
mots, fréquence de certains cas : XII, 39.
— histoire des mots et des idées : X, 39.
municipes romains en Italie : X, 313.

numismatique, la « Virtus » des monnaies impériales : XIII, 258.

ordre des mots : XI, 49.
Oribase, dernière traduction : IX, 33.
orthographe du latin : XI, 48.

Pélage et le pélagianisme : XII, 38.
Pélage pape : XI, 306.
Plaute, style des sénaires et des vers longs: XII, 39.
poésie et style poétique : XIII, 257.
Pompée : X, 313.
prose métrique : XI, 51.
Prudence, manuscrit de Paris : X, 40.

redoublement de la consonne dans les mots du type *bacca*, etc. : X, 39.
Romanus, étude sémantique : IX, 218.
Rome du IVe au IXe siècle, étude topographique et historique : X, 312.
rythme : X, 312 ; XI, 50.

Salluste, histoire du texte : X, 310.
— étude d'ensemble : XI, 305.
« Schallanalyse » : XI, 51.
sculpture, dictionnaire des motifs : X, 312.
stemma codicum ; cf. Lachmann.
stylistique : XI, 49 ; XIII, 257.

Térence, manuscrit C : X, 41.
— manuscrits illustrés : X, 40.
— étude d'ensemble : XI, 305.
Tertullien, langue et style : IX, 33.
— *De pallio* : XII, 39.
textes, leur histoire : XIII, 35.
toponomastique, Thesaurus toponomasticus orbis romani : X, 313.

Virgile, nouvelle édition critique : X, 311.
— étude d'ensemble sur la langue : IX, 216.
— exactitude des descriptions : IX, 216.
— commentateurs anciens : IX, 216.
— survie légendaire : XII, 275.
Virgile de Toulouse : IX, 33.
« Virtus » dans les monnaies impériales : XIII, 258.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1936.

PA
2002
R4
année 12-13

Revue des études latines

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY